This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 476537

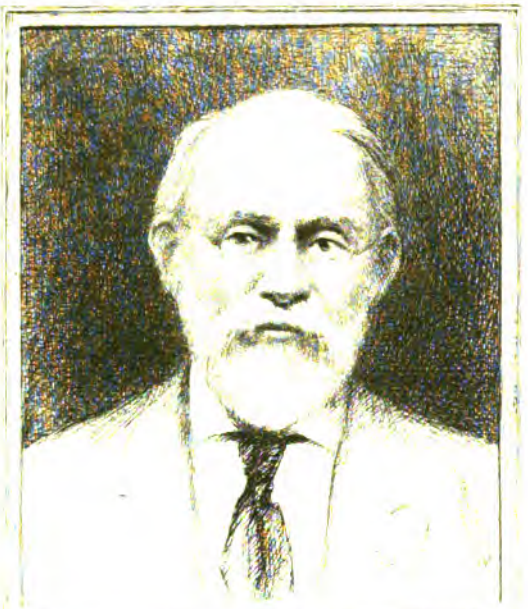

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Q
611
.036
58

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'OISE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

d'Archéologie, Sciences & Arts

DU

DÉPARTEMENT DE L'OISE.

TOME V.

BEAUVAIS,

IMPRIMERIE D'ACHILLE DESJARDINS, RUE SAINT-JEAN.

1862.

Nijhoff
5-6-27
13603

M. BIOT.

Ses obsèques et son séjour dans le département de l'Oise.

Séance de la Société Académique du 17 février 1862.

Messieurs,

Le 5 février dernier avait lieu une imposante et triste cérémonie. La France savante était réunie autour d'un cercueil : M. Biot venait de terminer sa longue et illustre carrière. Aux députations de l'Académie française, de l'Académie des Sciences, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, du Collége de France, de la Faculté des Sciences, du Bureau des longitudes, de l'Ecole polytechnique, etc., s'était joint un grand concours des personnes les plus éminentes, parmi lesquelles on remarquait : le maréchal Vaillant, MM. Guizot, Duhamel, Villemain, Flourens, Le Verrier, Elie de Beaumont, Guigniaut, Berryer, le baron Séguier, notre ancien préfet M. Randouin, etc.

M. Viennet, directeur de l'Académie française, au nom de cette académie; M. Bertrand, au nom de l'Académie des Sciences; le vicomte de Rougé, au nom de l'Académie des Inscriptions et

Belles-Lettres; M. Serret, au nom du Collége de France, et M. Puiseux, au nom de la Faculté des Sciences de Paris, ont, dans d'éloquents discours, fait valoir les mérites du physicien, du géomètre, de l'astronome, de l'homme de lettres, et ont rapidement passé en revue les divers titres à la gloire qu'un seul homme réunissait en lui.

Au milieu de ce deuil public, il ne m'appartenait pas d'élever la voix pour exprimer des regrets personnels, ni même ceux de notre Société académique qui était si fière de posséder M. Biot parmi ses membres; mais c'est dans le sein de cette Société que je déposerai des souvenirs qui me sont chers et dont je m'énorgueillis. Un peu d'orgueil peut être permis quand il se fonde sur le mérite d'un ami.

Mais, Messieurs, ce n'est pas uniquement pour céder à un mouvement du cœur que je prends la parole, c'est pour accomplir un devoir envers un collègue qui nous appartient à plus d'un titre : C'est à Beauvais que M. Biot a fait les premiers pas dans la carrière où il s'est élevé si haut; c'est dans une des familles les plus honorables de notre cité qu'il a contracté une alliance qui a contribué à son bonheur, et qui devait le tenir toute sa vie en communication avec notre département; c'est dans nos murs qu'il s'est livré à ces travaux scientifiques qui, selon l'expression du directeur de l'Académie, recommandent sa belle et longue vie aux hommages de la postérité.

C'est seulement sous ce point de vue et dans ses rapports avec nous qu'il m'est permis de parler du savant dont je ne saurais dignement apprécier les ouvrages, mais que j'ai eu le bonheur de connaître dans sa vie privée et sur lequel je puis transmettre quelques-uns des détails d'intérieur que l'on accueille toujours avec intérêt.

M. Biot arriva à Beauvais en qualité de professeur de mathématiques à l'Ecole centrale, le 10 ventôse an V (28 février 1797), peu de temps après la création de cet établissement.

On ne voit pas figurer de nom de professeur de mathématiques sur la liste de ceux qui furent élus à la suite du concours qui eut lieu le 11 messidor an III (29 juin 1795), devant le jury central d'instruction composé de MM. de Cassiny, Danse-Renault et Fouennet-Dubourg, et qui fut prorogé au 1er fructidor suivant (18 août).

L'ouverture des cours eut lieu le 3 brumaire an V (24 octobre 1796); mais ils étaient loin d'être complets, car ils se bornaient à celui des langues anciennes professé par M. Pinchedez, et celui de belles-lettres professé par M. Boinvilliers. On se contenta d'annoncer que les autres cours s'ouvriraient incessamment à l'arrivée prochaine des autres professeurs. Il paraît cependant que la chaire de mathématiques fut occupée, car quatre mois plus tard (le 1er ventôse an V) M. Dubourg, président du jury central d'instruction, écrivait : « J'ignore pourquoi deux professeurs « publics, très-instruits et très-capables de bien enseigner, ont « échoué dans le projet de donner à notre jeunesse le goût et les « connaissances des mathématiques. Cette science, qui partout « ailleurs inspire des passions et qui dans ses éléments n'exige « ni contention ni élévation d'esprit, n'a trouvé parmi nous que « des indifférents, car c'est à cela que je dois réduire l'apparente « incapacité des élèves qu'on a voulu former. Le citoyen Biot se « propose de s'occuper particulièrement de tout ce qui, dans ce « genre de connaissances, peut intéresser le commerce. Il devait « se rendre à Beauvais le 3 de ce mois, mais il s'est trouvé au « milieu du feu qui a pris dans la rue qu'il habite, à quelque « distance de la maison de son père. Il a attrapé un rhume et je « n'ai pu lui refuser une décade pour soigner l'incommodité « qu'il doit aux trois éléments auxquels on est ordinairement « exposé dans ces évènements. Il sera à Beauvais le 10 au soir « (28 février 1797). »

M. Biot n'avait pas encore vingt-trois ans lorsqu'il débuta dans la carrière de l'enseignement; mais les succès qu'il avait eus dans ses études, au collége Louis-le-Grand et à l'Ecole polytechnique, étaient le présage de ceux qu'il devait obtenir plus tard. Son cours fut en effet le plus remarquable de la nouvelle école où l'on comptait beaucoup de professeurs très-distingués. On ne pouvait lui reprocher qu'un défaut : celui d'une trop grande rapidité. La conception si prompte, l'imagination si vive, la mémoire si imperturbable du jeune professeur qui ne supposait pas que toutes les intelligences ne pussent pas être à son niveau, l'entraînaient tellement qu'il n'y eut à la fin de la première année qu'un bien petit nombre d'élèves qui aient pu le suivre et entrer au port avec lui. Parmi eux, celui qui se distingua le plus était le jeune Le Caron de Troussures, fils du président du tribunal civil.

M. Biot avait connu à l'Ecole polytechnique M. Brisson, qui avait aussi une science précoce et une incroyable facilité à résoudre les problèmes de la géométrie. Il s'était lié intimement avec lui, et lorsque M. Brisson sut qu'il venait à Beauvais, il lui donna des lettres de recommandation auprès de sa mère qui avait quitté Lyon à la mort de son mari pour se fixer avec ses deux filles auprès de sa famille.

M. Brisson père était inspecteur des manufactures royales. Sa famille était originaire des environs de Châlons-sur-Marne. Sa mère ayant épousé en secondes noces M. Dauvergne, employé à Beauvais, M. Brisson eut occasion d'y venir, et il y épousa mademoiselle Elisabeth Le Caron de Troussures, sœur du président.

Il mourut en 1796 de chagrin d'avoir perdu une partie de sa fortune, remboursée en assignats par un négociant de Beauvais.

M. Biot ne tarda pas à se faire apprécier et rechercher par la haute société de la ville, et quatre mois après il obtenait la main de mademoiselle Brisson (Françoise-Gabrielle), à peine âgée de 16 ans, sœur de l'ami qui l'avait recommandé, cousine de l'élève le plus distingué de son cours. Le mariage eut lieu le 10 messidor an V (28 juin 1797), et le jeune ménage demeura chez Mme Brisson qui habitait alors rue du Metz, dans la maison qui porte actuellement le numéro 7.

Ce que les troubles de la révolution n'avaient pas permis de compléter dans l'éducation de Mlle Brisson fut bientôt réparé sous la direction d'un guide aussi compétent que son mari, et elle devint une femme réellement hors ligne, par sa science, son esprit et ses grâces, sans rien perdre d'un naturel, d'une modestie et d'une simplicité qui semblaient la mettre au niveau de tout le monde et qui la faisaient chérir même des autres femmes. On ne conçoit pas comment au milieu des distractions du monde, malgré les soins d'une maîtresse de maison, malgré les devoirs d'une excellente mère de famille, elle a pu acquérir des connaissances aussi étendues et aussi variées que celles qu'elle possédait.

Peu de temps après son mariage, M. Biot fit une découverte qui fixa sur lui les regards des savants et lui ouvrit plus tard les portes de l'Institut : elle consistait à résoudre par une voie directe et générale des problèmes de géométrie peu étudiés jusqu'alors et qu'Euler n'était encore parvenu à résoudre que divi-

sément et par des voies indirectes. Il aimait à rappeler cette circonstance de sa vie parce qu'elle lui donnait occasion d'exprimer sa reconnaissance envers l'illustre Laplace, et cinquante ans plus tard, elle était l'objet d'une anecdote pleine d'intérêt racontée par lui à l'Académie dans sa séance du 5 février 1850.

Mais écoutons-le lui-même :

« Messieurs, disait-il,

« Quand un homme d'ordre s'apprête à partir pour un grand « voyage, il met ses affaires en règle, et prend soin d'acquitter « toutes les dettes qu'il peut avoir contractées. Voilà pourquoi « je vais vous raconter comment, il y a quelque cinquante ans, « un de nos savants les plus illustres accueillit et encouragea « un jeune débutant, qui était venu lui montrer ses premiers « essais.

« Ce jeune débutant, c'était moi, ne vous déplaise. Notez, pour « excuser l'épithète, que ceci remonte au mois de brumaire « an VIII de la république française, première édition. Quelques « mois plus tard on me fit l'insigne honneur de me nommer « associé de l'Institut national : mais à cette date et surtout à « l'époque un peu antérieure où mon récit commence, je me « trouvais complètement inconnu, j'étais alors un tout petit pro- « fesseur de mathématiques à l'École centrale de Beauvais. Sorti « nouvellement de l'École polytechnique, j'avais beaucoup de « zèle et peu de science. Dans ce temps-là, on ne demandait « guère aux jeunes gens que de l'ardeur. J'étais passionné pour « la géométrie et pour beaucoup de choses. La fortune, plutôt « que la raison, me préserva de céder à des goûts trop divers. « Fixé dès-lors, par les nœuds les plus doux, à l'intérieur de la « famille qui m'avait adopté, heureux du présent, comptant sur « l'avenir, je ne songeais qu'à suivre avec délices les penchants « de mon esprit vers toutes sortes d'études scientifiques; et à « faire par plaisir ce que l'intérêt de ma carrière m'aurait pres- « crit comme un devoir. J'avais surtout une ambition démesurée « de pénétrer dans les hautes régions des mathématiques où l'on « découvre les lois du ciel. Mais ces grandes théories, encore « éparses dans les collections académiques, n'étaient presque « abordables que pour le petit nombre d'hommes supérieurs qui « avaient concouru à les établir; et s'y lancer sans guide, sur

« leurs traces, c'était une entreprise où l'on avait toute chance « de s'égarer pendant bien du temps avant de les rejoindre. Je « savais que M. Laplace travaillait à réunir ce magnifique en- « semble de découvertes, dans l'ouvrage qu'il a très-justement « appelé la *Mécanique céleste*. Le premier volume était sous « presse; les autres suivraient, à de bien longs intervalles, au « gré de mes désirs. Une démarche qui pouvait paraître fort ris- « quée, m'ouvrit un accès privilégié dans ce sanctuaire du génie. « J'osai écrire directement à l'illustre auteur pour le prier de « permettre que son libraire m'envoyât les feuilles de son livre, « à mesure qu'elles s'imprimaient. M. Laplace me répondit avec « autant de cérémonie que si j'eusse été un savant véritable. « Toutefois, en fin de compte, il écartait ma demande, ne vou- « lant pas, disait-il, que son ouvrage fût présenté au public « avant d'être terminé, afin qu'on le jugeât d'après son en- « semble. Ce déclinatoire poli, était sans doute très-obligeant « dans les formes; mais, au fond, il accommodait mal mon « affaire. Je récrivis immédiatement à M. Laplace pour lui re- « présenter qu'il me faisait beaucoup plus d'honneur que je n'en « méritais, et que je n'en désirais. Je ne suis pas, lui disais-je, « du public qui juge, mais du public qui étudie. J'ajoutais que, « voulant suivre et refaire tous les calculs en entier pour mon « instruction, je pourrais, s'il se rendait à ma prière, découvrir « et signaler les fautes d'impression qui s'y seraient glissées. Ma « respectueuse insistance désarma sa réserve. Il m'envoya toutes « les feuilles déjà imprimées, en y joignant une lettre char- « mante, cette fois nullement cérémonieuse, mais remplie des « plus vifs et des plus précieux encouragements. Je n'ai pas « besoin de dire avec quelle ardeur je dévorai ce trésor. Depuis, « chaque fois que j'allais à Paris, j'apportais mon travail de « révision typographique, et je le présentais personnellement à « M. Laplace. Il l'accueillait toujours avec bonté, l'examinait, le « discutait : et cela me donnait l'occasion de lui soumettre les « difficultés qui arrêtaient trop souvent ma faiblesse. Sa condes- « cendance à les lever était sans borne. Mais lui-même ne pou- « vait pas toujours le faire, sans y donner une attention quel- « quefois assez longue. Cela arrivait d'ordinaire aux endroits où, « pour s'épargner des détails d'exposition trop étendus, il avait « employé la formule expéditive : *il est aisé de voir*. La chose,

« en effet, avait paru dans le moment très-claire à ses yeux. « Mais elle ne l'était pas toujours, même pour lui, à quelque « temps de là. Alors, si vous lui en demandiez l'explication, il « la cherchait patiemment, par diverses voies, pour son compte « comme pour le vôtre; et c'était là, sans doute, le plus ins- « tructif des commentaires. Une fois, je le vis passer ainsi près « d'une heure à tâcher de ressaisir la chaîne de raisonnements « qu'il avait cachée sous ce mystérieux symbole : *il est aisé de « voir*. On doit dire à sa décharge, que s'il avait voulu être com- « plètement explicite, son ouvrage aurait dû avoir huit ou dix « volumes in-4° au lieu de cinq; et peut-être n'aurait-il pas vécu « assez de temps pour l'achever.

« Tout le monde comprendra le prix que devaient avoir pour « un jeune homme ces communications familières et intimes, « avec un génie si puissant et si étendu. Mais ce que l'on ne « saurait bien se figurer, à moins d'en avoir été l'objet, ce sont « les sentiments de délicatesse affectueuse, et comme paternelle, « dont il les accompagnait. Ceci m'amène naturellement à l'anec- « dote que j'ai voulu vous raconter, car elle en offre un exemple « aussi parfait que rare. »

Ici M. Biot entre dans quelques détails sur son traité des courbes, car c'est de ce travail qu'il s'agissait; puis il continue :

« J'en parlai à M. Laplace. Il m'écouta avec une attention qui me « sembla mêlée de quelque surprise. Il me questionna sur la na- « ture de mon procédé, sur les détails de mes solutions. Quand « il m'eut examiné sur tous ces points, *cela me paraît fort bien*, « dit-il, *venez demain matin m'apporter votre mémoire. Je serai « bien aise de le voir*. On comprend que je fus exact au rendez- « vous. Il parcourut fort attentivement tout mon manuscrit; l'ex- « posé de la méthode, les applications, les considérations ulté- « rieures que j'y avais avancées, puis il me dit : *Voilà un très-bon « travail; vous avez pris la véritable voie qu'il faut suivre pour « résoudre directement ce genre de questions. Mais les aperçus « que vous présentez, à la fin, sont trop éloignés. N'allez pas au- « delà des résultats que vous avez obtenus. Vous rencontreriez « probablement des difficultés plus sérieuses que vous ne paraissez « le croire; et l'état actuel de l'analyse pourrait bien ne pas vous « fournir les moyens de les surmonter*. Après m'être défendu

« quelque temps, car jamais il ne lui est arrivé d'interdire aux « jeunes gens qui l'approchaient, la liberté d'une respectueuse « controverse, je cédai à ses conseils et je rayai toute cette fin « hasardeuse. *Comme cela, me dit-il, le reste sera fort bien. « Présentez demain votre mémoire à la classe* (on appelait « alors ainsi l'Académie), *et après la séance, vous viendrez dîner « avec moi. Maintenant, allons déjeuner.* Ici, je ne craindrai pas « de placer un tableau d'intérieur qui le fera voir tel qu'il était, « tel qu'il fut toujours, dans la simplicité de ses rapports avec « les jeunes gens qui avaient le bonheur de l'approcher, et qui, « étant devenus des hommes, sont restés groupés autour de lui « pendant sa longue carrière, comme autant d'enfants adoptifs « de sa pensée. C'était dans ces instants de loisir, après son tra- « vail du matin, qu'il aimait le plus habituellement à nous rece- « voir. Le déjeuner était d'une simplicité pythagorique ; du lait, « du café, des fruits. On servait dans l'appartement de Mme La- « place, laquelle, alors jeune et belle, nous accueillait tous indis- « tinctement, avec la bonté d'une mère qui aurait pu être notre « sœur. Là, on pouvait causer de science avec lui pendant des « heures. Sa conversation bienveillante se portait tour à tour « sur les sujets de nos études, sur le progrès des travaux que « nous avions commencés, sur ceux qu'il désirait nous voir en- « treprendre. Il s'occupait aussi des particularités qui concer- « naient notre avenir, s'informait des opportunités qui pouvaient « nous être favorables, et nous y servait si activement, que « nous n'avions pas besoin d'y songer nous-mêmes. En retour « de tout cela, il ne nous demandait que du zèle, des efforts et « la passion du travail. Voilà ce que nous avons tous vu de lui. « Mais le trait que je vais vous raconter vous fera mieux con- « naître encore ce qu'il a été pour nous.

« Le lendemain du jour où je lui avais présenté mon mémoire, « je me rendis de bonne heure à l'Académie où, avec la permis- « sion du président, je me mis à tracer sur le grand tableau « noir les figures et les formules que je voulais exposer. Monge, « arrivé un des premiers, m'aperçut, s'approcha de moi et me « parla de mon travail. Je compris que M. Laplace l'avait pré- « venu. A l'École polytechnique, j'avais été un des élèves aux- « quels il témoignait le plus d'affection, et je savais combien le « succès que j'espérais lui causerait de plaisir. On est heureux

« d'avoir de pareils maîtres! Quand la parole me fut accordée,
« tous les géomètres, c'était l'usage alors, vinrent s'asseoir autour
« du tableau. Le général Bonaparte, récemment revenu d'Egypte,
« assistait ce jour-là à la séance, comme membre de la section de
« mécanique. Il vint avec les autres, soit de lui-même, à titre de
« mathématicien dont il se faisait fort; ou parce que Monge l'a-
« mena, pour lui faire les honneurs d'un travail issu de sa chère
« Ecole polytechnique; à quoi le général répondit: *Je reconnais*
« *bien cela aux figures.* Je pensai qu'il était bien habile de les
« reconnaître, puisque, hormis M. Laplace, personne encore ne
« les avait vues. Mais, préoccupé comme je l'étais, de toute autre
« chose que de sa gloire militaire et de son importance poli-
« tique, sa présence ne me troubla pas le moins du monde. J'au-
« rais eu bien plus peur de M. Lagrange, si l'approbation anté-
« rieure de M. Laplace ne m'avait donné toute sécurité. J'exposai
« donc très librement et je crois aussi très clairement, la nature,
« le but, les résultats de mes recherches. Tout le monde me féli-
« cita sur leur originalité. On me donna pour commissaires les
« *citoyens* Laplace, Bonaparte et Lacroix. La séance finie, j'ac-
« compagnai M. Laplace rue Christine, où il demeurait alors.
« Dans le chemin, il me témoigna son contentement de la net-
« teté avec laquelle j'avais présenté mes démonstrations, et
« aussi de ce que, suivant son conseil, je ne me fusse pas hasardé
« au-delà. Nous arrivons. Après que j'eus salué madame La-
« place, venez, me dit-il, un moment dans mon cabinet; j'ai
« quelque chose à vous faire voir. Je le suivis. Nous étant assis,
« et moi prêt à l'écouter; il sort une clef de sa poche, ouvre une
« petite armoire placée à droite de sa cheminée, je la vois en-
« core...; puis il en tire un cahier de papier jauni par les années,
« où il me montre tous mes problèmes, les problèmes d'Euler,
« traités et résolus par cette méthode, dont je croyais m'être le
« premier avisé. Il l'avait trouvée aussi depuis longtemps; mais
« il s'était arrêté devant ce même obstacle qu'il m'avait signalé.
« Espérant le surmonter plus tard, il n'avait rien dit de tout
« cela à personne, pas même à moi, quand j'étais venu lui ap-
« porter son propre travail comme une nouveauté. Je ne puis
« peindre ce que j'éprouvai alors. C'était un mélange de joie à
« voir que je m'étais rencontré avec lui; peut-être aussi de quel-
« que regret à me voir prévenu; mais surtout, d'une profonde et

« infinie reconnaissance pour un trait si noble et si touchant.
« Cette découverte, la première que j'eusse faite, était tout pour
« moi. Elle était sans doute peu pour lui, qui en avait fait tant
« d'autres, et de si considérables, dans toutes les parties des
« mathématiques abstraites, comme dans leurs plus sublimes
« applications. Mais l'abnégation scientifique est difficile et rare,
« même en de petites choses. Et puis! cette délicatesse à ne me
« vouloir découvrir ce mystère qu'après le succès, le succès public,
« auquel il m'avait conduit comme par la main, ne se servant de
« ce qu'il avait vu que pour me détourner des écueils où mon
« inexpérience allait m'engager! M'eut-il montré ce papier avant
« la séance, il ne m'était plus possible de présenter mon travail,
« sachant que le sien existait auparavant. La distance de lui à
« moi ne m'aurait permis que le silence, et, s'il avait exigé que
« je profitasse du secret qu'il avait gardé, quel embarras n'au-
« rais-je pas dû éprouver quand j'aurais lu ce mémoire, ayant la
« conscience que je n'étais que l'écho d'un autre esprit! Mais sa
« réserve me laissait toute la force que son approbation m'avait
« donnée. Paraîtrai-je trop présomptueux si je me persuade que
« tous ces raffinements de bonté n'auraient pas pu lui être sug-
« gérés par un intérêt seulement abstrait et scientifique, mais
« qu'ils ont dû lui être inspirés aussi par un sentiment personnel
« d'affection? Au reste, en récompense de sa noble conduite, je
« me figure qu'il devait éprouver un vif plaisir et une jouissance
« bien pure à m'entendre, grâce à lui, débiter en pleine assu-
« rance, à la satisfaction de mon savant auditoire, ces nouveaux
« calculs dont je me croyais l'inventeur, et qu'il aurait pu m'en-
« lever d'un seul mot. Aurait-il été aussi généreux pour un rival?
« Aurait-il même été alors toujours juste? C'est ce que je n'ai
« nullement ici à examiner. Il fut tout cela pour moi et pour
« bien d'autres, qui commençaient aussi leur carrière. Je n'ai
« rien de plus à dire ni à voir. Son influence sur le progrès des
« sciences physiques et mathématiques a été immense... Voilà,
« Messieurs, le trait que j'ai voulu vous raconter. M. Laplace a
« été votre collègue dans cette Académie. Vous connaissiez son
« grand génie dans les sciences ; vous aviez apprécié l'élévation
« de son talent comme écrivain. Je viens de vous le montrer
« sous un aspect nouveau, avec des qualités peut-être plus rares.
« En rendant cet hommage à sa mémoire, je lui désobéis, car il

« m'avait imposé un silence absolu sur ce qu'il avait fait pour « moi dans cette rencontre.

« Le rapport académique, auquel il prit part, n'en porte au- « cune trace, et il ne me permit pas d'y faire la moindre allu- « sion quand je publiai mon travail. Mais un intervalle d'un « demi-siècle amène fatalement la prescription de tous les enga- « gements humains, et je suis convaincu que vous m'absoudrez « unanimement d'avoir manqué aujourd'hui à celui-là pour « acquitter la seule dette que le temps ne doive pas éteindre : « celle de la reconnaissance. »

Je n'ai pu résister au désir de citer, presque en entier, cette remarquable narration où M. Biot se peint si exactement, sans s'en douter, en parlant de l'affabilité, de la bonté et de l'abnégation de M. Laplace, de cette protection affectueuse qu'il étendait sur tous les jeunes gens laborieux qui l'approchaient. J'ai senti moi-même *tout le prix de ces communications intimes et familières* qu'on pouvait avoir avec lui et dont j'ai éprouvé les heureux effets, lorsque, éloigné du toit paternel, je retrouvais chez lui le charme de la vie intérieure joint à l'autorité de l'exemple d'une vie si bien remplie.

Le jeune ménage avait quitté Beauvais en 1800, époque à laquelle M. Biot fut appelé à Paris pour professer le cours de physique au Collége de France (1).

Voici ce que Mme Biot écrivait, avec son enjouement ordinaire, à l'occasion des embarras de son déménagement :

« Celle-ci, disait-elle en parlant de sa lettre, celle-ci est la « gazette de notre maison, et je tâcherai pourtant qu'elle ne « contienne aucun mensonge. Notre appartement est loué pour « le terme de juillet (1808); ainsi Beauvais est mon seul recours, « et si vous ne me donniez pas une chambre, je coucherais dans « la rue jusqu'à ce que le père Audran veuille bien me faire

(1) Il habita d'abord rue d'Enfer, au coin de la rue Saint-Thomas, et en 1803 il alla demeurer rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, dans une maison qui est encore debout. Ce n'est qu'en 1808 qu'il put être logé au Collége de France.

« place... Non, en conscience, soit vertu, soit bégueulerie, ou « autre chose, je ne me résoudrais pas à partager sa chambre « avec lui. Mais voyez quel embarras! tous mes meubles vont « être jetés pêle-mêle dans quelque coin du Collége de France! Il « vient d'être décidé que nous ne pourrons avoir le logement « de Thénard. Ainsi, il me faut prendre le trou de l'Hébreu; « c'est fort contrariant, mais il n'y a plus moyen de faire diffé- « remment. »

Il paraît cependant qu'il n'en fut pas tout à fait ainsi, car l'appartement que M. Biot occupait au premier étage, à gauche de l'escalier qui se trouve à l'angle de la cour, était vaste et bien disposé.

Dans cette même année 1808, Mme Biot avait présenté au concours des Jeux Floraux, sous un pseudonyme, une élégie ayant pour titre : *Chant des Israëlites sur la mort de Jephté.* « Ce sujet, « dit le secrétaire de cette académie, a été traité plusieurs fois et « avec succès; mais Mlle B... n'en a pas moins le mérite d'avoir « proportionné son style au ton que le sujet demandait, et « d'avoir toujours dans cette commémoration religieuse un lan- « gage convenable et qui est en harmonie avec les livres saints. »

L'attrait de la poésie ne l'empêchait pas de se livrer à des études bien plus sérieuses, car elle apprit l'allemand et traduisit pour son mari et à son insu la *Physique mécanique de Fischer.*

Les salons de M. Biot étaient ouverts tous les mercredis, et toutes les sommités des sciences, tout ce que la France possédait d'illustre s'y trouvait rassemblé. Mme Biot était l'âme de ces réunions où, par son esprit souple et varié, elle savait animer et entretenir la conversation sans jamais la dominer.

Parmi les astres qui commençaient à s'élever sur cet horizon scientifique, on remarquait Arago et Poisson, dont la petite taille avait fait faire à Mme Biot ce spirituel et prophétique jeu de mots : *Petit Poisson deviendra grand.*

Mme Biot avait l'art de raconter admirablement et le rare mérite de ne jamais se répéter. Maintes fois j'ai essayé de la mettre en défaut en ramenant, après un assez long intervalle de temps, la conversation sur un sujet qui lui avait fourni une anecdote piquante, et jamais je n'ai pu réussir à la faire tomber dans le piége que je lui tendais.

Dans ces réunions, dont elle savait si bien faire les honneurs, le maître du logis se dérobait souvent pour reparaître bientôt après. « La nostalgie du cabinet d'étude (pour me servir de l'ex- « prossion du spirituel secrétaire de notre société académique) « en était la cause; l'accès aussitôt guéri par une nouvellle dose « de travail, M. Biot revenait à ses hôtes toujours ravis de le « revoir. »

M. Biot me fit voir, dans le courant de l'année 1811, un instrument ingénieux qu'il venait d'imaginer et au moyen duquel on pouvait donner, par une simple indication de chiffre, l'idée précise de toute espèce de couleur et de toutes les nuances : il l'appelait *colorigrade*. L'appareil était fort simple : il se composait d'un prisme, d'une lame de talc et de deux portions de cadran sur lesquels étaient marqués des degrés que parcouraient deux aiguilles; l'une servait à diriger un rayon de lumière sur la plaque et à indiquer son inclinaison; l'autre donnait l'inclinaison à cette lame de talc par rapport au rayon visuel parti d'un point de mire. La première déterminait la couleur produite par le rayon lumineux, et la seconde, toutes les nuances imaginables de dégradation depuis le blanc jusqu'au noir. Ainsi, au moyen de deux séries de degrés indiqués par les aiguilles, on pouvait reproduire exactement l'idée d'une nuance, ce qu'aucune description, aucune couleur appliquée n'aurait pu rendre avec précision.

En 1812, M. Biot loua le château de Lépine et le garda trois ans. C'est là qu'il termina la seconde édition de son *Astronomie*, et au mois d'octobre 1813, il commença à s'occuper de la partie d'acoustique pour son *Traité général de physique*.

Sachant combien ses expériences auraient d'intérêt pour moi, il m'engagea à aller le trouver. Il s'était procuré quelques livres anciens, les mémoires de l'Académie relatifs à ses recherches et quelques instruments propres à répéter les expériences déjà connues; mais il ne fut pas longtemps à s'apercevoir de leur insuffisance, et il accepta l'offre que je lui fis de venir à Beauvais où je pouvais mettre à sa disposition un laboratoire et un atelier dans lesquels nous trouverions les ressources qui nous manquaient dans une campagne isolée.

A cette époque, la théorie du son était bien peu avancée. Quoi que Pythagore passe pour avoir déterminé le premier les rapports

des intervalles musicaux, jusque vers la fin du dix-septième siècle, elle n'avait guère eu d'autres bases que la fable des marteaux de forgerons, pesés par ce philosophe.

Les Grecs ont beaucoup écrit sur la musique; mais ni ce que le philologue Meibom nous a transmis de leurs ouvrages, ni le traité de Plutarque, ni dans les temps postérieurs, les prodiges de Kircher (1), n'avaient pu constituer les bases d'une science sur laquelle, au contraire, la diversité des opinions et des systèmes n'avaient fait que répandre la plus grande obscurité. On n'était pas même d'accord sur la valeur des termes employés dans les discussions. Ainsi, on a soutenu avec quelque apparence de raison, suivant de Prony, que chez les anciens les mots *harmonie*, *rhythme*, *mesure*, se rapportaient à la succession des sons du *grave* à *l'aigu*, comme à la division du temps.

On ne s'entendait pas mieux sur les faits : à l'opinion généralement répandue que les Grecs ne pratiquaient ni ne connaissaient ce que nous appelons harmonie dans le langage moderne, on opposait les morceaux qu'ils nommaient *antiphonie* et qui étaient exécutés à l'octave par des voix ou par des instruments. On faisait remarquer que les flûtes doubles, d'après les dimensions respectives qu'on leur donnait dans les monuments antiques, devaient produire d'autres rapports que ceux de l'unisson, et enfin que les joueurs de harpe, peints sur les murs des tombeaux des rois, à Thèbes, dans la grotte appelée *Catacombes des Harpes*, avaient, comme nos harpistes actuels, les deux mains employées ensemble à faire sonner les cordes, d'où l'on inférait que les anciens connaissaient et employaient d'autres accords que ceux de l'octave.

Ce n'est que vers la fin du XVII^e^ siècle que les expériences de Sauveur, de Rameau et de Tartini commencèrent à répandre un nouveau jour sur la théorie des sons, qui, traitée ensuite par Daniel Bernouilli, Euler, d'Alembert, et de nos jours par Lagrange, Newton, de Prony, Chladni, acquit toutes les proportions d'une véritable science, quoi qu'elle laissât encore immensément à désirer.

---

(1) *Phonurgia nova de prodigiosis sonorum effectibus et sermocinatione per machinas sono animatas.*

Tel était à peu près l'état de cette partie de la physique au moment où M. Biot l'abordait. Si, pour se mettre au niveau des connaissances acquises, il y avait beaucoup à apprendre, il y avait aussi à se mettre en garde contre beaucoup d'erreurs dont plusieurs étaient d'autant plus à craindre qu'elles avaient été commises par d'illustres savants. On avait vu Daniel Bernouilli proposer une très ingénieuse explication de la production des sons harmoniques, mais elle n'était pas fondée. Newton même s'était trompé sur la propagation du son.

Mais M. Biot ne s'en rapportait pas aveuglément aux opinions reçues, il voulait en vérifier l'exactitude, quelle que fût l'autorité de ceux qui les avaient émises. Il commençait par lire tout ce qui avait été écrit sur la matière dont il s'occupait, il répétait toutes les expériences qui avaient été faites, et n'adoptait aucun système; mais système, théorie, expériences, tout était rigoureusement soumis à sa puissante analyse, et au moyen de cette infaillible pierre de touche, il savait démêler le faux d'avec le vrai, et quand il s'était ainsi approprié tout le domaine de la science, il s'élançait dans le vaste champ des découvertes, en prenant pour point de départ celui où s'étaient arrêtés ses devanciers.

Tout ce qui avait été écrit sur l'acoustique depuis Zarlino et Galilée jusqu'à nos jours, tant en français qu'en latin et en italien, tout ce qu'avaient dit les musiciens sur les phénomènes qu'ils avaient observés et dont ils s'étaient servi pour fonder les règles de leurs traités d'harmonie; tout ce que les savants avaient publié dans des mémoires détachés fut dévoré en quelques semaines avec une ardeur qui ne se ralentissait pas un seul instant.

Ce travail consciencieux, fait par un génie supérieur, dut amener quelques découvertes et faire faire un pas à la science; aussi l'ouvrage de M. Biot est-il cité souvent par les physiologistes les plus distingués et notamment par Muller. Celui-ci cependant a critiqué plusieurs opinions dont une seule me paraît effectivement erronée : c'est celle qui est relative à la cause de la voix nazonnante, et je ne sais jusqu'à quel point je ne dois pas prendre une part de responsabilité de cette erreur, car bien que je ne l'aie jamais partagée, je l'ai laissé passer inaperçue lorsque j'ai revu le manuscrit que M. Biot m'avait prié d'examiner avant de le livrer à l'impression. Je me rappelle que j'avais exprimé

en sa présence l'opinion contraire à celle qu'il a émise, en disant que les mots *parler du nez* me semblaient une antiphrase, puisqu'il suffisait d'empêcher l'air de passer par les narines en les pinçant, pour que la voix prît ce timbre improprement dit nasal. Au surplus, cette théorie qui, pour être complète, aurait besoin d'être bien plus développée qu'il ne m'est permis de le faire ici, a été l'objet de nombreuses discussions, et l'opinion de M. Biot ne me paraît être que la reproduction de celle de Magendie qu'il déclare avoir pris pour guide dans ce qui concerne les organes de l'ouie et de la voix.

Quant à la cause de la production du son dans l'organe humain, je crois que l'on peut soutenir l'opinion de M. Biot contre celle des physiologistes qui considèrent les *cordes vocales* comme le corps sonore; et malgré la réfutation de Muller, qui ne me semble nullement concluante, je persiste à croire que les cordes vocales ne sont que des fibres contractiles dont les fonctions consistent à donner aux lèvres de la glotte la tension nécessaire pour produire un son à la manière des anches (1).

---

(1) Je ne prétends pas que l'on doive assimiler complètement la glotte à une anche battante, ni même à une languette libre, mais je crois qu'on peut la comparer aux lèvres qui, appliquées sur l'embouchure d'un cor, produisent l'effet d'une anche en interrompant périodiquement, par leurs vibrations, le courant d'air qui s'échappe des poumons. L'objection résultant de ce que l'on a remarqué dans des observations faites sur des cadavres, que les lèvres de la glotte ne battaient pas l'une contre l'autre lorsqu'on leur faisait produire un son, ne me semble pas péremptoire, car il n'est pas nécessaire que le courant d'air soit totalement intercepté pour que ses émissions successives forment un son, il suffit qu'il soit seulement modifié et qu'il ne s'écoule pas librement. J'en ai eu la preuve en observant les vibrations d'une languette placée dans un tube de verre. En la raccourcissant graduellement au moyen d'une rasette, je l'ai amenée au point de ne plus toucher l'anche, quoiqu'elle continuât toujours de vibrer. Alors le son qu'elle produisait était extrêmement doux et susceptible de varier d'intensité sans varier d'intonation. Il est même nécessaire que le courant d'air ne soit pas totalement intercepté dans les tuyaux des jeux d'anches ordinaires, car, si la languette posait entièrement sur l'anche et la fermait exactement, elle ne pourrait plus se re-

Pendant son séjour à Lépine, M. Biot, attiré par le voisinage et bien plus encore par l'amabilité des habitants, venait de temps en temps passer quelques jours à Crécy où M. Després, *l'un des plus brillants esprits et des meilleurs hommes des temps modernes* (au jugement de Roger et de tous ceux qui l'ont approché), se trouvait souvent entouré des littérateurs les plus distingués et des artistes les plus célèbres; mais malgré les charmes de ce délicieux séjour, M. Biot n'y restait jamais inactif, et les exercices du corps, la chasse, la pêche, le billard, les excursions botaniques lui laissaient encore de nombreux instants pour se livrer à l'étude. D'ailleurs, l'ordre de la maison le voulait ainsi. M. Després, qui soignait l'éducation de M^lles^ de Joncy, ses belles-filles, descendait régulièrement à huit heures du matin au salon où tout était préparé pour recevoir sa leçon. Là, tout en se promenant, il déroulait dans une improvisation pleine d'intérêt, un cours d'histoire et de littérature française et étrangère, qui faisait la matière des devoirs de la journée. Pendant ce temps-là, M. Biot, dans ses appartements, donnait les mêmes soins à sa jeune famille.

---

lever; c'est pour cela qu'on lui donne de la courbure. Toutefois, il n'en est pas de même de la languette libre qui peut être droite et qui intercepte tout-à-fait le courant d'air dans le moment, très court à la vérité, où elle se trouve, pendant ses mouvements vibratoires, sur la même ligne que les faces du cadre dans lequel elle s'agite.

Une autre expérience, que j'ai faite, pourrait encore venir à l'appui de l'opinion de M. Biot; elle consiste à placer sur une ouverture faite à un porte-vent, un morceau de peau fixée sur les trois quarts de la circonférence du trou, et relevée en bourlet dans la partie qui reste libre. Le courant d'air qui s'échappe par cette issue met en vibration cette lèvre artificielle qui produit un son dont le degré d'élévation dépend de la tension que l'on opère sur la peau en tirant la lèvre par ses extrémités comme pourraient le faire des ressorts ou des fibres contractiles.

Mais Muller me semble détruire lui-même son système lorsqu'il dit que les cordes vocales diminuent l'intensité du son en *se détendant*, sans que pour cela l'élévation du ton varie. On ne saurait détendre une corde sonore sans ralentir le nombre de ses vibrations, et par conséquent sans en abaisser le ton.

Les hôtes de Crécy ne se trouvaient tous réunis qu'aux heures des repas et dans la soirée. Quelquefois, au retour de la promenade, inspiré par les belles nuits d'automne, M. Biot se complaisait à expliquer à ses auditeurs groupés autour de lui, les mystères de la mécanique céleste et les admirables phénomènes de la nature. On ne se lassait point de l'entendre.

Rentrés au salon, on prenait place autour d'une grande table ronde couverte d'un tapis vert, où chacun trouvait de quoi s'occuper selon ses goûts. Pendant que l'un déposait son tribut sur les feuillets d'un album, l'autre traçait, à la manière de La-bruyère, un portrait qu'il donnait ensuite à reconnaître; celui-ci composait une romance, celui-là crayonnait une caricature dont celui qui en était le sujet était le premier à rire et ne ripostait que par un trait d'esprit. Ainsi, l'auteur d'une de ces charges, s'étant peint *arrivant* à Crécy et présentant un de ses amis au maître du logis entouré de sa famille, M. Després prit sa plume et répondit par cet impromptu :

Nous sommes peints d'après nature;
Ce dessin est gaiment croqué,
Mais, dans votre caricature,
Un défaut pourtant m'a choqué.
Je vais vous dire en quoi consiste
Le petit tort que vous avez :
Vous me peignez maussade et triste...
Et cependant vous *arrivez* !

M. Biot ne dédaignait pas de se mêler à ces délassements, et il y fournissait largement son contingent. On l'a vu s'engager avec le maître du logis dans une lutte poétique de citations où les deux champions faisaient assaut de mémoire et surtout d'esprit d'apropos; et malgré l'innocuité des armes courtoises qu'ils faisaient briller aux yeux des spectateurs émerveillés, l'intérêt de ce combat animé et prolongé n'était pas moins excité que si les jours des combattants eussent été en danger.

Que les heures s'écoulaient avec rapidité dans ces délicieux passe-temps! l'impassible aiguille de la pendule pouvait seule indiquer que le moment de se séparer était arrivé. Alors, chacun muni de son bougeoir et se dirigeant vers son appartement, on

voyait dans l'escalier en limaçon une constellation lumineuse qui bientôt allait disparaître ; mais une saillie, un mot, un rien suffisait pour ranimer la conversation et exciter ces rires prolongés dont rien n'eut laissé prévoir le terme, si la voix impérieuse de la femme de chambre, lassée d'attendre, n'eut rappelé à l'ordre les infatigables causeurs. On obéissait, mais, comme l'airain qui vibre longtemps encore après le coup qui l'a frappé, l'imagination surexcitée rentrait difficilement dans le calme ; le sommeil tardait à venir et disparaissait aux premiers rayons du jour.

Doux souvenirs d'un temps déjà bien éloigné, avec quelle vivacité vous vous retraciez à ma pensée à la vue de ce cercueil incliné sur le bord de la tombe entr'ouverte où allaient se trouver réunis ces époux qui avaient tant contribué aux charmes de ces moments si fugitifs de la jeunesse et de la gaîté !

En 1818, M. Biot maria sa fille, Mlle Blanche, à M. Millière qui venait se fixer à Beauvais. Ce fut un nouveau motif qui le ramenait souvent dans notre ville et qui le détermina à louer en 1820 le château de Marguery où il passa deux étés.

Ce fut en 1823 qu'il se fixa pour plusieurs années dans le département de l'Oise en achetant la propriété de Nointel près Clermont. A Nointel commença pour M. Biot une vie toute nouvelle. Abandonnant presque les sciences, il se livra avec son ardeur naturelle à la culture de la terre et améliora sa propriété. Il contribua à l'introduction dans sa commune de nouvelles cultures fort productives et notamment celle de la betterave. Il cultivait en savant. Non seulement il faisait par lui-même d'utiles études sur la physiologie végétale, mais encore il se tenait au courant des essais tentés en Angleterre, tant pour les engrais que pour le perfectionnement des instruments aratoires. Il reproduisait presque toutes ces choses chez lui ; analysant ses terres pour n'y mettre que des engrais en rapport avec leur nature. Sa vacherie, construite d'après ce qu'il avait vu en Angleterre, était un modèle. Il porta dans ces occupations le même genre d'esprit curieux, inventif, ardent qu'il avait montré pour les sciences et qu'il devait y appliquer encore. Ce fut en envoyant à Paris le beurre de ses vaches qu'il fut mis en relation avec M. Jametel, facteur à la halle au beurre, pour la vente à la criée. Cet homme honnête et éclairé fit part à M. Biot de ses idées pour l'amélioration qu'on pourrait apporter dans les ventes à l'avantage du consommateur,

et ce fut à cette occasion que M. Biot publia plusieurs articles sur les approvisionnements de Paris. Son esprit se pliait, s'étendait à tout. Mais pendant quelque temps, excepté les examens des écoles militaires dont il était un des examinateurs, ses moments étaient pris par son faire valoir. Il alla même une fois acheter des bestiaux à la foire de La Neuville, et fut rencontré, par une personne qui le connaissait, conduisant lui-même une vache. Cette personne ne manqua pas de raconter qu'à sa grande surprise elle avait vu un membre de l'Institut tirant une vache en pleine foire.

Cependant en 1824 et 1825, M. Biot s'arracha pendant quelques mois à ses occupations agricoles pour aller en Italie et en Espagne continuer la mesure du méridien. Il était accompagné par son fils et par son cousin M. Le Caron.

A son retour, il fut nommé maire de la commune de Nointel; mais cet essai des fonctions publiques qu'il n'accepta qu'après s'en être longtemps défendu, montra que si M. Biot les avait redoutées toute sa vie, c'est peut-être qu'il n'y était pas propre.

Cherchant le bien de ses administrés avec sa loyauté ordinaire, mais aussi avec ses idées arrêtées, il se heurta contre d'autres volontés dont il ne put triompher, et ne s'entendit plus avec son conseil municipal. Des conseillers se plaignirent à l'autorité, et voici un des motifs qu'ils mirent en avant: *M. Biot les réunissait chez lui dans son cabinet où se trouvait un buste de Charles X!...* Cela était grave. C'était au mois de décembre 1830!... mais ces bonnes gens avaient pris le buste de M. De La Place pour celui du roi détrôné. Ces plaintes n'auraient peut-être pas été écoutées; mais l'amitié qui existait entre M. Biot et M. de Kergorlay, connu pour son opposition à la nouvelle dynastie, fut, selon toute apparence, le vrai motif qui détermina l'administration à demander au maire de Nointel de donner sa démission. M. Biot refusa; il eût regardé comme une lâcheté d'abandonner une population dont il avait pris si vivement les intérêts. Le cas devenait embarrassant pour l'administration qui ne voulait pas reculer et qui pourtant n'avait aucun sujet réel de plaintes à alléguer; elle imagina un biais ingénieux : elle lança une circulaire par laquelle on rappelait qu'aux termes de la loi du 14 décembre 1789, pour être maire d'une commune, il faut y être domicilié de fait, et l'on disait à M. Biot: Vous êtes professeur

à la faculté des sciences ; ces fonctions sont conférées à vie, et d'après l'article 107 du Code civil l'acceptation de foncions conférées à vie emporte translation immédiate du domicile du fonctionnaire dans le lieu où il doit exercer ces fonctions, ainsi la loi serait violée si je vous maintenais dans vos fonctions de maire.

M. Biot protesta vigoureusement contre cette mesure qui lui paraissait être une attaque personnelle et une injustice déguisée sous une apparence de légalité ; il prouva qu'en fait, il avait son domicile *réel* à Nointel depuis plus de huit ans.. mais il ne lui fut répondu que par un arrêté qui nommait un nouveau maire à sa place. On assure même que cet arrêté portait : *en remplacement de M. Biot démissionnaire.*

Quoi qu'il en soit, l'installation du nouveau magistrat eut lieu avec une pompe et un déploiement de forces tout-à-fait inusités jusques-là : C'est le maire d'une autre commune (celle de Catenoy) qui fut *chargé* de la faire, et toute la garde nationale fut mise sur pied. Pouvait-on faire moins pour le successeur d'un illustre académicien (1) ?

Après avoir mis sa propriété en parfait état de culture, ne trouvant plus là d'aliments pour l'activité de son esprit, M Biot la vendit à M. Amédée Thierry en 1839.

Rentré à Paris, M. Biot reprit avec ardeur ses travaux scientifiques, reparut à l'Institut dont il s'était éloigné pendant tant d'années.

Le séjour que M. Biot fit à Beauvais jusqu'à sa nomination au collége de France, laissa de doux souvenirs dans son esprit ; ce fut un des plus heureux temps de sa vie ; il y revenait avec bonheur dans la conversation, et aimait à rappeler les courses qu'il y avait faites aux environs avec sa jeune femme, soit pour chercher des plantes dont ils formèrent un herbier, soit pour faire des collections de papillons ; et quand il était au comble des hon-

---

(1) Le procès-verbal de la séance se termine par cette phrase remarquable : *M. Biot étant absent, le recensement des registres et papiers de la mairie lui seront remis incessamment et en ma présence. Il en sera signé un double état entre le nouveau titulaire et son prédécesseur, dont une copie sera annexée au procès-verbal, ainsi que l'état de la caisse municipal.* (Sic.)

neurs et de la prospérité, il s'écriait : que j'étais riche à Beauvais avec mes 1200 fr. de traitement !...

Vous savez, Messieurs, combien il portait d'intérêt à notre Société naissante et combien il se plaisait à l'encourager. Cette affection ne s'est jamais refroidie, et à ses derniers moments il s'informait encore auprès de son gendre si l'on avait eu soin de nous envoyer les dernières livraisons des mémoires scientifiques dont il enrichissait notre bibliothèque.

Une vie si noble et si pure ne pouvait être terminée que de la manière la plus édifiante. Aussi, comme l'a dit M. le vicomte de Rougé dans son éloquent discours : « Pour qu'aucune lumière « ne fît défaut à ce grand esprit, il s'ouvrit dans toute sa force « aux splendeurs de la foi chrétienne. »

M. Biot avait une taille avantageuse et bien proportionnée, les traits réguliers ; le teint pâle et mat, la figure presque imberbe, l'œil vif et pénétrant, la voix claire et élevée. Il avait une activité incessante, et lorsqu'il était à la recherche de quelque vérité, il ne donnait aucune trêve à son esprit, même pendant l'heure des repas.

Il existe de lui deux portraits fort bien faits : l'un, lorsqu'il était à Beauvais, par M. VAN DEN BERGHE, l'autre en costume de l'Institut.

David d'Angers a fait un bas-relief qui laisse beaucoup à désirer. Pour rajeunir son modèle, il a cherché à restituer aux traits de la figure les formes que l'âge leur avait fait perdre ; mais il n'a fait que s'éloigner de la vérité.

M. Paul Delaroche en a fait, pendant une séance de l'Institut, un croquis à la plume où le caractère de la physionomie est plus heureusement reproduit.

En 1860, on a obtenu qu'il voulût bien permettre que l'on fît sa photographie pour un ouvrage qui se publie en Angleterre. Cette tête pleine de vie, de feu et d'expression, représente parfaitement ce que M. Biot était à l'âge de 86 ans et demi.

Je ne puis offrir pour nos archives qu'une petite silhouette que j'ai faite en 1814, dans une de nos soirées de Crécy.

J'y joins deux autographes, l'un de M. Biot, l'autre de Mme Biot.

Les notices que M. Biot a publiées dans la biographie de Michaud sont les suivantes :

Bailly. — *Æpius* (en 1810). — *D'Agelet.* — *Aimar-Vernat.* — *Beau-*

champ. — *Amontons.* — *Bergman.* — *Bochart de Saron.* — *Borda.* — *Bouguer.* — *Bradley.* — *Cassini* (1). — *Cavendish.* — *La Condamine.* — *Descartes.* — *Franklin.* — *Galilée.* — *Leibnitz.* — *Malus.* — *Newcommen.* — *Newton.* — *Torricelli.* — *Brisson.* — *Volta.*

Les nombreux travaux scientiques de M. Biot se trouvent dans les mémoires et les comptes-rendus de l'Académie des Sciences, dans le *Journal des Savants*, dans les *Mémoires d'Arcueil*. Ses ouvrages et traités spéciaux sont :

Analyse du traité de la mécanique céleste de Laplace (1801).

Traité analytique des courbes et des surfaces du second degré (1802).

Essai de géométrie analytique appliquée aux courbes et surfaces du second ordre (8e édition 1834).

Essai sur l'histoire générale des sciences pendant la Révolution (1803).

Relation d'un voyage fait dans l'Orne pour constater la réalité d'un météore tombé à l'Aigle (1803).

Traité élémentaire d'astronomie physique (1805 et 1850).

Recherches sur les réfractions ordinaires qui ont lieu près de l'horizon (1808).

Tables barométriques portatives (1811).

Recherches expérimentales et mathématiques sur les mouvements des molécules de la lumière autour de leurs centres de gravité (1814).

Traité de physique expérimentale et mathématique (1816).

Précis élémentaire de physique expérimentale (1817).

Recherches sur plusieurs points de l'astronomie égyptienne (1823).

Recueil d'observations géodésiques, astronomiques et physiques (1821).

Notions élémentaires de statistique (1828).

Lettres sur l'approvisionnement de Paris (1835).

Une traduction de la physique mécanique de Fischer, annotée (1830, 4e édition).

---

(1) Il existe aux archives de l'Hôtel-de-Ville, dans le dossier de l'école Centrale, plusieurs autographes de M. Cassini de Thury, petit-fils du célèbre astronome (Jean-Dominique), et lui-même directeur de l'Observatoire et membre de l'Académie des Sciences.

Parmi les œuvres littéraires de M. Biot, il convient de signaler son *Eloge de Montaigne* qui obtint une mention honorable de l'Académie française, au concours où M. Villemain remporta le prix, et une notice sur Gay-Lussac en 1851.

M. Biot fut fait commandeur de la Légion-d'Honneur le 3 mai 1849.

On voit au musée des Arts-et-Métiers, rue Saint-Martin, le ballon dans lequel il s'éleva au mois d'août 1804, avec Gay-Lussac, à la hauteur de quatre mille mètres.

HAMEL.

UNIV
OF

Carte topographique jointe au Mémoire de M. Peigné-Delacourt sur la Campagne de J. César contre les Bellovaques.

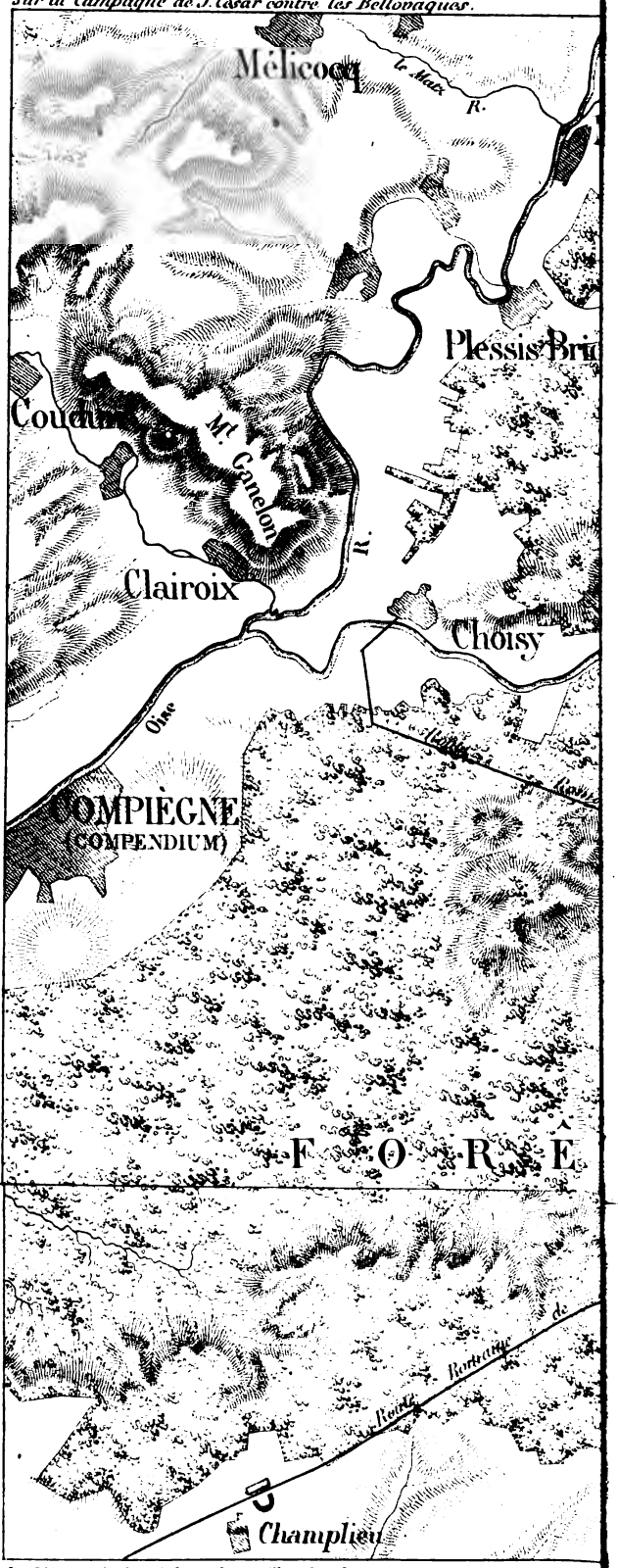

Impt Hangard-Mauge, 5 rue Honoré-Chevalier Paris.

CAMPAGNE DE J. CÉSAR

CONTRE LES BELLOVAQUES,

ÉTUDIÉE SUR LE TERRAIN.

Deux Mémoires ont été publiés récemment sur cette phase de la conquête des Gaules par les Romains. Le premier, par M. G. de Bailliencourt de Chauny, a été lu à l'une des séances du comité archéologique de Noyon. Le second fait partie du premier volume d'un ouvrage de M. de Saulcy, portant le titre de : *Campagnes de J. César dans les Gaules. Etudes d'archéologie militaire.*

Je viens présenter une nouvelle solution des questions de topographie soulevées par le récit d'Hirtius (L. VIII des Commentaires), sur cette mémorable campagne.

En l'absence, dans le texte, d'indication des lieux où se passèrent les opérations militaires, l'esprit d'induction devra nécessairement avoir une large part dans toutes les appréciations émises par les commentateurs passés, présents et à venir.

Le public lettré sera le juge de la valeur des arguments réciproques.

M. de Bailliencourt et moi, plaçons au mont Ganelon le premier lieu de réunion des contingents gaulois. Quant aux lieux des combats, tous les trois, d'accord, nous en traçons le cercle des opérations stratégiques dans les massifs ou à proximité de la grande forêt *Cotia*.

Mais, excepté sur ces deux points, nos opinions sur les questions de topographie ou du siége des évènements de la campagne, sont en désaccord complet.

En effet, M. G. de Bailliencourt cherche, mais sans fixer précisément les localités, la succession des faits de guerre et des mouvements de troupes dans un rayon compris entre *la rive gauche de l'Aisne* et les vallées de l'Autonne et du Vandy, avec prolongement jusqu'à la Croix-Saint-Ouen, etc.

M. F. de Saulcy, de son côté, place également la série des opérations militaires, *sur la même rive gauche*, c'est-à-dire au sud de l'Aisne. A son avis, ce fut à Champlieu que dut être placé le premier campement des légions prêtes à fondre sur les Bellovaques (1). Il reconnaît dans le Mont Saint-Marc (2) et le Mont Collet le lieu situé dans la forêt et entouré d'un marais, où se postèrent les Bellovaques et leurs alliés.

Quant à la position que prirent les Romains à proximité du camp fortifié des Gaulois (*Castra castris hostium confert*, chap. 9), M. de Saulcy l'établit sur le mont où fut fondé, en 1308, le couvent des Célestins de Saint-Pierre en Châtres (*in castris*), sur l'emplacement d'un vieux prieuré dépendant de l'abbaye bénédictine de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons. Suivant son sentiment ce serait à Choisy-au-Bac qu'aurait eu lieu le dernier engagement entre les Bellovaques et les Romains.

Pour moi, je crois avoir trouvé *sur la rive droite*, c'est-à-dire *au nord de l'Aisne* et dans le delta que cette rivière forme avec l'Oise avant leur réunion, le véritable emplacement de la campagne de J. César contre les Bellovaques.

Pour bien suivre la discussion, il faut avoir, sous les yeux, le texte latin, et au besoin une des bonnes traductions. Je m'em-

---

(1) Je dois protester de nouveau, puisque M. de Saulcy a jugé à propos d'y revenir, contre l'attribution à Chilpéric *d'un théâtre aussi bien que d'un cirque mérovingien* à Champlieu.

(2) Ou, pour mieux dire, Saint-Mard, abréviation du nom de Saint-Médard, très-honoré dans la contrée du Soissonnais, comme Saint-Marc l'est à Venise. En 1308, Philippe-le-Bel donnait au monastère de Réaulieu III arpens de quarrière séans ou Mont-Saint-Maart, en la forest de Cuise. (*Cartularium Regalis loci*, folio 2 : Bibliothèque impériale.)

presse d'ajouter que j'y comprends celle donnée par M. de Saulcy. J'ai réuni sur la même carte les localités indiquées dans le système qu'il a adopté, et celles que je propose.

La campagne de J. César se compose de trois phases :

1° Coalition des Bellovaques avec les Gaulois, leurs voisins. Hostilités sur les frontières des Suessions, alors annexés aux Rèmes (1).

2° Siége, par les Romains, du lieu occupé par les Bellovaques. Retraite de ces derniers vers la place de sûreté située sur leurs frontières.

3° Retour offensif des Gaulois. Ruses de guerre réciproques qui changent en une bataille un engagement de troupes d'avant-postes. Défaite des Bellovaques. Soumission à J. César.

PREMIÈRE PARTIE.

Entre Compiègne et le Matz, la division des diocèses de Beauvais et de Soissons est formée par l'Oise (2).

---

(1) Expression employée par Louvet, *Histoire de Beauvais* (1610).

(2) Cette ligne de séparation indiquerait, d'après la règle générale, que les *pagi* des Suessions et des Bellovaques étaient ainsi bornés. Cependant je noterai la contradiction que j'ai remarquée à l'égard du diocèse de Noyon, que je trouve intercallé entre ces deux pays. D'une part, si l'on s'en rapporte au texte de Flodoard, *Historia Remensis*, au synode de Noyon, en 814, on établit la rivière d'Oise comme point de partage entre Soissons et Noyon, auquel on réserva quelques villages dont les noms sont indiqués, et d'autre part, divers titres viennent infirmer cette décision. 1° En 823, Berthe, fille de Charlemagne, donne à l'abbaye de Saint-Médard, *Res suas, hoc est villam Bernogellum* (Berneuil) *super fluvium Axonam, in pago Noviomensi (de Re diplomatica.* Lib. VI, p. 514). 2° En l'an 893, le roi Eudes nommé dans un diplôme, *Bituriacum* (Bitry) *in comitatu Noviomensi* (d° d°. Lib. VI, p. 557.) Sur le livre, la ponctuation (,) se trouve par erreur après le mot *Bituriacum;* on doit nécessairement la transporter plus loin. 3° En la dixième année de son règne, Louis-le-Débonnaire donne à la même église de Saint-Médard, *Cauciacum* (Choisy) *in pago Noviomensi, super fluvium Axonam. (Annales Benedict.* sæc. IV; *pars.* I, *in initio.*)

Le passage de l'Oise, à partir de l'embouchure du Matz, peut se faire à gué, sur plusieurs points, jusqu'au confluent de l'Aisne (1).

Le silence des Commentaires, à l'égard de l'emploi des ponts, indique l'usage des gués par les deux armées gauloise et romaine.

Sur quelle partie du territoire des Suessions les Bellovaques, après avoir traversé la vallée de l'Oise, vinrent-ils placer leur camp? Le point à indiquer doit réunir les deux conditions exprimées dans le texte :

1° La position. — Un lieu élevé, situé dans une forêt, entouré d'un marais (2).

2° La distance. — Celle de dix mille pas (3) (14,810^{m}) entre les deux campements des Bellovaques, est bien celle des quinze kilomètres environ qui séparent le mont Ganelon de :

Offémont, dépendance de la commune de Saint-Crépin-aux-Bois, canton d'Attichy (Oise), appartenant autrefois à l'ancien diocèse de Soissons. Ce lieu me paraît réunir, en tout point, les deux conditions de la position et de la distance.

Le château d'Offémont est situé à l'extrême limite de la plaine élevée qui porte le nom de *Montagne du Soissonnais*, et sur la croupe d'un promontoire qui domine la grande vallée de l'Oise.

Vu par toute personne qui, marchant de l'est à l'ouest, pénètre jusqu'au manoir d'Offémont, sur un terrain parfaitement nivelé, le nom que porte ce lieu... *Mont* ne s'explique pas au premier abord; mais si on l'examine à partir de la vallée de l'Oise, il se présente dans toute sa beauté. On voit alors se dessi-

---

(1) Pour quel motif le moins important des deux cours d'eau a-t-il conservé le nom après leur réunion? Problème à résoudre.

(2) *Locum castris excelsum, in silva impedita, circumdatum palude delegisse.* Les éditions où se trouve *circumdata* sont fautives; elles font accorder ce dernier mot avec *silva*, et ce devrait être avec *locum*. Un lieu peut bien être entouré d'un marais; une grande forêt, jamais. M. de Saulcy, dans sa traduction, s'est prononcé de même, et avec raison, pour *locum;* il a écrit : *entouré*.

(3) *Millia non amplius decem progressi hostes.*

ner la position très-forte du tertre d'Offémont qui peut, à juste titre, le faire considérer comme un des douze oppides des Suessions comptés par J. César (Livre III des Commentaires).

Le promontoire est entouré, du sud au nord, par un bassin profond qui fut jadis un marais, converti plus tard en étangs, maintenant desséchés. Une terrasse, d'aspect imposant, couronne le tertre dominé par le château qui n'est lui-même qu'un débris de l'ancien manoir des seigneurs de Nesle-Offémont. Deux vallons transversaux flanquent, au sud et au nord, ce promontoire.

Le premier s'étend, de l'ouest à l'est, à mille mètres dans le terrain soissonnais.

Le second vallon borne, au nord, le tertre d'Offémont; son étendue ne dépasse pas 200m, puis le terrain se relève et il disparait en se confondant avec le sol d'une colline dont la croupe large, tournée à l'ouest, dépasse de 400m environ le château, et dont la base était également baignée par l'eau du marais.

On nomme cette partie de la colline, *la Tuerie*.

Suivant le manuscrit, de l'an 1591, d'un religieux Célestin du monastère de Sainte-Croix en Froideval-sous-Offémont, fondé au XIVe siècle par Jean de Nesle, possesseur du domaine, ce serait un lieu de combats.

A l'occasion de son couvent qu'il trouvait, avec raison, mal placé dans le marais, le bon religieux s'exprime en ces termes : « Les seigneurs d'Offémont furent quelquefois d'avis de le trans- « porter plus hault et près de leur chasteau, au lieu dit le *Sépulcre* « *des Sarrasins*, néanmoins les religieux se contentèrent de leur « place... » Un peu plus loin, il ajoute :

« Car qu'il y ait eû (là), par le passé, de grandes et cruelles ba- « tailles, l'ont témoigné *les armes*, *les os humains*, *les sépulchres* « *de Sarrasins*, (ce) qui donne à entendre qu'il y a eu anciennement quelques défaites en cet endroit, qui sont illustrations « fort manifestes de la maison d'Offémont... (1) »

L'auteur nomme Offémont l'une des plus belles et fortes *marquies* du pays.

Maintenant encore, on trouve assez souvent, au lieu de *la Tuerie*,

(1) Bibliothèque impériale. Fonds Colbert, n° 9,891. Généalogie de la Maison d'Offémont.

des armes de l'époque romaine, et principalement des fers de javelots (1), et on ne fouille pas au pied de la colline sans y rencontrer des ossements humains.

Le vallon de *Froideval* ou *Fretteval* (2) qui débouche dans le marais d'Offémont près du monastère de Sainte-Croix a pris son nom, à mon avis, de la tradition qui s'est conservée des travaux de fortifications que J. César y établit pour se garantir de l'attaque des Bellovaques.

Le terrain circonscrit, au sud, par le vallon du Froideval, est également borné, au nord, par un autre vallon dit *de la Montagne pierreuse*, qui, du même marais d'Offémont, s'étend dans la direction de l'est.

On verra que J. César mit à profit cette disposition du terrain dont l'ensemble présente trois promontoires séparés, chacun, par des vallons intermédiaires.

Quel est le lieu où J. César réunit les quatre légions (VII, VIII, IX et XI) pour les opposer aux Bellovaques?

Ce fut, suivant mon sentiment, dont je vais expliquer les mo-

---

(1) M. le baron d'Offémont a recueilli plusieurs de ces débris; j'en possède aussi quelques-uns.

(2) Le nom de *Fretteval*, dont j'ai donné l'étymologie dans mon Mémoire sur le lieu de naissance d'Agnès Sorel, à propos du nom de dame de Fromanteau qu'elle portait dès sa jeunesse, a pour base, non, *frigidus*, comme on l'a désigné au moyen-âge, mais *fracta-æ*, *sepes*. *Sic nominatur*, dit Ducange, *quia cum ramis arborum fractis fiat*. Cette fortification passagère dans la vallée se rapporte pleinement au récit de Jules César sur les travaux qu'il entreprit pour isoler le quartier de ses troupes.

A Offémont, le Froideval est parfaitement abrité du vent du nord; une rue du hameau d'Offémont, percée dans une direction analogue, se nomme la *rue Chaude* ou *Caude*. Le mot *frigidus* n'a donc pas de sens; il en est de même pour *Froitmont*, *Mons fractus*, comme le nomme dom Grenier, à la page 493 de l'introduction à l'*Histoire de Picardie*, in-4°, et dont on a fait *Frigidus Mons*, par corruption. A Paris, on peut reconnaître maintenant que la *rue Fromantel*, près du lycée Louis-le-Grand, a pris son nom d'une motte *frettée* et *mantelée*, dont le relief, par suite de la démolition récente des maisons, est parfaitement accusé. Le Cartulaire de sainte Geneviève de 1243 la mentionne sous le nom de *Vicus qui dicitur Frigidum Mantellum*.

tifs, sur le mont et sur le territoire de *Nampcel*, actuellement commune du canton d'Attichy (Oise).

Nampcel ou Nancel, suivant l'orthographe ancienne, est maintenant un village fort peu connu, et pourtant, si mon appréciation est exacte, ce lieu figura, à plusieurs époques, pendant la guerre de J. César dans les Gaules.

Dans un travail publié, il y a quelques années, *sur les Lieux anciens du Soissonnais* (1), j'ai cité le passage suivant du très-savant abbé Lebeuf, qui, dans sa dissertation *sur l'état du Soissonnois, avant la conquête des Gaules*, s'exprimait ainsi : « Qui « sait si, en fouillant de plus près dans ce qu'il y a de caché à « nos yeux, on ne trouverait pas que *Nemetocenna*, ville Belgique « du supplément de J. César, serait Nancel qu'on aurait écrit et « prononcé *Nemptocenna* ou *Nemptecenna*. »

J'ai pris au sérieux l'invitation faite à une étude spéciale sur ce sujet. J'apporte aujourd'hui le résultat de mes recherches sur *Nemetocenna*.

1° La position du promontoire de Nampcel est exactement analogue à celle des oppides gaulois du pays des Suessions (2).

2° Le point de réunion des légions convoquées par César était *in finibus Suessionum*. Nampcel est effectivement situé dans le rayon des frontières de ce pays.

Je reviendrai sur ce point qui se rapporte essentiellement à la campagne de J. César contre les Bellovaques.

3° C'est à Nampcel, à mon avis, que César, à son retour de Narbonne, rejoignit ses légions pour y passer la saison d'hiver (3).

4° César, revenant d'Italie, où son triomphe avait été complet, se rendit à Nampcel près de ses soldats (4).

---

(1) Mémoires sur la Société des Antiquaires de Picardie, t. XIV, 1855. *Nemetocenna.*

(2) Jules César, il est vrai, ne cite pas ce lieu au second livre de ses Commentaires; mais ce n'est point là matière à une objection, car le général romain a souvent négligé de parler de ce qui n'avait point trait aux opérations militaires.

(3) Livre VIII, chap. 46. *Commentaires sur la guerre des Gaules.*

(4) Livre VIII, chap. 52.

Il y a des positions privilégiées, pour être le théâtre des évènements qui doivent laisser leur trace dans les fastes de l'histoire (1).

Le Nampcel actuel se compose de deux parties distinctes, savoir :

1° Le promontoire saillant au nord. 2° Le village éparpillé dans la vallée profonde qui circonscrit le tertre.

Le plateau supérieur est borné à l'est et à l'ouest par les deux vallons qui se rapprochent complètement au sud. Il porte le nom bien mérité de *Camp de Beaulieu*, défiguré sous celui de Camboullu (2), dans l'atlas cadastral.

Nemetocenna, admis où est Nampcel, occupait le centre du réseau des voies anciennes (3) ou chemins de la Barbarie qui par leurs irradiations établissaient alors des communications :

A l'est, avec le pays des Rèmes et de l'Ardenne, et plus loin avec la Germanie.

Au sud, avec les Senonais et la *Provincia*.

A l'ouest, avec les Bellovaques, les Ambiens, etc.

Au nord, avec les Véromanduens, les Trévires, les Atrébates, les Nerviens, etc.

Outre ces routes, un autre chemin passant à Pont-Auger (*Pons Augusti*) mettait l'Aisne en communication avec le camp de *Nemetocenna*.

César ne pouvait trouver un lieu plus favorable que Nampcel pour se porter rapidement sur chaque point de la Gaule Belgique menaçant ou menacé.

Sans doute, l'emplacement de l'oppide lui-même, qui ne dépasse point 12 hectares, n'aurait pu suffire pour y faire camper quatre légions romaines qui formaient, y compris les auxiliaires Rèmes et Germains, un corps de troupes de 25,000 hommes environ.

---

(1) La seigneurie de Nancel appartenait, au XII[e] siècle, au célèbre trouvère Renaut, châtelain de Coucy, l'amant de la dame du Fayel (ou Faillouel), dont chacun connait la fin lamentable.

Voir ma notice sur ce sujet. Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, t. XIII, 1853.

(2) Titres du XVI[e] siècle possédés par M. le marquis d'Evry, propriétaire de ce domaine.

(3) Mémoire sur l'emplacement des lieux anciens du Soissonnais. Société des Antiquaires de Picardie, t. XIV. Détails sur le chemin gaulois, ou l'*iter Barbaricum*.

Aussi fallut-il établir dès-lors, en dehors de l'*arx* primitive, un lieu de campement qui fût intimement relié avec l'oppide.

Or, il existe précisément, au sud du plateau circonscrit de Nampcel, une vaste plaine offrant toutes les conditions recherchées par les Romains pour y établir leurs camps, à savoir : un point central dominant, sans être montueux, et un abord pour ainsi dire impossible dans une partie de la circonférence.

Tel se présente le *Champ Havet*, abordable seulement au sud-ouest et à l'ouest, et garanti partout ailleurs par des ravins profonds.

Au point le plus reculé, dans l'intérieur du *Bois du Fay*, existent parfaitement visibles les fossés de l'enceinte du prétoire de ce camp. Des fondations en pierres taillées indiquent l'emplacement des constructions. Il sera fait prochainement sur ce point des fouilles régulières (1).

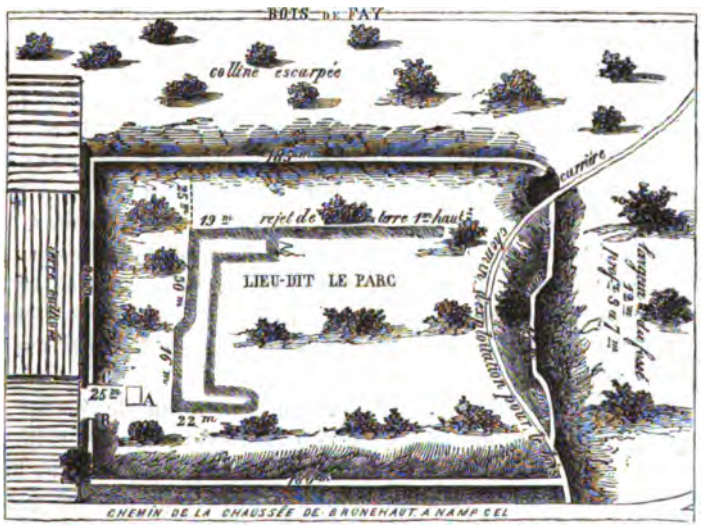

(1) MM. Ch. Flobert et Delignières, qui exploitent les terres de ce lieu, recueillent avec soin les objets d'art et d'industrie des époques gauloise et romaine que la charrue met à jour, heurtant souvent des substructions de grandes proportions. Je leur dois des renseignements très-utiles.

SECONDE PARTIE.

Le trajet de *Nemetocenna* à l'oppide des Bellovaques (Nampeel à Offémont) ne dépasse point huit kilomètres. Entre ces deux points, le terrain présente une horizontalité parfaite. Tout indique l'existence, en ces lieux, d'une culture très-ancienne. Ces champs que César nommait *feractissimos agros*, conviennent pour la disposition stratégique adoptée par l'habile général. Un canton entrecoupé de ruisseaux et inégal ne lui eût pas permis de faire avancer, *quadrato agmine*, une légion de face et deux autres légions en potence sur les ailes, de manière à masquer la quatrième derrière les chariots, pour exciter les Gaulois à une attaque en désordre, suivant leur projet qu'il connaissait d'avance.

Mais une prudence inattendue porta les Bellovaques à rester rangés devant leur camp, sans quitter leur position dominante (1).

La ligne de défense fermant l'enceinte gauloise en face de la contrée des Suessions, c'est-à-dire à l'est, devait nécessairement s'étendre de l'extrémité sud de la vallée D, et de là toucher à une partie proéminante qui porte le nom de *Carnelles* (2), puis se prolonger, du sud au nord, jusqu'aux environs de *Frouleval*.

César voyant que son stratagème n'avait pas eu le succès qu'il en attendait, se porta nécessairement sur sa droite, seul moyen, pour lui, de placer son camp en face du leur, c'est-à-dire vis-à-vis la colline de grande étendue sur laquelle les Bellovaques fondaient leur sécurité (3).

César devait donc occuper les terrains, en forme de coteaux, séparés de la position également dominante du camp des Bellovaques, par le vallon de *Frouleval* qui a dû, tout l'indique, le nom qu'il porte encore maintenant aux travaux de défense que

---

(1) *Copias instruunt pro castris, nec de loco superiore decedunt.*

(2) Ce nom, qui se retrouve dans la forêt haute près de Senlis, me paraît dériver du Celto-Breton, *kern*, sommet.

(3) *Castra castris hostium confert*, chap. IX.

J. César fit exécuter avec soin pour se garantir lui-même contre les entreprises de l'ennemi.

Le terrain convenait parfaitement; le général romain profita d'un repli naturel du sol, dans lequel se trouve aujourd'hui le chemin de la *Montagne pierreuse*, pour compléter l'enceinte du camp et se tenir ainsi à l'abri de surprises venant de la partie nord des abords de la voie gauloise, au-dessous de Tracy-le-Mont.

Des escarmouches entre les cavaliers et les fourrageurs se succédèrent sans résultat définitif. Les excursions s'étendaient, sans aucun doute, sur les terrains en pente qui bordent; à l'ouest, le marais d'Offémont.

Le point où eut lieu l'engagement qui fut si fatal aux cavaliers Rèmes et à Vertiscus, leur chef, ne semble-t-il pas indiqué par le nom du lieu *du Sépulcre des Sarrasins* ou *de la Tuerie*, et par les débris d'armes et les ossements qu'on y trouve enfouis?

Hirtius a suivi, dans le récit de cet incident fâcheux pour les Romains, le système des bulletins militaires à toute époque. Il a réduit l'insuccès de cette tentative à la perte d'un certain nombre de cavaliers auxiliaires. Il est probable que, si les Bellovaques avaient eu leur historiographe, le récit eût été différent; c'est l'histoire du Lion abattu par l'Homme :

> Avec plus de raison, nous aurions le dessus,
> Si nos confrères savaient peindre.

Des cavaliers seuls auraient été impuissants pour attaquer une colline escarpée et probablement garnie de bois: C'était surtout l'affaire des fantassins. Or, Hirtius n'en dit mot, et pourtant, s'il faut en croire les *bruits* (*fabulæ*) de Rome, la septième légion y perdit beaucoup de monde.

Celius, au moment où l'on savait que César se trouvait engagé dans une entreprise hardiment conçue avec des troupes bien inférieures en nombre à celles des Bellovaques, écrivait à Cicéron : « A l'égard de César, il court d'assez mauvais bruits « sur son compte, on ne se les communique encore qu'à l'oreille. « Quelques-uns prétendent qu'il a perdu toute sa cavalerie, et je « crois cette nouvelle assez vraie. D'autres assurent que la sep- « tième légion a été fort maltraitée et qu'il est cerné, lui-même,

« de tous les côtés par les peuples de Beauvais (*les Bellovaques*),
« sans aucune communication avec le reste de son armée.

« On n'ose parler de tout cela publiquement parcequ'il n'y a
« point encore de certitude; mais les personnes que vous savez
« (c'étaient Bibulus, Caton, Domitius, chefs du parti opposé à
« César), se le disent entre elles, comme un secret. Domitius
« n'en parle point sans porter le doigt à sa bouche (1). »

Le génie du grand capitaine triompha des difficultés de la situation.

Cependant César, voyant que le siége traînait en longueur, envoya prévenir Trebonius de lui amener trois légions de Genabum et d'appeler Sextius avec la treizième légion qui stationnait chez les Bituriges. L'ordre leur fut donné de venir à marches forcées. Pendant l'intervalle de quinze jours au moins que demanda l'envoi des messages et la venue de ces renforts, une excursion de fantassins Germains eut un succès marqué. Ils purent, après avoir traversé le marais, tomber à l'improviste sur les Gaulois, les chasser des hauteurs de la colline et répandre l'alarme dans le camp. Le silence gardé par Hirtius sur les suites de leur entreprise fait voir que, n'étant pas soutenus, ces braves auxiliaires durent rentrer dans le camp des Romains. Toutefois, la véritable clef de la position était dès-lors connue, et César suivit la même voie avec ses légions, le jour où il vit le camp des Bellovaques dans un certain désordre, suite du renvoi qu'ils avaient fait des hommes valétudinaires et des bagages, ce qui démontrait combien l'ennemi était inquiet de la prochaine arrivée des renforts.

César fit passer aux légions le marais sur des claies, et se porta rapidement sur le plateau de la colline dont les deux flancs étaient protégés par l'escarpement de leur pente. Ayant rangé ses

---

(1) Œuvres complètes de Cicéron, lettres familières, L. VIII, Epist. I. Edition Lefebvre, 1831, in-8°; traduction revue par M. V. Leclerc.

« Quod ad Cœsarem attinet, crebri, et non belli de eo rumores : sed susurrationes tantum veniunt : alius equitem perdidisse, quod opinor esse factum : alius septimam legionem vapullasse : ipsum apud Bellovacos circumsideri, interclusum ab reliquo exercitu : neque adhuc certi quidquam est, neque nosti planè secretò narrantur; at Domitius cùm manus ad os apposuit. »

légions en ordre de bataille, il monta jusque sur le point dominant, et plaça son armée dans un lieu d'où les traits lancés par des machines pouvaient atteindre les ennemis rangés en coin (1).

Toutefois, les Bellovaques étant restés bravement en ligne et sous les armes, disposés à défendre le terrain pied à pied, et le petit nombre de soldats dont César pouvait disposer, lui ayant fait craindre de pousser plus loin l'attaque, il se retrancha dans la partie de la colline dont il était resté le maître, et prit des précautions assez sévères pour éviter d'être surpris par l'ennemi, pendant la nuit.

De leur côté, les Bellovaques qui, probablement, s'étaient également couverts par un fossé et un rempart en talus, ayant compris qu'ils ne pourraient résister à une nouvelle agression des Romains, usèrent, pendant l'obscurité, d'un stratagème qui réussit parfaitement. Ils allumèrent des feux sur toute leur ligne, et, profitant du secours de la fumée que le vent poussait sur les retranchements des Romains, ils se retirèrent sans perdre un homme d'un poste qui n'était plus tenable.

Le passage pour les Bellovaques était ouvert à travers la forêt de Laigue. Ce fut, sans aucun doute, le chemin qu'ils prirent dans leur mouvement de retraite, en suivant, soit la rive droite de l'Aisne, soit les parties de la forêt de Laigue qui l'avoisinent.

Et, pour leurs excursions vers les points où, de leur refuge, ils allaient surprendre les fourrageurs de l'armée romaine, il est probable qu'ils usèrent des mêmes passages, profitant de la facilité que leur offraient les gués de l'Oise.

---

(1) *Ibi legionibus instructis ad ultimum jugum pervenit, aciemque eo loco constituit unde tormento missa tela in hostium* cuneos *conjici possent.*

Le mot *cuneos* doit-il s'entendre ici comme exprimant l'ordre de rangement en triangle, ou comme une figure de style désignant les soldats en rangs pressés, sur le talus de l'oppide situé en face de la colline, comme l'auraient été des spectateurs assistant aux jeux de l'amphithéâtre sur les bancs qui s'élargissaient du centre à la périphérie ? L'aspect des lieux est peut-être favorable à cette dernière donnée.

TROISIÈME PARTIE.

Ici commence la dernière phase de la campagne. Celle-ci fut de courte durée. Les Bellovaques furent surpris dans une excursion par César qui, connaissant à l'avance un projet d'embûches formé par Correus, prit les meilleures dispositions pour le contrecarrer, en le faisant tourner à la ruine de l'ennemi.

César n'a point donné le nom du lieu où se fit la rencontre des Gaulois et des Romains.

Il était situé dans une plaine qui n'avait pas plus de « mille « pas, en tous sens. Elle était défendue de tous côtés par des « forêts très épaisses et un fleuve très-profond, et à huit mille pas « (12 kilomètres) du camp de refuge des Gaulois. »

Toutes ces conditions s'appliquent rigoureusement à Rethondes, commune du canton d'Attichy, placée entre la rive droite de l'Aisne et la forêt de Laigue, à la distance de 12 kilom. du Mont-Ganelon.

La tradition veut qu'il y ait eu là des combats très-anciennement, et une rue, à l'est du village, porte le nom de *Chaussée des Batailles*. Elle touche à l'Aisne, le *flumen altissimum*.

La forêt de Laigue, dans la partie voisine de l'Oise, dut fournir un terrain d'embuscade pour les six mille fantassins de Correus et pour les cavaliers qui firent un instant reculer les cohortes romaines.

Les légions que César disposa, de son côté, pour soutenir la cavalerie, durent être postées sur le *Mont des Cinges* (*Cingiarum*, des Enceintes), nom qui s'est transformé en celui de *Mont des Singes*, véritable non-sens, aucun de ces animaux n'ayant jamais dû élire domicile dans la forêt froide et humide qui couvre la vallée de l'Oise.

Les Buttes des Chatellions (*de Castelletis*) et la plaine des Maréchals (*Marischorum*) sont des dénominations latines, qui viennent prêter l'appui de leur signification à l'existence d'un camp temporaire, entouré d'un de ces retranchements que les Romains établissaient si lestement.

Du *Mont des Cinges*, les cohortes romaines devaient arriver sur le champ du combat à Rethondes avant César, en admettant

même qu'il ne vînt que du camp d'Offémont. Aussi l'affaire était-elle terminée quand il parut lui-même, avec ses soldats.

Une grande partie des Gaulois furent massacrés par les Romains, le reste gagna la place-forte du Ganelon après avoir traversé l'Oise. César les suivit de près. Le texte dit : *Tametsi flumine impeditum transitum videbat* (bien qu'il vît que la rivière faisait obstacle à son passage).

Ces termes prouvent que la traversée de la rivière se fit à gué. Si César s'était servi d'un pont, il n'y aurait pas eu d'obstacle à surmonter, et c'est une nouvelle preuve en faveur du passage des Romains au-dessus du confluent de l'Aisne et de l'Oise, puisque là seulement il existait des points guéables.

Ma campagne de César contre les Bellovaques était faite depuis longtemps. Ce fut en étudiant en détail la position d'Offémont, en vue d'un projet d'histoire locale de ce domaine, un des plus célèbres du nord de la France, que la conformité des localités, et de certains noms *de lieux dits*, avec ce que je savais du VIIIe livre des *Commentaires de César*, m'impressionna vivement. J'aurais encore tardé toutefois à exprimer mon sentiment sur l'emplacement que j'assignais, dans ma pensée, aux événements de cette campagne; car je regarde une publication sur un point historique aussi important comme une chose grave, et qui demande de mûres réflexions préalables.

Mais quand des voix autorisées s'élèvent, et produisent une opinion qu'en ma conscience je crois erronée, il ne m'est plus permis de garder le silence.

Je livre ingénûment à l'examen des archéologues un système nouveau que je les prie instamment d'examiner *sur place*. Il y a des éléments de conviction qu'on ne recueille point à distance.

PEIGNÉ-DELACOURT.

Ourscamp, 20 janvier 1862.

NOTICE

SUR

L'ÉGLISE ET LA PAROISSE DE SAINT GILLES

A BEAUVAIS.

Le patron de la paroisse sur laquelle nous allons donner quelques renseignements a été autrefois l'objet d'un culte très-répandu, et un grand nombre d'établissements religieux furent placés sous son vocable. Originaire de la Grèce, il passa dans la Gaule et s'attacha à saint Césaire, évêque d'Arles (vi^e^ siècle), puis il se retira dans un antre de la vallée Flavienne, aux extrémités du diocèse de Nîmes, où il vécut longtemps, et il devint, enfin, le chef d'une importante abbaye, fondée à sa demande dans le Languedoc. Voici comment l'auteur de la *Légende dorée* raconte son histoire :

« Saint Gilles naquit à Athènes, et il fut de race royale. Et, dès son enfance, il fut instruit dans les saintes lettres. Et comme il allait un jour à l'église, il trouva un malade qui gisait sur la place et qui demandait l'aumône, et Gilles lui donna son manteau. Et le malade s'en étant revêtu, recouvra une entière santé. Et, peu après, ses parents moururent et reposèrent en Notre Sei-

gneur. Et il fit Jésus-Christ son héritier. Une fois qu'il venait de l'église, un homme avait été mordu d'un serpent. Et saint Gilles vint le trouver, et il fit son oraison, et chassa le venin. Un démoniaque était à l'église avec les autres et il troublait les fidèles par ses cris. Gilles chassa le diable de son corps et le guérit. Ensuite Gilles redouta les périls du siècle : il s'en alla secrètement sur le rivage de la mer. Et il vit quelques mariniers qui périssaient en la mer. Et alors il se mit en prière et il apaisa aussitôt la tempête. Et les mariniers vinrent à terre et lui rendirent grâce. Et ils dirent qu'ils allaient à Rome et qu'ils le porteraient volontiers sans vouloir de paiement. Alors Gilles s'en vint à Arles, et il y demeura deux ans avec saint Césarien, évêque de cette ville. Et là, il guérit un homme qui avait été furieux durant trois ans. Il eut le désir d'aller au désert et il partit en cachette. Et il demeura avec un ermite qui était d'une grande sainteté. Et là, par ses mérites, il obtint la cessation de très-mauvaises récoltes. Et quand il eut fait ce miracle, il craignit le péril des louanges des hommes, et, quittant ce pays, il entra plus avant dans le désert. Et il trouva une caverne et une petite fontaine, et une biche qui avait été sans doute destinée de Dieu pour lui servir de nourrice et qui lui donnait du lait à certaines heures. Et comme les serviteurs du roi allaient chasser, ils virent la biche, et ils laissèrent toutes les autres bêtes, et ils la suivirent avec leurs chiens. Et quand elle fut entourée de tous côtés, elle s'enfuit aux pieds de celui qu'elle nourrissait; et il fut tout étonné de ce qu'elle se cachait plus qu'elle n'en avait coutume. Et alors il sortit, et il entendit les veneurs, et il pria Notre Seigneur que, puisqu'il lui avait donné cette bête pour nourrice, il ne la lui ôtât pas. Et alors aucun chien n'osa approcher de la distance d'un jet de pierre; mais ils aboyaient ensemble et retournaient vers les chasseurs. Et la nuit vint et les chasseurs revinrent au château. Et le jour suivant ils retournèrent au même endroit, et ils ne virent rien. Et quand le roi apprit cela, il eut soupçon de ce qui en était et il alla avec l'évêque et une grande multitude de chasseurs. Et les chiens n'osèrent approcher, mais ils s'en retournèrent tous en aboyant, et ils environnaient le buisson, qui était si plein de ronces que l'on n'y pouvait entrer. Et l'on lança follement une flèche pour faire sortir la biche, et ce trait fit une grande blessure à l'homme de Dieu qui priait pour la biche. Et

alors les cavaliers se frayèrent un sentier avec leurs épées et ils vinrent à la caverne. Et alors ils virent un vieillard vêtu d'un habit de moine et d'un aspect vénérable et la biche couchée auprès de lui. Et alors l'évêque et le roi allèrent à pied tous deux vers lui, et lui demandèrent d'où il était, et pourquoi il avait choisi pour retraite un aussi sauvage désert, et comment il était blessé si grièvement. Et quand Gilles eut répondu à toutes ces choses, ils lui demandèrent pardon humblement, et lui envoyèrent des chirurgiens pour guérir sa plaie, et ils lui offrirent de grands dons; mais il ne voulut mettre aucun remède sur sa plaie, et il refusa les dons; et il pria Notre Seigneur qu'il ne fut jamais guéri de sa vie; car il savait bien que l'infirmité rend la vertu plus parfaite. Et le roi le visitait souvent, et recevait de lui la nourriture du salut, et il lui présenta beaucoup de richesses : Gilles les refusait toutes; mais il conseilla au roi de fonder un monastère, où la discipline des moines serait en vigueur. Et quand le roi l'eut fait, Gilles refusa bien des fois d'en prendre la direction; et, à la fin, il fut vaincu par les prières du roi, et il la prit. Et alors le roi Charles apprit la renommée de Gilles, et il ordonna qu'il vint le voir, et il le reçut très-honorablement, et il lui demanda de prier pour lui; car il avait fait un vilain péché qu'il n'osait confesser à personne ni à lui ni à aucun autre. Et le dimanche suivant, comme saint Gilles célébrait la messe et qu'il priait pour le roi, l'ange lui apparut et mit un billet sur l'autel où le péché du roi était écrit tout au long; et il y avait au bas que ce péché était déjà pardonné par les prières de Gilles, si le roi s'en repentait, s'il s'en confessait et s'il se gardait d'y retomber; et il y avait à la fin que quiconque implorerait saint Gilles pour quelque péché qu'il eût fait, s'il s'amendait, il obtiendrait son pardon. Et alors le billet fut présenté au roi, et il confessa son péché, et il en demanda pardon humblement. Et alors saint Gilles s'en retourna; et quand il fut en la ville de Nîmes il ressuscita le fils du prince qui était mort. Peu de temps après il prophétisa que son monastère serait détruit par les ennemis de la foi. Et ensuite il s'en alla à Rome et il obtint du pape des priviléges pour son église, ainsi que deux portes de cyprès sur lesquelles étaient gravées les images de saint Pierre et de saint Paul, apôtres; il les fit jeter dans le Tibre en les recommandant à Dieu. Et, quand il revint à son monastère, il trouva qu'elles étaient miraculeusement re-

nues aborder au port le plus voisin, et il rendit grâce à Dieu qui les lui avait ainsi amenées, et il les mit à l'entrée de son église afin de l'embellir et de conserver un gage de la munificence du Saint-Siége. Enfin, Notre Seigneur lui révéla l'heure de son trépas, et il le dit à ses frères; et leur ayant ordonné de prier pour lui il s'endormit en Notre Seigneur. Et bien des personnes attestèrent qu'elles avaient entendu les chœurs des anges qui portaient son âme au ciel (1). »

Nous n'avons pas besoin de dire que nous n'entendons pas garantir l'authenticité de tous les faits contenus dans cette légende. En la reproduisant, nous avons voulu seulement faire connaître les principaux miracles attribués à saint Gilles, miracles qu'on ne saurait rejeter indistinctement, rappeler ses éminentes vertus, rendre compte de la grande dévotion que les peuples avaient pour lui, indiquer les circonstances dans lesquelles on avait plus particulièrement recours à sa puissante intercession, et montrer les raisons qui ont fait adopter par les artistes l'emblème dont ils accompagnent ordinairement son image. La *Légende dorée* n'est pas un livre publié au nom de l'Eglise. Jacques de Voragine, pour la composer, a été puiser dans de très-anciennes chroniques; mais il ne l'a pas toujours fait avec discernement. Peut-être même s'est-il plu à ajouter aux documents que l'antiquité lui fournissait, certains détails très-contestables, pour donner par là plus de piquant à ses récits. On peut avec raison lui reprocher de n'avoir pas eu une critique assez sévère, de s'être montré trop ami du merveilleux, et d'avoir écrit quelquefois des choses qu'une saine théologie ne saurait admettre.

L'église de saint Gilles de Beauvais était située près de l'endroit où le ruisseau descendant de la rue des Orfèvres va se jeter dans le Thérain, après avoir traversé le boulevart Saint-Louis. La nef n'était guère séparée de la rivière, qui, en cet endroit, formait un coude, que par les fortifications. Le chœur, s'il existait encore, pénétrerait dans les bâtiments du Grand-Quartier, du côté

(1) Jacques de Voragine : *Légende dorée;* Paris, Charles Gosselin, 1843, première série, légende de saint Gilles, page 371.

où l'on rencontre les premières auges en venant de la rue du Metz ou de celle de Saint-Nicolas.

On ne sait pas quand cette église, dont on célébrait chaque année la dédicace le 9 juillet (1), a été bâtie pour la première fois ; peut-être est-ce peu de temps après la mort du saint dont elle portait le nom. Elle existait du moins avant la fin du x^e^ siècle, car, ainsi que Louvet le rapporte (2), elle fut rebâtie en 997, époque à laquelle on réédifia également celles de saint Etienne et de saint Laurent. Endommagée sans doute comme les deux autres par le violent incendie de 886, elle avait dû subir depuis de nouvelles dégradations qui auront rendu cette reconstruction nécessaire. Soit qu'on ne l'eût pas trouvée tout à fait assez grande, soit que son architecture eût paru trop simple, on la refit encore environ un siècle après. Nos auteurs ne font aucune mention de cette seconde reconstruction. Les caractères architectoniques que présentait l'édifice ne permettent pas de la mettre en doute. Une note, écrite dans les dernières années du XVII^e^ siècle et que M. Le Mareschal a bien voulu nous communiquer, la rapporte à l'épiscopat de Guy, qui occupa le siége de Beauvais depuis 1063 jusqu'en 1084. Quoique nous ne connaissions pas la source où l'auteur de la note a puisé ce renseignement, nous le croyons exact ; il s'accorde du moins avec les données de la science.

Les travaux que l'on a exécuté en 1820, près du Grand-Quartier, pour le redressement du lit du Thérain, ont fait découvrir quelques restes de la façade occidentale : c'était une partie de la porte principale qu'accompagnait une petite porte bouchée. Le cintre de la porte se composait de cinq voussures supportées, de chaque côté, par autant de colonnes que séparaient des montants anguleux. Les tailloirs des chapiteaux formaient une espèce d'imposte continue garnie de feuilles à lobes profondément

---

(1) Louvet : *Nomenclatura et chronologia rerum ecclesiasticarum diœcesis Bellovacensis.* Parisiis, 1613, in-8°, *Brev. eccl. monin.*, 9 julii.

(2) Louvet. *Histoire et antiquitez du diocèse de Beauvais*, tome 2, page 633. — Delettre. *Histoire du diocèse de Beauvais*, tome 1, page 424.

UNIV.
OF
MICH.

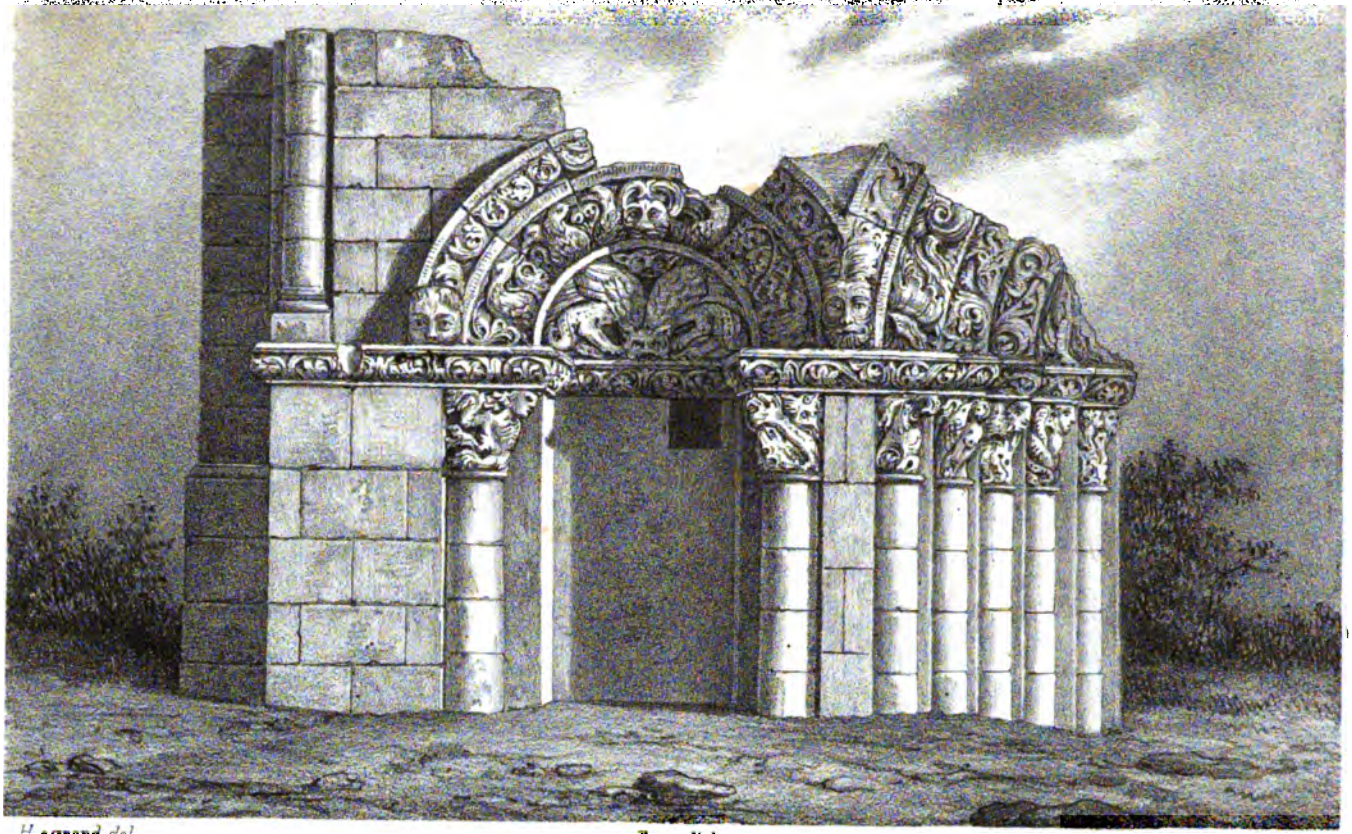

H.Legrand, del. Deroy lith Imp. Lemercier, r de Seine 57 Paris

RESTES DU PORTAIL OCCIDENTAL DE L'ÉGLISE S^T GILLES

à Beauvais

UNIV. OF MICH.

H. Legrand del.

Imp. Lemercier, r. de Seine 57, Paris

TYMPAN DE LA PORTE SIMULÉE DU PORTAIL OCCIDENTAL DE L'ÉGLISE S^T GILLES.
de Beauvais

découpés. Sur les chapiteaux eux-mêmes se présentaient des animaux chimériques. Les voussures étaient couvertes, du moins en partie, d'élégants feuillages. L'archivolte de la porte simulée n'avait qu'une seule voussure qu'encadrait une plate-bande couverte de feuilles et retombant sur deux têtes saillantes. Des oiseaux, enlacés dans des rinceaux et mangeant deux à deux dans le calice d'une large fleur épanouie, enrichissaient la voussure. Sur le tympan, que possède maintenant le Musée de Beauvais, est représenté un animal à deux corps ailés qui se terminent par une queue de serpent. Au-dessus de sa tête, aux traits hideux, on en voit une seconde non moins monstrueuse ; l'une et l'autre se présentent de face. La façade, telle qu'on l'a découverte, a été lithographiée par Chevalier, lithographe à Beauvais. Le dessin qu'il a copié se trouve chez M. Lefèvre-Soyer, qui a bien voulu nous le communiquer. Nous l'avons fait reproduire de nouveau pour donner une idée plus exacte du monument.

On voit par ces faibles restes que l'église devait être richement ornée. C'était d'ailleurs un édifice peu considérable, mais suffisant pour la paroisse à laquelle il appartenait. Si les dessins de la carte de Raymond Rancurelle, tracée en 1574, étaient exacts, nous pourrions avoir plus facilement une idée de son plan général et de la disposition de ses différentes parties. Malheureusement ce sont de simples croquis, ou, pour mieux dire, quelques lignes jetées au hasard, qui ne font guère connaître que la place occupée par les monuments. Les indications que nous fournissent les pièces dont nous aurons occasion de faire mention dans la suite, nous portent à croire qu'elle affectait la forme d'une croix latine, que les transepts formaient deux chapelles et que le sanctuaire, éclairé par cinq fenêtres, offrait une forme polygone. L'église était entièrement construite en pierres de taille de moyen appareil et couverte en plomb. Le clocher qui la surmontait, également couvert en plomb, avait une très-grande élévation. On assure dans la note écrite vers la fin du XVII[e] siècle, dont il a été précédemment question, que c'était le plus beau de la province.

Le 28 novembre 1575, le tonnerre tomba sur l'église Saint-Gilles et brûla ce clocher. Un vieux narrateur rapportant le fait

et faisant allusion à la légèreté de la flèche, nous dit que c'était *comme une chandelle ardant tout au haut de l'édifice* (1). Le feu dura jusqu'à quatre heures du matin. Les cloches furent fondues, et le presbytère, voisin de l'église, également brûlé.

L'église elle-même eut beaucoup à souffrir de l'incendie; la croisée surtout fut considérablement endommagée. Les marguilliers de la paroisse, pour pouvoir la remettre dans un état convenable, adressèrent, le 4 décembre de la même année, une requête à l'administration municipale et lui demandèrent d'être autorisés à faire une quête; ils exprimaient le désir qu'un pair les accompagnât. On fit droit à leur demande au sujet de la quête; on ne jugea pas à propos de charger un échevin de la ville de la faire avec eux. Il fut alors question de mettre en plate-forme une moitié de la nef. L'ingénieur du Roi, après avoir visité l'église, adopta cet avis; il ne paraît pas qu'on l'ait suivi. On reconstruisit le clocher, que cette fois on couvrit en ardoises, on restaura les transepts et on n'apporta aucune modification essentielle dans la disposition de l'édifice.

Malgré tous les soins qu'on mit à réparer les désastres causés par l'incendie de 1575, l'église Saint-Gilles se trouvait, soixante-dix-sept ans plus tard, dans un déplorable état, et il devenait nécessaire d'entreprendre de nouveaux travaux pour la préserver d'une ruine prochaine. La tour du clocher avait été écrasée par la lourde charpente dont on l'avait chargée, et on ne pouvait se dispenser de la reconstruire en partie et de faire une nouvelle flèche; le comble de la nef, du côté du midi, avait besoin aussi d'être renouvelé; il fallait enfin, du même côté, remplacer cinq travées de plomb dans la couverture: Charles Lebon, maître maçon, Anthoine Grimont, maître charpentier, et Claude Breteville, maître plombier, chargés de dresser le devis de ces différents travaux, évaluèrent la dépense qu'il fallait faire pour les exécuter à la somme totale de 5,200 livres.

C'était une dépense beaucoup trop considérable pour une paroisse telle que celle de saint Gilles. Elle ne comptait, comme on l'a dit, que peu d'habitants; les trois quarts se trouvaient

---

(1) *Recueil mémorable.*

dans un état voisin du besoin (1), et les revenus de la fabrique comme ceux de la cure, étaient des plus modiques.

Quoique l'argent eut autrefois une bien plus grande valeur qu'aujourd'hui, on sera étonné en apprenant avec quelles ressources on devait pourvoir à l'entretien de l'édifice et procurer au curé des moyens d'existence.

En 1652, le revenu de la fabrique de l'église Saint-Gilles s'élevait seulement à 152 livres tournois, et celui de la cure à 167 livres en y comprenant le *creux*, c'est-à-dire le casuel que le curé recevait pour l'administration des sacrements et les sépultures. Avec le revenu de la fabrique, il fallait non seulement réparer l'église, mais encore acquitter les fondations qui avaient été faites à différentes époques.

Le curé qui administrait alors la paroisse, Josse Pajot, fit appel à la libéralité de ses paroissiens pour suppléer à l'insuffisance de la fabrique. Il ne put obtenir ce qui était nécessaire. Voyant que ses démarches avaient été peu fructueuses, se trouvant lui-même dans l'impossibilité de vivre avec ses faibles émoluments, il demanda à l'évêque de Beauvais, Nicolas Choart de Buzenval, de le décharger de ses fonctions et de le pourvoir d'un canonicat dans le chapitre de Saint-Vaast de Beauvais. L'évêque acquiesça à sa demande et déclara la cure vacante.

Les chanoines de Saint-Vaast, comme patrons et curés primitifs de Saint-Gilles, avaient alors à présenter un nouveau titulaire.

Il y avait à Beauvais sept paroisses qu'on nommait les sept

---

(1) Les rôles de la ville et faubourg de Beauvais, en 1659, ne portaient, pour la paroisse de saint Gilles, que quarante-quatre habitants. Il y en avait vingt-sept dans l'intérieur de la ville, parmi lesquels trois n'étaient pas taxés. Hors des murs, on en comptait dix-sept, dont sept ne payaient point de taxe. Dans cette énumération, on ne comprend ni les femmes mariées, ni les enfants. Il n'est évidemment question que des chefs de famille, que de ceux qui pouvaient être imposés. Mais en comptant de cinq à six personnes par famille ou par feu, la population ne se serait pas élevée à plus de 260 âmes. La taxe pour toute la paroisse était de 145 livres 15 sols.

Filles de Saint-Vaast, et celle-ci était du nombre (1). Non-seulement le chapitre pourvoyait de pasteurs les sept paroisses, il y exerçait encore certains droits curiaux. Laissant au propre curé l'aministration du Baptême, de l'Eucharistie et du Mariage, les chanoines y faisaient conférer en leur nom le sacrement de l'Extrême-Onction par le seul curé de la paroisse de saint Etienne, paroisse établie chez eux et annexée au chapitre. Les oblations faites dans les mêmes paroisses leur appartenaient. Quand un paroissien venait à mourir, c'étaient eux qui indiquaient l'heure du convoi et qui faisaient la levée du corps, soit qu'on enterrât le défunt dans leur église ou dans leur cimetière, soit que l'inhumation eût lieu ailleurs. L'exercice de ces droits fut, dans les derniers temps, la source d'une multitude de contestations dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

C'est le 26 août 1652 que le chapitre fut informé de la vacance de la cure; il se réunit capitulairement le 31 du même mois. François Lemercier était ce mois-là en tour pour présenter aux bénéfices vacants. Il nomma, pour remplacer l'ancien titulaire de Saint-Gilles, un prêtre du diocèse de Beauvais qui s'appelait Gilles Gérard; mais celui-ci ne voulut point accepter. Le jour même il se rendit à Saint-Vaast pour faire part, aux chanoines assemblés, de sa détermination, et leur exposer les motifs qui la lui avaient fait prendre. Le mauvais état de l'église et la modicité du revenu de la cure étaient les principaux. Gilles Gérard déclarait cependant que, si l'on voulait réparer convenablement l'église et lui donner à lui-même de quoi subsister, il était prêt à remplir le poste qu'on lui offrait.

Les chanoines étaient bien à même d'apprécier les raisons qui leur étaient alléguées; d'un autre côté, ils ne pouvaient disposer d'aucun fonds pour la réparation de l'édifice en ruine. Faire de nouvelles nominations, c'était s'exposer à de nouveaux refus. Il leur aurait fallu trouver un prêtre qui n'eût pas eu besoin de son bénéfice pour vivre et qui eût même pu et voulu faire personnellement des sacrifices assez considérables en faveur de son église. Ils ne connaissaient pas alors d'ecclésiastiques disponibles

---

(1) Les sept Filles de Saint-Vaast étaient : Saint-Etienne, Saint-Sauveur, Saint-Martin, Saint-Thomas, Saint-André, la Magdeleine et Saint-Gilles.

qui fussent dans une aussi brillante position. Ils ne virent donc qu'un parti à prendre : c'était de demander que la paroisse de saint Gilles, avec les revenus et les droits tant spirituels que temporels qui lui appartenaient, fût transférée dans l'église de saint Vaast.

La proposition du chapitre, en ce qui concernait la suppression, ne pouvait qu'être bien accueillie par l'évêque, qui déjà y avait pensé et qui même la désirait; toutefois, il ne pouvait pas se prononcer immédiatement. Aujourd'hui, en France, pour ériger une nouvelle cure ou en réunir deux en une seule, il suffit que l'évêque diocésain le veuille et que le gouvernement y consente. Autrefois, il fallait pour cela de nombreuses formalités. Choart de Buzenval voulait réunir à la paroisse de saint Etienne la plus grande partie des habitants de celle de saint Gilles, qui se trouvait dans l'enceinte de la ville, et annexer au faubourg de Saint-Quentin ceux qui demeuraient hors des murs. Pour agir de cette manière, il avait besoin d'avoir non-seulement le consentement du chapitre de Saint-Vaast, mais encore celui des marguilliers et habitants de la paroisse de saint Gilles. Il devait également consulter les marguilliers et paroissiens de Saint-Etienne, puis les prieur et religieux de Saint-Quentin, et les curé, marguilliers et habitants de la paroisse dont l'église de l'abbaye était le siége. Le consentement des chanoines de la cathédrale était enfin nécessaire, car l'évêque, d'après les règles canoniques, ne peut rien faire sans son chapitre, quand il s'agit de l'union de plusieurs bénéfices, et en particulier de l'annexion d'une église à une autre église. (*Clem. V, in concil. Vienn.*, ann. 1311.) Choart de Buzenval paraît s'être mis peu en peine du consentement de l'église cathédrale; mais il se conforma, du moins en partie, aux autres exigences du droit.

Après l'audition de plusieurs témoins dans une enquête *de commodo et incommodo*, après la citation devant l'official des marguilliers et habitants de Saint-Gilles, une assemblée de cette paroisse, autorisée par le même official, eut lieu, à l'issue de la grand'messe, le 16 mars 1653. Elle fut annoncée au prône par Josse Pajot, qui remplissait encore les fonctions de curé. Les marguilliers et un certain nombre de paroissiens s'y rendirent. Le résultat de leur délibération fut qu'ils se soumettaient à tout

ce que l'évêque jugerait à propos d'ordonner pour leur bien, mais qu'ils le suppliaient en même temps de conserver leur église, où ils désiraient pouvoir faire dire la messe, selon leur dévotion, et acquitter également les obits; qu'ils lui demandaient enfin de laisser à la fabrique son revenu pour ces mêmes fondations et l'entretien de l'église. Leur procureur, maître Dubuisson, accompagné de Pierre Dangoisse, marguillier de Saint-Gilles, remit au prélat, en présence du promoteur de l'officialité, ces déclarations et ces requêtes.

Les curé, marguilliers et paroissiens de Saint-Etienne, furent également appelés à comparaître devant l'official, afin d'avoir à se prononcer pour ou contre l'union. D'abord, le curé, Antoine Delacour, répondit seul à la citation; il comparut le 3 avril, déclara qu'il consentait à l'union et promit d'administrer les sacrements aux paroissiens de Saint-Gilles, demeurant *intra muros*, de la même manière qu'il les administrait à ceux de Saint-Etienne, pourvu qu'ils fussent tenus d'assister au service divin dans son église; mais il demanda que le revenu de l'ancienne paroisse, les fondations acquittées, servît pour aider à entretenir un vicaire à Saint-Etienne. Les marguilliers se déterminèrent plus tard à se présenter. Le 2 avril, ils avaient adressé un mémoire dans lequel ils s'étaient montrés peu partisans du projet. Ils rappelèrent les raisons qu'ils y avaient exposées et déclarèrent persister dans leur avis. Tout en reconnaissant l'insuffisance des revenus, ils soutinrent qu'on pouvait laisser subsister la cure, qu'on n'avait besoin pour cela que d'y réunir un bénéfice simple, comme cela se pratiquait souvent dans de semblables circonstances. Le promoteur ayant maintenu ses conclusions, ils furent renvoyés devant l'évêque; mais cette fois ils refusèrent absolument de comparaître.

Réunis capitulairement le 23 mars, les religieux de Saint-Quentin adoptèrent l'annexion à leur cure des habitants *extra muros* de la paroisse de saint Gilles, à la condition, toutefois, que le chapitre de Saint-Vaast n'aurait plus sur eux aucun droit. Dans leur assemblée, qui eut lieu le même jour, les marguilliers et les paroissiens de Saint-Quentin émirent le même avis. Le lendemain, Nicolas de Boissy, prieur du couvent et curé de la paroisse, se présenta devant l'évêque avec le marguillier Denys Bléré, pour lui

transmettre le résultat de ces délibérations et donner un consentement en forme au nom de ses confrères et de ses administrés.

Toutes ces formalités remplies, Choart de Buzenval n'hésita pas à rendre une ordonnance conforme à ce qu'il s'était d'abord proposé. Voici le contenu de ce décret, qui est daté du 18 juillet 1653 : l'évêque incorpore à la cure de Saint-Etienne les paroissiens de Saint-Gilles demeurant dans l'enceinte de la ville, et à la cure de Saint-Quentin ceux qui habitent hors les murs, au lieudit les Prés ou la poterne Saint-Louis. Il déclare que les chanoines de Saint-Vaast ne pourront plus prétendre aucun droit sur ces derniers, ni remplir auprès d'eux aucune fonction curiale. Il éteint et supprime le titre de la paroisse Saint-Gilles. Pour ce qui est des fondations faites dans l'église de cette paroisse, des revenus dont elle jouit, des meubles et des ornements qu'elle possède, il déclare ne vouloir encore rien statuer; il veut, avant de le faire, consulter de nouveau les chanoines de Saint-Vaast, le curé et les marguilliers de Saint-Etienne et les marguilliers de Saint-Gilles.

Une paroisse est comme une famille dont le curé est le père, dont le centre de réunion est le temple. Ceux qui la composent, surtout quand elle n'est pas très-étendue, se connaissent particulièrement. S'ils ne sont pas tous liés par des rapports sociaux, ils le sont du moins par l'assistance aux mêmes assemblées, aux mêmes cérémonies, par la réception des sacrements au même autel, au même tribunal sacré, par je ne sais quelle confraternité qui les porte à s'intéresser les uns aux autres. Diviser une paroisse ou en réunir plusieurs en une seule, quel que soit le motif déterminant d'une semblable mesure, c'est singulièrement contrarier les paroissiens, et, en le faisant, on est presque toujours sûr de provoquer d'énergiques réclamations : c'est ce qui arriva pour la paroisse de saint Gilles, malgré le consentement que plusieurs de ses membres avaient donné en son nom.

Le chapitre de Saint-Vaast ne reçut pas la sentence de l'évêque avec moins de mécontentement que les paroissiens de Saint-Gilles. Choart de Buzenval, suivant eux, n'avait pas observé les conditions qu'ils avaient mises à leur consentement. Il s'en était écarté en réunissant à l'église de saint Quentin les habitants

extra-muros. On fit de part et d'autre tout ce qu'on put pour empêcher l'exécution du décret.

Ce ne fut cependant que près de deux ans après que l'on parvint à réinstaller un curé ou vicaire perpétuel dans l'église de saint Gilles. Claude Jacquelot, l'un des chapelains de la cathédrale, maître des enfants de chœur du chapitre, maître ès-arts, notaire apostolique, consentit à remplir ces fonctions et parvint à obtenir des provisions de Rome. Sa prise de possession, à laquelle l'évêque avait cherché à s'opposer, eut lieu le 23 décembre 1655, en vertu d'une ordonnance de l'officialité métropolitaine. A partir de la même époque, le chapitre de Saint-Vaast reprit aussi l'exercice de ses droits sur ceux des habitants qui avaient été réunis à Saint-Etienne. Il essaya bien aussi de le faire sur les paroissiens *extra muros;* mais il trouva de la résistance de la part des religieux de Saint-Quentin, que l'évêque soutenait, et auxquels même il ne laissait pas la liberté de céder.

Claude Jacquelot ne devait pas rester longtemps paisible possesseur de sa cure. Choart de Buzenval était un prélat d'une éminente piété, accomplissant toutes ses fonctions avec zèle, plein de dévouement pour le salut des âmes qui lui étaient confiées; mais on sait aussi quelle était la tenacité de son caractère. Son attachement aux doctrines jansénistes, ses résistances à toutes les décisions, à toutes les prescriptions des papes, sa persistance dans l'hérésie jusqu'à la fin, l'ont assez fait connaître. Il n'était pas homme à reculer quand il s'agissait d'une mesure qu'il croyait avoir prise sagement et dans l'intérêt de ses diocésains. Il ne tarda pas à intimer au curé de Saint-Gilles la défense formelle d'exercer dans cette église les fonctions curiales. Celui-ci ne se laissa pas intimider : il recourut de nouveau à l'officialité de Reims et obtint la main-levée des défenses; mais le prélat fit, par son promoteur, interjeter appel de cette main-levée, et détermina la même officialité à ordonner par défaut que ses défenses tiendraient. L'ordonnance est du 11 mars 1656. Claude Jacquelot, alors, pour empêcher l'effet immédiat de la sentence, se pourvoit devant le lieutenant-général du bailliage et siége présidial de Beauvais, et celui-ci ordonne que, pour éviter une interruption dans le service divin, interruption qui aurait de

fâcheux effets, on n'en tienne provisoirement aucun compte. L'évêque appelle aussitôt de ce jugement au parlement de Paris comme ayant été rendu par un juge incompétent, et, de leur côté, le curé et les marguilliers de Saint-Gilles appellent comme d'abus, devant la même cour, des défenses du prélat et de l'ordonnance de l'officialité de Rheims. Le parlement, le 3 avril 1656, reçoit les appellations et défend en même temps d'exécuter les sentences de l'évêque et des juges métropolitains jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné autrement.

Le curé et les marguilliers de Saint-Gilles ne se bornèrent pas aux démarches qu'ils avaient faites pour empêcher l'effet des défenses de Choart de Buzenval : ils appelèrent comme d'abus de l'ordonnance même du 13 juillet 1653. Le chapitre de l'église cathédrale et celui de Saint-Vaast, qui se trouvaient lésés par la suppression, intervinrent dans l'appel et firent valoir leurs droits respectifs. L'arrêt fut rendu le 12 février 1657; mais il ne fut pas, cette fois, favorable aux appelants. Le parlement, sans s'arrêter aux interventions, mit, sur les appellations comme d'abus, les parties hors de cour et de procès. Il déclara, toutefois, que c'était sans préjudice des intérêts des chapitres. Il condamna les appelants comme d'abus à une amende de trente-sept livres dix sols envers le roi. Cet arrêt fut signifié aux marguilliers et aux paroissiens de Saint-Gilles au mois de mars de la même année.

Loin de décourager ceux qui s'intéressaient à la conservation de la cure de Saint-Gilles, l'arrêt du parlement les anima d'un nouveau zèle. On ne désespéra pas encore de mener l'affaire à bonne fin, et de tous les côtés on fit de généreux efforts dans l'espoir de déterminer l'évêque à rapporter lui-même ses ordonnances ou de faire casser l'arrêt du parlement.

Déjà les marguilliers étaient parvenus à se procurer des sommes assez considérables, à l'aide desquelles ils avaient fait faire à l'église les réparations les plus urgentes. Un grand nombre d'habitants des différentes parties de la ville étaient venus joindre leurs offrandes à celles des paroissiens. L'édifice n'était donc plus dans le mauvais état où il se trouvait à l'époque de l'ordonnance.

Comme la modicité du revenu pouvait encore être alléguée, et empêcher de revenir sur ce qui avait été fait, on demanda au

chapitre de Saint-Vaast de vouloir bien annexer à la cure de Saint-Gilles une des chapelles à sa collation. Dans son assemblée du 15 mai 1657, le chapitre accueillit la supplique et promit de donner la première chapelle vacante. Cette chapelle pouvait offrir un revenu de 75 livres.

Le 5 juillet suivant, Claude Jacquelot, pardevant Nicolas Hanin, notaire royal, garde-notes héréditaire en la ville et bailliage de Beauvais et en la prévôté d'Angy, s'engageait à ne rien demander de plus pour desservir la paroisse que ce qui lui avait été donné jusqu'alors. Il déclarait que, reconnaissant la bonne amitié et assistance que lui avaient toujours rendues les paroissiens et marguilliers de Saint-Gilles, et les grandes dépenses qu'ils avaient faites pour réparer leur église, il s'était contenté par le passé des émoluments de la cure, qu'il s'en contentait encore et qu'il s'en contenterait à l'avenir.

Peu de temps après, le dimanche 26 août 1657, Henri Barjot, chevalier, seigneur et baron de Rainvillers, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, maréchal en ses camps et armées, et principal habitant de la paroisse de saint Gilles, acceptait le titre de marguillier honoraire et perpétuel de cette paroisse, prenait l'engagement formel de défendre énergiquement ses intérêts, et créait, pour lui venir en aide, une rente annuelle et perpétuelle de 10 livres tournois. Il demandait pour cette fondation qu'un service solennel fût célébré chaque année le jour de la fête de saint Henri, son patron. La moitié de la rente devait être donnée ce jour-là au curé et à ses aides; l'autre moitié était réservée pour les besoins de la fabrique.

Le même jour, Jean Cuvillier, marchand serger, l'un des marguilliers en charge, et sa femme Madeleine Lesecq, ainsi que François Tourillon, blanchisseur en linge, autre marguillier, et le curé Claude Jacquelot, constituaient d'autres rentes perpétuelles, dont le total s'élevait à environ 16 livres tournois; ils mettaient aussi certaines conditions à leurs donations.

Enfin, les habitants s'obligèrent, solidairement pour eux et leurs successeurs, à faire désormais à l'église toutes les réparations nécessaires et à pourvoir convenablement à son entretien.

Après toutes ces donations faites et ces engagements pris, le curé Jacquelot et les trois marguilliers en charge, François Tou-

rillon, François Dangoisse et Jean Cuvillier, conjointement avec les habitants de la paroisse, osèrent adresser une nouvelle requête à Choart de Buzenval.

Dans cette supplique, ils rappellent que l'église de saint Gilles est une des plus célèbres de Beauvais, tant par son ancienneté que par les nombreux miracles qui s'y sont opérés et qui s'y opèrent tous les jours, miracles parfaitement constatés et connus dans le Beauvaisis et dans tous les pays voisins.

Ils rappellent également que cette église a toujours été, depuis plus de cinq cents ans, desservie et administrée par un curé et des marguilliers, et qu'on n'a jamais cessé de pourvoir à l'entretien de l'édifice.

Ils combattent la raison de pauvreté alléguée par l'ancien curé. En demandant d'être déchargé de la paroisse, il n'a fait, selon eux, que céder à un mauvais mouvement et au désir d'avoir une position meilleure.

Ils font remarquer qu'ils sont parvenus à se procurer une somme de 1,200 livres, et qu'au moyen de cette somme ils ont pu faire à l'église d'importants travaux de consolidation.

Ils montrent que, lorsque la raison de pauvreté précédemment alléguée aurait été vraie alors, on ne pouvait plus maintenant la faire valoir. Ils ont, en effet, obtenu du président et des chanoines de l'église collégiale de Saint-Vaast, une de leur chapelle, la première vacante. Ils se sont en outre résolus, après mûre délibération, à vendre le clocher, à remplacer la couverture en plomb par une couverture en tuiles, et à se dessaisir de plusieurs objets dont on peut absolument se passer, et cela afin de former un fonds assez considérable qui serait employé en partie pour l'entretien de l'église, en partie pour augmenter les émoluments du curé. Ils peuvent aussi compter sur des secours assez importants qui leur ont été promis par plusieurs personnes généreuses. Ils se proposent, enfin, d'adresser des réclamations à des propriétaires qui ont démoli plusieurs maisons situées sur la paroisse, ce qui a diminué le nombre de paroissiens et par là même le revenu de l'église. Ils espèrent les déterminer à reconstruire ces maisons, ou du moins à indemniser la cure des pertes qu'ils lui ont fait subir.

Ils exposent qu'en attendant qu'ils puissent jouir de ces nouvelles ressources, le service pourra encore facilement se faire

dans leur église, attendu que le sieur Jacquelot s'est obligé, par acte du 5 juillet 1657, passé devant notaire, à desservir la cure pour les émoluments dont elle peut maintenant disposer, et que les marguilliers, avec les habitants de la paroisse, prennent formellement l'engagement de réparer et d'entretenir l'édifice comme il convient.

Ils supplient, en conséquence, l'évêque de révoquer son ordonnance et de rétablir les choses comme elles étaient auparavant, afin que les habitants, qui avaient été dispersés après cette ordonnance, et qui s'étaient en grand nombre éloignés des sacrements, puissent se réunir et trouver plus de facilité et d'attrait pour remplir leurs devoirs religieux.

Les sacrifices que les anciens paroissiens de Saint-Gilles consentaient à s'imposer, leurs vives et pressantes instances ne purent fléchir le chef du diocèse. L'avenir, probablement, ne lui paraissait pas encore suffisamment assuré; il pensait que c'était affaiblir son autorité que de revenir sur une chose jugée; il avait vu d'ailleurs avec un mécontentement marqué les efforts faits pour rendre nuls ses actes; et la conduite tenue dans toute cette affaire par Claude Jacquelot, l'âme de l'opposition, paraissait surtout l'avoir singulièrement indisposé.

A peine le curé s'était-il formellement engagé à desservir la paroisse pour les faibles revenus qu'elle pouvait lui offrir, qu'il avait pris à son égard une mesure sévère. Le 17 juillet 1657, il avait commis Nicolas Delacroix, chanoine de Saint-Vaast, pour satisfaire aux fondations de Saint-Gilles, et lui avait assigné pour résidence le presbytère même. Son ordonnance devait être exécutée, nonobstant opposition ou appellation quelconque, et on devait pour cela, si besoin en était, avoir recours au bras séculier. La permission de Léonor Tristan, bailli de l'évêque, accompagnait le jugement.

Claude Jacquelot tenait toujours bon; il continuait à habiter la maison presbytérale; mais Choart de Buzenval, la 26 septembre suivant, obtint sur requête un arrêt confirmant son ordonnance. L'arrêt fut exécuté le 1er octobre. Ce jour-là le curé était expulsé du presbytère et ses meubles jetés à la porte par un sergent, ce qui ne l'empêcha pas de lutter encore assez longtemps.

Le 6 août 1658, Choart de Buzenval porta une sentence pour déterminer définitivement la manière dont seraient acquittées les fondations qui existaient dans l'église de saint Gilles, et pour régler à qui appartiendraient les revenus et les meubles de cette église. Les fondations n'étaient pas nombreuses. En voici la liste exacte, d'après un mémoire de l'époque :

JANVIER.

Le 7, la messe de feue Jeanne Lorgane.
Item le 13, l'obit de feue Jeanne Lefebvre.
Item le jour de saint Vincent, le service.

FÉVRIER.

Le 10, l'obit de feue Magdelaine Leroy.
Le 22 du mois, l'obit de feu Me Benoist Mansion.

AVRIL.

Le service de la Semaine-Sainte.

MAI.

Le service de l'octave du Saint-Sacrement.

JUIN.

Le jour de saint Jean, le service fondé par Jean d'Esnotz ;
Et le mesme jour, le salut fondé par deffunct Nicolas Deshayes et sa femme.

JUILLET.

Le jour de saint Jacques, une haute messe du jour fondée par Jacques Cauchefer.
Le jour de sainte Anne, le service fondé par ledit d'Esnotz.

SEPTEMBRE.

Le 2, la messe par feue Angadresme Lecomte.
Le 3, l'obit de deffunte Huguette Bais, femme dudit Nicolas Deshayes.
Le 29, l'obit de feue Marie Levasseur.

OCTOBRE.

Le jour de sainte Angadresme, une haute messe pour feue Françoise Gosset ou Catherine Le Pigne.

Le jour de saint Simon, saint Judde, par feue Blanche Levasseur ou de la Fontaine, une haute messe.

NOVEMBRE.

Le service des Trépasséz.

Le service des Trépasséz, fondé par ledit d'Esnotz.

DÉCEMBRE.

Le 28, jour des SS. Innocens.

Item de plus, le 5 avril, le service des Trépasséz dudit feu Nicolas Deshayes.

A l'audience dans laquelle l'affaire fut jugée, comparurent François Lemercier, Jacques Durant et Jérôme Paumart, chanoines de Saint-Vaast, assistés de Me Demonceaux, procureur du chapitre, puis Antoine Delacour, curé de Saint-Etienne, et aussi François Dangoisse, François Tourillon et Jean Cuvillier, anciens marguilliers de Saint-Gilles, se disant administrateurs des biens meubles et des revenus de cette église, ces trois derniers assistés de leur procureur Me Escouvette. Les marguilliers de Saint-Etienne avaient été cités, comme les précédents, mais ils ne se présentèrent point.

Me Demonceaux demanda : 1° que la cure fût rétablie telle qu'elle était autrefois, et que le chapitre de Saint-Vaast continuât à jouir de la prérogative de présenter le curé ; 2° que si cela ne se pouvait pas, les reliques, les ornements, les vases sacrés et les autres meubles fussent mis dans un coffre dont les chanoines auraient une clef, ainsi que les marguilliers de Saint-Etienne, et que dans le cas où il y aurait service ou inhumation dans l'église de saint Gilles ou qu'il s'y ferait quelque oblation, les droits du chapitre fussent conservés; 3° que les chanoines fussent indemnisés pour les convois et le drap mortuaire dont ils étaient privés par l'annexion à la cure de Saint-Quentin des paroissiens demeurant au dehors de la ville; 4° que, si l'église venait à être démolie, on formât, de la vente des matériaux, un fonds à l'effet de faire faire des prières dans l'église de saint Vaast pour les

anciens bienfaiteurs et fondateurs de celle de saint Gilles; 5° qu'une clef de l'église Saint-Gilles fût remise à un mandataire du chapitre, afin que les chanoines pussent y célébrer la messe quand ils le jugeraient convenable; 6° que les fondations fussent acquittées à Saint-Vaast, moyennant une rétribution convenable.

Me Escouvette déclara, au nom des sieurs Tourillon, Dangoisse et Cuvillier, que dans une réunion des paroissiens de Saint-Gilles qui avait eu lieu après l'assignation du promoteur, on avait résolu de renouveler les appellations précédemment faites, de protester et de se pourvoir par toutes les voies de droit, sans préjudice desdites appellations et protestations. Il demanda qu'il fût permis de réunir de nouveau les paroissiens, afin qu'ils eussent à délibérer sur les conclusions formulées au sujet de l'acquit des fondations et sur toutes celles que l'on voudrait prendre contre eux.

Le curé de Saint-Etienne dit qu'en ce qui le concernait, il était disposé à se soumettre à tout ce que Sa Grandeur jugerait à propos d'ordonner.

La sentence que l'évêque prononça conformément aux conclusions du promoteur de l'officialité porte :

1° Que les marguilliers de Saint-Etienne jouiront, dès maintenant et à toujours, des rentes et revenus quelconque de la cure et fabrique de Saint-Gilles, ainsi que des fruits et arrérages échus ou à échoir.

2° Qu'à eux appartiendront également les reliques et les ornements et généralement tous les biens meubles et immeubles de la même église, sans en rien excepter, à la charge, néanmoins, de se conformer, à l'égard des chanoines, pour l'usage des ornements et des autres objets composant le mobilier, à ce qui se pratique relativement à ceux qui appartiennent à Saint-Etienne.

3° Que les sieurs Tourillon, Dangoisse et Cuvillier, maintenant détenteurs des titres, des papiers, des ornements et de tous les objets mobiliers, seront contraints, par toutes les voies de justice, de les leur remettre après que l'inventaire en aura été fait.

4° Que les mêmes marguilliers de Saint-Etienne, à cause de tous ces avantages, devront chaque année, aux premiers jours de septembre, fête de saint Gilles, payer aux chanoines, chapitre et communauté de Saint-Vaast, la somme de trente-six

livres, moyennant laquelle ils acquitteront en leur église, qui est celle de saint Etienne, toutes les fondations autrefois faites en l'église de saint Gilles, sauf à les réduire en cas que cette somme soit insuffisante.

5° Que les chanoines de Saint-Vaast devront chaque année aller processionnellement à l'église de saint Gilles, la veille de la fête du patron, pour y chanter les premières vêpres; le jour même de la fête pour y faire l'office, et le lendemain pour y chanter une messe de *Requiem* à l'intention des fondateurs, des bienfaiteurs et de toutes les personnes inhumées dans l'église.

6° Qu'aucune indemnité ne sera accordée au chapitre à cause de l'annexion faite à l'église de saint Quentin, de la partie de l'ancienne paroisse de saint Gilles qui se trouve hors des murs de la ville.

7° Que, dans le cas où il se ferait des inhumations, services ou oblations dans l'église Saint-Gilles, les chanoines y auront les mêmes droits qu'à Saint-Etienne.

8° Que ce qui pourra rester du revenu, toutes les charges déduites, et même les réparations nécessaires faites à l'église Saint-Gilles, devra être employé par les marguilliers pour stipendier un vicaire qui aidera le curé à desservir la cure de Saint-Etienne.

9° Que, si les chanoines de Saint-Vaast ne veulent pas se contenter de la somme de trente-six livres, dont il a été précédemment question, les fondations seront acquittées à l'église de saint Gilles par le curé de Saint-Etienne ou son vicaire, moyennant la même somme.

Loin de terminer le débat, l'ordonnance du 6 août 1658 donna lieu à de nouvelles et longues procédures. Conformément à ses promesses, Henri Barjot prit sérieusement l'affaire à cœur et résolut d'aller aussi loin que possible. Les chanoines de Saint-Vaast s'associèrent à ses vues et à ses dispositions. Jusqu'ici ils n'avaient agi qu'avec une véritable déférence pour leur chef ecclésiastique, qu'avec une certaine timidité. Blessés de la manière dont le prélat venait définitivement de régler les choses, mécontents de ce qu'il n'avait pas eu égard à toutes les conditions qu'ils avaient eux-mêmes posées et à leurs réclamations, ils n'hésitèrent pas à se prononcer contre lui et à attaquer avec

énergie ses ordonnances. Comme précédemment, la cause fut d'abord portée devant les officiaux métropolitains à qui il appartenait d'en juger. Elle y fut portée au nom du chapitre, au nom du seigneur de Rainvillers, et aussi au nom de Claude Jacquelot, qui, quoique chassé du presbytère, se considérait toujours comme curé de Saint-Gilles. Cette fois, il y eut bien des délais, bien des lenteurs. Les incidents se multiplièrent, on demanda une multitude de renseignements, on fit de nombreuses écritures, et ce ne fut qu'après un très-grand laps de temps qu'un jugement fut rendu.

Choart de Buzenval ne voulut pas l'attendre. Le 19 décembre 1658, il intima l'ordre formel de remettre sans retard, aux marguilliers de Saint-Etienne, les reliques, les ornements et les meubles de l'église de saint Gilles. Pour empêcher l'effet de ses injonctions, Henri Barjot fit ce qu'avait fait autrefois Claude Jacquelot, il se pourvut devant le lieutenant-général du bailliage et siége présidial de Beauvais. Il demanda d'être autorisé à déposer les objets en question entre les mains d'une notable personne ecclésiastique de la ville de Beauvais jusqu'à ce que les appellations qu'il avait interjetées fussent vidées. Le lieutenant-général rendit deux jugements. Il ordonna qu'il serait fait un inventaire exact du mobilier de Saint-Gilles et désigna pour le recevoir Maurice Tiersonnier, ancien chanoine et chancelier de la cathédrale de Beauvais. Celui-ci n'ayant pas voulu s'en charger, il autorisa le chapitre de la même église, qui y consentait, à le placer dans son trésor. Le motif du refus de Maurice Tiersonnier était qu'il paraissait peu convenable et peu prudent de conserver dans une habitation particulière des reliquaires et des vases qui avaient une grande valeur, sous le rapport de la matière, et que l'usage auquel ils étaient consacrés ou les précieux restes qu'ils contenaient rendaient si vénérables.

Le dépôt fut fait le 7 janvier 1659 en présence d'Etienne Tiersonnier et de Georges de Nully. Les deux chanoines avaient été à cet effet députés par le chapitre, sur une requête présentée par le seigneur de Rainvillers et par François Tourillon, François Dangoisse et Jean Cuvillier.

On attache depuis quelque temps un véritable intérêt à tout

ce qui composait le mobilier des églises ; aussi croyons-nous faire une chose utile en reproduisant ici l'inventaire complet de celui de Saint-Gilles tel qu'il fut dressé par les députés du chapitre de la cathédrale. Nous comprenons ce qu'il peut y avoir, à certains égards, de minutieux, de fastidieux même dans de semblables détails ; mais d'un autre côté il importe que les archéologues et les artistes aient une idée exacte des différents objets qui servaient et qui servent encore dans les cérémonies du culte catholique, qu'ils sachent quelles étaient les richesses que des églises même très-pauvres tenaient de la libéralité des fidèles, qu'ils connaissent la forme qu'affectaient autrefois les reliquaires et les vases sacrés, les métaux avec lesquels on les fabriquait, et les étoffes qu'on employait pour la confection des ornements sacerdotaux.

INVENTAIRE DU MOBILIER DE SAINT-GILLES,

dressé le 7 janvier 1659.

Premièrement dans un petit coffre de bois fermé à clef duquel auroit esté en nostre présence et des dictz marguilliers faict ouverture s'y seroit trouvé scavoir un ensensoir garny de chaisnes ;

Item une grande croix d'argent à double croisillon dans laquelle lesdictz marguilliers ont dict qu'il y avoit de la vraye croix de Nostre Seigneur, garnie de pierreries et chappellets de corail et pater d'argent ;

Item un bras de bois couvert d'argent et de quelques pierreries au milieu du quel iceulx marguilliers ont aussy dict y avoir plusieurs reliquaires de sainct Vincent, de sainct Messien, et des saincts Innocents, sainct Vaast et autres ;

Item un sainct ciboire avec le soleil, le tout d'argent ;

Item une image de sainct Gilles avec sa biche d'argent, la dicte image portant un reliquaire ;

Item une teste d'argent représentant l'image de sainct Vincent, au-dessus de laquelle teste est un reliquaire ;

Item un calice d'argent doré avec sa platine faict à l'antique ;

Item un autre calice d'argent faict à la moderne avec sa platine ;

Item une paix d'argent garnie de trois pierreries ;

Item deux tasses rondes d'argent servant à la communion ;

Item un vesseau d'estain servant à mettre les saincte huilles.

Lesquelles choses ci-dessus ont esté remises dans ledict coffre, et pour envelopper touttes les dictes reliques et argenteries y ont esté aussy mises quatre tavoiolles (1), le voille de la vraye croix, deux nappes, trois serviettes et deux petits rideaux, le tout de toille, puis le dict coffre fermé et la clef mise es mains des dicts sieurs de Nully et Tiersonnier.

Item vingt trois nappes telles quelles de diverses façons et grandeurs tant de chanvre que de lin;

Item quatre serviettes, trois aubes et deux amicts aussi tels quels, le dict linge réuni en un pacquet;

Item deux chasubles rouges et deux tuniques de pareille couleur, estolles et fanon (2);

Item un chasuble viollet et deux tuniques, estolle et fanon;

Item deux chasubles noirs et deux tuniques, estolles et fanon;

Item un chasuble blanc avec une tunique;

Item trois chappes rouges;

Item trois chappes coulleur viollet scavoir une de damas et les deux autres de camelot;

Item quatre chappes blanches et une de damas et les trois autres de camelot;

Item trois chappes noires;

Item deux rideaux de camelot blanc avec deux pentes;

Item deux rideaux de taffetas de plusieurs couleurs;

Item un devant d'autel de cuir doré et un autre de satin de bouge garny de fleurs de lys;

Item un autre de damas caffart (3) avec deux de damas rouge;

---

(1) On appelle *tavaïolles* des nappes dont on se sert dans certaines cérémonies de l'église, comme pour rendre le pain béni ou pour présenter les enfants au baptême. Ces nappes sont faites de lin et ordinairement garnies de dentelles; quelques-unes sont en guipûres ou richement ouvragées. Le mot tavaïolle vient, suivant plusieurs auteurs, de l'italien *tavaglia* qui signifie nappe; d'autres le font dériver d'anciens mots français par lesquels on désignait une table ou de la toile.

(2) Manipule.

(3) On appelle damas cafard une sorte de damas mêlé de soie fine et de fleuret. Le fleuret est une sorte de fil fait de la matière la plus grosse de la soie.

Item un parement de serge rouge servant à l'œuvre où s'exposent les reliques, et un aultre servant à la chaire à sermont de pareille estoffe et couleur, avec un devant d'autel de mesme estoffe servant à l'autel Sainct-Sébastien dudict Sainct-Gilles;

Item un petit dait de taffetas de divers couleurs;

Item deux coussinets de tapisserie servant à mettre sur l'autel;

Item six chandelliers de cuivre de moyenne grandeur;

Item un missel et deux antiphoniers sur lesquels sont escripts ces mots : appartenant à Sainct-Gilles;

Item trois petittes pièces de tapisserie avec trois aultres pièces, le tout façon de Beauvais (1).

La pluspart des dictz ornements et meubles cy-dessus tels quels.

Le lieutenant-général avait à peine rendu ses jugements que l'évêque de Beauvais s'adressait à la grande chambre du parlement, et, sur sa simple requête, obtenait un arrêt favorable : c'était le 10 janvier 1659. La grande chambre, par son arrêt, recevait le prélat appelant des sentences du bailliage, et, sans préjudice des droits des parties au principal, ordonnait que les reliques, ornements et autres meubles de l'église de saint Gilles fussent remis entre les mains des marguilliers de Saint-Etienne. Les dépositaires de ces objets devaient être contraints par corps s'ils refusaient d'obtempérer. Henri Barjot et les trois anciens marguilliers en charge furent intimés en la cour du parlement pour un jugement contradictoire; mais, comme l'évêque y avait de nombreux parents, ils pensèrent qu'il y avait lieu de décliner sa compétence. Ils adressèrent donc une supplique au roi afin que la cause fût évoquée à son conseil et renvoyée devant une autre cour souveraine. Ils exceptaient cependant encore, pour la même raison, celle de Rouen. Tout cela n'empêchait pas l'officialité de Rheims de continuer sur le fond de l'affaire ses procédures, qui, comme nous l'avons dit, durèrent encore longtemps. L'évêque finit par l'emporter là comme ailleurs, et ses ordon-

(1) Si cette indication est exacte, il y aurait eu à Beauvais une manufacture de tapisseries avant 1664, époque à laquelle Louis Hinart établit, avec l'agrément de Louis XIV, celle qui existe maintenant et qui prit dès lors le nom de Manufacture Royale.

nances durent avoir leur pleine exécution, malgré tous les efforts de ses nombreux adversaires.

Le mobilier de l'église de saint Gilles fut définitivement remis aux marguilliers de Saint-Etienne, le 22 octobre 1668, conformément à leur demande et aux offres faites d'ailleurs par le chapitre de la cathédrale, qui jusque-là en était resté dépositaire. Les marguilliers ayant alors l'administration temporelle de l'église de saint Etienne étaient : noble homme maître Pierre Leullier, conseiller élu pour le roi en la ville et élection de Beauvais, honorable homme François Ricard, échevin, et noble homme maître Toussaint Gaudoin, avocat en parlement. La remise des objets leur fut faite dans la sacristie de la cathédrale, en présence de MM. Tiersonnier l'aîné, Leullier et Gavois, chanoines de la même église et députés du chapitre. Par un acte passé le même jour devant les notaires royaux Houppin et Hanin, les marguilliers déchargèrent le chapitre du dépôt qui lui avait été confié.

L'église de saint Gilles était toujours debout, le clergé de la paroisse de saint Etienne venait y acquitter les anciennes fondations et y célébrer l'office de la fête de saint Gilles, ainsi qu'il avait été réglé par l'ordonnance épiscopale. Au commencement de l'année 1672, une partie de l'édifice s'écroula, une autre partie paraissait menacer ruine. Le curé et les marguilliers de Saint-Etienne trouvèrent qu'il serait utile de le démolir et d'employer les matériaux provenant de la démolition pour la construction du clocher de leur église, construction interrompue pendant plus de soixante ans et reprise depuis deux années seulement. Ils adressèrent, à ce sujet, une requête à l'évêque de Beauvais, et ils demandèrent en même temps les cloches de l'ancienne paroisse. Ils consentaient à ce qu'on laissât subsister une chapelle qui n'exigerait pas un très-grand entretien. On observa toutes les formalités prescrites en pareil cas, et trois experts furent chargés de présenter un projet. L'évêque rendit son ordonnance le 21 mars 1673; il statuait que l'église serait réduite à un simple oratoire, que l'on démolirait ce qui existait encore de la nef, ainsi que les deux chapelles voisines du chœur et même une partie du chœur; que les matériaux provenant de la démolition seraient employés pour former l'oratoire, comme les experts l'avaient indiqué, et que le reste servirait à l'achèvement du clocher de Saint-Etienne. Les deux plus grosses cloches étaient aussi

données à l'église de saint Etienne, et la troisième devait être placée dans le clocher de l'oratoire.

Peu de temps après, Choart de Buzenval eut à se prononcer sur une autre requête, qui lui avait été adressée par les anciens paroissiens de Saint-Gilles, demeurant hors de l'enceinte de la ville, au lieudit les Prés ou la poterne Saint-Louis. Ceux-ci exposaient que depuis l'ordonnance qui les avaient obligés à se retirer à Saint-Quentin, il leur était devenu bien difficile de remplir leurs devoirs religieux et de faire instruire leurs enfants. L'éloignement de l'église était considérable et les chemins fort mauvais. Ils demandaient leur réunion à la paroisse de saint Etienne, dont faisait déjà partie le plus grand nombre des anciens paroissiens de Saint-Gilles. Le prélat prit encore l'avis du chapitre de Saint-Vaast, du curé et des marguilliers de Saint-Etienne, des religieux et du curé de Saint-Quentin, et ne trouvant nulle part aucune opposition sérieuse, il fit droit à la demande qui lui était faite. Son ordonnance est datée du 31 mai 1673.

Si on s'en était tenu à la pensée des trois experts, dont il a été précédemment question, et à l'ordonnance épiscopale, rendue le 24 mars 1673, la chapelle de saint Gilles aurait eu de bien faibles dimensions : dix-huit pieds de long seulement sur autant de large. Le projet fut assez notablement modifié : on conserva une bien plus grande partie de l'église, ainsi que nous l'apprend le procès-verbal de l'etat des lieux, dressé, le 10 mai 1741, par André Le Boullenger du Tilleul, chanoine de la cathédrale et official de la cour ecclésiastique de Beauvais.

La chapelle, d'après ce procès-verbal, avait environ quarante-six pieds de long, de dehors en dehors, sur vingt-cinq pieds de large, et trente de hauteur du rez-de-chaussée jusqu'à l'entablement de la couverture. Une moitié, qui comprenait le chœur et la sacristie, n'avait subi aucune modification ; l'autre moitié, formant la nef, avait été faite du milieu de la croisée de l'ancienne église dont on avait rempli les arcades. Le chœur mesurait vingt-trois pieds de long.

A l'époque où la visite dont il est ici question fut faite, le mobilier de la chapelle était en assez mauvais état. Elle contenait cependant encore quelques objets intéressants. Dans la nef, on re-

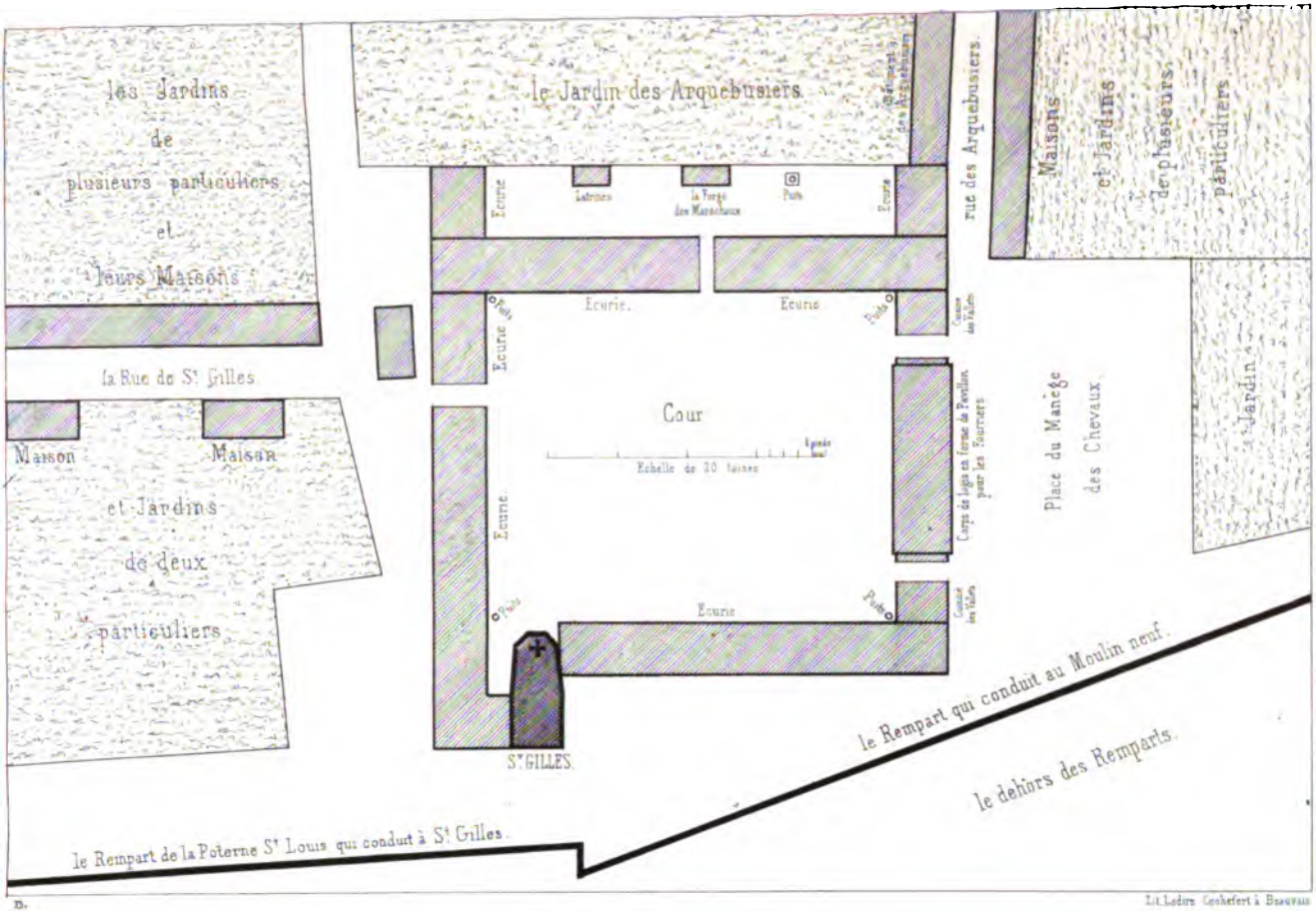

CHAPELLE DE S^{T} GILLES

Conservée dans le plan primitif des Ecuries du Grand-Quartier. — 1739.

(Archives du Palais de Justice de Beauvais, Fonds de l'Officialité n°2442).

marquait quelques bancs fort peu solides, un pupitre tout brisé et quatre statues en pierre. La nef était séparée du chœur par une balustrade, au-dessus de laquelle s'élevait un crucifix, accompagné des statues en bois de la sainte Vierge et de saint Jean. Deux bancs de bois, en forme de coffre, sans fermeture et tout délabrés, meublaient le chœur. Le grand autel, construit en briques et recouvert d'une grande dalle, au milieu de laquelle on avait enclavé une pierre consacrée, était nu parce qu'on ne le garnissait sans doute que lorsqu'on venait célébrer quelque office dans la chapelle; mais il supportait un fort beau rétable. Ce rétable était en bois doré et représentait en sculpture la passion de Jésus-Christ. Il avait été donné par les paroissiens et par plusieurs riches habitants de la ville, à cause des fréquents miracles qui s'opéraient dans l'église. On lit dans un des mémoires du temps, qu'il était si magnifiquement enrichi qu'il excédait de beaucoup en prix celui même de la cathédrale de Beauvais.

Dans toute la chapelle, il n'y avait qu'un seul monument funéraire : c'était une plaque de cuivre appliquée contre un pilier, à côté d'une petite porte latérale, du côté du midi. Il indiquait la sépulture des enfants de Nicolas Deshayes et rappelait la fondation faite par lui d'un salut pour la veille de la fête de Saint-Jean-Baptiste, et celle de deux obits à acquitter l'un le 2 septembre et l'autre le 4 août de chaque année. On y lisait que chaque fois on devait distribuer cinq sols aux pauvres, et que Nicolas Deshayes, pour ces fondations, avait donné une maison sise en cette ville, rue du Cellier-Saint-Lazare (rue de l'Infanterie).

La visite de M. Le Boullanger du Tilleul fut provoquée par une demande adressée le 29 novembre 1710 à Monseigneur René Potier de Gesvres, par le maire et les pairs de la ville, afin d'obtenir de lui l'autorisation de démolir la chapelle et d'employer le terrain sur lequel elle se trouvait pour la construction des écuries des gardes-du-corps du roi.

Déjà, en 1720, on paraissait désirer cette démolition. Des conventions formelles s'y opposaient. L'évêque, craignant qu'on ne s'en tint pas à ce qui avait été stipulé entre les membres de la municipalité et les administrateurs de la paroisse de saint Etienne, avait écrit à M. Mazin, qui était sans doute intendant des bâtiments du roi, et en avait reçu la réponse suivante :

« Monseigneur,

« Jay receu la lettre que vous mavés fait l'honneur de mecrire le 12e de ce mois, a laquelle jaurois plustost repondu sans une tournée que je viens de faire du cotté de Compiegne dou jarrive presentement.

« Se que jay convenu en votre presence monseigneur, avec les curés et marguilliers de la chapelle de saint Gilles, sera executé de point en point et sans y rien alterer, la traxation (transaction) passée entre ses messieurs et la Ville naura lieu que sur le pied de leurs convention que jay fait autoriser par la cour ainsy que je leur ay promis, laquelle jay adressé à Mrs de Ville, qui doivent en avoir fourny une aux marguilliers, je vous suplie monseigneur de vous la faire raporter et vous jugeréz aisement quon ne changera rien à se qui y est porté, qui nest autre chose que ce que jay eu l'honneur darretter avec vous et les parties sur les lieux, la chapelle Saint-Gilles ne sera nullement demolie, mais conservée; on ne doit abatre que les murs denceinte au sujet des quels la Ville payera 20 livres par an a lœuvre conformément a leurs escris; il est bien vray que les troupes qui sont a Beauvais doivent faire cet ouvrage et je lay proposé pour le soulagement des habitans de votre ville, a mon particulier monseigneur je vous prie de croire que je nay rien tant a cœur que le service de Dieu et les interets du roy ceux des pauvres habitans sy trouvent interets (*sic*) par le soulagement de leurs petits heritages, ainsy que jay eu l'honneur de vous le demontrer etant a Beauvais, je me rends aujourdhuy garent que rien ny sera fait que se qui a esté reglé et jecriray sur ce pied la aux echevins de Beauvais jy feray meme trouver un ingenieur du roy chargé de ce departement sous moy, et jyray moy meme incessemment pour vous suplier tout de nouveau de faire sesser les formalités faites a se sujet qui deviennent inutilles lors quon ne fera que ce quon est convenu, vous etes trop attaché au Roy et a sa Royalle (*sic*) pour ne pas contribuer a un ediffice qui na pour but que le soulagement des peuples.

« J'ai l'honneur detre avec un profond respect

Monseigneur

votre tres humble et tres obeissant serviteur

MAZIN. »

A Paris le 24e aoust 1720.

Nous ne savons si, en traçant le plan des écuries, on s'était conformé réellement à ce qui avait été convenu entre la municipalité de Beauvais et les marguilliers de Saint-Etienne; mais il était évident qu'en l'exécutant tel qu'il avait été en effet présenté, et tel que le conseil d'Etat l'avait approuvé par son arrêt du 22 décembre 1739, la chapelle ne pouvait plus servir convenablement. Aussi, dans l'enquête *de commodo et incommodo*, qui fut faite à la suite de la requête adressée à l'évêque le 29 novembre 1740, et de la visite de l'official du 10 mai 1741, les témoins appelés se montrèrent-ils tous favorables à la démolition. Ils firent remarquer d'abord que la chapelle se dégradait chaque jour davantage, et que bientôt elle tomberait en ruines, qu'elle n'était d'aucune utilité, que peu de personnes la fréquentaient. Ils ajoutèrent que, comme elle se trouvait enclavée dans les écuries, il serait indécent d'y célébrer le service divin à cause des propos des valets et du bruit des chevaux, qu'il deviendrait même presque impossible de s'y réunir puisque toutes les fenêtres devaient être à peu près bouchées. Ils attirèrent, enfin, l'attention sur les recoins qui devaient résulter de l'exécution du plan avec la conservation de la chapelle. Ces recoins pouvaient servir de retraite aux malfaiteurs et aux libertins.

Un autre motif, qui devait faire désirer aux agents de l'autorité supérieure et aux administrateurs de la ville la démolition de la chapelle, c'est qu'on ne pouvait la laisser subsister qu'en rompant d'un côté la ligne des écuries.

Des considérations si puissantes ne pouvaient manquer de faire impression sur Monseigneur de Gesvres. Aussi ne fit-il pas difficulté d'accorder ce que la municipalité de Beauvais lui avait demandé.

Le décret qui autorisait la démolition de la chapelle de Saint-Gilles, et qui fut rendu le 20 mai 1741, permettait au curé et aux marguilliers de Saint-Etienne d'ériger dans leur église un autel sous l'invocation du même saint. Il leur laissait la faculté de se servir pour cela de celui qui existait dans la chapelle. On devait, sur cet autel, acquitter les anciennes fondations.

Conformément à ces dispositions, et avant la démolition de la chapelle Saint-Gilles, on fit démonter l'autel et on en porta à Saint-Etienne la table de pierre, seule partie qui pût encore

servir. On y porta aussi le rétable qui le surmontait, ainsi que la statue du saint. Dans le massif, qui, comme nous l'avons vu, était en briques, on trouva une capse de cristal contenant des reliques, et on la déposa au secrétariat de l'évêché.

Le nouvel autel fut érigé dans un des bas-côtés, celui de droite, en entrant par la grande porte. On plaça au-dessus le rétable ainsi que la statue. A la demande du curé, M. de Jussieu, docteur de Sorbonne, chanoine de la cathédrale et vicaire général de Monseigneur de Gesvres, en fit la visite le 30 août 1741.

La table dans laquelle se trouvait enchassée une pierre consacrée était soutenue au milieu par un pilier de maçonnerie, et dans ce pilier avait été pratiqué un petit enfoncement destiné à recevoir des reliques. Le grand vicaire y introduisit celles que l'on avait trouvées dans le massif de l'ancien autel, après les avoir mises dans un nouveau vase de cristal et les avoir, pendant quelques instants, exposées à la vénération des fidèles qui se trouvaient alors dans l'église. Il fit ensuite sceller l'ouverture, et, ayant reconnu que tout était convenablement disposé, il autorisa le curé à célébrer la messe sur cet autel et à y acquitter les services qui avaient été autrefois fondés dans l'église de saint Gilles.

Les choses restèrent comme elles furent alors établies jusqu'à la fermeture des églises. Après la révolution, on replaça à Saint-Etienne un autel sous l'invocation de saint Gilles. On le fixa contre le pilier le plus voisin des fonts baptismaux, entre la nef et le bas-côté septentrional; mais ce n'était plus le même: il était surmonté d'un simple tableau. Nous ne savons ce qu'est devenu le magnifique rétable qui avait été autrefois apporté de l'église Saint-Gilles. Maintenant, rien ne rappelle plus l'ancienne église et l'annexion qu'on fit à Saint-Etienne de la paroisse qu'elle desservait. L'autel empêchait de circuler facilement; il était, du reste, bien pauvre; on le fit disparaître il y a une trentaine d'années.

Nous croyons utile d'ajouter à ces quelques renseignements que nous venons de donner sur l'ancienne paroisse de saint Gilles les noms de plusieurs curés qui l'ont administrée dans les XIV^e^, XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Cette liste nous a encore été com-

muniquée par M. Le Mareschal, qui possède des manuscrits bien précieux sur Beauvais et le Beauvaisis.

1359. Jacques Coste.

1376. J. Colard.

1404. Jean Parisot.

1408. Jean Glorieux, dit Painsec.

1471. Robert Latrel.

1479. Simon Macaire.

1501. J Jobin ou Sobin. Il permuta la cure avec Clément Rocheton, curé de Doudeauville.

1625. Claude Lemercier.

1637. Claude Desquennes.

1643. N. Lefèvre.

Nous ne terminerons pas sans faire remarquer que le portail, dont on a découvert les ruines en 1820, ne faisait plus partie de l'église Saint-Gilles au moment de la suppression de la paroisse. On l'avait démoli depuis longtemps. A l'époque où l'on avait creusé le canal qui ceint la ville de ce côté, c'est-à-dire vers le XIII^e^ siècle, on s'était vu forcé de diminuer la nef et d'en retrancher la façade, que l'on avait enfouie en partie sous les remparts.

Il existe un grand nombre de pièces relatives à la suppression de la paroisse de saint Gilles et à la démolition de la chapelle que l'on avait ensuite conservée. La plupart appartiennent à l'église de saint Etienne. Plusieurs font partie des archives judiciaires du Palais de Justice, fonds de l'officialité. Il en est une que possède M. Bouchard, et qu'il a eu l'obligeance de nous confier. Quoique nous ayons analysé un grand nombre de ces pièces, nous donnerons *in extenso* celles qui nous ont paru offrir le plus d'intérêt; on pourra trouver les autres dans les dépôts où elles sont conservées. Nous devons remercier ici M. Desjardins, le savant archiviste de la préfecture, qui a bien voulu nous aider dans nos recherches.

BARRAUD.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Devis des réparations à faire à l'église de Saint-Gilles,

dressé le 30 septembre 1652.

L'an mil six cens cinquante deux, le trentiesme jour de septembre, de l'ordonnance de Monseigneur l'évesque et comte de Beauvais, nous soussignés Charles Lebon, maistre maçon et couvreur de thuille, Anthoine Grimont, maistre charpentier, et Claude Breteville, maistre plombier, demeurans à Beauvais, avons veu et visité l'église paroissialle de saint Gilles dudict Beauvais et trouvé y estre nécessaire de faire les réparations cy après déclarées :

Premièrement en la charpenterie qui est sur la nef du costé du midy fault mettre un feste de soixante pieds de long;

Item quatre ventrières de pareille longueur;

Item six soubs chevrons de XXIV pieds de long;

Item vingt chevrons de XXVII pieds de long;

Item vingt bouquets de VI pieds de long;

Item une douzaine de jambettes de VII pieds de long;

Item trois montans de XX pieds de long.

Pour faire toutes les quelles réparations il pourra couster tant en matière que peine d'ouvriers la somme de mil livres.

Item au clocher s'est trouvé qu'il le fault desmonter entièrement, daultant qu'il menace ruine, en ce que la maçonnerye est tout à faict ruynée et principallement aux ouyes, les pilliers des dictes ouyes estant tous rompus, ce qui faict que le comble, qui est de grand fardeau, surcharge tellement la dicte maçounerye, que sy l'on ne le desmonte il tombera et emportera tout à faict le dict clocher, et que sy l'on vouloit réparer le dict clocher, il cousteroit, tant en matière que peine d'ouvriers, plus de quatre mil livres.

Item fault réparer seize travées de plomb de la couture de la nef, du

costé du midy, qui ont lasché, et pour ce faire faudra refondre le plomb, ce qui coustera, tant en matière que peine d'ouvriers, deux cens livres.

Et le dix-septiesme octobre au dict an, pardevant nous évesque et comte de Beauvais, sont comparus les dicts Lebon, Grimont et Breteville, lesquels ont affirmé le rapport cy dessus contenir vérité et ont signé.

Signé Gontier.

II.

Décret de Nicolas Choart de Buzenval, portant suppression de la paroisse de Saint-Gilles de Beauvais.

18 juillet 1663.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront Nicolas, par la permission divine, évesque et comte de Beauvais, vidame de Gerbroy, pair de France, salut. Sur ce que nostre promoteur, comparant devant nous, le unziéme janvier, mil six cens cinquantre-trois, nous auroit remonstré que, le XII[e] jour d'aoust dernier, maistre Josse Pajot, presbtre curé de Sainct-Gilles, dudict Beauvais, s'estant d'esmis purement et simplement, en nos mains, de la dicte cure (que nous aurions dès lors déclarée vacante), il l'auroit faict signifier, le vingt-sixiesme des dicts mois et an, aux chanoines et chappitre de Sainct-Vaast dudict Beauvais, comme estant présentateurs en la dicte cure, lesquels chanoines s'estant assemblez capitulairement le XXXI[e] du mesme mois, M[e] François Lemercier, l'un des dicts chanoines, qui estoit le dict mois en tour pour nommer aux bénéfices vacants, quy sont à la présentation du dict chappitre, auroit nommé à la dicte cure M[e] Gilles Gérard, presbtre de nostre diocèse, la quelle nomination estant parvenue à la connaissance du dict Gérard, il se seroit transporté le dict jour au chappitre du dict Sainct-Vaast, où estoyent les dicts chanoines assemblez, et leur auroit dit qu'il ne pouvoit accepter la dicte nomination attendu que, s'estant informé, il avoit trouvé qu'il n'y avoit à la dicte cure aucune portion congrue ny revenu, non pas seulement de casuel, dont il peult espérer aucune subsistance, et que mesme l'église estoit en totalle décadence et les trois quartz des paroissiens réduitz à la mendicité; pourquoy il les auroit remercyés de la dicte nomination, que, sy toutefois on vouloit remettre la dicte église en estat et luy bailler de quoy subsister, il l'accepteroit, et non aultrement, ce qui auroit meu les dictz chanoines de s'assembler de rechef, le tiers jour de septembre en suivant, et de depputter vers nous le dict Le Mercier et M[e] Nicolas de La

Croix, aussy chanoine de la dicte église, pour nous faire rapport de la nomination et déclaration du dict Gérard, et proposer que, attendu que de leur part ils n'avoient aucuns gros sur la dicte paroisse de sainct Gilles, n'y d'ailleurs aucuns fonds pour fournir ce quy défailloit à la dicte église sy néanmoins nécessaires, eu esgard à la ruine de la dicte église et pauvreté des paroissiens, conformément aux saints conciles de Trente et de Rheims et ordonnances royaulx, de transférer et réunir la dicte paroisse à la dicte église de saint Vaast, avecque tous les fonds, revenus et droits, tant spirituels que temporels, qui appartiennent à la dicte cure, pour par les dicts paroissiens de Sainct-Gilles assister et participer à l'advenir aus services divins et aus sacremens ainsy et en la mesme forme et aus mesmes droits, qu'ils se célèbrent par les dicts de Sainct-Vaast et curé de Sainct-Estienne aus paroissiens du dict Sainct-Estienne. Ils y consentoient pourquoy et attendu qu'il nous estoit tout notoire que les raisons pour les quelles le dict Gérard n'avoit voulu accepter la dicte cure estoient véritables et constantes, et qu'il n'y avoit ny dixmes à la dicte cure, que tout le revenu ne consistoit qu'es fondations et casuel quy ne se pouvoient monter par ans que a cinquante livres au plus, que celuy de la fabrique, qui se montoit à sept vingt livres ou environ, n'estoit suffisant pour payer les charges, que l'église estoit en décadence et menaçoit ruine, et que les paroissiens ne pouvoient de leur part contribuer pour la subsistance du curé et entretènement de la dicte église, à cause de leur pauvreté, ce que nous aurions mesmes appris lors de nostre visitte faicte en la dicte église, le sixiesme juin mil six cent cinquante et un, et reconneus tant par les comptes de la dicte fabrique que par les rapports des visittes faictes par experts des bastimens de la dicte église. Il nous auroit requis qu'il nous pleust informer de la commodité ou incommodité de la dicte union, la quelle il estimoit estre nécessaire de faire en ceste sorte que les paroissiens du dict Sainct-Gilles, qui sont et seront à l'advenir au dedans de ceste ville, seroient réunis à la dicte cure de Sainct-Estienne, et ceulx qui sont au dehors à la paroisse de sainct Quentin, et, en ce faisant, le tittre de la dicte cure supprimé et esteint sans quelle peult vacquer à l'advenir, et que les paroissiens recepveroient chacuns en leur paroisse les sacremens, entenderoient la messe et y feroient tous les aultres debvoirs accoultumés, pour, la dicte information faicte, à luy communiquée, et les paroissiens du dict Sainct-Gilles ouis, requérir ce que de raison. Sur quoy après veu les dictes déclarations et actes cy dessus mentionnés aurions ordonnés que les marguilliers et paroissiens du dict Sainct-Gilles seroient cittés devant nous ou nostre official pour estre ouys sur ce que dessus et cependant qu'il seroit informé de la comodité ou incomodité de la dicte union, pour, ce faict, ordonner ce que de raison ; suivant laquelle ordon-

nance nostre dit promoteur auroit faict ouyr plusieurs tesmoins devant nous, les XXVIII[e] et XXXI[e] des dicts mois et ans, tant de la comodité que incomodité de la dicte union que du revenu de la cure et fabrique du dict Sainct-Gilles, et charges d'icelles, mesme auroit faict citter devant nostre official, par Lefebvre, notaire, le XIII[e] mars au dict an, les dicts marguilliers et paroissiens du dict Sainct-Gilles, aus fins de la dicte union, les quels estant comparus, nostre dict official auroit sur leur requeste ordonné qu'ils s'assembleroient en jour de dimanche, yssue de la messe paroissialle, pour délibérer sur la conclusion du dict promoteur, ensuite de quoy les dicts marguilliers ayant, le dimanche seixiesme des dicts mois et an, faict publier au prosne de leur messe paroissialle du dict Sainct-Gilles, par le dict Pajot, qui faisoit encore les fonctions curialles en la dicte paroisse, qu'il y auroit assemblée, et icelle ayant esté faicte où seroient comparus les dicts marguilliers et grand nombre des dicts paroissiens, et, après avoir entendu la lecture du dict acte du unziesme janvier, ils auroient délibéré et conclud de se soubmettre pour ce quy concernoit la dicte union à ce que nous adviserions estre à faire pour leur bien et utilité, et néantmoins que serions supplié de vouloir conserver la dicte église pour y faire célébrer la messe lorsque ils en auroient la dévotion, comme aussy les obits fondés, de conserver pareillement le revenu de la dicte fabrique tant pour l'acquit des dictes fondations qu'entretènement de la dicte église, de autrement adviser et faire ce que trouverions plus convenable, et pour cet effet auroient donné pouvoir à maistre Charles Dubuisson, leur procureur, de comparoir devant nous, pour faire les dictes déclarations, requeste et submissions, ainsy que plus au long est contenu en l'acte espédié par devant maistre Nicolas Hanyn et Pierre Houppin, notaires royaulx, le dict jour; en vertu du quel pouvoir le dict Dubuisson, assisté de Pierre Dangoisse, marguillier, estant comparu devant nous le dernier jour des dicts mois et an, auroient faict les dictes déclarations, requestes et submissions, en présence de nostre dict promoteur, qui en auroit requis acte, et poursuivant par le dict promoteur l'exécution de nostre ordonnance du dict jour unziesme janvier, auroit pareillement faict citter par Guide, sergeant, le quinziesme des dicts mois et an, les curé marguilliers et paroissiens du dict Sainct-Estienne devant nostre official, pour déclarer aussy s'ils avoient quelques causes pour lesquelles ils voulussent ou peussent empescher la réunion que nous prétendions faire des paroissiens du dict Sainct-Gilles, demeurans ès maisons qui sont au dedans de l'enclos de la ville, à la dicte paroisse de Sainct-Estienne, pour, en cas qu'ils prétendissent en avoir, les dire et proposer, pour y avoir tel esgard que de raison, si non que la dicte réunion serait faicte; sur la quelle citation maistre Anthoine de La Cour, curé du dict Sainct-Estienne, estant comparu, auroit, le tiers jour d'avril,

déclaré qu'il consentoit la dicte réunion et promis d'administrer les sacremens aus dicts paroissiens de Sainct-Gilles, estans andedans à la dicte ville, après la dicte réunion, ainsy qu'il faict à ceux du dict Sainct-Estienne, à condition qu'ils entenderoient le service divin au dict Sainct-Estienne et y feroient tous autres devoirs de paroissiens, et que du revenu de la dicte paroisse de Sainct-Gilles (les fondations acquitées) le pardessus seroit employé pour aider à entretenir un vicaire au dict Sainct-Estienne. duquel consentement nous aurions donné acte au dict promoteur. Et quand aus dicts marguilliers du dict Sainct-Estienne, après avoir esté contumace, seroient comparus devant nostre dict official, et dict, pour leurs moyens et deffenses, contre les conclusions du dict promoteur, qu'il ne leur paraissoit que la dicte cure de Sainct-Gilles fust secours du dict Sainct-Estienne, et, supposé qu'elle le fust, ils soutenoient, pour les raisons alléguées aux escritures, par eux comuniquées le second apvril dernier, que les choses devoient demeurer en l'estat qu'elles estoient, et que, si la dicte esglise de Sainct-Gilles avoit trop peu de revenu pour l'entretènement d'un curé, que on y pouvoit pourvoir par l'union de quelque bénéfice simple. Nonobstant lesquelles deffenses le dict promoteur ayant persisté, et, après avoir par les dictes partyes comuniquées de part et d'autre leurs escritures, nostre dict official auroit ordonné par acte du quatorziesme de juin dernier, qu'i celles se pourvoiroient devant nous pour les régler; suivant lequel jugement nostre dict promoteur ayant faict citter les dicts marguilliers et paroissiens de Sainct-Estienne devant nous, le douzième juillet, par Werel, sergeant, et n'estant comparus aurions contre eux donné contumace, et, par vertu d'icelle, ordonné qu'il seroit par nous procédé à la dicte réunion aus charges, clauses et conditions qu'il serait par nous trouvé expédient de faire, nonobstant les raisons et moyens par eux allégués dont les aurions déboutés. Comme aussi nostre dict promoteur auroit faict encore citter devant nostre dict official, par Dupuis, notaire, le vingt-deuxiesme mars au dict temps, les religieux prieur et couvent de l'abbaye Sainct-Quentin, et les curé et paroissiens du dict lieu, pour déclarer s'ils avoient quelques causes pour empescher l'union que nous prétendions faire des paroissiens du dict Sainct-Gilles demeurans ès maisons, qui sont hors l'enclos de la dicte ville, à la dicte cure de Sainct-Quentin, sinon que la dicte union seroit par nous faicte; et les dicts religieux prieur couvent s'estant capitulairement assemblés, le dimanche vingt-troiziesme mars, pour délibérer la dicte conclusion, ils auroient consenty à la dicte union en cette sorte que les paroissiens du dict Sainct-Gilles, tant présens que advenir, demeurant ès maison qui sont situées hors la ville, seroient et demeureroient unis et incorporés à la dicte cure et paroisse de Sainct-Quentin, pour y recevoir les dicts sacremens du dict curé, assister à la

messe, aux offices divins, et exercer tous autres devoirs de paroissiens, le quel curé pouroit administrer les dicts sacremens et faire toutes autres fonctions curiales ès dictes maisons, à condition que les dicts chanoines et chapitre de Saint-Vaast ne pouroient plus faire aucunes fonctions curiales, administrer les saincts sacremens ny prétendre aucuns droits ny prééminences aus convois et enterremens de ceux quy décéderoient hors la dicte ville à l'estendue de la dicte paroisse de sainct Gilles, ains appartiendroient à tousiours au dict curé de Sainct-Quentin, comme il est porté en l'acte signé Rousel. Ce que pareillement les dicts marguilliers et paroissiens du dict Sainct-Quentin, ensuite de leur assemblée du dict jour vingt-troisiesme de mars, faict en présence de Houppin, notaire royal à Beauvais, issue de la messe paroissialle, auroient consenty, et pour prester le dict consentement devant nous auroient député Denys Bleré, marguillier; et le lendemain vingt-quatriesme des dicts mois et an, estant comparu devant nous frère Nicolas de Boissy, prieur de la dicte abbaye et curé de la dicte paroisse, et le dict Bleré, les quels scavoir : le dict de Boissy, tant es dicts noms que pour les dicts religieux et couvent, et le dict Bleré, tant au dict nom de marguillier que pour les dicts paroissiens, auroient déclaré qu'ils consentoient à la dicte union des paroissiens du dict Sainct-Gilles, estant hors la dicte ville, à la dicte paroisse de sainct Quentin, aus conditions portées aus dicts actes cy dessus dattés, et en la déclaration aussy particulière baillée par le dict de Boissy, le dict jour vingt-troisiesme, des quels déclarations nous aurions donné acte au dict promoteur.

Scavoir fesons que, veu les dictes cittations, actes, informations, déclarations et jugemens cy dessus repris, les escritures communiquées par les dicts marguilliers et paroissens de Sainct-Estienne au dict promoteur, les vingt-deuziesme apvril, dix-septiesme may, et quatorziesme juin dernier, les répliques à icelles du dict promoteur les vingt-siziesme apvril et vingt-neuviesme may au dict temps, le procèz-verbal de la visite par nous faicte de la dicte église le sixiesme juin six cent cinquante, et un autre procès-verbal et rapport de la visite faicte des bastimens, couverture et clocher de la dicte église par les massons, charpentiers et plombiers, le trentiesme septembre mil six cent cinquante-deux, au bas duquel est l'affirmation par eux faicte d'iceluy devant nous, le dix-septiesme octobre au dict temps, un estat du revenu de la dicte église et fabrique avec quelque arresté de compte rendu par les précédens marguilliers, et autres pièces produites par le dict promoteur, et tout considéré :

Nous de nostre authorité épiscopale, conformément au sainct concile de Trente, sainct concile de Rheims dernier, édicts et ordonnance royaulx, avons la dicte cure et paroisse de sainct Gilles, en ce qui est dans l'enclos

de ceste ville de Beauvais, réunie et incorporée, réunissons et incorporons à tousiours à la dicte cure et paroisse de sainct Estienne du dict Beauvais, et pour ce qui est hors la ville, size à la poterne appellée de Sainct-Louis, l'avons unie à la cure et paroisse de sainct Quentin, estant aus faubourg du dict Beauvais, pour doresnavant par les paroissiens du dict Sainct-Gilles recepvoir les sacremens, assister à la messe et service divin, et faire tous autres devoirs de paroissiens, scavoir: ceux de la ville en la dicte église et paroisse de sainct Estienne, et ceux hors de la ville en celle de sainct Quentin, sans que les chapitre et chanoines de Sainct-Vaast puissent plus prétendre sur les dicts paroissiens estant hors la ville aucuns droits de convoy ny autres curiales; et au moyen de la présente union avons esteint et supprimé le tiltre de la dicte cure et paroisse de sainct Gilles, sans qu'elle puisse plus vacquer à l'advenir, et auparavant que de régler ce qui est des fondations faictes en l'église du dict Sainct-Gilles, revenus qui y sont affectez, meubles et ornemens de la dicte église et fabrique, seront les dicts chanoines de Sainct-Vaast, curé et marguilliers de Sainct-Estienne, ensemble ceux du dict Sainct Gilles, plus amplement ouys, et cependant seront les dicts meubles et ornements, tiltres et papiers de la dicte fabrique mis en la garde d'une personne quy sera comise et s'en chargera par inventaire. En tesmoin de quoy avons signé ces présentes et faict céler de nostre ceaux et contresigner par nostre greffier et secrétaire ordinaire, le vendredy dix-huitiesme juillet mil six cent cinquante-trois.

Signé NICOLAS, E. et C. de Beauvais.

Et plus bas :

Par commandement de mon dict seigneur :

GONTIER.

III.

Arrêt du Parlement de Paris du 3 avril 1656.

Veu par la cour la requeste présentée par Claude Jacquelot, prestre, chappelain de l'église cathédralle de Beauvais, curé de la paroisse de sainct Gilles du dict Beauvais, et les marguilliers et paroissiens de la dicte église, à ce que pour les causes y contenues les supplians fussent receus appelans comme d'abbus, en adhérant, de la sentence rendue par deffault en l'officialité de Reims le xi[e] mars dernier, ensemble des deffenses décernées par le sieur évesque de Beauvais, par laquelle sentence de l'official du dict Reims aurait esté ordonné que les deffenses faictes au dict Jacquelot, par le dict sieur évesque de Beauvais et son promoteur, de faire ses fonctions

curialles en la dicte paroisse de sainct Gilles, tiendraient, qui estaient préjuger l'appel qu'auraient interjetté les supplians des dictes deffenses du dict sieur évesque de Beauvais, devant le dict official de Reims, les tenir pour bien relievez, ordonner que les appellations interjettées tant par les dicts supplians que par le dict évesque de Beauvais, de l'ordonnance du vingt-quatrième mars, rendue par le lieutenant général du dict Beauvais, portant que les parties se pourvoieroient, en la cour, sur l'appel comme d'abbus par les supplians, interjetté d'autres sentences et jugement, et ce pendant, pour empescher l'interruption du service divin dans la dicte paroisse et pour la révérence de la feste, permis de continuer le dict service, les parties auront audience au lendemain de quasimodo; ce pendant que deffense fussent faictes à tous qu'il appartiendra d'exécuter les sentences et ordonnance du dict évesque de Beauvais et de la dicte officialité de Reims dont est appel, et permis au dict Jacquelot, curé de Saint-Gilles, de faire les fonctions curiales en icelle jusqu'à ce qu'autrement par la dicte cour en ait esté ordonné, sans préjudice des droits des parties au principal; veu aussi les dictes sentences, jugemens et ordonnances, et austres pièces attachées la dicte requeste, conclusions du procureur général du roy, et tout considéré : la dicte cour a receu et recoit les dicts supplians appelans comme d'abbus en adhérant, a ordonné que sur toutes les appellations les parties auront audience au premier jour, ce pendant faict deffense d'exécuter lesdictes sentences et ordonnance, a permis au dict Jacquelot, curé, de faire les fonctions curiales en la dicte église jusques à ce que, par la dicte cour, en ait esté ordonné; et sera le présent arrest exécuté en vertu de l'extrait d'iceluy faict en parlement le troisiesme avril mil six cent cinquante-six.

Signé DU TILLET, et scellé.

IV.

Arrêt du Parlement de Paris du 12 février 1657.

Entre maistre Claude Jacquelot, presbtre, soy disant curé de Sainct-Gilles de Beauvais, et les marguilliers et parroissiens de la dicte église et parroisse, appellans tant comme d'abus qu'autrement d'une sentence rendue par l'intimé cy après nommé, le dix-huictiesme jour de juillet mil six cent cinquante-trois, portant réunion à toujours de la dicte cure et parroisse de sainct Gilles, en ce quy est dans l'enclos de la ville de Beauvais, à l'église, cure et parroisse de sainct Estienne du dict Beauvais; et, pour ce quy est hors la ville, size, à la poterne appelée Sainct-Louis, à la

cure et parroisse de sainct Quentin, estant unx faulxbourgs du dict Beauvais, pour dor en avant, par les paroissiens du dict Sainct-Gilles, recepvoir les sacremens, assister à la messe et services divins, et faire tous autres debvoirs de paroissiens scavoir : ceulx de la ville en la dicte église et parroisse de sainct Etienne et ceulx hors de la ville en celle de sainct Quentin, sans que les chapitre et chanoines de Sainct-Vaast puissent plus prétendre sur les dicts paroissiens estant hors de la ville aucun droict de convoy n'y autre curial, avec suppression du tiltre de la dicte cure et parroisse de sainct Gilles, sans quelle puisse plus vacquer à l'advenir, ensemble de la sentence de nonobstant l'appel rendue en conséquence par le dict intimé cy-après nommé du quatriesme décembre mil six cent cinquante-cinq, et d'autres sentences rendues en l'officialité de Reims, les unze et vingt-neuf mars 1656, conformatives des sus dictes sentences avec défense au dict Jacquelot d'administrer les saincts sacremens dans la dicte église de Sainct-Gilles, d'une part; et messire Nicolas Choart, évesque et comte de Beauvais, vidame de Gerbroy, pair de France, intimé, d'autre; et encore le dict sieur évesque, appelant tant comme de juge incompétent qu'aultrement, d'une ordonnance rendue le XXIIII[e] du dict mois de mars mil six cent cinquante-six, par le bailly du dict Beauvais ou son lieutenant général, sur simple requeste à luy présentée par les dicts Jacquelot et parroissiens de Sainct-Gilles, portant qu'attendu le dict appel comme d'abuz les parties se pourvoiroient en la cour, et cependant permis de continuer le service divin le lendemain et le jour de dimanche ensuivant dans la dicte église de saint Gilles, d'autre part, et les dicts Jacquelot, marguilliers et parroissiens de la dicte église et parroisse de saint Gilles, intimez, d'autre; et les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédralle de Beauvais, intervenans suivant la requeste par eux présentée à la cour le cinquiesme jour des présents mois et an, et les chanoines et chapitre de la dicte église de sainct Vaast du dict Beauvais, comme curez primitifs de la dicte paroisse de sainct Gilles, pareillement intervenans suivant la requeste par eux présentée à la cour, le dixiesme jour du dict mois et an, à ce qu'en venant plaider sur le dict appel il soit pareillement faict droict sur les dictes interventions pour les causes et moiens qu'ils déduiront à l'audience, d'une autre part, et les dits Choart, évesque de Beauvais, Jacquelot, marguilliers et paroissiens de la dicte église et paroisse de sainct Gilles, défendeurs, d'autre, sans que les qualitez puissent préjudicier, après que Huot pour les appelans comme d'abus, de Montolon pour les doyens, chanoines et chapitre de Beauvais, Deschamps pour les chanoines et chapitre de Saint-Vaast de la dicte ville, Petitpied pour le dict sieur évesque de Beauvais, et Talon pour le procureur général du roy ont esté ouis :

La cour, sans s'arrester aux interventions, sur les appellations comme d'abus, ensemble sur l'autre, a mis et met les parties hors de cour et de procès, sans préjudice des intérêts du chapitre et autre cause et sans despens, condamné, néanmoins les appelans comme d'abus, en une amende de trente-sept livres dix sols envers le roy.

Faict en parlement ce dousiesme febvrier mil six cent cinquante-sept.

Signé DU TILLET, et scellé.

V.

Ordonnance pour l'acquit des fondations, l'administration du revenu et la conservation des reliques, ornements et meubles de la paroisse Saint-Gilles de Beauvais.

A tous ceulx quy ces présentes lettres verront, Nicolas, par la permission divine, évesque et comte de Beauvais, vidame de Gerbroy, pair de France, salut. Scavoir faisons, que cejourd'huy datte des présentes, en nostre hostel épiscopal, unze heures du matin, entre le promoteur de nostre cour spirituelle de Beauvais, demandeur présent, contre les chanoines et chapitre de l'église collégialle de sainct Vaast du dict Beauvais, deffendeurs, comparans par Me Nicolas de Monceaux, leur procureur, assisté de Mes François LeMercier, Jacques Durant et Jérosme Paumart, chanoines, députez du dict chapitre, contre Me Antoine de La Cour, presbtre, curé de l'église parroissialle de sainct Estienne du dict Beauvais, deffendeur, présent, contre les marguilliers et parroissiens du dict Sainct-Estienne, deffendeurs, cittez absens, et contre François Dangoisse, François Tourillon et Jean Chevillier, eux disans administrateurs des biens, meubles et revenus de l'église de sainct Gilles du dict Beauvais, deffendeurs présens, assistez de Me François Escouvette, leur procureur, tous cittez par Werel, sergent, à l'audience de la cause. Le dict demandeur a persisté en ses conclusions tendantes à ce qu'en exécution de la sentence d'union par nous rendue le 18 juillet 1653, et signifiée aux deffendeurs le ve septembre en suivant, il soit par nous pourvu à l'acquit des fondations faictes en l'église du dict Sainct-Gilles, administration du revenu, conservation des reliques, ornemens et autres meubles appartenans à la dicte église, et généralement tout ce quy est à régler en exécution de la dicte sentence. Le dict de Monceaux, pour les dicts de Sainct-Vaast, assisté comme dessus, nous a supplié de vouloir restablir la cure du dict Sainct-Gilles comme elle estoit cy devant, aux offres qu'ils ont faicts d'y annexer une des chapelles du dict Sainct-Vaast, pour ayder à faire subsister un curé, et, en cas que nous ne le trouvions bon, a requis que les dicts de Sainct-Vaast soient conservés en leurs droits,

et, arrivant qu'on y restablisse un curé ou chapelain titulaire, qu'il soit à leur présentation, et que les ornemens, reliques et autres meubles soyent mis en un coffre, du quel les dicts chanoines auront une clef et les marguilliers de Sainct-Estienne l'autre, et, au cas qu'il y ait service ou inhumation en la dicte église de sainct Gilles, et qu'il s'y fasse quelques oblations, que les droicts leur appartiendront; et sy les dicts de Sainct-Vaast ont requis estre indamnisés pour les convois quy se faisoient cy devant des parroissiens du dict Sainct-Gilles, demeurans hors de la ville, et droict de drap mortuaire, attendu que par nostre sentence les dicts paroissiens ont esté distraict de la paroisse de Sainct-Gilles et unis à celle du faulbourg Sainct-Quentin, et sy ont requis, qu'advenant la démolition de la dicte église de sainct Gilles, que les matériaux soyent employez en un fond pour prier Dieu en la dicte église de sainct Vaast pour les anciens fondateurs et bienfaicteurs du dict Sainct-Gilles, comme aussi qu'il soit mis une clef du dict Sainct-Gilles entre les mains d'un commis des dicts chanoines, comme ils en ont une du dict Sainct-Vaast, pour avoir la liberté d'y célébrer la messe; que les fondations du dict Sainct-Gilles soient acquittées au dict Sainct Vaast moyennant rétribution convenable quy leur appartiendra et à cette fin réduite sy besoin est, en cas que le revenu ne soit suffisant. Le dict Escouvette, pour les dicts Tourillon, Dangoisse et Chevillier, qu'il a dict estre marguilliers de l'église et fabricque du dict Sainct-Gilles, a remontré que, sur l'assignation à eulx donnée à la requeste du dict promoteur, ils ont faict faire assemblée des paroissiens de la dicte église, en la quelle a esté résolu de comparoir par devant nous et nous faire entendre les appellations qu'ils ont cy devant faictes, mesme les réitérer et protester, de se pourvoir par les voyes de droict et sans préjudice aus dictes protestations et appellations, les quelles ils réitèrent, requérir comme ils font qu'il leur soit baillé conclusions amples et déclaration des acquits des fondations que l'on prétend, et mentionnées ès conclusion dudict promoteur et aultres que l'on voudroit prendre contre eulx, pour faire assembler les paroissiens et délibérer sur les dictes conclusions. Le dict Delacour, curé de Sainct-Estienne, a déclaré en tant qu'a lui touche qu'il se submet à nous d'ordonner ce que de raison. Le dict promoteur a dict qu'il ne s'agit plus de restablir la cure de Sainct-Gilles, attendu que, par nostre dicte sentence du 18 juillet 1653, rendue avec grande connaissanee de cause, avec toutes les parties et pour les raisons mesmes représentées par les dicts chanoines de Sainct-Vaast, la dicte cure a esté supprimée et les parroissiens réunis à la paroisse de sainct Estienne, en la quelle sont establis les dicts de Sainct-Vaast quy estoit la matrice du dict Sainct-Gilles: pourquoy, comme la dicte réunion a esté faicte et depuys confirmée par arrest de la cour de parlement de Paris, intervenu sur les appellations

comme d'abuz interjettés par aucunes des parties, il s'ensuit que tout ce qui a cy devant appartenu au dict Sainct-Gilles, tant en fonds, rentes, reliques, ornemens et autres meubles appartiennent aujourd'huy à l'église, fabricque et parroisse du dict Sainct-Estienne dont les marguilliers doivent prendre la jouissance, ce que le dict promoteur requiert estre par nous dict et déclaré, à ce que les dicts Tourillon et consors, ny quy que ce soit du dict Sainct-Gilles, n'ayent plus à continuer la dicte jouissance, mais la quittent entièrement aus dits de Sainct-Estienne et leur délivrent les dictes reliques et ornemens, et autres meubles, papiers, tiltres et enseignemens du dict Sainct-Gilles, soubs bon inventaire qui en sera faict, à la charge néanmoins de faire acquitter les fondations de l'église du dict Sainct-Gilles, le quel acquit ne se peut faire ailleurs qu'en l'église de sainct Estienne, quy est la mesme que celle de sainct Vaast, et ce par les chanoines et communauté du dict Sainct-Vaast, ainsi qu'ils ont accoustumé pour celles du dict Sainct-Estienne, à l'effet de quoy qu'il leur soit fourny par les dicts marguilliers de Sainct-Estienne, sur les fruicts et revenus provenant de la fabricque du dict Sainct-Gilles, telle somme que nous arbriterons, en égard au nombre et qualités des dictes fondations, dont la connaissance, ensemble du dict revenu nous a esté donnée, sauf la réduction des dictes fondations sy le trouvons nécessaire; n'empeschant au par dessus que les dicts chanoines demeurent conservés en leurs droicts, mais de prétendre par eulx aucune indemnité soubs prétexte qu'ils disent estre privez des convois et du droict de drapt mortuaire pour aucuns parroissiens du dict Sainct-Gilles quy sont demeurans hors l'enclos de la ville et lesquels il a fallu nécessairement unir à la parroisse du faulbourg de ce quartier là. Ils n'y sont recevables pour beaucoups de raisons et surtout pour ce qu'ils sont surabondamment recompensés de tous leurs droicts au moyen de la réunion faicte à leur église de tous les autres parroissiens du dict Sainct-Gilles, dont le nombre est tout autre que ceulx de dehors la dicte ville, et par le moyen aussi de la rétribution quy leur sera ordonné pour l'acquit des dictes fondations. Et quant aus dicts Tourillon, Dangoisse et Chevillier, quy continuent de prendre la qualité de marguilliers du dict Sainct-Gilles, la dicte qualité leur doit estre interdicte puisqu'il n'y a plus ny cure ny parroisse au dict Sainct-Gilles, et n'est à propos de leur bailler autres conclusions ny de nouveaux délays, ce qui ne tend qu'à recommencer proced, bien qu'il n'en puisse estre aucun sujet, après une procédure de cinq ou six années et tant de jugemens rendus tant par nous qu'en la cour métropolitaine de Reims, et finallement un arrest de la cour de parlement rendu avec eux confirmatif de la suppression de la dicte cure et parroisse de Sainct-Gilles. — Pourquoi requiert que sans avoir esgard à leur remontrance et requeste cy dessus, par laquelle

ils demandent qu'on leur baille des conclusions amples pour délibérer de nouveau, quy sont faictes, quy ne tendent qu'à éluder l'exécution de nostre sentence, il nous plaise donner le réglement nécessaire pour la dicte exécution, par vertu de la contumace qu'il a requise contre les dicts marguilliers de Sainct-Estienne. Nous faisant droict sur les conclusions du dict promoteur, et, par vertu de la contumace qu'avons donnée contre les dicts marguilliers de Sainct-Estienne, et lecture faicte de nostre dicte sentence du 18 juillet 1653, *avons ordonné* que les dicts marguilliers du dict Sainct-Estienne jouiront dez maintenant et à toujours de tous les biens, rentes et revenus quelconques, fruicts et arrérages d'iceulx tant escheus qu'à escheoir, appartenant à la dicte cure et fabricque de Sainct-Gilles, comme aussi leur appartiendront les reliques et ornemens et généralement tous les biens meubles, et immeubles de la dicte église, cure et fabricque, sans en rien excepter, à la charge néanmoins d'user des dicts ornemens et reliques, à l'endroit des dicts chanoines de Sainct-Vaast, ainsi qu'ils ont accoustumé pour ceux du dict Sainct-Estienne; et à cette fin leur seront les dictes reliques, ornemens, papiers, tiltres enseignemens et clefs de la dicte église de sainct Gilles, délivrez et mis ez mains; et à ce faire les dicts Dangoisse, Tourillon et Chevillier et autres qui les ont en leur possession contraints par touttes voyes de justice, inventaire d'iceulx préalablement faict; et à ce moyen seront tenus les dicts marguilliers de Sainct-Estienne payer par chacun an, *au premier jour de septembre, feste de sainct Gilles,* aus dicts chanoines, chapitre et communauté de Sainct-Vaast, la somme de trente-six livres, moyennant la quelle ils acquitteront en leur église, quy est celle de sainct Estienne, touttes les fondations cy devant faictes en la dicte église de sainct Gilles, sauf à les réduire en cas quelles ne se trouvent suffisamment fondées; demeurera néanmoins au choix des dicts marguilliers de bailler aus dicts chanoines, chapitre et communauté un fonds ou rente de pareille valeur pour l'acquit des dictes fondations, outre quoy sera par eulx fourny le vin de la messe avec la sonnerie nécessaire, et sy seront tenus les dicts chanoines, chapitre et communauté d'aller processionnellement par chacun an, la veille de sainct Gilles, en la dicte église y chanter vespres, et, le jour du dict sainct, la messe et le lendemain une haute messe des deffuncts pour les fondateurs bienfaicteurs et autres inhumez en la dicte église, le tout solennel, et néanmoins sans autre rétribution pour tout ce que dessus que la dicte somme de trente-six livres par chacun an ou un fonds ou rente de pareille valeur, et sans que les dicts chanoines et communauté puissent prétendre aucune indemnité à cause des parroissiens estans hors l'enclos de la ville unis par nostre dicte sentence à la parroisse du faulbourg Sainct-Quentin. Ordonnons, en cas qu'il se fasse aucune inhumation, service ou oblation en la dicte église

sainct Gilles, que les dicts chanoines y auront pareils droicts qu'au dict Sainct-Estienne; et où touttes charges desduictes mesme des réparations qu'il conviendra faire en la dicte église sainct Gilles, il restera aucune chose du revenu du dict Sainct-Gilles, seront tenus les dicts marguilliers de Sainct-Estienne de l'employer à stipendier un vicaire qui aidera le curé à desservir la dicte cure de Sainct-Estienne; que sy les dicts chanoines et communauté ne veulent se contenter de la dicte somme de trente-six livres rentes ou fonds de pareille valeur, seront les dictes fondations acquittées au dict Sainct-Gilles par le curé du dict Sainct-Estienne ou son vicaire, moyennant la mesme somme, et fournira pour la célébration des dicts services pain, vin et luminaire et donnera la rétribution convenable à ses assistans, demeurans en ce cas les dicts marguilliers déchargés de rien fournir pour la dicte célébration que les ornemens quy seront pris en la sacristie du dict Sainct-Estienne, le tout sans préjudice en autre chose aux droicts des dicts chanoines et chapitre aus quels ils demeureront conservez. Mandons mettre ces présentes à exécution par le premier notaire, appariteur ou sergent sur ce requis, aus quels de se faire donnons pouvoir. En tesmoin de quoy avons signé ces présentes et faict signer par nostre greffier et secrétaire ordinaire, le lundy vingt-sixiesme jour d'aoust, mil six cent cinquante-huict.

NICOLAS, E. et C. de Beauvais.

GONTIER.

VI.

Jugement de l'officialité de Rheims, du 23 décembre 1662, confirmant l'ordonnance rendue par Choart de Buzenval le 23 août 1658, au sujet du revenu et des meubles de l'ancienne église de saint Gilles.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront les officiers (officiaux) de Reims juges métropolitains salut. Scavoir faisons que, entre les doien channoines et chappitre de l'église collégiale de Sainct-Vaast de Beauvais appelans de la sentence et jugement donné par le seigneur évesque du dict Beauvais, le vingt-sixiesme aoust mil six cens cinquante-huit, d'une part, et très-révérend père en Dieu messire Nicolas de Choart évesque et comte du dict Beauvais intimé d'autre part :

In nomine Domini, amen.

Veu le procès d'entre les parties, la dicte sentence dont est appel du dict jour vingt-sixiesme aoust mil six cens cinquante-huit par laquelle a

esté ordonné, faisant droit sur les conclusions du promoteur de la cour spirituelle de Beauvais et par vertu de la contumace donnée contre les marguilliers de Sainct Estienne du dict Beauvais et lecture faicte de la sentence du dix-huitiesme juillet mil six cens cinquante-trois, que les dicts marguilliers du dict Saint Estienne jouiront dès maintenant et à tousiours de tous les biens meubles, rentes et revenus quelsconques, fruictz et arrérages d'iceux tant escheus qu'à escheoir, appartenant à la curè et fabricque de Sainct-Gilles, comme aussy leur appartiendroient les reliques et ornements, et généralement tous les biens, meubles et immeubles de la dicte église, cure et fabricque, sans en rien excepter, à la charge néantmoins d'user des dicts ornements et reliques à l'endroit des dicts chanoines de Sainct-Vaast, ainsy qu'ils ont accoustumé pour ceux du dict Sainct-Estienne, et à ceste fin leur seroient les dictes reliques et ornements, papiers, tiltres et enseignements et clefs de la dicte église de sainct Gilles, délivrés et mis en main, et à ce faire les nommés Dangoisse, Tourillon et Chevillier et autres quy les ont en leur possession contrains par toutes voies de justice, inventaire d'iceux préalablement fait, et à ce moyen seroient tenus les dicts marguilliers de Sainct-Estienne payer, par chacun an, au premier jour de septembre feste de sainct Gilles, aus dicts chanoines et chappitre et communauté de Sainct-Vaast, la somme de trente-six livres moennant laquelle ils acquitteroient en leur église, quy est celle de Sainct-Estienne, toutes les fondations cy devant faictes en la dicte église Sainct-Gilles, sauf à les réduire en cas qu'elles ne se trouvassent suffisamment fondées, demeureroient néantmoins au choix des dicts marguilliers de donner aus dicts chanoines, chappitre et communauté un fond ou rente de pareille valleur, pour l'acquit des dictes fondations, outre quoy seroient par eux fourny le vin de la messe avecque les sonneries nécessaires, et seroient tenus les dicts chanoines, chappitre et communauté d'aller processionnellement, par chacun an, la veille de saint Gilles, en la dicte église y chanter vespres, et, le jour du dict Sainct-Gilles, la messe, et le lendemain une messe haute des deffuncts pour les fondateurs bienfaicteurs et autres inhumez en la dicte église, le tout solennelle et néantmoins sans autres rétributions pour tout ce que dessus que la dicte somme de trente-six livres par chacun an ou un fond ou rente de pareille valleur, et sans que les dicts chanoines et communauté puissent prétendre aucune indamnité à cause des parroissiens estans hors l'enclos de la ville unis par la dicte sentence à la parroisse du faux bourg Saint-Quentin, et en cas qu'il se fist aucunes inhumations services et oblations en la dicte église de saint Gilles, que les dicts chanoines y auroient pareils droictz que au dict Sainct-Estienne et où toutes charges desduittes mesme des réparations qu'il conviendrait faire en la dicte église Saint-Gilles il resteroit aucune chose du revenu du dict Sainct-Gilles

seroient tenus lesdits marguilliers de Sainct-Estienne de l'employer à stipendier un vicaire quy aideroit le curé à desservir la dicte cure de Sainct-Estienne; que sy les dicts chanoines et communauté ne voulussent se contenter de la dicte somme de trense-six livres ou fond ou rente de pareil valleur, seroient les dictes fondations acquittées au dict Sainct-Gilles par le dict curé de Sainct-Estienne ou son vicaire, moiennant la mesme somme, et fourniroit pour la célébration des dicts services pain, vin et au luminaire, et doneroit la rétribution convenable à ses assistans, demeurans en ce cas les dicts marguilliers deschargés de rien fournir pour la dicte célébration que les ornementz quy seroient pris en la sacristie du dict Sainct-Gilles, le tout sans préjudice en autre chose aux droicts des dicts chanoine et chappitre ausquels ils demeureroient conservés; — La dicte sentence du dix-huitiesme juillet mil six cent cinquante-trois rendue par le dict seigneur intimé par laquelle, de son autorité épiscopalle conformément au saint concile de Trente, concile de Reims dernier, édicts et ordonnances royaux, il auroit les dictes cure, parroisse de sainct Gilles, en ce quy est dans l'enclos de la vile de Beauvais, réunies et incorporées à tousiours à l'église, cure et parroisse de sainct Estienne du dict Beauvais et pour ce quy estoit hors, scis à la poterne appellée de Sainct-Louis unis à la cure et parroisse de Sainct-Quentin estant aux faux bourgs du dict Beauvais, pour doresnavant, par les parroissiens du dict Sainct-Gilles, recevoir les sacrements et assister à la messe et service divin et faire tous autres devoirs de parroissiens, scavoir : ceux de la ville en la dicte église et parroisse de sainct Estienne et ceux hors de la ville en celle de sainct Quentin, sans que les chanoines et chappitre du dict Saint-Vaast puissent plus prétendre sur les dicts parroissiens estans hors de la ville aucun droit de convoy ni autres curialles, et au moien de la dicte union a estainct et suprimé le tittre de la dicte cure et parroisse de Sainct-Gilles, sans qu'elle puisse plus vacquer à l'advenir, et auparavant que de régler ce quy estoit des fondations faictes en l'église du dict Sainct-Gilles, revenus quy y estoient affectez, meubles et ornements de la dicte église et fabricque, seroient les dicts chanoines de Sainct-Vaast, curé et marguilliers de Sainct-Estienne, ceux du dict Sainct-Gilles plus amplement ouïs, et ce pendant seroient les dicts meubles et ornements, tiltres et papiers de la dicte fabricque mis en la garde d'une personne qui seroit commise et s'en chargeroit par inventaire; — griefs des appellans; — response à iceux du dict seigneur évesque intimé; — production du dict seigneur intimé et autres pièces par le dicts appellans; — tout considéré, et au sçeu et advis de conseil :

Nous disons qu'il a esté bien jugé par le dict seigneur évesque de Beauvais intimé, mal et sans griefs appellé par les dicts du chappittre, ordonnons que ce dont est appel sortira son plain et entier effet, et les dicts

appellans condamnés aux despens, la taxe d'iceux à nous réservée par nostre sentence, jugement et droit. Et est le dictum signé Thivelot. En tesmoin de quoy nous avons faict mettre à ces présentes le scel de nostre dicte cour métropolitaine, quy furent faictes et prononcées à Mᵉ Jean Lebée, procureur des dicts du chappittre appellans, et à Mᵉ Jehan de Foigny, procureur du dict seigneur évesque intimé, ce jourd'huy samedy vingt-troisiesme décembre mil six cent soixante et deux.

Signé HEBAST et scellé.

VII.

Ordonnance de M. Chouart de Buzenval, du 24 mars 1673, autorisant la démolition de l'église de Saint-Gilles, et l'emploi des matériaux pour l'achèvement du clocher de Saint-Etienne, à la condition de conserver une chapelle.

Nicolas, par la permission divine, évesque et comte de Beauvais, vidame de Gerbroy, pair de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut. Scavoir faisons que, veu la requeste qui nous a été présentée, le huitiesme jour du présent mois, par les curé, marguilliers et paroissiens de l'église et paroisse de sainct Estienne de la dicte ville de Beauvais, au sujet de ce que l'église de sainct Gilles, qui estoit cy devant une paroisse ayant esté supprimée et unie, pour la plus grande partie, à celle de sainct Estienne, par nostre ordonnance du dix-huictiesme juillet mil six cens cinquante-trois, confirmée par arrest du parlement du douzième febvrier mil six cens cinquante-huit, il est arrivé nouvellement qu'une partie de la nef est tombée, que le reste menace une ruine prochaine, et que les matériaux seroient entièrement gastez, si l'on n'en faisoit la démolition pouvant servir pour continuer la construction du clocher de la dicte église de sainct Estienne, que l'on a entrepris d'achever il y a environ deux ans, après que l'ouvrage commencé a esté abandonné pendant plus de soixante ans, sans toutefois qu'il ait esté faict aucun fonds si non sur la Providence et sur l'espérance de recevoir quelques bienfaits des paroissiens; requérant les dicts curé, marguilliers et paroissiens qu'il nous pleust ordonner la démolition de la dicte église de sainct Gilles, pour leur estre délivré les matériaux qui en proviendront, ceux qui sont déjà tombés par ruine et les cloches qui sont au clocher, afin d'estre employé à l'achèvement dudit clocher de Sainct-Etienne, réservant toutesfois par nous ce quy sera nécessaire pour une chapelle telle que nous trouverons à propos de prescrire; — Nostre ordonnance estant au bas de la dicte requeste portant qu'elle seroit communiquée à nostre promoteur; — Les conclusions

du dict promoteur du dict jour huictiesme mars qui a requis que la dicte église fut entièrement visitée pour reconnoistre la ruine arrivée et ce qui subsiste encore; — Le procès-verbal faict par le lieutenant en nostre cour spirituelle sur le réquisitoire du dict promoteur, le vingt-huictiesme febvrier dernier, au sujet de la ruine arrivée; — Nostre ordonnance du neufviesme dudict mois de mars que la dicte église seroit visitée par Jacques Acher, plombier, Antoine Morel, charpentier, Olivier de Lahourde et Louis Tourillon, massons, que nous avons nommés d'office; — L'acte du mesme jour sur ce qu'ils sont comparus et ont presté le serment devant le lieutenant de notre dicte cour spirituelle que nous avons commis pour cet effet; — Le rapport mis en nostre secrétariat par ces dicts experts, le treiziesme du présent mois de mars; — Les conclusions de nostre promoteur sur le dict rapport; — Autre ordonnance émanée de nous, le vingt et uniesme des dicts mois et an, portant que les mesmes experts feroient une nouvelle visitation et rapporteroient de quelle manière ils estiment qu'il doit estre laissé une chapelle de ce qui reste de la dicte église, et ce quelle pourra couster pour les ouvrages qui y sont à faire; — l'acte d'affirmation prestée par les dicts experts, le vingt-deuxiesme jour du dict mois de mars; — Leur rapport mis en nostre secrétariat, le XXIIIe du dict mois, par lequel ils ont dict qu'ils estiment que, pour réduire la dicte église en une chapelle, il faut conserver le chœur depuis l'endroit où estoit cy devant la sacristie, derrière le grand autel, jusques au-dessous des arches du clocher. plus proche le dict grand autel, le tout sur une longueur de dix-huit pieds et autant de largeur, faire un petit clocher dans le comble de la dicte chapelle, pour fermer la quelle il faut faire une muraille au-dessous de l'arche, en laquelle muraille il faut faire une porte, pour entrer dans la dicte chapelle, et desmolir tant le clocher qui est à présent jusqu'à la hauteur nécessaire pour pouvoir raccorder le pignon avec la couverture de la dicte chapelle que le reste du chœur, les deux chapelles qui sont aux deux côtés de la nef; lequel rapport ayant été communiqué à nostre promoteur, faisant droit sur ses conclusions et ayant égard à la requeste desdits curé, marguilliers, paroissiens de Sainct-Estienne; Nous, attendu la ruine en laquelle il nous est apparu qu'est à présent la dicte église de Sainct-Gilles et le péril auquel est ce qui en reste; AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS quelle sera réduite en chapelle, et, pour cet effet, que ce qui est encore de la nef, les deux chapelles qui sont aux côtés du chœur et une partie dudict chœur avec le clocher seront démolis; que les matériaux qui en procéderont seront premièrement employés à faire la chapelle en la manière qui a été désignée par les dicts experts dans leur dict rapport du vingt-deuxiesme du présent mois, et ce par les soins des dicts curé, marguilliers, paroissiens de Sainct-Estienne qui se-

ront tenus de mettre la dicte chapelle en un état décent et honneste; et ce qui restera des dits matériaux tant en pierres bois que plomb sera employé pour l'achèvement du clocher de la dicte église de sainct Estienne, mesme les deux plus grosses cloches qui sont en la dicte église de sainct Gilles, comme aussi seront tenus de faire construire un autre clocher pour la dicte chapelle, auquel il feront mettre la troisième des cloches qui sont à présent au clocher qu'il faut desmolir, et satisferont à tous les frais nécessaires pour cet effet, auparavant que de pouvoir en rien employer pour l'achèvement dudict clocher de Sainct-Estienne. Et d'autant qu'il y a d'anciennes fondations faites pour la dicte église de sainct Gilles, nous avons ordonné, en conformité de nos précédentes ordonnances quelles seront acquittées autant que faire se pourra dans la dicte chapelle, et seront les dicts marguilliers, paroissiens de Sainct-Estienne, obligez à toujours d'entretenir la chapelle en bon suffisant estat, honnestement de toutes choses nécessaires, afin que l'on y puisse acquitter ces fondations. En témoin de quoy nous avons signé ces présentes, faict sceller du scel de nos armes et contresigner par nostre secrétaire ordinaire, le vingt-quatriesme jour de mars mil six cens soixante et treize.

NICOLAS, E. et C. de Beauvais.

Par commendement de Monseigneur :

GONTIER.

VIII.

Ordonnance de N. Choart de Buzenval, du 31 mai 1673, pour la réunion à la paroisse de Saint-Etienne des anciens habitants de Saint-Gilles demeurant extra-muros.

Nicolas, par la permission divine, évesque et comte de Beauvais, vidame de Gerbroy, pair de France, à tous ceux quy ces présentes lettres verront salut. Scavoir faisons que, veu la requeste quy nous a eisté présentée par les anciens paroissiens de Sainct-Gilles du dict Beauvais, demeurans hors l'enceinte de la dicte ville, au lieu dict les Prez autrement la Poterne-Sainct-Louis, expositive que depuis que nous leur avons ordonné de se retirer en l'église paroissiale de sainct Quentin, pour y recevoir les sacremens, assister à la messe et au service divin et y faire tous debvoirs de paroissiens, l'expérience a faict congnoistre les grandes difficultez qu'ils ont à satisfaire à ces debvoirs et à faire instruire leurs enfans, tant à cause de l'esloingnement de l'église du dict Sainct-Quentin que du mauvais chemin pour aller à la dicte parroisse; pourquoy et attendu qu'il leur sera plus

commode d'aller à l'église de sainct Estienne, à la paroisse de laquelle l'autre partie des autres paroissiens du dict Sainct-Gilles ont été unis à la dicte église paroissiale de sainct Estienne, laquelle requeste nous avons ordonné estre communiquée à nostre promoteur, aux chanoines et chappitre de l'église collégiale de Sainct Vaast, aux curé et marguilliers de Sainct-Estienne et aux relligieux, prieur, couvent et curé de Sainct-Quentin; — Veu aussy l'acte d'assemblée capitulaire des sieurs chanoines et chappitre de Sainct-Vaast, la déclaration de Mᵉ Anthoine Delacour, prebstre, curé de Sainct-Estienne, l'acte d'assemblée des marguilliers et paroissiens de Sainct-Estienne, l'acte d'assemblée capitulaire des chanoines réguliers de la dicte abbaye de Sainct-Quentin, la déclaration du curé du dict Sainct-Quentin et les conclusions de nostre promoteur; NOUS AVONS ordonné et ordonnons qu'à l'advenir les habittans du dict lieu appellé les Prez ou la poterne de Sainct-Louis, paroissiens de l'église de Sainct-Gilles auparavant nostre sentence du XVIIIe juillet mil six cent cinquante-trois, et que nous avions unis à la dicte paroisse de Sainct-Quentin par la mesme sentence, seront et les avons par les présentes unis à l'église et paroisse de sainct Estienne, comme les autres paroissiens de la dicte église de sainct Gilles demeurans en la dicte ville, pour doresnavant recepvoir les sacremens, assister à la messe et au service divin et faire tous autres debvoirs de paroissiens en la dicte église de sainct Estienne au lieu de celle de sainct Quentin. En tesmoins de quoy nous avons signé ces présentes que nous avons faict signer par nostre secrétaire et faict sceller du sceau nos armes, le trente et uniesme et dernier jour de may mil six cent soixante et treize, estant à Chambly dans le cours des visites de notre diocèze.

Signé NICOLAS, E. et C. de Beauvais.

Et plus bas :

Par commandement de monseigneur :

Signé GONTIER, avec paraphe et scellé.

IX.

Extrait du registre des délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Beauvais.

Du vingt-sept mars mil sept cent quarante,

En l'assemblée convoquée par Monsieur le Maire, où estoient Messieurs De Malinguehen, avocat procureur-syndic, Lemercier, Le Maréchal, Dupré, De Nully, Michel, Dufour, eschevins, Lebesgue, trésorier, Vuatier, Blanchard et Cornu, anciens eschevins.

Monsieur le Maire a dit qu'on avoit déjà agité plusieurs fois ce qui

concernoit le chœur de l'ancienne église de saint Gilles, par rapport à la nouvelle construction à faire des escuries pour les chevaux des trois brigades des gardes du corps du roy, ordinairement en garnison en cette ville; que par la grande étendue qu'exigeroit cette construction et bâtiment, ce chœur, qui restoit encore de cette église, se trouvoit renfermé dans le plan qui en avoit esté passé au conseil d'Etat du roy; que ce n'étoit point sans répugnance qu'on se trouvoit dans la nécessité d'en demander la démolition; qu'il falloit pour cela recourir à la puissance spirituelle, et supplier Monsieur l'évêque et comte de Beauvais, et qu'on avoit tout lieu d'espérer qu'il voudroit bien s'y prêter, suivant qu'il a toujours eu la bonté de faire en toute occasion où il s'est agi de l'avantage de la ville et du public; qu'a cet effet il convenoit de lui présenter une requête pour en demander la démolition, lui envoyer la figure du plan passé au conseil de Sa Majesté, comme aussi les extraits de l'arrêt du conseil du vingt-deux décembre dernier, devis et adjudication faits en conséquence; a quoy il a été unanimement déféré.

Délivré par le greffier, secrétaire de l'Hôtel-de-Ville, soussigné, le jour et an que dessus.

VUATIER.

De Malinguehen, pour aveu.

X.

Requête du Maire et des Pairs de la ville de Beauvais, adressée à René-Potier de Gesvres, pour obtenir la démolition de la chapelle de saint Gilles. — Réquisitoire du Promoteur.

A Monseigneur, Monseigneur de Gesvres, évêque et comte de Beauvais, pair de France;

Remontrent très-humblement les maire et pairs de la ville de Beauvais que, dès l'année 1725 et 1727, suivant les arrêts du conseil de sa majesté, ils ont commencé la construction d'une aile d'escurie, pour les chevaux de trois brigades des gardes du corps du roy, estant ordinairement en garnison en la ditte ville. Pourquoi sa majesté leur a abandonné un terrain à elle fourny auparavant pour la construction d'une caserne, ensemble quelques matériaux qui estoient déjà employés à élever la ditte caserne, comme aussi les sieurs curé et marguilliers de la paroisse de saint Estienne et de celle de saint Gilles réunie audit Saint-Estienne, leur avoient donné tous les matériaux restant des démolitions de la nef et autres bâtiments abolis de l'ancienne église de saint Gilles, dont il ne

reste sur pied que le chœur qui soit encore clos et couvert. Comme les suppliants se sont soumis vers sa majesté et sont en état d'aschever les dittes escuries pour les chevaux des gardes du corps du roy, dans un quarré de terrain tout environné de bâtiments dont l'étendue ne se peut rétrécir, et aurait au contraire besoin d'être plus vaste, suivant l'arrêt du conseil du 22 décembre dernier, et suivant les devis et plan y portés, dont extrait, copies seront aussy cy-joints, il se trouve que la grande partie du chœur de l'église Saint-Gilles est comprise et enclavée dans l'alignement destites escuries.

Quoique cette enclave n'empêche pas l'entrée dudit chœur, il lui arrive néanmoins des inconvénients.

1° Parce que l'élévation de ces escuries, de ce bâtiment et du terrain, qui, suivant le plan et le devis passé au conseil de sa majesté, doivent avoir, pour l'écoulement nécessaire des eaux, un rez-de-chaussée plus exhaussé, boucheroit entièrement les jours de ce chœur et en entraveroit l'entrée et le contour;

2° Que le bruit, les clameurs et les discours libres, pour le moins, qui se tiennent dans une escurie, troubleroit le culte de Dieu et le recueillement nécessaire à la prière et à l'office divin;

3° Que la situation éloignée et reculée de ce chœur, et qui par cette construction va devenir encore plus cachée, augmenteroit infiniment les profanations journalières, multipliées et scandaleuses qui ne s'y opèrent que trop souvent, même en l'état où il est actuellement; et comme ce chœur, depuis la réunion de la cure à celle de Saint-Estienne faite en 1657 et la destruction commencée de cette église en 1674, n'est plus d'aucun usage, qu'il ne s'ouvre que deux ou trois fois, et qu'il ne s'y dessert de même que deux ou trois offices par an qui peuvent être transférés à Saint-Estienne comme le sont les autres fondations, qu'il ne s'y est plus fait aucune sépulture ni administré aucun sacrement, depuis un temps immémorial, et qu'au contraire, depuis ce temps, ce chœur et reste d'église sont exposés à des profanations journalières, ils espèrent que par le compte qu'il vous plaise, Monseigneur, vous en faire rendre, et le tout par vous vérifié, vous voudrez bien ordonner la démolition de tout ce que dessus, les cérémonies canoniques observées, et permettre aux suppliants d'employer ledit terrain au bien public, en conformité desdits arrêts du conseil, plan et devis cy-joints, et ils continueront leurs vœux et prières pour votre conservation et prospérité.

DE MALINGUEHEN, pour aveu.

Soit communiqué à notre promoteur, à Beauvais, le vingt-troisième jour de novembre mil sept cent quarante.

EST. REN., évêque-comte de Beauvais.

Le promoteur du diocèse de Beauvais, qui a pris communication de la requête cy-dessus et de l'ordonnance de Monseigneur l'évêque-comte de Beauvais, en date du vingt-trois novembre mil sept cent quarante, portant: soit communiqué, etc., requiert qu'avant faire droit, les parties intéressées soient duement appelées, tant par exploits que par affiches publiques, en outre qu'il soit informé, par devant mon dit seigneur ou tel commissaire qu'il plaira à sa Grandeur nommer et députer à cet effet, de la commodité et incommodité qui résultera de la destruction de l'église de saint Gilles, ensemble des fondations, revenus et charges de la ditte église, pour, le tout rapporté à Monseigneur et communiqué au promoteur, être par luy requis et par Monseigneur ordonné ce qu'il appartiendra. Fait et conclu à Beauvais, le vingt-trois novembre mil sept cent quarante.

DE BELLOY, promoteur.

Soit fait ainsy qu'il est requis, et à cette fin nous commettons M. André Le Boullanger du Tilleul, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine de notre église de Beauvais et official de notre cour ecclésiastique de Beauvais, pour procéder aux informations et autres instructions qui peuvent être nécessaires sur la destruction demandée, jusqu'au décret définitif exclusivement.

Donné à Beauvais, le vingt-trois décembre mil sept cent quarante.

ÉSTIENNE-RENÉ POTIER DE GESVRES,
évêque-comte de Beauvais.

XI.

Autel de Saint-Gilles placé à Saint-Estienne. — Reliques déposées sous l'autel.

Procès-verbal de Jean de Jussieu, vicaire-général de Monseigneur de Gesvres.

Jean de Jussieu, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine de l'église de Beauvais et vicaire-général de Monseigneur Estienne-Réné Potier de Gesvres, évêque-comte de Beauvais, vidame de Gerberoy, pair de France, à tous ceux que ces présentes verront, salut. Mondit seigneur évêque ayant par son décret du vingt may dernier ordonné la démolition de la chapelle de saint Gilles de cette ville, et permis aux sieurs curé et marguilliers de la paroisse de saint Estienne de la dite ville d'ériger, en la dite église, un autel sous l'invocation de saint Gilles, et d'y transporter l'autel et l'image de saint Gilles, qui étoient dans ladite chapelle, pour y acquitter, par le sieur curé, les fondations faites en ladite chapelle de

saint Gilles; en exécution de cette ordonnance et avant la démolition de la dite chapelle, ledit sieur curé auroit fait transporter dans la dite église de saint Estienne une grande table d'autel dans laquelle est enchâssée une pierre consacrée, avec le rétable et l'image de saint Gilles, et auroit déposé, entre les mains de mondit seigneur, une capse de cristal contenant des reliques qu'il auroit trouvées en démolissant le massif de l'autel de ladite chapelle de Saint-Gilles, et ledit sieur curé et les marguilliers ayant érigé un autel dans la nef de la dite église de saint Estienne, sous l'invocation de saint Gilles, ils nous auroient requis de nous transporter dans ladite église pour faire la visite dudit autel, placer sous iceluy la dite relique déposée au secrétariat de l'évêché, et de leur permettre d'y célébrer le saint sacrifice de la messe et d'y acquitter les fondations faites dans la chapelle de saint Gilles. A quoy obtempérant et nous étant transporté ce jourd'hüy trente aoust mil sept quarante-un, en la dite église paroissiale de saint Estienne, nous aurions, en présence du sieur Tallon, curé, du sieur Michault, marguiller en charge de la dite église, fait la visite dudit autel de Saint-Gilles, placé dans la sous-aile de l'église, en entrant à droite par la grande porte, et avons reconnu que la table d'autel, dans laquelle est enchâssée une pierre consacrée, est soutenue au milieu par un pilier de maçonnerie dans lequel on a pratiqué une ouverture, pour y placer les reliques trouvées dans l'ancien autel, et, après avoir transféré les dites reliques de l'ancien vase de cristal dans un nouveau aussi de cristal que nous avons béni auparavant pour cet effet, et avoir exposé les dites reliques pendant quelques momens à la vénération des fidèles qui étoient présens, nous avons placé les dites reliques dans la dite ouverture que nous avons fait sceller sur le champ en notre présence. Et ayant aussi reconnu que ledit autel est décemment orné avec un retable doré, représentant la passion de Notre Seigneur, au-dessus duquel est l'image de saint Gilles avec deux autres, nous avons permis et permettons au dit sieur curé de célébrer le saint sacrifice de la messe au dit autel et d'y acquitter les fondations qui étoient cy-devant acquittées en la chapelle de saint Gilles. Donné à Beauvais, sous notre seing, le contre-seing du secrétaire de l'évêché, et le sceau des armes de mondit seigneur, le dit jour trente août mil sept cent quarante-un.

DE JUSSIEU.

Par mandement,

REGNARD, prêtre.

LETTRE INÉDITE DE LOISEL

AUX

MAIRE ET PAIRS DE BEAUVAIS,

TROUVÉE AUX ARCHIVES DE L'HOTEL-DE-VILLE

PAR M. ROSE, AVOCAT.

A MESSIEURS LES MAIRE ET PAIRS DE LA VILLE
ET COMMUNE DE BEAUVAIS.

Messieurs, l'une des choses que je désire le plus en ce monde est d'avoir moien de fere quelque proffict et avancement pour nostre ville de Beauvais, en laquelle il a pleu à Dieu me fere naistre : dont je ferai quelque jour plus grand monstre, et quant il lui plairra accroistre en moy ses grâces et sa puissance. Cependant voyant qu'en nostre ville il n'y avoit ny escolles ny collèges telz que la valleur et grandeur d'icelle le requièrent, j'ay advisé de dresser et fere sceller, à ce jour de l'an et pour voz estrennes, les lettres patantes du roy que je vous envoye, par lesquelles il vous sera aisé de fere fonder et entretenir un bon collège. Je n'ay que fere de vous mectre en avant le bien qui en

viendra à toute la ville : chacun de vous à par soy le peult assez congnoistre. Car, oultre le bruit et renom que vous vous acquerrez ez ville et lieux circonvoisins et le proffict qui en avviendra à la ville, ce sera grand plaisir à ung père de veoir quant bon luy semblera ses enfans, sçavoir s'ilz se gouvernent bien, s'ilz se portent bien et s'ilz profitent; ce sera assy (1) ung grant plaisir à ung enfant d'estre près de ses parans : et ne sera plus besoing de les envoyer si tost à Paris, et ne serez es dangers des chemins ny ez frais de voyages. Les précepteurs et régens ne prendront rien de vous, estant sallariez et stipendiez du public, et si bien sallariez que gens doctes et savans s'en pourront contenter. Il y a une clause desdictes lettres pour contraindre les églises de Beauvais de mectre entre voz mains les arréraiges depuis la publication de l'édit d'Orléans qui parut en septembre mil cinq cens soixante-ung, qui seront de deux années et demye ou environ; et ce pour bastir le collège ou achapter place pour le bastir, dont en adviserez pour le mieulx, et que ce soit en lieu commode pour ung chacun et en quelque quartier seul et retiré du bruit et de la presse, car les estudes ayment un lieu escarté; et me semble que le collège de deffunct monsieur Pastour seroit assez propre : le lieu y est jà tout accommodé et croy que l'on en auroit bon marché (2). Le gouvernement du collège appartiendra, suyvant les lettres patantes du Roy, aux Maire et Pairs de

---

(1) Aussy.

(2) « ..... J'eusse volontiers adjousté entre les singularitez de la ville le collége qui a esté basty et fondé en icelle par maistre Nicolas Pastour, chanoine de Beauvais, dans lequel j'ay appris les premiers fondements de la grammaire latine : mais il est si petitement doté, encores que j'aye eu le soin dès l'an mil cinq cens soixante et trois d'y faire adjouster le revenu d'une prébende préceptoriale suivant l'Edit d'Orléans, qu'il aurait besoin de la libéralité de quelque prélat ou autre seigneur : afin de le rendre autant fameux et renommé par ce regard, que pour aucune des singularitez ci-dessus mentionnées. Je prie Dieu qu'il luy plaise en susciter quelqu'un, pour le bien que la ville et tout le Beauvaisis en recevroyent. »

(Ant. Loisel, advocat en Parlement. *Mémoires des pays*, etc., *de Beauvais et Beauvaisis*, p. 63. Paris, 1617.)

la ville pour le regard de l'administration et dispensation des deniers et gaiges des précepteurs; mais quant à l'élection et nomination d'iceulx, vous en conférerez avec Messieurs de l'Eglise, d'auttant que le bien de la fondation vient d'eux et aussy qu'il y a tousjours quelques-ungs d'entre eux qui sçavent quelque chose. Vray est que quant à moi je seroy tousjours de l'opinion de celui qui dict que l'élection des régens doit appartenir seullement à gens mariez ayans enfans à instruire; car ceulx-là ne se mainneront ny par amys ny par faveur, ains seront saugneux du public d'auttant plus qu'ilz y ont intérest particulièrement pour leurs enfans. Toutefois en cela il nous fault suyvre l'intention du Roy qui nous fait ce bien de se saucier de nous et de nous faire instruire ez lettres. Advisez, je vous prie, Messieurs, que ayans si grand moien de fere à vostre ville le plus grand bien qui se puisse présenter à vous pour le présent vous ne vous défailliez vous-mêmes au besoing et laissiez passer en arrière l'occasion et le bien que Dieu et le Roy vous présentent. Qui sera l'endroit auquel, après m'estre humblemant recommandé à voz bonnes grâces, prieray Dieu, Messieurs, de vous eslargir de plus en plus la sienne. De Paris, ce v^me^ janvier 1563 (1),

Vostre citoien serviteur et ami

ANT. LOISEL.

---

(1) Lisez 1564. L'année alors commençait encore à Pâques. Ce n'est qu'à partir de 1567 que l'on considéra généralement, en France, le 1^er^ janvier comme le commencement de l'année.

L'attribution d'une prébende préceptoriale au Collége de Beauvais fut l'objet d'un procès que Loisel, plaidant pour la Commune, gagna en cour de Parlement. On peut voir dans Louvet (*Histoire et antiquitez du pays de Beauvaisis*, édit. de 1631, t. I^er^, p. 841 et suivantes) le texte des lettres-patentes de Charles IX et l'historique de ce procès.

UNIV OF

Deroy, lith.

VUE D'UNE GALERIE

Imp. Lemercier, r. de Seine 57, Paris.

DU MUSÉE DE BEAUVAIS.

CATALOGUE

DU

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE BEAUVAIS.

PREMIÈRE PARTIE.

MUSÉE LAPIDAIRE ET MONUMENTAL.

Le Musée de la Société Académique de l'Oise s'augmentant chaque année, un catalogue méthodique devient indispensable, tant pour connaître l'origine, la provenance des monuments anciens, donnés ou acquis pour cette collection publique, que pour constater et prolonger leur conservation.

C'est dans ce but que la Société Académique a chargé quelques membres, de dresser un inventaire complet des objets qu'elle a recueillis depuis la création du Musée. Cette première partie du catalogue général comprend les restes d'architecture monumentale provenant de la province, et principalement de la ville de

Beauvais, tels que sarcophages, inscriptions et pierres tumulaires, parties de sculptures de constructions anciennes, et même celles de nos maisons en bois. Ces dernières sculptures conservent dans le Musée le souvenir des ornements caractéristiques, qui décoraient encore la plupart des maisons de Beauvais au commencement de ce siècle, et qui donnaient à cette ville un aspect si pittoresque ; mais elles sont maintenant bien mutilées ou défigurées, et on n'en retrouvera bientôt plus de traces que dans les collections.

Les tableaux, les objets d'art placés dans les vitrines du Musée, les meubles, les médailles et monnaies ainsi que la collection géologique du département de l'Oise, léguée par M. Graves, viendront à leur tour s'inscrire dans les Mémoires de la Société Académique.

M. Stanislas de Saint-Germain, lors de la fondation du comité archéologique en 1841, répétait « que l'associatiou décuple, cen- « tuple les forces de l'homme, qu'elle en multiplie à l'infini les « résultats (1). »

La Société académique, depuis ce moment, a confirmé l'espoir que ce regrettable fondateur formulait dans un des discours d'inauguration, car de nouveaux membres sont venus chaque année accroître et continuer cette puissance d'action et de vitalité qu'acquèrent toujours des hommes associés pour une même cause; la difficulté est moins grande quand le but de leurs études et de leurs recherches, ne tend qu'à l'anoblissement de leur province et de leur ville.

Comme introduction du catalogue du Musée de Beauvais, nous jeterons un coup d'œil rétrospectif sur les premières années de la Société Académique.

Une société archéologique se constitue à Amiens en 1836, et se transforme presque aussitôt en société des antiquaires de Picardie, en s'étendant jusque dans les provinces, fractions de l'ancienne Picardie; elle donne ainsi lieu d'établir à Beauvais en 1840 un comité local; cinq membres suffirent pour donner

---

(1) Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, t. I, p. 160, rapport de M. Stanislas de Saint-Germain, secrétaire du comité local de Beauvais, sur les travaux des années 1840 et 1841, lu à la séance du 24 juin 1842.

naissance à un comité permanent, correspondant avec le comité central par l'intermédiaire d'un directeur.

MM. Graves, Lacroix-Vaubois, Danjou, l'abbé Barraud, le docteur Daniel, Le Mareschal, Stanislas de Saint-Germain, etc., se réunirent le 7 janvier 1841 à l'hôtel-de-ville de Beauvais, et c'est de ce jour que date la fondation de cette société, dirigeant surtout ses recherches vers les édifices de l'antiquité et du moyen-âge. Une commission du Musée fut établie, et le maire de Beauvais mit à la disposition du comité un local provisoire, situé rue du Franc-Mûrier, pour y déposer les objets d'antiquités de grande dimension, qui étaient donnés ou dont on faisait l'acquisition. En même temps une des salles de l'hôtel-de-ville (actuellement occupée par la bibliothèque) était accordée dans ce même but pour y installer des vitrines destinées à conserver les objets d'art et d'antiquité de petite dimension, les monuments meubles, et les quelques volumes donnés par M. Stanislas de Saint-Germain formant le noyau d'une bibliothèque. On établit de même un registre d'entrée constatant la réception des objets appartenant aux quatre époques principales de l'archéologie française : l'art celtique, les temps Gallo-Romains, le moyen-âge et la renaissance. En 1841, M. Graves, dans un mémoire sur la formation du Musée, indique qu'il y faut recueillir les débris des monuments qui sont peu recherchés pour les collections particulières, à cause de leur volume ou de leur dimension ; que ce Musée aurait un jour un haut degré d'intérêt, en offrant à l'examen du public des objets provenant de différents points du département où l'on trouve des antiquités. L'exiguité des ressources du comité ne permettant pas alors de faire des acquisitions, faisait dire à ce savant que les musées publics, notamment ceux qui ont un caractère local et communal, semblent attirer vers eux les collections particulières.

Cette attraction, guidée par l'amour de son pays, s'est déjà produite. M. Ledicte-Duflos, a donné de son vivant, à la Société Académique, une belle réunion d'objets, de l'époque celtique, trouvés à Catenoy (1), puis le Musée a recueilli après lui, d'intéressantes

---

(1) Voir la notice sur le mont Catenoy, dit le Camp de César, avec gravures, par M. Ledicte-Duflos, insérée dans le tome 1er des *Mémoires de la Société Académique*, page 369.

inscriptions romaines et objets anciens, qu'il lui avait légués. M. Graves lui-même a doté sa ville adoptive, de sa collection géologique recueillie dans le département de l'Oise, et de tels exemples ne resteront pas isolés, nous en avons la conviction.

Six mois après la formation du comité, les trente membres qui le composaient, se partagèrent en trois commissions : 1° celle du Musée; 2° celle des monuments; 3° celle des titres et documents historiques écrits.

En 1842, une proposition fut faite au conseil municipal de Beauvais, tendante à solliciter du conseil général du département, l'abandon à la ville des bâtiments et dépendances jusqu'alors occupés par la cour d'assises et restés sans destination, pour placer dans ce local les collections qui s'augmentaient rapidement. Des sarcophages, des chapiteaux de grande dimension, des pierres tumulaires, des bois sculptés étaient entassés dans le magasin de la rue du Franc-Mûrier, et les vitrines de la salle de l'Hôtel-de-Ville suffisaient à peine (1).

En 1846, le conseil général de l'Oise donne à la ville de Beauvais le local précédemment occupé par la cour d'assises, pour y établir un Musée d'archéologie, de beaux-arts et d'histoire naturelle. En même temps, le gouvernement prenait sous sa protection bon nombre de monuments qui ornent le sol de la France.

Cet édifice, qui, originairement, appartenait au chapitre de la cathédrale, et où l'on voit une galerie appropriée actuellement à la conservation des sculptures de grande dimension, avait été compris, dans le plan d'alignement, au nombre des bâtiments dont la reconstruction et la consolidation étaient interdites. Cette mesure frappait aussi de destruction la Basse-Œuvre, qui est contiguë au Musée, et si connue de tous les archéologues.

La ville de Beauvais a demandé et obtenu la modification du plan d'alignement, en ce qui concernait les monuments voisins de la Basse-Œuvre, qui, elle-même, devenait en même

(1) A cette époque, une commission, instituée par le comité pour la réparation des portes de la cathédrale, avait entamé des négociations pour venir en aide à leur conservation. Il est à regretter que nous ne possédions pas encore une reproduction gravée, digne de ces chefs-d'œuvre.

temps la propriété du gouvernement par une ordonnance royale.

Cette ancienne basilique des premiers temps, la galerie du cloître, ainsi que la grande salle, n'eurent plus lieu de redouter la rigueur de la ligne droite et de la science de l'ingénieur. En démasquant les soubassements de la cathédrale, en détruisant les anciens édifices que les siècles passés ont élevés près de notre majestueuse église, on n'aurait pas rendu la vue de ce monument plus agréable, puisque cette partie de l'église cathédrale est restée et restera inachevée. Ce cloître canonial était digne, selon les amateurs de nos vieux monuments, d'une aussi large protection, à cause de cette élégante galerie ogivale supportant l'ancien passage, qui conduisait les évêques de leur palais épiscopal jusque dans l'intérieur de la cathédrale, et dont nous donnons ici une vue si vraie, tracée par le crayon de M. Deroy, et qui est due à la générosité de M. Amédée de Sarcus, toujours prêt à aider la Société Académique de sa protection artistique.

La salle du chapitre est réunie à la cathédrale et fait face à la grande salle du Musée. Le comité archéologique avait joint ses instances à celles de l'autorité municipale et avait contribué à obtenir gain de cause près du gouvernement, pour conserver ces monuments non moins précieux à la science, par les caractères archéologiques (surtout la Basse-Œuvre) que par l'utilité de la destination des bâtiments de l'ancienne cour d'assises.

Notons encore que la crypte (1), située sous la grande salle, composée de quatorze caveaux réunis par une galerie voûtée et semblant indiquer une chapelle souterraine, aurait été comblée sans cette mesure.

Le comité travaillait avec ardeur, comme le constatent les Bulletins de la Société des Antiquaires de Picardie, dans lesquels les comptes-rendus des séances occupent une large part, et par lesquels on juge des efforts et du zèle des principaux membres.

Une assemblée générale des archéologues de Picardie se tint à Beauvais en avril 1844, à laquelle M. de Caumont vint prendre

(1) Notice sur le souterrain de la cour d'assises par M. le docteur Daniel, tome 1er, page 54; des Mémoires de la Société Académique de l'Oise, 1847.

part. C'est en novembre 1846 que la cession de la cour d'assises fut faite au comité archéologique de Beauvais, et dans la séance du 22 mars 1847, M. Danjou, président du comité, l'entretint de la demande qu'il avait faite, ainsi que le bureau, pour aviser à une fusion du comité des Antiquaires de Picardie, avec une société naissante à Beauvais, sous le titre de Société Linnéenne, pour former la Société actuelle. Ces deux sociétés avaient pour but principal l'étude du pays; l'une recherchait les faits historiques dont il a été le théâtre et étudiait les monuments; l'autre s'attachait à la description du sol, examinait sa constitution et ses productions naturelles. La demande du bureau obtint un accueil aussi bienveillant qu'empressé, et ainsi fut formée la Société Académique de l'Oise.

M. Danjou soumit au comité un projet de réglement déterminant les bases de l'organisation de la nouvelle société, et dans la séance du 23 avril 1847, on nomma un président.

Le réglement fut approuvé par M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, le 4 septembre 1847.

L'année 1850 est notée dans les archives de la Société académique comme une des plus heureuses pour elle; c'est cette année qu'eut lieu le rétablissement de la procession de l'Assaut, en mémoire du siége de 1472, ainsi que l'exposition des modèles de la statue de Jeanne-Hachette, et aussi le commencement des publications de la Société Académique de l'Oise qui, depuis 1847, a tenu deux séances par mois : la première, destinée aux travaux archéologiques et historiques; la seconde, à l'étude des sciences naturelles.

Les Mémoires publiés chaque année réunissent les travaux jugés dignes de l'impression par les membres de la Société Académique, qui, sous la présidence de M. Danjou, a pris rang au nombre des plus laborieuses sociétés provinciales.

Les richesses archéologiques qui sont classées dans le Musée actuel sont assez nombreuses pour faire désirer un local plus vaste et mieux approprié *ad hoc;* aussi, l'administration municipale a-t-elle compris depuis plusieurs années, dans l'étude des travaux publics, la construction d'un Musée.

MATHON.

MONUMENTS GRECS, ROMAINS ET GALLO-ROMAINS.

MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES, AUTELS VOTIFS ET SCULPTURES.

N° 1. Stèle en marbre blanc, portant à la partie supérieure le nom grec *Neomenios* en caractères archaïques.

Ce monument provient probablement d'Athènes. Donné, en 1843, par M. Ledicte-Duflos, président du tribunal civil de Clermont.

Hauteur, 0m 44. — Largeur, 0m 16.

N° 2. Inscription en caractères grecs, sur marbre blanc, se traduisant ainsi : « Aux dieux souterrains, Iamouras, fils d'A-« mos, Syrien d'Ascalon, en Palestine, frère d'Antoninus, soldat « de la huitième cohorte prétorienne. »

Cette inscription, que M. Léon Renier (1) indique comme très-intéressante, a été trouvée à Rome, et fut publiée en 1795, par Marini (2), qui l'avait vue dans la collection de l'abbé Capmartin de Chaupy. Apportée en France en 1776, avec cette collection, elle passa probablement, à la mort du propriétaire, dans celle de l'abbé de Tersan (3). Elle a trouvé place dans le *Corpus inscriptionum græcarum* (4). Achetée par M. Prévost, de Bresles, a la vente du cabinet de l'abbé de Tersan, elle fut donnée en 1843, par son gendre, M. Ledicte-Duflos, au Musée de Beauvais.

Hauteur, 0m 44. — Largeur, 0m 22.

---

(1) Rapport sur des inscriptions, fait à la section d'archéologie, le 30 avril 1855, par M. Léon Renier, *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts en France*, Paris, imp. Imp., 1856, tome III, page 97.

(2) *Atti e monumenti de fratrelli Arvali*, page 477.

(3) Dans le *Catalogue des objets d'antiquités de l'abbé Campion de Tersan*, 1819, on trouve cette inscription sous le n° 75, page 15.

(4) Tome III, page 959, n° 6416.

N° 3. Autel votif en marbre blanc, sur lequel sont gravés ces mots :

ILIXONI
DEO
FAB · FESTA
V · S · L · M

Ilixoni Deo Fabia Festa votum solvit libens merito.

Au dieu Ilixion, Fabia Festa a accompli volontairement son vœu (1).

Hauteur, 0m 34. — Largeur, 0m 18.

Cette inscription, d'origine française, est une dédicace à la divinité des eaux thermales de Bagnères-de-Luchon, qui a été publiée pour la première fois en 1708, par le président d'Orbessan (2). Le petit autel sur lequel elle est gravée venait d'être découvert dans des fouilles exécutées près de la source de ces eaux thermales. Il ne resta pas longtemps à Bagnères. Devenu presque immédiatement après sa découverte la propriété d'un chanoine de Chartres, nommé Séguin, il fut emporté par cet ecclésiastique, passa ensuite dans le cabinet de l'abbé de Tersan (3), et l'on ignorait ce qu'il était devenu depuis la vente de la collection de ce célèbre antiquaire.

M. Prévost, de Bresles, l'ayant acquis, il est venu se réfugier dans le Musée de Beauvais, en 1855, grâce à la générosité de M. Ledicte-Duflos, de Clermont.

La perte de ce petit monument aurait été regrettable, dit

---

(1) M. Léon Renier remarque dans son rapport qu'aucun des trois éditeurs, qui ont publié jusqu'alors cette inscription, ne l'a reproduite exactement. La première ligne a été omise par Marini; la dernière, toute entière, par l'auteur du *Catalogue de l'abbé de Tersan;* enfin, M. Franz, qui a composé son texte avec ceux de ses deux devanciers, l'a donné sans figurer les sigles, qui méritent d'être remarqués.

(2) *Mélanges historiques*, tome II, page 295.

(3) *Catalogue de l'abbé de Tersan*, page 12, n° 61.

M. Léon Renier (1), car il fut longtemps le seul sur lequel on lit le nom de la divinité à laquelle il fut consacré, et l'on était loin d'être d'accord sur la manière dont ce nom devait être lu (2). Depuis, on en a découvert un second qui se trouve au Musée de Toulouse, et un troisième que M. J. Quicherat a vu et dessiné dans la collection de M. Caze, à Saint-Bertrand-de-Comminge.

N. 1. Inscription sur marbre ainsi conçue :

D M
T' AN TONIO
BARBARO
COIV GI · SVO
CLAVDIA NICII
FII CIT
VIXIT ANNOS
XXX

Dîis manibus, Tito Antonio Barbaro cojugi suo Claudia Nice fecit. Vixit annos trigenta.

Aux Dieux manes, Claudia Nice fit élever ce monument à Titus Antonius Barbarus, son époux. Il vécut trente ans.

Hauteur 0m 26. — Largeur, 0m 21.

Quelques particularités dans la disposition et dans la forme des lettres donnent à ce monument un assez grand intérêt au point de vue de la paléographie; elles indiquent aussi une époque

(1) Rapport fait sur des inscriptions, à la section d'archéologie, le 24 décembre 1855, par M. Léon Renier, *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire*, etc., tome III, pag. 145.

(2) M. Walkenaër, dans sa *Géographie historique des Gaules*, tome II, p. 240, et M. Chaudruc de Crazannes, dans la *Revue archéologique*, xe année; 1853, p. 199, parlent de ce monument qu'ils avaient vu dans la collection de l'abbé de Tersan; ils ont lu, comme M. Léon Renier, la première ligne ILIXONI, et c'est le nom qui se lit sur le petit autel du Musée de Toulouse. Mais on lit LIXONI, et non ILIXONI, dans l'ouvrage du président d'Orbessan, dans le catalogue de la collection de

ancienne, au plus tard le commencement du premier siècle de notre ère.

Sur le côté opposé, on lit cette inscription :

D. M.
FLAVIVS · MERCVRIVS · FECIT
IN · PACLACIO MAXIMO
FILIO · NATVRALI
QVI VIXIT ANNIS XXVII

Diis manibus Titus Flavius Mercurius fecit in pace Lacio Maximo filio naturali qui vixit annos XXVII.

Aux Dieux manes, Titus Flavius Mercurius a posé cette pierre pour le repos de Lucius Maximus, fils naturel, qui vécut 27 ans.

Malgré l'invocation aux dieux manes par laquelle commence cette seconde inscription, les mots INPAC, qu'on y lit sembleraient devoir la ranger, selon M. L. Renier, dans la catégorie des inscriptions chrétiennes, et, s'il en était ainsi, ce serait certainement une des inscriptions chrétiennes les plus anciennes que l'on possède. Le catalogue de l'abbé de Tersan l'a fait connaître sans en distinguer les lignes. « Le texte est sans « doute fort inexact, dit M. Léon Renier, et très-probablement « les mots IN PACLACIO ne sont que le résultat d'une erreur de « lecture, sous lequel se cachent le prénom et le nom de famille « du fils de Titus Flavius Mercurius. Les noms de ce person- « nage ne peuvent être les mêmes que ceux de son père : le titre « de *filius naturalis* que lui donne celui-ci, indiquent suffisam- « ment qu'il était entré par adoption dans une famille étrangère.

---

l'abbé de Tersan, et M. J. Quicherat a lu aussi LIXONI sur l'autel appartenant à M. Caze. On voit que la question n'est pas encore tout à fait résolue, dit M. Léon Renier, en terminant son rapport; mais on possède du moins tous les éléments qui peuvent servir à la résoudre. Nous avons examiné ce marbre, et nous sommes certains qu'il faut lire ILIXONI. La lettre L est très-large, et un des possesseurs de ce monument, ayant voulu en faciliter la lecture, a rempli le creux des lettres d'une encre rouge, et quoique le marbre soit altéré en cette partie de l'inscription, il est facile de juger que le premier mot commence par la lettre I.

Les inscriptions dans lesquelles ce titre est mentionné ne sont « rien moins que commun; on en compte une dizaine tout au « plus dans les recueils épigraphiques. »

M. Léon Renier indique que de tels monuments opistographes sont rares, et ceux qui, comme celui-ci, portent deux inscriptions également intéressantes, sont plus rares encore.

Nous sommes très-disposés à regarder cette seconde inscription comme fausse.

Donnée par M. Ledicte-Duflos en 1843.

N° 5. Autel votif avec ornements latéraux, rosaces et feuilles, au milieu desquelles on lit :

D · M · T · ÆLIO
ESVCHO · VIX · ANN ·
XXVIII · F · FLAVIA
VITALIS CONIVGI
B · M ·

Diis manibus P. Ælio Esucho vixit annos XXVIII F. Flavia vitalis conjugi bene merenti.

Cette inscription funéraire a été publiée en 1690 par Malvisia (1) auquel Muratori (2) l'a empruntée depuis. Elle faisait alors partie de la collection du chevalier Gualdi, à Rome, et elle est parvenue au Musée de Beauvais par M. Ledicte-Duflos.

Hauteur, 0^m 18. — Largeur, 0^m 28.

N° 6. Inscription sur marbre blanc ainsi conçue :

OSSA · HEIC · SVNT
VRBILLÆ · PRIMI · MIHI · ME · PLVRIS
DECESSIT · AN · XXIII · CARISSVMA
SVIS.

Ossa heic sunt Urbillæ, primi mihi me pluris, decessit anno vicesimo tertio, carissuma suis.

Ici sont les ossements d'Urbilla, très-chérie des siens et plus encore de moi; elle mourut à vingt-trois ans.

---

(1) *Marmorea Felsinia*, p. 423.

(2) *Novus Thesaurus inscript. veter* : p. 1290. 11.

Nous transcrivons *in extenso* le rapport fait par M. L. Renier sur cette inscription (1).

« Cette inscription offrirait, si elle était authentique, un certain intérêt, à cause des formes archaïques HEIC et CARISSVMA, de l'omission également archaïque du mot *uxoris*, et de la formule touchante MIHI ME PLVRIS, formule dont je ne connais aucun autre exemple. Mais cette formule même est une des raisons qui me font douter de l'authenticité de ce monument; les expressions de tendresse, surtout celles d'une tendresse aussi délicate, sont extrêmement rares dans les inscriptions romaines. D'un autre côté, la formule DECESSIT. AN. XXIII n'est pas dans le style des inscriptions funéraires antiques, et si l'on devait l'interpréter suivant les règles de l'épigraphie, il faudrait y voir une date rapportée à une ère quelconque, plutôt que l'âge d'Urbilla. Quoique l'on trouve chez les auteurs, et même dans une inscription du siècle d'Auguste, des exemples du verbe *decedere* dans le sens de *mori*, l'emploi de ce verbe sur les monuments ne devient commun que dans les inscriptions chrétiennes; enfin, l'idée exprimée par les derniers mots *carissuma suis* est toute moderne, et d'ailleurs ces deux mots devraient, suivant les règles de l'analogie, être écrits ainsi qu'il suit : *Karissuma sueis*. Quoi qu'il en soit, autant qu'on en peut juger, cette inscription est irréprochable quant à la forme des lettres, et, si elle est fausse, elle n'a pu être fabriquée que par un faussaire italien. Elle est gravée sur une petite plaque de marbre de 0m 28 de largeur sur 0m 09 de hauteur, comme celles que l'on plaçait au-dessous des niches ou *columbaria* des tombeaux communs. Elle a appartenu à l'abbé de Tersan, et a été publiée avec quelques inexactitudes dans le catalogue rédigé par G. de la Vincelle. »

Donnée par M. Ledicte-Duflos en 1843.

N° 7. Inscription chrétienne sur marbre blanc ainsi conçue :

VIXIT. SECVNDI
NVS. ANN. XXX. ET ·
DEC. DIE. VI. KAL ·

(1) Rapport déjà cité, pag. 94.

APR. DD. NN. VALE
NTINIANO. ET. VA
LENTE. AVGG. TER.
CONS.

Vixit Secundinus annis trigenta et decessit die sexta Kalendas aprilis dominis nostris Valentiniano et Valente Augustis, tertium consulibus.

Secundinus vécut trente ans et mourut le dixième jour des Calendes d'avril, sous le règne et le troisième consulat de Valentinien et de Valens.

Cette inscription est remarquable en ce qu'elle commence par l'indication du nombre des années du personnage auquel elle est consacrée, ce qui est rare même dans les inscriptions chrétiennes. Le consulat dont elle est datée correspond à l'an 370 de notre ère. Valentinien s'associa son frère Valens à l'empire.

Un monogramme chrétien se trouve au haut de ce marbre, qui a appartenu à l'abbé Tersan (n° 75 de son catalogue), et fut donné par M. Ledicte-Duflos, en 1843, au Musée de Beauvais.

Hauteur, 0m 30. — Largeur, 0m 22.

N° 8. Inscription en lettres grecques et latines, qui indique qu'elle est consacrée à la mémoire d'Etia, âgée de cinq ans, et de la ville de Nilous. Après la formule *Credo quia Redemptor meus vivit*, annonçant que cette jeune fille était chrétienne, on y lit une dédicace païenne, une invocation à Hercule, protecteur (1).

Ce monument est d'une authenticité fort douteuse.

Donné par M. Ledicte-Duflos en 1843.

Hauteur, 0m 17. — Largeur, 0m 22.

N° 9. Mercure gallo-romain découvert en 1695 dans une sablonnière située à trois cents mètres de l'église de Marissel, et

(1) Montfaucon, dans son supplément, a rapporté une inscription presque semblable, et on peut voir son opinion sur ce monument, qui expliquerait en grande partie celui-ci, s'il était permis de ne pas le mettre en doute.

non loin du Mont-Capron, où l'on découvrit, en 1635, les débris d'un temple. Ce monolithe est terminé par un fronton sur lequel on lit :

SACRUM
MERCVRIO AVGVSTO
C. IVLIVS HEALISSVS · V · S · L · M.

Sacrum Mercurio Augusto Caius Julius Healissus votum solvit libens merito.

Caius Julius Healissus, en consacrant ce monument à Mercure Auguste, a accompli de son plein gré le vœu auquel il s'était obligé.

Au-dessous de cette inscription est figuré Mercure : il a la tête couverte du pétase ou bonnet ailé ; le menton barbu ; tout son corps, à l'exception du bras droit, est enveloppé dans un large vêtement retenu sur l'épaule par un bouton ; de la main droite, il tient une bourse ; de la gauche, il porte un caducée. Les façades latérales sont occupées, à droite, par un ruban qui descend en serpentant, par des dauphins placés l'un à côté de l'autre ; une large patère occupe la partie inférieure ; de l'autre côté, on voit les mêmes ornements, mais il n'y a pas de dauphins. Ce monument peut être considéré comme du plus haut intérêt, et appartenant au pays par sa découverte.

M. l'abbé Dubos annonça le premier la découverte de ce Mercure (1). M. Ducauroy, médecin, en publia une description, et il était devenu en dernier lieu la propriété de M. Auxcousteaux-Bucquet, qui l'a donné au Musée de Beauvais.

Hauteur, 1^{m} 63. — Largeur, 0^{m} 81.

---

(1) Montfaucon, dans ses *Antiquités expliquées*, tome II, partie 2^{e}, planche 85, a donné la gravure de cette pierre sculptée ; elle se trouve aussi dans la *Religion des Gaulois* par dom Martin, tome I, page 344 ; voir l'*Introduction à l'Histoire générale de Picardie* par dom Grenier, page 199 ; le père Delaporte a publié une dissertation dans le *Mercure galant* de septembre 1695, et en dernier lieu M. l'abbé Barraud a résumé ces travaux dans le Bulletin de la commission archéologique du diocèse de Beauvais, tome I, page 11, 1846.

N° **10**. Reproduction en plâtre de la partie supérieure d'un monument votif dédié à Mercure, découvert par M. Peigné-Delacourt, en 1856, au mont de Choisy, près de Caisne.

La tête du dieu est entourée d'un bandeau, et est surmontée par des ailes.

Hauteur, 0m 41. — Largeur, 0m 70.

Donnée par M. Peigné-Delacourt.

N° **11**. Partie d'entablement en pierre, ornementée de grandes oves et de feuilles.

Hauteur, 0m 23. — Largeur, 0m 45.

N° **12**. Partie d'entablement en pierre, avec perles, oves et feuilles, trouvée, en 1859, sous les murs de l'ancienne cité de Beauvais lors de la construction de la maison rue du Cloître-Saint-Pierre, n° 10 (1).

Hauteur, 0m 34. — Largeur, 0m 70.

Donnée par M. Richard père.

N° **13**. Partie d'entablement en pierre, avec moulures et petites feuilles d'eau, trouvée, en 1860, dans une sablonnière de Marissel, près d'une voie romaine; elle était accompagnée d'os et d'un fer de cheval, de vases, et de tuiles romaines. Ce lieu est voisin de celui où fut découvert, en 1695, le Mercure gallo-romain n° 9, avec des bases de colonnes et des pierres sculptées (2).

Hauteur, 0m 60. — Largeur, 0m 35.

Donnée par M. Richard père.

---

(1) Quand on détruisit le monument auquel appartenait cet entablement, les débris en furent enfouis sur le lieu où s'élevèrent les murs de l'ancienne cité.

(2) « On donne à Bacchus le temple qui était bâti au nord-est de la » ville de Beauvais, sur le Mont-Capron, dont on fit la découverte » en 1636. On a remarqué qu'il y avait eu autrefois un temple considé- » rable, dont quelques pierres, où il s'est trouvé des figures, ont servi » à la construction des murs de la cité et de quelques anciennes églises. » Les débris consistaient en fragments de colonnes grandes et petites, » en fragments de chapiteaux, de base, de corniche, d'imposte, etc. » Toutes ces pierres furent transportées dans la ville de Beauvais. »

Introduction à l'*Histoire générale de Picardie*, par D. Grenier, p. 206.

N° **14**. Base d'une colonne, trouvée en 1862, dans la sablonnière de Marissel, avec l'entablement précédent.
Hauteur, 0m 27. — Largeur, 0m 35.
Donnée par M. Richard père.

N° **15**. Fût de colonne à feuilles imbriquées, trouvé sous les murs de la cité, dans le jardin du Palais-de-Justice (1), lors de la réédification d'un mur faisant suite à ce palais (côté du midi).
Hauteur, 0m 35. — Largeur, 0m 40.
Donné par M. Auxcousteaux, architecte.

N° **16**. Fût de colonne cannelée, trouvé à Beauvais, à la porte de Gournay, lors de la construction du moulin, non loin de l'ancien mur de la cité.
Hauteur, 0m 72. — Largeur, 0m 45.

MEULES ROMAINES.

Les moulins à bras se composaient de deux pierres, entre lesquelles se broyait le blé; la partie supérieure, de forme conique, s'adaptait à la partie inférieure qui était creusée en cône. Ces instruments étaient faits en pierre volcanique, en pierre meulière ou en poudingue.

N° **17**. Partie inférieure d'un moulin à bras, trouvée dans les fondations d'une maison à Beauvais.
Hauteur, 0m 12. — Largeur, 0m 61.
Donnée par M. Danjou, président de la Société Académique.

N° **18**. Une pierre ronde de 0m 60 de largeur a appartenu à cette partie d'un moulin à bras.

N° **19**. Partie supérieure d'un moulin à bras en poudingue, ayant une ouverture latérale, trouvée dans la commune de Glatigny.
Hauteur, 0m 15. — Largeur, 0m 30.

---

(1) De semblables colonnes furent découvertes dans le département. Voir la *Notice sur le théâtre de Champlieu* et la planche IV, dans le tom. III des *Mémoires de la Société Académique de l'Oise.*

N° **20**. Partie supérieure d'un moulin à bras, en poudingue, ayant une cavité sur le côté, donnée par M. Martin.
Hauteur, 0m 20. — Largeur, 0m 40.

N° **21**. Débris de la partie supérieure d'un moulin à bras en pierre meulière, trouvé dans la forêt de Remy et donné en 1841 par M. Vannacque, médecin.
Largeur, 0m 55.

N° **22**. Débris d'un semblable moulin trouvé sur la montagne d'Houdainville en 1843, donné par M. Ledicte-Duflos.
Hauteur, 0m 12. — Largeur, 0m 26.

N° **23**. Débris d'un autre moulin, trouvé sur le plateau de la montagne de Serans, canton de Chaumont, donné par M. Graves.

BRIQUES ET TUILES ROMAINES.

Ces parties élémentaires des constructions romaines affectent plusieurs dimensions qui peuvent se connaître dans les spécimens réunis au Musée de Beauvais et provenant de cette ville ou d'autres lieux du département.

Les briques sont de plusieurs grandeurs; les plus grandes, n° **24**, ayant 0m 56 de largeur et 0m 5 d'épaisseur, avaient servi à établir des sépultures qui furent découvertes à Notre-Dame-du-Thil, au cimetière de Beauvais, dans un chemin voisin de cet endroit nommé la Ruelle-aux-Loups. Trois grandes tuiles carrées, placées à côté l'une de l'autre, formaient le dessus, et trois autres tuiles disposées de même, étaient au fond de la sépulture; les murs latéraux étaient bâtis à l'aide de ciment avec des briques longues moins épaisses ayant 0m 36 de longueur et 0m 25 de largeur, n° **25**.

N° **26**. D'autres briques, d'une épaisseur de 0m 04 à 0m 06, et de 0m 30 de largeur, proviennent des anciens murs du boulevart Saint-Nicolas, et s'y trouvaient employées avec de plus petites

briques carrées (1) n° **27**, ayant 0m 22 de largeur et 0m 05 d'épaisseur, pour former dans les murs des cordons de deux ou trois assises, placées à certaine distance. Une autre brique n° **28**, plus large de 0m 32, de 0m 03 d'épaisseur, était aussi employée dans les murs de construction. On peut voir cette disposition dans les parties restantes du mur de l'ancienne cité, encore debout, rue du Petit-Thérain et rue du Théâtre, dans le mur du Palais-du-Justice (côté du boulevart).

Les tuiles dont on se servait pour recouvrir les édifices se trouvent très-fréquemment dans nos contrées et sont les signes certains d'habitations romaines.

Les toits de ces habitations étaient couverts de tuiles plates munies d'un rebord n° **29**, ayant 0m 40 à 0m 45 de longueur sur 0m 30 de largeur, et justa-posées; les autres, demi-circulaires ou courbes n° **30**, étaient disposées en rangées longitudinales, de manière que les supérieures recouvraient un peu les inférieures et cachaient les joints des tuiles plates (2) pour prévenir l'infiltration des eaux.

Le Musée de Beauvais doit la réunion de ces produits céramiques à la générosité de plusieurs membres de la Société Académique et de quelques autres personnes qui lui sont étrangères.

Sous le n° **31**, on trouve une grande brique ayant 0m 55 de largeur, provenant d'une sépulture de la Ruelle-aux-Loups, près le cimetière de Beauvais. Elle a été donnée par M. Vuatrin.

Sous le même n° 31, on a classé : 1° une grande brique de mur trouvée au faubourg Saint-Louis, donnée par M. Caron-Motel; 2° une autre provenant de la maison de M. Daniel, juge, rue de la Belle-Image; 3° une autre provenant d'une construction romaine, à Daméraucourt, donnée, en 1839, par M. Le Maréchal; 4° une autre, de la démolition de l'église collegiale

---

(1) Ce petit carreau servait aussi pour paver et s'appelait *tessera*. Les plus grandes briques employées dans la maçonnerie s'appelaient *lateres cocti* ou *laterculi*. Vitruve, lib. II, cap. III.

(2) On combinait ces deux systèmes de tuiles pour couvrir les toits des maisons; celle qui est plate s'appelait *tegula quod sædes tegat*, et la courbe s'appelle *imbrex* et en français *festière*.

de Saint-Michel; 5° une partie de brique striée, trouvée dans les murs du rempart Saint-Nicolas, etc.

Sous le n° **32**, un carreau ayant 0m 22 de largeur et 0m 05 d'épaisseur, trouvé dans la maison située au coin de la rue Saint-Etienne et de la rue Saint-Jean, et donné par M. Desjardins.

Sous le n° **33**, des tuiles à couvertures : une trouvée à Rainvillers, en 1838, donnée par M. de Saint-Germain; — d'autres tuiles, provenant des fouilles faites, en 1830, pour les fondations de l'hôtel-dieu de Beauvais; — du bois de Fecq, près Warluis; — de Bury, donné par M. Martin, d'Abancourt; — de Auxmarais, près Beauvais, donné par M. Danjou; — de Frétoy, par M. Dainval; — à Dury; — de Saint-Pierre-ès-Champs; — de Bresles, trouvées en 1860.

SARCOPHAGES EN PLOMB ET EN PIERRE.

Les découvertes de cercueils de l'époque gallo-romaine ont lieu depuis plusieurs siècles dans le Beauvaisis, et notamment à Beauvais. Dom Grenier parle d'un sarcophage en pierre portant une inscription, trouvé en 1659, dans une vigne du Mont-Capron. La partie des environs de Beauvais, depuis Notre-Dame-du-Thil, traversant le cimetière de Beauvais et se dirigeant jusqu'au-delà du Mont-Capron, vers Marissel, a servi de lieu d'inhumation pendant les premiers siècles de notre ère.

Les tombeaux de cette époque étaient de trois sortes : en briques (1), en pierre ou en plomb. Ces trois genres d'inhumation peuvent facilement être étudiés au Musée de Beauvais, à l'aide des sarcophages qui ont été donnés ou acquis.

N° **34**. Sarcophage en plomb, trouvé en 1856, en pratiquant les fouilles nécessaires à la construction de la prison de Beau-

---

(1) Les sépultures, faites en tuiles et en briques, étaient construites avec les produits céramiques catalogués sous le n° 24.

vais; il renfermait les restes d'un enfant, ainsi qu'un bracelet et un bas-relief en ivoire (1).

C'est une des plus intéressantes découvertes faites à Beauvais.

Sur le couvercle, on trouve quelques ornements allégoriques.

Longueur, 1m 10. — Hauteur, 0m 21. — Largeur, 0m 34.

N° **35**. Partie du couvercle en plomb d'un cercueil, trouvé à Beauvais, en 1844, dans le faubourg Saint-André; il porte à sa surface des ornements en relief presqu'identiques à ceux qui se voient sur le sarcophage précédent.

Longueur, 1m 45. — Largeur, 0m 65.

N° **36**. Sarcophage avec son couvercle en pierre, aussi large aux pieds qu'à la tête; cette dernière extrémité est demi-circulaire; trouvé en 1841 dans le lieudit les Pierres, à Notre-Dame-du-Thil. On a trouvé, dans l'intérieur de ce cercueil, une monnaie d'Adrien et des vases en verre qui sont dans les vitrines du Musée.

Acheté par la Société Académique.

Longueur, 2m 10. — Largeur, 0m 62. — Profondeur, 0m 30. — Epaisseur des parois, 0m 12. — Le couvercle a 0m 18 d'épaisseur.

N° **37**. Grand sarcophage en pierre, trouvé en 1860 dans la partie neuve du cimetière actuel de Beauvais; il a la forme d'un carré long.

Longueur, 2m 25. — Hauteur, 0m 66. — Largeur, 0m 90. — Largeur de la cavité, 1m 90. — Hauteur à l'intérieur, 0m 60.

N° **38**. Petit sarcophage en pierre, trouvé en 1860 à la distance de dix mètres du précédent (2), de la forme d'un carré long, donné par l'administration municipale.

---

(1) *Bas-relief en ivoire et cercueils en plomb de l'époque gallo-romaine, trouvés à Beauvais*, gravures et notice, par M. Mathon, insérées dans la *Revue archéologique*, tome XV.

(2) Dans un de ces deux cercueils on trouva des médailles, des vases et des bijoux émaillés; ces derniers sont aussi rares qu'intéressants, et sont conservés dans les vitrines du Musée. Des dessins de ces objets ont été faits, et des notes furent recueillies, lors de la découverte de ces deux sarcophages.

Longueur, 1m 16. — Hauteur, 0m 45. — Largeur, 0m 58. — Largeur de la cavité, 0m 36. — Longueur, 0m 90.

N° 39. Sarcophage en pierre ayant la forme d'un carré long; il renfermait des vases en verre, en terre, et une monnaie de *Lucille* (1). Le couvercle est en deux morceaux et a 0m 18 d'épaisseur.

Donné par Moisset.

Longueur, 1m 60. — Largeur, 0m 60. — Hauteur, 0m 58. — Et les parois ont 0m 11 d'épaisseur.

N° 40. Sarcophage en pierre formé de deux morceaux, mis bout à bout, remarquable par sa longueur, et ayant un couvercle dont la partie extérieure est comme un toit aplati, et de même en deux morceaux.

Découvert à Beauvais, au faubourg de Bretagne, et donné par M. Léguillon.

Longueur, 2m 40. — Largeur, 0m 65. — Hauteur, 0m 44. — Les parois ont 0m 16 d'épaisseur. — Le couvercle a 0m 15 d'épaisseur, et 0m 60 de largeur.

N° 41. Sarcophage en pierre, trouvé au faubourg Saint-André, à Beauvais, en 1844, d'une forme allant se retrécissant de la tête aux pieds.

Longueur, 1m 90. — Largeur de la tête, 0m 64. — Des pieds, 0m 32. — Les parois ont 0m 07 d'épaisseur.

N° 42. Sarcophage en pierre, plus retréci aux pieds qu'à la tête, ayant encore une partie de son couvercle.

Trouvé à Dury-Saint-Claude.

Longueur, 2m 25. — Largeur à la tête, 0m 89. — Largeur aux pieds, 0m 41. — Hauteur à la tête, 0m 70. — Hauteur aux pieds, 0m 56. — Les parois ont 0m 07 d'épaisseur.

N° 43. — Sarcophage en pierre de même forme.

---

(1) Nous avons remarqué que dans plusieurs des sépultures trouvées à Beauvais, on trouvait principalement des monnaies à l'effigie de plusieurs Impératrices; de Lucille, des deux Faustines, de Julie, etc.

Longueur, 1m 90. — Largeur à la tête, 0m 70. — Largeur aux pieds, 0m 37. — Les parois ont 0m 08 d'épaisseur.

N° **44**. — Sarcophage en pierre de même forme.

Longueur, 2m 10. — Largeur à la tête, 0m 60. — Largeur aux pieds, 0m 36. — Les parois ont 0m 06 d'épaisseur.

N° **45**. — Sarcophage en pierre de même forme.

Longueur, 1m 96. — Largeur à la tête, 0m 62. — Largeur aux pieds, 0m 34. — Les parois ont 0m 06 d'épaisseur.

Ces sarcophages, plus larges à la tête qu'aux pieds, nos 41 à 45, appartiennent à une époque bien plus rapprochée de la nôtre que ceux qui les précèdent, nos 37 à 40.

Deux de ces sarcophages ont été trouvés à Bury et donnés par M. Martin. Le troisième a été découvert à Songeons. Le dernier fut découvert à Saint-Omer-en-Chaussée et donné par M. D'Hardivillers.

Les reproductions en plâtre de quelques chefs-d'œuvre de la statuaire antique ont été données en 1844 par M. Vivenel, de Compiègne, et déposées au Musée de Beauvais; ce sont :

N° **46**. — La Vénus de Milo.

N° **47**. — Le torse du Belvédère.

N° **48**. — Le torse de la Psyché de Naples.

N° **49**. — Le buste d'Agrippa.

N° **50**. — Inopus.

STATUES, SCULPTURES, PARTIES DE MONUMENTS.

XIe ET XIIe SIÈCLES.

N° **51**. Statue en pierre de saint Antoine; figure barbue d'un travail grossier. Trouvée dans l'ancienne maison conventuelle des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Beauvais.

Hauteur, 0m 50.

Nos **52** et **53**. Deux statues en pierre calcaire, provenant de l'église abbatiale de Saint-Quentin-lès-Beauvais. La première est un personnage à cheveux longs et bouclés; sa coiffure porte un

ornement qui se rapproche de celui qui borde ses vêtements. La seconde est une femme à cheveux très-longs et tressés; elle soutient, d'une main, ses vêtements bordés d'un ornement en zig-zag, et, de l'autre main, elle laisse tomber une banderolle.

Ces statues ont été données par M. Graves.

Hauteur, 0m 68. — Largeur, 0m 15.

N° 54. Chapiteau en pierre, provenant de l'église abbatiale de Saint-Quentin-lès-Beauvais; deux animaux fantastiques ailés, se recourbent et supportent une branche contournée, avec feuillages; la tête d'un autre animal occupe le haut de ce chapiteau à sculpture très-saillante.

Hauteur, 0m 25. — Largeur, 0m 22.

N° 55. Chapiteau en pierre, orné de feuilles qui partent du milieu et se répandent vers les côtés; des têtes de griffons forment les tailloirs.

Ce chapiteau avait été employé dans une construction, rue Sainte-Marguerite.

Hauteur, 0m 47. — Largeur, 0m 50.

N° 56. Grand chapiteau en pierre, formé de plusieurs personnages, dont deux, placés sur la partie antérieure, lèvent leurs bras terminés par des mains palmées, et se maintiennent aussi à l'aide de l'un d'eux, avec deux figures occupant les côtés du chapiteau. Ces dernières figures sont debout sur des animaux, et elles se tiennent d'une main à des branches.

Ce chapiteau vient de l'église abbatiale de Saint-Lucien.

Hauteur, 0m 50. — Largeur, 0m 68.

N° 57. Chapiteau en pierre, beau type de l'ornementation de l'époque; branches accolées et tiges perlées, réunies au milieu du chapiteau et allant se joindre à des têtes de griffons formant les tailloirs de ce chapiteau.

Provenant de l'église abbatiale de Saint-Lucien.

Hauteur, 0m 52. — Largeur, 0m 50.

N° 58. Partie d'un chapiteau en pierre, ayant pour ornement des feuilles et des entrelacs.

Hauteur, 0m 42. — Largeur, 0m 20.

N° **59**. Chapiteau composé de tiges ornées et enlacées; il est en mauvais état de conservation et provient de l'église abbatiale de Saint-Lucien.

Hauteur, 0m 60. — Largeur, 0m 50.

N°s **60**, **61**, **62**, **63**. Quatre chapiteaux d'un portail occidental de l'église de Saint-Barthélemy à Beauvais, ornés d'enroulements et de volutes. Donnés par M. Mansart lors de la démolition faite de ce portail en 1834. Ils sont dessinés dans le tome IV des *Mémoires de la Société Académique*, page 742. (Notice de M. l'abbé Barraud).

Hauteur, 0m 30. — Largeur, 0m 35.

N° **64**. Trois chapiteaux carrés, en pierre; ornements byzantins enlacés, formés de perles, d'anneaux, de feuilles et de glands; d'une disposition ingénieuse sur une petite dimension.

Provenant de l'église abbatiale de Saint-Quentin-lès-Beauvais.

Donné par M. Graves.

Hauteur, 0m 13. — Largeur, 0m 36.

N° **65**. Grand chapiteau : un anneau retient par le milieu des tiges de plantes qui, en s'entrelaçant, vont se terminer par des palmettes. Agencement symétrique formant un beau type de l'ornementation romane.

Hauteur, 0m 50. — Largeur, 0m 25.

N° **66**. Chapiteau à deux rangs de feuilles; les enroulements des tailloirs sont dentés.

Hauteur, 0m 48. — Largeur, 0m 50.

N° **67**. Chapiteau composé d'animaux fantastiques, ailés et griffés, occupant la surface de tout le chapiteau.

Hauteur, 0m 40. — Largeur, 0m 50.

N° **68**. Chapiteau à quatre feuilles lobées, insérées dans quatre autres feuilles formant les tailloirs.

Hauteur, 0m 24. — Largeur. 0m 30.

N° **69**. Chapiteau d'angle en pierre, formé de tores droits surmontés de dents de scie.

Donné par M. Pillon, en 1862.
Hauteur, 0m 28. — Largeur, 0m 24.

N° **70**. — Chapiteau chargé de deux rangs de feuilles cordiformes.

Hauteur, 0m 40. — Largeur, 0m 42.

Les chapiteaux, de l'époque dite romane, sont souvent rehaussés de feuillages et de fruits; d'autres offrent des nattes, des tiges et des feuilles enlacées, parfois des animaux fantastiques, ayant beaucoup de relief comme le n° 54. Les artistes d'alors répandaient sur les surfaces de ces corbeilles, si variées de forme, une grande richesse d'imagination se rattachant autant à la réalité qu'à la fantaisie, et ces chapiteaux (n° 54 à n° 70), qui proviennent de divers monuments du Beauvaisis, offrent quelques types de ce mode d'ornementation variant à l'infini.

M. Stanislas de Saint-Germain a donné au Musée un chapiteau venant d'une église de Saint-Germain-la-Poterie. M. Maillard, de Goincourt, a envoyé un chapiteau de l'église de l'abbaye de Saint-Lucien, et trois autres chapiteaux ont été achetés à Troissereux, en 1841, pour le Musée.

N°s **71**, **72**, **73**, **74**. Bases de colonnes en pierre, de l'époque romane; l'une d'elles appartenait au chapiteau n° 67.

Hauteur, 0m 30. — Largeur, 0m 50.

N° **75**. Tympan en pierre; il surmontait une porte de l'ancienne église Saint-Gilles; deux animaux fantastiques, en se recourbant, occupent toute l'étendue de cette pierre cintrée, et offrent une grande similitude d'ornementation avec le chapiteau de l'abbaye de Saint-Quentin, n° 54.

Donné par M. Ledicte-Duflos, qui en fit l'acquisition, en 1847, pour le Musée (1).

N° **76**. Tête barbue en pierre, soutenue par une main; elle

(1) Voir la notice de M. l'abbé Barraud sur l'église Saint-Gilles, insérée dans le tome v, page 44, des *Mémoires de la Société Académique*, avec la gravure de ce tympan.

a été trouvée à Saint-Germer et donnée par M. Michel-Walon.
Hauteur, 0m 20.

N° 77. Corbeau en pierre, à tête saillante, à chevelure longue, d'un travail grossier. Provenant d'un portail de l'ancienne église Saint-Gilles.
Hauteur, 0m 35. — Largeur, 0m 24.

N° 78. Corbeau en pierre, tête saillante à dents aiguës.
Hauteur, 0m 28. — Largeur, 0m 20.

N° 79. Petit corbeau en pierre, tête d'animal.
Hauteur, 0m 12. — Largeur, 0m 12.

N°s 80 à 86. Sept corbeaux ou modillons en pierres, sculptures différentes, damier, têtes humaines et d'animaux; ils proviennent de l'ancienne tour du Palais-de-Justice, détruite en 1828.
Hauteur, 0m 20. — Largeur, 0m 15.

N° 87. Deux corbeaux en pierre, têtes barbues, accolées de deux bras paraissant soutenir l'archivolte.
Hauteur, 0m 35. — Largeur, 0m 40.

N° 88. Corbeau en pierre, tête saillante.
Hauteur, 0m 14. — Largeur, 0m 14.
Ces corbeaux ou pierres saillantes, ornées de figures barbares ou d'ornements variés, avaient pour but de supporter les cordons des archivoltes ou des corniches.

XIIIe SIÈCLE.

N° 89. Bas-relief en marbre blanc, représentant la Résurrection. Le Christ a le pied posé sur un soldat couché, armé et portant une cuirasse; un autre soldat, costumé dans le même style byzantin, se tient debout. Donné par M. Vuatrin.
Hauteur, 0m 40. — Largeur, 0m 26.

N° 90. Tête en pierre, provenant d'une statue; elle était couronnée d'une mitre, dont on ne voit que le bord orné de perles.
Hauteur, 0m 17 — Largeur, 0m 15.

N° **91**. Tête en pierre d'une statue de saint Christophe.
Hauteur, 0m 44. — Largeur, 0m 28.

N° **92**. Croix d'amortissement en pierre; d'un côté on voit en relief, la Vierge avec l'Enfant Jésus posant sa main sur le cœur de sa mère; de l'autre côté le Christ : des ornements cintrés occupent les croisillons.

Cette croix provient de Lormaison et a été donnée par M. Léon Auxcousteaux, architecte.

Hauteur, 1m. — Largeur des bras, 0m 75.

N° **93**. Chapiteau en pierre, sur lequel on distingue trois personnages, qu'on peut regarder, malgré l'altération de la pierre, comme étant habilement sculptés; le haut de ce chapiteau est orné de quelques rosaces.

Hauteur, 0m 47. — Largeur, 0m 40.

N° **94**. Chapiteau en pierre; une grande feuille d'eau occupe tout le chapiteau.

Hauteur, 0m 20. — Largeur, 0m 20.

Nos **95**, **96**, **97**, **98**. Quatre morceaux de corniche ou de couronnement en pierre, à variétés de feuilles entablées à limbes épais et d'un beau relief.

Ils proviennent de l'église Saint-Thomas de Beauvais, démolie en 1859.

Hauteur, 0m 32. — Largeur, 0m 38.

Nos **99**, **100**. Chapiteaux en pierre, à deux rangs de crochets très-saillants. Ils proviennent de l'église Saint-Thomas de Beauvais.

Hauteur, 0m 32. — Largeur, 0m 35.

Nos **101**, **102**, **103**. Colonnes, bases et chapiteaux provenant du portail principal de l'ancienne église Saint-Thomas de Beauvais (1).

---

(1) Des lithographies de ce portail et de ces chapiteaux se trouvent jointes à une Notice de M. Barraud, insérée dans le Bulletin de la Commis-

N^os^ **104**, **105**. Deux statues en pierre, anges jouant de la flute; elles proviennent de l'église Saint-Thomas de Beauvais.
Hauteur, 0^m^ 60.

N° **106**. Grand chapiteau en pierre, à deux rangs de crochets; provenant de l'église de l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais.
Acheté par la Société Académique.
Hauteur, 0^m^ 60. — Largeur, 0^m^ 40.

N° **107**. Deux chapiteaux géminés à feuilles plates, provenant d'un cloître.
Hauteur, 0^m^ 28. — Largeur, 0^m^ 50.

N° **108**. Partie de la base d'une colonne.
Hauteur, 0^m^ 25. — Largeur, 0^m^ 45.

N° **109**. Colonne cylindrique, posée sur une base ayant deux tores, et surmontée d'un chapiteau à huit pans orné de feuilles légèrement recourbées.
Provient de l'ancienne église Saint-Sauveur.
Hauteur de la colonne, 1^m^ 80. — Hauteur du chapiteau, 0^m^ 40.

N° **110**. Sculptures à rinceaux, avec deux feuilles accolées et très-découpées.
Hauteur, 0^m^ 30. — Largeur, 0^m^ 25.

XIV^e^ SIÈCLE.

N° **111**. Bas-relief en albâtre, le fond à damier en était doré. Il est surmonté d'un dais, au-dessous duquel on voit la Vierge couronnée et nimbée, ayant à côté d'elle un ange sous un costume clérical. Ce bas-relief représente l'Annonciation.
Hauteur, 0^m^ 35. — Largeur, 0^m^ 25.

---

sion archéologique du diocèse de Beauvais, p. 98, 1846; une autre vue lithographiée a été dessinée par M. Chevereau; et dans le *Voyage pittoresque en Picardie*, par Taylor, Ch. Nodier, etc., on voit plusieurs vues de ce monument, démoli en 1859, lors du percement fait pour établir la rue de la Gare-du-Chemin de-Fer; cette église faisait face à la rue Saint-Thomas.

N° **112**. Statue en albâtre de sainte Angadrême; elle est assise, tenant de la main droite un livre, et de la main gauche une crosse fleuronnée. Cette abbesse est revêtue du costume religieux.

Achetée, en 1847, par la Société Académique.

Hauteur, 0m 45. — Largeur, 0m 18.

N°s **113**, **114**, **115**. Bas-reliefs en marbre blanc, provenant de l'abbaye de Froidmont, dans un mauvais état de conservation. On distingue sur le premier un personnage agenouillé.

N° **116**. Statue en bois de saint Côme, à vêtements dorés.

N° **117**. Statue en bois de saint Damien, à vêtements dorés.

Hauteur, 0m 90.

Ces deux statues proviennent de la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais.

N° **118**. Statue en pierre de saint Jacques de Compostelle; une escarcelle recouverte d'une coquille, pend à son côté gauche. Elle provient de l'église Saint-Jacques, qui était bâtie dans un faubourg de Beauvais.

Achetée en 1846, pour le Musée, par la Société Académique.

Hauteur, 1m 60.

N° **119**. Cuve baptismale, de forme octogone, bordée à la partie extérieure de moulures et d'une tige de vigne avec des raisins.

Ces fonts baptismaux proviennent de La Neuville-Saint-Pierre.

Hauteur, 0m 35. — Largeur, 0m 60.

N°s **120**, **121**. Deux bois sculptés provenant de potences soutenant l'encorbellement d'une maison de Beauvais, place de l'Hôtel-de-Ville.

Donnés par M. Renault.

Hauteur, 1m 80. — Largeur, 0m 25.

XV^e^ SIÈCLE.

N° **122**. Statue de saint Nicolas. Il est assis dans un riche fauteuil ornementé, l'anneau pastoral est passé à l'un des doigts

de sa main gauche; la main qui tient la hampe du bâton épiscopal est recouverte d'un gant muni d'un voile. La chasuble, dont ce saint est revêtu, est ornementée sur la poitrine par une grande croix ornée de perles et de pierreries, ainsi que le haut du vêtement principal; le bas du costume est frangé. La mitre, bordée de perles, possède des fanons terminés par trois glands.

Cette statue porte des restes de peinture, et a été achetée par la Société Académique.

Hauteur, 1m 20. — Largeur, 0m 50.

N° **123**. Vierge en pierre blanche, *Mater dolorosa;* la bordure de son vêtement est richement ornée de perles et de lettres fleuronnées, en relief sur un fond quadrillé.

Hauteur, 1m 30.

N° **124**. Statue en bois d'un saint en costume religieux et ayant un manipule au bras gauche; provient de l'église de Saint-Lazare à Beauvais.

Hauteur, 1m 05.

N° **125**. Statue en bois, de la Vierge ou d'une sainte femme. Elle vient de l'église de Saint-Lazare de Beauvais.

Hauteur, 1m 10.

N° **126**. Père éternel, bois sculpté; la tête est couverte de la tiare, et une chape entoure les épaules.

Donné par M. Pillon.

Hauteur, 0m 27. — Largeur, 0m 35.

N° **127**. Tête de statue d'un évêque; trouvée à Corbeil-le-Cerf et donnée par M. Hamel.

Hauteur, 0m 22.

N° **128**. Corbeau d'angle sur lequel est figuré un moine couvert d'un capuchon; il provient de l'abbaye de Beaupré.

Hauteur, 0m 20. — Largeur, 0m 35.

N°s **129**, **130**. Corbeaux de la lucarne du dernier étage de la tourelle de l'escalier du Palais de Justice; sur le premier on voit une folie grimaçante, et sur le second on distingue une

figure tenant un phylactère. Ces pierres sculptées ont été remplacées lors de la restauration de ce monument.
Hauteur, 0m 35. — Largeur, 0m 65.

Nos **131** et **132**. Rosaces en pierre ou clefs de voûte, couronnes de roses et de feuilles de lierre. Provenant du Palais de Justice de Beauvais.
Largeur, 0m 25.

Nos **133** à **138**. Colonnes en bois à huit pans, avec leurs bases et les chapiteaux formés de deux rangées de feuilles de chêne, séparés du fût par un tore assez mince. Proviennent d'une galerie qui joignait le Palais de Justice à la cathédrale de Beauvais.

Nos **139** à **142**. Quatre extrémités ou tirants en bois, représentant des têtes colossales de dragons, d'où les poutres semblent sortir. Elles proviennent du Palais de Justice de Beauvais.
Largeur, 0m 20.

N° **143**. Bois sculpté; base de croix avec les attributs de la mort: tête, os et squelette. Provient de l'église de Saint-Michel de Beauvais.
Hauteur, 0m 40. — Largeur, 0m 95.

N° **144**. Pierre sculptée de rinceaux et de feuilles avec des raisins.
Hauteur, 0m 15. — Largeur, 0m 40.

N° **145**. Parties d'une frise en pierre, fleurs de lys insérées dans des caissons lozangés.
Provient de l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais.
Hauteur, 0m 80. — Largeur, 0m 14.

N° **146**. Mortier en pierre dont les angles sont à jour (incomplet).
Hauteur, 0m 20. — Largeur, 0m 30.

N° **147**. Deux faîtières provenant de l'église Saint-Barthélemy de Beauvais.

N° **148**. Faîtière vernissée et ornée d'une crête, donnée par M. Bouchard. Provient de l'église Saint-Barthélemy de Beauvais.
Longueur, 0m 54. — Largeur, 0m 40.

XVI[e] SIÈCLE.

N° **149**. La Vierge, aux mains jointes et entourée de rayons, statue en pierre.
Hauteur, 1[m].

N° **150**. Saint Antoine, statue en bois; d'une main il tient un livre, et de l'autre il s'appuie sur un bâton.
Donné par M. Lacroix-Vaubois.
Hauteur, 0[m] 75.

N° **151**. Saint Gilles, statue en bois. Cet abbé tient un livre d'une main, et de l'autre il reçoit les caresses d'une biche.
Cette statue était placée dans l'église Saint-Gilles et fut ensuite déposée dans celle de Saint-Etienne, puis a été donnée au Musée par M. Portebois.
Hauteur, 1[m] 05.

N° **152**. *Ecce homo;* sur le côté se trouve un abbé agenouillé ayant un livre ouvert devant lui, et un cadavre est couché à côté d'une croix. Bois sculpté et peint.
Donné par M. Stanislas de Saint-Germain.
Hauteur, 0[m] 68.

N° **153**. Bas-relief en pierre : le Christ sortant du tombeau au milieu des nuages; à droite, un donateur est agenouillé devant un prie-Dieu, sur lequel est sculpté un écusson chargé d'un fer de moulin (armes de la famille de Malinguehen). Ce bas-relief provient de l'église Saint-Etienne de Beauvais, et était placé à l'extérieur dans le côté sud. Il reste encore dans les murs de cette même église quelques *ex-voto* de diverses grandeurs, mais ils ont été très-mutilés.
Hauteur, 0[m] 90. -- Largeur, 0[m] 90.

N° **154**. Bas-relief en pierre, sur lequel on reconnait une scène de la Passion du Christ, un des épisodes de la marche vers le calvaire; des arcades fleuronnées surmontent les personnages, et au-dessous du sujet on a sculpté la suite des apôtres.
Ce bas-relief vient de l'église Saint-Remy de Thoix (Somme).
Hauteur, 0[m] 85. — Largeur, 0[m] 85.

N° **155**. Petit *ex-voto* en pierre; à gauche la Vierge tient son jeune enfant; le suppliant, en costume ecclésiastique, est à genoux devant elle, et derrière lui un moine à longue barbe se tient debout, ayant une crosse en main. C'est le saint patron de l'abbé agenouillé, présentant son protégé à la Vierge.

Deux arcatures fleuronnées surmontent le sujet et un phylactère se déroule entre la Vierge et les deux personnages; on y lit cette phrase : *Miserere mihi secundum magnam misericordiam tuam.*

Hauteur, 0m 45. — Largeur, 0m 45.

N° **156**. Bas-relief représentant le Christ au tombeau et entouré des saintes femmes; des anges sont aux extrémités; ils tiennent le linceul; costumes et décoration du temps. Ce bas-relief était placé dans un mur de l'ancien couvent de Saint-François de Beauvais.

Hauteur, 0m 30. — Largeur, 1m 80.

N° **157**. — Tête d'*Ecce homo;* elle est ceinte d'une couronne d'épines, et la barbe est frisée. Deux lignes en relief sont disposées en croix sur le front. Sur cette tête, qui provient de l'église Saint-Sauveur, on trouve des traces de dorure.

Hauteur, 0m 25. — Largeur, 0m 25.

N° **158**. Tête d'une statue colossale de saint Etienne, qui était autrefois dans l'église de ce nom à Beauvais.

Donnée par M. Cœuillet.

Hauteur, 0m 30. — Largeur, 0m 25.

N° **159**. Tête en pierre d'un abbé couronné.

Hauteur, 0m 24. — Largeur, 0m 30.

N° **160**. Figure d'évêque bénissant, en pierre calcaire, donnée par M. Mathon.

Hauteur, 0m 20.

N° **161**. Tête en pierre de saint Nicolas, coiffé d'une mitre, trouvée à Marseille (Oise).

Hauteur, 0m 22.

N° **162**. Evêque coiffé de la mitre et tenant une crosse, figure en pierre.
Hauteur, 0m 22. — Largeur, 0m 14.

N° **163**. Saint Pierre, buste en bois peint, provenant de la cathédrale de Saint-Pierre de Beauvais.
Hauteur, 0m 40.

N° **164**. Ange en pierre, provenant de l'eglise du couvent de Saint-François à Beauvais.
Hauteur, 0m 30. — Largeur, 0m 13.

N° **165**. Statue en pierre, la tête manque, la main gauche tient un panier contenant un oiseau aux ailes déployées, une chaine entoure le corps et tombe sur les vêtements; la peinture primitive était sur fond or.
Cette statue était dans l'église de Saint-Barthélemy de Beauvais; on peut y reconnaître la Vierge allant au temple et portant deux colombes.
Hauteur, 0m 65. — Largeur, 0m 30.

N° **166**. Partie inférieure d'une grande statue en pierre; surface de draperies sur lesquelles descend une cordelière; cette partie de statue a été déposée pendant longtemps sous le porche de l'église Saint-Etienne de Beauvais.
Hauteur, 0m 75. — Largeur, 0m 70.

N° **167**. Débris de monument en pierre, arabesque mêlée de figures.
Hauteur, 0m 42. — Largeur, 0m 42.

N° **168**. Partie de colonnettes et de bases en pierre.
Hauteur, 0m 50. — Largeur, 0m 20.

N° **169**. Bases de colonnettes en pierre.
Hauteur, 0m 48. — Largeur, 0m 23.

N° **170**. Débris de sculpture en pierre; clochetons et petites arcades.
Hauteur, 0m 50. — Largeur, 0m 25.

N° **171**. Dais, en pierre, d'un portail d'église; petits clochetons à egives ornées.
Hauteur, 0m 40. — Largeur, 0m 50.

N° **172**. Débris d'un dais analogue au précédent.
Hauteur, 0m 30.

N° **173**. Agneau pascal, entouré de feuilles de vigne, portant la croix et ayant la tête tournée vers le ciel. Cette sculpture en pierre, formant une clef de voûte, a été donnée par M. Lefebvre, de Breteuil.
Largeur, 0m 27.

Nos **174**, **175**, **176**, **177**. Têtes, en marbre blanc, de grandeur naturelle, de deux personnages, dont l'un, moins âgé, a la barbe frisée. Deux têtes de femmes, en marbre blanc, coiffures nobles du temps, ayant les cheveux disposés avec ampleur.
Ces quatre belles figures de membres de la famille de Pellevé proviennent d'un mausolée qui leur avait été élevé dans l'église de Jouy-sous-Thelle.
Données au Musée de Beauvais par M. Rançon.

N° **178**. Deux mains jointes en marbre blanc.
Largeur, 0m 15.

N° **179**. Pierres sculptées : sur la première on trouve les armoiries royales, l'écusson de Navarre et de France; sur la seconde, les armes de la ville de Beauvais; et sur la troisième, celles de M. Dauvet, sieur des Marets, capitaine de la ville pour le roi; ces dernières sont surmontées d'un casque avec cimier. Ces pierres proviennent de la tribune, dite aux Harangues, détruite en 1793, elle s'élevait sur la place de l'église Saint-Etienne, à côté de l'extrémité septentrionale du transept de l'église. Chaque année, le maire de la ville adressait des remerciements à ses concitoyens, et recevait le serment des pairs et échevins, sur cette tribune qui avait été construite en 1629 (1).

---

(1) Elle est gravée dans le Voyage pittoresque de la France, par Laborde, publié en 1792; livraison du Beauvaisis, planche 24.

Hauteur des pierres formant chaque écusson, 1m 20. — Largeur, 0m 75.

N° **180**. Pierre sculptée, qui formait l'ornement du milieu d'une cheminée de la maison aux carreaux émaillés, située rue Saint-Thomas, n° 4; un monogramme dans lequel on lit plusieurs lettres disposées en ornement, occupe le milieu de la feuille sculptée sur cette pierre (1).

Hauteur 0m 50. — Largeur, 0m 25.

N° **181**. Clef de voûte en pierre, feuilles formant quatre palmettes, provenant du Palais de Justice.

Largeur, 0m 40.

N° **182**. Cul de lampe en pierre, formé d'une large feuille divisée, surmonté d'un support demi-circulaire. Provenant du palais de Justice.

Hauteur, 0m 40. — Largeur, 0m 40.

N° **183**. Feuillage et grappe de raisins, deux débris de sculpture provenant du Palais de Justice.

N° **184**. Clef de voûte en pierre, rosace formée de quatre feuilles larges et ayant une fleur au milieu. Provenant du château de Sarcus.

Largeur, 0m 35.

N° **185**. Pendentif en pierre, feuille soutenant une rosace dans laquelle est sculptée une femme tenant une palmette. Provient du château de Sarcus.

Hauteur, 0m 25. — Largeur, 0m 22.

---

(1) Ces monogrammes ou rébus de chiffres se trouvaient sur plusieurs anciennes façades en bois de la ville de Beauvais, et sont difficiles à expliquer; on semble y reconnaître des lettres enlacées; les monogrammes et monnaies carlovingiennes devaient pourtant en ces temps être bien oubliés. Les imprimeurs du temps de ces constructions employaient de même dans les marques de leurs livres de semblables allégories leur servant d'enseigne.

N° **186**. Partie, en pierre blanche, d'un jambage d'une cheminée du château de Sarcus (1).

Hauteur, 0m 32. — Largeur, 0m 30.

N° **187**. Ange en pierre tenant une banderolle, provenant du Château de Sarcus.

Hauteur, 0m 30. — Largeur, 0m 30.

Nos **188**, **189**, **190**, **191**. Clefs d'arceaux de la chapelle du château de Sarcus, démolie en 1833. Dans les points d'intersection des arêtiers des voûtes de cette chapelle, on avait sculpté des scènes religieuses et des écussons. Les sujets figurés sur ces quatre pierres sculptées sont : 1° Jésus dans sa crèche, ayant à côté de lui sa mère et saint Joseph; 2° la fuite en Egypte; 3° des anges soutenant plusieurs écussons, sur lesquels on distingue les attributs de la passion, et la dernière sculpture porte un écu blasonné aux couleurs des armoiries de Sarcus, le lion d'hermine sur champ de gueules de la famille de Chabannes de Palice, à laquelle appartenait la première femme de Jean de Sarcus, mort en 1526; cet écusson est entouré d'une cordelière.

Ces pierres, si richement sculptées, ont été recueillies et données par M. Le Mareschal; elles ont été dessinées et publiées par M. Houbigant, dans son travail sur le château de Sarcus, et par M. A. de Sarcus, dans la généalogie de sa famille, accompagnée de nombreuses planches dignes de ce monument.

Largeur, 0m 65 sur 0m 70.

N° **192**. Cartouche en pierre, supporté par une tête ailée.

Hauteur, 0m 35. — Largeur, 0m 80.

N° **193**. Dieu de Pitié sous un dais; au-dessous on voit un ange tenant un phylactère. Cette sculpture en bois recouvrait le principal appui de la saillie d'une maison qui était située à l'entrée de la rue Beauregard.

Donné par M. Heu.

Hauteur, 1m 20. — Largeur, 0m 35.

---

(1) Elle est gravée dans les *Mémoires de la Société académique*, tome IV, page 215; notice de M. Houbigant.

N° **194**. Saint Jean tenant son agneau. Bois sculpté qui ornait une maison de Beauvais. Donné par M. Duroyaume.
Hauteur, 1m 25. — Largeur. 0m 25.

N° **195**. Deux personnages en costume du temps, dont l'un, en guerrier, tient une longue épée d'une main et un casque de l'autre; ils formaient les extrémités des poutres soutenant l'encorbellement d'une maison située rue de la Taillerie.
Donnés par M. Martin-Lenoir.
Hauteur, 0m 80. — Largeur, 0m 20.

N° **196**. Figure nue soutenue par un ornement. Ce bois sculpté était placé au haut du pignon de la même maison, rue de la Taillerie.
Donné par M. Martin-Lenoir.

N° **197**. Deux têtes en bois, bouts de poutres sculptés, d'une maison du Gloria-Laus, rue Saint-Pierre, à Beauvais.
Hauteur, 0m 35. — Largeur, 0m 30.

N° **198**. Console en bois sur laquelle est sculptée une longue feuille. Cet ornement était très-communément choisi. Ces consoles soutenaient les extrémités des poutres tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des habitations.
Hauteur, 0m 40. — Largeur, 0m 15.

N° **199**. Plusieurs poutres et bois recouverts d'ornements qui se voyaient à l'extérieur des habitations; des figures, des têtes grotesques, des fleurs, des feuilles, des ornements variés étaient sculptés par les ouvriers de cette époque, et les bois inscrits sous ce même numéro proviennent de plusieurs maisons de Beauvais; l'un porte la date de 1560.

N° **200**. Enseigne en relief qui était placée sur une maison anciennement occupée par un *épicier-moutardier* et située dans la rue du Châtel.
La *folie* tient des deux mains un long bâton, maintenu dans le haut par un personnage, et elle s'en sert pour remuer la moutarde, tandis qu'un singe, au rire sardonique, se dispose à y jeter comme assaisonnement ce que l'on peut deviner.

Un monogramme est placé à la partie inférieure de cette scène grotesque en bois sculpté, et la lettre N se trouve au bas de cet enlacement de lignes énigmatiques (1).

Hauteur, 1m 10. — Largeur, 0m 30.

XVIIe AU XIXe SIÈCLE.

N° 201. Autel en bois, de l'époque de Louis XIII, provenant d'une ancienne chapelle du cimetière de Beauvais, dit les Capucins. En 1604, le P. Ange Henri de Joyeuse, capucin, posa la première pierre d'une maison conventuelle qui fut bâtie au faubourg Gaillon. En 1607, l'église fut dédiée par le cardinal de Sourdis, et en 1789, il y avait encore quinze religieux. Cet autel fut transporté au Musée lors de la démolition de la maison conventuelle en 1855. Des colonnes torses, ornées de guirlandes de feuilles de vigne, entourent le tabernacle qui est surmonté de deux anges soutenant une couronne. Trois petits bas-reliefs représentant la Cène, Jésus portant sa croix et Jésus au jardin des Oliviers, surmontent le tabernacle terminé par une lanterne avec des niches accolées de fleurs de lys. Des têtes d'anges sont disséminées sur cet autel, dont la richesse devait le faire distinguer quand il possédait les peintures sur fond or et rouge, dont on voit les restes tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Donné par l'administration de Beauvais.

Hauteur, 2m 50. — Largeur, 3m.

N° 202. Torse d'un homme élevant un bras pour supporter un fardeau. Cariatide sculptée par un habile ciseau et provenant de l'abbaye de Beaupré, où elle supportait l'orgue de l'église avec un autre torse analogue qui est actuellement au-dessous de la chaire à prêcher de la chapelle du collége de Beauvais.

Ce beau bois sculpté a été donné au Musée par l'administration municipale de Beauvais.

Hauteur, 2m 60.

---

(1) C'est là une de ces farces dont nos pères, plus rieurs que nous ne le sommes à présent, ne se faisaient pas faute, et la valeur de cette enseigne comme annonce n'est donc pas médiocre.

N° **203**. Figure du Christ en marbre blanc, à demi-relief; donnée par M. Omont.
Hauteur, 0m 30.

N° **204**. Statue de la sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus dans ses bras et ayant la tête couverte d'une couronne. Cette statue en bois provient de l'église Sainte-Marguerite de Beauvais.
Hauteur, 0m 80.

N° **205**. Saint Jean, revêtu d'une large draperie, ayant à sa droite un mouton; il est au milieu d'un feuillage épais. Donné par l'administration municipale de Beauvais.
Hauteur, 0m 45. — Largeur, 0m 36.

N° **206**. Statue équestre en bois de saint Maurice, patron des teinturiers. Donnée par M. Jouvin.
Hauteur, 1m 90.

N° **207**. Tête en pierre, de saint Paul.
Hauteur, 0m 22.

N° **208**. Ange en pierre, tenant une croix. Donné par M. Léon Michel.
Hauteur, 1m 20.

N° **209**. Tête en pierre, avec diadème, d'une statue de Niobé.
Hauteur, 0m 30. — Largeur, 0m 20.

N° **210**. Tête en pierre, d'une statue de femme.
Hauteur, 0m 18.

N°s **211**, **212**. Enfants nus, soutenant une draperie surmontée d'une tablette.
Hauteur, 0m 70 — Largeur, 0m 50.

N° **213**. Partie supérieure d'une sculpture en marbre, munie d'une tige en fer.
Hauteur, 0m 20. — Largeur, 0m 20.

N° **214**. Sculpture en pierre, provenant d'un monument funèbre comme l'indiquent les allégories qui sont : une tête de mort

surmontée d'une couronne et placée au milieu de flambeaux renversés, des os, et une sonnette pour annoncer la dernière heure.
Largeur, 1m 30.

N° 215. Amorces d'un fronton en pierre, ornées de palmes; sur l'une on voit un personnage couché; et sur l'autre, un écusson portant les armes du chapitre de Saint-Pierre de Beauvais. Ces débris de sculpture proviennent de l'ancien palais épiscopal, actuellement le Palais-de-Justice.
Longueur, 0m 50.

N° 216. Frise en pierre, formée d'un enroulement avec rosaces. Provient de l'ancien palais épiscopal.
Hauteur, 0m 33.

N° 217. Ecusson du genre rocaille, portant les lettres L et C.
Largeur, 0m 35.

N° 218. Cartouche en marbre blanc, de forme ovale, provenant du château de Chantilly, sur lequel on lit cette inscription très-énigmatique; on la trouve aussi à Bologne, en Italie :

ÆLIA, LŒLIA, CRISPIS
NEC VIR, NEC MVLIER, NEC ANDROGYNA
NEC PVELLA, NEC JVVENIS, NEC ANVS
NEC CASTA, NEC MERETRIX, NEC PVDICA
SED OMNIA
SUBLATA NEC FAME, NEC FERRO, NEC VENENO
SED OMNIBUS.
NEC CŒLO, NEC AQVIS, NEC TERRIS, SED VBIQUE IACET.
LVCIVS AGATHO CRISPVS
NEC VIR, NEC AMATOR, NEC NECESSARIVS,
SED OMNIA
NEQVE MŒRENS, NEQVE GAVDENS,
SED OMNIA
HANC NEC MOLEM, NEC PYRAMIDEM, NEC SEPVLCHRVM
SED OMNIA
SCIT ET NESCIT CVI POSVERIT.
HOC EST SEPVLCHRVM INTVS CADAVER NON HABENS
HOC EST CADAVER EXTRA SEPVLCHRVM NON HABENS
SED CADAVER IDEM EST ET SEPVLCHVM SIBI.

Ce marbre a été donné en 1845, par M. le maire de la commune de Marissel.

Hauteur, 0m 65. — Largeur, 0m 60.

Nos 219, 220. Deux fragments, en marbre, d'une inscription qui était gravée sur le piédestal d'une statue de Louis XIV, érigée sur la place de l'Hôtel-de-ville de Beauvais, en 1788.

N° 221. Grande pierre sur laquelle sont sculptées les armoiries de Fr.-J. de Larochefoucauld, évêque de Beauvais, de 1772 à 1792. Cet écusson était placé sur un des deux obélisques dressés sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Beauvais, en 1788 (1). Donné par l'administration municipale.

Hauteur, 0m 90. — Largeur, 1m 10.

N° 222. Bande de pierre sculptée, dont une partie est quadrillée et le milieu chargé d'un ornement.

Longueur, 1m 25. — Largeur, 0m 10.

N° 223. Tête d'un ange en pierre.

Hauteur, 0m 12.

---

(1) L'évêque, comte de Beauvais, n'avait consenti à la démolition d'un pilori existant sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Beauvais et qui devait tomber pour faire place à la statue de Louis XIV, venant de Crillon, qu'à condition que la municipalité ferait construire deux obélisques portant les armes du Comté-Pairie, etc. Ces obélisques portant chacun quatorze mètres de la base au sommet, furent détruits avec la statue. Il faut consulter les « Titres et Mémoriaux tirés des archives de l'évêché de Beau- « vais, concernant la statue équestre de Louis XIV, transférée de Crillon- « Boufflers sur la principale place de Beauvais, au mois d'août 1788, pu- « bliés par ordre de Monseigneur, en 1788, in-4° de 81 pages, et le Pro- » cès-verbal de l'inauguration de cette statue, avec le récit de ce qui a « précédé et les pièces justificatives imprimées à Amiens, en 1788, et « portant sur le titre ces lignes du discours de Henri IV aux députés de « Beauvais : *Et ne veux autre château, forteresse ou citadelle que le cœur « de vous autres.* » On retrouve dans ces deux imprimés une des dernières luttes entre la municipalité de notre ville et le pouvoir épiscopal.

N° 224. Tête d'un ange en pierre.
Hauteur, 0m 25.

N° 225. Tête d'une statue en pierre, avec cheveux frisés.
Hauteur, 0m 35. — Largeur, 0m 30.

N° 226. Tête de bélier en pierre, trouvée sur le lieu où est établi le jeu de paume de Beauvais.
Longueur, 0m 14.

N° 227. Gerbe de blé en terre cuite émaillée; des fleurs des champs sont disséminées dans les épis de blé. Cette terre cuite polychrome formait la partie supérieure d'une colonne de poêle ou de cheminée; elle provient d'une salle de l'abbaye de Saint-Quentin. Une semblable colonne existe encore dans le château de Beauséjour, construit par les moines de l'abbaye de Saint-Quentin, sur la route d'Amiens, à deux kilomètres de la ville de Beauvais. Donné par M. Mallet, menuisier.
Hauteur, 0m 50. — Largeur, 0m 80.

N° 228. Deux débris d'un buste en marbre blanc, de Napoléon Ier. Donné par M. Omont.
Largeur, 0m 22.

N° 229. Grand buste de Louis XVIII, en marbre blanc, sculpté par *Gayrard*, en 1824. Donné par l'administration au Musée de Beauvais.
Hauteur, 0m 70. — Largeur, 0m 48.

N° 230. Buste de Jeanne-Hachette, en marbre blanc, sculpté par *Guersant*. Ce buste, ayant 0m 95 de hauteur, a été exécuté en 1821 par ordre du Ministre de l'intérieur; il figure dans la *Notice de l'exposition des ouvrages de peinture, de sculpture, etc.*, de 1822, sous le n° 1,432. (Donné par l'administration municipale au Musée de Beauvais.)

N° 231, 232. Deux modèles d'une statue de Jeanne-Hachette, envoyés au concours, ouvert en 1851, pour élever un monument à l'héroïne beauvaisine.
Hauteur, 1m.
Les artistes qui ont adressé ces deux statues, ne les ayant pas

réclamées, l'administration municipale les a fait déposer au Musée.

N° **232**. Statue en plâtre, de saint Prothais. Reproduction de la même statue, exécutée en pierre par M. Antoine Moyen, pour l'église de Saint-Gervais de Paris. Donnée par M. Jourdain.
Hauteur, 1m 65.

N° **234**. Statue en plâtre du peintre Lebrun. Donnée par M. Henri, de Méru.
Hauteur, 1m 05.

PIERRES TOMBALES ET ÉPITAPHES.

La destruction d'un grand nombre d'églises est venue déplacer les pierres consacrées à perpétuer la mémoire de certains personnages illustres par leur naissance ou par leurs qualités. C'est dans un Musée que ces inscriptions funéraires peuvent être recueillies, et celles que nous décrivons ici proviennent, la plupart, des églises de Beauvais actuellement abandonnées ou détruites (1).

N° **235**. Inscription sur pierre qui semble appartenir au Xe siècle par la forme des caractères. Le côté droit de cette inscription porte une suite de lignes formant des angles. Elle était placée dans un mur de l'abbaye de Saint-Lucien, et, lors de sa démolition, elle fut recueillie, le 18 mars 1811, par M. Barraud père (2).

---

(1) Quelques pierres et inscriptions, provenant des anciennes églises de Beauvais, ont été placées dans celles de saint Pierre et de saint Etienne; ces transpositions ont donné lieu à des erreurs. Ainsi, l'épitaphe de Jean-Baptiste Oudry, qui était dans l'église de saint Thomas, où ce peintre fut inhumé, a été scellée, en 1850, contre un mur, dans un des bas-côtés de l'église de saint Etienne, et, dans une nouvelle description de cette église, on l'indique comme renfermant les restes de cet artiste, qui ne fut pas un des moins célèbres dessinateurs qui travaillèrent dans l'établissement des tapisseries de Beauvais.

(2) « On lit dans le costé du cloistre qui touche à l'église cette épi-

Hìc probitatis odos necnon venerabilis heros
Justitie que decus funus habet positus
Civibus Otradus propriis qui condidit alma
Hunc clarum virtus omen habere dedit
Idibus orbigenum decembris liquit eoum
Pressus letheo omnimodis jaculo
Si quis in hoc saxo legis hospes acta supremi
Dic age cùm requie semper Otrade vale.

Ici repose la dépouille mortelle d'Otrade, odeur de probité, vénérable héros, gloire de la justice, qui a élevé de magnifiques édifices pour ses concitoyens. Sa vertu a rendu son nom illustre; percé d'un trait mortel, il a, aux ides de décembre, fermé les yeux à la lumière qui éclaire les hommes. Hôte de cette maison qui lit sur cette pierre l'arrêt du Dieu suprême dit : Repose toujours en paix, Otrade. Adieu.

Hauteur, 0m 42. — Largeur, 0m 35.

N° **936**. Tombe, du XIIIe siècle, d'un seigneur de Flavacourt, qu'on croit être Thibault de Chantemerle. Il est représenté les mains jointes, un bouclier se trouve à sa gauche, une ceinture entoure son corps, un chapeau orné de deux glands est placé à la droite de sa tête. Cette tombe, bordée d'un ornement triangulaire, est brisée en plusieurs morceaux; elle était placée dans la chapelle des seigneurs de Flavacourt, dans l'église de Saint-Clair (1).

« taphe, qui doit estre celle de quelque homme de qualité, mais qui nous « est inconnu. La pierre sur laquelle elle est gravée peut avoir un peu « plus d'un pied en quarré. Les caractères en sont anciens et ne peuvent « pas avoir guères moins de 600 ans. On voit sur la même muraille, où « cette pierre est incluse, des cavités qui ont sans doute esté autrefois « remplies par de semblables épitaphes, etc. » *Histoire de l'abbaye royalle de Saint-Lucien, près de la ville de Beauvais*, par Fr.-Placide Porcheron, religieux; 1681. Manuscrit in-4° de notre bibliothèque.

(1) On retrouve au Musée de Cluny, à Paris, une autre pierre tombale de l'an 1352, provenant de la même chapelle; c'est celle de Pierre de Chantemerle, chevalier et seigneur de Flavacourt, et de sa femme Isabelle d'Argenlieu.

Longueur, 2m 05. — Largeur du côté de la tête, 0m 87, et du côté des pieds, 0m 60.

Donnée par M. Mansard, de Beauvais.

N° 237. Pierre tombale sur laquelle on voit un seigneur et sa femme. Ce premier est figuré équipé de pied en cap, une ceinture militaire ornée entoure son corps, elle soutient d'un côté la dague de miséricorde, et de l'autre, l'épée à deux tranchants; des brassards ainsi que des genouillères articulés et une cotte de maille font partie de l'armure dont il est revêtu; une levrette est couchée à ses pieds.

La dame est habillée d'un surcot recouvrant la taille et les hanches; la partie qui descend depuis la gorge jusque sur le ventre est comprise dans un habillement de fourrures de *menu vair;* et sous ses pieds est couché un jeune chien.

Le riche entourage au milieu duquel sont ces deux personnages, se retrouve sur la plupart des pierres tombales de ce siècle; il est formé de deux grandes arcatures supportées par de minces colonnettes, et au-dessus on distingue, dans des ornements, des anges tenant des encensoirs, et de chaque côté de la pierre, on voit trois acolytes logés dans des niches, tenant un livre, une croix et un flambeau.

L'écusson du chevalier porte des billettes par 4, 3, 2 et 1; et on distingue sur celui de sa femme un sautoir chargé en tête d'un lambel, puis un écu formant l'alliance, mi-partie de l'un et de l'autre, se trouve à côté de la tête de la femme.

Les figures et les mains ont été enlevées; elles étaient probablement en cuivre ou en marbre blanc. L'inscription qu'on a voulu détruire est presque illisible; nous y avons cependant retrouvé ces mots du côté du chevalier : ...*Seigneur de Thilloy et de Grange* (1), *qui trespassa l'an de grâce* MCCC ...; du côté de sa femme : *Cy gist madame Philippe des Champs, sa femme, laquelle trespassa l'an de grâce mil* CCC IIIjXX *et* IX, *le* Ve *jour de may.*

Cette pierre avait été employée au dallage d'un lavoir, à Bornel,

---

(1) Il existe un lieu appelé la *Ferme des Granges*, commune d'Amblainville, canton de Méru.

dans une propriété nommée Le Menillet. M. Lequesne l'a fait enlever, et, pour en assurer la conservation, il l'a donnée au Musée de Beauvais en 1860.

Hauteur, 2m 10. — Largeur, 1m 46.

N° 238. Partie d'une pierre tombale du XIVe siècle; deux petits personnages sont placés dans des niches surmontées d'une arcature, l'un est un abbé joignant les mains, et l'autre un chevalier ayant l'escarcelle au côté. On lit ces mots de l'inscription : *Qui migravit ad dominum ann....*

Hauteur, 0m 96. — Largeur, 0m 30.

N° 239. Partie d'une pierre tombale sur laquelle on voit les draperies d'un costume de femme, costume dont le corsage est fait de fourrure de petit vair. Une inscription à deux lignes porte ces mots : *Sa biau. Tiouuille qui fu.... fetes senseruice elle trespasa ladereigne semeine d'a..... e Biavves.... prie.... amme que Diex bonne....*

Hauteur, 1m. — Largeur, 0m 45.

N° 240. Partie d'une pierre tombale du XVe siècle, ornements d'architecture.

Hauteur, 0m 30. — Largeur, 0m 30.

N° 241. Partie de pierre tombale du XVe siècle avec trois acolytes, dont l'un porte un livre ouvert, le second un livre fermé, et le troisième une croix. On lit cette partie de l'inscription : *Trespassa le samedy* XX *jour d'auuril après Pasques l'an* M CCCCXL.

Hauteur, 1m 55. — Largeur, 0m 30.

N° 242. Pierre sur laquelle est gravé en creux un squelette rongé par les vers, et au-dessus on lit cet avertissement :

Vovs qui par cy devant passez
Priez Dieu povr les trespassez. C'est Cymetière.

Cette pierre, dont l'inscription est si bien tracée, a été découverte lors de la construction, faite en 1852, de l'hôtel de gendarmerie, rue Saint-Pantaléon; c'était jadis le dessus de la porte d'un cimetière voisin de ce lieu.

Hauteur, 0m 52. — Largeur, 1m 15.

N° 243. Pierre crayeuse sur laquélle on lit ces mots : *nom dc... Christ c... celui me...*

Débris d'une inscription ayant 0m 25 de hauteur, et 0m 35 de largeur.

N° 244. Pierre carrée portant cette inscription : *Jéhan Bazin, marchant, demeurant à Beauuais, et Franchoise Ometz, sa mère, ont fondez une messe basse a tourgious, au deusième jor de jvin, en l'église de ceans, et seront tenv les marguelier de ladicte église de faire anócer par le cvré à son prône le dimanche de devant et povr ce faire ont doné dix sovs tovrnois de rente comme il apert par vn contrat a eulx baillez faict av nom dvdict Bazin.*

Cette pierre était placée dans le chœur de l'église de Saint-Martin-le-Nœud.

Hauteur, 0m 42. — Largeur, 0m 37.

N° 245. Inscription tumulaire, au-dessus de laquelle on voit le Christ en croix, et à côté saint Jean et la Vierge, et un personnage agenouillé sur un prie-Dieu. On lit : *Cy devant gist honorable homme, Jehan Godin, en son vivant marchant bourgeois, demourant en la ville de Beauvais, lequel décéda de ce monde le vingt-septiesme jour de mars mil* V XXXIIJ. *Priez Dieu pour son âme.*

Achetée par la Société Académique.

Longueur, 0m 76. — Largeur, 0m 58.

N° 246. Inscription sur pierre portant à chaque angle, dans un petit médaillon, les attributs des évangélistes, et au bas on a gravé un squelette couché : *Les Mrs administrateurs frères et sœurs de l'hostel Dieu Saint-Jehan de Beauvais sont tenus et obligés de faire chanter et célébrer en leur église par chacun an a tousiours le dimence précédent la Ntre-Dame de Chandeleur ij jour de février, ung obiit scavoir est ledit jour de dimence vigilles des trépassés a* IX *lecons le lendemain lundy recommandaces une haulte messe de* Requiem *à diacre et soubs-diacre estans revêtus des plus riches ornemens dudit hostel Dieu et représentations, et enfin dudit obiit* Libera me Dne, Miserere, De profundis *versets et oraisons conuenables, le tout solennel auec la grosse sonerie et fournir le luminaire, le tout aux despens dud. hostel D. pour et à l'intention de Nicolas Boulet, en son vivant laboureur demeurant à Tilliel les*

Beauuais, Denise Danse sa femme, leurs enfans, parents et amis trespassés, et pour ce faire led. Boulet a donné et légaté audit hostel Dieu ung muy de bled pur fourment mesure de Beavvais de rente annuelle et perpétuelle à prendre et prepuoir par chacun an a tousiours par lesdits de l'hostel Dieu sur quatorze mines et demie de terres assises audit terruer de Tilliel, au lieu nommé les terres de Fouquarmont et près la grange l'hostel Dieu, des champs appartenant audit hostel Dieu. Suivant laquelle donation en approuvant et en augmentant icelle, laditte Denise a present defuncte, lors veufve dudit défunct Nicolas Boulet légateresse universal auroit donné et légaté audit hostel D. le fons et propriété desdit XIIIJ *mines et demie de terre ci-dessus déclairrés à elle appartenans, à la charge de faire et continuer ledict obiit par chacun an à tousiours comme dit est et tel que dessus plus aplain est contenu et déclaré es eltres de ce faictes et passées pardevant Sébastian Legoix et Robert de Louveguy, notaires le* XXX^e *jour de mars l'an de grâce mil cinq cens trente-sept, et par aultres lettres aussi passées pardevant Jacques Larchoneur et ledit de Louvegny, le* XXII *de septembre l'an mil cinq cens* LV, *lequel Nicolas Boullet décéda le* XXX *jour de janvier mil cinq cens* XXVII, *et ladite Denise Danse le* XXVIII *décembre mil cinq cens* XLVI.

Priez Dieu pour leurs âmes et pour tous fidelles trespassez.

N° **247**. Trois débris de pierre tombale du XVI^e siècle, portant cette partie de l'inscription : *de François le Vessier, en son vivant père et cofesseur des religieuses de céans, p. les .... er jour de novembre* 1565. *Priez Dieu p...*

On trouve un écusson aux armes de ce religieux confesseur au milieu de cette pierre tombale, qui était dans le couvent de Saint-François de Beauvais.

N° **248**. Inscription sur pierre portant ces lignes : *Cy devant gist honeste feme dame Simone Pocquelin* (1), *feme d'Anthoime Bachelier, marchant et bourgeois de Beauuais, laquelle trespassa le* XX^e *jour d'aoust* 1592, *âgée de* LXV *ans.*

---

(1) Nous donnons ici la copie d'une inscription qui se trouve sur une autre pierre tumulaire que nous avons recueillie; elle porte aussi le nom de cette famille de Pocquelin, qui existait à Beauvais depuis plu-

Au haut de cette pierre, achetée par la Société Académique, on voit le Christ en croix, ayant d'un côté la Vierge, et de l'autre une femme agenouillée.

Hauteur, 0m 60. — Largeur, 0m 44.

N° **249**. Pierre tumulaire provenant de l'église de l'abbaye de Saint-Symphorien de Beauvais : *Ci gist vénérable et discrette personne Me Pierre de Corbie, en son vivant prestre aumosnier de M. le prince de Condé, chanoine et président de l'église de ceans, lequel pour le salust de son ame a fondé ung obit solemnel qui se doibt dire tous les ans le jour saint Martin d'hiver comme est porté par contract passé en chapitre signé Mallet et de Bucamps, notaires royaulx. Il décéda le 24e jour d'aoust* 1596. *Agé de* 78 *ans.*

Elle est suivie de huit vers intitulés *Oratio metrica.*

Hauteur, 1m. — Largeur, 0m 45.

N° **250**. Pierre commémorative sur laquelle on lit : *En mémoire de honorable hôme Laurens Coursin, vivant marchant correteur de Beauvais lequel décéda le 28e septembre* 1596, *et Anthoinette Roger, sa feme, laquelle décéda le* 28 *septembre* 1595, *iceulx inhumés au cimetière Saint-Etienne, et de Huguette Coursin, leur fille icy devant inhumé pour le salut des âmes tant diceulx que de leurs parens et amys iceluy Coursin a fondé à perpétuité en l'église de céans ung obit solenel pour y estre chanté vigile re-*

---

sieurs siècles. Un Louis Pocquelin, de Beauvais, tapissier et valet de chambre du duc d'Orléans, alla s'établir à Paris en 1580. On pourrait peut-être retrouver les ancêtres de Molière dans notre ville.

Par Atroppos qui tous humains assomme,
Sommerement, sans flatez femme ou homme,
Cy-deuant gist ung honeste marchan,
Et bon bourgeois lorsqu'il estoit marchant,
De tous aymé, prisé et estimé,
Poquelin nommé et Martin cognomé
Qui trespassa d'octobre le trezieſme
L'an de grâce cinq cens vingt et ungieſme.
Et fut y mis affin que on s'en recorde,
Prions doncq Dieu par sa miséricorde,
Puis que ainsy a les mondains traictz passez,
Qui luy pardonne, et à tous trespassez.

(Faict par Lemoisne, Aprilis 1528.)

comandaces a une messe haulte, p^se^ et Libera *à la fin sur la sépulture de ladite Huguette avec* Miserere *et* De profundis *et oraison convenable et pour ce faire à assigner en ladite église et fabrique huict liures tournois de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur la maison près l'escorcherie, paroisse Saint-Sauveur et seront tenus les marguillers de la dicte fabrique faire soner la grosse cloche à volée et faire mettre la représentatian avec deulx torches au lieu où laditte Huguette est inhumée et livrer toutes choses nécessaires audit obit et faire anoncer le dimanche précédent au prosne par le curé ou son commis le jour que ce célébrera ledict obit, ainsy qu'il est porté par le contract de ce faict et passé pardevant Jacques Adrien, notaire et tabellion royal en la ville de Beaucais du* XXVIIJ *janvier* 1597. *Ledit Laurens Coursin a faict pozer ce tableau. Priez Dieu pour les trépassez.*

Hauteur, 0^m^ 88. — Largeur, 0^m^ 62.

N° **251**. Pierre carrée sur laquelle on lit : *Ci gist le corps de honestes personnes M^e^ Eustace Floury, vivant procureur au baillage et siége présidial de Beauuais, qui trespassa le 4^e^ de febvrier* 1628; *Françoise Vigneron, sa femme, laquelle trespassa le..de..*

Dans le haut on voit un écusson, un vase à fleurs et une branche de vigne avec des raisins.

Hauteur, 0^m^ 70. — Largeur, 0^m^ 70.

N° **252**. Pierre commémorative de plusieurs membres de la famille de l'historien Loisel, ainsi conçue : *Nicolao Avo, Joanni patri, Claudio fratri, familiæ suæ primogenitis qvorvm funera intra* XXIIII *annos summo cvm lvctv atqve desiderio vniversa pene civitas in hanc ædem dvxit Philipp. et Ant. Oiseli ponendvm dedicandumque curaverunt.*

Philippe et Antoine Loisel ont pris soin de poser cette pierre commémorative à leurs aïeux, à Nicolas Loisel, à Jean, leur père, et à Claude, leur frère, qui moururent dans l'espace de vingt-quatre ans, et dont la perte fut un grand deuil et excita des regrets universels. La population tout entière les accompagna jusqu'à cette dernière demeure.

Cinq membres de la famille Loisel (1), au nombre desquels est

(1) A. Loisel parle longuement de la généalogie de sa famille dans ses

Antoine Loisel, figurent dans cette inscription, surmontée des armes de la famille Loisel. Cette pierre provient de la Basse-Œuvre, et a été donnée par M. Edmond de La Chaise.

N° **253**. Plaque en cuivre surmontée d'un écusson : *Ici est le corps de très haute et illustre mademoiselle Marie-Anne-Charlotte de Bourbon Estouteville, fille de très haut et très puissant monseigneur Louis-Henry légitimé de Bourbon, prince de Neufchatel et de Vallingen, en Suisse, et de très haute et très puissante dame Madame Angélique-Cunégonde de Montmorency Luxembourg, décédée le* 23 *aoust* 1711, *âgée de neuf ans dix mois vingt-sept jours.*

Cette plaque de cuivre vient de l'église de l'abbaye de Saint-Paul, et a été donnée par M. Ducro.

Hauteur, 0m 30. — Largeur, 0m 20.

N° **254**. Inscription sur marbre noir : *Ici gist Jeanne du Bos, femme d'Anthoine-Clément Marchand, bovrgeois de Beauvais, laquelle a fondé dans l'église de céans un obit solennel le* XII *d'aoust, jour de son decez, et deux basses messes qui se doivent dire pour chaque sepmaine, l'une le mercredy et l'aultre le vendredy, en esté à sept et en hyver à huict heures du matin. Mrs les chanoines de S. Vaast s'estants obligez dy fournir toutes choses nécessaires comme il est porté par le contract faict avec eux pardevant Nicolas Houppin, notaire, le* XIX *febvrier. Elle est décédée en* M DC XLV.

Hauteur, 0m 36. — Largeur, 0m 52.

N° **255**. Inscription qui se trouvait dans l'église collégiale de Saint-Barthélemy, à Beauvais : *Cy gist vénérable et discrette personne Me Jacqve Villain, prestre chanoine de l'église de céans, cha-*

Memoires des pays, villes et comtés de Beauvais. « Mon père, nommé « Jean, espousa Catherine d'Auvergne, fille du sieur d'Autheuil. Ses fils, « Pierre et Nicolas, mariés à Beauvais. Pierre fut aussi maire de Beauvais, « communément appelé, selon la vanité de maintenant, le seigneur de « Queuremont. Feu mon père fit instruire tous ses enfants aux lettres, « lesquelles Claude, qui estoit nostre aisné, quitta bien tost. Il fut eslu « de Beauvais seigneur de Flambermont. Philippe l'Oisel, mon second « frère, estoit lieutenant-général et président présidial à Senlis. »

pellain de l'église cathédrale de Beauvais, lequel est décédé le XXX *décembre* 1649. Donnée par M. Bout.

Hauteur, 0m 30. — Largeur, 0m 25.

N° 256. Grand écusson lozangé, en marbre noir, ayant seize quartiers portant les armes de la famille de Clermont-Tonnerre.

Vient de l'église de l'abbaye de Saint-Paul.

Largeur, 1m 10.

N° 257. Inscription sur marbre noir : *Ci gist havt et puissant seigneur messire Charles de Clermont, chevalier comte de Thoury, conseiller du roy en ses conseils, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Bertangle, Riverival, des maisons château S. Pavl, Franc-Mailli, Finière, Bovchicovrt et autres lieux, décédé en son château de Thouri le* III *aovst* MVI LXXI.

Passant, ce blason vous apprent
Que ce nom, digne de mémoire,
Mérite l'honneur qu'on lui rent
Par ce monument à sa gloire.
Que ce seigneur fut par les siens
Alliés des princes chrétiens,
De tous les endroits de la terre,
Et ces clefs, encore aujourd'huy,
Font voir qu'elles ont été l'apuy
D'un des successeurs de S. Pierre.
Mais sa parfaite charité,
Son invincible patience,
Son éminente probité
Eclattent plus que sa naissance.
Pour mieux s'immoler à son Dieu
Il a préféré ce saint lieu
Au fameux tombeau de ses pères,
Voulant comme un phénix nouveau
Y renaitre par les prières
Des vierges qui suivent la mère.

Cette pierre était placée dans l'église de l'abbaye de Saint-Paul, à côté de la pierre précédente aux armes de la même famille.

Hauteur, 0m 08. — Largeur, 0m 58.

N° 258. Inscription sur pierre : *Ci git Jean-Baptiste Rigavlt, qui mourut le* 27 *octobre* 1683, *âgé de* 5 *mois, fix de François Rigavlt, capitainne gouvernevr des villes et chasteau de Creil, et Jeane Rigavlt, décédée le* 5 *octobre* 1685, *et Antoinette Rigavlt, décédée le* 20 *mars* 1686.

Les armoiries de la famille Rigault sont gravées au-dessous de cette inscription.

Hauteur, 0m 68. — Largeur, 0m 38.

N° 259. Tablette de marbre noir portant cette inscription : *Ci gist le corps de très haute et très puissante dame Marie-Ferdinante de Chaillebot de la Salle, femme de très haut et très puis-*

sant seigneur messire Charles Baltazard de Clermont de Chaste, comte de Roussillon, décédée le 6 avril 1707.

Les armoiries sont au haut de cette pierre, qui vient de l'église de l'abbaye de Saint-Paul.

Hauteur, 0m 75. — Largeur, 0m 42.

N° **260**. Pierre tombale du XVIIe siècle, dont on a détruit totalement l'inscription. Le personnage est en costume du temps de Louis XIV : manteau, cheveux longs, jarretières et souliers à hauts talons. Sa femme a la tête couverte d'une mantille formant capuchon, le corsage est à pointe, et au-dessus d'eux on distingue dans un cartouche les lettres G. E. M. D.

Cette pierre tombale était employée aux mêmes usages que la pierre n° 237; elle vient du même lieu, et a été donnée par M. Lequesne, en 1860.

Hauteur, 2m 36. — Largeur, 1m 20.

N° **261**. Pierre ovale : *Ci gist Nicolas, fils de feu Nicolas Tourillon, Me maçon de l'église cathédrale de S. Pierre de Beauvais, décédé le 16 d'avril 1687, âgé de 62 ans, et Marie Belanger, sa femme, décédée le 13 octobre 1707, Philippe Tourillon, Me maçon, leurs fils, décédé le 16 juillet 1726, et leur fille Anne Tourillon, décédée le 27 mars 1731.*

Hauteur, 0m 62. — Largeur, 0m 50.

N° **262**. Pierre sur laquelle on lit cette inscription : *Hic jacet F. Jacobus Berard de Chazelles. Can. Reg. obiit die 21 dec. 1732 a lat. 19 profr Req. in pace.*

Hauteur, 0m 30. — Largeur, 0m 30.

N° **263**. Armes de F. H. A. de Beauvillers de Saint-Aignan, évêque de Beauvais de 1713 à 1728, gravées sur pierre.

Hauteur, 0m 50. — Largeur, 0m 50.

N° **264**. Plaque carrée en marbre blanc sur laquelle on lit : *Priez Dieu pour l'âme de monsievr Le Bret.*

Hauteur, 0m 23. — Largeur, 0m 23.

NOTE

SUR

UN TRONC EN CUIVRE

DU SEIZIÈME SIÈCLE,

ET SUR

UN RÉCHAUD EN FER

DE LA MÊME ÉPOQUE,

QUI APPARTIENNENT A LA CATHÉDRALE DE BEAUVAIS.

I

TRONC EN CUIVRE.

Avant de décrire ce curieux petit meuble, nous donnerons quelques notions générales. Notre intention n'est pas, sans doute, de présenter ici un travail complet sur les troncs des églises; mais nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de dire un mot sur leur origine, leurs formes et leurs divers usages.

Un tronc est un petit coffre en bois, en fer ou en cuivre, destiné à recevoir les offrandes des fidèles, coffre quelquefois mobile, mais le plus souvent fixé contre une des murailles, contre un des piliers de l'édifice, et au-dessus duquel est pratiquée une ouverture assez étroite par laquelle s'introduit l'argent qu'on veut y déposer.

Ces sortes de coffres ou de cassettes ont été appelées troncs, ou parce qu'on leur a souvent donné une forme semblable à celle d'un tronc d'arbre, c'est-à-dire cylindrique, ou même parce qu'on employait, pour les faire, des tronçons d'arbres que l'on creusait. Dans la *Vulgate*, dans plusieurs ouvrages ecclésiastiques, et dans quelques chartes du moyen-âge, on s'est encore servi, pour les désigner, du nom latin *gazophilacium;* c'est la reproduction du mot grec γαζοφυλάκιον, signifiant : *conservateur du trésor*. Les Grecs donnaient ce nom aux personnes préposées à la garde des trésors, et aussi aux coffres et aux appartements où on les renfermait.

Les Juifs ne firent pas usage de troncs avant le règne de Joas. Il n'en est point du moins fait mention dans nos livres saints pour des époques antérieures. Ce prince ordonna d'en placer un à l'entrée du temple de Jérusalem, parce que les prêtres avaient tardé d'y faire faire les réparations nécessaires, avec l'argent qu'ils avaient reçu à cet effet. Voici comment le fait est rapporté au chapitre douzième du quatrième livre des rois : « La septième année de Jéhu, Joas commença à régner, et il régna quarante ans à Jérusalem, et, voyant que le temple avait besoin de réparations, il dit : Que les prêtres prennent tout l'argent qui sera apporté dans le temple du Seigneur, ou par ceux qui entrent dans le dénombrement des enfants d'Israël, ou par ceux qui offrent à Dieu le prix d'une âme ou qui font d'eux-mêmes au temple des dons volontaires; que les prêtres, chacun à son rang, prennent cet argent et qu'ils en fassent les réparations de la maison du Seigneur, lorsqu'ils verront quelque chose qui ait besoin d'être réparé.... Mais les prêtres n'avaient point fait ces réparations du temple jusqu'à la vingt-troisième année du règne de Joas. Le roi fit donc venir devant lui le pontife Joïda et les prêtres, et leur dit : Pourquoi ne faites-vous pas les réparations du temple? Ne recevez-vous donc plus l'argent selon l'ordre de votre minis-

tère? Rendez celui qui vous a été donné afin qu'on l'emploie aux réparations du temple. Et il ordonna que les prêtres ne recevraient plus l'argent du peuple, mais qu'ils ne seraient point non plus, à l'avenir, chargés des réparations de la maison du Seigneur. Alors, le pontife Joïada *prit un coffre et y fit faire une ouverture par-dessus*, et il le mit auprès de l'autel, à main droite de ceux qui entraient dans la maison du Seigneur, et les prêtres qui gardaient les portes y mettaient tout l'argent qui s'apportait au temple du Seigneur. Lorsqu'ils voyaient qu'il y avait trop d'argent dans le coffre, le secrétaire du roi venait avec le pontife et ils en tiraient et comptaient l'argent qui était trouvé dans la maison du Seigneur, et ils le déposaient entre les mains des entrepreneurs qui employaient ceux qui travaillaient à la réparation du temple..... On ne portait point dans le temple du Seigneur l'argent qui était donné pour les fautes et pour les péchés, parce qu'il appartenait aux prêtres. » On trouve à peu près les mêmes détails au livre des Paralipomènes, ch. XXIV, v. 8-14.

L'usage de placer un tronc à l'entrée du temple pour recueillir les offrandes du peuple fut sans doute constamment observé dans les siècles suivants. Il existait au temps de Jésus-Christ. Peu de jours avant d'être arrêté par les princes des prêtres dans le jardin des Oliviers, le Sauveur s'était rendu au temple; il était assis à l'entrée, près d'un tronc, et considérait de quelle manière le peuple y jetait de l'argent; *et sedens Jesus contra gazophilacium, aspiciebat quomodo turba jactaret æs in gazophilacium.* Après que plusieurs personnes riches y eurent déposé des sommes assez considérables, il vint une pauvre veuve qui y mit seulement deux petites pièces de cuivre valant la quatrième partie d'un as; *vidua una pauper misit duo minuta quod est quadrans.* Ayant alors appelé ses disciples, il leur adressa ces paroles : Je vous dis en vérité que cette pauvre femme a plus donné que tous ceux qui ont mis dans le tronc, car les autres ont donné de leur abondance; mais, pour elle, elle a donné de son indigence même; elle a fait le sacrifice de tout ce qui lui restait (1).

---

(1) S. Marc, ch XII, v. 41-44. — S. Luc, ch. XXI, v. 1-4.

Les premiers chrétiens ont-ils, à l'exemple des Juifs, mis dans leurs lieux de réunion, des troncs pour recevoir les offrandes des fidèles? Quoique nous ne puissions l'affirmer positivement, cela nous parait assez probable. Les apôtres, les chefs spirituels des fidèles, recevaient ordinairement eux-mêmes les biens que les riches venaient offrir pour être partagés entre leurs frères, moins favorisés de la fortune; mais ils durent chercher à ménager la délicatesse et la modestie de ceux qui avaient peu à donner ou qui désiraient faire leur aumône en secret. Aucun moyen n'était plus propre pour atteindre ce but que celui qui avait été adopté dans le temple de Jérusalem.

On ne peut douter qu'au VIIe siècle on ait assez généralement placé des troncs dans les églises. Cela résulte de l'explication du mot gazophilacium que Isidore de Séville, mort en 636, donne au chapitre neuvième du vingtième livre de ses étymologies. Gazophilacium, dit-il dans cet endroit, est un coffre où est reçu, dans le temple, ce qui est offert pour les besoins des pauvres. Ce nom, ajoute t-il, est formé d'un mot perse et d'un mot grec. *Gaza*, dans la langue des Perses, désigne un trésor, et en grec, φυλακὴ, signifie garde. *Gazophilacium arca est ubi colliguntur in templo ea quæ ad indigentiam pauperum mittuntur; compositum est autem nomen ex lingua persica et græca; Gaza enim lingua Persarum thesaurus*, φυλακὴ *græce custodia interpretatur* (1). Saint Augustin, dans son commentaire sur le psaume soixante-trois, expliquant le verset onzième et parlant des Juifs qui n'avaient pas voulu mettre dans le trésor l'argent reçu par le traître Judas, pour livrer son maître, avait déjà donné la définition du mot gazophilacium que nous trouvons dans Isidore; mais il l'appliquait au tronc ou à l'un des troncs placés dans le temple de Jérusalem; car certains auteurs admettent qu'il y en avait plusieurs. *Quid est gazophilacium? Arca Dei ubi colligebantur ea quæ ad indigentiam servorum Dei mittebantur* (2).

---

(1) Isidor. Hispal. *Etymolog.* lib. XX, cap. IX. — *Cours complet de patrologie* de M. l'abbé Migne, t. LXXXII, quatrième des œuvres d'Isidore, col. 719.

(2) *Œuvres complètes de S. Augustin*, édit. des Bénédictins, t. IV, p. 622.

Les offrandes que les fidèles déposaient dans les troncs n'avaient pas toutes la même destination. Dans ceux-ci l'on mettait les aumônes qui devaient être distribuées aux pauvres, dans ceux-là des dons faits pour la réparation de l'église ou l'acquisition et l'entretien des objets consacrés au culte, dans d'autres un casuel qui devait être donné à différents membres du clergé; d'autres, enfin, devaient servir pour certaines autres bonnes œuvres, telles que le rachat des captifs, le soulagement des chrétiens d'Orient, l'établissement ou l'agrandissement des hospices, le soulagement des prisonniers, etc., etc.

Nous avons vu, par la définition que Isidore de Séville donne du mot gazophilacium, que de son temps l'on plaçait en particulier des troncs dans les églises pour pourvoir aux besoins des indigents, et cela se pratique encore aujourd'hui. Un arrêté du ministre de l'intérieur, du 5 prairial an XI, contient les dispositions suivantes :

« Les administrateurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, organisés dans chaque arrondissement, sont autorisés à faire quêter dans tous les temples consacrés à l'exercice des cérémonies religieuses.....

« Ils sont pareillement autorisés à faire poser dans tous les temples, ainsi que dans les édifices affectés à la tenue des séances des corps civils, militaires et judiciaires, dans tous les établissements d'humanité, auprès des caisses publiques et dans tous les autres lieux où l'on peut être excité à faire la charité, des *troncs* destinés à recevoir les aumônes et les dons que la bienfaisance individuelle voudrait y déposer. »

L'usage de placer des troncs pour les besoins des religieux s'était introduit dans certaines abbayes de l'ordre de Citeaux. Comme les communautés avaient sans cela des ressources suffisantes, cet usage fut condamné et aboli. Voici le statut même dressé à ce sujet, en 1204, dans une réunion générale de l'ordre :

« Quant aux troncs ou gazophilaces qui sont placés à l'entrée des abbayes, dans le but de se procurer de l'argent, ce qui est fort peu convenable, il est expressément enjoint aux abbés de les faire retirer dans l'espace de trois jours, après leur rentrée dans leurs maisons. Il est pareillement interdit de faire faire des

collectes soit par des confréries, soit par des quêteurs ou des prédicateurs. Si dans une maison quelque chose de semblable se pratique encore, l'abbé et les officiers du monastère seront soumis pendant six jours à la peine des fautes légères, et l'un de ces jours ils n'auront pour leurs repas que du pain et de l'eau, et l'argent sera remis au chapitre (1). »

Les statuts synodaux de Béziers, donnés en 1342 par l'évêque Guillaume et confirmés en 1368 par Hugues, son successeur, veulent qu'on fixe dans l'endroit le plus sûr et le plus convenable de l'église un coffre ou un tronc pour y renfermer l'argent de la fabrique. Il fallait que ce tronc eût deux serrures et qu'il fût fermé à deux clefs. L'une des clefs devait être dans les mains du curé ou, en son absence, du chapelain, l'autre dans celles du maître de l'œuvre, et l'argent ne pouvait être retiré du tronc que d'un commun accord (2).

Dans les actes de l'épiscopat de Guillaume Lemaire, évêque d'Angers, il est question, à la date de 1291, d'une dame Aula, femme d'un sieur Maurice Le Caorcin, laquelle était dépositaire

---

(1) De truncis seu gazophilaciis, quæ, indecentis quæstus causa, in abbatiarum ingressibus exponuntur, præcipitur ut infra triduum ex quo abbates domos suas intraverint amoveantur. Insuper confraterniæ et quæstorum seu prædicatorum collectæ omnimodis inhibentur de cætero. Si in aliqua domo simile quid contigerit, abbas et officiales, sex diebus, in levi culpa, uno eorum, in pane et aqua sint; ipsa quoque pecunia, quæ de cætero collecta fuerit, ad capitulum deferatur. *Statuta selecta capitulorum generalium ordinis Cisterciensis.* — *Statuta* anni MCCIV. — D. Martenne : *Thesaurus novus anecdoct.*, t. IV, col. 1,300.

(2) II. Item statuimus et ordinamus quod unus truncus vel archa in tutiori et aptiori parte ecclesiæ affixus seu affixa ponantur, in quo seu qua pecuniæ fabricæ seu operis tutius conserventur; qui quidem truncus seu archa duas seras habeat et cum duobus clavibus firmetur, quarum clavium unam rector teneat sive capellanus, rectore absente, et aliam operarius; et cum necesse fuerit seu utile, concordanter pecunia extrahatur. Statuta synodalia Guillelmi episcopi Biterrensis anno Domini MCCCXLII edita et ab Hugone episcopo approbata anno MCCCLXVIII. Apud Martenne : *Thesaur. nov. anecd.* tom. IV col. 640.

de plusieurs sommes appartenant à une des églises de ce diocèse (Beata Maria de Fixa); parmi ces sommes il en figure une de soixante-sept sols, cinq deniers, provenant du tronc et des offrandes faites à l'occasion de l'exposition des reliques (1).

Les statuts de la sainte chapelle de Paris, qui se trouvent parmi les pièces justificatives de l'Histoire de la ville de Paris, par Michel Félibien, nous apprennent que le mercredi après la Pentecôte, jour dans lequel se distribuaient les oblations des indulgences de la translation du chef de saint Louis, on ouvrait *les troncs*, et que l'argent qu'on y trouvait, ainsi que les oblations susdites, était divisé entre les chanoines qui y avaient droit à cause de leur assistance aux offices déterminés (2).

Vers la fin du XIII^e^ siècle, il arriva au diocèse d'Excester, en Angleterre, que des laïcs peu favorablement disposés à l'égard de leurs curés cherchèrent à s'opposer à ce que les oblations leur fussent directement remises. Ils firent donc placer *des troncs* dans les églises et dans les cimetières, et engagèrent leurs concitoyens à y mettre leurs offrandes, assurant que le produit n'en serait que plus considérable. Les mêmes individus ou d'autres aussi mal intentionnés voulaient empêcher les paroissiens d'offrir des cierges à leur prêtre le jour de la Purification de la sainte Vierge et dans d'autres fêtes où l'on avait coutume de le faire. Ils allaient jusqu'à leur arracher les cierges des mains lorsqu'ils refusaient de les écouter. Pour justifier leur conduite, ils avançaient qu'ils se proposaient de faire faire, avec cette cire, un grand

---

(1) Item de *trunco* et Reliquiis a festo Annuntiationis Dominicæ, quod fuit anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo, habet sexagenta septem solidos, quinque denarios. D. Luc d'Acheri. *Spicileg.* Paris, 1671, tom. x, p. 277.

(2) Præterea consuetum est quod semper feria quarta post Pentecosten, in qua oblationes indulgentiarum translationis capitis beati Ludovici dividuntur, omnes trunci aperiantur et pecunia in eis inventa unà cum oblationibus supradictis pari forma dividantur, videlicet inter eos qui oblationes prædictas, prout dictum est, sint lucrati. *Histoire de la ville de Paris*, composée par D. Michel Félibien, revue, augmentée et mise au jour par D. Guy Alexis Lobineaux. Paris, 1725, t III, p. 157.

cierge qui serait placé devant la croix ou ailleurs. Les ecclésiastiques se plaignirent de ces usurpations, de ces abus étranges, à leur évêque Pierre Quivil. Celui-ci ne pouvait manquer de les condamner. Dans le synode qu'il réunit au mois de mai de l'année 1287, il ordonna que les troncs attachés dans les églises et dans les cimetières fussent enlevés, et qu'on n'en replaçât pas d'autres sans son autorisation, celle de son archidacre ou au moins celle du curé (1).

Des tentatives du même genre avaient lieu vers la même époque dans le diocèse Chichester. Pour empêcher qu'elles ne se renouvelassent, l'évêque Gilbert prit dans son synode de 1292 des mesures analogues à celles qui avaient été arrêtées dans celui d'Exester. Il paraît que dans ce diocèse de Chichester, les ecclésiastiques favorisaient le nouveau mode de remettre les offrandes que l'on cherchait à introduire; ils l'acceptaient du moins par faiblesse. L'évêque les blâme et montre qu'en agissant, comme

---

(1) Et quoniam inter ecclesiarum rectores et suos parochianos contentiones in ecclesiis sæpius suscitantur, dum parochiani ipsi propria autoritate *truncum* affigunt in ecclesiis vel extra, pro fidelium eleemosynis colligendis, et præsumunt, ut audivimus, publice prædicare majorem fore eleemosynam, ad truncum ipsum offerre, quam manibus proprii sacerdotis; unde evenit ut tam ab oblationibus debitis quam ex devotione consuetis, corda insipientium avertuntur et ecclesiarum rectores in utriusque damnum incurrunt non modicum et jacturam. Audivimus etiam quod quidam laïci oblationes candelarum quæ in festo Purificationis beatæ Mariæ Virginis et aliis festis per annum fieri consueverunt nedum rectores recipiunt, sed aliquando capiunt de manibus offerre volentium; scelus hujusmodi palliantes quod ex cera inde collecta velint facere cereum coram cruce vel alibi. Has duas laïcorum præsumptiones tanquam nefarias detestantes, statuendo præcepimus quod omnes tales *trunci*, in ecclesia affixi seu cæmeteriis vel juxta, citra festum Nativitatis Joannis Baptistæ ab ecclesiis ipsis penitùs amoveantur nec iterum apponantur absque nostra, archidiaconi vel saltem ipsius rectoris licentia speciali. Ad quos truncos si parochiani prædicare præsumpserint, perpetuo amoveantur et ipsi nihilominus canonice puniantur. *Synodus Exoniensis a Petro Quivil episcopo Exoniensi congregata, finita* XVI *cal. maï, anno Domini* MCCLXXXVII, cap. XII... Labbe; *Collection des Conciles*, tom. XI, col. 1279.

on le faisait, on cherchait à diminuer le respect dû à la religion et à ses ministres. Il défend, en conséquence, de placer désormais aucun tronc dans les églises sans sa permission ou celle de son official, et il prescrit formellement d'enlever dans l'espace de huit jours ceux qui pourraient s'y trouver (1).

A l'époque des croisades, on fit placer, dans les églises, des troncs pour subvenir aux besoins des chrétiens d'Orient et aux frais de la guerre sainte.

Radulfe de Diceto, doyen de Londres, qui mourut vers l'an 1210, rapporte dans sa chronique, à l'année 1166, qu'il y avait alors dans chaque église un tronc destiné à recevoir les offrandes faites pour les chrétiens de Jérusalem (2).

Dans une lettre qu'il écrivit, en 1202, aux archevêques et évêques de France pour réclamer de nouveau le quarantième du revenu des ecclésiastiques, devant servir aux dépenses de la croisade, Innocent III leur ordonne aussi de faire mettre dans chaque église, dans le même but, *un tronc* fermant à trois clefs. La première de ces clefs devait être dans les mains de l'évêque, la seconde dans celles du prêtre chargé de l'administration de l'église, la troisième dans celles d'un religieux laïc. Il était recommandé d'engager les fidèles à venir déposer dans le tronc leur aumône, selon que Dieu leur inspirerait, et on devait, une fois par semaine, un jour déterminé et annoncé à l'avance, célébrer une messe pour la rémission de leurs péchés (3).

---

(1) Sancimus, ne qui parochiani, rectores vel vicarii vel sacerdos parochialis ecclesiæ curam gerens truncos hujuscemodi vel aliud pecuniæ receptaculum cum clausura, sine nostra vel officialis nostri licentia, erigant, aut consilium præstent erigentibus aut juvamen, sed erectos amoveant ab ecclesiis in quibus fuerint, intra octo dies. Statuta Domini Gilberti Dei gratia Cicestrensis episcopi publicata, in majori ecclesia Cicestrensi, in synodo ibidem celebrata, in die sancti Callisti papæ, anno MCCXCII, art. VI. *Collection des Conciles* de Labbe, tom. XI, colon. 1363, C D.

(2) Collectam Jerosolymitanorum usibus destinandam truncus in singulis ecclesiis adacta sera conclusit. Radulfus de Diceto apud Ducange. Gloss. verbo *truncus*.

(3) Ad hæc, in singulis ecclesiis truncum concavum poni præcipimus,

Le concile de Bâle, voulant tenter une réunion entre les Grecs et les Latins, fit des démarches actives pour déterminer les patriarches, archevêques et évêques d'Orient à se joindre à ceux d'Occident, dans un concile général où seraient examinés les points sur lesquels on n'était pas d'accord. Comme il fallait, pour se rendre de pays si éloigné dans le lieu qui pourrait être fixé, faire des dépenses considérables, et que cette considération était de nature à arrêter un grand nombre de prélats, les Pères du concile publièrent dans la XXIVe session une indulgence plénière, et firent à cette occasion un appel à la libéralité des fidèles. Voici comment, dans leur bulle datée des calendes de mai 1436, ils règlent la manière dont les offrandes devront être recueillies: « Dans la crainte qu'il ne se glisse quelque fraude dans la perception ou la conservation de l'argent, le saint Concile ordonne que dans chaque cathédrale et dans l'église principale de toutes les villes, de tous les bourgs et de tous les autres lieux, on place un coffret, *un tronc* ou une cassette. Là, comme dans le trésor du Seigneur, les fidèles pourront et devront déposer l'aumône qu'ils ont à offrir pour gagner l'indulgence, ainsi que les sommes qu'ils sont obligés de restituer pour des dettes, des gains injustes ou des soustractions, et qu'ils ne peuvent remettre à ceux qui y ont droit. Chaque tronc sera fermé à trois clefs. L'évêque ou celui qu'il voudra charger de le représenter dans chaque ville ou chaque lieu de son diocèse, en aura une, une autre sera confiée au chapitre, et dans les églises principales des différents endroits, au prélat ou au curé. Un homme pieux et intègre, choisi par la ville, le bourg ou le lieu, gardera la troisième. Le jour qu'ils auront fixé d'avance, les dépositaires des clefs ouvri-

---

tribus clavibus consignatum, prima penes episcopum, secunda penes ecclesiæ sacerdotem, tertia per aliquem religiosum laïcum reservandis, ut in eo fidelis quilibet, juxta quod Dominus eorum mentibus inspiraverit, suas eleemosynas firmitate statuta deponere in remissionem eorum peccaminum moneantur, et in omnibus ecclesiis semel in hebdomada pro remissione peccatorum et præsertim offerentium, certa die quam tamen sacerdos prænuntiet populo, missa decantetur. *Gesta Innocentii III*, n° 84. Dans le Recueil des lettres d'Innocent III, donné par Baluze. Paris, 1682, tom. I, p 44.

ront le tronc ou la cassette en présence d'un notaire ou de deux personnes dignes de confiance, et l'argent qu'on y trouvera sera déposé entre des mains fidèles pour être intégralement remis, sans discussion, à celui ou à ceux que le saint Concile députera à cet effet (1). »

Dans les chapelles des prisons et à la porte extérieure de ces maisons, on place quelquefois un tronc pour que les âmes charitables y déposent quelque aumône en faveur des détenus.

Auprès de la porte de la chapelle du cimetière de Beauvais, intérieurement, on remarque deux troncs : l'un est destiné à recevoir l'argent que l'on veut offrir pour l'ornementation de ce sanctuaire ; avec ce que l'on trouve dans l'autre, on fait célébrer des messes pour les défunts.

Nous ne pensons pas que la forme des troncs ait beaucoup varié. On leur a donné le plus ordinairement celle d'un cylindre, ou d'un cube, ou d'un prisme à base quadrangulaire. La plupart des troncs fixes qui se trouvent maintenant dans nos églises sont cubiques ou prismatiques ; ils ont du reste peu d'ornements.

Le tronc en cuivre de la cathédrale de Beauvais a la forme

---

(1) Ne autem in colligendis ac conservandis pecuniis fraus aliqua committatur, ordinat sancta synodus, quod in qualibet cathedrali, in civitatibus, in oppidis vero et aliis locis in principali ecclesia unus cippus, truncus vel capsa ponatur, ubi, tanquam in gazophilacio Domini, quilibet pecunias erogandas ac incerta et ablata seu illicite quæsita reponere possit et debeat. Cujus sint tres claves, quarum unam teneat episcopus vel cui voluerit ipse committere pro quolibet trunco in omnibus locis civitatis et diœcesis, capitulum aliam in cathedrali, prælatus seu rector in principali, tertiam timoratus aliquis vir quem civitas oppidum seu locus deputare voluerit, qui, diebus per eos statuendis, talem cippum, *truncum* vel capsam coram notario vel duobis fide dignis aperiant personis, et pecunias ad fidas manus deponant, eas sine fraude, diminutione vel contradictione illi vel illis assignaturi quas hæc sancta synodus ad hoc deputaverit. *Bulla indulgentiarum remissionis omnium peccatorum semel in vita et semel in morte in favorem subsidii pro reductione Græcorum.* — Dans la *Collection des Conciles*, du P. Labbe, tom. XII, col. 577.

d'un tronçon de colonne, supporté par une base qui se compose de plusieurs moulures; un couvercle plat, également cylindrique, le couronne; un moraillon, enrichi d'un petit pinacle saillant dans le style du XVIe siècle, sert à le fermer. Ce moraillon, qui s'enclave dans une large bande terminée à sa partie inférieure par une couronne à trois fleurons, est retenu par une autre bande semblable se repliant sur le couvercle, et forme avec elle une charnière. Près du moraillon sont pratiquées deux ouvertures de serrure; une seule est destinée à recevoir une clé; l'autre n'est là que pour la symétrie. A la partie postérieure du tronc est placée une autre charnière qui retient le couvercle et sur laquelle il s'ouvre; elle est aussi formée de deux larges bandes de cuivre, fixées, l'une sur la boîte, dont elle occupe à peu près la moitié de la hauteur, l'autre sur le couvercle: l'une et l'autre se terminent par une couronne à trois fleurons trilobés. Sur chacun des côtés du tronc est encore appliquée une large bande; elle s'étend depuis la base jusqu'à la naissance du couvercle. Disposée carrément du côté de la base, elle se termine à sa partie supérieure par une couronne ornée encore de trois fleurons. Au-dessus de ces bandes latérales, sur le couvercle, est fixé le buste d'un jeune homme couvert d'un vêtement à large collet rabattu et ayant une chevelure longue et épaisse qui se divise au milieu du front pour retomber également de chaque côté. Dans une cavité pratiquée à la partie postérieure des têtes s'introduit l'extrémité recourbée d'une anse mobile, qui se compose de deux montants tors, terminés chacun par une tête de dragon engoulé, et d'une traverse légèrement arquée. La section de la traverse est ovale. Plusieurs anneaux de forme également ovale divisent cette traverse en deux parties égales. Au milieu du couvercle est un cercle légèrement déprimé, qu'encadre une moulure cylindrique. Une ouverture étroite, affectant la forme d'un carré long, le coupe en se dirigeant d'une tête vers l'autre; c'est par là que l'on introduit l'argent; une lame de cuivre, haute de quelques centimètres, l'entoure dans l'intérieur du tronc. Le but que l'on s'est proposé en l'adaptant dans cet endroit a été sans doute de faciliter l'introduction des pièces de monnaie, et surtout d'empêcher les bords de l'ouverture de se déprimer.

La hauteur du tronc, sans l'anse, est de 21 centimètres; avec l'anse, de 32 centimètres. Il a 20 centimètres de diamètre à la

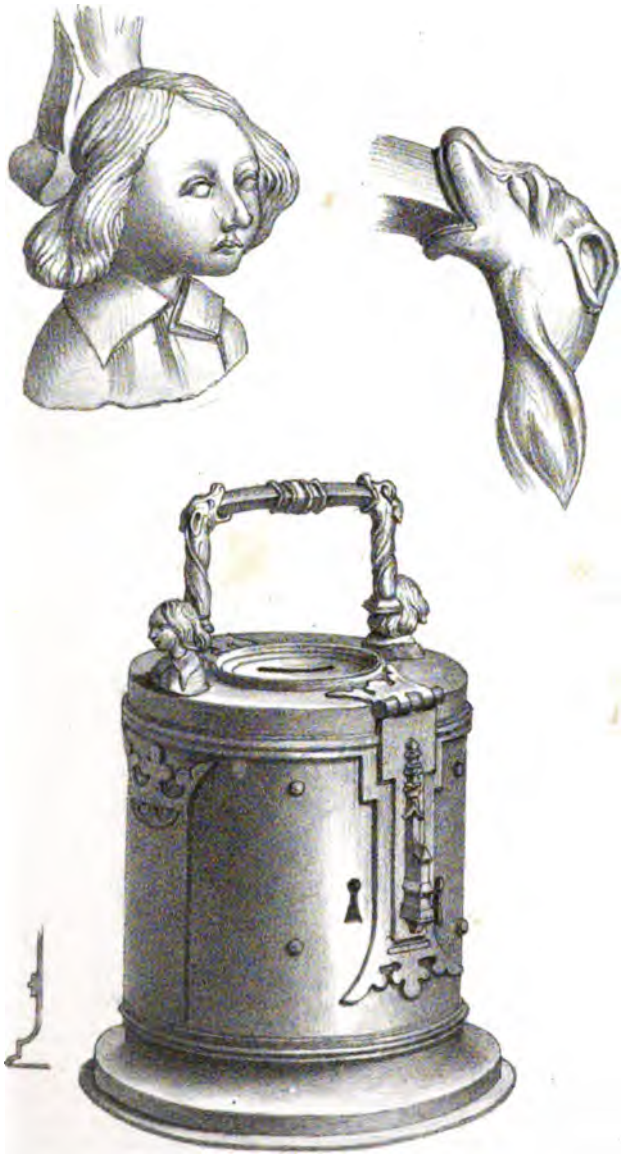

W. Burges del.

Imp Lemercier, r de Seine 57 Paris

TRONC EN CUIVRE DU XVI SIECLE.

Appartenant à la Cathédrale de Beauvais

UNIV OF MICH

partie inférieure de la base, et 16 au-dessus de cette base. Le diamètre du cercle dans lequel est pratiquée l'ouverture mesure 8 centimètres.

II

RÉCHAUD EN FER.

Le tronc, dont nous venons de parler, n'a jamais été décrit ni dessiné. Il n'en est pas de même du fourneau ou réchaud, dont nous avons maintenant à nous occuper. Il a été gravé dans le *Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France*, d'après un dessin envoyé par notre zélé collègue, M. Mathon (1). M. Albert Lenoir l'a aussi représenté et en a dit un mot dans son *Architecture monastique* (2). Nous avons cru néanmoins devoir en donner, avec la reproduction du dessin de M. Mathon, une nouvelle description, dans ce recueil où toutes les antiquités de notre localité ont droit d'être successivement enregistrées, où nos compatriotes peuvent plus facilement en venir prendre connaissance et les étudier.

Ce réchaud consiste en une table carrée supportant une caisse également carrée, mais plus étroite, au-dessus de laquelle s'étend un toit pyramidal.

La table est soutenue par quatre pieds carrés dans la première moitié de leur hauteur, et exagone dans la seconde; ces pieds présentent au milieu et vers le haut un renflement également exagone. Ils reposent sur de petites roulettes engagées dans des socles presque cubiques et destinées à faire glisser la machine sur le plancher. Des tringles carrées, pénétrant dans les socles au dessus des roulettes, relient ensemble les quatre pieds.

Deux poignées carrées et mobiles sont fixées sous la table, près du bord, vis-à-vis l'une de l'autre.

Chacun des côtés de la caisse est formé de deux panneaux

---

(1) *Bulletin du Comité de la langue de l'histoire et des arts de la France*, tome II, page 200, pl. I et page 342.

(2) Albert Lenoir, *Architecture monastique*, Paris 1856, tome II, page 291.

que séparent un petit contrefort triangulaire. Dans l'un des panneaux sont pratiquées quatre petites fenêtres hautes et étroites que surmonte une arcade en forme de cœur. L'autre, également à jour, n'a qu'une seule ouverture, mais elle paraît résulter de quatre baies de formes différentes, dont on aurait enlevé les séparations ou les meneaux. Entre les côtés s'élève un pilier exagone couronné d'une boule légèrement aplatie.

La caisse reçoit intérieurement une autre boîte en tôle destinée à recevoir les charbons.

La partie postérieure du toit est soutenue par des montants carrés fixés sur la table, le devant par des consoles qui se rattachent aux montants. Ce petit pavillon et ces supports paraissent être d'une époque moins ancienne que le réchaud proprement dit. Aux consoles s'attachent une petite pelle et une petite pincette.

La hauteur totale du réchaud, en y comprenant le toit, est de 1 mètre 30 centimètres. La table, large de 43 centimètres, a 46 centimètres de haut, sans le foyer. Le foyer mesure en hauteur 17 centimètres et 31 centimètres en largeur. La hauteur des montants qui supportent le toit est de 62 centimètres.

Ce réchaud tient lieu maintenant de poêle; il sert à donner de la chaleur à la sacristie, dans laquelle il est placé, et les ecclésiastiques peuvent après les offices venir s'y chauffer. On y prend aussi les charbons allumés dont on a besoin pour les encensements; c'est à ces usages qu'il a été consacré dès l'origine. M. Albert Lenoir pense qu'il a pu aussi être employé pour la fabrication des hosties, et remplacer, à l'époque où l'on simplifiait les détails du service, la salle voisine de la sacristie où elle avait ordinairement lieu, *domus ad præparandum panem sacrum*.

Saint Charles Borromée, dans ses instructions (*De sacristia*, n° 25, page 211), fait mention d'un meuble ayant quelque analogie avec celui-ci et servant dans les églises du diocèse et de la province de Milan pour les encensements. Il était en fer ou en laiton et avait la forme d'un trépied. Sa partie principale consistait en une caisse ou un bassin destiné à recevoir le feu. On y attachait une cuiller munie d'un manche recourbé et une petite pincette pour prendre les charbons.

BARRAUD.

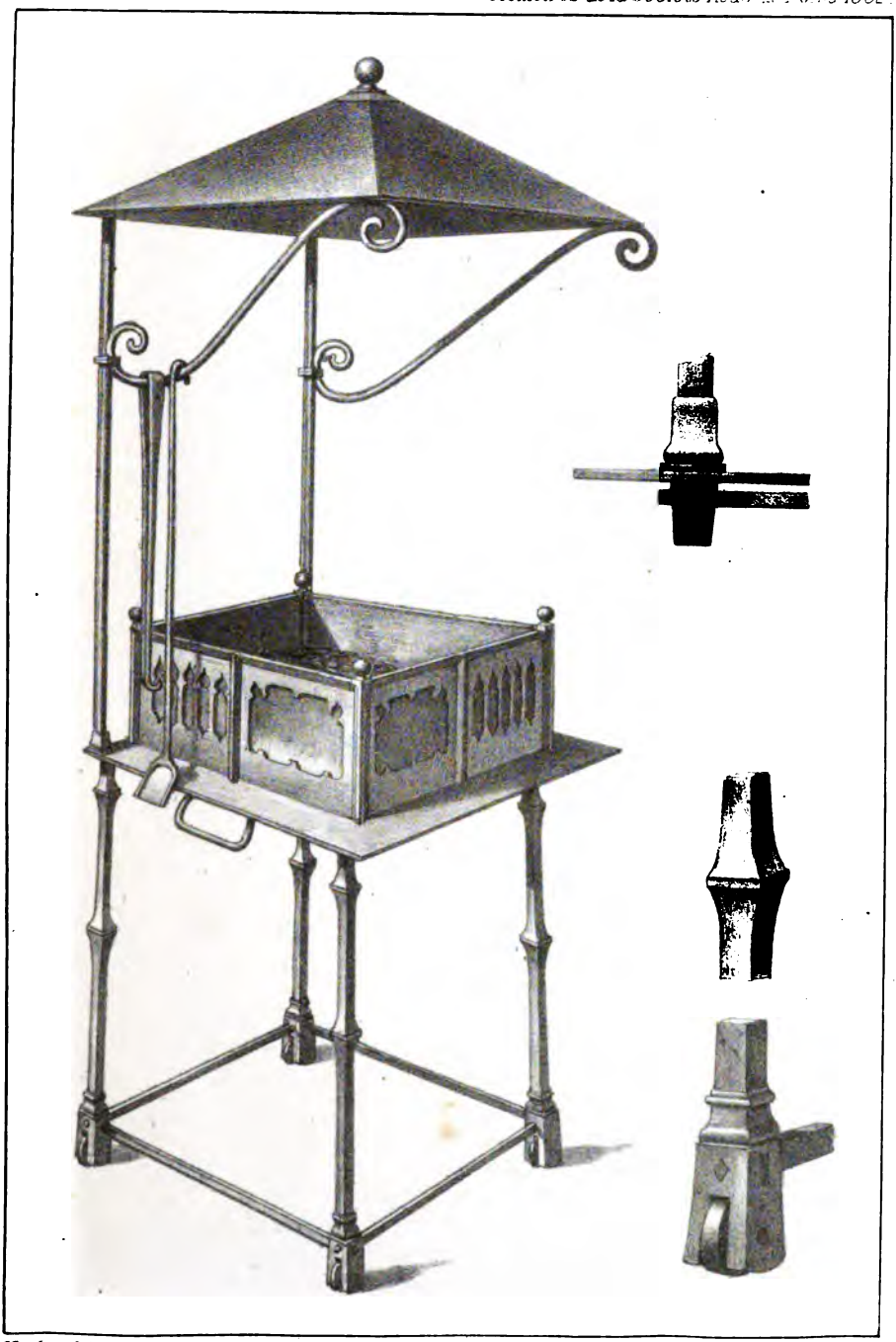

Mathon del

Imp Lemercier, r de Seine 59 Paris

RÉCHAUD DE SACRISTIE DE S^T PIERRE
de Beauvais

UNIV.
OF

SECTION DES SCIENCES.

NOUVEAU

CATALOGUE

DES

MOLLUSQUES

DU

DÉPARTEMENT DE L'OISE.

Mouy (Oise), 16 avril 1862.

Un premier catalogue des mollusques vivants du département de l'Oise a été publié, en 1853, dans les Mémoires de notre Société. Il a été suivi de leur description pendant les années suivantes. Depuis cette époque, ayant continué mes recherches, j'ai découvert environ cinquante variétés tout à fait inédites, un certain nombre de formes qui, déjà, avaient été publiées par divers auteurs, treize espèces non mentionnées, puisque leur existence dans nos contrées m'était inconnue, et, enfin, qua-

torze monstruosités. Cette augmentation nécessitait un nouveau travail. J'ai donc refondu l'ancienne table dont je ne me dissimule pas les nombreuses imperfections, j'ose espérer que celle-ci aura la préférence.

Je remercie mon ami M. Eugène Chevalier, de Gisors, qui seul a contribué à augmenter ce catalogue en m'envoyant les mollusques de Trye-Château et de ses environs. Malheureusement, ceux d'entre nous qui cultivent les sciences naturelles ne paraissent pas avoir receuilli les espèces vivantes. Ils auraient sans nul doute fait quelques découvertes qui étendraient davantage la liste de notre faune malacologique. Cette étude serait cependant fort intéressante, car la nature géologique des terrains apporte des modifications profondes chez la coquille, et les observations sur ce sujet ont besoin d'être multipliées le plus possible. Les personnes qui rassembleraient les espèces de leur localité contribueraient donc à compléter l'énumération de nos richesses départementales, et feraient connaître en même temps les changements que subissent ces animaux sous l'influence de la composition des terrains.

Dans quelques années, ce second catalogue devra peut-être céder la place à un troisième si ma demande trouve de l'écho. En effet, toute la portion dite du Bray n'a pas été explorée. C'est pour moi une terre promise que je ne puis visiter à cause de devoirs impérieux qui me défendent de longues absences. Je laisse alors à d'autres collègues le soin de combler cette lacune.

Aug. BAUDON,

Docteur en médecine,

Membre de la Société Académique de l'Oise,
de la Société linnéenne de Bordeaux,
de la Société géologique de France.

1° GASTÉROPODES, Cuvier.

ORDRE PREMIER. — PULMOBRANCHES, Blainville.

P. 1er. INOPERCULÉS.

A. TERRESTRE.

PREMIÈRE FAMILLE. — Limaciens, *Lam.*

PREMIER GENRE. — Arion, *Fer.*

1. 1° *A. rufus.* Linn. (Limax).

Hab. Très-commun partout, dans les jardins, les bois, les prairies.

Varietates : 1° *ruber*, Fer. Grande taille, d'un beau rouge vermillon.

— 2° *aurantia*, Nobis. Taille petite, orangé.

— 3° *succineus* (Lim. *Succineus*, Müll.). Fauve roussâtre.

— 4° *nigrescens.* Brun clair avec marge rougeâtre.

— 5° *atra.* Noir pur, luisant. (L. *Ater*, Linn.)

La varietas *Aurantia* aurait peut-être assez de valeur pour constituer une espèce; mais à cause de ses nombreux rapports avec *A. Rufus*, je préfère, jusqu'à nouvel ordre, la considérer comme variété plutôt que d'ajouter à la confusion qui existe déjà parmi les Limaciens.

Description. — Animal petit, 20 millimètres de long, ramassé quand il est au repos, délié pendant la marche, délicat, mou; *tentacules supérieurs* gros, peu allongés, renflés à l'extrémité, d'un beau noir brillant; les *inférieurs* très-courts, aussi foncés; *cou* noir, *mufle* court; *cuirasse* arrondie, finement grenue, jaune

orangé clair, trace de linéole grisâtre de chaque côté ; *orifice pulmonaire* fort petit, situé à droite, plutôt postérieurement. Une ligne grise sépare la cuirasse du corps qui est finement rugueux, orangé clair ; les côtés sont d'un gris tendre avec quelques parcelles de jaune disséminées çà et là ; *marge* jaune orangé ; *glande caudale* gris blanchâtre ; dessous du *pied* d'un beau gris lapis au milieu, plus pâle vers les bords.

La coloration de l'animal est très-peu solide, elle s'enlève au moindre contact. *Mucus* épais, jaune clair.

Timide, lent dans ses mouvements.

Hab. Je l'ai trouvé dans les bois d'Angy, sous les pierres d'un mur en ruines très-ombragé. R. R.

2. 2. *A. fuscus*, Müll. 1774.

Plus connu sous le nom de *A. Hortensis*, Fer, qui est postérieur au précédent, 1819.

Hab. Commun dans les jardins, au pied des touffes de violettes, sous les feuilles de choux, sous les débris des murs humides. (Non cité dans le premier catalogue.)

3. 3° *A. subfuscus*, Drap.

Très-variable dans sa coloration, souvent noir presque pur, brun avec des bandes foncées, roux clair, foncé, etc.

Hab. Sous les feuilles sèches, auprès des fossés, des murs humides, au pied des gros arbres. Je l'ai vu à la fin de l'hiver groupé en bandes nombreuses dans les grands bois marécageux, sur les bords de l'eau. C. C.

Varietas : *Lutea*, Nobis. (Observée le 8 avril 1857.)

Elle est tellement remarquable que je n'hésite pas à la décrire au moins comme une excellente variété.

Corps allongé, un peu ventru ; *coloration* générale roussâtre, maculé de jaune sale, plus intense à la partie supérieure que sur les côtés ; bande brun clair, étroite sur la cuirasse et le long du ventre de chaque côté ; *marge* étroite, blanchâtre, analogue à la coloration du pied ; *tentacules supérieurs* brun-clair ainsi que le cou, transparents, peu longs, cylindroïdes, à peine renflés à leur extrémité ; *points oculaires* très-noirs ; *tentacules inférieurs* extrêmement courts, pâles ; *cuirasse* comprenant un peu plus du tiers antérieur de la totalité du corps. On aperçoit à peine la ligne de démarcation entr'elle et l'abdomen. *Orifice respiratoire* rarement ouvert, apparaissant ordinairement sous forme de fente,

à peine visible, situé vers l'extrémité postérieure du côté droit; *granulations* fines; *queue* tronquée assez brusquement, avec apparence peu sensible de carène; *glande caudale* très-petite; *mucus* épais, incolor. 20 à 23 millimètres de long.

Animal lent, lourd, timide. On ne peut le décider à faire un mouvement, une fois contracté, qu'en l'immergeant à demi dans l'eau.

Hab. Angy. Sous les pierres des vieux murs écroulés, moussus, voisins des bois marécageux, au lieudit : Les Canges. R. R.

4. 4°. *A. tenellus*, Müll. (Limax.)

Charmante espèce vert pomme, avec le cou et les tentacules noirs. Je l'ai rencontrée surtout dans la forêt de Hez, aux endroits les plus sombres de la haute futaie de hêtre. En mai, le matin, on voit ce joli Arion paître les mousses qui environnent la base des arbres, et souvent les individus sont en bandes. Ce petit animal, si tendre, si délicat dans sa forme et sa nuance, se retire promptement sous les feuilles tombées aussitôt qu'il a mangé, car il a grand besoin d'humidité, et il redoute une lumière un peu vive; aussi, lorsque l'on désire le recueillir, il faut le rechercher de bonne heure.

Hab. Forêt de Hez, haute futaie, endroits où le soleil ne pénètre pas. Vallon profond sur la route de Balagny. (Non cité dans le premier catalogue.)

Müller le range parmi les limaces, et plusieurs auteurs modernes qui n'ont pas été à même d'observer l'animal, l'ont imité. La cuirasse est finement granuleuse; il n'y a pas trace de limacelle, et, enfin, une *glande caudale* fort petite, triangulaire, se voit à l'extrémité du corps. J'ai eu à ma disposition de nombreux exemplaires qui ne m'ont offert aucune variation dans ces caractères ni dans la coloration.

5. 5° *A. albus*, Müll. (Limax.)

Animal très-timide, fuyant la chaleur et la clarté du jour. Il périt promptement si on l'y expose et quand on le soustrait à l'humidité. Lorsqu'il veut changer de place et descendre d'une plante, il s'attache par l'extrémité postérieure et se laisse tomber. Il est retenu par sa viscosité épaisse et filante qui le soutient jusqu'à ce qu'il ait un point d'appui convenable.

Hab. Bois de Fourneau, près Mouy; endroits très-humides, moussus. R. R. (Non cité dans le premier catalogue.)

Observations sur le genre Arion. — La coloration du corps n'est pas propre à la peau. C'est une substance particulière, une partie du mucus simplement déposée à la surface en y adhérant à peine. J'ai tenté de bien des manières de la conserver en place sur l'animal, et toujours infructueusement. Ainsi, dans l'eau pure, l'individu s'enveloppe de toute la viscosité qu'il peut sécréter, et quand il a péri, on retrouve invariablement la peau avec sa véritable teinte grisâtre ou noirâtre. Dans l'alcool, la mort a lieu plus rapidement, mais l'espèce de pulpe colorée se sépare. J'essayai dans l'huile, la benzine..., rien n'a pu empêcher cette matière d'être entraînée avec le mucus. Quelque rapide que soit la mort, la transsudation de la viscosité suffit pour la faire disparaître. Tantôt la nuance change en quittant les aréoles de l'épiderme, tantôt elle se conserve plus ou moins longtemps, suivant la qualité du liquide ambiant.

L'on donne, comme l'un des caractères du genre Arion, la situation antérieure de l'orifice pulmonaire sur la cuirasse. J'ai constaté souvent le contraire chez plusieurs espèces. La présence de la glande caudale a une valeur beaucoup plus importante et invariable. Cette glande ne constitue pas le seul organe sécréteur du liquide poisseux qui lubréfie la peau des limaciens. Ce tissu renferme dans son épaisseur une grande quantité de glandules microscopiques dont les conduits aboutissent au dehors et lâchent la liqueur qu'ils contiennent pendant les efforts de contraction.

—

DEUXIÈME GENRE. — **Limax**, *Linn.*

6. 1° *L. maximus*, Linn, 1758. *L. Cinereus*, Müll. 1774.

Hab. Presque partout, dans les fentes des vieilles murailles humides, dans les bois sous les troncs pourris, sous les pierres dans les endroits frais. C. C.

Varietas : *Gigantea*, Nob. Citée dans le premier catalogue. Mouy.

7. 2° *L. lineatus*, Dumont (Arion), *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie*, volume 1, livre 5, page 64, 1849.

G. Mortillet, *Histoire des Mollusques terrestres et d'eau douce vivants, et fossés de Savoie et bassin du Léman*, deuxième partie, page 192, 1852.

— ? (Moquin-Tandon), *Mollusques de France*, 1855, tome II, page 29. *L. cinereo niger*, Sturm. et *L. antiquorum*, Fer. Je lui conserve donc sa dénomination certaine de *L. lineatus*.

M. Moquin-Tandon la regarde comme une variété du *L. maximus*. Les différences sont cependant telles qu'il m'est impossible de ne pas séparer ces deux formes. J'en fais la description parce que cette espèce est peu connue.

Le *L. lineatus* est presque toujours d'une grande taille (16 centimètres au moins), d'un noir grisâtre, diminuant d'intensité de chaque côté qui est maculé de blanc sale. La *tête*, le *cou* et les *tentacules* sont noir mat plus foncé que le reste du corps. La *cuirasse*, assez ample, terminée obtusément en arrière, noire, à peine luisante, n'a pas de linéoles bien concentriques, bien accentuées; elle est blanc sale en dessous. Toute la partie sur laquelle elle s'étend, tranche nettement par sa nuance pâle sur la coloration plus foncée du corps. *Orifice pulmonaire* assez grand, à droite au milieu de la cuirasse, pâle sur son bord interne. *Une carène*, d'un blanc jaunâtre, prend naissance à la pointe de la cuirasse et est uniquement indiquée à son origine par quelques points pâles. Peu à peu, elle devient plus appréciable, et, tout à fait en arrière, elle est tranchante. Sa teinte s'élargit à mesure qu'elle approche de sa terminaison. De chaque côté, le dos présente aussi de rares ponctuations à peine marquées, simulant des bandes parallèles. *Rugosités* très-fortes. Le dessous du *pied* est remarquable et fait connaître l'espèce aussitôt. A son milieu existe une large bande blanche (jaunissant dans l'alcool), étendue depuis la tête jusqu'à la queue, et limitée de chaque côté par une bande noire. *Mucosité* épaisse, verdâtre.

La comparaison des *limacelles*, des *L. maximus* et *lineatus*, donne également une distinction des plus marquées. La première est grande, oblongue, subréniforme, très épaisse, cristalline avec une sorte d'appendice à gauche, assez concave en dessous.

La seconde est mince, fragile, aplatie, pelliculaire, à peine convexe, à bords parallèles, à sommet subaigu dépassé par un bord membraneux. Face inférieure presque plane. Ici, la limacelle est petite comparativement, et délicate quoiqu'appartenant à un animal de plus grande taille. Elle a 9 millimètres de long sur 4 à 5 de large.

Hab. Forêt de Hez. Endroits sombres des hautes futaies, sous les feuilles tombées, sous les arbres pourris, dans les ornières. Elle ne sort guère que pendant les pluies et tout au matin. C'est une espèce presque nocturne. R. R. (Non cité dans le premier catalogue.)

8. 3° *L. variegatus*, Drap.

Je n'ai rencontré aucune variété de cette espèce depuis la publication du premier catalogue.

9. 4° *L. agrestis*, Linn.

Extrêmement commune partout et très-variable dans sa coloration. J'ai observé une variété assez curieuse sur les collines, parmi les roches sous lesquelles elle se forme une espèce de nid en terre, assez solide et ayant deux conduits. Le mucus des individus est incolore, peu visqueux, filant, tandis que chez *L. agrestis* il est épais et lactescent.

Varietas : *L. saxorum*, Nob.

Animal allongé, grêle, lourd, lent, lie de vin foncée par transparence; *tentacules supérieurs* courts, massifs, cylindriques, à extrémité assez grosse, semblant lisses, mais pourvus de tubercules fins; les inférieurs très-petits, transparents, aplatis au sommet; cou court; cuirasse allongée; corps peu renflé, extrémité aiguë; carène peu saillante régnant sur toute la longueur du dos; stries fines. La cuirasse a le fond brun-clair avec des taches foncées violacées; orifice respiratoire vaste par rapport à la taille, ovale. Deux grandes et larges bandes d'un brun violet foncé, bien marquées, se remarquent latéralement presque jusqu'à la pointe de la queue. Deux autres, beaucoup plus pâles, cotoyent la carène et disparaissent en arrière. Dessous du *pied* gris pâle. Les dimensions sont les mêmes que celles du *L. agrestis*.

Hab. Rochers calcaires des coteaux arides d'Ansacq. R.

10. 5° *L. sylvaticus*, Drap.

Quoique cette espèce se rapproche beaucoup de la précédente, elle mérite cependant d'en être distinguée autrement qu'à titre de variété. Ainsi, le corps demi-transparent a une teinte générale d'un bleu violacé qui ne présente guère de variations. Sa limacelle est ordinairement épaisse, parfois semblable à un fragment de cristal opaque. Son mucus est incolore, limpide, extrêmement abondant quand on irrite l'animal. Enfin ses mœurs sont toutes

particulières. Elle se tient sur les arbres, dans leurs creux, sous les écorces, le plus souvent par groupes.

Varietas : *Coerulea*, Nob.

Nous avons une grande variété bleuâtre de 8 à 10 centimètres de long qui vit surtout dans les bois très-humides. Sitôt qu'on la touche, elle s'inonde d'une grande quantité de mucus aqueux.

Hab. Bois de Mérard, Bury, Balagny, particulièrement sur les jeunes frênes, à 1 mètre et demi de hauteur environ. Commune au printemps et à l'automne.

Observations sur le genre Limax. — Dans le premier catalogue, j'avais désigné sous le n° 5 le *L. marginatus*, Drap. J'avais confondu cette espèce avec le *L. sylvaticus*, varietas *Coerulea*. Je ne l'ai pas encore trouvée dans notre département.

DEUXIÈME FAMILLE. — **Limaçons**, *Fér.*

TROISIÈME GENRE. — **Vitrina**, *Drap.*

11. *V. pellucida*, Müll.

Hab. Outre les localités citées : Thury, Angy, Morainval, Hondainville, j'ai recueilli cette espèce abondamment dans la cavée d'Angy et de Mouy à Mérard, sous les pierres d'un vallon de la route de Mouy à Balagny, sous les murs écroulés de Janville, au Mesnil-Saint-Firmin (craie blanche), à Saint-Félix sous des plâtras, le long d'une haie.

Observations sur les mœurs. — Les vitrines sont ordinairement herbivores. Celle-ci, cependant, est très-carnassière, du moins en certaines circonstances. J'avais mis un grand nombre d'individus sous une cloche avec d'autres mollusques, en ayant soin d'y placer les roches, feuilles et mousses sous lesquelles ils vivaient. L'un d'eux s'introduisit dans le têt d'un *Zonites cellarius* et le dévora. Une *Helix spiriplana* d'Orient, habitant la même cloche, fut en but à leurs persécutions. Les vitrines grimpaient sur son têt, essayaient de pénétrer au dedans. L'animal était-il rentré, elles s'attachaient au collier et tâchaient d'en attaquer le tissu, mais l'hélice était trop dure et ses mouvements trop forts pour qu'elles pussent y mordre. Cependant,

elles rôdaient sans cesse autour, et si elle ne s'était collée aux parois du vase au moyen de son épiphragme, elle aurait peut-être succombée à leurs tentatives répétées opiniâtrement. Elles ont dévoré deux *H. candidissima* tuées par leurs morsures. Peu à peu, ces animaux se sont introduits dans la coquille et l'ont vidée en deux jours.

Je voulus essayer jusqu'où allait le goût de cette vitrine pour la chair. Je plaçai donc sous ma cloche un fragment de mouton cru de la grosseur d'une noisette. Voici la narration exacte de ce qui se passe sous mes yeux (décembre 1859) :

Cinq minutes après, les vitrines les plus voisines quittent leur place, quoiqu'étant fort occupées à manger des feuilles. Au bout de dix minutes, l'une se suspend à un brin de mousse, se laisse tomber sur la viande à la surface de laquelle elle se promène en la léchant. Elle y enfonce la tête, l'embrasse étroitement, s'étale largement en arrière. On croirait qu'elle veut en absorber les sucs par tous ses pores.

De toutes parts, je vois arriver mes vitrines; elles se pressent, attirées par l'odeur de la chair; elles quittent les trous où elles étaient cachées. C'est un rendez-vous général. Celle qui suçait les restes du *Z. cellarius* abandonne sa victime pour cette proie d'un nouveau goût; elles y emploient leur activité entière, jamais je ne les vis ramper avec autant de promptitude. En voici une qui, placée au sommet de la cloche (25 centimètres de haut), accourt hâtivement et se dirige vers le mouton; ses tentacules sont déployés dans toute leur longueur, elle flaire le morceau de loin. Sa progression est continue, rien ne l'arrête, elle glisse rapidement, et, tout à l'heure, elle atteindra son but; elle aura mis trois quarts de minute pour accomplir ce trajet, tant elle a désir de goûter ce mets qui a excité son nerf olfactif! Elle connaît instinctivement le trajet le plus court, car elle vient d'arriver sans dévier d'un point. Loin de prendre le temps de se placer avec aisance, elle laisse la moitié du corps fixé sur la vitre et s'élance en attachant aussitôt son mufle à la viande. Une fois que l'appareil masticateur fonctionne, elle reste immobile et savoure! En cet état, je ne puis mieux la comparer qu'à la sangsue pompant le sang de la région sur laquelle elle est fixée.

Cette observation prise sur nature, suivie de point en point, nous prouve aussi que cette espèce a l'organe de l'odorat assez

développé, puisque, au bout de quelques instants, ces mollusques ont senti la viande et se sont dirigés vers elle, quoique cachée à leur vue. J'ai remarqué à ce moment une véritable expression dans le tentacule. Ceci paraîtra peut-être exagéré, et cependant, que les observateurs examinent, et j'ai la conviction que ce fait ne leur échappera pas! Ainsi, les tentacules sont très-écartés; ils se développent autant que possible, ils sont fermes, droits, ne tâtonnent plus une fois que le ganglion nerveux a perçu l'odeur. On croirait que la vie est concentrée dans ces tiges délicates. Il semble à l'animal qu'en leur donnant la plus grande extension, il arrivera plus tôt! On remarque bien de l'animation dans l'oreille de certains êtres d'une organisation supérieure; pourquoi n'en trouverait-on pas, à un moindre degré, il est vrai, dans le tentacule d'un mollusque, siége principal de sa physionomie?

Les entailles de la mâchoire de cette vitrine sur la chair ferme et fraîche sont régulières, circulaires. Elle met six heures pour creuser 3 millimètres de profondeur, mais elle se fatigue vite, et quoique attirée vivement par les émanations de son goût, elle ne peut déchirer longtemps. Malgré cela, elle préfère encore cette fibre résistante aux tissus mollasses des animaux de son ordre; elle ronge seulement les portions musculaires et abandonne la graisse et les aponévroses. Cette nourriture substantielle étant prise, elle reste plusieurs jours sans manger et son activité est moins grande qu'au moment où son alimentation est végétale. On pourrait user de ce goût carnivore pour recueillir une quantité d'individus; il suffirait de placer plusieurs morceaux de chair dans l'endroit où l'on soupçonne leur présence.

Malgré cette prédilection si marquée, j'ai dit qu'habituellement son régime était herbivore. Elle broute des mousses, elle disèque les feuilles tombées et ramollies par l'humidité en ne laissant que les fortes nervures. Je l'examinai à l'œuvre! Une feuille est vite trouée et réduite à l'état de dentelle. Rarement on la voit en repos. Son ardeur prodigieuse est toujours dépensée à manger. Le besoin d'aliments est incessant chez elle; au reste, longtemps enfoncée en terre à l'état inerte. elle ne s'accroît guère que pendant la saison où elle se montre au dehors, ce qui dure quatre mois environ par année. Aussi, quand ces vitrines apparaissent, elles sont petites, mais leur développement se fait

rapidement en raison de la quantité de substance absorbée.

Elles ont besoin d'un certain degré d'humidité. J'avais soin de verser de l'eau dans le plateau qui supportait ma cloche. L'évaporation s'était opérée parce que cet appareil était dans une pièce assez chaude et la vapeur condensée couvrait ses parois internes. Les vitrines sortaient alors pour lécher les gouttelettes, puis regagnaient leurs trous.

Note. — Je signale un caractère sur lequel, à ma connaissance, aucun auteur ne s'est arrêté. Dans la coquille des vitrines, la columelle est solide, oblique, spirale, courte, très large, arquée à son insertion et tourne en dedans du têt. Au dehors, elle se déjète au devant de l'ombilic qu'elle masque souvent en totalité. A partir de sa torsion, on remarque une surface plane, coupée obliquement, suivant le bord inférieur et disparaissant entièrement avec lui. Cette lamelle qui, tout en faisant partie de la coquille, semble en être une portion bien limitée, forme un angle avec la marge. Je proposerai de la nommer *Lamelle falciforme* à cause de sa ressemblance avec une faux. Elle diffère suivant les espèces : ici, elle est aiguë et étroite à son origine; chez *V. major*, qui est très-voisine, elle est au contraire large et se rétrécit insensiblement jusqu'à sa terminaison; sur *V. annularis*, sa courbure est considérable, elle est mince presqu'également partout et ainsi de suite pour les autres. L'examen de cette partie de la coquille peut donc aider à la détermination des vitrines.

—

QUATRIÈME GENRE. — **Succinea**, *Drap.*

12. 1° *S. putris*, Linn.

Plus une espèce est répandue, plus elle offre de variations dans sa forme, sa taille, etc. L'observation justifie chaque jour cette loi; nous en avons un exemple dans les *S. putris* et *pfeifferi* qui abondent au milieu des prairies. Il est impossible de citer toutes les localités, puisque les endroits un peu humides, pourvus d'herbes, sillonnés de fossés ou de cours d'eau, nourrissent des milliers de ces êtres. Je compte les variétés suivantes :

Varietates : 1° *major*. Fortes dimensions (17 à 18 millimètres), assez solide.

— 2° *intermedia*. Moitié moins grande, peu ventrue.

Varietates : 3° *minima* (*S. baudonii*, Drouët). Très-petite.
— 4° *pellucida*. Verdâtre, transparente.
— 5° *rubens*. Solide, épaisse, rougeâtre, un peu opaque.

Observations. — La varietas *minima* (*S. baudonii*, Drouët) me laisse des doutes. Ne serait-ce qu'un jeune âge du type? ou bien Drouët l'a-t-il avec raison considérée comme une espèce? J'avais cru que l'on devait la rapporter à l'une des variétés de *S. pfeifferi;* mais l'examen de plusieurs centaines d'exemplaires, dont beaucoup étaient vivants, m'engage à rapprocher cette forme de *S. putris* avec laquelle elle a tant de relations. Je donne la description de l'animal qui me paraît n'avoir été observé nulle part :

Animal à corps très-court, gros, ramassé, demi-transparent, gris pâle, jaunâtre, pointillé très-finement sur les côtés, poisseux, faiblement rugueux; mufle arrondi avec taches brun-clair disséminées; tentacules supérieurs gros, massifs, luisants, rugueux à la loupe, transparents et paraissant brun foncé, lie de vin à cause des organes intérieurs; tentacules inférieurs à peine proéminents, semblables à un petit tubercule légèrement brunâtre; cou court, arrondi à sa partie supérieure, deux bandes brunâtres parallèles, assez bien arrêtées; points oculaires noirs, gros, fixés non au sommet du tentacule, mais un peu en dehors; queue courte, pâle, légèrement aplatie; dessous du pied blanc à peine jaunâtre. Les mouvements sont très-lents et l'animal fuit la lumière; il se tient surtout à la base des plantes.

12. 2° *S. pfeifferi*, Rossm.

Hab. Partout dans les prairies, le long des fossés, sur la vase et les roseaux, sur les feuilles de nuphar, près des cours d'eau; très-variable dans sa taille et sa forme, toujours allongée, peu ventrue, plus ou moins étroite, à premiers tours de spire tordus; elle atteint dans nos contrées depuis 6 millimètres jusqu'à 16 mètres de long.

Varietates : 1° *minor*. Très-petite, semblable au type. Mérard, dans les bois.
— 2° *gracilis*, Nob. Extrêmement tordue, élancée, à peine ventrue. Bury, R. R.
— 3° *aperta*, Nob. Petite, rouge foncé, solide, ouverture montant très-haut. Prairie d'Hondainville. C.

Varietates : 4° *elongatula*, Nob. Petite, ovale allongée. Bois d'Angy et Mérard, aux endroits très-fangeux.

— 5° *erosa*, Nob. Petite, fortement ambrée; dépourvue d'épiderme, dépolie, rongée par places aux premiers tours de spire. Marais d'Angy, sur les lits de silex du diluvium, baignés par un ruisseau.

— 6° *pellucida*, vert pâle, transparente, blanc opaque par places. Prairie d'Hondainville. R.

— 7° *rubens*, rougeâtre, solide, opaque. Parc de l'ancien château de Balagny, près de l'étang.

14. 3° *S. oblonga*, Drap.

Gracieuse espèce, peu commune dans nos contrées et ne variant pas beaucoup dans sa taille ni dans sa nuance. Cependant, j'ai remarqué des individus parfaitement adultes et de dimensions bien inférieures à celles du type. Ils sont assez rares.

Hab. Nos prairies.

15. 4° *S. arenaria*, Bouchard.

Nous n'avons pas le type de l'espèce. Celle que j'ai trouvée dans plusieurs localités est plus effilée et se rapproche un peu de *S oblonga*.

Hab. Mérard, dans la cavée, sous les pierres d'une vieille muraille, éloignée de l'eau. A Saint-Félix, sous les débris de tuiles, de plâtras où les individus se retirent chaque année pour hiverner.

Varietas : *S. humilis*, Drouët.

Elle semble être un diminutif de *S. arenaria* dont elle présente tous les caractères. Cette petite coquille est fragile, transparente, légèrement verdâtre, souvent encroûtée de limon par places. Drouët l'a observée dans les Vosges, et, depuis, je l'ai recueillie dans les prairies d'Angy, Bury, Hondainville, Mouy, surtout parmi les alluvions déposées après les débordements du Thérain. Peu commune.

—

CINQUIÈME GENRE. — **Zonites**. *Montfort.*

16. 1° *Z. fulvus*, Müll.

Hab. Les environs de Beauvais, de Creil, Angy, Hondainville.

Varietates : *pratensis*, Nob. De forte taille, brun foncé, peu brillante. Les prairies, les bois.

— *montana*, Nob. Plus petite, crystalline, très-brillante, bien transparente, d'un fauve clair. Garenne d'Hondainville, sous les roches.

17. 2° *Z. nitidus*, Müll.

Hab. Les prairies, les marécages, au milieu des mousses qui bordent les étangs, sur la vase des fossés, presque toutes les localités humides.

Varietas : *umbilicata*, Nob. Très-remarquable par son ombilic, si largement ouvert, que l'on aperçoit l'enroulement des tours de spire jusqu'au sommet. Taille supérieure à celle du type. Prairie d'Hondainville. R. R.

18. 3° *Z. lucidus*, Drap.

Hab. Dans les jardins humides, au pied des violettes, des plantes touffues, quelquefois à huit centimètres de profondeur; dans les fentes des vieilles murailles, à l'entrée des caves.

Varietas : *minor*. Plus petite, plus brillante. Mouy, cavée du cimetière. R.

19. 4° *Z. cellarius*, Müll.

Hab. Sous les pierres, dans les endroits frais, et, quelquefois, sur les coteaux, au pied des arbres. Mouy, Bury, Angy, Ansacq, Morainval, Thury, etc.

Varietates : *major*, Grande taille, fauve, légèrement verdâtre. Sous les troncs pourris, forêt de Hez. R.

— *viridula*, Nob. Très-cristalline, blanc à peine teinté de vert. Forêt de Compiègne. R. R.

20. 5° *Z. nitidulus*, Drap.

Espèce peu connue et souvent confondue avec *L. nitens*. Son dernier tour est très-dilaté, surtout à sa terminaison, et l'ombilic s'évase assez largement.

Hab. Angy, Bury, sous les pierres, le long des murs humides et ombragés. Assez rare. (Non cité dans le premier catalogue.)

21. 6° *Z. nitens*, Gmel (et Mich. Compt.).

Hab. Bois de Fourneau, près Mouy, Bury, sous la mousse, au pied des arbres. R. R.

22. 7° *Z. striatulus*, Gray (*H. radiatula*, Alder.)

Hab. Mouy, Angy, Bury, Hondainville, tous les endroits boisés et humides. Je ne l'ai pas encore vu sur les collines élevées. C.

23. 8° *Z. purus*, Alder.

Hab. Ancien parc de la ferme d'Ansacq, au pied des saules, dans un bois marécageux, entrecoupé de fossés, actuellement entièrement détruit par les travaux de défrichements. On le retrouvera sur d'autres points de nos localités, quoique cette espèce soit fort rare. (Non cité dans le premier catalogue.)

24. 9° *Z. crystallinus*, Müll.

Hab. Les prairies, les bois humides.

Varietas : *nitidissima*, Nob. Plus petite que le type, extrêmement fragile, brillante et translucide. Sous les roches quartzeuses de la Garenne d'Houdainville. R.

Observations sur le genre Zonites. — J'avais fait entrer (catalogue de 1853) les espèces de ce genre parmi les hélices, et beaucoup d'auteurs les confondent encore ensemble. Cependant elles diffèrent, non-seulement par la coquille qui, presque toujours chez les premières, est lisse, brillante, crystalline, à péristôme mince et tranchant, mais aussi par la structure anatomique. M. Moquin-Tandon signale les caractères suivants, dont plusieurs, à mes yeux, ont une valeur suffisante :

« *Mâchoire arquée sans côtes ni dents;* couleur ardoisée, odeur « d'ail plus ou moins forte; *absence de vésicules multifides*, *ab-* « *sence de dard.* »

L'odeur alliacée ne se rencontre pas constamment.

—

SIXIÈME GENRE. — **Helix**, *Linné.*

25. 1° *H. pygmaea*, Drap.

Hab. Les prairies, et rarement les collines, Mouy, Angy, Bury, Houdainville, les environs de Beauvais. R.

26. 2° *H. rotundata*, Müll.

Hab. Partout sous les pierres, les décombres, les bois pourris.

Varietates : *turtonii*. Tout à fait plate en dessus (*H. turtonii*, Stem). Cavée de Mérard, R. R.

— *alba*. D'un blanc légèrement verdâtre, un peu transparente. Forêts de Compiègne, de Hez. R.

27. 3° *H. obvoluta*, Müll.

Hab. Bois de Morainval. Forêt de Hez, où elle semble plus abondante sans toutefois être commune.

28. *H. arbustorum*, Linn.

Hab. Choisy-au-Bac, près Compiègne. M. le docteur Raymond l'y a découverte pendant son séjour dans cette ville. J'ai essayé infructueusement de l'acclimater à Mouy; mais, l'an dernier, mon ami M. J. Mabille m'en apporta un grand nombre des environs de Paris, et les individus ont parfaitement prospéré dans nos localités. (Non cité dans le 1er catalogue.)

29. 5° *H. lapicida*. Linn.

Hab. Sur presque toutes les vieilles murailles, dans les fentes de rochers, au milieu des grands bois un peu secs, des forêts. Mouy, Angy, Bury, Mérard (murs de clôture de la ferme).

Varietas : *convexa*. Nob. Cette variété est d'une couleur foncée et sa face supérieure est bombée : souvent la carène est même adoucie. *Hab.* la forêt de Hez, sur le tronc des hêtres. C.

30. 6° *H. pulchella*, Müll.

Hab. Les prairies où elle abonde; rare sur les hauteurs.

Varietas : *H. costata*, Müll. Côtes plus ou moins saillantes. Je l'ai trouvée par centaines à Hermes, sur le parapet d'un jardin que recouvraient des briques et des tuiles.

31. 7° *H. nemoralis*, Linn.

Hab. L'on sait que cette jolie hélice se tient aussi bien dans les bois que dans les jardins, les haies, les potagers, etc.

Afin de mieux présenter les différents aspects des espèces qui fournissent un grand nombre de variations, je les considère aux points de vue de la forme, de la taille et autres caractères dont plusieurs peuvent se rencontrer ensemble sur le même individu, ainsi :

1° Forme.	varietates.	*acuminata.* *globulosa.*
2° Taille.	—	*major.* *minor.*
3° Solidité. . . .	—	*tenuis.* *cretacea.* Dépolie, épaisse, calcaire (carrières de calcaire).
4° Nuance	—	*alba.* *lutea.* *rubra.* *rosea.* *violacea.*

4° Nuance . . . varietates. { *castanea.* / *brunnea.* }

5° Fascies . . . . — { *unicolor.* / *1 à 5 fasciata.* }

6° Monstruositas — *scalariformis.*

Observations. — Je regarde toujours l'*H. hortensis*, Müll., comme une variété d'*H. nemoralis;* c'est elle qui a présenté la monstruosité scalaire que je cite : elle m'a été communiquée par feu A. Bazin, qui la recueillit dans son jardin au Mesnil-Saint-Firmin.

Avant la formation du péristôme, cette espèce montre en dessous un ombilic étroit et profond et elle offre une grande transparence; à cette époque, elle a de l'analogie avec *H. fruticum.*

Dans beaucoup de localités, on la trouve en bien plus petit nombre qu'autrefois. Les gens de la campagne ayant remarqué le goût particulier des canards, poules et autres gallinacés pour ces mollusques, les ramassent dans le but de les engraisser, de sorte que certaines contrées en sont dépeuplées.

39. 8° *H. aspersa*, Müll.

Hab. Les jardins, les potagers, les haies, les carrières de calcaire; répandue à profusion dans presque toutes nos localités.

1° Forme . . . . varietates. { *acuminata.* / *globulosa.* }

2° Taille . . . . — { *major.* / *minor.* }

3° Solidité . . . — { *tenuis.* / *eburnea.* }

4° Nuance . . . — { *lutea.* / *brunnea.* / *virescens.* }

5° Fascies . . . . — { *puncticulata.* / *1 à 5 fasciata.* }

La variété *Lutea* est rare et fort remarquable. Elle est d'un beau jaune de chrôme clair, demi-transparente par places avec des dessins mats de même nuance. L'intérieur et le péristôme sont entièrement blancs. J'ignore la cause de cette espèce d'Albinisme. Le têt est mince, fragile, et l'animal est gris foncé. J'attribue cette particularlié en grande partie à la composition alimentaire des individus. J'ai remarqué qu'ils vivaient tous sur les feuilles de l'*urtica urens*. Leur patrie est extrêmement limitée;

on les trouve seulement le long d'un vieux mur ombragé, situé dans les bois humides d'Angy, derrière l'église. La privation d'une lumière vive doit aussi avoir une certaine influence sur la coloration de la coquille et de son habitant. M. Moquin-Tandon m'écrivait avoir vu une variété analogue en Corse. Quant à moi, je ne l'ai jamais reçue d'aucune région de la France.

La variété *puncticulata* présente un fond brun, rouge foncé, avec vestige d'une fascie linéaire, jaunâtre, interrompue, sur le milieu du dernier tour et des points de même teinte disséminés çà et là. Je l'ai surtout trouvée dans les carrières Saint-Laurent, à Mouy; mais elle est loin d'être commune.

C'est encore dans cette même localité que vit une intéressante variété, à péristôme très-épais, semblable à de l'ivoire jauni (varietas *eburnea*) et à têt lourd, dépoli, mat. Elle vit sur les roches de calcaire pur, et elle doit à une abondante absorption de cette substance l'aspect particulier de sa coquille.

Au milieu des jardins, j'ai quelquefois rencontré une variété excessivement petite qui se voit également sur les bords de la mer. Sa taille atteint à peine celle d'une forte *H. nemoralis*, quoi qu'étant parvenue à son entière croissance.

33. 9° *H. pomatia*, Lin.

Hab. Cette espèce, la plus grosse de tous les mollusques pulmonés terrestres de la France, est commune dans les bois, les vignes, les prairies, les vergers, les carrières, les champs labourés voisins des bois, les haies, les lisières des forêts. Il est inutile de citer toutes les localités qu'elle habite.

1° Forme.	varietates.	*acuminata.* *globulosa.*
2° Taille.	—	*major.* *minor.*
3° Solidité. . . .	—	*tenuis.* *ponderosa.*
4° Nuance. . . .	—	*alba.* *luteola.* *flava.* *castanea.*
5° Fascies. . . .	—	*unicolor.* 2 *à* 7 *faciata.*
6° Monstruositas	—	*scalariformis.*

Je m'arrête seulement sur quelques variétés réellement curieuses :

La variété *ponderosa*, que j'ai dénommée ainsi à cause de sa lourdeur, est d'une épaisseur considérable et se rencontre surtout au milieu des roches, des carrières à pierre, sur les sables glauconieux. Elle est d'un blanc mat, ou bien s'il existait primitivement quelques fascies, elles sont presque effacées. Son poids (étant privée de l'animal) est de 14 à 15 grammes, tandis que les exemplaires ordinaires pèsent de 5 à 10 grammes au plus. Les individus qui vivent sur les terrains qui contiennent de la silice en grande proportion ont la coquille cristalline, et il est bien certain qu'une analyse chimique donnerait une notable quantité de cette substance.

Une seule fois, j'ai trouvé une variété à sept bandes très-marquées avec l'indice d'une huitième. Je l'ai vainement cherchée depuis dans la même localité (bois de Coincourt, près Mouy, sur le tronc d'un peuplier).

La monstruosité scalaire, mentionnée dans le catalogue de 1853, est extrêmement rare. Je ne l'ai pas vue ni dans les collections ni dans les musées avec une spire aussi élancée que celle-ci. Mon confrère le docteur Leroy me dit en avoir vu un exemplaire trouvé également dans le département. Les tours, au nombre de cinq, sont très-convexes et augmentent peu à peu d'une manière régulière. L'individu est parfaitement adulte, il a environ 11 centimètres de haut. Il a été ramassé par une personne à laquelle cette forme a paru singulière, à Saint-Jean-du-Vivier, près Mouy.

34. 10° *H. aculeata*, Müll.

Hab. Garenne d'Hondainville, sous les roches quartzeuses ; Thury-sous-Clermont ; Morainval ; Angy, R. R.

35. 11° *H. fruticum*, Müll.

J'avais trouvé un seul exemplaire défraîchi de cette espèce à Hondainville, et je la citai avec un certain doute, quoique soupçonnant sa présence dans le département. En effet, je l'ai rencontrée sur plusieurs points.

Hab. Le franc port, près Compiègne. Je dois ces individus à mon confrère M. le docteur Raymond. Depuis cette époque, je l'ai recueillie à Thury-sous-Clermont, dans un petit vallon profond, couvert d'arbres, à sol marécageux, auprès d'un ruisselet, sur de jeunes noisetiers.

Varietas : *Rubella*, Moq. coquille rougeâtre uniformément. Le type est d'un blanc laiteux légèrement jaune.

36. 12° *H. incarnata*, Müll.

Hab. Angy, Mérard, Mouy, Hermes. Peu commune.

37. 13° *H. carthusiana*, Müll. (*H. carthusianella*), Drap.

Hab. Presque partout; très-commune sur les pelouses; plus grosse dans les terrains un peu humides; fort petite sur les hauteurs. De Mouy à Balagny, parc du château de Mello où elle abonde, etc.

Varietates : 1° *rufilabris*, Jeffr.

— 2° *albo-labiata*, à péristôme blanchâtre ou entièrement blanc. Balagny, R.

38. 14° *H. hispida*, Linn.

Hab. Espèce extrêmement répandue partout dans les lieux les plus secs comme dans les localités marécageuses; il faudrait mentionner tous les pays pour indiquer les endroits où elle se trouve, tant elle est commune et abondante.

Varietates : 1° *decora*, Nob. Grande taille (8 à 9 millim. de large) subdéprimée, mince, demi-transparente et un peu brillante. C'est à peine si l'on y découvre quelques poils. Bourrelet blanc, mince et continu à l'intérieur, un peu plus épais inférieurement; ombilic assez large. Elle est unicolore, car il est difficile de saisir une légère indication de bande claire sur le milieu du dernier tour.

Je l'ai trouvée avec M. J. Mabille sur des *Carex*, dans la forêt de Hez, près de La Garde. R.

— 2° *nitida*, Nob. Petite (5 à 6 millim. de large sur 4 à 4 1/2 de haut), globuleuse, légèrement déprimée; cinq tours de spire bien convexes séparés par une suture profonde; ombilic étroit et profond; en dedans de l'ouverture, bourrelet continu, blanc, plus épais inférieurement, visible au dehors à travers la coquille; à peine hispide, solide, transparente, brillante, fauve clair, unicolore; elle a beaucoup d'analogie de forme avec *H. serica* dont je soupçonne l'existence dans notre département. Elle vit sur un *allium*. — Terrain marécageux des bois de Fourneau à Mouy. R.

Varietates : 3° *pratensis*, Nob. Petite, assez solide, demi-transparente, roussâtre ; bourrelet mince ; une trace de carène au dernier tour; peu ou pas de poils. Hab. les prairies, au pied des peupliers surtout, C.

— 4° *conica*, Nob. (5 à 6 millim. de haut sur 7 de large). Globuleuse ; spire conique. Prairie d'Hondainville. R. R.

Monstruos. : 5° *scalaris*. Les trois premiers tours obliques par rapport à l'axe, sont presque détachés et s'appuient sur le quatrième qui, lui-même, surmonte le dernier et s'en sépare nettement; on croirait deux coquilles de taille inégale superposées. Un seul individu. Prairie de Moineau à Mouy.

— 6° *sinistra*. L'enroulement de la spire se fait à gauche au lieu d'avoir, comme d'habitude, sa direction dextre. Un individu. Prairie de Moineau.

Observations. — Les individus qui vivent sous les roches des terrains sablonneux sont très-garnis de poils sur toutes les parties de la coquille. Celle-ci est ordinairement d'un brun chocolat et paraît mate tant elle est hispide.

Ceux qui habitent le long des murs humides en ruines, sur les orties, scolopendres et autres végétaux, présentent également un grand nombre de poils blanchâtres, d'autant plus abondants qu'ils sont plus jeunes.

Cette espèce montre au printemps une activité singulière, surtout au matin quand il pleut ou que le brouillard tombe. Petits et adultes grimpent le plus haut possible sur les branches et semblent éprouver un certain plaisir à recevoir l'humidité. Je me suis demandé si ces animaux ne cherchaient pas à nettoyer par cette manœuvre leur tèt souillé, encroûté de parcelles terreuses qu'ils portent avec lui en sortant de leur sommeil hivernal ? En effet, leur marche est nécessairement entravée par l'amas de matières étrangères qui recouvre leur domicile, et cette agglutination est d'autant plus considérable chez les hispides qu'elles sont retenues par des poils ; ils doivent donc profiter des pluies qui lavent et entraînent ces souillures. Dans le jeune âge, l'*H. hispida* est très-friande des gommes que sécrètent certains arbres.

39. 15° *H. plebeia*. Drap.

Hab. Mouy, Angy dans les jardins, surtout au pied des touffes d'œillets. Peu répandue (non cités dans le 1er catalogue).

40. 16° *H. unifasciata*, Poiret (*H. candidula*, Stud.).

Hab. Les pelouses arides, les terrains sablonneux. Très-commune partout.

Varietates : 1° *alba*, entièrement blanche.

— 2° *fasciata*, avec des bandes interrompues au-dessous.

— 3° *gratiosa*, Studer. Coquille de plus forte taille et à bourrelet intérieur très-épais. *Hab.* Balagny, dans des herbes de la *rue Verte*, le long d'un mur. Hauteurs de la garenne d'Hondainville, de Thury. R.

41. 17° *H. fasciolata*. Poiret (*H. striata*. Drap.).

Hab. Mérard, Saint-Félix, Mouy, Thury, Clermont. Commune partout dans les endroits un peu secs.

Varietas : *H. caperata*. Montagu. Une fascie d'un brun roussâtre et plusieurs en dessous. Mouy.

42. 18° *H. ericetorum*. Müll.

Hab. Tous les endroits un peu secs et élevés. Commun.

1° Forme. . . .	varietates.	*pyramidata*. Nob. Extrêmement convexe, pyramidée, ayant des tendances à devenir scalaire. Chemin de Compiègne à Bienville. (Chauvin.)
2° Taille	—	*major*. Grande. *minor*. Très-petite.
3° Nuance. . . .	—	*alba*. Blanche. *lutescens*. Jaune sale uniforme. *rubra*. Rouge-brun foncé. Mouy. R. R.
4° Fascies . . .	—	1 *à* 4 *fasciata*.
5° Monstruositas	—	*scalaris*. Le dernier tour est entièrement détaché du reste de la coquille. Parc du château de Mello où l'espèce abonde.

43. 19° *H. terrestris*. Pennant. (*H. elegans*. Drap.)

Hab. Les environs de Beauvais. Alluvions du terrain.

Varietas : *H. trochilus*. Poiret. Têt déprimé. J'en ai trouvé quelques individus parmi les autres.

Observations. — Je n'ai suivi aucune classification bien régulière pour le genre hélice. Nous avons tant de lacunes dans les formes que ce n'était guère possible. Au reste, l'importance est moindre ici, puisque ce travail est un simple catalogue.

—

SEPTIÈME GENRE. — **Bulimus**, *Brug.*

44. 1° *B. obscurus*, Müll.

Hab. Bois humides le plus souvent.

Varietas : *montana*, Nob. Têt un peu plus petit, transparent, crystallin, brillant, fauve roussâtre. Les premiers tours de spire sont érodés, péristôme bordé d'un très-mince bourrelet blanc.

Hab. La garenne d'Hondainville, sous les roches quatzeuses. R.

45. 2° *B. tridens*, Müll. (Olim : *Pupa tridens.*)

Hab. Cette espèce se trouve plutôt dans les endroits secs et montueux; cependant elle ne sort guère qu'au moment des pluies et ne reste jamais exposée au soleil. Rarement je l'ai vue dans les bois humides.

Varietas : *major*. 12 millimètres de hauteur. Bois de petits chênes sur la route de Mouy à Foulangues. R.

46. 3° *B. subcylindricus*, Lin. (*Zua lubrica*, Müll.)

Hab. Extrêmement abondant dans les prairies.

Varietates : 1° *Achatina collina*, Droüet. Coquille petite, crystalline, à péristôme blanchâtre; quelquefois elle est translucide et d'un vert pâle. Hondainville, Morainval, cavée d'Angy à Mérard. Je ne l'ai jamais recueillie que sur les sables glauconieux. R.

— 2° *albinos*. Blanc mat. Prairie d'Hondainville. R. R.

—

HUITIÈME GENRE. — **Achatina**, *Lam.*

47. *A. acicula*, Müll.

Hab. Les prairies et quelquefois les endroits secs. Prairies de Mouy, d'Hondainville, de Hermes. Hauteurs de Saint-Félix, de Morainval.

Observations. — J'ai trouvé une seule fois un individu vivant à Saint-Félix, sous une pierre, derrière un mur humide. L'animal est blanchâtre, demi-transparent, un peu rosé à sa terminaison à cause de la présence des viscères. Il n'y a pas apparence d'organe visuel au sommet des tentacules. Cependant j'ai constaté que l'individu que j'avais sous les yeux était extrêmement sensible à la lumière. Il est probable que l'impression de l'air lui est désagréable et qu'il cherche plutôt à l'éviter, étant toujours habitué à rester caché assez profondément.

Cette espèce et quelques autres ont donné lieu à la création de genres dont je ne discute pas la valeur ici. Férussac avait formé le genre *cæcilioides*. Jan l'a rangée dans le genre *columna*. Les *polyphemus*, *cionella*, etc., ont été encore autant de divisions qui renfermaient cette petite coquille. Je la laisse provisoirement parmi les agathines.

—

NEUVIÈME GENRE. — **Pupa.** *Drap.*

48. 1° *P. doliolum*, Brug.

Hab. Bois demi-fangeux de Mérard, d'Angy, au pied des jeunes arbres. Hauteurs d'Hondainville, de Morainval.

Varietas : *brevis*. Très-courte, blanchâtre, dépourvue d'épiderme presqu'en entier. Sables inférieurs d'Hondainville, sous les roches, à la garenne. R.

49. 2° *P. muscorum*, Linn.

Hab. Très-commun partout.

Varietates : 1° *edentula*. Sans dents. R.

— 2° *bigranata* (*S. bigranata*, Rossm.). Deux dents l'une vis-à-vis de l'autre et opposées. R.

— 3° *brevis*. Mérard, sous les pierres. Très-court.

50. 3° *P. cylindracea*, Cost. (*Pupa umbilicata*, Drap.).

Hab. Angy, dans les bois, sous des amas de pierres voisins du marais; cavée d'Angy à Mérard. R. (Non cité dans le premier catalogue.)

—

DIXIÈME GENRE. — **Vertigo.** *Müll.*

51. 1° *V. muscorum*, Drap. (*Pupa minutissima*, Hartm.).

Hab. Garenne d'Hondainville; Morainval. R.

52. 2° *V. edentula*, Drap.

Hab. Bois humides de fourneau à Perelles, dans un terrain mou entrecoupé de fossés, sur les tiges et les branches des jeunes taillis. R. (Non cité dans le premier catalogue.)

53. 3° *V. moulinsiana*, Drap.

Hab. Prairie de Noeud à Mouy. R. R.

54. 4° *V. pygmaea*, Drap.

Hab. Les prairies, les bois humides, sous les écorces des troncs pourris. C. C.

55. 5° *V. antivertigo*, Drap.

Hab. Mêmes endroits que la précédente. Moins commune.

56. 6° *V. plicata*, A. Müll. (*V. venetzii*, Charp. in Fer.)

Hab. Prairie d'Hondainville. R. R.

57. 7° *V. pusilla*. Müll.

Hab. Angy, sur de vieilles murailles voisines des bois, sous le lierre. Garenne d'Hondainville, sous les roches quartzeuses.

—

ONZIÈME GENRE. — **Balaea**, *Leach.*

58. *B. perversa*, Linn. (*Balaea fragilis*, Drap.)

Hab. J'ai découvert, depuis la publication du premier catalogue, une autre localité qui contenait cette espèce. Route de Balagny, près des anciennes tourbières, sur des saules. R.

Plusieurs auteurs réunissent cette forme, les uns aux *pupa*, les autres aux *clausilia*. Il est évident, sans doute, qu'elle est intermédiaire; mais elle ne peut être rigoureusement rangée parmi ces genres, et alors une nouvelle coupe devenait nécessaire.

L'animal n'est nullement timide: on peut le toucher, le retourner sans qu'il rentre dans sa coquille. Il se contente de rétracter ses tentacules, de contracter son corps pour s'étendre bientôt après.

—

DOUZIÈME GENRE. — **Clausilia**, *Drap.*

59. 1° *C. laminata*, Montagu.

Hab. Bois de Bury, forêt de Hez, Mouy, Thury, Morainval, Mérard.

Varietates : *albina*. Forêt de Compiègne (Raymond). Transparente, verdâtre, unicolore. R.

— *detrita*. Garenne d'Hondainville. Dépolie surtout aux premiers tours de spire, plus court que le type. R.

60. 2° *C. rolphii*, Gray.

Hab. Bois de Mérard, de Morainval, de Bury, dans la mousse au pied des arbres, forêt de Hez.

61. 3° *C. nigricans*, Jeffr.

Hab. Partout, dans les bois au pied des arbres, au pied des vieux murs, sous les pierres, au milieu des ruines. C. C.

Varietates : 1° *albina*. Forêt de Compiègne (Raymond). R.

— 2° *detrita*. Garenne d'Hondainville. Le têt est dépoli, rongé par places. R.

— 3° *lineata*, Nob. Une ligne blanche, étroite, continue sur chaque tour de spire. Garenne d'Hondainville. R. R.

62. 4° *C. parvula*, Stud.

Hab. Nous n'avons pas d'espèce plus commune que celle-ci dans le fond des vallées aussi bien que sur les hauteurs. C. C. C.

Varietas : *minima*. Coquille très-petite. Vallon du Mesnil, près Mouy, sur les saules.

Observations. — Je crois que des recherches faites soigneusement sur d'autres points du département amèneraient la découverte de plusieurs *clausilies* qui vivent chez nos voisins. J'ai tenté d'acclimater la *C. plicatula* sans pouvoir y réussir. L'an dernier, j'ai placé dons les bois de Bury une certaine quantité de *Cl. ventricosa*. Je donne ici ces indications, afin que plus tard l'on ne les croie pas indigènes, si par hasard on les y découvrait.

TROISIÈME FAMILLE. — **Auriculacés**, *Lam.*

TREIZIÈME GENRE. — **Carychium**, *Müll.*

63. *C. minimum*, Müll.

Hab. Les prairies de toutes nos localités. Sous un tronc d'ar-

bre pourri, près des bois humides de Mérard. Ce mollusque, le plus exigu que nous possédions, aime beaucoup les substances animales en décomposition.

B. AQUATIQUES.

QUATRIÈME FAMILLE. — **Limnéens**, *Lam.*

QUATORZIÈME GENRE. — **Planorbis**, *Guett.*

64. 1° *P. corneus*, Linn.

Hab. Les rivières, les étangs, les fossés et flaques d'eau dans les marais. C. C.

Varietas : *albina*. Têt blanc, légèrement verdâtre, mince, demi transparent par endroits, surtout à la terminaison de la spire. Animal d'un beau brun violacé, à sang bien rouge. Angy.

Monstru° : *scalaris* Tours détachés, élevés, ne restant pas dans le même plan.

— *disjuncta*. Tours détachés, restant dans le même plan.

Observations. — Ces monstruosités ont été recueillies toutes à Angy, près des marais, au milieu des bois. Leur description ainsi que les causes qui ont pu produire l'albinisme, ont été publiées dans le *Journal de Conchyliologie* (tome VII, juin 1859, p. 310. Cas d'albinisme et de monstruosité scalaire du planorbe corné) et, p. 315, albinisme du *P. complanatus*.

65. 2° *P. contortus*, Lin.

Hab. Partout dans les fossés fangeux. C. C.

66. 3° *P. albus*, Müll.

Hab. Mouy, Hermes. Cette espèce n'est pas très-commune.

Varietas : *major*, 0,07 millimètres de large. A Egypte, près Mouy; localité détruite par les constructions du chemin de fer.

67. 4° *P. rotundatus*, Poir. (*P leucostoma*. Mill).

Hab. Mouy, Angy, Mérard, Bury, Hermes, dans les fossés à eaux claires, au milieu des prairies surtout.

Varietates : 1° *ferruginea*, Nob. (*P. perezii*, Graëlls. D'après Dupuy, Drouët, Moquin-Tandon).

Je répète ici ce que j'ai dit dans le catalogue

de 1853. La variété du *Pl. rotundatus*, à laquelle on a attribué ce nom, n'est pas identique au planorbe du naturaliste de Madrid. En un mot, le *P. perezii* est distinct de la forme qui nous occupe. Je l'appelle varietas *Ferruginea*, afin d'éviter toute confusion dorénavant, et parce que la plupart du temps sa coquille est recouverte d'une couche de limon ferrugineux. Elle a 6 ou 7 tours de spire séparés par une suture profonde, et, à l'ouverture, c'est à peine si l'on aperçoit un épaississement blanchâtre. Parfois même le péristôme est tranchant et fragile. *Hab.* Fossés ferrugineux de Mérard, Angy, Thury. Assez commun par places dans les localités où il vit.

— 2° *septemgyrata*, Ziegl. in Rosm.

Cette grande variété du *P. rotundatus* a 7 tours de spire assez larges, de sorte que ces dimensions l'emportent le plus souvent sur celles du type. Les exemplaires que j'ai recueillis sont absolument semblables à ceux de la Suisse. Je les ai trouvés dans un seul petit fossé d'eau limpide bien ombragé, à Angy, près la mine de silex. R.

68. 5° *P. vortex*, Lin.

Hab. Tous les fossés et, très-souvent, les ruisselets à cours lent; les flaques des marais, C. C.

Varietas : *P. compressus*, Mich. Très-aplati; carène au milieu du dernier tour. Buteaux, dans un petit fossé limpide. A. R.

Monstruª : *concava*, Nob. La face supérieure de la coquille est enfoncée en entonnoir, et l'inférieure est extrêmement convexe, sans qu'il y ait la moindre désunion des tours de spire. Bois de Fourneau. R.

— *scalaris*. Le dernier tour quitte peu à peu les autres, dévie du plan horizontal pour devenir oblique, et se contourne de telle sorte, que son ouverture s'insère près du sommet. Fossé de la prairie d'Angy (un seul individu).

69. 6° *P. carinatus;* Müll.

Hab. Mouy, marais d'Angy. Rare partout.

70. 7° *P. complanatus*, Lin.

Hab. Tous les marais, les fossés à eaux claires, les ruisseaux peu courants, les étangs. C. C.

Varietates : 1° *P. submarginatus*, Crist. et Ian. Ce n'est qu'un diminutif de *P. complanatus*. Tous les exemplaires que j'ai reçus non-seulement de divers points de la France, mais de Suisse, d'Italie, de Prusse, sont identiques aux nôtres. C'est donc à mes yeux une simple variété petite. *Hab.* Bury, dans une mare très-élevée, au lieu dit : le Déluge. A Pérelles, dans les fossés des bois de Fourneau.

— 2° *albina*. Entièrement blanc. Bois de Coincourt, fossé très-limpide (*Journal de Conchyliologie*, tome VII. Juin 1859, p. 315).

Monstruos° : 3° *subscalaris*. Le dernier tour, entièrement dévié du plan, se détache un peu, et l'ouverture est fixée à la face inférieure de la coquille. Mouy à Egypte; localité détruite.

— 4° *trochiformis*, Nob. C'est la plus curieuse monstruosité que j'aie jamais vue. L'on croirait un véritable *trochus!* Les tours sont étagés avec une régularité parfaite les uns au-dessus des autres, le sommet seul n'est pas resté dans l'axe. Le dessous est bordé au pourtour par une petite carène saillante, et un ombilic très-profond s'ouvre au milieu de cette face. L'ouverture n'a nullement changé de forme (0,07 millimètres de haut).

Je l'ai trouvée en pêchant avec mon ami T. Prime, qui, comme moi, fut fort étonné de cette singulière anomalie. Malheureusement, ce ruisseau, qui me fournissait de si bonnes espèces ou variétés, a été entièrement comblé par les travaux du chemin de fer, Mouy à Egypte.

71. 8° *P. nitidus*, Müll.

Hab. Angy, Pérelles. R. Je ne l'ai jamais retrouvé depuis le premier catalogue.

72. 9° *P. fontanus*, Lightf.
Hab. Mouy à Egypte, autrefois ; Angy. Peu commun.

73. 10° *P. nautileus*, Linn.
Hab. Mouy, fossés de la route de Bury. R. R.

—

QUINZIÈME GENRE. — **Physa**, *Drap.*

74. 1° *P. fontinalis*, Linn.
Hab. Les fossés d'eau claire, surtout ceux qui communiquent avec un ruisseau et qui sont garnis de nymphaea. C'est surtout au commencement du printemps qu'elle est plus commune. En été, elle se retire au fond dans le pied des plantes, et il est fort rare d'en rencontrer.
Varietates ; 1° *major*. Au moins le double des dimensions ordinaires. *Hab.* Mouy. R. R.
— 2° *minor*. Extrêmement petite, solide, foncée en couleur. Je l'ai trouvée en abondance une seule année, dans un très-petit et profond fossé des bois de Fourneau. Depuis cette époque, il m'a été impossible de la rencontrer.

75. 2° *P. hypnorum*, Lin.
Hab. Mouy, prairie de Moineau, marais de Coincourt, de Hermes, Saint-Félix, Ansacq. C. C.
Varietas : *minor*. Très-petite, peu allongée, assez épaisse, fortement ombrée. Fossé à fond de sable, prairie de Saint-Félix. R.

—

SEIZIÈME GENRE. — **Limnaea**, *Brug.*

76. 1° *L. stagnalis*, Linn.
Hab. Excessivement abondante dans les fossés du chemin de fer, dont le fond paraît noir par endroits, tant les individus sont pressés. Tous les étangs et les fossés, rare dans les rivières.
Varietates : 1° *brevispira*. Spire très-courte ; dernier tour renflé. *L. lacustris*, Stud. Marais d'Angy. R.
— 2° *roseolabiata*. Noire en dehors à cause du dépôt particulier qui s'est fait sur le têt; violet en

dedans, et rose ou couleur de chair lavée vers les bords. Variété commune dans les fossés des bois de Coincourt, mais rare ailleurs.

Observations. — Cette espèce est très-friande des matières animales, mais elle aime le pain par-dessus tout. J'ai vu, une fois, environ un demi kilo de pain couvert en une heure et demie d'une telle quantité de Limnées qu'il disparaissait entièrement. De la façon dont elles mordaient, il a dû être englouti en peu de jours.

77. 2° *L. palustris.* Drap.

Hab. Les marais, les fossés, les ruisseaux. C. C.

Varietates : 1° *elata*, Nob. Très-étroite et allongée. *Hab.* ruisseau dans les bois de Mérard. R.

— 2° *abbreviata.* Courte, un peu renflée. *Hab.* prairies d'Hondainville.

— 3° *minima.* 7 à 8 millim., quoique parfaitement adulte. *Hab.* prairie de Moineau, près Mouy. M. A. de l'Hôpital a rencontré cette variété parfaitement identique à la nôtre dans le Calvados.

78. 3° *L. truncatula*, Müll.

Hab. Mouy, Balagny, Hondainville, Fillerval, Hermes, presque partout sur la vase le long des ruisseaux, fossés et rivières. Très-commune et très-abondante là où elle vit.

Varietates : 1° *major.* Grande taille. Angy, Dury-St-Claude. R.

— 2° *minor.* 4 millim. environ.

— 3° *microstoma.* Drouët Monchy-la-Ville. R.

Monstruos. 4° *pyramidata.* Les tours s'élèvent sur le dernier qui est large et plat. Chaussée d'Angy. Un individu.

79. 4° *L. limosa.* Lin. (*L. ovata.* Drap.)

Hab. C'est la plus commune de toutes les Limnées ; elle se trouve sur tous les points de la France, et elle est extrêmement variable de taille, de forme et d'épaisseur, suivant la qualité du sol et des eaux qu'elle habite.

Varietates : 1° *major.* Grosse, ventrue, mince le plus souvent.

— 2° *minor.* Petite et solide. *Hab.* les ruisseaux clairs, les sources.

— 3° *ventricosa*, Nob. Très-renflée, spire courte.

— 4° *elata*, Nob. Allongée, étroite, spire aiguë.

Varietates : 5° *spirata*, Nob. Dernier tour ventru, les autres allongés (4 ou 5).

— 6° *intermedia* (*L. intermedia*. lam.).

— 7° *reflexa*, Nob. Bord droit, relevé plus ou moins fortement.

— 8° *trencaleonis*. (*L. trencaleonis*, Gass.) Columelle formant un angle quelquefois presque droit, à son origne.

— 9° *tenuis*. Coquille très-fragile, si mince qu'elle est presque toujours brisée. Cette conformation est due à la pénurie du calcaire que renferme le sol sur lequel coulent les eaux.

— 10° *alba*. Coquille d'un blanc de lait. *Hab*. marais de Monchy-la-Ville.

Monstruos. 11° *scalaris*. Les premiers tours sont détachés du dernier. *Hab*. Monchy-la-Ville. Un seul individu.

La variété *Ventricosa* était commune à Egypte, dans le ruisseau, avant les travaux du chemin de fer. La variété *Elata* se tient sur les roches qui reçoivent les eaux de la petite cascade des bois de Mérard. Cette jolie forme est très-élégante. Les variétés *Reflexa* et *L. trencaleonis* abondent dans les fossés fangeux des bois de Coincourt. La variété *Tenuis* vit au milieu des eaux presque stagnantes des marais de Noeud. *L. intermedia* se trouve dans les marais de Monchy-la-Ville, au milieu des bois, en quantité tellement prodigieuse, que le fond des ruisseaux en est entièrement tapissé ; aussi, les difformités les plus bizarres y sont très-fréquentes.

80. 5° *L. peregra*. Gmel.

Hab. Les marais de Coincourt, de Sacy-le-Grand. A. R.

81. 6° *L. auricularia*. Linn.

Hab. Les rivières Oise, Thérain, le fossé Lévêque à Bury, l'étang de Saint-Jean-du-Vivier, presque tous les cours d'eau. Elle n'est jamais abondante comme les autres espèces de Limnées.

—

DIX-SEPTIÈME GENRE. — **Ancylus**, *Geoffr*.

82. 1° *A. fluviatilis*. Müll.

Hab. Les rivières et souvent les fossés qui s'y dégorgent. C.

Varietates : 1° *A. costatus*, Fer. non villa. N° 80 du premier catalogue. *Hab.* Mouy, fossé courant sortant du Thérain.

— 2° *A. gibbosus*, Bourg. *Hab.* Source Saint-Jean, à Saint-Félix; Bury, source d'un lavoir; Angy, source Saint-Clère.

Observation. — Cette forme si variable a donné lieu à la création d'un grand nombre d'espèces qui, prises isolément, ont une certaine valeur ; mais l'examen de séries d'exemplaires de plusieurs localités démontre l'identité qui existe entre eux. Cependant, l'*A. gibbosus* ne varie pas, il conserve toujours son même aspect, et, sans présenter de caractère tranché, il reste distinct de l'*A fluviatilis*. C'est la variété qui s'écarte le plus du type.

83. 2° *A. lacustris*. Linn.

Hab. Mouy, Angy, Hermes, presque toutes les eaux stagnantes, mais claires ; plus rarement les eaux courantes.

P. 2e OPERCULÉS.

—

CINQUIÈME FAMILLE. — **Orbacés**, *Lam.*

DIX HUITIÈME GENRE. — **Cyclostoma**, *Drap.*

84. 1° *C. elegans*, Müll.

Hab. Très-commun dans les bois un peu secs surtout, dans la mousse, au pied des arbres, dans les haies, sous les pierres.

Varietates : 1° *maculosa*. Moq. Cendré ou violacé, avec marbrures brunes ou brun violet.

— 2° *violacea*. Desmoul. Uniformément violacé, quelquefois lie de vin. *Hab.* Bois de Mérard.

— 3° *ochroleuca*. Desmoul. Jaune d'ocre sans tache ni bande.

— 4° *grisea*. Nob. Tèt mat, gris cendré sans tache ni bande. *Hab.* forêt de Hez, sous les feuilles de hêtre. C. C.

(Sous-genre *Pomatias*. Hartm.)

85. 2° *C. obscurum.* Drap.

Hab. Garenne de Trye, vallée du Réveillon (non cité dans le premier catalogue).

86. 3° *C. septemspirale.* Razoum. Même localité (non cité dans le premier catalogue).

Observations. — Nous devons à mon ami M. Eugène Chevalier, de Gisors, la connaissance de ces deux dernières espèces que je n'avais pas encore rencontrées dans notre département. Je le remercie de l'obligeance qu'il a bien voulu me témoigner en mainte circonstance, lorsque je l'ai mis à contribution soit pour des exemplaires de mollusques, soit pour des observations. Voici ce qu'il m'écrit au sujet des Pomatias de Trye : « J'ai trouvé pour » la première fois les *Pomatias* en 1839, vivant sur l'écorce lisse » de blancs de Hollande, dans la garenne de Trye, aux endroits » humides, près de la rivière, dans le bois de Berticher. En 1840, » je les ai recueillis dans les aulnaies qui sont entre Trye et Gisors. » L'inondation de 1841, causée par le débordement de la Troëne » et de l'Epte, est la plus considérable que l'on ait jamais vue. » Elle a entraîné et déposé dans la vallée de la Troëne, entre » Trye et Gisors, des millions d'individus de ces Pomatias, et » depuis cette époque je n'en ai pas retrouvé de vivants. »

Serait-ce donc une espèce détruite? Je ne le pense pas, et il est probable qu'un jour ou l'autre M. Chevalier la découvrira de nouveau. Il est évident qu'une immense quantité de ces êtres ayant péri, elle doit être rare pendant longtemps; mais il n'est pas possible que quelques-uns n'aient échappé au déluge, ou, au moins, leurs œufs transportés à peu de distance ou ensevelis sous la terre, une fois éclos, auront formé de nouvelles générations qui apparaîtront tout à coup. J'ai vu souvent des localités envahies par des mollusques que je n'avais jamais aperçus, quoique les ayant déjà souvent visitées!!

ORDRE DEUXIÈME. — **PECTINIBRANCHES**, Cuv.

SIXIÈME FAMILLE. — **Péristomiens**, *Lam.*

DIX-NEUVIÈME GENRE. — **Paludina**, *Gray.*

87. *P. vivipara*, Linn. (*P. achatina*, Lam.)
Hab. L'Oise, les fossés du parc de Villette. C. C.

—

VINGTIÈME GENRE. — **Bythinia**, *Hartm.*

88. *B. tentaculata*, Lin.
Hab. Très-commune partout dans les eaux pures aussi bien que dans les fossés les plus fangeux.
Varietates : 1° *producta*, Menke. Allongée, conique (*in moq.*).
— 2° *zonata*, Nob Une bande mince, blanche sur les tours de spire. Mouy. R.
— 3° *marginata*. Bourrelet blanc en dedans de l'ouverture. Mouy, fossés du chemin de fer.
— 4° *alba*. Toute blanche. Bois de Coincourt.

—

VINGT ET UNIÈME GENRE. — **Valvata**, *Müll.*

89. 1° *V. piscinalis*, Müll.
Hab. Tous nos cours d'eau et la plupart des fossés. C. C.
Monstruos. : *scalaris*. Dernier tour entièrement détaché, les autres ont la suture qui indique une grande tendance à se disjoindre. *Hab.* Hondainville. Un individu.

90. 2° *V. cristata*, Müll. (*V. planorbis*, Drap.)
Hab. Les fossés et beaucoup plus rarement les eaux courantes. C. C.
Monstruos. : *subscalaris*. Le dernier tour presque détaché vers l'ouverture qui est baissée et s'insère hors du plan. Angy.

91. 3° *V. spirorbis*, Drap.
Hab. Mouy, Hondainville. R. R.

SEPTIÈME FAMILLE. — **Neritacés**, *Lam.*

VINGT-DEUXIÈME GENRE. — **Nerita**, *Linn.*

SOUS GENRE. — **Neritina**, *Lam.*

92. *N. fluviatilis*, Müll.
Hab. Toutes nos rivières ainsi que les ruisseaux qui en découlent. C. C.

2° ACÉPHALES, Cuv.

ORDRE DES LAMELLIBRANCHES, Cuv.

HUITIÈME FAMILLE. — **Naïades**, *Lam.*

VINGT-TROISIÈME GENRE. — **Anodonta**, *Lam.*

93. 1° *A. cygnaea*, Lin.
Varietates : 1° *oblonga*, Müll. *Hab.* Marais de Monchy-la-Ville. R.
— 2° *cellensis*, Schrôt.
Hab. Balagny, étang de l'ancien château, Fay-sous-Bois, Bailleul-sur-Thérain, Pierrefonds, Moraînval, Mouchy.
Observations. — Les exemplaires de cette dernière localité m'ont fourni des perles fort jolies, de diverses grosseurs. Les individus de l'étang de Fay ont un têt d'une épaisseur considérable qui pourrait faire supposer que c'est une Anodonte pondéreuse, mais il offre tous les caractères d'*A. cellensis*.
Je dois à mon ami et confrère, M. Rottée, de Clermont, un

échantillon gigantesque de cette espèce; il vient de l'étang du parc de Villette.

94. 2° *A. variabilis*, Drap. (*A. piscinalis*, Nilss.)

Hab. Mouy, Bailleul-sur-Thérain ; assez rare chez nous.

95. 3° *A. anatina*, Lin.

Hab. Mouy, dans un ruisseau à Egypte. Individus plus petits que le type. Localité détruite. L'Oise à Creil. R.

Varietas : *A. rayii*, Dup. Marais de Monchy-la-Ville.

96. 4° *A. complanata*, Ziegl. in Rossm.

Hab. L'Oise, à Creil. R. R.

Nous n'avons que la variété *A. elongata*, Hol.

—

VINGT-QUATRIÈME GENRE. — **Unio**, *Retz.*

97. 1° *U. sinuatus*, Lam.

Hab. L'Oise, à Creil. R.

Observations. — Je pense que cette espèce se trouve à l'état frais sur plusieurs points de l'Oise. L'individu entier que j'ai recueilli n'était pas vivant, le têt est assez altéré, mais il n'a pas dû être charrié pendant un long trajet, car sa couche corticale n'est guère usée. J'ai obtenu également plusieurs valves isolées, les unes entièrement dépouillées d'épiderme et roulées, d'autres presque fraîches, toujours en fort petit nombre. Au reste, cet *Unio* vit dans le département de l'Aisne (la Vesle) et il n'y a rien d'extraordinaire à le rencontrer ici. (Non cité dans le premier catalogue.)

98. 2° *U. rhomboideus*, Schrôt. (*U. littoralis*, Cuv.

Hab. Toutes nos rivières. C. C.

99. 3° *U. batavus*, Mat. et Rack.

Hab. L'Oise dans toute son étendue et où il devient très-beau. — Le Thérain et l'embouchure des fossés qui s'y dégorgent. Commun dans tous les cours d'eau.

Varietas : *U. amnicus*, Ziegl. Le Thérain. Très-abondant par places.

100. 4° *U. requienii*, Mich.

Hab. Partout dans les rivières et souvent variable.

Varietas : *Curvata*, Nob. Le bord supérieur est arqué et l'ex-

trémité anale est mince, étroite. Je ne l'ai encore trouvée que dans le Thérain.

Cet *Unio* est sujet à de nombreuses variations. Ainsi, dans le rû de Lombardie à Hondainville, les bords supérieur et inférieur sont presque parallèles et le têt présente une grande épaisseur. Les individus du fossé Lévêque à Bury, ont la coquille mince et délicate. Ceux de l'Oise sont robustes. Dans le même cours d'eau, les exemplaires diffèrent de forme.

101. 5° *U. tumidus*, Phil.

Hab. L'Oise. R. Je ne l'ai trouvé jusqu'ici que dans cette rivière. Aucun ne représente le type. Ces mulettes sont petites et un peu comprimées, le rostre n'est pas prononcé; tandis que chez les magnifiques échantillons des grands fleuves, la coquille offre un renflement considérable, un bord inférieur arrondi et une solidité que ne possèdent pas les nôtres.

NEUVIÈME FAMILLE. — **Dreissénadés**, *Gray.*

VINGT-CINQUIÈME GENRE.— **Dreissena.** *Van. Ben.*

102. *D. polymorpha*, Pall.

Hab. L'Oise.

DIXIÈME FAMILLE. — **Cycladea**, *Fer.*

VINGT-SIXIÈME GENRE. — **Cyclas.** *Brug.*

103. 1° *C. rivicola*, Lam.

Hab. L'Oise dans toute son étendue.

104. 2° *C. cornea*, Lin.

Hab. Tous nos fossés, les tourbières, les mares même très-fangeuses. C. C.

Varietates : 1° *major*. Très-grande et bien bombée. Ancien étang de Fillerval. Anciennes tourbières de Balagny. R.

— 2° *rivalis*, Müll. Tous les ruisseaux et fort rarement les eaux stagnantes. C. C.

— 3° *nucleus*, Stud. Coincourt, Mouy, Balagny. C. C.

Observations. — L'ancien étang de Fillerval m'a présenté un assez grand nombre d'individus partagés par une ligne verticale peu profonde donnant à la coquille un aspect un peu sinué.

105. 3° *C. lacustris.*

Hab. Mouy, dans les bois de Fourneau. R. R.

Varietas : *C. calliculata*, Drap. *Hab.* Lavoir à Béthencourtel, près Clermont.

Observations sur les genres Cyclas et Pisidium. — M. Jeffreys, mon savant et honorable collègue, me disait que rien, suivant lui, ne pouvait motiver positivement la séparation des genres *Cyclas* et *Pisidium*. Il possède une forme qui tout d'abord semble établir un intermédiaire entr'eux (*C. pisidioides*), et il eut l'obligeance de me l'envoyer en convenant toutefois qu'elle devait n'être considérée que comme variété de *C. cornea*. Je constatai l'identité admise par M. Jeffreys. Mais, comme jusqu'ici rien ne vient détruire les caractères positifs énoncés dans mon essai sur les Pisidies françaises, je conserve la même division.

—

VINGT-SEPTIÈME GENRE. — **Pisidium**, *C. Pfeiff.*

106. 1° *P. pusillum*, Jen.

Hab. Mouy, dans les bois de Fourneau ; Angy, dans les bois ; Cailloël, source boueuse ; Carville, près Hermes, dans une source. R. (Non cité dans le premier catalogue.)

Varietas : *quadrilatera*, Nob. (Essai monographique sur les Pisidies françaises). Cailloël. R.

107. 2° *P. nitidum*, Jen.

Hab. Angy, ruisseau limpide de la chaussée ; Mouy ; Carville, dans une source ; Angy, dans les bois près du marais. R.

Varietates : 1° *minima*, Nob. Angy, fossés un peu courants. Coquille fort petite, quoiqu'adulte.

— 2° *nitidissima*, Nob. Plus aplatie que le type et extrêmement brillante, d'une teinte plus foncée. *Hab.* Fossé dans les bois de Fourneau à Perelles, ruisseau courant dans les fossés du chemin de fer, près du niveau d'Angy.

108. 3° *P. roseum*, Scholtz (*P. tetragonum*, Norm. *P. gassiesianum*, Dup. Ess. sur les Pis. françaises, par erreur).

Hab. Mouy, Angy (non cité dans le premier catalogue). R.

Varietas : *P. baudoniauum.* De Cessac. Fossé stagnant près des bois de Perelles. R.

109. 4° *P. casertanum.* Poli.

Hab. Partout, dans le moindre fossé, sur les bords des ruisseaux, rivières, des sources, des flaques d'eau. C. C.

Varietates : 1° *P. lenticulare*, Norm. Foulangues, Saint-Félix,
— Châteaurouge : source Rotard.

Subvarietas : *minima.* Buteaux, Angy, fossés ferrugineux, Janville, camp Barbet, Dury-St-Claude, à têt cristallin ; Hondainville, Thury, Mérard. Variété intermédiaire entre *P. lenticulare* et *P. cinereum.* Dury-St-Claude, source Laverrière, forêt de Hez.

— 2° *limosum*, Gassies. Mérard, fossé fangeux, Boulaincourt.

— 3° *tratianum*, Dup. Béthencourtel, près Clermont.

— 4° *cinereum*, Alder. Foulangues.

— 5° *pulchellum*, Gen. Source à Fay-sous-Clermont, prairie de Moineau, Angy.

— 6° *planulata*, Nob. Source à Foulangues, Mouchy-la-Ville.

— 7° *caliculatum*, Dup. Noailles, près du lavoir.

Monstruos. 8° *sinuatum*, Bourg. Foulangues, Angy.

110. 5° *P. amnicum*, Müll.

Hab. Les rivières et les fossés adjacents.

Monstruos. : *sinuata.* Sillon presque médian divisant profondément les valves. *Hab.* Mouchy-la-Ville. R.

111. 6° *P. henslowanum*, Shepp.

Hab. Mouy, dans les fossés et les ruisseaux.

Varietates : 1° *inappendiculata.* Mouy; le Trye à Marguery; prairie de Moineau; Angy; Mouchy-la-Ville.

— 2° *dupuyanum*, Norm. Brivois; Cailloël; parc d'Ansacq; Boisicourt; Angy; Saint-Félix.

— 3° *jaudouinianum*, Gass. Source du Mesnil, près Mouy; prairie de Nœud.

UNIV OF MICH.

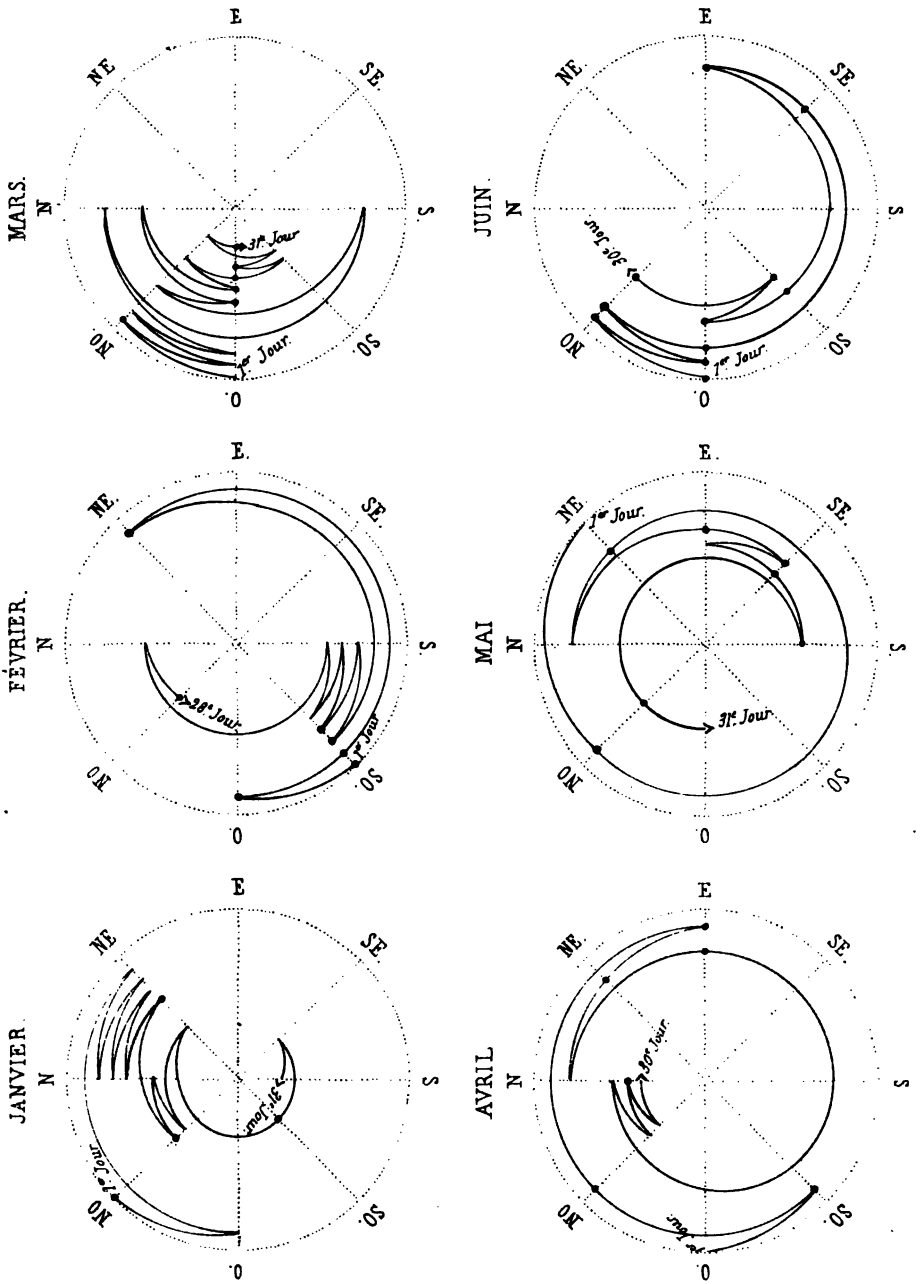

Les lignes noires expriment les mouvements dans chaque rumb; les points indiquent une
La ligne du mouvement des vents part de la circonférence du cercle (1.er jour du mois) en se dirig

ÑÉE 1861 _ TABLEAUX GRAPHIQUES DES VARIATIONS MENSUELLES DU VENT.

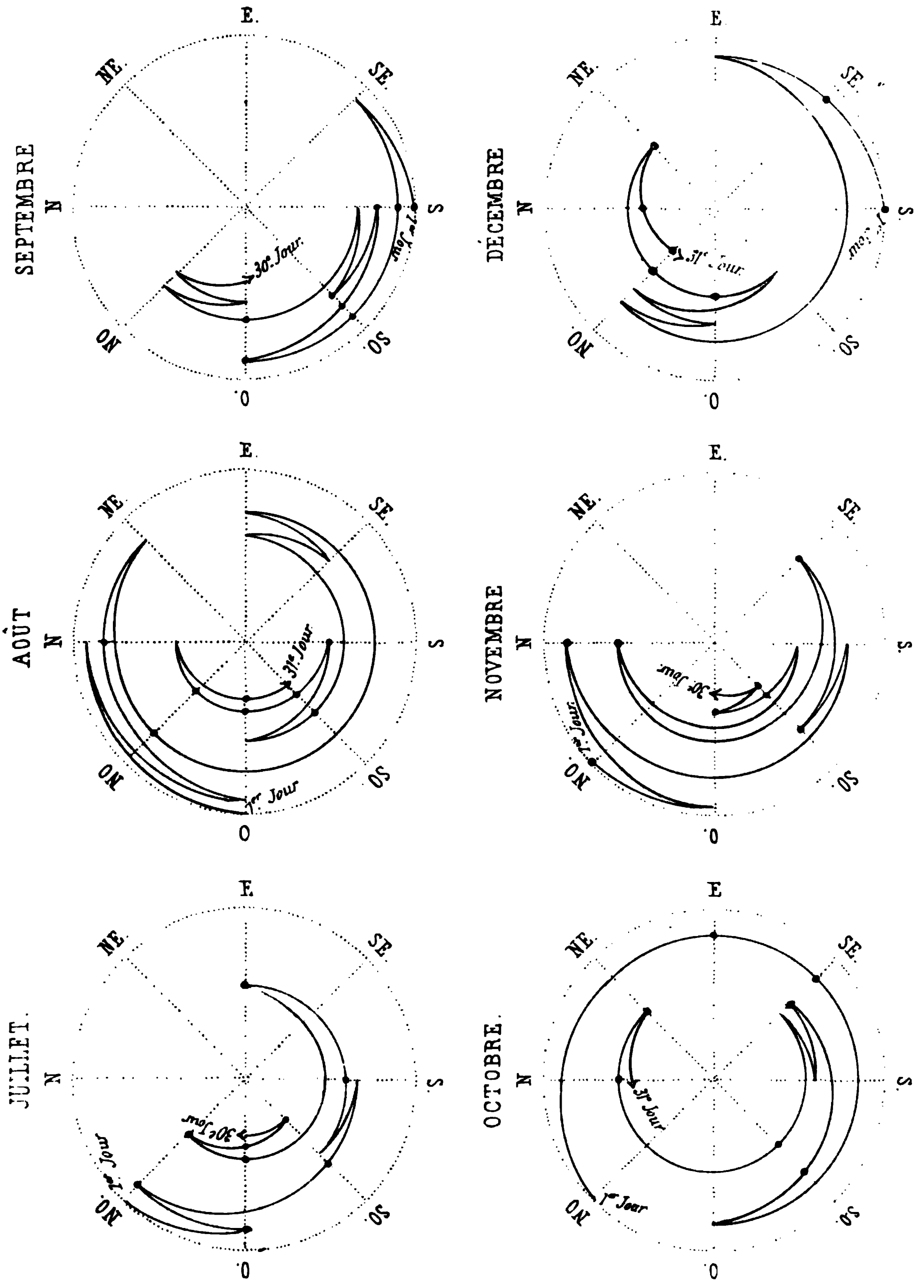

ıtermittence dans le mouvement et une direction constante pendant 2 jours au moins.

ant vers l'intérieur de la figure (denier jour du mois) et en indiquant les variations et les repos de la girouette.

Lit. Ladre Cochefert, à Beauvais

OBSERVATIONS

MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A BEAUVAIS PENDANT L'ANNÉE 1861.

UDOMÉTRIE ET ANÉMOGRAPHIE.

Je présente aujourd'hui à la Société Académique la quatrième série des observations météorologiques qu'elle publie tous les ans dans son bulletin. Ces observations se rapportent à l'année 1861.

Le pluviomètre totalisateur qui sert depuis 1858 n'a pas changé de position ; son récipient est toujours placé à 79^{m} 30 au-dessus du niveau de la mer.

La tableau ci-joint donne les observations quotidiennes qui ont consisté, comme pendant le cours des années précédentes, à noter la quantité d'eau tombée chaque jour, la direction du vent et l'aspect du ciel à midi.

Le tableau récapitulatif qui suit offre le résumé de ces observations pour chacun des mois de 1861.

TABLEAU RÉSUMANT LES OBSERVATIONS POUR CHAQUE MOIS DE L'ANNÉE.

MOIS.	NOMBRE DE JOURS DE PLUIE.	HAUTEUR DE PLUIE TOMBÉE (en millimètres.)	MOYENNE des hauteurs de pluie.		NOMBRE DE JOURS pendant lesquels ont soufflé les vents de :														VENT DOMINANT		ASPECT DU CIEL pendant le mois.			
					N.		N.-E.		E.		S.-E.		S.		S.-O.		O.		N.-O.							
			Par jour pluvieux.	Par jour.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	pendant le mois.	avec pluie.	CL.	Q N.	N.	CO.
Janvier...	3	2=9	1=00	0=10	0	6	1	6	0	0	0	1	0	1	1	6	0	1	1	7	N.-O.	N.-O.	1	7	7	16
Février...	12	36.3	3.03	1.30	0	1	1	1	0	0	0	1	3	0	7	9	0	2	1	2	S.-O.	S.-O.	0	8	8	12
Mars.....	16	65.7	4.10	2.10	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	4	4	7	5	5	3	O.	O.	3	7	15	6
Avril.....	4	5.7	1.42	0.19	0	6	0	9	0	5	0	1	0	0	3	0	1	1	0	4	N. E.	S.-O.	8	13	8	1
Mai.....	7	71.1	10.16	2.29	0	3	1	3	1	5	0	5	0	2	1	0	0	1	4	5	N.-O.	N.-O.	11	10	6	4
Juin.....	13	98.0	7.53	3.26	0	0	0	0	0	3	0	2	1	1	2	3	5	5	5	3	O.	O.	5	9	11	5
Juillet....	16	98.5	6.15	3.24	0	0	0	0	0	3	0	1	2	1	3	4	4	4	7	2	N.-O.	N.-O.	3	13	11	4
Août.....	4	14.4	3.60	0.47	0	4	0	1	0	2	0	2	0	3	1	5	1	8	2	2	O.	N.-O.	11	11	8	1
Septembre	10	31.2	3.12	1.04	0	0	0	0	0	0	0	1	1	10	6	2	3	5	0	2	S.-O.	S.-O.	3	12	7	8
Octobre..	5	22.7	4.54	0.75	1	4	1	3	0	4	0	8	0	1	2	5	1	0	0	1	S.-E.	S.-O.	7	12	6	6
Novembre	16	65.5	4.09	2.18	0	4	0	0	0	0	2	0	2	1	5	6	4	1	3	2	S.-O.	S.-O.	2	12	11	5
Décembre	7	14.9	2.12	0.49	0	3	0	5	1	0	1	1	0	2	1	1	2	5	2	7	N.-O.	O.	9	10	7	5
Totaux..	113	527.0	4.66	1.44	1	33	4	28	2	22	3	23	9	23	36	45	28	38	30	40	S.-O.	S.-O.	63	124	105	73
					34		32		24		26		32		81		66		70							

L'on remarque que la hauteur d'eau tombée en 1861 (0m 527) est inférieure à celle qui a été observée en 1860 (0m 6798) et en 1859 (0m 6139), ainsi qu'à la moyenne de l'Observatoire de Paris (0m 5634), mais qu'elle a été quelque peu supérieure à la hauteur de pluie tombée à Beauvais en 1858.

Le nombre des jours pluvieux, qui a été de 130 en 1858, de 148 en 1859, de 181 en 1860, s'est abaissé à 113 en 1861, tandis que la moyenne de l'Observatoire a été de 142 pendant la période de 1764 à 1827.

Si l'on continue cette comparaison, l'on verra que pendant les mois de	HAUTEUR DE PLUIE. Beauvais. 1861.	1860.	1859.	1858.	Paris. — Moyenne	JOURS DE PLUIE. Beauvais. 1861	1860	1859	1858	Paris. Moyenne.
janvier, février et mars, l'on a.	0.1050	0.1568	0.0860	0.0580	0.1164	31	49	32	32	34
avril, mai et juin	0.1748	0.1572	0.2038	0.1371	0.1407	24	49	40	28	35
juillet, août et septem.	0.1441	0.2244	0.1221	0.1734	0.1719	30	48	32	33	36
octob., nov. et décem.	0.1031	0.1414	0.2000	0.1441	0.1344	28	35	44	37	37
Totaux	0.5270	0.6798	0.6139	0.5126	0.5634	113	181	148	130	142

Ainsi, les pluies de l'hiver de 1861 ont été de un tiers infé-

rieures à celles de la même saison en 1860, un peu supérieures à celles de l'hiver de 1859, et le double de celles de 1858; elles ont été de un dixième seulement inférieures à la moyenne de l'hiver du climat parisien. L'eau tombée pendant le printemps de 1861 a dépassé la quantité tombée pendant la même période en 1860 et 1858; ainsi que la moyenne de l'Observatoire, elle a été seulement inférieure à la quantité tombée à Beauvais en 1859. Les pluies de l'été de 1861 ont été inférieures à celles qui ont été notées, pendant la même saison, dans les trois années précédentes, ainsi qu'à la moyenne de Paris. Enfin, les pluies de l'automne de l'année dernière ont été également inférieures à celles des mêmes mois, à Beauvais, en 1860, 1859 et 1858, ainsi qu'à la moyenne de l'Observatoire.

Le nombre des jours pluvieux, très-faible en 1861, a été inférieur aux nombres remarqués à Beauvais depuis quatre ans et à la moyenne de Paris.

La hauteur moyenne d'eau tombée pendant chaque jour pluvieux a été, en 1861, de 4m 66
elle avait été, en 1860, de 3 75
en 1859, de 4 15
en 1858, de 3 91
ce qui donne, pour la moyenne des quatre années, 4 12
chiffre qui se rapproche sensiblement de la moyenne
de l'Observatoire de Paris, qui est de 3 97

Les jours qui ont donné les plus fortes pluies en 1861 ont été les 9 mai (32m 1), 27 mai (21m 5) et 22 juin (36m 8).

Le vent dominant a été, dans l'année 1861, celui du S.-O., puis sont venus ceux de N.-O. O. N. N.-E. S. S.-E. et E.
en 1860 la série était S.-O. O. N.-O. S. N.-E. N. E. S.-E.
en 1859 elle donnait S.-O. N.-O. O. N.-E. S. N. E. S.-E.
en 1858 elle était N.-O. N.-E. S-O. E. O. S. N. S.-E.

Le vent qui a soufflé le moins fréquemment a été, en 1861, comme dans les années précédentes, celui du S.-E.

Si l'on veut exprimer le rapport qui a existé pour chaque vent entre le nombre des jours pluvieux, sous le rumb, et la totalité des jours pendant lesquels il a soufflé, l'on trouvera :

	N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.
1858.	$\frac{16}{100}$	$\frac{16}{100}$	$\frac{30}{100}$	$\frac{30}{100}$	$\frac{42}{100}$	$\frac{41}{100}$	$\frac{65}{100}$	$\frac{37}{100}$

	N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.
1859.	30/100	7/100	14/100	33/100	42/100	58/100	52/100	43/100
1860.	30/100	13/100	12/100	35/100	60/100	63/100	65/100	70/100
1861.	3/100	12/100	9/100	12/100	28/100	44/100	43/100	43/100

Ainsi, dans les pronostics de 1861, les probabilités de pluie eussent été les plus certaines avec les vents de S.-O., N.-O. et O.

J'ai dressé, comme les années précédentes, pour les variations des vents, des tableaux graphiques qui font voir, plus facilement que le tableau numérique des observations, les mouvements de l'air pendant chaque mois de l'année 1861.

Les observations de l'aspect du ciel, faites chaque jour, à midi, ont donné les résultats suivants :

	1861.					Totaux.	
	Hiver.	Printemps.	Été.	Automne.	Totaux.	1860.	1859.
Temps clair (sans nuages) (CL.) . . .	4	24	17	18	63	49	86
Temps un peu nuageux (*cirrhus*, *strato-cirrhus* peu nombreux) Q. N.). . . .	22	32	36	34	124	110	70
Temps nuageux (*cumulus*, *strato-cumulus* ou nombreux *cirrhus*) (N.) . . .	30	25	26	24	105	126	128
Temps couvert (nuages amoncelés en brouillard sans intervalles clairs (CO.). .	34	10	13	16	73	81	81
Totaux.	90	91	92	92	365	366	365

En 1861, les jours clairs ont été plus nombreux pendant le printemps, et c'est dans l'hiver que les jours couverts ont dominé; c'est dans cette dernière saison qu'on a remarqué le plus grand nombre de jours pluvieux, quoique la quantité d'eau tombée ait été, comme à l'ordinaire, moins considérable que dans le printemps et l'été.

Beauvais, le 26 avril 1862.

VICTOR LHUILLIER.

QUANTIÈMES.	JANVIER.			FÉVRIER.		
	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.	
		Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.
1	1m2	N.-O.	CO.	»m	S.-O.	CO.
2	»	N.-O.	N.	»	S -O.	CO.
3	»	O.	N.	»	O.	N.
4	»	N.-O.	Q. N.	»	O.	N.
5	»	N.	Q. N.	»	S.-O.	N.
6	»	N.-E.	CO.	0.3	S.-O.	N.
7	»	N.	N.	»	S.-O.	CO.
8	»	N.-E.	Q. N.	»	S.-O.	CO.
9	»	N.	N.	»	S.-O.	CO.
10	»	N.-E.	CL.	»	S.-E.	CO.
11	»	N.-E.	Q. N.	»	N.-E.	N.
12	»	N.	Q. N.	0.5	N.-E.	Q. N.
13	0.9	N.-E.	CO.	2.8	S.-O.	Q. N.
14	»	N.-E.	CO.	9.0	S.-O.	Q. N.
15	»	N.	CO.	»	S.-O.	CO.
16	»	N.-O.	Q. N.	»	S.-O.	Q. N.
17	»	N.-O.	N.	»	S.-O.	Q. N.
18	»	N.-O.	CO.	0.3	S.	Q. N.
19	»	N.-O.	CO.	5.8	S.-O.	CO.
20	»	N.	Q. N.	0.9	S.-O.	CO.
21	»	N.-O.	N.	4.0	S.-O.	CO.
22	»	N.-E.	N.	7.5	S.	CO.
23	»	S.-O.	CO.	3.5	S.-O.	CO.
24	»	S.-O.	CO.	1.2	S.	N.
25	»	S.-O.	CO.	»	N.-O.	N.
26	0.8	S.-O.	CO.	»	N.	N.
27	»	S.-O.	CO.	0.6	N.-O.	Q. N.
28	»	S.-O.	CO.	»	N.-O.	Q. N.
29	»	S.	CO.			
30	»	S.-E.	CO.			
31	»	S.-O.	CO.			
Totaux	2.9			36.4		
Nombre de jours de pluie		3			12	
Hauteur moyenne de pluie — par jour pluvieux		1mil			3mil 03	
Hauteur moyenne de pluie — par jour		0 10			1 30	

MARS.			AVRIL.			MAI.			JUIN.		
Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.
mil	O.	N.	0mil	O.	N.	m	N.-E.	N.	m	O.	CO.
4.3	N.-O.	N.	2.0	S.-O.	CO.	»	N.	Q. N.	3.0	O.	CO.
3.0	N.-O.	N.	1.2	S.-O.	N.	0.8	N.-O.	Q. N.	»	O.	N.
»	O.	Q. N.	1.8	S.-O.	N.	3.4	N.-O.	CO.	»	N.-O.	N.
»	N.-O.	Q. N.	0.7	O.	Q. N.	0.8	N.-O.	N.	»	N.-O.	Q. N.
1.8	O.	Q. N.	»	N.-O.	Q. N.	»	N.-O.	CO.	»	O.	N.
»	N.	N.	»	N.-O.	N.	»	N.-O.	Q. N.	»	O.	CO.
»	S.	Q. N.	»	N.	N.	»	N.-O.	Q. N.	6.0	N.-O.	N.
»	N.-O.	CL.	»	N.-E.	Q. N.	32.1	S.-O.	N.	2.3	N.-O.	N.
2.2	O.	Q. N.	»	E.	CL.	5.7	E.	CO.	5.0	O.	N.
6.5	O.	N.	»	E.	CL.	6.8	N.-E.	CO.	»	O.	N.
9.0	N.-O.	N.	»	E.	N.	»	N.-E.	Q. N.	»	S.	Q. N.
»	N.	N.	»	N.-E.	Q. N.	»	N.	CL.	»	S.-E.	CL.
0.3	N.-O.	Q. N.	»	N.-E.	CL.	»	N.-E.	CL.	»	S.-E.	CL.
»	O.	N.	»	N.-E.	CL.	»	E.	Q. N.	»	E.	CL.
6.8	O.	CO.	»	N.-E.	CL.	»	E.	Q. N.	»	E.	Q. N.
5.2	N.-O.	CO.	»	N.-E.	CL.	»	S.-E.	Q. N.	»	E.	CL.
7.8	O.	CO.	»	N.-E.	CL.	»	S.-E.	CL.	0.4	S.	CL.
1.6	O.	CO.	»	N.-E.	Q. N.	»	E.	CL.	»	S.-O.	Q. N.
7.5	S.-O.	N.	»	N.-E.	Q. N.	»	E.	CL.	15.0	S.-O.	Q. N.
2.8	S.-O.	N.	»	N.	Q. N.	»	S.-E.	CL.	»	S.-O.	N.
»	O.	N.	»	E.	Q. N.	»	S.-E.	CL.	36.8	O.	N.
»	S.-O.	CL.	»	E.	N.	»	S.	CL.	4.0	O.	N.
»	S.-O.	CL.	»	S.-E.	N.	»	S.	CO.	»	S.-O.	Q. N.
0.2	S.-O.	CO.	»	N.	Q. N.	»	S.-E.	CO.	6.0	S.-O.	Q. N.
»	S.-O.	N.	»	N.-O.	Q. N.	»	E.	CL.	1.2	O.	Q. N.
»	S.-O.	Q. N.	»	N.	Q. N.	»	N.	N.	»	N.-O.	N.
4.2	S.-O.	N.	»	N.	CL.	21.5	N.-O.	N.	1.3	N.-O.	Q. N.
»	N.-O.	N.	»	N.-O.	Q. N.	»	N.-O.	N.	16.0	N.-O.	CO.
»	O.	N.	»	N.	Q. N.	»	N.-O.	Q. N.	1.0	N.-O.	CO.
2.5	O.	CO.				»	O.	Q. N.			
65.7			5.7			71.1			98.0		
16			4			7			13		
4mil 10			1mil 42			10mil 15			7mil 53		
2 10			0 19			2 29			3 26		

QUANTIÈMES.	JUILLET.			AOUT.		
	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.	
		Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.
1	0m2	N.-O.	N.	0mil	O.	N.
2	3.2	O.	N.	0	N.	N.
3	0	O.	Q. N.	0	O.	Q. N.
4	1.3	N.-O.	Q. N.	0	N.	CL.
5	2.1	N.-O.	Q. N.	0	N.	CL.
6	10.8	N.-O.	CO.	0	N.-E.	CL.
7	8.0	N.-O.	CO.	11.6	N.-O.	N.
8	16.2	N.-O.	N.	0	N.-O.	Q. N.
9	0	N.-O.	Q. N.	1.0	O.	Q. N.
10	0	S.-O.	Q. N.	0	S.	Q. N.
11	0	S.-O.	Q. N.	0	S.-E.	CL.
12	6.2	S.-O.	N.	0	E.	Q. N.
13	6.0	S.	CO.	0	S.-E.	CL.
14	4.2	S.-O.	CO.	0	E.	CL.
15	0	S.	CL.	0	S,-O.	Q. N.
16	1.4	S.	N.	1.6	S.-O.	N.
17	0	S.-E.	Q. N.	0	O.	Q. N.
18	0	E.	CL.	0	S.	CL.
19	0	E.	Q. N.	0	S.	CL.
20	0	E.	CL.	0	S.-O.	CL.
21	1.2	S.-O.	Q. N.	0	S.-O.	Q. N.
22	2.1	O.	Q. N.	0	S.-O.	N.
23	0	O.	N.	0	O.	CO.
24	0	N.-O.	N.	0	O.	N.
25	17.2	N.-O.	N.	0	N.-O.	N.
26	5.4	O.	N.	0.2	N.-O.	N.
27	13.0	O.	N.	0	N.	Q. N.
28	0	S.-O.	Q. N.	0	O.	Q. N.
29	0	S.-O.	Q. N.	0	O.	CL.
30	0	O.	N.	0	O.	Q. N.
31	0			0	S.-O.	CL.
Totaux	98.5			14.4		
Nombre de jours de pluie		16			4	
Hauteur moyenne de pluie par jour pluvieux		6mil 15			3mil 60	
Hauteur moyenne de pluie par jour		3 24			0 47	

SEPTEMBRE.			OCTOBRE.			NOVEMBRE.			DÉCEMBRE.		
Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.
0mil	S.	Q. N.	0m	N.-O.	N.	2m0	N.-O.	N.	0mil	S.	Q. N.
0	S.	CL.	0	N.	N.	0.8	N.-O.	N.	0	S.	Q. N.
0	S.	CL.	0	E.	Q. N.	0.6	O.	N.	0	S.-E.	CL.
0	S.	Q. N.	0	E.	Q. N.	0	N.	CL.	2.8	S.-E.	CL.
0	S.-E.	Q. N.	0	E.	N.	0	N.	Q. N.	0.7	E.	CO.
0	S.	N.	0	E.	Q. N.	5.2	N.-O.	N.	5.5	S.-O.	CO.
0	S.	N.	0	S.-E.	Q. N.	2.7	S.-O.	Q. N.	2.5	O.	CO.
0	S.-O.	Q. N.	0	S.-E.	Q. N.	4.0	S.	N.	2.0	N.-O.	Q. N.
0.2	S.-O.	CO.	0	S.-E.	N.	3.5	S.-O.	N.	0	O.	N.
0	S.-O.	CO.	0	S.-O.	Q. N.	0	S.-O.	Q. N.	0	N.-O.	N.
0	O.	Q. N.	6.0	O.	CO.	3.0	S.-O.	N.	0	O.	N.
0	O.	Q. N.	1.1	S.-O.	CO.	9.1	S.	CO.	0	S.-O.	Q. N.
4.0	O.	N.	0	S.-O.	CL.	1.8	S.-E.	CO.	0	O.	Q. N.
2.0	O.	Q. N.	0	S.-E.	CL.	4.8	S.-E.	N.	0	O.	CL.
2.5	S.-O.	CO.	0	S.-E.	CL.	0	S.-O.	Q. N.	0	O.	Q. N.
1.0	S.-O.	CO.	0	S.-E.	CL.	0	N.-O.	Q. N.	0.4	O.	N.
0	S.	Q. N.	0	S.-E.	CL.	0	N.	Q. N.	0	N.-O.	CO.
0	S.	N.	0	S.	Q. N.	0	N.	N.	1.0	N.-O.	N.
0	S.	N.	0	S.-E.	CL.	0	N.-O.	Q. N.	0	N.	Q. N.
0.3	S.	CO.	0	S.-O.	CL.	0	O.	CL.	0	N.-E.	CL.
2.0	S.-O.	N.	0	S.-O.	Q. N.	0	S.	Q. N.	0	N.-E.	CL.
6.2	S.-O.	CO.	3.8	S.-O.	CO.	8.6	S.-O.	N.	0	N.-E.	CL.
12.1	S.-O.	CO.	0	S.-O.	N.	6.0	S.-O.	CO.	0	N.-E.	CL.
0	S.	CO.	0	N.	N.	0	S.-O.	Q. N.	0	N.-E.	CL.
0	O.	CL.	0	N.	Q. N.	0	S.-O.	Q. N.	0	N.	CL.
0.9	O.	N.	0	N.	Q. N.	3.3	O.	CO.	0	N.	Q. N.
0	N.-O.	Q. N.	0	N.-E.	Q. N.	7.5	O.	CO.	0	N.-O.	Q. N.
0	O.	Q. N.	0	N.-E.	Q. N.	0	S.-O.	Q. N.	0	N.-O.	N.
0	N.-O.	Q. N.	6.0	N.-E.	CO.	0	S.-O.	Q. N.	0	N.-O.	Q. N.
0	O.	Q. N.	0	N.-E.	CO.	2.6	O.	N.	0	N. O.	N.
			5.8	N.	CO.				0	N.-O.	CO.
31.2			22.7			65.5			14.9		
10 3mil 12 1 04			5 4mil 54 0 75			16 4mil 09 2 18			7 2mil 12 1 49		

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE L'OISE,

Pendant l'année 1862.

Président..... M. DANJOU ✻.
Vice-Président pour la section d'Archéologie M. HAMEL.
Vice-Président pour la section des Sciences naturelles..... M. ZOÉGA.
Secrétaire perpétuel..... M. QUESNOT.
Secrétaire pour la section d'Archéologie... M. CH. DELACOUR.
Secrétaire pour la section des Sciences naturelles..... M. EM. BORDES.
Trésorier..... M. AL. DELAHERCHE
Bibliothécaire-Archiviste..... M. DAMIENS.
Bibliothécaire-adjoint..... M. AUG. FLOURY.
Conservateur du Musée..... M. AL. DELAHERCHE
Conservateurs-adjoints..... M. BOUCHARD. M. MATHON.
Directeur du comité archéologique de la Société des antiquaires de Picardie..... M. MATHON.

MEMBRES NOUVELLEMENT ADMIS.

(Depuis le 6 novembre 1861.)

MM. DEYROLLES, Professeur de dessin au collége de Beauvais.
MARCHANDIN, Directeur d'école communale, à Beauvais.
DUPUIS, Docteur en médecine à Beauvais.
BOURGUIGNAT, Juge à Beauvais.
LEGRAND, Architecte à Beauvais.
le Vicomte CHARLES DE CORBERON, au château de Bailleul-sur-Thérain.
ALFRED LEHEC, à Beauvais.
PAUPERT, Directeur de l'usine à gaz, à Beauvais.
GUSTAVE DESJARDINS, Archiviste du département de l'Oise, à Beauvais.
ARTHUR DE MARSY, Avocat à Paris.
DE MARTRES, Contrôleur du timbre, à Beauvais.
FENET, Artiste à la Manufacture impériale de tapisseries, à Beauvais.
COUSTANT D'YANVILLE, Capitaine au 6e régiment de lanciers, à Senlis.
DESMARETZ, Membre de la Société de sphagistique, à Paris, rue de Condé, 28.

MEMBRE HONORAIRE.

M. le Docteur DANIEL ✻.

ÉTUDE

SUR LES

TABLEAUX DE LA CATHÉDRALE DE BEAUVAIS.

Riche en vitraux du moyen-âge et de la renaissance, riche en tapisseries sur lesquelles sont retracées tant de curieuses légendes sacrées et profanes, la cathédrale de Beauvais possède aussi un assez grand nombre de tableaux sur bois et sur toile (1). Le visiteur, frappé de la noble et imposante architecture de l'édifice et de sa prodigieuse élévation, fait ordinairement peu d'attention à ces peintures. Son regard se fixe bien quelquefois sur les verrières et sur les tapisseries, à cause de leurs dimensions, de leur brillant éclat ou de la singularité des sujets; mais il semble dédaigner les autres tableaux. Il en est cependant d'un mérite incontestable et qui sont dus au pinceau de peintres habiles et renommés. Ceux même qui, sous le rapport de l'art, laissent beaucoup à désirer, offrent encore quelque intérêt par

(1) Lorsque nous ne ferons aucune mention particulière, on devra en conclure que le tableau est peint sur toile. Quand il s'agira d'un tableau peint sur bois, nous le dirons formellement.

les scènes qu'ils reproduisent et les personnages qui y sont représentés. Nous les décrirons tous dans cette notice, et nous poursuivrons ainsi l'accomplissement d'une tâche que nous nous sommes depuis longtemps imposée. Nous comprenons ce qu'il nous manque de connaissances techniques pour un semblable travail. Aussi est-ce avec une certaine hésitation que nous nous permettons quelques appréciations artistiques, nous en rapportant d'ailleurs au jugement des hommes véritablement compétents. Ce que nous nous proposons surtout, c'est de dresser un inventaire complet des tableaux de notre église, c'est d'en expliquer les sujets, c'est de faire connnaître, quand nous le pourrons, les peintres auxquels on en est redevable, les églises, les établissements ou les particuliers qui les ont possédés autrefois. Nous commencerons notre examen par la chapelle du Sacré-Cœur, située dans la nef à côté du portail septentrional; nous le continuerons en faisant le tour des bas-côtés jusqu'à la chapelle des morts qui se trouve en face de celle du Sacré-Cœur. Nous visiterons ensuite le chœur et les différentes salles attenantes à l'église.

CHAPELLE DU SACRÉ-CŒUR.

1° *Adoration du Sacré-Cœur de Jésus.* — Considérée dans ses pratiques extérieures et, si nous pouvons nous exprimer ainsi, dans sa forme actuelle, la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus est toute moderne. Depuis l'établissement du christianisme, on s'est toujours fait un devoir d'exprimer au Sauveur une vive reconnaissance pour le dévouement immense qui l'a porté à opérer, au prix de tant de sacrifices, le salut des hommes; on s'est efforcé de célébrer ses bienfaits par mille touchantes cérémonies. Toutefois, aucune fête n'avait été établie en l'honneur de son cœur, source de tant d'amour; aucune pieuse confrérie ne s'était proposé ce but particulier. C'est vers la fin du XVII^e^ siècle qu'une religieuse de Paroy-le-Monial, au diocèse d'Autun, la vénérable mère Marguerite Marie, fut inspirée de contribuer à l'établissement d'un culte si propre à ranimer la piété des fidèles. Le Fils de Dieu lui apparut; il lui montra son cœur sur un trône de flammes, couronné d'épines et surmonté d'une croix, et lui dit : « Voilà ce cœur qui a tant aimé les hommes, qu'il n'a rien épar-

gné, jusqu'à s'épuiser et se consumer pour leur témoigner son amour; et par reconnaissance je ne reçois de la plupart que des ingratitudes, par les irrévérences et les sacriléges, par les froideurs et les mépris qu'ils ont pour moi dans ce sacrement d'amour. » Il lui ordonna ensuite de s'employer à faire célébrer une fête d'expiation en l'honneur de son cœur adorable et à en répandre la dévotion dont il lui révéla les principaux exercices. La sainte fille fit part à de sages directeurs des communications qu'elle avait reçues du ciel, et ceux-ci ne négligèrent rien pour procurer l'exécution des desseins de Dieu.

Malgré de nombreux obstacles, la dévotion au cœur de Jésus ne tarda pas à faire de rapides progrès parmi les âmes pieuses. Dès les premières années du XVIII[e] siècle, elle était autorisée par la plupart des évêques de France qui n'hésitaient pas pour cela à établir une fête toute spéciale dans leurs diocèses. De la France elle se répandit dans les pays voisins et de là dans l'Univers entier.

La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, comme la plupart de celles qui regardent son humanité sainte, a deux objets intimement liés ensemble et que l'on honore sans les séparer, l'un spirituel et l'autre matériel et sensible. L'objet spirituel est l'amour que l'Homme-Dieu a eu pour nous, l'objet sensible est son cœur même considéré comme foyer de cet amour. Dans le culte qu'il rend au cœur de Jésus, le pieux fidèle, conformément à la recommandation adressée à la vénérable Marguerite, se propose aussi un double but. Il veut reconnaître ses bienfaits par un dévouement sans bornes, il veut réparer, autant qu'il le peut, les injures qu'il souffre de la part des hommes ingrats et indifférents.

Aussitôt que la nouvelle dévotion eut été régulièrement adoptée et qu'on eut consacré des églises ou des chapelles pour en devenir le centre, les sculpteurs et les peintres furent appelés à lui prêter leur concours. Ils durent nécessairement s'attacher à l'objet matériel et sensible. Mais tantôt ils figurèrent isolément le cœur divin en présence de nombreux adorateurs, tantôt ils représentèrent le Sauveur lui-même découvrant sa poitrine et laissant apercevoir son cœur environné de flammes ou d'une brillante auréole. Le Sacré-Cœur de Jésus s'offre à nous de ces deux manières dans la chapelle que nous visitons.

Le tableau de l'autel nous le montre isolé. Il en occupe la partie la plus élevée, au milieu d'un vaste foyer de lumière. Une croix le surmonte et une couronne d'épines l'environne. La plaie que lui a faite la lance du soldat est encore saignante. Autour de lui se tiennent une multitude d'anges dans des attitudes différentes. Sur le visage de ceux-ci est empreint un ardent amour, ceux-là expriment les sentiments de la plus profonde vénération, d'autres enfin sont dans le ravissement et l'extase. Un esprit céleste d'une taille plus élevée que les autres, un séraphin, est assis sur un nuage au bas du tableau; il montre de la main droite le cœur divin et semble engager les fidèles à l'adorer; de la gauche il tient un lys, emblème de la pureté. Ses ailes sont étendues et son vêtement consiste en une simple tunique.

Hauteur sans le cadre, 2m 30; avec le cadre, 2m 74. — Largeur sans le cadre, 1m 80; avec le cadre, 2m 24.

Les boiseries qui encadrent, accompagnent et surmontent ce tableau, ainsi que la statue de la Vierge, proviennent de l'ancienne église de Saint-Laurent; elles ont été achetées en 1803. (Voir le régistre de la fabrique de la paroisse Saint-Pierre à cette date, page 42.)

2° *Les disciples d'Emmaüs.* — La scène de la fraction du pain à Emmaüs, en présence des deux disciples, est représentée sur un tableau de forme oblongue, appliqué contre le mur occidental de la chapelle, au-dessous de la magnifique verrière donnée par Louis de Ronquerolles. Jésus est devant une table garnie d'une nappe, couverte d'un plat, d'une assiette et d'un verre en forme de calice. Une vive lumière l'environne. Il a pour vêtement une robe d'une blancheur éclatante et un ample manteau bleu; sa barbe est courte; ses cheveux, assez longs, retombent sur ses épaules. Il y a dans sa figure quelque chose d'inspiré et de divin. Il élève les regards vers le ciel comme pour invoquer son père et rompt un pain qu'il tient entre les mains. Les deux disciples sont assis aux extrémités de la table; ils paraissent, l'un et l'autre, d'un âge déjà avancé. Leurs vêtements consistent aussi en une longue robe et en un large manteau, mais dont la couleur est différente. L'un d'eux, celui de droite, au front chauve, à la barbe et aux cheveux grisonnants, contemple Jésus avec étonnement et surprise; il élève la main droite vers lui pour

indiquer qu'il reconnait bien son maître et exprimer les sentiments qui l'animent; sa main gauche repose contre la table. Près de lui, on remarque son bâton de pélerin auquel une gourde est suspendue. L'autre disciple fixe également ses regards sur Jésus avec amour, admiration et extase. Il a le coude du bras gauche appuyé sur la table, la main gauche contre son cœur, et il porte le bras droit en arrière. Derrière ce second disciple, se dresse un buffet couvert d'une nappe blanche, et sur lequel sont placées des assiettes et une aiguière. Auprès de la vaste salle où la scène se passe, règne une longue galerie dont les arcades à plein cintre reposent sur d'élégantes colonnes.

Cette composition est belle. Les sentiments du Sauveur et des disciples sont parfaitement rendus. Il y a du naturel et de la noblesse dans les poses, mais tout n'est pas parfait dans les détails. Le coloris d'ailleurs est trop vif, trop chaud, et pas assez harmonieux.

Sur le bord de la nappe, à gauche, est écrit le nom de celui qui a exécuté le tableau, MAUPERIN, avec la date 1782. Du même côté, on lit vers l'angle inférieur : « *Nettoyé et mis à neuf par Pavie, peintre, en* 1835.

Quoique peintre assez médiocre, Mauperin a joui cependant d'une certaine réputation. Il obtint, le 31 décembre 1766, la troisième médaille de l'Académie royale. Membre de l'Académie de Saint-Luc, il y a exposé un Christ et quelques portraits en 1774. Plusieurs de ses toiles ont figuré en 1776 à l'Exposition dite du Colisée, à cause du lieu où elle était faite. Il a exposé au Louvre, en 1799, un portrait d'homme, et en 1800 un religieux, les bras en croix. P. Chenu a gravé d'après lui le portrait de Fr.-Et. de Nieuport, et J.-B. Levillain celui de Dufour de Villeneuve. Mauperin était fils d'un concierge, il est né à Paris. C'est un chanoine de Beauvais qui lui procura les moyens de suivre le goût que jeune encore il avait manifesté pour la peinture. L'église de Saint-Etienne (1), comme celle de Saint-Pierre, possède plusieurs tableaux de lui.

---

(1) Les tableaux de Mauperin que l'on possède à Saint-Etienne, sont : 1° un saint Etienne, peint en 1777, placé près de l'entrée du chœur, à gauche; 2° un saint Vaast, peint la même année, placé de l'autre côté

Hauteur, sans le cadre, 0m 78; avec le cadre, 0m 92. — Largeur, sans le cadre, 2m 04; avec le cadre, 2m 18.

3° *Marie montrant son cœur.* — Près des disciples d'Emmaüs, du côté de l'autel, est un petit tableau sur lequel on voit la mère de Jésus présentant son cœur aux fidèles. L'église a toujours associé Marie à son fils dans le culte qu'elle lui rend, et à chacune des fêtes du Sauveur correspond ordinairement une fête semblable établie en l'honneur de la Vierge. Il convenait qu'avec la dévotion au cœur de Jésus elle autorisât, elle recommandât même la dévotion au cœur de celle qui l'a porté dans son sein, de celle qui, dans sa tendre charité, nous a adoptés pour enfants. C'est aussi ce qu'elle a fait et les artistes sont également entrés dans sa pensée et dans ses vues. Ici Marie est représentée à mi-corps vêtue d'une robe rouge et d'un manteau bleu; un voile blanc lui couvre la tête. Elle tient de la main gauche contre sa poitrine un cœur enflammé, percé d'un glaive et environné d'une vive lumière. Sa main droite est appuyée contre sa ceinture. Il n'est pas nécessaire que nous exprimions notre sentiment sur la valeur artistique de cette peinture. Nous pensons qu'elle est encore de *Mauperin.* C'est une copie d'un tableau de *Pompeo Batoni* (1) qui a été gravé par J. J. Pasquier. Pasquier a dédié sa gravure à la très-révérende mère Thérèse de Saint-Augustin, prieure des Carmélites de Saint-Denis.

Hauteur, sans le cadre, 0m 66; avec le cadre, 0m 74. — Largeur, sans le cadre, 0m 55; avec le cadre, 0m 63.

4° *Le Christ mort.* — Portons maintenant nos regards vers l'autre côté de la chapelle et nous aurons sous les yeux une bonne copie d'un des chefs-d'œuvre de Philippe de Champagne. Jésus, récemment descendu de la croix et déjà tout livide, est dé-

---

de l'entrée du chœur; 3° Jésus debout sur le globe terrestre et découvrant son cœur, peint en 1784; il surmonte l'autel d'une des chapelles du bas-côté méridional.

(1) Pompeo Batoni, peintre célèbre de l'école italienne, est né à Lucques en 1708; il mourut à Rome en 1786. C'est lui qui a peint le portrait du cardinal de Gesvres que possède l'hospice des pauvres de Beauvais.

posé sur une dalle de pierre couverte d'un drap taché de sang. L'on ne remarque sur son visage aucune contraction rappelant les horribles souffrances qu'il a endurées, aucune trace de sa cruelle agonie. C'est le calme de la mort, mais d'une mort sans crises et sans convulsions. Ses épaules reposent sur un coussin caché sous le drap ; ses yeux sont fermés. Il a le bras droit étendu le long de son côté et la main gauche relevé sur son corps. Des cicatrices de ses mains, de ses pieds et de son cœur coule du sang et de l'eau. Près de sa tête se trouve la couronne d'épines qui l'a meurtrie. Le peintre a écrit sur la tranche de la dalle de pierre ces paroles tirées du sixième chapitre de l'épître de saint Paul aux Romains (versets 3 et 4). *Quicumque baptizati sumus in Christo Jesu, in morte ipsius baptizati sumus ; consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem.* « Nous tous qui avons été baptisés pour être entés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés de manière à représenter sa mort. Nous avons en effet été ensevelis dans les eaux du baptême, comme Jésus a été enseveli dans le sein de la terre, afin que de même que Jésus-Christ est ressuscité par la puissance de son Père pour mener une vie glorieuse, nous aussi sortis des eaux du baptême avec la grâce, nous menions désormais une vie nouvelle, une vie sainte et digne des enfants de Dieu. » Derrière le Christ, de bas en haut, on lit : *Lejeune, d'après Philippe de Champagne.* Cette signature est en caractères rouges.

Philippe de Champagne, on le sait, excellait dans les sujets sacrés. Chrétien profondément convaincu et pieux, austère même et rigide comme l'étaient les Jansénistes dont il s'était fait l'ami et le disciple, il savait imprimer à ses compositions un cachet vraiment religieux. On peut lui reprocher de n'avoir pas toujours assez d'animation, de donner à ses personnages un peu trop de mysticisme et de sévérité ; mais on aime encore mieux ces défauts que la mondanité et le sensualisme qui, dans tant d'œuvres du reste très-estimées, respirent sur la figure des saints, de la Vierge et de Jésus lui-même. Chez combien d'artistes, surtout de notre époque, n'y a-t-il pas absence complète du sentiment de la sainteté. Dans leurs tableaux, des charmes que donne seule la vertu sont remplacés par une beauté toute physique, les touches et les impressions de la grâce par des passions humaines ou des qualités naturelles. Ils font penser, sentir, agir

les saints, comme ils pensent, sentent et agissent eux-mêmes. Ils modifient à peine des modèles pris cependant dans une classe où l'on ne saurait éprouver rien de semblable à ce qu'ils ont à exprimer. Philippe de Champagne avait compris que la sainteté élève l'homme au-dessus de lui-même, qu'elle le dégage jusqu'à un certain point des sens, qu'elle le rapproche de la divinité ; et il s'était efforcé de faire passer cette pensée dans ses œuvres. Quoique la toile que nous avons sous les yeux ne nous présente qu'un simple cadavre, on comprend cependant que ce corps inanimé et livide n'est pas celui d'un homme ordinaire. Il y a là je ne sais quoi qui le fait reconnaître pour celui d'un être ayant en lui quelque chose de plus que l'humanité. M. Henri Lejeune, qui a exécuté cette copie du tableau de Philippe de Champagne et qui en a fait don à la cathédrale, est un artiste distingué. Ses parents ont habité Beauvais et peut-être lui-même y est-il né. Il a fait ses études au collége d'Abbeville, sous M. l'abbé Ozouf, chanoine honoraire de Beauvais ; maintenant il demeure à Nice.

Hauteur du tableau sans le cadre, 0m 66 ; avec le cadre, 0m 86. — Largeur sans le cadre, 1m 98 ; avec le cadre, 2m 18.

5° *Jésus découvrant son cœur.* — Ce tableau, placé en face de celui qui représente Marie, est de la même main et d'une aussi mauvaise exécution. C'est encore une copie d'un tableau de *Pompeo Batoni*, tableau qui a été gravé par J. J. Pasquier. Jésus vêtu d'une robe rouge et d'un manteau bleu, écarte des deux mains ses vêtements, découvre sa poitrine et laisse voir son cœur environné de rayons lumineux. Le Sauveur a une barbe assez courte, ses cheveux lui descendent sur les épaules.

Hauteur sans le cadre, 0m 66; avec le cadre, 0m 74. — Largeur sans le cadre 0m 55; avec le cadre, 0m 63.

TRANSEPT SEPTENTRIONAL.

6° *Jésus guérissant les malades.* — Au-dessus de la porte du transept nord se déroule une immense toile qui reproduit le tableau où Jouvenet (1) a peint Jésus-Christ guérissant les malades.

---

(1) Jean Jouvenet naquit à Rouen en 1644 ; il mourut le 5 avril 1717.

C'est de l'un des deux passages du chapitre quatorzième de saint Matthieu, où il est question de nombreuses guérisons opérées par Jésus-Christ aux environs du lac de Génézareth, que Jouvenet a tiré ce sujet. On lit en effet au bas du tableau, à côté de son nom : Matth. chap. XIV. Dans le premier passage, versets 12, 13 et 14, l'Evangéliste, après avoir parlé de la décapitation de saint Jean-Baptiste, rapporte que les disciples du précurseur ensevelirent leur maître et vinrent ensuite trouver Jésus pour lui apprendre ce qui s'était passé; et il ajoute : « Jésus ayant donc entendu ces choses partit dans une barque pour se retirer dans un lieu désert, et le peuple qui le sut le suivit à pieds de diverses villes. Et lorsqu'il sortait de la barque ayant vu une grande multitude de personnes, il en eut compassion et il guérit leurs malades. » Un fait important succède à celui-ci, c'est la multiplication des pains dans le désert. Puis le Fils de Dieu fait embarquer ses disciples et les rejoint quelque temps après en marchant sur les eaux. Ayant traversé le lac, il s'arrête dans la terre de Génézar, et les hommes de ce lieu là, l'ayant connu, nous dit encore saint Matthieu aux versets 35 et 36, envoyèrent dans tous les pays d'alentour et lui présentèrent tous les malades, le priant qu'il leur fut permis seulement de toucher la frange de son vêtement, et tous ceux qui la touchèrent furent guéris.

M. Charles Blanc, dans son *Histoire des peintres de toutes les écoles depuis la renaissance jusqu'à nos jours*, à l'article de Jouvenet, s'exprime ainsi au sujet de cette grande composition :

« Jouvenet quitta alors son logement du quai de l'Horloge et s'installa avec enthousiasme dans un atelier immense. Que faire dans une pareille galerie à moins que l'on n'y peigne? Il monta une toile de vingt-huit pieds de long sur treize pieds de haut et entreprit aussitôt son *Jésus guérissant les malades*, une des plus grandes machines de l'école française. Ce tableau peut être pris pour un résumé de tous les talents de Jouvenet, comme aussi de ses défauts. Les ombres y sont indiquées carrément, les figures sont vivement jetées, un peu vulgaires de forme, mais remplies de chaleur et de mouvement. On y voit des malades qui s'agitent, pleins d'espoir, à la vue d'un Dieu dont le visage resplendit de sérénité. On ne saurait mettre plus de science dans un dessin qui d'ailleurs est maniéré, plus d'animation dans la pantomime,

plus de feu dans l'exécution. L'ordonnance est pittoresque au premier chef. Elle présente des lignes heureusement contrastées et de larges effets de lumière et d'ombre. Les figures, dit Taillasson (1), ressemblent quelquefois à ces hardies et savantes ébauches du sculpteur, produites par un sentiment brûlant qui n'est refroidi par aucune fatigue et que souvent on préfère à des œuvres beaucoup plus finies. »

Jouvenet a fait plusieurs exemplaires de sa grande composition en la modifiant légèrement, et nous sommes assez portés à croire que le tableau que nous avons sous les yeux a été peint par lui-même. Si ce n'est qu'une copie, il faut reconnaître que l'artiste auquel on en est redevable a, sous tous les rapports, imité son modèle avec une rare perfection. Quoi qu'il en soit, il nous semble que c'est plutôt le premier passage de saint Matthieu que le second que l'on a voulu traduire sur cette toile, car on n'y voit point de malades toucher la robe de Jésus-Christ, ce qu'on observe sur le tableau le plus connu de Jouvenet. Les autres détails sont absolument les mêmes.

Jésus est debout sur un large perron. De légers rayons environnent sa tête. Sur sa figure respirent tout à la fois la majesté et la bienveillance. Son port est imposant. Il a pour vêtement une robe rouge et un large manteau bleu qui fait le tour de son corps. Sa barbe est courte, ses cheveux assez longs. De la main gauche il retient le bord de son manteau, il étend la droite pour bénir. Derrière le Sauveur se tiennent deux de ses disciples, probablement saint Pierre et saint Jean. Devant lui sur les marches du perron, à droite, se présente une jeune femme d'une rare beauté, mais que la phthisie consume. Elle ne peut se tenir debout, deux jeunes filles la soutiennent. Au bas des marches, un possédé à moitié nu est poussé par deux hommes vigoureux, il écume, se roidit, étend les bras et semble redouter la rencontre du divin libérateur; une femme âgée le suit. Devant le possédé, au premier plan, un vieillard infirme est porté sur un brancard par deux jeunes hommes; l'un d'eux est à moitié nu; sa chemise retombe sur ses haut-de-chausses; une simple coiffe couvre sa tête; près de lui marche un petit chien blanc tacheté de

(1) Observations sur quelques grands peintres. — Paris 1807.

noir. Derrière la civière se tiennent encore deux disciples du Sauveur. De ce même côté l'on aperçoit dans le lointain une malade qui se dirige vers le lieu que Jésus a choisi pour opérer ses prodiges; elle est montée sur un cheval, un homme la soutient, une femme marche devant elle. En avant du perron, un paralytique est assis par terre; c'est un homme d'un âge avancé; sa figure est pâle; il joint les mains et élève les regards vers le ciel. Il a une béquille entre les bras. Près du paralytique se tient à genoux par terre un autre infirme. Plus loin, vers la gauche, on descend de dessus la mule qui l'a apporté un homme plus mort que vif. Du même côté sur le perron, un vieillard étendu par terre est accompagné de sa jeune fille à genoux qui étend les bras vers Jésus pour demander sa guérison. Un grand nombre d'autres personnages se voient sur les marches du perron, ainsi qu'aux portes et aux fenêtres des édifices voisins. Derrière une arcade, à droite, apparait un navire qui est à l'ancre au bord du lac de Génézareth.

Ce tableau vient de l'hospice des malades de Beauvais.

Hauteur, 4m 50; largeur, 9m environ. Il n'y a point de cadre, une large bordure peinte sur la toile en tient lieu.

CHAPELLE DU SAINT-SACREMENT.

Dans la chapelle du Saint-Sacrement qui accompagne le transept septentrional, du côté de l'est, et en fait en quelque sorte partie, il y a neuf tableaux, dont plusieurs ont une certaine valeur. L'un surmonte l'autel; quatre de forme ovale sont engagés dans une assez belle boiserie recouvrant les piliers de la chapelle, quatre de dimensions assez petites sont déposés sur les gradins de l'autel. La boiserie de la chapelle et les tableaux qu'elle contient proviennent d'une des anciennes églises de Beauvais.

7° *Annonciation.* — Le tableau de l'autel, dont la hauteur est considérable, représente l'Annonciation. Marie est à genoux devant un prie-Dieu que recouvre une large draperie rouge et sur lequel est déposée une feuille de papier contenant des prières ou quelques passages des livres saints. Il est facile de reconnaître, à l'attitude de la Vierge et à l'expression de son visage, que les sentiments qui l'animent sont ceux de l'humilité, de la reconnais-

sance, de la soumission et d'une incomparable modestie. Elle est profondément inclinée, a les yeux baissés vers la terre et tient les deux mains appuyées contre sa poitrine. Sa tête est pleine de noblesse et de majesté. Ses vêtements ont de l'ampleur, ils sont ajustés avec grâce. On ne saurait en dire autant de ceux de l'archange Gabriel ; ils pèchent par la forme comme par l'agencement ; l'effet en est mesquin et peu agréable. Le messager céleste lui-même manque un peu de dignité. Il est élevé au-dessus de la terre et porte ses regards vers Marie pour lui annoncer les desseins de Dieu ; ses ailes sont déployées ; de la main gauche il tient un lys symbolisant l'incomparable pureté de la Vierge, pureté qui ne doit souffrir aucune atteinte ; son bras droit est élevé vers le ciel. Le Saint-Esprit, par l'opération duquel Marie va concevoir dans son sein le Fils de Dieu, plane au haut du tableau sous la forme d'une colombe ; il laisse échapper un rayon lumineux, image de la vertu divine. Au-dessous de l'Esprit-Saint, on remarque des têtes d'ange ailées dont la pose et l'expression ne nous paraissent pas parfaites.

Hauteur sans le cadre, 3m 80 ; avec le cadre, 4m 14. — Largeur sans le cadre, 1m 94 ; avec le cadre, 2m 28.

Les quatre tableaux encadrés dans les boiseries offrent encore des sujets relatifs à la vie de Marie.

8° *Naissance de Marie.* — Ce tableau est appliqué contre le premier pilier à droite, en entrant dans la chapelle du côté de la nef.

Les Evangélistes ne nous apprennent rien au sujet des parents de la Vierge. Ils ne nous font pas même connaître le nom de sa mère. Quant à celui de son père, les commentateurs pensent le trouver dans la généalogie donnée par saint Luc. Mais le sentiment qui veut que cette généalogie soit celle de Marie, quoique généralement reçu maintenant, n'est cependant pas incontestable. Les livres apocryphes, au contraire, entrent dans des détails assez circonstanciés sur la naissance de Marie et sur ceux qui lui ont donné le jour. On lit en particulier dans un ouvrage écrit par les ébionites dès le temps des apôtres ou très-peu après leur mort, que la mère de Jésus était fille de Joachim et d'Anne. D'après ce livre, qui porte le titre de *Proto-évangile*, et que l'on a attribué, mais à tort, à saint Jacques-le-Mineur, évêque de Jéru-

salem et parent de Jésus-Christ, Joachim était un homme fort riche dans Israël, lequel faisait à toutes les fêtes solennelles de magnifiques offrandes dans le temple du Seigneur. Un jour qu'il voulait offrir un sacrifice, un homme nommé Ruben lui dit que cela ne lui était pas permis parce qu'il n'avait pas de postérité dans Israël. Joachim chargé de confusion alla dans le désert, où il avait de grands troupeaux, et y demeura quarante jours dans le jeûne et la prière. Anne, son épouse, de son côté, chargée de reproches par une de ses servantes, se retira dans les jardins qui entouraient sa demeure et pleura amèrement sa stérilité. Un ange vint lui dire que Dieu avait exaucé sa prière et qu'elle deviendrait mère. Un autre ange annonça la même chose à Joachim. Le saint patriarche revint dans sa maison. Les prédictions se réalisèrent; Anne enfanta Marie.

Quoique le Proto-évangile de saint Jacques ait été rejeté par le pape Gélase, et qu'il renferme en effet des récits faux et fabuleux, tout cependant n'y est pas controuvé. Relativement au nom du père et de la mère de Marie, ce livre, ainsi qu'un autre évangile de la Nativité de la Vierge écrit en grec, mais dont on n'a plus qu'une traduction latine attribuée faussement à saint Jérôme, n'a fait que se conformer à ce qui était alors généralement admis par tout le monde; aussi les Pères n'ont-ils pas fait difficulté de le suivre en cela. L'Eglise latine, comme l'Eglise grecque, a consacré ces noms dans ses offices; nous avons, dans le rit romain, des fêtes de sainte Anne et de saint Joachim.

Les peintres, pour donner plus de poésie et de merveilleux à leurs compositions, ne s'en sont pas tenus au simple récit des ébionites, ils ont été jusqu'à admettre, avec Cedrenus, que la mère de Marie était presque arrivée à la caducité lorsqu'elle la mit au monde. C'est ce qu'a fait en particulier l'auteur du tableau que nous examinons.

Ici sainte Anne parait être une femme de soixante-dix ans au moins. Si ses traits accusent une extrême fatigue et de la souffrance, ils expriment aussi la joie, le bonheur et la reconnaissance. Elle est couchée dans un lit peu élevé; d'épais coussins soulèvent ses épaules. Sa main gauche ouverte tombe négligemment sur le lit, elle appuie la droite sur sa poitrine. Une gracieuse jeune fille, vêtue avec élégance et la tête ceinte d'un turban, présente à sainte Anne son enfant. Sur le premier plan, deux

autres jeunes personnes, dont le costume est à peu près le même. se tiennent à genoux devant une cheminée et préparent ce qui est nécessaire dans cette importante circonstance; un large flacon à panse carrée est derrière elles; leur visage, ainsi que leurs vêtements, est vivement éclairé par la flamme du foyer. Joachim, debout de l'autre côté du lit, bénit Dieu de la grâce insigne qu'il lui a accordée. Il a les bras étendus et les yeux fixés vers le ciel.

Il y a beaucoup d'harmonie, de dignité et de grâce dans cette composition. Comme tous les personnages sont placés avec art! Que ce vieillard est sublime dans sa prière et son action de grâce! Pouvait-on mieux rendre la part que les jeunes filles prennent à la joie de la famille et leurs soins empressés? pouvait-on leur donner plus de charmes? Quel bel effet de lumière dans la flamme qui se reflète sur le visage et les vêtements de celles qui sont agenouillées devant le foyer! La nature est parfaitement rendue dans la petite Marie; c'est bien là un enfant qui vient de naître. Sans doute, la vieillesse de sainte Anne est exagérée; sa figure est aussi trop décharnée, trop empreinte de fatigue et de souffrance, nous l'aimerions mieux autrement; mais le peintre a compris ainsi la mère de Marie, s'en rapportant d'ailleurs à certains légendaires, et on peut dire qu'il a parfaitement rendu sa pensée. Il y a de véritables beautés artistiques dans cette vieille femme épuisée qui recueille tout ce qui lui reste de force pour exprimer à Dieu sa reconnaissance.

Au bas du tableau, au-dessous des deux jeunes filles agenouillées, se trouve cette signature : L. BIDAULT, 177...

Grand diamètre sans le cadre, 2m 30. — Petit diamètre sans le cadre, 1m 42.

9° *Présentation de Marie au temple.* — Nous devons dire de la présentation de la sainte Vierge, ce que nous avons dit de sa naissance. Nos livres saints gardent là-dessus un silence complet; mais le fait est encore consigné dans l'évangile attribué à saint Jacques, et l'auteur, en le rapportant, n'a fait que reproduire ce que de son temps l'on admettait généralement comme incontestable. La tradition s'en est toujours conservée et une fête particulière a été établie pour honorer la piété et le dévouement dont Marie a fait preuve dans cette circonstance. L'Eglise, dans son office, a adopté pour leçons des passages tirés de saint Jean

Damascène; le saint docteur répète à peu près ce que l'on trouve dans le proto-évangile.

Donc, les parents de Marie avaient promis à Dieu que, s'il leur accordait un enfant, il le consacrerait à son service dans le temple. Marie n'avait encore qu'un an, et Joachim dit à sa pieuse compagne : Ne faut-il pas maintenant accomplir le vœu que nous avons fait. Peut-être que Dieu nous punirait si nous tardions plus longtemps. Anne lui répondit : Attendons plutôt qu'elle ait atteint sa troisième année, pour qu'elle ne redemande pas son père ni les caresses de sa mère. Quand Marie fut parvenue à l'âge fixé et qu'elle eût cessé de recevoir les soins plus délicats que réclame la première enfance, elle fut la première à rappeler à ses parents les engagements qu'ils avaient pris et à les prier de la conduire à Jérusalem. Joachim et Anne ne firent pas difficulté de se rendre à ses pieux désirs. Sacrifiant ce qu'ils avaient de plus cher au monde, ils s'empressèrent de partir de Nazareth et portèrent tour à tour leur enfant bien-aimée. Un grand nombre de jeunes filles de leur tribu les accompagnèrent portant à la main des lampes allumées. Dès que les voyageurs furent arrivés au bas du portique, Marie monta d'un pas ferme et assuré les quinze marches du temple sans se retourner pour chercher l'appui de sa mère. Le grand-prêtre reçut des mains de Joachim et d'Anne le fruit de leur tardive fécondité, et Marie fut conduite au milieu des jeunes vierges de son âge, élevées à l'ombre du sanctuaire qu'elle devait édifier par ses sublimes vertus.

Dans le tableau placé près de l'autel, du côté du chœur, le peintre nous montre Marie au moment où, après avoir pénétré dans le temple, elle s'offre solennellement à Dieu et reçoit la bénédiction du grand-prêtre.

Le grand-prêtre, vieillard vénérable au maintien imposant, au regard plein de douceur et de dignité, est assis sur un trône surmonté d'un baldaquin d'où pendent de riches draperies violettes. Il est vêtu d'une longue robe blanche, d'une tunique violette au bas de laquelle pendent des sonnettes d'or, et d'un large manteau de couleur grise qui retombe sur ses bras avec beaucoup de grâce; le rational est sur sa poitrine; un voile blanc couvre sa tête. Sa main droite, ouverte, repose sur ses genoux; il tient la gauche élevée au-dessus de la jeune vierge pour la bénir. Marie est à genoux sur la marche du trône, elle

incline profondément la tête, ses yeux sont modestement baissés; sur son visage respirent la modestie, le recueillement et une tendre piété. Une robe blanche que serre autour des reins une large ceinture flottante de couleur bleue forme son habillement; un voile léger environne ses cheveux. Près du grand-prêtre, à droite, est un lévite; il lui présente le livre contenant les prières qu'il doit réciter. A gauche, l'on remarque un homme d'un âge avancé, un parent de Marie ou un ministre du Temple, peut-être Ruben qui avait empêché Joachim d'offrir son sacrifice, et que l'artiste u'aura pas confondu avec le grand-prêtre, comme l'ont fait plusieurs légendaires. Sainte Anne, bien moins âgée que dans le tableau précédent, est à genoux derrière sa fille; elle a les bras croisés sur sa poitrine et élève les yeux vers le ciel. Saint Joachim, debout à côté d'elle, incline la tête et paraît plongé dans de saintes et profondes réflexions. Plus loin, deux jeunes filles s'entretiennent ensemble et expriment leur admiration sur le grand acte que Marie accomplit. La scène se passe dans l'abside du temple, à la partie supérieure de laquelle règne une galerie ornée de colonnes et d'une élégante balustrade.

Le tableau est signé L. BIDAULT, comme celui de la Naissance de la Vierge; il porte la date de 1774. La date et le nom sont écrits sur la marche inférieure du trône du grand-prêtre.

Grand diamètre sans le cadre, 2m 30; petit diamètre sans le cadre, 1m 42.

Louis Bidault, qui a peint ce tableau ainsi que le précédent et probablement aussi les deux dont nous allons parler, quoiqu'ils ne soient pas signés, est né à Carpentras. L'Académie de Lyon le compta parmi ses membres. On trouve son nom en 1777 dans l'almanach des artistes demeurant à Paris. Les paysagistes Joseph et Joseph-Xavier Bidault étaient ses parents; ils sont beaucoup plus connus que lui (1). Mlle Marie-Catherine-Gabrielle Bidault,

(1) Nous devons ces renseignements à M. Petit, commissaire de surveillance administrative sur le chemin de fer du Nord à la station de Creil. M. Petit a fait de nombreuses et consciencieuses recherches sur tous nos peintres français, et il se propose de publier un ouvrage considérable dans lequel il retracera leur histoire et fera connaître leurs œuvres.

qui mourut à Beauvais en 1820, à l'âge de soixante-dix-huit ans, et qui fit à l'église de saint Etienne et au Bureau des Pauvres de Beauvais des legs assez importants, relativement à sa fortune, appartenait à cette famille d'artistes. Elle était fille de Lucien Bidault et de Marie-Catherine Lemaire. Dans le don qu'elle fit à Saint-Etienne était compris un tableau représentant la mort d'Abel. Elle a aussi légué à M. François Lemaire, père de M. Lemaire-Esmangard, plusieurs tableaux, un entre autres où est peint Antiochus Soter, malade par suite de sa passion pour Stratonice, et derrière lequel se trouve le cachet de l'Académie royale de peinture. Ce tableau est maintenant entre les mains de M. Lelarge, orfèvre, l'un des parents de MM. Lemaire et de Mlle Bidault.

10° *Mariage de la Vierge.* — Il est incontestable que Marie, mère de Jésus-Christ, épousa Joseph, fils de Jacob, et comme elle de la race de David. L'Evangile en nous l'apprenant ne nous parle pas des circonstances qui amenèrent cette chaste union; mais, à défaut de documents fournis par nos livres sacrés, à défaut de traditions constantes, à défaut des enseignements de l'Eglise, nous avons le récit des légendaires chez lesquels les sculpteurs et les peintres, même dans des temps assez rapprochés de nous, ont été s'inspirer. Or, voici ce que les légendaires rapportent, reproduisant et amplifiant les détails donnés par le proto-évangile dont il a déjà été plusieurs fois question.

Marie venait d'atteindre sa onzième année, lorsque Joachim, touchant au terme de sa longue carrière, demanda à la revoir pour la bénir avant de quitter ce monde. Elle lui fut amenée et put recevoir encore des marques de la tendre affection du saint vieillard, recevoir son dernier soupir et lui fermer les yeux. Une année après, elle revenait à Nazareth pour rendre le même devoir à sa mère, pleurer sur la tombe de ceux qui, après Dieu, avaient été l'objet de sa vénération et de son amour.

Rentrée dans l'intérieur du temple, Marie y reprit ses saintes occupations et y trouva, dans la ferveur de ses prières, dans les prévenances de ses compagnes, dans le charme de la solitude, de doux adoucissements à sa profonde douleur.

Mais le temps de ces joies tranquilles était près d'expirer. Les jeunes filles des Hébreux qu'on élevait dans la maison du Seigneur n'y restaient que jusqu'à l'âge de quatorze ans. Alors elles

devaient retourner chez leurs parents pour devenir de chastes épouses et d'heureuses mères. Lorsque le grand-prêtre déclara à Marie que l'époque où il lui fallait quitter le temple était arrivée, elle répondit qu'il lui était impossible d'en sortir. La promesse d'Anne et de Joachim, le vœu de virginité qu'elle avait fait elle-même étaient pour elle des liens sacrés. N'osant d'un côté annuler un engagement solennel, d'un autre ne voulant pas autoriser un usage contraire aux mœurs des Hébreux, le pontife se trouvait dans une cruelle perplexité. On était à la veille d'une grande fête pour laquelle les Juifs avaient coutume de se réunir à Jérusalem; il convoqua alors les principaux du peuple, les vieillards et les docteurs de la loi pour délibérer avec eux sur ce sujet. Tous convinrent que dans une question aussi difficile on devait consulter Dieu. Ils se mirent donc en prière et le grand-prêtre s'approcha de l'autel pour y recevoir les inspirations divines. Tout à coup on entendit sortir du propitiatoire une voix qui disait : Il faut que l'oracle d'Isaïe s'accomplisse : il sortira une tige de la racine de Jessé et une fleur s'élèvera de cette tige. Que tous les membres de la famille de David déposent leur bâton dans le temple, celui dont la baguette sera fleurie et sur laquelle l'Esprit saint viendra se reposer doit être l'époux de la Vierge.

L'ordre du Seigneur fut publié dans toute la ville de Jérusalem et la connaissance en fut portée jusqu'aux extrémités de la Judée. Tous les jeunes hommes de la famille de David vinrent déposer leurs baguettes près de l'autel du propitiatoire. On offrit des sacrifices au Dieu qui voulait renouveler le prodige opéré autrefois en faveur d'Aaron. Mais le lendemain, quand le grand-prêtre se présenta, aucune baguette n'avait poussé de fleurs. Il consulta de nouveau le Seigneur, et il lui fut répondu, comme au père de David par le prophète Samuel : Tous vos fils ne sont pas ici. Le pontife comprit que tous les descendants de David ne s'étaient pas présentés au temple. Il se trouvait en effet parmi les membres de la famille royale un homme d'un âge déjà avancé qui ne s'était point présenté. Il se nommait Joseph, et quoique l'héritier des princes de Juda il exerçait la profession de charpentier. Instruit des révélations du ciel, il vint aussi à son tour déposer son bâton. Le lendemain il était couvert de fleurs et l'on vit une colombe descendre du ciel pour s'y reposer. Il fut donc évident que Joseph était celui que Dieu avait choisi pour être

l'époux de Marie; il voulait lui rendre dans un vieillard la tendresse de Joachim et ses soins paternels. La jeune vierge donnant la main à l'humble Joseph se présenta devant le grand-prêtre afin qu'il appelât sur leur union les bénédictions du ciel, et le fils de David mit au doigt de sa fiancée un anneau d'améthyste, symbole de la virginale fidélité.

Le mariage de la sainte Vierge est le sujet du tableau placé à gauche de l'autel, du côté de la rue. C'est une belle copie d'une composition de Carle Vanloo qui se trouve maintenant dans la galerie du Louvre.

Carle Vanloo, d'une famille noble, naquit à Nice en 1705 et montra dès sa jeunesse les plus heureuses dispositions pour la peinture. Il fut élève de Jean-Baptiste, son frère, et de Benedetto Lutti. Il voyagea en Italie où il étudia les chefs-d'œuvre des peintres anciens et modernes et vint ensuite se fixer à Paris. Ses talents y furent accueillis et il obtint le titre de peintre du roi (Louis XV), celui de gouverneur des élèves protégés par ce monarque, et fut nommé professeur de l'Académie de peinture et chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Ses tableaux sont recommandables par la fraîcheur du coloris, par la liberté de la touche.

Le tableau de Vanloo, dont nous avons ici la copie, est une œuvre de patience hollandaise, une peinture soignée et finie, un peu froide peut-être, dans laquelle on ne trouve pas cette exécution lâchée et rapide qui caractérise ordinairement les compositions de ce peintre.

Sans reproduire entièrement la légende, Vanloo lui a emprunté quelques détails.

Le grand-prêtre est debout sur une estrade, devant un autel où l'on remarque le chandelier à sept branches, une aiguière et un encensoir; sa tête est couverte de la tiare. Il a sur les épaules un manteau assez semblable à une chape; ses autres vêtements sont à peu près les mêmes que dans le tableau précédent. Sa barbe est blanche. Il pose la main gauche sur un livre que lui présente un jeune lévite et soutient de l'autre le bras droit de Marie, qui reçoit de Joseph l'anneau nuptial. Les deux époux sont à genoux sur les marches de l'estrade; ils ont l'un et l'autre une couronne de roses blanches sur la tête. Joseph tient de la main gauche le bâton surmonté d'un lys qui a fait connaître la volonté du Seigneur. L'Esprit saint, sous la forme d'une colombe,

plane sur sa tête au-dessous du baldaquin qui recouvre l'autel. Derrière Marie se tiennent trois personnes, deux hommes et une femme qui assistent avec respect à la touchante cérémonie.

Grand diamètre sans le cadre, 2m 30; petit diamètre sans le cadre, 1m 42.

11° *Assomption de la Vierge.* — C'est une tradition constante que Marie ressuscita peu de jours après sa mort et qu'elle monta au ciel à l'exemple de son divin fils; l'Eglise l'admet sans en faire cependant un article de foi. Quant aux circonstances de la glorieuse assomption de la Vierge, il faut encore les demander aux légendaires.

Lorsque Marie, nous disent-ils, fut sur le point de mourir, les apôtres, par un prodige de la puissance de Dieu, se trouvèrent réunis à Jérusalem. Ils étaient tous, à l'exception d'un seul, auprès d'elle au moment où elle rendit son dernier soupir. Le lendemain, suivant les ordres qu'ils en reçurent de Jésus-Christ, ils déposèrent son corps virginal dans un sépulcre neuf, à l'orient de la ville, dans la vallée de Josaphat. Un grand concours de peuple assista à ses funérailles. Le soir étant venu, les apôtres se retirèrent dans la maison de saint Jean l'évangéliste, à Jérusalem. Le jour suivant arriva celui qui n'avait pu recueillir les dernières paroles de la vierge, et l'on pense assez généralement que c'était saint Thomas. Privé de la consolation que les autres avaient eue, il voulut du moins contempler dans son sépulcre la mère de son maître et de son Dieu. On acquiesça à sa demande. Les apôtres se rendirent avec lui dans la vallée de Josaphat; mais, ayant ouvert le tombeau, ils n'y virent que les vêtements de la divine Vierge, ils n'y trouvèrent point son corps. Marie s'était élancée victorieuse des ombres de la mort et les anges avaient porté en triomphe leur gracieuse reine jusqu'au pied du trône de l'Eternel.

Dans le tableau placé à gauche, du côté de la nef, le peintre nous montre les apôtres visitant le sépulcre de Marie, au moment même où elle vient d'en sortir. La Vierge s'avance vers le ciel soutenue par un nuage; sa figure rayonne de joie, elle porte avec bonheur ses regards vers le céleste séjour s'ouvrant devant elle et laissant échapper quelques rayons de ses divines clartés. Rangés autour du sarcophage, les apôtres, pour la plupart, con-

sidèrent avec étonnement cette tombe où n'est plus le corps qu'ils y avaient déposé. Saint Pierre soulève le linceul, seul objet qui s'y trouve, et paraît examiner encore avec plus d'attention que les autres. Quelques disciples ont élevé les yeux et ont aperçu au milieu des airs leur auguste reine. Il en est un qui semble s'élancer vers elle; c'est saint Jean, son fils adoptif, qui a été l'objet particulier de sa tendresse, comme il l'avait été de celle de son divin maître.

S'il y a de bonnes choses dans ce tableau, il s'y trouve aussi bien des imperfections et même de graves défauts. L'attitude des apôtres, quoique froide et raide, ne manque pas d'un certain naturel. Les sentiments qui les animent sont assez bien rendus; mais on ne comprend pas la pose de la Vierge à moitié assise et à moitié à genoux sur le nuage. Les draperies sont, en général, d'un style assez médiocre; les vêtements de Marie surtout manquent de grâce; le mouvement de son manteau est forcé et d'un très-mauvais effet.

Grand diamètre sans le cadre, 2m 30; petit diamètre sans le cadre, 1m 42.

Nous ne dirons que quelques mots sur les quatre tableaux déposés sur le gradin de l'autel.

12° *La Madeleine priant, après la mort du Christ.* — Marie-Madeleine dont Jésus chassa sept démons et à laquelle il apparut aussitôt après sa résurrection, est-elle la même que la femme pécheresse et pénitente qui répandit un parfum précieux sur les pieds du Sauveur dans la maison de Simon-le-Pharisien? est-elle la même que Marie, sœur de Lazare? Ce sont là des questions qui ont donné lieu à bien des controverses. Six sentiments différents, si ce n'est plus, ont été émis à ce sujet. Nous nous garderons bien de donner les raisons sur lesquelles ils reposent, nous ne croyons même pas utile de les indiquer; nous dirons seulement qu'il paraît difficile de ne pas confondre au moins la femme pécheresse avec Marie-Madeleine, et c'est aussi ce qu'ont fait la plupart des peintres.

Dans le premier des tableaux placés sur le gradin de l'autel, la Madeleine est devant une table sur laquelle on remarque un Christ en bois, un vase d'aromates, un papier roulé et quelques autres objets. Les vêtements de la sainte sont riches encore; on

n'y trouve cependant plus ce luxe effréné avec lequel elle se parait dans le temps de ses déréglements. Elle considère avec amour l'image de son Sauveur et répand des larmes abondantes qu'elle essuie avec le bord du manteau qui la couvre. La pensée de ses fautes passées et le souvenir des bontés de Jésus-Christ qui l'ont rendue à la vertu excitent tout à la fois dans son cœur des sentiments de regret et de reconnaissance. Nous n'avons ici qu'une copie où ne sont pas rendues les beautés de l'original; mais l'original peut donner lieu lui-même à de légitimes critiques sous le rapport de l'art comme sous le rapport de la vérité historique.

Hauteur sans le cadre, 0m 41; avec le cadre, 0m 52. — Largeur sans le cadre, 0m 33; avec le cadre, 0m 14.

13° *Saint Jean l'Evangéliste.* — A la suite de la Madeleine se présente saint Jean l'Evangéliste. Il est assis et compose, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, son évangile ou le livre de l'Apocalypse. L'aigle, symbole de son élan rapide vers le ciel dont il dévoile les sublimes mystères, se tient près de lui et paraît même prêt à le transporter à travers les airs. Le disciple bien-aimé de Jésus a les bras ouverts et tient, de la main droite, une plume. Sa figure est pleine de noblesse; il élève vers le lieu d'où lui viennent ses divines inspirations ses yeux qui décèlent les saintes affections et les ravissements de son âme. Ses cheveux flottent avec grâce sur ses épaules. Les pages qu'il a déjà écrites sont entre les serres de l'aigle; sur ses genoux se déroule la feuille où il va continuer à consigner les oracles sacrés.

Ce tableau n'est pas une peinture, c'est une tapisserie exécutée sans doute à la manufacture de Beauvais. A cause de ses faibles dimensions, nous n'en avons pas parlé dans notre travail sur les grandes tentures de la cathédrale. Pour ne rien omettre, nous l'enregistrons dans cette notice, ainsi que plusieurs autres semblables que nous rencontrerons encore dans la suite.

Hauteur sans le cadre, 0m 60; avec le cadre, 0m 70. — Largeur sans le cadre, 0m 46; avec le cadre, 0m 56.

14° *Saint Matthieu.* — Ce tableau est en tapisserie, comme le précédent, et a été fait pour en être le pendant. Il représente saint Matthieu assis sur le bœuf qui rappelle les faits consignés au commencement de son évangile. L'apôtre paraît absorbé dans ses

pensées. Son corps est immobile, son regard fixe. Il tient des deux mains un livre fermé. Il y a dans cette composition beaucoup moins de vie et aussi beaucoup moins d'art que dans la précédente; cependant la figure de saint Matthieu ne manque pas de dignité, et la disposition de son esprit est bien peinte dans son regard.

Hauteur sans le cadre, 0m 60; avec le cadre, 0m 70. — Largeur sans le cadre, 0m 46; avec le cadre, 0m 56.

15° *Baptême de Jésus-Christ.* — Cette peinture est de la plus mauvaise exécution et on ferait bien de la remplacer par une autre de meilleur goût.

Jésus est debout près du Jourdain, les mains croisées sur sa poitrine, la tête inclinée. Il s'est dépouillé de ses vêtements et n'a qu'une simple ceinture autour des reins. Du bras gauche, il retient son manteau déposé par terre. Jean-Baptiste, placé devant, lui répand avec une coquille de l'eau sur sa tête. Le Précurseur est couvert d'un morceau de peau de chameau et, par-dessus, d'un ample manteau de couleur rouge. De sa main droite, il tient une longue croix formée de deux baguettes fort minces et surmontée d'une banderole blanche qui porte une inscription. Au haut du tableau on aperçoit le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe et des têtes d'ange.

Hauteur, sans le cadre, 0m 41, avec le cadre, 0m 52. — Largeur, sans le cadre, 0m 33, avec le cadre, 0m 44.

ESPACE COMPRIS ENTRE LA CHAPELLE DU SAINT-SACREMENT ET CELLE DE LA MADELEINE.

Dans la seconde galerie du bas-côté septentrional du chœur, le long de la sacristie, on a placé trois tableaux d'une médiocre grandeur qui doivent maintenant fixer notre attention.

16° *Jésus couvert d'une robe blanche et garrotté.* — Ce sujet est peint sur bois; on le voit au-dessus de la porte de la sacristie.

Après avoir été interrogé chez Caïphe où l'avaient conduit ceux qui conjuraient sa perte, après avoir été bafoué par les valets du grand-prêtre, Jésus fut mené chez Pilate, gouverneur de la Judée, afin qu'il prononçât contre lui la peine de mort. Ayant appris

qu'il était Galiléen, Pilate le renvoya à Hérode alors à Jérusalem. C'était une marque de déférence dont le tétrarque de Galilée devait lui savoir gré; il s'estimait heureux d'ailleurs de n'avoir pas à se prononcer dans une cause aussi injuste et en même temps aussi embarrassante par suite de l'acharnement des Juifs. Hérode depuis longtemps désirait voir Jésus dont il avait si souvent entendu parler. Il lui fit beaucoup de questions, mais le Sauveur ne lui répondit rien. Le tétrarque, avec sa cour, conçut alors pour lui un souverain mépris, le traita comme un insensé, le fit par dérision revêtir d'une robe blanche et le renvoya à Pilate (1).

C'est avec cette robe blanche dont on le couvrit par les ordres d'Hérode que nous voyons ici le Fils de Dieu; son corps est amaigri par les fatigues et les souffrances, sa figure calme est empreinte de tristesse. Il a versé des larmes en pensant aux péchés des hommes, péchés qu'il doit réparer par de cruels tourments, et ses paupières sont rouges encore. Des cordes serrent ses bras croisés sur sa poitrine. Sa barbe et ses cheveux sont d'un noir d'ébène. Il n'est représenté que jusqu'à la ceinture. Ce n'est pas là un tableau fini, c'est plutôt une ébauche. Cependant il y a dans la figure du Christ une expression qui ne permet pas de refuser un certain talent au peintre qui l'a exécutée. Nous serions assez porté à croire que ce peintre est François Gaget, chanoine de Beauvais, dont nous aurons plus tard occasion de parler : ce tableau a sans doute appartenu autrefois à l'abbaye de Saint-Paul, car derrière le cadre est collé un morceau de papier portant le mot *Saint-Paul* écrit à la main.

Hauteur, sans le cadre, 0m 60, avec le cadre, 0m 70. — Largeur, sans le cadre, 0m 49, avec le cadre, 0m 59.

17° *Saint Paul.* — Le saint apôtre est représenté à mi-corps. L'expression de sa figure dénote une âme ferme, énergique, ardente. Ses traits sont parfaitement accentués. Des rides profondes sillonnent son front. Sa barbe est longue et commence à grisonner. Il est vêtu d'un manteau rouge, tient de la main droite le livre de ses épîtres et appuie la gauche sur une longue épée.

(1) Saint Luc, chap. XXIII, v. 11.

Hauteur, sans le cadre, 1m, avec le cadre, 1m 12. — Largeur, sans le cadre, 0m 84, avec le cadre, 0m 96.

18° *Une sainte pénitente.* — Est-ce la Madeleine que l'on a encore voulu représenter ici? Est-ce quelque autre pénitente? Nous ne saurions nous prononcer à cet égard. Nous ne trouvons en effet aucun attribut caractéristique. La sainte est représentée à mi-corps devant une table. Elle est vêtue d'une robe blanche et d'un manteau bleu. Ses longs cheveux blonds retombent sur ses épaules et sur sa poitrine. Elle a la main droite contre son sein; de la main gauche, qu'elle appuie sur une tête de mort, elle tient une croix de bois. Ses regards se portent vers le ciel. Elle paraît pénétrée de vifs sentiments de repentir et d'amour pour Dieu. Un livre, dont elle se sert pour ses pieuses méditations, est ouvert devant elle.

Hauteur sans le cadre, 0m 64; avec le cadre, 0m 74. — Largeur sans le cadre, 0m 55; avec le cadre, 0m 65.

CHAPELLE DE LA MADELEINE.

19° *Madeleine convertie se dépouillant de sa parure mondaine.* — Nous retrouvons encore ici la femme pécheresse convertie par Jésus-Christ. La place que le tableau occupe au-dessus de l'autel est bien celle qui lui convient, puisque la chapelle est consacrée à la sainte dont il nous offre l'image. Le peintre a représenté Madeleine avec toute l'expression de la douleur et des remords. Pour la dernière fois, elle vient de contempler dans un miroir ces charmes passagers, ces vains attraits dans lesquels elle s'est si longtemps complu et qui ont fait tomber devant elle tant de coupables adorateurs. Elle foule aux pieds de précieux bijoux, objet de luxe et de séduction, prix de ses infâmes débauches. Elle arrache ses somptueux vêtements et, les yeux pleins de larmes, elle regarde le ciel. Un nuage lumineux brille au-dessus de sa tête et atteste l'effet de la grâce divine qui fait naître le repentir dans son âme et la rend à la vertu.

Cette composition, dont l'ordonnance est si riche et le dessin si soigné, mais dans laquelle il y a peut-être trop de recherche, est de Lebrun; il l'exécuta pour le couvent des Carmélites. On a dit que le peintre eut dessein d'y reproduire les traits d'une

femme célèbre par ses égarements et ses remords, la duchesse de la Vallière; mais il n'est guère probable que Lebrun, comblé des bienfaits de la Cour, ait osé se permettre un rapprochement propre à offenser la susceptibilité du monarque en lui rappelant d'amers souvenirs. D'ailleurs, on ne trouve aucune ressemblance entre cette figure de la Madeleine et le portrait de madame de la Vallière.

La copie que nous avons est de Mauperin ; elle a été faite en 1782, ainsi que l'indique cette inscription placée au bas du tableau : *Mauperin pinxit* 1782.

Hauteur sans le cadre, 2m; avec le cadre, 2m 26. — Largeur sans le cadre, 1m 64; avec le cadre, 1m 90.

Indépendamment du tableau de l'autel, il y en a encore quatre autres fixés contre les murs latéraux.

20° *Martyre de sainte Catherine.* — Ce tableau est à l'entrée de la chapelle, à gauche. Sainte Catherine, couverte d'un manteau doublé d'hermine, est à genoux au milieu d'une vaste plaine; elle porte ses regards vers le ciel et demande à Dieu la force de faire généreusement son sacrifice. Derrière la généreuse vierge se tient le bourreau chargé d'exécuter la dernière sentence portée contre elle : il s'apprête à lever le glaive avec lequel il va lui trancher la tête, et regarde avec attention pour ne pas frapper à faux. Près de lui sont deux guerriers à pied, couverts de leur armure; ils sont suivis de nombreux cavaliers également revêtus du costume militaire et ayant à leur tête un chef de cohorte. Le casque de celui-ci est surmonté d'un épais panache; une riche chlamyde recouvre ses épaules. Tous ces hommes considèrent la sainte avec admiration et regrettent vivement d'être les témoins de son supplice. Au-dessus de Catherine apparait un ange; il descend du ciel pour lui apporter la palme et la couronne du martyre. Devant elle on remarque la roue que l'on avait préparée d'abord pour la faire mourir, et qui fut miraculeusement brisée lorsqu'on essaya de s'en servir. Sur les jantes de cette roue on lit : C.-G. BEAGLE, 1688.

Le peintre qui a fait ce tableau n'est pas celui qui a exécuté les magnifiques tapisseries de la cathédrale. Le directeur de la Manufacture royale, qui savait si bien comprendre les admirables compositions de Raphaël et les rendre avec tant de fidélité

et de goût, était un artiste d'un vrai mérite. Assurément, il eut beaucoup mieux fait. D'ailleurs, son nom est Béhacle avec une H et un C, tandis que celui de l'auteur du tableau de sainte Catherine est Béagle avec un G et sans H. Ils vivaient, l'un et l'autre, à la même époque. Béhacle, le directeur, mourut en 1704; il fut sans doute inhumé à Saint-Thomas.

Hauteur sans le cadre, 1m 44; avec le cadre, 1m 62. — Largeur sans le cadre, 1m 14; avec le cadre, 1m 32.

21° *Jésus en croix.* — Du même côté se voit Jésus-Christ en croix. Ce petit tableau, sur lequel personne n'arrête ses regards, qui se trouve relégué dans un coin, nous parait être cependant un tableau de maître, un véritable chef-d'œuvre. Le dessin en est pur, correct, et dénote de sérieuses études académiques. Le peintre a évité ces tiraillements, ces jeux de muscles exagérés, ces contorsions que l'on remarque si souvent dans les Christs modernes. Il a compris que le supplicié du calvaire n'était point un patient ordinaire; cependant, il n'a pas oublié qu'il eut à endurer d'indicibles souffrances. Comme il a bien rendu ces souffrances et en même temps le calme, la résignation, l'abandon, le dévouement de celui qui s'est immolé pour le salut des hommes! Qu'il y a de majesté sur ce front couronné d'épines et couvert de sang! Quelle est belle cette tête renversée en arrière pour mieux considérer le ciel! Qui pourrait rendre l'expression de ces yeux à demi éteints! Il semble que de ces lèvres, déjà livides, sortent les dernières paroles prononcées par le Sauveur expirant : « Mon père, je remets mon âme entre vos mains; tout est consommé. »

La croix sur laquelle Jésus est attaché a la forme d'un T ou d'une potence. La traverse est placée tout au haut. L'inscription se trouve au milieu de cette traverse et non au-dessus. Elle porte en toutes lettres :

IESVS
NAZARENVS
REX
IVDEORVM.

Nous pensons que ce tableau vient encore de l'abbaye de Saint-Paul, car le mot Saint-Paul est aussi écrit avec le n° 2 sur un petit papier collé derrière le cadre.

Hauteur sans le cadre, 0m 80; avec le cadre, 0m 95. — Largeur sans le cadre, 0m 55; avec le cadre, 0m 70.

22° *Autre Christ.* — De l'autre côté de la chapelle, au-dessus du confessionnal, est encore un tableau représentant Jésus-Christ attaché à la croix. Quoique ce Christ ne paraisse pas avoir tout le mérite de l'autre, c'est encore l'œuvre d'un bon artiste. Le Sauveur est un peu de côté, son corps s'affaisse sous son propre poids, sa poitrine se porte en avant. On ne voit bien que le bas de la tête; le haut se trouve dans l'ombre. L'effet de lumière est bien rendu, mais on préférerait, surtout pour un tableau d'une aussi faible dimension, que rien ne voilât les traits du divin crucifié. En les voilant ainsi, le peintre n'a pas cherché, nous le pensons du moins, à éluder une difficulté; il a voulu au contraire rendre plus sombre et plus lugubre l'empreinte d'une telle agonie. Cette tête est dessinée avec soin; elle est pleine de noblesse et manifeste un complet épuisement produit par d'horribles tortures. Peut-être laisse-t-elle un peu à désirer sous le rapport de certains sentiments qui devraient encore y être exprimés.

Hauteur sans le cadre, 1m 40; avec le cadre, 1m 46. — Largeur sans le cadre, 0m 96; avec le cadre, 1m 02.

CHAPELLE DE SAINT SÉBASTIEN.

23° *Saint Sébastien percé de flèches.* — Un assez mauvais tableau, représentant le premier supplice de saint Sébastien, auquel la chapelle est dédiée, surmonte l'autel. Sébastien, dépouillé de ses vêtements, est attaché à un arbre. Des cordes serrent ses bras, croisés au-dessus de sa tête. Ses jambes sont également liées. On a commencé à exécuter les ordres du cruel empereur: le généreux martyr est percé de flèches. Au milieu de ses rudes souffrances il espère encore. Sa confiance ne sera pas vaine, car bientôt ses blessures seront fermées, bientôt il pourra revoir Dioclétien et lui reprocher ouvertement sa conduite injuste et barbare envers les chrétiens.

Hauteur sans le cadre, 1m 30; avec le cadre, 1m 48. — Largeur sans le cadre, 1m; avec le cadre, 1m 18.

24° *Saint Bruno.* — A côté du saint Sébastien, à gauche, est un saint Bruno. Vêtu d'une coule noire à capuce de même couleur et à larges manches, le saint abbé porte encore sur ce vêtement une étole rouge. Il est à genoux devant un prie-Dieu supportant un Christ et un livre de prières. Il se tourne de côté, étend les bras et parait saisi d'une sainte frayeur. Un rayon lumineux, qui perce la nuée, est l'emblème des divines lumières qui éclairent son âme. Ce tableau n'est pas mauvais.

Hauteur sans le cadre, 0m 78; avec le cadre, 0m 86. — Largeur sans le cadre, 0m 58; avec le cadre, 0m 66.

25° *Le bon Samaritain.* — Le tableau qui sert de pendant au saint Bruno, de l'autre côté du saint Sébastien, reproduit la parabole du bon Samaritain. La scène se passe dans une vaste campagne. Le pauvre voyageur, que les voleurs ont dépouillé, qu'ils ont laissé à moitié mort sur le chemin, est appuyé contre des arbres élevés et touffus. Son corps est tout meurtri, le sang coule de tous côtés. Le généreux Samaritain bande ses blessures et s'apprête à le faire monter sur son cheval pour le conduire dans une hôtellerie où il sera soigné à ses frais. Dans l'éloignement, on remarque plusieurs personnages : ils continuent tranquillement leur route. Le triste état du malheureux blessé ne les a pas touchés; ils n'ont pas voulu s'arrêter un seul instant pour le secourir; à peine ont-ils jeté sur lui un regard de compassion. Du côté du Samaritain, un ange descend du ciel. Il tient des deux mains un phylactère sur lequel on lit : *Fortitudo legis est dilectio*, Rom. 13. Ce tableau est fort mauvais; cependant, le peintre qui l'a fait, et qui s'appelait MEONSSOY, n'a pas craint d'y écrire son nom. La signature est accompagnée de la date 1665.

Hauteur sans le cadre, 0m 77; avec le cadre, 0m 83. — Largeur sans le cadre, 0m 64; avec le cadre, 0m 70.

26° *Jésus chez Marthe et Marie.* — C'est immédiatement après avoir rapporté la parabole du bon Samaritain que saint Luc nous parle d'uue visite que le Sauveur fit à Marthe et à Marie, dans le bourg de Béthanie. « Jésus, nous dit-il, étant en chemin avec ses disciples, entra dans un bourg, et une femme, nommée Marthe, le reçut en sa maison. Elle avait une sœur nommée Marie, qui, se tenant assise aux pieds du Sauveur, écoutait sa

parole; mais Marthe était fort occupée à préparer ce qui était nécessaire, et, s'arrêtant devant Jésus, elle lui dit : Seigneur, ne considérez-vous point que ma sœur m'a laissée servir toute seule? Dites-lui donc qu'elle m'aide. Mais le Seigneur lui répondit : Marthe, Marthe, vous vous troublez et vous vous fatiguez trop à préparer un grand nombre de mets. Une seule chose est nécessaire. Marie, qui écoute avec tant d'attention et de respect mes paroles, qui les fait pénétrer, en les méditant, au fond de son cœur, n'a pas choisi la part la plus mauvaise. »

C'est le sujet du tableau placé à l'entrée de la chapelle, du côté de l'ouest.

La scène se passe dans une vaste salle à manger, dans un cénacle. Jésus est assis au milieu de l'appartement; il développe devant Marie quelque point de sa divine doctrine. Son attitude est noble. Sur sa figure se peint, avec l'autorité du docteur, une ineffable bonté. Marie est devant lui, non assise comme l'indique saint Luc, mais à genoux; elle appuie sur ses genoux ses deux mains jointes ensemble et prête une oreille attentive et pieuse aux paroles du maître. Ses cheveux descendent sur ses épaules. Quant à Marthe, on la voit près de la table qu'elle vient de préparer. Elle se tourne du côté du Sauveur avec un air empressé, peut-être impatient, et se plaint de ce que sa sœur ne vient pas l'aider. La table est richement couverte. Derrière se dresse une étagère dont les tablettes sont toutes chargées de plats d'étain ou d'argent. Deux riches rideaux, tendus devant elle, sont élégamment relevés sur les côtés. On remarque un chat sur une des banquettes de la table. A quelque distance de là, une fumée odorante s'échappe d'une cassolette d'argent posée par terre. Deux hommes, debout, au maintien digne et sérieux, s'entretiennent ensemble derrière Jésus et se communiquent leurs réflexions sur les faits dont ils sont les témoins : ce sont des apôtres du Sauveur.

Ce tableau n'est qu'une copie qui parait encore avoir été faite par Mauperin. On y trouve, comme dans les autres toiles du même peintre, de nombreuses imperfections; elle pèche surtout sous le rapport du coloris; cependant elle met à même d'apprécier le mérite de l'original. L'effet des draperies est gracieux, les personnages sont bien posés, les sentiments qui les animent convenablement rendus. Peut-être y a-t-il un peu trop de har-

diesse dans Marthe, et quelque chose de trop mystique, nous allions dire de trop béat, dans Marie. C'est au demeurant une bonne composition.

Hauteur sans le cadre, 1m 36; avec le cadre, 1m 58. — Largeur sans le cadre, 2m 52; avec le cadre, 2m 74.

27° *Songe de saint Joseph.* — Saint Joseph est assis près d'une table. De son bras droit, dont le coude est appuyé sur la table, il soutient sa tête. Ses yeux sont fermés et il dort d'un sommeil profond. Sur son bras gauche se trouve son bâton surmonté de lys épanouis. Le saint patriarche a la barbe blanche, son front est chauve, sur son visage respire la sainteté. L'ange se tient près de lui; il le réveille en le touchant de la main droite, et du bras gauche, qu'il tient étendu, semble lui indiquer Marie et lui ordonner, de la part de Dieu, de ne point la renvoyer (1). Ce messager céleste a les traits d'un jeune homme. Ses cheveux sont courts, ses ailes déployées.

Hauteur sans le cadre, 0m 74; avec le cadre, 0m 84. — Largeur sans le cadre, 0m 62; avec le cadre, 0m 72.

28° *Tête de Jésus-Christ.* — Près de l'autel, du même côté, un petit cadre ovale, surmonté de rubans enroulés, contient une tête de Jésus, jeune encore, peinte sur bois. La figure du fils de Dieu est gracieuse et empreinte de bonté. De longs cheveux bouclés, tels qu'on les portait sous le règne de Louis XIV, flottent sur ses épaules. Ses vêtements sont élégamment ajustés.

Grand diamètre sans le cadre, 0m 25; hauteur avec le cadre en comprenant les rubans, 0m 38. — Petit diamètre sans le cadre, 0m 21; avec le cadre, 0m 27.

29° *Tête de Marie.* — De l'autre côté de l'autel, contre le mur de l'est, est attaché un cadre semblable dans lequel se trouve une tête de Marie également peinte sur bois. La Vierge, recueillie et attentive, paraît recevoir les inspirations de Dieu. Elle est couverte d'un long voile blanc qui lui descend sur les épaules.

Grand diamètre sans le cadre, 0m 25; hauteur avec le cadre

---

(1) Voir S. Matthieu, chap. I, vers. 19 et 20.

en comprenant les rubans, 0m 38. — Largeur sans le cadre, 0m 21; avec le cadre, 0m 27.

30° *Jésus après la flagellation.* — Le dessin de cette peinture est loin d'être pur et correct. Sous ce rapport on peut dire qu'elle est pleine de défauts. Les mains sont démesurément longues, le jeu des muscles n'est pas suffisamment accusé; cependant, telle qu'elle est, les amateurs l'estiment généralement à cause d'une certaine hardiesse et de l'expression donnée aux figures des personnages qui y sont représentés. C'est une composition esquissée à grands traits, dans laquelle, sans s'occuper beaucoup de la forme, le peintre a vigoureusement et naïvement rendu sa pensée et ses impressions.

Le Christ, qui vient d'être battu de verges, est dans un état complet d'épuisement et de souffrance. Il se soutient difficilement. Ses bras sont croisés sur sa poitrine et liés ensemble. Un soldat, à la figure enluminée, aux traits sataniques, le tire vers lui : d'une main il lui enfonce dans la tête la couronne d'épines, et approche l'autre de son visage, l'index étendu, pour l'insulter et se moquer de lui. Un second bourreau, placé derrière Jésus, se livre également à d'infâmes bouffonneries.

Hauteur sans le cadre, 0m 60; avec le cadre, 0m 75 — Largeur sans le cadre, 0m 73, avec le cadre, 0m 88.

31° *Jésus tombant en défaillance dans le jardin des Oliviers.* — Sur la grande et belle toile qui surmonte le confessional est représentée l'agonie de Jésus dans le jardin de Gethsémani. Le Christ est à genoux sur une croix couverte et environnée des instruments de la passion. Une sueur froide couvre son visage; sa pâleur est extrême. Tout ce qu'il doit souffrir pour le salut des hommes se présente à son esprit; il pense à la trahison de Judas, aux outrages, aux ignominies dont il sera abreuvé devant les tribunaux, à sa cruelle flagellation! aux terribles tortures qu'il aura alors à endurer, au délaissement de ses apôtres et à sa mort cruelle sur un gibet infâme. Il pense surtout aux crimes et à l'ingratitude des hommes pour lesquels il s'est dévoué. Tout cela fait impression sur son âme, il se sent frappé de terreur et il tombe en défaillance. La divinité a en quelque sorte suspendu en lui sa puissance et il éprouve toute la faiblesse

de l'humanité; mais un ange descendant du ciel vient le fortifier; il le soutient des deux mains et lui adresse d'encourageantes paroles. On admire avec raison cette composition. L'attitude du Christ est parfaite, son abattement on ne peut mieux exprimé. L'ange suspendu au milieu des airs, a les pieds dirigés vers le ciel et la tête près du Sauveur, son corps est vu en raccourci. Cette pose paraît d'abord un peu forcée; cependant, il faut l'avouer, le peintre a fait preuve ici d'un véritable talent et d'une connaissance approfondie des règles de la perspective. Il ne faut pas voir d'anachronisme dans la présence de tous ces objets que supporte la croix ou qui l'accompagnent. La bourse de Judas, l'aiguière, le plat et la nappe, les verges et les fouets, la couronne d'épines, les dés, l'éponge et la lance désignent, non des évènements passés, mais des faits qui vont s'accomplir, et que Jésus, dans sa divine prévision, a maintenant présents à l'esprit, ce qui cause son abattement et son agonie. Un calice, placé sur un des bras de la croix, semble résumer toutes les ignominies et les souffrances que le Fils de Dieu aura à endurer. Au bas du tableau, à gauche, on lit cette inscription reproduisant les paroles que l'on suppose être dans la bouche de l'ange consolateur :

Ærumnose calix quid terres? Hoc bibe Jesu
Quod patris imperium quodque propinat amor.

« Calice amer, pourquoi effrayez-vous? Buvez, Jésus, ce que la volonté de votre père et l'amour vous présentent. »

A droite, sont les écus accolés du donateur et de la donatrice. Le donateur porte : écartelé, au premier et au quatrième d'or à trois têtes de Maure de sable, bandées d'argent, deux et un, au deuxième et au troisième de gueules au maillet d'or surmonté d'une couronne également d'or; la donatrice, d'or à une branche de rosier de sinople terminée par une rose de gueules.

Hauteur sans le cadre, 2m 28; avec le cadre, 2m 54. — Largeur sans le cadre, 1m 63; avec le cadre, 1m 89.

CHAPELLE DE SAINTE ANNE.

32° *Sainte-Anne donnant à Marie une leçon de lecture.* — Les peintres du moyen-âge, se conformant aux vieilles traditions, se

sont plu à représenter la sainte épouse de Joachim apprenant à lire à Marie enfant; c'est aussi ce qu'a fait le peintre qui a exécuté le tableau de l'autel de la chapelle de sainte Anne. Mais il n'a pas, comme ses devanciers, suivi exactement la légende relativement au peu d'années que la sainte Vierge devait avoir alors et à l'âge avancé de sa mère. Ici, sainte Anne n'est pas parvenue à une extrême vieillesse; c'est une femme assez jeune encore; et Marie a au moins onze ans, tandis que d'après la tradition elle a été, dès l'âge de trois ans, conduite dans le temple, d'où elle n'est sortie qu'à la mort de son père.

L'heureuse mère de celle qui doit donner naissance au Sauveur est assise sur un large siége; elle a l'un de ses bras passé autour du corps de Marie qu'elle presse ainsi contre son cœur; elle élève l'autre pour lui indiquer de quel côté doivent se diriger ses pensées et ses affections et d'où lui viendra l'intelligence des divins oracles. Sa figure est calme, sérieuse; son regard s'abaisse avec complaisance sur sa fille bien aimée. Celle-ci tient de la main gauche, sur les genoux de sainte Anne, une feuille de papier contenant quelques passages des livres saints, écrits en caractères hébreux; elle appuie la droite sur son cœur, et, animée d'un profond sentiment de piété, elle élève les yeux vers le ciel que lui montre sa mère. La porte de l'appartement où la scène se passe est ouverte et laisse apercevoir une riante campagne.

Ce tableau est tout moderne. On lit au bas, vers la gauche, PEYRANNE, 1821.

M. Peyranne a exposé: en 1819, Olinde et Sophronie au tombeau de Clorinde, sujet tiré de la Jérusalem délivrée; en 1820, un aveugle et sa fille; en 1831, un villageois blessé dans la journée du 29 juillet 1830, et plusieurs portraits. Il demeurait, en 1819 et 1820, à Paris, rue Saint-André-des-Arcs, n° 55.

Hauteur sans le cadre, 1^{m} 80; avec le cadre, 2^{m}. — Largeur sans le cadre, 1^{m} 46; avec le cadre, 1^{m} 66.

33° *Jésus donnant à saint Pierre les clefs du royaume du ciel.* — Jésus est debout, les reins ceints d'une draperie blanche; une autre draperie de couleur bleue, beaucoup plus ample, lui sert de manteau; elle enveloppe son corps, laissant cependant la poitrine et les jambes presque entièrement découvertes; les cheveux du Christ sont longs et retombent sur ses épaules. Sa tête

est environnée d'une large auréole qui brille au milieu d'un épais nuage. Il étend le bras gauche et, de la main droite, présente à saint Pierre l'emblème des pouvoirs et des droits qu'il lui confère. Le chef des apôtres est à genoux devant son maître et reçoit avec respect et reconnaissance les clefs du royaume du ciel. Il a les cheveux crépus et porte pour vêtements une robe verte et un manteau d'un jaune tirant sur le brun. Ce tableau, suspendu contre le mur occidental de la chapelle, est médiocre. Il n'y a point assez de noblesse, de distinction dans les figures; elles manquent d'expression; la pose des personnages est raide, les draperies sont d'un effet peu gracieux.

Hauteur sans le cadre, 1m 10; avec le cadre, 1m 26. — Largeur sans le cadre, 0m 86; avec le cadre, 1m 02.

34° *Résurrection de Jésus-Christ.* — Le grand tableau placé au-dessus du confessional représente la résurrection de Jésus-Christ. Le Sauveur, ainsi qu'il l'avait annoncé lui-même, s'est ressuscité par sa propre puissance : il vient de sortir de son tombeau, vainqueur de la mort et de l'enfer. Les bandelettes et la plupart des linges qui enveloppaient son corps sont restés dans le sépulcre. Un des suaires, cependant, forme autour de ses reins comme une ample ceinture et se relève, en flottant, derrière ses épaules. Les soldats, préposés à la garde du tombeau, l'environnent encore, couverts de leur cuirasse et de tout ce qui constitue le costume militaire; mais deux d'entre eux sont renversés par terre, en proie à une terreur mortelle qui se manifeste de la manière la plus sensible dans l'expression de leur visage et dans leur attitude. Un troisième, assis, se réveille en sursaut : ses traits sont tellement contractés qu'on dirait qu'il a fait un songe horrible. Un quatrième, debout, porte ses regards vers Jésus et élève le bras pour exprimer son étonnement. Un ange, à la figure candide et naïve, placé à l'une des extrémités du tableau, tient de deux mains la pierre du sépulcre, que Jésus a renversée en ressuscitant. Ainsi que nous l'apprend Simon, dans son supplément à l'*Histoire du Beauvaisis* (1), cette résurrection est un ori-

(1) Simon : supplément à l'*Histoire du Beauvaisis*, troisième partie, additions, page 30.

ginal de *Charles Delafosse*, comme le Christ descendu de la croix qui se trouve maintenant dans la chapelle des morts. Les deux tableaux servaient de rétables aux autels du jubé, démoli pendant la révolution de 93. Celui dont il est ici question est d'un effet puissant : il est remarquable par le fini du dessin, et surtout par le modelé des figures qui paraissent en quelque sorte en relief. Tout y est-il également digne d'éloges? Nous ne le pensons pas. Il y a certainement quelque chose de forcé dans la pose de ces soldats jetés à terre et regardant avec tant de frayeur. D'un autre côté, la figure du Christ, quoique belle et noble, n'est pas assez empreinte du cachet de la divinité. Nous n'aimons pas non plus ces cheveux hérissés sur une tête où respire tant de calme et de sérénité. Les draperies sont aussi trop agitées, trop tourmentées. On ne comprend pas bien comment le suaire, en particulier, qui n'est point retenu sur les épaules du Christ, puisse, après avoir formé une ceinture autour des reins, s'élever presque jusqu'à la hauteur de la tête. On ne peut l'expliquer qu'en supposant qu'un vent violent l'agite ainsi que les cheveux du divin ressuscité; quoi qu'il en soit, cela n'est pas heureux. Malgré cette critique, nous ne regardons pas moins comme une bonne fortune de posséder dans notre cathédrale deux grandes compositions d'un peintre tel que Charles Delafosse.

Hauteur sans le cadre, 2m 14; avec le cadre, 2m 38. — Largeur sans le cadre, 1m 56; avec le cadre, 1m 80.

Oudry, lorsqu'il était directeur de la Manufacture royale de tapisseries de Beauvais, voulut bien se charger de restaurer lui-même, ou du moins de faire restaurer, nos deux tableaux de Delafosse. On lit dans les registres du chapitre, à la date du 18 janvier 1752 :

Item Dominus Decanus rogatus est ut data occasione a Domino Oudry postulet ad quam assurgunt summam sumptus quos, ad colores duarum imaginum in ambone inclusarum, ascensum in cœlos et descensum Jesu Christi a cruce representantium renovandos insumpsit.

CHAPELLE DE LA VIERGE.

Nous n'avons pas d'autres tableaux dans la chapelle de la Vierge que les quatre petits médaillons du rétable de l'autel. Ces

fraîches et gracieuses miniatures sont de la main de M. Claudius Lavergne. Le peintre y a fait preuve d'un goût exquis. Tout en adoptant le caractère général des œuvres du moyen-âge, tout en restant naïf comme on l'était alors, il a su suivre les véritables règles de l'art et ne pas s'écarter de la nature. L'or qu'il a employé pour les nimbes de Jésus, de la Vierge et de saint Joseph est d'un très-bon effet et rehausse encore l'éclat de la peinture.

M. Claudius Lavergne a exposé au salon de 1845 un tableau représentant le sacré-cœur de Jésus.

35° *Annonciation.* — Nous avons déjà rencontré le même sujet dans la chapelle du Saint-Sacrement. Les deux artistes ont eu les mêmes inspirations et se sont fait, l'un et l'autre, une juste idée des sentiments qui devaient, dans cette circonstance solennelle, animer la Vierge et le messager céleste; cependant ils ne les ont pas exprimés de la même manière. Ici, Marie, comme dans l'autre tableau, est à genoux devant un riche prie-Dieu; mais elle tourne les yeux vers le ciel comme pour demander à Dieu même comment pourra s'accomplir le mystère qu'on lui annonce. Dans son regard plein de douceur, où se reflètent son amour pour Dieu et sa tendre piété, se manifestent aussi un certain trouble, une certaine inquiétude. Elle porte la main gauche sur son cœur en signe de soumission et de reconnaissance, et laisse retomber le bras droit pour témoigner sa surprise. L'ange Gabriel, respectueusement à genoux par terre, derrière Marie, lui montre l'Esprit-Saint planant au-dessus de sa tête, et lui présente en même temps un lys d'une éclatante blancheur. Il répond ainsi à la question qu'elle a faite, à son *quomodo fiet istud*, et la félicite également de sa glorieuse prérogative. L'appartement où cette scène se passe est éclairé par deux grandes arcades à plein cintre.

Diamètre, 0m 33.

36° *Naissance de Jésus-Christ.* — Marie vient de donner naissance au Messie, qui doit sauver les hommes. L'Enfant-Dieu est déposé au milieu de l'étable, dans un humble berceau rempli de paille; autour de sa tête brille un nimbe crucifère; de pauvres langes enveloppent son corps. Il étend le bras pour bénir, et sur sa gracieuse figure respirent la bonté et la mansuétude. Les

murs de l'étable tombent en ruine; d'un côté elle est tout ouverte, et un seul poteau de bois en soutient la toiture. Marie et Joseph sont à genoux aux deux extrémités du berceau. Marie considère son fils avec amour; elle a la main droite appuyée sur son cœur, et de la gauche elle étend son manteau derrière le berceau pour garantir le divin enfant du vent froid qui pénètre dans l'étable. Joseph, beau vieillard aux cheveux blancs, adore celui dont il est le gardien et le père adoptif. Ses mains sont jointes, sa tête respectueusement inclinée; ses regards se tiennent fixés sur le berceau. Il a entre les bras son bâton de voyage. Le bœuf est couché derrière lui, et l'âne derrière Marie.

Au-dessous de la crèche on lit : CLAUDIUS LAVERGNE, 1856.

Diamètre, 0m 33.

37° *Notre-Dame de Pitié.* — Jésus, qu'on vient de descendre de la croix, est étendu sur un drap au pied de l'instrument de son supplice, la poitrine haute et les genoux relevés; il paraît plongé dans un profond et paisible sommeil. Comme dans le tableau de Philippe de Champagne, dont on retrouve ici quelques réminiscences, l'on a placé la couronne d'épines près de sa tête. Marie se tient à genoux et légèrement courbée aux pieds du Christ. Aucun sentiment violent n'agite son âme; sa douleur est profonde, mais calme; une force surhumaine la soutient; son bras gauche retombe le long de son corps; elle porte contre son cœur sa main droite, de laquelle elle retient le bord du long voile qui couvre sa tête et qui descend jusqu'aux bas de ses autres vêtements. Dans l'éloignement, on aperçoit la ville de Jérusalem.

Diamètre, 0m 33.

38° *Couronnement de Marie.* — Jésus et Marie sont assis sur un même siége dont le dossier est légèrement arqué et que recouvre un long coussin de soie. Le Sauveur tient de la main gauche, sur ses genoux, le globe du monde surmonté d'une croix; de la droite, il pose sur la tête de sa divine mère une couronne d'or fleuronnée. La sainte Vierge s'incline avec respect pour la recevoir; elle a les mains jointes. Le fond du tableau est bleu et représente le ciel. Au bas se voient les lettres C et L entrelacées, ce sont les initiales du prénom et du nom du peintre, *Claudius Lavergne*.

Diamètre, 0m 33.

CLOISONS DES TROIS DERNIÈRES TRAVÉES DU SANCTUAIRE.

Des cloisons en pierres ferment les trois dernières travées du sanctuaire. Contre ces cloisons, du côté du collatéral, vis-à-vis de la chapelle de la Sainte-Vierge, l'on a attaché trois tableaux.

39° *Annonciation.* — Sur la cloison du milieu, nous retrouvons encore une Annonciation qui est d'une exécution assez médiocre. La Vierge est à genoux d'un côté du tableau, les deux mains appuyées sur sa poitrine. Elle incline la tête, baisse les yeux et exprime une entière soumission aux ordres de Dieu. Sa figure, sans être tout à fait commune, manque un peu de cette élévation que l'on voudrait toujours retrouver dans la mère du Sauveur. Vis-à-vis de Marie se présente l'archange Gabriel. Il se tient à genoux sur le nuage qui l'a apporté. Sa figure est celle d'un adolescent. Il a les cheveux bouclés et assez courts; ses ailes sont étendues; une robe grisâtre et une large tunique blanche forment son habillement. Il porte la main gauche contre son cœur et tient, du même côté, sur le bras une branche de lys aux fleurs épanouies; de l'autre main, il montre le Saint-Esprit planant au-dessus de lui. Au milieu du nuage qui supporte l'archange apparaissent deux têtes d'ange. Plusieurs autres esprits célestes, du haut de l'appartement, considèrent avec bonheur la Vierge appelée à devenir leur reine. L'un d'eux qui, comme l'archange, a toute la forme humaine, tient des deux mains une banderole sur laquelle on lit : *Fœlix toti mundo nuntium.* « Heureuse nouvelle pour l'univers entier. »

Hauteur sans le cadre, 1m 84; avec le cadre, 2m 10. — Largeur sans le cadre, 1m 30; avec le cadre, 1m 56.

40° *Saint Jean l'Evangéliste.* — Ce tableau est à gauche du précédent, par rapport au spectateur. Saint Jean, jeune encore, est vêtu d'une robe verte et d'un manteau rouge bien jeté sur ses épaules. Il a dans la main droite une plume et maintient de la gauche, sur ses genoux, le livre de ses divins écrits; dans cette même main est aussi son encrier. Il élève la tête vers le ciel et tient le bras droit baissé, prêt à écrire, lorsqu'il aura été éclairé

des lumières de l'inspiration céleste. L'expression de son visage fait assez connaître que c'est l'Esprit-Saint qui le dirige. Son aigle est près de lui et le regarde fixement.

Hauteur sans le cadre, 1m 36; avec le cadre, 1m 52. — Largeur sans le cadre, 1m 08; avec le cadre, 1m 24.

41° *Saint Luc.* — A droite de l'Annonciation, nous avons sous les yeux un autre évangéliste, saint Luc. Ce tableau est de la même main que celui que nous venons de décrire. Saint Luc a l'air inspiré comme saint Jean; comme lui il élève les yeux vers le ciel. C'est un homme d'un âge avancé. Sa barbe, fort longue, est blanche ainsi que ses cheveux. Ses vêtements consistent en une robe verte et en un ample manteau de la même couleur. Le saint est devant une table à écrire qui supporte son évangile, une écritoire et une feuille de papier roulée. Il a aussi une plume dans la main droite : sous la table se montre la tête du bœuf servant à le faire reconnaître. Au haut de la toile, on voit un tableau qui représente la Sainte-Vierge tenant dans ses bras l'enfant Jésus. D'après une vieille tradition, saint Luc était peintre aussi bien que médecin, et il aurait fait plusieurs fois le portrait de la mère de Dieu. L'artiste a voulu rappeler ici la vieille tradition et faire connaître en même temps le motif qui a porté les peintres à choisir saint Luc pour leur patron.

Hauteur sans le cadre, 1m 36; avec le cadre, 1m 52. — Largeur sans le cadre, 1m 08; avec le cadre, 1m 24.

CHAPELLE DE SAINT LUCIEN, AUTREFOIS DE SAINT ÉTIENNE.

42° *Assomption.* — Derrière l'autel est une Assomption de la Vierge. Marie, assise sur un nuage, est portée par un séraphin aux ailes déployées. Elle étend les bras et élève avec un vif transport de joie et un profond sentiment d'amour les yeux vers le ciel. Elle a pour vêtements une robe rouge et un manteau bleu. Douze étoiles environnent sa tête et lui servent d'auréole. *Et in capite ejus corona stellarum duodecim.*

Le séraphin a les épaules nues ainsi que les bras et les jambes; un manteau disposé en écharpe couvre une partie de son corps. Il baisse modestement les regards par respect pour la reine du ciel

qu'il est chargé d'introduire dans le bienheureux séjour. Quatre autres esprits célestes environnent la Vierge. Deux d'entre eux la considèrent avec admiration; un troisième élève ses regards vers le ciel; le quatrième semble parler à celui-ci et l'entretenir des augustes privilèges de la Mère de Dieu. Au haut de la toile se présentent encore des têtes d'ange. Ce tableau, donné par Mme de Catheu, aïeule de MM. de La Chaise, était autrefois dans la chapelle de la Sainte-Vierge. Il y fut placé par les soins et sous la surveillance de M. Vanden Berghe le père. On nous assure qu'il a été peint par un M. Hainaut, de Beauvais. C'était sans doute un élève de M. Vanden Berghe (1).

Hauteur sans le cadre, 2m 44; avec le cadre, 2m 64. — Largeur sans le cadre, 1m 68; avec le cadre, 1m 88.

43° *Couronnement de Marie.* — A gauche, dans la première travée se dresse une fort mauvaise toile représentant le couronnement de la Sainte-Vierge. Marie est à genoux sur un nuage que soutiennent trois anges ayant la figure de jeunes enfants. Elle élève ses regards vers le ciel; sa chevelure, fort longue, flotte sur ses épaules. Elle est vêtue d'une robe rouge que serre autour de ses reins une ceinture verte, et porte par-dessus un manteau dont

---

(1) Il est question deux fois du tableau dont il s'agit ici dans les registres du bureau de la fabrique de l'église Saint-Pierre. Voici ce qu'on lit à la date du 14 juillet 1814 : « Un membre annonce qu'une bonne personne a fait présent du tableau encadré en bois doré, représentant l'Assomption de la Sainte-Vierge, et que cette pieuse personne désire que ce tableau soit placé au-dessus du nouvel autel en marbre qui va être incessamment posé à la chapelle de la Sainte-Vierge. Le bureau, pénétré de reconnaissance, accepte le don, etc. » A la date du 3 janvier 1815, il est dit : « Il a été représenté que madame de Catheu ayant fait présent du tableau qui orne à présent la chapelle de la Sainte-Vierge, il convient de lui témoigner les remerciements de la fabrique; le bureau, délibérant, a nommé MM. Lemareschal et Vilain Le Besgue pour faire cette visite tant à madame de Catheu qu'à M. Vanden Berghe, artiste peintre célèbre à Beauvais, pour témoigner toute la reconnaissance du bureau pour le don fait par madame de Catheu, et pour les soins, les conseils et les peines que s'est donné M. Vanden Berghe pour la décoration de la chapelle susdite.

la couleur tient en quelque sorte le milieu entre le gris et le bleu. Les deux premières personnes de la sainte Trinité sont auprès d'elle, le Père à sa gauche, le Fils à sa droite. Ils déposent ensemble sur sa tête une couronne fleuronnée, emblème de sa royauté. Des nuages les soutiennent l'un et l'autre. Le Père éternel a la tête environnée d'un nimbe triangulaire; ses cheveux, ainsi que sa barbe, sont longs et entièrement blancs. De la main gauche, il tient un sceptre et le globe du monde. Ses vêtements consistent en une robe rose et en un manteau écarlate. Jésus-Christ n'a pas de nimbe; une draperie disposée en écharpe couvre une partie de son corps. Dans sa main gauche est une croix de résurrection à branches très-minces, mais sans banderole. Au-dessus de Marie plane l'Esprit-Saint sous la forme d'une colombe.

Hauteur sans le cadre, 2m 14; avec le cadre, 2m 40. — Largeur sans le cadre, 1m 80; avec le cadre, 2m 06.

44° *Jésus priant dans le Jardin des Oliviers.* — Quoique de la même main que le tableau de la chapelle de sainte Anne, qui représente Jésus remettant à saint Pierre les clefs du royaume du ciel, celui-ci n'a pas les mêmes imperfections. Les personnages sont mieux posés, les formes moins vulgaires. Le dessin est meilleur. Jésus est à genoux, un peu renversé en arrière. Il parait triste, mais plein de conformité à la volonté de son père. Son bras gauche retombe le long de son corps; il semble appuyer l'autre contre le nuage sur lequel est descendu celui qui est chargé de le fortifier dans sa cruelle agonie. L'envoyé céleste, à genoux sur cet épais nuage, tient des deux mains un calice qu'il présente au Sauveur. C'est un adolescent au visage doux et gracieux. Il a les ailes déployées. Ses vêtements, consistant en une longue robe et en un manteau déposé sur son épaule gauche, sont d'une forme agréable et bien agencés. Le ciel s'ouvre au-dessus de sa tête et laisse apercevoir ses divines clartés. Au-dessus de Jésus apparaissent quatre têtes d'ange diversement posées. Ce tableau est placé contre le mur occidental de la chapelle.

Hauteur sans le cadre, 1m 10; avec le cadre, 1m 26. — Largeur sans le cadre, 0m 86; avec le cadre, 1m 02.

CHAPELLE DE SAINT VINCENT.

45° *Disciples d'Emmaüs.* — Ce tableau surmonte l'autel. L'artiste avait à remplir un cadre d'une très-grande élévation relativement à sa largeur; il lui était donc impossible de disposer son sujet de la manière que nous l'avons remarqué dans le tableau de la chapelle du Sacré-Cœur, tableau beaucoup plus large que haut; il devait adopter une ordonnance différente. Ici l'on ne voit, en effet, qu'une partie de la table; une nappe blanche enrichie dans le bas d'une légère broderie la recouvre; elle supporte un plat chargé de viandes et un verre rempli de vin. Les personnages sont à peu près de grandeur naturelle. Jésus est debout à l'une des extrémités de la table; il élève les yeux vers le ciel et rompt le pain qu'il tient des deux mains. Une légère auréole environne sa tête. Ses vêtements consistent en une robe rouge et en un manteau blanc posé sur l'une de ses épaules. Un des disciples vient de se lever; il a reconnu le Sauveur et, animé de profonds sentiments de respect pour son maître, il lui adresse d'humbles excuses. C'est un vieillard vénérable à cheveux blancs. Ses deux mains sont croisées sur sa poitrine et sa tête profondément inclinée. Un large manteau de couleur grise l'enveloppe presque entièrement. L'autre disciple, d'un âge moins avancé, est en face de celui-ci; il est resté assis. Tourné vers le Sauveur, il lui exprime aussi sa vénération et l'étonnement qu'il éprouve de ne l'avoir pas plus tôt reconnu. Il y a chez lui moins de componction, mais il paraît tout aussi vivement impressionné. Il avance avec énergie la main droite du côté de Jésus-Christ; de l'autre, il tient son manteau qui est descendu au bas de ses reins et retombe sur ses genoux. Par terre on remarque, près des pieds de Jésus, un plat d'étain et une serviette et, du côté du disciple assis, un broc ainsi qu'une bouteille de terre. Au-dessous de ces vases se trouve la signature L.-S. TIERSONNIER, S. DE QUENNE, *fecit.*

Hauteur, sans le cadre, 2m 88; avec le cadre, 3m 12. — Largeur, sans le cadre, 1m 54; avec le cadre, 1m 78.

L.-S. (sans doute Louis-Simon) Tiersonnier, seigneur de Quenne, qui a peint cette toile, a remporté, en 1741, le deuxième prix de Rome à l'Académie royale de peinture et de sculpture. Le sujet était la Guérison de Tobie. Nous ignorons le lieu de sa naissance,

mais il est assez probable qu'il appartenait à une famille honorable de Beauvais, dont plusieurs membres ont occupé des places distinguées dans le clergé et la magistrature. Sous Choart de Buzenval, en 1638, deux frères portant le nom de Tiersonnier (Etienne et Maurice) faisaient partie du chapitre de la cathédrale de Beauvais. Simon Tiersonnier, maire de Beauvais en 1738, était en même temps conseiller au présidial. C'était un homme d'une vaste érudition. M. Borel, de Bachivillers, possède un grand nombre de documents historiques sur le Beauvaisis, écrits par lui. Il a été inhumé à Saint-Etienne, dans la chapelle de Saint-Joseph.

Adjoint à-professeur, à l'Académie de Saint-Luc, de Paris, L. S. Tiersonnier a exposé, en cette qualité, un assez grand nombre de tableaux en 1762 et en 1764. Les principaux sont : 1° Pyrrhus enfant, présenté à Glaucias. — 2° Combat des Romains et des Sabins. — 3° Triomphe de Titus, vainqueur de Jérusalem. — 4° La Vierge en méditation. — 5° Matelots naufragés invoquant saint Nicolas (1).

46° *Saint Hippolyte et sainte Concorde.* — Hippolyte était officier dans l'armée de Dèce. Lorsque saint Laurent fut arrêté par les ordres du prince, la garde lui en fut confiée, mais le prisonnier le convertit à la foi chrétienne. Après le martyre du saint diacre, Hippolyte enleva son corps et l'ensevelit de concert avec le prêtre Justin. Revenu chez lui, il donna la paix à ses serviteurs et à ses servantes, et ils communièrent tous avec le sacrement de l'autel que Justin avait apporté. A peine avaient-ils terminé que des soldats vinrent pour s'emparer de sa personne et le conduire à l'empereur. Celui-ci lui reprocha les honneurs qu'il avait rendus aux précieux restes du saint martyr et le fit flageller. Le voyant braver courageusement cette rude épreuve, il lui fit rendre son costume militaire et l'engagea à rentrer dans ses bonnes grâces et dans son grade. Hippolyte répliqua qu'il était soldat de Jésus-Christ. Alors l'empereur furieux, le livra au gouverneur Valérien, pour le faire périr dans les plus cruelles tortures, s'il persévérait dans ses sentiments. On découvrit que

(1) Nous devons encore ces renseignements à M. Petit, commissaire de surveillance administrative pour le chemin de fer du Nord, à Creil.

toutes les personnes de sa maison étaient chrétiennes et on les amena avec lui devant le gouverneur. Comme on les engageait à sacrifier, Concordia, la nourrice d'Hippolyte prit la parole et dit : Nous voulons mourir avec notre maître plutôt que de vivre dans l'infidélité. Pour la punir de cette courageuse réponse, Valérien ordonna qu'on la fit périr en la frappant avec des fouets armés de boules de plomb. Il fit ensuite conduire Hippolyte avec sa suite hors de la porte de Tibur pour être mis à mort. Tous, à l'exception du courageux officier, furent décapités. Quant à lui, on lui attacha les pieds derrière deux chevaux indomptés et on le fit traîner à travers les pierres et les ronces jusqu'à ce qu'il eût expiré.

Le tableau de la première travée, à gauche en entrant, représente Hippolyte et les personnes de sa maison devant le tribunal de Valérien. Le gouverneur est assis sur un siége placé sur une haute estrade. Derrière lui se déploie une large draperie verte. Il est vêtu d'une robe bleue et d'une tunique violette, que serre autour de ses reins une ceinture jaune; un manteau rouge couvre ses épaules; sa tête est ceinte d'un turban. Il étend le bras gauche pour intimer ses ordres; dans sa main droite est un sceptre ou une baguette, emblème de son autorité. Saint Hippolyte et sainte Concorde sont debout au bas de l'estrade, saint Hippolyte à droite et sainte Concorde à gauche. L'officier des armées romaines est couvert de sa brillante armure; son casque surmonté d'un riche panache est sur sa tête, mais comme un criminel il a les mains liées derrière le dos. Son attitude est ferme et il se rit des menaces du gouverneur. Sa nourrice a dans son maintien quelque chose de moins fière, mais elle n'est pas moins courageuse; elle proteste de son inviolable attachement à la foi chrétienne. Ses mains sont croisées sur son cœur; de lourdes chaînes sont attachées autour de son corps. Son habillement consiste en une robe rouge que recouvre en partie un manteau bleu. Une auréole légère environne la tête des deux saints. Derrière Hippolyte, on voit un homme de sa suite et un bourreau. Le bourreau est vêtu d'une tunique rouge; il a la tête couverte d'un bonnet blanc et tient une hache de la main gauche. Au haut de la toile sont deux anges qui semblent féliciter les saints confesseurs de leur invincible courage.

Devant l'estrade se dresse un tableau ovale qui expose aux

regards du spectateur le supplice d'Hippolyte et l'exécution à son égard de la sentence du juge. Le saint, dépouillé de ses vêtements, est attaché par les pieds à deux chevaux indomptés qui le traînent au milieu des pierres et des ronces. Un ange descend du ciel pour lui offrir la couronne et la palme du martyre.

Hauteur sans le cadre, 1m 94; avec le cadre, 2m 20. — Largeur sans le cadre, 1m 50; avec le cadre, 1m 76.

47° *Saint Pierre dans les fers délivré par un ange.* — Le prince des apôtres, couvert d'une longue robe et par-dessus d'un large manteau de couleur jaune, est assis devant une table. Il tient de la main gauche un livre ouvert posé sur cette table, de la droite il soulève le bord supérieur de son manteau. Ses poignets sont engagés dans des menottes réunies ensemble par une longue chaîne. L'envoyé du ciel, enveloppé dans un manteau blanc et les ailes déployées, est derrière lui; il le touche sur l'épaule de la main droite, et de la gauche il lui montre par où il doit fuir. Saint Pierre, interrompant ses méditations, a retourné la tête; il considère l'ange avec étonnement et paraît se demander si ce qu'il voit n'est pas un jeu de son imagination.

Hauteur sans le cadre, 0m 92; avec le cadre, 1m 13. — Largeur sans le cadre, 0m 72; avec le cadre, 0m 93.

CHAPELLE DE SAINT DENIS.

48° *Saint Denis recevant la communion de Jésus-Christ même.* — Ce fait, rapporté par les anciens légendaires et que nous avons déjà vu retracé dans une des verrières des hautes fenêtres du chœur, est le sujet du tableau principal de la chapelle consacrée au saint évêque de Paris. Revêtu de la chasuble antique, décoré du pallium, saint Denis se tient à genoux devant le Sauveur. C'est un vieillard vénérable, à la barbe blanche, au front entièrement dénudé. Il a les yeux modestement baissés et paraît pénétré des sentiments de la plus tendre piété, de la plus vive reconnaissance. Jésus-Christ, de la main droite, présente la sainte hostie à son généreux apôtre, et étend la gauche sur sa tête pour le bénir. Il est élevé au-dessus du sol, le haut de son corps est entièrement nu, une ample draperie lui ceint les reins. Sa figure, qu'environne un cercle lumineux, ne manque pas de

noblesse, mais elle est froide; on n'y trouve pas l'empreinte des sentiments qui devaient animer le Sauveur dans cette circonstance. Un ange placé près de saint Denis présente devant lui, de la main droite, une nappe de communion dont il retient l'extrémité de la main gauche. L'on voit, à la partie supérieure du tableau, deux autres anges dans l'attitude de l'adoration. Un prisonnier, étendu par terre, presque nu et chargé de lourdes chaînes, occupe le premier plan. Ses regards se portent sur le divin Sauveur; ils expriment la surprise. Derrière le saint sont deux autres hommes également enchaînés et à peine couverts de quelques haillons; le spectacle qui s'offre à eux les saisit aussi d'étonnement, ils paraissent même en proie à une vive terreur.

Simon, dans ses additions à l'histoire du Beauvaisis, nous assure que ce tableau est de Jouvenet (1).

Hauteur sans le cadre, 2m 26; avec le cadre, 2m 60. — Largeur sans le cadre, 1m 46; avec le cadre, 1m 80.

49° *Jésus en croix.* — Ce tableau, placé à gauche près de l'entrée de la chapelle, est très-mauvais. Rien de naturel dans la pose du Christ, aucune expression dans ses traits, dessin on ne peut plus incorrect. La Madeleine, à genoux au pied de la croix, la serre dans ses bras; mais au lieu d'élever ses regards vers le Christ ou de les fixer vers la terre dans un sentiment profond de tristesse, elle semble avec une complète indifférence regarder le spectateur. On remarque sur le sol une tête de mort.

Hauteur sans le cadre, 1m 20; avec le cadre, 1m 34. — Largeur sans le cadre, 0m 86; avec le cadre, 1m.

50° *Jésus instruisant les docteurs.* — De l'autre côté de la chapelle, Jésus instruit les docteurs. Le divin enfant est assis sur un siége que supporte une haute estrade et au-dessus duquel s'étend une draperie violette. Devant lui se dresse un pupitre chargé des livres saints. Il explique avec autorité le sens des divins oracles. Les docteurs, disposés en deux groupes, l'écoutent avec une religieuse attention et paraissent tous saisis d'admiration.

---

(1) Simon. *Supplément à l'Histoire du Beauvaisis*, Paris 1704, 3e partie, *Additions*, page 30.

Le premier groupe occupe la place la plus rapprochée de l'estrade à gauche; il se compose de trois vieillards, l'un assis, les deux autres debout. Le premier tient dans ses mains un exemplaire du texte sacré sur lequel il a les yeux fixés, ses voisins se courbent pour y suivre également les passages que Jésus explique. Le second groupe, placé en face de la chaire, est plus considérable. Les personnages dont il est formé expriment, par des gestes différents, les sentiments qui les animent; plusieurs suivent également, sur des livres ou des papiers, les admirables enseignements de la sagesse incarnée. A la porte du temple où la scène a lieu se présentent Marie et Joseph qui, eux aussi, sont pleins d'admiration et de joie en voyant, au milieu des docteurs, l'Enfant-Dieu dont l'éloignement leur avait causé tant de chagrin.

Hauteur sans le cadre, 1m 26; avec le cadre, 1m 32. — Largeur sans le cadre, 2m 04; avec le cadre, 2m 10.

CHAPELLE DE SAINT LÉONARD.

51° *La sainte famille dans les déserts de l'Egypte.* — C'est à M. Auguste Vanden Berghe que nous sommes redevables de cette grande et belle composition. Nous n'entrerons pas dans de longs détails sur la vie et les ouvrages de cet artiste distingué, auquel notre président a payé, dans les *Mémoires de la Société*, un juste tribut d'éloges et de regrets. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de rappeler que c'est un enfant de Beauvais, qu'il y est né le 11 avril 1798 et qu'il a été initié à l'art de la peinture par son père, peintre de mérite aussi et maître de dessin, d'abord à l'école centrale de notre ville, puis au collége qui lui a succédé. Nous ajouterons que ses tableaux ont été appréciés, sous le rapport du dessin, du coloris et de l'ordonnance, par les hommes les plus compétents, qu'ils lui ont mérité de vives approbations, de glorieux suffrages et d'honorables distinctions.

Ce fut pour l'exposition française de 1838 qu'Auguste Vanden Berghe composa la sainte famille dans les déserts de l'Egypte. Le gouvernement l'acheta et en fit don à la cathédrale de Beauvais. Il trouva qu'il était convenable d'enrichir d'une des plus belles toiles de l'habile artiste l'église où il avait été baptisé, où il avait été instruit des saintes vérités de la religion. En cela

il répondait d'ailleurs au désir ardent qu'Auguste Vanden Berghe avait lui-même plusieurs fois exprimé.

Exposé au midi, le tableau a beaucoup souffert. Les tons fins et délicats qui lui donnaient tant de charme et en harmonisaient si bien tous les détails, ont presque entièrement disparu. Mais si nous ne retrouvons plus cette fraîcheur, cette grâce qu'il avait en sortant des mains de son auteur, nous pouvons encore apprécier l'intelligente disposition des personnages, l'aisance et le naturel de leur pose, les beaux types qu'ils représentent, l'expression vraie de leur figure, et les effets variés de la vive lumière qui éclaire cette plaine de sable où la scène se passe.

Marie est une jeune femme au gracieux visage, à la taille élancée, dont les formes élégantes sont encore rehaussées par une gravité et une modestie sans affectation. Elle est assise sur un bloc de pierre, contre un monument funéraire chargé de nombreux hiéroglyphes et ombragé par les larges feuilles d'un palmier. Ses vêtements consistent en une robe rose, en un manteau bleu ramené devant elle et artistement drapé, en un voile blanc qui descend de son front sur ses épaules. Elle appuie une de ses mains sur le bloc de pierre et tient de l'autre un linge blanc qui recouvre ses genoux et sur lequel son divin fils est assis. L'Enfant-Jésus n'est couvert d'aucun vêtement, une belle chevelure blonde ombrage son front. Sa figure est empreinte de douceur et de naïveté. Un aimable sourire s'échappe de ses lèvres. Cependant l'objet qu'il a devant les yeux serait bien propre à assombrir son âme. C'est une croix en roseaux que Jean-Baptiste lui présente comme un jouet d'enfant, mais qui est l'image de celle sur laquelle un jour il doit être attaché. Vêtu d'une courte tunique de peau de chameau, le fils de Zacharie est agenouillé sur le berceau de Jésus, placé aux pieds de sa mère.

Joseph se tient debout sous le palmier, à côté du tombeau ; sa noble figure reflète la couleur du feuillage. Il est vêtu d'une robe verte et enveloppé dans un large manteau de couleur jaunâtre. Le saint patriarche appuie le bras droit sur le monument, laisse négligemment retomber l'autre le long de son corps et contemple avec une tendre sollicitude les deux jeunes enfants. Il semble prendre plaisir à leurs caresses et à leurs jeux.

Sainte Elisabeth, à genoux près d'un autre monument et les bras croisés, ne considère pas avec moins de bonheur et de joie la

manière dont Jésus reçoit les avances de son fils et l'affection qu'il lui témoigne. Une bande d'étoffe, disposée en turban autour de sa tête, redescend sur ses joues et encadre sa figure. Le reste de son costume consiste en une robe brune et en un manteau à peu près de la même couleur.

Tout en admirant cette composition au point de vue de l'art, nous ne pouvons nous empêcher de dire qu'elle pèche un peu sous le rapport religieux. Cette vierge, quoique modeste, a trop les airs du monde; c'est une grande dame telle que le peintre en a souvent rencontré dans les salons. La tenue des enfants, leurs manières, leurs gentillesses sembleraient aussi indiquer qu'ils sont nés dans des palais ou dans des maisons opulentes, qu'ils ont été élevés avec recherche et délicatesse. En un mot, la sainteté n'est pas assez empreinte sur toutes ces figures, et s'il nous est permis de nous servir de ces expressions, elles ont une beauté et des agréments trop profanes. On ne s'est pas non plus entièrement conformé à la vérité historique. Les légendaires rapportent bien que pour sauver son fils du massacre prescrit par Hérode, Elisabeth se retira en Egypte avec lui; mais ils supposent qu'elle était partie avant Marie et Joseph, et nulle part on ne lit que les deux familles se soient rencontrées dans le désert.

Aux angles supérieurs du tableau, on a peint les armes du chapitre de la cathédrale. On lit au bas : AUG^te^ VANDEN BERGHE, 1837.

Hauteur sans le cadre, 3^m^ 56; avec le cadre, 3^m^ 98. — Largeur sans le cadre, 2^m^ 77; avec le cadre, 3^m^ 19.

52° *Notre-Dame-de-Pitié.* — Ce tableau, peint sur bois, est attaché au-dessous de la sainte famille; il répose sur les gradins de l'autel. On l'attribue à Quentin Warin, peintre de Beauvais, sur la vie duquel nous donnerons dans la suite quelques détails.

Marie est assise au pied de la croix dont on n'aperçoit qu'une partie, laquelle est environnée de nombreux rayons. Couverte d'un manteau qui lui sert également de voile, la mère du Sauveur tient sur ses genoux le corps inanimé de son fils. Elle est profondément affligée, mais cependant pleine de force et de résignation. La tête du Christ retombe de côté, une auréole rayon-

nante l'environne. La figure de la Vierge manque de noblesse, elle est un peu commune. C'est un défaut opposé à celui que nous reprochions tout à l'heure à M. Auguste Vanden Berghe.

Hauteur sans le cadre, 1m 06; avec le cadre, 1m 34. — Largeur sans le cadre, 0m 73; avec le cadre, 1m 01.

53° *Sainte Barbe.* — Un grand tableau placé vis-à-vis de l'autel, au-dessus du confessional, représente sainte Barbe debout, en face d'une riante campagne, devant la tour où son père la fit enfermer à cause de sa grande beauté, et qu'on lui donne ordinairement pour attribut. Son port est noble; sa figure gracieuse exprime la confiance qu'elle a en Dieu et sa ferme résolution de tout souffrir pour lui rester fidèle. Un simple ruban noue ses cheveux artistement bouclés. Sur une robe de couleur bleue elle porte une riche tunique et un manteau rouge. Une agrafe enchâssant une pierre précieuse fronce, d'une manière élégante, le bord supérieur de sa tunique. La sainte étend le bras gauche et relève son manteau de la main droite. Un ange descendant du ciel lui apporte une couronne de roses et la palme du martyre.

Hauteur sans le cadre, 2m 30; avec le cadre, 2m 58. — Largeur sans le cadre, 1m 62; avec le cadre, 1m 90.

Plus bas se voient saint Matthieu et saint Marc, peints par le même artiste et dans le même style que les deux autres évangélistes qui sont en face de la chapelle de la Vierge. Saint Marc occupe la gauche du confessional et saint Matthieu la droite.

54° *Saint Marc* a des cheveux grisonnants; sa barbe est longue, un nimbe circulaire environne sa tête. Ses vêtements consistent en une robe brunâtre et en un manteau rouge relevé sur ses genoux. Le saint est assis devant une table. De la main gauche il tient un livre qu'il parait consulter, et que soutient un volume fermé enrichi d'une agrafe. De la droite il écrit son évangile dans un épais cahier appuyé également sur un autre volume. Aucune pensée ne le distrait de sa sainte occupation : sa figure est immobile et ses yeux attentivement fixés sur la page où il consigne les révélations du ciel.

Hauteur sans le cadre, 1m 36; avec le cadre, 1m 52. — Largeur sans le cadre, 1m 08; avec le cadre, 1m 24.

55° *Saint Matthieu*, assis de même devant une table, écrit sur un livre, au-dessous duquel on remarque quelques feuilles détachées. Il tourne la tête vers un ange qui se tient debout derrière lui. L'expression de sa figure indique assez le sentiment qu'il a de sa haute mission, le recueillement de son âme et l'attention religieuse avec laquelle il reçoit les inspirations du messager céleste. Celui-ci lui fait du doigt un signe d'autorité et lui communique les ordres que Dieu l'a chargé de lui transmettre.

Hauteur sans le cadre, 1m 36; avec le cadre, 1m 52. — Largeur sans le cadre, 1m 08; avec le cadre, 1m 24.

CHAPELLE DE SAINTE ANGADRÊME.

56° *Prédication de saint Jean-Baptiste dans le désert.* — Un des grands défauts de l'école de David, ainsi que l'a dit M. le président de la Société Académique de l'Oise dans sa notice sur Auguste Vanden Berghe (1), c'est l'abus du nu dans une multitude de circonstances où l'emploi n'en est nullement justifié. En se rattachant aux traditions de cette école, traditions que l'on avait un instant abandonnées, notre peintre beauvaisin en a malheureusement trop suivi les mauvais errements. Nous en avons un exemple frappant dans le tableau qui se trouve au-dessus de la chapelle de sainte Angadrême, et dont le gouvernement a encore fait l'acquisition pour la cathédrale. Si nous ne considérions que le côté artistique, nous n'aurions que des éloges à donner au peintre habile et consciencieux qui l'a exécuté. Naturel et variété dans les poses, vive expression dans les figures, noblesse et élégance dans la disposition des vêtements, étude approfondie du jeu des muscles selon les différentes impressions de l'âme et les divers mouvements du corps, ordonnance intelligente, tout cela s'y trouve réuni. Mais pourquoi ces nudités inconvenantes, surtout dans un tableau d'église? Encore si elles avaient été motivées par quelque coutume locale, par quelques traditions historiques accréditées, même par quelques suppositions plausibles! Mais rien, absolument rien, qui puisse les justifier.

---

(1) *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, tome II, page 345, notice sur Charles-Auguste Vanden Berghe.

C'est dans un désert tout à fait aride, c'est au milieu de roches énormes, les unes nues, les autres couvertes d'une mousse noirâtre, que la scène se passe. Il n'y a guère d'éclairé que le lieu où se trouvent les personnages. Le saint précurseur est d'un côté du tableau; il se tient debout sur un des rocs, regarde le ciel vers lequel il élève la main gauche, et tient de la droite une légère croix de roseaux. Sa pose est digne, mais un peu trop théâtrale. Il n'a d'autre vêtement qu'un morceau de peau de chameau qui lui sert tout à la fois de ceinture et d'écharpe, et qui encore glisse derrière ses épaules de manière à laisser entièrement à découvert son torse vigoureux.

A droite de la pierre sur laquelle il est monté sont assis un beau vieillard et une gracieuse jeune femme. Le vieillard a le front chauve; une barbe d'un roux grisonnant couvre ses joues et son menton; il écoute avec une religieuse attention les paroles de Jean-Baptiste, vers lequel se portent ses regards. La jeune femme, dont la tête est couverte d'une légère draperie, s'incline vers ce vieillard et paraît lui faire part des sentiments qui l'animent. Elle montre d'une main celui qui, par ses paroles vives et pénétrantes, les a fait naître en elle, et porte l'autre contre son cœur.

La masse des auditeurs est placée en face du saint et s'étend un peu vers la gauche. Il y a là des individus de tous les âges, de toutes les classes, de toutes les professions; plusieurs races y ont des représentants, tous paraissent pleins d'admiration et profondément émus. Parmi ceux qui se trouvent au premier rang on distingue un homme d'un âge mûr, au port majestueux, au visage noble et imposant. Un riche manteau blanc l'enveloppe et lui couvre la tête. Sa fille, pleine de modestie et de charmes, lui tient les bras et s'appuie contre lui. Elle baisse timidement les yeux vers la terre. Près d'eux est un groupe de trois autres femmes qui se tiennent à genoux. Quoique peu avancées dans la vie, elles ont à se reprocher de bien graves erreurs. A leurs gestes, à l'expression de leurs figures, il est facile de voir qu'elles regrettent sincèrement de n'avoir pas toujours suivi le sentier de la vertu, qu'elles veulent réparer leur conduite passée, et qu'elles mettent leur confiance en la miséricorde infinie de Dieu.

Au-dessous de ce groupe on lit : AUG^te^ VANDEN BERGHE, 1842.

Hauteur sans le cadre, 3^m^ 38; avec le cadre, 3^m^ 90. — Largeur sans le cadre, 1^m^ 20; avec le cadre, 1^m^ 52.

57° *Sainte Angadrême priant pour ceux qui l'invoquent et opérant des miracles.* — Nos pères ont toujours eu une grande confiance en sainte Angadrême, leur patronne et la nôtre. Alors que la ville était attaquée par les Bourguignons, ses reliques furent portées sur les remparts, et c'est à sa puissante intercession, plus encore qu'au courage prodigieux des habitants, que l'on attribua la levée du siége et la fuite honteuse de ces redoutables ennemis. La tradition rapporte qu'elle apparut elle-même aux assiégés et qu'on la vit détourner les projectiles lancés contre eux. On l'invoquait dans les calamités publiques et dans les infortunes particulières. Maintenant encore les fidèles viennent avec foi se prosterner devant la châsse qui contient ce qu'on a pu conserver de ses restes vénérés, lorsqu'ils ont lieu de craindre que la sécheresse ou des pluies trop abondantes ne nuisent aux fruits de la terre. Pour indiquer le pouvoir de la sainte auprès de Dieu et rappeler les faveurs signalées dont on a cru lui être redevable, le peintre, dans le tableau que nous voyons au-dessus du confessionnal, l'a représentée priant pour des malheureux qui implorent son secours. Vêtue de son costume religieux, elle est debout, joint les mains et dirige ses regards vers le ciel. Sa crosse d'abbesse est entre ses bras. Les personnes qui se présentent devant elle sont : une jeune femme soutenant son père étendu par terre et près de succomber à quelque maladie incurable, une autre femme souffrante et plongée dans une tristesse mortelle, et un homme dont l'habitation est en feu. Celui-ci n'a eu que le temps de s'envelopper de son manteau. Il est accouru auprès de sa protectrice ; il tend les bras vers elle et la conjure d'arrêter les progrès de l'incendie. On voit, à quelque distance de l'endroit où la scène se passe, la ville ou le bourg que dévorent les flammes. Ce tableau est d'une exécution médiocre.

Hauteur, sans le cadre, 1^{m} 90 ; avec le cadre, 2^{m} 10. — Largeur, sans le cadre, 1^{m} 75 ; avec le cadre, 1^{m} 95.

CHAPELLE DES FONTS BAPTISMAUX.

58° *Un Baptême.* — Cette toile, encadrée dans le rétable de l'autel, est de L.-S. Tiersonnier, qui a peint les disciples d'Emmaüs de la chapelle de saint Vincent. On ne peut s'empêcher de reconnaître dans les disciples d'Emmaüs la touche d'un artiste

habile, mais le baptême que nous avons sous les yeux est bien autrement remarquable; c'est un tableau de maître. Le dessin en est pur et correct, il y a beaucoup d'harmonie dans la disposition des personnages; les poses sont naturelles, les draperies bien agencées; mais ce qui charme surtout, c'est le sentiment profondément religieux qu'on retrouve, quoique différemment exprimé, dans tous ceux qui prennent part à la sainte cérémonie. Ici, rien d'idéal, rien de purement conventionnel. Les figures sont telles que l'espèce humaine peut en offrir, et même des plus gracieuses et des plus nobles; mais, en même temps, quelle expression véritable de sainteté dans leurs traits! avec quel bonheur le peintre a rendu le recueillement, l'attention, le respect et l'amour que peut faire naître dans des âmes pieuses un des actes les plus solennels de la religion! Les fonts sacrés sont placés au milieu du temple où la cérémonie s'accomplit. D'un côté se tient debout le pontife, ministre du sacrement; de l'autre côté, en face de lui, est à genoux celui qui le reçoit. Les vêtements du prélat consistent en une aube de lin et une chape de soie blanche bordée d'orfrois historiés; il a sur la tête une mitre de la même couleur. C'est un vieillard au port majestueux, à la figure distinguée, profondément pénétré des augustes fonctions qu'il exerce. De la main gauche il verse l'eau sainte sur le front du néophyte, de l'autre il soulève l'un des bords de sa chape. Le catéchumène, couvert d'un drap d'une éclatante blancheur, tient les mains jointes et incline profondément la tête. La joie qu'il éprouve d'être purifié par le sacrement et admis au nombre des fidèles rayonne sur son visage. Deux acolytes, vêtus d'une aube et d'une dalmatique blanche, accompagnent l'évêque; l'un porte une croix de procession, l'autre tient un livre ouvert. Derrière le catéchumène auquel le baptême est conféré, on en voit deux autres également à genoux qui vont le recevoir après lui; l'un est déjà d'un âge mûr, l'autre n'est pas encore sorti de l'adolescence. Ils sont aussi tous les deux enveloppés d'un linge, emblème, par sa blancheur, de la pureté de l'âme. Trois personnages, parmi lesquels on distingue une femme, assistent debout à l'administration du sacrement. Ils ne sont pas moins impressionnés ni moins recueillis que ceux qui ont le bonheur d'y être admis.

Nous ne pensons pas que dans cette composition le peintre ait voulu rappeler un fait historique. Son intention a été de repré-

senter simplement l'un des principaux rites de l'Eglise, et peut-être lui avait-elle été demandée pour être placée, comme elle l'est maintenant, dans une chapelle des fonts baptismaux.

Au bas du tableau on lit : INV..... L.-S. TIERSONNIER S..... 1758.

Hauteur, sans le cadre, 1m 06; avec le cadre, 1m 32. — Largeur, sans le cadre, 0m 86; avec le cadre, 1m 12.

A côté du baptême sont placés un *Ecce homo* et une *Mater dolorosa*.

59° *Ecce homo*.— Jésus est représenté à mi-corps, couvert d'un simple manteau violet. La couronne d'épines s'enfonce dans son front et le déchire. Ses mains sont liées, sans être cependant croisées l'une sur l'autre. Il tient de la droite le roseau que les soldats lui ont donné pour sceptre, se raillant de sa royauté. Sa tête est tournée de côté et il semble fixer ses regards sur sa mère. Les cruelles souffrances qu'il éprouve se lisent sur son visage. Cette composition est bonne; ce qu'on peut reprocher à l'artiste, c'est d'avoir donné au Christ une figure trop pleine et beaucoup trop de force physique; ce n'est pas ainsi que l'on a coutume de se le figurer.

Hauteur, sans le cadre, 0m 72; avec le cadre, 0m 88. — Largeur, sans le cadre, 0m 59; avec le cadre, 0m 75.

60° *Mater dolorosa*. — Marie est aussi représentée à mi-corps, la tête couverte d'un voile. Elle a les mains jointes et se tourne vers son fils qu'elle considère avec une amère douleur, dans l'état où la flagellation l'a réduit. Cette toile, destinée à accompagner la précédente, est de la même main.

Hauteur, sans le cadre, 0m 72; avec le cadre, 0m 88. — Largeur, sans le cadre, 0m 59; avec le cadre, 0m 75.

61° *Saint Jérôme se frappant la poitrine avec une pierre*. — M. Charles Blanc, dans son *Histoire des peintres de toutes les écoles*, dit en parlant de Joseph Ribera : « Il peignait les vieillards d'après nature. S'étant procuré des modèles secs, décrépits, tels qu'on les voit dans ses œuvres, il s'en servait particulièrement pour le saint Jérôme qu'il a répété tant de fois, avec toutes les variétés de la vieillesse, mais toujours amaigri par les

années, exténué par le jeûne, macéré par les pénitences, la peau collée sur les os et complétement ridée, surtout le long des flancs, pour plus de laideur. Tantôt le vieux solitaire, à demi vêtu d'osier, médite sur la Bible, n'ayant d'autre couche qu'un rocher, d'autre compagnie qu'un lion, d'autre horizon que le désert. Tantôt on le voit entouré de livres dans sa grotte, mais interrompu tout à coup par le son de la trompette qu'un ange aux ailes déployées fait retentir à son oreille, trompette sinistre, roulée sur elle-même et souple comme un serpent. Quelquefois il se frappe la poitrine avec une pierre, ou bien la tête de mort sert de pupitre à la Bible ouverte, tandis qu'au milieu d'une solitude boisée, un rayon de lune, passant entre deux arbres, vient éclairer la poitrine osseuse du pénitent et ses mains décharnées (1). » Lorsqu'on a lu ces lignes, il paraît difficile de ne pas reconnaître, dans la toile placée au-dessus du confessional, une composition de Ribera. On en est bien plus convaincu encore en la comparant à toutes celles du même genre qui sont incontestablement l'œuvre du grand peintre espagnol, et en particulier au saint Jérôme dont M. Charles Blanc lui-même a donné la gravure dans son article. Aussi des hommes que nous considérons comme tout à fait compétents n'émettent aucun doute à ce sujet.

Après être resté pendant quelque temps à Rome, saint Jérôme comprit que le séjour de cette ville n'était pas plus favorable que celui de sa patrie au dessein qu'il avait formé de vivre dans une entière retraite. Il résolut donc d'aller dans quelque pays fort éloigné et de s'enfoncer dans un désert presque inabordable. Celui où il se retira séparait la Syrie de l'Arabie ; il s'appelait Chalcis. Le saint docteur passa quatre ans dans l'affreuse solitude, uniquement occupé de l'étude, et se livrant aux plus rudes pratiques de la pénitence. Il y fut attaqué de divers genres de maladies, mais ses plus grandes souffrances vinrent des tentations violentes auxquelles il fut exposé. La peinture qu'il fait lui-même de l'état où il se trouvait fait connaître la grandeur de ses peines. « Combien de fois, dit-il, depuis que j'habite le désert, me suis-je imaginé être au milieu des délices de Rome. Le jeûne

---

(1) Charles Blanc : *Vie de Joseph Ribera*, dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles.*

avait rendu mon visage tout pâle, et cependant mon âme brûlait des ardeurs de la concupiscence, dans un corps qui n'avait plus de chaleur. Ma chair n'ayant point attendu la destruction de l'homme entier, était déjà morte et mes passions étaient encore toutes bouillonnantes. Ne sachant donc plus où trouver du secours, j'allais me jeter aux pieds de Jésus que je baignais de mes larmes, et je cherchais à réduire cette chair rebelle, en restant des semaines entières sans manger. Je me souviens d'avoir souvent passé le jour et la nuit à crier et à me frapper sans cesse la poitrine jusqu'à ce que Dieu, commandant à la tempête, rendit le calme à mon âme. Je n'approchais de ma cellule même qu'avec peine, comme si elle eut connu mes pensées. Puis, prenant contre moi-même des sentiments d'indignation et de rigueur, je m'enfonçais seul dans le désert. Si j'apercevais quelque vallée sombre, quelques rochers escarpés, c'était le lieu que je choisissais pour y aller prier et pour en faire la prison de ce misérable corps. Et Dieu m'est témoin qu'après avoir ainsi répandu beaucoup de larmes et avoir tenu longtemps les yeux levés au ciel, je croyais quelquefois me voir au milieu des chœurs des anges.

Saint Jérôme n'était pas encore âgé à l'époque dont il s'agit ici; mais les peintres, et Ribera en particulier, pour donner au récit quelque chose de plus surprenant, pour rendre la scène plus émouvante encore, en ont fait un vieillard décrépit.

C'est ainsi qu'il se présente à nous dans le tableau que nous avons sous les yeux. Le vieux solitaire au corps décharné, à la barbe grisonnante et peu soignée, au visage fatigué, aux traits exprimant la terreur, est assis devant une table supportant une tête de mort, un vase de fleurs et plusieurs livres, les uns ouverts, les autres fermés. Il frappe rudement sa poitrine, entièrement découverte, avec un caillou qu'il tient de la main droite. De la gauche, il indique un passage qui l'a frappé dans l'un des livres placés devant lui; le passage commence par le mot *Flos*. Sur un autre livre également ouvert on lit : *Cum mane florescunt*..... Deux de ceux qui sont fermés portent sur le dos les noms de Platon et de Sénèque. Le peintre, en plaçant devant saint Jérôme les œuvres de philosophes païens, a voulu sans doute rappeler son goût pour la littérature profane et l'énergie avec laquelle il sut le modérer. Les fleurs ne sont pas pour le so-

litaire un objet de sensualité; elles lui redisent, ainsi que les textes qu'il a sous les yeux, que, semblable à la rose qui à peine éclose se flétrit, la vie de l'homme dure peu; que tout ce qui charme, qui séduit ici-bas n'est que vanité et néant.

Hauteur sans le cadre, 0m 98; avec le cadre, 1m 14. — Largeur, sans le cadre, 1m 34; avec le cadre, 1m 50.

TRANSEPT MÉRIDIONAL.

62e *Martyre de saint Jacques-le-Majeur.* — Le grand prêtre Abiathar, nous dit l'auteur de la légende dorée, voyant un grand nombre de Juifs embrasser la religion chrétienne à la suite des prédications de saint Jacques, excita une sédition parmi le peuple et fit conduire l'apôtre à Hérode Agrippa, une corde attachée au cou. Et, lorsque, d'après l'ordre d'Hérode, on l'amenait pour lui trancher la tête, un paralytique, qui était couché sur le chemin, lui demanda avec grand cri de le guérir. Et Jacques lui dit : « Au nom de Jésus-Christ, pour la foi duquel on me mène au supplice, lève-toi, et bénis le Seigneur. » Et le paralytique se leva guéri. Un scribe, nommé Josias, qui aidait à tirer la corde attachée au cou du saint, voyant cela, se jeta à ses pieds et dit qu'il voulait être chrétien. Abiathar, à cet aspect, fut ému de rage, et il fit saisir Josias et il lui dit : « Si tu ne maudis pas le nom du Christ, tu vas être décapité avec Jacques. » Et Josias lui dit : « Tu es maudit et tous tes jours sont maudits; mais que le nom de Jésus-Christ soit béni dans tous les siècles. » Abiathar commanda alors de le frapper au visage, et il fit demander à Hérode l'autorisation de lui faire trancher la tête, ce qu'Hérode accorda aussitôt.

Saint Jacques, portant sur sa robe une pélerine couverte de coquilles, a un genou en terre; il appuie la main gauche sur sa cuisse pour se soutenir, et étend le bras droit. Son bourreau est près de lui, il élève son glaive pour le frapper. En face du saint, on voit le grand prêtre Abiathar, tout enveloppé d'un manteau blanc; il étend la main droite et donne l'ordre d'exécuter la sentence portée par l'empereur. Une pieuse femme est à genoux non loin de lui et considère avec une profonde tristesse l'acte cruel qui s'accomplit. Derrière l'apôtre se tiennent trois soldats couverts de leur costume militaire et armés d'une lance. Ils ont au

milieu d'eux Josias. Josias veut se précipiter vers celui auquel il est redevable du bienfait de la foi, mais le premier soldat l'en empêche.

Au-dessus de l'apôtre, un ange descend du ciel; il tient de chaque main une couronne, il a de plus dans la droite la palme des martyrs.

La scène se passe sur une place publique qui est environnée de riches édifices et au milieu de laquelle s'élève la statue d'un empereur romain.

Hauteur sans le cadre, environ 2m 46, et avec le cadre, 2m 60. — Largeur sans le cadre, environ 1m 90, et avec le cadre, 2m 04.

63° *Repentir de saint Pierre.* — Saint Pierre est le seul personnage qui figure sur cette grande toile. Il est assis, a les mains croisées sur ses genoux et élève vers le ciel des yeux pleins de larmes. Sa profonde douleur est bien peinte sur son visage; mais on y lit aussi tout l'amour, toute la reconnaissance qu'il a pour son maître et son Dieu, qui s'est montré si bon, si miséricordieux envers lui. Derrière la tête de l'apôtre, on aperçoit le coq qui s'est fait entendre au moment de son reniement. Il lui rappelle la prédiction de Jésus, sa présomption et l'énormité de sa faute.

Hauteur sans le cadre, environ 1m 90, et avec le cadre, 2m 12. — Largeur sans le cadre, environ 1m 58, et avec le cadre, 1m 80.

64° *Pêche miraculeuse.* — La pêche miraculeuse, sujet de ce tableau, n'est pas celle qui se fit à l'époque de la vocation de saint Pierre à l'apostolat, mais une autre dont saint Jean seul a parlé. Celle-ci eut lieu après la résurrection du sauveur. Voici comment l'évangéliste la raconte au chapitre XXIe :

« Jésus se fit voir encore depuis à ses disciples sur le bord de la mer de Tibériade, et il s'y fit voir de cette sorte : Simon-Pierre et Thomas, appelé Didyme, Nathanael, qui était de Cana, en Galilée, les fils de Zébédée, et deux autres disciples, étaient ensemble. Simon-Pierre leur ayant dit : Je m'en vais pêcher, ils lui dirent : Nous allons aussi avec vous. Ils s'en allèrent donc et entrèrent dans une barque; mais cette nuit là, ils ne prirent rien. Le matin étant venu, Jésus parut sur le rivage sans que ses disciples connussent que c'était Jésus. Jésus leur dit

donc : Enfants, n'avez-vous rien à manger? Ils lui répondirent : Non. Il leur dit : Jetez le filet du côté droit de la barque et vous en trouverez. Ils le jetèrent aussitôt, et ils ne pouvaient plus le tirer tant il était rempli de poissons. Alors le disciple que Jésus aimait dit à Pierre : C'est le Seigneur. Et Simon-Pierre ayant ouï que c'était le Seigneur, mit son habit, car il était nu, et il se jeta dans la mer. Les autres disciples vinrent dans la barque, n'étant éloignés de terre que de deux cents coudées environ, et ils y tirèrent le filet plein de poissons. Lorsqu'ils furent descendus à terre, ils y trouvèrent des charbons allumés et du poisson mis dessus, et du pain. Jésus leur dit : Apportez de ces poissons que vous venez de prendre. Alors Simon Pierre s'avança et tira à terre le filet qui était plein de cent cinquante-trois poissons ; et, quoi qu'il y en eut tant, le filet ne se rompit point. Jésus leur dit : Venez, dînez. Et nul de ceux qui étaient assis n'osait lui demander : Qui êtes-vous? Car ils savaient que c'était le Seigneur. Jésus vint donc, prit le pain et leur en donna et du poisson de même. Ce fut la troisième fois que Jésus apparut à ses disciples depuis qu'il fut ressuscité d'entre les morts.

La barque a été amenée près du bord du lac. Parmi les sept disciples qui s'y trouvent et qui tous sont presque entièrement nus, les uns exécutent différentes manœuvres, les autres descendent avec effort le produit de leur pêche; un huitième, sorti de l'embarcation, tire à lui le filet. Saint Pierre, vêtu de sa robe, est à genoux devant Jésus, sur le rivage. Il lui présente un poisson qu'il vient de tirer de ce filet; on en voit par terre plusieurs autres. La barque a de vastes dimensions. Au milieu s'élève un mât auquel est suspendue une vergue chargée de voiles relevées. Le tableau est très médiocre. Le coloris en est faux ; il y a trop de raideur, trop de gêne dans les poses; la contraction des muscles est exagérée.

Hauteur sans le cadre, environ 2^{m} 46, et avec le cadre, 2^{m} 60. — Largeur sans le cadre, environ 1^{m} 90, et avec le cadre, 2^{m} 04.

CHAPELLE DES MORTS
AUTREFOIS DE SAINT PIERRE ET DE SAINT PAUL.

65° *Descente de croix.* — Ce tableau surmonte l'autel ; il n'y en a point d'autres dans la chapelle.

Jésus vient d'être descendu de la croix. Il est presque debout, appuyé contre Joseph d'Arimathie, qui le soutient par les épaules; la Madeleine à genoux soulève ses pieds. Les genoux du Christ sont pliés, sa tête est penchée sur sa poitrine, ses bras tombent le long de ses côtés. Quoique profondément altérés par la mort, ses traits ont quelque chose de grand et de divin. La couronne d'épines ceint son front, et le sang qu'elle en a fait jaillir est resté en partie fixé sur son majestueux visage. La figure de Joseph d'Arimathie est fort belle. Le pieux vieillard accomplit avec respect sa noble action. On ne trouve pas assez de distinction dans la figure de Madeleine; cependant elle n'est pas sans expression. La pécheresse repentante regarde avec une vive douleur, inspirée par la reconnaissance, le corps inanimé de celui qui lui a pardonné ses fautes et l'a comblée de ses bienfaits. La sainte mère de Jésus est debout derrière Madeleine; elle semble, cédant à sa profonde douleur, avoir voulu s'éloigner pour ne pas avoir sous les yeux son divin fils dans l'état où l'ont mis les tortures et la mort; mais l'amour et le courage l'ont emporté; elle tourne la tête pour considérer encore l'objet de ses plus tendres affections. Elle a les mains jointes, ses yeux sont baignés de larmes. Derrière le Christ, on remarque un individu debout, probablement un serviteur de Joseph d'Arimathie, qui porte un large bassin. L'altération du vernis nous empêche de déterminer ce que ce vase contient. Ce sont probablement ou des aromates destinés à l'ensevelissement du corps du Sauveur, ou de l'eau et une éponge dont on va se servir pour enlever les taches de sang dont il est couvert, et le laver.

Ce tableau est de Charles de Lafosse, ainsi que nous l'avons dit précédemment. Avant la révolution de 93 il servait de rétable à l'un des deux autels placés sous le jubé de la cathédrale. La résurrection, du même peintre, surmontait l'autre.

Hauteur sans le cadre, 2m 14; avec le cadre, 2m 38. — Largeur sans le cadre, 1m 56; avec le cadre, 1m 80.

CHŒUR.

Il n'y a dans le chœur que deux tableaux : ils sont tous les deux en tapisserie et ont été faits à la Manufacture de Beauvais. L'un représente saint Pierre, l'autre saint Paul. C'est au fond du

sanctuaire, contre des piliers, à droite et à gauche de l'autel, qu'ils sont suspendus.

66° *Saint Paul.* — L'apôtre des gentils est représenté à mi-corps. Son maintien est imposant, son visage plein de dignité. Il se tourne vers la gauche et paraît ou méditer quelques nouvelles conquêtes pour la gloire de son maître, ou attendre que Dieu lui inspire les divins enseignements qu'il doit adresser à ses disciples. Il tient de la main droite un livre ouvert, et de la gauche le glaive, instrument de son supplice.

Hauteur sans le cadre, 1m 14; avec le cadre, 1m 32. — Largeur sans le cadre, 0m 88; avec le cadre, 1m 06.

67° *Saint Pierre.* — Comme saint Paul, le prince des apôtres est représenté à mi-corps, assis contre un bloc de pierre qui supporte les clefs du royaume des cieux. Il appuie l'un de ses bras sur ce bloc, emblème de sa sublime prérogative, tient les mains jointes devant sa poitrine et élève les yeux vers le ciel. Le repentir de saint Pierre est aussi bien, et peut-être même mieux rendu ici que dans le tableau du transept, quoique l'expression en soit un peu différente.

Hauteur sans le cadre, 1m 14; avec le cadre, 1m 32. — Largeur sans le cadre, 0m 88; avec le cadre, 1m 06.

SACRISTIES.

1° SACRISTIE DE LA PAROISSE.

68° *Jésus en croix.* — Un seul tableau se trouve dans la sacristie de la paroisse : c'est un Christ peint sur bois. Le corps du Sauveur s'affaisse et dévie un peu vers la droite, sa tête est inclinée de l'autre côté. A quelque distance de la croix s'élève un large fanal qui donne une lugubre lumière. Le soleil est éclipsé. Dans le lointain, on aperçoit, malgré l'obscurité, les principaux édifices de la ville de Jérusalem.

Derrière le tableau on lit :

DONO DEDIT ECCL. CATH · D. STEPH. VILLAIN
CAN · A. R. S MDCLXXXVI ·

Hauteur sans le cadre, 0m 36; avec le cadre, 0m 48. — Largeur sans le cadre, 0m 25; avec le cadre, 0m 37.

2° SACRISTIE DU MILIEU.

Contre le mur occidental sont placées, au-dessus des deux portes, deux toiles on ne peut plus mauvaises, mais entourées de cadres vraiment remarquables par les sculptures dont ils sont enrichis. L'une représente saint Jean-Baptiste, l'autre saint Charles Borromée.

69° *Saint Jean-Baptiste*, couvert d'une simple ceinture de peau de chameau, est assis au milieu d'une plaine ou plutôt d'un jardin couvert d'arbres et de fleurs. Il étend la main droite, et tient de la gauche une croix au haut de laquelle se déploie une banderole portant ces mots : AGNVS DEI QUI TOLLIS PECCATA MUNDI. Un agneau est à ses pieds.

Grand diamètre sans le cadre, 0m 72; avec le cadre, 0m 92. — Petit diamètre sans le cadre, 0m 60; avec le cadre, 0m 80.

70° *Saint Charles Borromée.* — Dans une galerie dont on aperçoit deux arcades, et qui règne le long d'un vaste jardin, l'on voit un autel contre lequel se dresse une grande croix. Vêtu d'une soutane rouge, d'un rochet de dentelle et de la cappa magna, le saint cardinal est à genoux, la corde au cou, sur les marches de cet autel; il adresse à Dieu de ferventes prières pour le peuple confié à ses soins. La galerie est entièrement ouverte à son extrémité, et sur l'autel est posé un coussin supportant un livre liturgique.

Grand diamètre sans le cadre, 0m 72; avec le cadre, 0m 92. — Petit diamètre sans le cadre, 0m 60; avec le cadre, 0m 80.

Les deux tableaux dont il va maintenant être question se voient du côté du midi.

71° *Jésus en croix entre Charlemagne et saint Louis.* — La tête du Christ est inclinée à droite. La Madeleine se tient à genoux au pied de la croix. Elle la serre de l'une de ses mains, et puise de l'autre des aromates ou de l'eau dans un vase placé auprès d'elle. Son regard exprime la vénération et la reconnaissance. Charlemagne et saint Louis sont debout : le premier à la droite

du Christ, le second à sa gauche. Les deux monarques ont pour vêtements des chausses rouges, une tunique de la même couleur, un manteau bleu en forme de scapulaire, couvert de fleurs de lys, doublé d'hermine, et une épitoge également d'hermine; une couronne d'or ceint leur front. Charlemagne tient de la main gauche un globe, et de la droite une épée; saint Louis a dans la main droite une épée, et dans la main gauche un sceptre ou une main de justice. Les couronnes, le sceptre, les épées et les fleurs de lys ont été couverts de peinture sous le premier empire.

Au bas du tableau, on trouve cette signature : R. DE RONSSOY FACIEBAT, 1637.

Sur le bord inférieur du cadre, on lit :

JUSTITIA ET JUDICIUM CORRECTIO SEDIS EJUS PS. 96.

Ce tableau a été fait pour être placé soit dans la salle où se rendait la justice au nom du chapitre, soit dans le prétoire de l'officialité diocésaine.

Hauteur sans le cadre, 2m; avec le cadre, 2m 34. — Largeur sans le cadre, 1m 44; avec le cadre, 1m 78.

72° *Portrait du cardinal de Janson.* — Le prélat, vêtu d'une soutane rouge, d'un rochet à large bordure de dentelle et de la cappa magna, porte en outre, au cou, l'ordre du Saint-Esprit. Il est assis sur un fauteuil à haut dossier devant une table couverte d'un tapis vert, tient de la main droite l'un des bras du fauteuil, et touche de la gauche sa barette, placée sur la table. Toussaint de Janson était âgé quand ce portrait a été peint.

Hauteur sans le cadre, 1m 48; avec le cadre, 1m 54. — Largeur sans le cadre, 1m 12; avec le cadre, 1m 18.

73° *Notre-Dame du Mont-Carmel.* — Ce tableau est appliqué contre le mur occidental. La sainte Vierge, assise sur un nuage, au milieu d'un ciel lumineux, porte pour vêtements une robe rouge et un manteau bleu agencés avec goût. Un voile jaune lui couvre la tête; sa figure est gracieuse. Jésus est assis sur les genoux de sa mère; il a comme elle un scapulaire à la main. Un carme et une carmélite sont à genoux au-dessous du nuage; ils élèvent l'un et l'autre les yeux vers le ciel et tendent les mains pour recevoir le saint habit. Au milieu d'eux s'entrouvre le pur-

gatoire et on en voit sortir un homme et une femme qui doivent leur délivrance à la puissante protection de Marie. Près de là, est déposé par terre un livre de prières.

Ce tableau a été donné à la cathédrale par une des dernières religieuses de l'abbaye de Saint-Paul; il a appartenu à cette abbaye.

Hauteur avec et sans le cadre, 0m 65. — Largeur sans le cadre comme avec le cadre, 0m 55.

3° SACRISTIE DU CHAPITRE.

Nous commencerons par le tableau le plus proche du vestiaire à droite et nous continuerons en faisant le tour de la salle.

74° *La flagellation* (1). — Jésus est attaché par les deux poings à une colonne ou plutôt à un bloc qui s'élève au milieu du prétoire; il se trouve dans une nudité presque complète; sa tête est environnée d'une brillante auréole. Deux soldats le battent avec fureur. Ils ont quitté en partie leurs habits pour n'être point gênés dans leurs mouvements, pour porter des coups plus sûrs et plus violents. Sur le premier plan, un troisième bourreau, les jambes et les bras nus, relie les verges dont il vient de faire usage et qui se sont détachées. Il est à genoux, sa barbe est rare, ses cheveux hérissés, ses yeux à demi-fermés; sa figure a quelque chose de farouche. Du même côté, un enfant porte des deux mains une longue torche pour éclairer les exécuteurs; il paraît faire plus attention à son fanal qu'aux souffrances de l'Homme-Dieu. Un chef de cohorte, ayant dans les mains la couronne d'épines et un bâton de commandement, préside à l'exécution; il est richement costumé et a l'épée au côté; un large turban couvre sa tête; il se tient à droite sur le premier plan.

A la partie inférieure, on lit : Q. WARIN INUE. ET PINGEBAT.

Hauteur sans le cadre, 0m 72; avec le cadre, 0m 84. — Largeur sans le cadre, 0m 53; avec le cadre, 0m 67.

Ce tableau est sur bois, et, comme la signature l'indique, il a

---

(1) Voir S. Matthieu, chap. XXVI, v. 26-31. — S. Marc, chap. XV, v. 15 — S. Luc, chap. XXIII, v. 14-16. — S. Jean, chap. XIX, v. 13.

été composé et peint par Quentin *Varin* ou plutôt *Warin*, peintre de Beauvais.

Voici ce que Simon, dans son *Supplément à l'Histoire du Beauvaisis*, à la page 90 du *Nobiliaire*, dit de cet artiste distingué :

« Quentin Warin, peintre du roy Loüis XIII, avoit appris à peindre de maître François Gaget, chanoine de Beauvais, dont il y a quelques peintures dans la cathédrale qui n'approchent pas de celles de son écolier, qui quitta Beauvais en 1610. Varin est le premier des François qui a sçû peindre la perspective, et le frère Bonaventure, d'Amiens, capucin, lui en avait donné l'ouverture. »

A la page 117 du même ouvrage, Simon, revenant sur notre peintre Beauvaisin, nous donne d'assez amples détails sur ses travaux et les rudes épreuves par lesquelles il eut à passer.

« Quentin Varin, sous Loüis XIII, dit-il, commença à travailler à Beauvais, où, après quantité d'ouvrages, voyant que sa science ne le garantiroit pas de l'hôpital, il alla à Amiens où il peignit plusieurs familles entières qui sont dans l'église de Notre-Dame; et n'y trouvant pas encore des récompenses proportionnées à l'idée qu'il avoit de son mérite, il alla à Paris loger dans un grenier, rue de la Verrerie, chez un marguillier de la chapelle de Saint-Charles-Borromée de l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, qui luy fit faire un grand tableau où il représentoit ce saint cardinal en extase, avec un saint Michel debout : cet ouvrage ayant été vu par hazard et admiré par l'intendant de la reine Marie de Médicis, qui s'informa du peintre, l'alla chercher dans son galletas, luy donna de quoy payer son loyer et l'amena à la reine, après luy avoir fait tracer un dessein sur l'idée qu'il luy en avoit donné, que l'on trouva si juste, et tant d'imagination qu'ils furent ravis d'avoir trouvé ce que l'on faisoit chercher dans les pais étrangers depuis long-tems; on l'arrêta pour travailler à la gallerie du nouveau palais du Luxembourg; mais s'étant trouvé associé avec le nommé Durant, poëte qui travallioit aux inscriptions, et ce dernier qui aimoit la Satyre, ayant écrit contre le gouvernement, fut arrêté prisonnier et depuis pendu; Varin s'allarma si fort, craignant le même sort, qu'il se cacha si bien qu'il ne pût pas sçavoir qu'on le cherchoit pour le faire travailler, et qu'on ne le pût déterrer; ce qui fut cause que l'on se servit de Rubens, d'Anvers. Varin

revint quelques années après et il fit pour la reine la présentation de Jésus-Christ au temple, qui est dans le retable des carmes de Luxembourg, le paralitique de Fontainebleau, et, suivant quelques-uns, le tableau du maître-autel de Saint-Eustache qui est plutôt de Voët (Vouet). Il a aussi peint dans quelques chapelles à Saint-Nicolas-des-Champs; il s'attachoit à peindre en racourcy. Nous avons à Beauvais un grand nombre de ses premiers ouvrages; il y en a trois grands, peints en fresque sur la muraille de la grande allée du cloître des Jacobins, qui représentent saint Paul prêchant aux Athéniens, Jésus-Christ conduit à Pilate, et son couronnement d'épines. Il y a encore dans la même église, vis-à-vis la chaire à sermon, une petite Assomption de la Vierge fort finie; à Saint-Martin, derrière le chœur, une grande Assomption; chez le sieur Tristant, président en élection, un grand Crucifix; chez la veuve monsieur Anthoine Mauger, avocat, une flagellation; chez maître Claude Caignart, procureur, un saint Sébastien; chez moy, un grand saint Pierre, etc... Ce qui étoit cause qu'il ne gagnoit pas tant est qu'il vouloit tout faire luy même à ses tableaux. Il peignoit aussi avec beaucoup de netteté toutes sortes de caractères, tant avec le pinceau qu'avec la plume. »

Nous trouvons les mêmes renseignements dans la description de Paris par Piganiol de la Force, tome IIe, page 84.

M. Chennevières-Pointel, dans ses *Recherches sur la vie et les ouvrages des peintres provinciaux de l'ancienne France*, tome Ier, page 217, parle aussi avec éloge du peintre de Beauvais, et raconte d'une manière émouvante les différentes péripéties de sa vie si laborieuse et si traversée. Quentin Warin fut le premier maître du Poussin.

La flagellation que nous possédons est probablement celle qui, à l'époque où Simon écrivait, se trouvait entre les mains de la dame veuve Mauger.

M. Lefèvre-Soyer, de Beauvais, a, dans sa riche collection, plusieurs tableaux de Quentin Warin. L'un d'eux, signé comme le nôtre, représente Jésus descendu de la croix et déposé sur une table. On y trouve un exemple de cette tendance qu'avait le peintre à représenter, lorsqu'il le pouvait, les objets en raccourci. La table se présente au spectateur par l'une des extrémités, les jambes du Christ sont pendantes de ce côté et sa tête relevée de l'autre.

75° *Marie tenant sur ses genoux l'enfant Jésus.* — Ce tableau est encore sur bois; on croit y reconnaître la première manière du peintre dont il vient d'être question, de Quentin Warin. La Vierge a les yeux modestement baissés; une auréole rayonnante environne sa tête. Elle porte sur une chemise ou une guimpe finement plissée une robe rouge et un manteau bleu. Sa coiffure consiste en un simple mouchoir, qui n'empêche pas ses longs cheveux de descendre jusqu'au bas de ses épaules. L'enfant Jésus, assis sur les genoux de sa mère, la regarde avec attention, on dirait même avec un peu de crainte, et lui tend les bras. Sa tête est aussi environnée de rayons lumineux; il est vêtu d'une longue robe et d'un petit manteau. On ne peut refuser ici à l'artiste le mérite de la naïveté, de la candeur, d'un certain sentiment religieux; mais la composition est assurément trop froide, elle manque de mouvement et de vie.

Hauteur sans le cadre, 0m 64; avec le cadre, 0m 74. — Largeur sans le cadre, 0m 49; avec le cadre, 0m 59.

76° *Sainte Marie l'Egyptienne.* — La sainte, à genoux, appuie les coudes contre une table formée de quelques baguettes croisées et recouverte d'une natte grossière. Une autre natte un peu plus fine, disposée en écharpe autour de son corps, est le seul vêtement qui la couvre. Elle a les mains jointes et se livre à de profondes contemplations. Quoique fixes, ses regards reflètent les saintes affections de son cœur; un rayon céleste l'éclaire. Sur la table, on remarque un livre ouvert et un autre fermé sur lequel est posée une tête de mort. Ce tableau, comme les précédents, est peint sur bois.

Hauteur sans le cadre, 0m 68; avec le cadre, 0m 80. — Largeur sans le cadre, 0m 52; avec le cadre, 0m 64.

77° *Saint François d'Assise.* — Ce tableau, également sur bois, est incontestablement l'œuvre d'un peintre habile, qui avait compris tout ce que peut produire dans l'âme et sur le corps la vie de contemplation, d'extase et de crucifiement. François d'Assise y est représenté à mi-corps, avec l'habit de son ordre et un long chapelet à la ceinture. Le saint a les bras croisés sur sa poitrine; son corps est amaigri par les jeûnes, les veilles et les macérations. Sur ses mains apparaissent les stigmates qu'il a

reçus dans la vision mystérieuse du crucifix aux ailes de séraphin. Ici, il est encore en contemplation, mais devant un simple Christ posé sur une table près de laquelle il se trouve; il le regarde avec amour et ravissement. L'image sacrée lui rappelle les inspirations du ciel et augmente en lui le désir qu'il a de souffrir beaucoup pour l'amour de son divin maître. Sur la table, on remarque, à côté du Christ, des verges et une discipline armée de crochets de fer. Les stigmates ne sont pas sanglants, mais fermés; ce sont de simples excroissances de chair.

Hauteur sans le cadre, 1m 04; avec le cadre, 1m 08. — Largeur sans le cadre, 0m 74; avec le cadre, 0m 78.

78° *Sainte Face.* — Deux anges élévés de terre tiennent des deux mains le linge sur lequel est imprimée la figure de Jésus-Christ. Ils s'avancent et contemplent avec respect la sainte image. La tête du Sauveur n'est pas sans dignité, mais on voudrait y retrouver l'empreinte des cruelles souffrances qu'il a endurées.

Ce tableau a appartenu autrefois à l'abbaye de Saint-Paul. Sur un morceau de papier collé derrière le cadre on lit : *St-Paul*, *n°* 2.

Hauteur sans le cadre, 0m 40; avec le cadre, 0m 45. — Largeur sans le cadre, 0m 31; avec le cadre, 0m 36.

79° *Mort de saint Joseph.* — On rapporte que saint Joseph vécut près de cent ans. Sa vieillesse ne fut point, comme celle des autres hommes, remplie de misères, d'infirmités et de douleurs. Le Dieu qu'il avait porté dans ses bras lui communiquait une force surnaturelle. Ses yeux ne s'affaiblirent point avec l'âge. Le nombre de ses années l'avertit seul du terme de sa carrière. Jésus et Marie étaient auprès de lui au moment où il allait rendre le dernier soupir. L'épouvante de la mort se serait alors emparée un instant de son âme; mais aussitôt, entendant la voix de son fils adoptif, il aurait senti renaître en lui le calme et la confiance. Il avait continuellement les yeux fixés sur lui. Jésus lui prit la main et lui dit : Père bien-aimé, quittez cette vallée de misères, allez porter à vos pères cette heureuse nouvelle : Dites-leur que dans peu je descendrai vers eux pour les conduire au royaume céleste. Enfin, l'heure étant arrivée, Joseph remit son âme entre les mains de Dieu. Jésus lui ferma les yeux et les lèvres, et, se

retournant vers Marie qui versait des larmes, il lui apprit qu'il n'existait plus.

Dans le tableau, le saint vieillard est couché sur un lit dont le bout est tourné vers le spectateur. Il élève vers le ciel un regard plein de résignation, de confiance et d'amour; sa figure calme resplendit d'une clarté céleste. On ne pouvait mieux rendre les pieuses dispositions du patriarche. Marie est à la droite du lit; elle considère avec une tendre affection mêlée de tristesse son chaste époux. Ses deux mains sont croisées sur sa poitrine. Jésus, placé de l'autre côté du lit, prend la main gauche de Joseph, qui appuie la droite sur son cœur. Derrière Jésus se présente un personnage qui nous est inconnu. C'est sans doute un ami qui vient donner une dernière preuve de son attachement au chef de la sainte famille, dans l'intimité de laquelle il a été admis.

Une blanche colombe environnée de rayons lumineux qu'on remarque au haut de l'appartement figure l'Esprit-Saint, qui remplit saint Joseph, dans ce moment suprême, de ses divines consolations et de ses grâces les plus abondantes.

Hauteur sans le cadre, 0m 96; avec le cadre, 1m 08. — Largeur sans le cadre, 0m 73; avec le cadre, 0m 85.

80° *Jésus enfant s'élançant vers la croix que lui apportent les anges.* — L'enfant-Dieu est assis sur les genoux de Marie qui lui présente le sein, mais une croix portée par trois anges se présente à ses regards. Renonçant alors aux caresses de sa mère, oubliant ses propres besoins, il s'élance vers la croix, la saisit avec empressement et la contemple avec bonheur. Il semble prononcer ces paroles: « Je dois être baptisé d'un baptême de sang et il me tarde de voir arriver le moment où je pourrai accomplir, en mourant sur un gibet, l'œuvre pour laquelle je suis venu sur la terre. Marie considère aussi l'instrument du supplice de son fils, et une sainte tristesse, accompagnée toutefois d'une entière conformité à la volonté de Dieu, s'est emparée de son âme. Ce tableau est sur bois.

Hauteur sans le cadre, 0m 64; avec le cadre, 0m 68. — Largeur sans le cadre, 0m 48; avec le cadre, 0m 52.

81° *Les anges recueillant le sang qui coule des plaies de Jésus-Christ.* — Jésus est attaché sur la croix, la tête inclinée à droite;

le sang coule abondamment de ses plaies. Trois anges recueillent avec respect ce sang précieux. L'un d'eux est à genoux par terre et met un calice sous les pieds du divin crucifié; les autres en tiennent chacun un au-dessous de ses mains, celui de droite en présente en outre un second devant l'ouverture de son côté. Ces deux anges sont élevés à la hauteur des bras de la croix. L'acte saint s'accomplit dans les ténèbres et c'est pour cela que le peintre a placé au bas de son tableau deux grands flambeaux portant des cierges allumés. Le tableau, sur bois, a été très-probablement peint encore par Q. Warin.

Hauteur sans le cadre, 0m 66; avec le cadre, 0m 71. — Largeur sans le cadre, 0m 50; avec le cadre, 0m 55.

SALLE CAPITULAIRE.

82° *Annonciation.* — Le tableau de l'autel est la reproduction exacte de celui qui se trouve dans la chapelle du Saint-Sacrement; ses dimensions toutefois sont moins considérables, et il lui est d'ailleurs bien inférieur sous le rapport du dessin et surtout du coloris.

Hauteur, sans le cadre, 2m 04; avec le cadre, 2m 28. — Largeur sans le cadre, 1m 34; avec le cadre, 1m 58.

83° *Jésus étendu sur les genoux de sa mère.* — Le divin enfant entièrement nu est couché sur les genoux de sa mère; il dort d'un sommeil profond, un coussin soulève sa tête. La Vierge le contemple avec un pieux recueillement. Elle est tournée vers le spectateur. Ses vêtements sont une robe rouge et un manteau bleu. Un voile jaune couvre sa tête. La toile a une forme ovale, elle est plus large que haute, de magnifiques sculptures ornent le cadre qui la contient.

Hauteur sans le cadre, 0m 64; avec le cadre, 0m 88. — Largeur sans le cadre, 0m 76; avec le cadre, 1m.

84° *Jésus enfant adoré par les anges.* — Ce tableau a une forme circulaire; il est à droite de l'autel et sert de pendant au précédent placé à gauche, de riches sculptures ornent encore le cadre qui le contient.

Jésus est assis sur les genoux de Marie qui le regarde avec amour, les yeux modestement baissés. Derrière la Vierge on

voit saint Joseph. Assis devant une table sur laquelle est posée un livre, le saint vieillard soutient sa tête de la main gauche et appuie la droite sur le livre sacré. Il laisse la pieuse lecture à laquelle il se livrait pour considérer le spectacle qui s'offre à ses regards. Un séraphin au visage radieux se tient à genoux devant Jésus et l'adore, d'autres esprits célestes l'accompagnent. L'ordonnance de cette compositon n'est pas mauvaise, les poses sont assez naturelles, mais le coloris est trop foncé, les carnations surtout manquent de fraîcheur.

Diamètre sans le cadre, 0m 84; avec le cadre, 1m 08.

85° *Jésus en croix.* — Ce tableau, dont les dimensions sont assez considérables, a sans doute été placé autrefois dans une salle où l'on rendait la justice, comme celui de Ronssoy que nous avons vu dans l'une des sacristies, mais il lui est bien supérieur pour le dessin comme pour l'expression donnée aux personnages. Jésus élève la tête vers le ciel, il invoque son père. Ses traits expriment tout à la fois la souffrance et la résignation. La Madeleine est assise aux pieds de la croix. Ses longs cheveux descendent sur ses épaules et sur son sein. Elle élève les regards vers le Christ et le considère avec douleur et avec amour. Sa figure est pleine de charmes, ses vêtements bien drapés, peut-être cependant avec trop d'art et de recherche.

Hauteur sans le cadre, 1m 80; avec le cadre, 2m 06. — Largeur sans le cadre, 1m 40; avec le cadre, 1m 66.

86° *Portrait de la Vierge.* — Il y a peu de distinction dans cette tête de Marie peinte sur une toile de forme ovale. C'est une peinture assez médiocre.

Hauteur ou grand diamètre sans le cadre, 0m 44; avec le cadre, 1m 54. — Petit diamètre sans le cadre, 1m 37; avec le cadre, 1m 47.

87° *Portrait de Jésus-Christ.* — Le peintre qui a exécuté le tableau précédent a peint également celui-ci qui a la même forme et les mêmes dimensions. Il n'y a pas fait preuve d'un plus grand talent. Ces deux tableaux ont quelque ressemblance avec ceux que nous avons vus dans la chapelle de Saint-Sébastien, mais ils ne les valent pas, quoique ceux-ci n'aient eux-mêmes rien de très-remarquable.

88° *Martyre de sainte Agnès.* — Agnès fut martyrisée dans sa treizième année. Epris de sa beauté, le fils du gouverneur conçut pour elle une violente passion et désira l'avoir pour femme. La courageuse vierge qui avait choisi Jésus pour son époux, résista à toutes ses sollicitations. Ses refus irritèrent le gouverneur lui-même qui la fit conduire dans un lieu de prostitution. Dieu la protégea par de signalés miracles, et le malheureux jeune homme qui l'aimait éperdument, ayant voulu attenter à sa pudeur, fut frappé de mort. Elle obtint par ses prières qu'il fût rendu à la vie et qu'il se fît chrétien. Les prêtres des idoles voulurent alors la faire mourir. Le gouverneur la protégea d'abord, puis il redouta la colère du peuple et remit son autorité à un homme nommé Aspasien. Celui-ci fit jeter Agnès dans un grand feu, mais la flamme se sépara en deux parties et atteignit la troupe des infidèles dont elle fit périr un grand nombre. Alors Aspasien commanda qu'on lui enfonçât une épée dans la poitrine, et c'est ainsi que fut consommé son martyre.

Comme ses parents veillaient auprès de son tombeau, le huitième jour qui suivit sa mort, ils virent une réunion de vierges portant des vêtements d'or. Parmi elles, ils reconnurent leur fille vêtue d'habits semblables, et un agneau, plus blanc que la neige, était à sa droite. Elle leur dit : Regardez ; ne me pleurez pas comme si j'étais morte; réjouissez-vous avec moi, car j'ai obtenu une place éclatante avec ces vierges du Seigneur.

Le tableau représente le martyre de sainte Agnès. La sainte, richement vêtue, est à genoux; ses cheveux tombent sur ses épaules; elle élève vers le ciel un regard presque éteint; la pâleur de la mort s'est déjà répandue sur sa figure. Auprès d'elle, on voit un vieillard coiffé d'une espèce de mitre : c'est sans doute Aspasien, qui préside à l'exécution. Il regarde avec attention, porte la main gauche à son menton, et élève la droite comme pour intimer ses ordres. Le bourreau enfonce, par derrière, l'épée dans le cou de la généreuse martyre. Il porte un costume espagnol; un chapeau enrichi d'une plume couvre sa tête.

Hauteur sans le cadre, 1m; avec le cadre, 1m 16. — Largeur sans le cadre, 0m 80; avec le cadre, 0m 96.

BARRAUD.

NOTICE

SUR

DOM PIERRE COUSTANT,

PRÊTRE RELIGIEUX,

Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur,

Né à Compiègne le 30 avril 1654, mort à Saint-Germain-des-Prés le 18 octobre 1721.

De nos jours, l'instruction se répand et pénètre par les écoles jusqu'aux derniers rangs de la société. Les chaires publiques dirigent les études des maîtres et les Académies rassemblent le faisceau des connaissances des deux mondes.

L'imprimerie et la vapeur font parvenir les décisions des savants jusqu'aux extrémités de la terre, et les bibliothèques réparties en grand nombre sur les différents points du globe, en conservent le dépôt sacré aux générations futures.

La science aujourd'hui brille d'un éclat tel qu'il nous éblouit et nous empêche de songer aux labeurs immenses de ses commencements, aux recherches ingrates de ses premiers adeptes,

de ces ouvriers obscurs dont le nom, inconnu du plus grand nombre, s'est si souvent caché sous un nom collectif, d'abord par un sentiment de modestie et peut-être aussi par une prescience de l'ingratitude de l'avenir; souvent même nous sommes tentés de contester l'importance et l'utilité des travaux de ces mystiques penseurs, de ces laborieux et infatigables chercheurs.

Mais au moyen-âge, l'instruction était encore bien rare dans toutes les classes de la société. Les membres des ordres religieux, d'abord groupés autour d'hommes remarquables par leur savoir, puis divisés en un grand nombre de congrégations différentes, furent presque les seuls dépositaires de toutes les connaissances : dépositaires et non encore propagateurs. Avant que la science pût être propagée, il fallait qu'elle fût reconstituée; il fallait arracher aux débris du passé le trésor scientifique dispersé par les invasions barbares.

Il fallait, au milieu d'une société encore ignorante et grossière qui plaçait uniquement le pouvoir dans la force du bras, la gloire dans les luttes sanglantes, rechercher les éléments disséminés, lacérés, perdus des écoles d'Alexandrie, d'Athènes, de Rome et des premiers docteurs de l'Eglise. Il fallait, à force d'études, de patience et de soins, réunir ces lambeaux épars, les analyser, retrouver le génie de langues dégénérées ou disparues et d'auteurs ayant vécu dans des milieux peu connus ou ignorés; il fallait les interpréter, les coordonner avant de les restituer.

Ce furent les moines qui, dans le silence des cloîtres, consacrèrent les premiers leur vie à collationner ces manuscrits de l'antiquité païenne et des premiers temps du christianisme; et de tous les ordres religieux, ce fut sans contredit celui des Bénédictins qui, pendant des siècles, travailla avec le plus de succès à cette reconstitution de la science.

La congrégation de Saint-Maur suivait la règle de saint Benoît. C'était une réunion de savants qui, fidèles à ces principes d'abnégation, renonçaient à la gloire particulière pour établir, ouvriers ignorés, les bases du monument. Les travaux de chacun de ces hommes effraieraient par leur étendue plus d'un savant et peut-être plus d'une académie de nos jours.

Parmi les membres les plus remarquables de cette docte congrégation, Dom P. Coustant se fit distinguer, non-seulement par

son érudition et sa piété, mais encore par sa modestie et son austérité. Il ne put cependant parvenir, en fuyant les hommes et les honneurs, à se soustraire aux récompenses de ses supérieurs, aux éloges du monde savant, à la vénération de tous.

On a peu de renseignements sur lui; mais sa naissance, son enfance et sa mort sont les seuls instants de sa vie qui ne furent pas exclusivement consacrés à l'étude, et l'analyse de ses œuvres résumera l'emploi de ces longues années de travail et d'abnégation.

Dom Pierre Coustant ou Coutant (1), naquit à Compiègne le 30 avril 1654 (2). Il était fils de Raoult Coustant, avocat au par-

---

(1) Cette dernière orthographe, adoptée par Dupin, Baillet, dom Phil. Lecerf, est conforme à la manière dont le nom s'est toujours prononcé et a été souvent employée dans les chartes anciennes et actes plus récents.

(2) Il eut un grand nombre de frères et sœurs. L'un des premiers fut Raoul Coustant, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant criminel en l'élection de Compiègne, qui fit enregistrer pour armes de sa famille dans l'*Armorial général* (t. IV, fol. 109) : de gueules à un arbre d'or, au chef d'argent chargé d'un croissant de sable. C'est de lui que sont issues les diverses branches de la famille Coustant de Belle-Assise, de Jouy, d'Yanville, qui fournirent jusqu'à nos jours une série non interrompue de magistrats et de nombreux représentants dans les ordres sacrés, surtout aux Bénédictins.

La branche des Coustant d'Yanville s'est seule perpétuée et habite, dans la commune de Cires-les-Mello (Oise), le château du Tillet.

Son chef actuel, conseiller à la Cour des Comptes, a été membre du Conseil général de l'Oise.

La famille Coustant paraît originaire du Beauvaisis. On trouve mentionnés dans d'anciennes chartes, Thibault dit Coustant, clerc, vivant à Ercuis (diocèse de Beauvais), dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle, ainsi que son fils Roger Coustant, écuyer, dont le sceau existe aux archives de l'Empire sous le numéro 1,945 de l'inventaire : de.... à deux fleurs de lys, l'une à senestre et l'autre en pointe, et une étoile à six raies à dextre.

Ils étaient alliés à la famille de Guillaume d'Ercuis, chanoine de Senlis, Reims, etc., archidiacre de Thérasque, qui fut précepteur du roi Philippe-le-Bel.

lement, et de Louise Loisel, d'une famille de magistrature distinguée de ce pays, « gens d'honnête famille et de grande piété, » dit dom Mopinot dans son éloge inséré dans le *Journal des Savants*.

Il fit ses études chez les jésuites qui avaient une maison dans sa ville natale (1), et se distingua bientôt de tous ses condisciples par son application au travail, son intelligence, sa sagesse et la pureté de ses mœurs.

A l'âge de 17 ans, il entra dans la congrégation de Saint-Maur et fut admis au noviciat de Saint-Remi de Reims; dès-lors, il donna l'exemple de la ferveur et de la pénitence, et mérita, par ses efforts constants, d'être proposé pour modèle aux autres novices.

Il prit l'habit religieux et fit profession en l'abbaye de Saint-Remi de Reims, le 12 juin 1672, puis il alla étudier la philosophie à Saint-Médard de Soissons, sous Dom François Lami. A la fin de son cours, il donna un exemple bien rare de détachement chez un jeune homme. D. Lami, ayant été appelé à Saint-Germain-des-Prés afin d'y professer la théologie, demanda l'autorisation d'emmener avec lui trois de ses élèves pour suivre ses leçons; mais il ne se trouvait que deux places vacantes, et le prieur de Saint-Médard résolut de s'en rapporter au sort pour désigner les heureux privilégiés. Le jeune Coustant, profondément attaché à son maître, et qui n'était pas encore venu à Paris, supplia le prieur de ne pas exposer ses camarades à une déception, préférant par esprit d'humilité se séparer volontairement d'un maître qu'il chérissait et dont il était très-apprécié. Il eut du reste peu de temps à regretter cette séparation et retrouva bientôt à Reims D. Lami, qui y fut envoyé après avoir professé pendant un an à Paris (2).

Dom Coustant se fit remarquer à Reims, comme il l'avait fait à Soissons, par son esprit de pénitence et de piété. Il soutint ses

---

(1) Ce collége fut fondé en 1571 par Gautier et Charmolue, bourgeois de Compiègne, ce dernier d'une famillle très-ancienne de ce pays, alliée à celle de D. Coustant.

(2) D. Tassin.

thèses en public, aux applaudissements de tous; mais pour les personnes qui étaient à même de le voir et de le fréquenter, sa vertu était bien supérieure à son savoir.

EDITION DE SAINT AUGUSTIN. — Dès son élévation au sacerdoce, ses supérieurs l'appelèrent à Saint-Germain-des-Prés pour y travailler à l'édition de Saint-Augustin (1) entreprise par les Bénédictins à la demande du grand Arnauld, qui trouvait imparfaite celle des docteurs de Louvain, et confiée d'abord aux soins de dom François Delfau. Celui-ci publia, en 1671, le prospectus de son édition; mais son exil, en 1673, à la suite de la publication de l'abbé commandataire, et sa mort, en 1676, laissèrent son œuvre inachevée. Doms Claude Guesnié, Thomas Blampin, et Pierre Coustant y travaillèrent successivement : elle a été publiée en deux volumes in-folio en 1679 (2).

Tables des commentaires sur les psaumes. — D. Coustant avait été d'abord chargé des tables du troisième volume, lequel contient les commentaires sur les psaumes, travail commencé par dom Cl. Guesnié, qui venait d'être nommé prieur de l'abbaye de Tyron, et il y travailla pendant trois mois avec dom Edmond Martène et dom Robert Morel (3).

Sermons. — Plus tard, il avait été désigné pour revoir les épreuves de l'édition des sermons; mais D. Th. Blampin, qui en avait la direction, s'aperçut bien vite que D. Coustant était capable d'une étude plus importante. Quoique l'édition en fut à un des volumes les plus difficiles, celui où il s'agissait de distinguer les sermons véritables de saint Augustin de ceux qui lui avaient été faussement attribués, il n'hésita pas à le charger de ce travail, se reposant sur lui du soin de faire cette distinction, de revoir les manuscrits, d'en rétablir les textes et d'en rechercher les auteurs (4). D. Coustant se mit à l'étude avec ardeur; tous les

---

(1) Dom Mopinot.

(2) *Biographie universelle*, de Michaud, art. Delfau.

(3) D. Tassin.

(4) D. Mopinot.

jours il corrigeait les épreuves et réunissait en même temps les matériaux qui devaient lui permettre d'établir les tables. Enfin, il s'acquitta de cette besogne avec tant de promptitude et de succès, disent les écrivains contemporains, que ce travail d'un commençant aurait pu passer pour le chef-d'œuvre d'un talent consommé.

Le résultat de ses recherches démontra que 317 sermons avaient été supposés : un grand nombre appartenaient à saint Césaire, d'Arles, ou à d'autres Pères de l'Eglise, et il les leur restitua (1).

Table des sermons supposés. — Il recueillit aussi les matières qui devaient entrer dans la publication des tables des sermons supposés dont il avait reconnu l'utilité; mais ce volume étant déjà très-gros, D. Blampin ne voulut pas les faire imprimer, et D. Coustant, respectueusement soumis à ses supérieurs, ne fit aucune instance pour en obtenir la publication, bien qu'elles lui eussent coûté beaucoup de peines et de soins (2).

Traités. — Après l'édition des sermons de saint Augustin, les Bénédictins entreprirent celle de ses traités, qui devaient entrer dans le volume suivant, et D. Coustant fut encore chargé de l'examen de ceux qui étaient supposés. Il avait, dit Baillet, une industrie toute particulière pour reconnaître, non-seulement les pièces supposées, mais encore les fourrures et les gloses insérées mal à propos dans le texte de certains traités, que les copistes prenaient la liberté d'ajouter de leur tête, sous prétexte d'éclaircir et d'expliquer la pensée de l'auteur (3).

De tous les critiques, dit-il ailleurs, qui se sont appliqués à revoir les ouvrages des anciens pour les corriger et leur rendre leur première intégrité, il n'en est point qui s'en soient acquittés avec plus de capacité et en même temps avec plus de succès que ceux qui travaillent au Saint-Augustin; outre leurs qualités personnelles, ils ont une supériorité qui leur vient de l'abondance des manuscrits qu'ils ont consultés, et dont il est aisé de con-

---

(1) D. Tassin.

(2) D. Tassin.

(3) D. Tassin.

naître la bonté et l'exactitude par l'importance des diverses leçons qu'ils en ont tirées pour rendre encore plus corrects les traités de ce saint, si souvent revus déjà par des savants distingués (1).

EDITION DE SAINT HILAIRE. — Quelque temps après, en 1687, dom Mabillon, s'appuyant sur ce que l'illustre évêque de Poitiers, saint Hilaire, était une des plus grandes lumières de l'Eglise gallicane, représenta aux supérieurs de la congrégation qu'il serait utile d'entreprendre une nouvelle édition de ses ouvrages. L'expérience que l'on avait faite du zèle et du talent de D. Coustant, avait été trop brillante pour qu'on ne jetât pas de nouveau les yeux sur lui et on lui confia cet important travail. Il s'empressa de réunir avec soin tous les manuscrits et les collationna lui-même, car il était profondément convaincu que pour faire un bon choix des diverses leçons il fallait connaître la valeur réelle des ouvrages dont elles étaient tirées, et que d'ailleurs un éditeur y trouve souvent des choses qui ont échappé à l'attention des autres (2).

L'édition dédiée au cardinal d'Estrées parut, en 1693, chez François Muguet; un volume in-folio (3).

Préface. — Dans une savante préface, D. Coustant passe en revue toutes les éditions précédentes, dont il fait remarquer les défauts, et il fait en même temps connaître les manuscrits sur l'autorité desquels il a rétabli le texte de saint Hilaire. Le plus ancien, écrit en Afrique pendant la troisième année du règne de Trasamont (510 de notre ère), appartenait à la bibliothèque du Vatican; le plus entier, qui avait fait partie de la bibliothèque de l'abbaye de saint Denis, était passé dans celle du Roi (4). Il s'attacha à rechercher les causes de l'obscurité de ce saint docteur, si violemment attaqué par les protestants, les catholiques et surtout Erasme; à démontrer sa catholicité et la pureté de sa doctrine tant sur la naissance de Jésus-Christ que sur l'Eucha-

(1) Baillet, *Journal des Savants.*

(2) D. Tassin.

(3) Dom Philippe Lecerf.

(4) D. Tassin.

ristie, contre l'opinion d'Erasme et de Scuttet, sur les infirmités humaines et la gloire de Notre Seigneur après sa résurrection, combattant l'opinion de Bérenger et autres écrivains par celle de Lanfranc, Lombard, saint Thomas, saint Bonaventure, sur l'erreur des Millénaires dont on l'a accusé d'être le fauteur, sur la grâce, le jugement dernier, la Trinité et autres matières qui ont rapport au salut.

Cette préface est suivie de deux vies du saint, dont la première est tirée des écrits mêmes de saint Hilaire et d'autres anciens monuments, et la seconde de Fortunat, que Bolandus dit être Fortunat, évêque de Poitiers (1).

Œuvres. — L'édition commence par le Traité sur les Psaumes, quoi qu'il n'ait été composé par saint Hilaire qu'au retour de son exil. Vient ensuite le commentaire sur saint Matthieu, l'un des premiers et des plus anciens qui aient été composés par les Latins sur les Evangiles. Selon saint Jérôme, ce commentaire, divisé en trente-trois chapitres, était précédé d'une préface qui n'existe plus. D. Coustant en fait le plus grand éloge et en fixe la date en 356, avant l'exil du saint. Viennent ensuite les douze livres de la Trinité et celui des Synodes, composés pendant l'exil même. D. Coustant attribue aussi à saint Hilaire, sur la foi de saint Jérôme et de Facundus, le livre contre l'empereur Constance; mais il essaie de justifier la trop grande liberté et le zèle extraordinaire qui respirent dans cet écrit (2).

Appendice. — Le volume était terminé par un appendice qui contient les ouvrages douteux du saint : un Poëme sur la Genèse, attribué par le P. Quesnel à Saint-Césaire d'Arles, le livre de l'unité du Père et du Fils, une confession de foi attribuée, par un auteur du temps de Charles-le-Chauve, à Alcuin ; une préface de Nicolas Lefèvre sur les ouvrages de saint Hilaire, déjà publiée en 1598; enfin, une liste de tous les manuscrits et imprimés sur lesquels l'éditeur a revu son œuvre, et des tables très-complètes (3).

---

(1) D. Ph. Lecerf.

(2) D. Tassin.

(3) D. Tassin.

Il règne dans tout l'ouvrage, dit Dom Philippe Lecerf, tant d'ordre et de netteté, et la critique en est si juste, les notes en sont si sensées et si judicieuses qu'on la regarde comme une des plus exactes, des plus complètes, en un mot des plus parfaites qui soient sorties de la plume si savante des Bénédictins.

L'ouvrage était terminé et D. Coustant s'occupait de l'impression des tables, lorsqu'il apprit que le chapitre général l'avait nommé prieur de Notre-Dame de Nogent-sous-Coucy, petite abbaye du diocèse de Soissons. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour lui; car il avait toujours craint d'être employé dans le gouvernement : sa tendresse de conscience lui avait toujours fait appréhender la supériorité et c'était déjà pour l'éviter qu'il avait accepté les travaux les plus pénibles et les moins agréables de l'édition de saint Augustin. Ses remontrances, ses prières, ses larmes même furent inutiles; il fallait obéir. Il se soumit, se hâta d'achever la publication et, dès que la dernière feuille fut tirée, il partit, laissant à un autre l'honneur de faire les présents et de recevoir les éloges dus à l'éditeur, heureux de trouver cette occasion de s'en dispenser et d'éviter les applaudissements du public. Il n'avait demandé pour fruit de ses peines qu'un seul exemplaire qu'il emporta et laissa à son monastère (1).

Ainsi finirent les premiers travaux littéraires de D. Coustant. Ces travaux, utiles à l'Eglise et honorables pour lui, durèrent douze ans. Pendant ce temps, le savant bénédictin avait travaillé avec une persévérance infatigable sans rien prendre sur les exercices de piété, sans jamais non plus s'exempter de l'office divin qu'il regardait comme sa première obligation. Ces travaux lui firent une grande réputation au dehors, mais sa régularité de conduite et sa fidélité dans l'observance de tous ses devoirs de religieux lui en avaient acquis, au dire de ses biographes, une bien plus grande encore au sein de la congrégation (2).

Dom P. Coustant, prieur de Nogent-sous-Coucy, 1693-1696. — Cette âme tendre et studieuse, loin de se montrer faible et inhabile dans l'exercice de cette autorité qu'elle avait voulu fuir, allait

---

(1) Eloge de D. Mopinot.

(2) D. Tassin.

donner de nouveaux gages à l'esprit d'obéissance qui était sa loi, à l'affection de ses semblables qui était sa foi, à l'amour de l'étude qui était son but terrestre. Arrivé à Nogent, dans le lieu de sa supériorité qu'il regardait comme celui de son esclavage, le nouveau prieur se fit une loi de se renfermer dans son cloître et de ne faire d'autres visites que celles dont il ne pouvait se dispenser. Sa conduite eut pour objet d'édifier ses religieux, de gagner leur cœur, de les occuper dignement, de pourvoir à leurs besoins corporels et spirituels.

Le soin qu'il mit à remplir la bibliothèque de bons livres leur rendit la solitude agréable, et les attentions qu'il eut pour chacun en particulier firent qu'on ne le quittât jamais sans regrets; il gouvernait l'abbaye avec beaucoup de prudence et de douceur; mais il gémissait chaque jour de sa position, et après avoir fait son triennal en entier pour ne pas s'opposer, disait-il, à la volonté de Dieu et aux ordres de ses supérieurs, il songea à se défaire du pesant fardeau qu'on lui avait imposé. Il écrivit au chapitre général une lettre humble et touchante pour supplier les définiteurs de débarrasser la congrégation d'un si pitoyable supérieur. C'était l'idée qu'il avait de lui-même. Il offrit d'aller dans le monastère qu'on lui désignerait et même de rester dans celui qu'il dirigeait en qualité de simple religieux. Pour fléchir plus efficacement ses supérieurs, il data sa lettre de l'heure de minuit, afin de donner à entendre que le poids de ses fonctions lui ôtaient le repos, mais il n'eut pas besoin de renouveler ses instances. On avait reconnu à Saint-Germain-des-Prés la perte que l'on avait faite en l'éloignant et la résolution était déjà prise de l'y faire revenir (1).

D. Coustant rentre à Saint-Germain-des-Prés. — Rappelé à Paris, ce qu'il n'avait pas demandé, il fut de retour au mois de juillet de l'année 1696.

Edition du Bréviaire. — On le chargea d'abord de surveiller une nouvelle édition du Bréviaire et d'en revoir les épreuves (2).

---

(1) D. Tassin.

(2) D. Mopinot.

TABLE GÉNÉRALE DES ŒUVRES DE SAINT AUGUSTIN. — L'édition des lettres de saint Augustin avait produit une grande sensation, et plusieurs savants désiraient y voir ajouter une vie de ce saint et un index général de tous ses ouvrages. Mgr Le Tellier, archevêque de Reims, ne cessa ses sollicitations auprès de Dom Blampin que lorsqu'il eut mis la vie du grand docteur en état de paraître.

Dom Cl. Guesnié et Dom P. Coustant furent chargés de l'établissement des tables. Le premier se contenta de faire la table générale sur les tables particulières de chaque volume. D. Coustant, au contraire, relut toutes les œuvres de saint Augustin et rétablit beaucoup d'omissions des tables particulières (1).

Table des ouvrages supposés. — Il n'en avait pas été fait pour les ouvrages supposés et il eut la consolation de voir que celles qu'il avait faites des sermons supposés et qui avaient été supprimées par dom Blampin pour ne pas grossir l'ouvrage, allaient trouver leur place et prouver leur utilité (2).

Mais ces travaux ne suffisaient pas à occuper ses veilles.

On lui proposa d'abord une nouvelle édition de quelques Pères de l'Eglise, puis de travailler à une bibliothèque bénédictine, ce qu'il n'accepta point. A ce sujet, il est intéressant de rapporter ici ce qui se passa à la mort de M. de Tillemont, l'un des écrivains qui ont fait le plus de recherches sur saint Hilaire, et parlé avec le plus d'exactitude de ce saint évêque. Suivant le désir qu'il lui en avait manifesté, M. Le Nain porta ses manuscrits à Saint-Germain-des-Prés et pria le Père général de charger D. Coustant, pour lequel M. de Tillemont professait une très-grande estime, de la continuation des mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique. Mais celui-ci, après un examen sérieux, crut ce travail au-dessus de ses forces et renvoya tous les papiers (3).

Plus tard on lui parla d'une nouvelle édition des Lettres des Papes. Comprenant bien la grandeur, la difficulté et l'étendue

(1) D. Tassin.

(2) D. Mopinot.

(3) D. Tassin.

d'un travail qui embrassait autant d'auteurs que de papes, auteurs et papes dont il fallait étudier l'histoire et le génie, les œuvres et le style, il craignit encore de ne pas se trouver à hauteur de sa tâche; mais on insista auprès de lui, et au bout de quelque temps son humilité et sa soumission lui firent fermer les yeux sur les difficultés, et le désir qu'il avait de rendre service à l'Eglise les lui applanit (1).

Première réfutation du P. Germon. — Il fut bientôt interrompu (1705) dans ses travaux par une attaque du P. Germon, jésuite, contre le P. Mabillon, au sujet des règles qu'il avait établies pour discerner les pièces véritables de celles qui étaient supposées dans le livre : *De Re diplomaticâ*. Cette brochure était suivie d'un appendice où l'auteur accusait de falsification les manuscrits dont on s'était servi pour l'édition de saint Hilaire, et attaquait les manuscrits de Corbie, sur lesquels avait été collationné celle de saint Augustin. Le P. Coustant, qui avait fait la première et pris beaucoup de part à la seconde, crut les intérêts de l'Eglise trop sérieusement attaqués, pour laisser sans réponse des calomnies qui pourraient avoir une grave portée et la réfuta dans un livre intitulé : *Vindiciæ manuscriptorum codicum à R. P. Bartholomæo Germon impugnatorum*. Paris, veuve Muguet, 1706 (2). Cet ouvrage, quoique peu étendu, ne renferme pas moins de 33 chapitres. Dans les premiers il défend les manuscrits en général, et dans les autres il répond aux attaques du P. Germon, opposant victorieusement, à la version de Hincmar, archevêque de Reims, et d'Alcuin, qui accusait Félix d'Urgel d'altération du texte, celles de Ratram dont il fait l'apologie (3), et de Gotescal (4). Il réfute aussi victorieusement dans ce livre, sous forme d'appendice, l'abbé Faydit, qui, sous le voile de l'anonyme dans un livre publié en 1696 et intitulé *Altération du dogme théologique par la philosophie d'Aristote*, avait attaqué

(1) D. Mopinot.

(2) Tassin.

(3) D. Dupin.

(4) D. Ph. Lecerf.

aussi les manuscrits de Corbie et accusé les Bénédictins d'avoir falsifié certains passages de saint Hilaire.

L'unité de Dieu dans la Trinité. — Cet appendice n'est qu'une partie d'un grand ouvrage qui avait pour titre : *l'Unité de Dieu dans la Trinité défendue contre les fausses idées d'un auteur moderne.* Cet écrit, quoique excellent, n'a pas été imprimé, parce que les magistrats ayant supprimé celui de l'anonyme Faydit, le P. Coustant ne voulut ni renouveler la discussion, ni attirer de nouveau l'attention publique sur un livre dangereux, qui n'aurait pas dû être publié (1).

Deuxième réfutation du P. Germon. — Le P. Germon opposa à l'écrit : *Vindiciæ*, une réponse qui amena une nouvelle réplique de D. Coustant, sous ce titre : *Vindiciæ veterum codicum confirmatæ;* J. B. Coignard, Paris, 1715. Cet ouvrage, bien plus considérable que le premier, est divisé en six parties. Dans la première, il fait l'histoire de la dispute et essaie de montrer le but de son adversaire. Dans la seconde, il établit avec soin les règles de la saine critique et démontre que les hérétiques, traités de faussaires par le P. Germon, ne méritent pas cette accusation. Dans la troisième et la quatrième, il confirme par de nouveaux raisonnements tout ce qu'il a dit précédemment. Dans la cinquième, il dit que c'est une calomnie d'accuser Ratram et Gothescal d'avoir falsifié les manuscrits de saint Augustin conservés à Corbie. Là plus qu'ailleurs, D. Coustant fut vif et pressant en faisant néanmoins preuve de modération et de douceur : c'était le trait particulier de son caractère. Il était convaincu que la moindre injure fait plus de tort à la vérité qu'elle ne peut lui être utile. Dans la sixième partie, il s'efforce de prouver par des exemples que le pyrrhonisme conduirait à la destruction de monuments les plus certains, des faits les mieux établis.

Cette dernière partie est suivie d'une excellente table des matières (2).

Comme dans toutes ses œuvres, dit Dom Mopinot, on trouve

---

(1) D. Tassin.

(2) D. Tassin.

dans cette réfutation des recherches savantes et judicieuses, des raisonnements solides; et la modération, qui est le caractère spécial de sa critique, se fait voir particulièrement dans les endroits où il emploie le plus de forces contre son adversaire.

Cette réplique demeura sans réponse et il est possible d'en induire, dit Dom Ph. Lecerf, que le P. Germon, enfin convaincu du peu de solidité de ses arguments, a cédé au P. Coustant une victoire qu'il avait osé disputer au P. Mabillon.

DÉCRÉTALES DES PAPES. — Après ses luttes avec le P. Germon, Dom Coustant reprit sans interruption son grand ouvrage sur les Décrétales des Papes, dont il fit paraître le plan ou prospectus dans le *Journal des Savants*, du 4 septembre 1719. Voici comment il s'exprime :

« Avant de rapporter les lettres d'un pape, dit-il dans cet exposé, l'éditeur fera des observations sur l'année et le jour auquel il aura été élevé sur la chaise de saint Pierre, sur le temps qu'a duré son pontificat et sur la date de sa mort.

» Les lettres de chaque pape seront placées par ordre chronologique et elles seront en plus grand nombre que dans les collections précédentes, parce qu'on y fera entrer toutes les lettres découvertes par des écrivains de ces derniers temps et insérées dans différents ouvrages. Afin de donner un texte pur, il a eu soin de collationner les meilleurs manuscrits des épîtres des papes et de les confronter avec les imprimés. C'est ainsi qu'il a pu corriger un grand nombre de fautes, qu'il a retranché des lambeaux ajoutés au texte et rétabli des morceaux qui avaient été négligés. Quand il a trouvé plusieurs leçons, il s'est plutôt attaché à examiner comment avaient lu les différents critiques que les variantes des exemplaires d'une même collection, car c'est le seul moyen de déterminer la leçon qu'on doit suivre.

» Lorsque je n'ai rien trouvé, observe ensuite Dom Constant, parlant en son nom personnel, qui puisse rétablir le texte dans sa pureté, je me suis contenté d'indiquer le défaut ou de marquer de quelle manière je crois qu'on doit lire ou entendre le texte qui me paraît corrompu.

» A la suite des épîtres des papes, l'éditeur placera une liste des lettres perdues en donnant autant que possible la date, le

» sujet et les fragments conservés. Il parlera ensuite des décrets » de chaque pape et indiquera à quelle époque et en quelle oc- » casion ils ont été publiés, le caractère et la nature des prin- » cipaux dogmes des hérétiques dont il a combattu les erreurs. » Chaque épître sera accompagnée de notes. La première servira » à en prouver l'authenticité, à déterminer la date de sa publi- » cation et sera suivie de l'exposé des difficultés qui deman- » deraient de plus grands éclaircissements. Les autres notes » serviront à donner les différentes leçons, à expliquer ce qui » concerne le dogme, la discipline ecclésiastique, l'histoire et les » difficultés du texte. Les lettres faussement attribuées à chaque » pape seront placées après les véritables, à l'exception de celles » fabriquées par Marius Mercator, qui seront réunies dans un » seul volume.

» Ce recueil, continue D. Coustant, qui sera utile aux juris- » consultes, aux théologiens et aux historiens, fera d'autant plus » de plaisir au public, qu'il n'a point paru de collection des » lettres des papes, depuis celle qui a été publiée à Rome » en 1591, par ordre du pape Grégoire XIV.

» Elle contient les épîtres des papes depuis saint Clément jus- » qu'à Grégoire VII (97 à 1073), c'est-à-dire pendant une période » de près de dix siècles. Ce recueil avait été commencé par le car- » dinal Antoine Caraffa et continué par Antoine d'Aquin; ce der- » nier avait retrouvé plusieurs épîtres qui devaient grossir son » recueil, mais elles passèrent entre les mains de Baronius, qui » les inséra dans ses annales ecclésiastiques.

» Le P. Coustant prie les personnes qui connaissent des lettres » qui n'ont point été insérées dans les collections connues, de » vouloir bien les lui communiquer ou de lui indiquer où elles » se trouvent. Il prie aussi de lui indiquer quelque ancien ma- » nuscrit du traité des deux natures du pape Gelase.

» La nouvelle édition s'imprime chez la veuve de François » Muguet, et l'éditeur fait espérer qu'il donnera bientôt le pre- » mier volume, où on trouvera une ample préface sur les collec- » tions des canons et des épîtres des papes, une dissertation sur » le pontificat de saint Lin et de saint Clet, une autre dissertation » sur la doctrine du pape saint Etienne, relativement au baptême » des hérétiques, et les lettres des papes depuis saint Clément » jusqu'à Sixte III. »

C'est ainsi que l'infatigable bénédictin, il avait alors soixante-cinq ans, annonçait lui-même son ouvrage ; on retrouve dans ces articles toutes les qualités qui ont acquis tant de réputation à l'éditeur de saint Augustin et de saint Hilaire, au brillant adversaire du P. Germon. L'âge n'a diminué en rien son ardeur pour la science, ni sa sûreté d'observation, sa finesse d'investigation ni sa constante persévérance à découvrir la vérité, à la chercher partout, à la forcer à se produire au grand jour. Quand il a ainsi tout fait pour tout savoir sur le sujet qu'il traite, bien convaincu de la force de ses arguments et plein de confiance dans la bonté de sa cause, il entre résolument dans la lice scientifique, accepte tous les défis, soutient toutes les attaques, et malgré sa bonté, sa douceur, son humilité, il déploie une infatigable énergie pour défendre l'œuvre de ses recherches et de ses veilles, cette énergie qu'on l'a vu employer victorieusement dans ses luttes avec le P. Germon; aussi, quoi qu'il n'ait pu achever cette œuvre capitale, on peut dire, avec D. Tassin, qu'il n'a rien promis qu'il n'ait tenu.

Le premier volume parut en 1721 sous ce titre :

Epistolæ, Romanorum Pontificum et quæ ad eos scriptæ sunt a S. Clemente usque ad Innocentium III, quot quot reperiri potuerunt sive novæ, sive diversis in locis sparsim editæ, adjunctis fragmentis, collectæ, ad veterum codicum fidem recognitæ et emendatæ, præviis admonitionibus, ubi opus fuerit, notis criticis ac dissertationibus quæ Historiam, dogmata disciplinam, explicant illustratæ : Studio et labore D. Petri Coustant, Presbyteri ac monachi ordinis S. Benedicti e congregatione S. Mauri. Tomus I, ab anno Christi, 67 *ad annum* 440. *Parisiis, apud Lud. Dionys de la Tour, Anton. Urban. Coustelier et Petrum Simon*, 1721.

Epitre dédicatoire. — Ce remarquable ouvrage est dédié au pape Innocent XIII, au nom de la congrégation de Saint-Maur. L'épître dédicatoire faite en collaboration avec D. Mopinot, est, suivant D. Tassin, d'une pureté et d'une élégance digne des plus beaux temps de la latinité.

Préface. — La préface générale, de 150 pages, est divisée en trois parties. Dans la première, il discute tout ce qui regarde l'autorité et la suprématie des papes; il fait voir que le siége de

Pierre est le premier siége de l'église, et que le pape ne tient pas sa primauté des empereurs, comme l'a avancé Photius ; il s'étend sur les prérogatives du saint siége qu'il dit avoir été fixé à Rome, parce que cette ville étant au milieu de l'orient et de l'occident, le pape peut veiller plus facilement sur toutes les autres églises ; enfin il examine les causes majeures dont les papes se sont réservé le jugement et qui se réduisent aux matières qui regardent la foi, la discipline générale de l'Eglise et la réforme des mœurs (1).

Dans la seconde partie il examine avec les plus grands détails les anciennes collections des Canons et attribue la première au pape saint Clément, mais il démontre que cette collection traduite en latin par Denys le Petit, sans rien changer à l'original grec, n'a jamais passé pour une collection de l'Eglise universelle.

Il prouve contre Gustel qu'elle n'a pas été autorisée par le pape saint Léon, mais il avance que le concile de Chalcédoine s'en est servi pour décider les différends des évêques de l'Eglise grecque, et que l'emploi qu'il en fit accrédita son usage chez les Latins avant la fin du VI^e^ siècle. La plus ancienne collection serait celle qui était conservée à Corbie et qui a été écrite au milieu du VI^e^ siècle. Elle est précédée du catalogue des papes, depuis saint Pierre jusqu'à la quatorzième année du pontificat de Vigile. D. Coustant réfute dans une longue dissertation le P. Quesnel, savant prêtre de l'Oratoire, qui a prétendu que du temps du pape saint Léon, il n'y avait que les décrets d'Innocent I qui fussent observés dans toute l'Eglise, et a voulu accréditer un recueil de canons rempli de fautes, sans aucun ordre, qu'il a fait entrer dans sa nouvelle édition des œuvres de S. Léon (2).

Dans la troisième partie, il fait connaître toutes les éditions des lettres pontificales, appelées Décrétales, qui ont précédé la sienne ; il est facile de reconnaître son soin habituel et la peine qu'il s'est donnée pour enrichir encore l'Eglise d'une édition parfaite, au dire de ses contemporains. La première lettre qu'il

---

(1) D. Tassin, Ph. Lecerf.

(2) D. Tassin.

rapporte est celle de saint Clément, vers l'an 97, et la dernière celle de Sixte III, écrite le 18 décembre de l'an 437. Les lettres de chaque pape sont accompagnées d'une dissertation et de notes qui éclaircissent toutes les difficultés qu'il a rencontrées (1).

Appendice du Ier volume. — Ce premier volume est terminé par un appendice contenant les lettres faussement attribuées aux papes et une table de matières.

Les deuxième et troisième volumes étaient achevés, à l'exception de quelques morceaux à retoucher et des préfaces dans lesquelles l'éditeur voulait éclairer quelques points de critique.

Le reste était ébauché et il avait même fait des recherches et des observations sur plusieurs lettres qui devaient entrer dans les volumes suivants, quand une fièvre lente vint l'interrompre (2).

Les éloges du monde savant accueillirent avec une extrême faveur cette œuvre plus importante que celles qui l'avaient précédée et dans laquelle l'auteur semblait avoir grandi avec l'ampleur de son sujet. On objectera peut-être ici que presque tous les écrivains qui ont parlé de D. Coustant appartenaient au même ordre religieux et se trouvaient naturellement disposés par là même à le juger favorablement; mais la règle monastique était-elle alors assez puissante pour faire naître l'éloge sous la plume de savants impartiaux et sévères qui ne jugeaient les hommes et les choses que selon leur juste valeur? Nous ne le croyons pas, car ces jugements du XVIIe siècle ont été confirmés par ceux du siècle suivant et même du nôtre, que ne retient certainement plus le frein si puissant, quelquefois même si salutaire, de la discipline et de la soumission. L'opinion est libre, la critique se vante même de ne subir aucune pression, mais le public pense ce qu'il veut de cette prétention; aujourd'hui encore, quoique ce genre d'études sérieux, ingrat, négligé, ait peu d'adeptes, l'opinion se prononce hautement en faveur du scrupuleux investigateur, de l'élégant latiniste.

Voici le jugement qu'en a porté, de son temps, le savant continuateur de la bibliothèque de M. Du Pin : « Dom Coustant, qui

---

(1) D. Tassin.

(2) D. Mopinot.

était encore plus remarquable par sa piété, sa religion, son zèle pour l'observance religieuse, que par son érudition, la justesse de son discernement, l'exactitude de ses travaux, la finesse et la nouveauté de ses aperçus, ne travaillait que pour se sanctifier, et, en recherchant l'esprit des Pères pour l'intelligence de leurs écrits, il prenait leurs maximes pour règle de sa conduite. »

Il travaillait lentement parce qu'il cherchait la vérité jusqu'au fond des moindres faits (1), mais l'attention scrupuleuse qu'il mettait à ne pas perdre un moment lui permettait de consacrer de longues heures à l'étude. Malgré son assiduité aux exercices réguliers, sa charité pour ses frères et surtout pour les pauvres était sans limite. Afin de les soulager, il vendait, avec l'autorisation du père général, les exemplaires qui lui revenaient de ses impressions et leur en distribuait l'argent. Mais, s'il aimait les pauvres, il aimait encore plus la pauvreté; c'était sa vertu favorite : il la pratiquait en tout. Les travaux les plus pénibles et les plus rebutants, les choses les plus viles étaient ce qu'il ambitionnait le plus. De cet amour pour la pauvreté provenait le grand mépris qu'il avait de lui-même, ne demandant jamais rien, se privant même des choses les plus nécessaires. Il aimait la retraite et la solitude, et, pendant près de quarante ans de séjour à Paris, il ne s'y était fait aucune habitude, créé aucune relation. Il ne faisait ni ne recevait de visites; jamais il ne fit un pas pour voir les innombrables curiosités de cette capitale et de ses environs. Chaque année il faisait seulement une absence de cinq à six jours, peut-être pour aller dans sa ville natale, plutôt par remède que par divertissement et toujours à pied, tant par esprit de pauvreté que par mortification. Dès son noviciat, il s'était tellement habitué à supporter les rigueurs des saisons, que les plus grands froids ne lui firent jamais interrompre ses études. Il ne se chauffa jamais, pas même pendant l'hiver si rigoureux de 1709. Il ne se passait pas d'année qu'il ne tombât malade, mais on ne s'apercevait de ses maladies que lorsqu'il ne pouvait plus les cacher, et il ne voulait jamais employer d'autres remèdes que la patience. Il continua jusqu'au dernier moment à suivre la règle dans toute sa rigueur, et, quels que fussent ses travaux ou ses

(1) D. Mopinot.

souffrances, il assistait jour et nuit aux offices du chœur où il arrivait toujours un des premiers.

Souvent déjà la maladie avait essayé d'abattre cette nature si fortement trempée et, malgré les années, la lutte se renouvelait chaque fois avec la même énergie.

Cependant l'heure de la défaite allait venir. D. Coustant, forcé par la fièvre d'interrompre son magnifique travail des Décrétales, allait lutter pour la dernière fois. Aussi la nature fit-elle un suprême et héroïque effort; il parvint à cacher ses souffrances pendant un mois. On le contraignit alors d'aller à l'infirmerie; il s'y rendit, mais il avait compris, et ce fut pour se préparer à la fin de son pèlerinage. Il s'abandonna tout entier aux décrets de la Providence, à l'ordre de Dieu, et prit tous les remèdes qui lui furent prescrits sans jamais résister aux ordres du médecin ou de l'infirmier. Son corps était usé par le travail, les veilles, les macérations, et la fièvre qui le dévorait continuait impitoyablement son œuvre.

L'espoir ne fut bientôt plus permis et il fallut le prévenir qu'il approchait de sa fin. Il accueillit cette nouvelle sans surprise, avec la résignation et la force dont il avait donné tant de preuves, et reçut les derniers sacrements avec la piété la plus édifiante. Enfin, le 18 octobre 1721, sur les onze heures du soir, il mourut en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dont il était le doyen, et rendit sa belle âme à Dieu sans agonie, sans frayeur, sans convulsion, entouré de l'affection de ses frères et des regrets de tous (1).

Depuis le P. Mabillon, avance D. Tassin, la congrégation n'avait pas fait une plus grande perte; elle perdait en lui un religieux accompli, qui savait allier une douceur admirable à une vie dure et austère, un savant distingué qui joignait une profonde modestie à un immense savoir.

Ce jugement a été confirmé par les écrivains de nos jours, et voici l'hommage qui lui a été rendu il y a peu d'années dans un livre publié presque sur les lieux qui l'ont vu naître, hommage qui résume de la manière la plus complète et la plus raisonnée l'appréciation du prêtre et du savant.

---

(1) D. Tassin.

« Dom Coustant est resté comme un modèle du vrai bénédictin. La prière et le travail furent ses seules occupations. Le temps de la prière et du recueillement était pour lui, disait-il lui-même, un temps de récréation et de repos; son travail consciencieux, sa persévérance infatigable rendaient sa critique calme, sûre et judicieuse.

« Quant à l'importance de ses ouvrages, pour s'en faire une idée, il ne faut pas les juger au point de vue de notre temps. Il écrivait à l'époque où la scholastique, vivement attaquée par Descartes et ses successeurs, régnait encore sans partage dans les cloîtres. Les philosophes ne commencèrent leur lutte qu'après sa mort. »

Ce qui rend à nos yeux cette appréciation supérieure à toutes les autres, c'est que dans ces lignes D. Coustant est jugé comme il aurait désiré de l'être, comme il cherchait à juger les grands écrivains dont il a reconstitué les œuvres. M. Brainne y tient compte de tout, de la nature de l'homme, du moine, de l'écrivain et en même temps du milieu dans lequel il a vécu, dans lequel il a pensé, écrit et même combattu.

Telle fut la vie, tels furent les travaux de l'homme vertueux et érudit que nous avons essayé de faire connaître et de rappeler dans cette notice, que le département de l'Oise a le droit de réclamer comme un de ses enfants, et à la mémoire duquel un de ses arrière-neveux désire offrir dans ces lignes un modeste et pieux témoignage de respect et de souvenir.

COUSTANT D'YANVILLE,

Capitaine de Cavalerie.

Nous terminerons cette notice en citant les noms des écrivains qui ont parlé de Dom Coustant et dont nous avons consulté les ouvrages.

Vie de D. Coustant, écrite en français par Dom Martène et traduite en latin par Dom Clémencet.

Article de Dom Philippe Lecerf dans la bibliothèque historique et critique des auteurs de la Congrégation de Saint-Maur.

Du Pin dans la bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du XVII[e] siècle (t. VII).

Louis Moreri dans son *Dictionnaire historique* (édit. 1712).

Baillet dans la *Vie des Saints* et le *Journal des Savants.*

Dom Tassin dans son *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur.* C'est l'écrivain qui en parle avec le plus de détails et que nous avons le plus suivi.

Dom Mopinot, religieux de la Congrégation de Saint-Maur et collaborateur de D. Coustant. Il publia un éloge de lui dans le *Journal des Savants* de janvier 1722.

Et dans ces derniers temps :

Richard et Giraud dans leur *Bibliothèque sacrée.*

Guérard dans la *France littéraire.*

Michaud dans un article de la *Biographie universelle.*

M. Grave dans la *Statistique du canton de Compiègne* (1850).

M. Brainne dans l'*Annuaire du département de l'Oise* (1859).

UNIV.
OF
MICH.

Imp Lemercier rue de Seine St Paris

HOUBIGANT

NOTICE

SUR

ARMAND GUSTAVE HOUBIGANT,

Membre de la Société Académique de l'Oise.

Lue à la Société, dans sa séance du 3 août 1863.

C'est la condition des sociétés savantes fortement constituées de révéler douloureusement la riche composition de leur personnel par la grandeur des pertes que leur inflige le cours du temps. Déjà la Société Académique a vu disparaître de ses rangs des savants dont s'honorait la France et que les autres peuples nous envient. Au milieu d'un grand nombre d'hommes modestes, qui cherchent, non la gloire, mais de nobles délassements dans nos études, et dont les utiles travaux concourent efficacement au succès de l'œuvre commune, nous ne pouvons oublier les hommes d'élite que nous avons déjà perdus : Graves, le véritable inspirateur de la pensée qui nous a réunis; l'abbé Poulet, ce jeune et humble savant, qui, du fond de sa cellule, était arrivé à une position si élevée dans la science; Héricart de

Thury, ce géologue à l'œil perçant, qui avait su calculer d'avance la profondeur du puits de Grenelle et deviner la composition anormale du pays de Bray; Biot, dont le nom illustré par la science a jeté tant d'éclat sur l'astronomie française et qui réunit, aux applaudissements unanimes du monde savant, la double palme de la science et des lettres; et plusieurs autres sommités scientifiques, qui nous honoraient de leur bienveillante confraternité, sans appartenir, comme les premiers, à notre contrée. Cette brillante liste, à laquelle nous pourrions encore ajouter des noms illustres, dont le souvenir sera toujours pour nous un titre d'honneur, constituent pour notre Société une sorte de généalogie, dont il nous est peut-être permis de nous glorifier au moment même où nous jetons un triste regard sur les pertes que nous avons déjà faites.

Parmi ceux de nos confrères dont le zèle éclairé et les travaux contribuaient le plus à en adoucir l'amertume, nos cœurs aimaient à distinguer l'aimable et savant coopérateur dont la mort foudroyante est venue nous frapper si douloureusement. Plein d'ardeur pour notre œuvre, plein de tendresse pour des confrères qui le payaient de retour, M. Houbigant n'a cessé, jusqu'à son dernier jour, de travailler à la prospérité de notre Société, à l'agrandissement de nos collections, à l'amélioration progressive de nos publications, et sa dernière pensée a encore été pour nous, qu'il a richement dotés en enrichissant notre musée de la précieuse collection d'antiquités qu'il avait recueillies pendant trente ans d'intelligentes et généreuses investigations.

Cette nouvelle perte vient rouvrir pour nous de bien douloureux souvenirs, et, en présence de cette tombe, nous éprouvons le besoin de payer, à la mémoire de notre excellent confrère, le tribut bien légitime de regrets que nous cause cette perte. Un coup d'œil sur la carrière si utilement remplie de notre regretté confrère, le fera voir tel qu'il était, homme d'esprit et de cœur, dévoré d'un zèle ardent pour le bien public, aimant les sciences et les arts par nature, les cultivant avec amour, administrateur actif et éclairé, ami fidèle et parent dévoué. Tel nous l'avons connu, telle nous chercherons à conserver cette aimable et douce physionomie dans ce faible hommage consacré à sa mémoire.

Armand-Gustave Houbigant est né à Paris le 29 avril 1790,

mais d'honorables souvenirs de famille le rattachaient intimement à notre département, dont il devait être un jour un des citoyens les plus distingués. Vers la fin du XVII[e] siècle, son bisaïeul, Guillaume d'Houbigant fondait, à Saint-Léonard, près de Senlis, dans le joli hameau d'Avilly, une blanchisserie de toiles, aujourd'hui dépendant des propriétés de la famille Turquet, et qui est actuellement un des plus beaux établissements industriels du département. Guillaume Houbigant laissa trois enfants, dont l'un, consul à Cadix, donna le jour à Charles-François Houbigant, de l'Oratoire, le plus célèbre hébraïsant de son temps; un autre fils de Guillaume fut le grand-père d'Armand; Gustave Houbigant, notre dévoué confrère; le troisième enfant était une fille, Suzanne Houbigant, restée veuve à l'âge de 20 ans, et dont les vertus chrétiennes firent, pendant 47 ans, l'édification de la modeste paroisse de Saint-Léonard, où elle s'était retirée après la mort de son mari (1).

Jean-François Houbigant, père d'Armand-Gustave, est mort en 1807, laissant à sa famille une belle fortune, honorablement acquise

---

(1) Tous ces faits sont constatés par deux inscriptions gravées sur deux pierres tumulaires placées dans l'église de Saint-Léonard.

Ces deux inscriptions sont ainsi conçues :

I.

Ci-dessous
gist le corps
d'honorable homme
Guillaume Houbigant
vivant marchand
demeurant à Avilly
lequel est décédé
le 29 octobre 1691
agé de 75 ans
8 mois ou environ.
Priez Dieu
pour son âme.

II.

D. O. M.
Cy gist demoiselle Suzanne Houbigant
veuve du sieur Pierre Duvois marchand
bourgeois de Paris, fille du sieur
Guillaume Houbigant, qui le premier
établi la blanchisserie de
toille à Avilly, et de dame
Magdelaine Mary ses père et
mère, décédée le 19 février 1724
âgée de 67 ans 4 mois laquelle
depuis la mort dudit sieur Duvois son
mari arrivée le 16 mars 1677
inhumée dans cette chapelle, a
vécu en viduité l'espace de 47
ans dans la pratique des vertus
chrétiennes.
Priez Dieu pour leurs âmes.

dans le commerce. Son fils, qui avait donné de bonne heure des témoignages certains d'aptitude aux arts et aux travaux de l'esprit, avait fait ses études dans la célèbre institution Dabo, d'où sont sortis beaucoup d'hommes distingués dans toutes les carrières. Il n'avait que dix-sept ans quand il eut le malheur de perdre son père et se trouva ainsi fort jeune à la tête d'une fortune qui lui donnait une position indépendante, même pendant la vie de sa mère. Mais passionné pour les arts et lié avec plusieurs jeunes gens distingués, élèves de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole des Beaux-Arts, il suivit quelques-uns de ses amis, parmi lesquels nous citerons les ingénieurs Bazaine, de Costée et Leblanc, à Gênes, où ils étaient envoyés pour travailler à la construction de la belle route de Nice à Gênes, connue sous le nom de route de la Corniche. Il séjourna pendant près d'un an à Gênes, heureux de vivre sans but déterminé sur cette belle terre d'Italie, toujours si chère aux hommes de goût, de s'enivrer de cette lumière harmonieuse et brillante qui embellit tout ce qu'elle éclaire, et de jouir, avec des amis qui partageaient son enthousiasme, des innombrables beautés de la nature et de l'art qui attirent et retiennent sur ces rivages enchantés tant de nobles intelligences en dépit des saintes séductions de la patrie.

C'était pour M. Houbigant un bonheur qu'il savourait sans penser à l'avenir. Un seul regret, qu'il ressentait encore à la fin de sa carrière, lui restait de cette époque, toujours embellie par le souvenir des vives impressions de sa jeunesse, c'était de n'avoir pu, à raison des circonstances, pousser ses investigations au-delà de la Ligurie, et de n'avoir pu franchir les limites trop étroites que les complications de la politique imposaient à ses excursions. Il n'avait pu visiter ni Florence, ni Naples, ni Rome surtout, la ville éternelle, dont le nom seul réveille tant de pensées profondes et de nobles sentiments. Il lui fallut renoncer à ce bonheur et bientôt aussi quitter cette belle contrée, dont on ne se sépare jamais sans regret, pour revenir en France auprès de sa mère. Il crut toutefois pouvoir, à son retour, s'arrêter dans quelques villes de France où pouvaient se trouver pour lui d'utiles sujets d'étude, et nous le voyons déjà prédisposé aux recherches archéologiques, dans lesquelles il devait plus tard signaler une rare aptitude. Il séjourna quelques semaines dans cette petite, mais intéressante, ville de Fréjus, sur laquelle les

constructions romaines et les souvenirs de saint Louis ont imprimé leur impérissable cachet. C'est là qu'il connut Hersant, l'auteur du célèbre tableau de Gustave Vasa, si malheureusement détruit dans la tempête de 1848. C'est là que commença pour ne plus finir une amitié à laquelle tous deux furent fidèles jusqu'à leur dernier soupir. C'est à Fréjus que fut exécuté, par Hersant, le beau portrait d'Armand Houbigant, qui, d'après sa volonté dernière, a été confié à notre pieux souvenir et qui fait un des plus précieux ornements de notre Musée, où il conserve la mémoire d'un grand artiste et celle d'un de nos plus chers collaborateurs.

Revenu à Paris, A.-G. Houbigant ne voulut pas cesser de cultiver les arts auxquels il avait déjà dû bien des jouissances et de précieuses amitiés. Il suivit, comme élève, l'atelier du peintre Carafa, qu'il avait connu à Gênes, et acquit par ces nouvelles études un talent facile et naïf, qui convenait parfaitement à un amateur instruit pour qui le dessin était en quelque sorte un auxiliaire obligé. Nous possédons de lui plusieurs gravures à l'eau forte et de nombreuses lithographies qui attestent le fruit qu'il avait tiré des leçons de son habile maître. Nous devons particulièrement citer au nombre des eaux fortes dues à notre habile confrère une copie du charlatan de Karel Dujardin, où se retrouve la verve comique du peintre hollandais et une grande vue cavalière de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, remarquable par la fermeté du dessin et une correction de style qui rappelle les meilleures publications en ce genre.

C'est à cette période que se rapporte un grand travail exécuté par lui avec le concours de plusieurs artistes distingués, entre lesquels nous citerons particulièrement M. Hippolyte Bellangé, de Rouen, peintre célèbre, à qui ses tableaux de scènes militaires ont acquis une si grande et si légitime popularité. Ce grand ouvrage, qui fut publié à Paris, chez Firmin Didot, de 1817 à 1820, formait un grand album in-folio de planches lithographiées, intitulé : *Mœurs et Costumes de la Russie*, et se compose de cinquante planches, noires et coloriées, où sont rendus avec une grande vérité les types nombreux des races qui peuplent le vaste empire du czar, leurs costumes variés et leurs usages les plus remarquables. Une première édition de cet ouvrage avait d'abord paru en Angleterre et y avait reçu un accueil très-favorable. Exé-

cuté à l'époque où la lithographie faisait son apparition, ce recueil se distinguait surtout par les qualités qui avaient tout d'abord attiré l'attention publique sur cette belle invention, la liberté du crayon et la naïveté de la touche. Dans la plupart des planches, on remarque une aisance et une fermeté de dessin qui conservent aux personnages leur attitude naturelle et leur physionomie, et qui faisaient dire à un savant russe, le docteur Gribko, qu'en voyant ces dessins, il se croyait transporté dans sa patrie.

Quelque vif que fut le goût de M. Houbigant pour les arts, ce penchant n'était pas exclusif. Il n'aimait pas moins à cultiver les lettres et les sciences historiques. Très-jeune encore, il se lia d'une manière intime avec le savant Millin, conservateur du cabinet des antiques à la bibliothèque impériale, l'un des pères de l'archéologie moderne; avec Cambry, ancien préfet de l'Oise, et avec plusieurs autres savants distingués de cette époque, et préludait ainsi par une jeunesse studieuse à la vie toute consacrée à l'étude et au travail qui recommande son souvenir à tous les amis de la science.

Après plusieurs années de veuvage, Mme Houbigant avait contracté un second mariage et conçu le projet de fixer sa résidence dans une maison de campagne assez rapprochée de Paris. A la même époque, se trouvait en vente la belle propriété de Nogent-les-Vierges, dont le propriétaire, M. Estellé, était obligé de se défaire par suite de revers de fortune. M. Houbigant, de concert avec M. Magny, second mari de sa mère, s'occupait avec un zèle tout filial de la recherche d'un domaine dans les conditions désirées. Il fut frappé de la beauté du site de Nogent et des heureuses dispositions du domaine, qui, déjà amené à un état très-satisfaisant, semblait naturellement préparé pour de nouveaux embellissements.

Située au milieu de la fertile et pittoresque vallée de l'Oise, à douze lieues de Paris et sur la route impériale de Paris à Dunkerque, cette jolie habitation, déjà entourée d'un beau parc et animée par de larges pièces d'eau, offrait une résidence aussi agréable que conforme aux goûts de la mère et du fils. Ce projet d'acquisition répondait d'ailleurs si bien aux convenances de M. et Mme Magny, qu'ils n'hésitèrent point à ratifier le choix de M. Houbigant.

Quant à l'ancien propriétaire, M. Estellé, comme il avait été longtemps maire de Nogent et qu'il avait, durant sa longue administration, rendu à sa commune des services qui l'y avaient attaché, il désira en rester habitant et finir ses jours dans une modeste demeure, plus appropriée à l'état actuel de sa fortune et voisine de son ancien domaine.

En 1821, M. Houbigant voulut lui-même avoir un domicile personnel à Nogent et y fit l'acquisition d'une ancienne maison féodale, connue sous le nom de Maison de la Tour, à cause d'une tour octogone, surmontée d'un toit aigu, dont elle était flanquée. Fidèle à ses goûts d'artiste, il releva lui-même la vieille maison de ses ruines et remplaça l'ancienne construction par un nouvel édifice, bâti d'après ses dessins et dont il a composé lui-même une vue gravée à l'eau forte.

Devenue veuve une seconde fois, Mme Houbigant trouva dans son fils le compagnon fidèle et le consolateur de sa vieillesse. Plus tard, quand il touchait lui-même au terme de sa carrière, c'était pour lui un bonheur de se rappeler les soins pieux et le respectueux attachement dont il n'avait cessé d'entourer cette mère chérie jusqu'au jour où il eut la douleur de la perdre.

Fixé à Nogent, M. Houbigant n'avait pas tardé à s'affectionner pour la belle contrée qu'il habitait et à en faire l'objet principal de ses études. Esprit actif et investigateur, il ne pouvait se borner à une stérile admiration des beautés de la nature, et, non content de préciser ses impressions par de sérieuses études sur l'histoire naturelle et particulièrement sur la botanique, il chercha à se rendre un compte aussi exact que possible de l'histoire de notre contrée depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. On en trouve un irrécusable témoignage dans les nombreuses notes, dessins et plans, qu'il avait recueillis ou dressés lui-même, et dans la belle collection d'antiquités locales dont il a voulu que le précieux dépôt fut confié à nos soins.

En jetant autour de lui des yeux exercés à lire dans l'état présent des lieux l'histoire du passé, M. Houbigant n'avait pas manqué de reconnaître que les bords de l'Oise, siége de tant d'évènements mémorables, depuis l'invasion romaine jusqu'à notre époque, offraient un vaste champ à ses études. Placé sur un point intermédiaire entre les villes de Beauvais, Senlis, Noyon et Soissons, il se trouvait précisément au centre de la contrée

jadis occupée par les Bellovaques, et tout naturellement ses recherches se dirigèrent sur les souvenirs de ce peuple belliqueux qui nous a légué son nom et qui, lorsque tous les peuples du nord des Gaules désespéraient de pouvoir lutter contre la puissance de Rome, ne cessèrent de protester, les armes à la main, pour leur indépendance, et ne succombèrent les derniers, avec les Atrébates, qu'en mourant sous les murs de Bratuspantium avec l'héroïque Corrœus.

Pendant un demi-siècle, de 1812 à 1862, M. Houbigant n'a pas cessé de fouiller cette mine féconde et de faire concourir toutes ses recherches, soit dans les historiens et les archives, soit dans les entrailles mêmes de la terre, à jeter un jour nouveau sur l'histoire de nos ancêtres. Il avait remarqué que, dans les environs de son habitation, les fouilles mettaient souvent à découvert des vestiges de l'antiquité, remontant à diverses époques, mais particulièrement des objets appartenant à la civilisation Gallo-Germaniqne, qu'on distingue sous la dénomination d'antiquités mérovingiennes. D'autres vestiges, empreints d'un caractère tout romain, signalaient l'asservissement des Gaules sous la domination romaine. Enfin, des débris d'armes, des XV^e^ et XVI^e^ siècles, rappelaient le souvenir des guerres de religion qui ont laissé de nombreuses traces dans notre contrée. M. Houbigant recueillit avec soin ces muets témoins des temps passés, qui jettent souvent une lumière inattendue dans les profondeurs de l'histoire et qui ont toujours au moins l'avantage de nous mettre sous les yeux une image, quelquefois incomplète, mais toujours authentique de l'état de la civilisation aux diverses époques antérieures à notre temps.

Toujours occupé de la recherche des anciens souvenirs et des vestiges du passé, M. Houbigant récompensait avec générosité tous ceux qui l'aidaient dans ses incessantes investigations. C'est ainsi qu'il parvint à rassembler une grande quantité d'objets précieux, trouvés dans les environs, et même sur plusieurs autres points du département, où le sol recèle de curieuses antiquités, tels que Rainvilliers, près de Beauvais, où il découvrit une belle mosaïque, et Laversines, où se trouve un très-curieux souterrain, dans les voûtes duquel se voyaient, encore en place, ces grands vases en terre cuite, dont l'usage est encore un problème débattu entre les savants et qui, en général, ont tous les

caractères de la civilisation gauloise. M. Houbigant a rendu un véritable service à la science en conservant soigneusement ces curieux vases et en y joignant des annotations qui en précisent authentiquement l'origine, ainsi que la situation dans le souterrain où ils étaient employés. Il a exposé lui-même, dans la notice qu'il a donnée en 1860 dans nos Mémoires, tous les soins qu'il a pris pour former son cabinet. On y voit combien de recherches, combien de voyages il a faits pour recueillir ces instructives antiquités, et pour constater les lieux et les circonstances dans lesquels il avait trouvé chacune d'elles. On y remarque le curieux détail qu'il donne sur l'incident presque fortuit qui lui a fait découvrir entre les mains d'un enfant une magnifique ceinture gauloise, en or, qui fait aujourd'hui l'un des ornements du cabinet des antiques à la bibliothèque impériale. Méconnu par les ouvriers qui en avaient fait la découverte, ce précieux et antique bijou avait été abandonné par un terrassier à son petit garçon comme objet de peu d'importance et figurait au nombre des rustiques jouets de cet enfant, lorsque M. Houbigant fut frappé des caractères tout spéciaux que présentait cette torsade métallique, y reconnut le cachet d'une industrie depuis longtemps inconnue, soupçonna la valeur de la matière et obtint, à prix d'argent, la cession de ce joyau. Il y a là du hasard, il faut l'avouer; mais c'est un de ces hasards que la sagacité et la science savent seules rencontrer et qui n'arrivent qu'aux hommes qui savent chercher et observer.

Il aurait été doux pour l'inventeur de pouvoir conserver dans son cabinet la précieuse ceinture qui en eût fait un des plus curieux ornemeuts; mais M. Houbigant, dévoué avant tout aux intérêts de la science, ne crut pas pouvoir le refuser aux hautes influences qui voulaient en doter la bibliothèque impériale. Ce qui le consola de se séparer de sa belle trouvaille, ce fut la pensée que, placée au centre des lumières et dans une collection visitée par tous les savants du monde, elle y servirait plus utilement les intérêts de la sience que dans son cabinet, quelque connu qu'il fût cependant, grâce au mérite de la collection qu'il renfermait, non moins qu'à l'accueil plein de grâce qu'on était toujours sûr d'y trouver.

M. Houbigant, qui avait commencé sa collection dès les premiers temps de son séjour à Nogent, la continua avec plus d'ar-

deur encore lorsque ses premiers travaux l'eurent mis en relation avec notre savant confrère Graves qui, avec sa connaissance profonde des hommes et des choses du département de l'Oise, n'avait pas manqué de distinguer le modeste érudit de Nogent-les-Vierges. S'éclairant pour la rédaction de ses celèbres notices de tous les travaux de valeur faits sur les différentes parties du département, il avait fait de nombreux emprunts aux recherches déjà justement appréciées de notre studieux confrère, en se montrant, comme toujours, fidèle au soin de conserver à chacun le mérite de ses idées ou de ses découvertes. Graves, qui tenait surtout à une scrupuleuse exactitude sur les dispositions ou l'origine des monuments qu'il citait avait obtenu de M. Houbigant les détails les plus précis sur les divers objets décrits dans sa notice, et, de son côté, M. Houbigant, qui appréciait hautement et avec raison la science aussi profonde que sûre de Graves, lui exposait ses doutes, le consultait sur la direction qu'il convenait de donner à ses recherches et aimait à marcher toujours à la lueur de ses avis. Ainsi prit naissance une amitié réciproque qui honorait deux hommes faits pour s'aimer et s'estimer, et que la mort précipitée de Graves put seule rompre sans l'éteindre.

Parmi les découvertes les plus curieuses que l'on doit à M. Houbigant, on doit signaler celle d'une grotte située à Nogent, dans un coteau qui domine le village et qui est connu dans le pays et indiqué sur la carte du dépôt de la guerre sous le nom de *Retiro*. Ce souterrain fut mis à jour par des terrassements que faisait exécuter, en 1816, M. Deschamps, oncle de notre confrère. M. Houbigant, avec son tact d'antiquaire, reconnut toute l'importance du monument et s'empressa de prendre toutes les mesures propres à en assurer la conservation. Il constata que cette grotte renfermait quatre-vingts à quatre-vingt-dix squelettes rangés les uns au-dessus des autres par lits superposés, et qu'elle paraissait en avoir contenu plus de deux cents, quoique la destination primitive du souterrain ne paraisse pas avoir été de servir de lieu de sépulture. Nous n'entrerons ici dans aucun détail sur ce curieux monument, décrit avec soin dans les notices de M. Houbigant, mais nous devions rappeler ici une de ses découvertes les plus intéressantes.

Membre de la Société de Géographie depuis le 13 mars 1821,

M. Houbigant s'était lié tout particulièrement avec M. Barbié du Bocage, fondateur de cette célèbre Société, qui a compté dans son sein tant d'illustrations. Il informa l'éminent géographe de sa découverte, et M. Barbié du Bocage se fit un plaisir de venir à Nogent visiter la curieuse grotte du *Retiro*, dont il a donné la description dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome III, page 298.

Les circonstances qui entouraient la découverte du *Retiro* et le Mémoire de M. Barbié du Bocage, qui fixa sur ce monument l'attention des savants, donnèrent lieu à beaucoup de recherches et de discussions sur la nature. l'origine, la date de ce monument. Les antiquaires et particulièrement ceux qui se livrent à l'étude de l'anthropologie vinrent, à diverses époques, visiter la grotte de Nogent et étudier, sur les lieux mêmes, les nombreux ossements qu'elle renfermait. M. le docteur Serres, de l'Institut, qui s'occupait alors de la fondation d'un musée craniologique au cabinet d'Histoire naturelle du Jardin des Plantes, explora avec un vif intérêt ce vaste amas de matériaux, précieux pour la collection de paléontologie humaine qu'il formait, et obtint de M. Houbigant le transport à Paris des principaux spécimens des corps trouvés au *Retiro*. M. Houbigant, qui avait étudié soigneusement et sans précipitation ce singulier assemblage de squelettes, d'âge, de sexe et probablement de conditions différentes, avait tiré de ses patientes observations des conclusions qui furent confirmées par les autorités les plus compétentes et généralement admises dans le monde savant, c'est que la grotte du *Retiro* n'avait pas été destinée à la sépulture, et que l'assemblage confus de cadavres qu'on y avait entassés, n'était que le résultat imprévu d'un grand désastre après lequel on aurait recueilli les restes des victimes dans une de ces retraites souterraines que les Gaulois se ménageaient souvent à l'époque de la conquête. Il appuya cette opinion de raisons solides dans la notice qu'il nous a donnée en 1860.

Parmi les sommités scientifiques dont l'attention a été excitée par la découverte de la grotte de Nogent, nous citerons surtout l'illustre Cuvier, les docteurs Serres et Pruner-Bay et M. de Quatrefages, directeur du musée paléontologique, dont les savants travaux sur les races humaines ont jeté tant de lumière sur cet

intéressant et vaste sujet d'étude. L'état de conservation des nombreux squelettes trouvés au *Retiro*, qui prouvait que les cadavres n'avaient pas été brûlés, convainquit M. Houbigant qu'ils n'appartenaient pas à la race gauloise et le conduisit à faire de sérieuses recherches sur les usages des diverses nations qui ont successivement possedé ou envahi les Gaules, en ce qui concerne la sépulture des morts. On trouve un savant résumé de cette étude dans la notice descriptive de son cabinet, inséré en 1860 dans les Mémoires de la Société. Il y déclare que, d'après ses observations personnelles et conformément à l'opinion des savants qui font autorité en paléontologie et en ethnographie, les squelettes du *Retiro* appartiennent à la race celtique; mais qu'il est impossible, dans l'état actuel des connaissances, de distinguer s'ils appartiennent aux celtes scandinaves ou aux celtes belges; il croit seulement pouvoir affirmer que ce dépôt de squelettes, dont les os ont conservé leur position relative et ne sont pas entassés pêle mêle, n'est pas un des ossuaires druidiqués, où étaient enfouis confusément les restes des victimes immolées dans les sacrifices, mais constitue une sépulture accidentellement déposée dans un souterrain disposé pour un tout autre usage, et qui, selon M. Amédée Thierry, était préparé au fond des forêts par les Gaulois pour servir de refuge aux femmes, aux vieillards et aux enfants pendant les invasions.

C'est ainsi que les découvertes que M. Houbigant faisait fréquemment. soit dans les environs de Nogent. soit même sur des points assez éloignés du département de l'Oise, devenaient pour lui la matière d'utiles études et de consciencieuses dissertations qui lui avaient valu une légitime considération dans le monde savant.

Ses premières investigations se portèrent naturellement sur les lieux qui l'entouraient. Son portefeuille est rempli de notes instructives sur Creil. Montataire, Verneuil, Mello, Liancourt; Pont-Sainte-Maxence, dont l'histoire, mêlée à celle du royaume, est encore attestée par les nombreux vestiges qui montrent l'importance du rôle qu'ont joué toutes ces places fortes dans les siècles les plus agités de nos annales. Ces notes substantielles sont toujours accompagnées d'anciens plans. de cartes et de dessins représentant les principaux monuments de la contrée, et

presque tous ces dessins sont reproduits par M. Houbigant dans des gravures à l'eau forte.

Creil, le chef-lieu du canton et peut-être aussi de cette partie importante du Beauvaisis, dont elle était à peu près le point central, devait appeler surtout l'attention de M. Houbigant.

Grâce à son tact d'antiquaire et à ses patientes et intelligentes études sur le terrain, M. Houbigant donna le premier la preuve de la justesse de l'opinion de d'Anville, qui, avec sa sagacité habituelle, avait indiqué la ville de Creil comme occupant l'emplacement de la ville désignée dans l'itinéraire d'Antonin sous le nom de *Litanobriga*. Une judicieuse appréciation des distances, et la découverte, due aux recherches de notre savant confrère, d'une chaussée romaine, qui traverse les marais de Creil pour aboutir à l'Oise, en coupant à angle aigu la route de Paris à Dunkerque, prouve que *Litanobriga* était bien sur le point où la voie romaine traverse la rivière, à quelques cents mètres du pont de Creil, et non à Laigneville, à Verneuil ou à Pont-Sainte-Maxence comme l'avaient cru Félibien, l'abbé Lebœuf, Carlier, Hadrien de Valois et leurs copistes. Dans cette circonstance, M. Houbigant a eu le mérite de fixer d'une manière certaine un point assez obscur de la géographie ancienne et de prouver une fois de plus l'étonnante sagacité avec laquelle d'Anville savait résoudre, par une sorte d'intuition, qui n'était qu'une admirable rectitude de jugement, les questions les plus débattues de la géographie des anciens.

Dans ses études sur Creil, M. Houbigant avait attaché une importance toute particulière au mémorable château dont on voit encore quelques restes consistant en une grosse tour à machicoulis et en quelques bâtiments fortement empreints du caractère de notre ancienne architecture militaire. Consacré par la mémoire de deux de nos rois, dont les destinées ont été bien différentes, le sage Charles V et le malheureux aliéné Charles VI, ce château méritait toute l'attention d'un savant aussi jaloux que M. Houbigant de conserver les grands souvenirs de notre contrée. Les notes qu'il a laissées sur Creil prouvent tout le soin avec lequel il a étudié l'histoire de cette ville.

En 1833 et pendant que M. Houbigant s'occupait avec un zèle bien digne d'éloges à sauver les derniers vestiges et les derniers souvenirs des siècles passés, on apprit tout à coup qu'un des

plus beaux édifices du département, le château de Sarcus, abandonné par son propriétaire, était menacé d'une ruine imminente. A cette nouvelle affligeante, tous les hommes qui, dans notre contrée, sentaient le prix des chefs-d'œuvre de l'art et celui des grands souvenirs historiques, émus de la nouvelle destruction qui la menaçait, s'empressèrent de courir au pied du monument condamné, pour avoir au moins la consolation de l'avoir vu, debout sur ses antiques fondations, avant de devenir un monceau de ruines. M. Houbigant ressentit plus vivement qu'aucun autre tout ce qu'avait de désolant le projet de destruction dont l'opinion s'était si fortement émue. Mais un mélancolique et infructueux pèlerinage ne suffisait pas à son amour de l'art et des nobles traditions, et, non content d'avoir vu de ses yeux la grandiose résidence, encore revêtue de son imposante cuirasse de briques, à l'abri de laquelle s'épanouissait une brillante cour d'honneur, ornée avec l'élégante splendeur des édifices princiers de la renaissance, il voulut sauver du désastre tout ce qu'il serait possible de lui arracher, et conserver à la contrée au moins un spécimen du chef-d'œuvre d'architecture qu'elle allait perdre.

Malheureusement l'œuvre néfaste de la destruction avait eu si peu de publicité que M. Houbigant n'en fut instruit que lorsque la démolition était déjà commencée; et, à son arrivée à Sarcus, il ne trouva plus debout que quatre des vingt-deux arcades qui formaient autour de la cour un magnifique et gracieux portique. Déjà un autre ami des arts, homme de goût et de savoir, M. Daudin, de Pouilly, avait acquis deux de ces arcades, qu'il a transportées et très-heureusement placées dans son parc. M. Houbigant s'empressa d'acquérir ce qui n'avait pas été détruit et fit transporter ces restes précieux à Nogent-les-Vierges, imitant cette fois, dans une pensée toute nationale, les prodiges de patience et de soin que l'Angleterre a su faire, sous une impulsion moins généreuse, pour enlever à la Grèce les marbres du Parthénon et à la France les débris de Jumièges. On sait tout ce qu'exige d'adresse et de précautions la démolition d'un édifice qu'on veut reconstruire tel qu'il était. M. Houbigant ne négligea rien pour l'accomplissement de cette œuvre patriotique. Il présida lui-même à la démolition, en prenant toutes les mesures nécessaires pour conserver intactes les délicates sculptures, les

moulures nombreuses, et jusqu'aux vives arrêtes des pilastres qu'il voulait conserver et reconstruire. Toutes les pierres, soigneusement étiquetées et numérotées, furent méthodiquement emballées et placées dans des voitures, qui les transportaient, au milieu de soins et de précautions infinies, à Nogent, distant de Sarcus de 76 kilomètres; puis déballées et replacées, avec des soins nouveaux, sur l'emplacement qu'elles allaient orner. M. Houbigant s'était procuré ainsi, outre les arcades, douze médaillons contenant les bustes, en bas-relief, de divers personnages, dont quelques-uns sont faciles à reconnaître, et deux croisées, ornées de sculptures d'un très-beau style. Il annonce lui-même, dans la notice qu'il a consacrée, en 1858, au portique de Sarcus, qu'il ne savait pas lui-même quel usage il en ferait quand il les a achetés; mais que, du moment qu'il en était devenu propriétaire, il avait résolu que ces précieux restes seraient, sous une forme ou sous une autre, conservés au département de l'Oise.

Il en fit une des façades de son habitation de Nogent-les-Vierges, en les raccordant, au moyen d'un travail ingénieux, de manière à en composer un édifice complet dans son genre, comprenant un portique à jour, divisé en trois arcades, s'appuyant à droite et à gauche sur deux pavillons, surmonté d'une frise et d'un entablement, et au-dessus duquel il fit élever trois lucarnes, pour l'ornementation desquelles il s'inspira les plus beaux modèles en ce genre. Ce petit monument, construit avec le plus grand soin et orné des beaux médaillons de Sarcus, donne entrée à la bibliothèque et au cabinet d'antiquités que M. Houbigant s'occupait de former et qui est devenu une collection si intéressante pour l'histoire de notre contrée.

Dans son voyage à Sarcus, M. Houbigant était accompagné de deux artistes de ses amis, dont l'un était M. Gosse, peintre d'un grand mérite, dont le Musée de Beauvais possède une bonne peinture, donnée à la Société, en 1848, par le gouvernement. C'est à son habile crayon que nous devons la restitution d'un très-beau bas-relief, représentant deux anges montrant l'Evangile ouvert aux hommes et entourés d'une gracieuse guirlande de chérubins. Cet admirable morceau de sculpture, qui faisait partie de la voûte de la chapelle, avait été démoli avec tant d'incurie qu'on l'avait crevé et précipité du haut des voûtes sur

les dalles couvertes de débris, comme s'il se fût agi des plus grossiers moellons, de sorte qu'il avait été brisé en trente-deux fragments, mutilés et fracturés à tel point qu'il était impossible d'en conserver la moindre partie, et que, sans le zèle de M. Houbigant et le talent de M. Gosse, tout souvenir de cette remarquable sculpture serait irrévocablement perdu.

Un autre bas-relief, représentant le Père éternel, la tête couverte d'une tiare et entouré de quatre anges, a été heureusement sauvé du désastre et transporté à Nogent. Il y décore une des faces intérieures du cabinet, dit de la Renaissance, où était réunie la collection d'antiquités dont M. Houbigant a enrichi le Musée de Beauvais.

C'est ainsi que notre savant confrère accomplissait l'œuvre qu'il avait entreprise d'arracher à la destruction tout ce qu'il avait pu retrouver des restes du château de Sarcus, et de conserver, aussi complet que possible, le souvenir du monument qu'il voyait avec douleur s'écrouler sous le marteau démolisseur. Mais il n'avait pu se livrer avec tant d'ardeur à l'étude de l'édifice sans éprouver le noble besoin de recueillir les souvenirs nécessairement laissés par les maîtres de cette splendide demeure. Non moins passionné pour la gloire nationale qu'épris des chefs-d'œuvre des arts, il n'avait épargné, pour atteindre son but, ni travail ni démarches. Il trouva la plus noble récompense de ses patriotiques et savantes recherches dans le bonheur de mettre en lumière le mérite d'un des plus grands hommes de guerre d'un temps fécond en héros, Jean de Sarcus, dont les éminents services, éclipsés par les exploits des guerriers, qui, plus heureux que lui, combattaient en Italie sous les yeux de leurs rois, étaient, jusqu'à nos jours, restés dans un injuste oubli. C'est avec une généreuse émotion que M. Houbigant, en s'aidant des mémoires du temps et en fouillant avec ardeur dans les vieilles chroniques et dans les archives publiques et privées, est parvenu à nous montrer Jean de Sarcus avec sa noble figure et son grand caractère, d'abord gouverneur de plusieurs villes dans le Nord, puis de la Picardie tout entière, opposant la plus grande résistance aux attaques combinées des Anglais et des Impériaux, et contribuant par sa valeur et son énergie à garantir notre frontière du Nord contre une aussi formidable agression. La reprise d'Hesdin et l'héroïque défense de Thérouenne et surtout celle de

Péronne, où sa valeur et sa fermeté se déployèrent avec tant de vigueur et de succès, entourent la mémoire de ce grand homme de guerre d'une gloire qui appartient à la France entière, et enrichit brillamment les annales de la contrée qui lui a donné le jour. C'est l'honneur de M. Houbigant de nous avoir rendu cette noble mémoire, l'un des plus beaux fleurons de notre couronne historique.

Non moins éclairé que brave, Jean de Sarcus, qui paraît avoir porté quelque temps les armes en Italie avec le maréchal de la Palice, son beau-frère, avait rapporté de ces campagnes un goût très-vif pour l'architecture, telle qu'il en avait vu de brillantes applications en Italie, et pensé, comme beaucoup d'autres gentilshommes français, ses contemporains, à transporter, sous le ciel de la France, quelques-uns des beaux modèles d'architecture civile qu'ils avaient admirés en Italie. C'est sous cette inspiration intelligente qu'il conçut la pensée de reconstruire le château de ses ancêtres, en remplaçant l'aspect sévère du vieux donjon par des formes plus gracieuses et mieux appropriées aux habitudes élégantes des seigneurs du XVI^e^ siècle.

En signalant Jean de Sarcus comme l'auteur de la splendide réédification du berceau de sa famille, M. Houbigant, appuyé sur des arguments chronologiques incontestables, se trouvait d'ailleurs parfaitement en harmonie avec la vraisemblance historique. Les services signalés, rendus par Jean de Sarcus à la défense du territoire, pendant que le roi était attiré si loin de son royaume par les guerres d'Italie, n'avaient pu manquer de le placer très-haut dans l'estime et dans la confiance du souverain. On devait donc penser que le magnifique château construit dans ces circonstances par Jean de Sarcus, présenterait plus d'un souvenir de la haute position que ce seigneur occupait à la cour de François I^er^. M. Houbigant s'est appliqué à en étudier tous les détails à ce point de vue.

C'est dans cette pensée qu'il a particulièrement étudié les douze médaillons, œuvre d'un ciseau habile, qui décoraient les trois façades intérieures de la cour d'honneur. Convaincu que ces médaillons ne représentaient pas des sujets de fantaisie, mais avaient dû être consacrés à des personnages importants, soit de la Cour, soit de la famille de Sarcus, il n'épargna ni soins, ni recherches, ni démarches pour tâcher de déterminer avec

certitude leur application. Il faut reconnaître que, dans ce grand travail, M. Houbigant est parvenu à donner des résultats certains pour huit de ces médaillons, et que les conjectures qu'il a présentées, comme telles, sur les quatre autres médaillons, n'ont rien qui puisse être accusé d'invraisemblance. Les huit médaillons sur lesquels il n'a pas de doute s'appliquent, selon lui et d'après les motifs qu'il a soigneusement expliqués : à François Ier, à Claude de France, première épouse de ce prince; au dauphin François, son fils aîné, mort à l'âge de dix-neuf ans; à Henri d'Orléans, son deuxième fils, qui fut depuis le roi Henri II; à Charles d'Orléans, troisième fils de François Ier; à Marguerite de France, sa deuxième femme; à Louise de Savoie, mère du même prince, et à Marguerite de Savoie, sa sœur.

Quant aux quatre autres médaillons, M. Houbigant, ne leur trouvant de rapport avec aucun des portraits du temps qu'il avait explorés dans ses nombreuses recherches, crut devoir déclarer formellement qu'il manquait à cet égard de documents certains, et s'abstint de les déterminer comme il l'avait fait pour les huit autres; mais il crut pouvoir faire observer qu'il était assez vraisemblable que ces personnages, étrangers à l'iconographie, bien connue, de la famille royale, étaient des membres de la famille de Sarcus, et il déduisit les motifs qui étaient de nature à les faire attribuer à Jean de Sarcus, fondateur du château, à François de Sarcus, son frère, évêque du Puy-en-Vélay; à Mlle d'Heilly, connue dans l'histoire sous le nom de duchesse d'Etampes; à Adrien Ier Tiercelin des Brosses, l'héritier présomptif de la terre et le continuateur de l'œuvre de Jean de Sarcus, fondateur du château.

Ainsi qu'on le voit, M. Houbigant n'avait indiqué les quatre derniers personnages qu'à titre de simples conjectures et en s'appuyant sur des raisons de vraisemblance et sur les traditions locales.

Cette consciencieuse étude, fruit de vingt années de recherches et de méditations, fut justement appréciée par tous ceux qui avaient vu de leurs yeux le château de Sarcus et qui avaient pu reconnaître l'exactitude scrupuleuse de la description qu'en a donnée M. Houbigant et de l'interprétation par lui proposée pour les huit médaillons de la première série. Ce grand travail de notre savant confrère devint l'objet d'observations

critiques, insérées dans un recueil, qui leur donnait une portée qu'elles ne pouvaient avoir par elles-mêmes. Cette attaque sans motifs causa un vif déplaisir à M. Houbigant et à tous ceux qui pouvaient apprécier son œuvre. Dans cette critique, on contestait, non-seulement l'interprétation que M. Houbigant avait donnée aux douze médaillons de la cour d'honneur, mais on révoquait en doute jusques aux détails d'architecture donnés par lui comme n'étant que le produit de son imagination, lorsqu'il existe encore, au sein même de la Société académique, de nombreux témoins qui les ont vus et qui peuvent déposer de l'exactitude incontestable de la description contenue dans les mémoires de M. Houbigant. On peut dire d'ailleurs que le dernier état du château de Sarcus a été, en quelque sorte, authentiquement constaté par une belle planche exécutée en 1832 sur les ordres de M. le comte Amédée de Sarcus, et par les nombreux fragments conservés au Musée de Beauvais. M. Houbigant, tout disposé à livrer ses appréciations à un libre contrôle, ne pouvait tolérer qu'on révoquât en doute des faits constatés par lui-même avec une scrupuleuse exactitude, et défendit son œuvre dans une brochure où il sut allier la vivacité de la polémique avec la modération et l'atticisme qui étaient dans ses habitudes. Mais satisfait d'avoir renvoyé à son critique le reproche de légèreté que celui-ci lui adressait si lestement, et d'avoir réclamé la foi due à la parole d'un homme d'honneur, il laisse de côté sa propre cause pour faire remarquer combien de tels procédés de critique seraient décourageants pour un grand nombre d'hommes studieux qui, bien qu'éloignés de Paris et étrangers à ses Sociétés savantes, scrutent laborieusement les annales de leurs provinces, en étudient les monuments et le sol plein de souvenirs, et rendent ainsi, sans ambition et sans prétention d'aucune sorte, des services modestes, mais utiles à la science et quelquefois à la gloire nationale. Entrant plus avant encore dans cet ordre d'idées, il démontre avec une éloquence puisée dans une conviction ardente, combien une critique inspirée par un esprit de dénigrement serait contraire aux intentions libérales du gouvernement de l'Empereur, qui ne cesse d'encourager par une intelligente et généreuse protection des travaux faits sans éclat, mais respectables par les mobiles qui les inspirent ; et, par cette noble défense, il a dignement servi la cause des savants de pro-

vince et des sociétés qui centralisent leurs efforts pour les faire concourir à la marche progressive des sciences sur toute la surface de l'empire.

Dans cette circonstance, qui n'était pas sans importance au point de vue général, M. Houbigant prit généreusement sur lui toute la responsabilité de la lutte, saus vouloir y engager en rien la Société à laquelle il avait consacré l'œuvre attaquée. Il nous donnait ainsi une nouvelle et touchante preuve de ce dévouement qu'il n'a cessé de montrer pour notre compagnie. C'est pour nous un devoir de rendre ici à sa mémoire un témoignage de notre reconnaissance pour une aussi généreuse abnégation.

Nous pouvions d'ailleurs tout attendre d'un dévouement dont il n'avait cessé de nous donner les preuves les plus constantes. Toujours nous l'avons vu empressé à servir les intérêts de notre Société, n'épargnant ni soins, ni démarches, ni dépenses, lorsqu'il pouvait trouver quelque occasion de lui être utile. Non-seulement il a fait exécuter à ses frais de nombreux dessins pour éclairer et orner en même temps nos mémoires, mais il était toujours disposé à entreprendre les recherches qui pouvaient nous être nécessaires et à nous faire profiter avec une rare abnégation du fruit de ses travaux et de ses découvertes.

Ce dévouement dont, jusqu'à son dernier jour, il nous a donné des témoignages qui recommandent à jamais sa mémoire à notre reconnaissance, il le portait, mais à des degrés différents, dans les diverses Sociétés auxquelles il appartenait. Longtemps membre de la Société de géographie, il y avait conquis l'amitié de plusieurs savants du premier ordre qui faisaient partie de cette éminente réunion. Il était aussi membre de la Société des antiquaires de Picardie, depuis le 22 janvier 1839, et avait fait antérieurement partie de la Société archéologique du département de la Somme, premier noyau de cette grande Société.

Cet amour du bien public et du progrès utile qui, de M. Houbigant, en faisait un membre aussi actif que dévoué des Sociétés savantes, avait tout naturellement fixé sur lui les regards des hommes sages qui cherchent pour la défense les intérêts de leur pays dans les grands corps administratifs, le concours de mandataires zélés et éclairés. Dès la fin de 1828, il était appelé au sein du conseil municipal de Nogent et au bureau de bienfaisance de cette commune. Mais, à peine entré, à ce rang

modeste, dans la vie publique, M. Houbigant donna la mesure d'une indépendance d'esprit qui ne le quitta jamais, en publiant, contre le ministère Polignac, sous le titre d'*Appel aux docteurs constitutionnels de la France*, une courte brochure dont l'administration se préoccupa vivement, quoique, suivant une note émanée de M. Houbigant lui-même, ce travail n'ait été inspiré que par le désir sincère d'éclairer le gouvernement et les électeurs sur leurs intérêts réciproques au milieu des orages qui s'amoncelaient. Quoi qu'il en soit, M. Houbigant reçut directement l'avis que sa publication était formellement désapprouvée par l'administration départementale, et ennemi, avant tout, du scandale et du bruit, il donna sa démission des fonctions qu'il remplissait depuis un an à peine.

Après la révolution de 1830, il devait tout naturellement être rappelé au sein du conseil municipal, et le 10 mai 1831, le baron Feutrier, alors préfet de l'Oise, le nomma maire de Nogent-les-Vierges, fonctions dans lesquelles il fut constamment maintenu jusqu'en 1848. Mais, après la révolution du 24 février, il ne pouvait échapper à une révocation, et les commissaires de la république s'empressèrent de remplacer un maire dont le caractère modéré et l'attachement aux principes de la monarchie constitutionnelle ne pouvaient entrer dans leurs vues. Le retour à une politique plus sage lui rendit, en 1849, l'administration de la commune, aux intérêts de laquelle il n'a cessé de se dévouer avec un zèle infatigable jusqu'au jour où, blessé par le résultat des élections municipales, faites dans un esprit contraire aux titres sérieux qu'il croyait, à bon droit, avoir à la reconnaissance et aux égards de ses concitoyens, il crut devoir abandonner complétement la vie publique, et se donner enfin un repos que son âge commençait à lui faire désirer.

Il annonça cette résolution, et les motifs qui l'avaient déterminée, dans une brochure intitulée : *Mes adieux comme maire aux habitants de Nogent-les-Vierges*, où il développe avec autant de dignité que de mesure les raisons qui le décident à quitter définitivement l'administration qu'il avait dirigée pendant vingt-deux ans avec un zèle et des lumières dont la commune a largement profité sous tous les rapports.

Pendant sa longue administration, M. Houbigant ne cessa de donner les soins les plus intelligents à l'accroissement de la

prospérité de la commune, bien convaincu qu'en pareille matière, cesser de progresser et d'améliorer c'est reculer. Grâce à cette habile gestion, on vit les revenus communaux s'accroître, sans charges pour les habitants, par d'utiles plantations; les établissements publics arriver successivement à un état qui faisait l'envie des communes voisines, et l'industrie se développer dans la proportion des ressources que lui offrait le pays. Nogent fut doté d'une belle route départementale, utile à toute la rive droite de l'Oise et se trouve admirablement desservi par le chemin de fer du Nord, au lieu d'être scindé en trois tronçons, comme il en était menacé par les projets primitifs. C'est encore aux soins de M. Houbigant et à la généreuse coopération de Mme la maréchale Gérard que la commune doit la création d'une école de filles, la plus précieuse peut-être des améliorations qu'une sage et prévoyante administration puisse procurer à une commune.

M. Houbigant ne pouvait penser sans une vive sollicitude aux dangers incessants que faisait courir aux habitants de la campagne l'usage des couvertures en chaume, auquel ils étaient cependant attachés par une ancienne habitude plus que par de sérieux motifs. Aussi ne négligeait-il aucun moyen de substituer à cette coutume, si fortement enracinée dans les habitudes du pays, l'usage des couvertures en tuiles ou en ardoises. Mais une telle entreprise exigeait autant de prudence que de persévérance. Non content de prendre administrativement les mesures tendant à empêcher la création de nouvelles couvertures en chaume, système dont l'application exigeait, comme l'expérience l'a prouvé, les plus grands ménagements, il fallait faire pénétrer doucement dans les esprits la conviction de son utilité et M. d'Houbigant ne laissait passer aucune occasion pour éclairer sur ce point important la population au milieu de laquelle il vivait. Mais, non content de l'emploi judicieux qu'il faisait des droits de l'autorité et des moyens de persuasion, il aidait souvent de sa bourse, pour l'exécution de ses arrêtés, ceux de ses administrés pour qui la substitution de la tuile au chaume devenait une charge trop pesante et, plus d'une fois, sur sa recommandation, la charitable maréchale Gérard se fit un plaisir de se joindre à lui pour cette œuvre de bienfaisance et de bonne administration.

Nous ne releverons point ici les nombreux services individuels que M. Houbigant rendait journellement à ses administrés. Pour tous ceux qui le connaissaient et qui savaient combien il était heureux d'obliger, il est inutile de dire que jamais intérêt en souffrance n'a trouvé un plus zélé et plus constant défenseur. On ne doit pas l'avoir oublié à Nogent.

Aussi n'était-ce pas seulement dans sa commune qu'il était apprécié. Dès le 1er février 1831, et avant sa nomination comme maire de Nogent, les électeurs du canton de Creil lui avaient conféré la mission de les représenter au conseil d'arrondissement de Senlis, et, depuis cette époque, il n'a plus cessé de faire partie du conseil d'arrondissement jusqu'au jour de son élection au conseil général, où il n'a voulu entrer qu'après la mort de M. de Saint-Cricq Cazeaux.

Lors des élections départementales de 1839, M. de Saint-Cricq, qui faisait partie du conseil général depuis le 11 juillet 1829, avait manifesté l'intention de ne plus se mettre sur les rangs, à cause de son âge et de sa santé. Plusieurs électeurs de Creil qui tenaient beaucoup à ce que le représentant du canton appartînt à cette ville ou à ses environs, pressèrent vivement M. Houbigant de se présenter pour remplacer M. de Saint-Cricq qui allait leur manquer; mais, M. Houbigant ne voulut entendre aucune proposition avant d'avoir fait lui-même une nouvelle tentative auprès de M. de Saint-Cricq, pour qui il avait autant d'attachement que de respect et dont il appréciait hautement les lumières et le caractère. Ces efforts et les instances des électeurs de Creil décidèrent M. de Saint-Cricq à accepter de nouveau le mandat qui lui était offert par l'affectueuse confiance de ses concitoyens, et, malgré le besoin malheureusement trop réel qu'il éprouvait d'un repos bien dû à sa longue et active carrière, il consentit à rentrer, mais pour trois ans seulement, au conseil général. M. Houbigant s'empressa de faire connaître cette résolution aux électeurs par une circulaire en date du 8 novembre 1839.

Les pressentiments de M. de Saint-Cricq ne l'avaient pas trompé, et, avant la première session qui devait suivre sa réélection, la mort l'avait enlevé au conseil général, où sa perte fut vivement sentie.

M. Houbigant n'hésita plus alors à se mettre sur les rangs, et le 10 mai 1840, il fut élu membre du conseil général de l'Oise,

où il ne tarda pas à prendre la place distinguée que lui marquaient d'avance sa valeur personnelle, neuf ans d'habile administration municipale, la part toujours utile qu'il avait prise aux travaux du conseil d'arrondissement et les mémoires savamment étudiés qu'il avait publiés à diverses époques sur les grands travaux d'intérêt général, et notamment sur les tracés des chemins de fer du Nord et de l'Est.

Les conseils généraux sont dans l'usage, comme on sait, de se diviser en plusieurs commissions, à l'examen desquelles sont renvoyées, d'après leur nature, les différentes affaires soumises à leur décision. En 1843, M. Houbigant, chez qui on avait remarqué une aptitude particulière pour les questions relatives aux arts et spécialement à l'architecture, fut appelé à faire partie de la commission des bâtiments civils à laquelle était dévolu l'examen des questions très-importantes que faisaient naître les travaux alors en cours d'exécution pour l'établissement du palais de Justice. Les connaissances artistiques de M. Houbigant, et son expérience administrative le disposaient merveilleusement à cette tâche difficile, et ses collègues de la commission qui en jugeaient ainsi le choisirent sans hésiter comme rapporteur. Cette mission de confiance était aussi difficile que délicate. L'architecte, chargé en premier lieu de la direction des travaux, avait cessé ses fonctions. Il fallait donc, au double point de vue de l'art et de la comptabilité, tirer une ligne de démarcation, bien nette, entre les travaux du premier architecte et ceux de son successeur, apprécier ceux qui étaient dès ce moment complets, et faire la part de l'influence qu'ils avaient pu exercer sur le continuation de l'œuvre, distinguer avec soin la part de responsabitité qui devait incomber à chacun d'eux et régler définitivement les comptes pour la portion complétement exécutée des travaux. Enfin, le conseil général désirant être éclairé sur ce qui restait à faire pour terminer l'entreprise, sur la convenance des projets dressés par le nouvel architecte pour le complément des travaux et surtout sur les mesures à prendre pour circonscrire la dépense dans les limites d'une sage économie, sans altérer le caractère du monument et nuire à la dignité du service auquel il était destiné, M. Houbigant s'acquitta de cette lourde tâche avec un talent auquel chacun se plut à rendre hommage et dont le souvenir s'est perpétué au sein du conseil

général. Les sages conseils dont il avait été l'ingénieux interprète furent mis utilement à profit pour la suite des travaux.

En 1844, nommé de nouveau rapporteur de la même commission, il rendit compte de l'état des travaux et proposa de restaurer la façade du nouveau palais de Justice, spécimen précieux de l'architecture du XVI^e^ siècle, dû à Louis de Villiers de l'Ile Adam, évêque de Beauvais et frère de l'illustre défenseur de Rhodes. On sait que cette restauration a été exécutée sur les dessins et sous la direction de M. Daniel Ramée, architecte.

La Société Académique ne peut oublier que c'est à cette époque, et sur le rapport de la commission dont M. Houbigant était le bienveillant organe, que le conseil général a mis à la disposition de la ville l'ancienne cour d'Assises, où notre Musée Beauvaisin a trouvé jusqu'ici un asile, insuffisant sans doute, mais bien précieux pour nous, qui ne possédions alors aucun local pour y déposer les antiquités et objets d'art déjà en assez grand nombre, que nous avions recueillis. Le besoin, de jour en jour plus pressant, que nous fait éprouver l'accroissement incessant de nos collections et les proportions restreintes de l'édifice qui les renferme, ne nous font sentir que plus vivement le service que le conseil général nous a rendu en 1845.

Les importants travaux dont nous venons de rendre un compte sommaire avaient marqué invariablement la place de M. Houbigant dans la commission des bâtiments civils, dont il ne cessa plus de faire partie. Tous les ans un rapport lumineux, dû à sa plume exercée et à sa longue expérience, mettait le conseil général au courant de l'état des travaux faits en exécution de ses votes au palais de Justice, et l'on peut dire, sans crainte de se laisser aller à l'exagération, que personne, dans le conseil, n'a pris une aussi large part à cette grande entreprise, dont l'exécution fait honneur à tous ceux qui y ont concouru. Nous nous bornons à rappeler ici le remarquable rapport que M. Houbigant fit, en 1847, sur la principale façade du palais de Justice et sur la sévère critique qu'il y fit des travaux et de la comptabilité.

Après une carrière aussi honorablement parcourue, M. Houbigant, que tous ses collègues estimaient et aimaient, jouissait au sein du conseil général d'une douce et légitime influence, et lorsque la tourmente de 1848 vint ébranler toutes les institu-

tions et provoquer au moins le renouvellement des corps électifs, chacun des membres du conseil général espérait, en venant y reprendre un poste où la confiance du pays les appelait plus que jamais, y retrouver l'aimable et spirituel collègue qui avait consacré, au service du département, tant de zèle, de connaissances et de goût. Mais éloigné du scrutin par une sorte de découragement dont les hommes de cœur savent quelquefois, moins que d'autres, se défendre. M. Houbigant s'abstint de poser une candidature qui aurait rallié tous les suffrages, et, depuis les élections de 1848, il cessa de faire partie du conseil général où il ne laissait que des amis.

A partir de ce jour, il se détacha de plus en plus des affaires publiques et lorsque, en octobre 1852, il crut devoir quitter l'administration municipale de Nogent-les-Vierges à laquelle il s'était dévoué pendant plus de vingt ans, il exprimait le désir déjà, disait-il, ancien chez lui, « de mettre un intervalle entre la vie « et la mort et de faire une halte qui lui permit de mettre en re- « pos son corps et son âme. » Dans ce peu de mots, dont la concision solennelle signalait un sentiment profond et grave, M. Houbigant traçait le programme des années qu'il devait encore passer sur la terre et des hautes pensées qui devaient occuper et sanctifier la retraite qu'il s'imposait. Fidèle au plan de conduite qu'il avait adopté, il sortit complétement et sans réserve de la vie publique, sans se réduire toutefois à une oisiveté qu'il trouvait indigne d'un homme raisonnable; mais il ne conserva de travaux de longue haleine que ceux qu'il faisait pour notre Société, consacrant le reste de son activité à l'exercice des vertus de famille, aux douceurs de l'amitié et à l'étude des grandes vérités de la foi que sa haute intelligence et son cœur généreux lui rendaient de jour en jour plus évidentes et plus chères.

M. Houbigant avait l'âme trop disposée aux douces affections de la famille pour se condamner à un célibat perpétuel, et après avoir accompli, envers sa mère, le devoir d'un bon fils, il désirait compléter son existence par un mariage tel qu'il le concevait. Dans ses rêves d'avenir, il s'était fait un idéal raisonné qui répondait ingénieusement à toutes ses aspirations. Il désirait trouver, dans une famille honorable, une personne d'un esprit cultivé, sans prétention à la science, ayant des goûts simples, mais accompagnés d'une certaine élégance dans les habitudes,

et de cette distinction modeste qui révèle une éducation soignée et les traditions d'une famille bien posée. Il trouva cet heureux ensemble dans Mlle C. Hua, dont le père, conseiller à la cour de cassation, a laissé les plus honorables souvenirs comme jurisconsulte et comme magistrat de l'ordre le plus élevé.

Déjà la famille de M. Hua tenait à notre ville par le mariage de l'une des sœurs de Mme d'Houbigant avec M. T. Leuillier, vice-président du tribunal de Melun. L'aînée de ses sœurs avait épousé M. François Saint-Maur, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Pau, où son fils remplit aujourd'hui avec distinction les fonctions d'avocat général, et la plus jeune, Mlle Fanny Hua, avait épousé un guerrier célèbre, mais malheureux, le maréchal marquis de Grouchy.

En entrant dans cette respectable famille, M. Houbigant s'identifia tellement avec les parents de sa femme qu'à partir de ce jour il fut impossible de distinguer une nuance quelconque dans l'attachement que les deux époux portaient à tous les membres de la famille. M. Leuillier perdit prématurément sa jeune et charmante épouse, qui le laissait veuf avec trois jeunes orphelines. Lui-même ne tarda pas à succomber à une fièvre inflammatoire, dont la première cause était peut-être le coup terrible dont son cœur venait d'être frappé. M. et Mme Leuillier laissaient à leurs enfants une belle fortune. Mais la gestion même de ce patrimoine exigeait autant d'intelligence que de dévouement. M. Houbigant accepta la délicate mission de tuteur et s'en acquitta en père. Il est impossible de mettre plus de zèle et d'activité et en même temps plus de sagesse que M. Houbigant, admirablement secondé par son excellente épouse, n'en mit pour constater, recueillir et administrer les biens de ses pupilles, pour les améliorer et leur faire rendre les produits les plus avantageux. L'éducation de ces jeunes demoiselles, destinées à tenir dans le monde un rang très-honorable, fut, de la part des deux époux, l'objet des soins les plus intelligents, et tous ceux qui connaissent ces trois dames savent de quel heureux succès furent couronnés les soins donnés à cette triple éducation.

La sollicitude de M. et Mme Houbigant s'éveilla plus vive encore quand il fut question de l'établissement de leurs pupilles, et les heureux mariages qu'elles firent prouvent avec quel soin et quelle sagacité ces excellents parents s'acquittèrent de la

grave mission qu'ils s'étaient donnée, par fidélité pour la mémoire d'une sœur chérie.

Devenu par le cœur le véritable chef de cette aimable famille, M. Houbigant trouvait son bonheur à visiter chaque année les jeunes ménages, et à suivre avec un intérêt toujours croissant tous les détails de leur existence, tous les progrès de leur prospérité. Il aimait à se rendre compte des intelligentes améliorations que M. d'Aubin, l'ainé des neveux, apportait journellement dans l'exploitation de sa propriété du Limousin, et à visiter les belles forges que possède, dans les Vosges, M. Bersioux, mari de la plus jeune des demoiselles Leuillier. Quant à la seconde, Mlle Marie Leuillier, M. et Mme Houbigant ne pouvaient donner aux visites qu'ils lui faisaient la régularité périodique de leurs voyages annuels en Limousin et dans les Vosges. Mariée à un jeune militaire qui appartient à une des meilleures familles de notre département, le commandant Fombert de Villers, et associée aux chances continuelles de déplacement qu'impose la carrière militaire, elle ne pouvait, comme ses sœurs, recevoir aussi régulièrement la visite de l'oncle et de la tante, qui avaient remplacé pour elle un père et une mère dignes de tous les regrets de leur famille. Mais M. et Mme Houbigant n'en suivaient qu'avec une sollicitude plus émue la carrière hasardeuse d'un brave militaire qui trouvait dans les héroïques souvenirs du général Thomas, son oncle, des leçons et un exemple bien faits pour alarmer leur tendresse.

Sans avoir les mêmes devoirs à remplir envers les autres membres de leur famille, M. et Mme Houbigant leur portaient un attachement bien justifié par cet ensemble de qualités solides et de vertus aimables qui commandent l'estime et captivent les cœurs. La respectable veuve de M. François Saint-Maur, toute concentrée, après la mort de son mari, dans l'amour de son fils; lui-même parcourant avec honneur la carrière de la magistrature, et rappelé à la cour de Pau par les sympathies qu'il y avait laissées, amenaient naturellement M. et Mme Houbigant dans cette charmante province du Béarn, où ne les attirait pas moins puissamment un sentiment que comprendront tous ceux dont le cœur s'émeut à la pensée des saintes affections de la famille. C'est là que, enchaînée par de douloureux souvenirs, Mme la maréchale de Grouchy a inviolablement fixé

sa retraite, dans le beau domaine de Marciron, où son cœur d'épouse et de mère a été si cruellement déchiré. C'est là que, retirée solitaire avec des souvenirs qui remplissent toute son existence, elle adoucit et sanctifie, en faisant le bien, une douleur qu'elle ne veut pas perdre. Toujours douce et aimable comme aux jours de son bonheur, Mme de Grouchy est pour toute sa famille l'objet d'une tendre vénération et nul ne ressentait plus vivement ce sentiment de respectueuse affection que notre bon et aimant confrère. Jamais il ne parlait sans émotion de son voyage à Marciron, et rien ne l'aurait empêché de s'y rendre chaque année. Aussi la belle contrée dont Pau est le centre était devenue pour lui une terre de prédilection, consacrée par de graves et pieuses pensées, dont il admirait les beautés pittoresques avec un retour mélancolique sur de tristes souvenirs et dont il aimait à étudier l'histoire sur les lieux mêmes. C'est sous l'impression de ces pensées qu'il avait conçu le projet, malheureusement resté sans exécution, de consacrer ses derniers travaux à des recherches historiques sur Henri IV, le héros du Béarn.

Dévoué comme on l'a vu pour sa famille, M. Houbigant avait le cœur trop affectueux pour ne pas être un excellent ami. Nous avons déjà rappelé la tendre et constante amitié qu'il avait pour l'illustre peintre Hersant, et pour un autre artiste d'un grand mérite, M. Gosse. M. Roger, du Loiret, qui a figuré avec distinction dans plusieurs de nos assemblées parlementaires, était un de ses plus anciens et de ses plus fidèles amis. Indépendamment de ces liaisons intimes qui remontaient à la première jeunesse de M. Houbigant, le goût des sciences, le mouvement des affaires publiques, et surtout un caractère aimable et bienveillant, lui avaient concilié, dans les divers rangs de la société, des amis dévoués et fidèles. Ses relations intimes avec Barbié du Bocage en avaient fait un des membres les plus zélés de la Société de géographie. L'étude consciencieuse qu'il avait faite du Beauvaisis et du département de l'Oise en général, avait établi entre lui et notre regretté confrère Graves, une amitié aux souvenirs de laquelle il est resté fidèle jusqu'à sa mort. Son penchant pour les recherches historiques et archéologiques l'avaient mis en rapport avec les maîtres de la science et lui avait fait trouver parmi eux des amis dévoués, entre lesquels nous nous plaisons à citer M. Ad. Cocheris, M. Arthur Dineaux, que nous avons, grâce à lui,

l'honneur de compter dans nos rangs, et le savant abbé Cochet, qui appréciait, avec sa légitime autorité, les travaux archéologiques de notre excellent confrère. C'est également à lui que nous devons le concours de quelques autres de nos confrères justement distingués, car, non content de nous prouver l'intérêt qu'il prenait à nos travaux, par une active coopération et par de nombreuses libéralités, il ne négligeait aucune occasion d'augmenter la prospérité de notre association et de répondre par de continuels services au sentiment d'affectueuse confiance dont il y était entouré.

En recueillant ici nos souvenirs sur un confrère en qui chacun de nous semble avoir perdu un ami personnel, je croirais manquer à un devoir de reconnaissance envers sa mémoire, si je passais sous silence l'attachement tout particulier dont il honorait votre président. Il semblait qu'à une amitié déjà ancienne fut venue s'ajouter une collective expression de son attachement pour la Société Académique, et que les témoignages en devenaient plus touchants à mesure que nous approchions du moment fatal où nous devions le perdre.

Il est facile de juger combien fut douloureuse la sensation avec laquelle la Société apprit le coup de foudre qui venait de lui enlever un membre aussi précieux et aussi aimé de ses confrères. Nous savions qu'il s'occupait alors, avec une activité qui commençait, à notre grande inquiétude, à dépasser ses forces, à rédiger le catalogue des précieuses antiquités dont il avait résolu d'enrichir notre Musée. Dans la crainte, malheureusement trop fondée, de ne pouvoir achever son œuvre, il en avait légué la continuation à l'un des meilleurs amis de sa vieillesse, à notre savant confrère, M. l'abbé Barraud, à qui il donnait par là un touchant témoignage d'une confiance et d'un attachement admirablement justifiés. Félicitons-nous de savoir que M. l'abbé Barraud a bien voulu accepter ce legs de la haute estime et de l'amitié de notre excellent confrère, et nous donner l'assurance de posséder bientôt ce grand travail, que nous devrons à la coopération successive de notre généreux donateur et de celui de ses amis qui pouvait le mieux terminer son œuvre.

M. Houbigant et M. l'abbé Barraud étaient depuis longtemps rapprochés par une intime conformité de goûts et d'études, mais tous deux cédaient en même temps à cet entraînement irré-

sistible qui poussait, l'un vers l'autre, ces deux hommes au cœur droit et à l'âme pure, sentant le besoin de s'entendre sur les grandes vérités dans lesquelles se résument toutes les destinées de l'homme. Déjà, en 1852, dans ses adieux, comme maire, aux habitants de Nogent-les-Vierges, M. Doubigant avait exprimé, avec une gravité imposante, le besoin qu'il éprouvait de mettre un intervalle entre les préoccupations de sa vie publique et l'heure solennelle de la mort. A mesure qu'il avançait en âge, il paraissait sentir de plus en plus vivement la conviction qu'il avait laissée voir en 1852, et, dans les dernières années de sa vie, il aimait à laisser la conversation se diriger sur les destinées finales de l'homme, sur l'excellence et la sublimité des vertus chrétiennes, et sur les vérités immuables qui en sont le solide fondement. Après avoir suivi longtemps, comme un guide assuré, l'érudition archéologique de l'abbé Barraud, il aimait à s'appuyer sur ce bras ami pour gravir les hauteurs plus sublimes de la religion. Il avait en même temps trouvé, dans un autre ecclésiastique, non moins digne de sa confiance, M. le doyen de Creil, un conseil placé plus près de sa résidence habituelle, et dont il mettait à profit le voisinage pour se diriger dans les graves méditations auxquelles il avait réservé ses dernières années. Revenu à Paris depuis le commencement de l'hiver, il y avait continué de se livrer, avec ardeur et constance, sous la direction de ce pieux ami, aux lectures qu'il trouvait les plus propres à éclairer son esprit et à nourrir son cœur. C'est au milieu de ces saintes pensées que la mort est venue nous l'enlever. Espérons que les pieuses dispositions qui étaient devenues chez lui une douce et sainte habitude lui feront trouver grâce auprès du Dieu des miséricordes, et nous permettront de conserver la seule consolation qui puisse adoucir la douleur de sa famille et les regrets de tous ceux qui l'ont aimé!

DANJOU.

ESQUISSE

DE LA

VÉGÉTATION DU DÉPARTEMENT DE L'OISE.

La *Flore* du département de l'Oise doit essentiellement comprendre trois parties principales :

1° *L'Enumération* ou *Catalogue* des plantes qui croissent spontanément sur le sol du département ou que l'on peut considérer comme s'y étant naturalisées ; cette énumération doit être suivie de la liste des plantes que l'homme cultive pour différents usages. Cette première partie sert de guide aux botanistes, amis de la science, ainsi qu'aux simples amateurs ;

2° La *Description* de ces mêmes plantes, description à l'aide de laquelle ceux que cette étude peut intéresser peuvent les distinguer ;

3° La *Géographie* botanique ou l'étude de la situation absolue ou relative des végétaux à la surface de la terre appliquée à l'étendue du département.

Dans les pages qui suivront ces considérations générales, nous traiterons la première partie aussi complètement que nos recherches, jointes à celles des botanistes qui ont exploré le département, nous l'ont permis. Quant à la seconde, les espèces se trouvent si bien décrites et avec une si scrupuleuse exactitude dans la seconde édition de la *Flore des environs de Paris*, de Cosson et Germain, qu'il ne nous reste rien à faire. Parfois cependant dans le catalogue, il nous est arrivé de donner quelques phrases courtes de description ou de signaler des caractères dis-

tinctifs qui nous paraissaient importants. Chaque fois que nous l'avons fait, c'est que l'espèce ou la variété n'avait pas été signalée dans les auteurs ou ne l'avait été que d'une manière indifférente. Quand nous avons cru avoir fait une remarque utile, nous l'avons indiquée, laissant à ceux qui auront occasion de feuilleter ces pages le soin d'en vérifier l'exactitude. La troisième partie offre le plus grand intérêt au botaniste et à l'horticulteur, mais il ne nous est pas permis, dans un ouvrage aussi restreint, de nous étendre beaucoup sur les relations de la plante avec le climat, avec l'atmosphère, avec les météores, avec le sol.

D'ailleurs, le catalogue renferme à la suite de beaucoup d'espèces des remarques isolées qu'il nous avait semblé opportun de placer sous leur rubrique, et ces faits signalés isolément formeraient, s'ils étaient groupés, un ensemble d'où il ressortirait probablement des considérations importantes sur cette partie de la science. Mais alors ce serait étendre de beaucoup les limites du programme que nous nous sommes imposé en publiant l'énumération des plantes de l'Oise. Nous préférons laisser les faits dans leur isolement sans en tirer aucune conséquence; d'autres botanistes viendront qui, ajoutant leurs recherches et leurs observations aux nôtres, pourront formuler quelques-unes des lois qui président à ce magnifique tapis végétal qui fait l'ornement du département de l'Oise. Dans cette conviction, nous ne ferons précéder cette étude que de quelques réflexions sur la végétation de l'Oise.

GÉOLOGIE.

La constitution géologique du département comprend trois formations principales de terrains que M. Graves a reconnues et décrites avec toute l'autorité de sa vaste érudition; aussi lui ferons-nous de fréquents emprunts, ne pouvant puiser à une meilleure source.

Ces formations sont :

1° La craie.

2° Les terrains tertiaires.

3° Quelques couches inférieures au calcaire crayeux.

Ces diverses formations géologiques peuvent être représentées par le tableau suivant :

Période alluvienne			Alluvions modernes	Vallées des rivières.
			Tourbes	Bresles.
Période diluvienne			Diluvium des plaines et terrain de transport.	Le Santerre.
			Terrain superficiel de la craie	Le Thelle.
Période tertiaire	Terrain protéique ou miocène.		Grès et poudingues	
			Meulières	Serans, Montmélian.
			Etage du calcaire lacustre supérieur	Serans, Auvillers.
			Etage des sables et grès supérieurs	Serans, Auvillers.
	Terrain paléothérien		Etage du gypse	Montmélian.
			Etage du calcaire lacustre moyen	Le Multien.
	Tritonien	supérieur	Etage des sables et des grès moyens	Le Multien.
		inférieur	Marnes	Le Valois.
			Calcaire grossier	Le Vexin, montagne de Soissons.
			Sables glauconieux moyens et supérieurs	Noyonnais, Vexin.
			Lignites	Le Noyonnais.
			Sables glauconieux inférieurs	Le Noyonnais.
Période crétacée	supérieure		Etage du calcaire jaune supérieur et de la craie blanche	Laversines.
			Etage de la glauconie crayeuse ou inférieure.	
			Etage du gault	Saint-Samson, Savignies, Senéfontaine.
	inférieure néocomienne		Groupe veldien, argiles et sables ferrugineux.	Vallée de Bray.
Période jurassique	porlandienne		Marnes et grès calcaires, sables fossilifères.	Vallée de Bray.
	kimméridienne		Lumachelle, marbres à paludines	Haut Bray.

Ces périodes géologiques, par suite du relief du sol, amènent en affleurement dans le département, sur différents points, ces trois formations principales : il résulte de là, pour ainsi dire, trois *facies* caractérisés de la flore dont nous donnerons une légère esquisse; ces trois flores ont un caractère spécial et elles se différencient à première vue. La flore crétacée est assez pauvre en espèces et se trouve dans beaucoup de cantons. Bien qu'Alph. de Candolle considère la nature chimique du sol comme un élément peu important dans la distribution des plantes, bien que Thurmann défie les botanistes de citer une seule plante absolument exclusive des terrains calcaires, les nombreuses stations citées dans le catalogue prouvent d'une manière irréfutable que les terrains crétacés ont une flore spéciale en crucifères, en ombellifères et en orchidées. La flore des terrains tertiaires est riche et comprend la flore des environs de Paris presque tout entière : la végétation jurassique a un caractère tout à fait distinctif : elle rapproche notre flore de la végétation vosgienne. Nous essayerons d'esquisser ces trois flores différentes dans un tableau rapide qui donnera ainsi un aperçu de la végétation de l'Oise si riche et si belle.

PÉRIODE JURASSIQUE.

Les couches inférieures à la craie blanche constituent la contrée du Bray. Cette contrée, exceptionnelle dans le département, a l'apparence d'une île allongée s'étendant depuis Hodenc-Lévêque, par Saint-Léger, Savignies, Villembray, Hannaches, jusqu'au-delà de Neufchâtel dans la Seine-Inférieure. Deux chaînes de collines de craie au sud et au nord forment la ceinture naturelle de cette île : elle se partage naturellement en deux zônes : la vallée de Bray et le haut Bray. La vallée s'étend au sud-ouest entre la falaise méridionale et le haut Bray jusqu'à Saint-Paul, puis resserrée entre les deux bordures de craie, elle se prolonge jusqu'à Noailles. La seconde zône, élevée au-dessus de la vallée, forme en quelque sorte une arête irrégulière dont les épines latérales ne semblent suivre aucun plan symétrique. Ce soulèvement, produit au milieu de la formation crétacée, a ses couches redressées vers l'axe de la vallée et offre des altitudes assez re-

marquables. Ces mamelons irréguliers et isolés, ce déchirement général du sol impriment au pays un aspect particulier et une végétation spéciale. Les sources sortant des flancs de ces collines éparses suivent les sinuosités que ce soulèvement a dû nécessairement faire naître, et ont partout un cours tortueux caractéristique de cette période géologique. La dénudation de ces mamelons laisse voir ici des bancs de roche calcaire compacte, marneuse et dure, là des bancs de marbre coquillier, entre les deux des marnes argileuses bleuâtres ou noirâtres; cette alternance des bancs, combinée avec l'altitude irrégulière de l'arête du haut Bray, donne à la région un caractère saisissant de variété : dans les parties les plus élevées, on rencontre le calcaire marneux en roches ou en fragments; ce calcaire affleure souvent sur le versant des mamelons. Cet accident géologique, combiné avec la dispersion des blocs au milieu des plaines qui couronnent les collines ou qui en sont descendus dans la vallée, a laissé exposées aux intempéries de l'atmosphère ces roches remplies de fossiles et par suite subissant facilement le désagrégement : elles se délitent avec les argiles et les fossiles en couvrant de leurs débris la terre environnante. L'observateur est frappé à première vue du contraste offert par le sol de cette région; là des argiles, ici des glaises, ailleurs des sables, plus loin du calcaire de couleurs variées; avec cette diversité d'éléments superficiels la même diversité dans les altitudes et dans la forme des collines qui constituent l'axe de cette contrée; collines aux flancs arrondis, quelquefois en forme de ballons, souvent aux versants à pic et presque inaccessibles. Ici, ces mamelons s'arrondissent autour d'un vallon intérieur qu'elles enserrent, ou s'ouvrent en gorges terminées d'une manière brusque. De ce contraste frappant avec les pays assis sur la craie blanche résulte nécessairement la différence de végétation.

L'œil du touriste admire du haut de ces mamelons l'immense panorama qui se déroule devant lui; il découvre avec plaisir et embrasse du regard les villages échelonnés sur les flancs des collines et cachés dans la verdure des bois que l'azur de la fumée seule vient lui signaler; il contemple avec enthousiasme le lever du soleil venant dissiper les brouillards de la vallée; les accidents de terrains, le mélange des bois et des terres nues, les formes contournées des vallons multiplient à chaque pas les

effets pittoresques et donnent au haut Bray la physionomie des pays de montagnes. Des jouissances non moins vives sont réservées au géologue et au botaniste. Le géologue ne peut s'empêcher de s'étonner du relief irrégulier et tourmenté du sol; aussi quand ses regards, s'arrêtant sur les barrières de craie qui bornent sa vue, se reportent sur les sinuosités des sources qui suintent des flancs des mamelons et se reposent sur ces buttes déprimées, alors il se rappelle que cette formation est une exception dans notre département, que c'est un témoin oublié chez nous de ce déchirement de la terre qui a produit les Pyrénées et rendu ce groupe de collines frère contemporain de cette grande chaîne de montagnes. Le botaniste, à première vue, a l'instinct de ce bouleversement unique dans notre pays; pour lui disparaît la monotonie des pays de plaines, ou des régions crayeuses; il voit qu'il est en présence d'un sol à part, qui a son *facies*, son tapis végétal particulier. Partout où les sables affleurent apparaissent les bois, et si ces sables mêlés aux argiles ont de la profondeur, on les plante en chênes (bois de Blacourt, de Soavre, d'Avelon, de Lhuyère, de Belloy); les sables cessent-ils, la culture s'empare du terrain et lui confie ses semences. Quand les sables ferrugineux de la vallée sont joints aux argiles rouges et au calcaire crayeux, à l'aide d'engrais bien appropriés, on les rend fertiles : sans doute ce n'est plus la fertilité du diluvium des plaines c'est une fertilité secondaire qui convient aux taillis et aux céréales d'ordre inférieur. Le calcaire est-il resté en roche ou multiplié en fragments, cette aridité apparaît par l'aridité de la végétation : ici les *Erica* et les *Calluna* s'emparent du sol épuisé; ils semblent destinés à couvrir par leur verdure persistante la nudité des collines, à fertiliser, par leurs débris, un sol ingrat et peu propice à la végétation d'autres plantes; là les *Vaccinium*, espèces subalpines, envahissent un terrain qui s'épuise, mais qui conserve encore sa fraîcheur; plus loin le sol est couvert d'une forêt de *Sarothamnus*, qui témoignent, par la sécheresse de leur port, de la pauvreté des éléments nutritifs que leur présentent les grès ferrugineux; plus loin serpente le *Lycopodium clavatum* ou se cache le *Lycopodium inundatum*. Ces espèces préfèrent les terrains stériles : elles semblent annoncer le but que la nature s'est proposé dans leur création, celui de couvrir les sols incultes, de les améliorer et de venir ainsi au

secours de l'action lente, mais génératrice, des *Mousses*. Sur les tertres arides, la *Carlina vulgaris* représente par son port scarieux la pauvreté de la végétation; elle s'allie très-bien avec l'aspérité des lieux où elle croît : elle reste encore sur pied, même après sa mort, et ce squelette, tout en offrant l'image de la destruction, semble encore décorer ces tristes lieux. Sous l'influence de la nappe d'eau souterraine que retiennent les argiles, les principes nourriciers des végétaux se dissolvent et disparaissent; ils ne permettent qu'aux *Ulex* épineux et aux stériles bruyères de prendre possession de ce terrain à humus acide, où toute plante vigoureuse disparaîtrait faute de nourriture. Ces plantes, hérissées d'épines, se mettent en harmonie avec les lieux stériles qu'elles habitent et nous font oublier leur aridité en récréant la vue par la beauté et le nombre de leurs fleurs. Parfois une plante particulière s'offrira à vous pour vous rappeler qu'elle aussi se trouve égarée sur ce sol isolé, et que si, par sa constitution géologique, le terrain vous montre son analogie avec d'autres formations plus éloignées, par sa végétation il vous signalera aussi l'existence de cette espèce dans un habitat plus lointain. Le pays de Bray, manquant de couche diluvienne et dans lequel les argiles kimméridiennes et les marnes du calcaire portlandien sont à nu, offre l'aspect de riches prairies qui sont exploitées pour l'engrais des bestiaux sous le nom d'*herbages;* leur vue rappelle la Normandie. Le fond des vallées, de son côté, avec ses filets d'eau s'anastomosant pour répandre la fertilité, montre aux regards de riches et gras pâturages qui impriment au pays un caractère bien différent des plaines du plateau crayeux; la verdure des végétaux, le coloris des fleurs, la luxuriance de la végétation vous annoncent un sol enrichi des dénudations des flancs de la colline et la variété des éléments épars est attestée par la diversité des espèces. Le *Tussilago petasites* accompagne partout les argiles du Bray; il en est caractéristique; en même temps qu'on peut remarquer dans les sables l'absence totale du *Statice* si commun dans les sables tertiaires. Les buttes isolées voient leurs sommets envahis par les plantes conquérantes et sociales, les *Calluna*, les *Vaccinium*, les *Genista pilosa* et *sagittalis*, l'*Helianthemum vulgare*, l'*Antennaria dioica;* le *Nardus stricta* indique par sa raideur la sécheresse du sol. Les bois sont de leur côté caractérisés : les essences résineuses prospèrent sur

ce sol où ne peut s'enfoncer le pivot des racines de nos riches espèces forestières et du haut de la falaise le vert foncé des pins et sapins vient faire ressortir la fraîcheur de la verdure environnante ; sous leur ombrage la végétation est distincte : là apparaissent les plantes dépourvues de chlorophylle, les *Monotropa*, les *Orobanche;* le *Tamus vulgaris* s'enroule autour des arbustes comme la liane des forêts intertropicales. On dirait aussi le règne des fougères. Au milieu des sables vitrioliques apparaît l'*Osmunda regalis* au feuillage d'un vert glauque; sur la lisière et le long des fossés argileux et remplis d'eau s'épanouissent les touffes du *Blechnum spicant* ; dans une éclaircie, au demi jour, ou au fond d'un ravin où le soleil ne pourra pénétrer que voilé, s'arrondit la corbeille régulière du *Nephrodium aculeatum;* les *Polypodium* s'emparent des versants des chemins creux, des berges des cours d'eau, dominent les tapis de mousses, ils étalent, au revers de leurs feuilles, leur fructification en beaux disques dorés. Sur le versant nord des coteaux apparaît le sombre *Helleborus fœtidus* aux fleurs verdâtres. Les familles aquatiques des *Joncées* et des *Cypéracées* vous rappellent par leurs nombreux représentants l'existence de la nappe d'eau souterraine; quelques variétés ont leurs nuances plus foncées, leurs veines mieux indiquées et semblent vous attester par cette coloration les oxydes de fer qui nuancent les sables de cet étage. En parcourant les terrains assis sur la période portlandienne, on reconnaît des couches où les éléments se sont désagrégés pour donner naissance à des sables, à des grès ; alors les argiles disparaissent. La marne calcaire coquillière affleure en certains endroits; ailleurs c'est la marne sablonneuse sans fossiles ou le grès grossier sans coquilles; la roche ainsi mise à nu présente un terrain découvert où la végétation est gênée, où l'aridité de la terre est signalée par le gazon touffu des *Festuca* et des *Poa*, où le *Vaccinium* étouffe dans son réseau de racines puissantes toute végétation arborescente : cette dernière espèce a conquis le sol tout à l'entour et refuse de le livrer à ses sœurs. Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre plus longtemps sur cette période jurassique, les localités que nous indiquons dans le *Catalogue* viendront à l'appui de cette légère esquisse de la végétation du Bray, végétation variée, riche en espèces, mais pauvre en individus.

PÉRIODE CRÉTACÉE.

La période crétacée est représentée dans le département par quatre étages : 1° le terrain crétacé inférieur ou néocomien; 2° le groupe veldien; 3° le gault; 4° la glauconie crayeuse. La vallée de Bray forme l'étage inférieur et présente aux affleurements des couches sablonneuses et ferrugineuses. L'élément principal est le sable ferrugineux apparent à Courcelles, à Marivaux, aux collines de Cresnes, de Savignies, de Saint-Germain-la-Poterie, de Saint-Paul, à Rainvilliers, au bois de Belloy, au Détroit, à Glatigny, à l'Héraule, à Hanvoile. Les roches qui composent cet étage sont meubles, le sol est tourmenté par des accidents de terrain qui permettent aux diverses couches de se mélanger avec les argiles et donnent l'apparence du désordre. L'étage kimméridien donnait naissance à peu de sources; il n'en est pas de même de l'étage néocomien qui contient tant d'argiles; les argiles rouges font naître une multitude de petits ruisseaux qui descendent dans la vallée; les dépôts argileux, recouverts de sables ferrugineux, laissent filtrer des sources qui en général sont peu abondantes, car la couche d'argile n'étant pas continue, le niveau ne peut rester constant. De là résulte une aridité assez grande partout où le sable ferrugineux se trouve répandu sur le sol; quand le terrain, au contraire, est assis sur l'argile, les terres se détrempent sous l'influence des eaux ainsi que par la décomposition des marnes et calcaires marneux : alors le terrain devient marécageux et fangeux. Les herbages forment le principal tapis de cette assise d'argile recouverte de terre arable; les céréales de second ordre seules sont cultivées. Le chêne se plaisant dans les sables ferrugineux mêlés d'argiles, les versants des collines nombreuses de cette vallée sont recouvertes de bosquets, à Belloy, Saint-Paul, Saint-Germain, Blacourt, Soavre, Villembray, etc. Ces bosquets, d'ailleurs, sont moins menacés de défrichement que dans tout autre point du département; la couche arable n'ayant pas d'épaisseur, la plupart des défrichements de cette région n'ont occasionné que des déceptions aux propriétaires, en même temps que l'industrie des potiers a pour intérêt la conservation des bois dont ils font une si grande consommation. Le gault n'apparaît que sur

la lisière du pays de Bray et est presque superficiel au sud-est de la vallée formée par la dénudation du Bray; on le rencontre plus facilement à Tillard, aux environs d'Auneuil, à Friancourt, à Saint-Germer, Puiseux-en-Bray, Saint-Pierre-ès-champs, Sénéfontaine, sur la limite du bois de Caumont. La glauconie crayeuse est l'assise la plus basse de la grande masse de craie qui forme la ceinture du Bray; on la trouve à Montagny, à Espeaubourg, à Ons-en-Bray, au Trou-Marot, à Troussures, Tiersfontaine, Grumesnil, Vaux, Berneuil, Villers-Saint-Barthélemy. La craie blanche tient une grande place dans le département, près de quinze cantons en sont composés. Dans le terrain de la craie supérieure, les eaux baissent constamment de niveau et, par conséquent, des sources deviennent intermittentes alors qu'elles étaient continues, d'autres cessent de couler; de là viennent ces ravins aux berges saillantes et rentrantes qui se trouvent à sec maintenant. Les berges des ravins secondaires forment une série de monticules arrondis que des gorges étroites séparent. Dans les vallées profondes (Breteuil, Froissy, Bulles, Beauvais) on remarque sur des talus à pentes raides, des terrasses ou gradins créés sous l'influence d'eaux abondantes qui ont entraîné les saillies de craie. Il en résulte sur les retraits une végétation maigre, espacée, composée de graminées. La couche superficielle propre au calcaire crayeux consiste principalement en silex, épars à la surface des plaines, mêlés à de l'argile au milieu du limon diluvien. En plaine, le terrain superficiel de l'étage crayeux est de la terre argileuse; sur les pentes, on trouve les cailloux; la présence de ces silex indique que la partie supérieure du limon a été entraînée par les eaux. Par suite de cette érosion, les couches supérieures de la craie se sont dissoutes. Les pentes méridionales sont couvertes de silex et montrent à nu l'argile sèche et ferrugineuse. En général la flore des terrains qui reposent sur un sol exclusivement crayeux est très-pauvre, lorsqu'ils sont dépourvus de grands bois. Il est difficile alors de signaler des plantes essentiellement caractéristiques. D'une part, la culture détruit la végétation naturelle d'ailleurs très-pauvre en espèces par suite d'absence d'eau courante et de tout mélange de sable dans le sol productif. Dans les plaines cultivées, on ne trouve que les plantes qui accompagnent les moissons et que l'homme cultive malgré lui.

Sur les talus calcaires exposés au nord apparaissent les touffes de l'*Helleborus fœtidus*, à l'odeur fétide, aux feuilles d'un vert sombre et pâle; les buissons de *Juniperus communis* aux rameaux difformes, tortueux, qui lui donnent un aspect sauvage conforme aux lieux arides et pierreux qu'il habite, ou ceux du *Buxus sempervirens* qui recherche les expositions septentrionales.

Le long des talus, au milieu des décombres, sur le bord des chemins, *le Reseda luteola* élève sa tige effilée et son long épi terminal, à côté du *Verbascum lychnitis* à la panicule racémiforme; l'*Eryngium campestre* étale ses rameaux épineux non loin des tas de cailloux. Ailleurs, c'est le *Cirsium acaule*, le *Bupleurum falcatum* au port d'une raideur et d'une sécheresse remarquables, le *Linum tenuifolium*, le *Cerastium viscosum*, l'odorante saponaire (*Saponaria officinalis*), dont les bouquets élégants brillent sur presque tous les talus calcaires. Ici c'est le *Thymus acinos* ou le *Thymus serpyllum*, si recherché des lièvres et des lapins.

Sur le versant des friches, le *Campanula glomerata* élève ses fleurs bleues côte à côte avec les *Linaria arvensis* et *minor* aux fleurs en grappes pauciflores. Dans le gazon aride des friches crayeuses se cache l'*Herminium monorchis*, dont l'épi grêle, jaune-verdâtre, se confond avec l'herbe environnante, mais que trahit son odeur de fourmi.

Sur les friches à peine revêtues d'herbe courte et desséchée, le *Globularia vulgaris* anime et égaie par le bel azur de ses fleurs réunies en tête la terre stérile; à côté la petite Gentiane (*Gentiana germanica*) forme au milieu du gazon du *Poa bulbosa* un parterre délicieux; l'*Anemone pulsatilla* recherche les stations exposées au vent et aux orages; dans les fissures mêmes de la craie prospère l'*Anthyllis vulneraria*. Le *Stachys germanica* mêle au gazon vert des coteaux son duvet blanc et cotonneux, et, çà et là, on voit apparaître les corolles bizarres des Orchidées venant égayer les friches stériles.

Ici l'*Ophrys myodes* apparaît avec sa tige nue sur laquelle semble reposer une mouche aux ailes étendues; là, mais plus au midi, c'est l'*Ophrys arachnites* aux fleurs plus grosses, plus larges, ou l'*Ophrys apifera* au labelle simulant une abeille. Le *Thesium humifusum* revêt de ses racines ligneuses l'aridité de presque toutes les friches calcaires.

Dans les haies, le *Medicago falcata* aux fleurs d'un jaune rougeâtre, s'appuie le long des broussailles en paraissant s'avancer vers le nord.

Si nous pénétrons dans les bois, nous rencontrons des tapis de *Veronica prostrata*, l'*Astragalus glyciphyllos*, la *Coronilla varia*, si belle, si élégante, les Digitales dont les corolles produisent un si bel effet et méritent place dans nos parterres.

Les lieux couverts et les bois humides assis sur les terrains crétacés nous offrent le *Ranunculus nemorosus* aux pédoncules sillonnés. A l'ombre, dans les clairières, le *Paris quadrifolia* mûrit sa baie noirâtre que le vulgaire connaît sous le nom de *Raisin de renard:* le *Melica nutans* aux épillets penchés vit en compagnie du *Molinia cœrulea* aux tiges raides, aux racines puissantes s'implantant dans la craie.

Les bois montueux et secs montrent les tiges géantes du *Libanotis montana*, le *Seseli coloratum*, le *Kœleria cristata* aux épillets luisants : les *Viburnum*, les *Cornus*, etc., les jolies clochettes de l'*Aquilegia vulgaris* sont l'ornement des clairières.

Les moissons nous offrent des plantes souvent cultivées malgré l'homme, mais se cantonnant toujours dans une station crayeuse : ce sont les *Adonis* au feuillage découpé, aux pétales délicats, le *Lithospermum arvense*, dont les graines d'un blanc argenté ressemblent à des perles nacrées et dont le feuillage infusé devient le *thé du pauvre*, l'*Iberis amara* aux fleurs éblouissantes de blancheur ou lavées de violet émaillant les moissons de nos plaines crayeuses de touffes semblables à celles qui décorent nos jardins sous le nom de *Téraspic*. Quand le soleil darde ses rayons, le *Lactuca perennis* étale sa corolle violacée à côté du *Caucalis grandiflora*, vivant en société avec le *Bunium bulbocastanum*. Au moindre souffle des vents, les différentes espèces de *Bromus* et de *Festuca* balancent leurs épillets sur leurs chaumes flexibles. Les rustiques *Galeopsis* se montrent partout dans les champs, et, surtout après la moisson, affectionnent spécialement les terrains rocailleux. Les ombellifères et les crucifères offrent une aire d'extension beaucoup plus considérable dans les moissons crayeuses que partout ailleurs. Cette station favorite semble indiquer à l'horticulteur et à l'agriculteur le sol qui convient aux plantes de ces familles si utiles à l'homme dans leurs produits.

Les cryptogames crustacés envahissant les roches calcaires et les caractérisant sont les *Psora decipiens*, *lurida*, *vesicularis*, le *Placodium fulgens*, le *Squammaria crassa*, le *Lecanora parella*, les *Callema*, les *Trichostomum*. Plus ces roches sont abritées du soleil, plus ces lichens pullulent; il semble qu'ils soient l'indice d'un sol stérile qu'ils viennent fertiliser en lui fournissant, par leur décomposition, l'humus nécessaire.

Le botaniste renouvellera rarement ses explorations dans les pays de craie, presque partout il retrouve les mêmes espèces, et rarement il revient heureux d'une nouvelle découverte. Toutes les émotions et les joies qu'il attend sont réservées aux herborisations dans les terrains tertiaires : là, pour lui apparaissent des plantes qu'il n'avait trouvées nulle part. Au milieu de l'armée des espèces ubiquistes, il est sûr de rencontrer des espèces qui ont besoin, pour remplir leurs phases d'évolution, de l'élément arénacé. Ces sables sont plus ou moins secs, plus ou moins mêlés à la terre arable et, selon ces degrés, la végétation variera et lui offrira de nouvelles conquêtes. D'ailleurs, le nombre des plantes psammophiles l'emporte en proportions sur celui des espèces calcarophiles.

PÉRIODE TERTIAIRE.

L'étage qui domine la craie comprend des sables, des lignites, des grès et des galets mélangés de nombreux fossiles. Les sables sont ordinairement amoncelés en tertres surbaissés épars au-dessus de la craie. Le relief général du pays offre peu de mouvements et laisse issue à très-peu de sources; leur morcellement ne permet pas à une nappe d'eau de se maintenir. Les dépôts marno-charbonneux se composent de lits horizontaux et alternatifs d'argile, de marnes argileuses et calcaires, de sable et de grès et de lignite. Ils forment les cendrières que l'on exploite dans notre département. Cet étage donne souvent naissance à des eaux ferrugineuses, à Beaurains, à Frestoy, à Boulogne-la-Grasse, à Béhéricourt; d'autres sources sont incrustantes à Vaudencourt, Trie-Château, Sacy-le-Grand, au mont Saint-Pierre-en-Chastres, à Duvy, à la Fontaine d'Arson près Noyon, au mont

Renaud, à Lassigny, à Crisolles. Sur leur parcours, ces sources couvrent les herbes qu'elles rencontrent d'un sédiment de couleur rubigineuse emprunté au fer sulfuré des lignites. Le système marno-charbonneux est peu développé au pied de la chaine tertiaire du Vexin ; cependant, sur les flancs de la falaise, les argiles viennent souvent en affleurement ; la végétation change aussitôt ; elle devient paludéenne et ces roches argileuses formant le fond de la vallée de Troesne, les marais apparaissent çà et là. Les sables glauconieux moyens et supérieurs contiennent quelques couches d'argiles qui donnent naissance à de nombreux cours d'eau tels que les rameaux de l'Aisne, de l'Automne, de la Petite-Oise.

Le groupe calcaire du terrain tertiaire inférieur est composé essentiellement de bancs formant un massif considérable entre les sables glauconieux et les sables quartzeux moyens. Il constitue, dans les cantons où il apparaît, un plateau dominé par le système sablonneux moyen ; ce plateau est exclusivement consacré à la culture des céréales. Ce groupe peut se diviser en deux étages : le calcaire grossier proprement dit et la marne.

Partout où le sable superposé au calcaire grossier n'est pas en masse trop épaisse, le sol, formé principalement de ce sable et de la décomposition des dernières couches calcaires, est extrêmement productif : après elles viennent les terres rouges, où le sable est légèrement ferrugineux, qui contiennent des cailloux roulés. Les terres argileuses sont assises sur le calcaire d'eau douce : il y a, entre le calcaire lacustre et la terre végétale, une sorte de limon argileux qui donne à tout le sol une certaine ténacité et un aspect plus ou moins glaiseux ; ce limon communique à la terre arable la faculté de retenir l'eau.

Au-dessus des marnes apparaît l'étage des sables et grès moyens ; ils occupent avec continuité un espace considérable dans la région méridionale du département. Vers Ermenonville, au lieudit le *Désert*, toute *végétation* semble disparaître, le terrain est nu ; quelques blocs de grès épars çà et là rompent la monotonie de cette plaine, tandis que sur le sommet des coteaux, l'observateur se complaît à arrêter ses regards sur la verdure des bouquets d'*arbres verts* qui les couronnent. Ces essences forestières prospèrent au milieu de ces éléments arénacés. Si, de là, nous passons à la Butte d'Aumont ou au mont

Alta, nous rencontrons le sable blanc, et sur les pentes, des blocs de grès. Les vents et les pluies ont découronné cette butte que l'œil aperçoit de loin : comme végétation, nous ne trouvons de remarquable que le *Carex arenaria* caractéristique de ce sable ; ses longues racines rampent à la surface du sol mobile et le retiennent aidées encore par les nombreuses radicules, menues et fibreuses qu'elles émettent de toutes parts ; elles fixent la mobilité du sol et le préparent à la fécondité en y déposant leurs débris. Les plantes souffrent au milieu de ce terrain où elles ont peine à se fixer ; les arbres qui poussent sur les pentes, continuellement battus par les vents, sans que leurs racines trouvent un terrain favorable, sont rabougris et ressemblent à des vétérans aux nombreuses blessures. Partout où nous voyons le groupe sableux-moyen arriver jusqu'au sous-sol, le terrain se réduisant à du sable, ne donne naissance qu'à une végétation maigre et chétive, à des plantes rabougries d'une verdure douteuse sans ramification ; on voit que les éléments nutritifs ont manqué, il y a étiolement ; la culture ne peut fertiliser ces plaines et préfère les abandonner à la végétation spontanée ; il en est de même des pentes ; mais là, par suite de la faible cohésion des sables, les couches disparaissent sous l'influence des vents pour s'amonceler au pied des coteaux, et aucune végétation spontanée ne peut se développer en des circonstances si peu favorables. L'évolution de la plante au milieu de sables mouvants est impossible et l'œil est attristé par cette aridité désolante. Ce sol mouvant n'est pas davantage propice à la végétation ligneuse ; les ouragans déracinent facilement les arbres et leur reprise est difficile.

A mesure qu'on s'élève vers le banc de grès qui termine la formation sableuse, on voit la végétation s'appauvrir, diminuer en nombre et en espèces. Sur le grès ou sur le sable blanc mobile, on ne trouve plus que le *Carex arenaria* destiné à préparer le développement d'une plus riche et plus utile végétation. Le *Pin maritime* réussit bien dans ces sables. Le sol de la déposition sableuse est d'autant moins productif que le sable quartzeux est plus pur. La partie inférieure du dépôt de sable vers l'ouest qui est colorée par l'oxyde de fer et traversée par des couches argileuses est susceptible d'une végétation assez belle ; c'est à ce sol qu'appartiennent les parties basses de la forêt d'Ermenonville.

L'*Anemone sylvestris* étale sous les buissons sa corolle blanche légèrement nuancée d'un rose tendre ; elle se cache souvent au pied de l'*Actæa spicata* : dans les parties basses, le gazon est émaillé du rare *Cardamine hirsurta*. La récolte des botanistes dans cette région est riche et belle.

Le groupe du calcaire lacustre, supérieur à celui des sables et grès moyens, forme le plateau de la deuxième grande terrasse, au-dessus de la période secondaire ; il est recouvert d'un limon composé de sable et d'argile, qui couvre toute l'étendue du Mulcien. La couche arable a une assez grande profondeur, et est soutenue par une glaise tenace qui retient les eaux ; aussi y retrouve-t-on la fertilité des plaines généralement grasses, comme on peut le voir sur les plateaux de Thury, de Rouvres, de Boullarre, d'Acy. Quand la couche limoneuse devient plus sableuse qu'argileuse, son épaisseur diminue ; la fertilité de la terre et la richesse de la végétation suivent cette diminution, à Nanteuil, Villers-Saint-Genest, Boissy. Au sud de Montagny, cette couche devient très-épaisse. On remarque avec surprise l'absence de cailloux, et la fertilité du pays devient proverbiale au Plessis-Belleville, à Eve, Lagny, etc. Partout où le sable affleure, le botaniste est sûr de rencontrer le *Centaurea scabiosa* et ses variétés, le *Galium verum*, le *Campanula rapunculus*, aux fleurs bleues disposées en épis grêles, très-lâches au sommet des rameaux ; les nombreuses chicoracées aux fleurs jaunes, descendent dans les vallons parmi les gazons herbeux, ou choisissent un sol aride un peu montueux, ou bien s'échappent de ces collines pour descendre dans la plaine, d'autres se réfugient dans les bois pour en embellir la solitude : ce sont les *Hieracium pilosella* aux longs rejets rampants, l'*Hieracium auricula*, à la tige scapiforme, le *Hieracium sabaudum* aux feuilles d'un vert noirâtre dans leur vieillesse. Sur le bord des chemins, c'est le *Crepis virens*, le *Barkhausia*, qui viennent entr'ouvrir leurs corolles aux rayons du soleil. L'*Alyssum calycinum* se montre partout en compagnie du *Medicago minima* ; dans les talus, le *Jasione* imitant une scabieuse élève sur sa tige hérissée sa petite tête de fleurs d'un beau bleu. Dans les clairières des bois apparaît l'œillet des Chartreux, le *Dianthus carthusianorum*, type de ces beaux œillets où la richesse des couleurs vient émerveiller les regards ; un autre de ses congénères, qui ne lui cède

pas en beauté, le *Dianthus superbus* se montre dans les prés couverts ou le long des bois. C'est de lui que Jean-Jacques Rousseau disait : « Il ne devrait être permis qu'aux chevaux du soleil de se nourrir d'un pareil foin. » Plus humble dans ses parties, le *Dianthus prolifer* ne s'écarte guère du bord des chemins; il semble qu'il hésite à quitter cette station poudreuse, qui seule convient à sa corolle de peu d'éclat, de peu de durée, et que ne font pas ressortir les écailles calicinales presque scarieuses. Les moissons recèlent l'*Ajuga chamæpitys*, le *Gypsophylla muralis*, aux fleurs rose tendre supportées par des pédicelles remarquables par leur ténuité. Les pelouses herbeuses nous offrent un autre *Dianthus*, le *Deltoides* aux rameaux écartés en forme de *Delta*. Le plantain des sables, *Plantago arenaria*, se plait au milieu de ces sables favoris; il semble vivre en société, dans certains cantons, avec l'*Arenaria rubra*, aux pétales d'un rose pourpre, qui semble former le gazon superficiel de ces sables.

Dans les stations sèches et poudreuses du bord des routes, on est presque sûr de rencontrer dans les cantons assis sur le sable le *Linaria striata*, dont les fleurs, d'un blanc lilas veiné de violet, viennent contraster avec celles de la Linaire des terrains crétacés, le *Linaria vulgaris* aux fleurs d'un jaune safrané. Si le terrain est sablonneux et reposant sur une couche d'eau souterraine, vous le reconnaissez aux tiges raides du *Juncus squarrosus*; le sable est-il inondé pendant l'hiver, cette dernière joncée est remplacée par le *Juncus tenageia* et le *Juncus bufonius* dont les fortes touffes cespiteuses offrent aux crapauds une retraite assurée. Le long des mares bourbeuses, c'est le *Juncus pygmæus* à la tige très-basse, qui forme le tapis de ceinture; dans les bruyères humides et inondées l'hiver, le *Juncus capitatus* montre son périanthe dont les divisions se terminent en pointe sétacée. La famille des *Joncées*, famille cosmopolite par excellence, semble caractéristique des terrains humides et destinée par ses espèces aux touffes épaisses, serrées et fortement attachées au sol, à exhausser les terres marécageuses et à fixer les terres sableuses. C'est là un des grands et beaux mystères de la création végétale.

Le long de la lisière des bois, le botaniste pourra recueillir le *Silene otites*, le *Silene nutans* aux rameaux pendants à l'époque

de la fécondation, le *Veronica spicata* qui fait l'ornement des bois par ses beaux épis de fleurs d'un bleu céleste, le *Trinia vulgaris* aux feuilles glaucescentes, le *Sedum telephium* aux beaux corymbes purpurins, le *Melampyrum cristatum*, remarquable par ses épis quadrangulaires, aux bractées en forme de crête, espèce implantant ses racines parasites sur celles des *Brachypodium*. Les moissons offrent au collecteur la nombreuse cohorte des plantes psammophiles cultivées malgré l'homme, le *Herniaria glabra* et le *Herniaria hirsuta* qui semblent destinés à amender ces sols sableux par leur décomposition; en même temps ces plantes entièrement couchées sur la terre en plaques plus ou moins étendues ne gênent nullement la végétation de la moisson, il nous semble que le but de ces espèces se trouve ainsi nettement indiqué; les *Scleranthus annuus* et *perennis*, l'*Ornithopus perpusillus*, charmante petite espèce, le *Montia*, le *Lathyrus hirsutus* qui remplace le *Lathyrus aphaca* des plaines crayeuses, etc. Dans les versants appuyés sur le calcaire grossier le *Limodorum abortivum* apparaît dans les années qui lui sont favorables; les *Sedum villosum*, *elegans*, prospèrent à côté du gracieux *Polypodium aculeatum*. Sur les pelouses, vous rencontrerez la charmante *Erythræa pusilla*, le *Spiranthes autumnalis*, le *Tillæa muscosa*, partout l'*Euphorbia cyparissias*, l'*Euphorbia gerardiana*, aux sucs corrosifs, l'*Artemisia campestris*, le *Statice armeria*, qui semblent caractéristiques de cette période, car ces deux dernières espèces se rencontrent dans les sables tertiaires et font défaut dans ceux du Bray. Parfois une tige d'asperge, *Asparagus officinalis*, aux feuilles fines et délicates, aux baies d'un rouge vif, vient vous rappeler que c'est la culture des sols tertiaires arides, etc.

La végétation des roches siliceuses est aussi spéciale aux *Lichens* saxicoles, qui rapprochent sous ce rapport notre flore de celle des pays de montagnes. On rencontre, sur les rochers qui dépendent des grès supérieurs et du calcaire grossier, des cryptogames tout à fait étrangers aux pierres calcaires et aux meulières. Ce sont les *Squammaria*, le *Gyrophora pustulata*, l'*Endocarpon miniatum*, les *Parmelia pustulata* et *physodes*, *adusta*, *olivacea*, le *Rhizocarpon geographicum*, l'*Isidium corallinum*, le *Lecanora badia*, rarement chez nous l'*Acropteris septentrionalis* aux rochers du bois de Morière.

Le *facies* de cette végétation est tellement varié qu'on ne peut l'esquisser. Il faut se contenter de grouper les espèces par stations : ce n'est qu'ainsi qu'on peut juger de la variété de la flore tertiaire.

PÉRIODE DILUVIENNE.

La *Période diluvienne* embrasse les terrains de transport non stratifiés d'une formation plus ancienne que l'époque moderne. Ces terrains se rencontrent dans le département sous deux formes bien distinctes : 1° dans les *vallées* où ils forment des dépôts plus ou moins considérables provenant de la désagrégation des roches transportées par de grandes masses d'eaux ; 2° dans les *plaines* où ils déposent une argile limoneuse d'une épaisseur variable.

Les courants d'eaux avaient autrefois une largeur et une rapidité dont nos cours d'eaux actuels ne nous offrent qu'une faible image ; ils transportaient, en émoussant leurs angles, des masses considérables de roches qui, en se désagrégeant, ont formé les sables, les graviers, les galets et les blocs que nous rencontrons aujourd'hui dans le dépôt diluvien, sur la ligne médiane ou au plafond des vallées ; les alluvions modernes recouvrent souvent ce dépôt ; mais il est souvent visible surtout aux berges saillantes des lits des anciens cours d'eaux. Quatre vallées principales se rencontrent dans l'Oise, les autres en dépendent, pour ainsi dire, ou n'ont pas assez d'importance pour que nous les signalions ici.

Dans la *vallée de l'Oise*, le limon diluvien est tantôt épais, à couche argileuse-sableuse avec galets noirs provenant des terrains jurassiques ou à silex provenant de la craie, tantôt à couche peu épaisse, alors le sable prédomine sous forme de graviers : souvent les graviers sont à nu, tantôt ils sont enfouis sous une alluvion marécageuse. Partout où l'argile est unie au sable dans des proportions convenables, la terre acquiert des propriétés remarquables pour la végétation, tandis que quand le diluvium est formé de parties calcaires qui lui enlèvent sa consistance, le sol devient médiocre. Il arrive souvent que dans les lieux les plus inclinés, la couche diluvienne est plutôt calcaire qu'argileuse ; on reconnaît que la roche sous-jacente est voisine. Les

sols à graviers un peu légers n'ayant pas la même force de végétation sont utilisés pour la culture du chanvre, *Cannabis sativa*. Quand la vallée est à sous-sol composé de galets et d'alluvion, les parties basses sont sujettes à retenir l'humidité et donnent naissance aux *Joncées* et *Cypéracées* qui étouffent de leurs réseaux de racines les jeunes taillis, comme on peut le voir dans la forêt d'Ourscamp; les parties sablonneuses, moins productives encore, sont envahies par les *Rubus*, les *Calluna* et les *Erica* qui s'emparent du sol tout à l'entour et lui donnent l'aspect sauvage de la stérilité. De l'épaisseur de la couche diluvienne et de son mélange d'argile, de sable et de gravier ressort la différence de végétation : les terrains vagues avoisinant le lit de la rivière sont occupés par le *Spergula arvensis*, le *Corrigiola littoralis*, le *Cynodon dactylon* : si les graviers sont fréquemment inondés, les *Cypéracées* s'en emparent pour les recouvrir d'une végétation spéciale ; ce sont les *Carex riparia*, *paludosa*, *vesicaria*, *flava*, *Œderi*, *tomentosa*, *acuta*, le *Glyceria aquatica*, le *Scirpus lacustris*, le *Triglochin palustre*, *le Schœnus nigricans*, l'*Agrostis stolonifera*, les *Typha*, le *Butomus umbellatus*, etc : le sous-sol est-il composé d'alluvions marécageuses, le *Lathyrus tuberosus* apparaît accompagné du *Plantago arenaria* et du *Stellaria nemorum* (très-rare).

La *Vallée de l'Aisne* comprend une couche très-large du limon diluvien et se trouve composé des mêmes éléments. Suivant que ces éléments ont une épaisseur plus ou moins grande, selon qu'ils se trouvent à nu, le sol varie dans ses qualités physiques et différencie la végétation dont il est recouvert. Voilà pourquoi la flore de la forêt de Compiègne est si variée. Tantôt les galets se montrent amoncelés entre le mont du Tremble et la plaine de Choisy, tantôt le sable apparaît presque seul ou recouvert de l'alluvion marécageuse.

La *vallée de la Bresche* diffère des deux précédentes par son limon diluvien; ce dernier provient des couches tertiaires et de la craie supérieure; il se fait remarquer par son absence de gravier. L'humus qui recouvre ce limon donne plutôt à la végétation sa physionomie que le limon proprement dit.

La *vallée du Thérain* est remplie de cailloux diluviens, de silex pyromaques provenant de la craie. Les terres environnantes offrent à l'agriculture un sol enrichi des détritus pulvérulents

de silice, de carbonate de chaux, d'oxide ferrique, qui, dans les parties marécageuses, forment une terre noirâtre, tourbeuse, propre à la culture maraîchère. Là, des espèces, je dirais presque vosgiennes, prospèrent et caractérisent la végétation. Ce sont les *Vinca minor*, les *Orchis viridis*, *coriophora*, *Genista sagittalis*, *Alisma ranunculoides*, *Orobus tuberosus*. Le *Monotropa* devient rare, les *Liliacées* sont assez abondantes; le *Centaurea nigra* se montre partout.

Au fond de certains vallons ou sur leurs pentes, les eaux ont souvent entraîné les argiles et les ont rendues terreuses : elles se sont amassées et sont la source de fertilité de certaines plaines. La présence des *Gagea arvensis*, *Sambucus ebulus*, *Tussilago farfara* est un indice sûr de ces dépôts et de la richesse de ces terres pour la culture.

Le diluvium des *plateaux* ou grandes plaines se rencontre dans une grande partie du département; il est spécial aux plaines de craie ainsi qu'aux régions du calcaire grossier et du calcaire lacustre moyen. Il se confond par sa base avec l'alluvion moderne, qui recouvre chacun de ces étages et est éminemment propre à la végétation par son argile plastique qui en fait le fond. Il contient aussi beaucoup d'oxyde de fer mélangé avec le sable. Le fer semble avoir la prédominance dans le diluvium de la craie; il surexcite la végétation; aussi les cultivateurs consacrent l'étendue de leurs plaines à la culture des céréales. Le botaniste a peu de découvertes à faire; il recueille en abondance les plantes cultivées malgré la volonté de l'homme qui se trouvent avec les semences qu'il confie à la terre ou qui se sont semées d'elles-mêmes quand l'époque de leur maturité précédait celle des céréales : ce sont les plantes *arvales* accompagnant les moissons. Ces plantes, malgré tout, diminuent de jour en jour, par suite de l'essor imprimé à l'agriculture : les sarclages sont plus nombreux, la sélection des graines et leur triage sont opérés avec plus d'intelligence et de soins; l'alternance des récoltes, amenant de nouvelles façons, se joint à de nouveaux instruments qui entament davantage la couche arable, coupent les racines et extirpent les mauvaises plantes; les défrichements deviennent plus fréquents et font disparaître la végétation spontanée; le drainage, assainissant le sol, le débarrasse des végétaux paludéens : (*Equisetum*, *Polygonum*, *Rumex*, *Juncus*. *Scirpus*, *Carex*, etc.).

C'est le règne des végétaux utiles à l'homme, des *Graminées* et des *Légumineuses*. Sur les coteaux où l'argile disparaît, dans les plaines où les cailloux dominent, le sol est livré à la végétation ligneuse ; le *Hêtre* apparaît aux endroits calcaires et peu profonds avec le *Charme* et le *Bouleau;* le *Chêne* aux localités sableuses.

Le limon diluvien répandu sur le calcaire grossier consiste en une argile rouge, peu compacte et mélangée de sable ; le plus ou moins de profondeur rend les terres plus ou moins productives.

Le limon des plateaux tertiaires des cantons de Lassigny, Ribécourt, Attichy, Noyon, est assez mince et mélangé de marnes ferrugineuses qui rendent les terres *froides* par place ; la végétation aurait peu d'activité sans les amendements qu'on lui fournit. Dans le Valois, au contraire, les terres sont renommées pour leur fertilité, mais la couche superficielle est profonde, à base presque argileuse et à couche supérieure formant un limon fin. Dans le Vexin, le dépôt diluvien des couches tertiaires se présente tantôt mélangé avec les sables moyens, et alors il communique à la terre un caractère d'aridité dû au manque de consistance et de profondeur, milieu dans lequel les racines pivotantes ne peuvent végéter (Montagny, Hénonville, Neuvillebosc, Liancourt) ; tantôt la couche limoneuse a plus de profondeur et se trouve jointe à des marnes inférieures de l'étage paléothérien, la fécondité du sol devient alors remarquable comme on en a la preuve dans les plaines de Lierville, de Serans, de Bouconvillers.

Le limon diluvien du calcaire moyen d'eau douce propre à la région orientale de l'arrondissement de Senlis a de l'analogie avec celui des plaines du Vexin, par ses marnes argileuses provenant des couches paléothériennes et mélangées de sulfate de chaux. La végétation des légumineuses est luxuriante, les individus sont vigoureux et d'un vert bien accusé. Le sol se montre prodigue en espèces ; on reconnaît la présence du gypse. La culture du pays s'en ressent et les prairies artificielles n'ont pas besoin du plâtre comme amendement. Dans le *Mulcien*, on retrouve une grande analogie avec les plaines du Vexin ; l'alluvion ancienne reposant sur le calcaire d'eau douce moyen est constituée par un limon fin assis par place sur des amas d'argile. Ces terres sont éminemment propres à la culture des céréales, au Plessis-Belleville, à Rouvres, à Boullarre.

Quand le limon de la craie a été remanié, il a perdu, dans ce

roulis, le sable qui le constituait en partie; on utilise alors l'argile pour la briqueterie.

Le Bray manque en général de couches diluviennes; cependant, dans la vallée, les argiles rouges alternant avec les sables ferrugineux, si on veut les rendre fertiles, il faut leur ajouter un élément calcaire; dans ce cas, les céréales de second ordre pourront être cultivées. Si dans le Haut-Bray ces argiles se trouvent remaniées avec des sables ou grès, le *chêne* peut y prospérer.

L'aperçu précédent suffit, nous croyons, pour faire comprendre aux botanistes que le relief, la proximité des vallées et des ravins, les plis de terrain doivent influer sur l'épaisseur et les qualités physiques du limon; de là les terres arables auront des forces productives relatives à ces modifications, de là l'emploi d'amendements différents, et, par suite de ces différences, la flore pourra revêtir un caractère spécial au sein même de sa diversité.

PERIODE ALLUVIENNE.

L'alluvion (*alluvius ager*) signifie une couche de terre que les cours d'eaux ont déposée à l'époque de leurs grandes crues et laissée à sec en se retirant; c'est l'époque de la période moderne qui comprend les dépôts qui se forment journellement; les éléments qui la constituent sont de deux ordres : les uns provenant des détritus de végétaux qui se décomposent, les autres des débris inorganiques des roches désagrégées que les eaux ont transportées, ou de nouvelles combinaisons de leurs principes. Ces débris animaux et végétaux enrichissent l'alluvion en la transformant en un terreau d'une fertilité remarquable et concourent à la formation de la couche arable, en même temps que les débris minéraux servent d'amendements et fournissent les sels utiles à la végétation. L'alluvion moderne se lie intimement par en bas avec la couche diluvienne des plateaux ou plaines crétacées qu'elle recouvre d'un lit plus ou moins épais sans influer sur le relief du pays; souvent elle recouvre les strates elles-mêmes, quand ces strates sont dépourvues de couche diluvienne comme dans les sables quartzeux. Dans la plupart des cas, l'alluvion dépose dans les plaines calcaires un limon très-fécond

et quand les marnes inférieures gypseuses viennent à se joindre à ce limon, elles y ajoutent un principe fécondant qui dispense ces terres de l'amendement du plâtre et les rendent d'une fertilité remarquable, comme on peut le voir à Sérans, Lierville, Bouconvillers dépendant du plateau du Vexin. C'est ce qui fait que les sols d'alluvion sont les meilleurs pour l'agriculture : aussi leur confie-t-on les céréales de premier ordre : leurs éléments sont variés ; de plus, situés au fond des vallées où les eaux les entraînent, ces sols conservent davantage l'humidité nécessaire à la végétation ; ils concentrent mieux la chaleur que les terrains élevés et exposés à l'action desséchante du soleil et du vent. Quand les cours d'eau n'entraînent avec eux que très-peu de limon par suite de la faible inclinaison de leur lit, il en résulte que les eaux s'écoulent lentement, et le fond des vallées qui les reçoivent devient tourbeux, parce que certaines plantes aquatiques végètent sur des amas successifs d'autres plantes. La flore des terrains d'alluvion est généralement féconde en beaux individus, à la végétation luxuriante, aux proportions inconnues aux plantes naines, mais elle ne comprend guère que les espèces *ubiquistes* et *arvales* cultivées malgré l'homme ; car ces terrains, remarquables par leur fécondité, sont nécessairement cultivés et laissent peu de place aux plantes spontanées dans le fond des vallées. Le botaniste collecteur peut seulement, dans les attérissements et les exhaussements du sol, rencontrer quelque plante, écartée de sa station habituelle, descendue avec les eaux ou s'élevant avec elles ; mais il la retrouve dans un rayon peu éloigné, et il en reconnaît bien vite l'habitat naturel. Les terres alluviennes sont généralement de deux sortes : dans la région crayeuse elles sont plus fortes, plus profondes, parce qu'elles participent plus ou moins de l'argile plastique qui leur est inférieure et les meilleures sont évidemment celles où l'argile est l'élément dominant ; si le sable repose immédiatement sur la craie, il est rempli de cailloux roulés et est un indice de la stérilité des terres. Dans la région du calcaire grossier, les terres sont plus tendres, plus légères et plus mélangées ; elles supportent des cultures qui ne sont pas du ressort des plaines crétacées.

TOURBES.

Dans la plupart des vallées du département, et surtout dans le plafond des vallées, on rencontre des dépôts plus ou moins étendus de *tourbes*, couche formée en grande partie par les détritus des végétaux aquatiques et paludéens recouverts souvent par le limon alluvien entraîné des coteaux voisins par l'action des eaux atmosphériques. Les fossés de séparation sont, dans bien des cas, remplis d'eaux aux couleurs irisées; c'est un indice que la tourbe est assise sur des couches de lignites et renferme des pyrites; le sédiment est alors ferrugineux. Il est facile, pour quelques tourbières de reconnaître les éléments qui ont servi à la formation de la tourbe. Il faut pour cela examiner avec attention les deux premières couches 1° la couche superficielle ou *bouzin* en langage vulgaire, où les végétaux sont à peine décomposés; 2° la tourbe *brune* chanvreuse où la décomposition est aux trois quarts achevée, mais où l'on remarque encore des débris de tiges et de racines. Les plantes que l'on observe le plus souvent appartiennent aux *Mousses*, aux *Cypéracées*, aux *Equisétacées*. Ce sont des *Sphagnum*, des *Carex*, des *Typha*, le *Schœnus nigricans*, l'*Eriophorum*, les *Alisma*, les *Plantago*, les *Sagittaria*, les *Scirpus*, les *Juncus*, le *Phragmites*, le *Corylus avellana*, le *Fagus*, l'*Acer*, etc.

La tourbe se rencontre spécialement dans la vallée de l'Aisne, près Choisy-au-Bac; dans la vallée de l'Oise, près Apilly; dans la vallée de la Verse, au marais d'Iluez, près Noyon; dans le vallon de Dive, près Ville; dans le vallon de Mève, à Bussy; dans la vallée du Matz, près Marquéglise et Elincourt; dans la vallée d'Aronde, à Neufvy; dans la vallée de Brêche, à Bulles, Monceaux; dans la vallée du Thérain, à Troissereux, au Pré Martinet, à Villers-Saint-Sépulcre et le long du Thérain jusqu'à Saint-Vaast et dans une annexe à Bresles, dans la vallée de Bray, au marais de Belloy, au Béquet, à la Haute-Touffe, au Vivier-d'Angers, dans la vallée d'Automne, près Béthisy, dans la vallée de l'Ourcq, dans celle de Troesne, à Liancourt-Saint-Pierre, dans la vallée de l'Epte à Bretel. Les unes sont assises sur des lignites et exhalent une odeur sulfureuse : au marais de Huez, à Bresles, au Béquet, à Bretel où les argiles pyriteuses, en se décomposant,

laissent un sédiment ferrugineux ; les autres ont la craie pour base comme à Bulles et à Montceaux, celle de Ville repose sur les sables et les argiles.

La flore contemporaine de ces tourbières est tout à fait une flore palustre, qui tire son caractère spécial des terrains particuliers qui servent de base aux couches tourbeuses. Sur ces détritus végétaux s'élèvent des tertres de *Sphagnum* mêlés d'*Anthoceros lœvis* et de *Blasia* qui contribuent à l'élévation du sol et à sa conversion en terreau fertile, des buttes nombreuses de *Polytrichum* et de *Dicranum* qui envahissent, en leur qualité de plantes conquérantes, la superficie de la tourbière exploitée. Au milieu de ces mousses apparaissent l'*Eriophorum angustifolium*, et l'*Eriophorum Vaillantii* dont les brillantes aigrettes sont mobiles au moindre souffle des vents; ce dernier affectionne spécialement les terres imprégnées de débris sulfureux ; les *Cyperus flavescens* et *fuscus* garnissent les talus des tranchées de leurs gracieux épillets noirâtres ou brunâtres. Partout on trouve les touffes épaisses, serrées des *Juncus* qui, par leurs racines entremêlées, fixent et exhaussent les terrains d'alluvion; ils sont accompagnés généralement du *Scirpus bœothrion* caractéristique des sols tourbeux. Dans la vase des fossés, de nombreux représentants de la famille des *Cypéracées* viennent indiquer par leur présence le rôle qu'ils sont destinés à jouer dans l'assèchement du marais : là, c'est le *Typha angustifolia* ou le *Typha latifolia*, qui élève ses tiges garnies de sa massue duveteuse au-dessus des eaux fangeuses ; ses racines puissantes ont bientôt envahi le sol du fossé, en même temps que ses touffes garantissent les petits poissons des attaques des poissons plus voraces. Plus humble dans toutes ses parties, l'*Heleocharis palustris* supplée au défaut de taille par sa rapide multiplication et se plaît dans les fossés un peu inondés ; la vase vient-elle à se dessécher, il change de forme et devient l'*Heleocharis reptans;* le fossé est-il comblé d'eau stagnante, l'*Isolepis fluitans* entrecroise ses longues tiges grêles à la surface des eaux, comme dans les marais de la vallée du Thérain ; à mesure que l'eau quitte la tranchée apparaissent des espèces plus ténues qui ne pourraient vivre étant submergées ; ce sont l'*Isolepis setacea*, le *Scirpus cæspitosus*, l'*Heleocharis ovata*. Souvent le botaniste remarquera l'association des *Typha* avec le *Scirpus lacustris* destiné au

même rôle par les détritus de sa longue tige remplie de tissu médullaire; d'ailleurs, il est bien rare que la famille si sociale des *Cypéracées* ne réunisse pas tous ses types paludéens dans les tourbières; le *Blismus compressus* se montre dans toutes les vallées, en société du *Chætospora nigricans*, les deux ubiquistes des tourbières. Le *Pilularia globulifera* tapisse d'un gazon fin le bord des tourbières assises sur des argiles néocomiennes. Dans le limon des fossés, les *Nuphar luteum* et *Nymphæa alba* enfoncent leur forte et longue souche; ces lys des étangs et des fossés tourbeux imitent l'*Hydrocharis morsus-ranæ*; ils entrouvent leurs corolles aux rayons du soleil, les ferment aux approches de la nuit pour rentrer dans l'eau d'où ils n'en sortiront qu'à l'aurore; les utriculaires, *Utricularia vulgaris*, *Utricularia minor*, achèvent la décoration des fossés par la beauté de leur corolles semblables à celles de nos belles *Calcéolaires*, espèces mystérieuses et génératrices dans le rôle de l'assèchement des marais; il semble que les moyens de se propager lui aient été accordés providentiellement pour accomplir ce grand œuvre de la création de l'humus, espèces mystérieuses par leurs vésicules qui deviennent un laboratoire où l'air se décompose pour favoriser leur développement, mystérieuses, car elles peuvent vivre quelque temps sans adhérer au sol, espèces génératrices qui, après la mort du pied mère, se reproduisent par des boutons de l'extrémité des rameaux, espèces aux semences nombreuses dont la capsule s'ouvre avec élasticité pour répandre au loin les germes de nouveaux types. Les eaux croupissantes disparaissent sous l'élégance des fleurs du *Villarsia nymphoïdes*, du *Menyanthes trifoliata*, qui offre, à l'admiration du botaniste, ses belles grappes de fleurs aux délicates corolles d'un blanc rosé, et ses charmantes étamines impossibles à reproduire et qui font le vrai désespoir du peintre. Là, c'est le *Butomus umbellatus* dont la gracieuse corolle aime à s'ouvrir au-dessus des eaux à la couleur rubigineuse; elle vient donner au botaniste le regret de ne pas la voir orner nos pièces d'eau; ici la famille des *Potamogeton* subit l'influence des milieux; elles allongent leur tige suivant l'élévation des eaux; elles modifient leurs feuilles suivant les courants : l'eau est-elle stagnante, la feuille s'évase en ovale (*Potamogeton natans*), le fossé vient-il à se rétrécir et à donner plus de courant, la feuille semble se plier

à cette exigence (*Potamogeton longifolium*); le courant est-il intermédiaire, la feuille est moins longue et conserve son ovale (*Potamogeton oblongum*); l'action du courant est-elle plus rapide, les *Potamées* quittent les tourbières pour chercher l'eau vive et les feuilles s'ondulent dans les ruisseaux à fond caillouteux (*Potamogeton crispum*); la rapidité devient-elle assez forte pour que l'eau marche par soubresauts dans son lit inégal, les feuilles sont moins serrées, elles paraissent interrompues (*Potamogeton laxifolium*) ou s'allongent de beaucoup (*Potamogeton gramineum*). Les *Carex Mairii*, *œderi*, *pseudo-cyperus*, *stellulata*, *leporina*, *muricata*, *disticha*, *remota*, *vesicaria*, *ampullacea*, etc., s'emparent du sol, comme s'ils étaient appelés par leurs racines fibreuses et aimant l'eau à former de nouvelles tourbières destinées à perpétuer les anciennes et à fournir un combustible économique à la classe pauvre. Sur leurs débris qui auront comblé et asséché les marais, d'autres *Carex* s'élèveront destinés à leur tour à fixer ces sols mouvants et à les recouvrir d'une végétation cespiteuse. Le long des fossés, le *Pinguicula vulgaris* étale sa rosette de feuilles charnues et semble une violette égarée; le *Nasturtium officinale* offre au botaniste sa variété *stifolium*; c'est au milieu de ces fossés fangeux que nous sommes sûrs de faire une récolte abondante : on y trouve le *Rumex maritimus*, l'*Hippuris vulgaris*, les *Myriophyllum*, le *Triglochin*, les *Bidens tripartita*, *cernua* et la variété *minima* des sols pyriteux, dont les belles fleurs, nous rappelant les *Coreopsis* de nos jardins, viennent contraster avec la verdure sombre des *Sium latifolium*, *repens*, *inundatum*, *nodiflorum*. La famille des *Salicinées* vient fixer, par les racines de ses espèces, la terre des talus de ces fossés; on y rencontre spécialement les *Salix triandra*, *fragilis*, *seringeana*, *depressa*, *repens*; ce dernier caractéristique; leur feuillage soyeux-argenté adoucit le ton général de ces espèces paludéennes au feuillage plus ou moins sombre. Dans les fossés asséchés, le *Limosella aquatica*, espèce rare, vient frapper les regards par ses feuilles en ellipse et entoure les *Montia* de ses rejets rampants; sur le tertre de la vase asséchée se montre le *Scutellaria minor* : au fond de fortes touffes de *Polytrichum*, l'*Exacum filiforme* décèle sa présence par sa corolle jaune qui semble suspendue à un fil.

Au milieu des flaques d'eau croissent les *Drosera*, à l'aspect

si bizarre, aux feuilles glanduleuses, le *Parnassia palustris*, dont la fleur, d'un blanc pur, cache un des plus brillants mystères de la fécondation. Le long des tranchées nouvelles d'exploitation remplies de sédiment ferrugineux apparaît la cohorte des plantes nuisibles, des espèces au feuillage douteux, à la coloration incertaine, indice sûr de leurs propriétés toxiques. Ce sont : le *Ranunculus lingua*, à large corolle, contrastant par sa fleur jaune avec les fleurs blanches des Renoncules de la section *Batrachium* couvrant la surface des fossés, le *Comarum palustre* épanouissant sa corolle pourprée, espèce rare aimée des botanistes; le *Ranunculus polyanthemos*, le *Phellandrium aquaticum*, l'*Enanthe Lachenalii*, l'*Ænanthe fistulosa*, les *Selinum carvifolia et chabrœi*, rarement le *Cicuta virosa*, espèce recherchée des botanistes dans la vallée du Bray, ombellifères suspectes dans leur feuillage, vénéneuses dans leurs sucs; comme pour faire cortége à ces espèces funestes, hors des fossés, dans le plafond de la tourbière, le botaniste aperçoit l'*Atropa belladona*, aux corolles rouge-ferrugineux se mettant en harmonie avec ces tristes lieux, le *Solanum ochroleucum* indiquant par cette coloration incertaine le terrain qui lui sert d'aliment, partout le *Thalictrum flavum* aux légères panicules se métamorphosant en *nigricans* au milieu des eaux pyriteuses, le *Ranunculus philonotis* aux feuilles épaisses, aux fleurs pâles à coloration jaunâtre caractéristique de ce sol, l'*Aconitum napellus*, espèce septentrionale par excellence, spéciale à la vallée d'Automne, égarée dans la vallée de Troesne. Les tourbes extraites et desséchées voient végéter le *Braya supina* et quelques *Dicranum*. Le fond même de la tourbière est luxuriant aussi de végétation; il est recouvert d'un tapis d'*Anagallis tenella*, plante délicate aux fleurs roses, au-dessus de laquelle s'élève le *Gentiana pneumonanthe* aux fleurs bleues campanulées. Autrefois le marais de Bretel offrait aux recherches des herborisateurs le *Cineraria palustris*, qui a disparu par suite de l'assèchement du massif tourbeux; une de ses congénères, le *Cineraria campestris*, se retrouvait encore il y a quelques années dans le marais de Froidmont et de Rue-Saint-Pierre, où nous l'avons cueilli en compagnie d'illustres botanistes. Partout on rencontre le *Cirsium anglicum*, plus commun cependant dans la vallée de l'Oise, le *Sonchus palustris*, rare ailleurs que sur les bords de l'Avelon, les *Orchis coriophora*, *viridis*, *palustris*, *laxi-*

flora aux fleurs irrégulières, l'*Euphorbia palustris*, aux capsules tuberculeuses, le *Verbascum thapsoides*, les *Scorzonera*, les *Equisetum* et le rare *Equisetum hiemale*, le *Diplotaxis muralis*, le *Gnaphalium uliginosum*, aux tiges recouvertes d'un duvet blanc de neige, le *Tetragonolobus siliquosus*, le rare *Lathyrus palustris*, le *Galium supinum;* quelques tourbières sont caractérisées par certaines espèces spéciales; celles de la vallée de Bray par le *Splachnum ampullaceum*, celles de la vallée du Thérain par l'*Allium ursinum*, digne d'orner nos jardins, par le *Geum rivale* qui dresse partout sa corolle orangée, objet d'enthousiasme pour le botaniste parisien, celles de Sacy-le-Grand par le *Viola palustris* aux feuilles réniformes, par le *Spiræa filipendula* dont les tubercules de la racine ressemblent à un fil qui pend (*filum pendulum*), à la légère panicule de fleurs; les vallées d'Automne et de Thève offrent aux herborisateurs parfois le rare *Malaxis Læselii;* le *Spiranthes æstivalis* se rencontre dans quelques prés au fond tourbeux à Liancourt-Saint-Pierre, etc. Les *Epilobium palustre*, *roseum*, *tetragonum*, *hirsutum*, confient aux vents leurs semences qui, mollement abritées dans leur duvet, voguent au milieu des airs et vont perpétuer leur espèce dans les marais voisins. Nous ne parlons pas des *Alisma*, des *Sagittaria*, etc., qui se rencontrent dans toutes les stations paludéennes : ils ont droit de cité partout où le sol est marécageux et fangeux. Dans les pentes humides à fond argileux rougeâtre, on est sûr de rencontrer le *Neottia spiralis*, les *Stellaria*, les *Sagina*, les *Mentha*, etc. Mais nous arrêtons ici cette nomenclature que nous pourrions augmenter; elle suffit grandement pour démontrer combien les explorations dans les tourbières de l'Oise sont riches en belles et rares espèces.

TABLEAU DES ALTITUDES.

Les *altitudes* jouent un rôle important au point de vue de la phytostatique : elles déterminent le relief propre à chaque formation. L'exposition des pentes, la direction des collines, l'affleurement des diverses couches qui composent le sol des éminences influent, sans aucun doute, sur la distribution des végétaux : chez nous il est plus facile de négliger les altitudes que

dans les pays de montagnes, car le maximum n'est pas assez élevé pour qu'il puisse modifier d'une manière remarquable l'aspect général de la végétation. Cependant nous devons donner, d'après la carte du dépôt de la guerre et les indications de M. Graves, les différentes altitudes de l'Oise importantes. Dans la publication du Catalogue, nous noterons les différentes expositions qui nous paraissent surtout propices à l'évolution de certaines plantes.

La croupe du Bray présente du sud-ouest au sud-est, en marchant suivant l'axe de soulèvement, les côtes principales suivantes :

Bellefontaine, carrière sur la route de Songeons à Sorcy, terrain kimméridien..... 214m
Bois-Aubert (moulin à vent), terrain kimméridien..... 214
Lanlu (moulin à vent), terrain kimméridien..... 208
Evaux (carrière d'), terrain portlandien..... 201
La Place (carrières de), par le chemin de Ville-en-Bray, terrain portlandien..... 188
Courcelles (signal de), terrain néocomien..... 240
Mont-Benard, entre Savignies et La Frénoye, terrain néocomien..... 222
Marivaux (butte boisée), terrain néocomien..... 209
Largillière (bois de), terrain néocomien..... 205
Saint-Germain-la-Poterie (friches de), terrain néocomien. 174
Sorcy (calvaire de), entre Saint-Paul et Sorcy, terrain néocomien..... 124
L'Italienne (bois de), lisière vers l'est..... 102
Belloy (bois de), Seuil sur la route de Gisors..... 95
Montoiles (butte de)..... 92

Ainsi, le terrain kimméridien qui forme la partie moyenne de l'axe du haut Bray, présente une élévation à peu près égale de 210 à 214 mètres.

La ceinture du Bray, appartenant au système crétacé supérieur, se rattache, par ses altitudes, au terrain de craie. Les côtes principales de hauteur, prises sur la falaise qui forme la bordure du sud en allant du nord-ouest au sud-est, donnent les altitudes suivantes prises sur la craie blanche :

Trou-Jumel (ferme du)..... 238m
La Neuville-Garnier (bois de)..... 231

Lalandelle (moulin de)..... 230m
Saint-Aubin (moulin de)..... 230
Malassise..... 228
La Neuville-sur-Auneuil..... 229
La Neuville-d'Aumont et Aumont (point entre)..... 225
Claude-Pelet (buisson)..... 225
Le Coudray-Saint-Germer (moulin de pierre)..... 224
Marché-Godard..... 224
Mole (bois de)..... 224
Auteuil (larris au-dessus d')..... 222
Dervetois..... 220
Coudray-Belle-Gueule (buisson du)..... 219
Fly (mont de)..... 207
Sous-Marqué (hameau de)..... 205

Les côtes suivantes de nivellement marquent les points principaux de la bordure du nord.

Bec-au-Vent, craie blanche..... 211m
La Côte (bois de), lisière est au dessus de Canny, craie blanche..... 210
Escames (plateau), entre Escames et Longavesnes, craie blanche..... 189
Vauchelles (bois de), craie blanche..... 185
Détroit (coteau du), craie blanche..... 178
Gerberoy, craie blanche..... 175
Saint-Martin-le-Nœud (sommité au nord-est de), craie blanche..... 173
Mont Saint-Adrien (plateau du), craie blanche..... 172
Lhéraule (plateau), entre Lhéraule et La Neuville-sur-le-Vault, craie blanche..... 171
Forêt du Parc (lisière sud de la), craie blanche..... 170
Gorguets (bosquets des), sur la route de Savignies, craie blanche..... 161
Frocourt (plateau de), craie blanche..... 149
Hodenc-Lévêque, craie chloritée..... 147
Abbecourt (vers l'est, chaussée Brunehaut), craie chloritée..... 140

Les altitudes constatées sur les buttes de glauconie crayeuse leur assignent un niveau inférieur de 60 mètres à la crête de la grande falaise; elles sont pour :

Montagny..... de 169m
Calmont, près Cuigy..... 167
Vaux (butte de)..... 148
Trou-Marot..... 143
Eaux-Ouïes (tertre des)..... 142
Troussures et Friancourt (buttes de)..... 134
Grumesnil (butte de)..... 132
Berneuil (tertre de)..... 128
Les côtes de la craie blanche varient suivant différentes directions.
Moliens (ligne anticlinale entre les vallées de l'Oise et de la Somme)..... 213
Crevecœur (ligne anticlinale entre les vallées de l'Oise et de la Somme)..... 177
Froissy (ligne anticlinale entre les vallées de l'Oise et de la Somme)..... 158
Formerie (ligne séparative du bassin de l'Oise et de la rivière de la Bresles)..... 226
Secqueville (moulin de) ligne séparative du bassin de l'Oise et de la rivière de la Bresles)..... 221
La Motte (ferme de) (ligne séparative des bassins de la Bresles et de la Somme)..... 220
Haleine (bassin de la Somme)..... 210
Loueuse (moulin à vent de) (ligne perpendiculaire au Bray)..... 194
Grandvilliers (ligne perpendiculaire au Bray)..... 193
Formerie (ligne parallèle à l'axe du Bray)..... 226
Plateau au nord du bois du Parc (ligne parallèle à l'axe du Bray)..... 140
Etoile du bois du Parc (ligne parallèle à l'axe du Bray). 121
Saint-Just-des-Marais (bosquets de) (ligne parallèle à l'axe du Bray)..... 85
Pisseleu-aux-Bois (moulin de) ligne médiane de l'ouest à l'est)..... 172
Fumechon (moulin de) (ligne médiane de l'ouest à l'est)..... 138
Trémonvillers (ferme de) (ligne médiane de l'ouest à l'est..... 118
Le relief de la glauconie inférieure diffère peu des mouvements

de terrains des plaines crayeuses. Leur altitude ne dépasse pas celle de l'étage crétacé.

Le terrain marno-charbonneux déposé sur la craie et le sable suit l'abaissement graduel de ces deux éléments.

Les sables glauconieux, moyens et inférieurs, qui constituent toutes les pentes par lesquelles les plateaux de calcaire grossier se relient au niveau de la craie, ont une puissance variable à cause des inégalités de terrain crayeux sur lesquels ils reposent.

Le groupe calcaire décroît de 120 à 130 mètres des coteaux de Noyon aux plaines de Senlis. Il donne les principales cotes suivantes :

Grandru (plateau de)	180m
Vez (plateau de)	155
Chêne-Herbelot	136
Ponchon (plateau de)	134
Mouchy-Châtel (plateau de)	113

Le calcaire du Vexin, parallèle à la vallée du Thérain, pour la décroissance, donne les côtes suivantes :

Chambors (carrières de)	148m
Grainval (bois de)	148
Hénonville (au-dessus de)	141
Mont-Ouin	139
Vivray (au-dessus du)	137
Amblainville	137

Les altitudes relevées pour l'étage du calcaire lacustre moyen donnent les cotes suivantes :

Mont-Luat (près de Rosières)	153m
Beaulieu (orme de)	147
Saint-Ouen (ferme de, sur le plateau de Boullars)	141
Rosoy-en-Multien (à l'Orme-Plaideur, au-dessus de)	140
Montagny-Sainte-Félicité (église de)	115
Eve (moulin d')	114
Morière (bois de)	99

Les altitudes du calcaire lacustre supérieur décèlent un abaissement du nord au sud, conséquence de l'inclinaison générale des terrains tertiaires vers le cours de la Seine. Voici les principales :

Mont-Pagnotte	220m
Sérans (molière de)	211

Neuvillebosc 210m
Monjavoult 205
Montmélian 202
Saint-Christophe-en-Halatte 199
Chàvres 184
Brassoire 157

Nous ne poussons pas plus loin ce tableau des altitudes, les autres cotes sont insignifiantes et ne sauraient influer sur la végétation. C'est dans le pays de Bray que se trouve le maximum de hauteur à 235 mètres, le minimum est au bord de l'Oise, sur la limite méridionale, au-dessous de l'embouchure de la Thève à 22 mètres. La température moyenne de l'année se prend en multipliant la moyenne précise de chaque mois de la période végétative par le nombre de jours de cette période; d'après cela on a observé que cette température moyenne pour l'ensemble des mois de végétation (du 1er avril au 1er octobre ou du 1er mai au 1er septembre) diminuait selon l'altitude et que la période végétative devenait d'autant plus courte. C'est donc en phytostatique une donnée très-importante. En général, cette diminution est de *un degré pour* 160 *à* 200 *mètres d'altitude*. On voit donc que dans cette table des altitudes de l'Oise, il était inutile de signaler celles qui ne pouvaient influer sur la végétation du pays. Nous reconnaîtrons surtout l'influence de ces altitudes dans le chapitre *Météréologie*.

ÉTENDUE, SURFACE, LIMITES DU DÉPARTEMENT.

Le territoire de l'Oise se trouve entre la quatrième et la quarante-sixième minute du quarante-neuvième degré de latitude nord (54° 51 et 55° 29) et entre la quarantième minute (0" 76) de longitude ouest et la cinquantième minute (0" 92) de longitude est.

Son étendue superficielle, d'après les dernières données officielles, est de 589,056 hectares ou 58 myriamètres 90 kilomètres carrés 56 centièmes.

Les terres labourables comprennent, en négligeant les fractions ..... 406,402 h.

Les forêts et bois	106,316
Les jardins d'agrément et les jardins potagers	7,738
Les vignes	2,167
Les vergers et pépinières	1,648
Les oseraies, aunaies, saussaies	1,636
Les friches nues ou plantées et les bruyères	9,924
Les carrières, marnières, tourbières, sablonnières argilières et les cendrières	300
Les marais et pâtis	3,868
Les prairies et herbages	27,230
Les chemins, routes et places, chemins de fer, ponts.	11,703
Les terrains surbâtis	5,511
Les cultures diverses, chenevières, cressonnières, etc.	2,383

Les terres labourables occupent environ les 68 centièmes de la superficie générale et sont consacrées au froment, à l'avoine, au seigle, à l'orge en alternance avec la luzerne, trois trèfles, le sainfoin, la vesce, les turneps, les betteraves, le colza, l'œillette, etc...

Ainsi une vingtaine d'espèces cultivées par l'homme s'emparent de plus des deux tiers de l'étendue du département. Il est vrai qu'au milieu de ces cultures le botaniste rencontre beaucoup d'espèces cultivées malgré l'homme et qui l'accompagnent partout; mais, en réalité, ces espèces ne sont pas spontanées et ne rentrent pas dans le cadre de la flore primitive du département.

Le sol forestier forme environ les 18 centièmes de la superficie : il est occupé par une vingtaine d'essences, hêtre, charme, orme, frêne, bouleau, sapin, etc. Ces bois et forêts, plantés et aménagés par la main de l'homme, ne conservent que très-peu de plantes que l'on puisse considérer comme indigènes.

Les prairies peuvent comprendre environ une vingtaine d'espèces. C'est donc en résumé soixante à soixante-dix espèces cultivées volontairement par l'homme pour son usage, qui couvrent plus des quatre-vingt-six centièmes de l'étendue totale du département. On voit combien peu de terrain reste pour la végétation spontanée; de plus la culture étend de jour en jour son empire, les marais sont desséchés, des fossés sont comblés, des prairies sont drainées, des terrains incultes sont boisés, des vignes sont arrachées : par suite de ce développement progressif

de la culture, il restera à peine un dixième du terrain accordé à la flore indigène. Il deviendra dans l'avenir de plus en plus difficile de pouvoir recueillir des matériaux suffisants pour en juger et surtout pour établir les lois de la géographie botanique. Ces considérations sont de nature à décourager les botanistes; aussi croyons-nous avoir rempli un rôle utile en consignant dans cette brochure les documents qu'il nous a été permis de constater : c'est une raison de plus de faire appel à tous les botanistes de l'Oise et de leur recommander d'étudier avec ardeur notre belle flore, car elle disparaît chaque jour, et de ne point colliger les espèces en vandales destructeurs : qu'ils mettent de la sobriété, je dirai même de la parcimonie, dans le nombre des échantillons qu'ils recueillent, et qu'ils évitent ainsi le reproche d'égoïsme qu'on se plaît à donner aux collectionneurs de tous genres. Il est vrai que quelques botanistes moins timorés que nous prétendent que les envahissements de la culture n'ont fait perdre que quelques rares espèces, telles que le *Cineraria palustris* par suite du dessèchement des marais de Bretel, le *Lathræa squamaria*, espèce subalpine détruite par le défrichement du bois de Formerie, l'*Oxycoccos palustris* qui existait dans la vallée de la Thève avant l'assèchement des marais tourbeux, etc. Ils assurent qu'en général ces défrichements et ces assèchements font descendre les plantes des coteaux dans les plaines ou les confinent dans des marais voisins; ils prétendent que l'aire seulement est plus restreinte, que quelques stations disparaissent, mais que les espèces continuent de végéter. Leur assertion peut-être vraie jusqu'alors, mais on ne peut s'empêcher de penser qu'un moment viendra où le terrain manié et remanié n'offrira plus aux plantes les éléments nécessaires à leur évolution, tels que la fraîcheur de l'abri, ou l'humidité du sous-sol, etc., et les espèces dépaysées deviendront comme des espèces non natives et disparaîtront d'un sol qui ne leur convient plus. Autant la richesse du pays gagne à ces empiètements de l'agriculture, autant la flore spontanée a de pertes à déplorer.

AGRICULTURE.

L'état de l'agriculture dans un pays est loin d'être indifférent au botaniste; par là il juge de l'aspect général du pays; par l'entretien des routes il devine quelles plantes envahiront le bord des chemins; par la faveur dont jouira le drainage il pressent quelles plantes il aura à regretter. Le défrichement lui fait comprendre quelles plantes auront perdu leur abri, le reboisement lui annonce les espèces qu'il doit retrouver. Cette physionomie générale du pays est donc un élément à consulter dans la diffusion des espèces. La viabilité du département est bien entretenue, et si l'on compare nos voiries aux routes et chemins que l'on rencontrait il y a trente ans à peine, on ne peut faire que l'éloge de l'administration. Il n'existe plus maintenant de chemins, même dans la région argilo-sablonneuse, sillonnés d'ornières profondes qui les rendent impraticables dans la saison pluvieuse. Dans beaucoup de localités, souvent les charrois d'hiver ne pouvaient s'effectuer qu'à dos d'homme et les populations de villages voisins étaient obligées de cesser leurs relations et d'employer des chaussures particulières. Les routes sont maintenant bonnes partout, l'administration des ponts-et-chaussées et l'agence voyère emploient tous leurs soins à leur entretien, le conseil général est entré dans une voie de progrès pour la vicinalité, les communes comprennent mieux leurs véritables intérêts et partout s'étendent des routes qui se relient comme par un réseau, routes bien entretenues, bien alignées, s'égouttant facilement, bordées de larges fossés, surtout sur les plateaux où les eaux pluviales n'ont pas d'écoulement. Les larges et belles chaussées sont bordées d'*ormes* dans quelques cantons, mais principalement de *pommiers* et de *poiriers*, disposés en quinconces. Dans la région plus méridionale, les arbres plantés le long des routes servent de support à des *vignes* qui en entourent le tronc et s'élancent le long des rameaux, comme dans la vallée de Pontpoint, dans les cantons de Creil et de Liancourt. Dans le pays de Bray, le genêt à balai, *Sarothamnus scoparius*, l'ajonc épineux, *Ulex europœus*, égaient le bord des routes par les belles fleurs jaunes dont ils sont chargés en même temps que les rameaux diffus et épineux de la seconde espèce nous

rappellent l'aspect sauvage de ce pays. Les pointes acérées dont l'ajonc est armé interdisent au voyageur le passage des haies et maintiennent le botaniste dans l'idée que cette plante n'est pas spontanée et qu'elle a dû être plantée comme clôture. Dans la région qui consacre aux herbages de grandes étendues, la route se trouve bordée de haies destinées à empêcher les bestiaux de quitter le parc; ces haies se multiplient à l'approche des villages; elles sont généralement composées de *Berberis vulgaris*, épine-vinette, dont les grappes de fleurs jaunes, en s'entremêlant aux fleurs blanches de l'aubépine, *Cratægus oxyacantha*, produisent un très-bel effet au printemps. Le fusain, *Evonymus europœus*, aux beaux fruits d'un rouge éclatant, le houx, *Ilex aquifolium*, dont le feuillage luisant contraste avec les riches couleurs des fruits, le *Prunus spinosa*, dont la douce odeur des fleurs rivalise avec le parfum de l'aubépine, sa variété *Macrocarpa* des haies de Lamorlaye, le *Prunus insititia*, espèce rare, le *Mespilus germanica*, néflier, le *Cydonia vulgaris*, coignassier, que l'on introduit dans les clôtures, avec le *Ribes ura-crispa*, groseiller à maquereaux, sont, en général, les espèces constitutives de ces haies autour desquelles s'enroulent le *Lonicera periclymenum*, le *Clematis vitalba*, le *Convolvulus sepium*, le *Humulus lupulus*, houblon, ce dernier surtout dans les vallées où il était cultivé.

Si nous quittons le bord des routes pour jeter un regard sur la culture, nous apercevons, suivant les cantons, la grande ou la petite culture, mais généralement la tendance au morcellement se fait remarquer partout; l'amélioration des instruments agricoles, jointe à l'assolement mieux entendu et à l'introduction des prairies artificielles ou des plantes sarclées, fait disparaître beaucoup de ces plantes nuisibles aux récoltes dont les champs étaient infestés autrefois.

La physionomie du département sous ce rapport est analogue à celle des départements agricoles, et nous n'avons rien à remarquer de spécial ni dans le mode de culture, ni dans les engrais; quelques localités seules tirent de leur situation spéciale un engrais particulier; les populations riveraines du Thérain utilisent à cet égard les *Ranunculus aquatilis* et les longues herbes que l'on coupe dans les rivières; les populations voisines des grandes forêts se font une ressource du *Pteris aquilina* qu'ils

étendent en litière : ce fumier imprime aux champs une coloration grisâtre remarquable.

L'époque des semailles et de la récolte varie généralement de quinze jours, suivant l'exposition des cantons et leur altitude différente, et n'offre sous ce rapport aucune particularité.

La culture des prairies artificielles s'étend de jour en jour; elle date de l'année 1762, époque à laquelle le comité d'agriculture, dans l'élection de Beauvais, fournit aux cultivateurs des graines de nouvelles légumineuses comme fourrages par les soins de M. Berthier de Sauvigny, intendant de la généralité. A partir de ce moment, le *Medicago sativa*, luzerne, prit une place importante dans les assolements, surtout dans la région méridionale, avec le *Medicago lupulina*, minette, qui plaît spécialement aux bêtes ovines; vers la même époque et grâce au concours du même comité s'introduisit la culture du trèfle incarnat, *Trifolium incarnatum*, du trèfle des prés, *Trifolium pratense*, qui vinrent accompagner, sans la détrôner, la culture du *Trifolium repens*. Un peu plus tard, en 1770, le comité d'agriculture continua son œuvre de progrès en introduisant le sainfoin, *Onobrychis sativa*. La culture de la pimprenelle, *Poterium sanguisorba*, fut essayée, en 1782, à Senéfontaine. Depuis, cette liste des plantes fourragères ne s'est guère accrue; quelques tentatives ont été faites, entre autres, en 1842, à Lannoy-Cuillière, pour la culture de l'*Ulex europœus* à l'usage des bestiaux, de l'ortie, *Urtica dioica*, que M. Gibert a essayée de cultiver comme plante fourragère à Frocourt; mais ces malheureux essais n'ont fait que donner une impulsion plus grande à la culture des plantes fourragères d'une valeur alimentaire incontestée.

Les nombreuses vallées auxquelles le relief tourmenté du pays a donné naissance sont, sur le parcours des cours d'eaux, occupées par des prairies naturelles qui sont l'origine d'un commerce considérable pour le département. Les prés des parties basses se divisent généralement en deux classes, ceux assis sur un sol humide, sablonneux, mais dépourvu d'eau stagnante et par suite de plantes marécageuses; ils donnent le meilleur foin, le plus estimé après les foins venant sur les parties hautes; viennent ensuite les prés de la vallée du Thérain, à fond tourbeux, donnant un foin gros et mou, mêlé de nombreuses renonculacées, de caricinées, de joncées et de graminées-roseaux; ces

prairies sont souvent irriguées, soit par l'œuvre volontaire, mais irréfléchie de l'homme, soit par suite des crues d'eaux ; ces irrigations trop souvent réitérées refroidissent le sol et détruisent les graminées et les légumineuses, espèces constitutives des bonnes prairies.

Les cultures spéciales comprennent pour les céréales :

1° Le blé commun, *Triticum sativum;* le *Triticum turgidum;* le *Triticum monococcum* pour les terres médiocres; le blé Lammas ou blé rouge anglais dont la culture avait pris, il y a quelques années, une grande extension, mais qui rétrograde depuis huit ans parce que les hivers rigoureux lui ont été plus funestes qu'à nos blés ordinaires; le blé de mars barbu ordinaire; le blé de miracle, variété curieuse qui présente comme une masse de plusieurs épis soudés ou greffés les uns sur les autres, mais qui dégénère promptement et répand un épi simple dans les terres médiocres, etc. Des agriculteurs distingués se plaisent à faire l'essai des variétés recommandées par les sociétés d'agriculture;

2° Le seigle, *Secale cereale*, dont on ne cultive qu'une seule espèce botanique comprenant plusieurs variétés qui sont : seigle d'hiver; seigle de mars; seigle de la Saint-Jean, variétés du seigle d'automne rendu plus petit par la moindre durée de sa végétation ;

3° L'avoine, *Avena sativa*, et les diverses races d'un mérite reconnu ; l'avoine noire de Brie ; l'avoine à grappes de Hongrie, *Avena orientalis;* l'avoine blanche; l'avoine de Champagne ;

4° L'orge, *Hordeum vulgare;* l'escourgeon, *Hordeum vulgare hybernum;* la petite orge, *Hordeum vulgare sativum ;* l'orge céleste, *Hordeum vulgare nudum;* la grosse orge à deux rangs, *Hordeum distichum;* la grosse orge nue, *Hordeum distichum nudum;* l'orge du Népaul, *Hordeum tricuspidatum*, introduite par M. Bazin, du Mesnil-Saint-Firmin ;

5° Le méteil, employé surtout dans la petite culture.

Les cultures de plantes oléagineuses et de plantes servant à d'autres usages sont plus diversifiées; occupant des étendues de terrain moins grandes, il est plus facile d'y consacrer un petit espace et de tenter à peu de frais un essai d'amélioration. Presque toujours la propagation de ces plantes nouvelles dans l'assolement a suivi l'impulsion donnée à l'industrie : c'est ainsi

que l'établissement de sucreries a vulgarisé la culture de la betterave, *Beta vulgaris* et de ses variétés. La pomme de terre, *Solanum tuberosum*, n'a guère été introduite dans quelques parties du département que vers 1760; longtemps sa culture est restée confinée sans pouvoir s'étendre, malgré la vive et puissante impulsion que lui donnaient le bureau du comité d'agriculture et des hommes véritablement amis du progrès, comme M. de Larochefoucauld, M. le président de Corberon, etc. Il fallut l'épreuve des disettes de 1812 et de 1817 pour donner à cette culture des lettres de naturalisation; depuis elle s'est propagée, et partout maintenant, surtout dans les sables tertiaires qui lui sont favorables, la pomme de terre est cultivée, non-seulement au point de vue de l'usage personnel, mais encore comme branche de commerce. L'invasion de la maladie des tubercules amène l'introduction de jour en jour de nouvelles variétés qu'on espère trouver plus rustiques et à l'abri de la maladie.

Le colza, *Brassica oleracea campestris*, se répand beaucoup depuis quelques années; il a dû cette rapide propagation aux bénéfices qu'il a donnés aux cultivateurs en même temps qu'il se combine fort bien avec les meilleurs systèmes d'assolement. D'ailleurs on retire de cette culture des produits variés : outre l'huile qu'on extrait de ses grains, les tourteaux de ses résidus peuvent servir de nourriture aux bêtes bovines et d'engrais fertilisants; de plus ses tiges peuvent servir de litière ou de combustible pour chauffer le four.

Dans les sols légers et possédant l'élément calcaire, les cultivateurs donnent la préférence à la navette sur le colza. La navette, *Brassica napus oleifera*, est moins exigeante sur la qualité du terrain et est moins affectée par le vent et la sécheresse. Le pavot des jardins, *Papaver somniferum*, cultivé dans les jardins comme fleur d'ornement, l'est dans les champs pour en retirer l'huile d'*œillette*. Il est généralement cultivé au point de vue de la consommation de chaque ménage.

De petites parcelles sont actuellement consacrées à la culture de la cameline, *Camelina sativa*. Elle était autrefois cultivée en grand, par suite de sa faculté à prospérer en toute espèce de terrain, quelque médiocre qu'il soit. Les pavots, les colzas, les lins, ont détrôné cette culture dont quelques cantons même sont complétement déshérités.

Le chanvre, *Cannabis sativa*, et le lin, *Linum usitatissimum*, sont cultivés de temps immémorial dans le département, mais la situation actuelle de la culture de ces plantes présente des différences remarquables sous le rapport de leur étendue et de leur importance selon les localités. C'est principalement dans les terrains bas et humides que la culture du chanvre s'est propagée ou conservée, comme dans le pays de Bray, dans les vallées de l'Aisne, de l'Automne, de l'Ourcq, de l'Oise, entre Noyon et Compiègne, entre Pont-Sainte-Maxence et Liancourt. On n'en voit aucune trace sur les coteaux, ni sur les plateaux qui constituent une grande partie de la surface du département. La station favorite du chanvre, si l'on a égard à la nature du sol, semble être de préférence dans les terrains argilo-sablonneux qui séparent les diverses formations calcaires. Ainsi, si l'on examine le pays de Bray qui embrasse une partie des cantons de Songeons, du Coudray et d'Auneuil, la culture du chanvre se concentre dans les sols qui présentent, au jour, les argiles rouges et les sables ferrugineux immédiatement inférieurs à la craie. Les vallées de l'Aisne, de l'Automne, de l'Ourcq, bordées par des coteaux de calcaire grossier, offrent dans leurs fonds les argiles plastiques et les sables glauconieux qui recouvrent la craie et qui paraissent former la base d'un sol très-approprié à la culture du chanvre. Si nous parcourrons les terrains affectés à la culture du chanvre aux environs de Noyon, de Clermont, de Liancourt, et à l'ouest du canton de Chaumont, nous voyons que cette culture réussit le mieux dans les lieux qui forment la séparation des calcaires crayeux et grossier; c'est là que se présentent les deux conditions favorables au chanvre, un sol humide et sablonneux. Voilà pourquoi les cantons de Formerie, de Grandvilliers, de Crevecœur, de Froissy, de Marseille, de Nivillers, etc., sont déshérités de cette culture; la région crayeuse du nord-ouest, du sud-ouest du département, présente un sol trop sec, lorsque la craie est superficielle, ou trop constamment froid et humide, lorsqu'entre la terre végétale et la craie s'interpose une couche d'argile glaiseuse qui empêche l'infiltration des eaux pluviales. Bien que la culture du chanvre doive suivre l'accroissement constant de la population, elle n'a pas toutefois subi un développement progressif. Il est constant que cette culture a diminué de plus de moitié : cette diminution

s'est fait surtout remarquer dans l'ancien Valois, où le nom du village de Sennevières (Chennevières), indique une industrie considérable; à Boissy-Fresnoy, où l'on dîmait, en 1581, dans les environs de la forêt du Lys, dans la vallée du Thérain, dans celle de Bray, dans les cantons de Froissy et de Saint-Just, qui paraissent abandonner complétement cette culture. Cette diminution est attribuée à la température devenue plus froide et plus variable, et par suite diminuant la valeur des produits sur le plateau de Gouvieux, à l'abondance et au bas prix des toiles importées dans la vallée de Bray qui amènent la décroissance de cette culture; les chanvrières du canton de Nanteuil, en présence de la supériorité des chanvres de la vallée d'Automne, laissent la place aux céréales plus importantes dans leurs produits. La même cause a agi sur les cantons de Saint-Just et de Froissy auxquels Pont-Sainte-Maxence donne des chanvres supérieurs. Dans la vallée du Thérain, les manufactures qui se sont établies partout ont amené une élévation du prix de la journée de travail et par suite un luxe de linge fin plus considérable. Les chanvres du département avaient acquis au loin une réputation qu'ils ont perdue de nos jours, car on voit dans le Mémoire que la généralité d'Amiens a rédigé, en 1698, par l'intendant Bignon, que les chanvres de la vallée de Ressons étaient employés en fils de carets et en toiles fortes pour les bâtiments, et qu'on les transportait en Bretagne et à La Rochelle. Sur quelques autres points du département, la production du chanvre a pris un accroissement considérable, dans les cantons de Méru, de Noyon, de Pont-Sainte-Maxence, de Betz, de Liancourt, etc. Les causes de cet accroissement se tirent du partage des biens communaux, de l'extension de la petite culture, et du progrès agricole qui ne consent plus à laisser de terre en friche. On cultive le *chanvre ordinaire*, surnommé petit chanvre, pour la petite culture; la grande culture fait venir la variété dite *chènevis de Tours*, spécialement dans la vallée d'Automne et dans celle de l'Aisne. A Cuts, près Noyon, on cultive une variété appelée *chanvre de Riga* ou du *Canada* qui ne paraît pas différer du chanvre de Tours. Les chenevières sont souvent infestées d'une plante parasite, *Orobanche ramosa*, qui leur cause de grands dégâts en s'implantant sur les racines de la plante et en l'étouffant : on est quelquefois obligé de renoncer à cette culture

pendant de longues années sur le même terrain par suite de la facilité qu'ont les graines d'*Orobanche* à se conserver en terre sans germer jusqu'au moment où des circonstances favorables, telles que les eaux pluviales, les entraînent vers les racines du chanvre.

Le lin, *Linum usitatissimum*, est cultivé dans l'Oise depuis un temps immémorial, sans cependant que cette culture ait pris la même extension que celle du chanvre. Elle est presque inconnue ou abandonnée dans les deux tiers des cantons du département. Il n'en reste plus que des parcelles qui servent pour la consommation ménagère. Autrefois, cette culture avait une grande importance dans nos vallées. Des titres conservés dans les archives départementales citent l'exportation du lin cultivé dans les environs de Velennes en 1329. La vallée de la Brêche a été longtemps le théâtre d'une culture étendue du lin. Le centre de cette culture était l'ancienne petite ville de Bulles qui en tirait une certaine célébrité. Les lins de cette vallée alimentaient une fabrique très-renommée dont Sully parle même dans ses mémoires. Cette fabrication locale n'empêchait pas l'exportation. Les Hollandais et les Flamands en venaient acheter. C'est ainsi que Loysel dit, dans ses Mémoires du Beauvaisis qu'au terroir *de Bulles croist grande quantité de lin que ceux des Pays-Bas y viennent acheter pour en faire ces fines toiles de Cambray lesquelles ils nous vendent si chèrement*. Les gouvernements français, jaloux et heureux de cette célébrité des toiles du pays, prodiguèrent des priviléges aux propriétaires de Linières, tels que l'exemption des corvées, la diminution des impôts, l'exemption de la milice. Ces avantages, remarquables à ces époques, firent longtemps la fortune de la vallée de Bulles. Une circonstance imprévue fit déchoir cette branche importante de l'industrie textile. On raconte que, vers la première moitié du dernier siècle, les digues qui protégeaient les linières se rompirent et les submergèrent. Cette inondation laissa sur la couche arable un épais dépôt de cailloux et de vase fangeuse qui mit fin à la prospérité du pays. Vers 1748, une compagnie demanda au contrôleur général l'autorisation de faire refleurir le commerce de toiles. Le gouvernement préféra en avoir le monopole et fit faire quelques travaux qu'une crue d'eau vint aussitôt enlever. Plus tard, le bureau d'agriculture qui rendit de si grands services au département essaya

de relever cette industrie en 1763. Il proposa une souscription pour rétablir les linières, mais elle n'aboutit à aucun résultat effectif. Depuis, cette culture n'a plus été rétablie; la fabrique avait disparu, le lin disparut avec elle, et il fallut demander à la Hollande et à la Flandre le lin que la vallée de Bulles vendait si chèrement à ces deux pays. Ainsi se termina la prospérité du Bullois qui avait fourni jusqu'à 20,000 kilog. de lin par année ordinaire. Dans les autres localités, la culture du lin a perdu aussi de son extension par suite de la multiplicité et du bas prix des tissus de coton. On ne cultive généralement que le *Lin ordinaire* ou petit lin; dans les cantons de Chaumont et du Coudray, on préfère le *Lin de Riga* qui est plus grand. Le lin réclame, comme le chanvre, une terre meuble, profonde, humide, un peu grasse. L'époque des semences varie quelquefois d'un mois : en mai, dans le canton de Clermont, en avril, vers Noyon.

Le chardon drapier, *Dipsacus fullonum*, a été cultivé de tout temps, puisqu'il était soumis au dixmage. Cette culture était autrefois générale, grâce aux manufactures de laine qu'on rencontre dans le département. Les fabricants de Reims, de Sedan, de Lille, de Saint-Omer, etc., venaient s'approvisionner chez nous; maintenant on cite à peine quelques champs consacrés à cette culture dans les cantons de Liancourt, de Clermont et d'Estrées. Les *Orobanches* nuisent à la culture de cette plante.

La culture de l'herbe à la ouate, *Asclepias cornuti*, a été introduite en 1764 aux environs de Béthencourtel par M. de Popincourt. Elle a duré à peine quelques années.

La Gaude, *Reseda luteola*, le Pastel, *Isatis tinctoria*, étaient aussi cultivés en grand et d'une manière permanente jusque vers le règne de Henri IV. Ces deux plantes robustes s'accommodant de toute espèce de terrain convenaient parfaitement à l'état de l'agriculture à cette époque. Le Pastel fut abandonné dès que l'Inde nous envoya l'indigo. La Garance, *Rubia tinctorum*, fut introduite par les soins du bureau d'agriculture, vers 1762 et 1763. Les essais furent satisfaisants, et l'on ne sait par quelle cause cette culture fut abandonnée; déjà, au moyen âge, elle avait acquis assez d'importance pour qu'elle ait été soumise au dixmage.

Le Houblon, *Humulus lupulus*, rentre dans la catégorie des plantes cultivées au moyen-âge et qui ont perdu leur extension.

Le Sarrasin, connu sous le nom de *Blocail*, *Polygonum fagopyrum*, est entré dans la petite culture, grâce à M. Berthier de Sauvigny, en 1770 ; depuis, il est resté la culture des terres maigres et se trouve en faveur auprès des apiculteurs.

Quelques menus grains cultivés autrefois en grand et soumis au dixmage sont encore cultivés, mais n'ont plus la même extension : tels sont la féverolle, *Faba vulgaris*, *minor*, qu'aux environs de Compiègne, de Liancourt et de Senlis, on cultive en grande culture, le haricot, *Phaseolus vulgaris*, généralement cultivé dans les pentes de la vallée du Thérain et de la vallée de la Bresche; la lentille, *Ervum Lens*, dont la culture diminue; le *Pisum arvense*, bisaille ; le *Lathyrus sativus* ou pois carré ; le *Lathyrus cicera*, pois chiche, auxquelles quelques parcelles de terrains sont consacrées. Dans quelques contrées, on cultive du rutabaga ou navet de Suède ; ailleurs, le topinambour, *Helianthus tuberosus*; mais ces cultures méritent à peine d'être citées. Le commerce de l'osier occupe de nombreux espaces dans nos vallées sous le nom d'*Oseraies*. Ces plantations embellissent les pâturages humides ou, placées sur les rives des cours d'eau, elles en fixent la mobilité et sont d'un grand rapport à cause de leur rapide multiplication dans un sol peu propice à d'autres cultures et des nombreux services qu'elles rendent à l'homme. Ce sont elles qui donnent aux marécages leur physionomie; là, c'est le *Salix alba* au feuillage argenté, soyeux et luisant qui contraste avec la verdure environnante ; ici c'est le *Salix fragilis* aux rameaux fragiles ; plus loin, c'est le *Salix helix*, refuge du capricorne à odeur de rose, ou sa variété *monandra*. La vallée de l'Oise, entre Creil et Pont-Sainte-Maxence, est le séjour habituel du *Salix fissa* ; l'espèce la plus généralement cultivée est le *Salix vitellina*. Le *Salix viminalis*, employé pour la grosse vannerie, se rencontre partout associé aux *Salix caprœa*, *cinerea* et *aurita*. Les sols argilo-sablonneux leur conviennent d'une manière spéciale.

La culture maraîchère est très-répandue dans le département qui suffit grandement à sa consommation; elle approvisionne tous nos marchés de beaux et bons légumes. Elle a pris, sous ce rapport, une extension remarquable et craint peu la concurrence dans quelques localités. C'est ainsi qu'elle se présente au voyageur qui arrive à Beauvais par le chemin de fer; les vastes terrains qui entourent la gare au-dessous de Beauvais et qu'on

appelle *aires* offrent un des meilleurs modèles de la culture légumière, bien entendue, bien fumée, bien soignée, donnant presque toujours une riche rémunération du labeur du maraîcher par la quadruple récolte qu'il en tire régulièrement. Quelques légumes deviennent parfois l'objet d'une grande culture comme l'asperge, *Asparagus officinalis*, dans les sables des cantons de Noailles, de Mouy, etc.; comme l'oignon dans le sol marécageux de la vallée d'Automne.

Le cresson lui-même, *Sisymbrium nastustium*, a abandonné les ruisseaux où on le cueillait à l'état sauvage pour subir la culture en grand. C'est l'objet d'une industrie que M. Cardon a établie, en 1811, à Saint-Léonard, près Senlis, et qui, maintenant, dans la statistique de la France, est cotée au chiffre de 2,000,000 francs par année moyenne. La prospérité des cressonnières de Saint-Léonard a vulgarisé cette branche de commerce dans l'arrondissement de Senlis sans l'étendre dans les autres arrondissements. L'idée de M. Cardon, neuve pour notre époque, avait eu autrefois son précédent, et des titres incontestables établissent d'une manière certaine que cette culture du cresson avait existé régulièrement au moyen-âge, et, ce qu'il y a de plus curieux, elle avait été tentée en 1315 aux lieux où M. Cardon établit ses cressonnières cinq cents ans plus tard.

La culture des plantes médicinales ne doit pas être omise dans cette revue rapide, car il nous semble qu'elle est destinée à voir s'ouvrir devant elle un horizon plus large; déjà établie à Avilly pour quelques plantes les plus employées, nous la voyons s'étendre de jour en jour : beaucoup de grands cultivateurs consacrent aux plantes médicinales un carré de leur jardin; quelques personnes recueillent les plantes nées spontanément pour en approvisionner les pharmaciens, les herboristes de notre pays et de la capitale, mais d'autres commencent à les soumettre à une culture réglée. Cette industrie régnait surtout au moyen-âge, à l'époque où la médecine des simples était en usage; le botaniste en rencontre dans ses herborisations des traces irrécusables dans les plantes échappées de ces cultures qui se sont conservées dans leurs stations. Cette culture est probablement destinée au sort de tant d'autres; oubliée pendant de longs siècles elle reviendra reconquérir sa place dans l'agriculture du pays et sera un nouvel élément de prospérité.

Pour terminer ce tableau de l'agriculture de l'Oise, il nous reste à parler d'une industrie qui est l'objet d'un commerce considérable et qui prend une large place dans la consommation même du pays. Le Pommier, en effet, suit pas à pas la culture de la vigne, que restreint de jour en jour la variabilité de notre climat, et la remplace partout où celle-ci disparaît. Il fournit une boisson saine et rafraîchissante, boisson obligée du pauvre et que ne dédaigne pas le riche. Après sa mort, il donne encore un excellent combustible : il réussit partout où la terre fournit l'humidité nécessaire à sa végétation. Le seul obstacle qui puisse s'opposer à la multiplication de cet arbre utile serait le mauvais vouloir des fermiers qui ne voudraient pas avoir la charge de plantations au profit de ceux qui leur succéderaient. Les clauses des baux peuvent obvier à cet inconvénient. Les pommiers, par suite du revenu important qu'ils offrent à l'agriculture, sont très-multipliés dans notre pays; la plupart du temps ils bordent les chemins et sont disposés en allées ou quinconces sur la lisière des terres labourables; aux environs des villages on voit des vergers plantés en massifs, partout on reconnaît que c'est l'arbre du pays. Les pommiers plantés dans les plaines calcaires donnent un cidre qui devient acide, le meilleur cidre provient des pommiers venus dans le diluvium argileux qui contient beaucoup de fragments siliceux. C'est un arbre qui réclame, pour bien prospérer, un terrain 1° suffisamment frais, parce qu'il évapore beaucoup; 2° bien exposé au soleil. Suivant le terrain, les qualités du cidre varient : il devient alcoolique dans une terre forte ayant du fond, délicat au goût dans une terre pierreuse et bien exposée, épais et tournant facilement à l'aigre dans une terre humide et ombragée. Les variétés qui se rencontrent dans notre département ne peuvent être considérées comme indigènes. Les plus anciennes ont été introduites vers le règne de Henri IV. Elles venaient de Galice, par la Normandie et la vallée de Bray. Cette culture a suivi celle de la vigne, le pommier remplaçait aussitôt le vignoble détruit. Il y a un siècle et demi, quelques cantons étaient complétement déshérités de la culture du pommier; c'est ainsi qu'aux environs de Breteuil la culture en a été introduite en 1730, et, comme toute nouveauté, elle a fait naître plus d'incrédules que d'imitateurs. C'est ainsi que dans l'*Histoire de Breteuil*, par Mouret,

nous lisons le récit de cette introduction : « Ce plant était situé » au-dessus de la rue du Frayer, en allant vers le bois du Gard. » Féry-Bauchy qui en fit l'essai fut moqué, et tous les habitants » se sont moqués de lui en disant qu'il fallait être fou que de » planter des pommiers dans les champs, que tous les enfants » iraient en manger les pommes. » Le succès amena la propagation de cet arbre qui devait plus tard jouer un si grand rôle dans l'agriculture du pays. La plupart des pommiers venus de pépins ont donné, par une hybridation et un croisement naturels, une infinité de variétés qui passent de l'une à l'autre par la culture et dont le nom change selon les localités, ce qui rend leur distinction très difficile. On trouve encore dans nos forêts le type de toutes ces variétés, *Malus acerba*, surnommé *Bocquetier*, et que les gardes-forestiers ont respecté par suite du privilége que leur accordaient les règlements de le conserver pour les bêtes fauves, chevreuils, daims, etc. A cet état sauvage les rameaux sont souvent épineux, les fruits sont très-acerbes. Les variétés auxquelles ce type a donné naissance se divisent en deux ordres : 1° les *Pommes douces*, très-agréables à manger, de forme, de saveur, de grosseur, de couleur variables; 2° les *Pommes acerbes* ou *à cidre*. Les cultivateurs de nos pays les reconnaissent souvent aux époques de floraison qui les caractérisent. D'après cela on les divise en précoces, celles qui mûrissent en septembre; en moyennes, celles que l'on exprime en octobre; en tardives, celles qu'on abat en novembre. Le cidre provenant des premières se conserve peu. Voici la liste des variétés le plus généralement cultivées avec les noms vulgaires sous lesquelles elles sont connues :

1° Pomme d'*orgueil* ou de *roquet* dont la floraison a lieu à la mi-juin, se partageant en *rouge*, *blanc* ou *vert*, nommée dans quelques cantons *Galoppin* ou *Hardivillers*. Très-bonne espèce, douce au goût, s'élevant peu, ayant les branches en tête formant buisson, résistant facilement aux vents, productive. C'est, en général, la base des fruits doux;

2° La pomme *Barbari* se partageant en plusieurs variétés, le *gris* ou *pomme blanche*, âpre au goût; le *Barbari à glène* ou *Montant-Haut*, à fruit âpre, rond, assez gros, blanc ou mélangé de vert et de rouge; cette variété est surtout remarquable par la forme élancée de l'arbre; elle est appelée dans certains can-

tons la *pomme Normande*, *Normande grise*, *Normande verte*, *Grosse blanche*, *Petite blanche*; *Barbari vert* ou *doré*, *gros Barbari*; le fruit est gros, de forme aplatie, à peau rugueuse, épaisse, gris-fauve dans sa plus grande étendue, rouge et marquée de points blanchâtres du côté du soleil, surtout vers le pédoncule. Le cidre qui en provient se conserve assez longtemps. *Petit Barbari*, à fruit de volume médiocre, fortement déprimé, à œil cave dont la marge est formée de cinq petites protubérances qui divergent en étoile, à peau rugueuse, résistante, de couleur brun-clair dans sa plus grande étendue, lavée de rouge du côté du soleil, tiquetée çà et là de points rouges et brillants, à chair cassante, blanc de lait; elle fleurit généralement vers le 8 juin et mûrit fin octobre;

3° La pomme *Amer-Doux* ou *Gros-Amer*, à gros fruit, à saveur acide, productive, à floraison assez précoce;

4° La pomme d'*Orange*, à fruit de moyenne grosseur, de couleur jaune; la floraison a lieu fin mai ou commencement de juin;

5° La pomme *Peau de vache*, à gros fruit, mûrissant en novembre;

6° La pomme *Rouge-Daret*, à fruit de grosseur moyenne, très-bon;

7° La pomme *Bedan*, *Bedanne*, *Berdanne*, à fruit doux, assez gros, bon, se conservant facilement, mûr en novembre;

8° La pomme *Dure-Verte*, à fruit moyen;

9° La pomme de *Paradis*, à petit fruit, de peu de durée, doux au goût, mûr en octobre;

10° La pomme *Rouge-Bruyère* ou *Douce-Verte*, ou *Doux-Veret*, à fruit moyen, variété fertile et bonne pour la dernière saison;

11° La pomme *Muscadet tardif*, à fruit mûr en novembre et assez petit;

12° La pomme *Longue-Queue* ou de *Saint-Gilles*, ou de *Pétri-doux*, variété précoce, douce et productive, fleurissant en mai;

13° La pomme *Blanc-Doux* ou *Gros-Blanc*, variété fleurissant en mai, à fruit doux;

14° La pomme *Douce-Morelle* ou *Blanc-Mollet*, variété précoce, d'un goût fade, productive;

15° La pomme *Groseillier* ou *Berdoutlière*, ou *Queue de rat*, variété fertile, précoce, douce;

16° La pomme *Frequin*, variété à fruit amer, très-productive, mûre en octobre ;

17° La pomme *Doux-Evêque*, fruit doux, mûr en octobre ;

18° La pomme *Gros-Doux* ou *Binet*, fruit doux, mûr en octobre ;

19° La pomme *Tard-Fleuri*, se partageant en deux variétés, l'une douce, l'autre acerbe, donnant un cidre bon et coloré, et mûrissant leurs fruits en novembre ;

20° La pomme *Doux-Berger*, à fruit fade, de couleur rouge et verte, mûrissant fin septembre ;

21° La pomme *Bondi* avec sa variété *Gros-Bondi*, variété à fruit acerbe, à tronc gros, court, horizontal, à feuillage vert foncé, à fruit mêlé de vert et de rouge fleurissant fin mai ; *Petit-Bondi*, à floraison vernale ;

22° La pomme *Morgène* ou *Morgendre*, base des fruits acides, mûrissant en octobre.

Les autres variétés cultivées le plus généralement se partagent ainsi, suivant leurs époques de floraison :

AVRIL.

Franc-Renet, fruit dur, gris, sucré.

Doux-Blanc ou *Doux-Amer*, fruit blanc, tendre.

La floraison a lieu vers la fin d'avril.

On abandonne les variétés vernales, parce qu'à l'époque de la fécondation, des circonstances extérieures viennent trop souvent exercer une fâcheuse perturbation et troubler cet acte important. C'est ainsi que la pluie entraîne ou diminue le pouvoir fécondant du pollen ; un froid trop vif en resserrant les vaisseaux empêche la sève d'affluer vers l'ovaire et le fait avorter.

MAI.

Première quinzaine.

Doux-Sucré, fruit jaune pâle.

Blanche-Charlotte, fruit sucré, blanc rayé de rouge.

Doux-Vert ou *Doux-Montant*, fruit fade, vert rayé de rouge.

Malingre vert et blanc.

Gros-Sucré, fruit doux, rouge mêlé de vert.

De Rambourg.

Deuxième quinzaine.

Double-Blonde, fruit fade, rayé de rouge.

Courte-Queue, fruit gris-rouge. L'arbre a la cime élevée, le feuillage pâle et cotonneux.

Turque ou *Turquet*, fruit vert pâle.

De Care ou *d'Œil-Amer*, ou *Rougelle*, fruit rouge.

De Glanes d'Oignons ou *Surettes.*

JUIN.

Blanche à grappes. L'arbre est fastigié, à feuillage jaunâtre, productif.

Brulin, fruit doux, gris.

Glanes douces.

Blangy, saveur acide.

Capendue.

Canada.

Sainte-Catherine.

Marin-Onfroy.

Nous ne citons pas les autres variétés cultivées, parce qu'elles rentrent dans celles-ci ; en changeant de canton, la variété change de nom, et la synonymie est difficile à débrouiller, cependant on peut presque affirmer que la liste précédente comprend à peu près les variétés le plus souvent cultivées. Le botaniste reconnaît, au moment de la floraison, les variétés à fruit doux ou à fruit acide : les variétés qui se rapprochent le plus de l'état naturel, c'est-à-dire du *Bocquetier*, ont généralement la floraison plus précoce et les pétales des fleurs constamment rouges à l'intérieur, tandis que les fleurs des races à fruit doux ont les pétales blancs. Nous ne croyons pas que cette remarque ait été infirmée jusqu'à présent. Dans les cantons où la qualité du cidre est inférieure, on la rehausse à l'aide des fruits du prunier sauvage (*Fourdraines*), ce qui lui donne une coloration plus foncée ; cependant cette méthode est loin d'être générale.

Le Poirier, *Pyrus sylvestris*, forme deux variétés : la première, *Pyraster*, se rencontre dans les grands bois et les forêts ; la seconde, *Inermis*, qui n'est probablement que la première perfectionnée, comprend toutes les races employées dans la fabrica-

tion du poiré. La culture du poirier diminue de jour en jour et est remplacée par celle du pommier. Diverses raisons amènent cette décroissance, d'abord le produit est moins bon, moins sain, ensuite la floraison est près d'un mois plus avancée que celle du pommier; il en résulte qu'il est souvent saisi par les gelées blanches et que la récolte est compromise. A mesure que les poiriers meurent, on les arrache et ils ne sont plus remplacés; cette défaveur cesserait probablement si l'on ne choisissait que les variétés qui donnent un fruit sucré, agréable et mûrissant avant l'hiver. Les variétés le plus souvent cultivées sont:

Le gros *Carizi* blanc, rouge, le *Carizi* vert, espèce à fruit vert arrondi, à pédoncule très-court, à saveur acerbe, fournissant un bon poiré; espèce productive;

Le petit *Carizi* ou *Glane d'Oignon*, à fruit vert foncé, à saveur âpre;

La poire *Grise*, petite, à pédoncule courbe, à fruit acerbe;

La poire *Ecuyer* ou poire d'*Enragé*, petit fruit vert, allongé, à saveur âpre;

La poire de *Rhindelet* ou de *Rindez*, variété estimée;

La poire de *Bigard*; l'arbre a la tige élevée et le feuillage vert pâle : la floraison a lieu fin avril;

La poire d'*Alouette*; l'arbre a la tige élevée, le feuillage vert foncé; la floraison a lieu fin avril;

La poire de *Voirie*, qui est la race principale;

La poire *Belle-Verge*;

La poire de *Crisolles*, originaire de Guiscard;

La poire *Trochet*, qui fournit un poiré délicat quoique alcoolique, à couleur rougâtre;

La poire de *Roux*, donnant un moult sucré et agréable, mais un poiré faible et plat;

La poire de *Branche*, la meilleur variété, fertile, et donnant un excellent poiré;

La poire de *Chemin*, une des meilleures, fournissant un poiré délicieux; productive;

La poire de *Bon-Chrétien*, arbre très-gros de tige, feuillage vert pâle, fleurissant au 15 mai;

Les poires de *Beurré d'Angleterre*, de *Saint-Lucien*, de *Troussencourt*, de *Catillard* ou de *Gros-Romain*, de *Tronquart* ou *Trois-Quarts*, de *Saint-Sanson*, de *Messire-Jean*, etc., etc.

Il est facile de juger, par l'énumération des espèces ou variétés cultivées de pommiers ou poiriers, quelle doit être l'importance de cette branche de commerce : dans le tableau de la végétation de l'Oise, nous ne pouvions omettre cette culture; elle influe trop sur le bien-être des populations, sur l'aspect même du pays; elle donne aux routes et aux champs leur caractère spécial; elle différencie la région qu'elle sépare nettement des pays cultivant la vigne ou l'olivier. C'est donc un des éléments essentiels du *facies* général de notre flore.

Pour terminer ce tableau de la production fruitière de notre pays, citons encore quelques cultures telles que celle du noyer et celle des arbres à fruits rouges qui ont acquis une importance assez forte dans les pays assis sur les pentes orientales de la vallée de La Bresche. Cette culture trouve un écoulement naturel vers la capitale et dans le bassin de la Somme, et donne de grands profits; l'Angleterre vient souvent s'approvisionner chez nous : on cultive spécialement les variétés suivantes du cerisier (*Prunus cerasus*) :

1° Les *Merisiers* et *Guigniers* à chair molle, dont le type se trouve dans nos forêts, principalement la *grosse Guigne noire*, la plus précoce, la *grosse Guigne noire luisante*, mûre à la fin de juin.

2° Les *Bigarreautiers* à chair croquante, n'ayant pas la forme pyramidale des premiers et laissant pendre davantage l'extrémité de leurs rameaux : on cultive dans cette section le *Bigarreau à gros fruits rouges*, mûr fin de juillet; le *Bigarreau blanc*, variété du précédent, rouge à peine du côté où il reçoit les rayons du soleil, blanc à l'ombre; le *Bigarreau Napoléon*, variété assez récente.

3° Les *Cerisiers proprement dits*, à fruit acide, aux rameaux faibles et ténus, ce sont : la *grosse Cerise commune*, la *Madeleine*, la *Cerise de Montmorency*, la *Cerise à courte queue*, *Gros-Gobet* à la queue sillonnée, la *Cerise Griotte commune*, etc.

Si le botaniste, en contemplant l'étendue des terrains consacrés à l'agriculture, se surprend à regretter l'absence des friches, des lieux incultes, qui pouvaient lui promettre une abondante récolte de plantes indigènes, il réprime bientôt ce regret dicté par l'égoïsme pour admirer l'activité de l'homme qui a su transformer ces terrains abandonnés en terrains fertiles et pro-

ductifs : il contemple avec plaisir ces variétés nombreuses de récoltes, ces sources fécondes de richesse et de prospérité; pour lui s'ouvre un nouveau champ d'études; il se reporte au type primitif de toutes ces plantes et se demande par quels moyens il pourra améliorer, perfectionner, hybrider, croiser toutes ces espèces pour le plus grand profit de l'homme. Il est fier de se trouver maître de ces moyens de transformation, je dirai même de création, qui lui permettent d'augmenter encore la prospérité de notre pays.

L'agriculture a toujours été l'objet principal des soins de l'homme depuis la création du monde et le sujet incessant des préoccupations de tous les gouvernements. Aussi, nous n'avons pas lieu de nous étonner que Charlemagne, le grand empereur, se soit occupé d'une manière si active de l'agriculture des contrées soumises à son administration. Charlemagne possédait, d'ailleurs, beaucoup de fermes ou de villes dans notre territoire. Il y faisait, sur certains points, cultiver la vigne, et ne dédaignait pas à sa table impériale de boire le vin des environs de Beauvais et celui d'Ourscamp, qu'il trouvait préférable aux vins des autres crus. Cette bonne renommée de nos vins s'est soutenue longtemps, car Philippe-Auguste possédait des vignobles à Noyon, à Compiègne, dont il estimait les produits. La bonne tenue des fermes de Charlemagne était à ses yeux d'une telle importance, qu'il a fait connaître dans ses Capitulaires (*Capitulare de Villis et Cortis imperialibus, au chap.* 70) et dans son *Breviarium rerum fiscalium* toutes les plantes qu'il désirait voir cultiver dans les jardins et les potagers : ailleurs il s'occupe de la culture des *céréales*. Il entre à cette occasion dans les plus petits détails, et ce n'est pas là, dans la vie du grand empereur, un des faits les moins intéressants que d'assister à cette sollicitude paternelle du souverain envers ses sujets, dans les rares intervalles de repos que ses victoires pouvaient lui accorder. En étudiant cette époque du moyen-âge, on découvre aisément la raison de cette préoccupation de Charlemagne pour les détails de l'intérieur et de l'extérieur des fermes. On ne connaissait à cette époque ni écoles de médecine, ni médecins proprement dits. Les moines conservaient seuls le privilége de connaître quelques plantes et différents remèdes, qu'ils consentaient à communiquer quand on les consultait. L'empereur lui-même, en cas d'indisposition,

consultait un moine irlandais en grande réputation autour de la ferme impériale d'Ourscamps (*Villa fiscalis ursi campi*). On comprend facilement pourquoi il rédigeait et remettait à ses *missi Dominici* ses instructions sur la culture de quelques plantes dont les unes devaient être utiles à la nourriture de son peuple et d'autres devaient servir de remèdes populaires. Chacun, à cette époque, comprenait l'importance de ces instructions et cultivait avec soin les plantes qui pouvaient lui être utiles. De là viennent ces plantes qui, sans être indigènes dans le département, viennent de temps à autre frapper les regards du botaniste dans le cours de ses herborisations. Ce sont des plantes conservées des cultures du moyen-âge, qui ont résisté aux vicissitudes des saisons, à la culture de l'homme, se sont emparées du sol malgré lui et ont presque acquis le droit de naturalisation. On peut diviser les plantes cultivées pendant la période du moyen-âge en trois sections : 1° plantes médicinales; 2° plantes alimentaires; 3° plantes économiques. On connaît une sentence arbitrale de Guérin, évêque de Senlis, ministre célèbre sous quatre rois, rendue en 1221 entre la commune de Senlis et le chapitre de la cathédrale, qui parle des plantes soumises au dixmage. Elle nous révèle la culture d'une centaine de plantes dont l'ensemble formait l'agriculture et l'horticulture du moyen-âge comme Charlemagne l'avait ordonné. En regard des plantes soumises au dixmage d'après cette culture, nous mettons le chiffre 1221 qui nous évitera des répétitions :

1° PLANTES MÉDICINALES.

1° Aigremoine (*Acrimonia*).
2° Asaret (*Vulgigina*, *Vulgago*, *Asarum*).
3° Basilic (*Bazeille-coq*, *Ocymum*).
4° Bardane (*Pardana*).
5° Bétoine (*Vetonica*).
6° Cataire (*Nepta*), 1221.
7° Epurge (*Lacterida*, *Euphorbia*, *Lathyris*).
8° Glaïeul (*Gladiolus*, *Iris germanica*).
9° Guimauve (*Mis-malvæ*), 1221.
10° Hellebore (*Helleborus*).
11° Hyssope (*Hyssopus*).

12° Joubarbe (*Jovis barba*, *Sempervivum tectorum*).
13° Lis blanc (*Lilium*).
14° Livèche (*Leiusticum*).
15° Matricaire (*Febrifugia*, *Parthenium*).
16° Mauve (*Malva*). La mauve était, en outre, une plante alimentaire dont on mangeait les extrémités vers le XV^e^ siècle (1560).
17° Mentastre (*Mentastrum*, *Mentha sativa* et *sylvatica*).
18° Menthe (*Mentha crispa* et *piperata*).
19° Menthe-coq (*Costus*, *Pyrethrum*, *Balsamita*).
20° Pouliot (*Pulium*).
21° Romarin (*Ros marinus*).
22° Roses (*Rosæ*).
23° Rue (*Ruta*).
24° Sabine (*Savinæ*).
25° Sauge (*Salvia*).
26° Sarriète (*Satureia*).
27° Sclarée (*Orvale*, *Toute-Bonne*, *Sclareia*).
28° Tanaisie (*Tanasita*).

2° PLANTES ALIMENTAIRES.

1° Ache-céleri (*Apium*).
2° Ail (*Alia*), 1221.
3° Amandier (*Amandalarii*).
4° Aneth (*Anethum*).
5° Arroche (*Adripiæ*, *Follette*, *Bonne-Dame*).
6° Avoine (*Avena sativa*).
7° Aurone (*Abrotanum*).
8° Bette (*Betæ*).
9° Blète (*Blitæ*).
10° Carotte (*Carvitæ*).
11° Cerfeuil (*Cerefolium*).
12° Cerisier (*Cerasarii*).
13° Châtaignier (*Castanearii*). Cet arbre, dit-on, formait l'essence générale du peuplement de nos forêts. Le rigoureux hiver de 1709 l'aurait détruit sur notre territoire.
14° Chervi. On en mangeait les racines.
15° Chicorée (*Solisequium*).
16° Choulx (*Caulæ*), comprenant les variétés suivantes ;

Choulx-Raves (*Rara-Cauli*).
Choulx-Romains.
Choulx-Pommés.
Choulx-Cabus.
Choulx-Pasquerés (du temps de Pâques).

17° Ciboulette (*Brislæ*).

18° Cochlearia (*Cochlearia*). Fort usité comme condiment dans les couvents monastiques (1221).

19° Coignassier (*Cotoniarii*).

20° Concombre (*Cucumeres*).

21° Coriandre (*Coriandrum*).

22° Coudrier (*Avellanarii*), comprenant le noisetier sauvage et le noisetier cultivé.

23° Cresson (*Nasturtium*). On connaît des actes de ventes passées en 1315 et 1355, au chapitre de Senlis, de surcens à prendre sur des masures, prés, et cressonnières situées à Val-Profond, au lieudit le Fond de la Vallée, qui est précisément le terrain où M. Cardon établit en 1811 ses cressonnières.

24° Cumin (*Cimium* et *Carvium*).

25° Dictamme (*Dictamnus*).

26° Endives (*Intybæ*).

27° Epeautre (*Spelta*), 1221.

28° Epinards (*Espic*).

29° Eschalottes (*Scalonia*), 1221.

30° Estragon (*Dracontia*).

31° Fenouil (*Fenicolum*, *Fanoil*).

32° Fèverolles (*Fabæ majores*), 1221.

33° Figuier (*Ficus*).

34° Froment (*Frumentum*, *Triticum hybernum*, *T. æstivum*, *T. compactum*).

35° Haricots (*Fasiolum*).

36° Laitues (*Lactucæ*).

37° Laurier noble (*Laurus*).

38° Lentilles (*Lenticulæ*), 1221.

39° Mil (*Milium*).

40° Mûrier noir (*Morarii*).

41° Néflier (*Mespilarii*).

42° Noyer (*Nucarii*).

43° Oignon (*Cepæ*, *Uniones*), 1221.

44° Orge (*Hordeum*, *Hordeum polystichum* (4-6 *disticum*) et *distichum*).

45° Oseille (*Oseille*, *Rumex*).

46° Panais (*Pastenaca*, *Panoit*.

47° Panis (*Panicum italicum* et *germanicum*).

48° Persil (*Petroselinum*, *Perrecin*).

49° Poireau (*Porrum*).

50° Poirier (*Pisarii*).

51° Pois (*Pisi*).

52° Pois chiche (*Cicer italicum*).

53° Pommier (*Pomarii*).

54° Potiron et Pépon (*Cucurbitœ* et *Pepones*).

55° Prunier (*Prunarii*).

56° Radis (*Radices*, *Rafle*).

57° Roquette (*Eruca alba*).

58° Seigle (*Siligo*).

59° Sorbier (*Sorbarii*).

3° PLANTES ÉCONOMIQUES.

1° Cardons à bonnetier (*Cardones*), 1221.

2° Chanvre (*Canava*), 1221. Grande culture.

3° Colza (*Napus*).

4° Fenugrec (*Fenigrœcun*), 1221.

5° Garance (*Warantia*), 1221.

6° Gaude (*Reseda luteola*), 1221.

7° Houblon (*Humulus*), 1221.

8° Lin (*Linum*), 1221.

9° Mélisse (*Melissa*).

10° Moutarde noire (*Sinape*).

11° Pastel (*Wairdo*). La culture cessa sous Henri IV.

12° Pavot (*Papaver*).

NOTA. — Le *Panis* et le *Mil* devaient être semés dans les domaines de Charlemagne pour le Carême, comme cela ressort de ses recommandations à ses tenanciers.

Un article de la loi salique, renouvelé par Charlemagne, condamne à l'amende ceux qui entraient dans un champ pour y voler des *Pois*, des *Fèves*, des *Lentilles*.

A Senlis, en 1560, il y avait une sorte de chou très-parfumé dont les feuilles, disent les auteurs, exhalaient une odeur *plus agréable que le musc et l'ambre*. (CHAMPIER.)

TABLEAU DE L'ÉTAT ACTUEL DES CULTURES AGRICOLES DANS L'OISE ET LEUR RENDEMENT APPROXIMATIF.

NOMS DES CULTURES.	Hectares	PRODUIT GÉNÉRAL.	CONSOMMATION.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	EXPORTATION.	IMPORTATION.	VALEUR de l'exportation.	VALEUR de l'importation.
Froment.....	82,293	1,327,181 hect.	673,894 hect.	15f 50	650,287 hect.	. . . . .	9,635,983f	
Méteil.....	30,110	465,533 —	554,637 —	13	. . . . .	89,104 hect.	. . . . .	1,060,837f
Seigle.....	19,506	293,585 —	269,738 —	8 50	23,847 —	. . . . .	202,699	
Orge.....	11,737	174,533 —	132,470 —	7 65	42,063 —	. . . . .	321,781	
Avoines.....	88,501	1,934,486 —	1,360,311 —	6 75	574,175 —	. . . . .	3,445,050	
Vignes.....	2,465	65,083 —	109,024 —	17 20	. . . . .	43,941 —	. . . . .	755,785
Foin naturel.....	23,587	766,734 q. m.	685,121 q. m.	4 30	81,613 q. m.	. . . . .	350,935	
Luzerne, trèfle, sainfoin, lupuline, etc.	24,564	2,143,790 —	2,123,120 —	4 35	20,690 —	. . . . .	89,914	
Pommes de terre...	5,945	1,868,200 fr.	. . . . .	5				
Sarrazin.....	328	32,692 —						
Légumes secs.....	4,388	1,467,281 —	. . . . .	12				
Vesce et bisaille....	6,175	872,150 —						
Jardins.....	7,246	4,070,000 —						
Oignons, artichauds, carottes.....	49	45,342 —						
Betteraves.....	1,001	405,546 —	. . . . .	1 70 q. m.				
Colza, navette.....	761	196.661 —	. . . . .	20				
Chanvre.....	2,472	199,606 —						
Lin.....	70	13,900 —						

CLIMAT ET MÉTÉRÉOLOGIE.

L'ensemble de tous les phénomènes météréologiques qui exercent une influence sur les êtres organisés constitue le *climat* d'une région. Les éléments principaux, qui sont les facteurs essentiels d'un climat, comprennent la chaleur, l'eau, la lumière, l'altitude, la latitude, l'exposition, la nature du sol, l'étendue relative des terres et des mers, le voisinage des montagnes et des grandes forêts, la fréquence de certains vents, l'abondance des pluies, etc. Les variations climatériques influent beaucoup sur la végétation d'un pays ; ce sont elles qui fixent les stations géographiques des végétaux et qui doivent guider les essais de naturalisation des espèces végétales.

Si nous étudions attentivement les diverses phases du climat dans notre département depuis le moment où César en fit la conquête jusqu'à nos jours, il nous sera facile de voir que nous sommes plus heureux que nos pères, que bien des espèces peuvent être cultivées par nous qu'il leur était impossible de conserver sous leur climat. Nous lisons dans tous les auteurs latins que la Gaule avait des hivers longs et excessifs. Les rivières navigables gelaient aisément. A ces hivers d'une âpreté rigoureuse succédaient des étés très-chauds, dont la chaleur desséchait les marais et abaissait le niveau des cours d'eau ; cette saison durait peu. Des pluies abondantes, des vents fréquents se changeant souvent en tempête dévastatrice accompagnaient les saisons de notre climat. Or, tout le monde sait et la science prouve que les végétaux ont besoin, pour parcourir complétement toutes les phases de leur végétation, d'un certain nombre de degrés de chaleur plus ou moins considérable selon les espèces. La température moyenne de notre contrée sous César ainsi que la température maximum et minimum devaient interdire à nos pères certaines cultures. Ainsi, la vigne, qui réclame une température moyenne annuelle de 10 à 11 degrés pour fleurir, et dont le fruit avorte sous l'influence de certaines gelées blanches, ne pouvait croître chez nous. Tout nous le prouve, et l'hydromel que buvaient les Gaulois et l'expédition de Brennus en l'an 389 qui allait chercher et le beau climat de l'Italie et ses fruits et son vin. Des forêts couvraient notre sol ; elles étaient composées des essences qui sup-

portaient la rigueur de notre climat, ifs, chênes, bouleaux, mélèzes, pins, etc. Ces forêts, en se ramifiant dans les plaines ou le long des montagnes, venaient se rattacher à la forêt des Ardennes par le grand embranchement des forêts de Compiègne et de Senlis : c'étaient des forêts séculaires, presque vierges, retraites sombres des druides farouches. Partout des lacs, des marais remplissaient ou interrompaient ces forêts (voir César), rendaient le sol impraticable et le climat malsain.

Les Francs furent plus heureux que les Gaulois; la civilisation romaine, amenant dans leur pays des modifications topographiques, influa beaucoup sur les modifications climatériques et il nous est facile de voir dans les auteurs, et surtout dans le *Gallia christiana*, la marche ascensionnelle de la vigne vers notre pays.

On peut fixer comme date de naturalisation pour la vigne chez nous le Vᵉ siècle de l'ère chrétienne. Jusqu'au IXᵉ siècle, notre climat s'améliora progressivement; à partir de cette époque, par suite de l'état inculte où nos pères laissaient le sol à cause des incursions et des dévastations des Normands, à cause du manque de bras enlevés par les croisades, notre climat reprit la rigueur du climat gaulois. Depuis, la qualité du vin diminua, et, par conséquent, la quantité des vignobles. C'est ce que constate Arthur Young dans son voyage en Picardie, en 1787. Les plantations de pommiers à cidre, destinés à remplacer la vigne, se multiplièrent dans notre région. Les autres produits du sol suivirent cette dégradation, car si l'on en croit Malte Brun (*Précis de la Géographie universelle*, édition de M. Huot; Paris, 1831, tome III, livre LII, page 244 en note), la matière nutritive de froment rendrait aujourd'hui près d'un quart moins que le froment de 1788. Malte Brun arrive à cette conclusion en examinant l'ancien setier de Paris de 156 litres qui pesait 120 kilog. (1788), et qui ne pèse aujourd'hui que 117 kilog. L'amélioration de notre climat, pendant les dix premiers siècles de l'ère chrétienne et sa transformation en sens inverse depuis ce temps représentent un ensemble de faits curieux à étudier et forment un des éléments les plus importants de la phytostatique. C'est par cette étude que nous comprenons les métamorphoses de notre sol, que nous voyons par quelles cultures a dû passer l'agriculture de notre pays. On découvre pourquoi certains végétaux ne

peuvent être semés qu'au printemps après les derniers froids, tels que le chanvre, le sarrazin, le maïs, qui ne peuvent supporter les plus faibles gelées. Dans une pareille étude, il ne faut pas négliger la valeur des lignes isochimènes passant par tous les lieux qui ont, en hiver, la même température moyenne et qui fixent d'une manière caractéristique la limite de certains végétaux. Ainsi, la ligne isochimène, qui sert de limite au hêtre, au mûrier, au châtaignier, fut dépassée dans l'hiver de 1709, aussi nos forêts de châtaigniers ont-elles disparu depuis ce temps. Ces lignes nous représentent, par leur sinuosité sur la carte botanique, les espèces extrêmes que peut recevoir notre région, telles que le *Lynosiris vulgaris* comme espèce méridionale, l'*Aconitum napellus*, le *Cineraria palustris*, le *Vaccinium vitis idœa*, comme espèces septentrionales.

Les variations ordinaires du thermomètre à notre époque ont lieu entre le 8e degré au-dessous de zéro et le 24e au-dessus.

Le *froid* prend ordinairement vers la mi-décembre et dure jusqu'en février avec des intermittences; dans les hivers doux, le thermomètre ne descend pas plus bas que 6°, et il est rare qu'il ait dépassé le 16°.

La *glace* n'a ordinairement qu'une durée momentanée; elle persiste ordinairement un mois avec alternative de dégel; cependant, on remarque qu'elle est plus tenace dans tout le pays de Bray. Il y a des exemples de glace continue dans tout le Haut-Bray pendant cinquante jours sans interruption; elle se maintient aussi assez longtemps dans la région où le sol, plane et très-argileux, contribue à la prolongation de la température froide.

La *neige* est passagère; elle ne persiste que dans les plaines de craie; on a remarqué que dans les années où il ne tombe pas de neige la récolte des céréales est moins belle; les insectes en ravagent une partie.

Les *gelées printanières*, qui commencent d'habitude à la fin de mars continuent pendant le mois d'avril; elles se reproduisent quelquefois en mai et même dans les premiers jours de juin; elles sont alors très-nuisibles dans les vallées, sur les sols humides et les terres blanches pauvres en humus pour les céréales hâtives; elles sont presque toujours déterminées par le vent du nord. Lorsque les gelées sont accompagnées de *brouillards*, elles

nuisent aux arbres à cidre et à fruits rouges ; elles deviennent fort pernicieuses, lorsqu'elles succèdent immédiatement à une température pluvieuse.

La *grêle* est un accident rare qui ne cause que de faibles dégâts ; dans tous les cas, c'est un fléau local.

Les fortes *chaleurs* sont, en général, de 22° ; par exception, elles atteignent 28° dans le fond des vallées ; elles ne se manifestent guère avant la fin de juin et ne dépassent pas ordinairement la première quinzaine d'août.

Le *vent* dominant est le vent d'ouest ou galerne ; il amène presque toujours la pluie : en hiver, le vent du nord ou d'amont devient souvent très-rigoureux ; le vent d'est ou de France souffle peu et amène la sècheresse. Le vent du sud ou d'aval est, ce qu'on appelle d'habitude, le vent de bas ; il amène une température douce.

Le nombre moyen des jours de pluie est d'environ cent quarante donnant une hauteur de 0 520 millimètres inférieure en général à la hauteur moyenne ; au-dessous de cent jours de pluie, il y a presque sècheresse.

Voici les dates de quelques-unes des grandes intempéries que l'histoire a relatées et qui sont venues apporter une grande perturbation dans l'agriculture du pays en arrêtant, ou, tout au moins, en paralysant l'essor donné à certaines cultures. Ces intempéries ont eu aussi leur influence sur la végétation naturelle de la région, comme le prouve la destruction de nos forêts de châtaigniers à la suite de l'hiver de 1709.

GRANDS HIVERS.

358. — Froid rigoureux.
603. — La gelée tue beaucoup de vignes.
763. — Le froid commence le 1er octobre, s'arrête en février 764.
860. — Gelées et neiges sans interruption de novembre en avril.
994. — Gelées en juillet.
1076. — Neige abondante à la fin d'octobre avec froid jusque fin mars 1077.
1124. — Froid rigoureux, la verdure n'apparaît qu'en mai.
1218. — Gelée blanche le 29 septembre qui détruit le raisin.
1364. — Vignes gelées dans les racines.

1408. — Vignes gelées dans les racines; arbres fruitiers gelés.
1480. — Les souches de beaucoup d'arbres périssent.
1608. — Froid de décembre à fin de mars; les vignes périssent.
1709. — Fortes gelées et neiges abondantes; les châtaigniers périssent.
1766. — Froid de 12° en janvier.
1768. — Froid de 18° 2.
1789. — Froid de 23° 2, le 25 janvier avec 42 jours de gelée consécutifs.
1829 à 1830. — Les arbres fruitiers et même forestiers souffrent.

Les plantes non spontanées cultivées pour l'usage alimentaire de l'homme et transportées dans un climat qui n'était pas le leur ont dû souffrir : beaucoup ont dû périr sous l'influence de pareilles rigueurs du climat. Il ne devait persister que la rustique population des plantes sauvages et les arbres de nos forêts qui peuvent braver d'assez fortes gelées.

GRANDS ÉTÉS.

580. — Seconde floraison en septembre et octobre.
582. — Floraison des arbres en janvier.
584. Floraison des roses en janvier.
988. — Moissons détruites par la sécheresse.
1552. — Plantes consumées en juin sous l'influence de chaleurs sèches.
1704. — 31° pendant 11 jours.
1818. — 34° en juillet.
1834. — Marronniers et lilas refleurissent en septembre.

La végétation des arbres et des plantes exige une température moyenne égale à 11° environ; jusqu'à 35°, les plantes souffrent, surtout si la chaleur se prolonge; mais, passé cette limite, la plupart de nos plantes ne peuvent la supporter, elles se dessèchent et les récoltes périssent.

Pour qu'il y ait eu une seconde floraison en septembre et octobre, il faut supposer une température printanière prolongée de 12° à 14° de chaleur moyenne et 24° à 25° de chaleur extrême. Pour qu'il y ait eu de plus une seconde fructification en septembre, il faut élever ces chiffres, ce qui nous donne 20° au moins de chaleur moyenne avec 32° de chaleur extrême. Si les

arbres refleurissent en décembre, nous retombons dans le premier cas de la floraison multiple.

Les sécheresses causent généralement autant que les gelées la mort de beaucoup de plantes; aussi ne devons-nous pas oublier de signaler les plus grandes sécheresses qui ont influé dans notre pays par leurs effets destructeurs.

872. — Destruction des fruits.

874. — Manque des foins et des blés.

1131. — Défaut d'avoine, d'orge et de légumes.

1800. — Destruction de beaucoup de végétaux.

C'est de toutes les grandes intempéries celle qui s'est renouvelée le moins souvent jusqu'à présent.

L'état moyen actuel de la température diffère beaucoup dans quelques cantons, suivant leur élévation, leur position vers la limite septentrionale ou méridionale, selon les vallées ou les ravins qui sillonnent leur superficie et l'exposition variée des pentes. Il y a souvent une différence de quinze jours pour l'apparition de la saison rigoureuse, suivant que certaines parties d'un canton, comme dans la région méridionale, ont leurs principales inflexions vers le midi, tandis que la région du nord est constituée par un plateau élevé et découvert, comme dans le canton de Froissy. C'est ainsi que la récolte du seigle est souvent commencée au 15 juillet dans les environs de Méru et de Beauvais et que dans les cantons de Grandvilliers et de Saint-Just on ne la commence qu'en août. Cette différence de température réagit sur la végétation spontanée qui se trouve en retard de quinze jours pour la floraison dans ces contrées par rapport aux autres points du département.

L'*Exposition* est un facteur dont on ne peut négliger la valeur; il agit spécialement sur les époques de floraison et vient souvent contrebalancer l'action nuisible des variations atmosphériques. Cette influence spéciale s'exerce sur tous les végétaux sans exception : mais cet élément météréologique a de plus une importance assez grande au point de vue de l'évolution de certaines plantes. Pour quelques-unes, en effet, cet agent n'est nullement indifférent; non-seulement il hâte ou retarde l'époque de la floraison et de la maturité de l'ovaire, mais il favorise aussi toutes les phases de la vie végétative de la plante. On peut se convaincre de la vérité de cette assertion en examinant avec

quelle persistance certaines espèces recherchent, les unes l'exposition septentrionale, d'autres l'exposition méridionale. Sur les versants exposés au nord et à l'action des vents prospèrent spécialement l'*Anemone pulsatilla*, le *Gentiana germanica*, l'*Helleborus fœtidus*, le *Buxus semperrirens*, l'*Hieracium auricula*, le *Juniperus communis*, l'*Actæa spicata*, le *Cheiranthus cheiri*, l'*Euphorbia sylvatica*, les *Lichens*, les *Mousses*, etc. La variété à écorce épaisse, rugueuse, du *Fagus castanea*, est presque invariablement située sur les coteaux exposés au nord; on se convainc facilement que ces rugosités, qui accompagnent cette variété, sont dues à une déformation du tissu cellulaire occasionnée par les vents soufflant du même côté.

Le *Stachys germanica*, les *Reseda luteola* et *lutea*, recherchent particulièrement les expositions méridionales; l'*Helleborus viridis* affectionne singulièrement les pentes regardant le nord-ouest; l'*Ononis natrix*, le *Cytisus laburnum* semblent se plaire sur les coteaux tournés vers l'est.

Les maxima et les minima que nous avons cités de froid et de chaleur n'influent généralement pas sur la végétation spontanée et naturelle; cependant, il n'est guère de botaniste qui ne se rappelle avoir vu les fruits du *Convallaria maïalis* avorter presque partout sous l'influence des brouillards et des gelées printanières, le *Limodorum abortivum* disparaître dans les étés pluvieux ou froids, l'*Alchemilla vulgaris* se perdre complètement quand la quantité de pluie dépasse dans chaque mois quarante-trois millimètres en moyenne; cette dernière supporte la neige et la gelée, mais elle périt de pourriture sous l'influence des eaux pluviales.

La quantité de pluie tombée, dans le courant de l'année, n'est pas sans importance. Quand cette quantité dépasse la quantité moyenne, elle a pour résultat, le plus souvent, de retarder la floraison; c'est ainsi qu'apparaît la variété *Vernum* du *Colchicum autumnale:* elle est due à la stagnation de l'eau dans les prés à l'automne. Dans les années pluvieuses presque toutes les espèces du genre *Allium* peuvent devenir bulbifères au détriment des fleurs, il en est de même du *Ficaria ranunculoides :* la variété *Flava*, de l'*Adonis œstivalis*, se développe surtout quand le premier printemps a été accompagné de pluies fréquentes. Les cultivateurs de nos campagnes ont remarqué, d'accord avec les

botanistes, que le *Sinapis arvensis* infestait davantage les moissons d'avoine ou d'orge dans les années où les pluies se renouvelaient que dans les années sèches. Le *Vicia cracca latifolia* prospère dans les mêmes conditions, il se propage alors rapidement et étouffe souvent les tiges autour desquelles il s'enroule. Les virescences observées sur un grand nombre de plantes sont dues à la même cause; l'humidité semble favoriser la multiplication de la chlorophylle dans les cellules; nous avons surtout observé les faits de virescence fréquents dans les années pluvieuses sur le *Tragopogon pratensis*, sur le *Trifolium repens*, l'*Euphorbia sylvatica*. Les variétés *Polyphylles* se montrent plus nombreuses, il y a même exagération des organes de foliation. Si le botaniste faisait abstraction de la donnée de la quantité de pluie tombée, il aurait peine à comprendre certains faits de végétation et serait tenté de créer des variétés *Umbrosæ*, quand les plantes qui lui offriraient cette physionomie ne la présenteraient qu'accidentellement. *L'Heleocharis ovata* semble disparaître quand les eaux sont hautes.

Tous les forestiers savent que par suite des intempéries du climat, le *chêne* ne donne généralement que trois glandées abondantes en dix ans à peu près; il est aussi à remarquer que les chênes qui, en raison de leur situation, sont protégés contre les gelées printanières ou bien encore les chênes exploités en têtards donnent des glandées plus régulières. Ce sont ces observations qui ont donné l'idée aux inspecteurs des forêts de créer dans leurs forêts des chênaies destinées à fournir les glands nécessaires aux pépinières. Les températures extrêmes ne causent de dommage considérable qu'aux plantes et aux arbres que la main de l'homme a confiés à la terre. En météréologie, l'un des facteurs les plus importants est l'altitude des montagnes; or, chez nous, la plus forte altitude ne pouvant amener au plus qu'un degré de différence, on comprend que les états de température n'offrent aucun phénomène remarquable et ne présentent aucun contraste saillant de végétation. Les pluies et les brouillards n'exercent non plus aucune influence sur les végétaux indigènes; ces phénomènes météréologiques ont pour résultat unique et accidentel de développer quelquefois d'une manière considérable la feuillaison des végétaux, en même temps que le port de ces derniers tend à prendre de plus fortes proportions : il n'en

est pas de même des végétaux cultivés; ces variations de l'atmosphère modifient la saveur des légumes qui deviennent aqueux, des fruits qui deviennent pâteux en même temps qu'ils ont une tendance plus manifeste à la fermentation. Souvent les gelées, les brouillards, les pluies, font manquer la récolte des fruits ou des vignes, mais, en définitive, ces accidents ne changent en rien, dans la même région, la distribution des végétaux. Les vents passent d'habitude pour jouer un grand rôle dans la dissémination des végétaux; cependant, pour l'Oise, nous n'avons à constater aucun phénomène spécial à ce sujet. Les vents, en effet, n'agissent avec efficacité qu'autant qu'il existe des hauteurs ou montagnes, d'où ils peuvent répandre dans les plaines les végétaux habitués à une certaine altitude; dans ce cas, les vents pourraient imprimer aux vallées un *facies* différent de celui qu'elles présentent d'habitude; mais le département n'a pas un relief assez tourmenté pour que nous ayons des espèces à stations élevées.

VIGNES.

Il y a une dizaine d'années, la culture de la vigne occupait encore deux mille quatre cent soixante-cinq hectares ainsi répartis : arrondissement de Beauvais, six cent quarante-deux; arrondissement de Clermont, trois cent quarante-neuf; arrondissement de Compiègne, neuf cent quatre-vingt-six; arrondissement de Senlis, quatre cent quatre-vingt-huit. La production était de soixante-cinq mille quatre-vingt-trois hectolitres et la consommation était de cent neuf mille vingt-quatre hectolitres. Le département devait donc emprunter aux départements vignobles quarante-trois mille neuf cent quarante-un hectolitres de vin chaque année, c'est-à-dire qu'il donnait à l'importation une somme d'au moins huit cent mille francs. Il n'en était pas de même autrefois; la vigne fit chez nous son apparition vers le v[e] siècle de l'ère chrétienne et fut cultivée avec succès pendant près de dix siècles. Cette propagation de la vigne est prouvée surabondamment par les titres des abbayes qui constatent les propriétés et les dixmages de ces institutions.

En 766, un acte de donation d'Adhélard signale les vignes des cantons de Beauvais et d'Amiens. Un autre acte de donation de Grimulf et de sa fille Adalware, fait en 770, comprend des vignes dans le territoire de Beauvais, (voir Mabillon, *De re Diplomatica*, liv. VI, art. 46, p. 495). Charlemagne et d'autres rois préféraient à leur table souveraine les vins de notre territoire. L'acte de fondation de saint Symphorien et la charte de l'église de Esserens, citent, en 1035, 1037, 1081, les vignes du diocèse de Beauvais aux portes mêmes de cette ville. Le relevé des bienfaiteurs de l'église de Noyon, en 1050, comprend vingt manses de terre à faire du vin, avec d'excellentes vignes dans les pays voisins (*Gallia Christiana*, tom. X, col. 365-366). Les vignes du même territoire, indiquées par Guido, sont encore réputées excellentes (*Optimæ*) (*Gallia Christiana*, tom. X; *Instrumenta ecclesiæ Bellovacensis*, col. 244, 245, 248; col. 260-261, tom. XI; tom. X, *Instrumenta ecclesiæ Noviomensis*, col. 365). La notice de Nivelon Pierrefonds, à vingt mille pas environ à l'ouest de Soissons, notice publiée dans le *Polyptique d'Irminon*, de M. Guérard, parle d'une corvée pour transporter le vin de ce pays, au temps des vendanges, en exceptant le vin de Sermoise, Ciry et Autrèches, en 1089. L'acte de fondation d'un monastère de Sainte-Marie, énumère, en 1130, une foule de vignes hors des murs de Noyon. La charte de Barthélemy, évêque de Beauvais, donne ou confirme, en 1164, la donation au monastère de Breteuil de la propriété d'une douzaine de vignobles ou des revenus en vins de ces vignes toutes situées dans son diocèse, à Breteuil, Liancourt, Beauvais, Clermont (*Gallia Christiana*, tom. X, col. 301, 260, 261; tom. XI, col. 1022). Philippe-Auguste possédait des vignobles à Beauvais et à Compiègne. Les mêmes autorités nous parlent encore des vignes de Beauvais et de leur renommée en 1228-1239. Nos vins conservèrent leur réputation jusque vers le milieu du XIV^e^ siècle; à partir de ce moment l'étendue des vignobles diminua de jour en jour. La Normandie faisait connaître ses pommiers, le Midi, grâce à la facilité des communications, envoyait de meilleurs vins, les intempéries du climat devenaient plus fréquentes et toutes ces modifications influaient sur la culture de la vigne. En 1731, un arrêt, en date du 5 juin, défendit de planter de nouvelles vignes et de remettre en culture les vignes abandonnées depuis deux ans par suite de

la disette des céréales. Cette circonstance ralentit encore le zèle des vignerons ; les produits semblaient perdre de leurs qualités, la bonne renommée de nos vins allait en se démentant tous les jours. La vigne maintenant ne donne plus que des produits faibles, peu généreux et dépourvus d'alcool ; aussi défriche-t-on les vignes de plus en plus et le vigneron ne trouvant plus une rémunération suffisante rend à la culture des céréales le terrain consacré aux vignes. On ne les conserve plus que dans les coteaux à pente rapide et à bonne exposition du sud où la culture serait difficile, comme dans la vallée d'Automne, vers Béthisy, Morienval. On peut attribuer cette dégénérescence de la vigne à la variation du climat ; c'est à peine maintenant si la vigne mûrit ses fruits. La maturité avait lieu plus tôt autrefois, les premiers raisins mûrs dans les champs se cueillaient ordinairement le 6 août, à la fête de la Transfiguration, comme le prouve la cérémonie de la bénédiction des raisins. Elle était pratiquée dans les monastères et les principales églises diocésaines. (Voir le Coutumier de Saint-Corneille de Compiègne.)

Le raisin, placé dans une coupe d'argent, était présenté à l'autel et bénit, ensuite il était partagé entre les tables et servi à chaque frère en commençant par les prieurs ; les serviteurs avaient leur part. (Martène, *De antiquis ecclesiæ ritibus*, tom. IV). La ligne de végétation, oblique à l'équateur, qui limitait du sud-ouest au nord-est la maturité du raisin, s'est rapprochée des climats méridionaux en laissant au dehors quelques cantons, comme celui de Noailles. Les vins blancs de Villers-Saint-Sépulcre et les vins rouges de Marissel, sont les plus estimés de nos jours ; malgré tout, on abandonne peu à peu cette culture. Dans les environs de Creil et de Liancourt, on laisse la vigne s'enrouler aux arbres et on ne se donne plus la peine de la soigner à l'aide d'échalas. D'ailleurs, la région des vins potables s'étend entre les lignes isothermes de 17° et 10° correspondantes aux latitudes de 36° et 48° ; la culture de la vigne peut même s'étendre, mais avec moins d'avantage, jusqu'aux contrées dont la température annuelle descend à 9° et à 8° 6, celle de l'hiver à 1° et celle de l'été à 19° et 20°. Ces conditions météréologiques se trouvent remplies en Europe jusqu'au parallèle de 50° et un peu au-delà ; cette culture, bien entendu, est, en outre, modifiée par les effets d'abri et d'orientation.

La végétation naturelle que l'on rencontre au milieu des vignes a un caractère spécial; ce sont des plantes que l'homme cultive malgré lui et dont souvent il ne peut se débarrasser malgré les nombreuses façons qu'il donne à sa vigne. Quelques-unes même ont été apportées par lui pour soutenir les fossés de séparation, comme l'*Iris germanica*, à Bracheux; d'autres ont été cultivées pour obtenir un produit secondaire, une culture dérobée, exemple le *Rumex scutatus* du Mont-Capron que l'on cultivait partout au moyen-âge. Ces plantes finissent par s'étendre à ce point qu'on ne peut plus les détruire. On rencontre surtout beaucoup de plantes bulbeuses, les *Muscari comosum* et *racemosum*, la jacinthe des vignes, le *Tulipa sylvestris*, au vignoble de Marissel; le *Gagea arvensis*, l'*Ornithogalum umbellatum* dont la corolle s'entr'ouvre aux rayons du soleil de midi, l'*Allium oleraceum*, l'*Allium vineale* aux fleurs rougeâtres disposées en ombelles, souvent remplacées par des bulbes très-serrées; presque partout on cueille à l'automne les baies rougeâtres du *Physalis alkekengi;* dans les fossés croissent le *Rumex acetosella*, les différents Fumeterres, le *Tussilago farfara*, le *Ranunculus repens*, le *Convolvulus arvensis;* la tige du *Draba verna* s'élève du centre d'une rosette de feuilles dentées et annonce le printemps en même temps qu'apparaissent les Céraistes : les pédoncules capillaires des *Agrostis* se balancent au vent à côté des *Setaria*.

L'ubiquiste *Capsella bursa pastoris* fleurit en toute saison et devient polymorphe suivant les terrains; sa vulgarité semblerait indiquer une propriété encore inconnue.

L'*Anagallis arvensis* montre tour à tour sa corolle rose ou bleu d'azur; le *Galium aparine* avertit le botaniste de sa présence par ses aspérités; sa tige longue et faible se sert de la vigne comme appui. On ne peut manquer d'y trouver le *Sherardia arvensis*, les Véroniques annuelles aux fleurs solitaires, axillaires, les Valérianelles qui offrent au pauvre leur salade d'hiver, le *Saxifraga tridactylites*, plante naine qui annonce le retour du printemps et fait regretter au botaniste la pauvreté en espèces de ce genre si riche aux Alpes et aux Pyrénées. L'*Aristolochia clematitis* envahit les fossés à l'aide de ses longues racines rampantes et domine les *Sedum* qui se trouvent largement représentés dans la flore des vignes; le *Calendula arvensis* aux fleurs se succédant toute l'année, aux graines mûres en toute saison, fait la désolation du

vigneron par sa propagation rapide et la vitalité de ses semences; il se perpétue dans tous les vignobles associé au *Viola arvensis*, aux *Lactuca virosa*, *saligna*, *perennis*, *scariola*.

Les plus universelles parmi les plantes de cette station sont, sans contredit, les espèces suivantes : le *Poa annua* qui ne redoute aucune intempérie, l'*Hordeum murinum*, le *Polygonum aviculare* qui servira d'engrais à la terre par sa décomposition, le *Geranium columbinum*, le *Glechoma hederacea* dont les feuilles arrondies et réniformes couvrent souvent la terre au point d'étouffer toute autre végétation, le *Linaria vulgaris*, le *Silene inflata*, le *Thlaspi arvensis*, le *Sinapis arvensis*, le *Bromus sterilis* aux épillets purpurins, de nombreuses *Chénopodiacées*, l'éternel chiendent, *Triticum repens*, le *Diplotaxis viminalis*, les *Fœniculum officinale* et *Anethum graveolens*, à l'odeur et à la saveur si caractéristiques; le *Datura stramonium*, les *Linaria elatine* et *spuria*, le *Ficaria ranunculoides* aux fleurs jaune-doré, la quinte-feuille, etc. Quelques plantes, comme le *Phleum asperum*, cantonnées dans les vignes, n'ont qu'une aire restreinte et souvent ne se retrouvent pas dans d'autres localités où existent des vignobles : la tulipe et l'aristoloche, par exemple, sont spéciales à certains vignobles : elles ont peut-être été plantées l'une pour ses fleurs, l'autre pour ses propriétés médicales connues des femmes de la campagne. Ce tableau comporterait encore de plus amples développements; il suffit toutefois pour montrer que les vignes réclament une herborisation spéciale : on les défriche de jour en jour; il est temps d'herboriser dans les vignobles, car la végétation qui les envahit est destinée à disparaître.

HYDROLOGIE.

Les eaux qui traversent le département appartiennent à trois directions principales : les unes se jettent dans la mer en traversant la Normandie; d'autres descendent au Nord en traversant le bassin de la Somme; le reste va rejoindre le bassin de la Seine.

Le principal cours d'eau est l'*Oise* qui a donné son nom

au département : elle prend sa source en Belgique, traverse le département de l'Aisne, coupe diagonalement le département de l'Oise du nord-est au sud-ouest où elle entre chez nous. Son cours total est de deux cent vingt kilomètres ; il n'est que de quatre-vingts dans le département ; dans ce trajet, l'Oise reçoit à gauche l'Aisne, l'Automne, la Nonette, la Thève ; à droite la Verse, le Matz, l'Aronde et le Thérain grossi de l'Avelon : pendant son parcours jusqu'à Choisy-au-Bac, l'Oise repose sur le terrain de transport ancien ; elle continue sur la craie jusqu'à Armancourt, et, à partir de ce lieu, elle rencontre les sables tertiaires glauconieux.

Quelquefois ces différents cours d'eau dépassent leurs bords et inondent momentanément les champs qui les entourent : ces eaux limoneuses déposent une alluvion sédimenteuse riche en principes féconds pour la végétation ; les inondations ne durent jamais assez longtemps pour être nuisibles. De nouvelles plantes surgissent souvent dans ces champs inondés et d'où l'eau s'est retirée ; elles viennent enrichir le botaniste.

Dans le parcours de l'Oise, on rencontre fréquemment des îles résultant d'attérissements ; ces îlots varient souvent d'étendue, de forme et de hauteur ; quelquefois ils disparaissent, parfois ils se reforment. Ils deviennent une source de nouvelles jouissances pour le botaniste qui est presque toujours certain d'y rencontrer une espèce égarée qui s'est abritée dans cette station passagère pour y suivre toutes les phases de son évolution ; c'est ainsi que se présentent aux regards le *Corrigiola littoralis*, le *Montia fontana*, le *Lythrum hyssopifolia*, le *Polygonum amphibium*, le *Myosotis lingulata*, les graminées hydrophiles. Cette flore des cours d'eau a un *facies* distinct : c'est, pour ainsi dire, le port où débarquent les nouvelles venues. Le long des rives de l'Oise, on rencontre les *Glyceria* et les *Catabrosa*, le gracieux *Butomus umbellatus* que nous retrouvons dans les fossés du chemin de fer, le *Tanacetum vulgare* au feuillage ample et touffu, à l'odeur pénétrante, associé presque toujours aux *Menthes* aquatiques et au *Lycopus europœus*. Ici, la rive est envahie par le *Cochlearia armoracia* que les eaux ont transporté ; là, par le *Ptarmica vulgaris*, le *Scirpus maritimus*, le grand *Rumex aquaticus*.

Dans les fossés de dérivation, le *Villarsia nymphoides* rivalise

avec le Nénuphar; une végétation serrée rend ces fossés intéressants pour l'herborisateur; c'est là qu'il trouve l'*Hippuris vulgaris*, les *Alisma*, le *Sagittaria* aux belles fleurs, aux feuilles variables, la nombreuse famille des Potamées, le *Lysimachia vulgaris*, qui associe souvent ses fleurs jaunes aux fleurs rouges du *Lythrum salicaria*. Dans les prairies voisines souvent inondées, le botaniste cherche à découvrir le très-rare *Malaxis Lœselii*, si elles sont tourbeuses : il rencontre plus souvent l'*Habenaria viridis* qui semble croître de préférence au milieu de ces alluvions sédimenteuses, les *Schœnus* destinés à la consolidation du sol, l'*Ophioglossum vulgatum*, les Stellaires, et le *Senecio paludosus*.

Un des affluents de l'Oise, est le *Thérain* qui coule vers la direction sud-est au fond d'une vallée remarquable par la richesse de sa végétation; la rapidité du Thérain est considérable relativement à son volume d'eau : aussi remarque-t-on sur tout son parcours l'érosion de ses rives et le profond sédiment qu'il laisse partout où il passe. Les eaux du Thérain ou celles de ses affluents traversent des étages géologiques où le carbonate de chaux domine; aussi déposent-elles sur les herbes environnantes des dépôts calcaires après un long séjour par suite d'inondations. Les différentes *Renoncules*, de la section *Batrachium*, préfèrent ces eaux et étendent à leur surface leurs feuilles si différentes suivant le milieu où elles se développent; dans la région crayeuse, c'est le *Ranunculus tripartitus* qui est caractéristique; les autres espèces habitent indifféremment les eaux du Thérain; le *Sparganium simplex* se développe plus souvent dans ce cours d'eau que dans les autres; en beaucoup d'endroits, le *Carex pseudo-cyperus* laisse pendre ses épis et contraste avec le *Carex acuta;* plus humble croît à leurs pieds le *Carex hirta*. Les fossés de dérivation ou de partage des prairies donnent asile à la délicate famille des *Chara*, dont les touffes se recouvrent de belles et fines incrustations que développent les eaux chargées de calcaire. Partout, sur les rives, le *Caltha palustris* épanouit ses belles fleurs; la surface des eaux des fossés se couvre d'un monde de *Lemna* doué d'un double moyen de multiplication, en s'associant presque toujours aux *Callitriche* et aux *Naias*, pour tapisser les eaux d'un beau gazon verdoyant; les *Myriophyllum* y abondent; le *Veronica anagallis* se développe

partout dans la vase. Il est bien rare, dans une excursion, le long du Thérain, de n'y point cueillir au printemps les *Cardamine pratensis* et *amara*, sans parler de la foule des plantes ubiquistes-aquatiques.

L'*Avelon* prend sa source à Blacourt, au milieu des sables ferrugineux. Il se réunit au Thérain à sa sortie de Beauvais, après avoir traversé en mille sinuosités le pays de Bray. Sur sa gauche il reçoit quatorze affluents, dont sept coulent comme lui au milieu des sables ferrugineux. Les onze affluents, à droite, coulent presque continuellement sur des sables ferrugineux et des argiles. Beaucoup de ces affluents et l'Avelon lui-même traversent des couches de tourbières riches en sels de fer. D'après l'étude des minéraux que contiennent les roches traversées par la masse d'eau de l'Avelon, on acquiert la certitude que la silice et le fer dominent dans ces eaux. Aussi les inondations de ces ruisseaux déposent-elles sur les herbes environnantes une pellicule irisée, résultat des sels de fer.

Dans les eaux de l'Avelon se plaisent les plantes qui n'aiment pas les eaux limpides, les *Nymphæa*, les *Typha*, les *Hydrocharis* : le *Ranunculus hederaceus* s'étale sur ses berges argileuses; le *Cicuta virosa*, grande rareté, aimait à baigner son pied dans ces eaux limoneuses; sur les bords croissent les *Senecio erucæfolius*, *viscosus*, *paludosus*, le *Sonchus palustris*, le *Ptarmica vulgaris;* ce sera une bonne fortune pour le botaniste que d'explorer les mares de cette région, là croissent exceptionnellement le *Potamegeton acutifolium*, le *Pilularia globulifera*, rareté des terrains inondés; les sources qui s'échappent en maigres filets vous présentent sur leurs bords le *Veronica scutellata*, le *Scirpus sylvaticus*, le *Lysimachia nemorum*, par hasard les *Chrysosplenium* associés à l'humble *Adoxa moschatellina*. Toutes les prairies inondées par la dérivation de ces cours d'eau, nourrissent en grande abondance les *Joncées*, les *Cypéracées*, les *Equisétacées*, qui aiment la silice : ces prairies ne sont nullement favorables au développement des *Graminées*.

Les autres rivières ou cours d'eau présentent des phénomènes analogues suivant les couches géologiques qu'ils traversent; nous ne croyons pas devoir insister davantage, il nous suffit d'avoir pu signaler en passant l'importance de l'analyse chimique des eaux. Les grands cours d'eau nous offrent,

en opposition aux petits courants, le *Potamogeton gramineus* et le *Scirpus maritimus*. L'*Ourcq* traverse l'angle sud-est où le canal qu'elle alimente commence à Mareuil. L'*Epte* sert de limite à l'ouest; cette rivière est située dans une vallée étroite bordée de coteaux à pentes rapides reposant en partie sur une argile *plastique*. Lors des grandes pluies ou de la fonte des neiges, ses eaux s'élèvent presque subitement et produisent des inondations. La *Troesne* a un lit en partie artificiel : elle repose sur des sables glauconieux et n'est point sujette aux inondations. L'*Automne* coule sur un lit crayeux et déborde souvent. Les eaux de la Troesne à Trie-Château et les sources qui surgissent des pentes du bois de Labrosse, près Chaumont, ainsi que la fontaine du parc de Vaudencourt, déposent un sédiment calcaire sur les corps immergés.

Les cours d'eau ont, en général, une flore à part et méritent l'attention du botaniste : ils peuvent, en effet, changer la distribution des végétaux dans un département, en transportant des plantes d'un département voisin (c'est ainsi que l'Aisne transporte l'*Acorus calamus*, etc.), en étendant l'aire de végétation de certaines espèces par le transport de leurs graines le long de leurs rives ou en les déposant plus avant dans les terres à la suite d'inondations; c'est ainsi que le *Lysimachia nemorum* et les *Chrysosplenium* étendent chez nous leur aire de distribution en suivant les cours d'eau.

Quand les vallons sont exposés à être habituellement dégradés par les eaux pluviales, comme dans la région septentrionale du canton de Crevecœur, elles entraînent avec elles, outre la couche végétale, des pierres et des cailloux, qui forment une alluvion caillouteuse où végètent des plantes entraînées loin de leur station habituelle et qui jettent le botaniste dans l'étonnement. Il doit donc étudier quelle a pu être l'influence d'un cours d'eau, d'une inondation, d'un torrent passager, quand il rencontre une espèce dont la station peut lui présenter quelque doute. Ces nombreux cours d'eau coulent au fond des vallées et vallons sur la végétation desquels ils influent d'une manière notable : nous ne pouvons ici faire une étude approfondie de ces diverses variations; nous voulons seulement attirer les regards du botaniste-géographe sur ces considérations.

La vallée de l'Oise est riche et fertile; elle comprend de nom-

breux vallons, dont les eaux arrosent de belles prairies donnant des pâturages estimés. Dans la vallée du Matz, les eaux de quelques vallons, réunies à celles du Matz, fertilisent les contrées qu'elles arrosent, tandis que dans la vallée de La Bresche, les eaux de la rivière, grossies dans les temps d'orages par des torrents venus de loin, occasionnent des débordements pernicieux pour les plaines et les villages qui bordent la vallée. La vallée de la Lesche fournit des céréales, et dans la partie sud-est quelques coteaux sont plantés en vignes. La vallée de l'Aisne est riche et fertile; la vallée de l'Automne, grâce aux fréquentes sinuosités de la rivière et des nombreux cours d'eau qu'elle reçoit, présente un caractère de beauté et de fertilité tout à la fois assez remarquable. La vallée de l'Epte offre une culture difficile et coûteuse, mais sur les bords de l'Epte s'étendent des prairies naturelles qui donnent des produits abondants. Le vallon de Lingons, qui a son ouverture dans la forêt de Bouvresse, donne naissance à un grand nombre de marais où la présence de bosquets nombreux entretient la stagnation de l'eau. Le vallon de la Celle est généralement fertile, et cependant il est tourmenté par des sinuosités, des pentes et des contre-pentes : il offre quelques bouquets de bois épars çà et là. Les prairies sont assez estimées.

Il existait autrefois de nombreux étangs et marais que l'on dessèche journellement, tels que ceux de Fay, de Pontdron, du Vivier-d'Angers, de Bailly, du Berval, etc.; en rendant le climat plus froid et plus insalubre, ils devaient influer sur la végétation du département; ces marais disparaissent de jour en jour, on les dessèche et on les restitue à la culture; à leur place apparaissent de magnifiques prairies; cependant on en rencontre quelques-uns encore qui nourrissent, comme les fossés du chemin de fer, des espèces rares que nous citerons dans le catalogue; presque tous donnent asile à la nombreuse armée des plantes ubiquistes-palustres. Bientôt le grand canal maritime de Paris à Dieppe amènera des modifications dans la végétation sur tout son parcours; en drainant et en asséchant les marais avoisinants, il améliorera certains terrains, fera disparaître quelques espèces, et les fouilles auxquelles il donnera lieu en feront reparaître de nouvelles; ses berges deviendront la patrie d'espèces étrangères que les eaux transporteront après les avoir enlevées à d'autres stations.

FORÊTS ET BOIS.

La végétation forestière occupait autrefois tout le pays de Bray et une grande partie du sol du département de l'Oise : elle commença à être détruite dans la première moitié du XIII^e^ siècle, sous l'épiscopat de Miles de Nanteuil. La plupart des abbés, propriétaires du sol, ont graduellement dégarni le terrain des bois qui le recouvraient; ils aliénaient la terre temporairement à charge de défrichement et de conversion de la surface en terres labourables.

Les bois et forêts occupent actuellement, dans le département, une surface de 106,446 hectares : ils appartiennent à l'Etat, aux communes et aux particuliers. On compte parmi les plus belles forêts la forêt de Compiègne, celle de Laigue, celles d'Ermenonville, de Halatte, de Pontarmé, de Chantilly, de Hez, de Thelle, etc. — La plus importante est celle de Compiègne qui couvre une surface de plus de 14,000 hectares et rapporte à l'Etat un million.

Des centaines d'ouvriers sont occupés toute l'année à l'entretien et à l'exploitation de cette forêt. L'essence forestière la plus commune dans le Bray, c'est le chêne; dans la partie septentrionale, c'est le charme, le hêtre. On trouve répandus dans tous les terrains l'orme, le frêne, le bouleau, le peuplier noir, le tremble en assez grande abondance, la boursaude, le cornouiller, le coignassier, le châtaignier, de temps à autre, le merisier, le sorbier, le tilleul, l'alisier et plusieurs espèces de saules. Dans les régions où n'existent pas de grandes forêts, la végétation forestière se trouve répartie en bouquets de taillis sous baliveaux. Le peuplement des bois en plaine est principalement en chêne, en charme, en bouleau, en boursaude, en coudrier. Dans les vallées basses et dans les terrains de plaine où l'humidité du sol peut favoriser ces essences, on plante les frênes, les peupliers noir, grisard et blanc dans la vallée du Thérain, les saules marceau, blanc, jaune, hélix, osier, à feuilles auritées, triandre, fragile; l'aune, le platane dans la vallée de Noye, etc.

Les terrains sablonneux ou argileux se garnissent spécialement des essences du chêne, du coudrier, du merisier, du hêtre; le hêtre préfère le sol rapproché de la roche crayeuse, et souvent

il y constitue des forêts entières ; l'orme se plaît sur tout le calcaire grossier. Le châtaignier est rare et ne se trouve que par pieds isolés : une tradition du pays a perpétué le souvenir d'antiques et nombreuses forêts de châtaigniers qui auraient formé des massifs considérables dans notre département : il paraîtrait que l'hiver rigoureux de 1709 les aurait détruits presque entièrement. Sur les promenades, autour des villages, on plante souvent les ormes ; le prix considérable de cette essence avait beaucoup encouragé sa multiplication. Dans les cantons où l'on fait un grand commerce de fruits rouges, on trouve souvent plantés des cerisiers le long des routes ; parfois on rencontre quelques noyers, mais c'est une essence qui tend à disparaître.

Le long de la lisière des bois on rencontre fréquemment les *Trifolium medium*, *ochroleucum*, les *Malva alcea* et *moschata*, le *Rosa stylosa*, le *Geranium columbinum*, l'*Epipactis microphylla*, le *Genista sagittalis*, le *Galium sylvaticum*, l'*Ervum gracile*, le *Lathyrus sylvestris*, etc.

Quand le taillis est remplacé par la futaie, l'*Oxalis acetosella* étale ses feuilles trifoliolées en jolis gazons d'une verdure qui récrée les yeux ; là c'est l'*Asperula odorata*, la plante des grands bois, le *Vinca minor*, plante conquérante, remplacé dans les bois de La Neuville-sur-Ressons par le *Vinca major duplex*, le *Monotropa hypopitys* semble préférer les futaies de hêtre en compagnie du *Veronica montana*. — Quand la futaie est abattue, apparaissent le *Spartium scoparium*, l'*Epilobium spicatum* à la belle pyramide de fleurs ; dans les éclaircies se montrent les *Hypericum hirsutum*, *montanum*, *elegans*, le *Solidago virga aurea*, le *Gnaphalium sylvaticum*, le *Melittis melissophyllum*, qui, en se mariant aux fleurs bizarres des orchidées, viennent égayer ces sombres localités.

Dans les parties touffues l'*Alchemilla vulgaris*, (bois de Caumont, forêts de La Hérelle, de Malmifait, etc.), ouvre sa feuille étoilée, le *Corydalis tuberosa* épanouit ses jolies fleurs, le *Vicia dumetorum* s'accroche aux jeunes pousses, le *Rubus corylifolius* étale ses rejets, le *Rubus idæus* s'implante dans les pierrailles et semble rechercher le froid et l'ombrage. Plus la forêt s'assombrit et intercepte les rayons du soleil, plus le botaniste compte y rencontrer les *Pyrola minor et rotundifolia*, le *Neottia nidus-avis*, le *Monotropa hypopitys*, plantes décolorées, indi-

quant par l'absence de la chlorophylle le défaut des rayons lumineux.

Les bois, assis sur la craie, sont favorables au développement, dans leurs parties en relief, des *Digitalis purpurea et lutea*, du *Melampyrum cristatum* dont les racines s'implantent sur celles des *Brachypodium* et des *Festuca*, graminées des terrains crétacés.

Cette roche semble plaire au *Medicago falcata*, à l'*Iris fœtidissima*, espèces rares, au *Peucedanum parisiense*, plus rare encore, à l'*Atropa belladona* qui aime les lieux montueux, à l'*Aquilegia vulgaris*. Dans les fossés, le long des talus, le *Stachys alpina* montre ses feuilles veloutées, l'*Astragalus glycyphyllos* végète et prospère à côté du *Veronica spicata*. Dans les parties dénudées, le *Teucrium montanum* et le *Thesium* semblent former le tapis superficiel; le *Cratægus torminalis* préfère cette région, le hêtre en est l'essence dominante. Sur les talus exposés au nord croissent des touffes d'*Helleborus viridis* et *niger*, des buissons de *Juniperus*, des pelouses entières d'*Anemone pulsatilla*. Si le bois est assis sur les sables ferrugineux et à humus acide du Bray, le *Vaccinium myrtillus* et son congénère plus rare, le *Vitis-idæa*, s'emparent du sol, associés aux plantes conquérantes l'*Ulex nanus*, l'*Erica tetralix;* on y rencontre le *Betula pubescens*, le *Jasione montana*, le *Lychnis sylvestris*, le *Genista sagittalis*, le *Spartium scoparium* essayant d'étouffer la jeune végétation arborescente. Le *Ruscus aculeatus* égaie les lieux montueux touffus en même temps et par son beau feuillage toujours vert et par le rouge éclatant de ses baies. Le *Tussilago petasites* accompagne partout les bois et prairies reposant sur les argiles du Bray. On n'y rencontre pas un seul pied de *Statice*, si commun dans les sables tertiaires. Dans les bois reposant sur le calcaire grossier, on est presque sûr de cueillir les *Orchis galeata*, *simia*, *ustulata;* sur la lisière, le *Limodorum abortivum*, l'*Anacamptis pyramidalis*, tous deux rares; le *Lithospermum purpureo-cæruleum*, digne de rivaliser avec le *Plumbago larpentæ* de nos jardins; l'*Allium ursinum;* les *Anemone sylvestris* et *ranunculoides;* le *Silene nutans;* le *Silene otites;* l'*Arenaria trinervia;* le *Campanula persicifolia :* aux lieux montueux, l'*Actæa spicata* montre ses fleurs fugaces, le *Maianthemum bifolium* se plaît avec le *Scilla bifolia* et le *Tamus communis;* l'*Ajuga pyramidalis;* le *Brunella laciniata;*

sur le sable presque pur, les *Dianthus deltoides, prolifer, superbus*, étalent leurs corolles ; sur l'argile, le *Sedum telephium* est caractéristique. Les grandes forêts sont spéciales comme stations des *Geranium sanguineum* à grandes fleurs rouge-sang, du *Doronicum plantagineum*, du *Lappa major*, du *Coronilla varia*, du *Cerasus mahaleb*. Les bois ordinaires, les bouquets épars servent d'abris, comme les grandes forêts, aux plantes ubiquistes-sylvestres, au *Luzula vernalis*, au *Luzula multiflora*, à l'*Hieracium auricula*, aux deux *Daphne*, au *Mezereum*, espèce précoce, au *Laureola*, ami de l'ombre, au *Polygonatum multiflorum* et au *vulgare*, moins commun que ne l'indique son nom, espèces préférant l'exposition du nord, au *Sanicula europæa*, au *Mercurialis perennis*, à l'*Agraphis nutans*, etc.

Dans les forêts éclaircies croissent les *Sambucus racemosa*, *Ilex aquifolium*, *Betula alba*, *Salix caprœa et aurita*, *Populus tremula*, *Corylus avellana*, *Rosa canina*, *Viburnum opulus*, *Lonicera periclymenum*, *Rubus idæus*, *glandulosus*, *tomentosus*, *Pyrus acerba*, *Prunus spinosa*, *Pteris aquilina*, *Polystichum filix mas et fœmina*, *dilatatum*, *oreopteris*, *Polypodium dryopteris*, *phegopteris*, etc. — Les forêts des arbres verts favorisent le *Monotropa*, les *Orobanche*, quelques orchidées, le *Satyrium*, etc., et d'assez nombreuses espèces de champignons. Quelques plantes toutes spéciales caractérisent certaines forêts, le *Lycopodium chamœcyparissus* au bois de Belloy, l'*Arabis arenosa* au bois de Caumont, le *Scrophularia vernalis*, au bois de Bains et de Boulogne-la-Grasse, le *Primula elatior* dans les bois de la vallée du Thérain, le *Conopodium denudatum* et le *Dentaria bulbifera* dans la forêt de Thelle, le *Thalictrum sylvaticum* dans la forêt de Halatte, les *Cardamine impatiens* et *hirsuta* dans la forêt de Compiègne, le *Viola montana*, dans la forêt de Carlepont, le *Stellaria nemorum* dans la forêt de Laigue, le *Geranium phæum* dans les bois du canton de Maignelay, le *Geranium modestum* dans les bois de la vallée de Thève, le *Trifolium rubens* commun aux forêts de Compiègne, de Halatte, de Pontarmé, le *Cynoglossum montanum* si répandu dans la forêt de Compiègne, l'*Allium scorodoprasum* dans la forêt de Laigue, le *Phalangium liliago* dans la forêt de Compiègne, certains *Carex*, le *Brizoides* dans la forêt d'Ermenonville, l'*Ohmuelleriana*, dans la forêt de Compiègne, l'*Alopecurus fulvus*, dans la même forêt, et quelques autres encore

que nous ne rencontrons qu'aux localités indiquées. Les mares de ces forêts ont aussi une végétation caractérisée composée des plantes palustres-ubiquistes et d'espèces rares spéciales aux étangs de ces grandes forêts; chacune d'elles demande de fréquentes herborisations pour en connaître la flore si variée et si belle. Dans un autre fascicule nous espérons faire entrer les espèces les plus remarquables dans le récit des herborisations que nous nous proposons d'ajouter comme complément de ce tableau de la végétation.

Depuis plusieurs années, les communes et les particuliers font des essais de reboisement qu'on ne saurait trop louer en rendant productifs des terrains en friche; c'est ainsi que nous trouvons des arbres verts sur les collines du Montois, le pin sylvestre, le laricio, le mélèze sur les sables ferrugineux du pays de Bray, l'acacia dans quelques cantons, le pin maritime vers Senlis, et partout où le sol est bas et humide, on multiplie les peupliers; dans beaucoup d'endroits, on replante les friches en bouleau dont la croissance rapide étouffe la bruyère; dans quelques localités, on renonce à cette essence parce que l'industrie locale en détruit les jeunes pousses pour la vente des balais. De nombreux étangs sont asséchés et rendus à la culture du pays, les uns pour être convertis en riches pâturages, les autres pour être rendus à la végétation ligneuse. Dans les environs de Noyon, on replante en bois les terrains que l'on retire à la vigne. Les défrichements sont assez considérables depuis quelques années: ils prennent de jour en jour une nouvelle extension; le botaniste peut, jusqu'à un certain point, regretter ces envahissements de la culture qui lui font perdre quelques plantes, mais il s'en réjouit malgré tout, parce que c'est un bien pour l'intérêt général; d'ailleurs, les pertes occasionnées par le défrichement sont compensées par le gain des espèces que ramène le reboisement; les plantations d'arbres verts surtout favorisent le développement d'une riche flore cryptogamique et mettront probablement à jour des espèces nouvelles pour le botaniste dans des herborisations ultérieures. Les pertes, du reste, n'affectent que l'aire de distribution de la plante; il arrive bien rarement qu'une espèce ne croisse qu'à une seule localité, et, sous ce rapport, il est facile d'établir l'inventaire de nos pertes totales. Le *Geranium phæum*, espèce très-rare, a disparu des triages de la

forêt de La Hérelle qui ont été défrichés vers Broyes et Plainville. L'asséchement du marais tourbeux de Bretel entre Saint-Pierre-ès-Champs et Saint-Germer, commencé en 1832, a amené la rareté d'abord du *Cineraria palustris*, ensuite sa disparition totale. La même cause a fait perdre l'*Oxycoccos palustris*, rareté de la vallée de Thève où Thuillier l'avait cueilli lui-même. Le *Gratiola officinalis* existait autrefois à l'étang de la forêt de Hez, aujourd'hui desséché; nous l'avons cueilli nous-même au marais de Therdonne; le partage de cette propriété communale en a déterminé la culture réglée. On ne le retrouve plus. Le *Lathræa squammaria*, grande rareté, a disparu des bois de Formerie, qui ont été défrichés.

Le *Silene noctiflora*, trouvé une fois à Hermes, espèce adventive, a disparu pendant que les ouvriers étaient occupés aux terrassements du chemin de fer. Le *Silene catholica*, indiqué dans une note manuscrite de M. Graves, est une espèce douteuse chez nous. L'assèchement de l'étang de Pontdron a fait disparaître le *Malaxis læselii*, l'*Alisma ranunculoides*, le *Naias minor*, l'*Utricularia minor*, le *Cicuta virosa*. Le *Lycopodium selago*, cueilli par M. A.-L. de Jussieu, en septembre 1780, sur la molière de Sérans, n'a plus été retrouvé depuis. Le *Reseda phyteuma*, indiqué par Cambry, semble avoir disparu. Le défrichement de la garenne de Bertichères a amené la disparition de l'*Alchemilla vulgaris*.

Telles sont à peu près les pertes que le botaniste a pu constater et enregistrer depuis une trentaine d'années. Elles sont amplement compensées par le gain des espèces rares qui retrouvent une nouvelle localité sous l'abri des reboisements. Nous avons en notre possession un herbier dont les étiquettes bien détaillées, par rapport aux localités et aux dates, présentent toute garantie, c'est l'herbier de M. Lenglet qui se trouvait en relation avec M. A.-L. de Jussieu auquel il envoyait ses échantillons à comparer. Cet herbier comprend toute la flore de l'Oise, et la date la plus ancienne qu'il indique est de 1770; à partir de cette époque nous n'apercevons aucune perte; quelques localités ont disparu, mais la plante se retrouve dans d'autres stations, c'est ainsi que le *Lycopodium clavatum* (trouvé en 1777), à l'étang d'Ons-en-Bray n'existe plus; le *Pilularia globulifera* (cueilli en 1779), dans l'étang de l'évêché, ne se retrouve plus par suite

de l'assèchement de l'étang, etc. La végétation du pays a donc peu varié depuis cent ans.

MURS, CHATEAUX, RUINES, LIEUX AZOTÉS.

La flore *rudérale* et *pariétale* a un caractère spécial et renferme la plupart des plantes azotées : on la reconnaît facilement; notre intention n'est pas d'en faire une description détaillée, mais d'en donner un aperçu général. La plupart des plantes qui recherchent les lieux azotés ont généralement dans tout leur port une consistance sèche et assez souvent velue qui les rend moins sensibles aux effets de la gelée; leur taille n'est jamais assez élevée pour que les vents puissent les briser, d'ailleurs elles ne trouvent pas des éléments assez substantiels pour prendre un grand développement; la plupart, exposées à de nombreuses chances de disparition par suite du ragréement des murs, sont presque toutes pourvues de nombreuses graines, comme les *Hieracium*, *Taraxacum*, *Linaria*, etc. Par suite de leur villosité, les feuilles profitent du bienfait de la plus petite pluie et souffrent moins des effets du rayonnement nocturne.

Le *Salvia sclarœa*, à la tige rude, aux feuilles ridées, aux dents calicinales épineuses, se plaisait encore, il y a quelques années, sur les anciens remparts de Gerberoy; sans doute c'est un débris de l'ancienne culture des plantes du moyen-âge. Le *Geoglossum glabrum* affectionnait les ruines du vieux Pierrefonds. On rencontrait autrefois le *Corydalis lutea* dans les rues de Beauvais, dans celle du Petit-Thérain, etc. On le retrouve encore aujourd'hui sur les murs intérieurs de Saint-Lazare.

Le *Cheiranthus cheiri*, la fleur des murailles, prospère sur d'anciennes constructions et de vieux murs exposés au nord; c'est ainsi qu'on peut le voir sur la cathédrale de Beauvais, à l'église Saint-Etienne de Beauvais, au collége, dans les rues du Tournebroche, de l'Ecole-du-Chant, du Petit-Thérain, aux ruines de Montépilloy, de Pierrefonds, de Cressonsacq, à la tour de Compiègne, etc. Déjà Gerarde, en 1597, l'avait surnommé *Wall-Flower* (fleur des murailles). Le *Fumaria media* croît sur les murs de Baron. Le *Turritis glabra* se conserve depuis des siècles

sur les murs de la préfecture et de la cathédrale, dans la rue Sellette et sur les murs qui longent la place du théâtre. Le *Sisymbrium sophia*, aux feuilles à segments légèrement velues, le *Sisymbrium trio* se plaisent sur les murs à chaperon de chaume, à Marissel, à Bulles, etc. ou dans les fentes des murailles construites en moellons, à Mouy, Bury, Angy, Balagny, Creil, etc., sur le parapet de pierre du pont de la Porte-de-Paris, à Beauvais. L'*Erysimum cheiranthoides* est plus rare; cependant on le rencontre parfois sur les murailles à Beauvais, Méru, Clermont. Le *Diplotaxis tenuifolia* croît sur les vieux murs à Noyon, Creil, Beauvais, le *D. muralis* est bien moins commun sur les murs que son nom l'indique; il se trouve remplacé chez nous par le *D. tenuifolia*. Les murs de la région calcaire exposés au midi voient souvent se reproduire, au milieu du ciment désagrégé, les *Reseda luteola* et *lutea*. Le premier, sans doute, est un débris des anciennes cultures du moyen-âge et s'est perpétué, avec persistance, sur les habitations qui survivent aux individus. Le *Myosurus minimus*, presque nain, charmant par sa délicatesse, choisit de préférence les toits de chaume et les murs à chaperons enduits de terre pour y fleurir en été; aussi n'est-il pas rare de le rencontrer presque dans tous les villages. Le *Chelidonium majus*, espèce ubiquiste, pousse partout, s'insinue dans toutes les fissures et donne aux décombres leur physionomie sauvage par son feuillage d'un vert sombre et triste; il est souvent en compagnie du *Geranium Robertianum*, tandis que l'*Erodium cicutarium* fleurit toute l'année de préférence sur les chaperons des murs un peu humides; c'est là que, suivant les éléments qu'il trouve, il change de feuillage et devient polymorphe; c'est un des priviléges des plantes ubiquistes de s'accommoder de tout terrain, de toute exposition, de tout climat, par une simple modification des organes de la feuillaison. Le *Draba verna* envahit tous les murs, pour ainsi dire, et s'épanouit en mars, associé au *Saxifraga tridactylites*, qui rivalise avec lui de précocité. Le *Dianthus caryophyllus*, fleur aristocratique des Alpes, semble au sommet des tours ou sur les murs des anciens châteaux, à Pierrefonds, à Crépy, chercher un souvenir des collines élevées où elle étalait sa brillante corolle. Pour s'accommoder à l'aridité des lieux où elle croît, sa tige prend une consistance ligneuse. Le *Sagina procumbens*, espèce ubiquiste, l'*Holosteum*

umbellatum, les *Cerastium arvense*, *murale* s'établissent avec l'*Arenaria serpyllifolia*, sur les murs en boue et sur les toits recouverts en chaume. Il y a cinq ans à peine que l'*Arenaria balearica*, qui couvrait de son tapis de mousse le mur d'un jardin de la rue Notre-Dame à Beauvais, a disparu par suite de la démolition du mur; c'était la station unique chez nous de cette rare espèce. Sur les murs du château de Villotran, nous avons cueilli l'*Androsœmum officinale*, échappé du parc, sans aucun doute; mais il s'y est tellement implanté et propagé qu'il a revêtu un air d'indigénat tout naturel. La *Vigne* elle-même couvrait encore, il y a quelques années, de ses rejetons sauvages les murs du château de Béthisy, et semblait s'y reproduire naturellement.

Le *Geranium lucidum* affectionne spécialement les murs où domine le plâtre, à Couvieux, La Morlaye, Précy. Dans les lieux secs, sur les vieilles murailles, le *Medicago falcata* ne craint pas de venir s'établir; il s'accommode de tout terrain. La famille des Crassulacées occupe une large place dans la flore pariétale; elle nous rappelle les plantes grasses qui recherchent les anfractuosités des rochers et croissent, pour ainsi dire, sur la pierre même. Dans la plupart des cantons de Marseille, Grandvilliers, Formerie, Froissy, Estrées-Saint-Denis, Compiègne, etc., on rencontre le *Sedum album* sur les murs en boue recouverts de chaume, le *Sedum acre* aux touffes envahissantes; le *Crassula rubens*, seule espèce indigène, est plus rare dans cette station; le *Sedum reflexum* décore les toits et les murs de Méru, Formerie, Grandvilliers, Ivors, etc.; la variété *Hexasepalum* se rencontre à Sommereux, à Pierrefonds, à Chaumont, à Crépy, sur quelques murailles. Le rare *Sedum dasyphyllum*, cultivé presque partout, étale ses touffes gracieuses sur certains murs de clôture de jardins. Il semble qu'il ne doive pas s'éloigner de la station que l'homme lui a donnée.

Le *Sempervivum tectorum* décore de ses jolies fleurs purpurines ouvertes en étoile le faîte des constructions couvertes en chaume; la main de l'homme le propage et le respecte; ses belles rosettes de feuilles épaisses et imbriquées garantissent son toit contre les oiseaux de proie nocturnes qui, pour chercher les souris, arrachent la paille. Dans tous les cantons de la région crayeuse, on rencontre, à la crête des toits et sur les chaperons des murs,

planté à la même intention, depuis un temps reculé, l'*Iris pumila*, espèce méridionale égarée dans les cantons de Grandvilliers, de Formerie, de Crevecœur, de Breteuil, de Saint-Just, etc. Mais l'homme ne se contente pas de la placer sur ses toits, il lui donne encore place dans ses jardins où cette belle espèce semble le remercier par la variété et la richesse des couleurs qu'elle revêt sous l'influence de la culture; dans quelques villages du canton de Liancourt, on a donné la préférence à la variété à fleurs jaunes de cet *Iris*. L'*Iris germanica* employé à cet usage est beaucoup plus rare, cependant on le rencontre à Chantilly, à Morfontaine, à Compiègne; il semble toutefois que cette espèce eût plutôt mérité d'être propagée; ses fleurs, si belles et si riches de coloris, sont bien propres à masquer la nudité des murailles et à embellir le faîte des chaumières.

Le *Ribes grossularia*, apporté par les oiseaux avides de ses baies, se reproduit parfois sur quelques murs; mais il est rare et prospère avec plus de vigueur dans le terreau de décomposition des vieux saules. La famille des Ombellifères semble s'éloigner des murs; un seul représentant, l'*Ægopodium podagraria*, s'établit au pied même des murailles et ne peut être détruit, à Beauvais, à Creil, etc. Tout le monde sait combien l'*Hedera helix* aime les vieilles murailles qu'il décore de sa verdure perpétuelle : il s'implante partout où il trouve une fissure, c'est la plante des ruines par excellence. Par hasard, on aperçoit un *Sambucus nigra*, mais il est rare qu'il persiste. On sait combien ses racines ont de puissance et on a soin de les arracher. Les murs de Chaumont ont offert aux botanistes le *Rubia tinctorum*, provenant sans doute d'anciennes cultures.

Le *Centranthus ruber* a été introduit depuis longtemps dans les jardins et s'est naturalisé sur les murs, car il subsiste indéfiniment à Grandvilliers, Compiègne, Saint-Lucien, Senlis, Crépy, etc.; son beau corymbe de fleurs rouges, s'épanouissant au milieu de feuilles glauques, fait toujours un joli effet et a trouvé grâce devant la main qui devait l'expulser de cette station. La grande famille des Composées n'a que peu de représentants dans les lieux azotés. Ce sont presque toujours des Chicoracées à fleurs jaunes, l'*Hieracium murorum*, aux feuilles parfois tachetées comme si la pauvreté des éléments nutritifs le rendait chlorotique, le *Prenanthes muralis*, commun à Beauvais, dont la présence égaie

les vieux murs; le *Taraxacum dens Leonis*, espèce vulgatissime; le *Crepis tectorum*, ubiquiste et polymorphe, etc.

Les *Veronicæ annuæ*, qui supportent également le froid et la chaleur, végètent toute l'année sur ce sol artificiel. Le *Linaria cymbalaria* se trouve presque partout et embellit la plupart des murs exposés au nord; le *Linaria minor* est plus rare; on le rencontre cependant sur les murs en moellons à Lamorlaye, Creil, Liancourt, etc. L'*Antirrhinum majus* a conquis droit de cité sur les vieilles murailles où il épanouit tout l'été sa corolle tantôt purpurine, tantôt jaunâtre, parfois nuancée de mille couleurs; il semble se plaire sur les bâtiments en ruines; cette station aride lui donne même plus de vitalité : annuel ou bisannuel dans nos jardins, dont la terre trop substantielle le gorge de sucs et le rend plus sensible aux gelées, il devient, dans les lieux azotés, moins succulent, plus ligneux. Aussi persiste-t-il de longues années.

Le *Mentha viridis*, cultivé généralement, ne cherche un refuge sur les murailles à Betz, à Cuvergnon, que par exception; ce n'est pas là sa station habituelle. Il n'en est pas de même des Chénopodiacées; de tout temps elles se sont plu dans le voisinage des habitations et ont aimé un sol où se putréfient les matières organiques : aussi presque toutes les espèces se rencontrent au milieu des débris, des ruines, au pied des murs, aux lieux incultes et pierreux; c'est ainsi que l'on rencontre les *Chenopodium bonus-Henricus*, *urbicum*, *murale*, *hybridum*, etc., espèces aux feuilles anguleuses, aux tiges droites et raides, souvent recouvertes d'une poussière furfuracée; elles s'associent aux *Atriplex* avec lesquels elles ont un air de famille qui frappe les regards les moins observateurs. Le *Rumex scutatus* n'est pas commun; il aime les stations chaudes et on le trouve sur les murs en moellons à Royalieu, à Angy, à Bury, à Balagny; mais il n'a point l'air indigène. Semblables aux Arroches par le port et l'aspect, les Amaranthes se rencontrent assez souvent dans les rues et au pied des murs. On cueille ainsi l'*Amaranthus blitum*, aux feuilles d'un vert livide, à Saint-Just-des-Marais, à Beauvais, etc. Tout le monde sait que l'*Urtica dioica* aime le voisinage de l'homme; cette espèce semble s'attacher à ses pas et le prévenir qu'elle doit lui être d'une grande utilité puisqu'elle l'accompagne partout; aussi s'empare-t-elle de tous les murs dont le ci-

ment se disjoint; sa tige sèche et filamenteuse, ses feuilles assez coriaces et d'un vert sombre, les poils nombreux dont elle est hérissée, tout semble s'harmoniser avec la tristesse et l'aridité des lieux qu'elle préfère. Elle fuit les forêts, et partout où le botaniste la rencontre, il est sûr du voisinage des habitations.

Le *Parietaria diffusa*, caractéristique des murailles, plante azotée par excellence, tapisse la plupart des murs humides ou au pied desquels coule un cours d'eau; par ses graines, au calice glutineux garni de petits poils et persistant, elle s'attache aux pierres qui semblent devoir être à l'abri de végétation, elle y adhère et y persiste. Au pied des murs, dans les jardins ou sur les murailles que ne réchauffent pas les rayons du soleil, le *Marchantia polymorpha* étale ses expansions membraneuses et sa végétation digne de fixer l'intérêt du botaniste.

De nombreuses espèces de *Mousses*, ressemblant par leur port à de véritables petites plantes phanérogames en miniature, s'attachent avec les *Lichens* aux constructions de l'homme; ces dernières espèces semblent destinées à détruire à la longue ce que la main de l'homme a édifié; les *Byssus* s'étalent sur les pierres lisses comme pour préparer aux lichens une adhérence plus facile; les pierres offrent-elles des aspérités, les lichens crutacés s'en emparent sur-le-champ, s'y étalent en plaques tuberculeuses, absorbent pour végéter l'humidité et les brouillards de l'atmosphère, s'insinuent dans les moindres crevasses, désagrègent peu à peu le ciment qui joint les pierres, leur décomposition fournit une terre bien maigre qui peut servir déjà à l'établissement d'autres espèces plus coriaces, plus envahissantes; des mousses, des graminées s'y établissant, viennent augmenter la couche d'humus, préparer un fond à une végétation plus destructive encore, et, sous cette action lente, mais puissante, les murs finissent par s'écrouler et par tomber en ruines.

C'est ainsi que les roches calcaires sont spécialement envahies par les *Psora decipiens*, *vesicularis*, *lurida* qui affectionnent le calcaire grossier, les *Placodium albescens*, *fulgens*, *gelidum*, *ochroleucum*, les *Squamaria crassa* et *lentigera*, les *Lecanora parella*, *incrustans*, le *Pyrenula nigrescens*, les *Collema tenuissimum*, *cristatum*, etc.

Les roches siliceuses sont le siége d'une végétation cryptogamique spéciale : elles sont habitées en grande partie par des li-

chens saxicoles que l'on retrouve dans les pays de montagnes et qui se mêlent aux ubiquistes; ce sont spécialement : les *Cornicularia pubescens*, *Physcia chrysophthalma*, *Gyrophora pustulata*, *murina*, *Parmelia physodes*, *conspersa*, *olivacea*, *Lecanora badia*, *atra*, *Urceolaria scruposa*, *Rhizocarpon geographicum*, *Isidium corallinum*, etc.

Que l'homme change la nature des matériaux qu'il affecte à la construction et aussitôt les lichens changeront d'espèces et de genres. Sur un mur enduit d'argile s'implantera le *Lecanora discolor;* est-il construit en silex pyromaques, il se trouve aussitôt envahi par les *Lecanora parella*, *Urceolaria Hoffmanni*, *Gyalecta epulotica*, *Rhizocarpon confervoides*, *Lecidea lapicida*, *Verrucaria actinostoma*; les habitants du pays de Bray, trouvant sous la main les grès ferrugineux néocomiens, s'en servent souvent dans la construction de leurs murs; des lichens spéciaux y adhèrent; ce sont les *Lecanora intricata*, *Lecidea carphina*, *ochrochlora*, *flavicunda*, *Verrucaria muralis*, *concentrica*; les couvertures des chaperons sont habitées par des espèces particulières : sur l'ardoise, c'est spécialement le *Lecanora atra grumosa;* sur la tuile, le *Lecanora parella*. Le mur est-il vieux, il nourrit un plus grand nombre d'espèces destinées à concourir à sa destruction. Aucune construction n'en est à l'abri; tout, même la pierre la plus dure, rentre dans cette loi qui régit l'univers : « Rien ne se détruit, tout se transforme. » Parmi les graminées, les *Bromus sterilis*, *tectorum*, *mollis*, laissent pendre leurs épillets sur les toits secs, le *B. tectorum* paraît affectionner les moellons. La famille des Fougères aime, en général, à s'abriter le long des murs, sur les églises dont l'élévation lui donne un refuge contre les vents et lui fournit l'humidité nécessaire.

Le *Ceterach officinarum*, petite mais curieuse espèce, croît sur les murs de la Préfecture, de Trie-Château, de Boursonne, de Thury, d'Angy, de Flavacourt, etc.

Le *Scolopendrium officinale* étale, sur les murs humides ou entre les fissures des églises de Tillard, d'Espaubourg, etc., ses touffes vertes et luisantes ou envahit l'intérieur des puits, comme à Pierrefitte, etc.; les murs solitaires, assez vieux et humides, donnent asile aux *Asplenium trichomanes*, au pétiole luisant, aux gracieuses folioles, *A. Ruta muraria*, rustique espèce qui vient encore récréer la vue au milieu des gelées, *Adianthum*

nigrum, au feuillage d'un beau vert. Par exception le *Polypodium calcareum* étale ses frondes aux aqueducs et bassin du vieux château du Plessis-sur-Autheuil ; le *Cystopteris fragilis* se voyait autrefois sur les murs de l'église de Cuvergnon et de Bargny, et sur les murs du château de Pouilly.

L'*Acropteris septentrionalis*, rare espèce, disjointe, s'est rencontrée, par hasard, aux rochers de grès du bois de Maurière. La flore pariétale a donc, aux yeux du botaniste, un intérêt tout particulier. Outre les espèces nombreuses et rares qu'il vient y recueillir, de nombreuses réflexions sur l'harmonie de la création lui sont suggérées par ce monde cryptogamique qui semble être spécial aux constructions de l'homme, dont les délicates espèces, se multipliant à l'infini, désagrègent les rochers, entassent individus sur individus pour créer cette terre végétale qui donnera naissance à des plantes supérieures par une gradation bien marquée qu'on ne saurait trop admirer. Les *Lichens crustacés* commencent l'œuvre de destruction qu'achèveront les *Lichens foliacés;* puis, sur leurs débris, apparaîtront les *Mousses* auxquelles succèderont les *Fougères*, et enfin les végétaux supérieurs. La mort des unes donnera la vie aux autres.

Admirons cette action puissante des végétaux inférieurs qui jouissent, pour augmenter encore ce pouvoir, du double privilége de se reproduire indéfiniment et de remplir promptement toutes les phases de leur évolution. Cette végétation rudérale a encore un autre enseignement pour le botaniste; ces vieilles ruines sont pour lui des archives qui lui retracent l'histoire du passé; bien des espèces cherchent un refuge dans ces murs qui ont disparu de la plaine ou de leurs stations par suite de diverses causes de destruction, comme le *Rumex scutatus*, vestiges d'anciennes cultures. Les constructions survivent aux individus et servent ainsi à conserver les espèces détruites à l'entour. Ne laissons donc passer aucune vieille ruine sans l'explorer, un vieux manoir sans le parcourir dans ses détails, une antique tour féodale sans interroger les murs de son enceinte. Ces visites aux ruines solitaires enrichissent presque toujours le botaniste et lui ménagent de charmantes surprises.

TÉRATOLOGIE.

On trouve dans les végétaux, comme dans les animaux, des anomalies ou monstruosités qui ne sont que des écarts du type primitif se produisant sous l'influence d'une cause modificatrice. La *Tératologie* est la partie de la science qui s'occupe de l'étude de ces monstruosités. Ces déviations du type normal ne sont souvent que le résultat de l'exagération de faits réguliers, et, sous ce rapport, l'étude de ces phénomènes anormaux peut jeter du jour sur des faits d'anatomie végétale incomplètement expliqués par la science. A ce point de vue, il n'est donc pas indifférent de jeter un coup d'œil sur les monstruosités reconnues dans l'Oise; en examinant quelles familles sont spécialement affectées de ces anomalies, quel genre de monstruosité semble s'attacher à telle ou telle espèce, le botaniste, s'aidant des faits connus de l'anatomie, pourra plus facilement arriver à connaître la cause modificatrice et en tirer des conséquences utiles pour l'horticulteur qui désire fixer ou faire naître les variations accidentelles intéressantes.

Une des monstruosités les plus communes est l'*Anamorphose* ou la métamorphose rétrograde de certains organes en d'autres plus essentiels, plus élémentaires; elle affecte tantôt les pièces de la corolle, tantôt les étamines, tantôt les bractées, qui prennent dans ce cas la forme, la consistance et la couleur des feuilles proprement dites de végétation. Un des cas les plus ordinaires de l'anamorphose est la *Virescence*, où les sépales et les pétales, et souvent même les étamines et les carpelles (dans la *Chloranthie*, par exemple), retournent à l'état *vert*, état normal des feuilles de la végétation. Nous avons rencontré les phénomènes de virescence surtout dans les plantes suivantes : *Anemone nemorosa*, dont les sépales seulement se changent en feuilles au bois de Liancourt; *Anemone pulsatilla*, dont les folioles de l'involucre deviennent sépaloïdes au mont de Hermes; *Nigella arvensis*, à Laversines; *Silene inflata*, à Saint-Paul; *Cerastium brachypetalum*, au Béquet; *Trifolium repens*, dont les pétales reprennent même la forme des feuilles trifoliolées, Nivillers, Beauvais, assez commun; *Trifolium arvense; Primula elatior; Sambucus nigra; Hypochœris radicata*, Bongenoult, Villers-

Saint-Lucien; *Verbascum lychnitis*, Saint-Paul, Auneuil; dans cette espèce les carpelles reprennent souvent la consistance foliacée; *Veronica arvensis; Euphorbia sylvatica*, forêt du Parc; *Tortilis anthriscus*, à Beauvais, Liancourt; *Geum rivale*, prés à Saint-Jean; *Rubus cæsius*, bois de l'Italienne; *Carum carvi*, rencontré par M. de La Fons sur la montagne de Tarlefesse, l'involucre et l'involucelle se composaient de folioles semblables aux radicales; nous avons surtout remarqué l'anamorphose dans le *Nigella arvensis* qui, dans les champs bien fumés, voit souvent ses nectaires transformés en folioles du cycle calicinal; dans le *Polygonatum multiflorum*, bois de Mouchy, dont les bractées se transforment en petites feuilles. Il nous a semblé, d'après nos observations, que ces phénomènes de virescence étaient plus fréquents dans les années pluvieuses, spécialement dans le *Mentha rotundifolia*, le long du rû de Calets, dont les folioles calicinales se transforment exceptionnellement en feuilles crépues. Il en est de même du *Valerianella olitoria*.

La *Chloranthie*, ou virescence de tous les organes floraux, montre parfaitement que tous les cycles périanthiques ne sont en définitive composés que de feuilles métamorphosées; nous l'avons surtout observée complète dans le *Trifolium repens*, à Beauvais même; dans le *Brassica napus*, au pré Martinet; dans les *Valerianella olitoria* et *auricula*, et dans le *Geum rivale*.

Les faits d'*Antholyse* ou de transformation florale complète sont moins fréquents; on les reconnait dans les parcs et les jardins affectant l'inflorescence des *Viburnum opulus sterilis*, dont les fleurs neutres deviennent globuleuses. Nous en avons observé un cas affectant le *Geum rivale*, des prés de Saint-Jean, où les stipules collatérales s'étaient désunies et montraient ainsi l'origine du cycle calicinal; un autre exemple se rencontre assez fréquemment dans le *Rubus fruticosus*, où les carpelles sont métamorphosées en nucules, spécialement dans les bois humides.

La *Prolification* est un phénomène tératologique qui consiste dans le développement anormal de bourgeons à l'aisselle de feuilles qui n'en produisent pas d'habitude, comme des bractées, des sépales, des pétales.

La *Diaphyse* consiste dans l'élongation ou la prolongation à travers le calice de l'axe d'une fleur qui se termine en un nouveau bourgeon; c'est une prolification *axile médiane* ou *centrale;* la

prolification que nous avons définie plus haut est une prolification *axillaire* ou *latérale*. Une troisième série de phénomènes a encore reçu le nom de prolification; elle consiste en la transformation de fleurs en bourgeons foliacés, lorsque ces fleurs métamorphosées en bourgeons émettent des racines adventives et reproduisent la plante dès qu'elles touchent le sol.

L'expression *Vivipare* représente ces trois prolifications dans la plupart des ouvrages, et spécialement dans les flores. Nous avons trouvé de nombreux exemples de diaphyse, dans le *Cardamine pratensis*, à Saint-Just-les-Marais; dans le *Ranunculus bulbosus*, à Villers-Saint-Lucien; dans le *Geum rivale*, en beaucoup d'endroits; dans le *Rosa arvensis*, à Crillon; dans le *Rosa stylosa*, au Béquet; dans le *Rosa rubiginosa*, à Senéfontaine; dans le *Bellis perennis*, dans le *Daucus carotta*, à Saint-Lucien; dans les *Juncus acutiflorus*, *lamprocarpus*, *obtusiflorus*, à La Chapelle-aux-Pots, à l'Italienne, à Ons-en-Bray; dans le *Bromus secalinus*, plaine de Tillé; M. Graves indique le *Seseli coloratum*, à fleurs diaphysées, à Morfontaine. Nous n'avons vu l'*Hypochœris radicata prolifera* qu'une seule fois à Saint-Jean; le *Plantago lanceolata*, à Saint-Jean. La diaphyse centrale du capitule se rencontre assez fréquemment dans le *Knautia arvensis*, le *Scabiosa columbaria*, le *Rubus fruticosus*, le *Calendula officinalis*, le *Jasione montana*, le *Plantago major*, dans la variété *Minima*. Nous avons spécialement observé la diaphyse des graminées en de nombreuses stations, sur le *Poa bulbosa*, sur le *Phleum pratense* et le *Phleum nodosum*, sur le *Deschampsia cæspitosa*, à la forêt de Hez, à la forêt du Parc, au bois de Caumont, sur le *Molinia cærulea*, à la forêt de Hez.

L'*Apostase* est l'éloignement de verticilles ordinairement très-rapprochés, comme les verticilles constitutifs de la fleur; ce phénomène tératologique est assez rare et nous n'avons eu occasion de l'étudier que dans la famille des Labiées, sur un *Mentha aquatica*, un *Lycopus*, un *Stachys palustris*.

L'*Agglomération*, ou le rapprochement en une masse compacte des verticilles floraux, est un phénomène tératologique assez commun sur le *Stachys palustris;* nous l'avons rencontré au moins une fois par an.

La *Fasciation* est une monstruosité par laquelle les tiges et les rameaux se déforment et s'aplatissent d'une manière anormale

en un ruban. Cet aplatissement est une tendance à la séparation des parties constituantes; nous l'avons étudié sur le *Tulipa sylvestris*, sur le *Lysimachia vulgaris*, sur le *Dipsacus sylvestris*, sur le *Carlina vulgaris*, l'*Orchis maculata*.

M. Graves a observé ce phénomène sur le *Cichorium intybus* au bois de Plaisance, près Compiègne. Le *Dipsacus sylvestris*, objet de notre observation, nous présentait, en outre, le phénomène de la *torsion* de la tige dans toute la longueur. Une feuille de noyer nous a présenté par sa bifidité un exemple remarquable de fasciation de cet organe appendiculaire. La nervure moyenne s'était épanouie et bifurquée et chaque moitié de la feuille était l'image d'une feuille entière avec ses nervures et son parenchyme.

La *Partition* est la monstruosité par laquelle un même axe est divisé en plusieurs : différentes plantes nous ont offert ce phénomène, le *Lolium perenne*, le *Plantago lanceolata*, le *Veronica spicata*, l'*Orchis latifolia*, le *Tulipa sylvestris*, le *Veronica teucrium*, le *Carlina vulgaris*.

Les pétales du *Nigella arvensis*, du *Campanula trachelium*, de l'*Atropa belladona* nous ont montré le phénomène de la *Disjonction* ou défaut accidentel d'union des organes simples.

La *Duplication* ou addition de nouveaux verticilles à la corolle a pu être observée par nous à tous les degrés dans les plantes suivantes : *Cardamine pratensis*, *Saponaria officinalis*, *Lychnis sylvestris*, *Vinca minor* (cette dernière avec *disjonction* du premier cycle corollin), *Geum rivale* (monstruosité commune), *Ranunculus philonotis*, aux prairies bordant le bois d'Argyle, *Ficaria ranunculoides*, *Caltha palustris*, *Aquilegia vulgaris*, *Papaver rhœas*, *Polygonatum vulgare*, au Béquet, *Polygonatum multiflorum*, à Saint-Germain-la-Poterie. M. Graves indique le *Convallaria maialis*, dans cet état au bois du Hasoy. Les *Torilis helveticus*, *nodosus* présentent aussi assez souvent ce phénomène. Il se développe spécialement, suivant nos observations, quand la plante s'est développée dans un terrain plus fertile et plus humide que ne l'est d'habitude le sol de sa station favorite.

Nous avons remarqué la duplication dans son plus haut degré affectant surtout l'*Aquilegia vulgaris*, le *Delphinium consolida*, le *Rubus fruticosus*, le *Narcissus pseudo-narcissus*, le *Col-*

chicum autumnale, le *Cardamine pratensis*, le *Rubus cæsius*, le *Potentilla reptans*, l'*Epilobium parviflorum*.

L'inflorescence cymeuse serrée est surtout remarquable dans le genre *Rosa* où elle donne naissance aux variétés *Umbellatæ*, et dans la famille des Composées, où elle prend les noms d'*Umbellatæ* ou de *Polycephalæ*. Le plus souvent, dans cette dernière famille surtout, cet accident provient de la piqûre d'un insecte qui en amenant un flux, puis une stase de sève, détermine un état morbide favorable à la floraison; souvent aussi la plante, au lieu d'avoir été piquée, a été broutée par les bestiaux.

L'*Atrophie* ou *Avortement* est un arrêt partiel ou intégral de développement que nous avons vu affecter les espèces suivantes : le *Centaurea calcitrapa* poussant dans des fossés qui se trouvent tout-à-coup inondés; la feuillaison devient plus abondante au détriment du développement des pétales; l'*Anagallis phœnicea* que nous avons rencontré le long du rû de Calets à étamines avortées, à ovaire abortif, à pétales dédoublés; il croissait le long de la rive sur de la vase desséchée; le *Specularia hybrida* dont l'ovaire avorte dans les terrains pierreux du mont César; l'*Erica tetralix* à étamines avortées; le *Thymus acinos* qui voit souvent ses étamines avorter; le *Viola odorata* dont les pétales avortent fréquemment; le *Stellaria media* dont la corolle avorte quand elle s'épanouit sur les murs où elle trouve peu de nourriture; le *Cerastium semi-decandrum* à ovaire abortif sur les murs; le *Senecio jacobœus* se développant sur les tas de cailloux le long des routes; le *Convallaria maialis* dont l'ovaire avorte dans les années pluvieuses; les *Typha* dont un côté des épis femelles ne se développe souvent pas quand la vase des fossés se dessèche; le *Digitalis purpurea*, etc. L'atrophie affectant d'une manière générale tous les organes d'une plante, par défaut d'humidité ou de nourriture, donne naissance aux variétés *Monocephalæ* des Composées, aux variétés *nanes* ou *pauperculæ* des genres des autres familles; c'est ainsi que dans le *Centaurea nigra*, l'*Hieracium auricula* et une foule d'autres on trouve les rudiments d'un ou de plusieurs capitules avortés.

L'*Hypertrophie* ou excès de développement partiel ou intégral des organes d'une plante se rencontre assez souvent; c'est une monstruosité qui se produit presque toujours sous l'influence d'un excès de nourriture, dans les prés gras, dans les moissons

bien fumées, sur des décombres provenant de terres de jardins; c'est là que prennent naissance les variétés *luxuriantes*, les variétés feuillues ou *polyphylles*, les variétés gigantesques, doubles, pleines, polypétales.

Les oxydes de fer et les marnes gypseuses que l'on rencontre souvent dans notre département activent la végétation, la surexcitent et produisent souvent le *Chromisme* ou excès de coloration dans les *Anemone nemorosa* ou *pulsatilla*, le *Vinca minor*, l'*Erica cinerea*, l'*Achillea millefolium*, le *Symphytum officinale*, l'*Anthyllis vulneraria*, le *Galeopsis tetrahit*, etc.

Le défaut de coloration ou *Albinisme* influe tantôt sur les parties vertes qui blanchissent en *s'étiolant* ou sur les parties colorées pétaloïdes dont la coloration va en se dégradant. Cette altération de la partie colorante se produit spécialement dans les forêts sombres où les rayons du soleil ne pénètrent pas, dans les moissons quand les chaumes prennent des proportions gigantesques, le long des murs, dans les fossés couverts; nous avons observé cet état morphologique dans ces conditions sur le *Centaurea cyanus*, l'*Epipactis latifolia*, l'*Endymion nutans*, les *Orchis* en général, le *Borrago officinalis*, le *Cichorium intybus*, le *Galeopsis ladanum*, etc.

L'albinisme n'affectant que quelques parties d'un même organe donne lieu aux stries et aux panachures; c'est là l'origine des variétés intéressantes qu'on appelle *Variegatæ* et dont l'horticulture a su tirer un si bon parti. Les plantes suivantes nous en ont offert de beaux exemples :

Le *Glechoma hederacea* déjà observé par M. Graves, et que nous avons vu dans les bois de la Chapelle-aux-Pots; le *Papaver rhœas*, hors des cultures; l'*Orchis maculata*, au bois d'Achy; le *Centaurea cyanus*, moissons de blé barbu; l'*Anagallis phœnicea*, à Troissereux; le *Solanum dulcamara*, au bois de Belloy, etc.

Dans les genres *Rubus*, *Vinca*, *Scirpus* et *Veronica*, on rencontre assez souvent le phénomène de la *Radication*, c'est-à-dire que les tiges d'abord élevées, se recourbent vers la terre, et en touchant le sol, s'enracinent; alors de l'aisselle de la feuille involucrale, comme dans le *Scirpus lacustris*, sort une jeune pousse feuillée; l'état d'humidité dans lequel se trouve le sol influe beaucoup sur ce phénomène.

Le botaniste attentif reconnaît assez souvent d'autres états

morbides des plantes, aussi fréquents que ceux que nous venons de citer, mais moins remarquables au premier abord; ils n'affectent parfois qu'une partie accessoire du végétal et ces variations accidentelles ne sont pas citées dans les flores. Les *Soudures* d'organes ne sont pas rares; ces anomalies se rencontrent tantôt sur des feuilles habituellement libres (*Symphyllie*), tantôt sur deux ou plusieurs fleurs, dans l'*Atropa belladona*, le *Rubus fruticosus*, etc. (*Synanthie*), souvent sur des fruits dont les carpelles deviennent cohérents (*Syncarpie*), sur des calathides (*Syncéphalie*); ici, c'est le *Reseda lutea*, dont la capsule subfoliacée s'atténue en une longue base étroite; là, les *Viola* dont les pétales se continuent plus ou moins en éperons avec des prolongements ou non des connectifs des étamines correspondantes; ailleurs, ce sont les étamines qui s'insèrent vers le haut ou vers le bas du tube de la corolle, comme dans le *Primula elatior*. Ces différents phénomènes ont leur importance, et chaque botaniste doit noter sérieusement les différents états morphologiques qu'il observe dans ses herborisations. L'ensemble de ces faits tératologiques peut jeter une vive lumière sur certaines particularités qui divisent encore les auteurs s'occupant d'anatomie végétale.

La *Pélorie* est une monstruosité par laquelle une fleur habituellement irrégulière et symétrique apparaît régulière. Ce phénomène tératologique s'observe spécialement sur le genre *Linaria;* quelquefois toutes les fleurs sont monstrueuses, d'autres fois on trouve sur le même pied des fleurs normales et des fleurs monstrueuses. Les fleurs monstrueuses donnent des graines stériles. Plusieurs botanistes ont trouvé le *Linaria vulgaris* pélorié; le calice était à cinq divisions courtes et égales, la corolle infundibuliforme à tube cylindrique aminci vers la base, qui se prolonge en cinq éperons pointus et réguliers creux dans leur intérieur et presque de la longueur du tube; le limbe de la corolle était ouvert à cinq divisions obtuses, égales. Cette monstruosité qui paraît être commune aux fleurs irrégulières n'a pas été souvent rencontrée par nous; nous ne l'avons vue que dans un champ de blé, après la moisson, à Balagny-sur-Thérain, en 1862; de nombreux échantillons du *Linaria spuria* présentaient ce phénomène; les uns étaient sans éperons (*Peloria anectaria*), les autres étaient à cinq éperons et à corolle régulièrement tubuleuse. Nous ne l'avons vue sur aucune autre Linaire. Nous avons

trouvé un assez bel exemple de *Pélorie* sur le *Galeopsis tetrahit* dont la fleur terminale était hypocratériforme régulière à quatre lobes ouverts, à quatre étamines égales, dans un champ bien fumé de la plaine de Tillé; le *Pinguicula vulgaris* nous en a offert un autre exemple. Il arrive cependant que les fleurs pélo-riées de la Linaire ordinaire donnent des graines fertiles; le fait est rare, mais, quand il arrive, la plante se reproduit avec sa pélorie seulement dans les sols fertiles, mais dans les sols maigres elle retourne au type normal. Il semblerait, d'après cette remarque déjà faite par d'autres botanistes que par nous, que la monstruosité aurait besoin, dans ce cas, pour se développer, d'une surabondance de sucs. Les botanistes doivent spécialement rechercher cet état tératologique sur les Linaires, les *Antirrhinum*, les *Rhinanthus*, les *Galeopsis* et les Labiées en général.

L'étude de ces phénomènes morphologiques est bien digne de fixer l'attention du botaniste dans le cours de ses herborisations au point de vue de l'anatomie végétale ou des acquisitions nouvelles pour l'horticulture.

PLANTES HYBRIDES NATURELLES.

On appelle *Hybride* une plante qui provient d'une graine résultant de la fécondation d'une espèce par une autre espèce du même genre. L'horticulteur, prenant exemple sur ce qui se passe dans la nature, a fait naître dans les jardins de nouvelles plantes à l'aide de l'hybridation artificielle. Cette opération a ouvert une ère nouvelle au jardinier qui sait employer cette pratique avec intelligence. C'est pour lui une source précieuse de nouvelles acquisitions et une jouissance bien grande que de pouvoir modifier, pour ainsi dire, à son gré l'œuvre de Dieu, et de transformer les organes des plantes pour les adapter à ses besoins. Il n'entre pas dans notre cadre de parler des hybrides qui se forment journellement dans nos jardins, mais nous ne pouvons passer ici sous silence les hybrides qui se produisent naturellement; c'est un fait intéressant à étudier et qu'on a longtemps négligé. Des observations attentives font voir qu'ils se produisent plus souvent qu'on ne pense dans la nature; cette hybridation

naturelle a dû nous enrichir dans la famille des Pomacées de nouvelles variétés précieuses. Ces faits naturels sont un enseignement utile pour le botaniste qui recherche dans l'hybride l'influence mâle ou femelle, qui voit à l'aspect et au port de la plante quelle a été la prédominance de l'une des deux espèces génitrices. S'appuyant des faits qu'il observe, il en conclut, par analogie, ce qu'il doit opérer dans son jardin pour son profit; il reconnaît quelles espèces se prêtent mieux à cette opération, quels organes se modifient spécialement sous l'influence du pollen ou de l'ovaire. Une étude consciencieuse des hybrides peut mettre le botaniste sur la voie de quelques espèces encore litigieuses. Il est donc intéressant de signaler les hybrides qui ont été reconnues dans l'Oise jusqu'à présent. Pour reconnaître par l'adjectif la nature de l'hybride, nous indiquerons par la première épithète l'espèce qui a fourni le pollen et par la deuxième celle qui a fourni l'ovaire.

Les hybrides donnent lieu à plusieurs remarques : 1° ils sont généralement plus vigoureux que leurs ascendants; 2° les hybrides provenant d'espèces annuelles ou bisannuelles sont généralement vivaces; 3° l'influence paternelle se fait particulièrement remarquer dans les organes de la floraison, dans la ramification, dans l'inflorescence; l'influence maternelle se manifeste, au contraire, dans les organes de la végétation, bas de la tige, la racine, le rhizome, le feuillage; 4° les hybrides ont une tendance à se produire dans certaines stations, à Mortefontaine, par exemple, et spécialement dans les stations recherchées par les insectes diptères et hyménoptères, ces puissants et incessants agents de l'hybridation.

Les hybrides reconnus jusqu'à ce jour dans notre département n'offrent rien de particulier quant aux familles : ce sont celles qui sont connues depuis longtemps comme se prêtant plus facilement à ce genre de fécondation. En voici l'énumération :

Drosera rotundifolio-longifolia. Mortefontaine, Neuvillebosc, Ermenonville.

Galium vero-mollugo..... Trouvé par nous à Bongenoult, à Bailleu-sur-Thérain.

Galium approximatum..... Autre hybride trouvé par M. Questier, au cimetière de Cuvergnon.

Medicago falcato-sativa..... Nous la connaissons depuis plus de 15 ans à Goincourt, à Marissel, à Hermes.

Lychnis pratensi-sylvatica..... Bosquets à l'Italienne.

Lychnis sylvatico-pratensis..... Aunaies de Marissel.

Dipsacus sylvestri-laciniatus.... Prairies de Saint-Jean.

Carduus nutanti-crispus..... Beauvais, à Saint-Jean.

Carduus crispo-nutans..... Indiqué par M. Graves à Aulmont.

Cirsium palustri-oleraceum..... Canton de Betz, Chaumont, Sacy-le-Grand.

Cirsium acauli-oleraceum..... Mortefontaine, Fresnes-Lesguillon.

Centaurea jaceo-nigra..... Arrondissement de Senlis spécialement.

Logfia gallico-uliginosa..... Beauvais, Allonne, Méru, Senlis.

Hieracium pilosello-auricula.... Le Béquet, indiqué par M. Questier à Villers-les-Potées.

Verbascum thapso-lychnitis..... Bois du Tillet (*Questier*). Goincourt.

Verbascum thapsiformi-lychnitis. Bois de Bourneville (*Questier*), Achy.

Verbascum nigro-lychnitis..... Au-dessus d'Auneuil.

Stachys palustri-sylvatica..... Plaine de Tillé du côté de Marissel, Saint-Lucien à la Miau-Roy.

Primula variabilis..... Rencontré récemment à la forêt de Halatte et à celle de Chantilly.

Salix viminali-triandra..... Pré Martinet à Beauvais, bords de l'Oise.

Salix cinereo-viminalis..... Rochy-Condé, Oudeuil, Breteuil, Sacy-le-Grand.

Salix purpureo-viminalis..... Vallées du Thérain et de l'Oise.

Populus albo-tremula..... Mortefontaine.

Il existe probablement beaucoup d'autres hybrides que l'on trouvera spécialement dans les plantes vivant en société, comme les *Festuca*, les *Orchis*, les *Carex*, mais nous n'avons voulu

citer, parmi les genres variant aisément, que les hybrides parfaitement constatés.

Nous avons laissé de côté les espèces fugaces sur lesquelles nos observations n'étaient pas assez complètes.

STATISTIQUE VÉGÉTALE.

La statistique végétale considère les espèces et les familles sous le rapport numérique et doit être, par conséquent, un facteur de la diversité de végétation dans un pays. Pour faire comprendre toute la portée des deux tableaux que nous insérons dans ce chapitre, nous devons prévenir les botanistes qu'ils renferment toutes les espèces indigènes, naturalisées ou hybrides, reconnues dans l'Oise jusqu'en 1863 et que nous avons consignées dans le Catalogue que nous devons publier. Ces tableaux ne sont pas purement spéculatifs : ils sont utiles au point de vue de la géographie botanique et peuvent nous éclairer sur le climat du pays. Douze familles peuvent être considérées comme prédominantes; ce sont les plus riches en espèces; à elles seules elles comprennent les deux tiers de la Flore totale. Les *Fougères*, si répandues dans les régions équatoriales, ne représentent chez nous que deux centièmes de la végétation totale. Les *Composées* sont la famille la plus nombreuse en espèces sous les degrés moyens de latitude (suivant M. de Candolle, *Géographie botanique*); elles augmentent vers le sud et diminuent vers le nord; les *Liguliflores* préfèrent la zône tempérée de l'hémisphère boréal, les *Tubuliflores* choisissent les tropiques : dans notre tableau, cette famille est aussi la première. Les *Graminées* suivent généralement dans les pays tempérés cette proportion; elles la conservent dans notre tableau; cette famille croît en espèces en approchant du nord et en genres vers le midi. Les *Cypéracées*, rangées dans la Flore d'Alsace au troisième rang, n'occupent dans l'Oise que le quatrième; cette famille diminue beaucoup plus elle approche des régions méridionales et sèches. Le genre *Cyperus*, abondant en espèces dans les pays tropicaux, n'est représenté chez nous que par trois espèces.

Les *Papilionacées* occupent le troisième rang dans toute la

France, en général : elles conservent chez nous cette proportionnalité. Les *Hédysarées*, les *Phaséolées*, les *Césalpiniées* croissent spécialement dans les pays équinoxiaux du globe. Ensuite arrivent par ordre et presque sur le même rang : les *Rosacées* (dont deux tribus, les *Pomacées* et les *Rosées*, habitent les pays situés en deçà de l'équateur ; deux autres tribus n'ont pas de représentants chez nous, les *Calycanthées*, de l'Amérique septentrionale, et les *Chrysobalanées*, de l'Amérique et de l'Afrique tropicales) ; les *Crucifères*, répandues dans toutes les régions tempérées de l'ancien monde et plus communes dans l'hémisphère boréal ; les *Ombellifères*, rares dans les cercles tropicaux ; les *Scrofularinées*, que l'on rencontre partout, mais rares aux tropiques ; les *Labiées*, qui semblent se confiner entre le 40e et le 50e latitude nord ; les *Cariophyllées*, famille cosmopolite, mais préférant les régions alpines ; les *Renonculacées*, rares dans l'Asie tempérée ; les *Orchidées*, qui abondent aux forêts humides de la zône tropicale, mais clair-semées chez nous.

Les *Renonculacées* offrent une aire de distribution très-large et présentent une fréquence d'individus assez remarquables pour qu'ils paraissent prédominer aux yeux de l'herborisateur. Les régions boréales sont riches en *Saxifragées ;* quatre espèces à peine représentent cette famille dans l'Oise. Les *Liliacées*, nombreuses dans les régions sèches, comprennent dix-sept espèces seulement.

La plupart des familles pauvres en genres et en espèces appartiennent généralement aux pays tropicaux ; une remarque cependant est à noter : c'est que le plus souvent les familles qui n'ont qu'un ou deux genres, qu'une ou deux espèces se répandent presque partout, sont vulgarisées et compensent cette pauvreté générique et spécifique par la multiplicité d'individus ; les espèces sont presque toujours sociales et ont une aire très-diffuse. Telles sont les familles suivantes : Verbénacées, Vaccinées, Staticées, Ericinées, etc. En prenant une moyenne générale, on voit que chaque genre semble comporter entre trois à quatre espèces environ : quelques genres font exception d'une manière remarquable et semblent composer à eux seuls la famille à laquelle ils appartiennent ; par exemple : les genres *Carex*, *Potamogeton*, *Salix*, *Euphorbia*, *Polygonum*, *Hieracium*, *Trifolium*, *Ranunculus*, etc., très-nombreux en espèces.

Les familles prédominantes sont :

Nos D'ORDRE.	FAMILLES.	ESPÈCES.	PROPORTION.
1	Composées	129	9.24
2	Graminées	112	8.02
3	Papilionacées	90	6.44
4	Cypéracées	73	5.22
5	Rosacées	70	5.01
6	Crucifères	60	4.29
7	Ombellifères	60	4.29
8	Scrofularinées	59	4.22
9	Labiées	57	4.08
10	Caryophyllées	55	3.93
11	Renonculacées	45	3.22
12	Orchidées	38	2.72
		848 plantes sur 1,396	
forment plus des deux tiers, ou 60.74 p. 0/0 de la végétation.			

Le tableau récapitulatif de la végétation de l'Oise comprend 104 familles dont 5 appartiennent aux cryptogames vasculaires, 18 aux Monocotylées et 81 aux Dicotylées, ce qui forme un total de 99 pour les plantes Phanérogames. Les genres sont de 530 dont 17 appartiennent aux Cryptogames-vasculaires, le reste se répartit ainsi : 417 pour les Dicotylées, 96 pour les Monocotylées, total 513 pour les Phanérogames. Les espèces sont au nombre de 1,396 dont 40 sont relatives aux Cryptogames-vasculaires : 1,356 espèces forment la large part des Phanérogames, divisés ainsi : 1,058 pour les Dicotylées, 298 pour les Monocotylées.

On voit qu'en considérant le nombre des espèces 1,396 comme représentant 100, les Dicotylées sont marquées par le nombre 78,02, les Monocotylées par le nombre 21,97, et les Cryptogames-vasculaires ne comptent que dans la faible proportion de 2,86 pour cent, dont les Fougères seules forment 1,43 pour cent.

Le tableau des colorations pour les 1,396 espèces doit, dans la gamme des couleurs, embrasser celles qui sont bien caractérisées dans le règne végétal avec les nuances qui s'y rapportent : on obtient ainsi le résultat suivant :

312 espèces à coloration jaune;
274 — à coloration blanche;
121 — à coloration lilas-violet;

136 — à coloration rose et rouge;
90 — à coloration bleue;
13 — à coloration brune;
65 — à coloration verdâtre, herbacée, ou scarieuse;
362 — à périanthe nul ou pileux.

1,295; restent 101 espèces dont la coloration douteuse et peu tranchée n'a pu entrer dans ce cadre.

Il ressort de ces chiffres que le jaune et le blanc dominent chez les Polypétalées et les Composées; le bleu, le rose ou le lilas l'emportent au contraire chez les Monopétalées.

Dans le tableau de ces colorations, certaines familles influent davantage sur les chiffres relatés : les Composées donnent la prédominance au jaune, les Ombellifères au blanc, les Labiées au lilas-violet, les Caryophyllées au rose, les Scrofularinées au bleu. Ce sont ces colorations qui donnent à la végétation spéciale du pays un caractère tout particulier.

Tableau des époques de floraison.

CLASSES.	Mars-Mai.	Juin-Août.	Septembre Octobre.	TOTAUX.
Dicotylées.....	302	687	69	1,058
Monocotylées.....	122	157	19	298
Totaux.....	424	844	88	1,356

Les Monocotylées offrent proportionnellement le plus de plantes vernales; voilà ce qui ressort de ce tableau.

Tableau numérique des familles, des genres, des espèces des plantes vasculaires de l'Oise.

Nos D'ORDRE	NOMS DES FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
5	*Cryptogames-vasculaires*....	17	40
1	Characées.....	2	9
2	Marsiléacées....	1	1
3	Fougères.....	12	20
4	Lycopodiacées..	1	4
5	Equisétacées....	1	6
18	*Monocotylées*....	96	298
1	Graminées.....	44	112
2	Cypéracées.....	8	73
3	Joncées.....	2	17
4	Typhacées.....	2	5
5	Aroïdées.....	2	2
6	Lemnacées.....	1	4
7	Naïadées.....	1	1
8	Potamées.....	2	13
9	Triglochinées...	1	1
10	Hydrocharidées.	1	1
11	Orchidées.....	15	38
12	Amaryllidées....	2	3
13	Iridées.....	1	3
14	Dioscorées.....	1	1
15	Liliacées.....	8	17
16	Colchicacées....	1	1
17	Butomées.....	1	1
18	Alismacées.....	3	5
81	*Dicotylées*.....	417	1058
1	Conifères.....	6	8
2	Taxacées.....	1	1
3	Quercacées.....	3	7
4	Juglandées.....	1	1
5	Myricinées.....	1	1
6	Bétulinées.....	2	2
7	Salicinées.....	2	18
8	Ulmacées.....	1	2
9	Urticées.....	4	5
10	Euphorbiacées..	3	17
11	Aristolochiées...	2	2
12	Sanguisorbées...	2	3
13	Santalacées.....	1	2
14	Cératophyllées..	2	10
15	Thyméléacées...	2	3
16	Polygonées.....	2	25
17	Salsolacées.....	5	15
18	Amaranthacées..	3	5
19	Ambrosiacées ..	1	2
20	Composées.....	53	129
21	Dipsacées.....	2	6
22	Valérianées.....	3	9
23	Rubiacées.....	4	18
24	Caprifoliacées...	4	7
25	Cucurbitacées...	5	12
26	Campanulacées..	4	11
27	Vacciniées.....	2	2
28	Globulariées.....	1	1
29	Verbénacées....	1	1
30	Labiées.....	23	57
31	Orobanchées....	3	14
32	Lentibulariées...	2	4
33	Scrofularinées...	13	59
34	Solanées.....	6	8
35	Borraginées.....	14	21
36	Convolvulacées..	2	7
37	Gentianées.....	6	11
38	Apocynacées....	3	4
39	Oléinées.....	4	4
40	Ilicinées.....	1	1
41	Plantaginées....	2	6
42	Plumbaginées...	1	1
43	Primulacées....	5	12
44	Ericinées	3	5
45	Saxifragées.....	2	4
46	Grossulariées ...	1	3
47	Loranthacées ...	1	1
48	Hédéracées.....	2	3
49	Ombellifères....	39	60
50	Haloragées.....	2	3
51	Onagrariées.....	5	10
52	Lythrariacées ...	2	3
53	Rosacées.....	19	70
54	Crassulacées....	4	12
55	Paronychiées...	3	5
56	Portulacées.....	2	3
57	Papilionacées...	26	90
58	Rhamnées.....	2	2
59	Célastracées....	2	2
60	Violariées.....	1	8
61	Cistinées.....	1	4
62	Crucifères.....	26	60
63	Fumariacées....	2	10
64	Papavéracées...	4	8
65	Nymphéacées...	2	2
66	Résédacées.....	1	3
67	Droséracées.....	2	4
68	Hypéricinées....	3	9
69	Monotropées....	1	1
70	Vitacées.....	2	2
71	Acérinées.....	1	2
72	Polygalées.....	1	3
73	Tiliacées.....	1	2
74	Malvacées.....	2	5
75	Géraniacées.....	2	13
76	Balsaminées....	1	1
77	Oxalidées.....	1	3
78	Linées.....	2	5
79	Carvophyllées...	22	55
80	Berbéridées.....	1	1
81	Renonculacées..	15	45
	RÉCAPITULATION.		
104	Vasculaires.....	530	1396
99	Phanérogames..	513	1356
81	Dicotylées.....	417	1058
18	Monocotylées...	96	298
5	Cryp.-vasculaires	17	40

Tableau de la coloration du périanthe dans les plantes de l'Oise.

NOMS DES FAMILLES.	Jaune.	Blanc.	Lilas et violet.	Rose et rouge	Bleu.	Brun.	Vert herbacé ou scarieux.	Périanthe nul ou pileux.
Cryptogames-vasculaires.....	»	»	»	»	»	»	»	40
Monocotylées.....	»	»	»	»	»	»	»	218
Hydrocharidées.....	»	1	»	»	»	»	»	»
Orchidées.....	2	9	5	8	»	»	14	»
Amaryllidées.....	1	2	»	»	»	»	»	»
Liliacées.....	2	6	»	1	8	»	»	»
Diverses Monocotylées.....	»	5	»	1	3	»	»	2
Diverses Dicotylées.....	»	»	»	»	»	2	8	98
Polygonées.....	»	3	»	6	»	»	16	»
Composées.....	84	9	27	»	7	2	»	»
Rubiacées.....	2	13	»	»	3	»	»	»
Campanulacées.....	1	»	2	»	8	»	»	»
Diverses Dicotylées.....	4	13	1	10	4	»	1	»
Labiées.....	4	»	32	»	8	»	2	»
Scrophularinées.....	15	»	5	8	24	4	1	»
Borraginées.....	»	4	2	1	14	»	»	»
Gentianées.....	4	»	»	3	4	»	»	»
Plantaginées.....	»	»	»	»	»	»	6	»
Primulacées.....	6	1	2	2	1	»	»	»
Diverses Dicotylées.....	12	14	3	15	3	1	»	2
Ombellifères.....	7	51	2	»	»	»	»	»
Diverses Dicotylées.....	6	5	3	17	»	»	»	»
Rosacées.....	11	40	5	9	»	»	5	»
Papilionacées.....	49	9	10	10	»	2	»	»
Violariées.....	2	1	5	»	»	»	»	»
Crucifères.....	29	21	10	»	»	»	»	»
Géraniacées.....	»	»	»	12	»	1	»	»
Caryophyllées.....	»	36	2	15	»	»	2	»
Renonculacées.....	36	»	2	3	»	1	3	»
Diverses Dicotylées.....	24	7	3	15	3	»	7	4
Totaux.....	312	274	121	136	90	13	65	362

1,295 espèces.

Restent 101 espèces dont la coloration, douteuse et peu tranchée, n'a pu entrer dans ce cadre.

PLANTES NUISIBLES CULTIVÉES MALGRÉ LA VOLONTÉ DE L'HOMME.

Dans ce tableau de la végétation de l'Oise nous aurions pu passer en revue les plantes en les caractérisant par leurs grandes stations, bois, prairies, ruisseaux, champs, etc. Mais cette statistique, peu intéressante dans les détails, est connue dans son ensemble même de ceux qui commencent à herboriser. La physionomie de chaque station est familière aux herborisateurs de toutes les contrées, et notre département ne nous eût rien présenté de nouveau. Nous aurions fait entrer dans ce cadre toutes les plantes ubiquistes de ces stations; or, il arrive souvent que le botaniste rencontre de nombreuses exceptions à cet habitat des plantes, et les localités indiquées dans le catalogue seraient venues souvent confirmer ces existences exceptionnelles. D'ailleurs, dans la revue géologique que nous avons faite précédemment, les stations vraiment naturelles ont conservé leur importance et nous dispensent de faire cette statistique. Nous ferons cependant une exception à cette réserve en faveur des plantes *arvales*, généralement reconnues nuisibles aux moissons. Le nombre de ces plantes est important, car ce sont autant de plantes étrangères à la flore du département; elles sont adventives et n'ont aucun caractère de spontanéité, leur existence au milieu des moissons, dont elles ne s'écartent pas, semble indiquer qu'elles sont apportées en même temps que les graines qui sont confiées aux champs et que si la main de l'homme ne continuait à les propager elles finiraient par disparaître. Elles n'ont donc pas le moindre signe d'indigénat pour notre pays. Ce caractère ne pourrait leur être accordé que si on les rencontrait hors des cultures, dans des stations naturelles; mais ces plantes essentiellement arvales ne quittent jamais leurs stations artificielles. Faites disparaître l'action de l'homme et bien peu d'entre ces espèces continueront à végéter. Leur statistique fournit donc une donnée utile au point de vue de l'étude de la végétation spontanée, en même temps qu'elle indique l'état de l'agriculture dans un pays.

Plus l'agriculture sera l'objet de soins nombreux, plus les sarclages seront fréquents, plus on mettra d'intelligence dans l'alter-

nance des assolements, plus les façons seront réitérées, moins le botaniste rencontrera de plantes arvales. Leur existence est intimement liée aux progrès de l'agriculture. Quelques-unes parmi ces espèces cultivées malgré l'homme résistent à tous les efforts que l'agriculteur fait pour les extirper ; elles persistent en dépit de sa volonté et finissent par revêtir un air naturel de spontanéité. Ce sont presque toujours des espèces à propagation facile, soit à l'aide de graines aigrettées, soit à l'aide de nombreux tubercules qui s'enfoncent assez en terre pour défier le soc de la charrue; d'autres, par leur époque de floraison ne coïncidant pas avec celle de la moisson, répandent leurs graines sur le sol avant que l'homme ait pu aviser aux moyens de les détruire. Cette pseudo-spontanéité se reconnaîtra aisément à la station de la plante; si le botaniste ne la rencontre que dans les champs où l'homme la déteste, ou si la lisière des chemins qui borde ces champs devient pour la plante une barrière presque infranchissable, elle sera toujours pour lui une étrangère qui se maintient dans les lieux qu'elle a envahis parce qu'on ne peut l'en chasser, et qui n'ose demander à d'autres stations une hospitalité que lui rendraient mortelle les conditions climatériques.

La constatation des plantes arvales dans un pays est donc utile : c'est presque un recensement des espèces étrangères débarquées dans un pays lointain où elles viennent établir une colonie; à l'aide de ces tableaux de statistique, il sera possible au botaniste géographe de reconnaître la mère-patrie de ces plantes. Partout où il les rencontrera dans une station différente et naturelle, il pourra présumer avec raison un indigénat presque certain. Intimement liées à la culture des plantes utiles à l'homme, elles seront en même temps des témoins authentiques des progrès successifs des cultures importées dans une région et pourront servir à fixer la date de ces importations.

Les botanistes ont tellement reconnu l'origine étrangère de ces espèces et leur habitat permanent dans ces stations artificielles, que presque toujours ils ont donné à ces plantes une épithète indiquant cette station transitoire, comme *Arvensis*, *Segetalis*, *Agrestis*. Les plantes ainsi spécifiées sont chez nous considérées comme nuisibles aux récoltes, et détestées des cultivateurs comme de mauvaises herbes : aussi ont-elles presque

toutes un nom vulgaire qui indique ainsi que l'homme ne les a pas vues croître avec indifférence. Ces noms vulgaires sont comme un cachet qui sert à faire reconnaître ces étrangères qui lui sont nuisibles. La multiplicité des noms vulgaires pour une même espèce sera un indice certain du degré de nocuité de la plante. Nous avons déjà cité les plantes nuisibles aux vignobles; le botaniste doit se reporter à ce tableau, tout en consultant la liste suivante des espèces ubiquistes arvales de notre flore.

Quelques espèces sont spéciales aux champs d'avoines; ce sont : les *Ononis arvensis*, *Lolium arvense*, *Serratula arvensis*, *Triticum repens*, *Sinapis arvensis*, *Chrysanthemum segetum*, *Polygonum incanum*, *P. aviculare*, etc.

D'autres se multiplient avec rapidité dans les champs trop clair semés; ce sont : les *Veronica agrestis*, le *Papaver rhœas*, le *Rumex acetosella*, le *Melampyrum arvense*, le *Scandix pecten veneris*, les *Ranunculus bulbosus*, *repens et ficaria*, etc.

Les pluies abondantes dans certains étés favorisent l'évolution des espèces suivantes : les *Lathyrus aphaca et hirsutus*, les *Ervum tetraspermum et hirsutum*, l'*Agrostemma githago*, l'*Anthemis arvensis*, le *Daucus carotta*, les *Aira*, les *Raphanus Raphanistrum*, le *Melampyrum arvense*, etc.

Les prairies artificielles, luzernières et tréflières, sont caractérisées par des plantes *arvicoles* spéciales : telles sont les *Melilotus leucantha*, les *Medicago apiculata*, *denticulata*, *orbicularis*, *scutellata*, les *Ervum ervilia* et *Monanthos*, l'*Ammi majus*, le *Bupleurum rotundifolium*, le *Centaurea solstitialis*, le *Barkhausia setosa*, les *Cuscuta epithymum*, *Trifolii*, *medicaginis*, *corymbosa*, les *Orobanche cruenta*, *medicaginis*, les *Lolium italicum et arvense*, le *Bromus commutatus*, etc.

L'*Ovobanche ramosa* et le *Blitum polymorphum* se rencontrent surtout dans les chenevières.

Les *Camelina sativa* et *dentata*, *Cuscuta epilinum*, *Lolium linicala* habitent spécialement les linières où elles sont importées avec les graines de lin de Sibérie.

Le *Saponaria vaccaria* affectionne les champs de lentilles.

Parmi les autres plantes arvicoles, les unes végètent en même temps que la moisson qui les abrite, les autres ne prospèrent que lorsque la moisson récoltée leur laisse l'air et le soleil nécessaires à leur évolution. Elles ne paraissent pas rechercher

une moisson spéciale, mais un sol géologique particulier, comme nous l'avons dit en traitant de la géologie de notre région. On peut ranger les plantes arvales indifférentes à la nature de la moisson dans la liste suivante : les *Adonis citrina*, *flammea*, *æstivalis*, *flava*, le *Myosurus minimus*, le *Ranunculus acris* appelé vulgairement *Pipon*, *Bachinet*, *Grenouillette*, *Codron*, *Patte de loup*, *Herbe à la tache*, le *Ranunculus repens* ou *Pipon*, *Bassinet*, *Persu*, *Vuide-Grange*, *Piepou* ou *Pied de poule*, le *Ranunculus bulbosus*, surnommé *Rave de Saint-Antoine*, *Persault*, *Pied de coq* ou de *Corbin*, le *Delphinium consolida*, appelé dans tous les cantons *Pied d'alouette sauvage*, *Dauphinelle sauvage*, *Bec d'oiseau*, *Eperon de chevalier*, les *Papaver hybridum*, *argemone*, *dubium*, *rhœas*, ce dernier connu sous le nom de *Coquelicot*, *Coq*, *Panchet*, *Mahon*, *Paucet*, *Poinceau*, *Poissieau*, *Poissiet*, les *Fumaria officinalis*, *capreolata*, *micrantha*, le *Capsella bursa-pastoris*, appelé vulgairement *Bourse à pasteur* ou *à berger*, *Tabouret*, *Boursette*, l'*Iberis amara*, le *Neslia paniculata*, les *Sinapis nigra* et *alba*, le *Raphanus raphanistrum* ou *Ravenelle*, *Raveluche*, le *Gypsophila murulis*, le *Saponaria officinalis*, le *Lychnis githago*, connu sous le nom de *Nielle*, *Œillet de Dieu*, *Micancaille*, *Couronne des blés*, le *Spergula morisonii*, l'*Hypericum humifusum*, le *Vicia cracca*, redouté sous les noms de *Vesceron*, *Vacheron*, *Fausse Vesce*, *Cossette*, l'*Ervum hirsutum* ou *Petits* et *Gros Chérons*, *Vesceron*, *Gaze*, *Faux Lentillon*, le *Lathyrus aphaca*, appelé *Poigreau*, *Copois*, *Plat-Pois*, *Pois de serpent*, les *Herniaria glabra* et *hirsuta* ou *Turquette*, les *Scleranthus perennis* et *annuus*, le *Bunium bulbocastanum*, l'*Æthusa cynapium*, l'*Orlaya grandiflora*, le *Caucalis daucoides*, le *Turgenia latifolia*, les *Torilis anthriscus*, *infesta*, *nodosa*, le *Scandix pecten-veneris*, les *Galium tricorne*, *aparine*, *vaillantii*, les *Valerianella olitoria*, *auricula*, *hamata*, *coronata*, *vesicaria*, *carinata*, l'*Anthemis cotula*, le *Leucanthemum vulgare* ou *canesson*, le *Matricaria chamomilla*, le *Filago gallica*, le *Centaurea cyanus*, les *Lactuca perennis*, *scariola*, *saligna*, le *Chondrilla juncea*, les *Specularia speculum* et *hybrida*, *Miroir de Vénus* ou *Doucette*, les *Anagallis phœnicea* et *cœrulea*, l'*Heliotropium europæum*, les *Myosotis stricta* et *versicolor*, le *Linaria minor*, les *Veronica acinifolia*, *triphyllos*, *hederœfolia* ou *meuron*, le *Stachys annua*, les *Galeopsis ladanum* et *tetrahit*, le *Lamium amplexi-*

caule, *Pied de poule* ou *Ortie rouge*, le *Teucrium botrys*, les *Euphorbia exigua*, *peplus*, l'*Avena precatoria*, les *Bromus secalinus*, *racemosus*, *mollis*, les *Agrostis stolonifera*, *vulgaris*, *spica-venti*, *canina*, etc.

A cette catégorie vient se joindre la liste des plantes dont la station factice leur a fait donner les épithètes de *campestris*, *agrestis*, *arvensis*, *segetalis*. Ce sont les *Ranunculus arvensis* ou *Bassinet*, *Bassin*, *Pipon*, *Gannet*, *Eclairette*, *Nigella arvensis*, *Nielle* ou *Poivrette sauvage*, *Thlaspi arvense*, *Herbe aux écus*, *Tabouret des champs*, *Monnoyère*, *Lepidium campestre*, *Bourse de Judas*, *Sinapis arvensis*, surnommé *Raveluche*, *Raveluque*, *Sauve*, *Sanvre*, *Chinvre*, *Senson*, *Fausse-Navette*, *Séné*, *Senevé*, *Viola arvensis*, *Arenaria segetalis*, *Cerastium arvense*, *Ononis arvensis*, *Melilotus arvensis*, *Trifolium arvense* ou *Pied de poule*, *Vicia segetalis* ou *Vescheron*, *Aphanes arvensis*, connu sous le nom de *Perce pierre*, *Petit pied de lion*, *Sherardia arvensis*, *Asperula arvensis*, *Scabiosa arvensis* ou *Oreille de lièvre*, *Herbe aux sabotiers*, *Anthemis arvensis*, appelé vulgairement *Cahé*, *Canesson*, *Kenson*, *Lacryma-Christi*, *Caillée*, *Caillière*, *Caveson*, *Serratula arvensis*, *Chrysanthemum segetum* ou *Jaunet* ou *Gannet*, *Artemisia campestris* ou *Herbe de Saint-Jean*, *Filago arvensis*, *Calendula arvensis*, *Cirsium arvense*, *Sonchus arvensis* ou *Pourquignar*, *Convolvulus arvensis*, appelé vulgairement *Liseron*, *Clochette*, *Petit Liset* ou *Liseret*, *Campanelle*, *Lycopsis arvensis* ou *Grippe des champs*, *Lithospermum arvense*, *Linaria arvensis* (T. R.), *Veronica agrestis* ou *Meuron gras*, *Melampyrum arvense*, détesté de tous les cultivateurs qui le connaissent sous le nom de *Rougeole*, *Rougette*, *Blé noir*, *Queue de renard*, la *Rouge herbe*, *Queue de loup*, *Mentha arvensis*, *Stachys arvensis*, *Gagea arvensis*, *Alopecurus agrestis*, *Bromus arvensis*, *Lolium arvense* (R.), *Equisetum arvense*.

Pour terminer cette longue énumération des plantes qui croissent en dépit de la volonté de l'homme, et qu'il considère comme nuisibles, nous pourrions citer les espèces palustres nuisibles qui infestent nos prairies, comme les *Ranunculus lingua*, *flammula*; mais nous avons cru devoir les omettre dans cette liste, parce que les prairies naturelles ne peuvent pas être considérées comme des stations artificielles. La main de l'homme ne les modifie que rarement, et les plantes qui croissent dans ces sta-

tions ont un caractère d'indigénat que l'on ne peut guère suspecter, tandis que les neuf dixièmes de celles que nous avons citées dans les moissons ne sont nullement spontanées. Introduites avec les cultures, elles disparaîtraient si les cultures disparaissaient, si le sol restait en friche et abandonné à lui-même.

DIFFUSION RELATIVE DE QUELQUES ESPÈCES.

La diffusion relative de certaines espèces présente souvent des différences notables. Les familles qui ne sont représentées que par très-peu de genres offrent généralement des plantes sociales dont les individus spécifiques prennent un grand développement numérique. C'est ainsi que le *Berberis vulgaris*, le *Calluna vulgaris*, le *Verbena officinalis*, les *Nymphœa*, le *Bryonia dioica*, l'*Hedera helix*, les *Cornus*, les *Vaccinium*, le *Globularia*, le *Statice armeria*, le *Colchicum*, etc., appartenant à des familles pauvres en genres, sont fréquents aux endroits où ils se montrent, et semblent compenser le peu de représentants génériques de la famille par le nombre de leurs individus. D'ailleurs, le sol, considéré géologiquement, le climat, au point de vue du degré d'humidité ou de sécheresse, influent considérablement sur la végétation du pays. Il ne faut pas oublier non plus que l'origine de toutes nos espèces végétales remonte à des dates géologiques différentes et successives. Sous ce rapport, la végétation de notre pays n'a pu être uniforme; elle a dû se modifier suivant l'ordre de la formation successive de ses couches géologiques. C'est ainsi que le soulèvement du Bray a dû amener dans notre pays un centre de distribution spéciale pour les plantes. Nous ne devons donc pas nous étonner de voir la fréquence ou la rareté de certaines espèces dans ce sol tout spécial et d'un âge différent de celui des couches environnantes. Dans nos nombreuses herborisations dans la vallée de Bray, nous avons remarqué l'absence totale des espèces suivantes : *Aconitum napellus*, *Anemone pulsatilla*, *Anemone sylvestris*, *Anemone ranunculoides*, *Lathyrus hirsutus*, *Ænothera biennis*, *Bupleurum rotundifolium*, *Lappa tomentosa*, *Helianthemum guttatum*, *Helianthemum fumana*, *Chlora perfoliata*, *Lithospermum purpureo-cœruleum*, *Geranium sanguineum*, *Odontites lutea*, *Lychnis viscaria*,

Cardamine impatiens, *Cardamine hirsuta*, *Statice armeria*, *Tetragonolobus siliquosus*, *Vicia lathyroides*, *Agrimonia odorata*, *Ammi majus*, *Turgenia latifolia*, *Artemisia campestris*, *Centunculus minimus*, *Libanotis montana*, *Herniaria glabra*, *Polygonum dumetorum*, *Thesium humifusum*, *Scirpus maritimus*, *Andropogon ischœmum*. De nombreuses espèces sont pour ainsi dire spéciales au Bray, ou du moins elles y occupent une aire beaucoup plus étendue que dans les autres régions du département; souvent même elles manquent dans certains cantons. Le Haut-Bray et la vallée du Bray offrent aux herborisateurs spécialement les espèces suivantes : *Euphorbia sylvatica*, variété *ligulata*, *Ulex nanus*, *Galium saxatile*, *Carex vesicaria*, *Heleocharis multicaulis*, *Juncus supinus*, *Betula pubescens*, *Geum rivale*, variété *minus*, *Polygonum bistorta*, *Erica tetralix*, *Ormenis mixta*, *Cicuta virosa* (il y a 15 ans), *Montia fontana*, *Comarum palustre*, *Orobus tuberosus*, *Ornithopus perpusillus*, *Ilex aquifolium*, *Radiola millegrana*, *Arenaria rubra*, *Drosera rotundifolia*, *Teesdalia nudicaulis*, *Ranunculus flammula* et *hederaceus*, *Dipsacus pilosus*, *Hypochœris maculata*, *Arnoseris pusilla*, *Linosyris vulgaris* (devient de plus en plus rare), *Polygala depressa*, *Nardus stricta*, *Pedicularis sylvatica*, *Juncus squarrosus*, *Ruscus aculeatus*, etc.

Les espèces suivantes sont localisées dans le département; elles occupent une aire restreinte, tout en présentant un assez grand nombre d'individus dans les stations qui leur conviennent. Telles sont les *Aira*, les *Polygonum dumetorum* et *bistorta*, *Evonymus europœus*, *Trifolium fragiferum*, *Anthericum liliago*, *Chœrophyllum temulentum*, *Sambucus ebulus*, *Sherardia arvensis*, *Dentaria bulbifera*, *Lychnis dioica*, *Chondrilla juncea*, *Ormenis mixta*, *Actœa spicata*, *Corydalis solida*, *Inula dysenterica* et *salicina*, *Galium anglicum*, *Anthriscus vulgaris*, *Saxifraga granulata*, les deux *Chrysosplenium*, les *Ophrys aranifera*, *myodes*, *apifera*, les *Orchis viridis*, *ustulata*, le *Gymnademia odoratissima*, l'*Herminium monorchis*, le *Spiranthes œstivalis*, les *Phyteuma orbiculare* et *spicatum*, le *Campanula glomerata*, *Holosteum umbellatum*, *Arabis hirsuta*, *Astragalus glycyphyllos*, *Melittis melissophyllum*, *Chœrophyllum sylvestre*, *Cirsium anglicum*, *Festuca gigantea*, *Nardus stricta*, *Orchis mascula*, *Aquilegia vulgaris*, *Typha latifolia*, *Genista pilosa*, etc. Toutes ces espèces semblent se cantonner dans leurs stations favorites.

Les espèces vraiment sociales et conquérantes qui envahissent d'immenses espaces, et donnent ainsi à la végétation un air d'uniformité désolante, sont spécialement les *Vaccinium myrtillus* et *vitis-idœa*, le *Solidago virga-aurea*, le *Fragaria vesca*, le *Calamagrostis epigeios*, le *Polygonum aviculare*, l'*Aira canescens*, le *Rubus discolor*, l'*Alyssum calycinum*, le *Saponaria officinalis*, l'*Hypericum hirsutum*, le *Sarothamnus scoparius*, l'*Erica tetralix*, l'*Erica cinerea*, le *Calluna vulgaris*, les *Genista pilosa* et *sagittalis*, le *Lycopodium clavatum*, l'*Antennaria dioica*, l'*Oxalis acetosella*, le *Thymus serpyllum*, l'*Helianthemum vulgare*, les *Sphagnum*, les *Polytrichum*, les *Dicranum*.

D'autres espèces vivent isolément et ne présentent jamais de nombreux individus associés; on n'en rencontre généralement que des individus épars. C'est ainsi que le botaniste trouve dans ses herborisations le *Hyoscyamus niger*, le *Datura stramonium*, l'*Echinospermum lappula*, le *Petroselinum segetum*, le *Kentrophyllum lanatum*, le *Borrago officinalis*, l'*Euphorbia lathyris*, l'*Hesperis matronalis*, le *Neslia paniculata*, le *Camelina sativa*, le *Saponaria vaccaria*, etc.

Quelques espèces sont évidemment pérégrinantes, comme le *Veronica buxbaumii*, l'*Ammi majus*, le *Peucedanum parisiense*, le *Centaurea solstitialis*, l'*Aceras anthropophora*, l'*Orchis mascula*, le *Gymnademia odoratissima*, le *Polygonum dumetorum*, le *Neslia paniculata*, l'*Œnothera biennis*, le *Geranium pyrenaicum*, le *Bupleurum rotundifolium*, le *Galium tricorne*, l'*Hieracium boreale*, le *Linaria arvensis*, le *Leerzia oryzoides*, le *Lolium italicum*, etc.

La famille des *Conifères*, si nombreuse dans les régions septentrionales, n'a chez nous qu'un seul représentant indigène, le *Juniperus communis*, si commun sur les friches calcaires exposées au nord. La végétation de l'Oise, intermédiaire à la Picardie proprement dite et au Parisis, a la plus grande affinité avec la végétation des environs de Paris, grâce à la continuité sur l'Oise des terrains tertiaires du bassin de Paris. Cependant, quelques espèces, les unes plantées comme l'*Iris pumila*, les autres importées avec les semences de gazon probablement, comme le *Gaudinia fragilis*, plusieurs, réellement indigènes, sont pour le botaniste comme un souvenir lointain de la végétation méridionale. Les espèces qui forment ainsi la transition de ces deux

végétations sont clair semées; elles n'apparaissent toujours qu'en individus isolés et rares, et doivent attirer l'attention du botaniste géographe, qui se demande la raison de cette existence dans nos pays d'espèces appartenant à une région éloignée : ce sont les *Iris pumila*, le *Gymnademia odoratissima*, le *Stellera passerina*, le *Thalictrum pauperculum*, le *Fumaria densiflora*, qui gagne chaque jour vers le nord, l'*Erodium moschatum*, le *Potentilla recta*, le *Thrincia hirta*, le *Tragus racemosus*, l'*Ægilops ovata*, l'*Allium scorodoprasum*, le *Linosyris vulgaris*, le *Cucubalus baccifer*, l'*Androsœmum officinale*, l'*Hypericum elodes*, l'*Ononis columnæ*, le *Phalangium liliago*, l'*Echinops sphærocephalus*, le *Carex Mairii*, le *Phleum arenarium* des bords de l'Océan, le *Gaudinia fragilis*, le *Lathyrus nissolia*. Tant il est vrai, comme l'a dit le naturaliste philosophe, *natura non facit saltus;* tout se tient dans la nature, et les végétations extrêmes passent de l'une à l'autre par des degrés insensibles, et l'on retrouve partout quelque chaînon de cette grande chaîne qui relie dans tout l'univers les êtres végétaux. L'affinité de notre végétation avec la végétation des régions montagneuses alpines, subalpines ou vosgiennes est plus grande qu'avec la flore méditerranéenne. On peut attribuer ce fait à la présence du Bray dans notre pays, au relief tourmenté de cette région, en même temps qu'à la non continuité des températures sèches sous notre climat. Les espèces septentrionales sont spécialement chez nous les suivantes : *Anacamptis pyramidalis*, qui tend cependant à s'avancer vers le sud, l'*Orchis militaris*, qui se dirige vers le nord, l'*Acropteris septentrionalis*, les *Lycopodium clavatum*, *inundatum*, *complanatum*, *selago* (ce dernier a disparu), les *Cardamine impatiens* et *hirsuta*, le *Stellaria nemorum*, l'*Aconitum napellus*, les deux *Chrysosplenium*, les *Carex Davalliana*, *strigosa*, l'*Actæa spicata*, l'*Impatiens noli-tangere*, les *Geranium phœum* et *pyrenaicum*, les deux *Vaccinium*, le *Cineraria palustris*, le *Dentaria bulbifera*, l'*Eranthis hiemalis*, les *Rubus idæus* et *saxatilis*, le *Tormentilla reptans*, l'*Arnica montana*, le *Viola pumila*, le *Nephrodium oreopteris*, l'*Equisetum sylvaticum*, le *Digitalis purpurea*, le *Lychnis sylvatica*, l'*Alchemilla vulgaris*, le *Dipsacus pilosus*, l'*Hieracium boreale*, le *Nardus stricta*, les *Juncus tenageia* et *squarrosus*, l'*Orobus tuberosus*, l'*Arnoseris pusilla*, etc.

Les plantes de l'ouest, du nord-ouest ou du centre, forment la

partie la moins considérable de nos espèces extra climatériques. Ce sont le *Corydalis lutea*, les *Viola montana* et *lancifolia*, le *Trifolium subterraneum*, le *Carex ligerica*.

Différents faits de végétation peuvent paraître anormaux; il suffit, pour les comprendre, de se reporter à la constitution géologique du pays. Le *Parnassia palustris*, commun au sommet de la grande falaise du Bray, entre Auneuil et Villotran, semble croître dans une station tout à fait anormale. Sa présence dans cet habitat exceptionnel a pour cause la couche argileuse, compacte et puissante, qui se trouve au commencement de la falaise et entretient une nappe d'eau souterraine. La présence des *Rumex*, indice certain d'une nappe d'eau souterraine, paraît anormale aux environs de Solente et de Guiscard, au sommet des collines; cette anomalie n'est qu'apparente, les collines reposent sur l'argile et confirment ainsi l'existence rationnelle de ces espèces. L'*Ulex europœus* aime les environs du littoral et ne vient que difficilement dans les contrées éloignées de l'Océan. Les hivers rigoureux le font périr; mais si l'on examine les stations où croît l'*Ulex*, on reconnaîtra facilement qu'elles sont artificielles, toujours sur le bord des routes, sur la lisière des chemins, des champs et des bois. On le trouve, d'ailleurs, difficilement dans les forêts. Partout cette espèce paraît avoir été plantée et n'a aucun caractère d'indigénat. Le *Pleum arenarium*, que nous rencontrons sur les sables de l'étage moyen, est une espèce commune sur le littoral de l'Océan et de la Méditerranée. C'est une espèce que l'homme n'a pu chercher à introduire; si l'on pouvait supposer cette introduction, l'homme aurait eu alors pour but soit de fixer les sables mobiles et de disposer les sols arides à la fertilité, soit de la propager comme plante fourragère. Mais alors la plante n'offrirait pas aux herborisateurs des échantillons aussi rares. La rareté même exclut toute idée d'introduction; d'ailleurs, cette plante n'est pas propre à la culture; elle peut à peine être broutée : sa raideur, sa dureté la font repousser des bestiaux. Elle ne rentre pas dans la catégorie des plantes que le vent et les courants des rivières aient pu transporter. C'est pour nous une espèce disjointe, dont la présence ne peut s'expliquer dans l'état actuel des choses. Il faudrait peut-être, pour en trouver l'explication, remonter à un temps reculé. M. Graves a relevé dans son *Catalogue* l'anomalie géographique

de la présence du *Carex arenaria* dans les terrains sableux de la forêt de Compiègne et de l'arrondissement de Senlis, alors que cette espèce n'existe pas dans les sables qui se trouvent dans les autres parties du département, alors qu'elle manque dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure, et qu'elle se trouve chez nous à des niveaux géologiques très-distincts, dans la forêt de Compiègne, sur les sables glauconieux inférieurs, et dans l'arrondissement de Senlis sur les sables de l'étage moyen. M. Graves se demandait si ce *Carex*, « dont les racines » rampantes ont la faculté de donner quelque consistance aux » terrains trop meubles, avait été semé à une époque dont il ne » reste aucun souvenir. » Cette supposition du savant auteur nous paraît vraisemblable. Si cette hypothèse n'était pas la vraie, on serait tenté de remonter à la distribution primitive des espèces et de supposer qu'à l'origine divers centres de végétation ont été créés sur la surface terrestre.

INFLUENCE CHIMIQUE DES TERRAINS SUR LA COLORATION.

La plupart des chimistes et des botanistes ont nié l'influence des terrains sur l'évolution et sur la coloration des plantes. Nous n'avons cependant pas l'intention d'aller à l'encontre de ces autorités de la science. Nous citerons seulement des faits résultant de nos observations et de celles des botanistes de l'Oise, et, sans essayer d'établir sur ces faits une théorie rigoureuse dans ses principes et dans ses conséquences, nous espérons que de ces nombreuses observations des conséquences naturelles se déduiront, qui parleront en faveur de l'état chimique des éléments constitutifs du sol. Tous les auteurs, néanmoins, sont d'accord, en général, sur l'influence des milieux où vivent les végétaux par rapport à leur taille, à leur *facies*, à leur vestiture, etc., et, malgré tout, ces auteurs nient l'influence de ces mêmes milieux sur la coloration. Nous savons bien qu'un des éléments les plus importants dans le phénomène de la coloration est la lumière solaire, que c'est sous l'action des rayons lumineux que les parties colorées revêtent leur coloration; mais il n'en est pas

moins vrai que le régime nutritif auquel sont soumis les végétaux doit avoir une action marquée, et cette action doit être d'autant plus efficace que le sol fournira ces éléments de la nutrition à un degré de ténuité plus grand, et par conséquent qu'ils peuvent facilement se dissoudre. Pour nous, nous avons remarqué dans nos herborisations que la coloration blanche (parmi les variétés) était la plus fréquente dans notre département, et cette fréquence s'explique par la grande étendue qu'occupe la région crayeuse, en même temps que l'état de friabilité des éléments calcaires exposés à l'action de l'atmosphère permet à ces éléments d'être plus facilement entraînés dans le mouvement de la circulation de la sève. Voici sur quels faits nous pensons baser notre opinion.

Espèces dont nous avons trouvé les variétés à fleurs blanches, ou qui ont été indiquées par d'autres botanistes.

Aquilegia vulgaris et *Delphinium consolida*, à Bulles, sur la craie. — *Iberis amara*, à Tillé, craie blanche. — *Helianthemum vulgare*, à Catillon, sur la craie supérieure blanche. — *Viola odorata*, à Therdonne, sur la craie. — *Viola hirta*, à Haucourt, sur la craie. — *Polygala vulgaris* et *depressa*, à la garenne de Houssoye, sur la craie; à Beauvais. — *Lychnis flos cuculli*, cueilli à Marissel. — *Lychnis githago*, moissons crayeuses à Saint-Lucien, Verderel, Crevecœur. — *Erodium cicutarium*, à Rieux, sur la craie. — *Papaver rhœas*, moissons de Saint-Jean, craie. — *Anthyllis vulneraria*, sur la craie, à Troissereux, Juvignies. — *Ononis spinosa, repens*, Therdonne, craie pure. — *Medicago sativa*, Margny-lès-Compiègne, sur la craie jaunâtre noduleuse (Graves). — *Trifolium incarnatum*, Verderel, sur la craie. — *Vicia sativa*, Guignecourt, craie blanche. — *Vicia sepium*, à la garenne de la forêt du Parc. — *Epilobium roseum*. — *Epilobium montanum*, Troissereux, près Beauvais. — *Epilobium hirsutum*, bois du Longuet, près Bulles (Caron). — *Epilobium tetragonum*, Fontaine-Saint-Lucien, craie. — *Valeriana dioica, albiflora*, Saint-Just-lès-Marais. — *Eupatorium cannabinum*. — *Centaurea scabiosa* et *calcitrapa*. — *Carduus nutans*, Tillé, craie. — *Cirsium lanceolatum*, Bracheux, craie. — *Cirsium arvense*, Goincourt, craie. — *Lappa minor*, Campdeville, Marissel, Bracheux, Nivillers, craie.

— *Cirsium acaule*, Renicourt, craie blanche. — *Cichorium intybus*, Troissereux, Fontaine-Saint-Lucien, Guignecourt, sur la craie. — *Lactuca perennis*, pays de Thelle et plaine de Tillé. — *Scabiosa columbaria*, Oroër, sur la craie blanche. — *Campanula rapunculus*. — *Specularia speculum*, le Mont-Saint-Adrien, sur la craie blanche fossilifère. — *Calluna vulgaris*. — *Erica tetralix*, Goincourt. — *Anagallis phœnicea*, Troissereux, craie blanche fossilifère. — *Vinca minor*. — *Erythræa centaurium*, partout sur la craie. — *Echium album*, Saint-Jean, Senéfontaine, Bracheux, Esquennoy, craie. — *Digitalis purpurea*, à la forêt du Parc, craie. — *Veronica agrestis*, Remy, sur la craie. — *Odontites verna*. — *Borrago officinalis*, Notre-Dame-du-Thil, Velennes, pleine craie. — *Melampyrum arvense*, environs de Breteuil (Graves), Therdonne, craie. — *Mentha sylvestris*, Rieux, craie. — *Mentha aquatica*, Wagicourt, sur la craie blanche fossilifère. — *Mentha Pulegium*, le Plouy-Louvet. — *Stachys germanica*, le Quesnel-Aubry, craie blanche. — *Origanum vulgare*, butte Saint-Jean. — *Brunella vulgaris*, Beauvais, friches crayeuses; Lassigny, marnières; Lamorlaye, craie au sud de la Thève. — *Teucrium botrys*, La Mie-au-Roy, craie. — *Clinopodium vulgare*, à Pouilly (Caron). Le bois de Fabry contient des sables et des galets de la glauconie inférieure; une partie du territoire est sur la craie blanche fossilifère; nous ignorons auquel des deux éléments géologiques appartient cette variété. — *Betonica officinalis*, à Villers-Saint-Barthélemy, pentes de la falaise du Bray, sur la craie marneuse. — *Galeopsis ladanum*, Saint-Lucien, Tillé, moissons crayeuses. — *Galeopsis tetrahit*, mêmes stations. — *Ballota fœtida*, Fontaine-Saint-Lucien, craie. — *Ajuga reptans*, Senéfontaine, craie. — *Orchis morio*. — *Orchis mascula*, autour de Beauvais. — *Orchis purpurea*, garenne de Houssoye. — *Orchis maculata*, Crillon, craie. — *Orchis militaris*, forêt du Parc. — *Orchis simia*, garenne du Metz, près Beauvais. — *Gymnadenia conopsea*, Omécourt. — *Scilla nutans*, forêt du Parc, falaise d'Auneuil, craie. — *Arum vulgare albo-venosum*, aunaies de Guignecourt, etc. — Les neuf dixièmes au moins de ces variétés viennent sur la craie, et nous avons toujours trouvé les racines s'étendant dans la craie même. Ce sont là des faits qui, quoi qu'on en dise, ont bien leur importance et parlent assez d'eux-mêmes. Sans doute, quelques-unes de ces variétés ont pu

être trouvées ailleurs que dans des localités assises sur la craie, mais ce n'est pas là une preuve infirmant les faits précédents; elle indiquerait tout au plus que ces espèces ont une tendance spéciale à la coloration blanche; puis il faudrait examiner si les variétés *albiflores* signalées dans des stations étrangères à la craie ne proviennent pas d'une altération causée par la maladie que les tératologistes ont décrite sous le nom d'*Albinisme*. Il conviendrait encore de rechercher si dans le diluvium, où ces espèces albiflores peuvent croître, le terrain n'a pas été amendé par de la marne à un assez haut degré, surtout pour les espèces arvicoles; or, c'est ce qui arrive le plus souvent pour tous les sols manquant de l'élément crétacé. Enfin, la question des abris et celle de l'action plus ou moins directe des rayons du soleil seraient encore un des facteurs de ce grand problème qui intéresse la chimie botanique.

Les variétés *Pallescentes* ou *Pallidæ* croissent encore, suivant nos observations, dans les terrains où la craie se trouve pure ou mélangée. Par exemple : l'*Orchis latifolia*, dans la vallée de la Noye. — L'*Epipactis latifolia*, au coteau de la Trupinière, près Beauvais; au coteau de La Mie-au-Roy. — Le *Stachys alpina*, au bois de Crillon. — Le *Campanula glomerata*, à Verderel, à Senéfontaine. — Le *Primula elatior*, à Therdonne. — Remarquons en passant que ce sont des variétés appartenant à des espèces à coloration généralement stable.

La coloration *luteo-alba* peut être considérée comme intermédiaire et se retrouve dans les mêmes sols. Telle est l'espèce suivante qui nous a offert cette coloration : *Anthyllis vulneraria*, aux coteaux de Saint-Jean et à Houssoye, près Troissereux, Frettencourt, Doméliers, au bois de l'Abbaye, près Rotangy.

La coloration *albo-rosea* de l'*Orchis latifolia* a été trouvée par nous à Villers-sur-Bonnières, sur la craie. — Du *Scilla nutans*, forêt de Malmifait, sur la craie. — De l'*Orchis maculata*, à Saint-Paul, dans le vallon de Boyauval, sur la craie chloritée.

Les colorations *roses* ou *purpurines* sont bien moins nombreuses, et nous n'avons pu, par cette raison, multiplier nos recherches ni étendre nos observations. Toutefois, les plantes qui nous ont présenté cette coloration végétaient presque toutes dans les argiles ferrugineuses du Bray ou dans des sols analogues. Telles sont les espèces suivantes, où nous avons remar-

qué la coloration *rosea* : *Orchis latifolia*, à Ons-en-Bray. — *Orchis maculata*, bois de Marivaux. — *Aquilegia vulgaris*, à Armentières et à Lhéraule. — *Orchis morio*, bois d'Avelon. — *Cichorium intybus*, butte des Montoiles, les Landrons. — *Orchis maculata*, Saint-Germain-la-Poterie, etc.

La coloration *rubra* est assez fréquente dans les *Orchidées* dans toute la région des grès ferrugineux ou des argiles rouges, exemple : l'*Orchis morio*, à Sorcy, Buicourt; *Aquilegia vulgaris*, à Villembray; *Cardamine amara*, à La Chapelle-aux-Pots (T. R.). Notons en même temps que Linnée avait observé en Œlande, où le sol est une argile calcaire rouge que les fleurs de l'*Anthyllis vulneraria* avaient cette même teinte (*rubriflora*), parce que le sol aussi était de cette couleur. On pourrait, il est vrai, à ces faits opposer d'autres contradictoires, mais nous rappellerons qu'il ne faut pas négliger une donnée très-importante qui vient modifier cette influence chimique du sol, c'est celle de l'exposition plus ou moins directe aux rayons du soleil. Ne sait-on pas, en effet, que les plantes dépourvues de chlorophylle préfèrent les forêts touffues où les rayons du soleil ne peuvent pénétrer; que les plantes à coloration livide viennent toujours dans les lieux humides et abrités; que les plantes vénéneuses croissent rarement sur une colline sèche, etc.

Les considérations précédentes suffisent pour engager les botanistes à noter avec soin les faits de coloration différente du type qu'ils rencontreraient, en indiquant en même temps la nature du sol. De l'ensemble de ces faits résultera probablement la confirmation de ce que nous avons avancé plus haut.

En brûlant une plante, on obtient par cette incinération un produit quelconque appelé cendre. Or, il est constant que la même plante donne en général les mêmes produits, c'est-à-dire les mêmes cendres, et que les plantes différentes donnent des cendres différentes. Il faut nécessairement conclure de ce principe que les plantes qui ne sont pas douées de la faculté de locomotion ont besoin de puiser dans le sol les éléments utiles à leur organisation et qu'elles prospèrent d'autant mieux qu'elles rencontrent plus de circonstances favorables à l'assimilation de ces éléments indispensables à la vie de la plante. Nous trouvons dans ces faits, qu'il ne faut pas cependant adopter d'une manière exclusive, la raison de la richesse et de la variété de la

végétation de notre flore locale. Cette richesse, en effet, dépend de la diversité des éléments inorganiques contenus dans le sol. C'est ainsi que la continuité sur l'Oise des terrains tertiaires du bassin de Paris composant des couches sableuses, donne à la Flore du département une certaine analogie avec la Flore parisienne, que la région crétacée si étendue chez nous donne à notre Flore une affinité assez grande avec celle de la Picardie et que le pays de Bray communique au pays l'apparence de la Flore vosgienne. Ajoutez à ces caractères généraux la diversité des stations, marais tourbeux, bruyères, etc., et vous obtiendrez une Flore riche en espèces. Cette influence du terrain se fait sentir partout : voyez les sols tourbeux ou marécageux qui consistent presque constamment en humus ou en débris organiques, les espèces qu'ils nourrissent sont peu nombreuses, elles appartiennent presque toutes à la grande famille des Joncées et des Cypéracées. Quand l'humus acide entre en moins grande proportion, comme dans les sols argileux, calcaires et siliceux, la végétation devient abondante et reste la même qu'elle était à la dernière révolution du globe, selon toute vraisemblance. On peut s'en assurer par les débris végétaux que l'on rencontre encore dans quelques forêts sous-marines. Si le sol est cultivé comme dans les jardins, la plante change de nature; on voit que la main de l'homme a passé par là (exemple : la carotte, le panais, etc.). C'est qu'en effet on a donné au sol de nouveaux éléments qui viennent évidemment modifier la plante à l'avantage de l'homme. De là, nous pouvons établir en phytostatique trois sols principaux pour les plantes :

1° Le sol naturel, non cultivé, qui fournit des espèces différentes, mais toutes invariables et constantes dans leur évolution;

2° Le sol marécageux, à végétation pauvre, à plantes souvent suspectes, au port raide, n'ayant souvent d'autre but, en général, que l'exhaussement et l'assèchement de la station;

3° Le sol factice, ou cultivé, ou sol des jardins, qui reçoit chaque jour de nouveaux éléments et est propre, par suite, à toutes les cultures. Il est facile de saisir la différence entre les deux derniers sols. Le sol marécageux se forme partout où des restes de végétaux se décomposent sous un excès d'eau, partout enfin où cette eau amène en quantité des sels qu'elle dissout,

tandis que dans le sol factice ces sels restent, ne sont pas entraînés par l'eau et profitent immédiatement à la végétation : plus vous apporterez d'engrais, plus tôt vous arriverez à ce but : la matière organique se décompose, elle forme un terreau utile aux végétaux ; dans les tourbières, au contraire, cette décomposition est entravée et même arrêtée par l'excès d'eau. Nous disions plus haut que malgré tout il ne fallait pas adopter la théorie de l'influence chimique des éléments d'un terrain d'une manière exclusive, c'est qu'en effet les éléments organiques sont une donnée très-importante ; à leur défaut, les premiers seraient réduits à l'impuissance. C'est le mélange de ces éléments que la sève entraîne dans les vaisseaux des plantes : alors dans ces vaisseaux, comme dans un laboratoire, sous l'influence de la lumière, la vie agit pour séparer et combiner ces éléments au profit du végétal. Il est facile de se convaincre de la vérité de ces faits par la flore spéciale à chaque formation géologique : cette opinion, sans doute, a été combattue fortement, mais il faut remarquer que les végétaux pouvant, à la rigueur, poursuivre leur évolution partout où ils trouvent de la terre, de l'humidité, de l'air et un certain degré de chaleur, et ne pouvant aller eux-mêmes choisir les éléments de leur nutrition, nous devons trouver à chaque pas des exceptions apparentes à cette règle et qu'il suffit pour cela d'une graine apportée accidentellement et ayant trouvé des conditions favorables à sa germination. De ce qu'une plante végète dans tel ou tel terrain, est-ce une raison d'admettre qu'elle est caractéristique de ce terrain ? ou, si vous la rencontrez sur un autre sol, est-ce un motif de conclure que cette plante est indifférente au choix de la station ? L'espèce humaine, qui est l'espèce cosmopolite par excellence, ne souffre-t-elle pas dans telles ou telles conditions de climat ? ne préfère-t-elle pas telle région à telle autre ? Il en est de même des plantes : il faut d'abord examiner, quand on voit une plante croître dans deux sols différents, si elle préfère le premier au second, si dans un cas elle végète, est souffreteuse, ou si la végétation est plus luxuriante, et si elle prospère mieux dans l'un que dans l'autre ; si on remarque ensuite que le sol qui avait nourri la plante plus vigoureuse, la mieux conformée organiquement, est ordinairement la station habituelle de cette espèce, on est en droit de conclure qu'elle est caractéristique de ce terrain, que partout

ailleurs elle souffre et semble être hors de ses conditions normales. C'est dans ce sens que nous donnons plus bas une liste de plantes caractéristiques de différents terrains ; nous entendons par là les terrains où les plantes végètent avec le plus de vigueur et se rapprochent davantage du type de la nature. Nous exceptons par suite les échantillons nains, les échantillons gigantesques, etc., ainsi que cette plèbe de plantes ubiquistes qui se plaisent partout, végètent en tous lieux, sous tous les climats, et semblent être le fond du premier tapis végétal.

Espèces psammophiles végétant dans les sols sablonneux et quartzeux, partout où se trouve l'élément arénacé.

Artemisia campestris. — *Euphorbia gerardiana* et *cyparissias.* *Centaurea scabiosa* et variétés. — *Galium verum.* — *Campanula rapunculus.* — *Arnoseris minima.* — *Statice armeria.* — *Hieracium* et *Crepis.* — *Alyssum calycinum.* — *Medicago minima.* — *Filago montana.* — *Phleum arenarium.* — *Corynephorus canescens.* — *Jasione montana.* — *Dianthus carthusianorum.* — *Ajuga chamœpitys.* — *Carex arenaria.* — *Betula alba.* — *Scleranthus perennis* et *annua.* — *Plantago arenaria.* — *Silene otites.* — *Linaria striata.* — *Asparagus officinalis.* — *Corrigiola littoralis.* — *Gypsophila muralis.* — *Melampyrum cristatum.* — *Linaria supina.* — *Arenaria rubra.* — *Polygonum pusillum.* — *Juncus supinus.* — *Juncus squarrosus.* — *Juncus fluitans.* — *Juncus tenageia.* — *Teesdalia nudicaulis.* — *Lycopodium inundatum.* — *Veronica triphyllos* et *verna.* — *Herniaria glabra* et *hirsuta* — *Spergula arvensis.* — *Silene gallica.* — *Sarothamnus scoparius.* — *Radiola millegrana.* — *Montia fontana*, etc.

Espèces calcaréophiles prospérant où l'élément calcaire domine.

Helleborus fœtidus. — *Papaver argemone, hybridum.* — *Reseda luteola.* — *Erigeron acre.* — *Cirsium acaule.* — *Gentiana germanica.* — *Bupleurum falcatum.* — *Linum tenuifolium.* — *Linum catharticum.* — *Cerastium viscosum.* — *Thymus acinos.* — *Medicago falcata.* — *Campanula glomerata.* — *Linaria arvensis* et *minor.* — *Helleborus viridis.* — *Buxus sempervirens.* — *Juniperus vulgaris.* — *Herminium monorchis.* — *Anemone pulsatilla.* —

Ranunculus nemorosus. — *Digitalis lutea.* — *Aquilegia vulgaris.* — *Hypericum hirsutum.* — *Hippocrepis.* — *Saxifraga granulata.* — *Orchis fusca.* — *Ophrys myodes* et *apifera.* — *Teucrium chamædrys* et *montanum.* — *Thesium humifusum.* — *Melica nutans.* — *Paris quadrifolia.* — *Convallaria.* — *Tamus.* — *Scilla bifolia.* — *Anthericum liliago.* — *Orchis pyramidalis*, *ustulata.* — Les *Adonis.* — *Veronica spicata.* — *Lithospermum officinale.* — *Phyteuma orbiculare.* — *Verbascum lychnitis.* — *Poa bulbosa* et *compressa.* — *Gentiana cruciata.* — *Anthyllis vulneraria.* — *Stachys germanica.* — *Libanotis montana.* — *Cistus helianthemum.* — *Astragalus glycyphyllos.* — *Coronilla varia.* — *Viburnum lantana.* — *Bunium bulbocastanum.* — *Iberis amara.* — *Lactuca perennis.* — *Caucalis*, etc. — *Ranunculus tripartitus.* — *Sesleria cœrulea.* — *Ononis repens.* — *Eryngium campestre.* — *Loroglossum hircinum.* — *Botrychium lunaria.* — *Sorbus aucuparia.* — *Aristolochia clematitis.* — *Lactuca saligna.* — *Fagus castanea.* — *Carpinus betulus.* — *Populus alba* et *tremula.* — En général les *Crucifères*, les *Papilionacées*, les *Ombellifères*, les *Orchidées.*

Espèces argileuses.

Tussilago farfara. — *Potentilla anserina*, *argentea*, *reptans.* — *Thalictrum flavum.* — *Carex*, *Juncus*, *variæ species.* — *Orobus tuberosus.* — *Lotus major.* — *Orchis coriophora.* — *Mentha aquatica.* — *Tussilago petasites*, — *Sambucus ebulus*, etc., etc.

Ces considérations, sur la différence de constitution géologique entraînant la différence de végétation, sont admises expérimentalement par les cultivateurs, qui ne se trompent guère à ce sujet, et reconnaissent la nature des terres, la plupart du temps, aux mauvaises herbes qu'ils aperçoivent croître spontanément et prédominer sur le sol.

Si, au lieu de considérer les espèces en elles-mêmes, prises isolément, nous étendons ces considérations aux variations d'une même espèce, nous sommes encore forcés de reconnaître l'influence des stations, des milieux où végètent les plantes, et de retrouver encore dans ce cas l'action des éléments du sol. Cette action, il est vrai, est un effet purement mécanique : tantôt c'est l'eau qui, en dissolvant les principes nutritifs, vient changer le régime de la plante ; tantôt c'est la sécheresse qui

fixe ces principes et en prive le végétal. Quelle que soit cette action, on peut toujours en faire remonter la cause aux éléments constitutifs du sol, dissous ou non. Nous allons prendre quelques exemples qui serviront à développer ces réflexions et viendront à l'appui de notre opinion. Les cultivateurs, d'ailleurs, reconnaissent cette influence du terrain : l'expérience leur a appris que tel sol donnait au cidre un goût du crû, que la tourbe donnait aux légumes une saveur qui les fait reconnaître, etc.

Le sol est-il riche, ombragé, humide, les organes de la foliaison se développent davantage, les folioles s'élargissent, les laciniures ou découpures disparaissent en partie, le limbe se remplit, le parenchyme s'étale entre les nervures, la hauteur de la plante est plus grande, les tiges se ramifient, l'espèce est plus vigoureuse, plus luxuriante : l'influence d'un pareil sol a affecté d'une manière remarquable tous les organes de la foliaison. On obtient alors les variétés *umbrosæ*, *foliosæ*, *elatiores*, *altissimæ*, *sylvaticæ*, *nemorales*, *nemorosæ*, *dumetorum*, etc.

Le *Senecio jacobæa* a les feuilles plus larges à l'ombre des bois; le *Thalictrum minus* a les pétioles et les folioles plus larges, la tige plus haute dans la forêt de Compiègne qu'à la lisière de la forêt de Hez; le *Galeopsis ladanum* a la tige très-ramifiée, les feuilles larges, oblongues-elliptiques, les parties vertes glanduleuses quand il croît dans les parties boisées; l'*Anemone pulsatilla* a les feuilles beaucoup plus larges, lorsqu'au lieu d'ouvrir sa corolle sur les pentes sèches elle se trouve abritée; le *Malva moschata* a la tige élancée, la feuillaison plus abondante au milieu du bois; le *Valeriana officinalis* cueilli dans les bois se fait remarquer par sa riche foliaison souvent verticillée; le *Cardamine pratensis*, quittant le bord des ruisseaux, pour croître dans les bois humides, a les feuilles beaucoup plus grandes, les tiges plus élevées; l'*Agrimonia odorata* est de beaucoup plus vigoureux que l'*Agrimonia eupatorium;* le *Carex vulpina* qui a les squames-bractéales noires dans les marais, le long des chemins, les a scarieuses-blanchâtres dans les lieux couverts; les bractées sont plus allongées; les Graminées-sylvestres ont généralement les feuilles radicales longues et filiformes; le *Carex leporina* voit sa coloration pâlir à l'ombre des forêts : il devient *Argyroglochin*, ayant les écailles des épillets blanchâtres à nervure verdâtre; le *Viola hirta* a une variété *macrophylla* dont les

feuilles prennent un grand développement après la floraison dans les aunaies touffus et ombreux de Guignecourt, de Fontaine-Saint-Lucien.

Dans les jardins bien fumés la plante prospère avec vigueur; elle prend sous tous les rapports des proportions beaucoup plus grandes et donne souvent des échantillons gigantesques qui témoignent de la richesse du sol : nous en avons un exemple dans le *Geum rivale luxurians*, au jardin des Pauvres, *minus* ou chétif dans la vallée de Bray. Le sol des jardins nourrit toujours les espèces *gigantesques* et *luxuriantes*.

Sur un sol tourbeux, peu riche, à coloration noirâtre, cette coloration se fait sentir même dans les plantes qui y poussent, comme nous le voyons dans les *Galium* qui noircissent à l'herbier, dans le *Thalictrum flavum* des marais de Rue-Saint-Pierre : il noircit après avoir été cueilli et conserve à l'herbier cette coloration noirâtre. Le *Ranunculus philonotis* en est encore un exemple : sur la tourbe, ses feuilles s'épaississent, les divisions s'arrondissent, les fleurs deviennent plus grandes et la coloration de toute la plante reste jaunâtre à l'état vivant et noirâtre à l'état sec. Ces variétés ont été appelées *Nigricantes*.

Si le terrain est sujet à être inondé et exondé, la plante, sujette à ces alternatives au milieu de cette eau mobile qui vient la recouvrir tout à coup, a besoin de se fixer davantage, de chercher des points d'appui d'où l'eau ne puisse l'entraîner : des racines adventives se forment de ses nodosités, la plante s'allonge, elle trace, elle devient stolonifère : de là les variétés *reptantes*, *repentes*, *stoloniferæ*, *radicantes*. La vallée de Bray nous en offre dans certaines parties basses des exemples frappants : les *Ranunculus flammula* et *Lingua*, le *Scirpus sylvaticus*, le *Ranunculus aquatilis*, le *Cardamine pratensis*, le *Veronica anagallis*, etc.

Le sol, ordinairement humide, devient-il sec accidentellement, la sève, au lieu de donner une surabondance de sucs aux organes de la foliaison, les concentre dans sa racine, les emmagasine, pour ainsi dire, de manière à pouvoir subvenir aux besoins de la plante, et nous obtenons les variétés à racine *noueuse* : les *Phleum pratense* et *Alopecurus pratensis*.

Le sol est-il épuisé d'engrais, caillouteux, sec en même temps, la plante tout entière a un port maigre qui révèle la pauvreté des éléments constitutifs du sol : on voit qu'à travers ces cailloux

elle a été entravée dans son évolution, que les racines gênées n'ont pu s'étendre faute de nourriture dans un sol privé d'humidité. Les variétés deviennent *pauperculæ*, *paucifloræ*, *parvi-floræ*, etc. La plupart des *Carex* nous en offrent des exemples. Cette sécheresse et cette aridité du sol influent spécialement, 1° sur le port général de la plante qui devient rabougrie; 2° sur les organes de la floraison qui tendent à devenir abortifs et à donner une floraison peu abondante; 3° sur la vestiture de la plante qui se hérisse de poils, devient velue, souvent glanduleuse. Il semble que dans la prévision de cette sécheresse la plante ait été revêtue d'organes accessoires propres à retenir l'humidité ambiante. Ainsi, le *Ranunculus bulbosus* est velu et rabougri, a la tige grêle et subuniflore aux friches de Rieux, de Tillé, de Fontaine-Saint-Lucien, de Lalandelle, etc.; le *Ranunculus philonotis*, abandonnant sa station généralement humide, revêt le même *facies* aux coteaux arides de Heilles, de Bury, des environs de Noyon, etc.; le *Trifolium micranthum* devient, à la butte Saint-Jean, aux sables du Béquet, grêle de tige, maigre dans ses capitules à deux ou quatre fleurs; le *Polygala vulgaris*, à la garenne de Houssoye, à la falaise d'Auneuil, a les tiges grêles, couchées, peu abondantes, les ailes rapetissées; le *Trifolium pratense*, a les feuilles plus petites, les capitules moins gros sur les collines sèches.

Le sol sableux, aride ou crayeux, sans terre végétale, exposé aux rayons du soleil, amène généralement les variétés petites de taille; ce sont des variétés naines : *varietates pumilæ*, *pusillæ*, *minores*, *nanæ*, *minimæ*, *serotinæ*, *exiguæ*. Ainsi, des exemples nombreux viennent à l'appui de cette remarque : le *Gentiana germanica*, aux friches de Tillé, de Rieux, de Saint-Lucien, du Mont-César, etc.; l'*Erythræa pusilla*, au mont de Hermes, le *Plantago major*, à la butte Saint-Jean; le *Campanula glomerata*, à la côte de Lalandelle, les *Centaurea jacea* et *nigra*, à Tillé; le *Bellis perennis*, à la butte Saint-Jean; à La Mie-au-Roy, le *Bupleurum falcatum*, à Saint-Jean.

La floraison est toujours moins abondante et paraît reculée; il semble que la sève n'ait pas circulé, les variétés deviennent *serotinæ*; exemple, l'*Ajuga genevensis*, à Nivillers, dont les tiges, dépassant peu la rosette des feuilles radicales, semblent avoir été arrêtées dans leur développement; les *Centaurea jacea* et *nigra*,

les *Euphorbia exigua* et *peplus* poussant dans les sables, secs et réchauffés par les rayons du soleil, des talus du chemin de fer, etc.; le *Pulicaria dysenterica*, bord des chemins à Goincourt, l'*Antennaria dioica*, le *Leontodon commune*, le *Jasione montana*, dans les sables secs de Warluis; le *Daucus carotta* voit de même ses fruits avorter presque toujours, sa coloration se foncer, la plupart des fleurs devenir purpurines; la tige de l'*Œthusa cynapium* s'abaisse, les mérithalles se rapprochent.

Si nous examinons l'influence du terrain sec, sablonneux, maigre et dénué d'éléments nutritifs, au point de vue de la vestiture de la plante, nous voyons celle-ci présenter des modifications sensibles : le *Medicago lupulina*, dans cette station aride, a les légumes hérissés de poils glanduleux; le *Rosa andegavensis* a les pédoncules et les tubes des calices hérissés de poils raides glanduleux; le *Rosa arvensis*, aux sables d'Allonne, a les feuilles pubescentes à la face inférieure; le *Rosa rubiginosa* devient *hirta* aux mamelons de Saint-Martin-le-Nœud; le *Galium Bocconi* a les tiges et les feuilles pubescentes rudes, à la butte d'Aumont; le *Camelina sativa* devient pubescent dans les moissons maigres; l'*Erodium cicutarium* est velu, hérissé, blanchâtre, la tige est glanduleuse; le *Lotus corniculatus* a les folioles ciliées, aux friches de Tillé; le *Torilis nodosa* est hérissé de poils à Notre-Dame-du-Thil; le *Calluna vulgaris* a les feuilles tomenteuses dans les lieux secs et découverts; il en est de même des *Rubus*; les involucres des *Lappa*, des *Hieracium*, des *Cirsium*, deviennent aranéeux dans les lieux secs, arides et exposés à la poussière des chemins; il en est de même des tiges du *Senecio Jacobæa*; les *Verbascum* et le *Plantago lanceolata* se recouvrent d'un *tomentum* épais dans les stations poudreuses; le *Calamintha acinos* devient laineux, blanchâtre au revers des coteaux exposés au soleil, etc. L'aridité du terrain augmentant, la villosité de la plante augmente, se bifurque, comme dans l'*Erophila vulgaris hirtella;* les variétés *inermes* deviennent plus abondantes au nord qu'au midi; chez nous le *Prunus insititia* est bien plus épineux que dans les contrées régulièrement plus chaudes; le *Leontodon hispidus* voit ses poils se bifurquer dans les sables secs de Noailles. C'est donc à la sécheresse et à la pauvreté des éléments nutritifs qu'il faut attribuer les variétés *pubescentes*, *pilosæ*, *villosæ*, *hirtæ*, *aranew*, *tomentosæ*, *lanuginosæ*, *canes-*

centes, *divaricatæ*, communes dans les plantes rudérales.

Les sucs, moins dilués par l'eau, se concentrent dans des glandes et forment les plantes *aromatiques*. Transportez ces mêmes espèces dans un sol plus riche, la pubescence disparaît peu à peu; nous voyons, par exemple, la variété *viridis* du *Mentha sylvestris* presque glabre par la culture; alors apparaissent les variétés *glabræ*, *subglabræ*, dues à une plus grande abondance de sucs nutritifs.

Les collines sèches, exposées aux vents desséchants, nous offraient les variétés naines; mais si ces collines ou les terrains arides sont couverts en outre d'une autre végétation qui intercepte l'air et le soleil, nous obtenons alors les plantes des moissons, au port maigre, aux tiges couchées et grêles, le *Trifolium arvense gracile* dans les sables secs, le *Lychnis githago* aux tiges de un décimètre à peine, le *Myosotis stricta* aux tiges imperceptibles, le *Veronica teucrium prostrata*, l'*Hypericum humifusum* au milieu des céréales. On voit que la moisson a été trop serrée, qu'elle a gêné la circulation de l'air et étouffé les espèces plus faibles; ce sont les variétés *humifusæ*, *segetales*, *agrestes*.

Quand le terrain sec, très pauvre, est caillouteux et élevé et, par suite, exposé à l'action des vents, la plante semble diminuer sa tige, elle se rapetisse, se rabougrit, pour ne laisser aucune prise au vent et n'être point déracinée : de là les variétés *acaules*. Le *Gentiana germanica*, le *Cirsium acaule*, l'*Erythræa pulchella*, le *Bupleurum falcatum*, etc., aux friches sèches de Rieux, de Tillé, de Saint-Jean, de Lalandelle, etc., en offrent de nombreux exemples. Une rosette de feuilles radicales semble suffire à ces espèces.

En résumé, l'aridité du terrain a pour effet immédiat de rapetisser la taille de l'espèce, d'amener la sécheresse des tissus et leur villosité, en même temps que la coloration devient plus intense.

Les plantes, au lieu d'être terrestres, sont-elles aquatiques, elles se modifient et suivent l'influence des milieux. Il semble alors que l'effet du milieu liquide métamorphose le pourtour du limbe des feuilles et augmente les angles en faisant disparaître la villosité.

Sur une eau dormante, le limbe des feuilles s'élargit, le parenchyme se développe davantage, le *Potamogeton natans*, les *Nym-*

naturelle a dû nous enrichir dans la famille des Pomacées de nouvelles variétés précieuses. Ces faits naturels sont un enseignement utile pour le botaniste qui recherche dans l'hybride l'influence mâle ou femelle, qui voit à l'aspect et au port de la plante quelle a été la prédominance de l'une des deux espèces génitrices. S'appuyant des faits qu'il observe, il en conclut, par analogie, ce qu'il doit opérer dans son jardin pour son profit; il reconnaît quelles espèces se prêtent mieux à cette opération, quels organes se modifient spécialement sous l'influence du pollen ou de l'ovaire. Une étude consciencieuse des hybrides peut mettre le botaniste sur la voie de quelques espèces encore litigieuses. Il est donc intéressant de signaler les hybrides qui ont été reconnues dans l'Oise jusqu'à présent. Pour reconnaître par l'adjectif la nature de l'hybride, nous indiquerons par la première épithète l'espèce qui a fourni le pollen et par la deuxième celle qui a fourni l'ovaire.

Les hybrides donnent lieu à plusieurs remarques : 1° ils sont généralement plus vigoureux que leurs ascendants; 2° les hybrides provenant d'espèces annuelles ou bisannuelles sont généralement vivaces; 3° l'influence paternelle se fait particulièrement remarquer dans les organes de la floraison, dans la ramification, dans l'inflorescence; l'influence maternelle se manifeste, au contraire, dans les organes de la végétation, bas de la tige, la racine, le rhizome, le feuillage; 4° les hybrides ont une tendance à se produire dans certaines stations, à Mortefontaine, par exemple, et spécialement dans les stations recherchées par les insectes diptères et hyménoptères, ces puissants et incessants agents de l'hybridation.

Les hybrides reconnus jusqu'à ce jour dans notre département n'offrent rien de particulier quant aux familles : ce sont celles qui sont connues depuis longtemps comme se prêtant plus facilement à ce genre de fécondation. En voici l'énumération :

Drosera rotundifolio-longifolia. Mortefontaine, Neuvillebosc, Ermenonville.

Galium vero-mollugo..... Trouvé par nous à Bongenoult, à Bailleu-sur-Thérain.

Galium approximatum..... Autre hybride trouvé par M. Questier, au cimetière de Cuvergnon.

Medicago falcato-sativa..... Nous la connaissons depuis plus de 15 ans à Goincourt, à Marissel, à Hermes.

Lychnis pratensi-sylvatica..... Bosquets à l'Italienne.

Lychnis sylvatico-pratensis..... Aunaies de Marissel.

Dipsacus sylvestri-laciniatus.... Prairies de Saint-Jean.

Carduus nutanti-crispus..... Beauvais, à Saint-Jean.

Carduus crispo-nutans..... Indiqué par M. Graves à Aulmont.

Cirsium palustri-oleraceum..... Canton de Betz, Chaumont, Sacy-le-Grand.

Cirsium acauli-oleraceum..... Mortefontaine, Fresnes-Lesguillon.

Centaurea jaceo-nigra..... Arrondissement de Senlis spécialement.

Logfia gallico-uliginosa..... Beauvais, Allonne, Méru, Senlis.

Hieracium pilosello-auricula.... Le Béquet, indiqué par M. Questier à Villers-les-Potées.

Verbascum thapso-lychnitis..... Bois du Tillet (*Questier*). Goincourt.

Verbascum thapsiformi-lychnitis. Bois de Bourneville (*Questier*), Achy.

Verbascum nigro-lychnitis..... Au-dessus d'Auneuil.

Stachys palustri-sylvatica..... Plaine de Tillé du côté de Marissel, Saint-Lucien à la Miau-Roy.

Primula variabilis..... Rencontré récemment à la forêt de Halatte et à celle de Chantilly.

Salix viminali-triandra..... Pré Martinet à Beauvais, bords de l'Oise.

Salix cinereo-viminalis..... Rochy-Condé, Oudeuil, Breteuil, Sacy-le-Grand.

Salix purpureo-viminalis..... Vallées du Thérain et de l'Oise.

Populus albo-tremula..... Mortefontaine.

Il existe probablement beaucoup d'autres hybrides que l'on trouvera spécialement dans les plantes vivant en société, comme les *Festuca*, les *Orchis*, les *Carex*, mais nous n'avons voulu

citer, parmi les genres variant aisément, que les hybrides parfaitement constatés.

Nous avons laissé de côté les espèces fugaces sur lesquelles nos observations n'étaient pas assez complètes.

STATISTIQUE VÉGÉTALE.

La statistique végétale considère les espèces et les familles sous le rapport numérique et doit être, par conséquent, un facteur de la diversité de végétation dans un pays. Pour faire comprendre toute la portée des deux tableaux que nous insérons dans ce chapitre, nous devons prévenir les botanistes qu'ils renferment toutes les espèces indigènes, naturalisées ou hybrides, reconnues dans l'Oise jusqu'en 1863 et que nous avons consignées dans le Catalogue que nous devons publier. Ces tableaux ne sont pas purement spéculatifs : ils sont utiles au point de vue de la géographie botanique et peuvent nous éclairer sur le climat du pays. Douze familles peuvent être considérées comme prédominantes; ce sont les plus riches en espèces; à elles seules elles comprennent les deux tiers de la Flore totale. Les *Fougères*, si répandues dans les régions équatoriales, ne représentent chez nous que deux centièmes de la végétation totale. Les *Composées* sont la famille la plus nombreuse en espèces sous les degrés moyens de latitude (suivant M. de Candolle, *Géographie botanique*); elles augmentent vers le sud et diminuent vers le nord; les *Liguliflores* préfèrent la zône tempérée de l'hémisphère boréal, les *Tubuliflores* choisissent les tropiques : dans notre tableau, cette famille est aussi la première. Les *Graminées* suivent généralement dans les pays tempérés cette proportion; elles la conservent dans notre tableau; cette famille croît en espèces en approchant du nord et en genres vers le midi. Les *Cypéracées*, rangées dans la Flore d'Alsace au troisième rang, n'occupent dans l'Oise que le quatrième; cette famille diminue beaucoup plus elle approche des régions méridionales et sèches. Le genre *Cyperus*, abondant en espèces dans les pays tropicaux, n'est représenté chez nous que par trois espèces.

Les *Papilionacées* occupent le troisième rang dans toute la

France, en général : elles conservent chez nous cette proportionnalité. Les *Hédysarées*, les *Phaséolées*, les *Césalpiniées* croissent spécialement dans les pays équinoxiaux du globe. Ensuite arrivent par ordre et presque sur le même rang : les *Rosacées* (dont deux tribus, les *Pomacées* et les *Rosées*, habitent les pays situés en deçà de l'équateur ; deux autres tribus n'ont pas de représentants chez nous, les *Calycanthées*, de l'Amérique septentrionale, et les *Chrysobalanées*, de l'Amérique et de l'Afrique tropicales); les *Crucifères*, répandues dans toutes les régions tempérées de l'ancien monde et plus communes dans l'hémisphère boréal; les *Ombellifères*, rares dans les cercles tropicaux ; les *Scrofularinées*, que l'on rencontre partout, mais rares aux tropiques; les *Labiées*, qui semblent se confiner entre le 40e et le 50e latitude nord ; les *Cariophyllées*, famille cosmopolite, mais préférant les régions alpines ; les *Renonculacées*, rares dans l'Asie tempérée ; les *Orchidées*, qui abondent aux forêts humides de la zône tropicale, mais clair-semées chez nous.

Les *Renonculacées* offrent une aire de distribution très-large et présentent une fréquence d'individus assez remarquables pour qu'ils paraissent prédominer aux yeux de l'herborisateur. Les régions boréales sont riches en *Saxifragées;* quatre espèces à peine représentent cette famille dans l'Oise. Les *Liliacées*, nombreuses dans les régions sèches, comprennent dix-sept espèces seulement.

La plupart des familles pauvres en genres et en espèces appartiennent généralement aux pays tropicaux ; une remarque cependant est à noter : c'est que le plus souvent les familles qui n'ont qu'un ou deux genres, qu'une ou deux espèces se répandent presque partout, sont vulgarisées et compensent cette pauvreté générique et spécifique par la multiplicité d'individus ; les espèces sont presque toujours sociales et ont une aire très-diffuse. Telles sont les familles suivantes : Verbénacées, Vaccinées, Staticées, Ericinées, etc. En prenant une moyenne générale, on voit que chaque genre semble comporter entre trois à quatre espèces environ : quelques genres font exception d'une manière remarquable et semblent composer à eux seuls la famille à laquelle ils appartiennent ; par exemple : les genres *Carex*, *Potamogeton*, *Salix*, *Euphorbia*, *Polygonum*, *Hieracium*, *Trifolium*, *Ranunculus*, etc., très-nombreux en espèces.

Les familles prédominantes sont :

Nos D'ORDRE.	FAMILLES.	ESPÈCES.	PROPORTION.
1	Composées	129	9.24
2	Graminées	112	8.02
3	Papilionacées	90	6.44
4	Cypéracées	73	5.22
5	Rosacées	70	5.01
6	Crucifères	60	4.29
7	Ombellifères	60	4.29
8	Scrofularinées	59	4.22
9	Labiées	57	4.08
10	Caryophyllées	55	3.93
11	Renonculacées	45	3.22
12	Orchidées	38	2.72
		848 plantes sur 1,396	

forment plus des deux tiers, ou 60.74 p. 0/0 de la végétation.

Le tableau récapitulatif de la végétation de l'Oise comprend 104 familles dont 5 appartiennent aux cryptogames-vasculaires, 18 aux Monocotylées et 81 aux Dicotylées, ce qui forme un total de 99 pour les plantes Phanérogames. Les genres sont de 530 dont 17 appartiennent aux Cryptogames-vasculaires, le reste se répartit ainsi : 417 pour les Dicotylées, 96 pour les Monocotylées, total 513 pour les Phanérogames. Les espèces sont au nombre de 1,396 dont 40 sont relatives aux Cryptogames-vasculaires : 1,356 espèces forment la large part des Phanérogames, divisés ainsi : 1,058 pour les Dicotylées, 298 pour les Monocotylées.

On voit qu'en considérant le nombre des espèces 1,396 comme représentant 100, les Dicotylées sont marquées par le nombre 78,02, les Monocotylées par le nombre 21,97, et les Cryptogames-vasculaires ne comptent que dans la faible proportion de 2,86 pour cent, dont les Fougères seules forment 1,43 pour cent.

Le tableau des colorations pour les 1,396 espèces doit, dans la gamme des couleurs, embrasser celles qui sont bien caractérisées dans le règne végétal avec les nuances qui s'y rapportent : on obtient ainsi le résultat suivant :

312 espèces à coloration jaune ;
271 — à coloration blanche ;
121 — à coloration lilas-violet ;

136 — à coloration rose et rouge;
90 — à coloration bleue;
13 — à coloration brune;
65 — à coloration verdâtre, herbacée, ou scarieuse;
362 — à périanthe nul ou pileux.

1,295; restent 101 espèces dont la coloration douteuse et peu tranchée n'a pu entrer dans ce cadre.

Il ressort de ces chiffres que le jaune et le blanc dominent chez les Polypétalées et les Composées; le bleu, le rose ou le lilas l'emportent au contraire chez les Monopétalées.

Dans le tableau de ces colorations, certaines familles influent davantage sur les chiffres relatés : les Composées donnent la prédominance au jaune, les Ombellifères au blanc, les Labiées au lilas-violet, les Caryophyllées au rose, les Scrofularinées au bleu. Ce sont ces colorations qui donnent à la végétation spéciale du pays un caractère tout particulier.

Tableau des époques de floraison.

CLASSES.	Mars-Mai.	Juin-Août.	Septembre Octobre.	TOTAUX.
Dicotylées.....	302	687	69	1,058
Monocotylées.....	122	157	19	298
Totaux.....	424	844	88	1,356

Les Monocotylées offrent proportionnellement le plus de plantes vernales; voilà ce qui ressort de ce tableau.

Tableau numérique des familles, des genres, des espèces des plantes vasculaires de l'Oise.

Nos d'ordre	NOMS DES FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.	Nos d'ordre	NOMS DES FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.	Nos d'ordre	NOMS DES FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.	Nos d'ordre	NOMS DES FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
5	*Cryptogames-vasculaires*....	17	40	3	Quercacées.....	3	7	32	Lentibulariées...	2	4	61	Cistinées.....	1	4
1	Characées.....	2	9	4	Juglandées.....	1	1	33	Scrofularinées...	13	59	62	Crucifères	26	60
2	Marsiléacées	1	1	5	Myricinées.....	1	1	34	Solanées.....	6	8	63	Fumariacées....	2	10
3	Fougères.....	12	20	6	Bétulinées.....	2	2	35	Borraginées.....	14	21	64	Papavéracées...	4	8
4	Lycopodiacées..	1	4	7	Salicinées.....	2	18	36	Convolvulacées..	2	7	65	Nymphéacées...	2	2
5	Equisétacées....	1	6	8	Ulmacées.....	1	2	37	Gentianées.....	6	11	66	Resédacées.....	1	3
18	*Monocotylées*....	96	298	9	Urticées.....	4	5	38	Apocynacées....	3	4	67	Droséracées.....	2	4
1	Graminées.....	44	112	10	Euphorbiacées..	3	17	39	Oléinées.....	4	4	68	Hypéricinées....	3	9
2	Cypéracées.....	8	73	11	Aristolochiées...	2	2	40	Ilicinées.....	1	1	69	Monotropées....	1	1
3	Joncées.....	2	17	12	Sanguisorbées...	2	3	41	Plantaginées....	2	6	70	Vitacées.....	2	2
4	Typhacées.....	2	5	13	Santalacées.....	1	2	42	Plumbaginées...	1	1	71	Acérinées.....	1	2
5	Aroidées.....	2	2	14	Cératophyllées..	2	10	43	Primulacées....	5	12	72	Polygalées.....	1	3
6	Lemnacées.....	1	4	15	Thymeléacées...	2	3	44	Ericinées	3	5	73	Tiliacées.....	1	2
7	Naïadées.....	1	1	16	Polygonées.....	2	25	45	Saxifragées.....	2	4	74	Malvacées.....	2	5
8	Potamées.....	2	13	17	Salsolacées.....	5	15	46	Grossulariées...	1	3	75	Géraniacées.....	2	13
9	Triglochinées...	1	1	18	Amaranthacées..	3	5	47	Loranthacées...	1	1	76	Balsaminées....	1	1
10	Hydrocharidées.	1	1	19	Ambrosiacées ..	1	2	48	Hédéracées.....	2	3	77	Oxalidées.....	1	3
11	Orchidées.....	15	38	20	Composées.....	53	129	49	Ombellifères....	39	60	78	Linées.....	2	5
12	Amaryllidées....	2	3	21	Dipsacées.....	2	6	50	Haloragées.....	2	3	79	Caryophyllées...	22	55
13	Iridées.....	1	3	22	Valérianées.....	3	9	51	Onagrariées.....	5	10	80	Berbéridées.....	1	1
14	Dioscorées.....	1	1	23	Rubiacées.....	4	18	52	Lythrariacées...	2	3	81	Renonculacées..	15	45
15	Liliacées.....	8	17	24	Caprifoliacées...	4	7	53	Rosacées.....	19	70				
16	Colchicacées....	1	1	25	Cucurbitacées...	5	12	54	Crassulacées....	4	12		RÉCAPITULATION.		
17	Butomées.....	1	1	26	Campanulacées..	4	11	55	Paronychiées...	3	5				
18	Alismacées.....	3	5	27	Vacciniées.....	2	2	56	Portulacées.....	2	3	104	Vasculaires.....	530	1396
81	*Dicotylées*.....	417	1058	28	Globulariées.....	1	1	57	Papilionacées...	26	90	99	Phanérogames..	513	1356
1	Conifères.....	6	8	29	Verbénacées....	1	1	58	Rhamnées.....	2	2	81	Dicotylées.....	417	1058
2	Taxacées.....	1	1	30	Labiées.....	23	57	59	Célastracées....	2	2	18	Monocotylées...	96	298
				31	Orobanchées....	3	14	60	Violariées.....	1	8	5	Cryp.-vasculaires	17	40

Tableau de la coloration du périanthe dans les plantes de l'Oise.

NOMS DES FAMILLES.	Jaune.	Blanc.	Lilas et violet.	Rose et rouge	Bleu.	Brun.	Vert herbacé ou scarieux.	Périanthe nul ou pileux.
Cryptogames-vasculaires	»	»	»	»	»	»	»	40
Monocotylées	»	»	»	»	»	»	»	218
Hydrocharidées	»	1	»	»	»	»	»	»
Orchidées	2	9	5	8	»	»	14	»
Amaryllidées	1	2	»	»	»	»	»	»
Liliacées	2	6	»	1	8	»	»	»
Diverses Monocotylées	»	5	»	1	3	»	»	2
Diverses Dicotylées	»	»	»	»	»	2	8	98
Polygonées	»	3	»	6	»	»	16	»
Composées	84	9	27	»	7	2	»	»
Rubiacées	2	13	»	»	3	»	»	»
Campanulacées	1	»	2	»	8	»	»	»
Diverses Dicotylées	4	13	1	10	4	»	1	»
Labiées	4	»	32	»	8	»	2	»
Scrophularinées	15	»	5	8	24	4	1	»
Borraginées	»	4	2	1	14	»	»	»
Gentianées	4	»	»	3	4	»	»	»
Plantaginées	»	»	»	»	»	»	6	»
Primulacées	6	1	2	2	1	»	»	»
Diverses Dicotylées	12	14	3	15	3	1	»	2
Ombellifères	7	51	2	»	»	»	»	»
Diverses Dicotylées	6	5	3	17	»	»	»	»
Rosacées	11	40	5	9	»	»	5	»
Papilionacées	49	9	10	10	»	2	»	»
Violariées	2	1	5	»	»	»	»	»
Crucifères	29	21	10	»	»	»	»	»
Géraniacées	»	»	»	12	»	1	»	»
Caryophyllées	»	36	2	15	»	»	2	»
Renonculacées	36	»	2	3	»	1	3	»
Diverses Dicotylées	24	7	3	15	3	»	7	4
Totaux	312	274	121	136	90	13	65	362

1,295 espèces.

Restent 101 espèces dont la coloration, douteuse et peu tranchée, n'a pu entrer dans ce cadre.

PLANTES NUISIBLES CULTIVÉES MALGRÉ LA VOLONTÉ DE L'HOMME.

Dans ce tableau de la végétation de l'Oise nous aurions pu passer en revue les plantes en les caractérisant par leurs grandes stations, bois, prairies, ruisseaux, champs, etc. Mais cette statistique, peu intéressante dans les détails, est connue dans son ensemble même de ceux qui commencent à herboriser. La physionomie de chaque station est familière aux herborisateurs de toutes les contrées, et notre département ne nous eût rien présenté de nouveau. Nous aurions fait entrer dans ce cadre toutes les plantes ubiquistes de ces stations; or, il arrive souvent que le botaniste rencontre de nombreuses exceptions à cet habitat des plantes, et les localités indiquées dans le catalogue seraient venues souvent confirmer ces existences exceptionnelles. D'ailleurs, dans la revue géologique que nous avons faite précédemment, les stations vraiment naturelles ont conservé leur importance et nous dispensent de faire cette statistique. Nous ferons cependant une exception à cette réserve en faveur des plantes *arvales*, généralement reconnues nuisibles aux moissons. Le nombre de ces plantes est important, car ce sont autant de plantes étrangères à la flore du département; elles sont adventives et n'ont aucun caractère de spontanéité, leur existence au milieu des moissons, dont elles ne s'écartent pas, semble indiquer qu'elles sont apportées en même temps que les graines qui sont confiées aux champs et que si la main de l'homme ne continuait à les propager elles finiraient par disparaître. Elles n'ont donc pas le moindre signe d'indigénat pour notre pays. Ce caractère ne pourrait leur être accordé que si on les rencontrait hors des cultures, dans des stations naturelles; mais ces plantes essentiellement arvales ne quittent jamais leurs stations artificielles. Faites disparaître l'action de l'homme et bien peu d'entre ces espèces continueront à végéter. Leur statistique fournit donc une donnée utile au point de vue de l'étude de la végétation spontanée, en même temps qu'elle indique l'état de l'agriculture dans un pays.

Plus l'agriculture sera l'objet de soins nombreux, plus les sarclages seront fréquents, plus on mettra d'intelligence dans l'alter-

nance des assolements, plus les façons seront réitérées, moins le botaniste rencontrera de plantes arvales. Leur existence est intimement liée aux progrès de l'agriculture. Quelques-unes parmi ces espèces cultivées malgré l'homme résistent à tous les efforts que l'agriculteur fait pour les extirper ; elles persistent en dépit de sa volonté et finissent par revêtir un air naturel de spontanéité. Ce sont presque toujours des espèces à propagation facile, soit à l'aide de graines aigrettées, soit à l'aide de nombreux tubercules qui s'enfoncent assez en terre pour défier le soc de la charrue; d'autres, par leur époque de floraison ne coïncidant pas avec celle de la moisson, répandent leurs graines sur le sol avant que l'homme ait pu aviser aux moyens de les détruire. Cette pseudo-spontanéité se reconnaîtra aisément à la station de la plante; si le botaniste ne la rencontre que dans les champs où l'homme la déteste, ou si la lisière des chemins qui borde ces champs devient pour la plante une barrière presque infranchissable, elle sera toujours pour lui une étrangère qui se maintient dans les lieux qu'elle a envahis parce qu'on ne peut l'en chasser, et qui n'ose demander à d'autres stations une hospitalité que lui rendraient mortelle les conditions climatériques.

La constatation des plantes arvales dans un pays est donc utile : c'est presque un recensement des espèces étrangères débarquées dans un pays lointain où elles viennent établir une colonie; à l'aide de ces tableaux de statistique, il sera possible au botaniste géographe de reconnaître la mère-patrie de ces plantes. Partout où il les rencontrera dans une station différente et naturelle, il pourra présumer avec raison un indigénat presque certain. Intimement liées à la culture des plantes utiles à l'homme, elles seront en même temps des témoins authentiques des progrès successifs des cultures importées dans une région et pourront servir à fixer la date de ces importations.

Les botanistes ont tellement reconnu l'origine étrangère de ces espèces et leur habitat permanent dans ces stations artificielles, que presque toujours ils ont donné à ces plantes une épithète indiquant cette station transitoire, comme *Arvensis*, *Segetalis*, *Agrestis*. Les plantes ainsi spécifiées sont chez nous considérées comme nuisibles aux récoltes, et détestées des cultivateurs comme de mauvaises herbes : aussi ont-elles presque

toutes un nom vulgaire qui indique ainsi que l'homme ne les a pas vues croître avec indifférence. Ces noms vulgaires sont comme un cachet qui sert à faire reconnaître ces étrangères qui lui sont nuisibles. La multiplicité des noms vulgaires pour une même espèce sera un indice certain du degré de nocuité de la plante. Nous avons déjà cité les plantes nuisibles aux vignobles; le botaniste doit se reporter à ce tableau, tout en consultant la liste suivante des espèces ubiquistes arvales de notre flore.

Quelques espèces sont spéciales aux champs d'avoines; ce sont : les *Ononis arvensis*, *Lolium arvense*, *Serratula arvensis*, *Triticum repens*, *Sinapis arvensis*, *Chrysanthemum segetum*, *Polygonum incanum*, *P. aviculare*, etc.

D'autres se multiplient avec rapidité dans les champs trop clair semés; ce sont : les *Veronica agrestis*, le *Papaver rhœas*, le *Rumex acetosella*, le *Melampyrum arvense*, le *Scandix pecten veneris*, les *Ranunculus bulbosus*, *repens et ficaria*, etc.

Les pluies abondantes dans certains étés favorisent l'évolution des espèces suivantes : les *Lathyrus aphaca et hirsutus*, les *Ervum tetraspermum et hirsutum*, l'*Agrostemma githago*, l'*Anthemis arvensis*, le *Daucus carotta*, les *Aira*, les *Raphanus Raphanistrum*, le *Melampyrum arvense*, etc.

Les prairies artificielles, luzernières et tréflières, sont caractérisées par des plantes *arvicoles* spéciales : telles sont les *Melilotus leucantha*, les *Medicago apiculata*, *denticulata*, *orbicularis*, *scutellata*, les *Ervum ervilia* et *Monanthos*, l'*Ammi majus*, le *Bupleurum rotundifolium*, le *Centaurea solstitialis*, le *Barkhausia setosa*, les *Cuscuta epithymum*, *Trifolii*, *medicaginis*, *corymbosa*, les *Orobanche cruenta*, *medicaginis*, les *Lolium italicum et arvense*, le *Bromus commutatus*, etc.

L'*Ovobanche ramosa* et le *Blitum polymorphum* se rencontrent surtout dans les chenevières.

Les *Camelina sativa* et *dentata*, *Cuscuta epilinum*, *Lolium linicala* habitent spécialement les linières où elles sont importées avec les graines de lin de Sibérie.

Le *Saponaria vaccaria* affectionne les champs de lentilles.

Parmi les autres plantes arvicoles, les unes végètent en même temps que la moisson qui les abrite, les autres ne prospèrent que lorsque la moisson récoltée leur laisse l'air et le soleil nécessaires à leur évolution. Elles ne paraissent pas rechercher

une moisson spéciale, mais un sol géologique particulier, comme nous l'avons dit en traitant de la géologie de notre région. On peut ranger les plantes arvales indifférentes à la nature de la moisson dans la liste suivante : les *Adonis citrina*, *flammea*, *æstivalis*, *flava*, le *Myosurus minimus*, le *Ranunculus acris* appelé vulgairement *Pipon*, *Bachinet*, *Grenouillette*, *Codron*, *Patte de loup*, *Herbe à la tache*, le *Ranunculus repens* ou *Pipon*, *Bassinet*, *Persu*, *Vuide-Grange*, *Piepou* ou *Pied de poule*, le *Ranunculus bulbosus*, surnommé *Rave de Saint-Antoine*, *Persault*, *Pied de coq* ou de *Corbin*, le *Delphinium consolida*, appelé dans tous les cantons *Pied d'alouette sauvage*, *Dauphinelle sauvage*, *Bec d'oiseau*, *Eperon de chevalier*, les *Papaver hybridum*, *argemone*, *dubium*, *rhœas*, ce dernier connu sous le nom de *Coquelicot*, *Coq*, *Panchet*, *Mahon*, *Paucet*, *Poinceau*, *Poissieau*, *Poissiet*, les *Fumaria officinalis*, *capreolata*, *micrantha*, le *Capsella bursa-pastoris*, appelé vulgairement *Bourse à pasteur* ou *à berger*, *Tabouret*, *Boursette*, l'*Iberis amara*, le *Neslia paniculata*, les *Sinapis nigra* et *alba*, le *Raphanus raphanistrum* ou *Ravenelle*, *Raveluche*, le *Gypsophila muralis*, le *Saponaria officinalis*, le *Lychnis githago*, connu sous le nom de *Nielle*, *Œillet de Dieu*, *Micancaille*, *Couronne des blés*, le *Spergula morisonii*, l'*Hypericum humifusum*, le *Vicia cracca*, redouté sous les noms de *Vesceron*, *Vacheron*, *Fausse Vesce*, *Cossette*, l'*Ervum hirsutum* ou *Petits* et *Gros Chérons*, *Vesceron*, *Gaze*, *Faux Lentillon*, le *Lathyrus aphaca*, appelé *Poigreau*, *Copois*, *Plat-Pois*, *Pois de serpent*, les *Herniaria glabra* et *hirsuta* ou *Turquette*, les *Scleranthus perennis* et *annuus*, le *Bunium bulbocastanum*, l'*Æthusa cynapium*, l'*Orlaya grandiflora*, le *Caucalis daucoides*, le *Turgenia latifolia*, les *Torilis anthriscus*, *infesta*, *nodosa*, le *Scandix pecten-veneris*, les *Galium tricorne*, *aparine*, *vaillantii*, les *Valerianella olitoria*, *auricula*, *hamata*, *coronata*, *vesicaria*, *carinata*, l'*Anthemis cotula*, le *Leucanthemum vulgare* ou *canesson*, le *Matricaria chamomilla*, le *Filago gallica*, le *Centaurea cyanus*, les *Lactuca perennis*, *scariola*, *saligna*, le *Chondrilla juncea*, les *Specularia speculum* et *hybrida*, *Miroir de Vénus* ou *Doucette*, les *Anagallis phœnicea* et *cærulea*, l'*Heliotropium europæum*, les *Myosotis stricta* et *versicolor*, le *Linaria minor*, les *Veronica acinifolia*, *triphyllos*, *hederæfolia* ou *meuron*, le *Stachys annua*, les *Galeopsis ladanum* et *tetrahit*, le *Lamium amplexi-*

caule, *Pied de poule* ou *Ortie rouge*, le *Teucrium botrys*, les *Euphorbia exigua*, *peplus*, l'*Avena precatoria*, les *Bromus secalinus*, *racemosus*, *mollis*, les *Agrostis stolonifera*, *vulgaris*, *spica-venti*, *canina*, etc.

A cette catégorie vient se joindre la liste des plantes dont la station factice leur a fait donner les épithètes de *campestris*, *agrestis*, *arvensis*, *segetalis*. Ce sont les *Ranunculus arvensis* ou *Bassinet*, *Bassin*, *Pipon*, *Gannet*, *Eclairette*, *Nigella arvensis*, *Nielle* ou *Poivrette sauvage*, *Thlaspi arvense*, *Herbe aux écus*, *Tabouret des champs*, *Monnoyère*, *Lepidium campestre*, *Bourse de Judas*, *Sinapis arvensis*, surnommé *Raveluche*, *Raveluque*, *Sauve*, *Sanvre*, *Chinvre*, *Senson*, *Fausse-Navette*, *Séné*, *Senevé*, *Viola arvensis*, *Arenaria segetalis*, *Cerastium arvense*, *Ononis arvensis*, *Melilotus arvensis*, *Trifolium arvense* ou *Pied de poule*, *Vicia segetalis* ou *Vescheron*, *Aphanes arvensis*, connu sous le nom de *Perce pierre*, *Petit pied de lion*, *Sherardia arvensis*, *Asperula arvensis*, *Scabiosa arvensis* ou *Oreille de lièvre*, *Herbe aux sabotiers*, *Anthemis arvensis*, appelé vulgairement *Cahé*, *Canesson*, *Kenson*, *Lacryma-Christi*, *Caillée*, *Caillière*, *Caveson*, *Serratula arvensis*, *Chrysanthemum segetum* ou *Jaunet* ou *Gannet*, *Artemisia campestris* ou *Herbe de Saint-Jean*, *Filago arvensis*, *Calendula arvensis*, *Cirsium arvense*, *Sonchus arvensis* ou *Pourquignar*, *Convolvulus arvensis*, appelé vulgairement *Liseron*, *Clochette*, *Petit Liset* ou *Liseret*, *Campanelle*, *Lycopsis arvensis* ou *Grippe des champs*, *Lithospermum arvense*, *Linaria arvensis* (T. R.), *Veronica agrestis* ou *Meuron gras*, *Melampyrum arvense*, détesté de tous les cultivateurs qui le connaissent sous le nom de *Rougeole*, *Rougette*, *Blé noir*, *Queue de renard*, la *Rouge herbe*, *Queue de loup*, *Mentha arvensis*, *Stachys arvensis*, *Gagea arvensis*, *Alopecurus agrestis*, *Bromus arvensis*, *Lolium arvense* (R.), *Equisetum arvense*.

Pour terminer cette longue énumération des plantes qui croissent en dépit de la volonté de l'homme, et qu'il considère comme nuisibles, nous pourrions citer les espèces palustres nuisibles qui infestent nos prairies, comme les *Ranunculus lingua*, *flammula*; mais nous avons cru devoir les omettre dans cette liste, parce que les prairies naturelles ne peuvent pas être considérées comme des stations artificielles. La main de l'homme ne les modifie que rarement, et les plantes qui croissent dans ces sta-

tions ont un caractère d'indigénat que l'on ne peut guère suspecter, tandis que les neuf dixièmes de celles que nous avons citées dans les moissons ne sont nullement spontanées. Introduites avec les cultures, elles disparaîtraient si les cultures disparaissaient, si le sol restait en friche et abandonné à lui-même.

DIFFUSION RELATIVE DE QUELQUES ESPÈCES.

La diffusion relative de certaines espèces présente souvent des différences notables. Les familles qui ne sont représentées que par très-peu de genres offrent généralement des plantes sociales dont les individus spécifiques prennent un grand développement numérique. C'est ainsi que le *Berberis vulgaris*, le *Calluna vulgaris*, le *Verbena officinalis*, les *Nymphœa*, le *Bryonia dioica*, l'*Hedera helix*, les *Cornus*, les *Vaccinium*, le *Globularia*, le *Statice armeria*, le *Colchicum*, etc., appartenant à des familles pauvres en genres, sont fréquents aux endroits où ils se montrent, et semblent compenser le peu de représentants génériques de la famille par le nombre de leurs individus. D'ailleurs, le sol, considéré géologiquement, le climat, au point de vue du degré d'humidité ou de sécheresse, influent considérablement sur la végétation du pays. Il ne faut pas oublier non plus que l'origine de toutes nos espèces végétales remonte à des dates géologiques différentes et successives. Sous ce rapport, la végétation de notre pays n'a pu être uniforme; elle a dû se modifier suivant l'ordre de la formation successive de ses couches géologiques. C'est ainsi que le soulèvement du Bray a dû amener dans notre pays un centre de distribution spéciale pour les plantes. Nous ne devons donc pas nous étonner de voir la fréquence ou la rareté de certaines espèces dans ce sol tout spécial et d'un âge différent de celui des couches environnantes. Dans nos nombreuses herborisations dans la vallée de Bray, nous avons remarqué l'absence totale des espèces suivantes : *Aconitum napellus*, *Anemone pulsatilla*, *Anemone sylvestris*, *Anemone ranunculoides*, *Lathyrus hirsutus*, *Œnothera biennis*, *Bupleurum rotundifolium*, *Lappa tomentosa*, *Helianthemum guttatum*, *Helianthemum fumana*, *Chlora perfoliata*, *Lithospermum purpureo-cœruleum*, *Geranium sanguineum*, *Odontites lutea*, *Lychnis viscaria*,

Cardamine impatiens, *Cardamine hirsuta*, *Statice armeria*, *Tetragonolobus siliquosus*, *Vicia lathyroides*, *Agrimonia odorata*, *Ammi majus*, *Turgenia latifolia*, *Artemisia campestris*, *Centunculus minimus*, *Libanotis montana*, *Herniaria glabra*, *Polygonum dumetorum*, *Thesium humifusum*, *Scirpus maritimus*, *Andropogon ischœmum*. De nombreuses espèces sont pour ainsi dire spéciales au Bray, ou du moins elles y occupent une aire beaucoup plus étendue que dans les autres régions du département; souvent même elles manquent dans certains cantons. Le Haut-Bray et la vallée du Bray offrent aux herborisateurs spécialement les espèces suivantes : *Euphorbia sylvatica*, variété *ligulata*, *Ulex nanus*, *Galium saxatile*, *Carex vesicaria*, *Heleocharis multicaulis*, *Juncus supinus*, *Betula pubescens*, *Geum rivale*, variété *minus*, *Polygonum bistorta*, *Erica tetralix*, *Ormenis mixta*, *Cicuta virosa* (il y a 15 ans), *Montia fontana*, *Comarum palustre*, *Orobus tuberosus*, *Ornithopus perpusillus*, *Ilex aquifolium*, *Radiola millegrana*, *Arenaria rubra*, *Drosera rotundifolia*, *Teesdalia nudicaulis*, *Ranunculus flammula* et *hederaceus*, *Dipsacus pilosus*, *Hypochœris maculata*, *Arnoseris pusilla*, *Linosyris vulgaris* (devient de plus en plus rare), *Polygala depressa*, *Nardus stricta*, *Pedicularis sylvatica*, *Juncus squarrosus*, *Ruscus aculeatus*, etc.

Les espèces suivantes sont localisées dans le département; elles occupent une aire restreinte, tout en présentant un assez grand nombre d'individus dans les stations qui leur conviennent. Telles sont les *Aira*, les *Polygonum dumetorum* et *bistorta*, *Evonymus europœus*, *Trifolium fragiferum*, *Anthericum liliago*, *Chœrophyllum temulentum*, *Sambucus ebulus*, *Sherardia arvensis*, *Dentaria bulbifera*, *Lychnis dioica*, *Chondrilla juncea*, *Ormenis mixta*, *Actœa spicata*, *Corydalis solida*, *Inula dysenterica* et *salicina*, *Galium anglicum*, *Anthriscus vulgaris*, *Saxifraga granulata*, les deux *Chrysosplenium*, les *Ophrys aranifera*, *myodes*, *apifera*, les *Orchis viridis*, *ustulata*, le *Gymnadenia odoratissima*, l'*Herminium monorchis*, le *Spiranthes œstivalis*, les *Phyteuma orbiculare* et *spicatum*, le *Campanula glomerata*, *Holosteum umbellatum*, *Arabis hirsuta*, *Astragalus glycyphyllos*, *Melittis melissophyllum*, *Chœrophyllum sylvestre*, *Cirsium anglicum*, *Festuca gigantea*, *Nardus stricta*, *Orchis mascula*, *Aquilegia vulgaris*, *Typha latifolia*, *Genista pilosa*, etc. Toutes ces espèces semblent se cantonner dans leurs stations favorites.

Les espèces vraiment sociales et conquérantes qui envahissent d'immenses espaces, et donnent ainsi à la végétation un air d'uniformité désolante, sont spécialement les *Vaccinium myrtillus* et *vitis-idœa*, le *Solidago virga-aurea*, le *Fragaria vesca*, le *Calamagrostis epigeios*, le *Polygonum aviculare*, l'*Aira canescens*, le *Rubus discolor*, l'*Alyssum calycinum*, le *Saponaria officinalis*, l'*Hypericum hirsutum*, le *Sarothamnus scoparius*, l'*Erica tetralix*, l'*Erica cinerea*, le *Calluna vulgaris*, les *Genista pilosa* et *sagittalis*, le *Lycopodium clavatum*, l'*Antennaria dioica*, l'*Oxalis acetosella*, le *Thymus serpyllum*, l'*Helianthemum vulgare*, les *Sphagnum*, les *Polytrichum*, les *Dicranum*.

D'autres espèces vivent isolément et ne présentent jamais de nombreux individus associés; on n'en rencontre généralement que des individus épars. C'est ainsi que le botaniste trouve dans ses herborisations le *Hyoscyamus niger*, le *Datura stramonium*, l'*Echinospermum lappula*, le *Petroselinum segetum*, le *Kentrophyllum lanatum*, le *Borrago officinalis*, l'*Euphorbia lathyris*, l'*Hesperis matronalis*, le *Neslia paniculata*, le *Camelina sativa*, le *Saponaria vaccaria*, etc.

Quelques espèces sont évidemment pérégrinantes, comme le *Veronica buxbaumii*, l'*Ammi majus*, le *Peucedanum parisiense*, le *Centaurea solstitialis*, l'*Aceras anthropophora*, l'*Orchis mascula*, le *Gymnadenia odoratissima*, le *Polygonum dumetorum*, le *Neslia paniculata*, l'*Œnothera biennis*, le *Geranium pyrenaicum*, le *Bupleurum rotundifolium*, le *Galium tricorne*, l'*Hieracium boreale*, le *Linaria arvensis*, le *Leerzia oryzoides*, le *Lolium italicum*, etc.

La famille des *Conifères*, si nombreuse dans les régions septentrionales, n'a chez nous qu'un seul représentant indigène, le *Juniperus communis*, si commun sur les friches calcaires exposées au nord. La végétation de l'Oise, intermédiaire à la Picardie proprement dite et au Parisis, a la plus grande affinité avec la végétation des environs de Paris, grâce à la continuité sur l'Oise des terrains tertiaires du bassin de Paris. Cependant, quelques espèces, les unes plantées comme l'*Iris pumila*, les autres importées avec les semences de gazon probablement, comme le *Gaudinia fragilis*, plusieurs, réellement indigènes, sont pour le botaniste comme un souvenir lointain de la végétation méridionale. Les espèces qui forment ainsi la transition de ces deux

végétations sont clair semées; elles n'apparaissent toujours qu'en individus isolés et rares, et doivent attirer l'attention du botaniste géographe, qui se demande la raison de cette existence dans nos pays d'espèces appartenant à une région éloignée : ce sont les *Iris pumila*, le *Gymnademia odoratissima*, le *Stellera passerina*, le *Thalictrum pauperculum*, le *Fumaria densiflora*, qui gagne chaque jour vers le nord, l'*Erodium moschatum*, le *Potentilla recta*, le *Thrincia hirta*, le *Tragus racemosus*, l'*Œgilops ovata*, l'*Allium scorodoprasum*, le *Linosyris vulgaris*, le *Cucubalus baccifer*, l'*Androsæmum officinale*, l'*Hypericum elodes*, l'*Ononis columnæ*, le *Phalangium liliago*, l'*Echinops sphærocephalus*, le *Carex Mairii*, le *Phleum arenarium* des bords de l'Océan, le *Gaudinia fragilis*, le *Lathyrus nissolia*. Tant il est vrai, comme l'a dit le naturaliste philosophe, *natura non facit saltus;* tout se tient dans la nature, et les végétations extrêmes passent de l'une à l'autre par des degrés insensibles, et l'on retrouve partout quelque chaînon de cette grande chaîne qui relie dans tout l'univers les êtres végétaux. L'affinité de notre végétation avec la végétation des régions montagneuses alpines, subalpines ou vosgiennes est plus grande qu'avec la flore méditerranéenne. On peut attribuer ce fait à la présence du Bray dans notre pays, au relief tourmenté de cette région, en même temps qu'à la non continuité des températures sèches sous notre climat. Les espèces septentrionales sont spécialement chez nous les suivantes : *Anacamptis pyramidalis*, qui tend cependant à s'avancer vers le sud, l'*Orchis militaris*, qui se dirige vers le nord, l'*Acropteris septentrionalis*, les *Lycopodium clavatum*, *inundatum*, *complanatum*, *selago* (ce dernier a disparu), les *Cardamine impatiens* et *hirsuta*, le *Stellaria nemorum*, l'*Aconitum napellus*, les deux *Chrysosplenium*, les *Carex Davalliana*, *strigosa*, l'*Actæa spicata*, l'*Impatiens noli-tangere*, les *Geranium phœum* et *pyrenaicum*, les deux *Vaccinium*, le *Cineraria palustris*, le *Dentaria bulbifera*, l'*Eranthis hiemalis*, les *Rubus idæus* et *saxatilis*, le *Tormentilla reptans*, l'*Arnica montana*, le *Viola pumila*, le *Nephrodium oreopteris*, l'*Equisetum sylvaticum*, le *Digitalis purpurea*, le *Lychnis sylvatica*, l'*Alchemilla vulgaris*, le *Dipsacus pilosus*, l'*Hieracium boreale*, le *Nardus stricta*, les *Juncus tenageia* et *squarrosus*, l'*Orobus tuberosus*, l'*Arnoseris pusilla*, etc.

Les plantes de l'ouest, du nord-ouest ou du centre, forment la

partie la moins considérable de nos espèces extra climatériques. Ce sont le *Corydalis lutea*, les *Viola montana* et *lancifolia*, le *Trifolium subterraneum*, le *Carex ligerica*.

Différents faits de végétation peuvent paraître anormaux; il suffit, pour les comprendre, de se reporter à la constitution géologique du pays. Le *Parnassia palustris*, commun au sommet de la grande falaise du Bray, entre Auneuil et Villotran, semble croître dans une station tout à fait anormale. Sa présence dans cet habitat exceptionnel a pour cause la couche argileuse, compacte et puissante, qui se trouve au commencement de la falaise et entretient une nappe d'eau souterraine. La présence des *Rumex*, indice certain d'une nappe d'eau souterraine, paraît anormale aux environs de Solente et de Guiscard, au sommet des collines; cette anomalie n'est qu'apparente, les collines reposent sur l'argile et confirment ainsi l'existence rationnelle de ces espèces. L'*Ulex europœus* aime les environs du littoral et ne vient que difficilement dans les contrées éloignées de l'Océan. Les hivers rigoureux le font périr; mais si l'on examine les stations où croît l'*Ulex*, on reconnaîtra facilement qu'elles sont artificielles, toujours sur le bord des routes, sur la lisière des chemins, des champs et des bois. On le trouve, d'ailleurs, difficilement dans les forêts. Partout cette espèce paraît avoir été plantée et n'a aucun caractère d'indigénat. Le *Pleum arenarium*, que nous rencontrons sur les sables de l'étage moyen, est une espèce commune sur le littoral de l'Océan et de la Méditerranée. C'est une espèce que l'homme n'a pu chercher à introduire; si l'on pouvait supposer cette introduction, l'homme aurait eu alors pour but soit de fixer les sables mobiles et de disposer les sols arides à la fertilité, soit de la propager comme plante fourragère. Mais alors la plante n'offrirait pas aux herborisateurs des échantillons aussi rares. La rareté même exclut toute idée d'introduction; d'ailleurs, cette plante n'est pas propre à la culture; elle peut à peine être broutée : sa raideur, sa dureté la font repousser des bestiaux. Elle ne rentre pas dans la catégorie des plantes que le vent et les courants des rivières aient pu transporter. C'est pour nous une espèce disjointe, dont la présence ne peut s'expliquer dans l'état actuel des choses. Il faudrait peut-être, pour en trouver l'explication, remonter à un temps reculé. M. Graves a relevé dans son *Catalogue* l'anomalie géographique

de la présence du *Carex arenaria* dans les terrains sableux de la forêt de Compiègne et de l'arrondissement de Senlis, alors que cette espèce n'existe pas dans les sables qui se trouvent dans les autres parties du département, alors qu'elle manque dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure, et qu'elle se trouve chez nous à des niveaux géologiques très-distincts, dans la forêt de Compiègne, sur les sables glauconieux inférieurs, et dans l'arrondissement de Senlis sur les sables de l'étage moyen. M. Graves se demandait si ce *Carex*, « dont les racines » rampantes ont la faculté de donner quelque consistance aux » terrains trop meubles, avait été semé à une époque dont il ne » reste aucun souvenir. » Cette supposition du savant auteur nous paraît vraisemblable. Si cette hypothèse n'était pas la vraie, on serait tenté de remonter à la distribution primitive des espèces et de supposer qu'à l'origine divers centres de végétation ont été créés sur la surface terrestre.

INFLUENCE CHIMIQUE DES TERRAINS SUR LA COLORATION.

La plupart des chimistes et des botanistes ont nié l'influence des terrains sur l'évolution et sur la coloration des plantes. Nous n'avons cependant pas l'intention d'aller à l'encontre de ces autorités de la science. Nous citerons seulement des faits résultant de nos observations et de celles des botanistes de l'Oise, et, sans essayer d'établir sur ces faits une théorie rigoureuse dans ses principes et dans ses conséquences, nous espérons que de ces nombreuses observations des conséquences naturelles se déduiront, qui parleront en faveur de l'état chimique des éléments constitutifs du sol. Tous les auteurs, néanmoins, sont d'accord, en général, sur l'influence des milieux où vivent les végétaux par rapport à leur taille, à leur *facies*, à leur vestiture, etc., et, malgré tout, ces auteurs nient l'influence de ces mêmes milieux sur la coloration. Nous savons bien qu'un des éléments les plus importants dans le phénomène de la coloration est la lumière solaire, que c'est sous l'action des rayons lumineux que les parties colorées revêtent leur coloration; mais il n'en est pas

moins vrai que le régime nutritif auquel sont soumis les végétaux doit avoir une action marquée, et cette action doit être d'autant plus efficace que le sol fournira ces éléments de la nutrition à un degré de ténuité plus grand, et par conséquent qu'ils peuvent facilement se dissoudre. Pour nous, nous avons remarqué dans nos herborisations que la coloration blanche (parmi les variétés) était la plus fréquente dans notre département, et cette fréquence s'explique par la grande étendue qu'occupe la région crayeuse, en même temps que l'état de friabilité des éléments calcaires exposés à l'action de l'atmosphère permet à ces éléments d'être plus facilement entraînés dans le mouvement de la circulation de la sève. Voici sur quels faits nous pensons baser notre opinion.

Espèces dont nous avons trouvé les variétés à fleurs blanches, ou qui ont été indiquées par d'autres botanistes.

Aquilegia vulgaris et *Delphinium consolida*, à Bulles, sur la craie. — *Iberis amara*, à Tillé, craie blanche. — *Helianthemum vulgare*, à Catillon, sur la craie supérieure blanche. — *Viola odorata*, à Therdonne, sur la craie. — *Viola hirta*, à Haucourt, sur la craie. — *Polygala vulgaris* et *depressa*, à la garenne de Houssoye, sur la craie; à Beauvais. — *Lychnis flos cuculli*, cueilli à Marissel. — *Lychnis githago*, moissons crayeuses à Saint-Lucien, Verderel, Crevecœur. — *Erodium cicutarium*, à Rieux, sur la craie. — *Papaver rhœas*, moissons de Saint-Jean, craie. — *Anthyllis vulneraria*, sur la craie, à Troissereux, Juvignies. — *Ononis spinosa, repens*, Therdonne, craie pure. — *Medicago sativa*, Margny-lès-Compiègne, sur la craie jaunâtre noduleuse (Graves). — *Trifolium incarnatum*, Verderel, sur la craie. — *Vicia sativa*, Guignecourt, craie blanche. — *Vicia sepium*, à la garenne de la forêt du Parc. — *Epilobium roseum*. — *Epilobium montanum*, Troissereux, près Beauvais. — *Epilobium hirsutum*, bois du Longuet, près Bulles (Caron). — *Epilobium tetragonum*, Fontaine-Saint-Lucien, craie. — *Valeriana dioica*, *albiflora*, Saint-Just-lès-Marais. — *Eupatorium cannabinum*. — *Centaurea scabiosa* et *calcitrapa*. — *Carduus nutans*, Tillé, craie. — *Cirsium lanceolatum*, Bracheux, craie. — *Cirsium arvense*, Goincourt, craie. — *Lappa minor*, Campdeville, Marissel, Bracheux, Nivillers, craie.

— *Cirsium acaule*, Renicourt, craie blanche. — *Cichorium intybus*, Troissereux, Fontaine-Saint-Lucien, Guignecourt, sur la craie. — *Lactuca perennis*, pays de Thelle et plaine de Tillé. — *Scabiosa columbaria*, Oroër, sur la craie blanche. — *Campanula rapunculus*. — *Specularia speculum*, le Mont-Saint-Adrien, sur la craie blanche fossilifère. — *Calluna vulgaris*. — *Erica tetralix*, Goincourt. — *Anagallis phœnicea*, Troissereux, craie blanche fossilifère. — *Vinca minor*. — *Erythræa centaurium*, partout sur la craie. — *Echium album*, Saint-Jean, Senéfontaine, Bracheux, Esquennoy, craie. — *Digitalis purpurea*, à la forêt du Parc, craie. — *Veronica agrestis*, Remy, sur la craie. — *Odontites verna*. — *Borrago officinalis*, Notre-Dame-du-Thil, Velennes, pleine craie. — *Melampyrum arvense*, environs de Breteuil (Graves), Therdonne, craie. — *Mentha sylvestris*, Rieux, craie. — *Mentha aquatica*, Wagicourt, sur la craie blanche fossilifère. — *Mentha Pulegium*, le Plouy-Louvet. — *Stachys germanica*, le Quesnel-Aubry, craie blanche. — *Origanum vulgare*, butte Saint-Jean. — *Brunella vulgaris*, Beauvais, friches crayeuses; Lassigny, marnières; Lamorlaye, craie au sud de la Thève. — *Teucrium botrys*, La Mie-au-Roy, craie. — *Clinopodium vulgare*, à Pouilly (Caron). Le bois de Fabry contient des sables et des galets de la glauconie inférieure; une partie du territoire est sur la craie blanche fossilifère; nous ignorons auquel des deux éléments géologiques appartient cette variété. — *Betonica officinalis*, à Villers-Saint-Barthélemy, pentes de la falaise du Bray, sur la craie marneuse. — *Galeopsis ladanum*, Saint-Lucien, Tillé, moissons crayeuses. — *Galeopsis tetrahit*, mêmes stations. — *Ballota fœtida*, Fontaine-Saint-Lucien, craie. — *Ajuga reptans*, Senéfontaine, craie. — *Orchis morio*. — *Orchis mascula*, autour de Beauvais. — *Orchis purpurea*, garenne de Houssoye. — *Orchis maculata*, Crillon, craie. — *Orchis militaris*, forêt du Parc. — *Orchis simia*, garenne du Metz, près Beauvais. — *Gymnadenia conopsea*, Omécourt. — *Scilla nutans*, forêt du Parc, falaise d'Auneuil, craie. — *Arum vulgare albo-venosum*, aunaies de Guignecourt, etc. — Les neuf dixièmes au moins de ces variétés viennent sur la craie, et nous avons toujours trouvé les racines s'étendant dans la craie même. Ce sont là des faits qui, quoi qu'on en dise, ont bien leur importance et parlent assez d'eux-mêmes. Sans doute, quelques-unes de ces variétés ont pu

être trouvées ailleurs que dans des localités assises sur la craie, mais ce n'est pas là une preuve infirmant les faits précédents; elle indiquerait tout au plus que ces espèces ont une tendance spéciale à la coloration blanche; puis il faudrait examiner si les variétés *albiflores* signalées dans des stations étrangères à la craie ne proviennent pas d'une altération causée par la maladie que les tératologistes ont décrite sous le nom d'*Albinisme*. Il conviendrait encore de rechercher si dans le diluvium, où ces espèces albiflores peuvent croître, le terrain n'a pas été amendé par de la marne à un assez haut degré, surtout pour les espèces arvicoles; or, c'est ce qui arrive le plus souvent pour tous les sols manquant de l'élément crétacé. Enfin, la question des abris et celle de l'action plus ou moins directe des rayons du soleil seraient encore un des facteurs de ce grand problème qui intéresse la chimie botanique.

Les variétés *Pallescentes* ou *Pallidæ* croissent encore, suivant nos observations, dans les terrains où la craie se trouve pure ou mélangée. Par exemple : l'*Orchis latifolia*, dans la vallée de la Noye. — L'*Epipactis latifolia*, au coteau de la Trupinière, près Beauvais; au coteau de La Mie-au-Roy. — Le *Stachys alpina*, au bois de Crillon. — Le *Campanula glomerata*, à Verderel, à Senéfontaine. — Le *Primula elatior*, à Therdonne. — Remarquons en passant que ce sont des variétés appartenant à des espèces à coloration généralement stable.

La coloration *luteo-alba* peut être considérée comme intermédiaire et se retrouve dans les mêmes sols. Telle est l'espèce suivante qui nous a offert cette coloration : *Anthyllis vulneraria*, aux coteaux de Saint-Jean et à Houssoye, près Troissereux, Frettencourt, Doméliers, au bois de l'Abbaye, près Rotangy.

La coloration *albo-rosea* de l'*Orchis latifolia* a été trouvée par nous à Villers-sur-Bonnières, sur la craie. — Du *Scilla nutans*, forêt de Malmifait, sur la craie. — De l'*Orchis maculata*, à Saint-Paul, dans le vallon de Boyauval, sur la craie chloritée.

Les colorations *roses* ou *purpurines* sont bien moins nombreuses, et nous n'avons pu, par cette raison, multiplier nos recherches ni étendre nos observations. Toutefois, les plantes qui nous ont présenté cette coloration végétaient presque toutes dans les argiles ferrugineuses du Bray ou dans des sols analogues. Telles sont les espèces suivantes, où nous avons remar-

qué la coloration *rosea* : *Orchis latifolia*, à Ons-en-Bray. — *Orchis maculata*, bois de Marivaux. — *Aquilegia vulgaris*, à Armentières et à Lhéraule. — *Orchis morio*, bois d'Avelon. — *Cichorium intybus*, butte des Montoiles, les Landrons. — *Orchis maculata*, Saint-Germain-la-Poterie, etc.

La coloration *rubra* est assez fréquente dans les *Orchidées* dans toute la région des grès ferrugineux ou des argiles rouges, exemple : l'*Orchis morio*, à Sorcy, Buicourt; *Aquilegia vulgaris*, à Villembray; *Cardamine amara*, à La Chapelle-aux-Pots (T. R.). Notons en même temps que Linnée avait observé en Œlande, où le sol est une argile calcaire rouge que les fleurs de l'*Anthyllis vulneraria* avaient cette même teinte (*rubriflora*), parce que le sol aussi était de cette couleur. On pourrait, il est vrai, à ces faits opposer d'autres contradictoires, mais nous rappellerons qu'il ne faut pas négliger une donnée très-importante qui vient modifier cette influence chimique du sol, c'est celle de l'exposition plus ou moins directe aux rayons du soleil. Ne sait-on pas, en effet, que les plantes dépourvues de chlorophylle préfèrent les forêts touffues où les rayons du soleil ne peuvent pénétrer; que les plantes à coloration livide viennent toujours dans les lieux humides et abrités; que les plantes vénéneuses croissent rarement sur une colline sèche, etc.

Les considérations précédentes suffisent pour engager les botanistes à noter avec soin les faits de coloration différente du type qu'ils rencontreraient, en indiquant en même temps la nature du sol. De l'ensemble de ces faits résultera probablement la confirmation de ce que nous avons avancé plus haut.

En brûlant une plante, on obtient par cette incinération un produit quelconque appelé cendre. Or, il est constant que la même plante donne en général les mêmes produits, c'est-à-dire les mêmes cendres, et que les plantes différentes donnent des cendres différentes. Il faut nécessairement conclure de ce principe que les plantes qui ne sont pas douées de la faculté de locomotion ont besoin de puiser dans le sol les éléments utiles à leur organisation et qu'elles prospèrent d'autant mieux qu'elles rencontrent plus de circonstances favorables à l'assimilation de ces éléments indispensables à la vie de la plante. Nous trouvons dans ces faits, qu'il ne faut pas cependant adopter d'une manière exclusive, la raison de la richesse et de la variété de la

végétation de notre flore locale. Cette richesse, en effet, dépend de la diversité des éléments inorganiques contenus dans le sol. C'est ainsi que la continuité sur l'Oise des terrains tertiaires du bassin de Paris composant des couches sableuses, donne à la Flore du département une certaine analogie avec la Flore parisienne, que la région crétacée si étendue chez nous donne à notre Flore une affinité assez grande avec celle de la Picardie et que le pays de Bray communique au pays l'apparence de la Flore vosgienne. Ajoutez à ces caractères généraux la diversité des stations, marais tourbeux, bruyères, etc., et vous obtiendrez une Flore riche en espèces. Cette influence du terrain se fait sentir partout : voyez les sols tourbeux ou marécageux qui consistent presque constamment en humus ou en débris organiques, les espèces qu'ils nourrissent sont peu nombreuses, elles appartiennent presque toutes à la grande famille des Joncées et des Cypéracées. Quand l'humus acide entre en moins grande proportion, comme dans les sols argileux, calcaires et siliceux, la végétation devient abondante et reste la même qu'elle était à la dernière révolution du globe, selon toute vraisemblance. On peut s'en assurer par les débris végétaux que l'on rencontre encore dans quelques forêts sous-marines. Si le sol est cultivé comme dans les jardins, la plante change de nature; on voit que la main de l'homme a passé par là (exemple : la carotte, le panais, etc.). C'est qu'en effet on a donné au sol de nouveaux éléments qui viennent évidemment modifier la plante à l'avantage de l'homme. De là, nous pouvons établir en phytostatique trois sols principaux pour les plantes :

1° Le sol naturel, non cultivé, qui fournit des espèces différentes, mais toutes invariables et constantes dans leur évolution;

2° Le sol marécageux, à végétation pauvre, à plantes souvent suspectes, au port raide, n'ayant souvent d'autre but, en général, que l'exhaussement et l'assèchement de la station;

3° Le sol factice, ou cultivé, ou sol des jardins, qui reçoit chaque jour de nouveaux éléments et est propre, par suite, à toutes les cultures. Il est facile de saisir la différence entre les deux derniers sols. Le sol marécageux se forme partout où des restes de végétaux se décomposent sous un excès d'eau, partout enfin où cette eau amène en quantité des sels qu'elle dissout,

tandis que dans le sol factice ces sels restent, ne sont pas entraînés par l'eau et profitent immédiatement à la végétation : plus vous apporterez d'engrais, plus tôt vous arriverez à ce but : la matière organique se décompose, elle forme un terreau utile aux végétaux ; dans les tourbières, au contraire, cette décomposition est entravée et même arrêtée par l'excès d'eau. Nous disions plus haut que malgré tout il ne fallait pas adopter la théorie de l'influence chimique des éléments d'un terrain d'une manière exclusive, c'est qu'en effet les éléments organiques sont une donnée très-importante ; à leur défaut, les premiers seraient réduits à l'impuissance. C'est le mélange de ces éléments que la sève entraîne dans les vaisseaux des plantes : alors dans ces vaisseaux, comme dans un laboratoire, sous l'influence de la lumière, la vie agit pour séparer et combiner ces éléments au profit du végétal. Il est facile de se convaincre de la vérité de ces faits par la flore spéciale à chaque formation géologique : cette opinion, sans doute, a été combattue fortement, mais il faut remarquer que les végétaux pouvant, à la rigueur, poursuivre leur évolution partout où ils trouvent de la terre, de l'humidité, de l'air et un certain degré de chaleur, et ne pouvant aller eux-mêmes choisir les éléments de leur nutrition, nous devons trouver à chaque pas des exceptions apparentes à cette règle et qu'il suffit pour cela d'une graine apportée accidentellement et ayant trouvé des conditions favorables à sa germination. De ce qu'une plante végète dans tel ou tel terrain, est-ce une raison d'admettre qu'elle est caractéristique de ce terrain ? ou, si vous la rencontrez sur un autre sol, est-ce un motif de conclure que cette plante est indifférente au choix de la station ? L'espèce humaine, qui est l'espèce cosmopolite par excellence, ne souffre-t-elle pas dans telles ou telles conditions de climat ? ne préfère-t-elle pas telle région à telle autre ? Il en est de même des plantes : il faut d'abord examiner, quand on voit une plante croître dans deux sols différents, si elle préfère le premier au second, si dans un cas elle végète, est souffreteuse, ou si la végétation est plus luxuriante, et si elle prospère mieux dans l'un que dans l'autre ; si on remarque ensuite que le sol qui avait nourri la plante plus vigoureuse, la mieux conformée organiquement, est ordinairement la station habituelle de cette espèce, on est en droit de conclure qu'elle est caractéristique de ce terrain, que partout

ailleurs elle souffre et semble être hors de ses conditions normales. C'est dans ce sens que nous donnons plus bas une liste de plantes caractéristiques de différents terrains ; nous entendons par là les terrains où les plantes végètent avec le plus de vigueur et se rapprochent davantage du type de la nature. Nous exceptons par suite les échantillons nains, les échantillons gigantesques, etc., ainsi que cette plèbe de plantes ubiquistes qui se plaisent partout, végètent en tous lieux, sous tous les climats, et semblent être le fond du premier tapis végétal.

Espèces psammophiles végétant dans les sols sablonneux et quartzeux, partout où se trouve l'élément arénacé.

Artemisia campestris. — *Euphorbia gerardiana* et *cyparissias.* *Centaurea scabiosa* et variétés. — *Galium verum.* — *Campanula rapunculus.* — *Arnoseris minima.* — *Statice armeria.* — *Hieracium* et *Crepis.* — *Alyssum calycinum.* — *Medicago minima.* — *Filago montana.* — *Phleum arenarium.* — *Corynephorus canescens.* — *Jasione montana.* — *Dianthus carthusianorum.* — *Ajuga chamœpitys.* — *Carex arenaria.* — *Betula alba.* — *Scleranthus perennis* et *annua.* — *Plantago arenaria.* — *Silene otites.* — *Linaria striata.* — *Asparagus officinalis.* — *Corrigiola littoralis.* — *Gypsophila muralis.* — *Melampyrum cristatum.* — *Linaria supina.* — *Arenaria rubra.* — *Polygonum pusillum.* — *Juncus supinus.* — *Juncus squarrosus.* — *Juncus fluitans.* — *Juncus tenageia.* — *Teesdalia nudicaulis.* — *Lycopodium inundatum.* — *Veronica triphyllos* et *verna.* — *Herniaria glabra* et *hirsuta* — *Spergula arvensis.* — *Silene gallica.* — *Sarothamnus scoparius.* — *Radiola millegrana.* — *Montia fontana*, etc.

Espèces calcaréophiles prospérant où l'élément calcaire domine.

Helleborus fœtidus. — *Papaver argemone, hybridum.* — *Reseda luteola.* — *Erigeron acre.* — *Cirsium acaule.* — *Gentiana germanica.* — *Bupleurum falcatum.* — *Linum tenuifolium.* — *Linum catharticum.* — *Cerastium viscosum.* — *Thymus acinos.* — *Medicago falcata.* — *Campanula glomerata.* — *Linaria arvensis* et *minor.* — *Helleborus viridis.* — *Buxus sempervirens.* — *Juniperus vulgaris.* — *Herminium monorchis.* — *Anemone pulsatilla.* —

Ranunculus nemorosus. — *Digitalis lutea.* — *Aquilegia vulgaris.* — *Hypericum hirsutum.* — *Hippocrepis.* — *Saxifraga granulata.* — *Orchis fusca.* — *Ophrys myodes* et *apifera.* — *Teucrium chamædrys* et *montanum.* — *Thesium humifusum.* — *Melica nutans.* — *Paris quadrifolia.* — *Convallaria.* — *Tamus.* — *Scilla bifolia.* — *Anthericum liliago.* — *Orchis pyramidalis*, *ustulata.* — Les *Adonis.* — *Veronica spicata.* — *Lithospermum officinale.* — *Phyteuma orbiculare.* — *Verbascum lychnitis.* — *Poa bulbosa* et *compressa.* — *Gentiana cruciata.* — *Anthyllis vulneraria.* — *Stachys germanica.* — *Libanotis montana.* — *Cistus helianthemum.* — *Astragalus glycyphyllos.* — *Coronilla varia.* — *Viburnum lantana.* — *Bunium bulbocastanum.* — *Iberis amara.* — *Lactuca perennis.* — *Caucalis*, etc. — *Ranunculus tripartitus.* — *Sesleria cærulea.* — *Ononis repens.* — *Eryngium campestre.* — *Loroglossum hircinum.* — *Botrychium lunaria.* — *Sorbus aucuparia.* — *Aristolochia clematitis.* — *Lactuca saligna.* — *Fagus castanea.* — *Carpinus betulus.* — *Populus alba* et *tremula.* — En général les *Crucifères*, les *Papilionacées*, les *Ombellifères*, les *Orchidées.*

Espèces argileuses.

Tussilago farfara. — *Potentilla anserina*, *argentea*, *reptans.* — *Thalictrum flavum.* — *Carex*, *Juncus*, *variæ species.* — *Orobus tuberosus.* — *Lotus major.* — *Orchis coriophora.* — *Mentha aquatica.* — *Tussilago petasites*, — *Sambucus ebulus*, etc., etc.

Ces considérations, sur la différence de constitution géologique entraînant la différence de végétation, sont admises expérimentalement par les cultivateurs, qui ne se trompent guère à ce sujet, et reconnaissent la nature des terres, la plupart du temps, aux mauvaises herbes qu'ils aperçoivent croître spontanément et prédominer sur le sol.

Si, au lieu de considérer les espèces en elles-mêmes, prises isolément, nous étendons ces considérations aux variations d'une même espèce, nous sommes encore forcés de reconnaître l'influence des stations, des milieux où végètent les plantes, et de retrouver encore dans ce cas l'action des éléments du sol. Cette action, il est vrai, est un effet purement mécanique : tantôt c'est l'eau qui, en dissolvant les principes nutritifs, vient changer le régime de la plante ; tantôt c'est la sécheresse qui

fixe ces principes et en prive le végétal. Quelle que soit cette action, on peut toujours en faire remonter la cause aux éléments constitutifs du sol, dissous ou non. Nous allons prendre quelques exemples qui serviront à développer ces réflexions et viendront à l'appui de notre opinion. Les cultivateurs, d'ailleurs, reconnaissent cette influence du terrain : l'expérience leur a appris que tel sol donnait au cidre un goût du crû, que la tourbe donnait aux légumes une saveur qui les fait reconnaître, etc.

Le sol est-il riche, ombragé, humide, les organes de la foliaison se développent davantage, les folioles s'élargissent, les laciniures ou découpures disparaissent en partie, le limbe se remplit, le parenchyme s'étale entre les nervures, la hauteur de la plante est plus grande, les tiges se ramifient, l'espèce est plus vigoureuse, plus luxuriante : l'influence d'un pareil sol a affecté d'une manière remarquable tous les organes de la foliaison. On obtient alors les variétés *umbrosæ*, *foliosæ*, *elatiores*, *altissimæ*, *sylvaticæ*, *nemorales*, *nemorosæ*, *dumetorum*, etc.

Le *Senecio jacobæa* a les feuilles plus larges à l'ombre des bois; le *Thalictrum minus* a les pétioles et les folioles plus larges, la tige plus haute dans la forêt de Compiègne qu'à la lisière de la forêt de Ilez; le *Galeopsis ladanum* a la tige très-ramifiée, les feuilles larges, oblongues-elliptiques, les parties vertes glanduleuses quand il croît dans les parties boisées; l'*Anemone pulsatilla* a les feuilles beaucoup plus larges, lorsqu'au lieu d'ouvrir sa corolle sur les pentes sèches elle se trouve abritée; le *Malva moschata* a la tige élancée, la feuillaison plus abondante au milieu du bois; le *Valeriana officinalis* cueilli dans les bois se fait remarquer par sa riche foliaison souvent verticillée; le *Cardamine pratensis*, quittant le bord des ruisseaux, pour croître dans les bois humides, a les feuilles beaucoup plus grandes, les tiges plus élevées; l'*Agrimonia odorata* est de beaucoup plus vigoureux que l'*Agrimonia eupatorium;* le *Carex vulpina* qui a les squames-bractéales noires dans les marais, le long des chemins, les a scarieuses-blanchâtres dans les lieux couverts; les bractées sont plus allongées; les Graminées-sylvestres ont généralement les feuilles radicales longues et filiformes; le *Carex leporina* voit sa coloration pâlir à l'ombre des forêts : il devient *Argyroglochin*, ayant les écailles des épillets blanchâtres à nervure verdâtre; le *Viola hirta* a une variété *macrophylla* dont les

feuilles prennent un grand développement après la floraison dans les aunaies touffus et ombreux de Guignecourt, de Fontaine-Saint-Lucien.

Dans les jardins bien fumés la plante prospère avec vigueur ; elle prend sous tous les rapports des proportions beaucoup plus grandes et donne souvent des échantillons gigantesques qui témoignent de la richesse du sol : nous en avons un exemple dans le *Geum rivale luxurians*, au jardin des Pauvres, *minus* ou chétif dans la vallée de Bray. Le sol des jardins nourrit toujours les espèces *gigantesques* et *luxuriantes*.

Sur un sol tourbeux, peu riche, à coloration noirâtre, cette coloration se fait sentir même dans les plantes qui y poussent, comme nous le voyons dans les *Galium* qui noircissent à l'herbier, dans le *Thalictrum flavum* des marais de Rue-Saint-Pierre : il noircit après avoir été cueilli et conserve à l'herbier cette coloration noirâtre. Le *Ranunculus philonotis* en est encore un exemple : sur la tourbe, ses feuilles s'épaississent, les divisions s'arrondissent, les fleurs deviennent plus grandes et la coloration de toute la plante reste jaunâtre à l'état vivant et noirâtre à l'état sec. Ces variétés ont été appelées *Nigricantes*.

Si le terrain est sujet à être inondé et exondé, la plante, sujette à ces alternatives au milieu de cette eau mobile qui vient la recouvrir tout à coup, a besoin de se fixer davantage, de chercher des points d'appui d'où l'eau ne puisse l'entraîner : des racines adventives se forment de ses nodosités, la plante s'allonge, elle trace, elle devient stolonifère : de là les variétés *reptantes*, *repentes*, *stolonifercæ*, *radicantes*. La vallée de Bray nous en offre dans certaines parties basses des exemples frappants : les *Ranunculus flammula* et *Lingua*, le *Scirpus sylvaticus*, le *Ranunculus aquatilis*, le *Cardamine pratensis*, le *Veronica anagallis*, etc.

Le sol, ordinairement humide, devient-il sec accidentellement, la sève, au lieu de donner une surabondance de sucs aux organes de la foliaison, les concentre dans sa racine, les emmagasine, pour ainsi dire, de manière à pouvoir subvenir aux besoins de la plante, et nous obtenons les variétés à racine *noueuse* : les *Phleum pratense* et *Alopecurus pratensis*.

Le sol est-il épuisé d'engrais, caillouteux, sec en même temps, la plante tout entière a un port maigre qui révèle la pauvreté des éléments constitutifs du sol : on voit qu'à travers ces cailloux

elle a été entravée dans son évolution, que les racines gênées n'ont pu s'étendre faute de nourriture dans un sol privé d'humidité. Les variétés deviennent *pauperculæ*, *paucifloræ*, *parviflorœ*, etc. La plupart des *Carex* nous en offrent des exemples. Cette sécheresse et cette aridité du sol influent spécialement, 1° sur le port général de la plante qui devient rabougrie; 2° sur les organes de la floraison qui tendent à devenir abortifs et à donner une floraison peu abondante; 3° sur la vestiture de la plante qui se hérisse de poils, devient velue, souvent glanduleuse. Il semble que dans la prévision de cette sécheresse la plante ait été revêtue d'organes accessoires propres à retenir l'humidité ambiante. Ainsi, le *Ranunculus bulbosus* est velu et rabougri, a la tige grêle et subuniflore aux friches de Rieux, de Tillé, de Fontaine-Saint-Lucien, de Lalandelle, etc.; le *Ranunculus philonotis*, abandonnant sa station généralement humide, revêt le même *facies* aux coteaux arides de Heilles, de Bury, des environs de Noyon, etc.; le *Trifolium micranthum* devient, à la butte Saint-Jean, aux sables du Béquet, grêle de tige, maigre dans ses capitules à deux ou quatre fleurs; le *Polygala vulgaris*, à la garenne de Houssoye, à la falaise d'Auneuil, a les tiges grêles, couchées, peu abondantes, les ailes rapetissées; le *Trifolium pratense*, a les feuilles plus petites, les capitules moins gros sur les collines sèches.

Le sol sableux, aride ou crayeux, sans terre végétale, exposé aux rayons du soleil, amène généralement les variétés petites de taille; ce sont des variétés naines : *varietates pumilœ*, *pusillœ*, *minores*, *nanœ*, *minimæ*, *serotinœ*, *exiguœ*. Ainsi, des exemples nombreux viennent à l'appui de cette remarque : le *Gentiana germanica*, aux friches de Tillé, de Rieux, de Saint-Lucien, du Mont-César, etc.; l'*Erythræa pusilla*, au mont de Hermes, le *Plantago major*, à la butte Saint-Jean; le *Campanula glomerata*, à la côte de Lalandelle, les *Centaurea jacea* et *nigra*, à Tillé; le *Bellis perennis*, à la butte Saint-Jean; à La Mie-au-Roy, le *Bupleurum falcatum*, à Saint-Jean.

La floraison est toujours moins abondante et paraît reculée; il semble que la sève n'ait pas circulé, les variétés deviennent *serotinœ;* exemple, l'*Ajuga genevensis*, à Nivillers, dont les tiges, dépassant peu la rosette des feuilles radicales, semblent avoir été arrêtées dans leur développement; les *Centaurea jacea* et *nigra*.

les *Euphorbia exigua* et *peplus* poussant dans les sables, secs et réchauffés par les rayons du soleil, des talus du chemin de fer, etc.; le *Pulicaria dysenterica*, bord des chemins à Goincourt, l'*Antennaria dioica*, le *Leontodon commune*, le *Jasione montana*, dans les sables secs de Warluis; le *Daucus carotta* voit de même ses fruits avorter presque toujours, sa coloration se foncer, la plupart des fleurs devenir purpurines; la tige de l'*Œthusa cynapium* s'abaisse, les mérithalles se rapprochent.

Si nous examinons l'influence du terrain sec, sablonneux, maigre et dénué d'éléments nutritifs, au point de vue de la vestiture de la plante, nous voyons celle-ci présenter des modifications sensibles : le *Medicago lupulina*, dans cette station aride, a les légumes hérissés de poils glanduleux; le *Rosa andegavensis* a les pédoncules et les tubes des calices hérissés de poils raides glanduleux; le *Rosa arvensis*, aux sables d'Allonne, a les feuilles pubescentes à la face inférieure; le *Rosa rubiginosa* devient *hirta* aux mamelons de Saint-Martin-le-Nœud; le *Galium Bocconi* a les tiges et les feuilles pubescentes rudes, à la butte d'Aumont; le *Camelina sativa* devient pubescent dans les moissons maigres; l'*Erodium cicutarium* est velu, hérissé, blanchâtre, la tige est glanduleuse; le *Lotus corniculatus* a les folioles ciliées, aux friches de Tillé; le *Torilis nodosa* est hérissé de poils à Notre-Dame-du-Thil; le *Calluna vulgaris* a les feuilles tomenteuses dans les lieux secs et découverts; il en est de même des *Rubus*; les involucres des *Lappa*, des *Hieracium*, des *Cirsium*, deviennent aranéeux dans les lieux secs, arides et exposés à la poussière des chemins; il en est de même des tiges du *Senecio Jacobæa*; les *Verbascum* et le *Plantago lanceolata* se recouvrent d'un *tomentum* épais dans les stations poudreuses; le *Calamintha acinos* devient laineux, blanchâtre au revers des coteaux exposés au soleil, etc. L'aridité du terrain augmentant, la villosité de la plante augmente, se bifurque, comme dans l'*Erophila vulgaris hirtella*; les variétés *inermes* deviennent plus abondantes au nord qu'au midi; chez nous le *Prunus insititia* est bien plus épineux que dans les contrées régulièrement plus chaudes; le *Leontodon hispidus* voit ses poils se bifurquer dans les sables secs de Noailles. C'est donc à la sécheresse et à la pauvreté des éléments nutritifs qu'il faut attribuer les variétés *pubescentes*, *pilosæ*, *villosæ*, *hirtæ*, *araneæ*, *tomentosæ*, *lanuginosæ*, *canes-*

centes, *divaricatæ*, communes dans les plantes rudérales.

Les sucs, moins dilués par l'eau, se concentrent dans des glandes et forment les plantes *aromatiques*. Transportez ces mêmes espèces dans un sol plus riche, la pubescence disparaît peu à peu; nous voyons, par exemple, la variété *viridis* du *Mentha sylvestris* presque glabre par la culture; alors apparaissent les variétés *glabræ*, *subglabræ*, dues à une plus grande abondance de sucs nutritifs.

Les collines sèches, exposées aux vents desséchants, nous offraient les variétés naines; mais si ces collines ou les terrains arides sont couverts en outre d'une autre végétation qui intercepte l'air et le soleil, nous obtenons alors les plantes des moissons, au port maigre, aux tiges couchées et grêles, le *Trifolium arvense gracile* dans les sables secs, le *Lychnis githago* aux tiges de un décimètre à peine, le *Myosotis stricta* aux tiges imperceptibles, le *Veronica teucrium prostrata*, l'*Hypericum humifusum* au milieu des céréales. On voit que la moisson a été trop serrée, qu'elle a gêné la circulation de l'air et étouffé les espèces plus faibles; ce sont les variétés *humifusæ*, *segetales*, *agrestes*.

Quand le terrain sec, très pauvre, est caillouteux et élevé et, par suite, exposé à l'action des vents, la plante semble diminuer sa tige, elle se rapetisse, se rabougrit, pour ne laisser aucune prise au vent et n'être point déracinée : de là les variétés *acaules*. Le *Gentiana germanica*, le *Cirsium acaule*, l'*Erythræa pulchella*, le *Bupleurum falcatum*, etc., aux friches sèches de Rieux, de Tillé, de Saint-Jean, de Lalandelle, etc., en offrent de nombreux exemples. Une rosette de feuilles radicales semble suffire à ces espèces.

En résumé, l'aridité du terrain a pour effet immédiat de rapetisser la taille de l'espèce, d'amener la sécheresse des tissus et leur villosité, en même temps que la coloration devient plus intense.

Les plantes, au lieu d'être terrestres, sont-elles aquatiques, elles se modifient et suivent l'influence des milieux. Il semble alors que l'effet du milieu liquide métamorphose le pourtour du limbe des feuilles et augmente les angles en faisant disparaître la villosité.

Sur une eau dormante, le limbe des feuilles s'élargit, le parenchyme se développe davantage, le *Potamogeton natans*, les *Nym-*

phœa, l'*Hydrocharis*. Plus l'eau est courante, plus le limbe se découpe, il semble que sous cette action du courant, le tissu ne puisse se former, il y a des solutions de continuité, les feuilles sont moins serrées, comme dans le *Potamogeton laxifolius;* si l'eau est courante sans secousse, la feuille s'allonge, devient filiforme ou rubannée. Le *Sagittaria sagittæfolia vallisnerifolia*, dans le cas de submersion complète, a les feuilles linéaires très-allongées, réduites presque au pétiole; si l'eau est profonde, la plante se réduit à l'état de feuilles, pour ainsi dire, les autres organes disparaissent, comme dans les *Fucus;* quand le courant est rapide, la plante a ordinairement deux espèces de feuilles, les unes supérieures, flottantes, peltées-tripartites, les autres profondément laciniées; exemple, les *Renoncules aquatiques* : la submersion amène presque l'avortement du limbe; l'*Alisma plantago* a les feuilles, dans ce cas, tout à fait linéaires dans sa variété *graminifolius*, le *Potamogeton lucens* a les feuilles très-allongées dans sa variété *longifolius*. Ces différents états donnent naissance aux variétés *aquatiles*, *fluitantes*, *natantes*, *capillacea*.

Les fossés sont-ils inondés et exondés, le limbe des feuilles a des dents, des crénelures moins profondes que les laciniures causées par la submersion, exemple : les *Ranunculus lingua* et *flammula* dans leurs variétés *serratæ*.

Le terrain est-il fangeux avec des mares d'eau stagnantes, la plante conserve un état intermédiaire entre les variétés terrestres et les variétés aquatiques, elle devient *amphibie*. Les *Renoncules batraciennes* nous offrent de nombreux exemples.

Si l'eau se retire et laisse la plante à sec, vous obtenez la variété *terrestris*. Dans ce cas, le *Potamogeton polygonifolius* raccourcit son pétiole; ses feuilles se rapetissent et se ramassent en rosettes; on voit que la plante ne flotte plus; elle a besoin, pour ainsi dire, de concentrer toutes ses parties pour se fixer au sol; le *Potamogeton pectinatus* se métamorphose en sa variété *scoparius*, variété tout à fait grêle qui manque de l'élément favorable à son évolution; le *Polygonum amphibium terrestre* a la tige droite, ne se laissant plus aller au cours de l'eau; ses feuilles se recouvrent d'une pubescence assez épaisse; le *Ranunculus aquatilis* croissant hors de l'eau qui s'est retirée, a les feuilles plus épaisses, le limbe se développe, les supérieures sont peltées, les lanières des feuilles inférieures sont plus épaisses et plus courtes, la tige

est courte et dressée : la plante perd son port aquatique et se dispose à une existence aérienne. Les espèces, en général, recherchant le bord des ruisseaux, ou celles dont la tige se baigne dans l'eau, ont les tissus plus mous, moins coriaces, que les variétés des terrains secs; le *Rubus cœsius* a les feuilles molles au bord des eaux.

Nous pourrions continuer l'étude de ces variétés sur d'autres exemples encore, mais les faits précédents suffisent amplement, suivant nous, pour prouver l'influence du terrain et du milieu dans lequel vivent les plantes. Le botaniste doit seulement se tenir en garde contre les variétés *umbellatæ*, *proliferæ*, *polycephalæ*. Elles sont dues le plus souvent à la piqûre des insectes, comme dans les Ombellifères, les *Hieracium*, etc., ou au pâturage des animaux : la plante piquée ou broutée est blessée dans son organisme; il y une stase de la sève d'abord, puis une accumulation de sucs à la partie malade, accumulation qui tourne au profit de la fructification. Cette influence du terrain et des stations n'a, en définitive, rien qui doive étonner quand il s'agit d'êtres organisés privés d'organes de locomotion et de préhension ; les organes de succion et d'absorption doivent donc être d'une importance essentielle dans l'évolution de l'être végétal; il faut qu'ils se mettent en harmonie avec les milieux ambiants.

DISSÉMINATION ET NATURALISATION DES ESPÈCES.

Il est difficile de reconnaître quelle a pu être l'aire primitive des plantes indigènes; le sol a été tellement remanié qu'il n'est plus possible, à l'époque actuelle, de préciser les lois qui ont dirigé la distribution des végétaux de l'époque ancienne. Un grand nombre des végétaux rencontrés dans l'Oise peuvent être considérés comme résultant non d'indigénat, mais de naturalisation.

Nous ne parlons pas d'acclimatation, car une véritable acclimatation, dans la complète extension du mot, ne peut exister. En effet, que faut-il entendre par là? Acclimater les plantes, c'est les habituer au climat ou forcer les espèces d'un climat à vivre sous un autre, c'est-à-dire, à vivre dans des conditions toutes différentes; or, c'est là un fait réellement impossible : on a pu

s'abuser à cet égard, mais tôt ou tard un hiver rigoureux vient vous détromper et vous entraîner à de cruels mécomptes. Nos jardins nous en offrent des exemples continuels, dans les légumes, les artichauts, les haricots, la plupart des cucurbitacées, les pommes de terre, etc. — Dans les fleurs, les exemples sont plus nombreux encore : les reines-marguerites, les balsamines, les dahlias, etc.... Aucune de ces plantes, depuis son introduction, n'a changé de nature et ne peut passer pour acclimatée. Il arrive souvent qu'une plante venant de la Chine ou de l'Amérique septentrionale est mise en serre, on craint qu'elle ne soit pas de pleine terre; quand on l'a multipliée et qu'on ne craint plus de la perdre, on la met plus tard en orangerie; si on voit qu'elle ne souffre pas et qu'elle a continué de prospérer, on la risque alors en pleine terre, et comme elle persiste à végéter on la suppose acclimatée. La plante a conservé la même sensibilité aux influences atmosphériques, seulement on s'est abusé : la plante supportait la pleine terre et n'avait nullement besoin de la transition de la serre et de l'orangerie. On a fini par où il fallait commencer. D'autres fois, la plante a végété pendant plusieurs années en pleine terre et a paru acclimatée; mais tout-à-coup survient un hiver rigoureux que la plante ne peut supporter; elle meurt ou souffre beaucoup. C'est ce qui est arrivé dans l'Oise pour les blés rouges anglais. Avant d'affirmer qu'une plante peut vivre dans le climat où on l'a transportée, il faut souvent plusieurs années pour qu'elle ait pu subir toutes les variations de la température ordinaire, voire même les maxima et les minima.

Puisqu'il ne peut y avoir d'acclimatation, nous allons passer rapidement en revue les plantes que nous supposons naturalisées dans l'Oise, en citant, autant que faire se pourra, les circonstances et les dates de leur introduction, ainsi que les motifs qui font suspecter l'indigénat de la plante. Naturaliser une plante, c'est la transporter d'une contrée dans une contrée différente géographiquement de celle où l'a placée la nature, et dans laquelle se reproduiront les mêmes circonstances. Ces naturalisations de plantes non *aborigénes* ou *natives* se font ordinairement à l'aide de différents milieux qui favorisent ces transports. Il est utile de rappeler dans quelles circonstances s'opèrent ces vulgarisations qui finissent par changer la Flore d'un pays. Le terrain se trouve envahi par des espèces qui étendent leur aire

de distribution aux dépens d'autres espèces. Les *naturalisations* sont de deux sortes : elles sont *naturelles* ou *artificielles*. Les premières sont limitées par les différentes causes qui ont servi à leur transport; les secondes dépendent de la volonté de l'homme, et n'ont d'autres limites que le climat du pays. Nous allons parcourir les unes et les autres, en faisant suivre ces deux listes de quelques réflexions sur le phénomène de la dissémination qui a favorisé la dispersion des plantes à la surface du sol.

NATURALISATIONS ARTIFICIELLES.

Clematis recta. — Bois de Saint-Martin-le-Pauvre. Planté.

Clematis flammula et *viticella.* — Parcs de Compiègne, de Chantilly, d'Ermenonville, etc. Planté.

Camelina sativa. — Un peu partout. Cultivé en grand autrefois. Se ressemant.

Lepidium sativum et *latifolium.* — Un peu partout. Cultivé en grand autrefois. Se ressemant.

Isatis tinctoria. — Montjavoult, Parnes, Liancourt, Senlis, Noyon, etc. Cultivé en grand jusqu'au règne de Henri IV. Se ressemant d'elle-même.

Reseda luteola. — Cultivé en grand jusqu'au règne de Henri IV. Se ressemant d'elle-même.

Viola palustris. — Semé par Jean-Jacques Rousseau aux environs d'Ermenonville.

Linum usitatissimum. — Cultivé en grand depuis le XII^e^ siècle jusqu'au XVIII^e^ siècle. Se ressemant.

Vitis vinifera. — La vigne a été introduite dès les premiers siècles de l'ère chrétienne. Elle ne refleurit plus à l'état sauvage; presque toujours les organes sexuels subissent des arrêts de développement ou bien il n'y a plus que des vrilles.

Toutes les espèces de *Tiliacées* et d'*Acérinées*, à l'exception de l'*Acer campestre.*

Œsculus hippocastanum. — Introduit à Paris en 1615, et que le Jardin des Plantes a propagé.

Ulex europœus. — Introduit comme culture.

Cytisus laburnum. — Parcs de Liancourt, Ermenonville, Morfontaine, etc. Ornemental.

Cytisus supinus. — Parcs de Liancourt, Ermenonville, Morfontaine, etc. Ornemental.

Cytisus capitatus. — Bois de Saint-Vaast. Ornemental.

Medicago sativa. — Introduit en 1762 par le Comité d'Agriculture.

Trigonella fœnum-græcum. — Malassise vers Senlis. Culture du moyen-âge.

Trifolium incarnatum. — Cultivé.

Trifolium pratense. — Cultivé depuis 1762.

Robinia pseudo-acacia. — Introduit en 1600, aux environs de Paris.

Onobrychis-sativa. — Introduit en 1770 par le Comité d'Agriculture.

Faba vulgaris. — Cultivé.

Ervum lens. — Cultivé.

Pisum arvense. — Cultivé.

Pisum sativum. — Cultivé.

Phaseolus vulgaris. — Cultivé.

Spirea hypericifolia, *S. salicifolia*, *S. sorbifolia*, *S. crenata*, *S. opulifolia*, *S. aruncus.* — Espèces cultivées comme ornementales.

Pyrus area. — Attichy, bois de Mermont. Introduit.

Malus communis. — Introduit et cultivé.

Pyrus communis. — Introduit et cultivé.

Cydonia vulgaris. — Haies. Introduit.

Trapa natans. — Semé à Ermenonville.

Sedum rubens, *album*, *telephium*, *reflexum* et *sempervivum tectorum.* — Plantés sur le faîte des constructions en chaume, afin de les garantir contre les oiseaux de proie nocturnes.

Ribes uva-crispa, *grossularia*, *rubrum*, *alpinum.* — Haies. Introduits.

Apium graveolens. — Cultivé.

Lonicera caprifolium et *xylosteum.* — Plantes ornementales.

Rubia tinctorum. — Introduit en 1762 par le Comité d'Agriculture.

Dipsacus fullonum. — Introduit.

Inula helenium. — Vers Trie-Château. Semé par J.-J. Rousseau.

Achillea filipendulina. — Bords de l'Oise, près Verberie (1823). Semé.

Artemisia absinthium. — Cultivé.

Fraxinus excelsior et autres. — Introduction.

Syringa vulgaris. — Inconnu avant 1562.

Asclepias cornuti. — Introduit pour culture à Béthencourtel, vers 1762.

Borrago officinalis. — Ancienne culture.

Nicotiana rustica. — Ancienne culture.

Datura stramonium. — Herbe magique cultivée par les Bohémiens autour de leurs tentes.

Lycium barbarum. — Ornemental.

Mentha piperita. — Ancienne culture.

Melissa officinalis. — Ancienne culture.

Hyssopus officinalis. — Ancienne culture.

Satureia hortensis. — Ancienne culture.

Salvia pratensis. — Ancienne culture.

Salvia sclarœa. — Ancienne culture.

Blitum virgatum. — Ancienne culture.

Blitum capitatum. — Ancienne culture.

Amaranthus albus. — Ancienne culture.

Euxolus deflexus. — Ancienne culture.

Beta vulgaris. — Culture actuelle.

Spinacia oleracea. — Culture actuelle.

Rumex scutatus. — Ancienne culture.

Polygonum fagopyrum. — Introduit en France par les Maures d'Espagne, au XVI^e^ siècle.

Asarum europœum. — Cultivé comme médicinal.

Aristolochia clematitis. — Dans les vignes. Cultivé comme médicinal.

Euphorbia lathyris. — Culture sous Charlemagne.

Buxus sempervirens. — Cette plante a été introduite, car elle est conquérante et envahissante. On ne la retrouverait pas isolée comme nous la voyons aujourd'hui.

Cannabis sativa. — Cultivé autrefois.

Humulus lupulus. — Cultivé autrefois.

Morus alba. — Introduit de Chine vers le XV^e^ siècle. Naturalisé à Saint-Germer depuis 1816.

Salix babylonica. — Introduit.

Salix hippophaefolia et *seringeana.* — Introduits.

Différentes espèces de *Salix* sont naturalisées au parc d'Hondainville. Introduites par M. de Saint-Morys.

Castanea vulgaris.

Myrica gale. — Planté au bois Michaux.

Celtis australis. — Planté au bois Michaux.

Pinus, *Abies*, *Thuya*, *Cupressus*, *Taxus*, *Larix.* — Arbres d'ornement.

Iris pumila. — Introduit comme revêtement des murs en chaume.

Iris germanica. — Planté.

Asparagus officinalis. — Cultivé.

Allium vineale, *ascalonicum*, *oleraceum*, *sphærocephalum*, *scorodoprasum.* — Cultivés sous Charlemagne, sous le nom d'*Eschaloignes.*

Carex arenaria. — Introduit pour fixer les sables mouvants.

Phalaris canariensis. — Cultivé.

Avena, *Triticum*, *Hordeum*, *Secale*, *Zea mais*, *variæ species.* — Cultivés.

Les naturalisations *intentionnelles* que certains botanistes ont essayées, comme J.-J. Rousseau, dans notre département, peuvent induire le botaniste-géographe en erreur; aussi les désapprouvons-nous.

NATURALISATIONS NATURELLES.

Les naturalisations naturelles ont lieu, malgré la volonté de l'homme, souvent par son concours, mais à son insu et par tous les moyens de dissémination et de diffusion que la nature a donnés à chaque espèce. Quelques plantes ont peu de durée; transportées d'un climat différent du nôtre par quelques circonstances favorables, elles s'étendent peu, ne quittent guère la station spéciale qui les a vues naître, souvent même ne mûrissent pas leurs graines, et presque toujours finissent par disparaître : c'est qu'alors elle n'ont pas trouvé dans notre climat les conditions favorables à leur évolution complète. Plus tard, on pourra les voir reparaître isolément, quand renaîtra le concours des circonstances qui les ont amenées, mais leur aire sera toujours circonscrite. Ce seront des plantes que l'on pourra appeler *désacclimatées.* D'autres plantes transportées chez nous s'y éta-

blissent, y prospèrent, y fructifient, étendent de jour en jour leur aire de distribution, et persistent malgré les efforts que l'homme tente pour les extirper de ses cultures. Elles sont donc cultivées *malgré la volonté de l'homme*, et ont conquis le droit de cité : ce sont des plantes qui ont retrouvé dans notre climat les conditions favorables à leur évolution, conditions identiques à celles de leur véritable patrie. L'homme les considère comme *nuisibles* à ses cultures. Quelques plantes se maintiennent par des procédés artificiels comme par le renouvellement des graines des céréales achetées dans d'autres départements, alors elles persistent ou reparaissent tant que dure le cours de leur introduction, et se retrouvent toujours au sein même des cultures. Si les champs restaient à l'état de friche, incultes, elles disparaîtraient; car ce sont la plupart du temps des plantes annuelles qui peuvent fleurir et mûrir chez nous leurs graines, mais dont la germination se trouverait entravée par les circonstances climatériques du pays. Elles sont introduites avec les céréales.

Adonis citrina, *flammea*, *æstivalis*. — Peu abondants, toujours dans les moissons, introduits avec les céréales.

Ranunculus gramineus. — Désacclimaté. N'a pu se maintenir.

Nigella arvensis. — Toujours dans les moissons.

Nigella damascena. — Isolé. Echappé des jardins.

Thalictrum aquilegifolium. — Isolé. Echappé des jardins.

Hepatica triloba. — Garenne de Russy-Montigny, bois de Liancourt et de Bailleval. Les moines le cultivaient sous le nom d'*Herbe de la Trinité*, aux environs d'anciens monastères.

Eranthis hiemalis. — Saint Lucien, bois d'Yvors, parcs. Subspontané.

Delphinium consolida. — Exclusivement dans les céréales.

Delphinium ajacis. — Méridional. Près les jardins. Echappé. Adventice.

Papaver rhœas, *dubium*, *argemone*, *hybridum*. — D'origine romaine. Introduits avec les céréales.

Papaver somniferum. — Echappé de culture. Près les lieux habités. Adventice.

Hypecoum procumbens. — Plaine de Tillé. Désacclimaté.

Fumaria capreolata, *officinalis*, *media*, *parviflora*, *vaillantii*, *micrantha*. — Originaires du midi. Dans les cultures, champs ou vignes.

Corydalis lutea. — Vieux murs à Saint-Lazare, rue du Petit-Thérain, etc. Echappé des jardins.

Cheiranthus cheiri. — Toujours sur les murs. Echappé des jardins.

Cochlearia armoracia. — Parc de Séry, étang du Wallu. Cette plante a des racines puissantes qui s'emparent du sol : elle y persiste au point de paraître aborigène. Au moyen-âge elle était cultivée comme alimentaire. Les moines surtout en faisaient un fréquent usage. Elle a été apportée par les eaux dans le port de Creil, en 1811 et 1812. Adventice.

Cochlearia officinalis et *glastifolia.* — Echappés des jardins. Adventice.

Alyssum calycinum. — Facile à transporter avec les ballots de marchandises, sur les vêtements ou mélangé avec les graines de céréales; cependant, sa fréquence sur les sols sableux doit nous le faire présumer natif.

Thlaspi arvense. — Naturalisé avec les graines des céréales. Toujours çà et là.

Iberis amara. — Naturalisé avec les graines des céréales. Toujours çà et là.

Camelina dentata. — Dans les moissons de lin. Importé avec les graines venant de la Russie méridionale et du Caucase.

Erysimum cheiranthoides. — Lieux cultivés. Voisinage des habitations.

Neslia paniculata. — Introduit. Moissons.

Sisymbrium irio et *sophia.* — Vieux murs. Près les habitations.

Lunaria biennis. — Echappé des jardins.

Sinapis arvensis, *nigra*, *alba.* — Moissons.

Brassica et variétés. — Echappés de culture.

Raphanus sativus. — Echappés de culture.

Raphanus raphanistrum. — Moissons.

Arenaria balearica. — Sur un mur. Adventice.

Dianthus caryophyllus. — Murs des châteaux et vieilles tours. Echappé des jardins.

Dianthus barbatus. — Subspontané.

Saponaria vaccaria. — Moissons, avec les céréales.

Saponaria officinalis. — Echappé des jardins. Les racines ont une grande vitalité. Les pieds, quelquefois à fleurs doubles, militent en faveur de cette origine.

Silene gallica. — Moissons.

Lychnis githago. — Moissons.

Lychnis flos Jovis et *coronaria.* — Echappés des jardins.

Spergula arvensis. — Cultivé. Moissons.

Viola tricolor arvensis. — Moissons.

Oxalis stricta. — Provient sans doute de l'Amérique septentrionale.

Malva crispa. — Villers-Saint-Frambourg. Echappé des jardins.

Althœa officinalis. — Près les habitations. Echappé des jardins.

Androsœmum officinale. — Près les habitations. Echappé des jardins.

Geranium pyrenaicum. — Introduit avec la semence de gazon. Diffusion remarquable et rapide dans toutes les directions depuis une douzaine d'années.

Tropœolum majus. — Echappé des jardins.

Ruta graveolens. — Echappé des jardins.

Scorpiurus vermiculatus. — Graines jetées avec les débris des jardins.

Medicago orbicularis. — Rieux et Laigneville. Adventice. Boulevard Saint-Jean, près la manufacture de MM. Tétard; importé avec les laines.

Medicago scutellata. — Boulevard Saint-Jean, près l'usine Tétard, apporté avec les laines d'Algérie. Espèce de Pont Juvénal. Adventice.

Melilotus leucantha. — Dans les luzernières. Introduit.

Trifolium angustifolium. — Du Midi. Introduit. Adventice.

Galega officinalis. — Echappé des jardins.

Coronilla emerus. — Echappé des jardins. Mogneville.

Quelques *Ervum* ont été importés avec les graines des céréales.

Lathyrus nissolia, hirsutus. — Introduits avec les graines des céréales. Cependant deux localités du *Lathyrus nissolia* nous présentent les caractères de l'indigénat; mais il n'était pas connu chez nous il y a quinze ans.

Lathyrus latifolius, tangitanus. — Echappés des jardins.

Potentilla recta. — Echappé des jardins.

Rosa gallica. — Près Songeons. Echappé des jardins.

Œnothera biennis. — Echappé des jardins. Introduit d'Amérique en 1619.

Petroselinum sativum. — Echappé des jardins. Saint-Vaast de Longmont, etc.

Petroselinum segetum. — Nous l'avons trouvé en 1853 près Saint-Lazare, dans les moissons. Adventice.

Sison amomum. — Introduit.

Ammi majus. — Dans les moissons. Adventice.

Bunium bulbocastanum. — Toujours dans les moissons.

Fœniculum officinale. — Echappé des jardins.

Anethum graveolens. — Echappé des jardins.

Anthriscus cerefolium. — Echappé des jardins.

Sambucus ebulus. — Champs fumés. Introduit probablement; on le propage parce que son odeur passe pour chasser les rongeurs.

Galium vaillantii. — Moissons. Introduit.

Valerianella eriocarpa, *hamata*, *vesicaria.* — Moissons. Introduits.

Centranthus ruber. — Murs de jardins ou de parcs. Echappé.

Erigeron canadense. — De l'Amérique septentrionale. Introduit. Echappé des jardins.

Solidago canadensis. — De l'Amérique septentrionale. Introduit. Echappé des jardins.

Matricaria camomilla. — Près les habitations. Subspontané.

Chrysanthemum corymbosum et *parthenium.* — Près les habitations. Subspontané.

Chrysanthemum segetum. — Introduit. Moissons.

Antennaria margaritacea. — Forêt de Compiègne. Naturalisé.

Calendula officinalis. — Echappé des jardins.

Centaurea cyanus. — Exclusivement dans les moissons. Introduit.

Centaurea paniculata. — Luzernières. Introduit. Désacclimaté.

Centaurea solstitialis. — Luzernières. Introduit. Désacclimaté.

Centaurea montana. — Echappé des jardins.

Silybum marianum. — Echappé des jardins. Près les habitations, et surtout près les vieux châteaux : il était probablement cultivé au moyen-âge.

Cynara scolymus. — Près les habitations, et surtout près les vieux châteaux : il était probablement cultivé au moyen-âge.

Chondrilla juncea. — Moissons.

Barkhausia rubra. — Echappé des jardins.

Aster tradescanti. — Echappé des jardins. Pentes du Canelon.

Xanthium strumarium et *spinosum.* — Toujours dans les décombres. Introduits.

Atriplex littoralis. — Trouvé par nous près l'usine Tétard. Accidentel.

Specularia speculum et *hybrida.* — Avec les semences des céréales.

Cyclamen europœum. — Rejeté avec les débris des jardins.

Vinca major. — Echappé des parcs.

Villarsia nymphoides. — Transporté par l'Oise, par l'Aisne.

Cuscuta trifolii. — Importé avec les graines de trèfle. Beauvais, Bargny.

Cuscuta corymbosa. — Importé. Dans les luzernières. Mareuil-sur-Ourcq.

Omphalodes verna. — Echappé des jardins. Carenne de Russy-Montigny.

Nicandra physalodes. — Echappé des jardins. Nivillers. Hermes.

Linaria cymbalaria. — Importé.

Linaria pelisseriana. — Importé. Adventice.

Antirrhinum majus. — Echappé des jardins. Vieux murs.

Veronica buxbaumii. — Apporté avec les graines de gazon. Se propage depuis vingt ans.

Melampyrum arvense. — Introduit. Moissons.

Les *Amaranthes.* — Echappés des jardins.

Lilium bulbiferum. — Provient des jardins. Mont-Saint-Siméon.

Lilium martagon. — Provient des jardins. Prairie du Ply.

Muscari montruosus. — Provient des jardins. Lhéraule.

Acorus calamus. — Transporté par l'Oise en 1823, près le bac de Varennes. Inconnu avant le XVI^e^ siècle. Accidentel.

Carex cyperoides. — Trouvé par nous au moment où on comblait le canal de ceinture. Accidentel.

Crypsis alopecuroides. — Près l'usine Tétard. Notre Pont Juvénal. Adventice.

Cynodon dactylon. — Adventice.

Gaudinia fragilis. — Avec les semences de gazon.

Lolium arvense. — Avec les semences de gazon.

Lolium linicola. — Avec les semences de lin.

Alopecurus utriculatus. — Avec les semences de gazon.

Setaria italica. — Echappé des jardins.

Cynosurus echinatus. -- Parc de Crillon. Avec semences de gazon.
Panicum miliaceum. — Echappé des jardins.
Ægilops triuncialis. — Adventice.

La distribution géographique des plantes est aidée par différentes circonstances dont la principale est la dissémination qui favorise les naturalisations. La dissémination est cette action par laquelle les graines sont naturellement dispersées à la surface de la terre à l'époque de la maturité. La dissémination naturelle des graines est, dans l'état sauvage, l'agent le plus puissant de leur reproduction.

Quand les graines tombent d'elles-mêmes et sont légères, elles sont les trois quarts du temps entraînées par l'action des vents dont l'influence est plus ou moins grande selon l'altitude, selon l'exposition, selon les abris, bois ou forêts, etc. Cette dispersion est de plus facilitée par des membranes, comme dans les érables, par des produits cotonneux, l'*Asclepias*, l'*Epilobium*, etc., par des aigrettes, des aspérités. Dans certains cas, la déhiscence a lieu avec éclat et les graines sont ainsi rejetées au loin comme par un ressort, l'*Impatiens noli-tangere*. Si les fruits sont indéhiscents, cette dispersion est protégée par des appendices qui font voltiger les graines, comme dans la famille des Valérianées, des Synanthérées, dans l'orme, le bouleau. Des circonstances spéciales peuvent favoriser les naturalisations et les transports. Les botanistes savent, par exemple, que la semence de l'*Erigeron canadense* a été apportée en Europe dans un oiseau empaillé. La plante s'est d'abord naturalisée en Norwège et en Suède, et de là elle s'est répandue avec rapidité dans toute l'Europe où elle paraît indigène. Ce phénomène est encore favorisé par les eaux dans lesquelles flottent des graines en s'y conservant, c'est ainsi que les plantes des montagnes descendent dans les vallées, que l'*Acorus calamus* a pénétré dans notre département. Nos cours d'eau, l'Oise, l'Aisne, etc., sont des routes mobiles qui transportent loin de leur patrie des végétaux qui se développent sur leurs bords. La Nonette a transporté non loin de Chantilly le *Spiræa aruncus*. Si les rivières coulent du sud au nord ou de l'est à l'ouest, dans des directions opposées, elles transportent alors des graines qui changent totalement de climat. Des conditions favorables sont encore amenées par les débordements des cours d'eaux, accidentels ou périodiques, par

les inondations, par les grandes débâcles, par les ouragans, par les trombes, par les courants sous-marins. Souvent des graines, objet de la convoitise des oiseaux, ont leur enveloppe difficilement attaquable par les sucs du canal digestif; alors les oiseaux qui les mangent peuvent les transporter au loin et les déposer dans une autre patrie avec leurs excréments; d'autres fois les graines se sont attachées au bec ou aux plumes des oiseaux voyageurs et tombent pendant leur vol; c'est ainsi que les merles propagent le *gui*, que la pie avec sa salive visqueuse transporte les fruits bacciformes; les geais et les pies font approvisionnement de graines et les cachent: de là viennent les *groseillers rouges* que nous rencontrons sur quelques murs, sur des têtards de saules, etc. Ces naturalisations, à l'aide des oiseaux, ont presque toujours lieu du sud au nord ou du nord au sud. C'est probablement aux migrations des palmipèdes aquatiques que nous devons, dans certains marais ou sur les bords de quelques étangs, la rencontre d'espèces qui n'appartiennent pas à notre climat. Souvent encore, les rongeurs, rats, loirs, mulots, souris, écureuils, etc., font des magasins de graines qui se trouvent ainsi transportées. Chez nous, les renards, friands des baies d'*asperges*, les transportent loin du lieu où il les ont recueillies et déposent les semences intactes dans leurs excréments: aussi les pieds d'asperges que nous rencontrons dans nos cantons sableux sont toujours isolés et vigoureux. Les animaux à toisons transportent les graines munies de poils, d'aigrettes, d'appendices, de crochets, comme l'*Agrimonia*, le *Xanthium*, les *Galium*, quèlques *Medicago*, quelques *Borraginées*, le *Cynoglossum*, l'*Echinospermum*, l'*Asperugo*, etc. Le commerce des laines, les déchets des lavoirs sont encore un moyen puissant de propagation: nous en avons de nombreux exemples dans notre département où cette industrie est assez importante. Nous avons cité plus haut les nombreuses plantes arvicoles qui se trouvent transportées à l'aide des semences des céréales, des légumineuses, du lin, du chanvre, etc. —De nombreuses plantes cosmopolites s'attachent à l'homme, le suivent partout où il va, l'*Ortie*, le *Senecon*, la *Mauve*, la *Renouée*, etc. Quand les fruits sont charnus, ils peuvent être transportés par les oiseaux, ou ils tombent d'eux-mêmes, la pulpe se désorganise, les noyaux s'ouvrent ou ils roulent à la surface de la terre par l'impulsion

des vents ou l'inclinaison du terrain. (Consulter la *Géographie botanique* de M. de Candolle.)

Les défrichements font disparaître quelques espèces qui avaient besoin d'un abri, tandis que d'autres enfouies depuis longtemps apparaissent aussitôt et nous rappellent la végétation primitive; il semble qu'étouffées par les autres, elles aient besoin d'air et de soleil; ces deux conditions leur étant rendues, elles surgissent aussitôt; c'est ainsi qu'à la suite d'une coupe à la forêt du Parc, le *Phalangium ramosum* a apparu en 1862, en grande quantité, depuis vingt ans il avait disparu. Des graines enfouies dans la craie même, par suite de nos révolutions géologiques, germent encore dès qu'elles reviennent à la surface du sol. C'est ainsi qu'à la carrière de Bracheux, quand on remue la roche crétacée avec la pioche, le *Phleum asperum* apparaît l'année suivante; si le fer n'entame pas la roche, le *Phleum* disparaît. Sur le territoire de la même commune, un chemin pratiqué en pleine craie fit encore apparaître, en 1848, le même *Phleum*. Chaque fois que dans notre département on fait des tranchées, ou que l'on perce des routes, on voit sur le champ la *Jusquiame* apparaître comme si les graines avaient été enfouies depuis des siècles. A une époque plus ou moins reculée, cette plante, de même que le *Phleum asperum*, devait faire partie du tapis végétal de cette époque. D'ailleurs, la végétation naturelle est soumise aux lois d'alternance qui dirigent la culture réglée; des plantes disparaissent qui ne trouvent plus dans le sol les éléments nécessaires à leur nutrition et font place à d'autres. N'avons-nous pas vu disparaître du département des espèces vulgatissimes suivant les traditions populaires; le châtaignier, le tilleul ont été, à une époque, fort communs et ont composé, en grande partie, nos grandes forêts dans les premiers temps de l'ère chrétienne; on ne les rencontre plus qu'à l'état de pieds isolés. Quand une colline a son exposition d'inclinaison du sud au nord, il est facile alors aux graines de descendre dans la vallée, poussées par le vent. Des tourbillons de neige, de vent, de poussière, transportent encore les graines, du haut des champs inclinés, sur le bord des routes encaissées, où ces tourbillons venant à se briser contre un mur, contre une roche, déposent ces graines dans les interstices des pierres. Les débris des jardins jetés sur les fumiers ou sur les tas de boues sont transportés dans les

champs comme engrais, et donnent ainsi naissance à des plantes qui peuvent se naturaliser et croître au milieu des moissons et des prairies. Il y a des familles plus propres à la dissémination et à la naturalisation que d'autres; mais quelle que soit la difficulté qu'une espèce trouve à se répandre et à étendre son aire de distribution, la nature y a pourvu et sait trouver le moyen de propager l'espèce, cette propagation étant le véritable but vers lequel tendent tous les êtres organisés, d'après les vues mystérieuses du Créateur.

VÉGÉTATION FOSSILE.

Nous avons essayé, dans les pages qui précèdent, de donner un aperçu de la riche et belle végétation de notre département. En écrivant cette rapide esquisse, nous nous sommes demandé plus d'une fois quelle devait être la végétation qui l'a précédée, car le tapis végétal n'a pu être toujours le même. A une époque antérieure à l'homme, les révolutions géologiques ont dû changer le sol, le climat et la végétation du pays. C'est là un grand et beau mystère, digne de la recherche des botanistes et des géologues, mais qu'il ne nous est pas encore donné dans l'état actuel de la sience de sonder et d'expliquer. En ce moment, en nous appuyant des travaux géologiques de M. Graves, développés dans son *Essai de topographie géognostique*, nous ne pouvons que consigner ici les végétaux fossiles rencontrés dans le département.

En fouillant les archives du monde primitif, on retrouve des empreintes, des pétrifications de plantes dont l'ensemble, s'il était parfaitement connu, constituerait la *Flore primitive*. Tantôt, ce sont des empreintes de plantes ayant des rapports intimes avec les végétaux de l'époque moderne : pins, sapins, érables, ormes; d'autres fois, on rencontre des végétaux appartenant à des espèces imparfaites : ce sont des roseaux, des *calmus*, des équisétacées d'une dimension considérable; ailleurs, ce sont de simples tissus cellulaires, algues, varechs; autre part, on reste frappé d'étonnement devant la puissance qui a créé ces végétaux à tige colossale disparus de la face du monde, et qui par la

taille nous donnent une idée si grandiose du plan de la création primitive. Nous serions heureux de pouvoir reconstruire la Flore de l'Oise à cette époque, mais les données nous manquent; l'Oise est dépourvu de ces mines qui permettent aux savants d'explorer les profondeurs de la croûte terrestre : il ne nous est donc permis que de nous servir des quelques trouvailles faites par les agents-voyers ou par les ingénieurs, quand ils ont eu occasion de creuser le sol à une certaine profondeur. Ce n'est donc qu'une esquisse très-incomplète que nous donnons ici, en suivant le tableau de la coupe des terrains.

ÉTAGE NÉOCOMIEN ET GROUPE VELDIEN.

Au sommet du mont Bénard, à Savignies, dans une couche de sable gris-fauve compacte, mêlé d'argile. — *Lonchopteris Mantelli.* Brongn : — Mantell. géol. South-East. Engl. p. 243. — Sur les pentes du mont.

Au nord de Rainvillers, au milieu d'un massif de sable blanc, la même espèce, mais à l'état charbonneux et tout à fait détérioré.

Entre Rainvillers et Saint-Paul, sur la route de Gournay, dans un sable grisâtre à grain fin, coupé par des marnes argileuses, au milieu des feuillets de l'argile, on a trouvé de belles empreintes de *Lonchopteris;* dans la partie supérieure, les empreintes font place à de magnifiques pétrifications de la même fougère. On la retrouve encore à Sorcy ; au bois de Soavre, les grès sont couverts d'empreintes. Au Champ-des-Taillis, on remarque un dépôt de marne argileuse brune feuilletée, où l'on trouve de belles empreintes de cette fougère, et souvent des débris ayant conservé leur tissu ou incrustés de fer pyriteux. La première découverte de ce genre remonte à 1825.

Du bois de Blacourt à Montreuil, par le chemin de la Cavée, on retrouve un lit de sable contenant encore le *Lonchopteris*, mais en fragments. Il en est de même au bois Delamarre, près Ons-en-Bray. Dans les coteaux de l'Héraule et de Crêne, elle se retrouve encore au milieu des argiles grises à poteries.

Le groupe veldien ou les couches inférieures de l'étage néocomien sont caractérisées par le *Lonchopteris Mantelli.* Pour voir les empreintes de cette fougère dans toute leur beauté, c'est à

la sablonnière de Saint-Paul, sur la route de Beauvais à Rouen, qu'il faut aller les chercher au milieu de la masse puissante de sable à fougère qui affleure le sol superposé au fer limoneux. On y recueille des fragments de frondes brisées et ayant l'apparence de points charbonneux qui viennent moucheter le banc de sable; en d'autres endroits, ces débris sont devenus pyriteux et sont en état de décomposition. On en trouve de belles empreintes en grands échantillons dans les lits de marne argilo-sableuse qui partagent le banc. Les autres localités signalées sont : à l'ouest de La Chapelle-aux-Pots, au lieudit Epleine; au hameau de Montreuil; Saint-Germain-la-Poterie, où l'ouverture d'un puits, en 1835, a montré, après plusieurs bancs, un sable noir, vitriolique, avec des lits intercalés de marne feuilletée contenant des débris de fougère; Villers-sur-Auchy et Auchy-en-Bray : à ces deux localités, les débris végétaux sont rares. La présence du *Lonchopteris* dans cette partie du terrain veldien est vraiment caractéristique, et le Bray a chez nous, sous ce rapport, la plus grande analogie avec le terrain veldien du comté de Sussex.

Le *Chondrites æqualis*. Sternb. *Fucoides*, Brong. veg. foss. 1, p. 58, t. v, fig. 51. — Se trouve au milieu des marnes sableuses veldiennes que le puits de Saint-Germain a mises à jour.

Le *Chondrites intricatus*. Sternb. *Fucoides*, Brong. 1, p. 59, t. v, fig. 6-8. — A été rencontré au milieu des argiles et des marnes sableuses veldiennes à Lhéraule et Savignies.

Le *Sphenopteris gracilis*. Fitton. trans. Soc. géol. Lond. t. iv, p. 181, fig. 1. — A feuilles dentelées et à pétiolule. Saint-Germain-la-Poterie. Marnes sableuses veldiennes.

Le *Sphenopteris Mantelli*. géol. South-East. Engl. p. 243. — Mêmes localités et mêmes stations.

La carrière de La Frénoye, près Savignies, les friches de La Chapelle-aux-Pots, de Saint-Paul, de Saint-Germer, etc., présentent des traces d'*Exogenites* dans les grès ferrugineux néocomiens.

Le *Nilsonia Brongniartii*. Brong. *Cycadites*, Mantell. géol. South-East. Engl., p. 238. — Mêmes stations et localités.

Le *Zosterophyllum articulatum*. Pomel, mss. — Mêmes localités et stations.

Le *Moreausia Gravesii*. Pomel, mss. — Au puits de Saint-Germain-la-Poterie, dans les marnes sableuses veldiennes.

Le *Carpolites Mantelli.* Brongn.-Mantell. géol. South.-East-Engl., p. 246. — Au même lieu, dans un massif argilo-sablonneux.

Le *Carpolites sulcatus.* Lindl. foss. Flor. t. III, p. 179, tab. 220. — A été rencontré au Champ-des-Taillis et à Saint-Paul, dans les sables veldiens.

Les sables veldiens de Saint-Paul présentent aussi quelques empreintes de tiges d'*Endogenites.*

GLAUCONIE CRAYEUSE.

Le *Chondrites furcellatus.* Rœm. Verst. Kreid. n° 1, tab. 1, fig. 1. — Caractéristique de la craie chloritée, à Berneuil.

Le *Chondrites Targioni.* Sternb. *Fucoides.* Brongn. 1, p. 56. — Même remarque.

GLAUCONIE INFÉRIEURE.

Le *Flabellaria rhapifolia.* Sternb. Unger, Syn. p. 182, n° 2. — A Crisolles, près Noyon, dans les grès.

Le *Cryptomeria.* — On a trouvé des empreintes que M. Ad. Brongniart a rapportées à ce genre dans les grès de la glauconie inférieure à Crisolles, près Noyon, et dans les carrières de Gannes.

Le *Pinus macrolepis.* Brongn. mss. — Aux carrières de Gannes. On trouve aussi des empreintes de feuilles linéaires ou de tiges d'*Endogenites*, dans les grès glauconieux inférieurs de Crisolles.

LIGNITES.

Le *Chara helicteres.* Brongn. géol. Paris, pl. S, fig. 8. — Caractéristique des lignites tertiaires où ses fruits abondent, surtout dans les marnes calcaires nommées *cordons*, aux cendrières de Saint-Sauveur, Canly, Ognolle, Antheuil, Cuvilly, Orvillers, Mont-Soufflard; dans des marnes lacustres calcaires à Cuvilly; dans du calcaire d'eau douce à Mortemer, Pronleroy. Cette marne lacustre de Cuvilly est pétrie, pour ainsi dire, d'empreintes végétales entre lesquelles on ne peut guère reconnaître que des *Chara* avec leurs fruits.

L'*Equisetum stellare*. Pomel, mss. — Au milieu des lignites, dans les marnes argileuses feuilletées de Brétigny, aux cendrières de Canly, Guiscard, Muirancourt, Mareuil-Lamotte, Saint-Sauveur, Boucquy.

Dans ces dépôts on trouve des corps ovoïdes qui ressemblent à des fruits et que l'on suppose appartenir aux racines de cette plante.

Le *Culmites Goepperti*. Munster, Beitr. 5, pl. 3, fig. 1. — A Muirancourt, dans les lignites.

Dans les grès de la première couche du dépôt de lignite, à Muirancourt, à Bussy, on rencontre fréquemment de grandes tiges articulées d'*Endogenites*.

Des débris d'*Exogenites* ont été trouvés dans l'argile qui accompagne le calcaire d'eau douce inférieur à Pronleroy. Les cendrières de Canly, d'Arsy, de Muirancourt, de Brétigny, de Saint-Sauveur, de Monceaux, des Ageux, offrent souvent des morceaux volumineux de bois silicifié et quelquefois pyriteux dans les dépôts de lignite. A Boulincourt, Bonvillers, Cappy, Muirancourt, les sondages amènent quelquefois du bois non pétrifié, mais très dur et susceptible de poli au milieu des dépôts de lignite.

GLAUCONIE MOYENNE ET SUPÉRIEURE.

Le *Betulinium parisiense*. Unger. syn. p. 215 n° 2. — Se trouve dans les sables glauconieux moyens et supérieurs, sous forme de bois pétrifié : Attichy, Croutoy, Cuise-Lamotte, Trosly-Breuil, Pierre-fonds, Saint-Pierre-en-Chastres, Saint-Nicolas-de-Courson, Vaudrenpont, Gillocourt, Feigneux, Mareuil-sur-Ourcq, Coye, Saint-Siméon, Villers-Saint-Paul, Le Gallet.

L'*Endogenites* se présente sous forme de bois pétrifié à Saint-Pierre-en-Chastres et à Crisolles.

CALCAIRE GROSSIER.

Aux carrières de Lavilletertre et de Saint-Cyr-sur-Chars, au milieu du calcaire grossier moyen et supérieur, on a trouvé des empreintes rougeâtres, rameuses, longues de 2 mètres, de *Caulinites ambiguus*. Unger. Syn. p. 176, n° 8. *Culmites*, Brongn. géol. Paris, pl. P, fig. 1, 6.

Le *Caulinites parisiensis*. Brongn. *Amphytoites*, Brongn. géol. Paris, pl. F., fig. 10. — Se rencontre dans le calcaire grossier moyen, aux carrières de Chevincourt, aux carrières de Saint-Victor, près Autrèches, à celles de Berneuil-sur-Aisne, de Saint-Pierre-les-Bitry, de Villemétrie.

Le *Betulinium parisiense*. Ung. — Se rencontre mêlé avec les *Caulinites*.

Le *Phyllites linearis*. Brongn. Géol. Paris. Pl. R, fig. 7. — Marnes calcaires et calcaire grossier supérieur aux marnières de Boulleaume, près Lierville, de Boubiers, sur la route de Beauvais à Mantes.

Le *Phyllites mucronata*. Brongn. Géol. Paris. Pl. P, fig. 1, A. — Calcaire grossier moyen et supérieur à Saint-Cyr-sur-Chars. Marnes calcaires à Lierville.

Le *Phyllites nertifolia*. Brongn. Géol. Paris. Pl. P, fig. 1, B. — Carrières de liais autour de Senlis.

Le *Phyllites reniformis*. Brongn. Paris. Pl. R, fig. 4. — Carrières de Chambors.

Le *Phyllites retusa*. Brongn. Paris. Pl. R, fig. 1. — Carrières de liais près Senlis.

MARNES.

Le *Phyllites linearis*, le *Ph. nertifolia*, le *Ph. retusa*. — Se rencontrent au milieu des marnes.

SABLES MOYENS.

Bois pétrifié d'*Exogenites*. — Fragments volumineux et portions de troncs. Plaine entre Senlis et Mortefontaine; butte des Gendarmes, forêt d'Ermenonville.

CALCAIRE LACUSTRE MOYEN.

Les débris végétaux de cet étage sont excessivement difficiles à déterminer. On ne peut bien reconnaître que les fruits de *Chara* dont la forme sphérique a facilité la conservation. Le *Chara Lemani*, Brongn. Géol. Paris. Pl. S, fig. 9. — Caractéristique du calcaire lacustre moyen. Très-commun, surtout dans les silex. — Pays de Mulcien.

CALCAIRE LACUSTRE SUPÉRIEUR.

Le *Chara medicaginala*. Brongn. Géol. Paris. Pl. S, fig. 7. — Montjavoult. Saint-Christophe-en-Halatte.

Dans l'étage du terrain d'eau douce supérieur, on trouve des bois pétrifiés, à Montmélian, Sérans, Montjavoult, épars à la surface du sol avec les meulières. Endlicher a placé ces débris sous le genre *Pityx*.

TOURBE.

Dans la tourbe pyriteuse, au Béquet, au Marais près Goincourt, à Sacy-le-Grand, on trouve fréquemment des fruits bien conservés du *Corylus avellana L.* et du *Carpinus betulus L.*

GYPSE.

Dans les marnes argileuses paléothériennes qui se trouvent placées au-dessus du gypse, à Plailly, on rencontre le *Fasciculites gravesii*. Pomel.

TERRAIN DE TRANSPORT.

La période diluvienne présente à Tarlefesse, dans le terrain de transport de l'Oise, le *Fasciculites biformis*. Pomel. mss. Dans la vallée du Thérain, à Bury, La Caille-des-Grès, entre Balagny et Cires-les-Mello, c'est le *Fasciculites gracilis*, Pomel. mss., qui se trouve le plus fréquemment.

Ici s'arrête la liste des fossiles que les sondages et les coupes des terrains ont présentés aux recherches des savants; elle s'enrichira probablement par la suite; en attendant, elle n'en présente pas moins d'intérêt aux botanistes et aux géologues de l'Oise. Qu'il nous soit permis, en terminant, de rendre encore un juste hommage à la mémoire de M. Graves, qui a étudié chez nous les fossiles avec un soin si scrupuleux que quelques espèces, en recevant des princes de la science le baptême classique, ont conservé justement le nom à jamais regretté de M. Graves. Les *Fasciculites Gravesii*, Pomel. mss. et *Moreausia Gravesii*, Pomell. mss. seront à jamais des témoins authentiques des pénibles recherches de cet illustre savant dont s'honorent légitimement et la science et le département de l'Oise.

HIPPOLYTE RODIN.

UNIV. OF MICH.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES FAITES A BEAUVAIS PENDANT L'ANNÉ

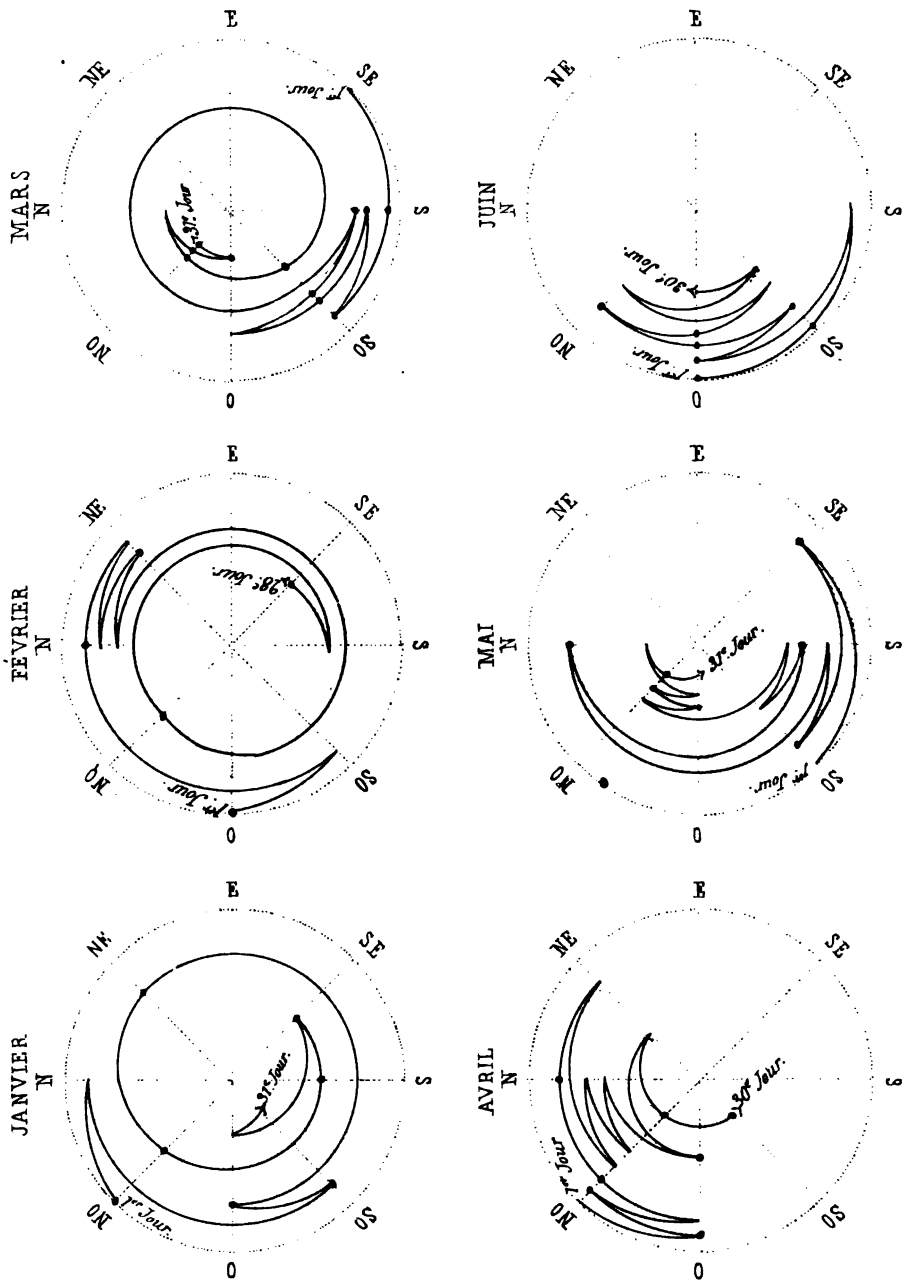

Les lignes noires expriment les mouvements du vent dans chaque rumb; les points indiquent une intermit

La ligne du mouvement des vents part de la circonférence du cercle (1.er jour du mois) en se dirigeant vers l'in

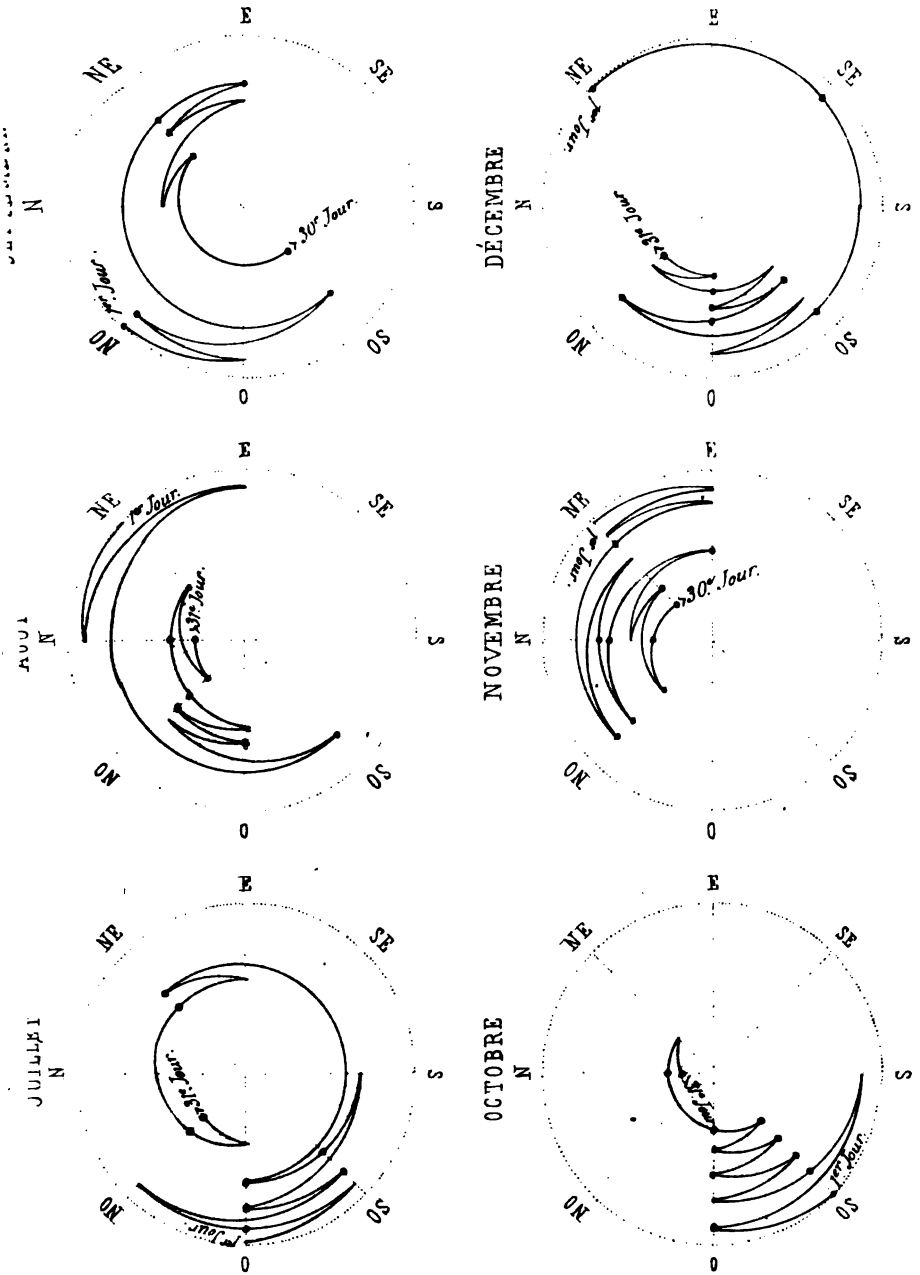

...lence dans le mouvement et une direction constante pendant 2 jours au moins.
...térieur de la figure (dernier jour du mois) et en indiquant les variations et les repos de la girouette.

Lit. Ludovi Cochefert à Bruxelles.

UNIV OF MICH

OBSERVATIONS

MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A BEAUVAIS PENDANT L'ANNÉE 1862.

UDOMÉTRIE ET ANÉMOGRAPHIE.

J'ai l'honneur de présenter à la Société Académique la cinquième série des observations météorologiques qu'elle publie tous les ans dans son bulletin.

La position du pluviomètre qui sert depuis 1858 n'a pas été changée; le récipient de cet instrument se trouve toujours situé à 79^{m} 30 au-dessus du niveau de la mer.

Le tableau ci-joint donne les observations quotidiennes faites pendant le cours de l'année 1862; comme pour les années précédentes, j'ai noté chaque jour la quantité d'eau tombée, la direction du vent et l'aspect du ciel, à midi.

Le tableau récapitulatif suivant offre le résumé de ces observations pour chacun des mois de l'année écoulée.

TABLEAU RÉSUMANT LES OBSERVATIONS POUR CHAQUE MOIS DE L'ANNÉE.

MOIS.	NOMBRE DE JOURS DE PLUIE.	HAUTEUR DE PLUIE TOMBÉE (en millimètres.)	MOYENNE des hauteurs de pluie.		NOMBRE DE JOURS pendant lesquels ont soufflé les vents de :																VENT DOMINANT		ASPECT DU CIEL pendant le mois.			
					N.		N.-E.		E.		S.-E.		S.		S.-O.		O.		N.-O.		pendant le mois.	avec pluie.	CL.	Q.N.	N.	O.
			Par jour pluvieux.	Par jour.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.						
Janvier...	13	39m0	3m00	1m26	0	2	0	3	0	1	1	2	3	2	4	4	4	0	1	4	S.-O.	S.-O.	1	9	7	11
Février...	5	5.6	1.12	0.20	0	5	3	4	0	2	0	3	1	1	0	2	1	3	0	3	N.-E.	N.-E.	5	13	5	5
Mars.....	12	58.5	4.87	1.88	1	1	0	0	0	0	0	2	0	7	7	3	3	1	1	5	S.-O.	S.-O.	0	14	7	10
Avril.....	5	18.5	3.70	0.61	1	4	0	2	0	0	0	0	0	0	0	3	3	5	1	11	N.-O.	O.	5	10	11	4
Mai.....	15	44.3	2.95	1.43	2	1	0	0	0	0	0	2	2	3	3	5	4	1	4	4	N.-O.	N.-O.	4	14	6	7
Juin.....	11	47.6	4.32	1.58	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	6	5	3	8	2	5	S.-O. et O.	S.-O.	1	13	11	5
Juillet....	11	85.5	7.77	2.76	0	0	0	5	0	1	1	0	1	2	2	4	5	5	2	3	O.	O.	8	11	6	6
Août.....	12	75.5	6.30	2.43	2	4	0	4	0	1	0	0	0	0	2	0	5	4	3	6	O. et N.-O.	O.	2	11	10	8
Septembre	12	66.7	5.56	2.22	0	2	1	7	0	3	0	0	0	0	6	1	1	2	4	3	N.-E.	S.-O.	9	13	4	4
Octobre..	16	61.7	3.85	1.99	0	4	0	1	0	0	0	0	1	0	9	5	6	5	0	0	S.-O.	S.-O.	5	9	7	10
Novembre	6	13.1	2.18	0.43	3	7	1	9	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	2	4	N. et N.-E.	N.-E.	5	14	6	5
Décembre	12	39.9	3.32	1.29	0	0	0	3	0	0	1	1	1	0	3	4	4	8	3	3	O.	O.	2	11	9	9
Totaux..	130	555.9	1.27	1.52	9	30	5	38	0	12	3	10	9	16	42	36	39	42	23	51			47	142	89	87
					39		43		12		13		25		78		81		74							

La hauteur d'eau tombée en 1862 (0m 5539) est un peu supérieure à celle qui a été observée en 1861 (0m 527) et en 1858 (0m 5126); mais elle est inférieure à celle qui est tombée en 1860 (0m 6798) et en 1859 (0m 6139); elle est d'ailleurs très-sensiblement égale à la moyenne de l'Observatoire de Paris (0m 5634).

Si l'on continue cette comparaison, l'on verra que pendant les mois de janvier, février et mars, l'on a. 0.1034 0.1050 0.1568 0.0860 0.0580 0.1164 30 31 49 32 32 34

avril, mai et juin 0.1104 0.1748 0.1572 0.2038 0.1371 0.1407 34 24 49 40 28 35

juillet, août et septem. 0.2277 0.1441 0.2244 0.1221 0.1734 0.1719 35 30 48 32 33 36

octob., nov. et décem. 0.1147 0.1031 0.1414 0.2000 0.1441 0.1344 34 28 35 44 37 37

Totaux 0.5539 0.5270 0.6798 0.6139 0.5126 0.5634 130 113 181 148 130 142

	HAUTEUR DE PLUIE.						JOURS DE PLUIE.					
	Beauvais.					Paris. — Moyenne.	Beauvais.					Paris. Moyenne.
	1862.	1861.	1860.	1859.	1858.		1862	1861	1860	1859	1858	

Ainsi, les pluies de l'hiver de 1862 ont été sensiblement égales

à celles de la même saison en 1861, de un tiers environ inférieures à celles de l'hiver de 1860, un peu supérieures à celles de 1859, et le double des pluies de l'hiver de 1858; elles ont été de un dixième seulement inférieures à la moyenne de l'hiver du climat parisien.

L'eau tombée pendant le printemps de 1862 a été inférieure à celle qui a été remarquée à Beauvais pendant les printemps de 1861, 1860, 1859 et 1858, ainsi qu'à la moyenne de l'Observatoire; mais la compensation s'est rétablie par les pluies de l'été, qui, sensiblement égales à celles de 1860, ont dépassé notablement celles de 1861, 1859 et 1858, ainsi que la moyenne du climat de Paris. Quant aux pluies de l'automne de 1862, elles ont été quelque peu supérieures à celles de la même saison en 1861; mais elles sont restées au-dessous des pluies des automnes de 1860, 1859, 1858, et de la moyenne de Paris.

Le nombre des jours pluvieux, égal à celui de l'année 1858, inférieur à celui de 1861, a été au-dessous des nombres observés en 1860 et 1859, et à la moyenne de Paris.

La hauteur d'eau moyenne tombée pendant chaque jour pluvieux a été, en 1862 de..... 4mil 27
en 1861 de..... 4 66
en 1860 de..... 3 75
en 1859 de..... 4 15
en 1858 de..... 3 91
Ce qui donne pour la moyenne de cinq années... 4 17

Les jours qui ont donné les plus fortes pluies en 1862 ont été les 29 juillet (42m 8), 15 août (15m 4), 17 août (25m 2) et 19 octobre (17m 0); la pluie du 29 juillet a été d'autant plus extraordinaire pour notre climat, qu'elle a été produite par une ondée d'une durée de trois heures au plus.

Le vent dominant a été, en 1862, celui de l'O., puis sont venus ceux du S.-O., N.-O., N.-E., N., S, S.-E. et E.
en 1861 la série était S.-O. N.-O. O. N. N.-E. S. S.-E et E.
en 1860 elle donnait S.-O. O. N.-O. S. N.-E. N. E. S.-E.
en 1859 elle était S.-O. N.-O. O. N.-E. S. N. E. S.-E.
en 1858 on avait eu N.-O. N.-E. S.-O. E. O. S. N. S.-E.

Le vent qui a soufflé le moins fréquemment en 1862 a été celui de l'E.

Si l'on veut exprimer le rapport qui a existé pour chaque vent

BIOT

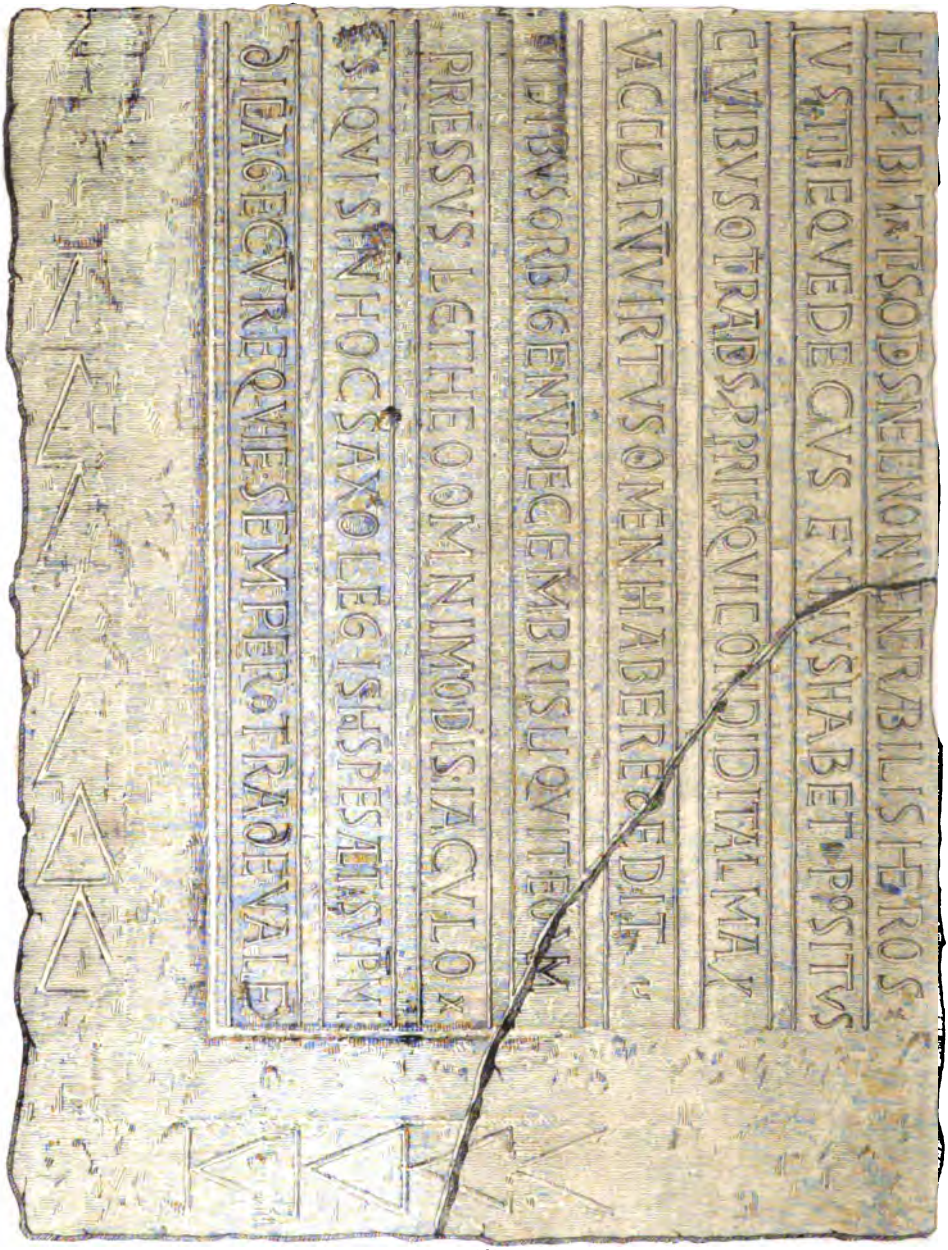

n° 235. Lit Ladvre Cachefort

INSCRIPTION

Conservee au Musée de Beauvais.

Hauteur 2^m 10^c

Roussel del. Dabernay Lit. n°237. Largeur 1^m 46^c Lith. Lahure-Cochelet.

PIERRE TOMBALE

Conservée au Musée de Beauvais.

entre le nombre des jours pluvieux, sous ce rumb, et la totalité du jour pendant lesquels il a soufflé, l'on trouvera :

	N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.
1858.	16/100	16/100	30/100	30/100	42/100	41/100	65/100	37/100
1859.	30/100	7/100	14/100	33/100	42/100	58/100	52/100	43/100
1860.	30/100	13/100	12/100	35/100	60/100	63/100	65/100	70/100
1861.	3/100	12/100	9/100	12/100	28/100	44/100	42/100	43/100
1862.	23/100	11/100	0/100	23/100	36/100	54/100	48/100	31/100

Ainsi, dans les pronostics de 1862, les probabilités de pluie eussent été les plus certaines avec les vents de S.-O., O. et S.

La planche ci-jointe a été dressée suivant le système adopté les années précédentes, pour faire voir d'un coup d'œil les mouvements de l'air pendant chaque mois de l'année 1862.

Les observations de l'aspect du ciel, faites chaque jour, à midi, ont donné les résultats consignés dans le petit tableau ci-dessous :

	1862.					Totaux.		
	Hiver.	Printemps.	Été.	Automne.	Totaux.	1861.	1860.	1859.
Temps clair (sans nuages) (CL.)..	6	10	19	12	47	63	49	86
Temps un peu nuageux (*cirrhus*, *strato-cirrhus* peu nombreux) Q. N.).	36	37	35	34	142	124	110	70
Temps nuageux (*cumulus*, *strato-cumulus* ou nombreux *cirrhus*) (N.).	19	28	20	22	89	103	126	128
Temps couvert (nuages amoncelés en brouillard sans intervalles clairs (CO.).....	29	16	18	24	87	73	81	81
Totaux.....	90	91	92	92	365	365	366	365

En 1862, les jours clairs ont été plus nombreux pendant l'été, et c'est dans l'hiver que les jours couverts ont dominé. C'est cependant dans l'été qu'il y a eu le plus grand nombre de jours pluvieux et que les pluies ont été les plus abondantes.

Beauvais, le 3 octobre 1863.

VICTOR LHUILLIER.

QUANTIÈMES.	JANVIER.			FÉVRIER.		
	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.	
		Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.
1	»m	N.-O.	N.	»m	O.	N.
2	»	N.-O.	N.	»	O.	N.
3	»	N.-O.	Q. N.	»	S.-O.	CO.
4	»	N.	Q. N.	»	O.	Q. N.
5	»	S.-O.	N.	»	N.-O.	Q. N.
6	»	S.-O.	Q. N.	»	N.	N.
7	»	S.-O.	N.	»	N.	Q. N.
8	5.5	S.-O.	CO.	»	N.	CL.
9	6.0	O.	CO.	»	N.-E.	CL.
10	2.8	O.	CO.	»	N.	Q. N.
11	2.0	S.-O.	CO.	0.5	N.-E.	CO.
12	0.5	S.	N.	1.3	N.-E.	CO.
13	1.7	S.-E.	CO.	»	N.-E.	Q. N.
14	»	E.	CO.	»	N.-E.	Q. N.
15	»	N.-E.	Q. N.	»	N.	CL.
16	»	N.-E.	Q. N.	3.0	N.-E.	Q. N.
17	»	N.-E.	Q. N.	»	E.	Q. N.
18	»	N.	Q. N.	»	S.	Q. N.
19	»	N.-O.	N.	»	S.-O.	Q. N.
20	0.5	N.-O.	N.	0.4	O.	N.
21	1.5	O.	CO.	»	N.-O.	CL.
22	»	S.	CO.	»	N.-O.	N.
23	2.3	S.	CO.	»	N.-E.	CL.
24	1.5	S.	CO.	»	E.	Q. N.
25	3.7	S.-O.	CO.	0.4	S.	Q. N.
26	»	S.	Q. N.	»	S.-E.	CO.
27	»	S.-E.	CL.	»	S.-E.	CO.
28	»	S.-E.	Q. N.	»	S.-E.	Q. N.
29	1.8	S.-O.	CO.			
30	9.2	O.	CO.			
31	»	S.-O.	CO.			
Totaux.	39.0			5.6		
Nombre de jours de pluie.		13			5	
Hauteur moyenne de pluie par jour pluvieux.		3mil			1mil 12	
Hauteur moyenne de pluie par jour		1 26			0 20	

MARS.			AVRIL.			MAI.			JUIN.		
Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.	
	Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.
»mil	S.-E.	Q. N.	»mil	N.-O.	N.	»	S.-O.	CL.	»	O.	Q. N.
»	S.	Q. N.	1.8	O.	N.	»	S.	CL.	»	O.	Q. N.
»	S.	Q. N.	»	O.	CO.	»	S.-E.	CL.	»	O.	Q. N.
»	S.-O.	N.	»	N.-O.	CO.	»	S.-E.	Q. N.	»	S.-O.	CL.
6.1	S.-O.	Q. N.	»	N.-O.	N.	»	S.-O.	Q. N.	1.7	S.-O.	Q. N.
»	S.	CO.	»	O.	N.	1.4	S.-O.	Q. N.	»	S,-O.	Q. N.
»	S.	Q. N.	3.0	O.	N.	8.2	S.-O.	CO.	»	S.	N.
2.4	S.-O.	Q. N.	»	N.-O.	N.	»	S.-O.	Q. N.	7.0	S.-O.	N.
»	S.-O.	Q. N.	»	N.-O.	CO.	0.8	S.	N.	6.5	O.	N.
»	O.	Q. N.	»	N.-O.	Q. N.	2.0	O.	Q. N.	3.7	O.	Q. N.
9.0	S.-O.	CO.	»	N.-O.	Q. N.	1.2	N.	Q. N.	1.3	S.-O.	N.
6.0	S.-O.	N.	»	N.	CO.	0.5	N.	Q. N.	0.6	S.-O.	N.
7.3	S.-O.	N.	»	N.	N.	5.0	N.-O.	CO.	7.8	S.-O.	N.
»	S.	Q. N.	0.2	N.	N.	3.4	S.-O.	CO.	»	S.-O.	N.
»	S.	Q. N.	»	N.-E.	Q. N.	0.7	S.	CO.	»	O.	Q. N.
»	S.	N.	»	N.-O.	Q. N.	»	S.	CO.	»	O.	Q. N.
»	S.-O.	Q. N.	»	N.	CL.	»	S.-O.	Q. N.	11.0	O.	N.
3.8	N.	Q. N.	»	N.-O.	CL.	»	S.	Q. N.	3.0	N.-O.	Q. N.
»	S.-E.	CO.	»	N.	Q. N.	»	S.-O.	CL.	»	N.-O.	Q. N.
7.0	S.-O.	N.	»	O.	CL.	»	N.-O.	N.	»	N.-O.	N.
4.8	S.-O.	N.	»	O.	Q. N.	8.2	O.	CO.	»	N.-O.	CO.
1.6	O.	CO.	2.9	O.	Q. N.	1.8	O.	N.	1.0	N.-O.	CO.
»	N.-O.	CO.	»	N.-O.	N.	»	N.-O.	Q. N.	»	N.-O.	CO.
»	N.-O.	Q. N.	»	N.-E.	N.	0.5	N.-O.	Q. N.	»	O.	Q. N.
»	N.	Q. N.	»	N.-O.	Q. N.	»	N.-O.	Q. N.	»	O.	CO.
»	N.-O.	N.	10.6	N.-O.	N.	»	O.	Q. N.	»	S.-O.	Q. N.
»	N.-O.	CO.	»	O.	Q. N.	»	N.	CO.	»	N.-O.	N.
8.0	O.	CO.	»	S.-O.	Q. N.	2.2	N.-O.	Q. N.	»	S.-O.	N.
2.0	O.	CO.	»	S.-O.	CL.	»	N.-O.	N.	2.0	S -O.	Q. N.
0.5	N.-O.	CO.	»	S.-O.	CL.	8.2	N.-O.	N.	»	O.	CO.
»	N.-O.	CO.				0.2	O.	N.			
58.5			18.5			44.3			47.6		
12			5			15			11		
4mil 87			3mil 70			2mil 93			4mil 32		
1 88			0 61			1 43			1 58		

QUANTIÈMES.	JUILLET.			AOUT.		
	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.	
		Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.
1	»m	O.	CO.	»mil	N.-E.	CO.
2	»	S.-O.	CO.	5.0	N.	N.
3	0.5	O.	N.	»	N.-E.	Q. N.
4	»	O.	CO.	»	E.	CL.
5	2.5	O.	Q. N.	»	N.-O.	Q. N.
6	7.7	N.-O.	N.	4.0	O.	Q. N.
7	4.3	O.	N.	1.7	S.-O.	CO.
8	»	S.-O.	N.	2.6	S.-O.	N.
9	0.7	S.-O.	Q. N.	4.3	O.	CO.
10	2.0	O.	N.	»	N.-O.	Q. N.
11	»	O.	Q. N.	»	O.	CO.
12	6.6	S.-O.	Q. N.	»	O.	Q. N.
13	8.8	S.	CO.	»	O.	CL.
14	»	S.-O.	CO.	4.0	O.	Q. N.
15	»	S.-O.	Q. N.	15.4	O.	CO.
16	»	O.	Q. N.	5.0	O.	CO.
17	»	O.	Q. N.	23.2	N.-O.	CO.
18	»	S.	Q. N.	»	N.-O.	N.
19	»	S.	CL.	»	N.-O.	N.
20	1.4	S.-E.	CL.	»	O.	Q. N.
21	»	N.-E.	Q. N.	»	N.-O.	Q. N.
22	»	N.-E.	CL.	»	N.-O.	N.
23	»	N.-E.	CL.	»	N.	N.
24	»	E.	CL.	»	N.	Q. N.
25	»	N.-E.	CL.	»	N.-E.	Q. N.
26	»	N.-E.	CL.	»	N.-E.	Q. N.
27	»	N.-O.	Q. N.	5.0	N.	N.
28	9.2	N.-O.	Q. N.	3.1	N.-O.	CO.
29	42.8	O.	N.	0.2	N.-O.	N.
30	»	N.-O.	CO.	»	N.	N.
31	»	N.-O.	CL.	»	N.	N.
Totaux.	85.5			75.5		
Nombre de jours de pluie.		11			12	
Hauteur moyenne de pluie par jour pluvieux.		7mil 77			6mil 30	
Hauteur moyenne de pluie par jour		2 76			2 43	

SEPTEMBRE.			OCTOBRE.			NOVEMBRE.			DÉCEMBRE.		
Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.
10m2	N.-O.	CO.	»mil	S.-O.	N.	»	N.-E.	Q. N.	»mil	N.-E.	CL.
1.5	N.-O.	Q. N.	»	S.-O.	N.	»	E.	CO.	»	N.-E.	Q. N.
»	O.	Q. N.	0.2	S.-O.	CO.	»	N.-E.	CO.	»	N.-E.	Q. N.
14.2	N.-O.	N.	»	O.	CO.	»	E.	Q. N.	»	S.-E.	CO.
»	N. O.	Q. N.	»	O.	N.	»	N.-E.	Q. N.	0.5	S.-E.	Q. N.
1.0	N.-O.	Q. N.	0.9	S.	CO.	»	N.-E.	Q. N.	5.0	S.	Q. N.
»	O.	Q. N.	0.4	S.-O.	CO.	»	N.-O.	CL.	0.7	S.-O.	Q. N.
0.7	S.-O.	Q. N.	»	S.-O.	N.	»	N.-O.	N.	»	S.-O.	Q. N.
»	S.-O.	N.	»	S.-O.	Q. N.	6.0	N.-E.	N.	5.3	O.	Q. N.
0.7	S.-O.	N.	6.0	O.	Q. N.	0.6	N.	Q. N.	0.4	S.-O.	CO.
»	N.	Q. N.	»	S.-O.	CL.	»	N.	Q. N.	6.6	N.-O.	Q. N.
»	N.-E.	CL.	1.3	S.-O.	Q. N.	»	N.	CL.	»	N.-O.	CL.
»	N.-E.	Q. N.	»	O.	N.	»	N.-O.	N.	»	O.	N.
»	N.-E.	CL.	»	O.	Q. N.	2.5	N.-O.	N.	1.0	O.	CO.
»	N.-E.	Q. N.	0.5	S.-O.	CL.	»	N.	CO.	»	S.-O.	Q. N.
»	E.	CL.	0.8	S.-O.	N.	»	N.	N.	»	S.-O.	CO.
»	E.	CL.	3.1	O.	CO.	1.8	N.	N.	»	S.-O.	N.
»	N.-E.	CL.	5.8	O.	CO.	»	E.	CL.	2.0	O.	N.
»	N.-E.	CL.	17.0	S.-O.	CO.	»	E.	Q. N.	»	O.	N.
»	E.	Q. N.	8.6	S.-O.	CO.	»	N.-E.	CL.	»	O.	Q. N.
»	N.	CL.	9.0	S.-O.	CO.	»	N.	Q. N.	8.7	S.-O.	N.
»	N.-E.	CL.	3.1	S.-O.	CO.	»	N.-E.	Q. N.	»	O.	Q. N.
3.8	N.-E.	Q. N.	0.6	O.	Q. N.	»	N.-E.	Q. N.	»	O.	N.
»	N.-O.	N.	1.1	O.	Q. N.	»	N.	CL.	»	O.	CO.
»	N.-O.	Q. N.	»	O.	CL.	»	N.-O.	Q. N.	»	N.-O.	N.
3.8	O.	Q. N.	3.3	O.	N.	1.6	N.-O.	CO.	»	O.	CO.
7.0	S.-O.	CL.	»	N.	Q. N.	0.6	N.	CO.	»	O.	N.
6.6	S.-O.	CO.	»	N.	Q. N.	»	N.	Q. N.	1.7	O.	CO.
5.5	S.-O.	CO.	»	N.-E.	CL.	»	N.-E.	Q. N.	5.8	N.-O.	CO.
11.7	S.-O.	CO.	»	N.	CL.	»	N.-E.	Q. N.	2.2	N.-O.	CO.
			»	N.	Q. N.				»	N.-O.	N.
66.7			61.7			13.1			39.9		
12			16			6			12		
5mil 56			3mil 85			2mil 18			3mil 32		
2 22			1 99			0 43			1 29		

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE L'OISE,

Pendant l'année 1863.

Président..... M. DANJOU ✻.
Vice-Président pour la section d'Archéologie M. HAMEL.
Vice-Président pour la section des Sciences naturelles..... M. ZOÉGA.
Secrétaire perpétuel..... M. QUESNOT.
Secrétaire pour la section d'Archéologie... M. CH. DELACOUR.
Secrétaire pour la section des Sciences naturelles..... M. EM. BORDES.
Trésorier..... M. AL. DELAHERCHE
Bibliothécaire-Archiviste..... M. DAMIENS.
Bibliothécaire-adjoint..... M. AUG. FLOURY.
Conservateur du Musée..... M. AL. DELAHERCHE
Conservateurs-adjoints..... M. BOUCHARD. M. MATHON.
Directeur du comité archéologique de la Société des antiquaires de Picardie..... M. MATHON.

MEMBRES NOUVELLEMENT ADMIS.

MM. LUDOVIC LE CARON DE TROUSSURES, Propriétaire à Beauvais.

PLESSIER, Professeur chez M. Rodin, à Beauvais.

GOUILLARDON, Conducteur des ponts-et-chaussées, à Chaumont (Oise).

CHARTIER DURAINCY fils, Propriétaire à Cauvigny.

le Vte DE LUÇAY, Auditeur de première classe au Conseil d'Etat, au château de Saint-Aignan (Hondainville-Oise.)

NOTICE

SUR

DOM PIERRE COUSTANT,

Prêtre religieux bénédictin.

SUPPLÉMENT. — LETTRES.

Des documents puisés dans le fonds des Blancs-Manteaux de la Bibliothèque impériale, à Paris, nous ont paru assez intéressants pour être recueillis et vont nous permettre d'éclairer et de compléter, par quelques lettres originales, certains points de la vie de dom Coustant.

En 1679, il avait fait sa récollection en même temps que l'office de zélateur à Saint-Pharon, et, au mois de juillet de l'année suivante, il vint demeurer aux Blancs-Manteaux. Il ne fit qu'un très-court séjour dans cette maison, et, par un singulier jeu du sort, c'est dans la collection qui porte ce nom que se trouvent conservés les documents manuscrits qui le concernent. Peu de

temps après, il passa à Saint-Cermain-des-Prés où dom Blampin, nommé prieur de Saint-Remi, de Reims, le chargea des travaux de l'édition de Saint-Augustin, dont l'achèvement commença la réputation de D. Coustant. La lettre suivante, du 26 juin 1700, montre combien les travaux des Bénédictins, et en particulier cette édition, était appréciée par la cour de Rome. La modestie de l'auteur s'y révèle dans son entier; il envoie purement et simplement à D. Blampin le texte du Décret, sans manifester la satisfaction que pouvait naturellement causer aux auteurs la sanction la plus élevée du mérite de leurs travaux. Il ne pense qu'à augmenter le soin de ses corrections et les renseignements qu'il a publiés par ceux qui lui ont fourni ses recherches ultérieures : aux errata il ajoutera des addenda et des corrigenda.

LETTRE 1.

Lettre de D. Coustant à D. Blampin, du 26 juin 1700 (originale).

Fol. 40. Blancs-Manteaux, 50, A.

Benedicite,

Voici, mon révérend Père, la copie du décret qui condamne les écrits faits contre l'édition de S. Augustin :

DECRETUM.

Feriâ IV, die 2 junii 1700.

Sacra congregatio eminentissimorum et reverendissimorum DD. S. R. E. Cardinalium in totâ republicâ Christianâ generalium Inquisitorum, habita in conventu S. Mariæ super Minervam, post examen theologorum specialiter ad hoc deputatorum, ac prævie relatis SS. D. N. Innocentio Papæ XII eorumdem Eminentissimorum votis et theologorum censuris, de mandato sanctitatis suæ, præsenti Decreto, prohibet et damnat infrascriptos libros, videlicet :

« Vindiciæ jurisdictionis sæcularis et imperii adversùs usurpativam exemtionis et immunitatis ecclesiasticæ extensionem in materia reali Collectarum et Talliarum, 1699. »

« Lettre de l'abbé de.... aux RR. PP. Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, sur le dernier tome de leur édition de S. Augustin. A. Cologne. »

« Lettre d'un bénédictin non réformé aux RR. PP. Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, 1699. »

« Lettre d'un abbé commandataire aux RR. PP. Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, 1699. ».

« Mémoire d'un docteur en théologie adressé à messeigneurs les prélats de France, sur la réponse d'un théologien des Bénédictins à la lettre de l'abbé Allemand, 1699. »

« Problème ecclésiastique proposé à M. l'abbé Boileau de l'Archevêché : à qui l'on doit croire, de messire Louis Ant. de Noailles, évêque de Chalons en 1695, ou de messire Louis Ant. de Noailles, archevêque de Paris en 1696. »

Hos itaque libros sic prohibitos et damnatos per idem decretum eadem sacra Congregatio, de mandato ut suprà, vetat ne quis cujuscumque sit statûs et conditionis, et quocumque loco, audeat ullo modo et sub quocumque prætextu, imprimere vel imprimi facere, neque impressos apud se retinere et legere licite valeat; sed ipsos ordinariis locorum aut hæreticæ pravitatis inquisitoribus, statim et cum effectu tradere et consignare teneatur, sub poenis in Indice librorum prohibitorum contentis.

Loco † Sigilli.

Joseph Bartolus S. Romanæ et universalis inquisitionis notarius.

Die 7 junii 1700, supradictum Decretum affixum et publicatum fuit ad valvas Basilicæ Principis apostolorum, cancellariæ apostolicæ, Palatii S. Officii, et aliis locis solitis et consuetis Urbis per me Franciscum Perinum SS. D. N. Papæ et sanctissimæ inquisitionis cursorem.

Vous n'ignorez pas qu'il y a déjà du temps que la vie de S. Augustin est achevée d'imprimer, aussi bien que l'Index des Appendix. J'ai dessein de le faire suivre de l'errata sous le titre Addenda et corrigenda, et dans cet endroit dire quelque mot pour assurer le speculum à S. Augustin, à qui M. Simon fait de nouveaux efforts pour l'ôter, dans son dernier écrit contre le P. Martianai. Je pourrai vous envoyer ce que je médite là-dessus, pendant qu'on imprime l'Index de l'Ecriture. M. l'abbé Baudran nous a laissé sa bibliothèque après la mort de son frère. Je me recommande à vos SS. sacrifices, et je suis avec un entier attachement,

Mon révérend Père,

Votre très-humble et obéissant religieux,

F.-P. Coustant, M. B.

Le 26 juin 1700.

Le Pape a donné une nouvelle bulle en faveur des Apostats.

Au révérend Père Dom Thomas Blampin, Prieur de S. Remy, à Reims.

Des brillants commencements de D. Coustant nos découvertes nous amènent sans transition au monument remarquable qui devait être la dernière production de cette carrière si remplie et dont la mort vint malheureusement interrompre la publication. Cette œuvre admirable des *Décrétales* paraît avoir été pour lui l'objet de soins tout particuliers; le sujet en était grandiose et D. Coustant semblait comprendre que ce serait le couronnement de l'édifice littéraire qu'il avait élevé par ses travaux, ses veilles et sa conscience. Il y travaillait avec la pensée que ce devait être « l'histoire de l'Eglise faite et appuyée sur les pièces les plus authentiques. » « Aussi, ajoute-t-il, on ne doit pas s'attendre à ce que j'avance promptement dans ce travail, car j'aime mieux prendre toutes les mesures possibles afin de donner à l'ouvrage toute la perfection dont je suis capable. » La lettre suivante, adressée sans doute par lui à dom Ph. Laparre, à Rome, développe tout son plan et son désir de se rapprocher le plus possible de la vérité et de la perfection. « L'on m'a dit, écrit-il en commençant, que le Pape a eu la bonté de s'informer de l'édition que je prépare..... » Il ne nomme même pas la personne qui est venue lui dire que le Pape s'était informé de l'auteur d'un travail aussi important : On m'a dit... et ensuite le Pape a eu la bonté de s'informer..., il semble ne pas comprendre que l'œuvre du modeste moine puisse captiver l'attention du Souverain-Pontife. Cependant il en connaissait bien toute l'importance et la difficulté puisqu'il n'avait cédé qu'aux sollicitations pressantes et réitérées de dom Mabillon. Aussi laissons-le parler et voyons avec quel soin il cherche à éclairer tous les points difficiles.

LETTRE 2.

Lettre de D. Coustant à D. X... (originale).

Fol. 42. Blancs-Manteaux, 50, A.

Mon révérend Père,

L'on m'a dit que le Pape a eu la bonté de s'informer de l'édition que je prépare, et qu'il a demandé entre autres choses si j'y dois faire entrer toutes les Epîtres des Souverains-Pontifes. Mon dessein est de n'en omettre aucune de celles dont j'auray connoissance, vrayes ou fausses.

Mais parce qu'il est à propos de séparer ce qui est de prix d'avec ce qui ne l'est pas, j'auray soin de ne pas mêler les fausses avec les vrayes. Je n'omets rien de ce que je croirai pouvoir servir à autoriser celles-ci, et je rends compte pourquoy je rejette les autres. Comme je les range autant qu'il est en moy selon l'ordre des temps, la première note que je fais sur chacune d'elles est ordinairement employée à en donner les preuves, si elles en ont besoin. Lorsqu'il se rencontre plusieurs difficultés qui demandent un peu d'étendue, je les préviens par quelques avertissements que je mets à la tête des pièces. Je ne me contente pas de mettre dans ce recueil les lettres des Papes, mais j'y ajoute encore celles qui leur ont été écrites, quoy qu'on ait pas leur response, parce que cela donne à connoitre ou l'estime que l'on a toujours eue pour le S. Siége, ou les affaires qui y ont été portées. Etant ainsi disposées, on les lira avec d'autant plus de plaisir que l'on y trouvera une suite de toute l'histoire ecclésiastique appuiée sur des pièces les plus authentiques. La séparation des fausses, qui seront mises à part dans un appendice, ôtera cette confusion qu'elles causoient dans les esprits, particulièrement touchant les faits et la discipline, lorsqu'elles étoient meslées avec les véritables. De la manière que je me suis conduit jusqu'à présent dans ce travail, on ne doit pas s'attendre que je doive avancer sitôt dans les siècles un peu reculés. J'aime mieux avancer moins, pour prendre toutes les mesures possibles afin de donner à l'ouvrage toute la perfection dont je suis capable. Quoique jusqu'à S. Grégoire je n'aye rien omis, et que dans les Papes qui le suivent, j'aye dessein d'en user de même, on verra néanmoins si dans la suite, vers le XI^e^ siècle, il ne sera pas à propos de faire un choix des pièces, et d'omettre celles qui n'apprennent rien.....

Examinons maintenant avec quel empressement chacun s'occupe de l'aider et de lui adresser le résultat de ses recherches, de ses découvertes. Dom Guillaume Laparre est à Rome, et naturellement D. Coustant a dû vouloir connaître les richesses du Vatican. Dom Laparre s'est empressé de communiquer le dessein de la Congrégation ; ce dessein est fort goûté et chacun s'empresse de fournir les documents et les renseignements qu'il possède. « Le Saint-Père donnera ordre de communiquer tous les manuscrits du Vatican, car il a promis de faire tout ce qu'il pourrait pour l'avancement des ouvrages de la Congrégation.... » L'abbé Fontanini, bibliothécaire du cardinal Impériali, écrit D. Laparre, a dit qu'il y avait un grand nombre d'épîtres manuscrites dans les archives de la métropole de Frioli... Nous écri-

rons encore, ajoute la même lettre, à Mgr le cardinal Cantelmi, à Naples, au Mont-Cassin et à Bénévent. Nous vous rendrons tout le secours que nous pourrons, mais il y aurait à travailler pour trois ou même quatre religieux. »

LETTRE 3.

Lettre de D. Guillaume Laparre à D. Pierre Constant (originale).

Fol. 90. Blancs-Manteaux, 50, A.

† A Rome, 15 septembre 1701.

P. Ch. Mon révérend Père,

J'ai communiqué à quelques personnes d'érudition le dessein que vous avez de travailler à une collection nouvelle des Epitres des Papes. Ce dessein est fort goûté icy. Ce ne sera pas seulement de Rome que vous pourrez tirer un grand secours pour cet ouvrage, mais encore d'autres endroits. M. l'abbé Fontanini, bibliothécaire de M. le cardinal Imperiali, m'a dit qu'à Frioli, dans les archives de la Métropole, il y a une grande quantité de ces Epitres non imprimées; il en a transcrit quelques-unes qu'il vous envoiera, et il doit écrire à son frère qui est chanoine de cette église pour faire copier les autres. Nous écrirons encore à Mgr le cardinal Cantelmi à Naples, au Mont Cassin et à Bénevent. Nous vous rendrons tout le secours que nous pourrons. Mais comme je suis seul, et qu'il y aura beaucoup à travailler, soit pour copier les Epitres qui ne sont pas imprimées, soit pour collationner sur les Mss, celles qui le sont déjà, il seroit nécessaire que V. D. parlât au très R. P. sup. général, pour envoyer ici deux religieux. Car il y aura du travail pour trois ou pour quatre. Je suis très-persuadé que le S. Père donnera ordre au bibliothécaire du Vatican de nous communiquer tous les Mss où il y aura de ces Epitres. Car il m'a dit qu'il fera ce qu'il pourra pour l'avancement des ouvrages de la Congrégation. Je lui parlerai de votre dessein dimanche prochain, que j'espère avoir l'honneur de lui baiser les pieds. Je suis, après m'estre recommandé à vos saints sacrifices, avec bien du respect et de la considération,

Mon révérend Père,

Votre très-humble serviteur et obéissant confrère,

Fr. Guillaume Laparre, M. B.

Au révérend Père Pierre Coustant, à Saint-Germain-des-Prez, à Paris.

En France, D. Coustant fit appel à tous les savants et dans le numéro du journal des savants du 4 septembre 1779 à tous les chercheurs: « Les personnes qui connaissent des lettres non insérées dans les collections connues sont priées de vouloir bien les lui indiquer. » Il avait pour actif collaborateur Dom Edmond Martène qu'il avait connu à Saint-Germain-des-Prés, lorsqu'il y faisait ses premiers travaux sur saint Augustin, et qui devait faire avec lui la magnifique Préface des Décrétates. Le 8 janvier 1706 D. Martène lui envoie plusieurs lettres qu'il a recueillies de divers côtés, et il fait remarquer qu'il y en a plusieurs d'une collection assez rare, celle d'Antonius Angustinus.

LETTRE 4.

Lettre de D. Edmond Martène à D. Pierre Coustant (originale).

Fol. 128. Blancs-Manteaux, 50, A.

Pax Christi. Mon révérend Père,

Voici quelques lettres des Papes que j'ai ramassées de diverses Mss. La plus grande partie sont d'Alexandre III. Il y en a quelques-unes qui se trouvent dans la collection d'Antonius Augustinus, qu'on ne trouve pas aisément dans les monastères des provinces. Je souhaitterois avoir quelque chose de meilleur, tout seroit à votre service. Je vous prie de me continuer le secours de vos prières et de votre amitié et de me croire toujours,

Mon révérend Père,

Votre très-humble et affectionné confrère,

Fr. Edmond MARTÈNE, M. B.

A Tours, ce 8 janvier 1706.

Au révérend Père Dom Pierre Coustant,
religieux bénédictin à Saint-Germain-des-Prez, à Paris.

Voici une autre lettre du 17 septembre sans date d'année. Dom Martène est à Bourges et là encore il s'occupe de rassembler des documents pour D. Coustant, bien que son occupation principale paraisse être d'envoyer au R. P. assistant D. Denys de Sainte-Marthe, des matériaux pour l'établissement de la belle collection de la Gallia Christiana.

Corydalis lutea. — Vieux murs à Saint-Lazare, rue du Petit-Thérain, etc. Echappé des jardins.

Cheiranthus cheiri. — Toujours sur les murs. Echappé des jardins.

Cochlearia armoracia. — Parc de Séry, étang du Wallu. Cette plante a des racines puissantes qui s'emparent du sol : elle y persiste au point de paraître aborigène. Au moyen-âge elle était cultivée comme alimentaire. Les moines surtout en faisaient un fréquent usage. Elle a été apportée par les eaux dans le port de Creil, en 1811 et 1812. Adventice.

Cochlearia officinalis et *glastifolia.* — Echappés des jardins. Adventice.

Alyssum calycinum. — Facile à transporter avec les ballots de marchandises, sur les vêtements ou mélangé avec les graines de céréales; cependant, sa fréquence sur les sols sableux doit nous le faire présumer natif.

Thlaspi arvense. — Naturalisé avec les graines des céréales. Toujours çà et là.

Iberis amara. — Naturalisé avec les graines des céréales. Toujours çà et là.

Camelina dentata. — Dans les moissons de lin. Importé avec les graines venant de la Russie méridionale et du Caucase.

Erysimum cheiranthoides. — Lieux cultivés. Voisinage des habitations.

Neslia paniculata. — Introduit. Moissons.

Sisymbrium irio et *sophia.* — Vieux murs. Près les habitations.

Lunaria biennis. — Echappé des jardins.

Sinapis arvensis, *nigra*, *alba.* — Moissons.

Brassica et variétés. — Echappés de culture.

Raphanus sativus. — Echappés de culture.

Raphanus raphanistrum. — Moissons.

Arenaria balearica. — Sur un mur. Adventice.

Dianthus caryophyllus. — Murs des châteaux et vieilles tours. Echappé des jardins.

Dianthus barbatus. — Subspontané.

Saponaria vaccaria. — Moissons, avec les céréales.

Saponaria officinalis. — Echappé des jardins. Les racines ont une grande vitalité. Les pieds, quelquefois à fleurs doubles, militent en faveur de cette origine.

Silene gallica. — Moissons.

Lychnis githago. — Moissons.

Lychnis flos Jovis et *coronaria.* — Echappés des jardins.

Spergula arvensis. — Cultivé. Moissons.

Viola tricolor arvensis. — Moissons.

Oxalis stricta. — Provient sans doute de l'Amérique septentrionale.

Malva crispa. — Villers-Saint-Frambourg. Echappé des jardins.

Althœa officinalis. — Près les habitations. Echappé des jardins.

Androsœmum officinale. — Près les habitations. Echappé des jardins.

Geranium pyrenaicum. — Introduit avec la semence de gazon. Diffusion remarquable et rapide dans toutes les directions depuis une douzaine d'années.

Tropœolum majus. — Echappé des jardins.

Ruta graveolens. — Echappé des jardins.

Scorpiurus vermiculatus. — Graines jetées avec les débris des jardins.

Medicago orbicularis. — Rieux et Laigneville. Adventice. Boulevard Saint-Jean, près la manufacture de MM. Tétard; importé avec les laines.

Medicago scutellata. — Boulevard Saint-Jean, près l'usine Tétard, apporté avec les laines d'Algérie. Espèce de Pont Juvénal. Adventice.

Melilotus leucantha. — Dans les luzernières. Introduit.

Trifolium angustifolium. — Du Midi. Introduit. Adventice.

Galega officinalis. — Echappé des jardins.

Coronilla emerus. — Echappé des jardins. Mogneville.

Quelques *Ervum* ont été importés avec les graines des céréales.

Lathyrus nissolia, hirsutus. — Introduits avec les graines des céréales. Cependant deux localités du *Lathyrus nissolia* nous présentent les caractères de l'indigénat; mais il n'était pas connu chez nous il y a quinze ans.

Lathyrus latifolius, tangitanus. — Echappés des jardins.

Potentilla recta. — Echappé des jardins.

Rosa gallica. — Près Songeons. Echappé des jardins.

Œnothera biennis. — Echappé des jardins. Introduit d'Amérique en 1619.

Petroselinum sativum. — Echappé des jardins. Saint-Vaast de Longmont, etc.

Petroselinum segetum. — Nous l'avons trouvé en 1853 près Saint-Lazare, dans les moissons. Adventice.

Sison amomum. — Introduit.

Ammi majus. — Dans les moissons. Adventice.

Bunium bulbocastanum. — Toujours dans les moissons.

Fœniculum officinale. — Echappé des jardins.

Anethum graveolens. — Echappé des jardins.

Anthriscus cerefolium. — Echappé des jardins.

Sambucus ebulus. — Champs fumés. Introduit probablement; on le propage parce que son odeur passe pour chasser les rongeurs.

Galium vaillantii. — Moissons. Introduit.

Valerianella eriocarpa, *hamata*, *vesicaria.* — Moissons. Introduits.

Centranthus ruber. — Murs de jardins ou de parcs. Echappé.

Erigeron canadense. — De l'Amérique septentrionale. Introduit. Echappé des jardins.

Solidago canadensis. — De l'Amérique septentrionale. Introduit. Echappé des jardins.

Matricaria camomilla. — Près les habitations. Subspontané.

Chrysanthemum corymbosum et *parthenium.* — Près les habitations. Subspontané.

Chrysanthemum segetum. — Introduit. Moissons.

Antennaria margaritacea. — Forêt de Compiègne. Naturalisé.

Calendula officinalis. — Echappé des jardins.

Centaurea cyanus. — Exclusivement dans les moissons. Introduit.

Centaurea paniculata. — Luzernières. Introduit. Désacclimaté.

Centaurea solstitialis. — Luzernières. Introduit. Désacclimaté.

Centaurea montana. — Echappé des jardins.

Silybum marianum. — Echappé des jardins. Près les habitations, et surtout près les vieux châteaux : il était probablement cultivé au moyen-âge.

Cynara scolymus. — Près les habitations, et surtout près les vieux châteaux : il était probablement cultivé au moyen-âge.

Chondrilla juncea. — Moissons.

Barkhausia rubra. — Echappé des jardins.

Aster tradescanti. — Echappé des jardins. Pentes du Canelon.

Xanthium strumarium et *spinosum.* — Toujours dans les décombres. Introduits.

Atriplex littoralis. — Trouvé par nous près l'usine Tétard. Accidentel.

Specularia speculum et *hybrida.* — Avec les semences des céréales.

Cyclamen europœum. — Rejeté avec les débris des jardins.

Vinca major. — Echappé des parcs.

Villarsia nymphoides. — Transporté par l'Oise, par l'Aisne.

Cuscuta trifolii. — Importé avec les graines de trèfle. Beauvais, Bargny.

Cuscuta corymbosa. — Importé. Dans les luzernières. Mareuil-sur-Ourcq.

Omphalodes verna. — Echappé des jardins. Carenne de Russy-Montigny.

Nicandra physalodes. — Echappé des jardins. Nivillers. Hermes.

Linaria cymbalaria. — Importé.

Linaria pelisseriana. — Importé. Adventice.

Antirrhinum majus. — Echappé des jardins. Vieux murs.

Veronica buxbaumii. — Apporté avec les graines de gazon. Se propage depuis vingt ans.

Melampyrum arvense. — Introduit. Moissons.

Les *Amaranthes.* — Echappés des jardins.

Lilium bulbiferum. — Provient des jardins. Mont-Saint-Siméon.

Lilium martagon. — Provient des jardins. Prairie du Ply.

Muscari montruosus. — Provient des jardins. Lhéraule.

Acorus calamus. — Transporté par l'Oise en 1823, près le bac de Varennes. Inconnu avant le XVI^e^ siècle. Accidentel.

Carex cyperoides. — Trouvé par nous au moment où on comblait le canal de ceinture. Accidentel.

Crypsis alopecuroides. — Près l'usine Tétard. Notre Pont Juvénal. Adventice.

Cynodon dactylon. — Adventice.

Gaudinia fragilis. — Avec les semences de gazon.

Lolium arvense. — Avec les semences de gazon.

Lolium linicola. — Avec les semences de lin.

Alopecurus utriculatus. — Avec les semences de gazon.

Setaria italica. — Echappé des jardins.

Cynosurus echinatus. — Parc de Crillon. Avec semences de gazon.
Panicum miliaceum. — Echappé des jardins.
Ægilops triuncialis. — Adventice.

La distribution géographique des plantes est aidée par différentes circonstances dont la principale est la dissémination qui favorise les naturalisations. La dissémination est cette action par laquelle les graines sont naturellement dispersées à la surface de la terre à l'époque de la maturité. La dissémination naturelle des graines est, dans l'état sauvage, l'agent le plus puissant de leur reproduction.

Quand les graines tombent d'elles-mêmes et sont légères, elles sont les trois quarts du temps entraînées par l'action des vents dont l'influence est plus ou moins grande selon l'altitude, selon l'exposition, selon les abris, bois ou forêts, etc. Cette dispersion est de plus facilitée par des membranes, comme dans les érables, par des produits cotonneux, l'*Asclepias*, l'*Epilobium*, etc., par des aigrettes, des aspérités. Dans certains cas, la déhiscence a lieu avec éclat et les graines sont ainsi rejetées au loin comme par un ressort, l'*Impatiens noli-tangere*. Si les fruits sont indéhiscents, cette dispersion est protégée par des appendices qui font voltiger les graines, comme dans la famille des Valérianées, des Synanthérées, dans l'orme, le bouleau. Des circonstances spéciales peuvent favoriser les naturalisations et les transports. Les botanistes savent, par exemple, que la semence de l'*Erigeron canadense* a été apportée en Europe dans un oiseau empaillé. La plante s'est d'abord naturalisée en Norwège et en Suède, et de là elle s'est répandue avec rapidité dans toute l'Europe où elle paraît indigène. Ce phénomène est encore favorisé par les eaux dans lesquelles flottent des graines en s'y conservant, c'est ainsi que les plantes des montagnes descendent dans les vallées, que l'*Acorus calamus* a pénétré dans notre département. Nos cours d'eau, l'Oise, l'Aisne, etc., sont des routes mobiles qui transportent loin de leur patrie des végétaux qui se développent sur leurs bords. La Nonette a transporté non loin de Chantilly le *Spiræa aruncus*. Si les rivières coulent du sud au nord ou de l'est à l'ouest, dans des directions opposées, elles transportent alors des graines qui changent totalement de climat. Des conditions favorables sont encore amenées par les débordements des cours d'eaux, accidentels ou périodiques, par

les inondations, par les grandes débâcles, par les ouragans, par les trombes, par les courants sous-marins. Souvent des graines, objet de la convoitise des oiseaux, ont leur enveloppe difficilement attaquable par les sucs du canal digestif; alors les oiseaux qui les mangent peuvent les transporter au loin et les déposer dans une autre patrie avec leurs excréments; d'autres fois les graines se sont attachées au bec ou aux plumes des oiseaux voyageurs et tombent pendant leur vol; c'est ainsi que les merles propagent le *gui*, que la pie avec sa salive visqueuse transporte les fruits bacciformes; les geais et les pies font approvisionnement de graines et les cachent: de là viennent les *groseillers rouges* que nous rencontrons sur quelques murs, sur des têtards de saules, etc. Ces naturalisations, à l'aide des oiseaux, ont presque toujours lieu du sud au nord ou du nord au sud. C'est probablement aux migrations des palmipèdes aquatiques que nous devons, dans certains marais ou sur les bords de quelques étangs, la rencontre d'espèces qui n'appartiennent pas à notre climat. Souvent encore, les rongeurs, rats, loirs, mulots, souris, écureuils, etc., font des magasins de graines qui se trouvent ainsi transportées. Chez nous, les renards, friands des baies d'*asperges*, les transportent loin du lieu où il les ont recueillies et déposent les semences intactes dans leurs excréments: aussi les pieds d'asperges que nous rencontrons dans nos cantons sableux sont toujours isolés et vigoureux. Les animaux à toisons transportent les graines munies de poils, d'aigrettes, d'appendices, de crochets, comme l'*Agrimonia*, le *Xanthium*, les *Galium*, quèlques *Medicago*, quelques *Borraginées*, le *Cynoglossum*, l'*Echinospermum*, l'*Asperugo*, etc. Le commerce des laines, les déchets des lavoirs sont encore un moyen puissant de propagation: nous en avons de nombreux exemples dans notre département où cette industrie est assez importante. Nous avons cité plus haut les nombreuses plantes arvicoles qui se trouvent transportées à l'aide des semences des céréales, des légumineuses, du lin, du chanvre, etc. —De nombreuses plantes cosmopolites s'attachent à l'homme, le suivent partout où il va, l'*Ortie*, le *Senegon*, la *Mauve*, la *Renouée*, etc. Quand les fruits sont charnus, ils peuvent être transportés par les oiseaux, ou ils tombent d'eux-mêmes, la pulpe se désorganise, les noyaux s'ouvrent ou ils roulent à la surface de la terre par l'impulsion

des vents ou l'inclinaison du terrain. (Consulter la *Géographie botanique* de M. de Candolle.)

Les défrichements font disparaître quelques espèces qui avaient besoin d'un abri, tandis que d'autres enfouies depuis longtemps apparaissent aussitôt et nous rappellent la végétation primitive; il semble qu'étouffées par les autres, elles aient besoin d'air et de soleil; ces deux conditions leur étant rendues, elles surgissent aussitôt; c'est ainsi qu'à la suite d'une coupe à la forêt du Parc, le *Phalangium ramosum* a apparu en 1862, en grande quantité, depuis vingt ans il avait disparu. Des graines enfouies dans la craie même, par suite de nos révolutions géologiques, germent encore dès qu'elles reviennent à la surface du sol. C'est ainsi qu'à la carrière de Bracheux, quand on remue la roche crétacée avec la pioche, le *Phleum asperum* apparaît l'année suivante; si le fer n'entame pas la roche, le *Phleum* disparaît. Sur le territoire de la même commune, un chemin pratiqué en pleine craie fit encore apparaître, en 1848, le même *Phleum*. Chaque fois que dans notre département on fait des tranchées, ou que l'on perce des routes, on voit sur le champ la *Jusquiame* apparaître comme si les graines avaient été enfouies depuis des siècles. A une époque plus ou moins reculée, cette plante, de même que le *Phleum asperum*, devait faire partie du tapis végétal de cette époque. D'ailleurs, la végétation naturelle est soumise aux lois d'alternance qui dirigent la culture réglée; des plantes disparaissent qui ne trouvent plus dans le sol les éléments nécessaires à leur nutrition et font place à d'autres. N'avons-nous pas vu disparaître du département des espèces vulgatissimes suivant les traditions populaires; le châtaignier, le tilleul ont été, à une époque, fort communs et ont composé, en grande partie, nos grandes forêts dans les premiers temps de l'ère chrétienne; on ne les rencontre plus qu'à l'état de pieds isolés. Quand une colline a son exposition d'inclinaison du sud au nord, il est facile alors aux graines de descendre dans la vallée, poussées par le vent. Des tourbillons de neige, de vent, de poussière, transportent encore les graines, du haut des champs inclinés, sur le bord des routes encaissées, où ces tourbillons venant à se briser contre un mur, contre une roche, déposent ces graines dans les interstices des pierres. Les débris des jardins jetés sur les fumiers ou sur les tas de boues sont transportés dans les

champs comme engrais, et donnent ainsi naissance à des plantes qui peuvent se naturaliser et croître au milieu des moissons et des prairies. Il y a des familles plus propres à la dissémination et à la naturalisation que d'autres; mais quelle que soit la difficulté qu'une espèce trouve à se répandre et à étendre son aire de distribution, la nature y a pourvu et sait trouver le moyen de propager l'espèce, cette propagation étant le véritable but vers lequel tendent tous les êtres organisés, d'après les vues mystérieuses du Créateur.

VÉGÉTATION FOSSILE.

Nous avons essayé, dans les pages qui précèdent, de donner un aperçu de la riche et belle végétation de notre département. En écrivant cette rapide esquisse, nous nous sommes demandé plus d'une fois quelle devait être la végétation qui l'a précédée, car le tapis végétal n'a pu être toujours le même. A une époque antérieure à l'homme, les révolutions géologiques ont dû changer le sol, le climat et la végétation du pays. C'est là un grand et beau mystère, digne de la recherche des botanistes et des géologues, mais qu'il ne nous est pas encore donné dans l'état actuel de la sience de sonder et d'expliquer. En ce moment, en nous appuyant des travaux géologiques de M. Graves, développés dans son *Essai de topographie géognostique*, nous ne pouvons que consigner ici les végétaux fossiles rencontrés dans le département.

En fouillant les archives du monde primitif, on retrouve des empreintes, des pétrifications de plantes dont l'ensemble, s'il était parfaitement connu, constituerait la *Flore primitive*. Tantôt, ce sont des empreintes de plantes ayant des rapports intimes avec les végétaux de l'époque moderne : pins, sapins, érables, ormes; d'autres fois, on rencontre des végétaux appartenant à des espèces imparfaites : ce sont des roseaux, des *calmus*, des équisétacées d'une dimension considérable; ailleurs, ce sont de simples tissus cellulaires, algues, varechs; autre part, on reste frappé d'étonnement devant la puissance qui a créé ces végétaux à tige colossale disparus de la face du monde, et qui par la

taille nous donnent une idée si grandiose du plan de la création primitive. Nous serions heureux de pouvoir reconstruire la Flore de l'Oise à cette époque, mais les données nous manquent; l'Oise est dépourvu de ces mines qui permettent aux savants d'explorer les profondeurs de la croûte terrestre : il ne nous est donc permis que de nous servir des quelques trouvailles faites par les agents-voyers ou par les ingénieurs, quand ils ont eu occasion de creuser le sol à une certaine profondeur. Ce n'est donc qu'une esquisse très-incomplète que nous donnons ici, en suivant le tableau de la coupe des terrains.

ÉTAGE NÉOCOMIEN ET GROUPE VELDIEN.

Au sommet du mont Bénard, à Savignies, dans une couche de sable gris-fauve compacte, mêlé d'argile. — *Lonchopteris Mantelli.* Brongn : — Mantell. géol. South-East. Engl. p. 243. — Sur les pentes du mont.

Au nord de Rainvillers, au milieu d'un massif de sable blanc, la même espèce, mais à l'état charbonneux et tout à fait détérioré.

Entre Rainvillers et Saint-Paul, sur la route de Gournay, dans un sable grisâtre à grain fin, coupé par des marnes argileuses, au milieu des feuillets de l'argile, on a trouvé de belles empreintes de *Lonchopteris;* dans la partie supérieure, les empreintes font place à de magnifiques pétrifications de la même fougère. On la retrouve encore à Sorcy; au bois de Soavre, les grès sont couverts d'empreintes. Au Champ-des-Taillis, on remarque un dépôt de marne argileuse brune feuilletée, où l'on trouve de belles empreintes de cette fougère, et souvent des débris ayant conservé leur tissu ou incrustés de fer pyriteux. La première découverte de ce genre remonte à 1825.

Du bois de Blacourt à Montreuil, par le chemin de la Cavée, on retrouve un lit de sable contenant encore le *Lonchopteris*, mais en fragments. Il en est de même au bois Delamarre, près Ons-en-Bray. Dans les coteaux de l'Héraule et de Crêne, elle se retrouve encore au milieu des argiles grises à poteries.

Le groupe veldien ou les couches inférieures de l'étage néocomien sont caractérisées par le *Lonchopteris Mantelli.* Pour voir les empreintes de cette fougère dans toute leur beauté, c'est à

la sablonnière de Saint-Paul, sur la route de Beauvais à Rouen, qu'il faut aller les chercher au milieu de la masse puissante de sable à fougère qui affleure le sol superposé au fer limoneux. On y recueille des fragments de frondes brisées et ayant l'apparence de points charbonneux qui viennent moucheter le banc de sable; en d'autres endroits, ces débris sont devenus pyriteux et sont en état de décomposition. On en trouve de belles empreintes en grands échantillons dans les lits de marne argilo-sableuse qui partagent le banc. Les autres localités signalées sont : à l'ouest de La Chapelle-aux-Pots, au lieudit Epleine; au hameau de Montreuil; Saint-Germain-la-Poterie, où l'ouverture d'un puits, en 1835, a montré, après plusieurs bancs, un sable noir, vitriolique, avec des lits intercalés de marne feuilletée contenant des débris de fougère; Villers-sur-Auchy et Auchy-en-Bray : à ces deux localités, les débris végétaux sont rares. La présence du *Lonchopteris* dans cette partie du terrain veldien est vraiment caractéristique, et le Bray a chez nous, sous ce rapport, la plus grande analogie avec le terrain veldien du comté de Sussex.

Le *Chondrites æqualis*. Sternb. *Fucoides*, Brong. veg. foss. 1, p. 58, t. v, fig. 51. — Se trouve au milieu des marnes sableuses veldiennes que le puits de Saint-Germain a mises à jour.

Le *Chondrites intricatus*. Sternb. *Fucoides*, Brong. 1, p. 59, t. v, fig. 6-8. — A été rencontré au milieu des argiles et des marnes sableuses veldiennes à Lhéraule et Savignies.

Le *Sphenopteris gracilis*. Fitton. trans. Soc. géol. Lond. t. IV, p. 181, fig. 1. — A feuilles dentelées et à pétiolule. Saint-Germain-la-Poterie. Marnes sableuses veldiennes.

Le *Sphenopteris Mantelli*. géol. South-East. Engl. p. 243. — Mêmes localités et mêmes stations.

La carrière de La Frénoye, près Savignies, les friches de La Chapelle-aux-Pots, de Saint-Paul, de Saint-Germer, etc., présentent des traces d'*Exogenites* dans les grès ferrugineux néocomiens.

Le *Nilsonia Brongniartii*. Brong. *Cycadites*, Mantell. géol. South-East. Engl., p. 238. — Mêmes stations et localités.

Le *Zosterophyllum articulatum*. Pomel, mss. — Mêmes localités et stations.

Le *Moreausia Gravesii*. Pomel, mss. — Au puits de Saint-Germain-la-Poterie, dans les marnes sableuses veldiennes.

Le *Carpolites Mantelli.* Brongn.-Mantell. géol. South.-East-Engl., p. 246. — Au même lieu, dans un massif argilo-sablonneux.

Le *Carpolites sulcatus.* Lindl. foss. Flor. t. III, p. 179, tab. 220. — A été rencontré au Champ-des-Taillis et à Saint-Paul, dans les sables veldiens.

Les sables veldiens de Saint-Paul présentent aussi quelques empreintes de tiges d'*Endogenites.*

GLAUCONIE CRAYEUSE.

Le *Chondrites furcellatus.* Rœm. Verst. Kreid. n° 1, tab. 1, fig. 1. — Caractéristique de la craie chloritée, à Berneuil.

Le *Chondrites Targionii.* Sternb. *Fucoides.* Brongn. 1, p. 56. — Même remarque.

GLAUCONIE INFÉRIEURE.

Le *Flabellaria rhapifolia.* Sternb. Unger, Syn. p. 182, n° 2. — A Crisolles, près Noyon, dans les grès.

Le *Cryptomeria.* — On a trouvé des empreintes que M. Ad. Brongniart a rapportées à ce genre dans les grès de la glauconie inférieure à Crisolles, près Noyon, et dans les carrières de Gannes.

Le *Pinus macrolepis.* Brongn. mss. — Aux carrières de Gannes. On trouve aussi des empreintes de feuilles linéaires ou de tiges d'*Endogenites*, dans les grès glauconieux inférieurs de Crisolles.

LIGNITES.

Le *Chara helicteres.* Brongn. géol. Paris, pl. S, fig. 8. — Caractéristique des lignites tertiaires où ses fruits abondent, surtout dans les marnes calcaires nommées *cordons*, aux cendrières de Saint-Sauveur, Canly, Ognolle, Antheuil, Cuvilly, Orvillers, Mont-Soufflard; dans des marnes lacustres calcaires à Cuvilly; dans du calcaire d'eau douce à Mortemer, Pronleroy. Cette marne lacustre de Cuvilly est pétrie, pour ainsi dire, d'empreintes végétales entre lesquelles on ne peut guère reconnaître que des *Chara* avec leurs fruits.

L'*Equisetum stellare*. Pomel, mss. — Au milieu des lignites, dans les marnes argileuses feuilletées de Brétigny, aux cendrières de Canly, Guiscard, Muirancourt, Mareuil-Lamotte, Saint-Sauveur, Boucquy.

Dans ces dépôts on trouve des corps ovoïdes qui ressemblent à des fruits et que l'on suppose appartenir aux racines de cette plante.

Le *Culmites Goepperti*. Munster, Beitr. 5, pl. 3, fig. 1. — A Muirancourt, dans les lignites.

Dans les grès de la première couche du dépôt de lignite, à Muirancourt, à Bussy, on rencontre fréquemment de grandes tiges articulées d'*Endogenites*.

Des débris d'*Exogenites* ont été trouvés dans l'argile qui accompagne le calcaire d'eau douce inférieur à Pronleroy. Les cendrières de Canly, d'Arsy, de Muirancourt, de Brétigny, de Saint-Sauveur, de Monceaux, des Ageux, offrent souvent des morceaux volumineux de bois silicifié et quelquefois pyriteux dans les dépôts de lignite. A Boulincourt, Bonvillers, Cappy, Muirancourt, les sondages amènent quelquefois du bois non pétrifié, mais très dur et susceptible de poli au milieu des dépôts de lignite.

GLAUCONIE MOYENNE ET SUPÉRIEURE.

Le *Betulinium parisiense*. Unger. syn. p. 215 n° 2. — Se trouve dans les sables glauconieux moyens et supérieurs, sous forme de bois pétrifié : Attichy, Croutoy, Cuise-Lamotte, Trosly-Breuil, Pierre-fonds, Saint-Pierre-en-Chastres, Saint-Nicolas-de-Courson, Vaudrenpont, Gillocourt, Feigneux, Mareuil-sur-Ourcq, Coye, Saint-Siméon, Villers-Saint-Paul, Le Gallet.

L'*Endogenites* se présente sous forme de bois pétrifié à Saint-Pierre-en-Chastres et à Crisolles.

CALCAIRE GROSSIER.

Aux carrières de Lavilletertre et de Saint-Cyr-sur-Chars, au milieu du calcaire grossier moyen et supérieur, on a trouvé des empreintes rougeâtres, rameuses, longues de 2 mètres, de *Caulinites ambiguus*. Unger. Syn. p. 176, n° 8. *Culmites*, Brongn. géol. Paris, pl. P, fig. 1, 6.

Le *Caulinites parisiensis*. Brongn. *Amphytoites*, Brongn. géol. Paris, pl. F., fig. 10. — Se rencontre dans le calcaire grossier moyen, aux carrières de Chevincourt, aux carrières de Saint-Victor, près Autrèches, à celles de Berneuil-sur-Aisne, de Saint-Pierre-les-Bitry, de Villemétrie.

Le *Betulinium parisiense*. Ung. — Se rencontre mêlé avec les *Caulinites*.

Le *Phyllites linearis*. Brongn. Géol. Paris. Pl. R, fig. 7. — Marnes calcaires et calcaire grossier supérieur aux marnières de Boulleaume, près Lierville, de Boubiers, sur la route de Beauvais à Mantes.

Le *Phyllites mucronata*. Brongn. Géol. Paris. Pl. P, fig. 1, A. — Calcaire grossier moyen et supérieur à Saint-Cyr-sur-Chars. Marnes calcaires à Lierville.

Le *Phyllites nertifolia*. Brongn. Géol. Paris. Pl. P, fig. 1, B. — Carrières de liais autour de Senlis.

Le *Phyllites reniformis*. Brongn. Paris. Pl. R, fig. 4. — Carrières de Chambors.

Le *Phyllites retusa*. Brongn. Paris. Pl. R, fig. 4. — Carrières de liais près Senlis.

MARNES.

Le *Phyllites linearis*, le *Ph. nertifolia*, le *Ph. retusa*. — Se rencontrent au milieu des marnes.

SABLES MOYENS.

Bois pétrifié d'*Exogenites*. — Fragments volumineux et portions de troncs. Plaine entre Senlis et Mortefontaine ; butte des Gendarmes, forêt d'Ermenonville.

CALCAIRE LACUSTRE MOYEN.

Les débris végétaux de cet étage sont excessivement difficiles à déterminer. On ne peut bien reconnaître que les fruits de *Chara* dont la forme sphérique a facilité la conservation. Le *Chara Lemani*, Brongn. Géol. Paris. Pl. S, fig. 9. — Caractéristique du calcaire lacustre moyen. Très-commun, surtout dans les silex. — Pays de Mulcien.

CALCAIRE LACUSTRE SUPÉRIEUR.

Le *Chara medicaginala*. Brongn. Géol. Paris. Pl. S, fig. 7. — Montjavoult. Saint-Christophe-en-Halatte.

Dans l'étage du terrain d'eau douce supérieur, on trouve des bois pétrifiés, à Montmélian, Sérans, Montjavoult, épars à la surface du sol avec les meulières. Endlicher a placé ces débris sous le genre *Pityx*.

TOURBE.

Dans la tourbe pyriteuse, au Béquet, au Marais près Goincourt, à Sacy-le-Grand, on trouve fréquemment des fruits bien conservés du *Corylus avellana L.* et du *Carpinus betulus L.*

GYPSE.

Dans les marnes argileuses paléothériennes qui se trouvent placées au-dessus du gypse, à Plailly, on rencontre le *Fasciculites gravesii*. Pomel.

TERRAIN DE TRANSPORT.

La période diluvienne présente à Tarlefesse, dans le terrain de transport de l'Oise, le *Fasciculites biformis*. Pomel. mss. Dans la vallée du Thérain, à Bury, La Caille-des-Grès, entre Balagny et Cires-les-Mello, c'est le *Fasciculites gracilis*, Pomel. mss., qui se trouve le plus fréquemment.

Ici s'arrête la liste des fossiles que les sondages et les coupes des terrains ont présentés aux recherches des savants; elle s'enrichira probablement par la suite; en attendant, elle n'en présente pas moins d'intérêt aux botanistes et aux géologues de l'Oise. Qu'il nous soit permis, en terminant, de rendre encore un juste hommage à la mémoire de M. Graves, qui a étudié chez nous les fossiles avec un soin si scrupuleux que quelques espèces, en recevant des princes de la science le baptême classique, ont conservé justement le nom à jamais regretté de M. Graves. Les *Fasciculites Gravesii*, Pomel. mss. et *Moreausia Gravesii*, Pomell. mss. seront à jamais des témoins authentiques des pénibles recherches de cet illustre savant dont s'honorent légitimement et la science et le département de l'Oise.

HIPPOLYTE RODIN.

UNIV. OF MICH.

Les lignes noires expriment les mouvements du vent dans chaque rumb; les points indiquent une intermi

La ligne du mouvement des vents part de la circonférence du cercle (1.er jour du mois) en se dirigeant vers l'in

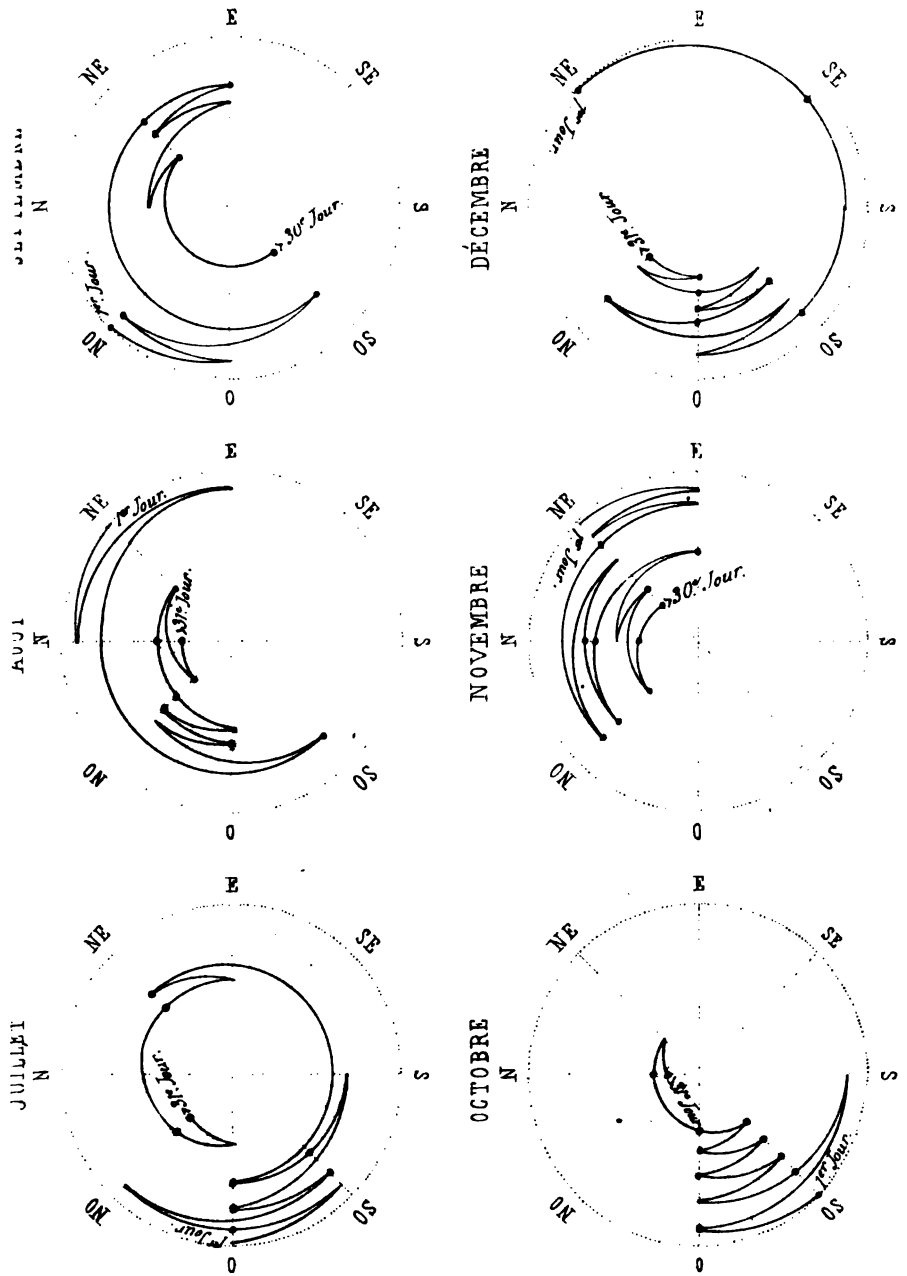

...lence dans le mouvement et une direction constante pendant 2 jours au moins
...térieur de la figure (dernier jour du mois) et en indiquant les variations et les repos de la girouette.

Lit. Ladure Cochefort a Beauvais.

UNIV. OF MICH.

OBSERVATIONS

MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A BEAUVAIS PENDANT L'ANNÉE 1862.

UDOMÉTRIE ET ANÉMOGRAPHIE.

J'ai l'honneur de présenter à la Société Académique la cinquième série des observations météorologiques qu'elle publie tous les ans dans son bulletin.

La position du pluviomètre qui sert depuis 1858 n'a pas été changée; le récipient de cet instrument se trouve toujours situé à 79^{m} 30 au-dessus du niveau de la mer.

Le tableau ci-joint donne les observations quotidiennes faites pendant le cours de l'année 1862; comme pour les années précédentes, j'ai noté chaque jour la quantité d'eau tombée, la direction du vent et l'aspect du ciel, à midi.

Le tableau récapitulatif suivant offre le résumé de ces observations pour chacun des mois de l'année écoulée.

TABLEAU RÉSUMANT LES OBSERVATIONS POUR CHAQUE MOIS DE L'ANNÉE.

MOIS.	NOMBRE DE JOURS DE PLUIE.	HAUTEUR DE PLUIE TOMBÉE (en millimètres.)	MOYENNE des hauteurs de pluie.		NOMBRE DE JOURS pendant lesquels ont soufflé les vents de :																VENT DOMINANT		ASPECT DU CIEL pendant le mois.			
					N.		N.-E.		E.		S.-E.		S.		S.-O.		O.		N.-O.		pendant le mois.	avec pluie.	CL.	Q N.	N.	CO.
			Par jour pluvieux.	Par jour.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.						
Janvier...	13	39m0	3m00	1m26	0	2	0	3	0	1	1	2	3	2	4	4	4	0	1	4	S.-O.	S.-O.	1	9	7	14
Février...	5	5.6	1.12	0.20	0	5	3	4	0	2	0	3	1	1	0	2	1	3	0	3	N.-E.	N.-E.	5	13	5	5
Mars.....	12	58.5	4.87	1.88	1	1	0	0	0	0	0	2	0	7	7	3	3	1	1	5	S.-O.	S.-O.	0	14	7	10
Avril.....	5	18.5	3.70	0.61	1	4	0	2	0	0	0	0	0	0	0	3	3	5	1	11	N.-O.	O.	5	10	11	4
Mai.....	15	44.3	2.95	1.43	2	1	0	0	0	0	0	2	2	3	3	5	4	1	4	4	N.-O.	N.-O.	4	14	6	7
Juin.....	11	47.6	4.32	1.58	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	6	5	3	8	2	5	S.-O. et O.	S.-O.	1	13	11	5
Juillet....	11	85.5	7.77	2.76	0	0	0	5	0	1	1	0	1	2	2	4	5	5	2	3	O.	O.	8	11	6	6
Août.....	12	75.5	6.30	2.43	2	4	0	4	0	1	0	0	0	0	2	0	5	4	3	6	O. et N.-O.	O.	2	11	10	8
Septembre	12	66.7	5.56	2.22	0	2	1	7	0	3	0	0	0	0	6	1	1	2	4	3	N.-E.	S.-O.	9	13	4	4
Octobre ..	16	61.7	3.85	1.99	0	4	0	1	0	0	0	0	1	0	9	5	6	5	0	0	S.-O.	S.-O.	5	9	7	10
Novembre	6	13.1	2.18	0.43	3	7	1	9	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	2	4	N. et N.-E.	N.-E.	5	14	6	5
Décembre	12	39.9	3.32	1.29	0	0	0	3	0	0	1	1	1	0	3	4	4	8	3	3	O.	O.	2	11	9	9
Totaux..	130	555.9	4.27	1.52	9	30	5	38	0	12	3	10	9	16	42	36	39	42	23	51			47	142	89	87
					39		43		12		13		25		78		81		74							

La hauteur d'eau tombée en 1862 (0m 5539) est un peu supérieure à celle qui a été observée en 1861 (0m 527) et en 1858 (0m 5126); mais elle est inférieure à celle qui est tombée en 1860 (0m 6798) et en 1859 (0m 6139); elle est d'ailleurs très-sensiblement égale à la moyenne de l'Observatoire de Paris (0m 5634).

	HAUTEUR DE PLUIE.							JOURS DE PLUIE.						
	Beauvais.					Paris.		Beauvais.					Paris.	
	1862.	1861.	1860.	1859.	1858.	Moyenne.		1862	1861	1860	1859	1858	Moyenne.	
Si l'on continue cette comparaison, l'on verra que pendant les mois de janvier, février et mars, l'on a.	0.1031	0.1050	0.1368	0.0860	0.0380	0.1161		30	31	49	32	32	34	
avril, mai et juin	0.1104	0.1748	0.1572	0.2038	0.1371	0.1407		31	24	49	40	28	35	
juillet, août et septem.	0.2277	0.1441	0.2214	0.1221	0.1734	0.1719		35	30	48	32	33	36	
octob., nov. et décem.	0.1147	0.1031	0.1414	0.2000	0.1441	0.1344		34	28	35	44	37	37	
Totaux	0.5539	0.5270	0.6798	0.6139	0.5126	0.5634		130	113	181	148	130	142	

Ainsi, les pluies de l'hiver de 1862 ont été sensiblement égales

à celles de la même saison en 1861, de un tiers environ inférieures à celles de l'hiver de 1860, un peu supérieures à celles de 1859, et le double des pluies de l'hiver de 1858; elles ont été de un dixième seulement inférieures à la moyenne de l'hiver du climat parisien.

L'eau tombée pendant le printemps de 1862 a été inférieure à celle qui a été remarquée à Beauvais pendant les printemps de 1861, 1860, 1859 et 1858, ainsi qu'à la moyenne de l'Observatoire; mais la compensation s'est rétablie par les pluies de l'été, qui, sensiblement égales à celles de 1860, ont dépassé notablement celles de 1861, 1859 et 1858, ainsi que la moyenne du climat de Paris. Quant aux pluies de l'automne de 1862, elles ont été quelque peu supérieures à celles de la même saison en 1861; mais elles sont restées au-dessous des pluies des automnes de 1860, 1859, 1858, et de la moyenne de Paris.

Le nombre des jours pluvieux, égal à celui de l'année 1858, inférieur à celui de 1861, a été au-dessous des nombres observés en 1860 et 1859, et à la moyenne de Paris.

La hauteur d'eau moyenne tombée pendant chaque jour pluvieux a été, en 1862 de..... 4mil 27
en 1861 de..... 4 66
en 1860 de..... 3 75
en 1859 de..... 4 15
en 1858 de..... 3 91
Ce qui donne pour la moyenne de cinq années... 4 17

Les jours qui ont donné les plus fortes pluies en 1862 ont été les 29 juillet (42m 8), 15 août (15m 4), 17 août (25m 2) et 19 octobre (17m 0); la pluie du 29 juillet a été d'autant plus extraordinaire pour notre climat, qu'elle a été produite par une ondée d'une durée de trois heures au plus.

Le vent dominant a été, en 1862, celui de l'O., puis sont venus ceux du S.-O., N.-O., N.-E., N., S, S.-E. et E.
en 1861 la série était S.-O. N.-O. O. N. N.-E. S. S.-E et E.
en 1860 elle donnait S.-O. O. N.-O. S. N.-E. N. E. S.-E.
en 1859 elle était S.-O. N.-O. O. N.-E. S. N. E. S.-E.
en 1858 on avait eu N.-O. N.-E. S.-O. E. O. S. N. S.-E.

Le vent qui a soufflé le moins fréquemment en 1862 a été celui de l'E.

Si l'on veut exprimer le rapport qui a existé pour chaque vent

BIOT.

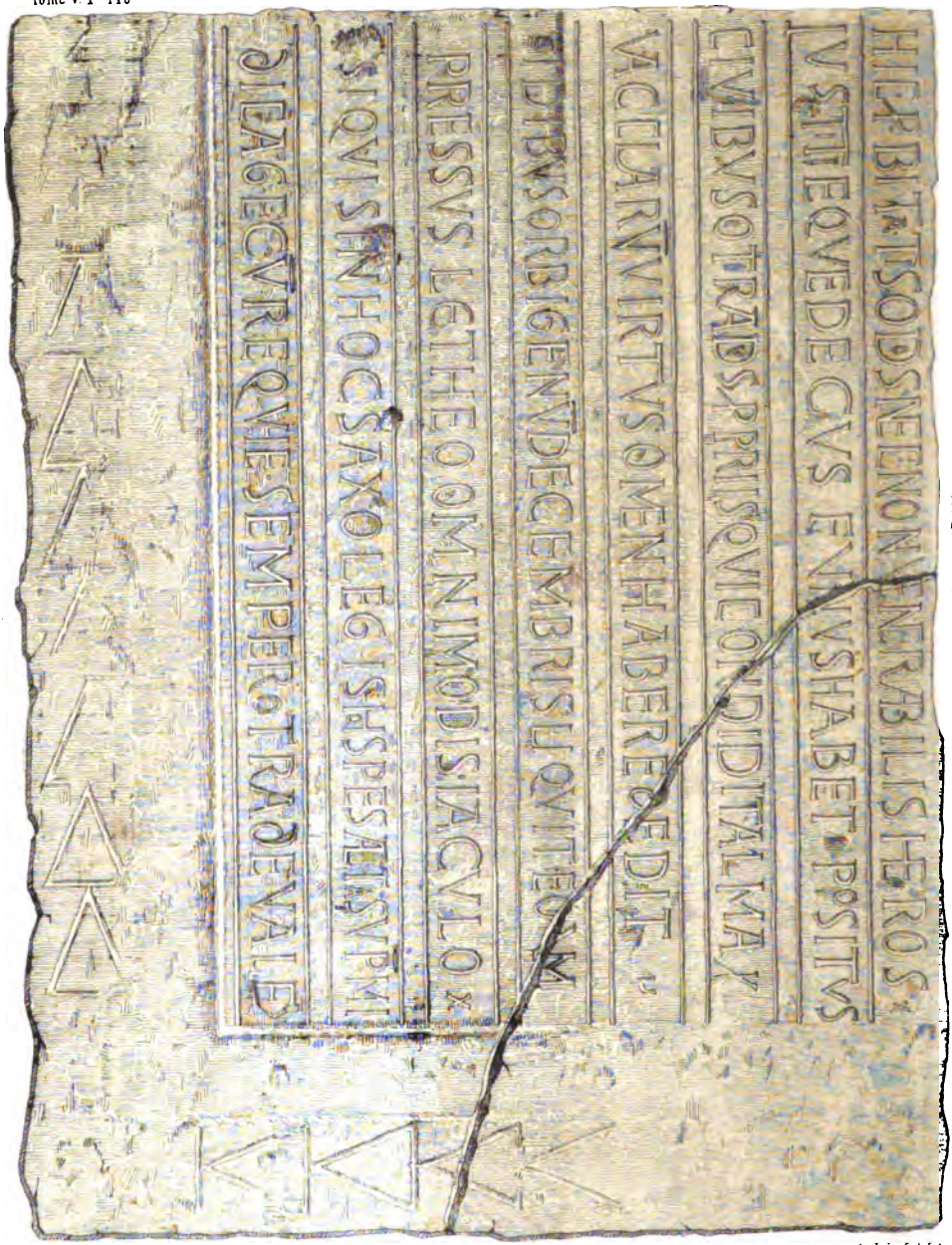

n° 235.

INSCRIPTION

Conservée au Musée de Beauvais

hauteur 2m 10c

Ramsel del. Duberney Lit. n° 237. Largeur 1m 46c Le Ladire-Cachetert

PIERRE TOMBALE

Conservée au Musée de Beauvais.

entre le nombre des jours pluvieux, sous ce rumb, et la totalité du jour pendant lesquels il a soufflé, l'on trouvera :

	N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.
1858.	16/100	16/100	30/100	30/100	42/100	41/100	65/100	37/100
1859.	30/100	7/100	14/100	33/100	42/100	58/100	52/100	43/100
1860.	30/100	13/100	12/100	36/100	60/100	63/100	65/100	70/100
1861.	3/100	12/100	9/100	12/100	28/100	44/100	42/100	43/100
1862.	23/100	11/100	0/100	23/100	36/100	54/100	48/100	31/100

Ainsi, dans les pronostics de 1862, les probabilités de pluie eussent été les plus certaines avec les vents de S.-O., O. et S.

La planche ci-jointe a été dressée suivant le système adopté les années précédentes, pour faire voir d'un coup d'œil les mouvements de l'air pendant chaque mois de l'année 1862.

Les observations de l'aspect du ciel, faites chaque jour, à midi, ont donné les résultats consignés dans le petit tableau ci-dessous :

	1862.					Totaux.		
	Hiver.	Printemps.	Été.	Automne.	Totaux.	1861.	1860.	1859.
Temps clair (sans nuages) (CL.)..	6	10	19	12	47	63	49	86
Temps un peu nuageux (*cirrhus*, *strato-cirrhus* peu nombreux) Q. N.).	36	37	35	34	142	124	110	70
Temps nuageux (*cumulus*, *strato-cumulus* ou nombreux *cirrhus*) (N.).	19	28	20	22	89	105	126	128
Temps couvert (nuages amoncelés en brouillard sans intervalles clairs (CO.).....	29	16	18	24	87	73	81	81
Totaux.....	90	91	92	92	365	365	366	365

En 1862, les jours clairs ont été plus nombreux pendant l'été, et c'est dans l'hiver que les jours couverts ont dominé. C'est cependant dans l'été qu'il y a eu le plus grand nombre de jours pluvieux et que les pluies ont été les plus abondantes.

Beauvais, le 3 octobre 1863.

VICTOR LHUILLIER.

QUANTIÈMES	JANVIER.			FÉVRIER.		
	Hauteur de la pluie tombée	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée	A MIDI.	
		Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.
1	»	N.-O.	N.	»	O.	N.
2	»	N.-O.	N.	»	O.	N.
3	»	N.-O.	Q. N.	»	S.-O.	CO.
4	»	N.	Q. N.	»	O.	Q. N.
5	»	S.-O.	N.	»	N.-O.	Q. N.
6	»	S.-O.	Q. N.	»	N.	N.
7	»	S.-O.	N.	»	N.	Q. N.
8	5.5	S.-O.	CO.	»	N.	CL.
9	6.0	O.	CO.	»	N.-E.	CL.
10	2.8	O.	CO.	»	N.	Q. N.
11	2.0	S.-O.	CO.	0.5	N.-E.	CO.
12	0.5	S.	N.	1.3	N.-E.	CO.
13	1.7	S.-E.	CO.	»	N.-E.	Q. N.
14	»	E.	CO.	»	N.-E.	Q. N.
15	»	N.-E.	Q. N.	»	N.	CL.
16	»	N.-E.	Q. N.	3.0	N.-E.	Q. N.
17	»	N.-E.	Q. N.	»	E.	Q. N.
18	»	N.	Q. N.	»	S.	Q. N.
19	»	N.-O.	N.	»	S.-O.	Q. N.
20	0.5	N.-O.	N.	0.4	O.	N.
21	1.3	O.	CO.	»	N.-O.	CL.
22	»	S.	CO.	»	N.-O.	N.
23	2.3	S.	CO.	»	N.-E.	CL.
24	1.5	S.	CO.	»	E.	Q. N.
25	3.7	S.-O.	CO.	0.4	S.	Q. N.
26	»	S.	Q. N.	»	S.-E.	CO.
27	»	S.-E.	CL.	»	S.-E.	CO.
28	»	S.-E.	Q. N.	»	S.-E.	Q. N.
29	1.8	S.-O.	CO.			
30	9.2	O.	CO.			
31	»	S.-O.	CO.			
Totaux	39.0			5.6		
Nombre de jours de pluie		13			5	
Hauteur moyenne de pluie — par jour pluvieux		3mil			1mil	12
Hauteur moyenne de pluie — par jour		1	26		0	20

MARS.			AVRIL.			MAI.			JUIN.		
Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.	
	Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.
mil	S.-E.	Q. N.	mil	N.-O.	N.	m	S.-O.	CL.	m	O.	Q. N.
»	S.	Q. N.	1.8	O.	N.	»	S.	CL.	»	O.	Q. N.
»	S.	Q. N.	»	O.	CO.	»	S.-E.	CL.	»	O.	Q. N.
»	S.-O.	N.	»	N.-O.	CO.	»	S.-E.	Q. N.	»	S.-O.	CL.
6.1	S.-O.	Q. N.	»	N.-O.	N.	»	S.-O.	Q. N.	1.7	S.-O.	Q. N.
»	S.	CO.	»	O.	N.	1.4	S.-O.	Q. N.	»	S,-O.	Q. N.
»	S.	Q. N.	3.0	O.	N.	8.2	S.-O.	CO.	»	S.	N.
2.4	S.-O.	Q. N.	»	N.-O.	N.	»	S.-O.	Q. N.	7.0	S.-O.	N.
»	S.-O.	Q. N.	»	N.-O.	CO.	0.8	S.	N.	6.5	O.	N.
»	O.	Q. N.	»	N.-O.	Q. N.	2.0	O.	Q. N.	5.7	O.	Q. N.
9.0	S.-O.	CO.	»	N.-O.	Q. N.	1.2	N.	Q. N.	1.3	S.-O.	N.
6.0	S.-O.	N.	»	N.	CO.	0.5	N.	Q. N.	0.6	S.-O.	N.
7.3	S.-O.	N.	»	N.	N.	5.0	N.-O.	CO.	7.8	S.-O.	N.
»	S.	Q. N.	0.2	N.	N.	3.4	S.-O.	CO.	»	S.-O.	N.
»	S.	Q. N.	»	N.-E.	Q. N.	0.7	S.	CO.	»	O.	Q. N.
»	S.	N.	»	N.-O.	Q. N.	»	S.	CO.	»	O.	Q. N.
»	S.-O.	Q. N.	»	N.	CL.	»	S.-O.	Q. N.	11.0	O.	N.
3.8	N.	Q. N.	»	N.-O.	CL.	»	S.	Q. N.	3.0	N.-O.	Q. N.
»	S.-E.	CO.	»	N.	Q. N.	»	S.-O.	CL.	»	N.-O.	Q. N.
7.0	S.-O.	N.	»	O.	CL.	»	N.-O.	N.	»	N.-O.	N.
4.8	S.-O.	N.	»	O.	Q. N.	8.2	O.	CO.	»	N.-O.	CO.
1.6	O.	CO.	2.9	O.	Q. N.	1.8	O.	N.	1.0	N.-O.	CO.
»	N.-O.	CO.	»	N.-O.	N.	»	N.-O.	Q. N.	»	N.-O.	CO.
»	N.-O.	Q. N.	»	N.-E.	N.	0.5	N.-O.	Q. N.	»	O.	Q. N.
»	N.	Q. N.	»	N.-O.	Q. N.	»	N.-O.	Q. N.	»	O.	CO.
»	N.-O.	N.	10.6	N.-O.	N.	»	O.	Q. N.	»	S.-O.	Q. N.
»	N.-O.	CO.	»	O.	Q. N.	»	N.	CO.	»	N.-O.	N.
8.0	O.	CO.	»	S.-O.	Q. N.	2.2	N.-O.	Q. N.	»	S.-O.	N.
2.0	O.	CO.	»	S.-O.	CL.	»	N.-O.	N.	2.0	S -O.	Q. N.
0.5	N.-O.	CO.	»	S.-O.	CL.	8.2	N.-O.	N.	»	O.	CO.
»	N.-O.	CO.				0.2	O.	N.			
58.5			18.5			44.3			47.6		
12			5			15			11		
4mil 87			3mil 70			2mil 93			4mil 32		
1 88			0 61			1 43			1 58		

QUANTIÈMES.	JUILLET.			AOUT.		
	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.	
		Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.
1	»m	O.	CO.	»mil	N.-E.	CO.
2	»	S.-O.	CO.	5.0	N.	N.
3	0.5	O.	N.	»	N.-E.	Q. N.
4	»	O.	CO.	»	E.	CL.
5	2.5	O.	Q. N.	»	N.-O.	Q. N.
6	7.7	N.-O.	N.	4.0	O.	Q. N.
7	4.3	O.	N.	1.7	S.-O.	CO.
8	»	S.-O.	N.	2.6	S.-O.	N.
9	0.7	S.-O.	Q. N.	4.3	O.	CO.
10	2.0	O.	N.	»	N.-O.	Q. N.
11	»	O.	Q. N.	»	O.	CO.
12	6.6	S.-O.	Q. N.	»	O.	Q. N.
13	8.8	S.	CO.	»	O.	CL.
14	»	S.-O.	CO.	4.0	O.	Q. N.
15	»	S.-O.	Q. N.	15.4	O.	CO.
16	»	O.	Q. N.	5.0	O.	CO.
17	»	O.	Q. N.	25.2	N.-O.	CO.
18	»	S.	Q. N.	»	N.-O.	N.
19	»	S.	CL.	»	N.-O.	N.
20	1.4	S.-E.	CL.	»	O.	Q. N.
21	»	N.-E.	Q. N.	»	N.-O.	Q. N.
22	»	N.-E.	CL.	»	N.-O.	N.
23	»	N.-E.	CL.	»	N.	N.
24	»	E.	CL.	»	N.	Q. N.
25	»	N.-E.	CL.	»	N.-E.	Q. N.
26	»	N.-E.	CL.	»	N.-E.	Q. N.
27	»	N.-O.	Q. N.	5.0	N.	N.
28	9.2	N.-O.	Q. N.	3.1	N.-O.	CO.
29	42.8	O.	N.	0.2	N.-O.	N.
30	»	N.-O.	CO.	»	N.	N.
31	»	N.-O.	CL.	»	N.	N.
Totaux	85.5			75.5		
Nombre de jours de pluie		11			12	
Hauteur moyenne de pluie par jour pluvieux		7mil 77			6mil 30	
Hauteur moyenne de pluie par jour		2 76			2 43	

SEPTEMBRE.			OCTOBRE.			NOVEMBRE.			DÉCEMBRE.		
Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI. Direction du vent.	A MIDI. Aspect du ciel.
10m2	N.-O.	CO.	mil	S.-O.	N.	m	N.-E.	Q. N.	mil	N.-E.	CL.
1.5	N.-O.	Q. N.	»	S.-O.	N.	»	E.	CO.	»	N.-E.	Q. N.
»	O.	Q. N.	0.2	S.-O.	CO.	»	N.-E.	CO.	»	N.-E.	Q. N.
14.2	N.-O.	N.	»	O.	CO.	»	E.	Q. N.	»	S.-E.	CO.
»	N. O.	Q. N.	»	O.	N.	»	N.-E.	Q. N.	0.5	S.-E.	Q. N.
1.0	N.-O.	Q. N.	0.9	S.	CO.	»	N.-E.	Q. N.	5.0	S.	Q. N.
»	O.	Q. N.	0.4	S.-O.	CO.	»	N.-O.	CL.	0.7	S.-O.	Q. N.
0.7	S.-O.	Q. N.	»	S.-O.	N.	»	N.-O.	N.	»	S.-O.	Q. N.
»	S.-O.	N.	»	S.-O.	Q. N.	6.0	N.-E.	N.	5.3	O.	Q. N.
0.7	S.-O.	N.	6.0	O.	Q. N.	0.6	N.	Q. N.	0.4	S.-O.	CO.
»	N.	Q. N.	»	S.-O.	CL.	»	N.	Q. N.	6.6	N.-O.	Q. N.
»	N.-E.	CL.	1.3	S.-O.	Q. N.	»	N.	CL.	»	N.-O.	CL.
»	N.-E.	Q. N.	»	O.	N.	»	N.-O.	N.	»	O.	N.
»	N.-E.	CL.	»	O.	Q. N.	2.5	N.-O.	N.	1.0	O.	CO.
»	N.-E.	Q. N.	0.5	S.-O.	CL.	»	N.	CO.	»	S.-O.	Q. N.
»	E.	CL.	0.8	S.-O.	N.	»	N.	N.	»	S.-O.	CO.
»	E.	CL.	3.1	O.	CO.	1.8	N.	N.	»	S.-O.	N.
»	N.-E.	CL.	5.8	O.	CO.	»	E.	CL.	2.0	O.	N.
»	N.-E.	CL.	17.0	S.-O.	CO.	»	E.	Q. N.	»	O.	N.
»	E.	Q. N.	8.6	S.-O.	CO.	»	N.-E.	CL.	»	O.	Q. N.
»	N.	CL.	9.0	S.-O.	CO.	»	N.	Q. N.	8.7	S.-O.	N.
»	N.-E.	CL.	3.1	S.-O.	CO.	»	N.-E.	Q. N.	»	O.	Q. N.
3.8	N.-E.	Q. N.	0.6	O.	Q. N.	»	N.-E.	Q. N.	»	O.	N.
»	N.-O.	N.	1.1	O.	Q. N.	»	N.	CL.	»	O.	CO.
»	N.-O.	Q. N.	»	O.	CL.	»	N.-O.	Q. N.	»	N.-O.	N.
3.8	O.	Q. N.	3.3	O.	N.	1.6	N.-O.	CO.	»	O.	CO.
7.0	S.-O.	CL.	»	N.	Q. N.	0.6	N.	CO.	»	O.	N.
6.6	S.-O.	CO.	»	N.	Q. N.	»	N.	Q. N.	1.7	O.	CO.
5.5	S.-O.	CO.	»	N.-E.	CL.	»	N.-E.	Q. N.	5.8	N.-O.	CO.
11.7	S.-O.	CO.	»	N.	CL.	»	N.-E.	Q. N.	2.2	N.-O.	CO.
			»	N.	Q. N.				»	N.-O.	N.
66.7			61.7			13.1			39.9		
12			16			6			12		
5mil 56			3mil 85			2mil 18			3mil 32		
2 22			1 99			0 43			1 29		

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE L'OISE,

Pendant l'année 1863.

Président..... M. DANJOU ✻.
Vice-Président pour la section d'Archéologie M. HAMEL.
Vice-Président pour la section des Sciences naturelles..... M. ZOÉGA.
Secrétaire perpétuel..... M. QUESNOT.
Secrétaire pour la section d'Archéologie... M. CH. DELACOUR.
Secrétaire pour la section des Sciences naturelles..... M. EM. BORDES.
Trésorier..... M. AL. DELAHERCHE
Bibliothécaire-Archiviste..... M. DAMIENS.
Bibliothécaire-adjoint..... M. AUG. FLOURY.
Conservateur du Musée..... M. AL. DELAHERCHE
Conservateurs-adjoints..... M. BOUCHARD. M. MATHON.
Directeur du comité archéologique de la Société des antiquaires de Picardie..... M. MATHON.

MEMBRES NOUVELLEMENT ADMIS.

MM. LUDOVIC LE CARON DE TROUSSURES, Propriétaire à Beauvais.

PLESSIER, Professeur chez M. Rodin, à Beauvais.

GOUILLARDON, Conducteur des ponts-et-chaussées, à Chaumont (Oise).

CHARTIER DURAINCY fils, Propriétaire à Cauvigny.

le Vte DE LUÇAY, Auditeur de première classe au Conseil d'Etat, au château de Saint-Aignan (Hondainville-Oise.)

NOTICE

SUR

DOM PIERRE COUSTANT,

Prêtre religieux bénédictin.

SUPPLÉMENT. — LETTRES.

Des documents puisés dans le fonds des Blancs-Manteaux de la Bibliothèque impériale, à Paris, nous ont paru assez intéressants pour être recueillis et vont nous permettre d'éclairer et de compléter, par quelques lettres originales, certains points de la vie de dom Coustant.

En 1679, il avait fait sa récollection en même temps que l'office de zélateur à Saint-Pharon, et, au mois de juillet de l'année suivante, il vint demeurer aux Blancs-Manteaux. Il ne fit qu'un très-court séjour dans cette maison, et, par un singulier jeu du sort, c'est dans la collection qui porte ce nom que se trouvent conservés les documents manuscrits qui le concernent. Peu de

temps après, il passa à Saint-Germain-des-Prés où dom Blampin, nommé prieur de Saint-Remi, de Reims, le chargea des travaux de l'édition de Saint-Augustin, dont l'achèvement commença la réputation de D. Coustant. La lettre suivante, du 26 juin 1700, montre combien les travaux des Bénédictins, et en particulier cette édition, était appréciée par la cour de Rome. La modestie de l'auteur s'y révèle dans son entier ; il envoie purement et simplement à D. Blampin le texte du Décret, sans manifester la satisfaction que pouvait naturellement causer aux auteurs la sanction la plus élevée du mérite de leurs travaux. Il ne pense qu'à augmenter le soin de ses corrections et les renseignements qu'il a publiés par ceux qui lui ont fourni ses recherches ultérieures : aux errata il ajoutera des addenda et des corrigenda.

LETTRE 1.

Lettre de D. Coustant à D. Blampin, du 26 juin 1700 (originale).

Fol. 40. Blancs-Manteaux, 50, A.

Benedicite,

Voici, mon révérend Père, la copie du décret qui condamne les écrits faits contre l'édition de S. Augustin :

DECRETUM.

Feriâ IV, die 2 junii 1700.

Sacra congregatio eminentissimorum et reverendissimorum DD. S. R. E. Cardinalium in totâ republicâ Christianâ generalium Inquisitorum, habita in conventu S. Mariæ super Minervam, post examen theologorum specialiter ad hoc deputatorum, ac prævie relatis SS. D. N. Innocentio Papæ XII eorumdem Eminentissimorum votis et theologorum censuris, de mandato sanctitatis suæ, prœsenti Decreto, prohibet et damnat infrascriptos libros, videlicet :

« Vindiciæ jurisdictionis sæcularis et imperii adversùs usurpativam exemtionis et immunitatis ecclesiasticæ extensionem in materia reali Collectarum et Talliarum, 1699. »

« Lettre de l'abbé de.... aux RR. PP. Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, sur le dernier tome de leur édition de S. Augustin. A. Cologne. »

« Lettre d'un bénédictin non réformé aux RR. PP. Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, 1699. »

« Lettre d'un abbé commandataire aux RR. PP. Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, 1699. ».

« Mémoire d'un docteur en théologie adressé à messeigneurs les prélats de France, sur la réponse d'un théologien des Bénédictins à la lettre de l'abbé Allemand, 1699. »

« Problème ecclésiastique proposé à M. l'abbé Boileau de l'Archevêché : à qui l'on doit croire, de messire Louis Ant. de Noailles, évêque de Chalons en 1695, ou de messire Louis Ant. de Noailles, archevêque de Paris en 1696. »

Hos itaque libros sic prohibitos et damnatos per idem decretum eadem sacra Congregatio, de mandato ut suprà, vetat ne quis cujuscumque sit status et conditionis, et quocumque loco, audeat ullo modo et sub quocumque prætextu, imprimere vel imprimi facere, neque impressos apud se retinere et legere licite valeat; sed ipsos ordinariis locorum aut hæreticæ pravitatis inquisitoribus, statim et cum effectu tradere et consignare teneatur, sub poenis in Indice librorum prohibitorum contentis.

Loco † Sigilli.

Joseph Bartolus S. Romanæ et universalis inquisitionis notarius.

Die 7 junii 1700, supradictum Decretum affixum et publicatum fuit ad valvas Basilicæ Principis apostolorum, cancellariæ apostolicæ, Palatii S. Officii, et aliis locis solitis et consuetis Urbis per me Franciscum Perinum SS. D. N. Papæ et sanctissimæ inquisitionis cursorem.

Vous n'ignorez pas qu'il y a déjà du temps que la vie de S. Augustin est achevée d'imprimer, aussi bien que l'Index des Appendix. J'ai dessein de le faire suivre de l'errata sous le titre Addenda et corrigenda, et dans cet endroit dire quelque mot pour assurer le speculum à S. Augustin, à qui M. Simon fait de nouveaux efforts pour l'ôter, dans son dernier écrit contre le P. Martianai. Je pourrai vous envoyer ce que je médite là-dessus, pendant qu'on imprime l'Index de l'Ecriture. M. l'abbé Baudran nous a laissé sa bibliothèque après la mort de son frère. Je me recommande à vos SS. sacrifices, et je suis avec un entier attachement,

Mon révérend Père,

Votre très-humble et obéissant religieux,

F.-P. COUSTANT, M. B.

Le 26 juin 1700.

Le Pape a donné une nouvelle bulle en faveur des Apostats.

Au révérend Père Dom Thomas Blampin, Prieur de S. Remy, à Reims.

Des brillants commencements de D. Coustant nos découvertes nous amènent sans transition au monument remarquable qui devait être la dernière production de cette carrière si remplie et dont la mort vint malheureusement interrompre la publication. Cette œuvre admirable des *Décrétales* paraît avoir été pour lui l'objet de soins tout particuliers; le sujet en était grandiose et D. Coustant semblait comprendre que ce serait le couronnement de l'édifice littéraire qu'il avait élevé par ses travaux, ses veilles et sa conscience. Il y travaillait avec la pensée que ce devait être « l'histoire de l'Eglise faite et appuyée sur les pièces les plus authentiques. » « Aussi, ajoute-t-il, on ne doit pas s'attendre à ce que j'avance promptement dans ce travail, car j'aime mieux prendre toutes les mesures possibles afin de donner à l'ouvrage toute la perfection dont je suis capable. » La lettre suivante, adressée sans doute par lui à dom Ph. Laparre, à Rome, développe tout son plan et son désir de se rapprocher le plus possible de la vérité et de la perfection. « L'on m'a dit, écrit-il en commençant, que le Pape a eu la bonté de s'informer de l'édition que je prépare..... » Il ne nomme même pas la personne qui est venue lui dire que le Pape s'était informé de l'auteur d'un travail aussi important : On m'a dit... et ensuite le Pape a eu la bonté de s'informer..., il semble ne pas comprendre que l'œuvre du modeste moine puisse captiver l'attention du Souverain-Pontife. Cependant il en connaissait bien toute l'importance et la difficulté puisqu'il n'avait cédé qu'aux sollicitations pressantes et réitérées de dom Mabillon. Aussi laissons-le parler et voyons avec quel soin il cherche à éclairer tous les points difficiles.

LETTRE 2.

Lettre de D. Coustant à D. X... (originale).

Fol. 42. Blancs-Manteaux, 50, A.

Mon révérend Père,

L'on m'a dit que le Pape a eu la bonté de s'informer de l'édition que je prépare, et qu'il a demandé entre autres choses si j'y dois faire entrer toutes les Epîtres des Souverains-Pontifes. Mon dessein est de n'en omettre aucune de celles dont j'auray connoissance, vrayes ou fausses.

Mais parce qu'il est à propos de séparer ce qui est de prix d'avec ce qui ne l'est pas, j'auray soin de ne pas mêler les fausses avec les vrayes. Je n'omets rien de ce que je croirai pouvoir servir à autoriser celles-ci, et je rends compte pourquoy je rejette les autres. Comme je les range autant qu'il est en moy selon l'ordre des temps, la première note que je fais sur chacune d'elles est ordinairement employée à en donner les preuves, si elles en ont besoin. Lorsqu'il se rencontre plusieurs difficultés qui demandent un peu d'étendue, je les préviens par quelques avertissements que je mets à la tête des pièces. Je ne me contente pas de mettre dans ce recueil les lettres des Papes, mais j'y ajoute encore celles qui leur ont été écrites, quoy qu'on ait pas leur response, parce que cela donne à connoitre ou l'estime que l'on a toujours eue pour le S. Siége, ou les affaires qui y ont été portées. Etant ainsi disposées, on les lira avec d'autant plus de plaisir que l'on y trouvera une suite de toute l'histoire ecclésiastique appuiée sur des pièces les plus authentiques. La séparation des fausses, qui seront mises à part dans un appendice, ôtera cette confusion qu'elles causoient dans les esprits, particulièrement touchant les faits et la discipline, lorsqu'elles étoient meslées avec les véritables. De la manière que je me suis conduit jusqu'à présent dans ce travail, on ne doit pas s'attendre que je doive avancer sitôt dans les siècles un peu reculés. J'aime mieux avancer moins, pour prendre toutes les mesures possibles afin de donner à l'ouvrage toute la perfection dont je suis capable. Quoique jusqu'à S. Grégoire je n'aye rien omis, et que dans les Papes qui le suivent, j'aye dessein d'en user de même, on verra néanmoins si dans la suite, vers le XI^e^ siècle, il ne sera pas à propos de faire un choix des pièces, et d'omettre celles qui n'apprennent rien.....

Examinons maintenant avec quel empressement chacun s'occupe de l'aider et de lui adresser le résultat de ses recherches, de ses découvertes. Dom Guillaume Laparre est à Rome, et naturellement D. Coustant a dû vouloir connaître les richesses du Vatican. Dom Laparre s'est empressé de communiquer le dessein de la Congrégation ; ce dessein est fort goûté et chacun s'empresse de fournir les documents et les renseignements qu'il possède. « Le Saint-Père donnera ordre de communiquer tous les manuscrits du Vatican, car il a promis de faire tout ce qu'il pourrait pour l'avancement des ouvrages de la Congrégation.... » L'abbé Fontanini, bibliothécaire du cardinal Impériali, écrit D. Laparre, a dit qu'il y avait un grand nombre d'épîtres manuscrites dans les archives de la métropole de Frioli... Nous écri-

rons encore, ajoute la même lettre, à Mgr le cardinal Cantelmi, à Naples, au Mont-Cassin et à Bénévent. Nous vous rendrons tout le secours que nous pourrons, mais il y aurait à travailler pour trois ou même quatre religieux. »

LETTRE 3.

Lettre de D. Guillaume Laparre à D. Pierre Coustant (originale).

Fol. 90. Blancs-Manteaux, 50, A.

† A Rome, 15 septembre 1701.

P. Ch. Mon révérend Père,

J'ai communiqué à quelques personnes d'érudition le dessein que vous avez de travailler à une collection nouvelle des Epitres des Papes. Ce dessein est fort goûté icy. Ce ne sera pas seulement de Rome que vous pourrez tirer un grand secours pour cet ouvrage, mais encore d'autres endroits. M. l'abbé Fontanini, bibliothécaire de M. le cardinal Imperiali, m'a dit qu'à Frioli, dans les archives de la Métropole, il y a une grande quantité de ces Epitres non imprimées; il en a transcrit quelques-unes qu'il vous envoiera, et il doit écrire à son frère qui est chanoine de cette église pour faire copier les autres. Nous écrirons encore à Mgr le cardinal Cantelmi à Naples, au Mont Cassin et à Bénevent. Nous vous rendrons tout le secours que nous pourrons. Mais comme je suis seul, et qu'il y aura beaucoup à travailler, soit pour copier les Epitres qui ne sont pas imprimées, soit pour collationner sur les Mss, celles qui le sont déjà, il seroit nécessaire que V. D. parlât au très R. P. sup. général, pour envoyer ici deux religieux. Car il y aura du travail pour trois ou pour quatre. Je suis très-persuadé que le S. Père donnera ordre au bibliothécaire du Vatican de nous communiquer tous les Mss où il y aura de ces Epitres. Car il m'a dit qu'il fera ce qu'il pourra pour l'avancement des ouvrages de la Congrégation. Je lui parlerai de votre dessein dimanche prochain, que j'espère avoir l'honneur de lui baiser les pieds. Je suis, après m'estre recommandé à vos saints sacrifices, avec bien du respect et de la considération,

Mon révérend Père,

Votre très-humble serviteur et obéissant confrère,

Fr. Guillaume Laparre, M. B.

Au révérend Père Pierre Coustant, à Saint-Germain-des-Prez, à Paris.

En France, D. Coustant fit appel à tous les savants et dans le numéro du journal des savants du 4 septembre 1779 à tous les chercheurs: « Les personnes qui connaissent des lettres non insérées dans les collections connues sont priées de vouloir bien les lui indiquer. » Il avait pour actif collaborateur Dom Edmond Martène qu'il avait connu à Saint-Germain-des-Prés, lorsqu'il y faisait ses premiers travaux sur saint Augustin, et qui devait faire avec lui la magnifique Préface des Décrétates. Le 8 janvier 1706 D. Martène lui envoie plusieurs lettres qu'il a recueillies de divers côtés, et il fait remarquer qu'il y en a plusieurs d'une collection assez rare, celle d'Antonius Angustinus.

LETTRE 4.

Lettre de D. Edmond Martène à D. Pierre Coustant (originale).

Fol. 128. Blancs-Manteaux, 50, A.

Pax Christi. Mon révérend Père,

Voici quelques lettres des Papes que j'ai ramassées de diverses Mss. La plus grande partie sont d'Alexandre III. Il y en a quelques-unes qui se trouvent dans la collection d'Antonius Augustinus, qu'on ne trouve pas aisément dans les monastères des provinces. Je souhaitterois avoir quelque chose de meilleur, tout seroit à votre service. Je vous prie de me continuer le secours de vos prières et de votre amitié et de me croire toujours,

Mon révérend Père,

Votre très-humble et affectionné confrère,

Fr. Edmond MARTÈNE, M. B.

A Tours, ce 8 janvier 1706.

Au révérend Père Dom Pierre Coustant,
religieux bénédictin à Saint-Germain-des-Prez, à Paris.

Voici une autre lettre du 17 septembre sans date d'année. Dom Martène est à Bourges et là encore il s'occupe de rassembler des documents pour D. Coustant, bien que son occupation principale paraisse être d'envoyer au R. P. assistant D. Denys de Sainte-Marthe, des matériaux pour l'établissement de la belle collection de la Gallia Christiana.

LETTRE 5.

Autre lettre de D. Edmond Martène à D. Pierre Coustant (originale).

Fol. 131.

P. C. Mon révérend Père,

Voilà une lettre de Grégoire sept, et trois d'Urbain second que je vous ay fait copier. Il y a encore quelques lettres de quelques Papes que j'envoye au R. P. assistant pour insérer dans son Gallia Christiana, il pourra vous les communiquer. Je trouve beaucoup de bulles des Papes, si vous les souhaitez, je vous les copieray. Car je n'ay point de plus grand plaisir que de vous rendre service. J'ay bien besoin de vos prières, je vous prie de ne me les pas refuser, surtout ressouvenez-vous au saint sacrifice de celuy qui est,

Mon révérend Père,

Votre très-humble et affectionné confrère,

Fr. Edmond Martène, M. B.

A Bourges, ce 17 sept.

Mais D. Coustant devait mourir en véritable soldat du travail, au milieu de la lutte, avant le succès complet en ce monde, avant ce succès dont il craignait tant la manifestation publique. Le travail l'avait épuisé, et nous trouvons dans une lettre autographe d'une de ses sœurs la justification de ce que nous avions cru pouvoir avancer, qu'il consacrait les quelques jours de repos qu'il prenait chaque année à aller à pied jusqu'à Compiègne dans sa famille :

« Elle (Mme Gayot) m'a mandez aussy que vous aviez estez un peu ain commodez, vous me feriez plaisir de me faire savoir si vous en este quite. Nous croions que vous nous vienderez voir après pâques. »

Cette lettre sans autre intérêt n'a pas de date, et peut-être est-elle de cette triste année 1721 qui devait voir la dernière lutte et la première défaite de celui qui semblait avoir défié la maladie! Il avait 67 ans et 8 mois.

Au mois de mai de l'année suivante 1722, Dom Mopinot apprenait au P. Erhard, sous-prieur de Saint-Emmeran de Ratisbonne, que vingt années de travaux n'avaient pas suffi au laborieux

« éditeur de Saint-Hilaire » pour achever les publications des lettres des Papes; que celui-ci était mort après l'impression du premier volume, et que c'était lui que l'on avait chargé de continuer l'œuvre de cet homme si remarquable « *vir optimus.* »

LETTRE 6.

Fragment d'une lettre de D. Mopinot au Père Gaspard Erhard, sous-prieur de Saint-Emmeran de Ratisbonne.

Fol. 139. A. Mopinot.

.....Viginti anni sunt, colendissime pater, cùm Pontificum Romanorum litteras colligere, et manuscriptorum codicum ope castigatas inlucem dare aggressus est è sodalibus nostris unus nomine Domnus Petrus Coustant; is nimirum ipse, cujus labore ac studio adornata est sancti Hilarii operum editio. Primum volumen vix ediderat, dicaveratque Pontifici maximo Innocentio XIII, fato functus est vir optimus, et imperfectum opus reliquit. Editionis oneri succedendum mihi fuit; quippè ità jusserunt Congregationis nostræ præpositi.....

Parisiis, é monast. S^i^ Germani à Pratis, IV Non. Maii, anno 1722.

En 1722 D. Mopinot publiait dans le journal des savants l'éloge de D. Coustant, et deux ans plus tard, en 1724, il ne pouvait encore se consoler de cette perte douloureuse; il le disait en répondant à Dom Nicolas Aloysio, qui de Rome avait écrit à Dom Coustant, dont il ignorait la mort.

LETTRE 7.

Lettre de D. Mopinot à Nic. Aloysio, à Rome.

Fol. 137. Blancs-Manteaux, 50, A.

Nicolas Aloysio,
frater Simon Mopinot, M. B., salutem,

Litteris tuis, vir docte, vellem optimus Pater Domnus Petrus Coustant respondere posset. Næ illud maximo me levaret dolore, qui jam annos duos carissimi hujus viri obitum defleo. Quippe austerioris vitæ afflictationibus, contentione studiorum, diuturna tandem febre confectus,

cœlos anno 1721, octobris die 18 repetiit. Itaque quum in ejus studiorum partem venerim dùm viveret, ipsique adeò successerim, reddita mihi est quam ad ipsum dedisti epistolam humanitatis benevolentiæque plenam. Videris illam, vir clarissime, homini amico, vel certè fido notoque commississe Parisios perferendam. Eam tamen paucis abhinc diebus attulit cursor publicus.... quarè quòd maturiùs ad eam non responderim, quæso te ne me tarditatis accuses..... Vale.

Parisiis, è monasterio S. Germani à Pratis, XIII Kalend, Februarii, an. 1724.

D. Tassin, D. Mabillon, D. Mopinot, la congrégation entière, s'associaient dans la même pensée, celle des regrets et de l'étendue de la perte que l'on avait faite, et rendaient ainsi à la mémoire de D. Coustant un hommage qui de son vivant eut sans doute profondément affecté sa modestie. Aussi sommes-nous tentés d'appliquer en même temps à cette vie si remplie et à cette fin si regrettée l'épigraphe des lettres de D. Martène : *Pax Christi!*

H. COUSTANT D'YANVILLE.

GUILLAUME D'ERCUIS,

PRÉCEPTEUR DE PHILIPPE-LE-BEL.

SON TESTAMENT. — SA FAMILLE.

Les archives de l'Empire, si riches en documents inédits, possèdent un testament, ou plutôt le *vidimus* d'un testament du commencement du XIVe siècle, écrit dans le latin corrompu de cette époque, qu'il nous a paru intéressant de remettre en lumière de nos jours, surtout à Beauvais. Outre son ancienneté, sa nature même, sa forme qui rappelle par certains détails celle des testaments de Louis VIII et de Louis IX, outre les nombreuses localités du Beauvaisis (*pagus Bellovacensis*) ou du Chamblysis (*pagus Camliacensis*), qu'il mentionne, il fait revivre le souvenir d'une antique famille du pays, et plus particulièrement la mémoire de l'un de ses membres, qui fonda dans le diocèse plusieurs chapelles, et qui eut l'honneur d'être le précepteur de Philippe-le-Bel. Les historiens sont muets sur le rôle qu'a pu jouer Guillaume d'Ercuis, clerc, familier et précepteur du roi, chanoine de Laon, Reims, Noyon et Senlis, de Sainte-Marie de Mello et « de Mercherio, » sur la Suippe, archidiacre de Thiérache (de *Theresca* ou *Therascenci*). Et dans cette courte notice, après avoir cherché à faire connaître l'homme par son testament et les nombreuses transactions dont il fut l'auteur, nous essaierons, à l'aide des mêmes documents, de reconstituer l'état de sa famille à cette époque.

Le Beauvaisis, qui fit partie de l'ancien domaine royal, a la gloire d'avoir donné le jour à un grand nombre d'hommes remarquables. Il peut revendiquer l'honneur d'avoir fourni à nos princes de vaillants capitaines, d'habiles conseillers, et surtout à une époque où les lettres étaient encore le domaine presque exclusif du clergé, des précepteurs aux enfants de nos rois, les hommes qui, en initiant les princes à l'étude des lettres, contribuaient à les préparer à l'exercice difficile du pouvoir, et souvent même les aidaient dans le gouvernement des peuples.

La série de ces doctes personnages s'ouvre par le célèbre évêque de Senlis, Guérin. Bien qu'il soit né à Pont-Sainte-Maxence, dans l'Isle-de-France, il était impossible de ne pas citer l'ancien chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, le héros de Bouvines, le continuateur des réformes de l'abbé Suger, celui qui, après avoir été chancelier de France sous trois règnes et le fondateur de l'abbaye de la Victoire, fut l'exécuteur testamentaire de Philippe-Auguste et mourut le reclus de Chaalis.

Sous le règne suivant apparaît un personnage moins politique, mais qu'à d'autres titres son immense savoir rend non moins remarquable. Vincent de Beauvais, suivant certains auteurs, né à Borran (*Baudrinum* ou *Bellum Ramum* du *pagus Camliacensis*), après avoir été le lecteur de Saint-Louis, devint le précepteur de ses enfants, dont l'un devait être Philippe-le-Hardi. Dominicain comme Saint-Thomas d'Aquin, l'illustre auteur de la somme théologique, il alla se former à l'école de ce docteur angélique, lequel avait appris lui-même, sous Albert-le-Grand, à approfondir Aristote et sa philosophie. Vincent devait profiter de la vaste et profonde érudition de tels maîtres, et il composa pour ses élèves son *Speculum Majus*, véritable encyclopédie des connaissances humaines à cette époque, admirable monument élevé à sa gloire par le maître lui-même.

Guillaume de Trie (1), d'une famille originaire du Vexin, habituée en Beauvoisis, et féconde en personnages remarquables, fut

(1) Cette famille s'éteignit à la fin du XVIII[e] siècle. La dernière descendante de la maison de Trie s'allia au rejeton d'une des plus anciennes familles de Picardie, au descendant de Guillaume de Gaudechart, qui, en 1189, accompagnait Philippe-Auguste en Palestine.

précepteur des fils de Philippe-le-Bel avant d'être évêque de Bayeux, archevêque-duc de Reims et pair de France. Son rôle ne fut pas restreint à l'instruction de ses nobles élèves; il joua aussi un grand rôle politique. Conseiller du roi, ambassadeur, il fut avec le célèbre Enguerrand de Marigny, dont le frère Philippe a été évêque de Beauvais et président clerc de la Chambre des comptes de Paris, chargé de négocier l'alliance du roi de France avec le roi des Romains. Et après la mort de l'un de ses élèves, Louis X, dont le règne devait être si court, il eut le bonheur de sacrer lui-même à Reims le frère cadet de celui-ci, Philippe V.

Mais nous avons anticipé sur les événements et nous n'avons pas parlé du fils de Philippe III; cependant l'élève de Vincent de Beauvais avait dû donner à l'héritier du trône une éducation en rapport avec celle qu'il avait reçue. Aussi Philippe IV joua-t-il un grand rôle dans l'histoire de son temps, rôle qu'il nous est très-difficile d'apprécier nettement aujourd'hui. Grand administrateur comme souverain, il porta dans tous ses rapports avec l'église un esprit d'indépendance tel qu'il sembla rompre avec toutes les traditions de soumission envers la papauté léguées par ses ancêtres. Il chercha dans tous ses actes à dégager le pouvoir royal des liens de la suprématie de la cour de Rome et, à ce titre, il a conquis de nombreuses sympathies. Mais avant d'en faire un titre incontestable de gloire à sa dignité de roi et à son esprit de liberté, il ne faut pas oublier qu'à cette époque la papauté conservait encore une partie de la prépondérance politique que lui avait attribuée le grand empereur, et qu'elle marchait encore en tête des défenseurs de la liberté des peuples contre les oppressions des princes et des seigneurs. En un mot, le pouvoir féodal était à peine renversé, et le pouvoir royal, appuyé sur les légistes, sortis déjà en moins grand nombre des rangs du clergé, à peine constitué. Avant que Philippe-le-Bel ne prit en mains la défense de ses prérogatives royales, Gilles Colonna l'avait initié aux belles lettres, à la science du gouvernement et avait, sur la demande de Philippe III, composé pour son instruction le fameux traité de la conduite d'un prince. Appartenant à la grande famille des Colonna de Naples, il entra dans l'ordre des Augustins, étudia sous saint Thomas d'Aquin et professa après lui à Paris. Ses talents lui méritèrent le titre de « docteur très-

fondé » et sans doute aussi celui de précepteur du prince; il devint ensuite cardinal-archevêque de Bourges. Malgré ses qualités éminentes, c'est peut-être un peu à sa position et à son influence auprès de son royal élève qu'on pourrait attribuer la lutte qu'osèrent engager à Rome les Colonna, soutenus en France par un parti puissant, qui eut successivement pour chefs Pierre de Flotte, Guillaume de Nogaret, Guillaume du Plessis. Toutefois, il est juste d'observer que le trône pontifical était alors occupé par un pape fort jaloux de ses prérogatives temporelles et que la susceptibilité ombrageuse du roi de France dût être profondément blessée des termes meme de la lettre, par laquelle Boniface VIII lui annonça son exaltation. Plus tard la bulle *clericis laïcos*, qui interdisait toute contribution extraordinaire sur les biens ecclésiastiques sans l'autorisation du saint-siège, fut, selon l'expression de Bossuet, la première étincelle de cette lutte immense du pouvoir temporel contre le pouvoir spirituel. Philippe III n'avait rien négligé pour transmettre à son fils les principes politiques que lui avaient légués ses aïeux et qui l'avaient lui-même dirigé. Malheureusement il lui laissait à dix-sept ans un trône entouré de conseillers habiles mais ambitieux, de légistes animés pour la pluprrt de sentiments hostiles à la cour de Rome, qui durent naturellement exercer sur ce jeune prince orgueilleux et avare une puissante influence. Parmi les conseillers de ce règne figurèrent, outre Guillaume de Trie, Renaud de Trie et Pierre de Cuignières, originaires du Beauvoisis, auquel appartenait également Pierre Legras, seigneur de Chambly, chambellan du roi. Du reste la lutte avec la papauté était bien plutôt politique que dogmatique, et le testament, dont nous allons parler, va montrer que Philippe-le-Bel aimait aussi à voir auprès de lui et à combler de ses faveurs des hommes appartenant à l'Eglise et uniquement adonnés aux pratiques de la religion. Guillaume d'Ercuis va nous apparaître dans cet acte suprême de son existence comme un pieux prélat dont la vie fut consacrée à l'étude, à la piété, à la charité.

GUILLAUME D'ERCUIS.

Les renseignements précis manquent sur sa vie, et on ne peut même établir d'une manière certaine le lieu de sa naissance.

Cependant, on doit supposer qu'il naquit à Ercuis, si l'on considère l'importance des droits seigneuriaux et des possessions territoriales de sa famille, constatés par des actes nombreux, dans lesquels son père et son frère sont qualifiés seigneurs d'Ercuis.

Les chartes, qui composent le dossier d'Ercuis, nous permettent aussi d'établir qu'en 1290 il était déjà chanoine de Laon. En 1293, on le trouve qualifié clerc du roi, chanoine de Laon, Noyon et Senlis; en 1296, chanoine de Reims; en 1303, archidiacre de Thiérache. Ses mérites et son érudition le signalèrent sans doute à l'attention du roi, qui lui confia une partie de l'éducation de l'héritier du trône. La qualité de précepteur du roi, bien que la bulle du pape Clément V, de 1307, ratifiant la fondation de la chapelle d'Ercuis, ne le désigne que comme « *clericus et familiaris regis,* » est établie dès 1297 par une « donation du mois de janvier, faite par Philippe IV, roi de France, à Mre Guillaume d'Ercuis, chanoine de l'église de Laon, précepteur dudit seigneur roi, fondateur et chapelain de la chapelle d'Ercuis. » (Arch. F. Ste-Geneviève, D. Ercuis.) Et elle se trouve confirmée par les termes même du testament, revêtu de toutes les formes authentiques de l'official de Paris, dans lequel Guillaume d'Ercuis dit qu'il fonda cette chapelle « *pro remedio et salute animarum..... nec non Philippi regis, quem litterarum scientiam edocuit et intruxit.* »

L'examen de ce testament va donner une idée des principales préoccupations de sa vie et de l'usage qu'il fit des faveurs royales. Il avait fondé plusieurs chapelles dans le diocèse de Beauvais, et une entre autres à Ercuis (1), résidence de sa famille.

---

(1) Guillaume d'Ercuis avait acquis le terrain nécessaire à la construction de cette chapelle de sa sœur Jeanne et de son beau-frère Arnould d'Estrées-Saint-Denis, comme le prouve l'acte suivant :

« Mars 1297. — Consentement donné par Jean d'Ercuis, écuyer, seigneur dudit lieu, valet du roi, et Arnoul d'Estrées-Saint-Denis, et Jeanne d'Erquy, son épouse, à Me Guillaume d'Erquy, clerc du roi et chanoine des églises de Laon, Noyon et Senlis, de tenir et posséder sans être obligé de vendre ni mettre hors de ses mains, et sans prestation de finance, une place contenant deux verges de terre tenant aux église et

En faveur de cette dernière, il obtint du roi, et même du comte de Clermont (1), des terres, des redevances et le titre de Chapelle-Royale; il obtint aussi pour elle du pape Clément V l'institution de deux chapellenies. A l'aide des libéralités du roi, il l'avait dotée; mais il voulut augmenter encore et constituer sur de larges bases cette dotation, ainsi que le prouvent les nombreuses transactions qu'il fit non seulement avec ses parents, mais encore avec d'autres personnes, et dont la première remonte à 1290. Du reste, son dévouement et sa reconnaissance envers le roi et la famille royale étaient sans bornes, et il en fournit la preuve dans les motifs donnés par lui de la fondation de cette chapelle :

« Il l'a établie, fondée et construite en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, du bienheureux Louis et de tous les saints, pour la prospérité du culte, pour le salut des âmes du testateur, de ses père et mère défunts Guillaume et Hersende, du roi Philippe qu'il instruisit et forma dans la science des lettres, et de la reine Jeanne (de Navarre), du roi Philippe III, son père, qui mourut à Perpignan, et de la reine Isabelle (d'A-

---

cimetierre dudit Erquy, pour construire une chapelle. Ladite place relevant du fief dudit seigneur d'Erquy, et acquise par ledit Me Guillaume d'Erquy desdits Arnoud et son épouse, et environ quatorze toises acquises de deffunt Drocon de Foullenges et sa femme, relevant du fief dudit Me Guillaume d'Erquy, pour faire une allée par laquelle les chapelains puissent aller et venir à ladite chapelle. » (Arch. F. Sie-Gen. D. Erc.)

(1) Nous ne citerons que les deux actes suivants :

« Donation de janvier 1297, faite par Philippe IV, roi de France, à Me Guillaume d'Ercuis, clerc, etc., fondateur et chapelain de la chapelle d'Ercuis, érigée dans le village d'Ercuis, diocèse de Beauvais, de prés sis au lieu dit Tubeuf, entre Beaumont et Berne, et au lieu dit Toury, proche l'Oise....., plus de vingt charretées de bois à prendre dans la forêt d'Halatte ou de Cuisy.

« Autorisation de 1301 donnée par Robert, fils de Saint-Louis et comte de Clermont (*tige de la maison de Bourbon*), à Me Guillaume d'Ercuys, d'acquérir dans ses terres et fiefs jusqu'à 20 livres parisis de rente annuelle et perpétuelle pour l'augmentation des revenus d'une nouvelle chapelle qu'il a fait construire à Ercuis. » (Arch. F. Sie Gen. D. Erc.)

ragon), sa mère, de leurs ancêtres, de tous les bienfaiteurs et prédécesseurs dudit testateur. »

Les fondations diverses qu'il institua et les legs nombreux que nous allons lui voir faire vont prouver d'une manière incontestable la pureté de ses sentiments, son respect pour l'Eglise et la sainteté de sa vie. Devenu infirme, malade et sentant sa fin approcher, il voulut assurer la perpétuité de la fondation de cette chapelle d'Ercuis, pour laquelle il avait déjà fait tant de sacrifices (1). Dans ce but il s'adressa à l'abbé de Sainte-Geneviève; il en fit à son monastère une Donation en pure aumône, et le samedi après la Saint-Benoist 1314, lui fut remis un Acte passé capitulairement, par lequel le prieur de Sainte-Geneviève et son monastère s'engagèrent à accomplir toutes les conditions de la donation. Cet acte, fait à la condition que le service divin serait célébré par autant de religieux de Sainte-Geneviève que les revenus de la chapelle pourront le permettre et que nous joignons au testament, est souscrit par : Jacob, supérieur, et Thierri, sous-prieur de la Maison du Val-des-Ecoliers de Paris, par maître Donato, physicien lombard, Guillaume « *de Albamata*, » Jean-François Odon de Poissy (*de Pissiaco*), Guillaume d'Ercuis, et Jean Moustardier et autres.

Mais lorsqu'il s'occupa de la rédaction de son testament, il se rappela qu'il avait quelques dettes, et c'est par leur acquittement qu'il commence l'énumération de ses dernières volontés : on paiera les sommes qu'il spécifie aux héritiers de défunt Pierre Marcel, autrefois citoyen et drapier de Paris, aux héritiers de défunt maître Pierre de Ronquerolles, clerc, pour deux livres que celui-ci lui avait cédées, et pour un autre ouvrage aux héritiers de défunt maître Pierre le Charpentier de Bruyères, prêtre. Il entre ensuite dans les détails les plus circonstanciés relativement à tout ce qui constitue l'établissement, l'entretien et la dotation de la chapelle d'Ercuis, et lorsque ce legs, qui fait sa principale préoccupation, est bien dûment et avant tout assuré, il s'efforce

(1) La Chapelle royale devint dans la suite un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, sous le titre de Saint-Louis, et dépendant de Sainte-Geneviève de Paris. Le siége du prieuré fut alors dans une ferme voisine de l'église actuelle, qui est sous le vocable de Saint-Nicolas.

de laisser un souvenir à tous ceux qu'il a connus, qui lui ont rendu service, qu'il a aimés, qui lui sont attachés par les liens du sang ou de la reconnaissance, à ses filleuls et filleules, aux malades, aux lépreux, aux pauvres, aux fabriques de toutes les églises et de toutes les paroisses dont il était dignitaire, à ses serviteurs, aux serviteurs des pauvres. Il pense à tout et à tous; il nomme Lorin, fils de Colard Apos, sœur Agnès, sœur de la Maison-Dieu de Pontoise, Guillot Capon, son filleul; il n'oublie ni Saintone Bedovele, sa servante, ni Jean Carbonel, le gardien des animaux de l'hospice d'Ercuis, ni même les enfants du charretier Jean Picolet.

Il dote, afin de faciliter son mariage, sa nièce Perrette du Mesnil, qui a déjà perdu sa mère, et fait un legs considérable à son cousin Jean de Sainte-Geneviève.

Il fait lui-même la répartition de sa garde-robe et de ses objets personnels (1) entre plusieurs personnes qu'il désigne : Marie de Poix (*de Picis*, peut-être altération du nom *de Pissiaco* du signataire de l'acte capitulaire de 1314), messire Robert, chanoine de Mello, Jean Capon et sa femme, père et mère de son filleul, Saintone Bedovele, sa servante, et Aælipds de Cologne (*de Coloniâ*), de Paris, qui lui avait donné des soins attentifs et désintéressés et à laquelle il fait un legs important sa vie durant.

Il pense aux moindres détails et attribue une certaine somme à ses parents et aux pauvres pour les indemniser de leurs frais de déplacement le jour de son inhumation, s'il meurt à Ercuis; et s'il meurt au loin, il prescrit de donner néanmoins la même somme aux pauvres; il prescrit aussi de leur faire, l'année suivante, une distribution de vêtements au jour anniversaire de son décès. Mais tout en faisant largesses des choses de ce monde, il n'oublie pas le soin des âmes et fonde partout de nombreuses messes à son intention, à celle de ses parents, bienfaiteurs et amis ; parmi ces derniers, il cite en première ligne messire Richard Bourdon de Quatrefèves (*de Quatrefaveris*), ancien chapelain du Roi.

---

(1) Le détail de ces objets et celui du mobilier de la chapelle, légué aux chapelains, sont du plus haut intérêt, en ce qu'ils donnent une idée complète des usages de l'époque.

Enfin il donne vingt sols parisis au frère Thierry, sous-prieur du Val-des-Ecoliers, pour la peine qu'il lui a donnée en le chargeant d'établir son testament, et dix sols parisis à maître Guillaume Bidelle pour l'avoir écrit.

Puis il confie l'exécution de ces dernières volontés aux personnages suivants qu'il désigne comme ses exécuteurs testamentaires : le seigneur abbé de Royaumont (l'abbé de ce monastère dans lequel Saint-Louis fit enterrer Louis, son fils aîné, fut désigné par le pieux monarque comme un de ses exécuteurs testamentaires); Jacob, prieur du Val-des-Ecoliers; le sous-prieur du même monastère; vénérable et discret homme maître Jean de Saint-Just (1), clerc du Roi; messire Robert, prêtre chanoine de l'église de Mello et chapelain perpétuel de la chapelle du Goulet (*de Gouleto*); Jean, maïeur du Plessis (*Johannem majorem de Plesseïo*), et son fils maître Jean, maître ès-lois, chanoine de Saint-Laurent de Beauvais.

Il mourut quelque temps après, et l'époque ne peut être non plus déterminée d'une manière précise. Cependant elle doit être placée entre le 13 juillet 1314, époque à laquelle, déjà retenu chez lui par la maladie et les infirmités, il recevait l'acceptation de l'abbé de Sainte-Geneviève, et le 16 janvier 1316, date d'un Amortissement fait et donné en faveur des religieux abbé et couvent de Sainte-Geneviève de Paris par Louis, aîné fils du comte de Clermont et Chambérier de France, des biens et héritages donnés par feu Mre Guillaume d'Ercuis, fondateur de plusieurs chapelles en la paroisse d'Ercuis, pour la desserte desdites chapelles. (Arch. F. Ste Gen. D. Erc.)

Il fut sans doute, d'après le vœu exprimé dans son testament, enterré au monastère du Val-des-Ecoliers de l'ordre de Saint-Victor, qui fut fondé et richement doté par le testament de Louis VIII, en l'honneur de la Vierge Marie. L'abbé de Saint-

---

(1) Dans un registre de la Chambre des Comptes de Paris, de 1430, il est fait mention d'honorable et discret Jean de Saint-Just, clerc du Roi et maître des Comptes à Paris. Il fut institué président ou plutôt premier et principal maître clerc f. f. de président, par lettres du 4 mai 1351. (*Armorial de la Chambre des Comptes de Paris*, par Mlle Denys, armoriste de la Chambre.)

Victor fut au nombre des exécuteurs testamentaires de ce prince, et ce fut à l'abbaye du Val que fut enterré le connétable Mathieu de Montmorency, à la garde duquel le roi de France léguait en mourant, avec la reine qui était Blanche de Castille, son fils, qui devait être Saint-Louis et sous le vocable duquel allait être placée, moins d'un siècle après, la chapelle d'Ercuis.

Le Testament est, comme l'Acte capitulaire transcrit plus loin, daté du samedi après la fête de Saint-Benoit, 13 juillet 1314; mais le Vidimus, que nous rapportons d'abord parce qu'il renferme le Testament de Guillaume d'Ercuis et la Bulle du Pape Clément V, fut donné à Paris le 29 juin 1329, dans la treizième année du pontificat de Jean XXII, et passé en présence de discrets hommes : Me Nicolas de Gorges, jurisconsulte (*jurisperito*) Pierre de Godemont et Pierre de Saint-Loup, bacheliers ès-lois (*scutiferis litteratis*).

FAMILLE D'ERCUIS.

La famille d'Ercuis tire son nom de la seigneurie nommée dans les Chartes du XIIIe siècle en latin *Arquetum*, en vieux français Arcuys, Erquez, et de nos jours Ercuis. Cette seigneurie, située sur le plateau dit plus tard Plateau de Thelle, à peu de distance de Précy-sur-Oise et de Neuilly-en-Thelle, dans le diocèse et pays de Beauvais, relevait du comté de Clermont et avait, à l'époque que nous considérons, pour seigneur dominant messire Regnauld du Mont, chevalier. Plus tard elle fut comprise dans le comté et bailliage de Beaumont-sur-Oise en partie, et en partie dans la châtellenie de Creil. Ercuis fait aujourd'hui partie du canton de Neuilly-en-Thelle (Oise).

Voici comment les Chartres du dossier d'Ercuis permettent d'établir l'état de cette famille.

—

Ansold d'Ercuis (1), chevalier, vivait, en 1223, ainsi que le

(1) D'après l'*Inventaire des Sceaux*, par M. Douët d'Arc, t. I, n° 2083, sceau équestre, armoiries indistinctes.

constate une Charte du mois de décembre, en faveur de l'abbaye de Sainte-Geneviève. Mais il y est nommé *Ansoldus de Esqueriaco*, *miles*, et il est plus naturel de voir en ce personnage un membre de la famille d'Erquery, aussi du comté de Clermont (1).

—

Guillaume d'Ercuis (*Guillelmus de Arqueto*), écuyer, mort avant mai 1303, et dont le sceau (2) porte : *Un château à trois tours*, avait épousé damoiselle Agnès, suivant un acte de 1303, Hersende ou Elisende, suivant le testament de son fils de 1314. De ce mariage naquirent quatre enfants :

1° Jean, seigneur d'Ercuis, écuyer, valet du roi, marié à Marie des Prés (*de Pratellis*) (3) ou d'Ambleinville, double appellation établie par les Chartes et par la description de son sceau qui porte : *la Vierge debout couronnée et tenant l'enfant Jésus; à sa droite un personnage à genoux et sur sa tête les lettres A. M.* D'autres auteurs traduisent *de Pratellis* par de Presles;

2° Guillaume d'Ercuis, clerc, familier et précepteur du roi

---

(1) Cet *Ansoldus de Esqueriaco* est sans doute le père de Raoul, dit Herpin, seigneur d'Erquery, chevalier, Pannetier et porte-oriflamme de France, dont le P. Anselme, dans son *Histoire des grands officiers de la Couronne*, dit le nom inconnu. Simon, supposé dans le même ouvrage grand-père de Raoul, est dit, en 1262, dans une charte extraite du cartulaire blanc de Saint-Denys, vendre la moitié des forfaitures et amendes qu'il avait aux lieux de Cires et de Tillet. Les d'Erquery portaient : *d'argent au lion de gueules.*

(2) La description de ces différents sceaux est tirée du tome I de l'*Inventaire des sceaux*. Les originaux sont appendus aux chartes du dossier d'Ercuis.

(3) On trouve dans les rôles de bans et arrière-bans chevaliers du Vermandois ayant assisté à la bataille de Bouvines : *Radulfus de Pratellis*, *Radulfus de Stratis*, *Bernardus de Plesseïo*, *Albertus de Hangest*, et ailleurs *Simon de Pissiaco*, *Anseldus de Ronquerolles*, *Dominus Menille*, *Dominus Milliaci*. Tous ces noms se retrouvent comme noms de personnes ou de lieux dans le testament ou l'acte qui y est joint.

Philippe-le-Bel, chanoine de Laon, etc., archidiacre de Thiérache, dans le diocèse de Laon;

3° Jeanne d'Ercuis, mariée à Arnoul de Trabes ou d'Estrées-Saint-Denis (*de Stratis*), écuyer, dont le sceau porte: *une quintefeuille à l'orle de huit merlettes;*

4° Isabelle d'Ercuis, nommée seulement dans le testament de son frère avec sa fille Perrette du Mesnil, ce qui permet d'établir qu'elle avait épousé N. du Mesnil (*de Mesnillio*) (1). Un sceau de *Guillaume* du Mesnil, de 1312, porte: *deux jumelles en fasce sous un chef échiqueté de deux traits.*

Des actes de 1296 et 1297 font connaître une autre branche de cette famille représentée par :

Julien d'Ercuis, qualifié de cousin de Jean d'Ercuis, et par son fils Robert, écuyer, dit l'Huissier de Beaumont. C'est, sans doute, à cette branche cadette qu'il faudrait attribuer le sceau de 1297, qui porte : *une quintefeuille sur champ d'hermines au lambel de trois pendants.*

Un Echange de mai 1296 parle de terres venant de Robert de Beaumont, écuyer, cousin de Jean d'Erques, qui est sans doute le même que Robert l'Huissier, écuyer, cousin de Jean d'Erques, d'un Ensaisinement de la même année.

Le testament de Guillaume d'Ercuis mentionne aussi comme parents : Jean de Sainte-Geneviève (2), auquel il fait un legs important, son frère Pierre et leur mère ou sœur Sédille, morte antérieurement à l'établissement de cet acte.

Mais à cette époque les noms de familles n'étaient pas fixés, ainsi que nous venons de le constater, et les branches d'une

---

(1) Le Mesnil-Saint-Denis, près de Neuilly-en-Thelle, ou le Mesnil-Saint-Martin, près de Chambly. — *Dominus Stephanus de Mesnillio, miles,* figure au nombre de ceux qui devaient le service dans le bailliage de Gisors. (Livre *Pater* de la Chambre des Comptes de Paris, comprenant de l'an 1254 à l'an 1330.)

(2) Ce Jean de Sainte-Geneviève est peut-être le même personnage qui, sous le nom de Jehan de Beaumont de Sainte-Geneviève, figure dans un rôle des seigneurs qui comparurent, en 1304, pour la guerre des Flandres (Laroque). — Peut-être aussi est-il de la branche de Julien d'Ercuis, dont nous voyons le fils nommé quelquefois Robert de Beaumont ?

même souche se perpétuaient souvent sous le nom attribué à l'un de ses membres. Aussi faudrait-il peut-être considérer comme appartenant à la famille d'Ercuis, les Coustant et les Foucaud, dont les noms se reproduisent dans presque toutes les Chartes, soit sous leur surnom accompagné du nom d'Ercuis, soit sous leur simple surnom. Cette qualité de surnom, appliquée aux noms de Coustant et de Foucaud, est établie par différents actes qu'il est inutile d'énoncer tous; il suffira de citer une Vente de juillet 1290, faite par Roger, fils de Thibaud, *dit* Coustant, et Hodierne, sa mère; ainsi qu'une Remise faite, en 1294, par Guillaume, *dit* Foucaud. Quant à la communauté de lieu, et par suite d'unité d'origine, on voit que ces deux familles se trouvent reprises dans une Donation en pure aumône, du 21 juillet 1300, faite par Jean d'Ercuis, écuyer, seigneur dudit lieu et valet du Roi, Regnault du Mont, Robert du Hamel, Roger Coustant, Regnaud du Hamel et Guillaume Foucaud à Mre Guillaume d'Ercuis, clerc du Roi, chanoine de Reims et de Laon, de tout le droit et domaine avec la haute, moyenne et basse justice qu'ils avaient sur deux pièces de terre, l'une d'un arpent et demi, et l'autre de dix verges, sises à Ercuis.

Les Coustant et les du Hamel étaient alliés directement: Roger Coutant, écuyer, fils de Thibaut, dit Coustant, et de damoiselle Hodierne, ayant épousé Pétronille du Hamel (*de Hamello*). (1) Le sceau de Coustant porte: *deux fleurs de lys, l'une à sénestre et l'autre en pointe, et une étoile à six raies à dextre;* celui de du Hamel: *un sautoir chargé de cinq étoiles et cantonné de quatre merlettes.*

Les Foucaud d'Ercuis, ainsi que le constate un acte de 1293,

(1) Dans un acte de juillet 1300, Agnès de Pressy (Précy-sur-Oise) est dite veuve de Robert du Hamel, et dans un acte de juin 1308, Renaud du Hamel est dit jadis vicomte de Morteing. Le fils de Roger et de Pétronille figure dans un Rolle des nobles et fieffés du bailliage d'Amiens convoqués pour la guerre le 25 août 1337 parmi « li homme à pié de la Prévosté de Bauv. (Beauvais), » sous le nom de Robert Constant. (R. de Belleval. Amiens-Lemer.) A la même famille appartenait sans doute Jehan Coustant, archier dans la compagnie de messire Blanchet Bracque, chevalier bachelier, en 1411, et peut-être le savant bénédictin dom Pierre Coustant avait-il le droit de compter parmi ses ancêtres le pieux précepteur de Philippe-le-Bel.

qui n'est autre qu'un Vidimus de Guillaume de Hangest, alors Prévost de Paris, et plus tard, Grand Pannetier de France, étaient alliés à cette famille de Hangest qui est une des plus illustres de ce pays et a possédé plusieurs grandes charges de la Couronne. Un sceau de 1223 porte : *Un écu à la bordure de vair et un sautoir brochant sur le tout.*

Ce Guillaume, dit Foucaud, appartenait peut-être à la famille du brave Jehan Foucaud, dont, en 1430, la compagnie, sous les ordres de Jeanne d'Arc, contribua vaillamment à la défaite des bandes de Franquet d'Arras.

Le dépouillement du fonds d'Ercuis ne nous a donné sur les seigneurs de ce lieu aucun renseignement depuis cette époque jusqu'au XVII[e] siècle.

Une sentence contradictoire, du 17 juin 1623, existe entre l'abbaye de Sainte-Geneviève, pour Fr. Antoine de Fresnoy, et Louis de Troissy, seigneur d'Ercuis.

Un acte de 1638 mentionne une dame Louise de Guiry, dame en partie d'Eruis.

Et en 1722, haut et puissant seigneur Jean-Raptiste de Fresnoy, chevalier, marquis dudit lieu, seigneur d'Arcuis, fit accord pour une vente avec le procureur de l'abbaye de Sainte-Geneviève.

Les legs faits par le testament de Guillaume d'Ercuis s'étaient perpétués entre les mains des représentants de l'abbaye jusqu'à cette époque, tandis que les possessions de sa famille avaient depuis des siècles déjà changé de mains et que la famille elle-même avait disparu.

Des recherches particulières ne nous ont fourni aucun renseignement sur la descendance de Jean d'Ercuis. Ce nom paraît ne pas s'être perpétué dans le pays comme nom patronymique, mais on y retrouve, à différentes époques et sur différents points, ceux de Coustant et de Foucaud.

VIDIMUS DE L'OFFICIAL DE PARIS

du testament de Me Guillaume d'Ercuis, archidiacre de Thiérache.

29 juin 1329.

UNIVERSIS presentes litteras inspecturis, Officialis curiæ parisiensis salutem in Domino sempiternam. — Notum facimus quod in nostrà presentià propter hoc personaliter constitutus benè religiosus vir in Christo pater Dominus Johannes abbas monasterii sancte Genovefe parisiensis in monte, coram nobis exhibuit, presentavit et ostendit quasdam litteras sigillo ejus monasterii parisiensis sigillatas, non fractas, non cancellatas, non abrasas, non corruptas, non abolitas, nec in aliquà sui parte suspectas, ut primà facie apparebat, quarum tenor sequitur in hec verba:

UNIVERSIS presentes litteras inspecturis Officialis curiæ parisiensis salutem in Domino. — Notum facimus quod in presentià Guillelmi Louveti et Jordani Militis clericorum parisiensium, notariorum juratorum nostrorum ad infrascripta loco nostro audienda nobisque fideliter referenda destinatorum et à nobis deputatorum specialiter ac etiam commissorum, quibus in hiis et majoribus fidem indubiam adhibemus, et quibus etiam commissimus et committimus tenore presentium vices nostras, fuit personaliter constitutus vir venerabilis et discretus magister Guillelmus de Erqueto (1) Bellovacensis diocæsis serenissimi principis Domini Francorum regis illustris clericus, archidiaconus de Theresca (2) in Ecclesià Laudunensi (3), ac Ecclesiarum Remensis (4), Noviomensis (5), Silvanectensis (6), et Beatæ Mariæ de Melloto (7) cannonicus ac altagii sui de Mercherio super suppam (8) remensis diocæsis, debilis et gravi

---

(1) Ercuis, canton de Neuilly-en-Thelle, diocèse de Beauvais.

(2) Ailleurs *Therascenci*, Thierache.

(3) Laon.

(4) Reims.

(5) Noyon.

(6) Senlis.

(7) Mello, canton de Creil.

(8) Marchais ou Mercey? diocèse de Rheims.

infirmitate corporis detentus, adeoque ad nostram presentiam commodè accedere non valebat, ut primâ facie apparebat, sanæ tamen mentis et in bonâ valitudine ac laudabili ejusdem prosperitate et sui compos existens, ut bene et sanè loquens ac rectè intelligens, non immemor æternæ salutis, confidens et memoriæ reducens quod omnis humanarum rerum figura perit, creata solvuntur, sublimata decrescunt, et quod mihil sub sole nascitur habens solidum fundamentum, insuper et quod breves sunt dies hominis super terram, et nichil esse morte certius nichilque incertius horâ mortis, per hoc attendens indubitanter se in incertissimâ horâ viam universæ carnis ingressurum, suum habens præ oculis et omnium salvatorem, felixque propositum tenens ac piam devotionem et salubrem voluntatem, et ob hoc non immeritò de supremis ac justè et religiosè de resurrectione cogitans, sibi per ordinationem sui rerumque ac bonorum ipsius et suæ saluti animæ cupiens proindè dùm sibi tempora favente Domino largiuntur, de bonis et rebus à Deo sibi collatis causâ suæ ultimæ voluntatis prudenter disponens et de ipsis tàm mobilibus quibuscumque quàm etiam immobilibus ordinans salubriter suum fecit et edidit in modum qui sequitur testamentum :

« In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Inprimis cum corde « contricto animam suam summo Creatori Domino suo nostro Jhesu Cristo « ac beatissime Virgini Marie matri ejus humiliter ac devote commen- « dans, voluit et precepit debita sua quecumque, si quæ debeat, reddi « integraliter et persolvi, et foresta sua omnia et singula penitùs restitui « ac etiam emendari, et precipue personis infrascriptis ea quæ sequuntur;

« Videlicet, heredibus defuncti Petri Marcelli, quondam civis et dra- « peri Parisiensis, sexaginta et decem solidos paris.

« Item pro anima Domini Richardi Bourdon de Quatre-faveris quon- « dam capellani predicti Domini regis centum solidos paris, distribuendos « et erogandos egenis et pauperibus ville de quatre-faveris per execu- « tores suos aut per alias personas ydoneas super hoc ab ipsis deputatas.

« Item heredibus defuncti magistri Petri de Ronqueroliis (1) clerici « sex solidos paris. provalore duorum librorum quorum unus sic inci- « pit : Dicturi de præsentibus etc., et alter est liber Alexandri ducis et « antiquus.

« Item heredibus defuncti magistri Petri le Charpentier de Brueriis (2)

---

(1) Ronquerolles, dans le *Pagus Camliacensis*, et aujourd'hui en Seine-et-Oise. Anseldus de Ronquerolles, chevalier, était en 1214 à Bouvines. En 1449, Charles de Flavy, seigneur de Ronquerolles, fut nommé capitaine de Compiègne par le roi.

(2) Bruyères, canton de Beaumont.

« quondam presbyteri, voluit reddi et restitui precepit idem testator « duos solidos paris, pro antiquis casibus Bernardi.

« Præterea Dominus testator in terris seminare desiderans quod cum « multiplicato fructu recolligere valeat in celis, ædificans quantum sibi « possibile extitit in eisdem, terrena in celestia et transitoria in æterna « felici commercio commutans, asserens se quondam capellam intituisse « et fundasse ac etiam contruxisse in villà de Erqueto, in loco ubi extitit « oriundus, in honorem beatissime gloriose virginis marie genitricis « Dei, ac beati Ludovici et omnium sanctorum, ad divini cultûs aug- « mentationem, pro remedio et salute animarum ipsius testatoris, de- « functorumque Guillelmi et Hersendis parentum ejusdem, necnon regis « Philippi quem litterarum scientiam edocuit et intruxit, regine Johanne « uxoris quondam ejusdem ac regis Philippi genitoris ipsius qui decessit « apud Perpigniacum (1), et regine Ysabellis genitricis sue ac anteces- « sorum suorum, omniumque benefactorum et predecessorum dicti tes « tatoris, in quà quidem capellà deinceps perpetuò voluit, ordinavit et « precepit divinum officium horis debitis et consuetis celebrari solem- « niter et devotè per quatuor capellanos ydoneos, religiosos vel secu- « lares in eâdem capella instituendos canonice secundum facultates re- « dituum quibus jam per ipsum dotata existit capella supradicta, prout « in institutione et fundatione dicte capelle hec et alia plenius asserunt « contineri pro dictà capellà debitè deservienda legavit, donavit, contulit « et concessit in perpetuum omnia et singula quecumque contenta in « pluribus patentibus litteris, cartis, instrumentis et edocumentis super « hoc confectis, sigillis regiis, domini comitis Claromontensis (2) ac do- « minorum de Erqueto et aliorum dominorum sigillis suis propriis sigil- « latis, quæ reservantur in deposito ipsius testatoris, ut dicebat, apud « Erquetum; quæ omnia jam acquisita et amortizata ac etiam à Dominis « confirmata bene possunt valere per annum ducentas libras paris, ut « idem testator asserebat. Porro memoratus testator precepit, voluit « et ordinavit quod Capellani qui pro tempore in eadem Capellà fuerint « instituti, de fructibus, exitibus et proventibus ac de bonis pro eadem « capellà deserviendà eisdemque capellanis, ut premittitur, assignatis, « et quæ sibi in posterum conferri contigerit quomodolibet et etiam as- « signari, capellam ipsam, domos, molendinum et omnia quecumque « alia ad dictam capellam pertinentia refectione seu reparatione indi- « gentia quandò et quotiescumque opus erit et supradicti per execu-

(1) Perpignan.

(2) Sous le scel du comte de Clermont et autres.

« tores aut per heredes ipsius testatoris sive per patronum admoniti « fuerint et requisiti per sacramentum suum de omnibus et singulis « necessariis refici et reparari faciant, eaque retineant et sustentent « suis propriis sumptibus et expensis, et luminaria sufficientia pro dictà « capellà deserviendà competenter querant et administrent, et ad hec « omnia et singula supradicta tenebuntur astricti per sua sacramenta. « Si verò dicti capellani in predictis vel aliquo predictorum faciendis, « reparandis, retinendis pariter et complendis ut dictum est deficerent « quoquomodo, voluit idem testator et precepit quod executores ac heredes « ejusdem seu patronus dicte Capelle domos, molendinum et capellam « cum aliis antedictis de bonis pertinentibus ad eamdem capellam, et « de quibus similiter dotata est sufficienter et in statu debito temporibus « opportunis quocienscumque necesse fuerit retineant et reficiant ac « sustentent, retinereque ac reficere et sustentare teneantur ad sumptus « proprios et expensas capellanorum predictorum, et ad hoc voluit et « precepit ipsos capellanos per patronum dicte capelle et per predictos « quocienscumque opus fuerit per captionem et detentionem bonorum « suorum temporalium quorumcumque, ubicumque potuerint inveniri, « cogi et compelli. Ceterum si contingeret ipsum testatorem viam uni- « verse carnis ingredi antequam de institutione capellanorum in ipsà « capella pro divino officio ibidem celebrando plenius ordinaverit, voluit « et precepit quod viri venerabiles et discreti ac religiosi pariter et ho- « nesti executores sui, videlicet Dominus abbas regalismontis (1) prior « vallis scolarium (2) pariter et subprior ejusdem loci quibus super his « plenam et generalem ac liberam potestatem et speciale mandatum de- « dit, contulit et concessit ac commisit, dotent et dotare valeant liberè « dictam capellam de redditibus antedictis et de aliis quibuscumque si « superaugmentati fuerint et futuris temporibus ampliati, instituant que « seu præsentent in eadem capellà capellanos, ut prædictum est, et om- « nia alia et singula faciant vel facere possint quæ circa præmissa et « quodlibet premissorum eaque tangentia noverint facienda, et quæ ip- « semet testator faceret et posset facere in et de premissis si adhuc tunc « temporis ageret in humanis, necnon et conferant eamdem seu præ- « sentent de assensu et voluntate heredum testatoris prælibati, prout « in litteris papalibus seu apostolicis formam quæ sequitur continentibus « ut dicebat, plenius continetur.

---

(1) Royaumont (Seine-et-Oise).

(2) Couvent du Val-des-Ecoliers, de l'ordre de Saint-Victor, fondé par Louis VI.

Bulle. *CLEMENS episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio magistro Guillelmo de Erqueto archidiacono Therascensi in Ecclesiâ Laudunensi salutem et apostolicam benedictionem; personam tuam tuæ devotionis exigentibus meritis et obtentu dilectissimi in Christo filii nostri Philippi illustrissimi regis Francorum cujus clericus et familiaris existis paternâ benevolentiâ prosequentes, votis tuis libenter annuimus et quæ dignè deposcis à nobis favorabiliter exaudivimus. Dicti itaque regis supplicationibus inclinati, instituendi in capellâ tuâ de Erqueto, Belvacensis Diocœsis duas perpetuas capellanias, ità quòd præsentatio personarum ad eas tam ad te quam ad heredes tuos debeat perpetuis temporibus pertinere, plenam tibi concedimus presentibus facultatem. Nulli ergò omninò hominum liceat hanc paginam nostræ concessionis infringere nec ei ausu temerario contrahire. Si quis autem hoc attemptare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Pictavis,* VIII° *kal. junii, pontificatus nostri anno secundo.*

« Demum, si processu temporis, quod non erit Deo juvante, dicti » redditus assignati fuerint adeò tennes et exiles quod non sufficerent ad » victum decorum quatuor capellanorum vel alterius eorumdem, voluit, « ordinavit et precepit quod hujus modi redditus residui assignentur et « de conscientia dictorum Abbatis, Prioris et subprioris vel aliorum fide « dignorum Deum pre oculis habentium, sub suarum animarum pe« riculo seu per patronum dictorum reddituum in eventu predicto per« sonæ ecclesiasticæ seu monastario religiosorum, vel alicui loco sa« cro misericorditer conferantur, uniantur ac etiam deputentur, pro « quibus redditibus in eventu predicto sic collatis, unitis et deputatis, « persona vel personæ seu locus ille sacer cui vel quibus dicti redditus « conferentur et deputabuntur, tres missas per ebdomadam perpetuò, « unam videlicet pro fidelibus Dei defunctis die lunæ ob remedium et « salutem animarum ipsius testatoris ac personarum predictarum, die « verò mercurii aliam missam de Spiritu Sancto, et die sabbathi aliam « de beata Virgine Mariâ genitrice Dei, ac anniversaria ipsius testatoris « et parentum suorum anno quolibet semel pro quolibet ipsorum cum « toto officio completo in eadem capellâ tenebuntur per sacramentum « suum solemniter celebrare.

« Deindè legavit fabrice ecclesiæ de Erqueto vigenti solidos paris.

« Item luminari beatæ Mariæ ejusdem ecclesiæ decem solidos paris.

« Item curato dicte ecclesiæ quinque solidos paris.

« Item clerico ipsius ecclesiæ duos solidos paris.

« Item legavit duodecim clericis pro psalmis legendis cuilibet ipsorum « qui psalterium integrè leget et distintè duodecim denarios paris.

« Item voluit, precepit et ordinavit idem testator quod una communis « elemosyna sive donatio vel erogatio proclametur et preconizetur die « sui obitus seu inhumationis ejusdem, si contingat ipsum apud Erque- « tum decedere facienda per villas viciniores et unicuique pauperum « undecumque veniant unus denarius paris. erogetur. Si verò alibi « quàm apud Erquetum obierit, voluit nichilominùs et precepit predio- « tam donationem sive communem elemosinam vel erogationem ut « premissum est, proclamari et preconizari et fieri apud Erquetum « citius quam commode poterit die qua contigerit servicium obitus sui « in ecclesiæ de Erqueto celebrari.

« Item legavit prefatus testator decem libras paris. pro tunicis et so- « tularibus emendis pauperibus de Erqueto et de villis vicinioribus « erogandis et distribuendis per exècutores suos die anniversarii ejus- « dem, anno primo post ipsius obitum seu decessum revoluto.

« Item legavit sexaginta presbyteris curatis Belvacensis diocesis pro- « pinquioribus de Erqueto exceptis tamen superius et inferius nominatis, « videlicet : cuilibet eorumdem duodecim denarios paris. pro officio « mortuorum completo cum missa de defunctis pro animarum ipsius « testatoris et parentum suorum remedio et salute à quolibet eorum- « dem sacerdotum quam citius potuerint sub periculo animarum eorum- « dem in ecclesiis suis solemniter ac devotè celebrando.

« Item legavit filiolis et filiolabus suis, scilicet : cuilibet eorumdem « duodecim denarios paris.

« Item viginti leprosariis propinquioribus ville de Erqueto, de qui- « bus superius mencio non habetur, cuilibet earumdem duodecim de- « narios paris.

« Item viginti domibus Dei de quibus inferius mencio non habetur, « cuilibet ipsarum duodecim denarios paris.

« Item Lorino filio Colardi Apos triginta solidos paris.

« Item sorori Agneti sorori domus Dei de Pontisarâ (1) quadraginta « solidos paris.

« Item fabricæ ecclesiæ de Milliaco (2) quinque solidos paris.

« Item presbytero ejusdem ecclesiæ pro quadam missa de defunctis « in eadem ecclesia celebranda duos solidos parisienses.

---

(1) La Maison-de-Dieu de Pontoise. — Ce n'est qu'au XII[e] siècle que les hospices furent appelés Maison-de-Dieu, ainsi qu'il appert d'un cartulaire de l'évêque Burchard, de 839, qui désigne l'Hôtel-Dieu de Paris, l'hospice bâti auprès du tombeau de Saint-Christophore. (Saint-Christophe.) (Husson, de l'Institut. — *Etudes sur les hôpitaux.*)

(2) Milly, canton de Marseille.

« Item domui Dei Belvacensi quinque solidos paris, et unum lectum « furnitum ad opus pauperum in ipsa domo cubandorum et levan- « dorum.

» Item leprosarie ejusdem loci quinque solidos paris.

« Item fabricæ ecclesiæ parisiensis (1) duos solidos paris.

« Item domui Dei parisiensi duos solidos parisi.

« Item fabricæ ecclesiæ sancti Germani Antissiodorensis (2) parisiensis « decem solidos paris.

« Item cuilibet matriculario dicte ecclesie duodecim denarios paris.

« Item fratribus vallis scolarium parisiensibus in quorum ecclesia « suam elegit idem testator sepulturam centum libras parisienses, pro « annuo redditu emendo pro suo parentumque suorum anniversario an- « nuatim perpetuò in ipsa ecclesia solemniter celebrando.

« Item eisdem fratribus die obitus seu inhumationis ipsius testatoris « decem libras paris, pro pittancià faciendà.

« Item hospitali beatæ Mariæ remensis ad opus ejusdem centum so- « lidos paris, et unum lectum furnitum pro infirmis in ipsa domo cu- « bandis et levandis.

« Item parrochiali ecclesiæ de Joncheriaco (3) super suppam remensis « diocæsis sexdecim libras paris, pro annuo redditu emendo in aug- « mentationem reddituum ipsius ecclesiæ et non in alios usus commit- « tendas pro anniversario suo ac parentum suorum ibidem perpetuò « singulis annis celebrando.

« Item legavit sexdecim libras paris, erogandas pauperibus ejusdem « parochiæ magis indigentibus per executores suos vel aliquos alios pres- « byteros et viros ecclesiasticos ab ipsis executoribus et ad hoc depu- « tatos secundum magis prout sibi melius videbitur expedire.

« Item fabricæ ecclesiæ Laudunensis viginti solidos paris.

« Item canonicis ejusdem ecclesiæ die obitus ipsius quadraginta so- « lidos paris.

« Item capellanis, clericis et personis ejusdem ecclesiæ chorum fre- « quentantibus viginti solidos paris.

« Item legavit dictis canonicis grossos fructus unius anni pro annuo « et perpetuò redditu emendo pro anniversario suo anno quolibet die « obitus sui perpetuò in eadem ecclesia solemniter celebrando, distri- « buendo canonicis, capellanis, clericis et personis chorum ipsius ec-

---

(1) Sans doute sa paroisse.

(2) Saint-Germain-l'Auxerrois.

(3) Jonchery, sur la Suippe, diocèse de Rheims.

« clesiæ frequentantibus qui presentes fuerint, scilicet : cuilibet ca-
« pellano tres denarios, et cuilibet clerico et presbytero duos denarios,
« et residuum canonicis antedictis.

« Item fabriciæ eccleaiæ Noviomensis decem solidos paris.

« Item canonicis, capellanis clericis et personis chorum ejusdem ec-
« clesiæ frequentantibus qui obsequio suo præsentes interfuerunt qua-
« dragiuta solidos paris, et de grossis fructibus suis voluit idem fieri
« quod dictum est de ecclesia Laudunensi.

« Item fabricæ ecclesiæ Silvanectensis vigenti solidos paris.

« Item canonicis, capellanis, clericis et personis ipsius ecclesiæ sicut
« prædicitur de cononicis et de aliis ecclesiæ Laudunensis, et de grossis
« fructibus illud idem.

« Item fabricæ ecclesiæ de Melloto decem solidos paris.

« Item canonicis et vicariis ipsius ecclesiæ viginti solidos paris. dis-
« tribuendos prout est ordinatum de ecclesiis antedictis, et grossis fruc-
« tibus illud idem.

« Item fabrice ecclesie remensis viginti solidos paris.

« Item canoniciis et aliis ecclesiasticis quadraginta solidos distribuen-
« dos prout est de aliis ecclesiis ordinatum et de grossis fructibus illud
« idem.

« Item legavit Perretæ de Mesnillio (1) neptis suæ filiæ quondam de-
« functæ Ysabellæ sororis ejusdem testatoris pro ipsâ maritandâ sex
« arpenta terræ arabilis capienda in territorio de Plesseyo (2) delibe-
« randa per executores suos vel per ordinationem et dictamen probo-
« rum virorum de Erqueto cum portione sua quam habet apud Mesnil-
« lium ex hereditaria successione, et sexdecim libras paris, pro robis.
« Si verò illa decederet antequam maritaretur, voluit et ordinavit idem
« testator quod porcio prædictæ Perretæ supradictæ liberè remittatur
« ad faciendum quod est inferius ordinatum.

« Item Saintonæ Bedovele de Erqueto filliæ defuncti Guillermi Bedovele
« quatuor arpenta terræ arabilis quorum duo sita sunt in territorio de
« Plesseyo in duabus petiis juxta cheminum de Wolliaco (3) quæ fue-

---

(1) Le Mesnil-Saint-Denis, entre Neuilly-en-Thelle et Beaumont, ou le Mesnil-Saint-Martin, près Chambly.

(2) Le Plessis, dépendance d'Ercuis, peut-être le Plessis-Godard, près Neuilly-en-Thelle, aujourd'hui détruit. — Le Plessis-Godard, le Tillet et la Villeneuve furent compris dans le duché-pairie de Montmorency, lors de son érection en 1561.

(3) Ully, canton de Neuilly-en-Thelle.

« runt defunctæ Sediliæ de sancta Genovefa (1), et duo arpenta sita in « territorio de Plesseyo quæ fuerunt Johannis Belot de Deodato (2) et « viginti libras paris. ad opus maritagii sui et in recompensationem « servicii ab ipsà impensi dicto testatori.

« Item Johanneto Bedovele fratri suo duo arpenta terræ sita interritorio « de Plesseyo contigua terris ipsius testatoris quæ fuerunt Philippi Bul- « sart de Blerencourt; et decem libras pro robis ad opus matrimonii « ejusdem.

« Item Guilloto filio Johannis Caponis filiolo ipsius testatoris ad opus « matrimonii sui quinque arpenta terræ arabilis sita tam in territorio « de Erqueto quam de Plesseyo quæ idem testator emit à Petro Mar- « chant de Montethire (3) excepto arpento cum dimidio sito apud Tron- « cayum (4) in territorio de Erqueto, et arpento de campo Sancti-Petri in « territorio de Bouconnal (5) ad vicum *denars* censualem solummodò de- « bitum capitulo Sancti-Petri Belvacensis in festo Beati Remigii an- « nuatim.

« Item omnibus aliis liberis dicti Johannis Caponis, cuilibet ipsorum « in elemosynam viginti solidos paris. cum quodam grosso panno ad « faciendum robas pro eisdem.

« Item liberis defuncti Johannis Picolet quondàm quadrigarii omne « debitum in quo Johanna la Picolete ritecà suà tenetur eidem testatori « tàm ex deudà bladi quam fabarum, et cum hoc quadraginta solidos « paris in elemosynam.

« Item idem testator quictavit et remisit omnibus aliis personis de « Erqueto quæ sibi tenentur in aliquo ex deudà tam bladorum quam fa- « barum nomine legati et in elemosynam omne debitum in quo sibi te- « nentur.

« Item legavit Johanni Carbonali de Erqueto pro custodià animalium « hospicii sui de Erqueto quadraginta solidos paris. Tam pro anno ul- « timo preterito, quam etiam pro presente.

« Item prefatus testator donavit penitus et expresse Johanneto de « Sancta-Genovefa cognato suo quicquid habebat apud Nogentum (6),

---

(1) Sainte-Geneviève, canton de Noailles.

(2) Dieudonne, canton de Neuilly-en-Thelle.

(3) Montataire, canton de Creil. D'autres actes ne laissent pas de doute.

(4) Troncais, dépendance d'Ercuis.

(5) Bonqueval? proche Ercuis.

(6) Nogent, canton de Creil.

« Asnerias (1) et Bellummontem (2) super Ysaram in territorio, et pertinentias eorumdem quæ dudum emit idem testator a Symone de Trunqueyo (3) quondam armigero et revera verè sua, sive sint in redditibus avenarum.... censuum, redditibus, forragiis, rotagiis et gallinis in medio maii, sive sint in aliis redditibus et censibus vendendis et revendendis ratione vinæ sitæ juxtà Sanctum-Petrum de Bellomonte, et in aliis quibuscunque rebus, quovis nomine constituantur, una cum manso suo de Noriaco (4) prout se comportat et extendit in longum et latum cum redibenciis et omnibus debitis pro eodem unà etiam cum tali parte quæ eidem testatori devenit apud Sanctam-Genovefam (5) ratione debiti quo defunctus Dominus Petrus de Sanctà-Genovefà frater ipsius Johanneti eidem testatori tenebatur ratione prebende et archidiaconatus ipsius de Lauduno.

« Item legavit capellanis capelle suæ supradictæ in augmentum reddituum suorum vineam suam de Malsato (6) quæ fuit Teuberti Vituli pro anniversario defunctòrum Guillermi et Elisendis parentum ipsius predictorum et pro anniversario ejusdem annis singulis bis in anno, scilicet die obitus ipsius testatoris et in crastino estivalis festi Beati Nicolai à dictis capellanis in dictà capellà perpetuò solemniter celebrando, nisi forsan contigerit ipsum testatorem decedere tali die quod propter solemnitatem festi non possit ipsà die celébrari quod differretur in tali eventu in crastinum vel celerius quam poterit celebrari.

« Item legavit et concessit mappas, manutergia, lintheamina, capitegia, coopertoriá, auricularia quæ sunt in garnisione suà de Erqueto cum quatuor culeitris et cussinis de mediocribus, et alia coopertoria, tabulas cum tretellis, tapetis, quarrellis et marchepediis ad opus dicte capelle adornande, ceterum omnia ornamenta de pannis deauratis et sericis, ac indumenta sacerdotalia cum tribus calicibus argenteis deauratis, burettis argenteis, duobus bacinis cupreis de opere Lemovicensi (7) cum candelabris ejusdem operis, necnon et duas custodias

---

(1) Asnières, canton de Beaumont (Seine-et-Oise). Philippe-le-Bel résidait quelquefois au château royal d'Asnières, sis dans le *pagus Camiliacensis*.

(2) Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise).

(3) Trossy, Tracy ou Tronquoi ?

(4) Nauroy ou Noroy, canton de Saint-Just.

(5) Sainte-Geneviève, canton de Noailles.

(6) Malassise, canton de Creil ?

(7) Limoges.

« de serico, quoddam optimum Breviarium in uno volumine, quemdam « Missalem in uno volumine notatum, duo Gradualia notata cum quodam « pausario, et cum omnibus aliis libris pertinentibus ad divinum offi- « cium celebrandum; insuper et omnes terras suas arabiles sitas in plu- « ribus et diversiis petiis et locis tam in territorio de Erqueto et de « Plesseyo predictis quam etiam de Tiliel et de Bouconvalle (1) cum « omnibus pertinentiis suis et cum nemoribus, de quibus terris et ne- « moribus suprà mentio non habetur, legavit et concessit dictis capel- « lanis, vendenda, distrahenda, alienanda, et vendicioni exponenda si « non possent predicta admortizare vel in manu mortua vel alias; eadem « pacificè possidere volens et precipiens, in illo eventu in quo coge- « rentur à dominis temporalibus in quorum dominiis predicta situantur « ad ponenda eadem sub manu suà, et eadem vendi contigerit quæ pe- « cunià inde habita in augmentum reddituum dicte capelle penitus et « quociès commode fieri poterit committatur et quod omnia focalia sua « quæ habet idem testator penes se vendantur pro ampliatione et aug- « mento reddituum capelle supradictæ. Si verò dicti capellani possent « tantum facere quod ipsi possent habere et tenere usque ad vigenti ar- « penta terrarum arabilium sitarum in territorio de Erqueto per campi « parta reddenda et solvenda domino de Erqueto, voluit et precepit « quod ipsi erga dictum dominum de Erqueto procurarent et finarent « per quandam certam pecunie quantitatem minorem quam ipsi possent « usque ad summam centum librarum paris, et non ultra ut valeant te- « nere et perpetuò possedere pacificè omnes terras predictas modo et « formà quibus cultores prioratùs de Melloto tenentur et hactenus con- « sueverunt teneri in territoriis de Erqueto, de Plesseyo et de Bocon- « valle (2).

---

(1) Tillet ou Le Tillet et Bonqueval? entre Cires-lès-Mello et Ercuis, canton de Neuilly-en-Thelle. Le Tillet, aujourd'hui dépendant de la commune de Cires, appartint à une certaine époque à celle de Foulangues. On y a découvert une mine de cuivre qui a été exploitée vers 1785, mais bientôt abandonnée.

La seigneurie de Tillet passa par achat, en 1284, des mains de Pierre de Maysel en celles du cardinal Cholet. Elle fut, en 1551, attribuée à la maison de Montmorency, d'où elle sortit, en 1686, pour être possédée successivement par M. de Hose, seigneur de La Tour; Jean Maubertier; C. de Monfier, seigneur de Monfier, Tillet, La Villeneuve, A.-L. de Monsures, chevalier, seigneur de Tillet, La Villeneuve, Plessis-Godard; X. Le Mareschal, et Ch.-F.-M. Coustant d'Yanville, chevalier, dans la famille duquel elle se trouve aujourd'hui.

(2) Ercuis, Plessis, Tillet et Bonqueval, localités voisines les unes des autres.

« Item voluit et precepit viginti libras paris, cœpi de suis denariis « distribuendas familiæ suæ in die sui obitus in suo servicio commoranti « secundum magis et minus, de qua tamen supra mentio non habetur.

« Item legavit monachis monastarii Frigidimontis (1) centum solidos « paris. pro quodam annuali ob animæ suæ remedium in dicto monasterio « celebrando.

« Item abbati, et conventui monasterii Regalismontis (2) centum soli- « dos paris. pro pictancià.

« Item legavit eisdem abbati et conventui sexaginta libras paris. in « quibus asserebat ipsos sibi teneri ex mutuo ab eodem ipsis dudum « facto ad emendum redditum annuum et perpetuum pro suo paren- « tumque suorum anniversario ab ipsis in suo monasterio anno quolibet « perpetuò sollemniter celebrando.

« Item voluit, ordinavit et concessit quod Aælipdis de Colonia civis « pariensis in recompensam plurium bonitatum et curialitatum eidem « testatori ab ipsà cive de suo proprio multocies impensarum, vita ejus « comite solummodò habeat, teneat et possideat quicquid ipse habebat « apud Targias (3) et in territorio ejusdem ville sive sit in domibus, « censibus, jardinis, mazuris, vineis, terris arabilibus, et in aliis quibus- « cumque rebus, ac census omnes ad testatorem debitos in villa pa- « riensi ad vitam ejusdem Aælipdis similiter tantummodò Qua omnia et « singula post decessum ejusdem Aælipdis ad executores ipsius testato- « ris libere remittentur.

« Item legavit curato ecclesiœ sancti Germani Antissiodosensis paris, « decem solidos paris.

« Item duobus capellanii ejusdem ecclesiæ cuilibet ipsorum tres so- « lidos.

« Item cuilibet clerico ipsius ecclesiæ parrochialis duos solidos « paris.

« Item Marie de Picis (4) unam tunicam cum supertunicali et capucio « de mirbreto forrato et decem libras paris.

« Item Domino Roberto canonico de Melloto capam cum capucio de

---

(1) Monastère de Froidmont, près Bailleu-sur-Thérain, canton de Nivillers.

(2) Monastère de Royaumont, fondé en 1228 par saint Louis. Le prieur acquit. des comtes de Beaumont-sur-Oise, les ferme et grange de Cuimont, sur la rive gauche de l'Oise et de la Thève, et édifia le monastère sur leur emplacement.

(3) Tracy.

(4) De Poix, ou peut-être altération de *de Pissiaco*, nom cité dans l'acte de 1314.

« eodem mirbreto coloris pescarii cum quodam residuo panni coloris « rubei.

« Item Johanni Caponis prædicto supertunicale suum cum capucio de « mirbreto Duacensi (1).

« Item uxori suæ supertunicale sine manicis, cum capucio de perso « forrato de grosso vario.

« Item Saintonæ prædictæ houciam suam cum capucio de perso.

« Item Petronillæ Lamorele tunicam suam et capam cum capucio for- « rato de sindilo.

« Item dictæ Aælipdi de Colonià suum supertunicale cum manicis et « capucio forrato de grosso vairo, et quoddam residuum panni de mir- « breto coloris pescarii cum quodam residuo tiretenæ de Duaco pro « suà voluntate facienda.

« Item legavit sexaginta libras ceræ pro suo luminari faciendo et po- « nendo circa corpus seu funus ejusdem die sui obitus, quod luminare « post finem Missæ remanebit in Ecclesiæ sancti Germani Antissiodorensis « parisiensis, et unam pannum deauratum precii sexaginta solidorum.

« Item centum libras cere pro suo luminari subministrando in Eccle- « siâ Fratrum Vallis-Scolarium parisiensium, in quâ suam elegit sepul- « turam et unum pannum deauratum precii centum solidorum paris.

« Item fratri Thyerrico fratri ejusdem loci pro penâ ipsius et labore « adhibito circà scripturam testamenti ipsius testatoris viginti solidos « paris.

« Item magistro Guillelmo Bidello qui scripsit totum presens testa- « mentum decem solidos paris.

« Ceterum voluit et ordinavit ac precepit quod si contingeret ipsum « decedere nec in facultate habundaret de quibus possent omnia præ- « dicta persolvi et compleri, omnes terræ suæ, nemora, libri sui, uten- « silia et vesselamenta ubicumque poterunt inveniri, de quibus prius « non est facta mentio, vel nisi de illis aliàs ordinaret, vendantur et « explectentur usque ad integram satisfactionem et complementum pre- « missorum. Si verò predicta non sufficerent pro premissis complendis, « voluit quod locagium domus suæ parisiensis capiatur integrum quous- « que eadem totaliter compleantur. Quibus completis voluit quod per « aliquam financiam, si fieri possit quoquomodo procuretur quod hujus- « modi domus, terre, masure, nemora, census et alia predicta cum « omnibus suis pertinentiis teneri possint et perpetuò possideri pacificè

(1) Douai.

« et quietè sine coactione eadem vendendi vel extrà manum ponendi, « sin autem vendantur et de pecunia inde habità, satisfacto priùs de « legatis et omnibus aliis supradictis, emantur redditus perpetui in aug- « mentum redditus dicte capelle committendi, verùm si forsan predicta « non possent compleri ut prædicitur, voluit quod omnia alia supradicta « similiter ad augmentum redditus dicte capelle, nisi de hiis alias ordi- « naverit libere remittantur.

« Ad hæc autem omnia et singula quecumque predicta exequenda di- « ligenter et fideliter adimplenda præfatus testator elegit, instituit et « nominavit religiosos viros et honestos abbatem monasterii regalis- « montis, priorem Vallis scolarium et subpriorem ejusdem loci prædic- « tos, ac venerabilem ac discretum virum magistrum Johannem de « Sancto Justo (1) dicti Domini regis clericum, Dominum Robertum pres- « byterum canonicum ecclesiæ de Melloto, perpetuumque capellanum « in capellà regis de Gouleto (2), Johannem majorem de Plesseyo (3) et « magistrum Johannem ejus filium legum professorem, canonicum « sancti Laurencii Belvacensis sub animarum eorum periculo et mansione « divini judicii suos fidei commissarios et executores hujusmodi sue ulti- « me voluntatis quam valere voluit et robur obtinere perpetue firmitatis « jure testamenti vel saltem jure codicillorum aut quovis alio jure et « ratione cujuslibet alterius ultime voluntatis quibus melius valere po- « terit et debebit. Ita tamen quod, si premissis exequendis nequirent « aut noluerint omnes simul interesse, tres vel duo ipsorum premissa « omnia et singula nichilominus exequantur, volens et adjiciens quod « si aliquod dubium vel obscurum reputatur in hujusmodi testamento « suo, ipsi executores sui illud interpretari possint, et declarare corri- « gere, et de prædictis detrahere vel addere, aut mutare partim vel pe- « nitus, seu aliàs ordinare prout ipsis melius pro salute anime ipsius « videbitur expedire, voluntatem suam ultimam eisdem quantùm ad hæc « committendo et eorum conscientiis penitus relinquendo.

« Acta fuerunt hæc omnia et singula supradicta coram præfatis juratis « notariis prout ipsi nobis retulerunt concorditer viva voce. Ad quorum « relationem sigillum parisiensis curie presentibus litteris duximus appo- « nendum in testimonium premissorum. Datum anno Domini millesimo

---

(1) Peut-être Saint-Just, canton dudit.

(2) Le Goulet, résidence royale. Nous voyons dans le *Recueil des ordonnances* des lettres de Charles V, datées du château de Goulet.

(3) En 1258, Guillaume du Plessis, chevalier, donna les champarts et une partie des terres de la seigneurie du Plessis, près Neuilly-en-Thelle, à l'abbaye de Ressons-en-Thelle.

« ccc^mo quartodecimo, die sabbati post festum translationis s^ti Benedicti. »

Quibus quidem litteris originalibus nobis presentatis et exhibitis, idem Dominus abbas proposuit suo et conventus ac monasterii sui nomine quod cum pro fundatione dicte capellanie de Erqueto per dictum testatorem dudum fundate et ad ipsum Dominum abbatem pertinentis ut dicebat necessariò indigeat his originalibus memoratis, timeat que sibi et dicto suo conventui ac monasterio singularibusque personis ejusdem, et non immeritò formidet super predictæ amissione seu destructione, litterarum earumdem magna et diversa pericula prævenire, aut quod eas ad voluntatem suam habere non possit, maxime cum ad executores dicti testatoris custodia istarum litterarum pertineat et debeat non immeritò pertinere, supplicans nobis ut Ordinario civitatis et Diocæsis parisiensis, quatenus eidem super his de opportuno remedio providentes præfatis litteris originalibus prius per nos visis, palpatis et diligenter examinatis dignaremur eas ex causis predictis mandare auctoritate ordinariâ exemplari et per tabellionem publicum in formam publicam redigi et sub sigillo curie parisiensis, ut per hoc eamdem auctoritatem et firmitatem ipsa exemplaria ut originalia obtineant. Nos vero attendentes supplicationem præfatam et eam consonam rationi, præfatis litteris originalibus per nos cum diligencia prius visis palpatis et examinatis, eisque indubitanter repertis veris, integris, non viciatis, non abolitis, non corruptis, nec in aliquâ sui parte suspectis ipsas litteras caute cognitione super hoc procedente, mandavimus et fecimus autoritate ordinaria et sub sigillo curie nostre parisiensis per Guillelmum Marpandi clericum notarium publicum sollempniter exemplari et in formam publicam redigi. Quod quidem exemplar eamdem ut premittitur auctoritatem et firmitatem perpetuam per hoc in judicio et extra ut ipsa originalia obtinere dedimus auctoritate ordinaria in hiis scriptis. In quorum omnium testimonium sigillum curiæ nostre parisiensis una cum signo et subscriptione dicti notarii presentibus litteris duximus apponendum. Datum et actum parisiis anno Domini millesimo trecentesimo vicesimo nono die octavâ mensis junii, indiccione duodecimâ, Pontificatûs sanctissimi in christo Patris et Domini nostri Domini Johannis divinâ providentiâ Papæ XXII, anno terciodecimo; presentibus ad hæc discretis viris magistro Nicolao de Gorges (1) jurisperito, Petro de Godemont et Petro de sancto Lupo scutiferis litteratis, pluribusque aliis testibus ad hoc vocatis et rogatis....

---

(1) Ou Garges (Seine-et-Oise). Il y avait à Garges un château royal où le roi Dagobert réunit, en 635, une assemblée des grands du royaume. Il y eut plusieurs familles de ce nom. Il appartenait peut-être à la famille Gorge d'Entraigues.

Et ego Guillelmus Marpandi clericus Abrincensis (1) Diocæsis publicus apostolica et imperiali auctoritate notarius, qui prædictum exemplar seu transcriptum de dictis litteris originalibus fideliter sumpsi, et de mandato dicti Domini Officialis parisiensis transcribi feci et publicum, nil addens vel diminuens quod sensum immutet aut viciet intellectum, per me factà collatione de eisdem, cum Roberto Maugeri notario publico et ipsius et ad invicem concordare inveni. Ideo hic me propriâ manu subscripsi sigillumque meum rogatus apposui consuetum, una cum sigillo antedicti Officialis parisiensis presentibus appenso, in testimonium præmissorum, sub anno, indictione, die, mense, et Pontificatu, et presentibus testibus supradictis.

(1) Arras.

RATIFICATION DE LA DONATION EN PURE AUMONE,

faite dans son testament par Mᵉ Guillaume d'Ercuis, archidiacre de Thiérache, de la chapelle fondée par lui à Ercuis, aux abbé et couvent de Sainte-Geneviève.

13 juillet 1314.

IN NOMINE Domini, amen. Per hoc presens publicum instrumentum cunctis pateat evidenter quòd anno ejusdem millesimo trecentesimo quartodecimo, indictione duodecimâ, mensis Julii die terciadecima, apostolica sede vacante, parisiis in vico cervi in domo venerabilis et discreti viri magistri Guillelmi de Arqueto archidiaconi de Theresca in Ecclesiâ Laudunensi, reverendo patre Domino Johanne Dei gratiâ monasterii sancte Genovefe parisiensis ordinis sancti Augustini abbate suo ac totius conventùs dicti monasterii nomine ut dicebat dictoque magistro Guillelmo in suo lecto infirmo jacente in camerâ suâ domus ejusdem sano tamen mente ut primâ facie apparebat in publicorum notariorum ac testium infrascriptorum præsentia personaliter constitutorum exhibuit et ostendit dictus Dominus abbas nomine quo suprà tunc ibidem dicto magistro Guillelmo quasdam litteras sigillis dictorum abbatis et conventùs ut primâ facie apparebat sigillatas quarum tenor sequitur in hec verba :

« UNIVERSIS presentes litteras inspecturis frater Johannes permissione « divinâ monasterii sancte Genofeve parisiensis abbas totusque ejusdem « loci conventus humilis æternam in Domino salutem. Notum facimus « quòd nos nostrâ et monasterii nostri utilitate pensatâ in capitulo nostro « habito tractatu concordi promissimus et adhuc promittimus bonâ fide « magistro Guillelmo de Arqueto archidiacono de Theresca in Ecclesiâ « Laudumensi et omnibus quorum interest et interesse poterit in futu- « rum in capellâ de Arqueto Belvacensis diocesis quam dictus magister « Guillelmus ibidem edifficavit et construxit pro quibusdam religiosis « ad deserviendum Deo in eâdem ponendis quod capellam idem magister « nobis et monasterio nostro in perpetuam et puram eleemosinam cum « suis juribus et pertinentiis universis concessit tot de nostris confra-

« tribus destinare ad moram seu residentiam continuam mihi faciendam « quot poterunt de facultatibus seu redditibus ad dictam capellam perti- « nentibus ad hoc admortizatis vel admortizandis statutis et deputatis « seu statuendis et deputandis ab eodem magistro aut executoribus ip- « sius poterunt commode sustentari, et omnia et singula et integraliter « adimplere ac facere fideliter adimpleri que per dictum magistrum seu « executores ejusdem sunt, erunt, vel fuerunt ordinata juxtà ordina- « tionem ipsius magistri si quam fecerit vel executores ejus, si super « hoc non ordinaverit faciendam quo ad divinum officium quo ad hoc « nos et successores nostros monasterium nostrum prædictum et omnia « nostra ac predicti monasterii bona mobilia et immobilia presentia et « futura predicto magistro Guillermo et omnibus quorum interest vel « intererit obligando. Promittentes insuper bonà fide ordinationem ma- « gistri Guillermi predicti quam fecerit vel executores ejus si super hoc « non ordinaverit procurare pro posse nostris sumptibus et expensis à « sede apostolicà confirmari, et quod dictam capellam secundum posse « ab archiepiscopi et archidiaconi in quorum jurisdictione consistit pro- « curatione et visitatione penitus liberari. In quorum omnium testimo- « nium premissorum sigilla nostra presentibus litteris duximus appo- « nenda. Datum et unanimiter concordatum in capitulo nostro anno « Domini millesimo trecentesimo quartodecimo die sabbati post festum « beati Benedicti abbatis. »

Quibus siquidem litteris predictis sic exhibitis et ostensis ac contentis in eis ex parte dictà Domini abbatis dicto magistro Guillermo diligenter expositis dictisque litteris in manibus dicti magistri Guillermi per eumdem Dominum abbatem traditis et depositis, et ab ipso magistro Guillermo receptis et retentis, Dictus magister Guillermus asseruit motu proprio recognovit et spontaneus confessus se dictam capellam de Arqueto cum suis juribus obventionibus emolumentis et pertinentiis universis in puram et perpetuam elemosinam donavisse et concessisse donare et concedere in presenti perpetuo monasterio sancte Genovefe parisiensi supradicto officiendam et deserviendam per caconicos ipsius ordinis inibi ab ipso abbate deputandis juxtà predictam et suam vel executorum suorum testamentariam ordinationem et prout in suo testamento inter alia dicebat plenius contineri. Actum anno, Indictione, mensis die, loco et apostolicà sede vacante predictis, presentibus fratribus Jacobo supperiore et Tyerrico domus fratrum Vallis scolarium parisiensis, magistro Donato Lombardo phisico Guillermo de Albamata Johanne Francisci Odone de Pissiaco Guillermo de Arqueto et Johanne Moustarderio pluribus que aliis testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis.

Et ego Johannes dictus Tonnec de Carone clericus Baiocensis diocesis apostolica et imperiali publicus auctoritate notarius litterarum predictarum exhibitioni et expositioni traditioni depositioni recognitioni confessioni donationi et concessioni predictis omnibus que ac singulis premissis una cum Johanne notario publico infrascripto et testibus superscriptis presens instrumentum et huic presenti publico instrumento inde confecto manu propria me subscripsi signumque meum unà cum signo solito et subscriptione dictà subscripti notarii ac sigillo curie parisiensis cujus curie juratus notarius existo rogatus apposui consuetum.

Et ego Johannes dictus de Barra de Nanchodoro clericus parisiensis diocesis auctoritate imperiali publicus et curie parisiensis notarius juratus litterarum presentium exhibitioni, expositioni, traditioni depositioni recognitioni confessioni donationi et concessioni predictis omnibusque et singulis premissis unà cum tabellione publico et testibus suprascriptis presens instrumentum et huic presenti instrumentuo publico inde confecto me proprià manu subscripsi signumque meum unà eum signo solito et subscriptione suprascripti notarii ac sigillo curie pariensis cujus curie notarius juratus existo rogatus apposui consuetum in testimonium premisso.

Et nos officialis curie parisiensis predictæ ad relationem dictorum publicorum ejusdem curie parisiensis notariorum juratorum nostrorum quibus in hiis et majoribus fidem indubiam adhibemus super hoc oraculo vive vocis nobis factam in premissorum testimonium sigillum curie parisiensis huic presenti publico instrumento unà cum signis solitis et subscriptionibus notariorum publicorum predictorum duximus apponendum sub anno et die tertiadecima mensis Julii supradictis.

NOTE

SUR

QUELQUES ÉMAUX DE LA CATHÉDRALE DE BEAUVAIS.

Après avoir étudié et décrit les tableaux sur bois et sur toile que possède la cathédrale de Beauvais, nous avons à dire un mot sur quelques émaux peints qui y sont également conservés. Le nombre n'en est pas considérable; on ne compte, en effet, que cinq tableaux différents : trois se voient dans la sacristie du chapitre, les deux autres dans celle de la paroisse.

PREMIER TABLEAU.

L'un d'eux a dû, autrefois, servir de retable dans une chapelle, sinon être placé au-dessus du prie-Dieu où les prêtres faisaient leur préparation avant la célébration du saint sacrifice de la messe. Quoiqu'il forme un tout, il se compose cependant de plusieurs plaques émaillées, sur chacune desquelles est peint un sujet particulier.

Le cadre de ce tableau, qui nous paraît être postérieur aux émaux et ne dater que du règne de Louis XIII, est rectangulaire; il mesure en hauteur 1m 28, et en largeur 1m 21. Les tringles dont il est formé sont dorées; elles ont 10 centimètres de lar-

geur. Des fleurs de lys et des palmettes, gravées en creux et placées alternativement, les décorent. L'intérieur du cadre est divisé en dix-neuf compartiments par des baguettes semi-cylindriques, dorées et ornées de fleurons à quatre pétales. Elles ont 15 millimètres de diamètre.

Les sujets sont au nombre de quinze :

1er sujet : *Jésus en croix.* — Le compartiment du milieu, mesurant en hauteur 29 centimètres, et en largeur 185 millimètres, renferme un christ peint sur cuivre, qui a été mis là, sans doute, à la place d'une plaque émaillée. Il est ancien du reste, et probablement peu postérieur aux émaux. Le dessin laisse beaucoup à désirer : les bras du divin crucifié sont raides et s'étendent dans une dirction parfaitement horizontale, ce qui contraste avec la disposition du corps qui s'affaisse et se porte de côté d'une manière très-prononcée. La tête est droite; une auréole lumineuse l'entoure. Les traits expriment, à la vérité, la douleur; mais cette douleur n'est pas la douleur d'un homme-Dieu : c'est celle d'un supplicié vulgaire. La bouche s'ouvre en grimaçant horriblement, et, quoiqu'il y ait dans le regard quelque chose qui semble indiquer de la résignation, on ne saurait y lire les sentiments héroïques et sublimes dont était animé le Sauveur en prononçant ces admirables paroles : *Pater in manus tuas commendo spiritum meum.* On désirerait plus d'ondulation, plus de mouvement dans la draperie attachée autour des reins : c'est un simple linge tendu et collant sur le corps. Les pieds sont placés l'un au-dessus de l'autre et percés d'un seul clou. Au haut de la croix est fixée horizontalement la tablette où sont inscrits les mots *Jesus Nazarenus rex Judæorum.*

Quatre compartiments encadrent celui-ci. Ceux des côtés sont plus haut; ils mesurent dans leur élévation 51 centimètres, et dans leur largeur 185 millimètres seulement. Le compartiment surmontant le Christ et celui qui se trouve au-dessous ont la même largeur que les précédents, mais leur hauteur n'est que de 11 centimètres. Ces quatre cadres, maintenant vides, renfermaient-ils autrefois des émaux? Nous ne le pensons pas; nous sommes plus porté à croire qu'on y avait placé des feuilles de velin sur lesquelles étaient écrites des prières, soit celles du

canon de la messe, soit celles que le prêtre doit réciter avant et après la célébration du saint sacrifice. S'ils contenaient des émaux, les sujets qui y étaient peints devaient compléter la scène du crucifiement représentée au milieu du tableau.

Les quatorze autres divisions, disposées près du grand cadre, ont 26 centimètres de haut et 185 millimètres de large; elles offrent, les unes et les autres, des sujets peints en émail. Les scènes sont toutes empruntées à la vie de Jésus-Christ. Commençant dans la partie supérieure, à gauche, elles suivent ensuite l'ordre chronologique tout autour du tableau. Ces peintures datent du XVI^e^ siècle; elles ont été exécutées à l'époque de la Renaissance, car les motifs d'architecture qui s'y voient nous présentent un genre d'ornementation et des dispositions qui ne furent adoptées qu'à cette époque. On est loin d'y trouver, toutefois, ces formes gracieuses, ce dessin pur et soigné, ce brillant coloris des verrières et des tapisseries de la Renaissance. Ici, au contraire, tout est imparfait, incorrect, pour ne pas dire grossier, et la barbarie du dessin ne se rachète pas, même en partie, par la naïveté de la composition et des figures. Les émailleurs qui ont fait de telles œuvres n'étaient point, évidemment, des maîtres habiles. Il y a quelque raison de croire qu'ils n'étaient pas Français. Le caractère physique des personnages, et leur habillement surtout, semblent autoriser à adopter cette opinion. Peut-être étaient-ils Flamands ou Hollandais. Quoi qu'il en soit, nos émaux ne sont pas sans intérêt, car ils nous font connaître quel était alors l'état de l'émaillerie dans certains centres de fabrication, et d'ailleurs ces sortes d'œuvres sont aujourd'hui bien rares et bien recherchées.

2^e^ sujet : *Naissance de Jésus-Christ.* — L'endroit où le fils de Dieu vient de naître n'est pas une pauvre étable, c'est un magnifique appartement. Au fond s'ouvre une arcade à plein cintre que supportent des pilastres carrés. De riches colonnes, ornées de chapiteaux, soutiennent latéralement le plafond. Jésus est couché, au milieu de cette pièce, sur un lit de paille. Derrière le divin enfant, entre deux colonnes, on remarque l'âne et le bœuf qui viennent le réchauffer de leur haleine. Marie et Joseph, à genoux devant lui, le considèrent avec admiration et respect.

Ils ont les mains jointes; un nimbe environne la tête de la Vierge. Par l'arcade, on aperçoit dans la campagne trois bergers : un debout, un autre assis, un troisième étendu par terre. Un ange descend du ciel et leur apprend le grand évènement qui doit procurer aux hommes tant de bonheur et tant de joie : *Evangeliso vobis gaudium magnum.* Plusieurs moutons paissent auprès des pasteurs.

3e sujet : *Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem.* — De la naissance de Jésus-Christ nous passons immédiatement à son entrée triomphale dans Jérusalem. Le Sauveur, monté sur un âne, arrive à la porte de la ville. Ses disciples le suivent à pieds. Devant lui se présentent deux personnages : l'un jette par terre des branches d'arbre, l'autre des vêtements; un troisième, monté sur un palmier, en détache quelques feuilles pour les laisser tomber aussi sur le passage du divin maître.

4e sujet : *Jésus-Christ chassant les marchands du temple.* — La scène se passe sous une arcade de l'un des portiques du temple de Jérusalem. Le fils de Dieu est suivi de ses disciples. Quoiqu'il ait la main levée pour frapper, rien ne trahit son émotion : sa figure est calme, évidemment trop calme, trop immobile. Il s'avance vers les marchands. Deux d'entre eux reculent saisis de terreur; un troisième, étendu par terre, regarde aussi avec effroi celui qui vient leur rappeler si énergiquement le respect qu'ils doivent avoir pour le temple saint; sa table, couverte de pièces d'or, a été renversée. Jésus paraît être armé d'un glaive et non d'un fouet. Les marchands ont tous les trois un certain embonpoint. Ce sont des hommes robustes. Ils sont vêtus d'une ample casaque; leur barbe est longue; un large et épais turban leur sert de coiffure.

5e sujet : *La cène.* — Jésus est à table avec ses douze disciples. A l'une des extrémités, on reconnaît Judas, le seul qui ne soit pas nimbé; il tient la bourse dans la main gauche. Le Sauveur s'est levé : il regarde avec calme, mais aussi avec une certaine indignation, le perfide disciple, et lui déclare qu'il connaît ses coupables desseins. Celui-ci est confus, mais non repentant. Saint Jean, les mains jointes, s'appuie sur la table, devant la poitrine

de son maître; il semble dormir : c'est un tout jeune homme, presque un enfant, du moins pour la taille. Placé près du disciple bien aimé, Pierre est debout; il a les regards fixés sur le Sauveur et proteste de son dévouement. Le cénacle choisi par Jésus-Christ pour faire la Pâque est une vaste salle environnée de colonnes, que surmontent d'élégants chapiteaux.

6e sujet : *Lavement des pieds.* — Ce n'est plus dans le cénacle que nous nous trouvons, mais dans une grande galerie ouverte, à travers les arcades de laquelle on aperçoit de nombreuses étoiles d'or, brillant à la voûte d'un ciel pur et sans nuage. Ces arcades affectent la forme du plein-cintre; des piliers, que surmontent encore de riches chapiteaux, les soutiennent. Les apôtres sont réunis autour de leur maître. Un seul est assis : c'est saint Pierre. Jésus est devant lui et s'incline pour laver ses pieds qui sont posés dans un bassin plein d'eau. L'apôtre se confond en excuses. Saint Jean, placé derrière le Sauveur, manifeste son étonnement et son admiration pour l'acte de profonde humilité dont il est le témoin. Les autres apôtres expriment aussi par leurs gestes les sentiments qui les animent; l'un d'entre eux tient un livre et médite sur quelques passages des saintes écritures.

7e sujet : *Jésus priant dans le jardin des Olives.* — Le fils de Dieu, à genoux et les mains jointes, lève les yeux vers le ciel. Une vive tristesse s'est emparée de son âme. La pensée des tourments qu'il aura à endurer l'accable. Tout en demandant à son Père d'éloigner de lui, si cela est possible, ce calice amer, il se soumet, toutefois, sans réserve, à sa divine volonté. Un ange descend du ciel au milieu d'un nuage : il vient le soutenir et le consoler. A quelque distance de l'endroit où Jésus prie, sont étendus par terre Pierre, Jacques et Jean, les trois disciples autrefois témoins de la transfiguration de leur maître sur la montagne du Thabor. Ils dorment tous les trois d'un profond sommeil. Un groupe d'hommes, conduit par Judas, entrent dans le jardin et s'avancent vers Jésus pour l'arrêter et le livrer à ses ennemis.

8e sujet : *Jésus embrassé par Judas. Saint Pierre coupant l'oreille à Malchus.* — Nous nous trouvons encore dans le jardin

de Gethsemani. Les satellites conduits par Judas se sont approchés de Jésus. Le coupable disciple leur donne le signal convenu : il embrasse son maître. Celui-ci reçoit cet embrassement, tout en reprochant à Judas sa perfidie et son ingratitude, et aussitôt le chef de la troupe s'empresse de s'emparer de sa personne. De son côté, saint Pierre a terrassé Malchus ; il le tient par l'un de ses bras, et s'apprête à lui abattre l'oreille avec le glaive dont il s'est armé.

9e sujet : *Jésus devant Pilate.* — Le divin Sauveur a été conduit au tribunal de Pilate. Le gouverneur de la Judée est assis sous un magnifique baldaquin ; il déclare aux Juifs qu'il ne reconnaît Jésus coupable d'aucun crime, qu'il n'a aucune raison de le condamner, puis il se lave les mains dans l'intention de dégager sa responsabilité. Il est impossible de ne pas reconnaître dans celui qui tient la cuvette sous ses mains les traits de François Ier ; le costume dont il est revêtu a aussi beaucoup de rapport avec celui du prince. Mais pourquoi a-t-on fait figurer ici le roi de France ? Pourquoi, surtout, lui a-t-on donné un si triste rôle à remplir ? Y a-t-il là quelque allusion, ou la ressemblance n'est-elle que l'effet du hasard ? C'est sur quoi nous ne saurions nous prononcer. Les Juifs sont furieux, et, par leurs cris comme par leurs gestes, ils demandent instamment la mort de l'accusé.

10e sujet : *Couronnement d'épines.* — Jésus est maintenant assis au milieu d'une vaste salle environnée de colonnes. Il a pour vêtement une longue robe de couleur amarante. Ses mains sont liées ensemble. Deux bourreaux, dont le costume appartient incontestablement à des gens au-dessus de leur condition, enfoncent sur sa tête avec un instrument la couronne d'épines. En avant, se présentent deux autres hommes, des soldats sans doute, portant aussi un brillant uniforme. L'un d'eux est à genoux et salue le fils de Dieu en l'appelant ironiquement roi des Juifs ; l'autre a les bras étendus et semble aussi proférer quelques paroles injurieuses. On doit avouer cependant que les figures de tous ces personnages ne sont pas plus expressives que les précédentes, et ce n'est guère que l'Evangile à la main qu'on peut interpréter leurs sentiments.

11e sujet : *Flagellation.* — On continue à accomplir les ordres donnés par le lâche gouverneur de la Judée. Nous retrouvons Jésus dans la vaste salle, où tout à l'heure on le couronnait d'épines : on l'a lié à une des nombreuses colonnes qui soutiennent les voûtes de cet appartement. Son corps est déjà tout couvert de plaies, et cependant les deux bourreaux, entre lesquels il se trouve, n'ont pour lui aucune compassion : ils le frappent toujours rudement avec les verges dont ils sont armés.

12e sujet : *Jésus montré au peuple après la flagellation.* — Pilate pensait calmer le peuple et lui inspirer quelque pitié pour son divin prisonnier, en le lui présentant dans l'état où l'avaient mis les tortures qu'il avait endurées dans son prétoire. Il est sur un perron élevé, accompagnant lui-même le Sauveur. Il tient en main une baguette d'or, signe de son autorité. Jésus est nu ; un manteau rouge est seulement jeté sur ses épaules. Le sang coule de toutes ses blessures ; son front, meurtri, est ceint de la couronne d'épines ; les satellites du gouverneur le suivent. Au bas du perron, sont réunis les princes des prêtres et les principaux de la nation qu'accompagnent des soldats armés de lances. Ils témoignent par leur attitude qu'ils ne sont pas satisfaits encore et qu'ils ne pourront l'être que par la mort de Jésus.

13e sujet : *Jésus conduit au calvaire.* — Le Sauveur a sur ses épaules la lourde croix à laquelle il doit être attaché, et que soutient Simon, le Cyrénéen. Conduit, ou plutôt tiré par ses bourreaux, il s'avance au milieu de nombreux soldats. Sa sainte mère le suit ainsi que plusieurs saintes femmes. L'une d'elles vient essuyer la sueur et le sang qui coulent de son visage. Elle a entre les mains le linge sur lequel seront tout à l'heure empreints ses traits augustes. La coiffure de cette femme est on ne peut plus simple : elle consiste en une espèce de serre-tête sans ornement, retenu par un cordon autour du front. La Sainte-Vierge est couverte d'un long voile de couleur qui retombe sur ses autres vêtements.

14e sujet : *Résurrection.* — Nous passons immédiatement à la résurrection de Jésus-Christ. La scène principale, celle du crucifiement, ne se trouve pas dans la suite des sujets, parce qu'elle

occupait autrefois le milieu du tableau, où est encore placée maintenant, comme nous l'avons vu, l'image du Sauveur en croix. Jésus, les épaules couvertes d'un manteau de couleur amarante et la poitrine nue, sort triomphant du sépulcre où il a été déposé. Il étend la main droite et porte dans la gauche une croix que surmonte une bannière rouge sur laquelle se dessine une croix blanche. Trois des soldats préposés à la garde du tombeau ont les yeux fixés sur le fils de Dieu; mais ils sont peu impressionnés. Un quatrième, la tête tournée dans un sens opposé, ne paraît pas même se douter de ce qui se passe.

15e sujet : *Ascension.* — Les apôtres et une multitude d'autres disciples sont réunis avec la Sainte-Vierge et plusieurs saintes femmes dans le jardin des Olives. Ils lèvent tous leurs regards vers le ciel. Jésus vient de les quitter. Un nuage lumineux l'environne. On n'aperçoit plus que ses pieds et le bas de son vêtement.

Des émaux semblables à ceux-ci, et représentant à peu près les mêmes sujets, existent dans l'église de Noroy, canton de Saint-Just-en-Chaussée (Oise); ils sont aussi contenus dans un grand cadre ayant dû servir de retable et qui est beaucoup plus long que haut. Les plaques émaillées y sont disposées sur deux rangs et tous les compartiments sont remplis.

Le tableau dont nous venons de nous occuper se trouve dans la sacristie du chapitre. Il est fixé contre le mur septentrional, au milieu de l'appartement. Les deux qui vont faire maintenant l'objet de notre attention sont suspendus au-dessus du vestiaire, dans la sacristie de la paroisse. Les scènes qu'ils retracent se rattachent aux précédentes; elles comblent en quelque sorte les lacunes que nous avons signalées dans celles-ci, et c'est pour cela surtout que nous croyons devoir les étudier dès à présent. Les émaux paraissent d'ailleurs être encore de la même main, ou du moins de la même école, quoique un peu moins barbares; ils appartiennent incontestablement à la même époque, à celle de la Renaissance.

Chaque cadre ne contient qu'une seule plaque émaillée, qu'entoure un passe-partout en soie brodée. Ces cadres, absolument semblables, ont une forme rectangulaire; leur hauteur est de

52 centimètres et leur largeur de 465 millimètres. Larges de 8 centimètres, les tringles dont ils sont formés présentent une plate-bande entre deux moulures saillantes. Les moulures sont entièrement dorées. Des feuilles et des palmettes d'or se dessinent sur un fond vert dans la plate-bande. Les broderies du passe-partout consistent en corbeilles de fleurs et en fleurs détachées, de diverses couleurs, qu'encadrent ou accompagnent des rosaces, des étoiles et des rinceaux d'argent très en relief. Ce sont sans doute les religieuses du couvent de Saint-François de Beauvais, auquel les tableaux ont appartenu (1), qui ont fait ces broderies. Elles paraissent dater, comme les cadres, du règne de Louis XIV.

DEUXIÈME TABLEAU.

Crucifiement. — La plaque émaillée de l'un des tableaux dont il s'agit ici représente le crucifiement de Notre-Seigneur. Jésus est attaché à la croix, le front ceint de la couronne d'épines. Sa tête s'incline, le sang coule de toutes ses plaies. La Sainte-Vierge, saint Jean et une sainte femme se tiennent debout à sa droite. Madeleine, à genoux du même côté, appuie ses mains contre le pied de la croix et regarde son divin libérateur expirant. A la gauche du Christ, se présente le centurion assez richement costumé, qu'accompagnent un soldat armé d'une lance et un autre personnage ayant pour tout vêtement une courte jupe brune qui lui descend à peine aux genoux. Si c'est un des bourreaux du Sauveur, il est profondément peiné d'avoir eu à remplir une telle tâche, car il courbe la tête et la tristesse est peinte sur son visage.

TROISIÈME TABLEAU.

Jésus déposé dans le tombeau. — Le tombeau destiné à la sépulture du divin crucifié est une cuve rectangulaire ornée de très-beaux bas-reliefs. Deux têtes de lion en lapis-lazuli couvrent en partie la face apparente; elles sont environnées de rinceaux

(1) Derrière chaque cadre est collée une petite bande de papier sur laquelle on lit *S. Fransoi*.

d'or et ont chacune entre les dents un anneau du même métal. Joseph d'Arimatie et Nicodème portent le corps de leur maître et le déposent dans le sarcophage. Il n'est qu'en partie couvert du linceul et la plaie du côté saigne encore. Marie, debout, à la tête du tombeau, considère son divin fils avec une vive douleur. Madeleine est à genoux à l'autre extrémité et fixe aussi sur celui qui l'a comblée de ses bienfaits ses regards pleins de reconnaissance, d'amour et de tristesse. Elle porte des vêtements très-élégants, l'un desquels est tailladé au bas des manches, suivant la mode adoptée sous le règne de François Ier; sa coiffure a la forme d'un casque. Entre la mère de Dieu et Madeleine, se voit un homme modestement vêtu qui n'est probablement qu'un des serviteurs de Joseph d'Arimatie. Il est beaucoup trop âgé du moins pour représenter saint Jean l'évangéliste.

Revenons dans la grande sacristie, nous y trouverons fixés contre la croisée du fond deux émaux, sans cadre séparé, postérieurs de près de deux siècles aux précédents. Ils sont incontestablement l'œuvre d'émailleurs limousins, et nous sommes même assez disposé à les attribuer, quoiqu'ils ne portent aucune signature, à Jean-Baptiste Nouailher : c'est sa manière de faire; c'est le genre d'ornementation qu'il avait adopté.

QUATRIÈME TABLEAU.

Sainte Anne apprenant à lire à la Sainte-Vierge. — La tête couronnée d'une auréole radiée, sainte Anne est assise sur un fauteuil à dossier élevé, dont les montants tournés affectent la forme d'un balustre. Ses vêtements consistent en une tunique verte, une robe écarlate, un manteau jaune et un voile bleu. Elle présente de la main droite, à sa fille, un livre ouvert, et pose la main gauche sur ses épaules. Marie, jeune personne de douze ou treize ans, est vêtue d'une robe rouge et d'un manteau bleu. Elle lit avec attention le livre qu'elle a sous les yeux. Sainte Anne, recueillie, écoute religieusement la lecture. Derrière le siége de la sainte épouse de Joachim, est tendue une draperie bleue qui n'est pas trop mal agencée. A côté de la draperie s'ouvre une porte, et par cette porte on aperçoit la campagne, au milieu de laquelle s'élèvent quelques maisons.

Haute de 215 millimètres et large de 175 millimètres, la plaque affecte une forme rectangulaire, mais l'encadrement du sujet est ovale. Les quatre angles sont remplis par des palmettes blanches en relief.

CINQUIÈME TABLEAU.

La Sainte-Vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux. — Marie est assise dans un large fauteuil, auprès d'une table couverte d'un tapis vert. Ses vêtements sont une robe rouge, un manteau bleu et un voile jaune; un nimbe radié environne sa tête. Elle tient des deux mains son fils, qui est assis sur ses genoux. L'enfant-Dieu n'est couvert que d'une légère draperie qui s'enroule autour de ses reins. Il regarde sa mère avec affection et lui présente une rose. Derrière le siége de la Sainte-Vierge est tendue, en forme de baldaquin, une élégante draperie bleue comme dans le tableau précédent, et à côté s'ouvre une porte qui permet de découvrir un vaste horizon. La plaque est encore rectangulaire, tandis que l'encadrement du sujet dessine un octogone irrégulier que surmonte un petit arc de cercle. Des rinceaux d'émail blanc, en relief, accompagnent cet encadrement. La hauteur de la plaque est de 245 millimètres, et sa largeur d'environ 19 centimètres.

BARRAUD.

AUTEL

DE

NOTRE-DAME DE LA PAIX

érigé dans la cathédrale de Beauvais conformément aux intentions de Louis XI.

Le 19 du mois de mars 1470 (1), le roi Louis XI était à Beauvais, et il allait à la cathédrale pour demander à Dieu et à la Sainte Vierge de vaincre ses ennemis et de conclure avec eux une paix glorieuse et durable. Il lui vint alors à la pensée de faire ériger à Marie, dans l'église qu'il visitait, un autel où elle serait honorée sous le titre de *Notre-Dame-de-la-Paix*, et il donna pour cela une somme d'argent assez considérable à l'évêque de Beauvais. Les intentions du prince furent remplies; l'autel de Notre-Dame de-la-Paix s'éleva contre un des piliers du sanctuaire, à côté du maître-autel. La statue de la Vierge se dressait au-dessus; elle était elle-même surmontée d'un pinacle qu'or-

(1) Nous avons cru devoir conserver les dates indiquées dans les registres du chapitre, mais nous devons faire remarquer que les années y commencent à Pâques et non au mois de janvier.

naient d'élégantes sculptures (1). Louis XI vint encore à Beauvais en 1475 et il alla prier devant l'image de Marie. Dans cette circonstance, il fit vœu de faire à la cathédrale de nouvelles largesses en l'honneur de Notre-Dame-de-la-Paix. Le 19 octobre de cette même année, le chapitre de la cathédrale de Beauvais, qu'il désignait sous le titre de *Chapitre de Notre-Dame-de-la-Paix*, recevait une lettre de lui, conçue en ces termes :

A nos très-chiers et bien amés les doien et chapitre de Notre-Dame-de-la-Paix, à Beauvais :

De par le roy :

Chiers et bien amés, nous avons fait un vœu en votre église, en l'onneur et révérence de Notre-Dame-de-la-Paix, qui y est présente, de la somme de 3,000 *liv. tournois, que voulons y être emploiées en rente et héritage et, pour ce que sitot que désirons ne pourrez trouver à l'emploier, nous avons ordonné que ladite somme soit remise en depôt es mains de notre amé et féal conseiller et chambellan Guiot Pot bailly du Vermandois. Si veuillez envoier quelques-uns d'entre vous devers les gens de nos finances qui apporte votre promesse d'emploier les d*[es] 3,000 *liv. en héritage et votre....* (quitance) .... *pour le trésorier de nos guerres. Si faites que en ce n'ait faute.*

Donné à Senlis, le 16 *octobre.*

LOUIS.

AVRILLOT (2).

L'argent donné par le roi fut employé à l'acquisition de la terre de Rotangi, que Jean d'Avesnes, chanoine de la cathédrale, vendit au chapitre 800 écus d'or. Cette terre valait beaucoup plus. Aussi Jean d'Avesnes fut-il mis au rang des bienfaiteurs de l'Eglise (3).

---

(1) *Extrait des registres du chapitre de Saint-Pierre de Beauvais.* Manuscrit appartenant à M. Le Caron de Troussures, 1re partie, pages 301 et 305.

(2) Extrait des registres du chapitre de Saint-Pierre de Beauvais, 1re partie, pages 326 et 328.

(3) Ibid., page 11.

Vis-à-vis de l'autel de la Paix, de l'autre côté du grand autel, on plaça, au mois d'avril 1475, une image de la mère de la Vierge, à laquelle Louis XI avait aussi une grande dévotion. Cette statue de sainte Anne avait été sculptée à Rouen (1). Peu de temps après, à la requête du roi, on institua l'office de sainte Anne à la cathédrale (2).

Dès le milieu de l'année 1474, le chapitre de Saint-Pierre avait ordonné que chaque dimanche, en terminant la procession qui se faisait le matin devant le crucifix, le célébrant se rendrait au sanctuaire devant l'image de Notre-Dame-de-la-Paix, que l'on chanterait alors une antienne en son honneur, et que l'on prierait également pour le roi et la paix. Afin que personne ne manquât à ces prières, on arrêta que les membres du clergé de la cathédrale qui n'y assisteraient pas, seraient privés des distributions accoutumées, quel que fut d'ailleurs leur rang ou leur dignité. Les chapelains devaient perdre un pain de chapitre et les chanoines deux (3).

Le 14 août 1499, le chanoine Reginaldi, l'ancien, offrit au chapitre une fort belle statue de la Vierge, en argent doré, fabriquée à ses frais et à ceux du chancellier de l'église nommé Dubois. Les chanoines décidèrent que, conformément aux intentions des donateurs, la statue serait mise au milieu du grand-autel, sous le crucifix doré qui y était depuis longtemps, et que, désormais, on ferait devant cette image la station qui, jusqu'alors, s'était faite devant Notre-Dame-de-la-Paix. Pour témoigner au chancelier malade et infirme sa reconnaissance pour le présent fait par lui et son collègue, le chapitre l'autorisa à venir à l'église en camail, même hors le temps de l'hiver. *Cum domino seu caputio, licet tempus non requirat pro habituatis* (4).

Lorsqu'au milieu du XVIII^e^ siècle on fit carreler et orner le sanc-

---

(1) *Extrait des registres du chapitre de la cathédrale de Beauvais*, 1^re^ partie, page 13.

(2) *Ibid.*, page 326 (dernier jour de juillet 1475).

(3) *Ibid.*, 1^re^ partie, pages 11, 321 et 326.

(4) *Ibid.*, 2^e^ partie, à la date du 14 août 1499.

tuaire dans le goût de l'époque, l'autel de Notre-Dame-de-la-Paix disparut, mais on lui en substitua un autre en marbre que l'on éleva derrière le maître-autel. On plaça au-dessus, au fond de l'abside, une nouvelle statue de la Sainte Vierge, faite par Nicolas-Sébastien Adam, sculpteur du roi. Marie était représentée accompagnée de son divin Fils et écrasant avec lui le serpent infernal. Sous l'autel fut mise l'inscription suivante :

ALTARE
ANNO MCCCCLXX
IN HONOREM B MARLÆ VIRGINIS
SVB TITVLO PACIS
DE MANDATO LVDOVICI XI
REGIS CHRISTIANISSIMI
ERECTVM
REGNANTE LVDOVICO XV
DILECTISSIMO
ANNO DOMINI MDCCLVII
QVO EX IMPIA PARRICIDÆ
MANV
DIVINITVS ERIPITVR
HVC TRANSLATVM ET RESTAVRATVM (1).

Dans l'ancien autel de Notre-Dame-de-la-Paix, se trouvaient des reliques de saint Pierre, apôtre, et de sainte Barbe; on les renferma, ainsi que des reliques de saint Veran et de plusieurs autres saints, dans une boîte de plomb, et elles furent placées solennellement, par le cardinal de Gesvres, dans le nouvel autel *a retro*, avec cette autre inscription :

Anno Domini millesimo segtingentesimo quinquagesimo septimo, die julii vigesima septima, reliquiæ de Beatis Petro apostolo et Barbara quæ in capsella plumbea inventæ fuerant sub altari beatæ Mariæ Virginis de pace in hoc novo reconditæ sunt cum reliquiis sancti Verani et aliorum sanctorum, ab eminentissimo car-

(1) Registre du chapitre de la cathédrale de Beauvais, du 1er janvier 1755 au 17 mai 1758, à la date du 1er juin 1757.

dinali Stephano-Renato Potier de Gesvres, episcopo comite Belvacensi, pari Franciæ, præsentibus dominis Danse archidiacono, Bernardet, Bernard, Tondu, Boicervoise, Godefroy, de La Rue, Lefebvre, Yègre et aliis canonicis (1).

Le groupe et l'autel existent encore maintenant, et jusqu'à l'adoption du rit romain dans le diocèse de Beauvais, chaque dimanche avant la messe, au retour de la procession, on a récité dans le sanctuaire les prières prescrites dans le Processional, conformément aux anciennes décisions du chapitre.

La statue de la Vierge et celle de l'Enfant Jésus sont d'un beau travail. Il y a de la dignité et de la grâce dans les figures, de l'élégance dans les draperies; mais il faut en convenir, les poses sont trop prétentieuses, trop théâtrales, les costumes trop mondains, les formes du corps trop accusées. Cette œuvre, comme toutes celles de la même époque, pèche surtout par l'absence du caractère religieux. Aussi, a-t-on pu, sans peine, pendant la révolution de 93, transformer Marie en déesse de la raison, et voir dans l'Enfant-Dieu, qu'on affubla d'un bonnet rouge, le peuple français écrasant le monstre de la tyrannie.

Ce groupe devait être exécuté en marbre, et l'on se proposait de placer, dans les travées voisines, les statues, également en marbre, de saint Pierre et de saint Paul; mais le chapitre, qui avait déjà fait des dépenses assez considérables pour l'ornementation du sanctuaire, dut se contenter, pour le moment, du modèle que nous avons et qui, quoiqu'en plâtre, lui revint à près de quatre mille livres. Il s'était flatté de réaliser plus tard son premier projet. Il n'avait pu le faire encore lorsque les mauvais jours arrivèrent.

Nicolas-Sébastien Adam, frère de Lambert-Sigisbert Adam, naquit à Nancy, le 22 mars 1705. Il obtint à Rome, en 1728, l'un des prix de l'académie de Saint-Luc. Quelque temps après son retour en France, il exécuta, pour la chapelle du roi à Versailles, un bas-relief en bronze, représentant le martyre de sainte Victoire.

---

(1) *Journal de l'épiscopat d'Etienne-René Potier* de Gesvres, manuscrit appartenant à la bibliothèque de la ville de Beauvais.

Son frère se l'associa dans les travaux du bassin de Neptune, au même château. Il travailla pour l'hôtel de Soubise, la Chambre des comptes et l'abbaye de Saint-Denis. Il concourut pour le mausolée du cardinal de Fleury, avec Bouchardon et Lemoyne, et le public lui accorda le prix. Le tombeau de la reine de Pologne, épouse de Stanislas, fut le plus important de ses ouvrages; il l'exécuta dans l'église de Bon-Secours, près de Nancy. Il mourut en 1778. Nicolas-Sébastien Adam était un sculpteur habile, mais le mauvais goût qui régnait de son temps le fit tomber dans d'assez graves défauts. On lui reproche surtout, comme à son frère, d'avoir trop souvent renoncé à la majestueuse simplicité de l'antique, pour chercher à produire des effets auxquels la peinture seule peut atteindre.

BARRAUD.

QUELQUES MOTS

SUR

L'ABBAYE DE GOMERFONTAINE.

GOMERFONTAINE, en latin *Gaumert-fons*, *Gomeri-fons* ou *Gomerici-fons*, est situé dans un riant vallon, près de la route qui conduit de Chaumont à Trie, à peu de distance de Gisors. Des prés, que les eaux entretiennent toujours verts, l'environnent; il est baigné par la rivière de la Troëne.

Il existait à Gomerfontaine un couvent de religieuses de l'ordre de Cîteaux. Hugues, comte de Chaumont, et Pétronille, son épouse, l'avaient fondé en 1207, sous le nom de la Sainte Vierge. L'acte de fondation fut passé en présence de Thibault, chanoine de Rouen, d'Osbert, abbé de Loc-Dieu, de Jean, moine de la même abbaye, et de plusieurs autres témoins. Hugues y donne à l'ordre de Cîteaux, indépendamment de sa ferme de Gomerfontaine et du verger qui y attenait, la dîme des anguilles de ses viviers de Gomerfontaine et de Lattainville, cent sols payables chaque année à la fête de Saint-Remi, pendant dix ans, pour la construction des édifices nécessaires, et trois muids de blé à prendre chaque année, à perpétuité, dans son moulin de Gomerfontaine (1). D'au-

(1) Pièces justificatives, n° 1.

très largesses importantes, faites par le même seigneur, sont consignées dans une autre charte de 1209 (2). Honorius III confirma cette donation en 1222.

En 1210, Guillaume de Pincencourt donne aux religieuses de Notre-Dame de Waumer-Fontaine deux de ses hôtes de Boocourt, de l'agrément de J. de Boissy, seigneur du fief. Par un acte du mois d'avril 1212, Pétronille de Chaumont reconnait avoir donné au même monastére vingt-deux journaux de terre labourable dans cette localité. Des lettres de Guillaume de Chaumont, de 1213, octroyent à l'église de *Waumer-Fontaine* la couture *del Pisseiz*, sise sous Mongenoult, et X sous parisis de cens à Chaumont. Hugues *de Visorum* (des vues) approuve, en 1218, la donation d'une dîme du bois Guillon, faite par Hugues de Chaumont aux religieuses. Jean, seigneur de Trie, leur donne, en 1219, trois journaux de terre au mont de Boocourt; elles ont, en 1220, de Guillaume de Chaumont, deux muids d'hivernage sur sa grange de Montjeu et toute sa coutume de Pisseiz. En 1223, Pétronille, dame de Chaumont, du consentement de Jean de Chaumont, seigneur de Mello, son fils, leur fait don de sa maison avec tout le pourpris enclos dans le circuit de leur monastère. En 1224, elles reçoivent de Guillaume de Chaumont deux muids de blé percevables sur la grange du bois Montjeu; de Gilles et de Gervais, père de Jean de Chaumont, deux autres muids de blé percevables sur la grange du seigneur de Valdampierre et sur la ville de Monthellant (Montherlant); de Jean de Trie un septier de blé mensuel percevable sur le moulin Jumel, près de Chaumont, et un tonneau de vin annuel sur les vignes de Mareuil. Des lettres de Pierre d'Auvers, du mois d'août de la même année, portent qu'Henri de Hez a donné aux religieuses de N. D. de Gomer-Fontaine sa vigne de Flaucourt, sa maison et tout le pourpris, et que Jean de Montchevreuil a confirmé cette donation en sa qualité de séigneur foncier du fief. En janvier 1225, Mathilde, veuve de Richard d'Anet, leur remet la dîme qu'elles lui devaient à cause de sa vigne de Floocourt. Guillaume de Chaumont, au mois d'avril 1227, leur concède deux pièces de terres attenant à leur culture et le droit d'herbage pour leurs bestiaux. Des lettres de

(1) Pièces justificatives, n° 2.

Hugues de Chaumont, de 1228, contiennent la donation faite par lui aux religieuses de Comerfontaine du terrain sur lequel est construit le mur de clôture de leur maison ; cet acte est scellé du sceau de Jean de Chaumont, son frère, seigneur du fief, sous la condition que lorsque lui, Hugues, sera chevalier, il le scellera du sien. En mars 1231, elles doivent à la libéralité de Hugues de Lattainville une rente annuelle de neuf setiers de blé à la mesure d'Andely à prendre sur la grange de Jean de Bourris à Boisemont. En février 1235, Jean de Chaumont les autorise à moudre annuellement à son moulin de Comerfontaine vingt-cinq muids de blé pour l'usage de leur maison. En septembre 1237, Hugues de Chaumont leur abandonne tout ce qui lui appartient sur le même moulin, ainsi que la pêcherie. En 1239, Yves de Chaumont approuve la donation de trois pièces de terre à Gemmericourt, qui leur est faite par Pierre Masson, de Chaumont. En 1241, Mathieu de Trie leur donne le bois des Dames, situé à Hermencourt, qui avait appartenu à Denis de Reilly. Hugues et Gilles de Chaumont confirment, en 1246, une vente faite par Gilles de Gisors, saunier, aux religieuses de Comerfontaine de ce qu'il possédait dans le fief de Floocourt. En 1247, Jean de Gommecourt constitue en leur faveur une rente de XXV sous parisis. Le couvent reçoit, en 1248, de Raoul de Marines, X arpents de terre situés dans la couture de Montjeu ; en juillet 1249, de Hugues, fils de Gautier, sieur de Chaumont, la première partie du bois de Crenne, près de Gemericourt ; en 1252, de Mathilde, comtesse de Boulogne, cinq cents harengs par an ; en 1262, de Guillaume de Gisors, une pièce de bois ; en 1264, de Mathieu, comte de Dammartin, la coupe d'une pièce de bois située sur le territoire de Radeval et, en outre, quatre pièces de terre, à la charge de faire des prières pour lui, pour Marsilié, sa femme, et pour feue Mathilde, comtesse de Boulogne ; en 1265, de Gautier de Courcelles, toutes les terres labourables qui lui appartiennent au territoire d'Helloy. Des lettres du doyen de Paris, du mois d'octobre 1265, confirment un échange entre les religieuses de Notre-Dame de Comerfontaine et l'Hôtel-Dieu de Paris d'une rente sur le péage de Conflans-Sainte-Honorine contre une rente en hivernage sur la grange de feu Hugues de Chaumont. Philippe de Courcelles constitue, au mois de février 1266, en faveur de l'abbaye, une rente annuelle d'un demi-muid de blé percevable sur un

moulin près de Lattainville. Mathieu de Trie, comte de Dammartin, lui fait remise, en 1271, des droits de censive et champart qu'elle lui devait pour une pièce de terre qu'elle avait acquise de Gilbert, dit Guerlain de Tierceville. En janvier 1273, Gilles de Chaumont confirme et amortit la donation faite aux religieuses de Notre-Dame de Gomerfontaine par son père Hugues de Chaumont. Au mois d'octobre 1274, Jahan de Cleri et sa femme, Marguerite, fondent une chapellenie dans l'église de Gomerfontaine, la dotent de X livres parisis de rente et lui donnent LX livres parisis pour l'achat des ornements. L'acte de cette fondation est en idiome picard. Robert, Gilles et Jean de Chaumont confirment, en 1275, une donation faite aux religieuses en 1245, par leur père, Hugues de Chaumont. Robert de Chaumont, en 1283, confirme celle de dix mines de blé de rente percevables sur la grange de Loconville, faite par sa mère, Alix de Loconville. En 1289, Jean de Hellai se reconnait débiteur de X livres parisis de rente données au monastère par Regnault de Trie, frère de noble homme et sage Jehan, comte de Dammartin, sire de Trie et de Muncy, lequel avait droit de les prendre sur lui. Une sentence arbritrale rendue à Trie-le-Chatel, en 1295, par *homme noble et sage monsegnor Jehen, comte de Dammartin*, entre Robert de Mortefontaine, écuyer, à cause de sa femme, fille d'Yves de Flocourt, chevalier, d'une part, et les religieuses de Gomerfontaine, d'autre part, maintient celles-ci dans le droit de pêche dans la rivière de Gomerfontaine jusqu'au pont de Bertrichières. Philippe IV, au mois d'août 1303, donne aux religieuses de Gomerfontaine la dîme du pain et du vin que lui, la reine et son fils consommeront tant qu'ils résideront à Chaumont, Gisors, Neaufle, Moyenneville et Longchamp. En 1309, *Yolent de Dreues*, comtesse de Dampmartin, élit par son testament sa sépulture dans le monastère de Gomerfontaine, et lui lègue tout ce qui lui appartient sur le moulin à tan de Villarcy. En 1327, li reçoit de Gilles de Chaumont, chevalier, seigneur de Saucoùrt et de Loconville, IV arpents de terre sis au territoire de Boncourt, à la charge de lui payer VI sous parisis de cens annuel pour chaque arpent (1).

(1) Les actes de donations, confirmations, échanges et transactions dont il vient d'être question sont pour la plupart conservés à Paris aux

Les supérieures n'eurent d'abord que le titre de prieure; mais, en 1226, on leur donnait déjà celui d'abbesse. Voici, telle que nous la donne la *Gallia christiana*, la liste des abbesses qui gouvernèrent le monastère depuis cette époque :

1. GUILLEMETTE Ire, morte en 1248.

2. MARGUERITE Ire D'HARCOURT, morte en 1251.

3. EMMÉLINE Ire. Il en est fait mention dans des chartes de 1251 et de 1256.

4. AGNÈS Ire. Elle reçut, en 1264, la bénédiction d'abbesse d'Eudes Rigault, archevêque de Rouen, qui, pendant son administration, le 13 octobre 1266, fit aussi la dédicace de l'église du monastère. Les deux cérémonies sont consignées dans le registre des visites du prélat.

5. CLÉMENTINE DE CHENEVIÈRES. Son nom se lit dans des titres de 1295.

6. EMMÉLINE II, qui mourut, assure-t-on, en 1330. Pendant qu'elle était abbesse, le corps de Jean de Trie, inhumé précédemment chez les frères prêcheurs, et celui de Marguerite, son épouse, inhumée chez les frères mineurs de Beauvais, furent transportés dans l'église de Gomerfontaine.

7. SÉDILIE ou ODILIE D'OINVILLE. On la trouve à la tête du monastère en 1367 et en 1371.

8. EUSTACHIE DE BOIS-GILOUT, qui était abbesse en 1371 et 1372.

9. PÉTRONILLE Ire DE FRANCONVILLE, nommée dans des titres de 1373.

10. ISABELLE Ire DE MARINES, qui gouvernait l'abbaye en 1377 et 1379.

11. AGNÈS II DU FAYÉL, dont il est question dans des chartes de 1381 et de 1383.

12. JEANNE Ire DU FRESNOY. Elle avait été pendant trente-quatre ans abbesse en Espagne, lorsqu'elle prit, en 1386, la direction de Gomerfontaine.

---

archives de l'Empire. Monsieur Cocheris les a analysés dans un important ouvrage ayant pour titre : *Catalogue des Manuscrits sur la Picardie conservés à la Bibliothèque Impériale*, et inséré dans les Mémoires des Antiquaires de Picardie tomes XII, XIII, XVI et suivants.

13. AGNÈS III DU FAYEL, dont le nom figure dans des titres de 1395 et de 1397.

14. JEANNE II HARDOUIN. On rapporte sa mort à l'an 1409.

15. ISABELLE II, TABLETIER OU LA TABLETIÈRE, élue abbesse en 1409.

16. LUCIE DE MONTMORENCY portée dans des titres de 1412 et de 1414.

17. GUILLEMETTE II COURONNE. Elle était à la tête de Gomerfontaine en 1434, année où le monastère fut en partie ruiné par les Anglais qui dévastaient alors le Vexin.

18. MARGUERITE II DE BEAUVOIR. Elle était abbesse en 1437.

19. JEANNE III DUVAL. On trouve son nom dans des titres de 1469.

20. MARGUERITE III KILLAN, née en Angleterre, désignée comme abbesse de Gomerfontaine en 1474.

21. JEANNE IV DE LA MARE. Elle était déjà à la tête de l'abbaye en 1475; elle mourut en 1483.

22. PÉTRONILLE II LE PREVOST qui succéda immédiatement à Jeanne de la Mare, fut déposée en 1503.

23. NICOLASE DE SAINT-HILAIRE. Il en est fait mention dans des titres de 1506, 1513 et 1519.

24. MARIE Ire LANGLOIS. Elle gouverna l'abbaye depuis 1533 jusqu'en 1568, année de sa mort.

25. ELISABETH LEMONNIER. De 1569 à 1580.

26. MARIE II LANGLOIS. De 1580 à 1483.

27. JEANNE V DU BOUILLONNÉ, nommée par le roi en 1583. Elle abdiqua en 1604.

28. JUDITH DE ROUXEL DE MÉDAVI. Elle fit faire au monastère d'importantes réparations. Sa mort eut lieu en 1614.

29. MADELEINE DE ROUXEL DE MÉDAVI, sœur du maréchal Jacques de Grancey. Elle gouverna pendant 25 ans le monastère dont elle doubla les revenus. Sous son gouvernement, malgré la résistance de plusieurs religieuses, la stricte observance de la règle de saint Benoit y fut introduite.

30. MARGUERITE IV DE ROUXEL DE MÉDAVI, sœur et d'abord coadjutrice de la précédente, lui succéda en 1638. Elle mourut en 1705, à l'âge de 100 ans, après avoir fait reconstruire le dortoir avec cinquante-cinq cellules, le réfectoire, la salle capitulaire, l'infirmerie et plusieurs autres bâtiments.

31. Marie-Anne de la Viefville, devenue abbesse en 1705, mourut le 15 août 1751.

32. Anne-Jeanne de Poujet de Nadaillac, fille de François du Poujet, marquis de Nadaillac, et de Anne-Adélaïde de Plas, fut nommée par le roi abbesse de Gomerfontaine le 26 août 1751.

Jean-Jacques Rousseau, vers le 24 juin 1767, vint habiter Trie. Un logement lui avait été donné au château par Louis-François de Bourbon-Conti. Le prince toutefois avait exigé de lui qu'il ne se ferait pas connaître. De sérieux motifs l'obligeaient à prendre cette précaution. Rousseau se rendit au désir, ou pour mieux dire aux recommandations formelles de son nouveau protecteur et substitua à son nom celui de Renou. Il paraît que le secret ne tarda pas à être trahi, ou que le philosophe, tout en changeant de nom, ne renonça pas à sa manière de vivre et à ses excentricités. En effet, dans une lettre qu'il écrit, le 12 août 1767, au marquis de Mirabeau, (*l'ami des hommes*), père du célèbre orateur de l'assemblée nationale, il se plaint de la manière dont il est vu et traité par les habitants. « Le traitement, lui dit-il, que j'éprouve en ce pays de la part de tous les habitants sans exception, et dès l'instant de mon arrivée, sont trop contraires à l'esprit de la nation et aux intentions du grand-prince qui m'a donné *cet hospice*, pour que je ne puisse les imputer qu'à un esprit de vertige dont je ne veux pas même rechercher la cause. Puissent-ils rester ignorés de toute la terre et puisai-je parvenir moi-même à les regarder comme non avenus. »

On connaît la sombre misanthropie qui poursuivait partout le philosophe de Genève. Ses plaintes, sans doute, étaient exagérées, injustes même à bien des égards. Il est incontestable du moins qu'elles ne pouvaient s'appliquer au couvent de Gomerfontaine; il y était reçu avec égards et avec bienveillance. On ne peut supposer que l'abbesse, Madame de Nadaillac, ait parfaitement connu ses doctrines et moins encore qu'elle les ait approuvées. Mais elle consentait à être la confidente de ses peines, à recevoir quelques-uns de ses secrets, et elle manifestait aussi quelque intérêt pour Thérèse Levasseur, qu'elle croyait être la sœur ou la femme de celui auquel le prince avait si généreusement accordé l'hospitalité. En quittant Trie, Rousseau laissa à Madame de Nadaillac la plupart des lettres qui lui avaient été écrites sur *La nouvelle Héloïse* et qu'il avait rassemblées dans une liasse.

Il nous l'apprend lui-même dans ses *Confessions*, et il ajoute : « Si ce recueil paraît, on y verra des choses bien singulières et une opposition de jugement qui montre ce que c'est que d'avoir affaire au public.

Quelques jours après son départ de Trie, le 25 juillet 1758, sur le point d'aller à Chambéry, il écrit de Grenoble en ces termes à Thérèse Levasseur, à laquelle il donne le nom de Mlle Renou.

« Si vous ne recevez pas dans huit jours de mes nouvelles, n'en attendez plus et disposez de vous, à l'aide des protections en qui vous savez que j'ai toute confiance et qui ne vous abandonneront pas. Vous savez où sont les effets en quoi consistaient nos dernières ressources, tout est à vous. Je suis certain que les gens d'honneur qui en sont dépositaires ne tromperont pas mes intentions ni mes espérances. Pesez bien toutes choses avant de prendre un parti. *Consultez madame l'abbesse*, (Madame de Nadaillac). Elle est bienfaisante, éclairée, *elle nous aime*. Elle vous conseillera bien, mais je doute qu'elle vous conseille de rester auprès d'elle. Ce n'est pas dans une communauté qu'on trouve la liberté ni la paix; vous êtes accoutumée à l'une, vous avez besoin de l'autre. » (1).

Jean-Jacques a fait pour Madame de Nadaillac un morceau de musique sacrée dont le manuscrit est déposé à la bibliothèque impériale (2).

La dernière abbesse de Gomerfontaine fut Madame MARIE-ELISABETH DE SARCUS, fille de Philippe-François de Sarcus, chevalier, seigneur de Frévillers, de Roquemont, de Saint-Arnould et de Maucomble, née le 16 mai 1734. A peine âgée de 20 ans, le 16 mai 1754, elle devint abbesse de Bival au diocèse de Rouen. C'est en 1782 qu'elle fut mise à la tête de l'abbaye de Gomerfontaine. Elle mourut à Illoix le 13 janvier 1806.

Le nombre des religieuses s'élevait environ à vingt lorsque le couvent fut fermé conformément aux décrets de l'Assemblée nationale.

---

(1). Œuvre complètes de J.-J. Rousseau, édition in-8 de Dalibon, Paris, 1825, tome XXVI, le Ve de la *correspondance*, page 316.

(2). Œuvres complètes de J.-J. Rousseau, même éditeur, tome XIX, le III des *Confessions*, page 103, note de M. Auguis.

UNIV.
OF

F. Sarrou lith. Imp. Lemercier Paris

ABBAYE DE COMERFONTAINE (OISE)

Fondée en 1208 par Hugues de Chaumont

D'après un dessin de Cameray publié en 1792 dans les ANTIQUITÉS NATIONALES

Le monastère de Gomerfontaine, comme celui de Bival, appartenait au diocèse de Rouen. Il avait le titre d'abbaye royale. Les abbesses portaient leur croix abbatiale suspendue à un ruban violet moiré.

Millin, dans ses *Antiquités nationales* (1), a donné, avec le dessin de plusieurs statues qui existaient dans l'église, une vue générale de l'abbaye que nous reproduisons ici.

Les jardins présentaient une disposition agréable; ils étaient vastes; on y remarquait surtout des charmilles épaisses, formant de longs et délicieux berceaux.

Les bâtiments conventuels, très-spacieux, avaient été reconstruits, comme on vient de le dire, sous le règne de Louis XIII ou sous celui de Louis XIV.

L'église n'avait pas de très-grandes dimensions. Le portail par lequel on y pénétrait, élevé probablement par les libéralités du maréchal Jacques de Grancey, était d'un ordre dorique bâtard. Dans les métopes de la corniche, on voyait les instruments de la Passion. Une croix, accompagnée des statues de la Sainte Vierge et de saint Bernard, surmontait le fronton dont le tympan contenait deux écus accolés, surmontés d'une couronne ducale et environnés des ordres de saint Michel et du Saint-Esprit. L'un offrait les armes de Rouxel de Médavi, *d'or a trois cogs de gueules*, l'autre était *burellé avec un lion brochant sur le tout*. Ces dernières armes sont celles de la famille de Mornay. Jacques de Grancey épousa, en secondes noces, en 1648, Charlotte de Mornay, fille de Pierre de Mornay, seigneur de Villarceaux.

Il y avait dans l'église trois chapelles : celle de la Croix, à droite du grand-autel; celle de la Vierge, à gauche, et celle de saint Jean qui s'étendait du même côté, le long de l'église, et lui servait de collatéral.

A l'entrée de la nef on lisait, sur un carreau de marbre noir, cette épitaphe :

Cy-gist dom Jean-Baptiste Musnier, religieux de Prully, aumô-

(1) Millin. *Antiquités nationales*, Paris, 1792, tome IV, n° 42, page 14 et planches 1 et 2.

nier de cette abbaye pendant 53 ans, décédé le 11 mai 1789, âgé de 84 ans.

L'éclat de ses vertus, sa longue patience,
Dans le sein de son Dieu trouvent leur récompense.

Au coin de la nef et du sanctuaire à gauche, étaient peintes les anciennes armoiries du comte du Vexin : *d'azur semé de fleurs de lys d'or au lambel d'hermine.* Elles avaient pour supports deux lions tenant un guidon *de gueules semé de flammes d'or*, et pour cimier, sur le casque, un lion avec une bannière de même. On lisait au-dessus :

Ici est enterré le cœur de haut et puissant seigneur Guy de Chaumont, marquis de Guitrie, grand-maître de la garde-robe du roi, et issu des fondateurs de cette abbaye, qui fut tué au passage du Rhin, le 12 juin 1672, pour le service de Sa Majesté. Priez Dieu pour son âme.

Contre le mur de la nef, à gauche en entrant, une arcade peu élevée recouvrait un large tombeau en pierre, portant deux statues également en pierre. L'une était celle d'un homme vêtu d'une tunique et d'un long manteau ; l'autre, celle d'une femme portant sur sa robe un ample surtout fendu sur les côtés pour laisser passer les bras. Ces statues étaient considérées comme représentant Hugues, comte de Chaumont, fondateur de l'abbaye, et Pétronille, son épouse. Elles étaient surmontées d'un bas-relief, où, entre deux anges jouant l'un du rebec, l'autre de la harpe, se tenait debout un personnage tenant sur une nappe trois figures nues. C'étaient l'âme de Hugues, celle de Pétronille et, probablement, aussi celle d'un de leurs enfants, mort avant eux, lesquelles Dieu recevait dans son sein. Sur un autre bas-relief placé au-dessous des statues, on remarquait Jésus-Christ ayant à ses côtés deux autres anges qui tenaient dans leurs mains des instruments de la Passion.

Cinq autres statues, qui se trouvaient dans l'église, et dont le dessin est donné dans l'ouvrage de Millin, étaient, d'après lui, celles des cinq fils de Hugues de Chaumont : Jean, Jacques, Gilles, Gervais et Hugues.

Au bas de la nef, à l'entrée de l'église, on voyait encore une

pierre tombale sur laquelle était gravée la figure d'un chevalier armé de toutes pièces, mais sans casque. Son bouclier était chargé des armes des anciens comtes du Vexin. Autour de cette tombe on lisait :

Ci-gist Jean de Chaumont, en sa vie qui était seigneur de..... et trépassa de cette vie le dernier jour de mars de l'an de grâce MCCLXXXIX. *Priez Dieu pour l'âme de lui.*

Près de cette tombe, il y en avait une sur laquelle était également gravée la figure d'un chevalier armé de toutes pièces. Son bouclier portait les armes de Trie : *d'or à la bande d'azur.* La tête et les mains de ce chevalier étaient incrustées en marbre blanc. L'inscription ne pouvait plus se lire.

La chapelle de la Croix renfermait le tombeau d'Yolande de Trie, femme de Robert IV, seigneur de Beu. Il supportait sa statue en pierre, et était placé comme celui de Hugues et de Pétronille sous une niche surbaissée. La tête et les mains de la statue d'Yolande étaient en marbre. Son costume ressemblait beaucoup à celui de Pétronille. Sur la croisée de la chapelle, des armes non colorées, mais qui portaient la bande de la maison de Trie, étaient accolées à celle de Chaumont-Guitry : *fascé d'argent et de gueules de huit pièces.*

Indépendamment de ces tombes et de ces mausolées, il existait plusieurs pierres tumulaires dont Millin n'a pas parlé.

Marie Langlois, vingt-quatrième abbesse, était enterrée dans le chœur des religieuses. Sur sa tombe on lisait ces mots :

Cy-gist dame Marie Langlois, abbesse de ceans, et régna trente-trois ans, laquelle trespassa la vigille de Noel, l'an mil cinq cent soixante et huit. Priez Dieu pour son âme.

L'épitaphe de Madeleine de Rouxel de Médavi, vingt-neuvième abbesse, inhumée aussi dans le chœur des religieuses, portait :

Cy-gist très-dévote et religieuse sœur Madeleine de Médavi qui, dès l'âge de cinq ans, a esté consacrée à Dieu et puis abbesse de céans, où elle a rétabli entièrement ce monastère et remis une étroite réforme, et a régné 25 *ans. Elle décéda le douzième septembre* 1638.

L'inscription suivante recouvrait la sépulture de Jeanne Ire du Fresnoy, qui se trouvait dans la salle capitulaire :

Ci gist dame Jeanne du Fresnoy, qui fust abbesse d'Espaigne trente-quatre ans, et vint estre abbesse de Gomerfontaine le jour de la Pentecoste, l'an de grâce 1386 *et trespassa audit an.*

Il ne reste plus de l'abbaye de Gomerfontaine que le vaste bâtiment qui constituait le logement des religieuses, et dont les divisions ont été en partie détruites.

BARRAUD.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

CHARTE DE FONDATION DU MONASTÈRE DE GOMERFONTAINE.

Ne per obliviosæ corruptionem vetustatis, veritas probata periclitetur, ei scripturæ succurrendum est subsidio. Ideirco ego Hugo de Calvo-monte notum facio præsentibus et futuris, quod ego voluntate et concessione Petronillæ uxoris meæ, concedentibus Joanne et Jacobo cæterisque filiis meis, pro salute animæ meæ et animæ uxoris meæ, et pro anima patris mei Galonis et matris meæ Mathildis, et pro animabus antecessorum et hæredum nostrorum, in puram et perpetuam eleemosinam, dedi, concessi, et hac mea carta confirmavi Deo et monialibus ordinis Cisterciensis totum mansuagium meum de Gaumerifonte cum virgulto adjacente, quatenus in eodem loco religioni perpetuæ dedito ad honorem Dei et beatæ Mariæ, et sancti Joannis Baptistæ nec non et sancti Jacobi, sancti que Joannis Evangelistæ et sancti Eustachii omnium que sanctorum,

divina celebrentur obsequia. Dedi etiam eisdem monialibus totam decimam anguillarum mearum in vivariis meis de Gaumerifonte et de Lateinville, et centum solidos singulis annis ad festum sancti Remigii per decem annos recipiendos ad edificiorum suorum constructionem, et tres modios bladi ad mensuram de Calvomonte annuatim, et in perpetuum in molendino meo de Gaumerifonte sumendos, ita scilicet quod a festo sancti Petri in capite augusti, ego et hæredes mei nihil sumemus in dicto molindino, donec totius bladi sui integram et plenam habuerint solutionem. Quod si prædictum molindinum incendio seu casu aliquo deperierit vel cessaverit, ego et hæredes mei nominatum bladum aliunde persolvemus. Hanc eleemolynam meam libere et quiete absque omni servitio, omni redditu et exactione seculari in perpetuum ab eis possidendam, ego et hæredes mei tenemur omni modo quittare, deffendere et garentire donec eis pro jam dicto blado in præfato molendino sumendo bladum æquivalens competenter assignaverimus alibi accipiendum, His testibus : Domino Theobaldo canonico rotomagensi, Domino Osberto abbate Loci Dei et fratre Joanne monacho ejus et aliis quam plurimus (1).

II.

DONATIONS FAITES PAR HUGUES DE CHAUMONT

AUX RELIGIEUSES DE GOMERFONTAINE, EN 1209.

Notum sit omnibus præsentibus et futuris quod ego Hugo de Calvomonte miles, et Petronilla uxor mea, de assensu Joannis, Jacobi, Ægidii, Gervasii et Hugonis filiorum nostrorum dedimus et concessimus, in puram et perpetuam eleemosynam, Deo et Ecclesiæ beatæ Mariæ de Gaumerifonte et monialibus ibidem Deo servientibus Cirsterciensis ordinis, pro salute animarum nostrarum et animarum antecessorum nostrorum,

(1) *Gallia Christiana*, t. xi, pièces justificatives, col. 31 et 32.

domum nostram de Gaumerifonte, cum toto gardino et toto porprisio eidem appendenti, et duos hortos vicinos ante portam ejusdem domus et boscum nostrum de Gillaurei a via quæ descendit de Lateinvilla usque Floocort et piscationem unius piscatoris, ad opus earumdem monialium, in stagno ejusdem loci annuatim, in omnibus festivitatibus beatæ Mariæ virginis; et in censibus nostris de Calvo-monte vigenti solidos annuatim, et vineam nostram in valle de Joy, quæ appellatur vinea de Glategny et totam decimam quam nos emimus a Domino Roberto de Pommereux milite, quam ipse tenebat in villa nemoris Gilloodi. Ut igitur prædictæ moniales omnia prædicta libere, quiete et pacifice, in perpetuam eleemosynam, teneant et possideant, præsentem chartam in hujus nostræ donationis testimonium sigilli mei munimine roboravi, testibus his, Domino Roberto rothomagensi archiepiscopo in cujus præsentia hoc totum factum est; Guillelmo de Tria canonico rothomagensi; Joanne de Tria; Joanne de Boissy et Guillelmo de magnetot militibus et pluribus aliis.

Actum hoc fuit apud sanctam mariam de Prato juxta Rothomagum, anno Dominicæ incarnationis millesimo ducentesimo nono, in octavis apostolorum Petri et Pauli. (1).

III.

CHARTE DE MATHILDE, COMTESSE DE BOULOGNE.

Omnibus præsentes litteras inspecturis, Mathildis comitissa Boloniæ salutem. Notum facimus universis, quod nos charitatis intuitu, et amore Jesu Christi, ob salutem et remedium animæ nostræ et animarum patris et matris nostræ Reginaldi bonæ memoriæ quondam comitis Boloniæ et Idæ ejus uxoris et Philippi recolendæ memoriæ quondam mariti nostri et comitis Boloniæ et Johannæ filiæ nostræ quondum uxoris domini Guatterii de Castillione dedi religiosis.... monialibus ecclesiæ B. Mariæ de Gomerifonte quinque milliaria allectium.

Datum anno Domini 1252.

(1) *Gallia Christiana*, t. XI, pièces justificatives, col. 31 et 32.

CATALOGUE

DU

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE BEAUVAIS.

DEUXIÈME PARTIE.

Depuis l'impression de la première partie du Catalogue du Musée de Beauvais, la Société Académique a recueilli une collection importante, par suite de la mort trop prompte d'un de ses zélés membres, M. Houbigant. Le Musée formé dans le château de Nogent-les-Vierges par ce regrettable archéologue, et contenant de nombreuses antiquités recueillies dans le Beauvaisis depuis bien des années, est venu se classer dans le Musée de la Société Académique, en l'enrichissant très-rapidement.

Le Musée de Beauvais devient donc de plus en plus digne de la protection administrative, et il est à désirer qu'elle soit en rapport avec la valeur et l'intérêt qu'offrent ces collections artistiques et archéologiques. Elles sont d'une grande utilité tant pour

la connaissance des temps passés, que pour servir d'étude et d'instruction. Elles peuvent aussi satisfaire la curiosité des visiteurs.

Les nombreuses antiquités colligées par M. Houbigant n'auraient pu recevoir ailleurs un plus cordial accueil, ni occuper une place plus digne qu'au Musée de Beauvais. Bien longtemps avant la fin de son existence, ce digne membre avait fait connaître sa ferme volonté de réunir aux collections du Musée de Beauvais celle qui avait été pour lui le but d'une étude si constante et entièrement dans ses goûts.

M. Houbigant n'a pu terminer la description de sa collection pour les Mémoires de la Société; nous pensons que ce travail ne restera pas inachevé, puisqu'on possède toutes les notes utiles pour sa rédaction (1).

Quelques acquisitions ont été faites depuis deux ans par la Société Académique; puis le Musée a reçu une série de vases antiques et de marbres sculptés, extraits du Musée Campana.

Le Catalogue général du Musée de Beauvais devant être fait par plusieurs membres de la Société, et spécialement pour elle, sa publication peut en être divisée dans les Mémoires. Il nous est facile d'ajouter en tête de la notice des tableaux et sous forme d'addition à la première partie du Catalogue, une description des monuments nouvellement recueillis. Nous accomplirons de la sorte le travail dont nous nous sommes individuellement chargé.

Ajoutons que le Musée qui a été créé à Beauvais commence à acquérir une certaine valeur, et que les recherches, ainsi que la conservation des antiquités locales ne doivent cesser d'être l'objet des soins des Membres de la Société Académique de l'Oise. Les tableaux dont nous donnons le catalogue, ne se recommandent point tous par un mérite artistique bien marqué; mais pour nous, Membres de la Société, nous leur attribuons un intérêt à

---

(1) La description des objets anciens, des vases, et de tout ce qui a trait à la céramique, de la collection numismatique, etc., classés dans les vitrines, devra faire suite à celle que nous avons essayé de faire dans les Mémoires; cet essai ne saurait décourager les membres de la Société ayant pris à tâche de rédiger une notice descriptive complète et indispensable pour cette collection publique.

l'abri de la critique et tout différent de celui d'amasser des échantillons de bibeloterie et de curiosité, parce que les uns nous conservent les traits d'hommes célèbres ou de mérite nés à Beauvais ou dans la province, et que les autres nous font connaître les monuments détruits. Bon nombre de ces tableaux viennent se recommander à l'estime des amateurs de notre cité, étant dus à la générosité de membres de la Société ou de [c]ompatriotes. Les plus modernes nous sont arrivés par la dispensation éclairée des premiers protecteurs des arts.

MATHON.

ADDITIONS

A LA

PREMIÈRE PARTIE DU CATALOGUE DU MUSÉE DE BEAUVAIS.

N° 266. Base d'une colonne trouvée en 1863 sur la route de Tillé, en face la place du Franc-Marché, avec les deux pieds d'une statue (n° 267). Cette base ressemble à celle découverte en 1862 dans une sablonnière de Marissel (n° 14 du catalogue précédent).

Achetée par la Société Académique.

Hauteur, 0m 29. — Largeur, 0m 55.

N° 267. Deux pieds d'une statue de grandeur naturelle, en pierre, trouvés en 1863 dans des fouilles faites à droite de la route de Tillé, en même temps que la base d'une colonne n° 266, et semblant provenir d'un monument de l'époque gallo-romaine.

N° 968. Tête de statue, en pierre, à longs cheveux, trouvée dans le faubourg Saint-Jean, à Beauvais.

Donnée par M. Mathon, membre de la Société.

Hauteur, 0m 20. — Largeur, 0m 18.

N° 969. Pinacle en pierre, du XIVe siècle; il surmontait le pignon de l'ancienne prison du palais de justice, démolie en 1864.

Hauteur, 0m 54.

N° 970. Pierre qui se trouvait dans la chapelle de la prison du palais de justice, démolie en 1864, et sur laquelle on lit : « Messieurs les chanoines de Saint-Michel, en ceste ville de Beauvais, sont obligez à tous jours faire célébrer aux prisons et chapelles de céans deux basses-messes par chacune sepmaine de l'an, une le dimanche et l'autre le vendredy, en l'honneur de sainte Croix, où se diront quatre oraisons auec celle qui est propre, scavoir : *Deus cui soli competit medicinam-Omnipotens sempiterne Deus qui vivorum dominaris-Deus veniæ largitor et Fidelium.* A la fin de la messe *De profundis* pour les trespassés. Les dits chanoines seront tenus fournir de pain, vin et luminaire et mesmes entretenir les ornemens pour la cellébration des dittes messes; pour se faire et entretenir à tous jours, maître Charles Groult dist Saint-Germain, prêtre chanoine de Saint-Pierre de Beauvais, a donné ausditz chanoines et chapitre cinq cens cinquante livres comptant pour subvenir à leurs affaires dont et pourquoy ont obligé tout le temporel de leur dite église comme plus aplain est déclaré au contract passé en ceste ville de Beauvais pardevant le notaire Thureau, 1586, le IX décembre. Priez Dieu pour tous les trespassés (1). »

Hauteur, 0m 84. — Largeur, 0m 64.

N° 971. Partie d'une statue, en marbre blanc, de la Vierge soutenant l'enfant Jésus; la main de la Vierge et le corps de son enfant indiquent une statue du XVIe siècle due à un habile sculp-

---

(1) Dans l'inscription décrite sous le n° 257, il faut ainsi lire le dernier vers :

Des vierges qui suivent l'agneau.

teur. Ce débris a été trouvé en 1864 dans un mur du palais de justice de Beauvais.

Hauteur, 0m 21. — Largeur, 0m 17.

N° 978. Enseigne en bois sculpté des quatre fils Aymon; elle surmontait la porte d'une auberge située sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Beauvais.

Les quatre fils Aymon cuirassés et armés, le casque en tête, sont montés sur un seul cheval caparaçonné; le premier porte une hallebarde, et dans le paysage on distingue à gauche une église et à droite un château-fort (1).

Ce bois sculpté, malgré son état d'altération, peut être regardé comme l'œuvre d'un habile sculpteur bahutier du XVIe siècle. La pose de ces cavaliers groupés sur un même coursier, leur figure à l'air martial ainsi que leur accoutrement, donnent à ce reste de décoration extérieure un mérite supérieur à la plupart des autres enseignes connues ou n'étant pas encore détruites.

---

(1) M. de La Querière a retrouvé cette même enseigne dans plusieurs villes : à Blois, à Lille, à Valenciennes, à Evreux; c'est même la seule enseigne qui reste actuellement dans cette dernière ville, et la gravure que cet archéologue en donne d'après un dessin de M. Raymond Bordeaux, page 73 de ses *Recherches historiques sur les enseignes des maisons particulières*, in-8°, 1852, offre une ressemblance frappante entre celle d'Evreux avec celle de Beauvais.

TABLEAUX.

VUES DE BEAUVAIS.

N° 1. La ville de Beauvais en 1667, entourée de fortifications, vue prise du côté du midi. La légende fait connaître les monuments qui existaient dans cette ville au XVII^e siècle.

Donné par M. Cochefert, de Beauvais.

Hauteur, 0^m 31. — Largeur, 0^m 67.

N° 2. Vue de la ville de Beauvais au XVIII^e siècle, prise du côté du nord. Tableau donné en 1853, par M. Leguay, ex-notaire.

Hauteur, 0^m 58. — Largeur, 0^m 82.

N° 3. Vue de la chapelle et de la tour de l'horloge du Palais de Justice de Beauvais (précédemment le palais épiscopal). La chapelle n'existe plus, elle est remplacée actuellement par le logement du concierge. Tableau peint et donné par M. A. Vandenberghe, né à Beauvais.

Hauteur, 0^m 75. — Largeur, 0^m 53.

N° 4. Vue de l'ancien Palais épiscopal et de ses jardins (actuellement le Palais de Justice). On distingue sur cette toile, peinte au XVII^e siècle, la tour du Craou, l'abbaye de Saint-Lucien, les murs de la ville de Beauvais, et la tour de la porte Sainte-Marguerite; le boulevart traverse maintenant ces jardins. Dans le haut de ce tableau, se trouve un écusson écartelé, dont au quatrième quartier une croix d'argent. Cet écusson, entouré des ordres du roi de Saint-Michel et du Saint-Esprit, est timbré d'une couronne de comte; ce sont les armoiries du personnage pour lequel ce tableau fut exécuté.

Donné par M. Ledoux-Montroy.

Hauteur, 1 mètre. — Largeur, 1^m 40.

N° 5. Action héroïque de Jeanne-Hachette en 1472. Tableau peint par Ach. Dhardiviller, en 1827, et donné au Musée par l'administration municipale. Ce tableau avait été envoyé, en 1828, à la ville de Beauvais, par le Ministre de l'Intérieur (1).

Hauteur, 2m 57. — Largeur, 1m 90.

N° 6. Tableau qui servait d'enseigne, au XVIIIe siècle, à l'hôtel des Trois-Cuirets, sis petite rue Saint-Martin, à Beauvais. Saint Jean, saint Nicolas et saint Laurent sont représentés au-dessous des armes du cardinal de Forbin-Janson, évêque de cette ville.

Donné par M. de Frenois, de Beauvais.

Hauteur, 0m 44. — Largeur, 0m 37.

N° 7. Enseigne de la corporation des chaussetiers de Beauvais au XVIIIe siècle. On a représenté les outils employés dans ce métier, ainsi que des chausses et un bonnet de laine rouge. La Vierge et l'enfant Jésus tenant une grappe de raisin, occupent le milieu de cette enseigne peinte sur tôle et dans le haut de laquelle on voit les armes de la ville de Beauvais et celles du Roi. Achetée par la Société Académique en 1864.

Hauteur, 0m 40. — Largeur, 0m 30.

N° 8. Tableau allégorique de la fondation de l'abbaye de Saint-Lucien, au faubourg de Beauvais; le portail de l'église de cette abbaye s'élève au milieu du tableau; à gauche, cinq religieux; à droite, le Roi Chilpéric, à qui on attribue la fondation de cette maison religieuse en l'an 585. On lit l'inscription suivante sur les marches du portail : *En l'an* 515 *Childebert fist bastir cette église. Chilpéric l'a réparée et y mit des religieux l'an* 585.

Donné par M. Devergie, menuisier à Beauvais.

Hauteur, 1 mètre. — Largeur, 1m 40.

N° 9. Plan de Beauvais exécuté, en 1827, par M. Duval-Cavalier, et donné par l'administration municipale.

Hauteur, 0m 86. — Largeur, 0m 90.

---

(1) Un tableau, représentant le même fait historique et peint par Barbier l'aîné, est placé dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville depuis 1788. Le roi Louis XVI en fit don à la ville de Beauvais sur la demande de Monseigneur l'évêque de La Rochefoucauld.

TABLEAUX HISTORIQUES ET DE GENRE.

N° **10**. Tableau représentant un sujet tiré du roman des Mohicans de Cooper. Le major Heyward est attaqué par les Hurons dans une grotte où il s'était réfugié avec les filles du colonel Munro confiées à sa garde, et le musicien David déjà blessé; les sauvages découvrent le lieu de leur retraite; le major vient de brûler sa dernière cartouche et reste seul et sans armes entre ses deux jeunes protégées et leurs féroces assaillants.

Ce tableau, peint par M. A. Vandenberghe, né à Beauvais, a été gravé à la manière noire par M. Girard. Il fut peint en 1834, et a figuré à l'exposition de 1835.

Donné au Musée de Beauvais, en 1862, par Sa Majesté l'Empereur, sur la demande de M. le Président de la Société Académique.

Hauteur, 1m 70. — Largeur, 2 mètres.

N° **11**. Copie au pastel du tableau de A. Vandenberghe, représentant la femme d'un pêcheur napolitain attendant, pendant l'orage, le retour de son mari.

Exécutée aux frais de la Société Académique, par Ed. Ladiré, de Beauvais.

Hauteur, 0m 33. — Largeur, 0m 26.

N° **12**. Sujet emprunté au poème de Lara, de lord Byron, et peint par Monvoisin. Une jeune femme, couverte de la pâleur de la mort, est étendue sur un lit que masque en partie le premier plan, et au pied de ce lit de mort, un homme aux traits rudes et mâles, saisit fortement l'imagination; couvert d'un riche costume oriental, il semble absorbé dans son morne désespoir; ses yeux fixes regardent sans voir, ses mains convulsivement crispées, trahissent les tortures de ce cœur de fer, et reportent douloureusement la pensée vers ces tristes débris de la jeunesse et de la beauté auprès desquels veille la douleur.

Tableau donné au Musée de Beauvais par M. Duron, agent-comptable à la Manufacture impériale des tapisseries de Beauvais.

Hauteur, 3m 40.—Largeur, 2m 75.

N° **13**. Intérieur du baptistère de l'église d'Aix, peint par Richaud.

Ce tableau, donné au Musée de Beauvais par le Gouvernement, a figuré à l'exposition de 1850 sous n° 2600.

Hauteur, 1m 25. — Largeur, 0m 96.

N° 14. Tête de vieillard, de grandeur naturelle.

Tableau donné au Musée par M. Mathon, membre de la Société.

Hauteur, 0m 40. — Largeur, 0m 30.

N° 15. Tableau allégorique de la République Française, peint par Nicolas Gosse. Ce tableau offre la personnification des trois grands principes proclamés en 1848, et a été donné en 1849, au Musée de Beauvais, par le ministre de l'intérieur; il a figuré sous le n° 923 à l'exposition de 1849.

Hauteur, 3m 22.— Largeur, 2m 40.

N° 16. Tableau allégorique de l'astronomie. Dessus de porte provenant de l'hôtel-de-ville de Beauvais et donné par l'administration municipale.

Hauteur, 1m 10.— Largeur, 1m 50.

N° 17. Deux tableaux représentant des sujets mythologiques, provenant de l'hôtel-de-ville de Beauvais.

Donnés au Musée par l'administration municipale.

Hauteur, 1m 90.— Largeur, 1m 50.

N° 18. Vue prise en Champagne, peinte par M. Emile Toudouze. Ce tableau a figuré à l'exposition de 1850, sous le n° 2941, et fut donné au Musée de Beauvais par le Gouvernement.

Hauteur, 1m 26.— Largeur, 0m 96.

N° 19. Troupeau de bœufs, peint par M. Ulysse Souplet, de Compiègne (1). Tableau qui a figuré à l'exposition de 1864 et donné au Musée par S. M. l'Empereur.

Hauteur, 1m 50.— Largeur, 2m.

---

(1) Dans le numéro de juin 1864, de *la Picardie*, publiée à Amiens, M. G. Levavasseur parle de ce tableau dans un article ayant pour titre: *Les Artistes de Picardie et d'Artois*.

N° 20. Tableau représentant une table couverte de vases et d'objets artistiques, peint par M. Henri Grenaud. Tableau sur bois qui a figuré à l'exposition de 1852 sous le n° 1364.

Donné par l'auteur au Musée de Beauvais.

Hauteur, 0m 27.— Largeur, 0m 38.

N° 21. Tableau de nature morte, légumes et vases de cuisine, peint par M. Henri Grenaud. Tableau sur bois qui a figuré à l'exposition de 1852 sous le n° 570.

Donné par l'auteur au Musée de Beauvais.

Hauteur, 0m 55.— Largeur, 0m 43.

N° 22. Tableau de fruits, peint par Th. Grönland en 1861.

Donné au Musée par S. M. l'Empereur en 1863.

Hauteur, 0m 86.— Largeur, 1m 15.

N° 23. Esquisse d'ameublement comprenant les spécimens des produits caractéristiques de la manufacture de tapisseries de Beauvais, contenant aussi les travaux dont se compose la confection entière d'une tapisserie de basse-lice.

Exécutée et donnée par M. Deyrolles, professeur de dessin à Beauvais et membre de la Société Académique.

Hauteur, 0m 63.— Largeur, 0m 79.

PORTRAITS.

N° 24. Antoine Caron, né à Beauvais, peintre du roi François Ier. Reproduction d'un portrait sur papier, aux crayons rouge et noir, du Recueil de portraits dessinés de personnages du XVIe siècle et conservé au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale; il porte la date de 1592 (1).

Donné par M. Mathon, membre de la Société Académique.

Hauteur, 0m 40.— Largeur, 0m 34.

---

(1) Une notice de 23 pages in-8°, publiée en 1860, a pour titre : *Antoine Caron, peintre du XVIe siècle*, par An. de Montaiglon. — A. Loisel, dans ses *Mémoires du pays, villes de Beauvais et du Beauvaisis*, 1617, page 229, donne aussi une notice sur ce peintre beauvaisin.

N° **25**. Antoine Loisel. Au haut du tableau, on lit à gauche: *Anton. Loisel. Bellov. obiit Lutet:* 28 *april:* 1617. 81 *ans;* à droite, on voit un écusson heaumé sur lequel est figurée une colombe tenant dans son bec une branche d'olivier, avec cette légende *prænuncius pacis ales* (1) qui entoure le tout.

Cet éminent jurisconsulte et historien est né à Beauvais le 16 février 1536. Ce portrait a été donné au Musée et exécuté en 1846 par Mme Aimée Champollion-Figeac, née Grau de Saint-Vincent, d'après un tableau original appartenant à M. Ledoux-Montroy, un des descendants de Loisel.

Hauteur, 0m 44.— Largeur, 0m 49.

N° **26**. Denis Simon, né à Beauvais en 1660, historien, conseiller au présidial et maire de Beauvais en 1712.

Donné au Musée de Beauvais, en 1863, par Mme Cousture, née Dorgebray-Simon.

Hauteur, 0m 84.— Largeur, 0m 72.

N° **27**. Sire François Pinguet, maire de Beauvais (2) en 1599, mort le 2 décembre 1613.

Portrait acheté par la Société Académique.

Hauteur, 0m 72.— Largeur, 0m 60.

N° **28**. D. Anne Binet, femme de sire François Pinguet, maire de Beauvais, décédée le 1er août 1617, âgée de 70 ans.

Tableau acheté par la Société Académique.

Hauteur, 0m 72.— Largeur, 0m 59.

---

(1) *Prænuntius lucis ales* (Métamorphoses d'Ovide).— Ce même emblème est représenté sur la pierre tombale n° 252 du catalogue précédent. Dans la vie de M. Antoine Loisel, écrite, en 1652, par son petit-fils Claude Joly, chanoine, il est dit que l'épitaphe de cette pierre tombale a été rédigée par Antoine Loisel lui-même et exécutée à ses frais; qu'elle fut alors placée auprès d'un autel dans la nef de l'église des Cordeliers de Beauvais. Cette inscription est surmontée d'un écusson à la bande d'olivier accostée en chef de trois merlettes et en pointe de trois croix ou joyaux.

(2) Ecusson d'azur, au chevron d'or accompagné de deux étoiles et d'un pal d'argent.

N° **29**. Pierre Borel, lieutenant-général et maire de Beauvais en 1647 (1). On lit sur ce tableau : *Ætat.* 78. 1662.

Donné par M. Bouchard, membre de la Société Académique.

Hauteur, 0m 62.— Largeur, 0m 49.

N° **30**. Raoult le Barbier. En 1666, il était maire de Beauvais, *décédé le* 15 *juillet* 1684, *âgé de* 75 *ans* 3 *mois* (2).

Hauteur, 0m 71.— Largeur, 0m 54.

N° **31**. Autre portrait du même sire Raoult le Barbier (3), acheté par la Société Académique.

Hauteur, 0m 74.— Largeur, 0m 56.

N° **32**. Claude de Regnonval, maire de Beauvais en 1679 (4), mort à l'âge de 88 ans.

Tableau donné au Musée en 1855 par M. A. de Courcelles.

Hauteur, 0m 71. — Largeur, 0m 60.

N° **33**. Jeanne Darie, femme épouse de Pierre de Malinguehen, lieutenant général et maire de Beauvais en 1629, morte en 1668.

Donné au Musée par M. de Malinguehen.

Hauteur, 0m 76. — Largeur, 0m 63.

N° **34**. Tableau des noms, des armoiries et des blasons des maires de la ville de Beauvais, depuis 1644 jusqu'en 1855, dressé et dessiné par M. Millon, d'après un travail appartenant M. Alex. Lemareschal.

Donné au Musée de Beauvais par M. Millon de Chambly.

Hauteur, 0m 71. — Largeur, 0m 67.

---

(1) Ecusson d'azur à un cœur (de gueules sur ce tableau, et d'or sur le tableau de M. Millon) accompagné de deux croissants d'or et d'un trèfle de même.

(2) Dans le tome IV des Mémoires de la Société Académique, page 748, on trouve le *menu du repas de noce* de ce Raoult le Barbier.

(3) Ecusson d'azur à un chevron d'argent accompagné de trois quintefeuilles et d'un croissant de même.

(4) Ecusson d'azur à un quintefeuille d'or accompagné de trois croissants de même.

N° 35. Louis XV dans sa jeunesse, en costume royal.
Tableau donné au Musée par l'administration municipale.
Hauteur, 1m 39. — Largeur, 1m 05.

N° 36. Louis XVIII. Portrait donné au Musée de Beauvais par l'administration municipale.
Hauteur, 0m 64. — Largeur, 0m 51.

N° 37. Jacques Sarrazin, sculpteur, né à Noyon en 1590.
Tableau donné par M. A. Duron, agent comptable de la manufacture impériale de tapisseries de Beauvais.
Hauteur, 0m 70. — Largeur, 0m 55.

N° 38. A. Houbigant à l'âge de 25 ans, peint par Hersent. Portrait légué au Musée de Beauvais par testament de M. Houbigant, en même temps que sa collection d'antiquités départementales.
Hauteur, 0m 90. — Largeur, 0m 70.

N° 39. Le bienheureux Jean Michel, *natif de Beauvais, eslu Evêque d'Angers le* 20 *février* 1438, *décédé en odeur de sainteté, le* 12 *septembre* 1447, *âgé de* 60 *ans.*
Ce tableau porte le blason de la famile : d'or à trois clous de sable et une étoile d'azur en cœur.
Donné par Mme Danjou-Michel.
Hauteur, 0m 77. — Largeur, 0m 60.

N° 40. Portrait d'un abbé appartenant à la famille Michel, avec le même blason que l'évêque précédent.
Donné par M. Danse de Froissy.
Hauteur, 0m 80. — Largeur, 0m 66.

N° 41. Nicolas Choart de Buzanval, évêque de Beauvais depuis l'an 1643 à 1715, fondateur du bureau des pauvres.
Ce tableau de forme ovale a été acquis par la Société ; il appartenait originairement au château de Lihus.
Hauteur, 0m 74. — Largeur, 0m 60.

N° 42. Le cardinal Mazarin. Il fut abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais. (1).
Hauteur, 0m 56. — Largeur, 0m 46.

---

(1) Julius Mazarin, cardinalis Armandum excepit 1643, et obiit 9 mart. 1661. (*Gallia Christiana*, t. IX.)

N° **43**. Henri Aubert, *prestre chanoine de Beauvais, décédé le 27 janvier* 1712 *dgé de* 73 *ans, d'un exemple singulier, estoit né le 11 juin* 1638. Original *F. par S. de Pape* 1712.

Ce personnage est représenté agenouillé devant un crucifix; il fut un grand bienfaiteur du Bureau des pauvres.

Donné par M. P.-E. Caron, artiste à la manufacture impériale de Beauvais.

Hauteur, 0m 65. — Largeur, 0m 50.

N° **44**. Claude Danse, sous-chantre. *Ætatis suæ* 70 *en* 1691.

On voit dans le haut du tableau un écusson bandé d'argent et de gueules surmonté d'un bâton de chantre.

Donné par M. Danse de Froissy.

Hauteur, 0m 69. — Largeur, 0m 61.

N° **45**. Guy Drapier, curé de l'église de Saint-Sauveur, né en 1624 et mort en 1716, à l'age de 93 ans, auteur de plusieurs ouvrages de théologie, *Ætatis suæ* 81, *en* 1706.

Hauteur, 0m 72. — Largeur, 0m 60.

N° **46**. E.-F. Villain, chanoine de la cathédrale de Saint-Pierre de Beauvais, mort en 1784; on lit sur ce tableau : *Fecit* 1743.

Donné par M. Danse de Froissy.

Hauteur, 0m 93. — Largeur, 0m 74.

N° **47**. Frère Marin, *hermite de sainte vie, demeurant au bois d'Amiauroy, décédé le 28 juin* 1649, *ætat* 70.

Hauteur, 0m 60. — Largeur, 0m 47.

N° **48**. Berthon de Rouvroy, reçu en 1505 chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Fontaine-sous-Montdidier en 1526. Il est vêtu du costume de chevalier de Malte, et au haut du tableau se trouve un écusson de sable à la croix d'argent.

Donné par M. Danse de Froissy.

Hauteur, 0m 74. — Largeur, 0m 68.

N° **49**. Simone Pocquelin. 1592 *Ætatis suæ* 65, en costume du temps; des branches de laurier entourent un écusson parti au premier d'azur à la bande d'or, premier au faisceau de dards d'or en chef à senestre, au monogramme AB d'or en pointe à

dextre ; au second de gueules à l'étoile d'or en chef, à la gerbe d'or en pointe. La pierre tombale de cette femme est décrite dans le Catalogue précédent sous le n° 248.

Hauteur, 0m 62. — Largeur, 0m 50.

N° 50. Claude Le Prestre *Parisiens : obiit Lutet :* Ce jurisconsulte fut seigneur de Flambermont. Dans le haut du tableau se trouve un écusson d'azur au chevron d'or à deux besans d'or en chef, à la couronne fleuronnée d'or, au heaume de profil à lambrequins d'azur et d'or.

Acheté par la Société Académique.

Hauteur, 0m 44. — Largeur, 0m 46.

N° 51. Nicolas Verdunus *Parisiensis, ætatis* 57, *obiit* 16 *mart,* 1627 *prope Lutetiam.* Magistrat. Au haut du tableau se trouve un écusson écartelé au premier d'or à la croix ancrée de gueules à trois merlettes de gueules, deux en chef et une en pointe; au second d'argent au heaume du même; au troisième de gueules à trois roses au naturel, deux en chef et une en pointe, timbré d'un heaume de face à lambrequins de gueules et d'argent surmonté d'un mortier.

Acheté par la Société Académique.

Hauteur, 0m 45. — Largeur, 0m 46.

N° 52. Portrait de Mme de Chantal (sœur Jeanne-Françoise Fremiot, baronne de), fondatrice de l'ordre de la Visitation en 1610, née en 1572 et morte en 1641.

Ce portrait provient de l'abbaye de Saint-Paul, près Beauvais, et a été acheté par la Société Académique en 1864.

Hauteur, 0m 74. — Largeur, 0m 63.

N° 53. Henri-François de Paule Lefebvre d'Ormesson, intendant et membre du Conseil souverain des finances, mort en 1756.

Donné par M. Levavasseur des Voyers.

Hauteur, 0m 76. — Largeur, 0m 60.

N° 54. Deux portraits ovales de membres de la famille Lefebvre du Fayel.

Donnés par M. Pilon, propriétaire à Beauvais et membre de la Société Académique.

Hauteur, 0m 75. — Largeur, 0m 66.

N° **55**. Le duc de Gesvres, gouverneur de Paris.
Donné en 1855 par M. Duron, agent comptable de la manufacture impériale des tapisseries de Beauvais.
Hauteur, 0m 77. — Largeur, 0m 60.

N° **56**. Portrait de femme, époque de Louis XV.
Hauteur, 0m 80. — Largeur, 0m 68.

N° **57**. Portrait de femme, époque de Louis XVI.
Hauteur, 0m 75. — Largeur, 0m 69.

N° **58**. Mme Barbier, née Nathalie de Mazières.
Tableau peint par A. Vandenberghe fils, né à Beauvais.
Donné par Mme de Mazières.
Hauteur, 0m 66. — Largeur, 0m 54.

TABLEAUX RELIGIEUX.

N° **59**. Jésus enfant entouré de sa mère et de saint Joseph.
Tableau sur bois du XVIe siècle, provenant de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Beauvais et acheté par la Société Académique.
Hauteur, 0m 48. — Largeur, 0m 38.

N° **60**. Le Christ en croix au pied de laquelle sainte Madeleine est agenouillée. Tableau sur toile.
Hauteur, 0m 40. — Largeur, 0m 33.

N° **61**. Le Christ descendu de la croix et entouré de sa mère et de sainte Madeleine.
Tableau sur cuivre.
Hauteur, 0m 22. — Largeur, 0m 15.

N° **62**. Ensevelissement du Christ par les saintes femmes. Tableau sur bois du XVIe siècle, provenant comme le n° 59, de l'église cathédrale de Beauvais.
Acheté par la Société Académique.
Hauteur, 0m 50. — Largeur, 0m 37.

N° **63**. Le saint sacrifice de la messe. Tableau du XVIe siècle. Le

Christ entouré de tous les attributs de sa passion, apparaît au prêtre au moment de la célébration des saints mystères.

Acheté par la Société Académique.

Hauteur, 0 m 50. — Largeur, 0m 36.

N° 64. La décollation de saint Paul. Beau tableau du XVIe siècle portant le nom de *Martin Cherel*. Au haut, à l'angle droit du tableau, on voit l'apparition de saint Paul à Néron. Le personnage qui vient de décapiter le saint est revêtu d'un riche costume du XVIe siècle. Les endroits du sol touchés par la tête du saint sont indiqués par le mot *Jésus* et par les trois sources d'eau qui y ont pris naissance. Ce tableau, peint sur bois, a été acheté par la Société Académique de l'Oise.

Hauteur, 0m 90. — Largeur, 0m 90.

N° 65. Ermite dans un lieu de retraite, assis devant une table sur laquelle est placé un crucifix et ayant un livre de prières sur les genoux. Tableau sur bois donné par M. Lefebvre, de Beauvais.

Hauteur, 0m 26. — Largeur, 0m 19.

N° 66. L'Assomption de la Vierge; deux anges posent une couronne sur la tête de la Vierge ayant un croissant sous ses pieds. Tableau peint sur bois et attribué à Quintin Varrin, né à Beauvais, et acheté en 1864 par la Société Académique (1).

Hauteur, 0m 65. — Largeur, 0m 50.

---

(1) Ce tableau vient de la collection de M. Lefebvre-Soyez, qui possédait (d'après son catalogue) plusieurs tableaux de ce peintre. La *mise au tombeau* qu'on voyait dans sa galerie porte la signature de Q. Varrin. Deux autres tableaux, représentant le même sujet, l'*Assomption de la Vierge*, étaient attribués par ce collectionneur à ce peintre beauvaisin. Le plus grand, acheté par la Société Académique (n° 66), pourrait être celui que D. Simon indique comme étant de ce peintre, quand il dit : *Il y a encore dans l'église des Jacobins, vis-à-vis la chaire à sermon, une petite Assomption de la Vierge, fort finie.* (*Nobiliaire de Vertu*, page 119.)

OBJETS D'ART PROVENANT DES COLLECTIONS CAMPANA.

DISTRIBUTION FAITE PAR LE MINISTÈRE D'ÉTAT.

VASES ETRUSQUES.

POTERIE DE PATE NOIRE (HAUTE ANTIQUITÉ).

1 à 7. Ænochoé.
8 et 9. Scyphus à une anse.
10. Cyathis.
11 à 14. Canthares.
15. Amphoridion.
16 et 17. Petites patères à anses (Lépaste).

VASES PEINTS DE LA DÉCADENCE.

18 à 23. Œnochoé, décorées de feuillage.

VASES GRECS.

VASES DE L'ANCIEN STYLE.

24. Tasse sans anse.
25 à 29. Cotylisques.
30 à 36. Bombylios, style phénico-corinthien.
37 à 40. Aryballes.

VASES A FIGURES NOIRES.

41. Œnochoé; danse bachique. Le Dieu tenant son rython est entouré de deux satyres et de deux bacchantes.

42. Lecythus. Deux hoplites entre deux hommes drapés.

43. Tasse à une anse. Branche de lierre et quatre grands yeux d'animaux.

44. Coupe (églir) à frise circulaire; sirène entre deux biches.

VASES A FIGURES ROUGES.

45. Amphore. Intérieur d'une maison. Ephèbes en conversation avec des hommes barbares.

46. Oxibaphon; frise d'ovaires.

47 et 48. Patères : tête de femme diadémée.

POTERIE ROUGE VERNISSÉE.

49. Œnochoé cannelé.

50 et 51. Œnochoé.

52 à 54. Cotyles (vases à deux anses).

55 à 57. Patères à anses (Lépasté).

58 à 66. Patères sans anses.

TERRES CUITES.

67. Lampe à deux becs. Inscriptions GPRF.

68. Lampe; homme élevant le bras.

69. Urne cinéraire étrusque; Echetlus, armé d'un soc de charrue, combat les Persans à Marathon.

70. Bas-relief. Masques bachiques et inscription YALES (Valens).

71. Antéfixe. Masque et palmette.

72. Statuette d'une déesse coiffée du modius et tenant une patère et un cygne.

73 et 74. Têtes de déesses voilées.

75. Tête de femme (à attache).

76. Lecythus en forme d'une oie.

MARBRES.

77. Candélabre.

78. Buste de Séraphis.

79. Buste de Diane.

80. Urne cinéraire.

NOTICE

SUR L'EXISTENCE

D'UN CIMETIÈRE FRANC

ET SUR

QUELQUES OBJETS MÉROVINGIENS

DÉCOUVERTS

A CUIGNIÈRES, PRÈS SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE (OISE).

La quantité des sépultures mérovingiennes rencontrées dans toute la partie septentrionale de l'antique pays des *Francs* a été, depuis longtemps, si considérable, qu'on pourrait assurer, avec nos meilleurs archéologues, qu'il n'est peut-être pas, dans cette région, une localité de quelque importance où il n'existe un cimetière ou, du moins, quelques tombes de l'époque mérovingienne.

A part « l'étonnante fertilité archéologique de la vallée de l'Eaulne »; à part les mines prodigieuses de Londinières et d'En-

vermeu, désormais inséparables du nom de l'illustre explorateur de la Normandie souterraine, notre département, sur ce point encore, n'a rien à envier à ses voisins. Nombre de sarcophages ont été jusqu'ici mis au jour, et, autant par eux-mêmes que par les objets que souvent ils renferment, ont vivement excité l'intérêt des amis de la science. Mais, de l'aveu de l'un des observateurs les plus compétents, du savant et regrettable Graves, les documents recueillis jusqu'alors sont néanmoins fort incomplets, et « de nouvelles découvertes, dues chaque jour « au hasard, permettent de présumer qu'il existe d'autres ves- « tiges dont la trace ne s'est pas encore révélée. »

Ce n'est donc qu'à un avenir plus ou moins éloigné qu'il appartient de jeter une complète lumière sur une question aussi intéressante; mais chacun, en revanche, doit en hâter la solution selon ses propres forces et les occasions qui lui sont offertes. Aussi, sommes-nous heureux de pouvoir apporter notre modeste pierre à l'œuvre collective, en signalant l'existence d'un cimetière franc à Cuignières, village du canton de Saint-Just-en-Chaussée.

Et d'abord, cette intéressante découverte se rattache trop intimement à une autre semblable, faite dans une commune voisine, pour que nous n'exposions pas incidemment par quelles circonstances fortuites cette dernière fut naguère acquise à notre archéologie départementale, tout en devenant l'exclusive propriété d'une société savante des mieux constituées.

En avril 1863, le soc d'un laboureur de Noroy (1) heurtait violemment un obstacle qui déterminait sa rupture. Se baisser et reconnaître la nature de l'incident qui venait ainsi entraver son labeur, fut pour l'ouvrier l'affaire d'un instant. Mais, ô surprise! sa main rencontre une dalle qui, bien que imparfaitement dégagée, paraît mesurer quelques mètres de long sur environ cinquante centimètres de large. Le bruit sonore que fait entendre la pierre sous les coups d'un simple bâton trahit assez, du reste, une excavation inférieure. Vivement impressionné, le domestique retourne en toute hâte vers le village et raconte l'aventure que déjà les ouï-dire ont transformée en découverte de trésor, car,

(1) Autre village du canton de Saint-Just.

de même que les œufs de la fable, rapidement les pierres se sont centuplées dans la bouche des commères. Le propriétaire vole au bienheureux champ, et, en peu de temps, met au jour un sarcophage de conservation parfaite, renfermant, avec des débris d'os, notamment de fémurs et de crâne, deux vases sépulcraux de l'époque mérovingienne.

D'actives recherches sont à l'instant organisées et ne tardent pas à dévoiler la présence de tout un cimetière franc. Le propriétaire propose alors, d'abord à un comité archéologique, ensuite à un spéculateur, de faire des fouilles; mais le premier ne peut disposer des ressources nécessaires, et le second se soucie peu d'engager ses intérêts dans une entreprise individuelle. Ces échecs ne rebutent pas néanmoins le possesseur du champ : il fait une troisième démarche auprès d'une société savante digne des plus nobles sympathies, et MM. les Antiquaires de Picardie se chargent volontiers d'interroger le sol moyennant indemnité.

Les fouilles sont bientôt entreprises et ne tardent pas à répondre à l'attente générale. Six ou sept fois une délégation amiénoise se transporte à Noroy, sous la direction du savant historiographe du diocèse d'Amiens (1), et toujours s'en retourne riche d'objets qui doivent aujourd'hui former une des plus intéressantes vitrines du splendide musée Louis-Napoléon.

Nous ne croyons pas devoir insister ici sur la nature et la valeur artistique des productions archéologiques des sépultures de Noroy; un membre des plus érudits de la Société des Antiquaires en a sans doute déjà dressé le catalogue historique pour l'insérer au bulletin annuel.

Tel est le fait archéologique auquel se rattache l'heureuse découverte des nouvelles tombes mérovingiennes que nous nous proposons surtout, et presque exclusivement, de porter à la connaissance des archéologues de l'ancien Beauvaisis.

Les fouilles de Noroy feront époque dans l'arrondissement de Clermont; elles eurent un grand retentissement aux environs, et surtout à Cuignières, village éloigné du premier de quelques kilomètres à peine. D'anciennes traditions, se ravivant, signalèrent bientôt à l'attention un champ, connu de temps immé-

---

(1) M. l'abbé Corblet, un des plus profonds archéologues de France.

morial, sous le nom *des Luiziers* : lieudit bien significatif, car non-seulement jamais les recherches n'ont été vaines dans les localités de semblable dénomination, mais les bières, dans beaucoup d'endroits de l'ancienne Picardie, sont encore aujourd'hui désignées sous le nom de *Luiziers*, *Luizets*, *Lusiers*, *Luisis*, etc., selon la plus ou moins grande pureté de l'idiome. Un auteur, à la fois local et célèbre, Ducange, remontant à l'origine des faits, appuie, du reste, cette remarque de toute son autorité, en disant que *Lucellus* ou *Luseau*, chez les Romains mêmes, représentait un lieu de sépulture et de douleur. De là, ne pouvons-nous pas inférer, avec toute apparence de vérité, que ce mot, transporté des bords du Tibre chez nous par les maîtres du monde, reçut bientôt la sanction des vaincus et se perpétua au sein des populations, longtemps indifférentes aux progrès de la langue maternelle.

Le terrain présente, d'ailleurs, toutes les particularités des nécropoles mérovingiennes : c'est une marne légèrement silicifère, capable, par son action corrosive, de détruire promptement les tissus, les chairs des cadavres, et de maintenir les os, au contraire, par son analogie avec leur composition, dans une conservation étonnante. Le sol, en amphithéâtre fortement incliné, domine le village au sud-est; il se trouve, en outre, à proximité d'un bois où les souvenirs rapportent l'existence d'un ancien château, avec dépendances et glacière. La présence de ruines semble, du reste, encore actuellement attestée par un monticule circonscrit d'une dépression de terrain, simulant des fossés comblés par le temps; la glacière même est nettement indiquée par une plus grande inflexion, où l'eau séjourne longtemps après les pluies. Doit-on reconnaître ce lieu pour un de ceux indiqués, par d'anciens titres, comme hameaux de Cuignières, tels que *Biache*, *Vaux-la-Reine*, *Combleville* (1), ou une localité de disparition antérieure à la création du village? C'est ce qu'il ne nous est pas loisible d'examiner ici, mais que nous ne désespérons pas de vérifier plus tard, en compulsant quelques rares documents, sauvés du vandalisme de 93 par un des citoyens auxquels le pays doit le plus.

(1) Graves : *Statistique du canton de Saint-Just*, page 55.

Enfin, l'opinion locale se trouvait confirmée par une découverte bien antérieure à celle de Noroy même. A une époque très-reculée, et fréquemment depuis, la charrue avait amené à la surface du sol des fragments de ce calcaire grossier, invariablement observé dans les tombes mérovingiennes. Comment expliquer la présence de cette roche tritonienne au sein d'un terrain complétement étranger à sa formation? sinon par une de ces nécessités inhérentes aux superstitions et aux préjugés de nos pères. Et d'ailleurs, un fait plus explicite était venu corroborer les prévisions : un sarcophage, de matière analogue, avait été jadis intégralement exhumé, et le produit céramique qu'il renfermait est encore aujourd'hui religieusement conservé dans une famille.

Le transport de ce calcaire, au reste, a pu être relativement rendu facile par la grande voie de Saint Martin-Longueau à Amiens (1), qui traverse le territoire en écharpe, et dont l'axe n'est éloigné du champ en question que d'un hectomètre au plus. Qu'il nous soit permis de dire, en passant, que les monnaies romaines ne sont pas rares dans le parcours de cette voie, depuis longtemps désignée sous le nom de *Chaussée Brunehaut;* on y a notamment rencontré des *Antonins* d'une extrême pureté et fort bien conservés. Hélas! ces pièces, un instant tirées de l'oubli, y sont rentrées pour toujours, peut-être, par l'insouciance de leurs possesseurs. Mais désormais, nous osons affirmer qu'il n'en sera plus ainsi; l'obligeance de plusieurs personnes intelligentes nous est acquise, et les objets qui pourront surgir ne sauraient passer inaperçus.

Noblesse oblige, dit un vieil adage; le propriétaire des *Luiziers* crut devoir s'assurer si les richesses archéologiques en étaient épuisées. Par amour-propre, peut-être, et non assurément par cupidité, il se proposait d'instruire MM. les Antiquaires de Picardie de ce nouveau gisement, quand, sur notre conseil de ne point complétement déshériter son département; il se

---

(1) Graves : *Notice archéologique sur le département de l'Oise*, p. 239. — Graves : *Statistique du canton de Clermont (Oise)*, p. 151, 2°. — Graves : *Statistique du canton de Saint-Just (Oise)*, p. 112, 2°. — Voir aussi la carte du canton, annexée à la statistique.

contenta de fouiller deux ou trois tombes, et nous remit plusieurs objets de caractère tout à fait mérovingien. Parmi ces objets figuraient des débris de vases, que des recherches plus intelligentes nous eussent transmis intacts, mais que leur pâte noirâtre et leur forme déterminaient suffisamment. L'analogie de ces fragments avec les poteries de Noroy ne laissait aucun doute sur leur identité, et nous fit regretter une fois de plus que leur état ne permit d'en grossir la collection céramique, déjà si complète, que notre Musée doit au concours de généreux amis des arts ou de l'archéologie. Une plaque de ceinturon, deux agrafes furent également exhumées; et la perte malencontreuse de la première nous fait un devoir d'en donner une faible esquisse. De forme carrée et bien conservée, elle pouvait mesurer quatre à cinq centimètres de côté; ses angles légèrement émoussés portaient, chacun en relief, une espèce de clou à tête large, demi-sphérique et correspondant inférieurement à une bride destinée à garantir la fixité de l'objet. Une croix à branches égales en occupait le centre et se trouvait encadrée pour ainsi dire d'une multitude de lignes diversement accentuées, plus ou moins grandes, et variant surtout uniformément et alternativement dans leur direction. Ces traits offraient, d'ailleurs, avec un pointillé des plus réguliers et un grènetis à la fois intérieur et circulaire, un dessin parfaitement symétrique.

Telle est, dans sa rigoureuse simplicité, l'impression qu'a laissée dans notre esprit l'aspect de la plaque en question, et dont la ressemblance avec une autre contemporaine figurée dans un des savants ouvrages (1) de M. l'abbé Cochet est, du reste, des plus frappantes. Si nos souvenirs nous sont fidèles, les proportions des plaques, la forme des clous, accessoires indispensables, pour ainsi dire, des pièces du même genre, présenteraient la plus parfaite identité. Sauf la disposition et la nature du travail décoratif, le dessin de la dernière pourrait, jusqu'à un certain point, suppléer à la privation de l'autre, privation d'autant plus déplorable que, de l'aveu même de l'illustre explorateur de la Normandie, les terminaisons carrées en bronze sont

(1) Cochet : *Le tombeau de Childéric I^er^, restitué à l'aide de l'archéologie et des découvertes récentes*, pag. 285.

fort intéressantes et que rarement il lui a été donné de les rencontrer. Mais l'important pour nous était de constater l'âge de cet ornement du ceinturon de quelque intrépide défenseur de notre mère-patrie. L'analogie et la judicieuse appréciation de plusieurs de nos honorables collègues ne tardèrent pas à nous affermir dans notre propre conviction; tous furent frappés de la régulariré du guillochis et, comme nous, le rapportèrent sans hésitation aucune à l'époque des rois chevelus.

Quant aux agrafes, elles ont eu un meilleur sort, et nous furent remises dans un état de conservation très-satisfaisant. Elles sont de dimensions relativement petites, triangulaires, à bords rabattus, et portent à la face inférieure trois brides semblables à celles de la plaque. Les clous ont ici disparu; de petites cavités circulaires et une centrale semblent seules en marquer la place. Doit-on attribuer leur absence à un accident quelconque, ou reconnaitre dans cette forme une transition ornementale? Bien que nous penchions en faveur de la dernière hypothèse, nous n'osons en décider et remettons volontiers cette cause à un jugement plus éclairé et mûri d'une laborieuse expérience.

Ces agrafes, comme la plaque, sont en bronze, étamées et d'une assez grande perfection. L'enlèvement de la couche oxidée a mis à nu, dans la partie antérieure, un reflet argenté et, en arrière, des traces de dorure qui semblent témoigner des soins apportés à leur confection. L'extrémité de l'une d'elles présente une charnière à moitié brisée et une empreinte circulaire occasionnée par le frottement d'un appendice qu'un œil exercé eût immédiatement déterminé, et dont nous ne pûmes cependant d'abord préciser ni la forme, ni la nature. Mais encore ici, l'analogie ne tarda pas à nous indiquer et l'usage irrécusable de la charnière, et la cause certaine de l'altération circulaire. Notre agrafe n'est point complète : la boucle qui la terminait fut détruite par le temps ou dédaignée des travailleurs, que l'éclat de la dorure et la consistance du bronze pouvaient seuls éblouir. Avec elle disparut également l'ardillon, dont le talon circulaire dans son mouvement avait provoqué cette usure de même forme que nous constatons encore aujourd'hui, malgré le peu de soin apporté à la désoxidation. Les preuves à l'appui de cette version demeurent surabondamment établies par la simple observation

des objets contemporains figurés dans les mémoires des sociétés savantes, et notamment dans l'excellent ouvrage précité où l'on remarque deux agrafes se rapprochant essentiellement des nôtres. Elles sont dues, dit l'érudit archéologue, à l'obligeance de savants étrangers et « furent recueillies par Faussett sur les Saxons « de Kent (1). » Nous n'insisterons pas davantage sur cette similitude de forme et partant de caractère artistique; la destination de ces pièces reste suffisamment acquise; elles devaient rattacher la ceinture ou le baudrier des guerriers. Remarquons toutefois que dans les saxonnes les dépressions circulaires n'existent pas et que les trous qu'on y distingue résultent uniquement de l'absence des clous traditionnels.

Quant à notre seconde agrafe, d'une plus grande simplicité, elle se termine en angle très-obtus, et offre, dans le reste de son ensemble, la plus grande analogie avec la première.

Ces agrafes figurent maintenant au milieu des objets contemporains rassemblés au Musée de Beauvais, où chacun peut les remarquer; notre seul regret, nous le répétons, c'est que la perte du plus intéressant ait privé nos collections d'un spécimen des plus curieux de l'industrie de nos ancêtres.

En laissant même de côté l'opinion locale, si facile à égarer, il nous semble que les considérations précédentes font suffisamment entrevoir : qu'il existe un cimetière, ou tout au moins, de nombreuses sépultures dans l'endroit indiqué; que des fouilles, mieux conduites que les premières, amèneraient indubitablement de nouvelles découvertes archéologiques. Nous pouvons, du reste, garantir à l'avance le bienveillant concours du propriétaire, moyennant une indemnité assez faible, relativement à celles qu'exige souvent en pareil cas une ignorante cupidité.

Mais à qui doit appartenir l'initiative de ces recherches? Les statuts des sociétés savantes parlent éloquemment; le but de ces dernières est, avant tout, de provoquer des éléments d'études, de tirer de la poussière des siècles ou de faire échapper à une destruction certaine les objets d'art et les productions scientifiques.

---

(1) Cochet : *Le tombeau de Childeric I^er^*, pag. 270.

N'ont-elles jamais failli à ce devoir fondamental ou mollement rempli le programme qu'elles s'étaient imposé? C'est là une grave question, qu'il n'appartient ni à notre trop faible talent, ni à notre jeunesse de résoudre. Mais que d'inappréciables trésors enrichiraient aujourd'hui nos musées, si l'avide spéculation et surtout la rivalité étrangère n'avaient, maintes fois, devancé les hésitations des commissions locales! Le combat n'est point égal, nous dira-t-on; la spéculation possède toute une armée d'infimes auxiliaires qui vont furetant dans tous les recoins et colportent leurs trouvailles jusqu'à satisfaction entière de leur soif de posséder, tandis que les moyens d'agir des sociétés sont moins complexes, et souvent se trouvent paralysés par le réseau des transactions commerciales. Cette inégalité, qui rend la lutte plus difficile à la vérité, la revêt d'une gloire nouvelle et forme pour nos compagnies un stimulant des plus vifs, en donnant infiniment plus de prix à leurs conquêtes scientifiques. Nous ne prétendons aucunement parler ici des collections particulières; et, si nous en disions un mot, ce ne serait que pour applaudir aux efforts de leurs auteurs; c'est une noble et sainte ambition que celle de prêter asile aux témoins d'un passé presque inconnu, surtout lorsqu'aucune ombre d'un trafic, qui répugne à toute conscience d'élite, ne vient la déflorer.

La Société Académique de l'Oise a rarement entrepris, que nous sachions du moins, de ces fouilles qui, parfois il est vrai, laissent d'amères déceptions, mais souvent conduisent à des résultats capables d'attirer à leurs promoteurs les plus vives adhésions des personnes éclairées. Peut-être l'heure aurait-elle sonné de sortir enfin de cette réserve et, à l'exemple de ses sœurs voisines, de demander à la terre les trésors que le hasard et la conséquence des événements ont enfouis en son sein.

Les frais nécessités par les travaux d'extraction ne sont pas toujours de nature à considérablement influer sur les ressources d'un budget même ordinaire. A Cuignières surtout, si l'on peut augurer de la friabilité du sol des tombes fouillées et de la richesse de ces dernières, le débours, à notre avis, se compenserait largement par les résultats obtenus.

On pourrait, du reste, sans préjuger autrement cette importante question, essayer ou faire essayer des terrassements assez restreints, et baser alors les recherches ultérieures, non plus sur

de simples probabilités, mais sur des résultats accessibles à toutes les intelligences, palpables même aux plus prédisposées. C'est là le conseil que nous avons cru devoir donner au propriétaire, en l'engageant à déterminer dans quel espace se trouvent circonscrites les sépultures du champ des *Luziers*. Nous ne doutons pas qu'il ne se rende à notre prière et que la découverte de nouveaux objets intéressants, tout en confirmant nos prévisions, ne vienne incessamment s'ajouter à nos richesses archéologiques et compléter, au Musée de Beauvais, une de ces collections mérovigiennes que le visiteur contemple avec une juste admiration dans plusieurs villes de province, notamment dans les chefs-lieux de l'ancienne Picardie et de la célèbre Normandie.

Tel est l'ensemble des faits que nous désirions porter à la connaissance des personnes qui s'intéressent à notre archéologie départementale; un plus habile aurait, sans doute, tiré meilleur parti de nos renseignements; mais il nous reste du moins la douce satisfaction d'avoir appelé l'attention sur une de ces sources toujours fécondes en richesses locales, et acquitté, en faible proportion, une dette toujours chère à tout ami d'une science qui compte aujourd'hui tant d'adeptes sérieux et dévoués, à laquelle un Souverain illustre ne dédaigne pas de consacrer quelques-uns de ses précieux loisirs, et qu'il éclaire lui-même enfin, autant par ses solides travaux que par les savantes recherches dont il prend si noblement la généreuse initiative.

PLESSIER (LÉON),

Membre de plusieurs Sociétés savantes.

NOTICE

SUR

LA PAROISSE ET L'ÉGLISE SAINTE-MADELEINE DE BEAUVAIS.

Nous espérions pouvoir donner sur la paroisse et l'église de Sainte-Madeleine de Beauvais des renseignements d'une véritable importance; mais nos recherches dans les archives de la préfecture et dans les bibliothèques particulières ont été à peu près infructueuses. De quelque peu de valeur que soit notre butin, nous croyons devoir encore appeler à y participer tous ceux qui s'intéressent à l'histoire beauvaisine, à nos antiquités locales.

La paroisse de Sainte-Madeleine n'était pas une des plus grandes de la ville, plusieurs cependant lui étaient inférieures sous le rapport de l'étendue et du nombre des habitants. Elle comprenait la grande rue de la Madeleine; la rue des Lombards (rue Colbert); la ruelle devant les Cordeliers (rue de l'Isle-Adam); la rue de la Cigogne (rue des Pandouers); la rue du Puits-Jesseaume (rue Jeanne-Hachette), côté vers la place; la rue de Voignol (rue du Bout-du-Mur), rang des arbalestriers; la rue de Lannoy (rue du Grenier-à-Sel), et la rue Dame-Agnès nouvelle (rue du Pied), rang opposé aux tanneurs.

Nous avons vu ailleurs que sept cures de Beauvais dépendaient du chapitre de Saint-Vast, qui en nommait les titulaires et exerçait certains droits dans leurs églises. La cure de Sainte-Madeleine était une des sept.

Voici les noms de quelques ecclésiastiques qui en ont été pourvus :

Jean Charesson, curé de Sainte-Madeleine, mourut en 1488. Le 12 décembre de la même année, Thibaut Lebastier fut nommé à sa place, et comme le siége de Beauvais était alors vacant, il reçut ses provisions du chapitre de la cathédrale, dont il était membre lui-même.

Jean de Lévremont administrait la cure en 1556; Cosme de France en 1615; Nicolas Hocquet en 1616; J. Bauldet en 1630; Jean Théroude en 1640; Jean Molain en 1647; Antoine Barbier en 1659; Lucien Hannin en 1693; Nicolas Auxcousteaux en 1740; Jean-Baptiste Lescuyer en 1750; Pierre Desquenne en 1754, et Pierre-Jean Germon en 1775.

Charles de La Dreue, chanoine de la cathédrale de Beauvais, qui, à ce qu'il paraît, fut aussi pourvu vers 1618 de la cure de Sainte-Madeleine, légua à la fabrique de cette église une rente de 306 livres, à la charge de faire célébrer plusieurs services et de distribuer certaines aumônes dans des circonstances déterminées. Le capital ayant été remboursé et par suite la rente réduite à 245 livres, on obtint le 4 octobre 1670, de l'évêque de Beauvais, Nicolas Choart de Buzenval, une ordonnance qui diminuait les charges imposées par le fondateur. En vertu de cette ordonnance, les marguilliers sont déchargés des aumônes qui se faisaient à une messe de Notre-Dame-de-Pitié et à celle de tous les vendredis de l'année, de la rétribution pour l'assistance de trois prêtres au service de saint Charles et à deux obits du fondateur. Ils sont également dispensés de faire chanter prime, tierce, sexte et none les jours de fêtes et les dimanches, et de faire célébrer la messe basse qui devait être dite aux deux tiers des jours de l'année.

Le même chanoine fit aussi une fondation assez considérable dans la cathédrale, ainsi que l'atteste l'inscription suivante, placée autrefois au-dessus de sa tombe, dans la nef de la même église, du côté de la Basse-Œuvre.

CY GIST VÉNÉRABLE ET DISCRETTE PERSONNE
MAISTRE CHARLES DE LA DREUE,
VIVANT PRESTRE CHANOINE DE L'ÉGLISE DE CÉANS
DÉCÉDÉ LE DERNIER DE MAI MDCXLIII.

—

Ad majorem Dei Virginisque Deiparæ gloriam et perpetuam rei memoriam.

Vénérable et discrette personne messire Charles De la Dreue, jadis prêtre et chanoine de cette église, porté d'un juste ressentiment de tous les bienfaits par lui reçus de Notre Dieu et de celle en laquelle il a vécu chanoine quarante-deux ans entiers; a fondé à toujours, en cette église, l'office et service solennel de la fête de saint Charles Borromée, qui se célèbre par chacun an le quatrième jour de novembre, à savoir: les première et deuxième vêpres, matines, procession, station, grande messe et autres services qui se chantent régulièrement es jours des plus solennelles, avec une messe basse qui se célébrera le même jour, durant l'heure de prime, à l'autel de Notre-Dame de la Paix par l'un des grands vicaires de ladite église, en laquelle le dit sieur De la Dreue a aussi fondé un obit à grand double avec le psaume De profundis en faux bourdon, à la fin de la messe; et encore une basse messe audit autel de Notre-Dame de la paix, à pareil jour de son décès arrivé le dernier mai 1643; auquel jour et de S. Charles Borromée sera mis représentation au lieu de sa sépulture qui est proche la chaire à sermon. Pour l'exécution et entretennement de la dite fondation le dit sieur De la Dreue a paié comptant à MM. les vénérables doyen, chanoines et chapitre de la cathédrale 2,200 livres tournois, pour être employées par les dits sieurs en achat d'héritages ou rentes au profit de la dite église, comme plus au long est porté au contrat de ce, fait et passé par devant Hanin notaire royal à Beauvais le vendredi 21 mars 1642.

REQUIESCAT IN PACE (1).

---

(1) Dans le cérémonial de la cathédrale de Beauvais, écrit en 1721, on lit au 4 novembre : *Die 4* (novembris) *fit solemnitas sancti Caroli ex fundatione magistri Caroli De la Dreue quondam canonici Belvacensis.*

Quoique le chapitre de Saint-Vast eût le droit de présider aux inhumations, dans les sept paroisses qui lui étaient soumises, c'était ordinairement un grand-vicaire de l'évêque ou le doyen du chapitre de la cathédrale qui faisait les obsèques des curés de ces paroisses comme celles des autres curés de la ville. Un accord passé le 9 décembre 1466 entre messire Regnault de Chartres, doyen de l'église de Beauvais, et les chanoines de Saint-Vast, à l'occasion du décès d'un curé de Sainte-Madeleine, règle que dans le cas où le doyen ferait l'inhumation et le premier service, il aurait droit à la plus grande partie du luminaire, et que le surplus appartiendrait au chapitre de Saint-Vast. En 1684, Claude Duval, sous-chantre et chanoine de la cathédrale, vicaire général et official de l'évêque, à la demande des curés de la ville, fit l'inhumation d'Antoine Barbier, curé de Sainte-Madeleine.

C'est le jour de la fête de sainte Madeleine, le 22 juillet 1472, que les Bourguignons levèrent le siége de Beauvais, commencé le 27 juin précédent. En mémoire de cet heureux événement et pour reconnaître la protection que Dieu, dans cette circonstance, avait accordée à la ville, on fit dans les premiers temps, indépendamment de la procession de l'Assaut, fixée au 27 juin, une autre procession désignée sous le nom de procession de la Levée du Siége. Elle avait lieu le jour même où l'on célébrait la fête de sainte Madeleine. On se rendait d'abord à l'église qui portait son nom, et l'on y chantait un répons. De là on allait à Saint-Michel, où était célébrée une messe solennelle avec sermon. La châsse de Saint-Just était portée à cette procession. On lit dans les registres du chapitre de la cathédrale de Beauvais, à la date du 19 juillet 1473 : *Fiat processio generalis die jovis B. M. Magdelenæ, in quo Burgundi civitatem obsidentes Bellovaco recesserunt; in qua processione prius procedetur usque ad ecclesiam beatæ Magdalenæ in qua fiet statio et dicetur quoddam responsorium. Deinde procedetur ad ecclesiam sancti Michaelis et ibidem fiet missa solemnis et sermo ad populum, ad exorandum altissimum qui nos tali die eripuit a captivitate Babylonis, ad etiam exorandum pro pace et tranquillitate regni et fructibus terræ; et deferetur corpus beatissimi Justi martyris* (1). L'autre procession, celle du 27 juin,

(1) *Extrait des registres du chapitre de la cathédrale de Beauvais*, manuscrit appartenant à M. Le Caron de Troussures, t. I, p. 331.

est indiquée en ces termes le 25 du même mois : *Dominica proxima fiat processio generalis ad agendum gratias altissimo qui tali die scilicet 27 junii, liberavit civitatem Belvacensem ab impetu Burgundionum illam inique obsidentium.* En 1474, il n'est pas question, dans le registre de la procession, du jour de sainte Madeleine. C'est une omission ; car elle est encore prescrite l'année suivante à la date du 22 juillet : *Fiat die crastina, scilicet Sanctæ Mariæ Magdalenæ, quo die Burgundi recesserunt et cessaverunt ab obsidione hujus civitatis, processio Ecclesiæ ad ecclesiam B. Magdalenæ* (1).

Deux maires de Beauvais ont été inhumés dans l'église de Sainte-Madeleine. Ce sont sire Jean Cantrel, maire de 1515 à 1519, et M. François Durand, conseiller en l'élection, maire de 1557 à 1560 (2).

L'église Sainte-Madeleine s'étendait le long de la rue du même nom, depuis celle du Curé jusqu'à celle des Cordeliers. Nous en avons trouvé une description assez exacte quoique incomplète. Elle a été rédigée par le maître-maçon Fleschelle chargé, en 1791, de faire l'estimation des propriétés nationales de la ville de Beauvais.

Cette église se composait d'une nef accompagnée de deux bas-côtés, d'un chœur qu'environnaient également des collatéraux, et, à l'extrémité, d'une chapelle consacrée à la Sainte-Vierge.

La nef avait neuf toises quatre pieds (18m 85) de longueur, sur quatre toises un quart (8m 29) de largeur, en mesurant du milieu des piliers d'un côté, jusqu'au milieu des piliers parallèles. Le collatéral situé du côté de la rue de la Madeleine, était large de quatorze pieds (4m 54), y compris l'épaisseur du mur extérieur; l'autre, de treize pieds six pouces (4m 38).

Le chœur avec le sanctuaire mesurait, en longueur, sept toises cinq pieds (15m 26), et en largeur, quatre toises un pied et six pouces (8m 28). Les collatéraux avaient, du côté de la rue, qua-

---

(1) *Extrait des registres du chapitre de la cathédrale de Beauvais*, t. I, p. 331.

(2) Mémoire manuscrit de M. le docteur Daniel, ayant pour titre : *Inhumations dans les églises de Beauvais*, mai 1846, p. 10.

torze pieds et demi (4m 70) de large hors œuvre ; de l'autre côté, seize pieds et demi (5m 36), et douze pieds et demi (4m 02) derrière le sanctuaire.

La largeur de la chapelle de la Vierge était de dix-neuf pieds et demi (6m 33) dans œuvre, et sa longueur de dix-neuf pieds et demi (6m 33), non compris l'épaisseur du pignon.

Toutes ces parties étaient construites en pierre de taille et couvertes en tuiles. Les petites voûtes étaient également en maçonnerie, mais il n'y avait sur le chœur et la nef qu'un plancher plafonné par-dessous.

Au-dessus de la nef, à la deuxième travée, à partir de la grille du chœur, s'élevait un clocher pyramidal en bois, couvert en ardoises, dans lequel se trouvaient quatre cloches à l'époque de la Révolution.

A droite du chœur, et faisant échasse dans la maison voisine servant de presbytère, s'élevait un bâtiment quadrangulaire de vingt-quatre pieds (7m 80) de large et de douze pieds (3m 90) de long, construit en briques et couvert en tuiles; il servait de sacristie.

A droite de la chapelle de la Vierge existait un passage de cinq pieds (1m 62) de large couvert également en briques.

Conformément aux décrets de l'assemblée nationale, l'église de Sainte-Madeleine a été vendue en 1791, ainsi que le presbytère et plusieurs autres maisons appartenant à la fabrique. L'église et la maison occupant l'angle des rues de la Madeleine et des Cordeliers ont été adjugées ensemble à M. Lucien Hérault pour la somme de 7,375 livres. Le sieur Fleschelle avait estimé l'église 6,545 livres et la maison 355.

Il ne reste maintenant de l'église Sainte-Madeleine que la façade occidentale, le mur du collatéral méridional et le corps de bâtiment qui servait de sacristie.

La façade de l'ouest n'est plus ce qu'elle était autrefois. On en a bouché les ouvertures pour les remplacer par d'autres moins grandes et plus en rapport avec la nouvelle destination de l'édifice. On peut toutefois reconnaître la disposition et les dimensions de l'ancienne baie ogivale qui s'ouvrait à la partie supérieure. On remarque, à côté de la place qu'elle occupait, deux légères colonnes que surmontent des chapiteaux ornés de

feuilles en crochet. Leur forme, et surtout l'ornementation de leur couronnement accusent incontestablement le XIII^e^ ou le XIV^e^ siècle. — Deux gros contreforts divisés par plusieurs retraits s'élèvent aux deux côtés de la façade. — L'embrasure de la porte est ornée de feuilles plates et de chapiteaux chargés encore de crosses végétales.

Le mur du bas-côté méridional qui longe à gauche le jardin de l'ancien presbytère, appartenant maintenant à M. Père, commissaire de surveillance administrative des chemins de fer, est percé de trois fenêtres romaines à plein cintre. Elles sont fort simples ; toute leur ornementation consiste dans l'agencement des pierres qui les bordent et qui forment un cadre s'évasant du dedans au dehors. Au haut du mur règne une corniche composée d'un tore et d'un larmier, et soutenue par des modillons taillés à peu près en quart de rond.

La partie la plus curieuse est, sans contredit, le bâtiment qui servait de sacristie. Il se trouve aussi dans le jardin de l'ancienne maison curiale à laquelle il a été annexé. Dans les murs de cet élégant édifice sont pratiqués deux rangs de fenêtres. Les fenêtres de l'étage inférieur ressemblent à celles du bas-côté ; mais les cintres de celles du haut sont encadrés dans un bandeau formé d'une double ligne de dents de scie et se repliant à la hauteur des impostes pour aller rejoindre directement les angles du bâtiment. Au haut règne une corniche qui se compose d'un tore et d'une plate-bande. Sur deux des murs elle est soutenue par des modillons les uns simples, les autres ornés de têtes d'homme et de rosaces saillantes ; à chacun des angles se dresse un contrefort diminué par un retrait vers le milieu de la hauteur et se terminant en pyramide.

L'intérieur du bâtiment est divisé en deux étages comme l'extérieur. Des voûtes à arceaux prismatiques, construites seulement au XVI^e^ siècle, couronnent chacun de ces étages. On accède au second par un escalier pratiqué dans une petite tourelle qui est peu apparente au dehors. Les arceaux des voûtes sont ornés de fleurons à leurs points d'intersection ; ils reposent sur des consoles chargées aussi d'une ornementation végétale.

Les deux lithographies placées ici donneront une idée exacte de la disposition de ce petit édifice et du mur du bas-côté de la nef, qui y touche en formant un angle droit.

Hegrand del. Tiercy lith. Imp. Lemercier, r. de Seine 57, Paris.

RESTES DE L'ÉGLISE DE LA MADELEINE
de Beauvais

UNIV. OF MICH.

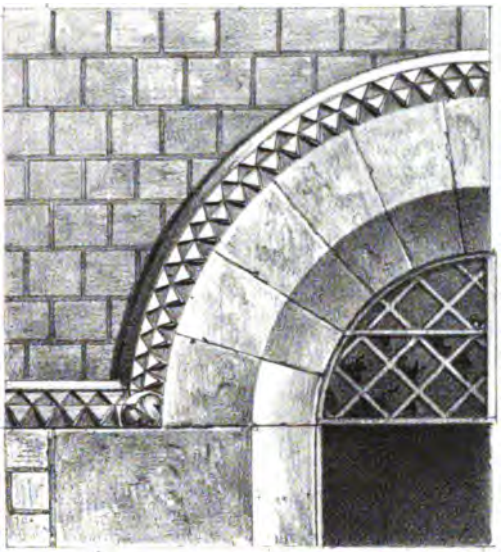

Archivolte

Corbeaux

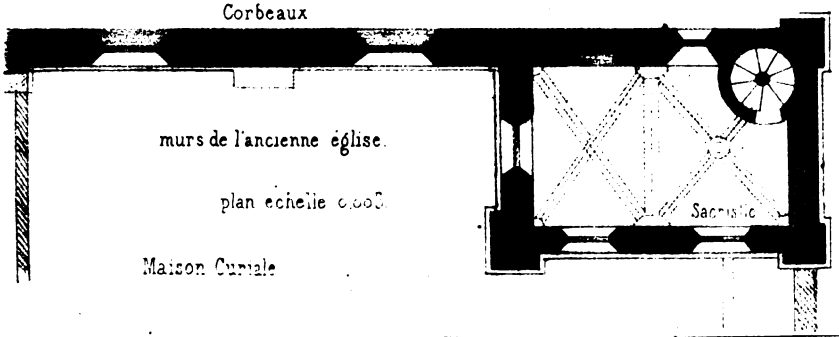

Hegrand del

Imp Lemercier r de Seine 57 Paris

ÉGLISE DE LA MADELEINE
de Beauvais, plan et détails,

UNIV. OF MICH.

Louvet rapporte que le vendredi 28 mai 1180, un vaste incendie embrasa une grande partie de la ville et que l'église de Sainte-Marie-Madeleine, avec plusieurs autres, fut consumée par les flammes. On ne peut toutefois admettre qu'elle ait été entièrement détruite dans cet incendie ; car, ainsi que nous l'avons dit, le mur du bas-côté méridional et le bâtiment qui a servi de sacristie sont antérieurs à la fin du XII[e] siècle.

En 1577, on refit le maître-autel de Sainte-Madeleine. Il fut solennellement consacré par Nicolas Fumée, le 7 juillet de la même année. Le prélat accorda, dans cette circonstance, quarante jours d'indulgence à tous ceux qui désormais visiteraient l'église au jour anniversaire de la consécration et feraient en outre une aumône selon leurs moyens.

Le cimetière de la paroisse Sainte-Madeleine se trouvait de l'autre côté de la rue du Curé, presque en face de la façade occidentale de l'église. La superficie était d'environ trente-cinq toises carrées (133 mètres carrés, ou 1 are 33 centiares). Il portait le n° 428, joignant d'un côté à la maison n° 427 (1), et de l'autre à la maison n° 429 (2). Ces deux maisons, qui appartenaient à la fabrique, font maintenant partie, avec le cimetière, de la brasserie de M. Sommereux. Le cimetière fut adjugé à M. Louis-Antoine Vilette, brasseur, moyennant la somme de 465 livres.

On avait cessé d'enterrer dans ce cimetière le 3 mai 1785.

BARRAUD.

---

(1) Maintenant n° 24 de la rue de la Madeleine.

(2) Depuis n° 2 de la rue du Curé.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Lettres de Nicolas Fumée, relatives à la consécration du maître-autel de l'église de la Madeleine.

Nicolaus miseratione divina episcopus et comes Bellovacensis, vicedominus de Gerboredo ac par Franciæ, notum facimus universis quod, die Dominica quæ erat septima mensis julii, anno Domini millesimo quingentesimo septuagesimo septimo, solemniter dedicavimus et consecravimus majus altare ecclesiæ parochialis beatæ Mariæ Magdalenes nostræ urbis et civitatis Bellovacensis, in honorem sanctissimæ trinitatis et prædictæ beatæ Mariæ Magdalenes, perpetuisque temporibus, eadem die septima julii, quadraginta dies indulgentiæ iis qui præfatam ecclesiam debite visitaverint et de facultatibus suis aliquid largiti fuerint concedentes. In cujus rei testimonium præsentes litteras nostri sigilli appensione et secretarii nostri manualis signo communiri jussimus.

Datum Parisiis die undecima mensis julii, anno Domini millesimo quingentesimo septuagesimo octavo.

NICOLAUS E. et C. Bellovacensis.

Sur le pli : De mandato Domini episcopi et comitis Bellovacensis.

TRIEL? (1).

II.

Procès-verbal de l'inhumation d'Antoine Barbier, curé de Sainte-Madeleine.

(Extrait des registres du greffe et secrétariat de l'évêché de Beauvais.)

L'an mil six cent quatre-vingt-quatre, le jeudi treizieme juillet, après midi, pardevant Nous Claude Du Val, prestre, docteur en théologie de la

(1) La pièce originale appartient à M. Caux-Porquier, ancien libraire à Beauvais.

maison et société de Sorbonne, sous-chantre et chanoine de l'église de Beauvais, vicaire général et official de Monseigneur l'évesque et comte de Beauvais, sont comparus maistre Guy Drappier et Nicolas Le Roy prestres, curez de Saint-Sauveur et de Saint-André de la ville de Beauvais, lesquels nous ont dit que Me Antoine Barbier, pbre, curé de Sainte Magdelaine dudit Beauvais, estant décédé, ce jourd'huy, ils avaient été députez par la communauté des curez dudit Beauvais de nous venir supplier de faire l'inhumation du corps dudit défunt sieur Barbier, comme il est de coustume, ce que nous leur avons promis de faire et ont signez avec nous.

Et le vendredy quatorziesme jour des dits mois et an, sur les quatre heures de relevées, nous vicaire général susnommé, nous sommes transportez en la maison presbytérale de la cure de Sainte Magdelaine dudit Beauvais, où estans nous aurions pris l'étôle et ensuite levé le corps dudit défunt sieur Barbier, que nous avons conduit processionnellement en l'église paroissiale de Sainte Magdelaine, et ont assistez messieurs les curez dudit Beauvais, les chanoines et chapitres des églises collégiales de Saint-Michel et Saint-Vast dudit Beauvais et les croix des paroisses, avec les religieux jacobins et cordeliers de la dite ville; après quoi nous avons chanté les vigiles des morts et fait l'inhumation du corps du dit sieur Barbier dans le chœur de la dite église, les curez officiant avec nous.

Délivré par moy greffier et secrétaire de l'évesché du dit Beauvais soussigné.

H. Fournier (1).

III.

Estimation de l'église Sainte-Madeleine,

faite le 4 juin 1791 par Etienne Fleschelle, entrepreneur de bâtiments à Beauvais.

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le quatre juin, nous Etienne Fleschelle, entrepreneur de bâtiment, demeurant à Beauvais, expert nommé par acte de délibération du directoire du district de Beauvais, en datte du dix-sept septembre dernier, et reçu à serment, le vingt-deux, pour faire les estimations des biens mentionés au décrest concernant l'aliénation des domaines nationaux.

(1) Cet acte se trouve aux archives de la préfecture de l'Oise.

En conséquence et d'après l'avis de monsieur le Président du district, nous sommes transportés ce jourd'huy en l'Eglisé de Sainte Madeleine, sise rue du même nom à Beauvais, à l'effet d'estimer les corps de bâtiment qui la composent et le terrein occupé par yceux avec les servitudes passives et actives envers les maisons qui y joignent.

La ditte Eglise est joinguant d'un coté à la ditte rue Sainte Madeleine, d'autre coté à la maison presbytériale et la maison n° 462 dépendante de la fabrique de la ditte Eglise, D'B (d'un bout) à la rue du Curé et D^me B (de l'autre bout) à la rue des Cordeliers : Est consistante et composée de plusieurs parties comme la nef de neuf toises quatre pieds de longueur sur quatre toises un cart de largeur partant du milieu des pillers séparant les colathéraux dont celuy vers la rue de la Madeleine est de quatorze pieds de large compris l'épaisseur du mur extérieur, et la partie opposé vers le presbytaire de treize pieds six pouces de large.

Ensuite est la partie du cœur de sept toises cinq pieds de longueur compris le sanctuaire, sur quatre toises un pied six pouces de large à partir du milieu des colonnes divisant le chœur avec les colathéraux de chaque coté et derrière le sanctuaire, dont celuy vers la rue est de quatorze pieds et demy de large, compris l'épaisseur du mur, et celuy vers la maison voisine n° 462 de seize pieds et demy de large aussy hors œuvre, et la partie entre le maitre autel et la chapelle de la Vierge de douze pieds et demy de large.

Ensuite est la chapelle de la Vierge de dix-neuf pieds et demy de large dans œuvre, et dix-neuf pieds et demy de longueur non compris l'épaiseur du pignon. Le tous construit en maçonnerie et vouté de même, a la réserve du chœur et nef sur lesquels est un plancher plafonné en dessous. Le tous couvert en thuile avec goutière de plomd dans différentes parties au pour tour du chœur.

Au dessus de la nef, à la deuzieme travée à partir de la grille du chœur, est un clocher couvert d'une flesche; le tous construit en bois et couvert en ardoise (dans lequel sont quatre cloches).

A droite du chœur et faisant échasse sur le presbytaire (1) est un bâtiment de vingt-quatre pieds de large et douze pieds de longueur à partir du dehors du mur du colathéral en face du chœur aussy construit et vouté en maçonnerie et couvert en thuile.

A droite de la chapelle de la Vierge est un passage de cinq pieds de large couvert en thuile.

A gauche de la ditte chapelle est une petite maison faisant l'encoin-

(1) Presbytère, maintenant n° 1 de la rue du Curé.

gnure de la rue Sainte-Madeleine d'avec celle des Cordeliers, marqué n° 461 (1) et dont le terrein est de vingt-trois pieds sur la rue Sainte-Madeleine et dix-sept pieds sur la rue des Cordeliers.

Laquelle maison se trouvant d'enlignement sur les deux rues avec les murs de la ditte Eglise, nous pensons qu'elle doit appartenir et ne faire qu'un avec le reste de la dite Eglise.

Ensuite après avoir examiné les murs vers le presbytaire et la maison n° 462 (2), nous avons reconnus que la partie en face du chœur fait avant corps de trois pieds, non compris les pillers de pousée d'avec le mur en face de la nef et que la sacristhie fait en sus avant corps de douze pieds sur le presbytaire, pour quoy nous pensons qu'à la suite il convient que le terrein de l'église soit Borné de ce coté sçavoir sur le terrein de la maison 462 à partir du nud du mur extérieur, et en cas de démolition de la ditte église, que le terrein occupé par les avant corps des pillers appartiendra à la maison voisine.

Et ensuite à partir du dit nud du mur l'enlignement se suivra jusqu'au dehors du pignon de la maison presbytériale.

Et la partie de la sacristie qui restera en avant corps audit enlignement appartiendra au terrein du presbytaire qui, ensemble avec le propriétaire de l'église, démoliront ou feront un mur commun qui suivra l'enligement donné au pignon du presbytaire.

Observant pour la partie du mur sur la maison n° 462 que le nouveau propriétaire de l'Eglise, en cas de démolition, sera obligé de laisser le mur à hauteur de cloture, comme pour les vues et les eaux en égoust se ranger aux loix fixées par la coustume.

Ce que le tout bien examiné par partie dans l'état présent, tant en terrein général Batis, Menuiserie scellées et attachées aux murs et grilles de fer et bois, nous estimons valoir en total la somme de six mille neuf cent livres; cy..... 6,900 liv.
dont 6,545 pour l'église et 355 pour la maison n° 461.

Ce que nous certifions sincère et véritable et avoir fait d'après nos connaissances. En foy de quoy nous avons signés après avoir employées deux journées.

A Beauvais, le dix juin de la présente année.

Signé FLESCHELLE.

---

(1) Maintenant n° 28 de la rue de la Madeleine.

(2) Maintenant n° 2 de la rue de Nully-d'Hécourt.

IV.

Estimation du cimetière de la Madeleine,

faite en 1791 par Etienne Fleschelle, entrepreneur de bâtiments.

L'an mil sept cent quatre vingt onze, le dix huit juin, nous Estienne Fleschelle, entrepreneur de Batiment, demeurant à Beauvais, expert nommé par acte de délibération du directoir du district dudit Beauvais, en datte du dix sept septembre dernier et reçu a serment le vingt deux pour faire les estimations des biens mentionnés au décret concernant l'aliénation des domaines nationaux.

En conséquence et suivant l'avis de monsieur le Président du district, nous nous sommes transportés a l'ancien cimetière de la paroisse de Sainte Madeleine, sise rue du Curé à Beauvais, marquée n° 428, joignant d'un coté a la maison n° 429 (1) et d'autre coté a la maison 427 (2), dépendante toutes deux de la cy-devant fabrique de Sainte Madeleine, et d'un bout à la dite rue et d'autre bout au sieur Vilette.

Le dit cimetière consistant en un terrein d'environ trente cinq toises superficielles, fermé du coté de la rue et d'c (d'un coté) par des murs en moelons, d'c (d'un coté) et au bout par des batiments voisins.

Sur le dit terrein à gauche est posé un petit Batiment de douze pieds et demy de longueur sur sept pieds de largeur, construit en bois à jour et couvert en thuile, composé d'un rez de chaussée sans plancher, et porté d'un coté sur le batiment voisin, et d'un bout sur le mur de la rue.

Le tous examiné dans l'état présent, eu égard aux servitudes par les égouts des batiments voisins, est estimé valoir en total la somme de quatre cent trente cinq livres, cy..... 435

Ce que nous certifions sincère et véritable et avoir fait d'après nos connaissances. En foi de quoy nous avons signé, apres avoir occupé un tiers de jour.

Le dix huit juin de la présente année.

FLESCHELLE.

L'ancien Bedeau de la ditte paroisse nous a déclaré que lon a cessé d'enterrer dans le dit cimetière du trois may mil sept cent quatre vingt cinq.

FLESCHELLE.

---

(1) Depuis n° 2 de la rue du Curé, à M. Sommereux, brasseur.

(2) Maintenant n° 24 de la rue de la Madeleine.

TESTAMENT

DE

GUY DRAPPIER,

Curé de Saint-Sauveur de Beauvais.

Le testament de Guy Drappier, curé de Saint-Sauveur de Beauvais, écrit par lui-même, nous a été communiqué, avec une extrême obligeance, par M. Père, commissaire de surveillance administrative des chemins de fer, qui le possède. Cette pièce a paru offrir un véritable intérêt et mériter de trouver place dans les mémoires de notre Société.

Guy Drappier a joui ici d'une haute réputation de sainteté et de science. C'était, en effet, un prêtre pieux, édifiant par son recueillement et sa dignité dans les cérémonies de l'Eglise. C'était un pasteur charitable, bienveillant, attentif, et entièrement dévoué pour le salut des âmes confiées à ses soins. Le temps que ne réclamait pas l'exercice de son ministère, il le consacrait à une étude sérieuse des Saintes-Ecritures, des Conciles, des Pères, de l'Histoire ecclésiastique. Plusieurs ouvrages sont sortis de sa plume. Ils témoignent tous d'une certaine érudition ; mais presque tous aussi, il faut l'avouer, ont été dictés par un esprit indé-

pendant, hardi et frondeur, qui, malgré des protestations reitérées de soumission et de respect, ne laisse pas que de se trahir à chaque page. Guy Drappier était un ardent janséniste, et s'il avait les bonnes qualités de la plupart de ceux qui soutenaient, comme lui, avec chaleur, les doctrines de l'évêque d'Ypres, il n'en évitait pas les défauts. Avec des vertus austères et une foi ferme aux autres vérités enseignées par l'Eglise, il refusait d'admettre les décisions portées contre les erreurs de l'époque, il faisait preuve d'un orgueil élevé à une assez haute puissance. Tout en reconnaissant que son style est fort simple, sans ornements, peut-être trop diffus, les hommes de son parti se sont plu à relever ses connaissances en droit canon et en théologie, et à faire un grand éloge de sa personne. On trouve d'assez curieux détails sur sa vie et ses écrits dans le *Supplément du Dictionnaire de Moreri*, imprimé à Paris, en 1735, dans la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du* XVIII^e^ *siècle*, composée par Gouget pour servir de continuation à celle de Dupin; dans la *Bibliothèque* même *de Dupin* et dans les *Nouvelles littéraires*, imprimées à La Haye, chez Sauzet.

Les principaux ouvrages de Guy Drappier sont : 1° Un *Traité des oblations*, in-12, imprimé à Paris en 1685; — 2° Un autre traité intitulé : *Tradition de l'Eglise touchant l'extrême onction où l'on fait voir que les curés en sont les ministres ordinaires*, in-12, Lyon, 1699; — 3° Un ouvrage sur le *Gouvernement de l'Eglise en commun*, Basle, 1707, deux vol. in-12; — 4° Un écrit de quatre-vingt-douze pages in-4° qui a pour titre : *Règles très-importantes tirées de deux passages, l'un du Concile de Florence, et l'autre de l'historien Glaber, rapportés par M. de Marca, archevêque de Toulouse, et des anciens papes, pour servir d'éclaircissement à l'examen du livre du père Bagot, jésuite, intitulé : Défense du Droit épiscopal, etc.* On a une seconde édition de cet écrit, revue et corrigée en 1658, ce qui prouve que l'auteur était fort jeune quand il le composa. — 5° *Lettre pour servir de réponse aux plaintes de M. de Marca* au sujet de l'ouvrage précédent, dans le format in-4°; — 6° *Défense des abbés commendataires et des curés primitifs*, imprimé en 1685. Le contenu de l'ouvrage n'est guère en rapport avec le titre qu'il porte. Il contient, en effet, des invectives continuelles contre les abbés commendataires aussi

bien que contre les curés primitifs ; — 7° Un opuscule, petit in-12 de 688 pages ayant pour titre : *Factum pour M. le C. de S.-S.* (M. le curé de Saint-Sauveur) *contre les chan. de S.-V.* (contre les chanoines de Saint-Vast), *pour servir de réponse au pledoïé de leur avocat.* On attribue encore au curé de Saint-Sauveur plusieurs écrits en faveur des *Reflexions morales* du Père Quesnel et contre la bulle *Unigenitus*. Quesnel, après soixante ans d'interruption dans le commerce d'amitié qu'il avait eu autrefois avec lui, lui écrivit au sujet de ces ouvrages deux lettres datées, l'une du 15 janvier 1715 et l'autre du 12 février suivant.

Guy Drappier était né à Beauvais le 4 mars 1625 et avait été baptisé le même jour dans l'église de Saint-Laurent de la même ville. Il obtint dans la faculté de Paris le grade de licencié en théologie. C'est à l'âge de trente-trois ans qu'il fut pourvu, par le chapitre de Saint-Vast, de la cure de Saint-Sauveur, l'une des plus importantes de la ville. Sa reconnaissance pour le corps qui l'avait nommé ne fut pas assurément ce qu'elle devait être. Il fit tout pour se soustraire à son autorité et l'empêcher d'exercer librement dans son église les prérogatives auxquelles il avait droit comme curé primitif. Sa mort arriva le 3 décembre 1716 ; il avait alors quatre-vingt-onze ans et neuf mois. Il se trouvait encore à la tête de sa paroisse qu'il avait gouvernée pendant cinquante-neuf ans et vingt jours.

Conformément à ses dernières volontés, on l'enterra dans l'église de Saint-Sauveur, et on plaça sur sa tombe cette épitaphe :

D. O. M.

HIC
JACET CORPUS M. GUIDONIS DRAPPIER,
SACERDOTIS, SACRÆ FACULTATIS PARISIENSIS
LICENTIATI THEOLOGI.
HUJUS ECCLESIÆ SANCTI SALVATORIS PASTORIS PER LIX ANNOS
ET DIES XX.
EXPECTANS RESURRECTIONEM.
OBIIT DIE III DECEMBRIS 1716 SUÆ ÆTATIS XCI ET IX MENS.
IN TERRA REQUIESCAT,
ANIMA EJUS IN PACE. AMEN.

Il s'était fait peindre par Pape, à l'âge de quatre-vingt et un ans. Ses paroissiens et beaucoup d'autres personnes de la ville, auxquelles sa mémoire était chère, tinrent à avoir la reproduction du portrait. On chargea Noblin de le graver et la gravure fut tirée à un grand nombre d'exemplaires. Il y eut plus d'un ami du pasteur vénéré qui ne s'en contenta pas et qui fit faire une copie à l'huile du tableau de Pape. Il existe un certain nombre de ces copies; l'une d'elles, si ce n'est l'original, a été acquise par la Société Académique; elle est conservée dans notre Musée. Sur la gravure de Noblin, Drappier est représenté à mi-corps, en surplis et sans étole. Sa tête est couverte d'une assez large calotte. La plate-bande du cadre ovale dans lequel le portrait est renfermé porte l'inscription suivante : GUIDO DRAPPIER PRESB. BELLOVAC. S. F. P. LICENT. THEOL. ECCLES. SANCTI SALVATORIS BELLOV. PASTOR. Sur une seconde ligne, à la partie inférieure du tableau, sont écrits ces mots : *Obiit* 3 *decemb.*1716; *ætatis* 92, *regiminis pastoralis* 60. Un socle sur lequel le cadre repose offre ce passage du psaume LXX : *Deus, docuisti me a juventute; pronuntiabo mirabilia tua usque in senectam et senium.*

Le testament de Guy Drappier est, pour ainsi dire, une biographie complète. Il rappelle surtout les qualités de son cœur et les dispositions de son esprit. Sa foi et sa piété se manifestent dans le préambule comme dans une multitude d'autres endroits. C'est après s'être prosterné devant le Seigneur, avoir renouvelé les promesses de son baptême, récité la profession de foi faite pour lui, dans cette circonstance solennelle, par ses parrain et marraine, c'est après avoir demandé à Dieu de ne rien ordonner qui pût lui déplaire qu'il écrit l'acte de ses dernières volontés. Il remet son âme entre les mains de son créateur et se confie en sa bonté qui le purifiera de ses péchés par le feu sacré de son amour et qui le recevra dans les entrailles de sa miséricorde infinie. Il se recommande à la puissante intercession de Marie, de son ange gardien, de saint Jean-Baptiste, des saints apôtres Pierre et Paul et de saint Guy, son patron. Il réclame avec instance les prières de ses paroissiens, de ses parents, de ses amis, de tous ceux qui l'ont connu. Pasteur dévoué, avec quels sentiments de sincère affection il parle de son église! Il lui

a consacré sa vie, ses fatigues et ses veilles; il l'a toujours aimée comme son épouse en Jésus-Christ; en signe de cette affection, il donne et lègue à ses successeurs les livres les plus précieux de sa bibliothèque dont ils se serviront pour la solide instruction des fidèles. Il a conservé un pieux souvenir de son père et de sa mère; ils ont eu part à ses prières pendant sa vie; après sa mort, des services seront encore célébrés pour le repos de leurs âmes. Ses parents existant encore sont l'objet de mentions particulières, tous jusqu'au plus jeune de ses arrière-neveux, auront un gage de son cordial attachement. Les pauvres aussi sont présents à sa pensée. Il n'a cessé de les aider, de les secourir, de pourvoir à leurs besoins. Ses ressources sont bien faibles, parce qu'il a toujours été généreux et presque prodigue pour eux. Ce qui lui reste semble devoir uniquement appartenir à la nièce qui lui a donné ses soins dans sa vieillesse. Il l'établit, à la vérité, sa légataire universelle; cependant les établissements de bienfaisance de la ville, les mendiants et les malades indigents auront aussi une part en rapport avec sa fortune. Son âme reconnaissante n'a pas perdu le souvenir des bienfaits qu'il a reçus (à l'exception toutefois de sa nomination par le chapitre de Saint-Vast); il donne au collége des Cholets, où il a passé sept ans, une somme de soixante livres, et une de quarante livres au médecin qui l'a visité dans ses infirmités. Les livres qui composaient sa bibliothèque nous font assez connaître son amour pour l'étude, et les sujets auxquels il s'appliquait de préférence. Les plus importants ouvrages de théologie et d'histoire religieuse, il les possédait. Quant à son attachement persévérant aux doctrines jansénistes, il nous est impossible de ne pas le reconnaître dans les portraits qui ornaient sa chambre et qu'il donne à ses meilleurs amis comme de précieux souvenirs. Mais il se montre plus encore dans l'éloge pompeux qu'il fait de Choart de Buzenval, évêque de Beauvais, l'un des quatre prélats qui se montrèrent si opposés à la signature du formulaire. Pour lui, Buzenval n'était pas seulement un *bienheureux*, digne d'une mémoire éternelle pour la sainteté de sa vie, pour l'ardeur de son zèle, pour sa charité envers les pauvres, pour sa piété exemplaire, pour tous ses travaux apostoliques, il avait droit encore à sa vénération pour la *pureté de sa doctrine* et la sincérité de son cœur. Aimons à croire que Guy Drappier, entraîné par

l'exemple de tant d'hommes éminents de l'époque, ne voyait pas l'abîme dans lequel il se jetait, et que chez lui comme chez beaucoup d'autres jansénistes, il y avait plus d'aveuglement dans l'esprit que de déréglement dans le cœur. Dieu, sans doute, eu égard à ses excellentes qualités, l'aura reçu dans sa miséricorde. Voici, du reste, la teneur du testament :

BARRAUD.

Au nom de la très-sainte, adorable et individue Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, un mesme Dieu tout-puissant, infini, éternel; amen.

Je soussigné Guy Drappier, prestre indigne, curé néanmoins, par la patience de Dieu, depuis cinquante-huit ans et quelques six mois, de l'Eglise paroissiale de Saint-Sauveur de la ville de Beauvais, m'estant ce jourdhuy neuviesme de may, mil sept cent seize, datte du présent testament, prosterné devant Dieu pour luy renouveller les vœux sacrez de mon baptesme, et réitérer la profession de foy que j'y ay faitte par mes parein et mareine de vivre jusqu'à la mort, moyennant la grace de Dieu, dans la foy et la doctrine toute céleste de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, et pour lui demander très humblement pardon de tous mes pechez, et les secours de sa grace, dont j'ay besoin pour ne rien ordonner par ce mien testament de dernière volonté, qui ne lui soit agréable, considérant qu'il faut que je meure bientôt à l'âge où je suis de plus de quatre-vingt-onze ans, et que je paroisse devant le tribunal de Jésus-Christ mon Dieu et mon Sauveur pour luy rendre compte de toute ma vie et de toute ma conduite envers le troupeau qu'il a confié à mes soins; ay fait, escrit et signé de ma propre main ce mien testament de dernière volonté en la manière qui suit :

Je remets mon ame entre les mains de mon Dieu et de Jésus-Christ son fils unique nostre Seigneur et Rédempteur, qui vit et règne avec son Père éternel dans l'unité du Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles, un mesme Dieu, dans l'espérance en sa bonté, qu'il la purifiera par sa grace de toutes les ordures du

péché par le feu sacré de son amour, et qu'il la recevra dans les entrailles de sa misericorde infinie et toute-puissante : Je la recommande aussy aux puissantes intercessions de la sainte Vierge-Marie, mère de Monseigneur Jésus-Christ, Dieu et homme; à celles de mon bon ange gardien, de saint Jean-Baptiste, des bienheureux Apostres saint Pierre et saint Paul, et de saint Guy, mon patron; et aux prières de tous mes chers paroissiens, pour l'édification et le salut desquels j'ay consacré ma vie, mon repos et mes soins;

Je veus que mon corps qui, bien qu'il soit destiné à la pourriture à cause du péché, ne laissera point de ressusciter par la vertu toute puissante de Jésus-Christ comme l'un de ses membres, soit enterré dans le chœur de la dite église de Saint-Sauveur, du costé de l'Evangile proche le jubé, non mon dos tourné vers l'autel, et mon visage vers le jubé, parceque le temps de bénir le peuple en sera loirs passé pour moy; mais ma teste tournée vers le jubé et mon visage vers l'autel pour y attendre Jésus-Christ, et aller au-devant de luy dans l'espérance de sa misericorde, laissant le reste de mon enterrement à la charité et à la dévotion des exécuteurs de cette dernière volonté, me contentant icy de les prier de faire en sorte que tout y soit simple et sans esclat. Je les supplie de faire dire ensuite un service dans l'église Saint-Martin, lieu de la sépulture de mon père, un autre dans l'église de Saint-Laurent, où il a plu à Dieu de m'aggréger au nombre de ses enfans pour le baptesme, le quatrième jour de mars mille six cent vingt-cinq; et enfin encore un autre service dans l'église des Sœurs Urselines de Beauvais, dont j'implore les prières. Je prie les exécuteurs de ce mien testament de faire célébrer le premier vendredy de chasque mois, l'espace d'un an, une messe solennelle des deffunts pour le repos de mon âme par le clergé de Saint-Sauveur, et au bout de l'an un service anniversaire pareil au premier, avec les prières ordinaires tous les dimanches au prosne l'espace d'un an. Je prie tous les clercs ou tonsurés de ma paroisse d'assister aux services qui se feront pour le repos de mon ame, de m'aider de leurs prières et de persévérer dans le bon exemple, qu'ils ont donné jusqu'à présent, d'une piété édifiante et convenable à leur estat.

Je lègue à la fabrique de Saint-Sauveur trois cent livres pour la fondation d'nn obit à perpétuité pour le repos de mon ame

et de celles de mon père et de ma mère, qui est enterrée dans l'église de Saint-Sauveur, dans la chapelle de la Vierge, sous la tombe de son père, Pierre Lefebvre.

Je lègue à la maison de théologie des Cholets de Paris, qui m'a aidé dans mes estudes en qualité de grand-boursier pendant six à sept ans, la somme de soixante livres une fois paiée, et prie MM. les théologiens ou boursiers de la maison de se souvenir de moy devant Dieu.

Je donne et lègue à l'Hostel-Dieu de Beauvais la somme de cent livres une fois paiée, et implore les prières des Sœurs religieuses et des pauvres malades dont elles ont soin (*a*).

Je donne et lègue au Bureau des pauvres de Beauvais la somme de deux cent cinquante livres une fois paiée, tant en considération des pauvres du dehors que pour les pauvres renfermés dans la maison, et me recommande aux prières de tous (*b*). Pour ce qui regarde les pauvres malades de ma paroisse aux besoins desquels Dieu m'a fait la grace, il y a quelques années, de contribuer d'ailleurs, selon le pouvoir que Dieu men avait donné, j'ordonne que pendant les services mentionnez cy-dessus les exécuteurs de ce mien testament ayent soin de leur faire faire le pot de la manière que j'ai coustume de faire pour eux tous les mois, et prier les dits pauvres d'assister en esprit aux dits services pour supplier le Seigneur de faire miséricorde à mon

---

(*a*) J'ay exécuté moy mesme cet article qui regarde les pauvres de l'Hostel-Dieu ce mesme jour 30 septembre 1616 en mettant cent livres entre les mains du mesme M. Borel à ce dessein. *Drappier, curé de Saint-Sauveur.*

(*b*) J'ay aussy cejourd'huy second jour d'aoust 1716 exécuté moy mesme cet article, qui regarde les pauvres du Bureau de Beauvais en mettant deux cent cinquante livres entre les mains de M. l'archidiacre Borel pour estre mis par luy entre les mains de MM. les administrateurs dudit Bureau. *Drappier, curez de Saint-Sauveur.* Mais il me les a rapportés à cause de la variation des monnoies, et cejourd'hui, 30 septembre 1716, ayant changé l'argent en monnoie qui a cours, j'ai remis la ditte somme de 250 livres ou la valeur entre les mains dudit M. Borel mesme. (Ce renvoi avait été écrit le premier et en deux fois; Guy Drappier en a fait le second en y ajoutant le mot aussy.)

ame. Je veux aussy que dans le cours de ma maladie et desdits services il soit distribué aux pauvres mendiants, surtout aux invalides, la somme de cinquante livres.

Je laisse à la communauté de MM. les curez de Beauvais, mes confrères, la somme de trente livres, et les prie de faire entre eux un service des deffunts à mon intention dans l'église de Saint-Sauveur.

Pour ce qui est de ma petite bibliothèque, exceptez les livres dont j'ay disposé cy devant et ceux dont je pourray encore disposer; je la laisse, donne et lègue avec les tablettes où ils sont à mes deux arrières-neveux, scavoir à M. Pierre Michel, prestre, curé de Saint-Jacques, et à M. Jean Mennessier, prestre, curé de Tardonne, pour les encourager dans l'estude continuelle des véritez de la religion catholique, espérant que par la grâce du Seigneur ils se rendront, en s'y appliquant toujours, de plus en plus utiles pour la consommation des saints, l'édification de la Jérusalem céleste, et l'acquit de leu.s charges suivant leur vocation. Ils les partageront sans bruit entre eux deux. S'ils ont là-dessus quelque différent entre eux, je leur ordonne de s'en rapporter au jugement de M. Louis Borel, archidiacre de Beauvais, l'un des exécuteurs de ce mien testament qui aura la charité de les régler, et à qui je donne le mesme pouvoir que j'aurois si je le faisois icy, en leur assignant chascun leur part.

Je lègue audit sieur Borel le dictionnaire de Furetière en trois volumes in-folio, et le glossaire de Ducange, aussi en trois volumes in-folio.

Je lègue et donne au sieur Claude Drappier, mon autre arrière-neveu, le dictionnaire de Moreri en trois volumes in-folio.

Pour ce qui regarde ma polyglotte de l'Escriture Sainte, qui consiste en six gros volumes in-folio, qui me revient à trois cent six livres, je la lègue et donne à MM. mes successeurs, curez de Saint-Sauveur, comme un monument certain et perpétuel de mon affection envers mon Eglise de Saint-Sauveur, que j'ay toujours chérie comme mon espouse en Jésus-Christ, et que j'espère ne jamais oublier devant Dieu, afin que mesdits successeurs s'en servent pour la solide instruction des paroissiens à toujours, selon l'Esprit du Seigneur, qui est l'auteur de ces livres sacrez. Pour cela je veux que mes successeurs curez en soient les seuls et perpétuels gardiens, comme d'un meuble rendu immeuble par

la disposition que j'en fais par ce testament, sans qu'il leur soit jamais permis de la vendre ni de la changer en d'autres livres. C'est pourquoy j'ordonne, pour plus grande seureté, qu'à chasque prise de possession de la cure et du presbytère par mesdits successeurs, il en soit fait mention dans l'acte comme d'un bien acquit, appartenant à la cure, les suppliant de se souvenir de moy tous les jours à l'autel et tous les dimanches au prosne de leur messe paroissiale. Je leur lègue encore le livre in-octavo intitulé : *amor pœnitens* qui contient les règles de la bonne conduite pour le salut des ames; comme aussy l'Histoire ou les Annales de Baronius, en seize tomes in-folio, avec tous les Conciles en quinze tomes in-folio à mesmes conditions et fins que cy-dessus. Outre tout ce que dessus je lègue à mesdits successeurs la croix d'argent que j'ay fait faire de mes deniers, que je porte aux processions ordinaires et que je mets ensuite sur l'autel, où je dis la sainte messe, pour me rafraichir la mémoire de la passion de Notre Seigneur Jésus-Christ et en prendre l'Esprit, afin que mes successeurs s'en puissent servir aussy à mesme fin et qu'ils se souviennent de moy à l'autel. Je leur lègue aussy le missel de Beauvais relié en maroquin rouge, qui m'a été donné par deffunct M. Boicervoise, curez de Saint-Laurent, comme aussy je leur lègue la chasuble de brocard à fonds blancs, ornée d'orfroys en broderie, que j'ay fait faire aussy de mes deniers à la réserve de l'estoffe qui ma esté donnée par dame Marie Foy, femme de M. Choppin. Je la recommande aux prières de mesdits successeurs avec toute sa famille. Je leur lègue encore la chappe rouge ornée d'orfroys en broderie, avec les deux voiles rouge et violet et avec la croix d'or platte attachée audit violet, le tout avec la cassette roulante où ces chasuble et chappe avec lesdits voiles sont renfermez et conservez sous mon lit, afin que mesdits successeurs ayent soin de les conserver aussy de mesme que moy, et qu'ils s'en servent aux jours annuels comme je fais. Je leur lègue encore deux anciennes aubes, qui m'ont esté données de la succession de deffunct nostre bienheureux évesque messire Nicolas Choart de Buzenval, digne d'une mémoire éternelle pour la sainteté de sa vie, la pureté de sa doctrine, l'ardeur de son zèle pour le salut des ames; la sincérité de son cœur, la charité qu'il avait pour les pauvres, l'application continuelle qu'il avait à son devoir, et pour l'édifica-

tion qu'il a donnée pendant toute sa vie à tout son diocèse par sa piété exemplaire et tous ses travaux apostoliques. Je laisse encore à mes successeurs le petit tableau de deffunct maistre François Cornet, docteur en théologie, l'un de mes prédécesseurs, qui est dans ma chambre, et le tableau de deffunct Mᵉ François Le Maire, eu son vivant très-digne prestre, préchantre, chanoine et official de Beauvais, qui est aussy dans ma chambre, pour conserver dans la paroisse de Saint-Sauveur la mémoire de ce saint homme. Pour ce qui regarde le tableau de Mᵉ Halley, docteur de Sorbonne, très-digne supérieur du séminaire de Beauvais, je le donne à la maison des religieuses urselines de Beauvais, où il y a une de ses nièces religieuse, afin qu'elle et toute la maison se souvienne de luy devant le Seigneur.

Je lègue au sieur Nicolas Drappier, mon neveu, le tableau de la Sainte Vierge, qui tient le petit Jésus entre ses bras, parce qu'il vient de ma famille, afin qu'il le laisse aussy après luy à quelqu'un de ses enfants, et qu'il demeure dans la mesme famille. Je luy laisse encore une tasse d'argent, où est gravé le nom de deffunct mon père Nicolas Drappier.

Je laisse à dame Françoise Drappier, ma nièce, femme de M. Plommet, une autre tasse d'argent où il y a un soleil. Je lègue à dame Anne Drappier, ma nièce, qui m'a autrefois rendu de bons et fidèles services, et qui depuis a espousé le sieur N. Fournier, une autre tasse d'argent et deux des fourchettes d'argent que j'ay ûes de deffunct M. Paumart garçon. Je lègue au sieur Guy Drappier, mon neveu, marchand, demeurant à Lyon, deux des six culliers d'argent que j'ay encore ûes dudit sieur Paumart; et à Guy Drappier, son fils, mon filleul, les deux tomes in-octavo des saints illustres. Je lègue à N. de Nully, femme de M. Darras, conseiller au présidial de Beauvais, mon arrière-nièce, deux autres culliers d'argent que j'ay encore ûes dudit sieur Paumart. Je lègue à dame Susanne Drappier, ma nièce, femme de mons. Mennessier, les deux autres culliers restantes de six, que j'ay ûes dudit sieur Paumart. Je lègue à dame Marie Drappier, ma nièce, veuve de M. François Michel, deux autres culliers d'argent, et deux autres à dame Anne Michel, veuve du sieur Pierre Drappier, mon neveu.

Je lègue à M. Binet, docteur en médecine, qui a û soin de moy

dans mes infirmitéz, la somme de quarante livres une fois paiée.

Outre ce que dessus je lègue encore à mesdits sieurs successeurs curez de Saint-Sauveur le sceau ou cachet d'argent où est emprainte l'image de Nostre Seigneur sur un arc-en-ciel, et une estole que j'ay coustume de mettre au chœur de mon église pendant l'office divin.

Je lègue quatre livres à Anselme Lejeune, qui garde la principale porte du chœur, et cent soux à Jean du Crocq, mon porteverge.

Je lègue à Marguerite de Lihu, servante de ma nièce Marguerite Drappier, qui demeure avec moy, la somme de soixante livres une fois paiée, si elle continue de me rendre quelques services jusqu'à ma mort, et ce outre ce qui lui sera dû pour lors de ses loiers.

Je laisse aux pauvres malades de ma paroisse deux paires de mes draps de lit, et six de mes chemises.

Je lègue à chascun de MM. les curez de la ville de Beauvais et faubourgs, quatre livres pour recommander à leurs paroissiens tous les dimanches en leurs prones de prier Dieu pour le repos de mon ame, en récitant le *De profundis* avec l'oraison, par l'espace d'un an.

Je reconnois et déclare pour ma légataire universelle Margueritte Drappier, ma nièce, de tout le peu qui pourra rester de mes biens, effets ou meubles après mon décès, mon présent testament accompli, en considération des soins continuels, qu'elle a pris de ma personne depuis un grand nombre d'années, et qu'elle pourra prendre jusqu'à ce que Dieu me retire à luy, sans qu'elle soit obligée d'en rendre compte à personne. Je veus que pendant le reste de sa vie elle soit la gardienne de mon pourtrait qu'elle a désiré que je permisse qu'on fit, et de ma croix d'ébenne chargée de l'image d'argent de Jésus-Christ crucifié et ornée de fleurons, qui vient de mon oncle Robert Drappier, qui est mort religieux de l'abbaye de Livry, à condition que ledit pourtrait et ladite croix retourneront après elle à l'ainé de ma famille résidant à Beauvais.

Je laisse au petit Guy Drappier, fils de mon arrière-neveu Pierre Drappier, mon filleul, la somme de vingt livres. Je luy recommande d'accomplir fidèlement pendant toute sa vie les

vœux de son baptesme, de les renouveler tous les jours, et de se souvenir de moy dans ses prières ;

Et pour l'exécution de ce mien testament que j'ay escrit et que je vas signer de ma main, je nomme les personnes dudit maistre Louis Borel, prestre, docteur de Paris, chanoine et archidiacre de Beauvais, et la ditte damoiselle Marguerite Drappier, ma nièce, qui demeure avec moy, sans qu'ils soient obligez de rendre compte qu'à Dieu de leur gestion, me dessaisissant entre leurs mains, et leur donnant tout pouvoir sur tout ce qui se trouvera m'appartenir lors de mon décès, pour ladite exécution ; révoquant toute autre ordonnance de dernière volonté, que je pourrois avoir faitte par cy devant, et voulant que celle-cy seule ayt force et vertu. Ce que je déclare d'abondant avoir escrit de ma propre main, et relu mot à mot, approuvé et ratifié de ma propre volonté, sans suggestion ou induction de personne, estant encore, par la miséricorde de Dieu, sain d'esprit et de corps, le tout en la présence, pour l'honneur et au nom de mon Dieu, et de son Fils unique Jésus-Christ nostre Seigneur dans l'unité du Saint-Esprit. En foy de quoy j'ai souscrit de ma main ce présent testament et scellé du sceau ou cachet de ma paroisse ce neuvième jour de may mille sept cent seize.

GUY DRAPPIER,

Curé de Saint-Sauveur.

NOTE

SUR

LE PORTAIL DE L'ÉGLISE DE FORMERIE

ACCOMPAGNÉE

DE DOCUMENTS HISTORIQUES CONCERNANT CE BOURG.

M. le comte Amédée de Sarcus, que la Société Académique de l'Oise comptait au nombre de ses plus zélés membres, étant mû par un des nobles sentiments innés en lui, s'occupait depuis plusieurs années à rassembler les documents historiques sur le château de son nom (1). Il compulsait dans ce but les liasses des dépôts des archives, et il interrogeait les collections particulières pour y glaner quelques notes sur le château de Sarcus,

(1) M. de Sarcus a fait paraître : 1° sous le titre de *Notes sur Sarcus*, un volume de 106 pages accompagné de vues, de portraits et de tableau généalogiques : ce volume a été imprimé sur deux formats in-8° et in-4°; 2° une *Généalogie de la maison de Sarcus*, commencée par Lainé et augmentée et revue jusqu'en 1858, 1 vol. in-4° de 270 pages, avec 80 planches. Imprimerie de Chaix.

dont il fit connaître par de belles lithographies les débris épars dans notre département.

Ce digne et honorable membre, que nous n'avons possédé que peu d'années, après avoir fait dessiner les arcades du château de Sarcus, relevées à Nogent-les-Vierges, ainsi que celles si pittoresquement placées à Pouilly, avait songé au portail de l'église de Formerie, formé d'une des arcades du château, et il offrit à la Société deux lithographies exécutées par M. Deroy; ce sont les dernières marques de sa générosité envers elle.

Pour former le portail de Formerie, l'emploi d'une faible portion des pierres sculptées provenant de la démolition du château de Sarcus, eut lieu vers 1841, et ce fut le Préfet de l'Oise, M. de Crevecœur, qui, lors d'une visite qu'il fit à ce bourg, donna son approbation à un tel embellissement de l'église.

Le principal mérite que nous trouvons dans une telle appropriation de ces débris, est celui d'en avoir favorisé la conservation.

Le cintre sculpté et ornementé dont M. Deroy a fait un dessin si fidèle, est enchâssé dans un mur et ne possède même pas toutes les pierres formant une ornementation suivie; on voit que les naissances de ce cintre ont été tronquées afin de les appuyer plus régulièrement sur deux piliers massifs. Un portail de la fin de l'époque de la transition précédait celui-ci, mais il ne possédait pas dans sa décoration une richesse équivalente à celle de cette arcade. Il était bien facile d'utiliser si simplement cette minime partie d'un château à moitié royal.

Le ciseau qui a taillé dans la pierre un simple motif d'ornement, en plaçant un vase dans une couronne tressée, n'était probablement pas inspiré dans cette exécution par une idée de symbolisme religieux; il n'avait pas en vue l'emploi ultérieur de ces sculptures pour un portail d'église, en les ornant d'un vase qui devient ainsi un des principaux emblèmes religieux et pour lequel les fidèles ont le plus grand respect, si on reconnaît ici le Saint-Ciboire.

Le bord intérieur de cette partie d'arcade est orné, comme dans les arcades relevées à Nogent-les-Vierges, d'une corde sur laquelle des nœuds et des ornements sont espacés. On a retrouvé une idée allégorique dans ce motif d'ornementation, en disant qu'Anne de Bretagne, après la mort de son premier mari, avait

pris, en signe de veuvage et d'humilité, l'emblème d'un ordre religieux fondé par cette princesse; cet attribut se serait alors introduit dans un genre de décoration appliqué à plusieurs constructions surtout royales, en se continuant jusqu'à l'édification du château de Sarcus.

On peut aussi voir un simple ornement venant s'agencer gracieusement au-dessous d'arabesques et offrant par cette disposition plus d'élégance.

Dans les pierres sculptées du portail de l'église de Formerie, nous retrouvons un travail artistique tout à fait identique à celui des autres arcades sauvées d'une destruction complète après la démolition du château en 1833.

L'église de Formerie, placée hors du bourg et bâtie sur le lieu où s'élevait jadis un château-fort, fait face à une route et prochainement à une voie ferrée; ce parcours, que les habitants font pour venir du bourg à leur église paroissiale, n'est pas sans agrément à cause du chemin bordé d'arbres verdoyants.

Cette église ne peut être classée au nombre des monuments religieux ayant quelque attrait pour l'archéologue; la description qu'en a donnée M. Graves dans son *Précis statistique sur le canton de Formerie*, en 1850, est assez complète.

« L'église dédiée à la Vierge, dit-il, est une grande construc-
« tion irrégulière, dont la nef moderne présente une façade à
« trois pignons, avec un portail ogiviforme simulé, les entrées
« étant latérales. Les transepts sont indiqués par des pignons,
« mais ils ne dépassent pas l'alignement des latéraux. »

C'est en 1850 que M. Graves parle ainsi du portail qui, depuis plusieurs années, possédait l'arcade du château de Sarcus.

Nous profitons de ces quelques lignes, écrites dans le but d'accompagner les deux lithographies offertes à la Société Académique par M. A. de Sarcus, pour augmenter les notes historiques données par M. Graves sur le bourg de Formerie. Comme il nous a été très-facile d'obtenir les copies de plusieurs documents conservés aux archives impériales, leur mise au jour fournira, selon nous, quelque intérêt pour l'histoire de cette localité (1).

---

(1) Il y aurait peut-être possibilité de recueillir quelques notes aux archives départementales, en explorant une liasse portant l'indication de

ORNEMENTATION DU PORTAIL DE L'EGLISE DE FORMERIE

[illegible] d'une des arcades du chateau de Sarcus

UNIV. OF MICH.

Ainsi M. Graves indique une charte par laquelle Philippe-Auguste donne à Philippe de Dreux, son neveu, alors évêque de Beauvais, la forteresse de Formerie, pour en jouir pendant vingt-deux ans; il est dit qu'au bout de ce temps le Roi pourra la rendre à l'héritier légitime pour la tenir de l'évêque de Beauvais, alors l'héritier était obligé de rembourser les dépenses faites dans le bourg et de reconnaître la tenir à fief et hommage lige dudit évêque.

On ne trouve aux Archives Impériales, que la copie faite au XVII[e] siècle de la charte de 1202; elle est classée dans la section historique K. 189, n° 9. En voici la teneur :

In nomine sancte et individue Trinitatis, Amen. Philippus dei gratia Francorum rex. Noverint universi presentes pariter et futuri quod nos, dilecto consanguineo et fideli nostro Philippo Belvacensi Episcopo, et successoribus suis in augmentum feodi sui, dedimus Formerias integre cum appendentiis suis, usque ad viginti duos annos, elapsis vero viginti duobus annis, si nos predictam forter etiam vellemus reddere recto heredi, idem rectus heres teneretur reddere prefato Episcopo vel successoribus suis, omnes sumptus rationabiles quos ibidem fecisset, et rectus heres teneret eam in feodum et in homagium ligium de Episcopo Belvacensi et successoribus suis, quod ut perpetuum robur obtineat, presentem paginam sigilli nostri autoritate et regii nominis Karactere inferius annotato confirmamus. Actum Belvaci, anno ab incarnatione Domini millesimo ducentesimo secundo, regni vero nostri anno vicesimo tertio, astantibus in palatio nostro, quorum nomina supposita sunt et signa, dapifero nullo, signum Guidonis buticularii, signum Mathei camerarii, signum Droconis constabularii. Acta vacante cancellaria. Et audessoubs : Per manum fratris Garini. Signé Philippus en monogramme, et scellé du grand sceau de cire verte en lacs de soye rouge et verte. Collationné par nous conseiller maître, à ce commis.

Signé : FREMIN.

M. Cocheris dit que l'héritier légitime, à qui l'évêque de Beauvais remit la terre de Formerie en 1210, était Simon de *Bello*

---

la paroisse de Formerie. Nous avons pu la parcourir à la hâte et remarquer des comptes de dépenses pour travaux faits à l'église, pour deux cloches fondues et placées dans le siècle dernier, ainsi que des actes faits au nom des Du Prat, seigneurs de Formerie, etc.

Sacco (1), et M. Léopold Delisle, dans son catalogue des actes de Philippe-Auguste (2), cite deux documents sur le même fait dont Grenier a recueilli l'indication que Geoffroy de Beaussault donna au prieuré de Saint-Maur, dépendant de l'abbaye du Bec, l'église paroissiale de Beaussault ainsi que celle de Blargies, à condition qu'il y aurait dorénavant deux moines de Beaussault à Blargies (3).

Ce Geoffroy, fils de Guillaume, était aussi seigneur de Formerie, où il avait un château fortifié, et son frère Simon confirme en 1198 et en 1202 toutes ces donations. Selon un titre de 1182, les églises de Blargies et de Formerie appartenaient alors à un monastère de Saint-Aubin, de la dépendance de l'abbaye du Bec, lequel était situé dans le diocèse de Beauvais (4).

La lettre de Philippe-Auguste, constatant la remise de Formerie à l'évêque de Beauvais par Simon de Beaussault, est donnée à Mantes au mois d'août 1210.

« La seigneurie de Formerie, dit M. Graves, qui appartenait « depuis une époque reculée à la branche de la maison de Mont- « morency, et qui portait le nom de Beaussault, parvint plus « tard dans les maisons de Roye, d'Estouteville et de Saint- « Maure. »

Nous ajouterons à ces renseignements, publiés dans le *Précis statistique sur le canton de Formerie*, que la terre de Formerie,

---

(1) Catalogue des manuscrits sur la Picardie dans le tome XVI des Mémoires de la Société des antiquaires de cette province, 1859.

(2) Catalogue des actes de Philippe-Auguste, nos 715 et 1227, pag. 164 et 282.

(3) Notes manuscrites conservées à la Bibliothèque impériale, tome 195, page 158.

(4) M. Graves a reproduit ces indications, et en parlant de Blargies il dit que la cure était sous le patronage de l'abbaye du Bec-Hellouin. D. Touzsaint Duplessis, dans sa *Description de la Haute-Normandie*, tom. 11, p. 430, ne parle ni de Blargies ni du monastère de Saint-Aubin, comme dépendant ou étant sous le patronage de l'abbaye du Bec, pas plus que du Prieuré de Saint-Maur, cité plus haut, que nous supposons être le prieuré de Saint-Maur de Beaussault.

tenue en fief de l'évêque de Beauvais par Erard de Montmorency, à cause de Clémence de Muret, son épouse, était estimée, en 1337, au prix de 500 livrées de terre ou environ avec la terre de Beaumantel.

Son fils, Jean Erard de Montmorency, obtint la seigneurie de Formerie au prix de 248 livres de rente.

En 1454, le bourg de Formerie, qui était un plein fief et une baronnie dépendant du vidamé de Gerberoy, jouissant de haute, moyenne et basse justice, appartenait à Catherine de Montmorency (1), dame de Beaussault et de Formerie, qui porta cette seigneurie dans la maison de Roye en épousant Mathieu de Roye.

Robert d'Estouteville fut seigneur de Formerie par sa femme, N. de Sainte-Maure; puis, Charles de Sainte-Maure eut le même titre comme mari de Catherine d'Estouteville; son fils Adrien de Sainte-Maure et son petit-fils Jean de Sainte-Maure héritèrent de ce même titre.

Antoine Du Prat, chevalier et héritier de D. Anne d'Alègre, femme d'Antoine Du Prat, chancelier et seigneur de Nantouillet, succéda à la famille de Sainte-Maure.

Ces seigneurs de Formerie portaient, à la fin du XVII[e] siècle, le titre de comte de Barbançon, dont les armes étaient d'argent à trois lions de gueule, couronnées d'or, et la terre de Formerie est restée dans cette famille jusqu'en 1790 (2).

---

(1) Erard de Montmorency ayant perdu, en 1305, Jeanne de Longueval, son épouse, il reprinst une deuxième alliance avec Clémence de Muret, qui lui apporta plusieurs belles et riches seigneuries demeurées en sa maison; car elle estoit héritière de Beaussaut en Normandie, de Fourmeris et de Beaumantel en la chatellenie de Gerberoy et de Breteuil en Beauvoisis. (*Généalogie de la famille de Montmorency.*)

(2) Nous avons un extrait, signé du secrétaire du district de Grandvilliers, d'une adjudication faite par le directoire de ce district le 22 thermidor l'an II de la République au citoyen J.-B. Scellier, vivant de son bien et demeurant à Formerie, de trois cent douze verges de terre, situées dans l'étendue de la municipalité de Formerie, provenant de l'émigré Duprat dit de Barbançon, moyennant la somme de 3,800 livres, etc.

Les archives impériales possèdent dans la section judiciaire : Parlement de Paris, registres des ordonnances (N. N.), X. 8626, f° 22, les lettres-patentes par lesquelles Henri III confirme en faveur du sieur de Formerie le droit à lui accordé d'avoir un marché franc par chaque semaine audit lieu de Formerie. Ces lettres sont du mois d'avril 1579.

Henri, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Pologne, à tous présens et avenir, Salut. Savoir faisons nous avons reçeu l'humble supplication de notre bien aimé M. Anthoine Duprat, abbé de Bonlieu, au nom et comme tuteur et curateur des enfants myneurs d'ans de feu M. François Duprat, Baron du Turt et sieur de Formeries. Contenant que par nos predecesseurs Roys ont esté donnez et successivement continuez et confirmez aux prédécesseurs desdicts myneurs seigneurs dudit Formeries plusieurs beaulx privilleges, franchises, libertez et exemptions. Et entre-autres certain marché au jour de mercredy de chacune sepmaine franc et exempt de toutes aides impositions et aultres subventions dont eulx et leurs subjects audict lieu de Formeries ensemble les marchans fréquentans ledict marché ont toujours joy et usé plainement et paisiblement ainsy quils font encores de présent et qu'il en appert par la coppie duement collationnée y attachée soubs notre contrescel. Quils doubtent y estre cy après troublez et empechez en leurdicte possession et jouissance, sy ne leur est par nous subvenu de nos lectres de confirmation à ce necessaires, très-humblement nous requerant icelles. Pourquoy nous ce considéré inclinant liberallement à la supplication dudict suppliant, avons continué et confirmé et de nostre grâce espécial plaine puissance et auctorité Roial continuons et confirmons par ces présentes tous et chacun lesdits privilleges, droict de marché audict jour de mercredy de chacune sepmaine franchises, libertez et exemptions par nos dicts predecesseurs Roys donnez et successivement continuez ausdicts S^rs de Formeries. Pour par eulx leursdicts subjects et marchans frequentans ledict marché audit lieu de Formeries et leurs successeurs en joir et user plainement et paisiblement ainsi que leursdicts predecesseurs et eulx en ont cy devant bien et duement jouy et usé, jouyssent et usent encores de présent. Si donnons en mandement a nos amés et feaulx conseillers tenans nos cours de parlement et des aydes à Paris, trésoriers généraulx de France, au bureau de nos finances estably a Amyens, Bailly ou son lieutenant et eslues dudict Amyens, et à chacun d'eulx quil appartiendra que de nos présens grâce, confirmation et continuation ils facent souffrent et laissent les dicts seigneurs de Formeries et leurs successeurs subjects et marchans frequentans ledit marché, jouir et user plainement et paisiblement sans

en ce leur faire mectre ou donner ny souffrir leur estre faict mis ou donné ores ny pour le temps advenir aucun ennuy, trouble, destourbier ou empeschement contraires ; lequel sy faict mis ou donné leur avoit este ou estoit, l'ostent mectent et reparent ou facent oster mectre et réparer incontinant et sans delay a plaine et entiere delivrance et au premier estat et deub. Car tel est nostre plaisir et affin que ce soict chose ferme et stable a toujours, nous avons faict mettre notre scel a cesdictes présentes, sauf en aultres choses nostre droict et l'aultruy en toutes.

Donné à Paris, au mois d'avril, l'an de grâce mil cinq cent soixante-dix-neuf et de nostre règne le 5me. Ainsi signé sur le reply. Par le Roy à vostre relation Thielement, et a costé visa : contentor Repichon et scellées sur laqs de soye rouge et vert en cire vert du grant scel. Registrées oy le procureur general du Roy comme il est contenu au registre de ce jour à Paris en parlement le douzième jour de juillet lan 1583, signé Dehenes. Collation a esté faicte avec l'original rendu à M. Carpentier-Guenard, procureur.

Signé DEHENES.

A la suite de ces lettres se trouve un mandement du roi, adressé aux cours du parlement et des aides à Paris, aux trésoriers généraux de France, au bureau des finances à Amiens, etc., à l'effet de procéder à la vérification desdites lettres-patentes et de faire jouir lesdits mineurs, marchans et habitants, du contenu en icelles, etc., donné à Paris, le 27 avril 1583.

Un arrêt du Conseil, daté du mois de janvier 1634, faisant droit sur diverses instances entre les manants et habitants du bourg de Formerie en Picardie, et le sieur Nicolas de Beaurains, contrôleur audit lieu, est signalé par M. Cocheris (1). Cet arrêt ordonne qu'en payant audit sieur de Beaurains les sommes contenues ès-quittances de finances et marc d'or dudit office de la somme de cent francs pour ses frais et loyaux couts, ledit office demeurera à la commune pour y pourvoir.

Dans cet arrêt, les habitants de Formerie citent un même différent qui eut lieu dans une paroisse du diocèse d'Amiens, qui fut obligée d'avoir un contrôleur agréé de même par les habitants.

Cet arrêt est classé dans la section administrative des archives impériales, carton E, 115.

---

(1) Catalogue des manuscrits sur la Picardie, n° 613.

Entre le procureur scindicq, manans et habitans du bourgs de Formery, en Picardie, demandeurs suivant l'exploit du 20e mai 1633, et les lettres du 9 juillet ensuivant d'une part, et Nicolas de Beaurains, contrôleur au regalement des tailles en laditte paroisse, défendeur d'une part : et encores ledit de Beaurains incidemment demandeur en requeste verballe du 19 novembre audit an d'une part :

Et ledit procureur scindicq, manans et habitans dudit lieu de Formery, deffendeur en ladite requeste d'autre part :

Vu par le Roy en son conseil, lexploit du 20 mai contenant offres faits audit défendeur des deniers par lui déboursés tant pour l'office de regalement des tailles dudit lieu de Formery que frais et loyaux couts d'iceluy et assignation a luy donnée au conseil pour voir ordonner qu'il recevra lesdits deniers contenus en ses quittances de finances et marc d'or dudit office, ce faisant il seroit tenu de remettre entre les mains desdits demandeurs ses lettres de provision et laditte quittance de finances, et leur passer desmission dudit office pour icelui demeurer à leur communaulté et en faire pourvoir un des habitans de ladite paroisse et à faute davoir voulu accepter lesdittes offres le condamner en tous les dépens, dommages et intérets; — Lesdittes lettres du 9 juillet portant que ledit deffendeur seroit assigné au conseil pour voir déclarer lesdittes offres bonnes et valables et ordonner qu'il recevra la finance par lui palée pour ledit office; — Procès-verbal de signification et assignation audit défendeur du 2 aout 1633; Laditte requeste verbale tendante affin que, sans avoir esgard auxdittes offres ni aux assignations a lui données, ordonner que la somme de XLVIII l. et VII s. VI deniers, que ledit défendeur auroit esté imposé sur le roolle des tailles de laditte paroisse la présente année, seroit biffée dudit roolle et autres qui seront faits à l'advenir, lequel ne pourra estre imposé qu'à la somme de XXXVIII liv, X moins que laditte somme à laquelle il fut imposé lorsqu'il fut pourvu dudit office; ce faisant que les deniers qu'il a esté contraint payer en vertu desdits roolles au pardessus de ce qu'il doit estre imposé lui seront rendus et restitués avec despens, dommages et interets, mesmes qu'il jouira de IV deniers pour livre attribuez audit office. — Lesquels dicts habitans de Formery seront condamnez au paiement d'iceulx pour la présente année. L'edictz de S. M. du mois de febvrier 1631 et aoust 1632 portant création en titre d'office, forme et hérédité dudit office de controlleur des regalements et assiette des tailles en chacune paroisse de ce royaume avec attribution audit office de la fonction de voyeurs, chacun en ladite paroisse et de VIII deniers pour livre sur toutes sortes de levées de deniers tant ordinaires qu'extraordinaires, contenuz aux roolles et exemptions de X liv. du principal de la taille, tant en la chambre des comptes que court des aydes

de Paris des 10 février et 27 mai 1631 ; — Contrats de vente et adjudication dudit office en la paroisse de Formery portant attribution en hérédité de IV dn. pour livre attribuez de nouveau auxdicts offices moyennant la somme XI C. l. t. en date du 6 février 1633 ; — Quittance de finance payée par ledit défendeur au trésorier des parties casuelles desdit jour, mois et an; — Acte de reception dudit défendeur audit office par les eslus d'Amiens du 11 février audit an; — Roolles des tailles de ladite paroisse de Formery faicts en 1633 n'auroit esté imposé ensemble qu'à 48 liv. 7 s. 6 d. — Arrêt du conseil du 19 mars audit an ordonnant exemption par les controleurs ou commis de 10 livres avec défenses aux manans et habitants des paroisses de les troubler ny de les cotiser à plus grande somme que celles èsquelles ils estoient taxés lors de l'acquisition de leurdit office, a payne de 15 liv. d'amende, despens, dommages et intérests; — Procès-verbal à la requete desdits demandeurs du 25 mars audit an, portant commandement audit deffendeur d'apporter soubs les halles de Formery ses lettres de provision et quittance de finance de son dict office pour recevoir son remboursement contenant la réponse dudit défendeur qu'il n'estoit tenu de répondre devant lesdits habitants ains par-devant le conseil de S. M., attendu qu'il est en possession dudit office depuis le 1er janvier audit an; — Autre procès-verbal du 20 mars audit an par lequel lesdits demandeurs auroient consigné la somme de XIII C. liv. à Jean Suger, greffier de la justice de Formery, pour le remboursement dudit office ; — Signification d'icelui audit deffendeur du 4 juin audit an; — Autre procès-verbal de contrainte et exécution faits sur les biens dudit défendeur pour le paiement de sa cotte-part et pourtion de la taille à la requeste desdicts demandeurs contenant les offres d'iceluy deffendeur de paier en lui déduisant le sol pour livre qui lui est deub à cause de sondit office du 20 juillet audit an 1633. Arrêt du conseil entre Guill. Regnier, François Parisot, consuls de la paroisse de Regneres (1), et François Dumont, par lequel S. M. auroit déclaré les offres des consuls bonnes et valables et obligé le contrôleur d'acquiescer; de rendre lettres de provision et de bailler procuration et démission dudit office du 17 mars 1663 ; appointement du règlement entre les parties le 19 novembre 1633, etc.

Le Roy en son conseil faisant droit sur ladite instance a déclaré les offres faictes par lesdits demandeurs bonnes et valables et ordonne qu'en payant par eux au deffendeur les sommes contennes ès quittances de fi-

(1) Régnières l'écluse ou écluse, du canton de Rue, arrondissement d'Abbeville.

nances et marc d'or dudit office et la somme de cent livres pour ses frais et loyaulx cousts dans un moy d'huy; il les remettra ès mains desdits demandeurs, ensemble les lettres de provision et leur baillera sa procuration et démission dudit office lequel en ce faisant demeurera à ladite communauté pour y faire pourveoir l'un d'entre eux dans troys moys; sinon et à faulte de ce faite par lesdits demandeurs dans le susd. temps demeureront decheus du présent arrest, et led. deffendeur remis en la jouissance dud. office, conformement à ses letires de provision sans despens.

Signé : SEGNIER, BOUTHILLIER, DELAUBESPINE,

du VII[e] du mois de (janvier) 1634, à Paris.

MATHON.

SECTION DES SCIENCES.

ESQUISSE

DE LA

VÉGÉTATION DU DÉPARTEMENT DE L'OISE.

DEUXIÈME PARTIE.

STATISTIQUE BOTANIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

OU

CATALOGUE DES PLANTES

OBSERVÉES DANS L'ÉTENDUE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE,

Par L. GRAVES,

RÉVISÉ, ANNOTÉ ET AUGMENTÉ,

Par HIPPOLYTE RODIN.

INTRODUCTION.

Depuis la publication des travaux consciencieux et savants du regrettable M. Graves, nos nombreuses herborisations, jointes aux recherches des botanistes distingués du département, ont fait connaître de nouvelles espèces, de nouvelles variétés, de

nouvelles localités. Ces additions nous ont inspiré le désir de réviser et d'annoter le catalogue primitif des plantes vasculaires. En ajoutant des clefs analytiques ou dichotomiques, les premières après le titre de la famille, pour conduire à chacun des genres; les secondes après le nom du genre, pour la détermination de ses espèces, nous avons cherché à être utile aux botanistes herborisateurs, qui, dans leurs excursions, pourront alors emporter ce catalogue comme *Vade-mecum*. Nous avons donné, de temps à autre, une description très-sommaire des espèces ou variétés récemment observées dans le département, ou nouvelles pour la *Flore de France*, et nous avons indiqué les caractères distinctifs qui nous paraissent les plus simples quand nous ne les avons pas vus signalés dans les ouvrages. Dans le cours du catalogue, nous avons donné, quand nous avons cru que cela pouvait être intéressant, quelques aperçus de géographie botanique en parlant de l'exposition, de l'influence des terrains, etc.

Dans la première partie, que nous avons publiée, nous aidant du simple dépouillement des faits notés dans le catalogue, nous avons fait précéder notre travail de considérations sur la géologie du département, sur la nature chimique des éléments constitutifs du sol; nous avons étendu ces considérations à l'indication des espèces les plus caractéristiques du département et de ses localités principales, ainsi qu'aux plantes qui paraissent avoir dans la contrée leur centre de végétation. Comme complément à ces considérations, nous avons essayé de faire une appréciation précise du transport des espèces, de leur dissémination, de leur naturalisation et de l'extension de leur aire de végétation.

Cette seconde partie est une véritable révision du catalogue publié en 1857, et indique la statistique botanique du département en 1864.

Pour éviter la confusion qui résulte pour les herborisateurs de la synonymie, si étendue de nos jours, nous avons donné à chaque espèce un seul nom d'auteur, généralement le plus ancien, le plus classique ou le plus connu. Le même désir d'être utile aux botanistes du département nous a engagé à faire suivre chaque espèce des noms vulgaires connus dans nos localités. Nous n'avons point négligé les indications sur l'habitation, sur la station, sur la nature minérale et géologique du sol, sur son état d'agrégation, et nous avons indiqué aussi les époques de

floraison et de maturation. Nous signalons la rareté ou la profusion des individus d'une même espèce par les lettres (T. R.) (R.) (A. R.) (T. C.) (C.) (A. C.), qui n'ont besoin d'aucune explication. Ces signes, placés après l'indication des localités, indiquent son degré de fréquence aux localités mentionnées; quand il n'y a aucun nom de localité de cité, ces signes indiquent alors sa fréquence sur les points du territoire. Le signe ① veut dire annuelle, ou plante germant et mourant la même année; le signe ② signifie bisannuelle, ou plante fleurissant et mourant l'année qui a suivi la germination; le signe ♃ indique une plante vivace, ou vivant un nombre indéterminé d'années. Les chiffres ainsi placés : 4-7, 3-5, etc., signifient de 4 à 7, de 3 à 5, etc. Les abréviations 4-fide, 3-denté veulent dire quadrifide, tridenté. Les lettres a, b, c, d, mises isolément, indiquent l'ordre des variétés; a, dans ce cas, signifie le type; quand il y a plusieurs variétés et que nous n'avons pas mis a, qui doit être le premier numéro d'ordre, c'est que cette variété est comprise dans la description de l'espèce. Nous avons marqué du signe † les plantes naturalisées qui peuvent fournir à la géographie botanique des données que l'on ne doit pas négliger. Ce signe indique aussi les plantes de grande culture. Le signe !, placé à la suite d'une localité ou d'un alinéa, indique que l'alinéa est pris textuellement dans le catalogue publié en 1857, ou que la localité a déjà été signalée par M. Graves. Les autres localités non suivies de ce signe ont été explorées par nous, où nous y avons recueilli le sujet vivant, ou bien nous l'avons reçu venant de là d'un botaniste qui l'y avait recueilli. Par suite de cette précaution rigoureuse, mais indispensable, de ne citer que les localités dont nous sommes sûrs, nous avons pu dresser un catalogue raisonné des plantes de l'Oise, qui pourra servir de guide pour les botanistes qui entreprendront des travaux plus importants, travaux qui ne pourraient trouver place dans les limites d'un catalogue.

PLANTES VASCULAIRES.

PREMIER EMBRANCHEMENT.

EXOGÈNES OU DICOTYLÉDONÉES.

PREMIÈRE CLASSE. — *THALAMIFLORES*.

(Corolle polypétale, indépendante du calice, insérée avec les étamines sur le réceptacle (*Thalamus*); ovaire supère, libre.

Première Famille. — RENONCULACÉES. (Jussieu. gen. 231.)

(*Nom tiré du genre* RANUNCULUS.)

1	Fruits secs	2
	Fruits bacciformes	*Actæa*, Lin.
2	Fruits secs, indéhiscents, monospermes.	3
	Fruits secs, déhiscents, polyspermes	9
3	Périanthe simple	4
	Périanthe double	6
4	Périanthe unique	5
	Périanthe accompagné d'un verticille de 3 feuilles sous-florales (*involucre*) enveloppant la fleur et simulant un calice.	*Anemone*, Lin.
5	Carpelles terminés par le style ordinaire accru après la floraison en forme de queue plumeuse	*Clematis*, Lin.
	Carpelles à style court	*Thalictrum*, Lin.
6	Etamines 5-10 pétales à onglet tubuleux plus long que le limbe, réceptacle filiforme.	*Myosurus*, Lin.
	Etamines en nombre indéfini, pétales à onglet très-court, réceptacle jamais filiforme	7

7 { Pétales dépourvus de fossette nectarifère; fleurs ordinairement rougeâtres ..... *Adonis*, Lin.
Pétales munis à la base d'une fossette nectarifère nue ou cachée par une écaille, à fleurs jaunes ou blanches 8

8 { Calice à 5 sépales; fleurs jaunes ou blanches ..... *Ranunculus*, Lin.
Calice à 3 sépales; fleurs jaunes ..... *Ficaria*, Dill.

9 { Périanthe simple ..... *Caltha*, Lin.
Périanthe double 10

10 { Fleurs munies d'un ou de plusieurs éperons très-saillants 11
Fleurs dépourvues d'éperons 12

11 { Fleurs à 5 éperons ..... *Aquilegia*, Lin,
Fleurs à 1 éperon ..... *Delphinium*, Lin.

12 { Calice à sépales très-inégaux; les supérieurs en forme de casque ..... *Aconitum*, Lin.
Calice à sépales égaux ou presque égaux .. 13

13 { Pétales onguiculés, à limbe bifide; follicules soudés dans leur moitié inférieure ou dans toute leur longueur ..... *Nigella*, Lin.
Pétales plus ou moins tubuleux ou bilabiés à limbe non bifide; follicules libres ou un peu soudés à la base 14

14 { Calice persistant; feuilles palmatiséquées-pédalées ..... *Helleborus*, Lin.
Calice pétaloïde-caduc; feuilles jamais palmatiséquées-pédalées ..... *Eranthis*, Salisb.

La famille des *Renonculacées*, bien que naturelle, présente de nombreuses exceptions : les genres *Thalictrum*, *Anemone*, *Caltha*, ne présentent qu'une seule enveloppe florale. Dans le genre *Delphinium*, la corolle est souvent gamopétale. Dans le genre *Myosurus*, les étamines sont réduites au nombre de 5-10. Dans plusieurs genres, les carpelles sont soudés entre eux à la base. Dans quelques espèces du genre *Nigella*, ils sont soudés dans toute leur longueur. Dans l'*Actæa*, le carpelle devient une baie. Cette famille se rapproche beaucoup des *Nymphéacées* et des *Papavéracées*.

Les plantes de la famille des *Renonculacées* sont généralement

caustiques et vénéneuses; elles renferment un principe âcre et volatil qui disparaît en partie par la dessiccation. Aussi, elles sont plus pernicieuses aux bestiaux qui les broutent dans les prés que lorsqu'on les leur donne mêlées au foin sec. Quand on fait macérer les *Renonculacées* dans le vinaigre, elles conservent toute l'année leurs propriétés âcres et vésicantes.

A. CARPELLES UNIOVULÉES.

§ 1. ANTHÈRES EXTRORSES.

PREMIÈRE TRIBU. — CLÉMATIDÉES.

(*Nom tiré du genre* CLEMATIS.)

Clematis, Lin. (gen. n° 696). — **Clématite.**

Etym. — *Cléma* en grec, sarment de vigne; allusion à la tige grimpante comme celle de la vigne.

1. ***Clematis vitalba***, Lin. — *Viorne*, *Clématite commune*, *Clématite des haies*, *Berceau de la Vierge*, *Herbe à fumer*, *Liane*, *Herbe aux gueux*, *Barbe à Dieu*, *Clématite brûlante*, *Cheveux de la Vierge*, *Vigne de Salomon*, *Aube vigne*, *Vigne blanche*, *Traîneau*, (*Vitis alba* ou *Vitalba* par contraction).

T. C. ♃. Juin-octobre. — Haies, buissons, bois taillis en plaine et dans les vallées, particulièrement sur les terrains calcaires.

b. *integrata*, DC. — Forêt du Parc; mont Saint-Marc, près Compiègne; Pierrefonds; Le Francport; Saintines, Liancourt!

La propriété vésicante de ses feuilles fraîches les a fait employer quelquefois par les mendiants pour rubéfier et ulcérer la peau de leurs jambes. Ces plaies se guérissent facilement à l'aide des feuilles de poirée, en les garantissant du contact de l'air. La médecine populaire s'en sert en guise de vésicatoire. On prétend, à la campagne, que cette plante est souveraine pour les hydropisies des bestiaux. On se sert des tiges en grosse vannerie. Les aigrettes plumeuses peuvent servir à faire du papier. Les jeunes pousses, confites dans du vinaigre, sont comestibles.

†. Les *Clematis erecta*, Lin. (*Cl. dressée*), au bois de Saint-Martin-le-Pauvre ! *flammula*, Lin. (*Cl. odorante*, *Cl. flammette*), et *viticella*, Lin. (*Cl. viticelle*), abondantes dans les parcs de Compiègne, Chantilly, Ermenonville, etc. ! sont naturalisées dans ces localités. Elles y ont été plantées. Ce sont des plantes de l'Europe méridionale appartenant à la région des oliviers.

C'est le seul genre de cette famille ayant les feuilles opposées.

DEUXIÈME TRIBU. — ANÉMONÉES.

(*Nom tiré du genre* ANEMONE.)

Thalictrum, Lin. (gen. n° 697). — Pigamon.

Etym. — En grec, *thallein*, verdir; *ictar*, vite; c'est une allusion à la végétation rapide de la plante.

Le genre *Thalictrum* diffère du genre *Clematis* par ses tiges *herbacées non sarmenteuses*, par ses capsules *ovales indéhiscentes*, striées, non prolongées par un filament plumeux.

1 { Carpelles pédicellés, trigones-ailés, sans côtes longitudinales ..... *Th. aquilegifolium*, Lin.
1 { Carpelles munis de côtes longitudinales 2

2 { Anthères apiculées; feuilles ternées aussi longues que larges 3
2 { Anthères *mutiques*; feuilles pennées plus longues que larges ..... *Th. flavum*, Lin.

3 { Panicule rameuse, divariquée; pédoncules courts, robustes, souvent arqués ..... *Th. minus*, Lin.
3 { Panicule dressée, étalée, diffuse; pédoncules grêles, longs, flexueux. *Th. sylvaticum*, Koch.

PREMIÈRE SECTION. — TRIPTERIUM.

Carpelles sans côtes longitudinales.

2. ***Thalictrum*** *aquilegifolium*, Lin. — *Pigamon à feuilles d'ancolie*, *Colombine plumacée*, *Colombine panachée*.

Loconville, Liancourt-Saint-Pierre.

Autrefois dans les petits bois sur les montagnes du côté de Béhéricourt, près Noyon !

†. T. R. ♃. Mai-juillet. — Est-il indigène? Marais et bois. Cultivé dans les jardins.

DEUXIÈME SECTION. — ÉUTHALICTRUM.

Carpelles munis de côtes longitudinales.

3. ***Th. minus,*** Lin. — *Pigamon mineur.*

Vallée de Grivette, au-dessous d'Antilly; lisière de la forêt de Hez, du côté de Froidmont !

Prés, à Thury-en-Valois; Ermenonville; forêts de Compiègne et de Halatte.

Tiges grêles, faibles, légèrement sillonnées sous l'insertion des pétioles.

b. *umbrosum*, Coss. et Ger. — Forêt de Compiègne !

Segments obovales très-larges ou suborbiculaires, très-glauques en dessous.

T. R. ♃. Mai-juillet. — Bois et forêts, lieux secs des terrains calcaires ou sablonneux.

4. ***Th. sylvaticum,*** Koch. — *Pigamon des bois.*

Forêt de Halatte; clairières des triages orientaux, vers Brasseuse et Villers-Saint-Frambourg !

T. R. ♃. Juin-juillet.

5. ***Th. flavum***, Lin. — *Pigamon jaune, Rue des Prés, Pied de Milan, Rhubarbe des pauvres, Fausse Rhubarbe, Rhubarbe des prés.*

Bailleu-sur-Thérain; Bresles; Fosseuse, près Méru; vallée de Bresche, à Liancourt; marais de Sacy-le-Grand; vallée de la Nonette, à Senlis; Chantilly; vallée de Thève, à Morfontaine et au Lys; vallée de l'Aisne, à Choisy-au-Bac; Cuise; Tarlefesse; Cuts et Pont-Lévêque, près Noyon; Verberie !

Marais de Therdonne, de Montreuil-sur-Thérain, de Villers-Saint-Sépulcre, de Condé, de Froidmont, d'Hondainville, de Jeilles, de Rue-Saint-Pierre, de Saint-Félix, de Balagny, dans la vallée du Thérain; marais de Sainte-Hélène, près Beauvais, où il devient rare; marais de Loconville; marais de Carlepont; Ermenonville; Compiègne, dans la vallée de l'Oise; vallée d'Automne, à son embouchure.

A. C. ♃. Juin-juillet. — Oseraies, pâturages, marais tourbeux, dans les vallées. Nuisible aux prairies.

Les fleurs sont quelquefois à quatre pétales. On tire de cette plante une teinture jaune pour les laines. Les bestiaux la dédaignent souvent. On employait autrefois cette plante comme purgatif drastique.

b. *pauperculum*, Gr. et Godr. – Prairies de Tarlefesse, près Noyon ; marais de Liancourt !

Panicule pauciflore, souvent divariquée; feuilles larges; variété méridionale.

c. *nigricans*, Graves. — Semblable au type, mais noircissant à l'herbier ; il a les feuilles ovales.

Marais de Rue-Saint-Pierre !

Anemone, Lin. (gen. n° 694). — **Anémone.**

Etym. — *Anemos*, en grec, vent; allusion aux localités, battues des vents, où habite cette plante.

1 Feuilles de l'involucre petites, entières, rapprochées de la fleur et simulant un calice ; feuilles trilobées à lobes entiers ..... *A. hepatica*, Lin.
1 Feuilles caulinaires palmatiséquées ou divisées en segments linéaires, formant un involucre éloigné de la fleur ; feuilles palmatiséquées ou pinnatiséquées 2

2 Feuilles de l'involucre divisées en segments linéaires; carpelles à style longuement accru plumeux ..... *A. pulsatilla*, Lin.
2 Feuilles de l'involucre jamais divisées en segments linéaires ; carpelles à style court jamais plumeux 3

3 Feuilles de l'involucre subsessiles ; fleurs jaunes ..... *A. ranunculoides*, Lin.
3 Feuilles de l'involucre pétiolées; fleurs blanches ou rosées 4

4 Fleurs glabres ; carpelles pubescents. *A. nemorosa*, Lin.
4 Fleurs velues en dehors ; carpelles tomenteux ..... *A. sylvestris*, Lin.

PREMIÈRE SECTION. — PULSATILLA.

Carpelles terminés par un appendice long et plumeux.

6. **Anemone** *pulsatilla*, Lin. — *Pulsatille*, *Coquelourde*, *Coquerelle*, *Teigne-œuf*, *Passe-fleur*, *Passe-velours*, *Herbe-au-vent*, *Fleur de Pâques*, *Fleur aux dames*, *Coucou.*

Lisière des bois entre Beauvais et Troissereux ; bois de Saint-Quentin, de Méru, de la Truie, près Mesnil-sur-Bulles; de Breuil-le-Sec et de Breuil-le-Vert; Bulles ; bois de Plaisance; forêt de Compiègne; coteaux de Saint-Siméon, près Noyon; friches autour de Creil; bois du Tremblay; hauteurs de la forêt de Hez, coteaux de Liancourt; pelouses autour de Macquelines, Lévignen, Vaumoise; bois du Tillet; Remy, dans le canton d'Estrées; Beaurepaire, près Pont-Sainte-Maxence; butte du Pain-de-Sucre, près Gouvieux; butte de Villers-sous-Coudun ; prés d'Halaincourt, canton de Chaumont; Verberie; Montiers, canton de Saint-Just!

Bois de Rainvillers; garenne du Metz; pelouses du Mont-de-Hermes; bois de Caisnes et de Salency ; Essuiles, bois de Vieuville; bois de Froidmont; friches au-dessus de Rotheleux ; bois de la Brosse, à Chaumont ; bois de la Montagne, à Rosoy ; Breteuil ; Bongenoult.

a. *major.* — Bois couverts; plus grand; sépales rougeâtres.

b. *biflora.* — A. R. Pelouses du Mont-de-Hermes.

c. *pratensis.* — Divisions des feuilles très-larges. Coteaux de Saint-Siméon!

d. *flore roseo.* — Pelouses du Mont-de-Hermes.

Nous avons vu dans la forêt du Parc et à Bongenoult des formes de cette plante qui méritent attention; ce sont, nous croyons, autant qu'on peut s'en rapporter à des échantillons secs, de nouvelles variétés confondues jusqu'alors.

A. C. ♃. Mars-avril. — Coteaux et endroits découverts et en pente des bois des terrains calcaires exposés au nord.

Cette plante est plus ou moins velue, suivant son développement.

Il y a souvent virescence et transformation des feuilles de l'involucre en sépales. Les étamines extérieures sont stériles.

Les corolles donnent une couleur verte qui sert souvent à colorier des œufs de Pâques. Le principe vénéneux de la plante agit sur les yeux et les enflamme. La médecine populaire l'emploie parfois comme antidartreux. Les feuilles, appliquées sur la peau, soulèvent l'épiderme.

DEUXIÈME SECTION. — ANEMANTHUS.

Carpelles terminés par une pointe courte non plumeuse. Involucre écarté de la fleur.

7. **An.** *sylvestris*, Lin. — *Anémone sauvage* ou *sylvestre.*

Bois du Quesnoy à Tartigny, canton de Breteuil; bois d'Aumont, près Senlis; bosquets de Béthisy-Saint-Pierre; butte d'Angoulême, près Saint-Sauveur; bois de la Prévôté, dans la forêt de Compiègne; coteaux de Saint-Siméon, près Noyon, du côté de Salency; bois de Thiescourt et d'Elincourt-Sainte-Marguerite, canton de Lassigny; bois de Bailleval, de Rosoy et de Liancourt; bois des Trois-Estots et de Mermont, près Saint-Just; bois de la Dame, à Bulles; bois de Caisnes et de Noyon!

Forêts d'Ermenonville, de Morfontaine, de Chantilly au clos La Barre.

T. R. ♃. Mai-juin. — Endroits découverts des bois sablonneux.

Stolons souterrains à l'aide desquels la plante se multiplie rapidement.

8. **An.** *nemorosa*, Lin. — *Anemone des bois*, *Pâquette*, *Fleur du Vendredi-Saint*, *Sylvie*, *Bassinet*, *Fausse Renoncule.*

b. *Fleurs polypétales.* — Troussencourt! Goincourt; bois de Houssoye; Auneuil; Villotran; Rainvillers.

c. *virescens.* — Bois de Liancourt!

d. *dentata.* — Betz, bois d'Hérivaux; forêt de Chantilly, du côté de Coye! — Feuilles de l'involucre presque entières à dentelures inégales.

e. *biflora.* R. — Bois de Fontaine-Saint-Lucien et de La Chapelle-aux-Pots.

f. *major.* — Fleurs roses très-grandes. Bois de Belloy et de Brûlet.

g. *flore intense purpureo.* — Bois du coteau de Lagny,

près Noyon. Fleurs plus petites et complètement purpurines.

T. C. ♃. Mars-avril. — Bois, lieux ombragés. Cette plante se trouve partout, même sur les plus hautes montagnes; elle est véritablement ubiquiste. Les feuilles radicales sont quelquefois nulles par avortement. Elle est âcre et vénéneuse. Les *feuilles* et les *racines* appliquées à nu sur la peau sont vésicantes et peuvent même produire, en peu de temps, les effets d'un cautère.

9. **An.** *ranunculoides*, Lin. — *Fausse renoncule, Sylvie jaune.*

Pont-de-Berne et Vieux-Moulin, forêt de Compiègne; parc de Plessier-de-Roye, près la fontaine Lhermite; bois de Vaux, près Creil; Mortefontaine, bois de Formerie; mont Saint-Siméon, près Noyon; forêt de Hez, dans les taillis au-dessus de l'étang; bois du Tillet, près Crépy; vallon de Nampcel, canton d'Attichy; bois d'Ageux, canton d'Estrées!

Forêt de Compiègne, au carrefour du Bordage; Autrèches; forêt d'Ermenonville; bois de Mortefontaine, près la porte de la Ramée.

R. ♃. Mars-avril. — Bois et forêts.

Cette plante est âcre; on l'emploie au Kamtschatka pour empoisonner les flèches.

TROISIÈME SECTION. — HEPATICA.

Carpelles terminés par une pointe courte non plumeuse.
Involucre placé sous la fleur en forme de calice.

10. **An.** *hepatica*, Lin. — *Hépatique, Herbe de la Trinité.*

Bois de Liancourt, de Bailleval; garenne de Russy-Montigny (T. R.)!

Dans cette station, cette plante ne paraît pas native: c'est une plante des régions subalpines, qui croît ordinairement sur le calcaire jurassique. Chez nous, elle manque dans le Bray.

†. T. R. ♃. Février-avril. — Bois et forêts. La fleur est astringente; elle a été vantée jadis contre les maladies du foie; c'est de là que vient son nom: *Hépar*, foie, en grec. Cette plante est cultivée.

Adonis, Lin. (gen. n° 698). — **Adonide.**

Etym. — C'est une allusion mythologique au chasseur Adonis tué par un sanglier, et dont le sang, suivant le récit de la fable, fut changé en fleur par Vénus.

1 { Calice pourpre-noirâtre; pétales arrondis, pourpre foncé, marqués à la base d'une tâche noire. *Ad. autumnalis*, Lin.
1 { Calice jaunâtre; pétales allongés, jaunes ou rouges..... 2

2 { Tige glabre; pétales 5-10 orange ou jaune-citron.... .... *Ad. æstivalis*, Lin.
2 { Tige pubescente inférieurement; pétales 3-6 rouge-vif..... ..... *Ad. flammea*, Jacq.

11. **Adonis** *autumnalis*, Lin. — *Adonide d'automne*, *Goutte de sang*, *Œil de perdrix*, *Sang de Vénus*.

Grandvilliers; Liancourt; Méru; Montagny; Senlis; Choisy-au-Bac; Le Béquet; Notre-Dame-du-Thil; Balagny-sur-Thérain; Ully-Saint-Georges; Le Fay-Saint-Quentin.

R. ①. Mai-septembre. — Moissons des terrains calcaires. Plante introduite.

Elle est cultivée dans les jardins.

12. **Ad.** *æstivalis*, Lin. — *Adonide d'été*, *Rougeole*, *Rubissant*.

Beauvais; Songeons; Saint-Just-en-Chaussée; Montjavoult; Compiègne; etc. !

Saint-Sulpice; Villers-Vicomte; Breteuil; Choisy-au-Bac; Saint-Félix; Auvillers; Savignies; Formerie; Senlis; Ermenonville; Bulles, champs de la vallée du bois de la Truie; Saint-Jean et Goincourt, près Beauvais; Troissereux; Fournival, au bois de Mont; Thury-sous-Clermont.

Il est possible de vérifier la remarque de Chevallier, car l'on trouve souvent, au moment de la floraison, les feuilles cotylédonaires lancéolées.

A. R. ①. Juin-août. — Moissons maigres. Plante introduite. Cette espèce trompe souvent le botaniste, à première vue, par ses fleurs très-grandes ou petites.

b. *flava*, DC. — Liancourt; Sacy-le-Grand; entre Compiègne et Choisy-au-Bac; entre Creil et Montataire !

Beauvais; Trie-Château. Cette plante est plus commune lorsque le printemps est humide.

13. **Ad.** *flammea*, Jacq. — *Adonide couleur de feu* ou *rouge feu.*

a. *genuina*. — Cinq pétales obtus et entiers.

b. *abortiva*. — Trois pétales inégaux, pointus, lacérés au sommet. Balagny-sur-Thérain.

Plateau des céréales, entre la vallée du Thérain et celle de Brêche, de Beauvais à Bullés; entre Fouquerolles et le Fay-Saint-Quentin; Hodenc-Lévêque; Le Mesnil-sur-Bulles; Varinfroy; carrières de Chevincourt !

Beauvais, à Saint-Jean; Therdonne; Vellennes; La Fraye; Troissereux; Villers-Saint-Lucien; Rochy-Condé; Thury-sous-Clermont; Choisy-au-Bac.

A. C. ①. Juin-juillet. — Moissons maigres; champs arides. Cette plante est plus grêle que les deux précédentes; les fleurs sont plus longuement pédonculées; les pétales sont moins nombreux, plus étroits, les carpelles plus petits.

c. *pallida*, Gren. et Godr. (*Ad. citrina*, DC.) — Fleurs d'un jaune soufre. T. R.

Choisy-au-Bac; Bouillant; Thury-sous-Clermont; Goincourt ! Feigneux.

Les *Adonis* ne sont pas communs et on ne les trouve jamais hors des cultures; des procédés artificiels seuls les maintiennent. Ce sont donc des plantes introduites et non naturalisées.

TROISIÈME TRIBU. — MYOSUROIDÉES.

(*Nom tiré du genre* MYOSURUS.)

Myosurus, Lin. (gen. n° 394). — **Ratoncule.**

Etym. — Ce nom vient de deux mots grecs : *mus*, rat, et *oura*, queue, par allusion à la forme du pistil qui, en s'accroissant, prend la forme d'une râpe cylindrique ou d'une queue de souris.

14. ***Myosurus minimus***, Lin. — *Ratoncule naine*, *Queue de rat* ou *de souris* (d'où *Ratoncule*).

Plaine de Saint-Symphorien; Auxmarest; Troissereux; Jouy-

sous-Thelle; Nivillers; mollière de Serans; talus de la route de Bongenoult; Thury-en-Valois; Breteuil; Senlis; Cuvergnon; Notre-Dame-du-Thil; Quesmy; Bulles; Rémérangles; Bresles; Essuiles.

A. C. ①. Avril-mai. — Champs sablonneux ou argileux humides, surtout dans les endroits inondés l'hiver ou ensemencés avant l'hiver; toits de chaume; murs. Elle n'est pas aussi commune que le marquent les Flores.

QUATRIÈME TRIBU. — RENONCULÉES.

(*Nom tiré du genre* RANUNCULUS.)

Ranunculus, Lin. (gen. n° 699). — **Renoncule.**

Etym. — Ce nom vient du grec *Rana*, grenouille, par allusion aux localités aquatiques où poussent ces plantes, un peu amphibies, comme les grenouilles.

1 { Fleurs blanches; carpelles ridés transversalement..... 2
  { Fleurs jaunes; carpelles lisses ou tuberculeux, très-rarement ridés..... 8

2 { Feuilles uniformes..... 3
  { Feuilles à deux formes, les unes réniformes-lobées, les autres divisées en lanières capillaires. Réceptacle glabre..... 6

3 { Feuilles toutes réniformes-lobées à réceptacle glabre..... *Ran. hederaceus*, Lin.
  { Feuilles toutes divisées en lanières capillaires..... 4

4 { Réceptacle velu..... 5
  { Réceptacle nu..... *Ran. fluitans*, Lamk.

5 { Feuilles étalées en tous sens et ne se réunissant pas en pinceau hors de l'eau..... *Ran. trichophyllus*, Chaix.
  { Feuilles raides, divariquées et disposées en un même plan orbiculaire..... *Ran. divaricatus*, Schrank.

6 Pétales aussi longs ou à peine plus longs que le calice..... *Ran. tripartitus*, DC.
Pétales plus longs que le calice.. 7

7 Stipules des feuilles supérieures presque entièrement soudées avec le pétiole; carpelle hérissé *Ran. aquatilis*, Lin.
Stipules des feuilles soudées seulement par la base avec le pétiole; carpelle glabre..... *Ran. hololeucos*, Lloyd.

8 Feuilles entières ou dentées.... 9
Feuilles profondément lobées ou incisées..... 11

9 Carpelles ridés..... *Ran. gramineus*, Lin.
Carpelles lisses ou ponctués.... 10

10 Feuilles toutes longuement lancéolées, les inférieures atténuées à la base : fleurs larges *Ran. lingua*, Lin.
Feuilles radicales et inférieures oblongues ou ovales, très-longuement pétiolées : feuilles petites..... *Ran. flammula*, Lin.

11 Carpelles très-nombreux, disposés en capitule oblong-spiciforme, capitule des carpelles saillant hors de la corolle.... *Ran. sceleratus*, Lin.
Carpelles disposés en un capitule globuleux ou presque globuleux; capitule des carpelles non saillant hors de la corolle. 12

12 Carpelles présentant des tubercules ou des pointes épineuses au moins vers le bord..... 13
Carpelles lisses ou presque lisses 15

13 Carpelles 4-8 très-grands, chargés de pointes épineuses, à bec plus long que la moitié de leur longueur..... *Ran. arvensis*, Lin.
Carpelles 10-15 ou nombreux, assez petits, munis de tubercules, à bec court.. 14

14 Pétales de moitié plus longs que les sépales; pédoncules sillonnés; carpelles présentant vers le bord une ou plusieurs lignes de tubercules.. *Ran. philonotis*, Ehrh.

14 Pétales environ de la longueur des sépales; pédoncules courts lisses; carpelles tuberculeux sur toute leur surface, à tubercules surmontés d'un poil crochu ..... *Ran. parviflorus*, Lin.

15 Feuilles radicales réniformes-suborbiculaires, crénelées ou incisées-lobées; carpelles pubescents..... *Ran. auricomus*, Lin.

15 Feuilles radicales palmatipartites, jamais réniformes suborbiculaires: carpelles glabres 16

16 Calice réfléchi; tige renflée en bulbe à sa base..... *Ran. bulbosus*, Lin.

16 Calice dressé ou étalé; tige jamais renflée en bulbe à la base..... 17

17 Feuilles radicales pinnatiséquées à segment moyen ordinairement longuement pétiolulé; plante émettant souvent des rejets radicants..... *Ran. repens*, Lin.

17 Feuilles radicales palmatipartites à lobes plus ou moins profonds; plante n'émettant jamais de rejets radicants 18

18 Réceptacle glabre : pédoncule non sillonné : souche non couronnée par les nervures persistantes des feuilles détruites..... .... *Ran. acris*, Lin.

18 Réceptacle hérissé : pédoncule sillonné : souche couronnée par les nervures persistantes des feuilles détruites..... *Ran. sylvaticus*, Thuil.

PREMIÈRE SECTION. — BATRACHIUM, DC.

Pédoncules courbées en arc à la maturité. Nectaire sans écailles.

Les feuilles découpées en lanières capillaires sont exclusive-

ment caractéristiques des *Ran. aquatilis*, *fluitans*, *Petiveri*, *tripartitus*, *circinatus*. Quelquefois les feuilles supérieures réniformes (nulles dans le *Divaricatus*) avortent souvent dans le *Ran. aquatilis*, développé soit dans l'eau, soit à l'air libre. Le *Petiveri* a souvent les feuilles laciniées.

15. ***Ranunculus*** *hederaceus*, Lin. — *Renoncule à feuilles de lierre.*

L'Italienne; Sénéfontaine et Saint-Léger, près Beauvais; vallée de Bray; désert d'Ermenonville; entre Méru et Fosseuse; fosses à argile autour de Fleurines, canton de Pont-Sainte-Maxence; molière de Serans, vers Montagny, canton de Chaumont; autrefois au bord de l'Ourcq, vis-à-vis Fulaine!

Le Pont-qui-Penche, dans les fossés de la route; Goincourt, dans les rues; Auxmarest, dans le marais; Rainvillers, champs; Marquemont; Montjavoult; Hanvoile, bords du ruisseau; Thury-en-Valois; Tomberelle, vers Neuvillebosc; bois de Blacourt, chemins et fossés.

R. ♃. Mai-juillet. — Terrains sablonneux et tourbeux; fontaines et lieux fangeux; ruisseaux des terrains siliceux.

b. *erectus*. — Tige dressée, haute de 4-5 décimètres. — Champs, à Villers-Saint-Barthélemy et Rainvillers.

Cette plante varie par la grandeur de ses feuilles et la grosseur de ses capitules.

16. ***Ran.*** *tripartitus*, DC. — *Renoncule tripartite.*

Mares de la région crayeuse dans l'arrondissement de Beauvais, à Loueuse, Ernemont, Mureaumont, etc. !

Villers-sur-Thère; Liancourt, à l'abreuvoir; Marissel, dans les fossés; Neufchelles; Mareuil; vallée de Brèche.

R. ♃. Mai-juillet. — Mares et fossés.

17. ***Ran.*** *hololeucos*, Lloyd. — *Renoncule toute blanche.*

Fossés à Liancourt-sous-Clermont !

Hanvoile; La Chapelle-aux-Pots; Saint-Germer.

T. R. ♃. Mai-juillet. — Fossés et ruisseaux.

18. ***Ran.*** *aquatilis*, Lin. — *Renoncule aquatique*, *Millefeuilles aquatique*, *Grenouillette.*

a. *homoiophyllus* ou *submersus*. — Feuilles toutes submergées.

T. C. ♃. Mai-juin. — Fossés; mares; ruisseaux à cours rapide.

b. *heterophyllus*, DC. — Fossés; eaux stagnantes; marais; mares des plateaux crayeux. T. C.

c. *peltatus*, DC. — Feuilles flottantes orbiculaires ou réniformes en cœur à cinq lobes, les latéraux à deux crénelures, le médian à trois. A. C.

Mares et étangs des environs de Songeons; Mureaumont; Ernemont; Colagnies; Epeaux; Campeaux; Formerie, Therdonne; commun sur la craie.

d. *cænosus*. — Feuilles inférieures divisées en lanières courtes et épaisses. A. C.

Goincourt; Rue-Saint-Pierre; Saint-Léger-en-Bray.

e. *radicans*. — Tige rampante dans la vase.

Goincourt; Ons-en-Bray. A. R.

s. v. *hispidus*. — Tourbières de Rue-Saint-Pierre; l'Italienne.

s. v. *parviflorus*.

19. ***Ran.*** *trichophyllus*, Chaix. — *Renoncule à feuilles capillaires.*

Saint-Just-en-Chaussée; étangs de Saint-Pierre dans la forêt de Compiègne; Liancourt !

Beauvais, au Pré-Martinet.

b. *hispidus*. — L'Italienne; marais de Rue-Saint-Pierre.

20. ***Ran.*** *divaricatus*, Schranck. — *Renoncule divariquée.*

Beauvais; vallée de l'Ourcq; étangs de Saint-Pierre dans la forêt de Compiègne; vallon de Salency; marais de Liancourt-Saint-Pierre; Loconville; Fay, canton de Chaumont !

Fossés du Pré-Martinet; Saint-Jean et Goincourt, près Beauvais; Neufchelles; Mareuil.

A. C. ♃. Mai-juillet. — Ruisseaux à cours lent et fossés profonds.

21. ***Ran.*** *fluitans*, Lamk. — *Renoncule flottante.*

Rochy-Condé; Bailleu-sur-Thérain; canal Conard; à Voisinlieu et au-dessous; la Nonette, près Courteuil; fossés du Pré-Martinet; Saint-Just-en-Chaussée. Dans les petites rivières; le Thérain, à

Beauvais; la Brèche, à Breuil-le-Vert; dans la Béronelle; l'Ourcq, à Marcuil (R.); la Nonette; l'Aronde; l'Epte, etc.; sur les bords de l'Oise, de l'Aisne.

Nous n'avons jamais vu le fruit mûr du *Ran. fluitans.* Les carpelles avortent après la floraison. Cet avortement et les feuilles nageantes doivent faire présumer que c'est une variété de l'*Aquatilis.*

A. C. ♃. Mai-septembre. — Ruisseaux à cours rapide.

b. *heterophyllus.* — Feuilles supérieures nageantes, 3-5 partites à segments cunéiformes profondément incisés. — Beauvais, T. R.; Herchies, R.

Dans toute la vallée du Thérain, on recueille cette plante au moment où l'on fauche les herbes de la rivière; on l'emploie comme engrais.

Les *Renoncules* de cette section sont sujettes à varier selon la profondeur de l'eau et le cours plus ou moins lent ou rapide de ce liquide, suivant qu'elles croissent dans les terrains inondés ou exondés, etc. Les variations portent surtout sur la grandeur des feuilles, des fleurs et des carpelles des capitules. Les anomalies sont si fréquentes que beaucoup d'auteurs ont érigé en espèces ce qui n'était que variétés de la même espèce. Aussi, M. Godron a-t-il raison d'établir dans la plupart de ces espèces trois variétés auxquelles peuvent se rapporter toutes les formes dépendant de la station? Ce sont les variétés : *fluitans*, *submersus*, *terrestris.*

Fluitans. — Feuilles supérieures flottantes, peltées tripartites; tige submergée.

Submersus. — Feuilles toutes submergées et divisées en lanières capillaires; tige submergée.

Terrestris. — Feuilles supérieures peltées, tripartites; les inférieures rapprochées, divisées en lanières courtes un peu épaisses; tige courte, dressée, croissant hors de l'eau.

DEUXIÈME SECTION. — VESICASTRUM, GODR.

Pédoncules dressés à la maturité. Fossette nectarifère bordée d'une membrane ou munie d'une écaille.

22. **Ran.** *gramineus*, Lin. — *Renoncule graminée.*

Sables du désert d'Ermenonville; Savignies, landes desséchées!

T. R. ♃. Mai-juin. — Cette plante ressemble par le port au *Ran. lingua;* mais elle est à carpelles irrégulièrement ridés.

TROISIÈME SECTION. — EURANUNCULUS.

Fossette nectarifère fermée par une écaille. Carpelles comprimés, lenticulaires, bordés, à carène saillante. Racine vivace, fibreuse.

A. FEUILLES ENTIÈRES.

23. ***Ran.*** *lingua,* Lin. — *Renoncule langue, Grande douve.* (*Lingua* à cause de ses feuilles allongées comparées à une langue.)

Marais de Chevrières et d'Houdancourt, du bois d'Ageux, dans le canton d'Estrées; Le Plessis-Brion; forêt de Compiègne, sur la route de Béthisy; Senlis; vallée de Brèche, à Liancourt; Nogent; Breuil-le-Vert; Bailleval; marais d'Amblainville, de Liancourt, près Clermont, de Troissereux, au-dessous de Beauvais; vallée de l'Oureq, à Mareuil et à Neufchelles; grand marais de la Thève; vallée d'Automne, à Vauciennes; Béthizy; forêt de Thelle; vallée de Verse, près Noyon; étangs de Bailly et de Ribécourt; vallée de Bray, à Auneuil; Ons-en-Bray!

Marais de Huez et du Vivray; tourbières de Fay; marais de Vieuxmoulin et du Vivier-Corax; Ermenonville; bois de Cavillon; marais de Sacy-le-Grand; marais de Bretel; marais entre Balagny-sur-Thérain et Cirrhes; Thourotte.

a. *glaber.*

b. *pubescens.*

c. *integer.* — Feuilles non dentées. Mêlé avec le type.

d. *foliis radicalibus cordato-ovatis, obtusis.* — Grand marais de la Thève!

R. ♃. Juin-septembre. — Marais tourbeux principalement; fossés aquatiques.

24. ***Ran.*** *flammula,* Lin. — *Renoncule flammette, Petite flamme, Petite douve, Petite doucette, Herbe à la tire-goutte.*

b. *angustifolius.* — Compiègne! Sénéfontaine; Mouy; Ons-en-Bray; Bailleu-sur-Thérain; Marissel, près Beauvais.

c. *serratus.* — Marais de Savoie; lisière du bois de Belloy; Agnetz; Goincourt; Marissel; tourbières de Saint-Germer.

d. *ovatus*. — Marais de Marissel; forêt de Compiègne, au Vivier-Corax !

e. *reptans*, Thuil. — Vallée de Bray !

Tourbières de Goincourt et de Sacy-le-Grand; Mouy; Saint-Just-les-Marais; marais de Rue-Saint-Pierre.

A. C. ♃. Mai-septembre. — Marais; fossés; lieux humides.

Il est rare à Bulles, suivant les observations de M. H. Caron.

Cette plante vénéneuse a un effet caustique : aussi, les bestiaux qui en mangent en trop grande abondance sont-ils atteints d'une inflammation très-vive qui lui a fait donner le nom de *Flamme*. Les vétérinaires et les cultivateurs prétendent que l'usage de la Douve et des autres Renoncules est une des causes principales de la disposition des bêtes à laine à la pourriture.

B. FEUILLES LOBÉES.

1. PÉDONCULES NON SILLONNÉS.

25. ***Ran.*** ***auricomus***, Lin. — *Renoncule à tête d'or*.

T. C. ♃. Avril-mai. — Bois humides; lieux ombragés.

Les pétales, ne se développant que les uns après les autres, avortent souvent dans les fleurs qui se développent au premier printemps.

26. ***Ran.*** ***acris***, Lin. — *Renoncule âcre*, *Pipon*, *Bachinet*, *Grenouillette*, *Renoncule des prés*, *Codron*, *Bouton d'or*, *Patte de loup*, *Herbe à la tâche*, *Clair bassin*.

Fibreuse. Tige fistuleuse presque glabre. Divisions du calice, non réfléchies, poilues.

T. C. ♃. Mai-juin. — Prairies; pâturages. Plante âcre et ulcérante; elle est cultivée à fleurs doubles dans les jardins.

a. *Steveni*, Andrz. — Feuilles plus larges, velues, soyeuses: Le Plessis-sur-Autheuil; Tillé, derrière la ferme de l'Hôtel-Dieu.

b. *Borœanus*, DC. — Lobes des feuilles multifides à lanières linéaires.

c. *polyanthemos*. — Marais de Savoie; Saint-Germer et Saint-Pierre-aux-Bois; Attichy; Liancourt.

A. C. Feuilles inférieures 3-5 ou 7 partites; segments cunéiformes

à lanières plus menues, lancéolées, incisées dentées; pédoncules non sillonnés; nucules glabres obovales, courtement rostrées; gynophore velu.

d. *lanuginosus*. — Entre l'Italienne et le Béquet; bois montueux et prairies autour de Beauvais; Noyon. R.

e. *geranifolius*, DC. — Forêt de Compiègne.

f. *multifidus*, Godr. (*Ran. Questierii.*) — Billot (annotation à la Flore de France et d'Allemagne).

Bois Musset, près Thury-en-Valois. T. R.

2. PÉDONCULES SILLONNÉS.

27. ***Ran. sylvaticus***, Thuil. — *Renoncule des bois.*

Bois autour de Beauvais; Liancourt; forêt de Compiègne; bosquets du canton de Betz !

Autheuil-en-Valois; Varinfroy; Rouvres; Saint-Martin-le-Pauvre; le Parc-aux-Dames; Goincourt; Therdonne; bois des Grenouilles, à Ons-en-Bray.

R. ♃. Mai-juin, refleurit en automne. — Bois montueux. C'est le *Ran. nemorosus*, DC., et le *polyanthemos* de tous les auteurs.

a. *multiflorus*. — Plus grand que le suivant. A. C.

b. *pauciflorus*. — Commun dans les prairies de Saint-Just, près Beauvais; Saint-Nicolas, près Senlis !

Le type vient dans les bois, cette variété dans les marais et elle fleurit en automne. La plante des marais de Saint-Just-les-Marais a de grands rapports avec le *Ran. Villarsii* (fl. f.); elle paraît être aussi une variété *triflore* de l'*Acris*. Elle mérite une étude attentive.

28. ***Ran. repens***, Lin. — *Renoncule rampante*, *Bassinet*, *Pipon*, *Persu*, *Vuide grange*, *Pied de poule*, *Piépou*, *Pied court*, *Chasse*, *Traînasse*.

(La fleur presque en bassin lui a valu le nom de *Bassinet*.)

Nuisible aux moissons, avoines, vignes. Racine bulbeuse; feuilles divisées. Divisions du calice ovales réfléchies.

T. C. ♃. Mai-septembre. — Bords des fossés; bois; prairies; champs et prés secs. Elle est cultivée à fleurs doubles dans les jardins.

b. *erectus*, DC. — Tige droite, velue, multiflore, presque

pas stonolifère. Lieux herbeux : Betz; ravin à Saint-Jean, près Beauvais.

c. *villosus.* — Tige très-velue, soyeuse.

29. ***Ran.*** *bulbosus,* Lin. — *Renoncule bulbeuse, Pipon, Rave de Saint-Antoine, Persault, Pied de coq, Pied de corbin, Grenouillette.*

Nuisible aux moissons. Acre et ulcérante. Villars l'employait comme vésicatoire.

C. ♃. Avril-mai. — Pelouses; gazons; prairies. Multipliée dans les terres humides. Elle est cultivée à fleurs doubles dans les jardins.

b. *radice fusiformi.* — Champs de Villers-Saint-Lucien !

c. *parvulus.* — Rabougrie, velue, subuniflore. — Friches de Goincourt; Rieux; Mello; Fontenoy; Le Metz.

d. *platylobus.* — Tige élevée; feuilles à lobes élargis. — Saint-Germer.

QUATRIÈME SECTION. — BRACHYBIASTRUM.

Fossette nectarifère fermée par une écaille. Carpelles comprimés-lenticulaires, bordés, à carène saillante. Racine annuelle ou bisannuelle.

30. ***Ran.*** *philonotis,* Retz. — *Renoncule des mares.*

Marais de Belloy; Grandvilliers; Noyon; Rainvillers; lisière du bois d'Argile; Goincourt; Saint-Léger; tourbières du Fay, près Chaumont; Thury-en-Valois.

A. C. ①. Mai-septembre. — Lieux inondés. Cette plante ressemble beaucoup à la précédente par ses sépales réfléchis; mais elle en diffère par la racine annuelle, fibreuse, etc.

b. *intermedius*, DC. — Méru, Mortefontaine; Ermenonville; Beauvais; Noyon; Compiègne; Morienval !

c. *parvulus*, DC. — Rabougrie, très-velue, subuniflore. Champs sablonneux secs : pays de Bray.

d. *flore pleno.* — Thury-en-Valois !

e. *platylobus.* — Feuilles à lobes élargis épais à divisions arrondies, à fleurs grandes et pâles; coloration jaunâtre. Terrains tourbeux. Nous avons trouvé, en 1860, un échantillon de cette plante à Rainvillers, présentant le phénomène de la fasciation de la tige.

31. **Ran.** *parviflorus*, Lin. — *Renoncule à petite fleur.* Ermenonville; Saint-Leu, près Creil.

b. *subapetalus.* — Tiges dressées; pétales bien plus courts que le calice.

T. R. ⓘ. Mai-juin. — Lieux humides et haies; sables.

32. **Ran.** *arvensis*, Lin. — *Renoncule des champs, Pipon, Bassin, Gannet, Bassinet, Pied de poule, Jaunet, Chausse trape, Patte d'oie, Embrouille.*

b. *tuberculatus*, DC. — Nucules tuberculeuses aux bords et des deux côtés.

s. v. *leiocarpus.* — Fruits lisses.

T. C. ⓘ. Mai-juin. — Commun dans les moissons, mais jamais ailleurs.

C'est une plante d'Afrique introduite par les Romains, qui tiraient beaucoup de blé de cette région. Elle est nuisible aux moissons; âcre, vénéneuse.

CINQUIÈME SECTION. — HECATONIA.

Fossette nectarifère sans écaille. Carpelles ovoïdes, non bordés, finement dentés au centre des faces, à carène remplacée par un sillon. Racine annuelle.

33. **Ran.** *sceleratus*, Lin. — *Renoncule scélérate, Grenouillette d'eau, Renoncule des marais, Mort aux vaches, Herbe sardonique.*

b. *minimus*, DC. — Haute d'un doigt, rameuse; feuilles radicales simplement trifides. A. C.

Cette plante a des principes vénéneux tellement actifs qu'elle occasionne chez celui qui la mâche une contraction spasmodique de la bouche analogue à ce que l'on appelle le *rire sardonique*. C'était le *Sardonia* des Romains.

T. C. ⓘ. Mai-septembre. — Commune dans les endroits où l'eau à séjourné l'hiver. On prétend que les seules émanations de cette plante suffisent pour causer l'éternuement et exciter les larmes.

Par ses carpelles à flancs ruguleux transversalement et par la fossette nue des pétales, cette plante se rapproche de la section *Batrachium.*

Ficaria, Dill. (nov. gen. 108). — **Ficaire.**

Etym. — Cette plante est nommée *Ficaire*, de la ressemblance de ses racines à une agglomération de figues, ou du mot *fic*, sorte de tumeur qu'on croyait guérir avec cette plante.

34. ***Ficaria ranunculoides***, Mænch. — *Ficaire fausse-renoncule*, *Herbe aux hémorrhoïdes*, *Petite Chélidoine*, *Jaunet*, *Pipon*, *Eclairette*, *Pipoulet*, *Herbe au fic*, *Petite Eclaire*, *Petite Scrophulaire*, *Pissenlit rond*, *Brenoulerie*, *Billonnée*.

b. *bulbifer*. — Souvent les fleurs avortent, surtout à une exposition qui ne reçoit pas le soleil; alors des bulbilles caducs et reproducteurs se développent à l'aisselle des feuilles supérieures.

c. *flore duplici*. — Marais de Therdonne et de Saint-Just-les-Marais.

T. C. ♃. Mars-avril. — Champs, prés, vignes; elle semble disparaître après la floraison. Nuisible aux récoltes. Les racines contiennent une fécule abondante; avant la floraison, elles ont une saveur âcre et nauséeuse. Dans le nord, on mange, au printemps, les feuilles en guise de salade, ou bien on les mange cuites. La racine, appliquée sur la peau, la rubéfie. On l'emploie aussi, écrasée, contre les hémorrhagies.

B. CARPELLES MULTIOVULÉS.

CINQUIÈME TRIBU. — HELLÉBORÉES.

(*Nom tiré du genre* HELLEBORUS.)

A. FLEURS RÉGULIÈRES.

1. PÉTALES SANS ÉPERONS.

Caltha, Lin. (gen. n° 703). — **Populage.**

Etym. — Du grec, *calathos*, coupe, allusion à la forme des fleurs, et du latin, *populus*, peuplier (*populage*), allusion à la station marécageuse de cette plante.

1 { Feuilles crénelées; sépales jaune-clair contigus à leur base..... *C. palustris*, Lin.
{ Feuilles profondément dentées; sépales jaune d'or, distants à leur base *C. Guerangerii*, Bor.

35. ***Caltha palustris***, Lin. — *Populage* ou *Souci des marais*, *Pipaulet*, *Eclairette*, *petite Scrophulaire*, *Herbe aux hémorroïdes*, *Cocusseau*, *Souci d'eau.*

T. C. ♃. Avril-mai. — Ruisseaux, haies et bois humides; cultivée à fleurs doubles dans les jardins.

b. *minor*, DC. — Naine et subuniflore. — Dans les lieux exondés.

c. *flore duplici.* — Marais de Therdonne! bosquets de l'Italienne; bois d'Argyle.

Les pétales macérés avec l'alun donnent une belle couleur jaune; dans le pays de Bray, cette plante est cultivée en grand pour colorier le beurre. On confit les boutons au vinaigre, en guise de câpres.

36. ***Cal. Guerangerii***, Bor. — Tiges en touffes lâches, hautes de 4-6 décimètres, lavées d'un brun-rougeâtre; feuilles larges, réniformes, *profondément dentées;* fleurs grandes d'un beau jaune d'or, sépales rétrécis et distants à leur base, carpelles à long bec divergent.

T. R. ♃. Avril-mai. — Rarement et toujours mêlé au précédent. Marais de Saint-Germer, de Condé, de Bailleu-sur-Thérain, de Troissereux. Cette espèce, indiquée dans une flore voisine de la nôtre (Flore de Normandie), a été confondue chez nous avec le *C. palustris.*)

Eranthis, Salisb. (Trans. Linn. v. 8, p. 303). — **Helléborine**.

Etym. — *Ar*, printemps, *anthos*, fleur, en grec; allusion à l'époque de floraison de la plante, plante fleurissant au printemps.

37. ***Eranthis hyemalis***, Salisb. — *Eranthis d'hiver*, *Helléborine.*

Bois d'Yvors, mais n'est pas spontané! trouvé subspontané en 1849, à Villers-Saint-Lucien.

† T. R. ♃. Février-mars. — Lieux humides et couverts; plante âcre, à racine purgative. Dès la fin de mai, cette plante semble disparaître de terre. Elle est cultivée.

Helleborus, Lin. (gen. n° 702). — **Hellébore.**

Etym. — *Helein*, faire périr ; *bora*, pâture, en grec ; allusion aux propriétés vénéneuses de ces plantes pour les bestiaux.

1 { Sépales étalés ; pétales dépassant la moitié des étamines ..... *H. viridis*, Lin.
{ Sépales dressés ; pétales de moitié plus longs que les étamines ..... *H. fœtidus*, Lin.

38. ***Helleborus viridis***, Lin. — *Hellébore à fleurs vertes, Herbe à séton.*

Ons-en-Bray ; parc d'Halincourt, près Parnes ; Pointe Sainte-Hélène, près Saint-Germer ; hameau des Tartres, près Compiègne, exposition au nord-ouest ; coteaux de Tarlefesse, au-dessus de Noyon ; Behéricourt ; garenne de Saint-André, à Autheuil-en-Valois ; coteaux entre Cramoisy et Montataire ; bois de Saint-Martin-le-Pauvre, près Thury ; Heilles ; Mouy !

Bosquets de Saint-Symphorien et de Saint-Jean, près Beauvais ; bosquets du Mont-César et du Mont-de-Hermes ; Maysel et environs de Mello ; pentes du coteau de Clermont ; bois du Larris, à Auneuil ; Villotran ; bosquets du parc de Pouilly ; Méru ; Senlis ; Hodenc-Lévêque ; Valécourt, près Magny ; Remy ; Jaux ; Jonquières ; pâturages de Grandvilliers.

A. R. ♃. Mars-avril. — Bois couverts ; bosquets montueux sur le côté N.-O.

b. *Foliorum segmentis basi integerrimis*, DC. — Bois de Liancourt ! pentes des coteaux près Bonneuil-en-Valois, touchant à la forêt de Retz !

Les feuilles inférieures sont caduques. On le cultive pour appliquer des sétons aux bestiaux.

39. ***Hel.*** *fœtidus*, Lin. — *Hellébore fétide, Pied de griffon, Rose de serpent, Herbe à séton, Patte d'ours, Fève de loup, Pommeraie.*

Montmille, près Beauvais ; Délincourt ; Parnes, canton de Chaumont ; Méru ; Chantilly ; Liancourt ; Thury-sous-Clermont ; Behéricourt, Porquéricourt et Ville, près Noyon ; Martimont, canton d'Attichy ; Vez ; Bonneuil ; Glaignes ; Donneval ; mont Béthizoy, dans le Valois ; forêt de Compiègne, aux Grands-Monts, au Ha-

zoy; Saint-Just-en-Chaussée; Essuiles, canton de Saint-Just; coteaux de Hermes, etc., etc. !

La Neuville-en-Hez; Heilles; La Faloise; Daméraucourt; Saint-Pierre-les-Bitry; Maysel, près Mello, et les coteaux des environs; Liécourt; bois de Catheux; Bretigny, vallée d'Automne; Morancy, vis-à-vis Coussinicourt; coteaux à droite du Thérain, depuis Herchies jusqu'à Fouquenies; coteaux de Saint-Sauveur et de Saint-Siméon; Chantilly; bois de la Brosse, près Chaumont; bois de la Dame et du Longuet, à Bulles; parcs de Fitz-James et d'Achy; bois de Froidmont; Marguerie; Litz, au Clos-Fayel; bois de Saint-Vaast, à Thury; Mont-César, à Bailleu; bois de Vieuville, à Essuiles; tout le pays de Bray.

A. C. ♃. Février-avril. — Coteaux boisés et crétacés, sur les pentes septentrionales; lieux pierreux; endroits découverts des bois. Souvent cultivé pour faire des sétons aux chevaux. Plante drastique et vénéneuse. La décoction des feuilles est vermifuge. La poudre du rhizôme, mêlée à de la graisse, sert à détruire les poux. Cette plante exhale une odeur fétide par l'effet de petites glandes répandues sur les bractées, les sépales, et spécialement sur les pédoncules.

Les feuilles inférieures ne sont pas caduques.

On cultive dans les jardins l'*Helleborus niger*, Lin. (*Rose de Noël.*) Tiges 1-3 flore, dépourvues de feuilles munies supérieurement de bractées ovales entières; fleurs très-grandes, sépales d'un blanc rosé.

Nigella, Lin. (gen. n° 685.) — **Nigelle.**

Etym. — *Nigellus*, noirâtre, en latin; allusion à la couleur des graines.

40. ***Nigella arvensis***, Lin. — *Nigelle des champs*, *Nielle sauvage*, *Poivrette sauvage*, *Araignée.*

Cantons de Noailles, Creil, Mouy, Clermont, Saint-Just, Betz; Sacy-le-Grand; Venette, près Compiègne; Coudun; Salency, près Noyon; forêt de Laigue; forêt de Compiègne, au polygone et à la plaine de la Justice!

La Miauroy; Hermes; Laversines; plateau de Mouchy-le-Châtel; Bongenoult, où il est rare; Fouquerolles; Mareuil-sur-Ourcq; Janville; La Neuville-en-Hez; Auvillers; plateau entre la vallée de Pontpoint et la forêt de Halatte; Vez; Cauvigny; Ully-Saint-

Georges; Balagny-sur-Thérain; Morienval; Senlis; Crépy; Béthencourtel; Agnetz; Litz; Bulles; Chaumont; Noyon; La Bruyère; Ponchon.

A. C. ⓘ Juin-août. — Partout dans les moissons, sur les plateaux du calcaire grossier; moins commun sur les terrains crayeux et sableux; principalement dans les moissons maigres. Plante importée. Les graines exhalent, par le frottement, une odeur aromatique; elles peuvent servir de condiment et d'épices.

On observe fréquemment des monstruosités chez les *Nigelles*, telles que la métamorphose des nectaires en folioles du périanthe extérieur, la virescence, la laciniation des folioles périanthiques, les carpelles libres.

On rencontre souvent par individus isolés autour des habitations, la *Nigella Damascena*, Lin. (*Cheveux de Vénus*, *Barbe de capucin*, *Nielle*, *Barbeau*, *Barbiche*, *Patte d'araignée*, *Herbe à l'araignée*, *Nigelle bleue*, *Toute épice*.) ☓. Du midi de la France. Plante échappée des jardins. Elle diffère par la collerette de la corolle. Il en est de même de la *Nigella sativa*, Lin., que nous avons trouvée en juillet 1852 dans les vignes de Voisinlieu.

Beauvais; Marissel; Villers-sur-Thère; Senlis; Chantilly; Noyon! Trie-Château.

2. PÉTALES ÉPERONNÉS.

Aquilegia, Lin. (gen. n° 684). — **Ancolie.**

Etym. — *Aquilegium*, réservoir d'eau, en latin; allusion à la conformation des pétales, qui renferment parfois des gouttes d'eau; ou d'*Aquila*, aigle; allusion à la forme des pétales en bec crochu ou figurant les serres de l'aigle.

41. *Aquilegia vulgaris*, Lin. — *Ancolie commune*, *Aiglantine*, *Gant de Notre-Dame*, *Clochette*, *Colombine*, *Cornette*, *Culotte*, *Cinq-doigts*, *Bonne femme*, *Manteau royal*.

Garenne de la forêt du Parc, près Beauvais, dans la craie même entre les fissures de laquelle ses racines pénètrent; forêts de Halatte, Hez, Chantilly, Compiègne au Mont-Saint-Marc; Montreuil-sur-Brêche; Essuiles; bois de l'Abbaye, près Saint-Just-en-Chaussée; bois de Liancourt; carrières de Chiry, près Noyon; Carlepont. On la trouve aussi dans les marécages autour de Bresles!

Larris à Bongenoult; Haudivillers; Fournival, bois de Mont;

Grandvilliers ; Mesnil-sur-Bulles; Talmontiers, au bois des Garennettes; bois de la Truie, près Bulles; Bailleu-sur-Thérain, et bosquets du Mont-César; Ville ; Grandru ; Les Horgnes ; bois des Perelles; bois de Lévignen; Bourneville; marais de Rue-Saint-Pierre; Froidmont; Chaumont.

b. *flore roseo.* — La Falsanderie, dans la forêt de Compiègne ! route du Berne, où elle est très-rare; bois de Lépine, près Beauvais, où elle n'est pas commune.

c. *flore albo.* — Carrières au-dessus de Jaux !

d. *flore rubro.* — Marais de Froidmont !

e. *flore duplici.* — Les fleurs doublent souvent par l'emboîtement des pétales supplémentaires.

f. *stellata.* — Sans éperons; cornets transformés en pétales pleins.

g. *corniculata.* — Etamines transformées en pétales éperonnés, dont les éperons s'emboîtent les uns dans les autres.

h. *viscosa.* — Pubescente, glanduleuse.

A. C. ♃. Mai-août. — Forêts et côtes crayeuses sèches, terrains accidentés et secs; plante localisée, occupant où elle se trouve une aire restreinte. Elle est cultivée dans les jardins.

B. FLEURS IRRÉGULIÈRES.

Delphinium, Lin. (gen. n° 681). — **Dauphinelle.**

Etym. — De *Delphin*, dauphin, en grec; allusion au dauphin des armoiries, dont les boutons ont la forme avant l'épanouissement. *Consolida* : les anciens croyaient que cette plante était vulnéraire et consolidait les plaies.

1 { Panicule étalée; capsules glabres.... *Del. consolida*, Lin.
  { Panicule resserrée; capsules pubescentes..... *Del. Ajacis*, Lin.

42. **Delphinium** *consolida*, Lin. — *Dauphinelle consoude, Pied d'alouette sauvage ou des champs, Dauphinelle sauvage, Eperon de chevalier, Bec d'oiseau, Delphinette, Herbe de sainte Athalie.*

a. *cœruleum.* —

b. *album.* — Compiègne ! Bulles, moissons du Mont-Plaisant; La Miauroy. T. R.

c. *rubrum*. — Rémérangles !

d. *pallidum*. — Champs de Saint-Germain, près Compiègne (1847. H. Caron).

T. C. ⊙. Juin-août. — Plante caractéristique des céréales; elle est âcre et suspecte; graines vermifuges; les corolles donnent une couleur bleue. Les fleurs infusées passent pour efficaces contre les ophthalmies.

Le genre *Delphinium* a 15-20 étamines. Ordinairement, chez les Renonculacées, les étamines sont indéfinies.

On rencontre quelquefois un commencement de plénification des fleurs à 5-10 pétales plus ou moins libres. Ce fait se présente dans les terrains gras.

Cette plante, qui ne sort pas des moissons, n'est pas indigène; elle n'est que naturalisée. Dodonæus l'appelait *Flos regius*; Bauhin l'appelait *Consolida regalis*; Dioscoride l'a nommée le premier *Delphinium*.

Le genre *Delphinium* se rapporte, par sa corolle gamopétale ou presque gamopétale, à la division des gamopétales.

43. **Del.** *Ajacis*, Lin. — *Dauphinelle des jardins*, *Eperon de chevalier*, *Béquette*, *Pied de poule*.

Rameaux dressés, fleurs disposées en grappes allongées spiciformes plus denses; sépales latéraux suborbiculaires brusquement contractés en onglet; pédoncules, la plupart plus courts que les bractées; follicules pubescents.

Variété à fleurs doubles en panicule compacte. *Del. orientale*, Guay. Cette plante du midi s'est complètement naturalisée autour des habitations : à Beauvais, Villers-Saint-Lucien, Crillon, Hermes, Mouchy.

Les pétales sont marqués d'un A, lettre initiale d'Ajax changé en cette plante après sa mort, d'après la fable.

†. A. C. ⊙. Juin-août. — Autour des habitations.

Le *Del. pubescens*, DC., a été trouvé dans les champs à Noyon, Grandvilliers, Liancourt; mais il ne s'y est pas maintenu. Il s'était trouvé avec des graines achetées dans le midi.

Aconitum, Lin. (gen. n° 682). — **Aconit.**

Etym. — En grec, *aconai*, pierre; allusion aux localités pierreuses, ou plutôt *achai*, pointe; les sauvages en frottaient la pointe de leurs flèches. On pourrait faire dériver cette étymologie du nom de la ville d'*Acone*, en Bithynie, auprès de laquelle, dit-on, cette plante poussait en abondance.

44. **Aconitum** *napellus*, Lin. — *Aconit napel*, *Napel bleu*, *Coqueluchon*, *Madriette*, *Capuce de moine*, *Capuchon de moine*, *Casque de Jupiter*, *Char de Vénus*, *Tue loup*, *Pistolets*, *Fleur en masque*.

Prairies de Vauciennes, Vez, vallée d'Automne; vallée de l'Ourcq, aux aunes de Bécart, près Mareuil, et à Rivière; vallée de Troësne, au-dessus de Chaumont, à Fay-les-Etangs et à Liancourt-Saint-Pierre; vallée d'Aronde, à Baugy !

R. ♃. Juillet-septembre. — Prairies tourbeuses. Cette plante est cultivée dans les jardins.

Les tubercules ressemblent à un navet, d'où le nom de *Napel*.

Cette plante alpine va en se raréfiant vers le Pas-de-Calais; elle est rare en Angleterre. Cette plante du nord supporte une altitude de 1,300 mètres dans la région des sapins.

On appelle vulgairement cette plante *Char de Vénus*, parce que la partie de la fleur qui imite un casque a été comparée à un char. Quand on soulève et qu'on rejette ce casque en arrière, on en fait subitement partir, comme par un ressort, les deux pétales supérieurs, qui étaient renfermés et retenus sous le casque. On dirait alors comme deux petites tourterelles attachées à un char.

L'*Aconit* est une plante vénéneuse qui occasionne chaque année des empoisonnements funestes; on met à profit ses propriétés énergiques contre les rhumatismes et les gouttes.

Il est à remarquer que les fruits, d'abord divariqués et penchés dans leur jeunesse, se redressent plus tard contre l'axe de l'épi et sont glabres à la maturité.

SIXIÈME TRIBU. — PÆONIÉES.

(*Nom tiré du genre* PÆONIA.)

§ 2. ANTHÈRES INTRORSES.

Actæa. Lin. (gen. n° 644). — **Actée.**

Etym. — *Actée*, sureau, en grec ; allusion à la forme et à la couleur des fruits qui ressemblent à des baies de sureau.

45. ***Actæa spicata***, Lin. — *Actée en épi, Christophoriane, Herbe de saint Christophe, Herbe aux poux, Chasse-punaise, Herbe sans couture.*

Parc d'Halincourt, près Parnes; bosquets de la colline Sainte-Hélène, au-dessus de Saint-Germer et de Puiseux-en-Bray; bosquets de Bertichères, de Rebetz, près Chaumont, où elle est commune; bois de la Truie, près Mesnil-sur-Bulles; bosquets entre Chantilly et Gouvieux; bois de Saint-Michel, près Saint-Leu; Laversine, près Creil; forêt de Compiègne, du côté de Saint-Sauveur; bois des Landes, près Mesnil-Théribus !

Bois de La Brosse, près Chaumont; pente septentrionale du bois de Saint-Quentin, près Beauvais, où il est très-rare; bois de Saint-Vaast, canton de Neuilly-en-Thelle; Ons-en-Bray; Saint-Germer; Les Horgnes, près Beaumont-les-Nonains; La Neuville-sur-Auneuil; bosquets à Heilles, où il est commun.

R. ♃. Avril-juin. — Forêts et bois touffus; lieux frais des bois montueux. Espèce du Nord et du Jura. Les fleurs et les fruits sont purgatifs. On emploie quelquefois les racines sous le nom d'*Hellébore noir;* elles servent de cautères pour les bestiaux.

Cette plante est âcre et vénéneuse; le fruit, bouilli avec de l'alun, donne une encre très-noire. Le carpelle solitaire pluriovulé devient une baie (seul exemple des Renonculacées). Racine tortueuse de couleur noirâtre. Tiges revêtues à la base de squammes membraneuses oblongues.

L'*Actée en épi* fleurit ordinairement en deux grappes pédonculées ovales-serrées; l'une est opposée à la feuille supérieure, l'autre, plus tardive, naît à son aisselle.

Presque tous les genres de la famille des Renonculacées sont cultivés dans les jardins : *Pæonia*, *Thalictrum*, *Ranunculus*, *Delphinium*, *Anemone*, *Clematis*, etc.

Deuxième Famille. — BERBÉRIDÉES, Vent. (tabl. III, 83).

(*Nom tiré du genre* BERBERIS.)

Berberis, Lin. (gen. n° 442). — **Vinettier.**

Etym. — Du syriaque *Berber*, étranger. Les plantes de cette famille, en effet, sont plus communes en Asie et en Amérique qu'en Europe; ou de *berberi*, coquille, en grec; allusion à la forme concave des pétales.

46. ***Berberis vulgaris***, Lin. — *Vinettier commun*, *Epine vinette*.

Villers-Saint-Lucien; Saint-Jean, près Beauvais; Méru; Senlis; Nanteuil; Grandvilliers; Le Mesnil-Saint-Firmin; rare dans le canton de Saint-Just-en-Chaussée, et manque, en général, dans les environs de Bulles.

A. C. ♃. Fleurs, mai-juin; fruits, octobre. — Les haies et montagnes calcaires. Peu commun sur les argiles et sables.

Le bois et surtout le liber de sa souche et de ses racines contiennent abondamment une matière tinctoriale d'un jaune vif.

La *Berberine* est employée quelquefois dans l'industrie : ses feuilles renferment du bioxalate de potasse qui leur donne la saveur acide de l'oseille. Les fruits mûrs ont une saveur aigrelette due à l'acide citrique. On les confit au vinaigre et au sucre. Les étamines sont douées d'une irritabilité qui les force de se porter rapidement sur le stigmate, dès qu'on les touche avec la pointe d'une aiguille; les pétales les suivent dans ce mouvement. Les abeilles excitent cette irritation et favorisent la fécondation.

Troisième Famille. — NYMPHÉACÉES, DC.

(*Nom tiré du genre* NYMPHÆA.)

1 { Fleurs blanches à quatre sépales caducs.. *Nymphæa*, Lin.
{ Fleurs jaunes à cinq sépales persistants.. *Nuphar*, Smith.

Nymphæa, Lin. (sp. n° 729). — **Nénuphar.**

Etym. — *Numphœai*, Nymphe, en grec; allusion à la beauté des fleurs qui leur a fait donner le nom de *Nymphe des eaux*, les anciens l'appelaient encore *Heraclion* parce que, suivant la fable, une nymphe amoureuse d'Hercule et morte de jalousie avait été métamorphosée en cette plante. Le nom français de *Nénuphar* vient probablement du nom que les botanistes arabes donnaient à cette plante, *Nichofar* et *Nélufar*.

47. ***Nymphæa alba***, Lin. — *Nénuphar blanc*, *Lunifa*,

Volet, *Lune d'eau*, *Lis des étangs*, *Lis d'eau*, *Blanc d'eau*, *Rose d'eau*, *Baratte*.

L'Avelon, près Beauvais; le Thérain, à Brûlet, Bailleu, Montreuil; la Brêche, à Wariville, Bulles; l'Oise, à Creil; étangs de Saint-Germer, de La Neuville-en-Hez, de Comelle, de la forêt de Chantilly, de Bailly, canton de Ribécourt; d'Ognon, près Senlis; de Morfontaine; Ermenonville; Sérans; Saint-Pierre-en-Chastres; Saint-Nicolas de Courson; Sainte-Croix d'Offémont; marais de la vallée d'Autonne!

Goincourt; Villers-Saint-Sépulcre; Rochy-Condé; Bresles; Russy-Montigny; Vauciennes; Vez; Feigneux; forêt de Laigue, n'existe plus aux étangs de Bailly desséchés.

b. *minor*, DC. — Vallée de Pierrefonds! marais de Bailleu-sur-Thérain.

Plante beaucoup plus petite dans toutes ses parties. Bord de l'échancrure des feuilles un peu écartées, se cachant par le pétiole. Eaux peu profondes; mares tourbeuses, plus rare que le type.

A. C. ♃. Eté. — Etangs, fossés, rivières, eaux tout à fait dormantes. La souche contient du tannin et peut servir à faire de l'encre. La fleur s'épanouit peu après le lever du soleil et se referme vers le soir, en s'inclinant sur la surface de l'eau.

Ribaucourt a donné sur le développement des feuilles du *Nymphæa* des détails très-curieux et qui intéresseront sans nul doute les botanistes.

« La feuille du Nénuphar, dit-il, sort du collet de la racine dès « les premiers jours d'automne; elle reste très-petite et totalement « roulée pendant toute cette saison et la suivante. Aux approches « de la belle saison, elle commence à grandir et à se dérouler peu « à peu. Son pétiole, d'abord à peine sensible, s'allonge, monte « insensiblement à mesure que le temps s'échauffe, restant à son « point dès qu'il survient quelque refroidissement dans l'atmos- « phère, jusqu'à ce qu'enfin les beaux jours du mois de mai ra- « menant d'une manière durable la chaleur printanière, elle « parvient à fleur d'eau et se déploie à sa surface. Cette apparition « des feuilles du Nénuphar n'a si bien lieu qu'après que les gelées « sont totalement passées, que plusieurs jardiniers l'attendent « pour sortir les orangers hors de la serre. »

La racine contient une assez grande quantité de fécule : elle

sert de nourriture aux Kalmouckes qui la mangent, réduite en farine, en guise de pain. La racine sèche peut servir de nourriture aux bestiaux. Il en est de même du Nénuphar jaune.

Nuphar, Smith. — **Nuphar.**

Etym. — Abréviation de *Nénuphar.*

48. ***Nuphar luteum***, Lin. — *Nénuphar jaune*, *Aillault d'eau*, *Plateau.*

Les feuilles qui n'arrivent pas à la surface de l'eau sont membraneuses, minces, presque transparentes, fortement ondulées, plissées et atteignent de plus grandes dimensions que les feuilles nageantes.

b. *minor.* — Tourbières d'Auxmarest.

♃. — Mai-juillet. — Fossés aquatiques ; eaux courantes ou eaux stagnantes profondes; étangs ; rivières. La fleur répand une légère odeur de citron.

Observation. — Le fruit des *Nymphéacées* présente la plus grande analogie avec celui des *Cucurbitacées.* Des deux côtés, les graines semblent, par la réflexion des placentas, s'insérer sur les parois des cloisons ; elles sont logées dans le tissu pulpeux du péricarpe et pourvues d'une enveloppe succulente extérieure. Après la fécondation, qui a lieu à l'air, le pédoncule s'infléchit et le fruit mûrit dans l'eau.

Cette famille, malgré ses deux cotylédons qui ne semblent être là que pour rappeler que *natura non facit saltus*, devrait être rangée parmi les monocotylédones. Elle est, en effet, monocotylédone par excellence dans toute son organisation.

Quatrième Famille. — PAPAVÉRACÉES (Jussieu).

(*Nom tiré du genre* PAPAVER).

1	Capsule globuleuse ou en massue à stigmates rayonnants (au moins quatre)	2
	Capsule grêle en forme de silique à deux stigmates	3

2 { Fleurs jamais jaunes..... *Papaver*, Tournef.
  { Fleurs jaunes..... *Hypecoum*, Lin.

3 { Capsules uniloculaires : fleurs moyennes..... *Chelidonium*, Tournef.
  { Capsules biloculaires : fleurs à larges pétales..... *Glaucium*, Tournef.

Papaver, Tournef (inst. t. 119). — **Pavot.**

Etym. — Du mot celtique *papa*, bouillie, allusion à l'usage des anciens de mêler le suc de la plante à la bouillie des enfants pour les faire dormir.

1 { Capsules hérissées de pointes raides. 2
  { Capsules dépourvues de pointes ou de poils..... 3

2 { Capsule subglobuleuse ou obovale subglobuleuse..... *Pap. hybridum*, Lin.
  { Capsule oblongue-claviforme..... *Pap. Argemone*, Lin.

3 { Capsule globuleuse ou ovoïde..... 4
  { Capsule oblongue-claviforme..... *Pap. dubium*, Lin.

4 { Plante glabre-glauque : feuilles caulinaires amplexicaules..... *Pap. somniferum*, Lin.
  { Plante hérissée de poils étalés : feuilles pétiolées ou subsessiles... *Pap. Rhœas*. Lin.

A. CAPSULE GLABRE.

49. **Papaver** *somniferum*, Lin. — *Pavot somnifère, Œillette.*

Plante glabre et glauque dans toutes ses parties.

†. ①. Eté. — Cultivé. On en trouve quelques pieds isolés échappés des cultures.

s. v. *laciniatum*. — Pétales laciniés; fleurs ordinairement doubles; subspontané. Variétés principalement cultivées dans les jardins.

b. *officinale*, Coss. et G. — *Pavot blanc.* — Capsule trois à quatre fois aussi grosse que dans le type, n'offrant pas de pores au sommet. Graines blanchâtres. Çà et là. †.

c. *nigrum* DC. — Cultivé pour ses graines oléagineuses huile d'œillette. Capsule globuleuse s'ouvrant sous les stigmates à la maturité. Graines noires.

Plante adventive; elle disparaît, à moins qu'elle ne soit renouvelée de graines de jardin. Cultivée pour l'usage de la médecine à cause de l'opium.

50. **Pap**. *Rhœas*, Lin. — *Pavot rouge*, *Panchet*, *Mahou*, *Paucet*, *Poinceau*, *Ponceau*, *Pavie*, *Coquelicot*, *Coq*, *Poissteau*, *Poissiet*, *Bourbiton*, *Pavot coq*, *Rose de loup*, *Gravesolle*.

T. C. ①. Juin-septembre. — Champs, moissons.

Les différents noms vulgaires que cette plante a reçus prouvent qu'elle est nuisible aux moissons de nos campagnes et à nos vignobles. Elle envahit ordinairement les champs trop clair-semés. Elle périt généralement dans les hivers rudes. Elle ne se trouve que dans les céréales; elle a du être introduite. Cette espèce essentiellement caractéristique des blés se trouve en Sicile dans les prairies exposées au soleil.

Les *Paparer* sont chez nous des plantes cultivées contre la volonté de l'homme, qui disparaîtraient, sans doute, si on ne cessait de leur préparer des terrains en semant le seigle, l'avoine et le blé. Elles ont donc une origine étrangère, et comme les Romains s'adonnaient beaucoup à la culture, il serait possible qu'elles nous vinssent de chez eux.

a. *purpureum*.

b. *album*. — Anseauvillers; Rieux, près Tillé; Noyon.

c. *duplex*. — Caply, près Breteuil!

d. *pallidum*. — Tige grêle uniflore, feuilles dentées, fleurs petites et pâles. Région calcaire.

e. *vestitum*. — Plante plus basse, plus rameuse, très-hispide dans toutes ses parties, fleurs pâles.

f. *carneum*. — Bulles! entre Lagny et la forêt de Bouvresse.

g. *flore semi-pleno* et *variegato*. — La Neuville-en-Hez!

h. *roseum*. — Région du Bray.

Les feuilles de *Coquelicot* sont très-variables: quelquefois les lobes sont entiers; le plus souvent les lobes sont dentés; parfois les feuilles sont réduites au lobe moyen, allongé, entier ou denté, rarement les feuilles sont réduites au lobe moyen, allongé et ayant à sa base une ou deux divisions latérales.

51. **Pap**. *dubium*, Lin. — *Pavot douteux*.

Montjavoult; Noailles; Saint-Jean, en face Goincourt; Beauvais; murs de la Préfecture; Margny; Noyon; Clermont.

Plante très-polymorphe.

A. C. ⊙. Mai-juillet. — Floraison plus précoce que celle du *P. Rhœas*, moissons; murailles; lieux vagues incultes; parmi les décombres; sur les collines arides sablonneuses des calcaires.

Ce *Pavot douteux* est très-variable dans les feuilles, dans la capsule, plus ou moins resserrée à sa base, dans les stigmates plus ou moins allongés. A première vue les variations des pavots pourraient donner naissance à des espèces Jordaniennes, si l'on n'y faisait pas attention.

B. CAPSULE HISPIDE.

52. ***Pap.*** *argemone*, Lin. — *Pavot argemone.*

Marissel; Warluis; Abbecourt; Noailles; Goincourt; Sénéfontaine; Pierrepont; Montmille; Saint-Lazare; Saint-Jean, en face Goincourt; Noyon; Liancourt; Bulles; Rémérangles; Laversines; Chaumont; Breteuil; Liancourt; Compiègne; Clermont.

C. ⊙. Juin-août. — Champs et moissons; sur les murs; sols sableux et calcaires; terrains en friches.

s.-v. *glabratum.* — Saint-Jean, en face Goincourt.

53. ***Pap.*** *hybridum*, Lin. — *Pavot hybride.*

Saint-Jean, en face Goincourt; Tillé; Saint-Lucien; Senlis; Noyon, etc.; plaine de Saint-Lazare.

A. C. ⊙. Juin-juillet. — Terrains remués; sols calcaires; lieux cultivés.

Hypecoum. Tournef. — **Cumin.**

Etym. — Du grec *ὑπαικόεω*, résonner; allusion au bruit des graines dans leur silique.

54. ***Hypecoum*** *procumbens*, Lin. — *Cumin cornu.*

Cauffry, près Liancourt.

Je l'ai trouvé plusieurs fois dans les moissons de la plaine de Tillé.

Plante de la Corse introduite sans doute avec les semences.

Chelidonium. Tournef (Inst. t. 116). — **Chélidoine.**

Etym. — *Chélidone*, hirondelle, en grec; plante fleurissant pendant le séjour des hirondelles.

55. ***Chelidonium*** *majus*, Lin. — *Grande Chélidoine*,

Eclaire, Herbe aux verrues, Herbe à l'hirondelle, Herbe aux boucs, Felougue.

T. C. ♃. Mars-septembre. — Haies; bords des chemins; décombres.

a. *quercifolium*. — T. R.

Glaucium. Tournef (Inst. t. 136). — **Glaucière.**

Etym. — Du grec, *glaucos*, glauque; allusion à la couleur de la plante.

56. ***Glaucium*** *flavum*, Crantz.—*Glaucière jaune, Pavot cornu.*

Montagne Saint-Siméon; subspontané; souvent près des habitations.

T. R. ⓘ. Août-septembre. — Sont cultivés dans les jardins *Meconopsis cambrica*, DC.; *Sanguinaria canadensis*, *Escholtzia californica*, *Papaver rhœas*, Lin.; *Papaver orientale*, Lin.; *Papaver bracteatum*, Lin.; *Glaucium corniculatum et flavum*, Crantz; *Argemone*, Tournef.

Propriétés. — Les infusions des pétales du coquelicot sont employées comme tisane pectorale calmante. Les incisions superficielles faites aux capsules du Pavot somnifère font couler un suc laiteux concrété, que l'on appelle *Opium*, doué de propriétés narcotiques puissantes. Tout le monde connaît l'usage, comme calmant, des têtes de Pavot. Ce sont les graines de Pavot qui donnent l'huile d'*œillette*. Le suc rougeâtre de la Grande-Eclaire est employé vulgairement pour détruire les verrues et dissiper les taies de la cornée.

Cinquième Famille. — FUMARIACÉES, DC.

(*Nom tiré du genre* FUMARIA.)

1 { Fruit polysperme, déhiscent, siliquiforme.. *Corydalis*, DC.
  { Fruit monosperme, indéhiscent, subglobuleux..... .... *Fumaria*. Lin.

Corydalis, DC. — **Corydale**.

Etym. — Du grec *Corudallis*, allouette ; allusion à l'éperon de la fleur, semblable au doigt postérieur d'une patte d'alouette.

1	Racine tubéreuse, calice nul, fleurs purpurines, roses ou blanches.....	2
	Racine fibrilleuse ; point de tubercule ; deux folioles calicinales évidentes, fleurs jaunes.....	*Cor. lutea*, DC.
2	Bractées entières.....	3
	Bractées incisées.....	*Cor. solida*, Smith.
3	Sans feuille squameuse vers la base épigée de la tige.....	*Cor. cava*, Ehrh.
	Feuille squameuse à la base épigée de la tige.....	*Cor. fabacea*, Pers.

PREMIÈRE SECTION. — BULBOCAPNOS.

A. RACINE TUBÉREUSE.

57. **Corydalis** *cava*, Ehrh. — *Corydale creuse*, *Fumeterre*, *Aristoloche creuse*.

Senlis ; forêt de Chantilly ; forêt de Pontarmé ; Lassigny ; parc de Versigny ; forêt de Compiègne, vers Royalieu ! depuis Chantilly jusqu'à Betz.

Les bractées sont entières. Tubercule creux.

T. R. ♃. Printemps. — Lieux ombragés.

58. **Cor.** *solida*, Smith. — *Corydale pleine*.

Forêt de Compiègne, au Vivier-Corax, au Buissonnet, au grand Octogone, au puits de Royalieu, carrefours Bélicart et du Mont-Renaut, aux piliers de justice, etc. ; bois du Hibou, près Thury-en-Valois ; bois de Rouville et du Tillet ; bois de Lagny, près Noyon ; forêts de Chantilly, de Laigue ; parcs de Valgenseuse, près Senlis, de Rebetz, près Chaumont ; Sacy-le-Grand, canton de Liancourt !

Forêt de Thelle, au carrefour des Champignolles ; garenne de la Genevroie, à Ivors ; bois d'Ormoy-Villers ; bois de Montplaisir, à Thury-en-Valois ; parc d'Antilly ; forêt de Pontarmé.

R. ♃. Printemps. — Lieux ombragés, bois et forêts. Elle infeste

les vignobles de l'Alsace, et chez nous on ne la trouve jamais dans les vignes.

Les bractées sont palmatifides, incisées, dentées, ordinairement cunéiformes ou flabelliformes. Tubercule solide.

b. *bifolia*. — Forêt de Compiègne, au carrefour Bélicart. Forme observée par M. Marcilly fils, dans laquelle la troisième feuille, qui part de l'écaille, a disparu, et où les lobes des feuilles sont très-grêles.

c. *digitata*. — Forêt de Compiègne, sur la route des Petites-Planchettes, entre le pont (d'aval), sur cette route, et le petit chemin de Lacroix (ancien layon des tirés de Royallieu). Observée par M. Marcilly fils.

d. *adoxæfolia*, avec le type. — Forêt de Compiègne, route du Moulin.

e. *integra*. — Bractées ovales arrondies entières; alors il ressemble tellement au *Cor. fabacea* qu'on ne peut affirmer si ce dernier forme une espèce à part.

f. *intermedia*. — Plante de l'ouest.

59. ***Cor.*** ***fabacea,*** Pers. — Bois de Verberie; forêt de Thelle; Compiègne, d'après Thuillier.

T. R. ♃. Mai. — Lieux ombragés.

Les bractées sont ovales ou obovales, ordinairement très-entières; grappes pauciflores; pédoncules plus courts deux fois que les fruits. Variété du précédent?

b. *digitata*. — Bractées incisées-digitées. Lagny, dans une haie; parc de Rebetz; Thury.

DEUXIÈME SECTION. — CAPNOIDES.

B. RACINE FIBRILLEUSE.

60. ***Cor.*** ***lutea,*** DC. — *Corydale jaune, Fumeterre jaune.*

Murs à Saint-Lazare, près Beauvais; murs du parc, à Antilly; Liancourt; Thury-en-Valois; Varinfroy; Noyon! Murs à Béthencourtel.

†. A. C. ♃. Tout l'été. — Vieux murs; fréquemment échappé des jardins où il est cultivé.

On peut regarder cette plante comme répandue par les jardins dans le nord-ouest de la France et en Angleterre. On ne la trouve pas dans le sud-ouest de la France.

Fumaria, Lin. (gen. n° 849). — **Fumeterre.**

Etym. — Du latin, *fumus terræ*, fumée de la terre ; allusion à l'aspect vaporeux du feuillage.

1 Sépales suborbiculaires plus larges que la base de la corolle... *Fum. densiflora*, DC.
1 Sépales ovales-lancéolés ou linéaires, plus étroits que la corolle ou la dépassant à peine..... 2

2 Sépales n'atteignant pas le tiers de la longueur de la corolle... 3
2 Sépales égalant ou dépassant le tiers de la corolle..... 4

3 Fruit terminé en pointe au sommet ; sépales plus larges que le pédicelle ; fleurs ordinairement blanches..... *Fum. parriflora*, Lamk.
3 Fruit non terminé en pointe à la maturité ; sépales plus étroits que le pédicelle ; fleurs ordinairement purpurines..... *Fum. Vaillantii*, Lois.

4 Fruit plus large que long..... 5
4 Fruit subglobuleux..... *Fum. capreolata*, Lin.

5 Fleurs d'un pourpre foncé ; tige dressée..... *Fum. officinalis*, Lin.
5 Fleurs d'un rose pâle, pourpre au sommet, tige un peu volubile. *Fum. media*, DC.

61. ***Fumaria***, *densiflora*, DC. — *Fumeterre à fleurs serrées.*

Liancourt-Saint-Pierre ; Chaumont ; Loconville ; cimetière de Saint-Martin-le-Nœud ; Bongenoult ; Ormoy-le-Davien ; Betz ; Cuvergnon ; Marolles ; Rosoy ; Vez !

Verderonne ; Margny ; Saint-Nicolas-de-Courson ; Venette ; Margny-les-Compiègne.

A. R. ①. Eté. — Lieux cultivés : vignes ; bord des chemins. Cette plante du Midi gagne de plus en plus vers le Nord.

62. ***Fum.*** *parviflora*, Lamk. — *Fumeterre à petites fleurs.*

Clairoix et Canelon, près Compiègne ; Vendeuil, près Breteuil ; Clermont ; Beauvais ; Ully-Saint-Georges ; Noailles ; Bulles ; Bourneville et Mareuil-sur-Ourcq ; Lévignen ; Creil ; bois de Lagny et de Larbroye, près Noyon ; Méru !

Cavée aux pierres, à Saint-Jean, près Beauvais ; Bracheux-Marissel ; Chaumont ; champs près le bois de la Dame, à Bulles ; bois de Crisolles ; vignes de Susoy ; Balagny-sur-Thérain ; Savignies ; Saint-Lucien.

A. C. ①. Printemps et été. — Lieux arides des terrains sablonneux ; bords des chemins ; vieux murs ; rarement sur la craie.

63. ***Fum.*** *Vaillantii*, Lois. — *Fumeterre de Vaillant.*

Lévignen ; Noyon ; Boullarre ; Rosoy-en-Multien !

Beauvais ; Notre-Dame-du-Thil ; Bracheux ; Marissel.

A. C. ①. Eté. — Terrains très-arides ; lieux cultivés ; vieux murs ; vignes ; moissons des terrains calcaires.

64. ***Fum.*** *capreolata*, Lin. — *Fumeterre grimpante.*

Marissel ; Nivillers ; Tillé, près Beauvais ; Saint-Germain, près Compiègne ; Senlis !

Ermenonville ; montagne d'Attichy.

a. *recurva*. — Pédicelles fructifères recourbés ; fruit lisse.

b. *patula*. — Pédicelles fructifères plus ou moins étalés ; fruit ruguleux.

A. C. ①. Eté. — Haies ; buissons ; bords des prés ; lieux humides ; vignes. Cette plante est plus rare dans le Nord que dans le Midi.

65. ***Fum.*** *officinalis*, Lin. — *Fumeterre officinale*, *Pin de bure*, *Fiel de terre.*

Nuisible aux vignobles ; feuilles à découpures élargies, planes, un peu obtuses.

b. *densiflora*. — Grappes denses, feuilles plus étroites.

T. C. ①. Avril-septembre. — Vignes ; champs ; lieux incultes.

66. ***Fum.*** *media*, DC. — Feuilles à découpures linéaires, tige un peu grimpante, faible, diffuse. Variété de la précédente ?

Bracheux, près Beauvais ; Creil ; entre Nogent-les-Vierges et Montataire ; Baron, sur les murs ; Noyon !

A. R. ①. Eté. — Dans les jardins et lieux cultivés.

Le *Fumaria spicata*, L., a été trouvé une fois sur la montagne

de Liancourt, du côté de Monchy-Saint-Eloi. Nous ignorons s'il a persisté.

Les genres *Fumaria* et *Corydalis* se rapportent, par leur corolle gamopétale ou presque gamopétale, à la division des gamopétales, quoiqu'ils soient classés parmi les dialypétales.

Les étamines des *Fumariacées* peuvent être considérées comme étant au nombre de quatre et opposées aux cinq pétales, celles qui correspondraient aux pétales intérieurs se partageant chacune jusqu'à la base pour se souder par chaque division de leur filet avec l'une et l'autre des étamines bilobées.

Les *Fumaria* paraissent ou ne pas sortir des terrains cultivés et rentrer ainsi dans la section des plantes cultivées malgré l'homme, ou se répandre accidentellement hors des jardins, des fumiers, des décombres, et dans ce cas même on ne peut affirmer qu'elles persisteraient et qu'elles se renouvelleraient sans l'aide des graines jetées chaque année hors des cultures.

Les *Fumariacées* ont beaucoup de sous-variétés, par suite de la variation de la couleur des fleurs, de la largeur des sépales, de la grandeur des fleurs, etc.; caractères d'ordre inférieur.

On cultive dans les jardins les *Corydalis*, les *Dielytra*.

La *Fumeterre* est recommandée dans les maladies de la peau. Sa décoction est de couleur vineuse.

Sixième Famille. — CRUCIFÈRES, (Jussieu, Gen. 237).

Ce nom vient de CRUCEM-FERRE, *porter une croix, en latin, parce que les pétales sont en croix.*

1	Fruit linéaire ou lancéolé (*silique*) quatre fois au moins plus long que large....	2
	Fruit court presque aussi large que long, ovale, oblong, ou suborbiculaire (*silicule*)	22
2	Silique articulée ou composée de nœuds séparés, renflée, spongieuse, allongée.	*Raphanus*, Lin.
	Silique non articulée.....	3
3	Fleurs plus ou moins blanches, ou roses.	14
	Fleurs jaunes	4

4 { Silique terminée par une corne ou un long bec 5
  { Silique sans corne ..... *Cheiranthus*, R. Br.

5 { Feuilles supérieures amplexicaules, auriculées 6
  { Feuilles supérieures non amplexicaules, non auriculées 7

6 { Feuilles supérieures entières ou dentées, silique cylindrique, graines globuleuses ..... *Brassica*, Lin.
  { Feuilles supérieures plus ou moins découpées, silique inégalement quadrangulaire ..... *Barbarea*, R. Br.

7 { Calice à sépales redressés et rapprochés, bec de la silique conique ..... *Brassica*, Lin.
  { Calice à sépales plus ou moins ouverts. 8

8 { Calice très-ouvert, graines globuleuses. *Sinapis*, Lin.
  { Calice peu ouvert, graines ovoïdes ou comprimées 9

9 { Silique comprimée, graines sur deux rangs ..... *Diplotaxis*, DC.
  { Silique cylindrique ou anguleuse, graines non sur deux rangs 10

10 { Silique tétragone, feuilles entières ou simplement dentées ..... *Erysimum*, Lin.
   { Silique cylindrique ou anguleuse, feuilles pinnatifides ou lobées 11

11 { Sépales étalés, calice non gibbeux à la base, feuilles lyrées ..... *Sinapis*, Lin.
   { Sépales dressés ou peu ouverts 12

12 { Sépales dressés, silique inégalement quadrangulaire ..... *Barbarea*, R. Br.
   { Sépales ouverts, silique cylindracée ou elliptique 13

13 { Valves de la silique dépourvues de nervures ..... *Nasturtium*, R. Br.
   { Valves de la silique à 1-3 nervures ..... *Sisymbrium*, Lin.

14 { Feuilles profondément pinnées 20
   { Feuilles simples, lobées ou pinnatifides. 15

15 { Siliques serrées contre la tige..... 16
Siliques écartées de la tige..... 17

16 { Feuilles caulinaires glabres..... *Turritis*, Dill.
Feuilles caulinaires velues..... *Arabis*, Lin.

17 { Silique à quatre angles saillants..... 18
Silique sans angles saillants..... 19

18 { Feuilles amplexicaules entières..... *Erysimum*, Lin.
Feuilles cordiformes dentées..... *Alliaria*, DC.

19 { Stigmates connivents..... *Hesperis*, Lin.
Stigmate simple, court, obtus..... *Arabis*. Lin.

20 { Rhizôme écailleux, silique terminée par une corne..... *Dentaria*, Tournef.
Point de rhizôme écailleux, silique à pointe courte ou nulle..... 21

21 { Silique comprimée droite..... *Cardamine*, Lin.
Silique cylindrique et un peu arquée... *Nasturtium*, R. Br.

22 { Fleurs blanches, blanchâtres ou purpurines..... 23
Fleurs jaunes..... 33

23 { Silicules tuberculeuses ou rugueuses.. *Senebiera*, Poir.
Silicules sans tubercules ni rugosités.. 24

24 { Silicule triangulaire ou fortement échancrée au sommet..... 25
Silicule non triangulaire, entière ou à peine échancrée..... 30

25 { Pétales égaux ou à peu près..... 27
Pétales extérieurs plus grands..... 26

26 { Feuilles pinnatifides, presque toutes radicales..... *Teesdalia*, R. Br.
Feuilles entières ou dentées, éparses sur la tige..... *Iberis*, Lin.

27 { Silicule entourée d'une aile ou bord saillant..... 28
Silicule non entourée..... 29

28 { Silicules à loges monospermes..... *Lepidium*, Lin.
Idem, polyspermes..... *Thlaspi*, Dill.

29 { Silicule triangulaire..... *Capsella*, Vent.
Silicule oblongue..... *Lepidium*, Lin.

30 { Fleurs blanches ou blanchâtres..... 31
Fleurs purpurines; silicule plane très-large..... *Lunaria*, Lin.

31 { Silicule entourée d'un bord saillant.... *Thlaspi*, Lin.
Silicule non bordée..... 32

32 { Silicule comprimée..... *Erophila*, DC.
Silicule non comprimée..... *Cochlearia*, L.

33 { Silicule comprimée..... 34
Silicule globuleuse ou ovoïde..... 35

34 { Silicule plane, lisse, triangulaire..... *Isatis*, Lin.
Silicule échancrée à deux lobes orbiculaires..... *Alyssum*, Lin.

35 { Silicule globuleuse, ridée..... *Neslia*, Desf.
Silicule pyriforme, lisse..... *Camelina*, Crantz.

Les Crucifères se distinguent des Papavéracées par leurs graines dépourvues d'endosperme; elles sont répandues dans toutes les régions tempérées de l'ancien monde, elles sont plus rares vers l'équateur que vers les pôles.

PREMIÈRE SOUS-FAMILLE. — **SILIQUEUSES.**

Fruit linéaire ou lancéolé (silique) déhiscent, très-rarement indéhiscent, polysperme.

A. NON ARTICULÉES. — SILIQUES NON ARTICULÉES.

PREMIÈRE TRIBU. — **CHEIRANTHEÆ.**

(*Nom tiré du genre* CHEIRANTHUS.)

(COTYLÉDONS PLANES.)

Cheiranthus, R. Brown. — **Giroflée.**

Etym. — De *cheir*, main; *anthos*, fleur, en grec : fleur pour la main.

67. ***Cheiranthus*** *cheiri*, R. Brown. — *Giroflée des murailles, Giroflée jaune, Violier jaune, Suenard, Rameau d'or, Ravenelle, Carafée, Muret, Ramoneux, Jalousie, Bâton d'or.*

a. *fruticulosus*, DC.

b. *hortensis*. — Quelquefois subspontanée; murs au nord.

La plus commune sur les murailles; tige ligneuse, feuilles souvent couvertes de poils.

La giroflée est évidemment d'une origine étrangère ancienne. Gérarde en 1597 la nomme fleur des murailles (Wall. flower). Les constructions survivent aux individus et aux peuples. Les plantes des ruines peuvent donc être considérées comme étant du pays.

A. C. ♃ et ②. Mai-juin. — Vieilles murailles; rochers calcaires; carrières; la variété a préfère les murs au sud.

Barbarea, R. Brown. — **Barbarée.**

Etym. — Ce nom vient de *Barbara*, Sainte-Barbe, à qui est consacrée l'espèce principale.

1 { Siliques étalées ou un peu redressées *Barbarea vulgaris*, Lin.
{ Siliques droites.. ..... *Barb. præcox*, R. Br.

68. ***Barbarea vulgaris***, Lin. — *Barbarée commune*, *Girarde jaune*, *Velar*, *Herbe de Sainte-Barbe*, *Julienne jaune*, *Herbe aux charpentiers*, *Rondotte*, *Cresson de terre*, *Herbe de Saint-Julien.*

b. *flore pleno.* — Trouvé subspontané à Marissel, en 1854-55-56; ensuite il a disparu.

Bords des routes, des prés, des fossés; lieux humides, herbeux; endroits cultivés.

A. C. ♃ et ②. Avril-juin. — Elle s'avance plus au nord qu'au midi. Les feuilles se mangent en salade comme celles du cresson.

On trouve souvent des échantillons du *Bar. vulgaris* munis de feuilles supérieures profondément laciniées, mais cunéiformes ou obovales dans leur circonscription. Le *Bar. præcox* ne serait-il qu'une variété?

69. ***Bar. præcox***, R. Brown. — *Barbarée précoce*, *Roquette des jardins*, *Cresson des jardins.*

Goincourt, près Beauvais; entre Betz et Thury-en-Valois; Vez; Etavigny!

Marais de Savoie, près Beauvais; Villers-sur-Thère; Saint-Pierre-ès-Champs; Songeons.

†. R. ③. Avril-juin. — Les feuilles ont la saveur du cresson, aussi la cultivait-on autrefois à cet usage. Cette plante est fugace et doit être introduite. Du reste dans les localités où nous la connaissons, elle paraît subspontanée.

a. *arcuata*, Rchb. — Siliques jeunes étalées, arquées, fleurs en grappes assez lâches. Saint-Germer, R.

Turritis, Dill. — **Tourette.**

Etym. — *Turris*, tour; allusion à station de la plante.

70. ***Turritis glabra***, Lin. — *Tourette glabre.*

Murs de la Préfecture et de la cathédrale de Beauvais; Mello; Mouy; Essuiles; forêts de Hez, de Compiègne, de Halatte; Pontarmé; Ory; coteaux de Liancourt; Mont-Saint-Marc; bois de Fontaine; bois de Méru!

Bois des Fossés-Jumelles, à Essuiles où il est commun; bois et prés secs, à Noyon; bois de Paris, près Senlis.

A. C. ②. Mai-juillet. — Vieilles constructions; lieux arides; bois calcaires ou sablonneux.

Le genre *Turritis* ne diffère du genre *Arabis* que par sa silique à graines bisériées.

Arabis, Lin. (gen. n° 818.) — **Arabette.**

Etym. — De *Arabides*, vents d'Arabie, en grec : allusion aux localités habitées par quelques espèces de ce genre.

1 { Feuilles caulinaires pinnatifides : fleurs roses ..... *Arabis arenosa*, Scop.
Feuilles caulinaires non pinnatifides : fleurs blanches..... 2
Feuilles caulinaires auriculées-sagittées..... *Ar. Sagittata*, DC.
Feuilles caulinaires lancéolées, atténuées en pétiole..... *Ar. Thaliana*, Lin.

PREMIÈRE SECTION. — TURRITELLA.

Pétales à limbe linéaire-oblong, dressé.

71. ***Arabis sagittata***, DC. — *Arabette sagittée.*

Bois autour de Beauvais; Pierrefonds; Royalieu, près Compiègne; Noyon; Senlis; Chaalis; Saint-Just, etc.!

Pré Martinet; prairie de Warluis; marais de Merlemont; bois de Heilles; Bulles; Noailles; marais de Montreuil et de Bresles.

b. *subglabra.* — Carrefour de la Croix-Jean, dans la forêt de Hez! Entre Thury-en-Valois et Acy.

Chaumont; Liancourt; Senlis; Thury; Noyon; Beauvais.

c. *longisiliqua*, Wall. — Siliques 8-10 fois plus longues que le pédoncule; mêlé au type. Plante polymorphe à cause de la longueur des siliques, la grosseur des graines, la longueur du style.

A. C. ②. Mai-juin. — Clairière des bois sablonneux; marais tourbeux.

DEUXIÈME SECTION. — EUARABIS.

Pétales à limbe large, obové, très-étalé.

72. **Arab.** *Thaliana*, Lin. — *Arabette de Thalius, Moutarde blanche.*

Montmille; Litz; Tillé; Noailles; Beauvais; Senlis; vignes à Voisinlieu, Saint-Jacques, Warluis, etc.

A. C. ①. Mars-mai. — Bois sablonneux; lieux pierreux; jachères.

b. *paucifolia*. — Tige de 5-8 cent., très-mince, grêle, glauque, garnie de quelques feuilles ovales.

73. **Arab.** *arenosa*, Scop. — *Arabette des sables.*

Lieux inondés du Désert, dans le canton de Nanteuil (Annuaire Graves, 1829).

Bois de Caumont, dans les jeunes taillis, d'où M. Marcilly fils me l'a rapporté en mai 1862.

T. R. ②. Avril-septembre — Coteaux calcaires; ordinairement dans les sables. Les graines sont uniséries dans le genre *Arabis* et bisériées dans le genre *Turritis.*

Dentaria, Tournef. — **Dentaire.**

Etym. — Ce nom vient des tubérosités de la racine, comparées à celles des dents. Ces tubérosités sont les bases des feuilles détruites qui garnissent la souche.

1 { Feuilles supérieures portant un bulbille à leur aisselle..... *Dent. bulbifera*, Lin.
{ Feuilles supérieures ne portant pas de bulbille à leur aisselle..... *Dent. pinnata*, Lamk.

74. **Dentaria** *bulbifera*, Lin. — *Dentaire bulbifère.*

Petits bois de la colline Sainte-Hélène, au-dessus de Saint-Germer et de Saint-Pierre-ès-Champs!

Trouvée par M. Marcilly fils, forêt de Thelle, où elle couvre un grand espace vers le canton de Champignolles, dans la coupe n° 23; indiquée à la forêt de Compiègne et à Villers-Cotterets.

RR. ♃. Avril-mai. — Endroits ombragés des bois montueux; plante alpine.

75. ***Dent.*** *pinnata*, Lin. — *Dentaire pennée.*

Bois du canton de Betz avoisinant la forêt de Villers-Cotterets, presque sur le territoire de l'Oise.

RRR. ♃. Avril-mai. — Bois; montagnes.

Cardamine, Lin. (gen. n° 812). — **Cardamine.**

Etym. — De *Cardamon*, nom grec d'une sorte de cresson.

1	Pétales trois fois plus longs que le calice.....	2
	Pétales dépassant à peine le calice	3
2	Feuilles supérieures à lobes linéaires, entiers; silique à pointe obtuse; fleurs ordinairement lilas.....	*Cardamine pratensis*, Lin
	Feuilles toutes à segments larges, anguleux, dentés; silique à pointe aiguë; fleurs blanches	*Card. amara*, Lin.
3	Feuilles caulinaires à pétiole auriculé-embrassant; plante glabre.....	*Card. impatiens*, Lin.
	Feuilles caulinaires à pétiole auriculé non embrassant; plante velue.....	*Card. hirsuta*, Lin.

PREMIÈRE SECTION. — EUCARDAMINE.

Pétales à limbe large, étalé.

76. ***Cardamine*** *amara*, Lin. — *Cardamine amère, Cresson amer.*

Commun dans les marais de Saint-Just, Notre-Dame-du-Thil et Goncourt, près Beauvais; Pouilly, canton de Méru; Chantilly,

étangs de Comelle; Saint-Nicolas-d'Acy, près Senlis; rû de Berne, notamment aux étangs de Saint-Pierre-ès-Champs; Genvry, près Noyon; vallée de Grivette et de l'Ourcq; Vauciennes; Vez; Fresnoy, etc., dans la vallée d'Automne!

Bords du canal Gonard, à Beauvais; La Miauroy; Auxmarais; l'Italienne; pré Martinet, près Beauvais; Le Mesnil-Saint-Firmin; Lardières; Senlis; Neufchelles; Thury-en-Valois; bords de l'Ourcq à Marolles; Bourneville; vallée du Thérain, surtout dans sa partie supérieure.

b. *flore violaceo.* — Canny-sur-Thérain; Bury. T. R.

c. *umbrosa*, un peu hérissé. — Le Béquet.

R. ♃. Avril-mai. — Endroits humides; bords des ruisseaux.

77. ***Car.*** ***pratensis***, Lin. — *Cardamine des prés*, *Cresson des prés*, *Passerage sauvage*, *Cressonnette*, *Bec à l'oiseau.*

b. *flore duplici.* — Miauroy; Babœuf! prairies très-fertiles.

c. *flore pleno.* — Braisnes! Miauroy.

d. *radicans.* — Beaumanoir! Feuilles radicantes.

e. *dentata.* — Segments des feuilles oblongs et dentés; Saint-Germer.

A. C. ♃. Avril-mai. — Partout dans les prairies humides et marécageuses; très-commun surtout dans les pâturages du Bray.

DEUXIÈME SECTION. — CARDAMINOIDES.

Pétales à limbe étroit, dressé.

78. ***Car.*** ***impatiens***, Lin. — *Cardamine impatiente.*

Forêt de Compiègne, notamment au Vivier-Corax, au carrefour du Cerf, aux étangs de Saint-Pierre-en-Chastres et de la Rouillie!

Forêts d'Ermenonville et de Pontarmé; bois de Bailleval et de Liancourt; bords des ruisseaux de la Bréviaire, et bords du rû de la Michelette.

RR. ①. — Mai-juin. — Bois humides; bords des ruisseaux. Manque dans la région jurassique du Bray.

79. ***Car.*** ***hirsuta***, Lin. — *Cardamine velue.*

Mêmes stations que la précédente, souvent mêlée avec elle.

T. R. ②. Mai-juin.

Des recherches minutieuses feront probablement découvrir chez nous le *Car. sylvatica*, Link. Nous avons à l'herbier un échantillon de cette espèce, provenant de l'Oise, mais sans indication de localité ; elle est à rechercher.

Nasturtium, R. Brown. — Cresson.

Etym. — *Nasum torquere*, en latin, picoter le nez ; allusion au suc âcre et piquant de l'espèce principale.

1 { Fleurs blanches..... *Nasturtium officinale*, R. Br.
  { Fleurs jaunes..... 2

2 { Feuilles supérieures profondément pinnatifides.... 3
  { Feuilles supérieures entières ou non, les inférieures profondément pinnatifides..... *Nas. amphibium*, R. Br.

3 { Pétales ne dépassant pas le calice ; toutes les feuilles divisées..... *Nas. palustre*, DC.
  { Pétales deux fois plus longs que le calice..... 4

4 { Pédicelles à-peu-près de la longueur des siliques... *Nas. sylvestre*, Lin., a. *vulgare*.
  { Pédicelles deux fois plus longs que la silique... *Nas. sylvestre*, Br., b. *anceps*.

PREMIÈRE SECTION. — CARDAMINUM.

Pétales blancs. Quatre glandes hypogynes.

80. *Nasturtium officinale*, Lin. — *Cresson officinal, Cresson de fontaine, Santé du corps.*

a. *genuinum*. — Tige radicante ; feuilles à 3-4 paires de segments ovales, émarginés au sommet ; le supérieur plus grand, souvent en cœur à la base.

T. C. ♃. Mai-septembre. — Ruisseaux, fontaines et fossés ; eaux vives.

On connaît des actes de ventes passés en 1215 et 1355, au chapitre de Senlis, de surcens à prendre sur des masures, prés et

cressonnières situés à Valprofond, au lieudit le Fond-de-la Vallée, qui est précisément le terrain où M. Cardon établit en 1811 ses cressonnières, à Saint-Léonard. Alimentaire.

b. *silifolium*, Rchb. — Tige radicante très longue; feuilles très-grandes (semblables à celles du *Sium latifolium*, à 4-6 paires de segments tous égaux, lancéolés.

A. C. Tourbières de Liancourt-Saint-Pierre; Troissereux.

DEUXIÈME SECTION. — BRACHYLOBOS.

Pétales jaunes. Six glandes hypogynes.

81. ***Nas. amphibium***, R. Brown. — *Cresson amphibie.*

C. ♃. Mai-juillet. — Endroits humides des terrains sablonneux.

b. *indivisum*. — *Raifort aquatique jaune*. — Penthemont et pré Martinet, près Beauvais; Pont-Sainte-Maxence, dans l'Oise: Etouy.

Cette plante croît principalement dans les localités inondées l'hiver.

c. *varifolium*. — Prairie de Penthemont; Troissereux; vallée de Bray, à Saint-Germer.

82. ***Nas. palustre***. R. Brown. — *Cresson de marais.*

Pré Martinet; Goincourt, près Beauvais; Bulles, à la Mare-à-crapaud; bords de l'Ourcq à Mareuil; Saint-Jean, près Beauvais; Troissereux; Villers-sur-Therre; Saint-Germer.

A. C. ②. Eté. — Endroits humides des terrains sablonneux, en tous lieux.

Il diffère du cresson sauvage par sa silique allongée, renflée

83. ***Nas. sylvestre***, R. Brown. — *Cresson sauvage, Roquette sauvage.*

a. *vulgare*. C. ♃. Juin-août. — Lieux vagues et caillouleux inondés l'hiver. La silique est linéaire.

b. *anceps*. Feuilles et siliques du *Nas. sylvestre;* pétales du *Nas. palustre*. Hybride? Bords de l'Avelon, à Ons-en-Bray.

NOTA. — Dans le genre *Nasturtium*, le *Nas. amphibium* a des silicules, tandis que les autres espèces de notre flore ont des siliques.

Hesperis, Lin. (gen. n° 817). — **Julienne.**

Etym. — *Hespera*, soir, en grec ; allusion à l'odeur que répand la plante le soir.

Ce genre est surtout caractérisé par le stigmate bilamellé.

84. ***Hesperis matronalis***, Lin. — *Julienne des dames*, *Girarde.*

a. *hortensis*, DC. — *Saint-Jacques*, *Julienne*, *Cassolette*, *Beurrée*, *Damas.* — Fleurs *odorantes*, rouges ou blanches, à pétales échancrés. Feuilles non cordiformes.

b. *sylvestris*, DC. — Fleurs *inodores* et pétales obtus ; feuilles inférieures cordiformes.

b. Subspontanée à Thury-en-Valois. Elle est plus commune à la colline de Larbre, près Attichy, sur le plateau de l'Ecouvillon, canton de Lassigny, et encore forêt de Compiègne, dans les environs de la route de Soissons !

Forêt d'Ermenonville, environs de Senlis ; bois couverts au Plessis-Belleville ; Thiescourt, Amblainville ; bois du Rozoy, au sud-ouest de la forêt de Compiègne ; Essuiles, dans un bosquet près du village.

A. R. ②. ♃. Mai-juillet. — Subspontanée dans les haies et les ruines, près les jardins. L'odeur de la variété a ne se développe que vers le soir.

Nous avons vu cette plante offrir assez fréquemment, et à l'état sauvage et à l'état cultivé, le phénomène de la chloranthie.

NOTA. — Les dames de l'antiquité s'en servaient fréquemment pour leur toilette : d'où le nom *Julienne des dames*, donné à la variété a.

Erysimum, Lin. (gen. n° 814). — **Vélar.**

Etym. — *Eruô*, je sauve, *oimai*, voix, en grec ; d'où *herbe au chantre.*

Le genre *Erysimum* se distingue du genre *Sysimbrium* par sa silique tétragone, à valves fortement carénées-uninerviées.

85. ***Erysimum cheiranthoides***, Lin. — *Vélar giroflée*, *Giroflée des champs.*

Beauvais ; Rivecourt ; Verberie ; Méru ; Béthisy-Saint-Martin ; abondant aux Beaux-Monts et à Saint-Pierre, dans la forêt de Compiègne ; Senlis ; Clermont, etc. !

Beauvais, le long du canal, et route de Saint-Just à Marissel; marais de Bresles; Bulles; prairie de Monceaux; Bury; Balagny-sur-Thérain; Etouy; Neufchelles; Mareuil-sur-Ourcq; Chantilly; Ermenonville; Noyon; Fleurines; bords de l'Aisne, près Choisy-au-Bac.

A. R. ⓘ. Mars-octobre. — Lieux cultivés des marais; champs humides. Importé du centre.

M. Graves, dans son Annuaire de 1834, a indiqué l'*Erysimum murale*, Desf, à Moru. Il n'a pas été retrouvé.

Sisymbrium, Lin. (gen. n° 813 ex parte). — **Sisymbre**.

Etym. — *Sisymbrium*, en grec, nom d'une espèce de cresson.

Ce genre a les valves des siliques trinerviées, les graines unisériées, le stigmate en tête, le disque hypogyne glanduleux.

1	Fleurs blanches	*Sis. supinum*, Lin.
	Fleurs jaunes	2
2	Sépales dressés, appliqués sur les pétales	*Sis. Loeselii*, Thuil.
	Sépales dressés, non appliqués sur les pétales	3
3	Feuilles bi-tripinnatiséquées, à segments linéaires étroits	*Sis. sophia*, Lin.
	Feuilles pinnatipartites ou hastées	4
4	Siliques linéaires, grêles, à pointe très-courte, étalées, ascendantes, glabres	*Sis. irio*, Lin.
	Siliques oblongues, coniques, atténuées en une pointe grêle, étroitement appliquées sur la tige, velues.	*Sis. officinale*, Scop.

86. **Sisymbrium** *officinale*, Scop. — *Sisymbre officinal*, *Herbe au chantre*, *Vélar*, *Tortelle*.

T. C. ⓘ. Mai-septembre. — Lieux incultes; le long des chemins, des murs, des boulevards.

Nota. — Le nom d'*Herbe au chantre* lui vient de ce qu'un chantre de Notre-Dame de Paris vendait, au XVII^e^ siècle, un sirop contre la toux où cette plante entrait comme principal ingrédient. (Lettre de Racine à Boileau.)

87. **Sis.** ***irio***, Lin. — *Sisymbre irio*, *Vélaret.*

Porte de Paris et boulevard, à Beauvais; Bulles; forêt de Hez; Clermont; Compiègne; Liancourt.

C. ① ou ②. — Avril-septembre. - Refleurit souvent en automne, décembre. Murs; talus; bord des routes, principalement autour des villes anciennes. Quelquefois il se montre en abondance, puis il disparaît. C'est ainsi qu'il apparut abondamment en 1667 sur les ruines de l'incendie de Londres.

88. **Sis.** ***sophia***, Lin. — *Sisymbre sagesse* ou *Science du Chirurgien*, *Herbe de Sainte-Sophie.* Sa graine a reçu le nom de *Talictron.*

Marissel, toits de chaume; Bulles; Bresles; Creil; Mouy; Balagny; Crépy; Betz; Besmont; Clermont; Agnetz; La Neuville-en-Hez.

A. C. ①. Août-octobre. — Lieux incultes; décombres; murailles.

Son nom indique les propriétés nombreuses médicinales que lui reconnaissaient les anciens.

89. **Sis.** ***Lœselii***, Lin. — *Sisymbre de Lœsel.*

A été indiqué à la montagne de Liancourt, au bois d'Apremont, à Mortefontaine. Thuillier le cite à Saint-Maximin, où on ne l'a pas retrouvé.

90. **Sis.** ***supinum***, Lin. — *Sisymbre couchée.*

Marais de Bresles, où il est abondant sur les tourbes desséchées; carrières de Lortheil, près Bulles, sur la craie blanche!

T. R. ①. Juillet-octobre. — Endroits vagues et incultes.

NOTA. — Les valves siliqueuses uninerviées, les graines bisériées qui caractérisent cette espèce, devraient peut-être la distraire du genre *Sisymbrium*, si le dernier caractère était solide et non arbitraire.

Alliaria, DC. — **Alliaire.**

Etym. — *D'allium*, ail, en latin; allusion à l'odeur d'ail que répand la plante froissée.

91. **Alliaria** ***officinalis***, Andz. — *Alliaire officinal*, *Herbe aux aulx*, *Julienne alliaire*, *Vélar alliaire.*

T. C. ② Suivant quelques auteurs; cultivée par nous, nous avons pu la reconnaître vivace. Avril-mai. — Haies; buissons; bois; bords des chemins; des ruisseaux, etc.

Les feuilles de cette plante, froissées entre les doigts, répandent une forte odeur d'ail; les personnes qui aiment l'ail la mangent en salade.

DEUXIÈME TRIBU. — BRASSICEÆ.

(Nom tiré du genre BRASSICA.)

(COTYLÉDONS PLIÉS EN LONG.)

Diplotaxis. DC. — Diplotaxis.

Etym. — De *diploos*, double, *taxis*, rangée, en grec; allusion aux graines bisériées dans chaque loge.

1	Pétales insensiblement atténués en onglet, dépassant à peine le calice.....	*Diplotaxis viminea*, DC.
	Pétales brusquement atténués en onglet, dépassant longuement le calice.....	2
2	Tige non feuillée dans le haut; pédicelles de la longueur des fleurs.....	*Dip. muralis*, DC.
	Tige feuillée dans le haut; pédicelles plus longs que les fleurs.	*Dip. tenuifolia*, DC.

92. ***Diplotaxis tenuifolia***, DC. — *Diplotaxis à feuilles menues*, *Roquette sauvage*.

Fosse aux loups, à Beauvais; Méru; Noyon; Creil; Compiègne.

A. C. ② ou ♃. Mai-octobre. — Terrain calcaire; endroits secs; bords des chemins; talus des chemins de fer; murs; lieux incultes; odeur rappelant celle de la fève tonka.

93. ***Dip. muralis***, DC. — *Diplotaxis des murailles*.

Bailleval; Liancourt; Varennes; Mont-César, de Froidmont; Bresles; Sacy-le-Grand! Saint-Germer, dans les marais! Beauvais; Armancourt, près Compiègne!

A. C. ①. Brébisson, ② ou ♃. — Lieux sablonneux. Eté et automne.

94. **Dip. viminea**, DC. — *Diplotaxis des vignes.*
C. ⓘ. Juin-juillet. — Rare autrefois.

Brassica, Lin. (gen. n° 820). — **Chou.**

Etym. — Du celtique *Brésic*, Chou.

Graines sphériques, unisériées, valves de la silique uninerviées.

1 { Feuilles supérieures amplexicaules, cordiformes..... ..... *Brassica Campestris*, L.
  { Feuilles supérieures non amplexicaules, pinnées..... 2
2 { Feuilles pinnées, à lobes linéaires. *Br. Cheiranthus*, Vill.
  { Feuilles non pinnées 3
3 { Feuilles glabres..... 4
  { Feuilles hérissées ..... *Br. rapa*, Lin.
4 { Sépales appliqués sur les pétales... *Br. oleracea*, Lin.
  { Sépales non appliqués sur les pétales *Br. napus*, Lin.

95. **Brassica** *oleracea*, Lin. — *Chou cultivé.*

a. *vulgaris*. — *Chou cavalier commun, Chou en arbre, grand Chou vert, Chou à chèvre, Chou à vache.*

b. *acephala*, DC. — *Chou sans tête, Chou vert, Chou du bocage.*

sv. feuilles vertes glaucescentes (*chou vert*).

sv. feuilles d'un rouge vineux (*chou rouge*).

sv. *crispa*. — *Chou frisé vert.*

c. *ramosa*. — *Chou cavalier branchu.*

d. *Daubentonia*. — *Chou de Daubenton, Chou de bouture.*

e. *fimbriata*. — *Chou frisé.*

f. *palmifolia*, Hort. — *Chou palmier.*

g. *bullata*, DC. — *Chou frisé, Chou cloqué, Chou de Milan, de Savoie, de Hollande, Cabus frisé, Chou pommé.*

vulgaris. — *Milan.*

oblonga. — *Milan à tête longue.*

major. — *Milan des vertus, Pommé frisé d'Allemagne.*

gemmifera. — *Chou à mille têtes, Chou de Bruxelles.*

h. *capitata*, Lin. — *Chou pommé, Cabus, Chou rouge, Chou rave.*

sphœrica. — *Chou commun, Chou quintal.*
depressa.
elliptica. — *Chou d'Yorck*.
conica. — *Pain de sucre*
obovata. — *Cœur de bœuf*.
i. *caulo-rapa*, DC. — *Chou rave*.
j. *botrytis*, Lin. — *Chou cauliflore, Chou-fleur, Brocolis*.

†. ②. Mai-juin.

96. ***Bras.*** *rapa*, Lin. — *Chou rave*.
a. *depressa*. — *Rave plate, Rave commune, grosse Rare, Turneps, Rabidouille, Rabioule*.
b. *oleifera*. — *Rave sauvage, Navette, Navette du Dauphiné*.

†. ②. Mai-juin.

97. ***Bras.*** *napus*, Lin. — *Chou navet*.
a. *oleifera*, DC. — *Navette d'hiver, Colza*.
b. *esculenta*, DC. — *Navet, Rutabaga*.

†. Avril-mai. ① et ②. — Souvent subspontané.

98. ***Bras.*** *campestris*, Lin. — *Chou des champs, Cossoun, Colza, Navette d'été*.

†. Avril-mai. ②. — Cultivé pour ses graines oléagineuses.

99. ***Bras.*** *cheiranthus*, Vill. — *Chou giroflée*.

T. R. ②. Juin-juillet. — Forêt de Malmifait.

Sinapis, Lin. (gen. n° 821, *ex-parte*). — **Sénevé**.

Etym. — *Sinapi*, nom grec du *Senevé*.

Genre différent de *Brassica* par les valves de la silique 3-5 nerviées. Les siliques sont terminées par une languette saillante. Les quatres folioles du calice sont très-étalées.

1 { Feuilles profondément pinnatifides... *Sinapis alba*, Lin.
{ Feuilles non pinnatifides..... 2

2 { Bec de la silique conique..... *Sin. arvensis*, Lin.
{ Bec de la silique non conique..... 3

3 { Feuilles supérieures glabres; bec de la silique grêle..... *Sin. nigra*, Lin.
{ Feuilles toutes hispides; bec de la silique ovoïde..... *Sin. incana*, Thuil.

100. ***Sinapis nigra***, Lin. — *Moutarde noire*, *Senevé noir*
Beauvais; Compiègne, etc.!
Méru; Ermenonville; Le Port-aux-Perches; Cheyrières; Vez.
A. C. ①. Eté. — Moissons humides.

101. ***Sin. incana***, Thuil. — *Senevé blanchâtre.*
Senlis!
A. R. ① ou ②. Eté. — Lieux pierreux. Introduction avec les semences étrangères.

102. ***Sin. arvensis***, Lin. — *Senevé des champs*, *Raveluche*, *Sanve*, *Guélot*, *Fausse-Navette*, *Senson*, *Sené*, *Sanvre*, *Chinvre*, *Raveluque*, *Moutarde sauvage*, *Jotte*.
T. C. ①. Juin-octobre. — Toujours dans les cultures, les jachères, introduite.
Elle se développe davantage dans les années pluvieuses.

103. ***Sin. alba***, Lin. — *Senevé blanc*, *Moutarde blanche*, *Poivre*, *Herbe au beurre.*
Trie-la-Ville; Thury-en-Valois; Vieux-Moulin; Senlis; Goincourt; Cuignières; etc.
☆. A. C. ①. Août-septembre. — Moissons; subspontanée et cultivée.

B. ARTICULÉES. — SILIQUES NON ARTICULÉES.

TROISIÈME TRIBU. — **RAPHANEÆ.**

(*Nom tiré du genre* RAPHANUS.)

(COTYLÉDONS PLIÉS EN LONG DANS LEUR MILIEU.)

Raphanus, Lin. (gen. n° 822). — **Radis.**

Etym. — Du grec, *Raphanos*, rave, ou de *Raphanis*, qui germe facilement.

1 { Silique moniliforme partagée à la maturité en articles monospermes..... *R. Raphanistrum*, L.
{ Silique épaisse, renflée, spongieuse... *R. sativus*, Lin.

Les *Raphanus* diffèrent des *Brassica* parce que leurs feuilles sont rudes et non amplexicaules.

104. **Raphanus** *sativus*, Lin. — *Radis cultivé.*

a. *vulgaris.* — *Petit radis.*

b. *oblongus.* — *Petite rave.*

c. *niger*, DC. — *Radis noir, Raifort cultivé.*

†. ⓘ. Mai-juin. — Parfois subspontané.

105. **Raph.** *raphanistrum*, Lin. — *Pied de glène, Jotte, Ravenelle, Raveluche, Russe, Sanvre*, (*Raphanistrum*, de *Raphanus* et de la terminaison *astrum*, c'est-à-dire : *Radis saurage, faux Radis*).

Ne sort pas des cultures ; il n'est donc pas spontané ; nuisible aux moissons. Certains échantillons à feuilles presqu'entières peuvent être confondues avant le développement des siliques avec le *Sinapis arvensis*. On reconnaît le *Raph. raphanistrum* à ses pétales veinés, à ses sépales dressés et aux côtes saillantes des siliques.

T. C. ⓘ. Juin-juillet. — Moissons.

DEUXIÈME SOUS-FAMILLE. — **SILICULEUSES.**

Fruit à peine plus long que large (*silicule*), *ovale, oblong ou suborbiculaire déhiscent, plus rarement indéhiscent*, 1-4 *sperme ou polysperme*).

A. Latiseptées. — Cloison aussi large que le plus grand diamètre de la silique.

QUATRIÈME TRIBU. — **ALYSSINEÆ.**

(*Nom tiré du genre* ALYSSUM.)

(COTYLÉDONS PLANES.)

Alyssum, Lin. (gen. n° 805). — **Alysse.**

Etym. — De *a*, privatif, *lyssa*, rage ; en grec, qui guérit la rage.

Genre caractérisé par les filets staminaux appendiculés, les silicules orbiculaires.

106. **Alyssum** *calycinum*, Lin. — *Alysse à calice persistant.*

Mont-de-Hermes; Mont-César, à Bailleu; Rue-St-Pierre; Airion. Bulles; Fournival; Noyon; Saint-Germain-sous-Compiègne; Avilly; Saint-Léonard; etc.

C. ① ou ②. Avril-juin. - Caractéristique des terrains sablonneux; lieux pierreux.

Espèce que l'homme peut facilement transporter avec des ballots de marchandises, sur ses vêtements, ou mélangée avec des céréales.

Dans l'herbier de Thuillier (Mérat revue), sous le nom d'*Alyssum alpestre*, Lin., se trouve l'*Alyssum Wulfenianum*, Bernh., trouvé, dit-on, dans la forêt de Senlis du côté de la butte Saint-Aumont.

NOTA. — D'après Alph. de Candolle, la végétation de l'*Alyssum calycinum* ne peut avoir lieu que dans des périodes de l'année où :

1° La température moyenne de chaque jour est de 6° au moins.

2° La somme de chaleur dès 6° est d'environ 2,450°.

3° Le nombre des jours de pluie par mois est de 5 au moins, et la quantité de pluie de 27 millimètres au moins, sous 18° de température.

4° Le nombre des jours de pluie est inférieur à 18, et la quantité de pluie (sauf à l'époque de la germination) est inférieure à 85 millimètres par 13° à 17° de température, ou 109 millimètres par 17° à 20°. Les pluies abondantes sont moins nuisibles au commencement de la vie de l'espèce, et quand le nombre des jours de pluie est au-dessous de 10 ou 11 dans le mois.

5° La chaleur moyenne ne s'élève pas au-dessus de 23° environ, avec des pluies de plus de 150 millimètres dans le mois.

Erophila, DC. — **Erophile.**

Etym. — *Ar*, printemps, *philein*, aimer, en grec : allusion à l'époque de l'apparition de la plante.

Ce genre diffère du genre *Alyssum* par les filets staminaux inappendiculés, les silicules elliptiques.

107. ***Erophila vulgaris***, DC. — *Erophile commune.*

T. C. ①. Février-avril. — Partout, dans les lieux sablonneux et incultes, au premier printemps. Cette plante est sujette à varier selon les stations et la nature du sol; ce qui a donné naissance aux nombreuses espèces Jordaniennes.

Dans les lieux secs, la plante a moins de pubescence; la pubescence est plus bifurquée dans les sables; dans les lieux cultivés elle prend un plus grand développement, d'où les variétés :

E. glabrescens, Jord. — Feuilles lancéolées, étroites, rarement dentées, glabres ou presque glabres. — Coteaux secs.

E. hirtella, Jord. — Feuilles et la base des hampes couvertes de poils assez nombreux, parfois bifurqués. — Sables.

E. majuscula, Jord. — Feuilles assez larges, bordées de quelques grosses dents de chaque côté, parsemées de poils, simples bi ou trifurqués; hampes nombreuses, de 8 à 15 centimètres; pétales trois fois plus longs que le calice. — Jardins, vignes, lieux cultivés et fumés.

E. Krockeri, Rchb. — Feuilles radicales munies de deux dents profondes de chaque côté.

E. incisa, *foliis incisis*. — Murs.

Lunaria. Lin. (gen. n° 809). — **Lunaire.**

Etym. — *Luna*, lune, en latin; de la forme et de la couleur de ses fruits.

Genre caractérisé par sa cloison papyracée et par ses graines réniformes, les plus grandes des Crucifères.

108. **Lunaria** *biennis*, Mœnch. — *Lunaire bisannuelle, grande Lunaire, Monnayère, Clef de montre, Monnaie du Pape, Passe-satin, Médaille de Judas, Satinée, Satin blanc, Bulbonach.*

†. T. R. ②. Mai-juin. — Nous l'avons trouvée deux fois en 1859, à Villers-Saint-Lucien, dans les prés; en 1862, à Merlemont, dans les marais. Nous la supposons subspontanée.

Cochlearia. Lin. (gen. n° 803). — **Cranson.**

Etym. — *Cochlear*, cuiller : allusion à la forme des feuilles.

Genre caractérisé par les silicules renflées.

1 { Feuilles radicales crénelées.... *Cochlearia armoracia*, Lin.
  { *Idem* non crénelées. *Coch. officinalis*, Lin.

109. **Cochlearia** *armoracia*, Lin. — *Cranson de Bretagne, Herbe aux Cuillers, Cranson officinal, Cranson rustique, Cran de Bretagne, Cranson des Anglais, Moutardelle, Cochlear, Cuiller, grand Raifort, Raifort sauvage.*

Le mot *armoracia* a été pris dans Pline et s'appliquait à une crucifère de la province asiatique du Pont. La difficulté de l'extirper est cause peut-être que la plante s'empare de terrains abandonnés et y persiste au point d'y paraître aborigène. C'est ainsi qu'il a persisté longtemps au port de Creil ! Il existe subspontané au parc de Séry, à l'étang du Wallu !

Bords de l'Aisne, à Choisy-au-Bac ; marais de Saint-Just, près Beauvais; bords de l'eau, à la ferme de Thère.

†. R. ♃. Juin-juillet. — Lieux pierreux et humides. Subspontané.

Plus commun dans le nord que dans le midi. On peut manger les racines comme du gros radis. On peut les râper pour assaisonner les mets, au lieu et place de moutarde. Elles sont aussi antiscorbutiques.

On disait autrefois : *Moutarde des Allemands*, *Moutarde des Capucins*, ce qui indique une origine étrangère et peu ancienne. Il est originaire des bords de la mer : la culture l'a propagé et naturalisé.

110. **Coch**. *officinalis*, Lin. — *Cranson officinal*, *Herbe aux cuillers* (à cause de la forme des feuilles inférieures). Mêmes noms vulgaires et même origine que la précédente.

†. R. ② ou ♃. Avril-mai. — Lieux pierreux et humides. Subspontané, échappé des jardins.

Noyon; Senlis; Bienville; Le Mesnil-Saint-Firmin; Breteuil! Cultivé. Alimentaire.

Le *Cochlearia glastifolia*, Lin., est aussi échappé des jardins. C'est ainsi qu'il a été trouvé dans le canton de Betz, sur un vieux mur; à Marolle-sur-Ourcq (1847); observé (en 1823) entre Thury-en-Valois, Antilly, Cuvergnon.

Camelina. Crantz. — **Cameline.**

Etym. — *Chamai*, *linon*, petit lin, en grec : graine oléagineuse comme celle du lin.

Genre caractérisé par sa silicule pyriforme : l'une des valves, lors de la déhiscence, emporte le style. Ordinairement il persiste au sommet de la cloison dans les autres Crucifères.

1 { Feuilles lancéolées, entières ou dentées. *C. sativa*, Crantz.
  { Feuilles divisées, sinuées, dentées ou pinnatifides. ..... *C. dentata*, Pers.

111. ***Camelina sativa***, Crantz. — *Caméline cultivée*, *Camomille.*

Sénéfontaine; Formerie; Liancourt; Auxmarest; Beauvais; molière de Sérans; toujours par individus isolés.

s. v. *glabrescens*. — Champs de lin à Rouvres; murs à Marissel.

s. v. *fœtida*. — Silicules plus arrondies et à odeur fétide. Coincourt.

La variété *pubescens* appartient surtout aux terrains maigres et sablonneux; champs pierreux.

☩. A. R. ①. Mai-juin. — Sans l'introduction incessante des graines étrangères, les camélines disparaîtraient probablement. Elles viennent du Caucase.

112. ***Cam. dentata***, Pers. — *Caméline dentée.*

Moisons à Liancourt; molière de Sérans!

Rouvres-en-Multien (T. R.); Fay, près Chaumont; Noyon; Beauvais.

T. R. ①. Mai-Juin. — Elle habite presque toujours parmi le lin. Introduit.

Neslia, Desv. — **Neslie.**

Etym. — Cette plante a été dédiée à J.-A.-N. de Nesles, botaniste français, professeur à Poitiers.

113. ***Neslia paniculata***, Desv. — *Neslie paniculée.*

Moissons, à Beauvais; Compiègne; champs du Valois; Serans, canton de Chaumont!

Décombres à la porte de Paris, à Beauvais; plateau de Margny-lès-Compiègne.

☩. R. ①. Juin-août. — Moissons arides des terrains calcaires; champs de lin.

Le genre *Neslia* diffère du genre *Isatis* par sa silicule subglobuleuse et son style filiforme; le stigmate est sessile dans le genre *Isatis*.

B. Angustiseptées. — Cloison beaucoup moins large que le plus grand diamètre de la silicule.

CINQUIÈME TRIBU. — IBÉRIDÉES.

(*Nom tiré du genre* IBERIS.)

(COTYLÉDONS PLANES.)

Teesdalia, R. Br. — **Teesdale**.

Etym. — Cette plante est dédiée à R. Teesdale, botaniste anglais.

Pétales souvent inégaux. Les quatre filets staminaux plus longs, appendiculés à la base, intérieurement. Silicule à loges dispermes.

114. ***Teesdalia nudicaulis***, R. Brown. — *Teesdale à tige nue.*

Savignies; marais de Belloy, près Beauvais; vallée de Bray; Baron, La Chapelle-en-Serval, près Senlis; forêt de Laigue; forêt de Compiègne, au carrefour de Laigue, à la route de Notre-Dame-Adam, aux environs de Saint-Pierre-en-Chastres, de Saint-Jean et du Berne; sables des cantons de Betz, Crépy, Nanteuil-le-Haudoin; Reilly, canton de Chaumont; bruyères de Monceaux!

Saint-Aubin-en-Bray; Auxmarest; Mont-César; parc de Rebetz; Labruyère, près Liancourt; sables aux environs de Senlis; sables arides à Macquelines, Rouville, Collinance.

s. v. *integrifolia*. — Feuilles radicales entières. Marais de Belloy.

La partie supérieure du pédoncule s'élargit pour recevoir le calice.

A. C. ①. Mai-août. — Caractéristique des terrains arénacés et humides granitiques vosgiens.

Thlaspi, Dill. — **Tabouret**.

Etym. — De *thlao*, je comprime; *aspis*, bouclier, en grec; allusion à la forme des siliques.

Pétales blancs égaux : filets staminaux non denticulés.

1 Silic. entièrement entourée par un rebord saillant..... *Th. arvense*, Lin.
1 Silic. seulement bordée au sommet.. 2

2 { Style dépassant l'échancrure de la silicule..... *Th. montanum*, Lin.
{ Style plus court que l'échancrure de la silicule..... *Th. perfoliatum*, Lin.

115. ***Thlaspi arvense***, Lin. — *Tabouret des champs, Herbe aux écus, Monnoyère.*

L'herbe, frottée, exhale une forte odeur d'ail.

T. C. ①. Mai-septembre. — Lieux cultivés.

Le vrai *Th. alliaceum*, Lin. (indiqué à Crevecœur, Noyon, Méru, Berneuil), n'existe pas dans l'Oise. Cette espèce craint la sécheresse du midi; elle doit provenir de l'Europe tempérée; elle manque dans les pays complètement méridionaux.

116. ***Th. perfoliatum***, Lin. — *Tabouret perfolié.*

Saint-Jean, près Beauvais; marais de Bresles; Grandvilliers; Breteuil; Méru; Saint-Germer.

A. C. ①. Mars-mai. — Bords des chemins des terrains calcaires. revers des côteaux crayeux; marais argileux.

117. ***Th. montanum***, Lin. — *Tabouret des montagnes.*

Noyon; Guiscard.

T. R. ♃. Avril-mai. — Lieux pierreux et montueux; collines calcaires; rocailles; calcaire jurassique.

Les caractères distinctifs de ce genre sont : silicules suborbiculaires. comprimées perpendiculairement à la cloison (dans l'*Erophila* elles sont comprimées parallèlement à la cloison); valves à carène ailée membraneuse, surtout supérieurement dans les *Capsella* les silicules sont triangulaires, à valves non ailées); loges polyspermes (dans les *Lepidium* les loges sont monospermes, dans les *Teesdalia* elles sont bispermes). Par suite de ces caractères, les réformateurs modernes n'ont laissé dans le genre *Thlaspi* que peu d'espèces.

Ibéris, Lin. (gen. n° 804). — **Ibéride.**

Etym. — De *Iberia*, Ibérie, en latin; plante croissant en Ibérie, ancien nom de l'Espagne, où l'on avait observé les premières espèces.

Ce genre est très-voisin du *Thlaspi;* il s'en distingue par deux pétales extérieurs beaucoup plus grands que les deux autres.

Sa silicule est comprimée, arrondie et échancrée comme celle des Thlaspis.

1 { Silic. largement échancrée et à longues pointes, divariquées..... *Ib. intermedia*, Guers.
Silic. à échancrure étroite et à pointes courtes et droites..... *Ib. amara*, Lin.

118. ***Iberis amara***, Lin. — *Ibéride amère*, *Petit Thlaspi*.

Autheuil-en-Valois; Fulaisne; Tillé; Bongenoult; Hermes; Bulles; Mont-César; Miauroy; Saint-Aubin-en-Bray; Saint-Martin-le-Nœud.

b. *ruficaulis*. — Champs au-dessous de la forêt du Parc; Balagny-sur-Thérain.

c. *alba*. — Tillé.

d. *purpurea*. — Grandvilliers; friches à Tillé, où elle est à fleurs doubles assez souvent.

C. ①. Eté. — Ne sort pas des terrains cultivés, ou, si elle apparaît dans les bois et forêts (forêt de Compiègne, du côté de Saint-Sauveur et vis-à-vis le Francport), c'est sur la lisière!

Essentiellement caractéristique des terrains calcaires.

119. ***Ib. intermedia***, Guers. — *Ibéride intermédiaire*.

Cette espèce se reconnaît à ses feuilles linéaires entières et à ses silicules fortement échancrées, à larges lobes triangulaires aigus.

T. R. ①. Mars-octobre. — Saint-Lazare, près le bois Bernier, en 1850; n'a pas reparu depuis.

Capsella, Vent. — **Capselle.**

Etym. — Diminutif de *capsa*, cassette; allusion au fruit conformé en porte-monnaie, d'où son nom vulgaire *Bourse à pasteur*.

La silicule presque triangulaire, aptère, à loges polyspermes, différencie ce genre d'avec le genre *Lepidium*.

120. ***Capsella bursa pastoris***, Mœnch. — *Capselle*, *Bourse à pasteur*, *à berger*, *Tabouret*, *Bourselle*.

T. C. ①. Mars-octobre. — Nuisible aux vignobles; polymorphe.

b. *integrifolia*. — Embarcadère à Beauvais.

c. *coronopifolia*. — Noyon; Savignies!

Lepidium, Lin. (gen. n° 801). — **Passerage.**

Etym. — *Lepis*, écaille, en grec; du temps de Pline on s'en servait pour enlever les écailles du visage.

Le genre *Lepidium* ne diffère du genre *Capsella* que par ses silicules suborbiculaires au lieu d'être triangulaires.

1	Feuilles caulinaires sagittées-amplexicaules, pubescentes.....	2
	Feuilles caulinaires non sagittées-amplexicaules, glabres.....	3
2	Silicules cordées non échancrées au sommet.....	*Lep. draba*, Lin.
	Silcules ovales-échancrées au sommet.....	*Lep. campestre*, Lin.
3	Feuilles caulinaires ovales-lancéolées, larges.....	*Lep. latifolium*, Lin.
	Feuilles caulinaires linéaires ou pinnatipartites à lobes linéaires	4
4	Silicules pointues, non échancrées au sommet.....	*Lep. graminifolium*, Lin.
	Silicules échancrées au sommet..	*Lep. sativum*, Lin.

121. ***Lepidium draba***, Lin. — *Passerage drave.*

Rieux, près Liancourt; Montagny; Compiègne !

T. R. ♃ ou ⊙. Eté. — Champs arides des terrains calcaires; carrières; pied des murs.

122. ***Lep. sativum***, Lin. — *Passerage cultivé, Cresson alénois, Cresson des jardins, Nasitort, Passerage des jardins, Passim.*

†. A. C. Mai-juillet. — Autour des lieux habités. Plante oléagineuse, anti-scorbutique, un peu fétide, souvent subspontanée.

b. *crispum.* — Potagère.

123. ***Lep. latifolium***, Lin. — *Passerage à feuilles larges.*

♃. R. Juin-juillet. — Lieux humides et herbeux. Subspontané. Senlis ! Emménagogue.

124. ***Lep. campestre***, Lin. — *Passerage champêtre, grand Passerage, Bourse de Judas.*

N'est pas très-commun. Beauvais; Liancourt; Senlis; Belz; bois Hubert, près Saint-Just-en-Chaussée; marais de Sacy-le-Grand!

Essuiles; bois de Vieuville et des Fossés-Jumelles; Ravenel; bois de Mont du côté de Roty-Béquet; Haudivillers, bois de Silevine.

A. R. ②. Mai-juin. — Bords des chemins; terrains cultivés; champs calcaires, argileux et d'alluvion. On lui supposait la propriété de guérir la rage. Sa saveur est aigre.

125. ***Lep.*** *graminifolium*, Lin. — *Passerage à feuilles de gramen*, *petit Passerage*, *Chasse-Rage*, *Nasitort sauvage*.

A été indiqué dans l'Oise, mais c'est une plante du centre et du midi; il est probable que les observateurs se sont trompés; douteux pour nous.

Isatis, Lin. (gen. n° 824). — **Pastel.**

Etym. — *Isazein*, unir, polir, en grec; allusion à la propriété que lui attribue Pline de détruire les rugosités de la peau : cosmétique.
Les anciens Pictes s'en servaient pour se peindre le corps.

126 ***Isatis*** *tinctoria*, Lin. — *Pastel des teinturiers*, *Guède*, *Vuède*, *Herbe de Saint-Philippe*, *Teinturière*.

Montjavoult, Parnes, canton de Chaumont; autour de Liancourt avec sa variété velue; autour de Senlis, de Noyon; à Baugy et aux carrières de Lachelle, près Compiègne. M. Questier l'indique à Glaignes, Vez, Crépy et à Thury-en-Valois. Cette plante a été cultivée pendant le moyen-âge jusqu'au règne de Henri IV. Elle n'est pas native!

Goincourt; Vauciennes.

a. *sativa*, DC. — Feuilles écartées, glabres et glauques. Fruits glabres.

b. *hirsuta*, DC. — Feuilles plus étroites, plus rapprochées, velues, non glauques.

†. A. R. ②. Avril-mai. — Lieux arides des terrains pierreux et calcaires; vieux murs; décombres. Ses feuilles, macérées, donnent une fécule d'une belle couleur bleue (*indigo indigène*). Bon fourrage.

SIXIÈME TRIBU. — SENEBIEREÆ.

(*Nom tiré du genre* SENEBIERA.)

(COTYLÉDONS PLIÉS EN TRAVERS.)

Senebiera, Poir. — **Senebière.**

Etym. — Dédiée à Senebier, naturaliste de Genève.

127. *Senebiera coronopus*, DC. — *Senebière corne de cerf*, *Pied de corneille*, *Senebière rampante*.

T. C. Ⓘ. Avril-octobre. — Lieux vagues; bords des routes; décombres.

Se mange en salade dans quelques pays.

Le *Calepina Corvini* a été indiqué à Chaumont; on ne l'a pas retrouvé.

Les plantes appartenant à la famille des Crucifères se ressemblent par leurs propriétés; elles contiennent du soufre ou plutôt du sélénium et de l'azote; c'est de là que leur vient cette odeur fétide que dégage leur fermentation. Elles sont toutes plus ou moins excitantes et ont une saveur âcre qui se communique au lait des vaches. Leurs graines sont oléagineuses; presque toutes sont alimentaires et jouissent de propriétés antiscorbutiques et anticatarrhales. Une espèce est tinctoriale.

Pour l'élève, il est difficile de déterminer méthodiquement la tribu et le genre d'une plante de cette famille, si l'on n'a pas le soin d'examiner dans le fruit mûr la position relative des cotylédons et de la radicule. Pour cela, il faut ramollir les graines, pratiquer au testa une déchirure à l'aide d'une aiguille; en exerçant alors une légère pression, on isole l'embryon.

On cultive spécialement dans les jardins, les *Cheiranthus*, *Erysimum*, *Arabis*, *Alyssum*, *Hesperis*, *Mathiola*, *Malcolmia*, *Lunaria*, *Iberis*, *Œthionema*, *Schizopetalum*, *Aubrietia*, *Vesicaria*, *Cochlearia*.

(CE TRAVAIL SERA CONTINUÉ.

RÉCIT

D'UNE

EXCURSION BOTANIQUE AUX ENVIRONS DE BEAUVAIS.

La science des Linnée et des Jussieu, elle aussi, a ses joies et ses triomphes, non pas éclatants comme ceux de la capricieuse horticulture, sa fille aînée et l'enfant gâtée du XIX^e^ siècle, mais simples comme les paisibles solitudes qui en demeurent le théâtre, modestes autant que les fidèles adeptes qui en sont les seuls témoins.

Le 11 mai 1864, l'aimable et digne continuateur des herborisations parisiennes, M. Chatin, professeur à l'école supérieure de pharmacie; MM. de Schœnefeld, secrétaire général de la Société Botanique de France; de Fourcy, savant auteur du *Vade-Mecum*; l'abbé Chaboisseau, ami dévoué des *Rubus* de la Vienne; Paul de Bretagne, attaché au ministère de l'intérieur; Le Dien, ancien avocat à la Cour de Cassation; Arthur Gris, docteur ès-sciences, aide-naturaliste au Muséum; Larcher, chef de division à l'instruction publique, etc., descendaient à Beauvais, et venaient gracieusement provoquer les botanistes indigènes à une de ces excursions, si fécondes, en général, dans un département dont quelques coins, ignorés alors, firent autrefois les délices de l'auteur des *Lettres à sa bonne Cousine*, du célèbre Jean-Jacques Rousseau.

Nul doute que si cette agréable nouvelle eût été plus tôt et plus complètement répandue, beaucoup des botanistes de l'Oise se fussent fait un plaisir d'accompagner les nobles explorateurs et de les guider dans leurs intéressantes recherches; mais peu avaient été prévenus, et les occupations vinrent encore entraver les projets de la plupart de ces derniers. Un des plus dévoués, M. Marcilly fils, qui unit à une ardeur infatigable une merveilleuse facilité d'observation, restait néanmoins, et nous fûmes heureux d'associer à son zèle notre faible expérience.

Quant au choix de la région à visiter, il fut bientôt fait, et l'hésitation ne fut point longue : à l'ouest de Beauvais s'étend, au-delà de Goincourt, une zône unique, également chère au botaniste et au géologue : la riche vallée de Bray, dont les parties n'ont été jusqu'ici qu'imparfaitement explorées, et au sein de laquelle nous appelle la récente découverte d'une plante des moins communes dans la France entière.

A onze heures, et non sans s'être lestée d'un confortable déjeûner, la petite caravane part donc, vigoureusement emportée par un puissant attelage, et, après avoir salué du regard notre majestueuse cathédrale et le palais des anciens Evêques-Comtes de Beauvais, laisse promptement Saint-Just-les-Marais en arrière. La voiture longe quelques instants le talus de la route de Gournay, où la précipitation empêche de recueillir, avec plusieurs espèces intéressantes, le *Medicago falcato-sativa*, et plus haut, à l'entrée de la forêt du Parc, le *Scylla bifolia* fructifié. On arrive alors au-dessus de Goincourt, où l'on met pied à terre, certains pour récolter une mousse très-rare, le *Weissia calcarea*, longtemps confondu avec le *Weissia pusilla*, et le plus grand nombre, pour admirer les magiques panoramas qui, de tous côtés, se déroulent sur un horizon de plusieurs lieues. La côte est ensuite rapidement franchie, au milieu des causeries agréables qui n'ont point tardé à s'établir, car les sciences ont ceci de particulier et de précieux : que la confraternité des goûts suffit pour opérer des rapprochements presque impossibles et mettre, sur-le-champ, en douce intimité ceux qui la partagent.

Bientôt se montre la première station véritablement intéressante : ses grands peupliers, du reste, depuis longtemps servaient de point de mire à tous les regards, et comme de phare aux pèlerins dispos. Voiture et bagages superflus sont alors aban-

donnés, et la troupe fait invasion dans le classique bosquet de l'Italienne. Là, plusieurs raretés botaniques préludent à l'ample moisson qui doit couronner la journée. Sur les bords des ruisseaux, se mariant avec la teinte oxydée du fond, ou tranchant au vif sur la glauque verdure environnante, s'offrent en abondance les *Chrysosplenium alternifolium* et *oppositifolium*, au milieu desquels le *Lychnis sylvestris* élève sa belle corolle purpurine, et le *Cardamine amara*, les délicates ombelles de ses blanches fleurs. De nombreux échantillons sont recueillis ; et, en quittant à regret cette localité privilégiée, M. Chatin applaudit à l'anomalie géologique qui nous place sous la main, pour ainsi dire, ces plantes précieuses que d'autres vont demander aux latitudes alpines, à travers tant de fatigues, de sacrifices, de périls même.

Plus loin, dans tout le bas du bois de l'Italienne, apparaissent, plus nombreuses encore, les mêmes espèces enrichies : du *Paris quadrifolia* fructifié, du *Lysimachia nemorum*, dont les fleurs scintillent, comme de larges paillettes d'or, sur les reflets azurés des *Carex* et des *Jongermannes* qui tapissent littéralement les bords des nombreux ruisseaux. Là, foisonne également le *Geum rivale*, qu'un naturel dédoublement du cycle corollin fait souvent ressembler, dans ces vallées, à de charmantes miniatures des *Roses-pompons* de nos parterres, et, sauf la couleur, à nos grâcieux *Boutons-d'or*. Un pas encore, et l'horticulture pourra faire, dans la remarquable *duplication* de l'humble plante de nos prairies, une conquête capable de lutter avec celle des espèces précédentes : avec les premières, par la carnation et la fraîcheur du coloris, avec les seconds, par la régularité de l'insertion des nombreux pétales.

De tous côtés se déroulent aussi les crosses élégantes d'une armée de *Fougères;* mais leur développement imparfait et la perspective du long trajet à parcourir font tristement abandonner les lieux. Quelques retardataires, d'ailleurs, saluent encore d'un dernier coup d'œil ce vallon délicieux, que, déjà, d'autres recherchent sur le talus élevé de la route de Rouen : le *Lathyrus nissolia*, le *Vicia lutea*, le *Trifolium medium* et le *Trifolium ochroleucum*. Mais, encore ici, la saison et surtout la précipitation ne permettent pas de découvrir la moindre trace de ces plantes que nous y avons vingt fois observées, notamment le

rare *Lathyrus nissolia*, omis dans le *Catalogue* de M. Graves, et si rarement trouvé dans l'Oise, mais qu'un ami de la botanique, M. Cardot, actuellement juge de paix à la Capelle (Aisne), nous a fait rencontrer, en 1862, au bois d'Olus, près Neuilly-en-Thelle.

Tous regagnent alors le véhicule et s'y installent commodément. Quant à nous, n'ayant pu qu'imparfaitement concilier le devoir avec cet intéressant voyage, nous avons le regret de borner là notre course et retournons sur nos pas, nous promettant néanmoins de devancer, à leur retour, les plus heureux explorateurs.

Ici se présenterait une lacune fâcheuse pour ce récit imparfait, si la connaissance de l'itinéraire et l'examen des boîtes ne nous eussent, plus tard, hautement témoigné du bonheur des amis de la nature et de l'abondance des espèces dont chacun a pu s'enrichir.

Au Pont-qui-Penche, le très-rare *Potamogeton acutifolius*, tapissant une mare malheureusement curée, attend en effet les visiteurs; plus loin, d'autres précieuses espèces, selon l'expression de l'intelligent cicérone, « aident également à trouver un « peu moins long le trajet à faire pour rejoindre, dans la forêt « de Thelle, le canton de Champignolles. » Les radicales du *Conopodium denudatum*, le *Phyteuma spicatum*, l'*Euphorbia dulcis*, le *Lysimachia nemorum*, mieux développés qu'à l'Italienne, sont successivement observés ou récoltés. Le but de l'excursion est alors atteint : le *Dentaria bulbifera* se présente à son tour, et par sa luxuriante végétation, excite une convoitise que peut à peine assouvir une récolte des plus copieuses. Aux boîtes, devenues trop petites, succèdent les journaux, les feuilles de toutes sortes, dont le botaniste a toujours soin de se munir, et, en un instant, le haut de l'omnibus est jonché d'inestimables paquets.

Cependant l'astre du jour, descendant à l'horizon, fait pressentir que bientôt l'inexorable locomotive doit réclamer les heureux voyageurs et les reporter, eux et leurs richesses, au foyer moderne des sciences et des arts. La voiture est reprise et, après une marche rapide, laissant à droite le petit village de Saint-Léger, dont les rues, inondées pendant l'hiver, se tapissent plus tard du *Ranunculus hederaceus*, se dirige vers le bois de Belloy, station finale de cette longue course. Là, le déserteur du matin a le bonheur de rejoindre la troupe, pour assister au triomphe

du *Lycopodium complanatum*, var. *Chamæcyparissus* (1), la plus belle conquête du fervent explorateur de ces localités. Aussi, avec quelles précautions chacun s'approche de cette plante, de quelle respectueuse contemplation elle est l'objet, avant que le fer ne l'arrache à ses bruyères favorites, avec quelle réserve, des mains, qui ont touché et mutilé peut-être les plus beaux types du monde végétal, saisissent un maigre échantillon et le placent dans la botte traditionnelle! Fatigues et préoccupations de départ s'évanouissent instantanément, et l'ardeur fiévreuse qui leur succède menace bientôt d'être funeste à l'innocente espèce qui l'a provoquée. Mais l'expérience des plus aguerris contre une excusable tentation a déjà prévenu les écarts de l'enthousiasme : plusieurs donnent prudemment, non simplement l'ordre, leur autorité, peut-être, eût été méconnue, mais l'exemple du départ définitif, préservant ainsi d'un odieux vandalisme le digne fleuron d'une excursion si fructueuse et cependant trop courte aux yeux de tous, notamment des aimables visiteurs.

La distance qui nous sépare de Beauvais est alors rapidement franchie, et, au regret général, on se contente d'admirer en poste le marais de Belloy, dont les richesses végétales eussent fourni un si brillant contingent à celles de cette laborieuse journée. A sept heures et demie la voiture s'arrête au bas du perron de Saint-Pierre. Presque tous pénètrent à l'intérieur de l'imposant édifice, et après avoir payé un juste tribut d'hommage à cette page éloquente de la foi et du génie de nos pères, vont contempler un instant les délicates fenêtres et les coquettes tourelles du Palais de Justice. Un dîner de botanistes, c'est-à-dire où sauce d'appétit, la

(1) Ce *Lycopode*, le plus rare du genre, n'avait jamais, depuis Thuillier, existé que nominativement dans les flores parisiennes, avant l'heureuse découverte de M. Marcilly. Applaudissons donc au bonheur qu'a eu notre zélé compatriote de reconquérir à la nature ce gracieux végétal, si véritablement rare dans la France entière. Le Jardin des Plantes était, depuis quelque temps, privé lui-même de cette délicate et précieuse espèce : elle lui a été récemment restituée par M. Verlot, chef de l'école de botanique du Muséum, avec des chances de reprise et de conservation calculées sur l'habitat naturel, soigneusement observé par ce jeune, mais profond et habile botaniste.

meilleure selon un ancien proverbe, ne manque jamais, dîner que vient honorer de sa présence M. Delacour, un des doyens de la botanique de l'Oise, répare ensuite les forces affaiblies, et fait puiser de nouvelles jouissances dans une conversation pleine de finesse et d'attraits. Avant la séparation, depuis longtemps pressentie, et reculée jusqu'au dernier instant, plusieurs toasts sont chaleureusement portés :

Le premier, par le véritable Cuvier du règne végétal, aux nombreux botanistes de l'Oise, notamment en l'honneur de notre excellent maître et ami, M. Rodin, l'un des promoteurs de l'excursion, mais qu'une maladie, mille fois maudite, retenait alors sur son lit de douleur ;

Un second, par nous-même, à l'union plus intime des illustrations parisiennes et des botanistes des provinces, qui ne peuvent que réciproquement gagner à cet heureux contact ;

Un troisième enfin, par M. de Schœnefeld, à la mémoire d'un enfant adoptif de notre département, au bien regrettable M. Graves, trop tôt ravi à l'admiration universelle, mais dignement représenté à cette réunion par deux amis aussi intimes que dévoués : le gracieux Secrétaire général de la Société Botanique de France, et le modeste autant que savant Président de la Société d'Horticulture et de Botanique de Beauvais.

PLESSIER LÉON,

Membre de la Société Académique de l'Oise et de la Société d'Horticulture et de Botanique de Beauvais.

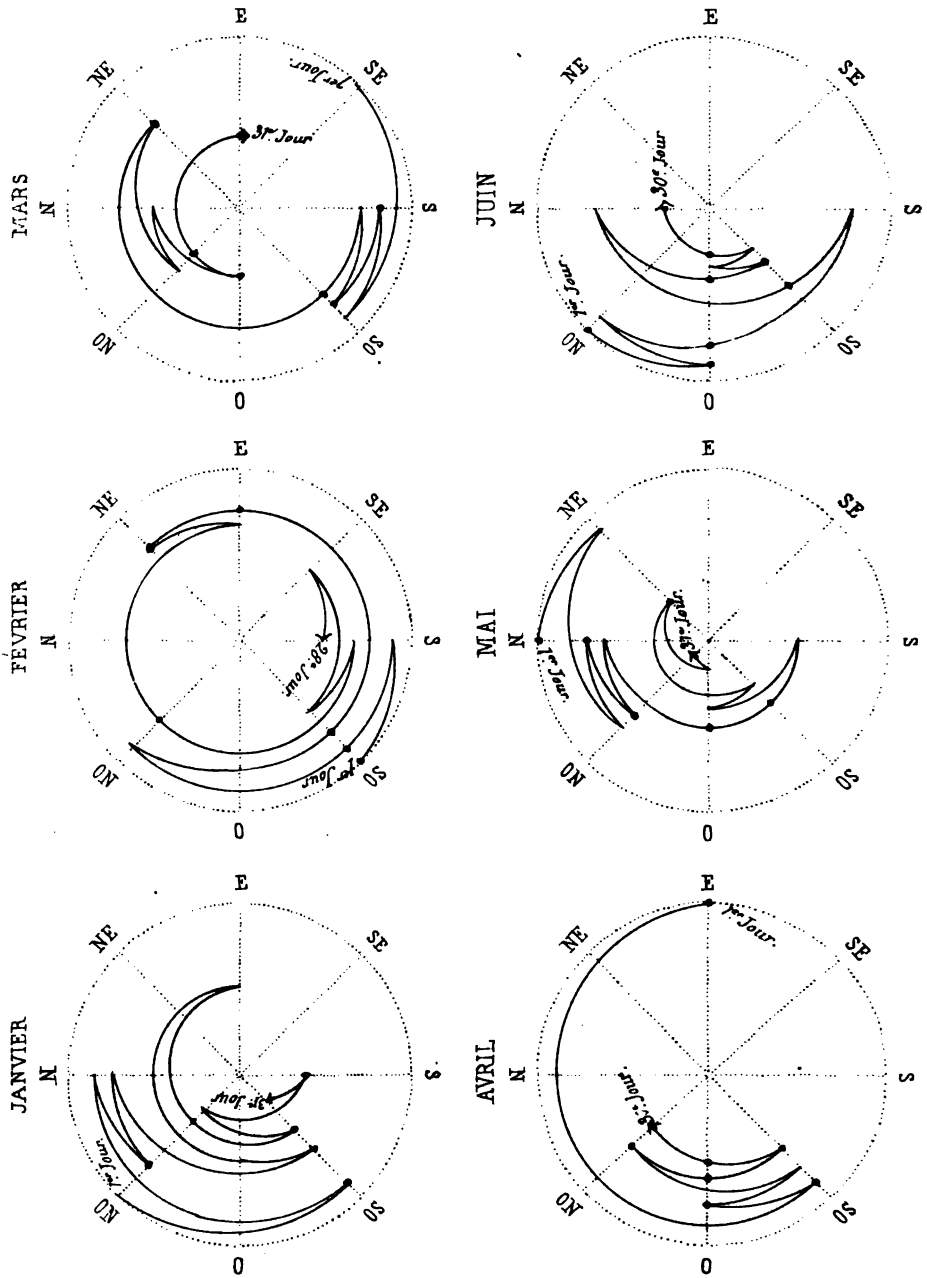

Les lignes noires expriment les mouvements dans chaque rumb; les points indiquent une inte

La ligne du mouvement des vents part de la circonférence du cercle (1er jour du mois) en se dirigeant

1863_TABLEAUX GRAPHIQUES DES VARIATIONS MENSUELLES DU VENT

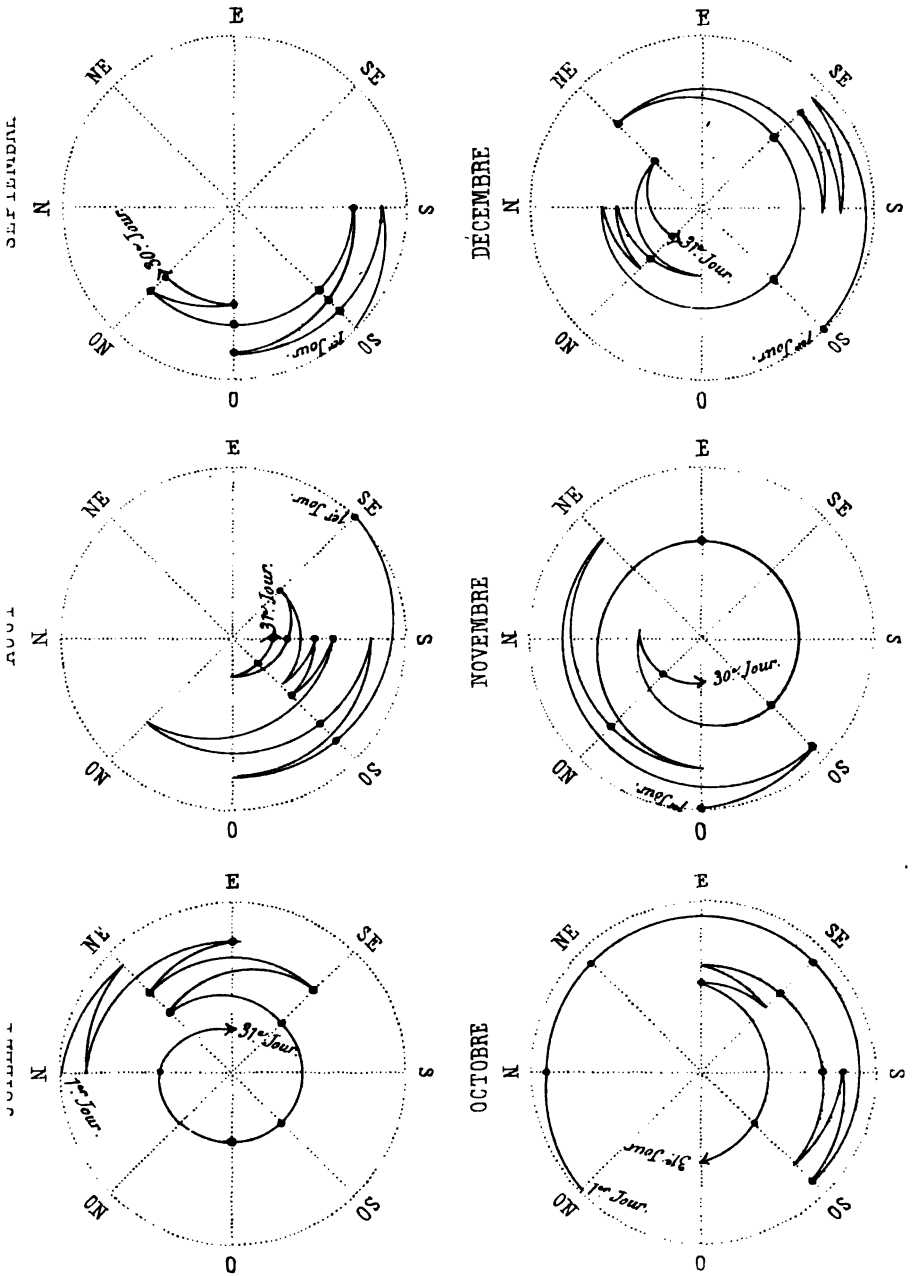

nittence dans le mouvement et une direction constante pendant 2 jours au moins.

ers l'intérieur de la figure (dernier jour du mois) et en indiquant les variations et les repos de la girouette.

OBSERVATIONS

MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A BEAUVAIS PENDANT L'ANNÉE 1863.

UDOMÉTRIE ET ANÉMOGRAPHIE.

J'ai l'honneur de présenter à la Société Académique la sixième série des observations météorologiques qu'elle publie tous les ans dans son bulletin.

La position du pluviomètre qui sert depuis 1858 n'a pas été changée; le récipient de cet instrument se trouve toujours situé à 79^{m} 30 au-dessus du niveau de la mer.

Le tableau ci-joint donne les observations quotidiennes faites pendant le cours de l'année 1863; comme pour les années précédentes, j'ai noté, chaque jour, la quantité d'eau tombée, la direction du vent et l'aspect du ciel à midi.

Le tableau récapitulatif suivant offre le résumé de ces observations pour chacun des mois de l'année écoulée.

TABLEAU RÉSUMANT LES OBSERVATIONS POUR CHAQUE MOIS DE L'ANNÉE.

MOIS.	NOMBRE DE JOURS DE PLUIE.	HAUTEUR DE PLUIE TOMBÉE (en millimètres.)	MOYENNE des hauteurs de pluie.		NOMBRE DE JOURS pendant lesquels ont soufflé les vents de :																VENT DOMINANT		ASPECT DU CIEL pendant le mois.			
			Par jour pluvieux.	Par jour.	N.		N.-E.		E.		S.-E.		S.		S.-O.		O.		N.-O.		pendant le mois.	avec pluie.	Cl.	Q N.	N.	CO.
					Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.	Avec pluie.	Sans pluie.						
Janvier...	17	37mm7	2mm22	1mm21	1	2	0	1	0	0	0	0	1	1	7	6	2	0	6	4	S.-O.	S.-O.	0	5	10	16
Février...	6	7.4	1.23	0.26	0	1	0	3	0	4	0	2	1	3	3	7	0	1	2	1	S.-O.	S.-O.	13	6	4	5
Mars.....	8	27.3	3.41	0.90	1	4	2	3	0	2	0	1	1	4	2	3	2	1	0	5	N.-E.	S.-O.	N.E. S O.	6	9	9	7
Avril.....	10	22.9	2.29	0.76	0	0	1	0	0	4	0	0	0	0	3	5	4	7	2	4	O.	O.	8	12	6	4
Mai.....	4	20.3	5.07	0.65	0	6	1	5	0	0	0	0	0	1	1	3	2	3	0	9	N.-O.	O.	0	17	8	6
Juin.....	13	57.4	4.41	1.91	1	2	0	0	0	0	0	0	1	0	3	6	6	7	2	2	O.	O.	3	12	9	6
Juillet....	4	20.6	5.15	0.66	0	4	0	12	0	5	0	5	0	0	3	0	1	1	0	0	N.-E.	S.-O.	9	17	3	2
Août.....	9	23.3	2.60	0.75	0	0	0	0	0	0	1	3	3	8	4	9	1	1	0	1	S.-O.	S.-O.	10	14	5	2
Septembre	10	40.7	4.07	1.35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	2	9	4	2	4	4	S.-O.	N.-O.	3	9	9	9
Octobre..	12	67.8	5.65	2.24	0	3	2	0	1	3	0	7	1	5	7	0	0	1	1	0	S.-E.	S.-O.	S.-O.	2	10	10	9
Novembre	7	30.6	4.37	1.02	0	4	0	2	0	3	0	1	0	1	3	3	2	4	2	5	N.-O.	S.-O.	4	13	6	7
Décembre	6	38.9	6.50	1.25	0	4	0	6	0	1	1	6	0	3	4	1	0	1	2	3	N.-E.	S.-E.	S. O.	3	16	9	9
Totaux..	106	391.9	3.72	1.09	3	30	6	32	1	22	1	25	8	31	42	52	24	29	21	38				61	134	88	82
					33		38		23		26		39		94		53		59							

La hauteur d'eau tombée en 1863 (0m 3949) est de beaucoup plus faible que celles qui ont été observées pendant chacune des cinq années précédentes. Elle est de beaucoup inférieure à la moyenne de l'Observatoire de Paris. L'année 1863 a été, d'ailleurs, exceptionnellement sèche.

Si l'on continue cette comparaison, l'on verra que pendant les mois de janvier, février et mars, l'on a. 0.0724 0.1031 0.1050 0.1568 0.0869 0.0380 0.1164

avril, mai et juin 0.1006 0.1104 0.1748 0.1372 0.2038 0.1371 0.1407

juillet, août et septem. 0.0846 0.2277 0.1441 0.2244 0.1221 0.1731 0.1719

octob., nov. et décem. 0.1373 0.1147 0.1031 0.1411 0.2000 0.1441 0.1344

Totaux 0.3949 0.5559 0.5270 0.6798 0.6139 0.5126 0.5634

HAUTEUR DE PLUIE.								JOURS DE PLUIE.							
Beauvais.						Paris.		Beauvais.						Paris.	
1863.	1862.	1861.	1860.	1859.	1858.	Moyenne.		1863	1862	1861	1860	1859	1858	Moyenne.	
0.3949	0.5559	0.5270	0.6798	0.6139	0.5126	0.5634		106	130	113	181	148	130	142	
								23	34	28	33	41	37	37	
								27	31	24	40	40	28	33	
								23	35	30	48	32	33	36	
								31	30	31	49	32	32	34	

Ainsi, les pluies de l'hiver de 1863, supérieures à celles de 1858, ont été inférieures à celles de 1859, 1860, 1861 et 1862, ainsi qu'à la moyenne de l'hiver du climat parisien. La hauteur d'eau tombée dans le printemps de 1863 a été plus faible que celle qui a été observée à Beauvais pendant les cinq années précédentes; elle n'a été que la moitié de celle du printemps de 1859, et de un tiers plus faible que la moyenne de l'Observatoire. Les pluies de l'été ont été très-notablement inférieures à celles des années précédentes, à Beauvais, et se sont réduites à la moitié de la hauteur moyenne de Paris pendant la même saison. Elles ont été, pendant l'automne de 1863, inférieures à celles qui ont été observées à Beauvais, pendant la même saison, en 1860, 1859 et 1858, supérieures à celles des automnes de 1862 et 1861, et sensiblement égales à la moyenne de l'Observatoire de Paris.

Le nombre des jours pluvieux a été un peu plus faible de celui de l'année 1861, mais très-notablement inférieur aux nombres observés en 1862, 1860, 1859 et 1858, et à la moyenne de Paris.

La hauteur d'eau moyenne tombée pendant chaque jour pluvieux a été, en 1863 de..... 3mil 72

en 1862 de	4	27
en 1861 de	4	66
en 1860 de	3	75
en 1859 de	4	15
en 1858 de	3	91
Ce qui donne pour la moyenne des six années.	4	08

Deux jours seulement ont donné des hauteurs de pluie importantes : le 11 octobre (20mil 2), et le 2 décembre (16mil 7).

Le vent dominant a été, en 1863, celui du S.-O., puis sont venus ceux du N.-O., O., S., N.-E., N., S.-E. et E.

En 1862, la série était O., S.-O., N.-O. N.-E., N., S., S.-E. et E.
1861, elle donnait S.-O., N.-O., O., N., N.-E., S., S.-E et E.
1860, elle donnait S.-O., O., N.-O., S., N.-E., N., E. et S.-E.
1859, elle était S.-O., N.-O., O., N.-E. S., N., E. et S.-E.
1858, on avait eu N.-O., N.-E., S.-O., E., O., S., N. et S.-E.

Le vent qui a soufflé le moins fréquemment en 1863 a été, comme dans les années précédentes, celui de l'E.

Si l'on veut exprimer le rapport qui a existé pour chaque vent entre le nombre des jours pluvieux, sous ce rumb, et la totalité des jours pendant lesquels il a soufflé, l'on trouvera :

	N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.
1858.	16/100	16/100	30/100	30/100	42/100	41/100	65/100	37/100
1859.	30/100	7/100	14/100	33/100	42/100	58/100	52/100	43/100
1860.	30/100	13/100	12/100	35/100	60/100	63/100	65/100	70/100
1861.	3/100	12/100	9/100	12/100	28/100	44/100	42/100	43/100
1862.	23/100	11/100	0/100	23/100	36/100	54/100	48/100	31/100
1863.	9/100	15/100	4/100	4/100	20/100	44/100	45/100	35/100

Ainsi, dans les pronostics de 1863, les probabilités de pluie eussent été les plus certaines avec les vents de O., S.-O. et N.-O.

La planche ci-jointe a été dressée suivant le système adopté les années précédentes, pour faire voir d'un coup d'œil les mouvements de l'air pendant chaque mois de l'année 1863.

Les observations de l'aspect du ciel, faites chaque jour, à midi, ont donné les résultats consignés dans le petit tableau ci-dessous.

	1863.					Totaux.			
	Hiver.	Printemps.	Été.	Automne.	Totaux.	1862.	1861.	1860.	1859.
Temps clair (sans nuages) (CL.)	19	11	22	9	61	47	63	49	86
Temps un peu nuageux (*cirrhus*, *strato-cirrhus* peu nombreux) (Q. N.)	20	41	40	33	134	142	124	110	70
Temps nuageux (*cumulus*, *strato-cumulus* ou nombreux *cirrhus*) (N.)	23	23	17	25	88	89	105	126	128
Temps couvert (nuages amoncelés en brouillard sans intervalles clairs (CO.)	28	16	13	25	82	87	73	81	81
Totaux	90	91	92	92	365	365	365	366	365

En 1863, les jours clairs ont été les plus nombreux pendant l'été, et c'est dans l'hiver que les jours couverts ont dominé, quoique ce soit dans l'automne que les pluies ont été les plus abondantes. L'année 1863 a été, en résumé, une année exceptionnellement sèche.

VICTOR LHUILLIER.

Beauvais, le 5 novembre 1863.

QUANTIÈMES.	JANVIER.			FÉVRIER.		
	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.	
		Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.
1	mm	N.-O.	N.	0m7	S.-O.	N.
2	»	S.-O.	N.	»	S.-O.	CO.
3	3.8	S.-O.	CO.	2.9	S.	CO.
4	1.6	S.-O.	CO.	0.4	S.-O.	Q. N.
5	2.6	S.-O.	CO.	»	S.-O.	N.
6	8.7	N.	CO.	»	S.-O.	CO.
7	»	N.-O.	N.	1.2	S.-O.	N.
8	»	N.-O.	Q. N.	»	O.	CO.
9	2.3	N.-O.	Q. N.	»	N.-O.	Q. N.
10	1.8	N.-O.	CO.	»	S.-O.	Q. N.
11	»	N.	CO.	»	S.-O.	CL.
12	3.0	N.-O.	N.	»	S.	CL.
13	1.6	S.-O.	CO.	»	S.-E.	CL.
14	0.5	S.-O.	N.	»	E.	CL.
15	»	N.	N.	»	E.	Q. N.
16	»	N.-E.	CO.	»	E.	CL.
17	0.6	N.-O.	CO.	»	N.-E.	CL.
18	0.8	N.-O.	CO.	»	N.-E.	CL.
19	0.4	N.-O.	N.	»	E.	CL.
20	4.0	O.	CO.	»	N.-E.	CL.
21	2.5	S.-O.	CO.	»	N.	Q. N.
22	»	S.-O.	N.	1.0	N.-O.	N.
23	»	S.-O.	N.	1.2	N.-O.	CO.
24	»	S.-O.	Q. N.	»	S.-O.	Q. N.
25	»	S.-O.	CO.	»	S.	CL.
26	0.2	O.	Q. N.	»	S.-O.	CL.
27	»	N.-O.	CO.	»	S.-E.	CL.
28	»	S.-O.	CO.	»	S.	CL.
29	»	S.	Q. N.			
30	2.3	S.	N.			
31	1.0	S.-O.	CO.			
Totaux.	37.7			7.4		
Nombre de jours de pluie.		17			6	
Hauteur moyenne de pluie — par jour pluvieux.		2mil 22			1mil 23	
Hauteur moyenne de pluie — par jour		1 21			0 26	

MARS.			AVRIL.			MAI.			JUIN.		
Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.	
	Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.
mil	S.-E.	CL.	mil	E.	CL.	m	N.	N.	m	N.-O.	N.
»	S.	CL.	»	E.	CL.	»	N.	Q. N.	»	N.-O.	Q. N.
»	S.-O.	Q. N.	»	E.	CL.	»	N.-E.	N.	»	O.	Q. N.
»	S.	CL.	»	E.	CL.	»	N.-O.	Q. N.	»	O.	Q. N.
»	S.	Q. N.	6.0	N.-E.	CL.	»	N.	Q. N.	4.8	N.-O.	CO.
3.2	S.	N.	0.6	N.-O.	Q. N.	»	N.	Q. N.	5.0	O.	CO.
8.1	S.-O.	CO.	»	O.	CO.	»	N.-O.	N.	8.0	O.	CO.
0.9	S.-O.	CO.	3.5	S.-O.	N.	»	N.-O.	Q. N.	3.9	O.	CO.
»	S.	Q. N.	»	S.-O.	N.	»	N.-O.	Q. N.	7.2	O.	Q. N.
»	S.-O.	Q. N.	3.4	S.-O.	N.	»	N.	N.	»	S.-O.	Q. N.
»	S.-O.	N.	2.8	S.-O.	CO.	»	N.-O.	N.	12.0	S.	N.
6.0	O.	CO.	»	S.-O.	Q. N.	2.8	O.	CO.	3.3	S.-O.	N.
»	N.-O.	N.	»	O.	Q. N.	»	O.	Q. N.	»	S.-O.	Q. N.
8.0	N.	N.	0.5	O.	CO.	»	S.-O.	Q. N.	0.1	S.-O.	Q. N.
0.2	N.-E.	CO.	2.1	O.	CO.	»	S.-O.	CO.	»	S.-O.	Q. N.
»	N.-E.	CO.	»	S.-O.	Q. N.	»	S.	Q. N.	2.8	S.-O.	N.
0.3	N.-E.	CO.	»	O.	Q. N.	»	S.-O.	Q. N.	»	O.	N.
»	N.-E.	N.	»	N.-O.	CL.	5.7	O.	CO.	3.0	N.-O.	CO.
»	N.	N.	»	N.-O.	CL.	10.6	S.-O.	CO.	0.2	N.	N.
»	N.-O.	CO.	»	N.-O.	N.	»	O.	CO.	»	O.	N.
»	N.	N.	»	O.	Q. N.	»	N.-E.	CO.	»	O.	Q. N.
»	O.	Q. N.	0.8	O.	Q. N.	»	N.-E.	N.	»	S.-O.	Q. N.
0.6	O.	Q. N.	»	O.	Q. N.	»	N.-E.	N.	»	S.-O.	CO.
»	N.-O.	Q. N.	»	S.-O.	CL.	1.2	N.-E.	Q. N.	2.5	O.	N.
»	N.-O.	CL.	»	S.-O.	N.	»	N.-E.	Q. N.	»	S.-O.	CL.
»	N.-O.	Q. N.	»	O.	Q. N.	»	N.	N.	»	O.	CL.
»	N.	N.	»	O.	Q. N.	»	O.	Q. N.	»	O.	Q. N.
»	N.	N.	1.5	O.	N.	»	N.-O.	Q. N.	4.6	O.	N.
»	N.-E.	Q. N.	1.7	N.-O.	Q. N.	»	N.-O.	Q. N.	»	N.	Q. N.
»	E.	CL.	»	N.-O.	Q. N.	»	N.-O.	Q. N.	»	N.	CL.
»	E.	CL.				»	N.-O.	Q. N.			
27.3			22.9			20.3			57.4		
8			10			4			13		
3mil 41			2mil 29			3mil 07			4mil 41		
0 90			0 76			0 63			1 91		

QUANTIÈMES.	JUILLET.			AOUT.		
	Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.	
		Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.
1	^{m} »	N.	N.	^{mil} »	S.-E.	CL.
2	»	N.-E.	CL.	»	S.-E.	CL.
3	»	N.	Q. N.	»	S.	CL.
4	»	N.-E.	Q. N.	»	S.-O.	Q. N.
5	»	E.	CL.	3.7	S.-O.	CO.
6	»	E.	CL.	»	O.	N.
7	»	N.-E.	CL.	»	S.-O.	Q. N.
8	»	N.-E.	Q. N.	»	S.	Q. N.
9	»	N.-E.	CL.	»	S.-O.	CL.
10	»	N.-E.	Q. N.	»	S.-O.	CL.
11	»	S.-E.	Q. N.	»	N.-O.	CL.
12	»	S.-E.	CL.	»	S.-O.	Q. N.
13	»	S.-E.	CL.	»	S.	CL.
14	»	E.	CL.	»	S.	CL.
15	»	N.-E.	Q. N.	»	S.-O.	Q. N.
16	»	N.-E.	Q. N.	»	S.-O.	CL.
17	»	E.	Q. N.	0.5	S.	CL.
18	»	S.-E.	Q. N.	0.3	S.	N.
19	»	S.-E.	Q. N.	5.2	S.-O.	Q. N.
20	6.7	S.-O.	CO.	0.5	S.-E.	Q. N.
21	2.0	S.-O.	Q. N.	»	S.-E.	N.
22	1.5	S.-O.	CO.	»	S.	Q. N.
23	10.4	O.	N.	»	S.	Q. N.
24	»	O.	N.	»	S.-O.	N.
25	»	N.	Q. N.	6.2	O.	N.
26	»	N.	Q. N.	4.3	S.-O.	CO.
27	»	N.-E.	CL.	»	S.-O.	Q. N.
28	»	N.-E.	Q. N.	1.0	S.-O.	Q. N.
29	»	N.-E.	Q. N.	»	S.	Q. N.
30	»	N.-E.	Q. N.	1.6	S.	Q. N.
31	»	E.	Q. N.	»	S.	Q. N.
Totaux	20.6			23.3		
Nombre de jours de pluie		4			9	
Hauteur moyenne de pluie par jour pluvieux		^{mil} 5 15			^{mil} 2 60	
Hauteur moyenne de pluie par jour		0 66			0 75	

SEPTEMBRE.			OCTOBRE.			NOVEMBRE.			DÉCEMBRE.		
Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.		Hauteur de la pluie tombée.	A MIDI.	
	Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.		Direction du vent.	Aspect du ciel.
0m	S.-O.	Q. N.	5mil	N.-O.	N.	8m3	O.	N.	10mil	S.-O.	CO.
»	S.	N.	»	N.	CO.	0.9	O.	N.	16.7	S.-O.	CO.
»	S.-O.	N.	»	N.	N.	2.8	S.-O.	CO.	»	S.	CO.
1.0	S.-O.	N.	»	N.	N.	»	S.-O.	CO.	»	S.-E.	Q. N.
5.0	O.	CO.	1.5	N.-E.	N.	»	S.-O.	Q. N.	»	S.	Q. N.
2.8	O.	CO.	2.5	N.-E.	CO.	»	O.	N.	»	S.-E.	CO,
»	S.-O.	Q. N.	3.8	E.	CO.	3.0	N.-O.	CO.	»	S.-E.	N.
»	S.-O.	N.	»	S.-E.	CO.	»	N.-E.	CO.	»	S.-E.	CL.
4.8	S.-O.	N.	»	S.-E.	Q. N.	»	N.	Q. N.	»	S.-E.	Q. N.
»	S.-O.	CO.	0.6	S.-O.	Q. N.	»	N.-O.	Q. N.	»	S.	Q. N.
»	S.	Q. N.	20.2	S.-O.	N.	10.0	N.-O.	CO.	»	E.	Q. N.
»	S.	Q. N.	6.2	S. O.	CO.	»	N.-O.	N.	»	N.-E.	CL.
»	S.	CL.	12.6	S.	N.	»	N.-O.	Q. N.	»	N.-E.	Q. N.
»	S.	CL.	»	S.	CO.	»	O.	Q. N.	»	S.-E.	N.
»	S.-O.	Q. N.	»	S.	N.	»	N.	CL.	»	S.-O.	CO.
»	S.-O.	Q. N.	1.8	S.-O.	N.	»	N.-E.	CL.	7.5	S.-O.	CO.
»	S.-O.	N.	»	S.	Q. N.	»	E.	Q. N.	0.6	S.-O.	CO.
»	S.-O.	N.	»	S.	Q. N.	»	E.	CL.	»	N.	N.
5.0	O.	CO.	»	S.-E.	CO.	»	E.	Q. N.	»	N.-O.	Q. N.
3.0	O.	CO.	»	S.-E.	Q. N.	»	S.-E.	CL.	»	N.	CO.
3.8	N.-O.	N.	»	S.-E.	Q. N.	»	S.	Q. N.	2.0	N.-O.	CO.
»	N.-O.	N.	»	S.-E.	CL.	3.8	S.-O.	Q. N.	»	N.-O.	N.
5.0	N.-O.	CO.	»	E.	CL.	1.8	S.-O.	N.	»	O.	Q. N.
»	N.-O.	CO.	»	S.-E.	Q. N.	»	S.-O.	CO.	»	N.	Q. N.
0.3	N.-O.	Q. N.	»	E.	Q. N.	»	O.	Q. N.	»	N.-E.	CL.
»	O.	CL.	»	E.	Q. N.	»	N.	Q. N.	»	N.-E.	Q. N.
»	O.	Q. N.	»	S.	N.	»	N.	Q. N.	»	N.-E.	N.
»	N.-O.	Q. N.	8.0	S.-O.	N.	»	N.-O.	Q. N.	»	N.-E.	N.
»	N.-O.	CO.	2.6	S.-O.	CO.	»	N.-O.	N.	»	N.	N.
10.0	N.-O.	CO.	3.0	S. O.	CO.	»	O.	CO.	»	N.-O.	N.
			»	O.	Q. N.				2.1	N.-O.	N.
40.7			67.8			30.6			38.9		
10			12			7			6		
4mil 07			5mil 65			4mil 37			6mil 50		
1 35			2 24			1 02			1 25		

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE L'OISE,

Pendant l'année 1864.

Président..... M. DANJOU ✱.
Vice-Président pour la section d'Archéologie M. HAMEL.
Vice-Président pour la section des Sciences naturelles..... M. ZOÉGA.
Secrétaire perpétuel..... M. QUESNOT.
Secrétaire pour la section d'Archéologie... M. CH. DELACOUR.
Secrétaire pour la section des Sciences naturelles..... M. le Dr EM. BORDES
Trésorier..... M. AL. DELAHERCHE
Bibliothécaire-Archiviste..... M. DAMIENS.
Bibliothécaire-adjoint..... M. AUG. FLOURY.
Conservateur du Musée..... M. AL. DELAHERCHE
Conservateurs-adjoints..... M. BOUCHARD. M. MATHON. M. ALF. LEHEC.
Directeur du comité archéologique de la Société des antiquaires de Picardie..... M. MATHON.

MEMBRES NOUVELLEMENT ADMIS.

MM. le Dr Em. GÉRARD, Médecin à Beauvais.
Ch. LEGUAY, Homme de Lettres, rue des Récollets, 7, à Paris.
CARON, Principal Clerc de Notaire, à Beauvais.
le Marquis DE MORNAY, Conseiller général, à Fresneaux-Montchevreuil.
COURTOIS, Juge de Paix du canton de Noailles, à Noailles.
l'Abbé MULLER, Professeur au petit séminaire de Saint-Lucien.
DUMONT, Fabricant de Tabletteries, à Abbecourt.

TABLE DU CINQUIÈME VOLUME.

Pages.

Bureau de la Société pour l'année 1862..... 222
Membres admis pendant l'année 1862..... 223
Bureau de la Société pour l'année 1863..... 518
Membres admis pendant l'année 1863..... 519
Bureau de la Société pour l'année 1864..... 750
Membres admis pendant l'année 1864..... 751

SECTION D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE.

M. Biot. Ses obsèques et son séjour dans le département de l'Oise, par M. Hamel..... 5

Campagne de Jules César contre les Bellovaques, étudiée sur le terrain, par M. Peigné-Delacourt..... 29

Notice sur l'église et la paroisse de Saint-Gilles, à Beauvais, par M. Barraud..... 44

Lettre inédite de Loisel aux maire et pairs de Beauvais, par M. Rose..... 100

Catalogue du musée archéologique de Beauvais (première partie : Musée lapidaire et monumental), par M. Mathon 103

Note sur un tronc en cuivre du XVIe siècle et sur un réchaud en fer de la même époque, qui appartiennent à la cathédrale de Beauvais, par M. Barraud..... 157

Etude sur les tableaux de la cathédrale de Beauvais, par M. Barraud..... 225

Notice sur dom Pierre Coustant, Bénédictin, par M. Coustant d'Yanville..... 299

Notice sur Armand-Gustave Houbigant, par M. Danjou 321

Notice sur dom Pierre Coustant, Bénédictin, par M. H. Coustant d'Yanville..... 521

Guillaume d'Ercuis, Précepteur de Philippe-le-Bel. Son testament, sa famille, par M. H. Coustant d'Yanville.... 531

Vidimus de l'official de Paris du testament de Guillaume d'Ercuis..... 545

Pages.

RATIFICATION DE LA DONATION EN PURE AUMONE FAITE DANS SON TESTAMENT PAR GUILLAUME D'ERCUIS..... .. 561

NOTE SUR QUELQUES ÉMAUX DE LA CATHÉDRALE DE BEAUVAIS, par M. BARRAUD..... 565

AUTEL DE NOTRE-DAME DE LA PAIX, érigé dans la cathédrale de Beauvais conformément aux intentions de Louis XI, par M. BARRAUD..... 575

QUELQUES MOTS SUR L'ABBAYE DE GOMERFONTAINE, par M. BARRAUD..... 581

CHARTE DE FONDATION DU MONASTÈRE DE GOMERFONTAINE 592

DONATIONS FAITES PAR HUGUES DE CHAUMONT AUX RELIGIEUSES DE GOMERFONTAINE, en 1209..... 593

CHARTE DE MATHILDE, comtesse de Boulogne, en faveur du monastère de Gomerfontaine..... 594

CATALOGUE DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE BEAUVAIS) deuxième partie), par M. MATHON..... ... 595

NOTICE SUR L'EXISTENCE D'UN CIMETIÈRE FRANC A CUIGNIÈRES, par M. LÉON PLESSIER..... 614

NOTICE SUR LA PAROISSE ET L'ÉGLISE SAINTE-MADELEINE DE BEAUVAIS, par M. BARRAUD..... 624

TESTAMENT DE GUY DRAPIER, Curé de Saint-Sauveur de Beauvais, par M. BARRAUD..... 637

NOTE SUR LE PORTAIL DE L'ÉGLISE DE FORMERIE ET DOCUMENTS HISTORIQUES SUR CE BOURG, par M. MATHON..... 650

SECTION DES SCIENCES.

NOUVEAU CATALOGUE DES MOLLUSQUES DU DÉPARTEMENT, par M. le docteur AUG. BAUDON..... 171

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A BEAUVAIS PENDANT L'ANNÉE 1861, par M. VICTOR LHUILLIER..... 213

ESQUISSE SUR LA VÉGÉTATION DU DÉPARTEMENT DE L'OISE, par M. HIPPOLYTE RODIN..... 353

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A BEAUVAIS PENDANT L'ANNÉE 1862, par M. VICTOR LHUILLIER..... 509

ESQUISSE DE LA VÉGÉTATION DU DÉPARTEMENT DE L'OISE (deuxième partie : Statistique botanique ou catalogue des plantes observées dans l'étendue du département de l'Oise), par M. HIPPOLYTE RODIN..... 661

RÉCIT D'UNE EXCURSION BOTANIQUE AUX ENVIRONS DE BEAUVAIS, par M. LÉON PLESSIER..... 765

Pages.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A BEAUVAIS, PENDANT L'ANNÉE 1863 741
Table des matières..... 752
Placement des planches..... 754
Corrections et additions..... 755

PLACEMENT DES PLANCHES.

Planche I. — Portrait de M. Biot..... 5
Planche II. — Carte topographique pour le mémoire sur la campagne de J. César contre les Bellovaques..... 29
Planche III. — Restes du portail occidental de l'église Saint-Gilles..... 49
Planche IV. — Tympan de la porte simulée du portail occidental de l'église Saint-Gilles..... 49
Planche V. — Chapelle de Saint-Gilles, conservée dans le plan primitif des écuries du grand quartier..... 70
Planche VI. — Vue d'une galerie du Musée de Beauvais.. 103
Planche VII. — Inscription conservée au Musée de Beauvais..... 147
Planche VIII. — Pierre tombale conservée au Musée de Beauvais..... 148
Planche IX. — Tronc en cuivre du XVIe siècle..... 168
Planche X. — Réchaud de la sacristie de la cathédrale de Beauvais..... 170
Planche XI. — Observations météorologiques faites à Beauvais pendant l'année 1861..... 213
Planche XII. — Portrait de M. Houbigant..... 321
Planche XIII. — Observations météorologiques faites à Beauvais pendant l'année 1862..... 509
Planche XIV. — Abbaye de Gomerfontaine..... 589
Planche XV. — Restes de l'église de la Madeleine..... 630
Planche XVI. — Eglise de la Madeleine de Beauvais : Plan et détails..... 630
Planche XVII. — Ornementation du portail de l'église de Formerie..... 652
Planche XVIII. — Eglise de Formerie..... 652
Planche XIX. — Observations météorologiques faites à Beauvais pendant l'année 1863..... 741

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

Page 253, ligne 27, au lieu de MEONSSOY, lisez : N. ou M. DE RONSSOY.

— 257, avant ces mots : CHAPELLE DE SAINTE ANNE, ligne 34, ajoutez : M. Alfred Lehec, de Beauvais, possède un tableau semblable à celui-ci, mais sans inscription et sans armoiries, et d'ailleurs d'une moindre dimension. Il est signé N. ou M. DE RONSSOY, et porte la date 1661.

— 283, ligne 34, au lieu de la sentence portée par l'empereur, lisez : la sentence portée, le tétrarque.

— 339 — 2, au lieu de *la Carlina*, lisez : *le Carlina*.

— 361 — 30, au lieu de *recouvertes*, lisez : *recouverts*.

— 364 — 5, au lieu de *glyciphillos*, lisez : *glycyphyllos*.

— 364 — 5, au lieu de *la Coronilla*, lisez : *le Coronilla*.

— 368 — 4, au lieu de *hirsurta*, lisez : *hirsuta*.

— 369 — 27, au lieu de *toufles*, lisez : *touffes*.

— 379 — 15, au lieu de *leur*, lisez : *leurs*.

— 381 — 33, au lieu de *une*, lisez : *un*.

— 386 — 18, au lieu de *côtes*, lisez : *cotes*.

— 395 — 23, au lieu de *parcourrons*, lisez : *parcourons*.

— 398 — 17, au lieu de *Gette*, lisez : *Cette*.

— 400 — 22, au lieu de *établit*, lisez : *établit*.

— 406 — 8, au lieu de *cesscrait*, lisez : *cesserait*.

— 406 — 24, au lieu de *rougâtre*, lisez : *rougeâtre*.

— 406 — 31, au lieu de *meilleur*, lisez : *meilleure*.

— 408 — 20, au lieu de *crus*, lisez : *crûs*.

— 439 — 3, au lieu de *velues*, lisez : *velus*.

— 447 — 32, au lieu de *métamorphosées*, lisez : *métamorphosés*.

— 457 — 14, au lieu de *Cariophyllées*, lisez : *Caryophyllées*.

— 464 — 27, au lieu de *Trifolii*, lisez : *trifolii*.